MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 1 **10 janvier 2005**

Décès de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg

Déclaration

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg s'est éteinte ce matin à 5 heures 55 au Château de Fischbach. Si Son état de santé laissait présager l'issue tragique depuis un certain temps, la nouvelle de Sa disparition provoque en nous une profonde tristesse et nous laisse désemparés.

Nous présentons à son Epoux, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, et à son Fils, Son Altesse Royale le Grand-Duc, notre Souverain, ainsi qu'à toute la Famille Grand-Ducale, profondément marquée par cette épreuve, nos très sincères et respectueuses condoléances.

Présente dans le cœur de notre peuple à travers l'image qu'Elle reflétait d'une famille unie et exemplaire, Son histoire personnelle se confond avec un demi-siècle de l'histoire de notre pays. Pendant cette période Elle assista Son époux dans l'exercice de Ses fonctions officielles et Ses devoirs de Chef d'Etat avec un dévouement qui n'allait jamais se démentir et avec la retenue naturelle qui La caractérisait.

Sa passion de l'art et Son engagement au service des autres dessinent les contours d'une personnalité particulièrement riche et attachante. L'intérêt de Son Altesse Royale pour ceux qui sont parmi les plus fragiles dans notre société a constitué une constante de Son action. Ainsi, tant au niveau de Ses études que dans les fonctions qu'Elle allait assumer plus tard comme présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise et comme Chef-Guide du Mouvement Guide du Grand-Duché, Elle s'est dédiée aux problèmes de l'enfance, de la famille et de la santé.

Son souvenir restera gravé dans nos cœurs et dans notre mémoire.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Les membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker
Jean Asselborn
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Luc Frieden
François Biltgen
Jeannot Krecké
Mars Di Bartolomeo
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Claude Wiseler
Jean-Louis Schiltz
Nicolas Schmit
Octavie Modert

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 2 13 janvier 2005

S o m m a i r e

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 18 novembre 2004 portant modification de l'Arrêté du Gouvernement en Conseil du 27 septembre 2002 nommant les membres désignés du Conseil Supérieur du Bénévolat

Le Gouvernement en Conseil,

Vu l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 27 septembre 2002 portant nomination des membres désignés du Conseil Supérieur du Bénévolat;

Sur proposition de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du Conseil Supérieur du Bénévolat

- pour le Comité de Liaison et d'Action des Etrangers (CLAE): Monsieur Franco BARILOZZI, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pablo SANCHEZ, demeurant à Frisange,
- pour le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL): pour l'année 2004 Madame Vonny COLAS-HENTGES, demeurant à Contern, en remplacement de Monsieur Raymond HASTERT, demeurant à Luxembourg,
- pour le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL): à partir du 1er janvier 2005 Madame Marie-Rose MEYER, demeurant à Boudler, en remplacement de Madame Vonny COLAS-HENTGES, demeurant à Contern,
- pour la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer (CTF): à partir du 1er janvier 2004 Monsieur Jean KIEFFER, demeurant à Pétange, en remplacement de Monsieur Metty LOOS, demeurant à Dudelange.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Les membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker

Jean Asselborn

Fernand Boden

Marie-Josée Jacobs

Mady Delvaux-Stehres

Luc Frieden

François Biltgen

Jeannot Krecké

Mars Di Bartolomeo

Lucien Lux

Jean-Marie Halsdorf

Claude Wiseler

Jean-Louis Schiltz

Nicolas Schmit

Octavie Modert

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 18 novembre 2004 portant nomination d'un membre coopté du Conseil Supérieur du Bénévolat.

Le Gouvernement en Conseil,

Vu l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 27 septembre 2002 portant institution d'un Conseil Supérieur du Bénévolat;

Sur proposition de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration;

Arrête:

Art. 1er. Est nommée membre du Conseil Supérieur du Bénévolat par cooptation Madame Adri VAN WESTEROP, demeurant à Betzdorf, en remplacement de Monsieur Affi SCHERER, demeurant à Luxembourg.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Les membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker

Jean Asselborn

Fernand Boden

Marie-Josée Jacobs

Mady Delvaux-Stehres

Luc Frieden

François Biltgen

Jeannot Krecké

Mars Di Bartolomeo

Lucien Lux

Jean-Marie Halsdorf

Claude Wiseler

Jean-Louis Schiltz

Nicolas Schmit

Octavie Modert

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Monsieur Jérôme MARQUES à changer son nom patronymique actuel en celui de «THIELEN».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Jérôme MARQUES, né le 1er mai 1971 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6675 Mertert, 14, rue Widderbierg, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «THIELEN»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Jérôme MARQUES est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «THIELEN».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté ministériel du 7 décembre 2004 portant nomination des membres des jurys chargés d'organiser en 2005 les examens en vue de l'obtention des certifications en langues en éducation des adultes.

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et de diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise;

Vu le règlement grand-ducal du 6 avril 1999 fixant l'organisation pédagogique et administrative du Centre de Langues Luxembourg;

Vu le règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 portant fixation des droits d'inscription et des indemnités dues aux commissions d'examen, aux experts et présidents de jurys des examens certifiant les compétences de communication en langues en éducation des adultes, notamment son article 3;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue allemande:
Mme Angela *Appleby-Schwarz*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Marc *Belche*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Marianne *Eisen*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Jutta *Hopfgartner*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Regine *Kröger*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Adelheid *Navarro-Mook*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Antje *Spennemann*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Jasmine *Steyer*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 2. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue anglaise:
Mme Angèle *Adam*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Pascale *Becker*, professeur au Lycée Technique Josy Barthel, Mamer,
Mme Monique *Braun*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Nadine *Heintz-Charles*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Jean-Paul *Junck*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Marie-Paule *Kirsch-Brimeyer*, professeur au Lycée Technique du Centre,
Mme Christiane *Klein*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Hermine *Koster*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Diane *Kremer*, professeur au Lycée Hubert Clement Esch,
Mme Carol *Mc Carthy-Bond*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Angela *O'Neill*, Examinations Development Consultant, Bruxelles,
Mme Jane *Powell*, chargée de cours à l'International School Luxembourg,
M. Jean-Marc *Putz*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Romaine *Schmit*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Fiona *Templeman-Wykes*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Romain *Wagener*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
M. Alexis *Werné*, professeur au Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette.

Art. 3. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue espagnole:
Mme Yolanda *Diaz*, chargée de cours au Service de la Formation des Adultes
Mme Elena *Gomez*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Antonio *Gonzalez*, chargé de cours à l'Université de Trèves,
Mme Lourdes *Martinez*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. José Manuel *Ruiz*, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 4. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue française:
Mme Céline *Audouard*, chargée de cours du Centre de Langues Luxembourg,
Mme Stéphanie *Bahoff*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Guy *Bentner*, directeur adjoint du Service de la Formation des Adultes,
Mme Denise *Besch*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Edmée *Besch*, professeur attaché au MENFP,
Mme Frédérique *Birck-Steckmann*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Mathilde *Bloch*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Céline *Dallamicaux-Bolis*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Maryse *Cerruti*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Hénoké *Courte*, chargée de cours aux Amitiés Françaises,
M. Eric *De Groote*, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Marianne *Ehmann*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
M. Léon *Eschette*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Anne *Exbrayat-Swartenbroeckx*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Sephora *Ebokolo-Fitten*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Antoinette *Goedert*, chargée d'éducation au Lycée Technique du Centre,
Mme Martine *Havet-Langlet*, attachée de direction au Centre de Langues Luxembourg,
M. Norbert *Karrenbauer*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Carla *Linster-Rozza*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Cathy *Mallinger-Cheng*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Sabrina *Masciocchi*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,

Mme Carine *Mattioni*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Corina *Mersch*, chargée de cours aux Amitiés Françaises,
Mme Julie *Orlik*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Jean *Portante*, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Valérie *Reiter-Boutonnet*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Sophie *Roy*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Rosa *Schäffer-Spitaleri*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Françoise *Schmitt*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Jeanne *Schmitz*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Francine *Wildanger*, professeur au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 5. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue italienne:
Mme Luisella *Piccoli-Suberni*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Annalisa *Rana*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Onofrio *Speciale*, directeur de l'Institut Culturel d'Italie,
Mme Rossana *Valentini-Pavani*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 6. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise:
M. Nicolas *Als*, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Pia *Baatz*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Guy *Bentner*, directeur adjoint du Service de la Formation des Adultes,
Mme Denise *Besch*, professeur au Centre de Langues Luxembourg,
M. Norbert *Carl*, directeur adjoint du Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette,
Mme Monique *Kayser*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Muriel *Funck*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Josiane *Kartheiser*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Béatrice *Kayser*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Myriam *Mersch*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Nicole *Miesch*, institutrice au Lycée Technique du Centre,
Mme Marie-Jeanne *Molitor-Nies*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Bettina *Oster-Decker*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Ines *Quaring*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Chantal *Keller*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Béatrice *Zahlen*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 7. Est chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue néerlandaise:
M. Hette *De Lang,* chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 8. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2005 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue portugaise:
Mme Ana Luisa *Marques Pinto*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Maria Cecília *Afonso Caló*, professeur au Lycée Technique de Bonnevoie,
M. Guilherme *Nascimento Galvão*, professeur au Lycée Technique d'Ettelbruck.

Art. 9. M. Guy *Bentner*, directeur adjoint du Service de la formation des adultes, chargé de la direction du Centre de Langues Luxembourg, est nommé président du jury des examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise. En cas d'empêchement, il est remplacé par le membre le plus ancien en rang.

Mme Joëlle *Strauser*, professeur agrégé de philosophie à l'Université de Metz, est nommée présidente du jury des examens en vue d'obtention des certifications en langue française, DELF-DALF.

Art. 10. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 7 décembre 2004
La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de l'Aéroport. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 27 novembre 2004, Monsieur Claude *Blasius*, chef de bureau technique à l'administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique à la même administration à partir du 1er décembre 2004.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Patrick *Kohl*, candidat-ingénieur technicien à l'administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'ingénieur technicien à la même administration à partir du 1er décembre 2004.

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 Madame Nicole FELTZ ép. MEDVESCEK, inspecteur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur principal à la même administration et affectée au bureau d'imposition Sociétés 5 de la section des sociétés, avec effet au 1er février 2005.

Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 Monsieur Roland LINSTER, inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur principal 1er en rang à la même administration et affecté en tant que préposé au bureau d'imposition Luxembourg 9 de la section des personnes physiques, avec effet au 1er février 2005.

Administration Gouvernementale. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004, Madame Félicie WEYCKER, attachée de gouvernement à l'administration gouvernementale, a été nommée attachée de gouvernement premier en rang. Par arrêtés grand-ducaux du 9 décembre 2004, Madame Patrice FURLANI et Messieurs Walter BENEDETTI, Patrick THOMA et David VALLADO, attachés de gouvernement à l'administration gouvernementale, ont été nommés attachés de gouvernement premiers en rang. Par arrêté grand-ducal du 25 octobre 2004, Madame Thessy KUBORN, attachée d'administration à l'administration gouvernementale, a été nommée attachée de gouvernement. Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 2004, Monsieur François KNAFF, attaché d'administration à l'administration gouvernementale, a été nommé attaché de gouvernement. Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 2004, Monsieur Jean-Marie DELBRASSINNE, inspecteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal premier en rang. Par arrêtés grand-ducaux du 9 décembre 2004, Madame Brigitte SCHMITZ et Messieurs Jean BACK, Carlo KAPP et Jean-Paul THILL, inspecteurs principaux hors cadre à l'administration gouvernementale, ont été nommés inspecteurs principaux premiers en rang hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004, Monsieur Pascal THILL, rédacteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint. Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 2004, Madame Carole GOEDERT, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommée rédacteur principal.

Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 2004, démission de ses fonctions d'inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Bernard BACH. Par le même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Bernard BACH.

Communiqué du Ministère du Travail et de l'Emploi concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1er janvier 2005.

En application des dispositions de la loi du 21 décembre 2004 modifiant l'article 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont revalorisés de 2,0 % à partir du 1er janvier 2005.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 636,26 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

(230,53.- € à l'indice 100)

Age	*Taux Mensuel*	*Taux Horaire*
à partir de 18 ans accomplis	**1.466,77**	**8,4784**
de 17 à 18 ans	**1.173,42**	**6,7828**
de 15 à 17 ans	**1.100,08**	**6,3588**

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé à 1.760,12 Euro par mois à partir du 1er janvier 2005.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports sur avis du Ministre du Travail et de l'Emploi.

Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;

2. le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;

3. le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré;

4. à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années;

5. lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Luxembourg, le 30 décembre 2004

Le Ministre du Travail et de l'Emploi

François Biltgen

Conseil supérieur des assurances sociales. – Prorogation de mandat. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, le mandat d'assesseur-magistrat suppléant auprès du Conseil supérieur des assurances sociales de Madame Joséane SCHROEDER, conseiller à la Cour d'appel, a été prorogé pour un nouveau terme de trois ans à valoir du 8 janvier 2005 jusqu'au 7 janvier 2008.

Entreprises d'assurances. – «AME LIFE LUX SA – NAVIGA LUXEMBOURG SA» – Fusion par absorption. – Par arrêté ministériel du 8 novembre 2004, la fusion par absorption des entreprises AME LIFE LUX SA, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II, société absorbante, et NAVIGA LUXEMBOURG SA, domiciliée à la même adresse, société absorbée, est autorisée.

La fusion est opposable aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès la présente publication.

Entreprises d'assurances. – «CHINA INSURANCE COMPANY S.A. LUXEMBOURG». – Renonciation à l'agrément. – Par arrêté ministériel du 22 décembre 2004, l'entreprise d'assurances «CHINA INSURANCE COMPANY S.A. LUXEMBOURG», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, a été autorisée à renoncer à son agrément dans toutes les branches pratiquées au Grand-Duché de Luxembourg.

Entreprises d'assurances. – «SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE LUXEMBOURG S.A.». – Renonciation à l'agrément. – Par arrêté ministériel du 22 décembre 2004, l'entreprise d'assurances «SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, a été autorisée à renoncer à son agrément dans toutes les branches pratiquées au Grand-Duché de Luxembourg.

Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 9 août 2004, Monsieur Alex Diederich, Chargé de Programme, a été nommé membre du Comité-Directeur du Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants jusqu'au 31 mai 2005.

Notariat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 Maître Pierre PROBST, avocat à la Cour, a été nommé notaire à Ettelbruck.

Organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins. – Autorisation. – Conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données ainsi que celles du règlement grand-ducal du 30 juin 2004 concernant les organismes de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique Luxembourg, dite SACEM Luxembourg, une société civile ayant son siège au 46, rue Goethe L-1637 Luxembourg, est autorisée à exercer l'activité d'organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'autorisation porte exclusivement sur l'exercice et l'administration, au Grand-Duché de Luxembourg, de tous les droits d'auteurs relatifs à l'exécution publique, la représentation publique ou la reproduction d'œuvres artistiques protégées, et notamment la perception et la répartition des redevances provenant de l'exercice desdits droits.

La présente autorisation est accordée pour une durée de trois ans à compter du 20 décembre 2004. Elle est renouvelable.

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX

Projet de remembrement de REMERSCHEN
Secteur «Duusseberg»

Nouvelle distribution des terres

Avis de dépôt des documents de l'enquête sur la nouvelle distribution des terres.

(Publication prescrite par les articles 31 et 32 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufrutiers de terrains situés dans le périmètre du projet de remembrement légal de REMERSCHEN, dont l'exécution a été décrétée par arrêté grand-ducal du 5 février 1999, sont informés que les documents de l'enquête sur le projet de lotissement, prévus à l'article 31 de la loi du 25 mai 1964, sont déposés au secrétariat de la commune de REMERSCHEN à Remerschen du 10 janvier au 8 février 2005 inclusivement.

Pendant ce délai, les intéressés sont admis à prendre sur place et aux heures d'ouverture du secrétariat communal connaissance des documents déposés. Le secrétariat communal de REMERSCHEN est ouvert du lundi au vendredi de 8.00 à 12.00 et de 13.00 à 17.00 heures.

Pendant le délai sus-indiqué, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations éventuelles sous l'une des formes suivantes:

a) par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé à la maison communale de REMERSCHEN à Remerschen;
b) par lettre recommandée au président de l'Office National du Remembrement, boîte postale 664, L-2016 LUXEMBOURG;
c) par déclaration orale au président de l'Office National du Remembrement ou à un de ses délégués siégeant à la salle communale de REMERSCHEN à Remerschen les 24 janvier, 25 janvier et 26 janvier 2005, chaque jour de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00 heures.

Les documents déposés comprennent:

1) les plans de la nouvelle configuration parcellaire avec les zones d'estimation et les chemins d'exploitation;
2) un tableau mentionnant pour chaque propriétaire, nu-propriétaire et usufruitier les nouvelles parcelles qui leur sont attribuées avec leurs surfaces et valeurs correspondantes;
3) un mémoire explicatif du nouveau lotissement.

Toute réclamation tardive entraîne la déchéance du droit de réclamation auprès de l'Office National du Remembrement concernant l'arrêt définitif du projet de lotissement.

Les propriétaires des biens grevés et les titulaires de droits réels intéressés sont informés que ces droits réels, saisies et autres immobilières sont reportés, conformément à l'article 36 de la loi, de plein droit sur les parcelles attribuées à ce propriétaire.

Le tableau prévu à l'article 30, alinéa 3, sub 4° est déposé pendant 30 jours au siège de l'Office national du Rembrement et pendant les 3 jours susmentionnés au secrétariat communal de REMERSCHEN à Remerschen.

Des observations et réclamations au sujet du report des droits réels sont recueillis par l'ONR pendant la période sus-indiquée.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.
Le Président de l'O.N.R.
Charles Konnen

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 27 décembre 2004, Monsieur le Docteur Christian FISCHER-SCHIEDAT, né le 19 décembre 1966, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en neurologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 décembre 2004, Madame le Docteur Sonia VELEZ-ROA, née le 13 mars 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en cardiologie-angiologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 22 décembre 2004, Madame Gaelle AUQUIER, née le 22 mars 1976, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 3 13 janvier 2005

Sommaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE
COMMISSIONS D'EXAMEN

Arrêté ministériel du 20 décembre 2004 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année 2005.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 portant organisation de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme;

Arrête:

Art. 1er. La session des examens de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique pour l'année scolaire 2004/2005 s'ouvre le 1er janvier 2005.

Art. 2. Sont nommés commissaires du Gouvernement:

Pour la division administrative et commerciale du régime technique, section gestion, section communication et organisation: **Monsieur Gilbert ENGEL**, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division technique générale du régime technique, section technique générale, section informatique: **Madame Edmée BESCH**, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'infirmier/infirmière, section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire, section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie, spécialisation de l'infirmier en pédiatrie, spécialisation de l'infirmier en anesthésie et réanimation, section de la formation de l'éducateur/éducatrice: **Monsieur Claude KUFFER**, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division administrative et commerciale, la division artistique, section design graphique, section expression plastique, et la division hôtelière et touristique, section hôtelière, section touristique, du régime de la formation de technicien: **Monsieur Marc BARTHELEMY**, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division agricole, section agricole, section environnement naturel, section horticole, la division chimique et la division génie civil, section bâtiment, section constructions civiles, du régime de la formation de technicien: **Monsieur Joseph BRITZ**, professeur, chargé de mission au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division électrotechnique, section communication, section énergie, du régime de la formation de technicien: **Monsieur Gilbert ENGEL**, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division mécanique, section mécanique automobile, section mécanique générale, et la division informatique du régime de la formation de technicien: **Monsieur Romain KIEFFER**, professeur, chargé de mission au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

Pour la division administrative et commerciale du régime technique, section gestion et section communication et organisation:

COMMISSION LTECG CG1 (Lycée technique «Ecole de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, M. Manu THEIN, professeur-ingénieur, MM. Gilbert BASTIAN, Raoul CLAUSSE, Lucien FREILINGER, Armand JUNCKER, Jean MASSARD, Jean-Paul SCHREINER, Jean-Paul WEYNANDT, professeurs, Mme Brigitte SCHMITZ, chargée de cours.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, Mmes Laurence GRETSCH, Danielle HEINEN, Carine LEPAGE, MM. Michel RODERES, Guy SCHILLING, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LTECG CG2/CC2 (Lycée technique «Ecole de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, Mme Michèle SCHANEN, M. Lucien BERSCHEID, professeurs-ingénieurs, Mmes Tessy CLEES, Alexandra MALINOV, MM. Paul DIEDERICH, Roger MEDERNACH, Paul STASIAK, François WAGENER, John WECKER, Marc WELTER, professeurs, Mmes Chantal GROSCH, Jacqueline KLEPPER, maîtres de cours spéciaux, M. Claude WOLTER, aspirant professeur.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Jean FISCHER, professeur-ingénieur, M. Fernand LEHNERTZ, professeur.

COMMISSION LTECG CG3 (Lycée technique «Ecole de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, MM. Jean-Marie JANS, Paul LANNERS, professeurs-ingénieurs, Mmes Hélène DIRKES, Martine DOLAR, Josiane WEBER, MM. Claude ASSA, Jacques BIWER, Claude HARMELIN, professeurs, Mme Françoise SCHNELL, chargée de cours.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Carlo SUNNEN, professeur, Mme Nadine SCHMITZ, chargée de cours.

COMMISSION LTECG CG4 (Lycée technique «Ecole de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, M. Donino SILVERIO, professeur-ingénieur, Mme Francine ENGEL, MM. Jean-Claude FRANTZ, Edmond KLEIN, Marc KLEIN, Patrick KRIPPES, René LOMMEL, Pierre STIWER, professeurs, M. Daniel LUDWIG, candidat-professeur.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Gilbert KLEE, professeur-ingénieur.

COMMISSION LTECG CC1 (Lycée technique «Ecole de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, Mme Michèle SCHANEN, professeur-ingénieur, Mmes Marianne HOFFMANN, Maggy KUGENER, Mmes Margot REDEL, Marie-Jeanne WILTZIUS, MM. Pierre KAUFFMANN, Frank KRIER, M. Remi MARX, professeurs, Mmes Marielle BRUCK, Jacqueline KLEPPER, maîtres de cours spéciaux.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Gaston WAGNER, professeur.

COMMISSION LTL CG1 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Claude LOESCH, directeur, Mmes Nathalie BOURSON, Nathalie NILLES, Françoise SCHROEDER, Michèle THEIS, MM. Lucien BLAU, M. Georges RECKINGER, professeurs, Mmes Lony FOEHR, Georgette SAUBER, professeurs d'enseignement technique, M. Luc EMERING, candidat professeur-ingénieur.

membres suppléants: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mmes Isabelle CASTEL, Josette MAUL, Mylène RIZZI, MM. Georges BÜCHLER, Gérard GANGOLF, Marc PUNDEL, professeurs, M. François GOERGEN, professeur d'enseignement technique, M. Marc PETER, aspirant professeur-ingénieur.

COMMISSION LTETT CG1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. François SCHARTZ, directeur, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, M. Joseph OESCH, professeur-ingénieur, Mmes Monique BINCK, Monique HARDT, Sonja SCHUMACHER, MM. Alain BACK, Pascal GEISEN, Gaston KEMP, Paul LINSTER, Maurizio PAGANI, professeurs.

membres suppléants: M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur, Mmes Danièle FOHL, Gisèle GILLEN, Nathalie HENDRIKS, Anne MAJERUS, Olga PALAZZARI, Annette RAUSCH, Sonja WEIDERT, Sandra WEILER, Pascale ZEY, MM. Jules BARTHEL, Mario GAUL, Michel KOHNEN, Michel POLFER, professeurs, MM. Marc BETTENDORFF, Joseph SCHEECK, professeurs d'enseignement technique.

COMMISSION LTETT CG2/CC1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. François SCHARTZ, directeur, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, M. Joseph OESCH, Marc TEUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Danièle FOHL, Gisèle GILLEN, Anne MAJERUS, Elisabeth REISEN, Sandra WEILER, MM. Mario GAUL, Michel KOHNEN, Michel POLFER, professeurs, M. Marc BETTENDORFF, professeur d'enseignement technique, Mmes Annick MEYER, Nadine STEPHANY, maîtres de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur, Mmes Carine BAULER, Monique BINCK, Monique HARDT, Olga PALAZZARI, Sonja SCHUMACHER, Sonja WEIDERT, MM. Alain BACK, Pascal GEISEN, Gaston KEMP, Paul LINSTER, Maurizio PAGANI, Romain PIERRARD, professeurs, Mmes Pascale KASEL, Viviane SCHMITZ, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTML CG1 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, M. Christian LUCIUS, professeur-ingénieur, Mmes Patricia ASCENZO, Marie-Elise FISCHER, MM. Eric EIFES, Emmanuel ELSEN, Patrick HARSCH, Gustave KAUFMANN, Guy PIERSON, Laurent WELSCH, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie GIERES, directeur, M. Jean-Marie-WEYRICH, professeur-ingénieur, Mmes Marie-Rose HANSEN, Mmes Nancy JANSSEN, Françoise MEDER, Laurence TOCK, MM. Carlo NEUMAN, Claude KRACK, professeurs.

COMMISSION LTML CG2 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, M. Jean-Claude WARINGO, professeur-ingénieur, Mmes Véronique ANDRE, Marie-Rose HANSEN, Françoise MEDER, Marie-Rose SCHANEN, Marianne SUNNEN, MM. Eric EIFES, Pierre PETRY, Guy PIERSON, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie GIERES, directeur, M. Jean-Marie WEYRICH, professeur-ingénieur, Mmes Nancy JANSSEN, Nadia LUCARELLI, Laurence TOCK, MM. Gustave KAUFMANN, Claude KRACK, Laurent WELSCH, professeurs.

COMMISSION LN CG1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, M. Pierre STOCKREISER, professeur-ingénieur, Mmes Karima AOUADI, Sylvie BERG, Nathalie KREMER, MM. Jules BARTHEL, Johannes DE KROON, Alain FEDERSPIEL, professeurs, Mmes Triny GROWEN, Sylvie MAMER, professeurs d'enseignement technique.

membres suppléants: Mmes Elisabeth BOEVER, Nathalie HENDRIKS, Sophie MAILLET, Pascale ZEY, MM. Jean-Claude DEGRELL, Robi GOTTLIEB, Joseph SCHEUER, professeurs, M. Joseph SCHEECK, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LCE CG1 (Lycée technique d'Echternach)

membres effectifs: M, Henri TRAUFFLER, directeur, Mmes Marie-Paule EICHER, Michèle PLETSCHETTE, Vera WANTZ, MM. Pascal DOHN, Paul EVEN, Fernand HAUER, Fernand SCHMIT, Charles SIMON, Jean-Claude ZEIEN, professeurs.

membres suppléants: Mmes Claudia IGELMUND, Manon SIMON, Christiane WILGE, MM. Aloyse CASEL, Robi GOTTLIEB, Joseph THILL, René THILL, professeurs.

COMMISSION LTB CG1 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, M. Jean RECKINGER, professeur-ingénieur, Mmes Nicole FOSSATI, Ursula SPICHALE, Michèle STEINES, MM. Tom BRAUN, Steve KAYSER, Marc MULLER, Michel RODERES, Robert WEILER, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, M. Marc BONVINI, professeur-ingénieur, Mmes Marie-Anne BECKER, Anne-Laure BOURG, Danielle HEINEN, Antoinette MAAS, Andrée MARGUE, Simone SCHNEIDER, Isabelle WIRION, MM. Christian RICHARTZ, Jo van ZIJL, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LTC CG1 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. René ZENS, directeur adjoint, M. Robert REYLAND, professeur-ingénieur, Mmes Simone BOHR, Doris GILLES, Mariette KAUTHEN, Antoinette MAAS, Viviane REIFF, Toiny WORMERINGER, MM. Guy BARTEN, Jeff KIES, professeurs, Mme Marie-Paule HOFFMANN, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, Mmes Anne-Laure BOURG, Isabelle WIRION, MM. Claude LIPPERT, Roger MEYRATH, Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, Serge WINANDY, Jo van ZIJL, professeurs, M. Daniel THEIN, candidat professeur.

COMMISSION LTMA CG1 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur adjoint, M. Alexandre WAGNER, professeur-ingénieur, Mmes Christiane IACOVAZZI, Yvette MANCINI, Sandra SCHANEN, Françoise SCHEITLER, MM. Antoine EWALD, Alain GERSON, Christian SCHMITZ, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie OTTELE, professeur-ingénieur, Mmes Gaby BÜCHEL, Loni FOEHR, Maryse KASS, Josette MAUL, Mylène RIZZI, Françoise SCHROEDER, MM. Gérard GANGOLF, Marco ZIESER, professeurs, Mmes Sandra MARTINHO, Myriam PIERRE, M. Victor MARTINS DA COSTA, candidats-professeurs.

Pour la division technique générale du régime technique, section technique générale:

COMMISSION LTE GE1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Gilles HEYART, Guy SCHINTGEN, Henri SCHOEN, René TURPING, professeurs-ingénieurs, Mmes Danielle KASS, Astrid SCHULLER, MM. Georges BAST, Jean-Jacques GAUBIG, Bert GOERGEN, Marcel SCHAEFFER, professeurs, MM. Joseph JÄHNE, Pierre MARCHAL, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Nic ALFF, directeur, MM. Jean-Marie CLOOS, Serge LINCKELS, Sylvain PIREN, Guy TOUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Caroline MERLAND, Viviane MOLITOR, Isabelle WIRTH, MM. André BAUER, Yves SCHULTE, Mike WAMPACH, Robert WEBER, professeurs, Claude MEYERS, candidat professeur-ingénieur.

COMMISSION LTMA GE1 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur adjoint, MM. Rolph PIERSON, Alexandre WAGNER, professeurs-ingénieurs, Mmes Isabelle BROCHMANN, Carol EICHER, Christiane ZWICK, MM. Roger FOETZ, Marc LENTZ, Pascal MARIN, Laurent PLEIMELDING, Raoul TRENTIN, professeurs, M. Alexandre IACONO, candidat professeur.

membres suppléants: MM. Patrick BEIL, Sylvain PIREN, professeurs-ingénieurs, Mmes Simone BIANCHY, Maryse KASS, Claudine WOLF, MM. Sandrino SAVINI, Jeannot SCHEER, Henri WEYER, Serge WINANDY, professeurs, Mme Myriam PIERRE, candidat professeur.

COMMISSION LTML GE1 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Jean-Marie GIERES, directeur, MM. Fernand THILL, Jean-Marie WEYRICH, professeurs-ingénieurs, Mmes Sonny MAY, Marie-Louise THEISEN, MM. Gilbert DONDELINGER, Georges FABER, Michel KLOSEN, Nico LORENTZ, Niki MULLER, Carlo NEUMAN, Marc ROCK, Paul WERDEL, professeurs.

membres suppléants: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, M. Jean-Claude WARINGO, professeur-ingénieur, Mmes Françoise D'HUART, Anita DRAUT, Marguy HIRTT, Nancy JANSSEN, Claudette WELTER, MM. Emmanuel ELSEN, Albert KREMER, Claude KRACK, Pierre PETRY, professeurs.

COMMISSION LTML GE2 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Jean-Marie GIERES, directeur, MM. Christian HOUGARDY, Patrick LUTGEN, Fernand THILL, professeurs-ingénieurs, Mmes Alix FEIPEL, Nadia LUCARELLI, Marie-Louise THEISEN, MM. Georges FABER, Nico LORENTZ, Claude KRACK, Marc ROCK, Romain WALTER, Paul WERDEL, professeurs.

membres suppléants: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, MM. Jean-Claude WARINGO, professeur-ingénieur, Mmes Véronique ANDRE, Françoise D'HUART, Anita DRAUT, Marguy HIRTT, Nancy JANSSEN, Claudette WELTER, MM. Albert KREMER, Niki MULLER, Pierre PETRY, professeurs.

COMMISSION LTETT GE1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, MM. Marc AREND, Antoine BARTHEL, Henri LIES, Charles NOSBUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Monique HARDT, Claudine MANNES, Anna WEYLAND, MM. Gene BINDELS, Guy HALSDORF, Frank HOFFMANN, Marc SCHOENTGEN, Alain WEINS, professeurs.

membres suppléants: MM. Joseph OESCH, Joseph SCHARLL, Lucien WAGNER, professeurs-ingénieurs, Mmes Monique MAYER, Sylvie STROCK, Sonja WEIDERT, Josette ZANGERLE, MM. Frank DREES, Gaston MEDERNACH, professeurs.

COMMISSION LN GE1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, MM. Armand LOOR, Gaston NEUMAN, Robert SCHAMMEL, Claude SCHMIT, Michel SCHMITZ, François ZUIDBERG, professeurs-ingénieurs, Mmes Liane HURT, Marie-José SCHAACK, M. Pierre BERTEMES, Nico HAMEN, Théophile LINDEN, professeurs, Mme Triny GROWEN, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: MM. Nico BECKERICH, Patrick GOFFINET, Jean-Paul SCHWARTZ, professeurs-ingénieurs, MM. Théophile LINDEN, Jean NEHRENHAUSEN, Luc TANDEL, professeurs, M. Joseph SCHEECK, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LTB GE1 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, MM. Louis BIRKEL, Marc BONVINI, Jean-Pierre KOOB, professeurs-ingénieurs, Mmes Marianne BECKER, Christiane DURBACH, Renée LANNERS, Carmen SCHOLER, MM. Jean-Claude HEMMER, Steve KAYSER, Marc SCHILTZ, Jeff WAMPACH, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, MM. Robert PEYER, Jean RECKINGER, professeurs-ingénieurs, Mmes Andrée MARGUE, Astrid SEIWERATH, Michèle STEINES, MM. Thomas BRAUN, Bernard FELTEN, Robert WEILER, professeurs.

COMMISSION LCE GE1 (Lycée classique d'Echternach)

membres effectifs: M. Romain NEHS, directeur adjoint, MM. Guy MARCY, Léon MELCHIOR, Pierre WEBER, professeurs-ingénieurs, Mmes Marie-Paule EICHER, Denise GILLEN, Claudia IGELMUND, Jelka LEKIC, Manon SIMON, Christiane WILGE, MM. Aloyse CASEL, Roger RECHT, Joseph THILL, professeurs.

membres suppléants: M. Guy RHEIN, professeur-ingénieur, Mme Michèle PLETSCHETTE, MM. Jean-Paul DEMUTH, Pascal DOHN, Paul EVEN, Carlo GITT, Edmond NEU, Fernand SCHMIT, Charles SIMON, René THILL, professeurs.

COMMISSION LTAM GE1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Paul HARDT, Jean-Paul MARTELING, Tom MENTGEN, Raymond SPELTZ, professeurs-ingénieurs, Guy LOESCH, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Karin HOMMEL, Juliette NEY, Simone OBERLINKELS, Martine STEFFEN, MM. Jeff LUDOVICY, Alain PONTEN, Daniel WERMEISTER, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Marco KIESGEN, Patrick KOHN, Aloyse PAULUS, professeurs-ingénieurs, Claude SIBENALER, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Nadia PIAZZI, MM. Raymond KNEIP, Jerry KREINS, François LECH, Joé PAULUS, Claude SAUBER, Edouard ZACHARIAS, professeurs.

COMMISSION LTNB GE1 (Lycée technique Nic.-Biever)

membres effectifs: M. José LEINER, directeur, M. Joseph SERARCANGELI, professeur-ingénieur, Mmes Colette KUTTEN, Liette LUCAS, Nadine SIMON, Denise WEBER, MM. Alain LAURENT, Jean-Marc LINSTER, Ramon KIRSCH, professeurs, M. Frank FASBENDER, candidat professeur-ingénieur.

membres suppléants: MM. Robert DUÉ, Jean-Paul TOUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Chantal LUCIANI, Arlette SCHAETZEL, MM. Pierre FATTEBENE, Robert FELTEN, Jean-Paul GEDGEN, Guy STEINBERG, professeurs, Martine FEDERMEYER, candidat professeur.

Pour la division technique générale du régime technique, section informatique:

COMMISSION LTAM GI1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Frédéric FABER, Marco KIESGEN, René WEBER, professeurs-ingénieurs, M. Marc SCHMIT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Simone KAYSER, Juliette NEY, MM. Jerry KREINS, Joé PAULUS, Edouard ZACHARIAS, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, Mme Simone BEISSEL, professeur-ingénieur, M. Claude SIBENALER, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Marguerite KILL, Simone OBERLINKELS, MM. Raymond KNEIP, Giovanni SPORTELLI, professeurs, MM. Nicolas BILL, Jean-Marc WECKBECKER, professeurs d'enseignement technique.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'infirmier/infirmière:

COMMISSION LTPS SI1 (Siège)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, M. Gilles EVRARD, M. Fred FERRON, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Diane FRISCH, MM. Paul BOCK, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mmes Marcelle DIEDERICH, Marie-France LIEFGEN, Claudine REGENWETTER, Malou WAGNER, professeurs d'enseignement technique, Dr Doris SZYDLOWSKI, aspirant professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Dr Dorothée KNAUF-HÜBEL, chargée d'enseignement.

membres suppléants: Mme Albertine FLAMMANG, directrice adjointe, Mmes Gerta FRYNS, Marguerite KREMER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, M. Camille WEYRICH, professeur, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Mmes Christiane HENDEL, Anouk JADIN, aspirants professeurs, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Maria SCHÜR, chargées d'éducation, Dr Carine FEDERSPIEL, chargée d'enseignement.

COMMISSION LTPS SI2 (Centre de formation d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: Mme Albertine FLAMMANG, directrice adjointe, Mme Diane FRISCH, MM. Paul BOCK, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mme Gabrielle WIES, professeur d'enseignement technique, Mmes Christiane MERTENS, Fernande SCHAEFFER, infirmières graduées enseignantes, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Mme Marie-France FILSER, chargée d'éducation, Dr Marc GLEIS, chargé d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marianne GILLEN, directrice, M. Camille WEYRICH, professeur, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Dr Doris SZYDLOWSKI, aspirant professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Anouk JADIN, Christiane HENDEL, aspirants professeurs, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Maria SCHÜR, chargées d'éducation.

COMMISSION LTPS SI3 (Centre de formation d'Ettelbruck)

membres effectifs: Mme Thérèse HOFFMANN, directrice adjointe, Mme Maryse GOEDERT, M. Roland MULLER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, MM. Marc TRIERWEILER, Camille WEYRICH, professeurs, Mmes Jeanine MATHIAS, Marielle WIRTGEN, MM. Stephan DUMANGE, Mehmed ÖZEN, professeurs d'enseignement technique, Mme Sandra SCHEUER, candidat professeur, Mmes Patricia DERYCKE WAUTY, Tessy HEINERSCHEID, Danièle JUNG, chargées d'éducation, Dr Chrétien JACOBY, chargé d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Diane FRISCH, M. Paul BOCK, professeurs, Mmes Sonja WINTRINGER, Caroline LENTZ, candidats professeurs, Mmes Christiane HENDEL, Marie-Lyne KELLER, aspirants professeurs, Mmes Maria SCHÜR, Gabrielle CAMBRIA, chargées d'éducation, Dr Georges JACOBS, chargé d'enseignement.

COMMISSION LTPS SI4 (Centre de formation de Luxembourg)

membres effectifs: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Gerta FRYNS, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, MM. Marc TRIERWEILER, Camille WEYRICH, professeurs, Mmes Marie-Paule LEY, Gilberte NERDEN, Georgette THOLL, professeurs d'enseignement technique, Mmes Marthy-Anne BECKER, Bruna DEL FABBRO, infirmières graduées enseignantes, Dr Doris SZYDLOWSKI, aspirant professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique.

membres suppléants: Mme Thérèse HOFFMANN, directrice adjointe, M. Patrick BICHEL, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Diane FRISCH, M. Paul BOCK, professeurs, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Mmes Christiane HENDEL, Marie-Lyne KELLER, aspirants professeurs, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Danielle JUNG, Maria SCHÜR, chargées d'éducation, Dr Georges JACOBS, chargé d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire:

COMMISSION LTPS SL1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Diane FRISCH, MM. Paul BOCK, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mme Claudine SCHOCKMEL, professeur d'enseignement technique, Mme Christiane LIESCH, laborantine enseignante, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Mme Marie-Estelle LARCHER, Dr Walter DIPPEL, M. Jean-Marie MANGEN, Dr Jean-Marc MICHELS, M. Pierre KIRPACH, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Gerta FRYNS, M. Patrick BICHEL, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, MM. Gérard WAGENER, Camille WEYRICH, professeurs, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Dr Doris SZYDLOWSKI, aspirant professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Maria SCHÜR, chargée d'éducation, MM. Olivier COURTEILLE, Marc FLIES, Dr Alain HAKIM, Alain MENZEL, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie:

COMMISSION LTPS SR1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Diane FRISCH, MM. Paul BOCK, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mme Senny MERSCH, infirmière graduée – assistant technique médical de radiologie, M. Michel ZIMMER,

candidat professeur, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Mmes Géraldine DIDIER, Dr Eva Maria FREITAG, MM. Armand GOLDSCHMIT, Nico HARPES, Jürgen WAGNER, Luc WARLING, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Gerta FRYNS, M. Patrick BICHEL, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, M. Camille WEYRICH, professeurs, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Maria SCHÜR, chargées d'éducation, Dr Angela FISCHER, Dr Guido SYRE, MM. Carlo BACK, Norbert LENERS, Fabrice WILHELMY, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de l'infirmier en pédiatrie:

COMMISSION LTPS SP1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Danielle SCHOL, infirmière enseignante, Drs Danielle KOENIG, Norbert KLEES, Roland SELIGMANN, Christian NUTTIN, Emmanuel SCALAIS, Mmes Danièle CHRISTEN, Renée GROFF, Monique SUNNEN, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Nicole WEBER, professeur d'enseignement technique, Drs Ronit CHAFAI, Christine KALONJI, Josée METTELOCK, Christiane WEITZEL, François HENTGES, Jerry KIEFFER, Fernand PAULY, Paul PHILIPPE, Jean-Jacques VERVIER, Mmes Marie-France MAJERUS, Arlette ERR, Muriel FICHELLE, Danièle PETERS, Yasmine RAYANNE, Manuela SCHWAN, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de l'infirmier en anesthésie et réanimation:

COMMISSION LTPS SAR1 (Lycée technique pour Professions de Santé, Centre de formation d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: Mme Albertine FLAMMANG, directrice adjointe, M. Fred FERRON, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, M. Alain BECKER, chargé d'éducation, Mmes Regina HEGGLIN, Francine SAND, MM. Steve MACK, Jeff SCHEER, Dr Romain KERSCHEN, Dr Marco KLOP, Dr Claude STREEF, Dr Jean UHRIG, Dr Jean WAGNER, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Josiane LASCHETTE-BOURG, MM. Edouard CLEMENT, Patrick OBERWEIS, Martin SIMON, Dr Touraj RASTEGAR, Dr Roger REINERS, Dr Bernhard STEIN, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'éducateur/éducatrice:

COMMISSION IEES ED1 (Institut d'Études Éducatives et Sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, attaché à la direction, Mme Simone LESCH, psychologue à l´IEES, Mme Liliane BISENIUS, sociologue à l´IEES, M. Jean-Marie AREND, éducateur gradué à l´IEES, MM. Marc KEMP, professeur, Mmes Nikola ACKERMANN, Marie-Anne DELLES, Sonja HEWER, Luitgard MAYR, Katja SCHINTGEN, Nicole WEBER, MM. Ralph BOTH, Christian KMIOTEK, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Mathilde METZ, pédagogue à l´IEES, Mme Peggy WOLSFELD, éducatrice graduée à l´IEES, Mme Isabelle HOMMEL, chargée de cours.

COMMISSION IEES ED2 (Institut d'Études Éducatives et Sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, attaché à la direction, Mme Liliane BISENIUS, sociologue à l´IEES, M. Jean-Marie AREND, éducateur gradué à l´IEES, M. Marc KEMP, professeur, M. Laurent DURA, pédagogue, M. Gérard FABER, instituteur, Mmes Malou BOFFERDING, Josiane DALEIDEN, Marianne DECKER, Marianne GÖTTLER, Véronique HANSEN, Isabelle HOMMEL, MM. Jörg BIDINGER, Théo ECKER, Philippe WANLIN, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Simone LESCH, psychologue à l'IEES, Mme Danielle LELLINGER, pédagogue.

COMMISSION IEES ED3 (Institut d'Études Éducatives et Sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, attaché à la direction, Mme Peggy WOLSFELD, éducatrice graduée à l´IEES, Mme Danielle LELLINGER, pédagogue, Mmes Claudine CONRADT, Isabelle HOMMEL, Carole KREMER, Luitgard MAYR, Carole MEHLEN, Marie-Therèse METZLER, Danièle SCHOLER, MM. Jörg BIDINGER, Klaudio PERSURIC, Marc TRAUSCH, Philippe WANLIN, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Annick MATHEIS, psychologue à l´IEES, Mme Sonja TROES, éducatrice graduée à l´IEES.

COMMISSION IEES ED4 (Institut d'Études Éducatives et Sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, attaché à la direction, Mme Mathilde METZ, pédagogue à l´IEES, Mme Annick MATHEIS, psychologue à l´IEES, Mme Peggy WOLSFELD, éducatrice graduée à l´IEES, Mmes Marianne GÖTTLER, Véronique HANSEN, Ludmilla MARIN, Simone MERGEN, Marie-Thérèse METZLER, Chantal STEIN, MM. Ralph BOTH, Jean-Marie BRACONNIER, Gérald GROSSER, Gerhard HELD, Daniel LUCIANI, chargés de cours.

membres suppléants: M. Jean-Marie AREND, éducateur gradué à l´IEES, M. Christian KMIOTEK, chargé de cours.

COMMISSION IEES ED5 (Institut d'Études Éducatives et Sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, attaché à la direction, Mme Simone LESCH, psychologue à l´IEES, Mme Sonja TROES, éducatrice graduée à l´IEES, M. Laurent DURA, pédagogue, M. Gérard FABER, instituteur, Mmes Pia BOESEN, Carole KREMER, Chantal STEIN, MM. Pierre BACKES, Paul BRESSLER, Claude GILLEN, Peter WITT, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Liliane BISENIUS, sociologue à l´IEES, M. Marc KEMP, professeur, M. Ralph BOTH, chargé de cours.

Pour la division administrative et commerciale du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTETT TCM1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. Lucien KLEIN, directeur adjoint, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, Mme Huguette SCHROEDER, MM. Mario GAUL, Marc SCHOENTGEN, professeurs, Mme Marie-Anne SCHMIT, MM. Nicolas GILSON, Claude HALSDORF, professeurs d'enseignement technique, Mme Pascale KASEL, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: Mmes Muriel MEYERS, Lydianne REILES, MM. Alain BACK, Maurice BROERS, Jean-Paul FREDERES, Michel KOHNEN, Michel POLFER, Jeff SCHMITZ, João SEBASTIAO, professeurs, Mmes Annick MEYER, Nadine STEPHANY, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTETT TCM2 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. Lucien KLEIN, directeur adjoint, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, MM. Alain BACK, Jean-Paul FREDERES, Michel KOHNEN, Michel POLFER, Jeff SCHMITZ, João SEBASTIAO, professeurs, Mme Annick MEYER, maître de cours spéciaux, Mme Anne REINIG, candidat professeur.

membres suppléants: Mmes Muriel MEYERS, Huguette SCHROEDER, MM. Maurice BROERS, Mario GAUL, Marc SCHOENTGEN, professeurs, Mme Fernande GINTER, Marie-Anne SCHMIT, MM. Nicolas GILSON, Claude HALSDORF, professeurs d'enseignement technique, Mmes Pascale KASEL, Nadine STEPHANY, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTB TCM1 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, Mmes Christiane DURBACH, Carine LEPAGE, MM. Michel BOCK, Marc MULLER, Christian RICHARTZ, professeurs, Mme Geneviève GODONOU-DOSSOU, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, MM. Alphonse KLEIN, Jean-Claude MILLER, Frank SCHALZ, Serge THILMANY, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique, Mme Pia SCHINTGEN, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTB TCM2 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, MM. Alphonse KLEIN, Jean-Claude MILLER, Frank SCHALZ, Serge THILMANY, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique, Mme Pia SCHINTGEN, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, Mmes Christiane DURBACH, Carine LEPAGE, MM. Michel BOCK, Marc MULLER, Christian RICHARTZ, professeurs, Mme Geneviève GODONOU-DOSSOU, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTC TCM1 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Emile HERMES, directeur, Mmes Simone BOHR, Mariette KAUTHEN, Antoinette MAAS, Lucienne SCHLEICH, MM. Jean-Marie KIEFFER, Charles MAY, Marc SCHOELLEN, professeurs, Mme Carol GOBLET, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTC TCM2 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Emile HERMES, directeur, Mmes Doris GILLES, Diane MILLER, Viviane REIFF, Pierrette WALENTINY, MM. Guy FREYLING, Joseph van ZIJL, professeurs, Mmes Carol GOBLET, Marie-Anne ZECHES, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTC TCM3 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Emile HERMES, directeur, Mmes Carine HOFFMANN, Diane MILLER, Viviane REIFF, MM. Alain HOFFMANN, Marc LEKL, Joseph van ZIJL, professeurs, Mmes Carol GOBLET, Marie-Anne MAZOUIN, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTMA TCM1 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur adjoint, Mme Debbie DIEDERICH, MM. Aloyse BERNARD, Paul GEIMER, Alex SPELLER, Roland WENNER, professeurs, Mme Marie-Marthe HOFFMANN, maître de cours spéciaux, M. Victor MARTINS DA COSTA, candidat professeur.

membres suppléants: Mme Françoise SCHROEDER, Mmes Christiane LAMBORELLE, Monique WARINGO, MM. Mike RICHARTZ, Marco ZIESER, professeurs, Mme Brigitte BRÜCHER, maître de cours spéciaux, Mme Myriam PIERRE, candidat professeur.

COMMISSION LTL TCM1 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mme Françoise DEUTSCH, MM. Georges BÜCHLER, Gérard GANGOLF, Jean JUNCKER, Marco ZIESER, professeurs, Mme Florence FISCHER, professeur d'enseignement technique, Mme Viviane GOERGEN, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: Mmes Marie-Jeanne FOHL, Michèle MARNACH, Mylène RIZZI, Mireille ROY, Françoise SCHROEDER, M. Dietmar BUSCH, professeurs, Mme Josiane FUNCK, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTL TCM2 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mmes Marie-Jeanne FOHL, Michèle MARNACH, Mylène RIZZI, Mireille ROY, Françoise SCHROEDER, M. Dietmar BUSCH, professeurs, Mme Josiane FUNCK, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: Mme Françoise DEUTSCH, MM. Georges BÜCHLER, Gérard GANGOLF, M. Jean JUNCKER, M. Marco ZIESER, professeurs, Mme Florence FISCHER, professeur d'enseignement technique, Mme Viviane GOERGEN, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTJB TCM1 (Lycée technique Joseph-Bech)

membres effectifs: M. Gilles ESTGEN, directeur, Mmes Chantal EICHER, Eliette GROSBER, Christiane SCHMIT, MM. Louis BERG, Marco ELZ, François GITZINGER, professeurs, Martine FABER, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Romain KAYSER, directeur adjoint, M. Jean WEBER, professeur-ingénieur, Mmes Linda CALDARELLI, Nicole HOFFMANN, Danielle KLIMAYTIS, Colette WEYRICH, professeurs, Mme Nicole GANGOLF, maître de cours spéciaux, M. Mathis HENGEL, chargé de cours.

COMMISSION LN TCM1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, Mme Pascale ZEY, MM. Roger BARBEL, Jules BARTHEL, Alain FEDERSPIEL, Claude FEIDER, professeurs, Mme Michèle KINNEN, maître de cours spéciaux, Mme Florence MARXEN, candidat professeur.

membres suppléants: Mme Katrien DE BONDT, aspirant professeur, Mmes Marie-Rose MASSARD, Antoinette THEIS, M. Joseph MANGRICH, chargés de cours.

COMMISSION LTNB TCM1 (Lycée technique Nic.-Biever)

membres effectifs: M. José LEINER, directeur, Mmes Mireille PERUZZI, Christiane SCHOTT, MM. Laurent GEIMER, Benoît SAUBER, professeurs, Mme Jeannine HUBERT, professeur d'enseignement technique, Mme Janine POULLIG, maître de cours spéciaux, Mme Martine FEDERMEYER, candidat professeur.

membres suppléants: Mmes Simone FLAMMANG, Chantal OESTREICHER, Françoise THOMÉ, MM. Guy FOETZ, Jean-Marc LINSTER, Robert RIDOLFO, professeurs, Mme Rose WEBER, chargée de cours.

Pour la division agricole, section agricole, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTA TAG1 (Lycée technique agricole)

membres effectifs: M. Norbert FELTGEN, directeur, Mme Martine HANSEN, MM. Joseph BORMANN, Roger BRAUN, Claude FELTEN, Henri KOHNEN, Guy REILAND, Emile SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Marielle KNEBEL, M. Carlo KINN, professeurs, Mme Andrée GILLET, M. Jacquot WATGEN, chargés de cours.

membres suppléants: M. Fernand LEESCH, directeur adjoint, Mme Béatrice FABER, MM. Guy MAJERUS, Guy MIRGAIN, Joseph SCHOLTES, professeurs-ingénieurs, M. Romain MORAO, professeur, Mme Marita ENGEL, candidat professeur-ingénieur, Mme Micheline TROIAN, chargée de cours.

Pour la division agricole, section environnement naturel, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTA TEN1 (Lycée technique agricole)

membres effectifs : M. Norbert FELTGEN, directeur, Mmes Simone DAUPHIN, Janine HIERZIG, Danièle SCHMIT, MM. Joseph BORMANN, Roger BRAUN, Emile SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Claudine ALESCH, M. Carlo KINN, professeurs, MM. Guido FAAS, Claude MERGES, Nicolas NEGRETTI, candidats professeurs-ingénieurs, Mme Andrée GILLET, Micheline TROIAN, MM. Paul GLODEN, Jacquot WATGEN, chargés de cours.

membres suppléants: M. Fernand LEESCH, directeur adjoint, MM. Erhard ANNEN, Joseph SCHOLTES, professeurs-ingénieurs, Mme Marielle KNEBEL, professeur, M. Romain MORAO, professeurs, M. Guy BOLMER, maître d'enseignement technique, M. Pascal MANNES, candidat professeur-ingénieur.

Pour la division agricole, section horticole, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTA THR1 (Lycée technique agricole)

membres effectifs : M. Norbert FELTGEN, directeur, Mme Anita BONTEMPS, MM. Joseph BORMANN, Tom DELLES, Emile SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Marielle KNEBEL, M. Carlo KINN, professeurs, Mme Ruth HAU, M. Léon HERTGES, maîtres d'enseignement technique, Mmes Andrée GILLET, Susanne HARTMANN, M. Jacquot WATGEN, chargés de cours.

membres suppléants : M. Fernand LEESCH, directeur adjoint, M. Joseph SCHOLTES, professeur-ingénieur, M. Romain MORAO, professeurs, Mmes Maryse GALES, Micheline TROIAN, MM. Eike JABLONSKI, Thomas VOELKENING, chargés de cours.

Pour la division artistique, section design graphique, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TDG1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Marguerite KILL, Claudine THILL, Marie-Gabrielle THILTGES, Danielle WAGNER, MM. Marc FRISING, Dean GREGORIUS, Daniel WERMEISTER, professeurs, M. Nicolas BILL, professeur d'enseignement technique, Mme Myriam ROLLMANN, chargée de cours, Mme Anne DIEDERICH, M. Fernand ROLLINGER, chargés d'éducation.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Simone KAYSER, Ginette KONS, MM. Jean-Paul FRITZ, Alain PONTEN, professeurs, Mme Christiane SCHOLTES, professeur d'enseignement technique, MM. Marcel TOCKERT, Philippe TOUFFET, chargés de cours, M. Jean-Jacques MICHELS, chargé d'éducation.

COMMISSION LTAM TDG2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Nadia PIAZZI, Christiane PLEIMLING, Danielle WAGNER, Béatrice WELTER, MM. Marc HERR, Ernest KONSBRUCK, François LECH, Joé PAULUS, Christian SCHAACK, professeurs, Mme Elisabeth GABBANA, candidat professeur, M. Joseph TOMASSINI, chargé de cours, M. Armand STRAINCHAMPS, chargé d'éducation.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Simone KAYSER, Ginette KONS, Marie-Gabrielle THILTGES, MM. Jean-Paul FRITZ, Alain PONTEN, professeurs, Mme Christiane SCHOLTES, professeur d'enseignement technique, MM. Marcel TOCKERT, Philippe TOUFFET, chargés de cours, M. Jean-Jacques MICHELS, chargé d'éducation.

Pour la division artistique, section expression plastique, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TEP1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Claude ERNSTER, Simone KALMES, Carmen KILL, Annette PROBST, Marie-Gabrielle THILTGES, Sylvie-Anne THYES, Danielle WAGNER, Béatrice WELTER, MM. Marc FRISING, François LECH, Félix MERSCH, Alain PONTEN, Christian SCHAACK, Daniel WERMEISTER, Edouard ZACHARIAS, professeurs, MM. Nicolas BILL, Jean-Marc WECKBECKER, professeurs d'enseignement technique, Mme Christiane SCHOLTES, Mme Alice WILWO, maître de cours spéciaux, Mme Elisabeth GABBANA, candidat professeur, Mme Christiane LEGILL, M. Joseph TOMASSINI, chargés de cours, Mme Anne DIEDERICH, M. Armand STRAINCHAMPS, chargés d'éducation.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Catherine ELVINGER, Simone KAYSER, Ginette KONS, M. Jean-Paul FRITZ, professeurs, Mme Jacqueline HENGEN, professeur d'enseignement technique, Mmes Françoise AHLBORN, Elisabeth REUTER, MM. Marcel TOCKERT, Philippe TOUFFET, chargés de cours, Mme Isabelle LUTZ, MM. Jean-Jacques MICHELS, Fernand ROLLINGER, chargés d'éducation.

Pour la division chimique du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTC TCH1 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. René ZENS, directeur adjoint, M. Carlo NOBEN, professeur-ingénieur, Mmes Simone BOHR, Doris GILLES, Manon REMAKEL, Viviane SCHONS, Isabelle WIRION, MM. Marco FREYMANN, Michel MORCHE, Jean-Marie WEBER, professeurs, Mmes Simone ALBRECHT, Jeanne PROBST, professeurs d'enseignement technique, M. Paul ASSEL, candidat professeur.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, Mme Patricia DEFAY, MM. François KRANTZ, Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, professeurs, Mme Daisy SCHMIT, professeur d'enseignement technique.

Pour la division électrotechnique, section communication, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TEC1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, MM. Marc RECKINGER, André SCHWARZ, Raymond SPELTZ, Guy URBANY, Guy WEILER, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, Mmes Antonie BRUCH, Sandy NEIENS, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique, M. Aloyse KNOCH, maître d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Jean-Claude FELTES, Jean-Paul GREISCH, David MENTZ, Marc MOOTZ, Camille SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Nadia PIAZZI, professeur, Mmes Jacqueline HENGEN, Christiane SCHOLTES, professeurs d'enseignement technique, MM. Henri BIRCHEN, Jean DAUBENFELD, Georges LAUTH, Claude WOLMERING, maîtres d'enseignement technique.

COMMISSION LTE TEC1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: M. Nic ALFF, directeur, MM. Jean-Marie CLOOS, Raoul DRUI, Gérard NEU, Serge LINCKELS, Guy SCHINTGEN, Paul SCHLESSER, professeurs-ingénieurs, Mmes Pascale MATHIEU, Isabelle WIRTH, M. Robert WEBER, professeurs, M. François HENGEN, maître d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Gilles HEYART, Mauro SABATINI, professeurs-ingénieurs, Mmes Bénita KAYSER, Astrid SCHULLER, MM. Jean-Jacques GAUBIG, Bert GOERGEN, professeurs, MM. Claude ENGEL, Gilles SEILER, maîtres d'enseignement technique.

Pour la division électrotechnique, section énergie, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TEE1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, MM. Jules BONERT, Claude FEIPEL, Jean-Claude FELTES, Patrick KOHN, Marc MOOTZ, Marc RECKINGER, professeurs-ingénieurs, Mmes Simone KAYSER, Valérie SASSEL, M. Christian LUDOVICY, professeurs, M. Aloyse DAVID, maître d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Alain BRAUN, André JACOBS, David MENTZ, professeurs-ingénieurs, MM. Pascal PASCIOLLA, Joé PAULUS, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique, MM. Henri BIRCHEN, Jean DAUBENFELD, Claude WOLMERING, maîtres d'enseignement technique.

COMMISSION LTETT TEE1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, MM. Marc AREND, Michel UNSEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Monique BINCK, Françoise SCHINTGEN, M. Marc SCHOENTGEN, professeurs, MM. Claude HALSDORF, Jean IHRY, Roland KIRSCH, professeurs d'enseignement technique, M. Guillaume REITER, maître d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Marc ENGELDINGER, professeur-ingénieur, Mmes Monique MAYER, Suzette WEIS, MM. Gene BINDELS, Maurice BROERS, professeurs, M. Marcel BERTEMES, maître d'enseignement technique.

Pour la division génie civil, section bâtiment, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTJBM TBA1 (Lycée technique Josy Barthel)

membres effectifs: M. Marc FISCHBACH, directeur adjoint, Mme Nadine BRIX, MM. André FABER, Pol STANZELEIT, professeurs-architectes, MM. Romain BINCK, Marc CHRISTEN, Charles FEYEREISEN, Marc KLEPPER, Jean-Claude WAGENER, professeurs-ingénieurs, Mmes Marie-Paule EYSCHEN, Nadine FEIERSTEIN, Claude LORANG, Annick WELSCHER, M. Yves WENANDY, professeurs, Mmes Pascale BECKER, Monique LINSTER, Claudine PILOT, MM. Alex KRÜGER, Eric SCHWEICHER, candidats professeurs, Mme Satu CORKE, aspirant professeur-architecte.

membres suppléants: M. Jean WAGNER, directeur, Mme Claudine CIUCA, candidat professeur, M. Robert BRIMER, chargé de cours, Mme Alexandra MAERZ, chargée d'éducation.

Pour la division génie civil, section constructions civiles, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTJBM TCC1 (Lycée technique Josy Barthel)

membres effectifs: M. Marc FISCHBACH, directeur adjoint, MM. Romain BINCK, Marc CHRISTEN, Christian CORNETTE, Charles FEYEREISEN, Pierre KAYSER, Marc KLEPPER, Michel PUNDEL, Jean-Claude WAGENER, professeurs-ingénieurs, Mmes Marie-Paule EYSCHEN, Nadine FEIERSTEIN, Claude LORANG, Annick WELSCHER, M. Yves WENANDY, professeurs, Mmes Pascale BECKER, Monique LINSTER, Claudine PILOT, MM. Alex KRÜGER, Eric SCHWEICHER, candidats professeurs.

membres suppléants: M. Jean WAGNER, directeur, Mme Claudine CIUCA, candidat professeur, M. Anthony LLOYD, candidat professeur-ingénieur, Mme Alexandra MAERZ, chargée d'éducation.

Pour la division hôtelière et touristique, section hôtelière, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTHAH THO1 (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)

membres effectifs: M. Louis ROBERT, directeur, M. Gérard BENDER, directeur adjoint, Mme Michelle FLAMMANG, MM. Jean-Paul CATHREIN, Marc JUNG, Joe LEYDER, professeurs, Mme Colette HEIRENDT, MM. Paul CORBIN, Gérard TAGLIAFERRI, professeurs d'enseignement technique, Mmes Martine HENTGES, Sylvie PRETTI, maîtres de cours spéciaux, MM. Patric BREDIMUS, Patrick WAGNER, maîtres d'enseignement technique, Mmes Renée FERRING, Isabelle FRANK, Jacqueline VAN DER MAELEN, MM. Pol DECKER, Abi DUHR, Georges KNAUF, Bruno MACIAS, Jean STRUBEL, chargés de cours.

Pour la division hôtelière et touristique, section touristique, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTHAH TTO1 (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)

membres effectifs: M. Louis ROBERT, directeur, M. Gérard BENDER, directeur adjoint, Mme Michèle FLAMMANG, MM. Jean-Paul CATHREIN, Marc JUNG, Joe LEYDER, professeurs, Mme Colette HEIRENDT, MM. Paul CORBIN, Gérard TAGLIAFERRI, professeurs d'enseignement technique, Mmes Martine HENTGES, Sylvie PRETTI, maîtres de cours spéciaux, MM. Patric BREDIMUS, Patrick WAGNER, maîtres d'enseignement technique, Mmes Renée FERRING, Isabelle FRANK, Jacqueline VAN DER MAELEN, Nicole ZENNER, MM. Marc ANGEL, Bruno MACIAS, Georges KNAUF, chargés de cours.

Pour la division informatique du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TIF1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, Mme Simone BEISSEL, MM. Jules BONERT, Pierre POOS, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, MM. Marc SCHMIT, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Monette ENSCH, Annick HOFFMANN, Sandy NEIENS, Nadia PIAZZI, M. John BOURKEL, professeurs.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Fred FABER, Jean-Claude FELTES, Marc MOOTZ, André SCHWARZ, René WEBER, Yves WENGLER, professeurs-ingénieurs, M. Guy LOESCH, professeur

de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Catherine ELVINGER, MM. Christian LUDOVICY, Daniel WERMEISTER, professeurs.

COMMISSION LTAM TIF2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, MM. Pierre POOS, René WEBER, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, MM. Guy LOESCH, Marc SCHMIT, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Christiane GRUN, Nadine SCHMITZ, M. Pascal PASCIOLLA, professeurs, M. Nicolas BILL, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Fred FABER, Jean-Claude FELTES, Marc RECKINGER, André SCHWARZ, Yves WENGLER, professeurs-ingénieurs, Mme Catherine ELVINGER, MM. Christian LUDOVICY, Daniel WERMEISTER, professeurs.

COMMISSION LTE TIF1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: M. Nic ALFF, directeur, MM. Antonio DE CAROLIS, Raoul DRUI, Serge LINCKELS, Sylvain PIREN, Mauro SABATINI, René TURPING, professeurs-ingénieurs, Mme Caroline MERLAND, MM. Jean-Jacques GAUBIG, Raymond STEIL, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Gilles HEYART, Pierre KESSELER, Guy TOUSCH, professeurs-ingénieurs, Mme Danielle KASS, M. Daniel BRAOJOS, professeurs, M. Pierre MARCHAL, professeur d'enseignement technique, M. Jens GETREU, aspirant professeur-ingénieur, Mme Anne-Marie VIENOT, chargée de cours.

COMMISSION LN TIF1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, MM. Arnaud KIEFFER, Michel SCHMITZ, Pierre STOCKREISER, François ZUIDBERG, professeurs-ingénieurs, Mme Pierrette BETTENDORFF, professeur, MM. Mike BORSCHETTE, Alain DELOSCH, candidats professeurs-ingénieurs, Mme Myriam LEY, candidat professeur, M. Laurent WEILER, chargé d'éducation.

membres suppléants: M. Jean NEHRENHAUSEN, professeur, M. Jeff SEYLER, aspirant professeur.

Pour la division mécanique, section mécanique automobile, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTC TMA1 (Lycée technique de Centre)

membres effectifs: membres effectifs: M. René ZENS, directeur adjoint, MM. Claude JANDER, Marco JOMINET, Nico MEYRER, professeurs-ingénieurs, Mmes Simone BOHR, Doris GILLES, Manon REMAKEL, Isabelle WIRION, professeurs, Mme Simone ALBRECHT, professeurs d'enseignement technique, MM. Gérard KRYSATIS, Alex RICKAL, Jean STEINBACH, maîtres d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, MM. Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, professeurs, Mme Daisy SCHMIT, professeur d'enseignement technique.

Pour la division mécanique, section mécanique générale, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TMG1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Paul FABER, Georges GLOESENER, Jean-Jacques ZEIMES, professeurs-ingénieurs, Mmes Catherine ELVINGER, Nadia PIAZZI, M. François LECH, professeurs, Mme Jacqueline HENGEN, M. Léon LUDOVICY, professeurs d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Daniel EIFFENER, Jean-Paul MARTELING, Tom MENTGEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Marguerite KILL, Claudine THILL, Alain PONTEN, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LTAM TMG2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Jules BONERT, Paul FABER, Marco KIESGEN, Aloyse PAULUS, Claude WEBER, Jean-Jacques ZEIMES, professeurs-ingénieurs, Mmes Monette ENSCH, Simone KALMES, M. Daniel WERMEISTER, professeurs, M. Nicolas BILL, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Daniel EIFFENER, Tom MENTGEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Marguerite KILL, Claudine THILL, MM. Jerry KREINS, Alain PONTEN, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique.

Art. 4. Les commissions se réuniront sur convocation du commissaire du Gouvernement.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Mady Delvaux-Stehres

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 4 **18 janvier 2005**

Sommaire

NOMENCLATURE DES ACTES ET SERVICES DES MEDECINS ET DES MEDECINS-DENTISTES

Adaptation des tarifs de la nomenclature des actes et services des médecins à partir du 1er janvier 2005.

Conformément au protocole d'accord du 23 juillet 2003 signé entre l'association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg et l'union des caisses de maladie, la valeur de la lettre-clé a été majorée temporairement et fixée à 0,52534 au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948, pendant la période du 1er septembre 2003 au 31 décembre 2004.

Avec effet au 1er janvier 2005, cette majoration temporaire prend fin, et la nouvelle valeur de la lettre-clé est fixée à: 0,51513.

Comme les négociations en vue de l'adaptation de la valeur de la lettre-clé à partir du 1er janvier 2005, conformément à l'article 67 du CAS, tel que modifié par la loi du 22 juillet 2003 n'ont pas encore abouti, et en attendant un résultat des négociations en cours, la lettre-clé de la nomenclature des médecins à l'indice 636,26 a été déterminée d'après le calcul ci-après:

0,51513 * 6,3626 = **3,2776**

ANNEXE TENANT COMPTE DU REGLEMENT GRAND-DUCAL DU 28 NOVEMBRE 2003 PREVUE A L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 22 JUILLET 2003 MODIFIANT LE CHAPITRE V «RELATIONS AVEC LES PRESTATAIRES DE SOINS» DU LIVRE 1ER DU CODE DES ASSURANCES SOCIALES.

PREMIERE PARTIE: ACTES GENERAUX

Valeur lettre-clé à indice 100: 0,51513

Chapitre 1.- Consultations

Section 1 - Consultations normales

	Cote d'application:		636,26	652,16
	Lettre-clé:		3,2776	3,3595
	valable à partir du:		01.09.03	
	Code	Coeff.	Tarif 1	Tarif 2
1) Consultation du médecin généraliste	C1	9,08	**29,80**	30,50
2) Consultation du médecin spécialiste en - médecine interne - endocrinologie, maladies du métabolisme et de la nutrition - hématologie - néphrologie	C2	9,19	**30,10**	30,90
3) Consultation du médecin spécialiste en cardiologie et angiologie	C3	7,20	**23,60**	24,20
4) Consultation du médecin spécialiste en gastro-entérologie	C4	7,20	**23,60**	24,20
5) Consultation du médecin spécialiste en pneumologie	C5	7,66	**25,10**	25,70
6) Consultation du médecin spécialiste en pédiatrie pour un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis	C6	10,03	**32,90**	33,70
7) Consultation du médecin spécialiste en pédiatrie	C7	7,20	**23,60**	24,20
8) Consultation du médecin spécialiste en dermato-vénéréologie	C8	9,25	**30,30**	31,10
9) Consultation du médecin spécialiste en psychiatrie ou en psychiatrie infantile	C9	7,20	**23,60**	24,20
10) Consultation du médecin spécialiste en neurologie et en neuropsychiatrie	C10	11,47	**37,60**	38,50
11) Consultation du médecin spécialiste en rhumatologie	C11	8,44	**27,70**	28,40
12) Consultation du médecin spécialiste en rééducation et en réadaptation fonctionnelles	C12	7,86	**25,80**	26,40
13) Consultation du médecin spécialiste en -chirurgie générale -orthopédie -chirurgie plastique -chirurgie thoracique -chirurgie vasculaire -chirurgie pédiatrique -neurochirurgie -chirurgie gastro-entérologique -chirurgie maxillo-faciale	C13	7,20	**23,60**	24,20
14) Consultation du médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique	C14	7,20	**23,60**	24,20
15) Consultation du médecin spécialiste en urologie	C15	7,20	**23,60**	24,20
16) Consultation du médecin spécialiste en ophtalmologie	C16	9,92	**32,50**	33,30
17) Consultation du médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie	C17	7,20	**23,60**	24,20
18) Consultation du médecin spécialiste en stomatologie	C18	7,20	**23,60**	24,20
19) Consultation du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation (non en rapport avec un examen pré-anesthésique)	C19	6,14	**20,10**	20,60
20) Consultation du médecin spécialiste en radiodiagnostic, en radiothérapie, en médecine nucléaire	C20	7,20	**23,60**	24,20
29) Consultation faite au Luxembourg par un professeur d'université ne résidant pas au Luxembourg	C29	7,20	**23,60**	24,20

Section 2 - Consultations majorées				
1) Consultation majorée du médecin spécialiste en - médecine interne - hématologie - néphrologie - endocrinologie	C30	15,34	**50,30**	51,50
2) Consultation majorée du médecin spécialiste en gastro-entérologie	C31	14,04	**46,00**	47,20
3) Consultation majorée du médecin spécialiste en neurologie ou neuropsychiatrie	C32	15,08	**49,40**	50,70
4) Consultation majorée du médecin spécialiste en psychiatrie	C33	14,04	**46,00**	47,20
5) Consultation majorée du médecin spécialiste en rhumatologie	C34	14,18	**46,50**	47,60
6) Consultation majorée du médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles	C35	14,04	**46,00**	47,20
7) Consultation majorée du médecin spécialiste en neurochirurgie	C36	14,04	**46,00**	47,20
8) Consultation majorée faite au Luxembourg par un professeur d'université ne résidant pas au Luxembourg	C37	21,06	**69,00**	70,80
9) Consultation majorée du médecin généraliste	C38	14,04	**46,00**	47,20
10) Consultation majorée du médecin spécialiste en radiothérapie	C39	15,34	**50,30**	51,50
Section 3 - Tarifs spéciaux				
1) Renouvellement d'ordonnance	C41	3,76	**12,30**	12,60
2) Injections et pansements en série, par séance (non applicable pour médicaments non à charge, sauf vaccin)	C42	3,76	**12,30**	12,60
Section 4 - Consultations spéciales				
Sous-section 1 - Tous les médecins à l'exception des médecins-spécialistes en pédiatrie				
1) Consultation urgente	C51	10,38	**34,00**	34,90
2) Consultation du soir demandée et faite entre 20 et 22 heures	C52	13,64	**44,70**	45,80
3) Consultation de dimanche et de jour férié légal	C53	13,64	**44,70**	45,80
4) Consultation de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	C54	20,18	**66,10**	67,80
Sous-section 2 - Médecins-spécialistes en pédiatrie				
1) Consultation urgente du pédiatre	C55	14,34	**47,00**	48,20
2) Consultation du soir demandée et faite entre 20 et 22 heures du pédiatre	C56	17,40	**57,00**	58,50
3) Consultation de dimanche et de jour férié légal du pédiatre	C57	17,40	**57,00**	58,50
4) Consultation de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures du pédiatre	C58	23,90	**78,30**	80,30
Section 5 - Examen pré-anesthésique du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation				
1) Examen pré-anesthésique à l'hôpital avant l'intervention	C61	6,14	**20,10**	20,60
2) Examen pré-anesthésique à l'hôpital devant être fait le soir entre 20 et 22 heures	C62	11,63	**38,10**	39,10
3) Examen pré-anesthésique à l'hôpital devant être fait le dimanche ou un jour férié légal	C63	11,63	**38,10**	39,10
4) Examen pré-anesthésique à l'hôpital devant être fait la nuit entre 22 et 7 heures	C64	17,22	**56,40**	57,90
5) Examen pré-anesthésique pour intervention programmée	C71	6,14	**20,10**	20,60
6) Ré-examen pré-anesthésique moins de 24 heures avant une anesthésie générale, suite à un premier examen pré-anesthésique pour intervention programmée	C74	6,14	**20,10**	20,60

Remarques:

Pour l'ensemble des examens en vue d'une anesthésie générale (au sens de l'article 12) une seule des positions C61 à C71 peut être mise en compte par l'anesthésiste-réanimateur. Le ré-examen C74 peut être mis en compte en plus si cet examen est fait en dehors du bloc opératoire. Le protocole de ces examens est compris.

Les positions (majorées) C62 à C64 ne peuvent être mises en compte que pour des interventions non programmées.

Pour des interventions ultérieures au cours de la même hospitalisation ou pendant une période de 3 semaines, seule la position C74 peut être mise en compte une nouvelle fois.

L'examen pré-anesthésique ne peut être mis en compte en cas d'hospitalisation en réanimation par l'anesthésiste avant l'intervention nécessitant une anesthésie

Chapitre 2.- Visites

Section 1 - Visites en milieu extra-hospitalier

Sous-section 1 - Tous les médecins à l'exception des médecins-spécialistes en pédiatrie

1) Visite du médecin généraliste	V1	12,48	**40,90**	41,90
2) Visite du médecin spécialiste	V2	12,48	**40,90**	41,90
3) Visite urgente	V3	15,86	**52,00**	53,30
4) Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	V4	18,72	**61,40**	62,90
5) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	V5	15,86	**52,00**	53,30
6) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	V6	18,72	**61,40**	62,90
7) Visite de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	V7	25,32	**83,00**	85,10

Sous-section 2 - Médecins-spécialistes en pédiatrie

1) Visite du pédiatre pour un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis	V10	14,56	**47,70**	48,90
2) Visite du pédiatre	V11	12,48	**40,90**	41,90
5) Visite urgente	V12	18,41	**60,30**	61,80
6) Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	V13	21,27	**69,70**	71,50
7) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	V14	18,41	**60,30**	61,80
8) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	V15	21,27	**69,70**	71,50
9) Visite de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	V16	27,72	**90,90**	93,10

Section 2 - Visites en milieu hospitalier

Sous-section 1 - Tous les médecins à l'exception des médecins-spécialistes en pédiatrie

1) Visite du médecin généraliste	V20	12,48	**40,90**	41,90
2) Visite du médecin spécialiste	V21	12,48	**40,90**	41,90
3) Visite urgente	V22	15,86	**52,00**	53,30
4) Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	V23	18,72	**61,40**	62,90
5) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	V24	15,86	**52,00**	53,30
6) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	V25	18,72	**61,40**	62,90
7) Visite de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	V26	25,32	**83,00**	85,10

Sous-section 2 - Médecins-spécialistes en pédiatrie				
1) Visite du pédiatre pour un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis	V30	14,56	**47,70**	48,90
2) Visite du pédiatre	V31	12,48	**40,90**	41,90
3) Visite urgente	V32	18,41	**60,30**	61,80
4) Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	V33	21,27	**69,70**	71,50
5) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	V34	18,41	**60,30**	61,80
6) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	V35	21,27	**69,70**	71,50
7) Visite de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	V36	27,72	**90,90**	93,10
Chapitre 3.- Déplacements				
1) Indemnité horo-kilométrique par kilomètre	K1	0,47	**1,50**	1,60
2) Indemnité horo-kilométrique, par kilomètre, pour le service de nuit en médecine générale	K2	1,00	**3,30**	3,40
Chapitre 4.- Traitement hospitalier stationnaire				
Section 1 - Traitement hospitalier général				
1) 1er jour d'hospitalisation	F11	3,88	**12,70**	13,00
2) 2e au 14e jour d'hospitalisation, par jour	F12	3,88	**12,70**	13,00
3) 15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	F13	1,97	**6,50**	6,60
4) A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	F14	0,96	**3,10**	3,20
Section 2 - Traitement hospitalier interne				
1) 1er jour d'hospitalisation en cas de malade transféré à un médecin spécialiste	F20	24,90	**81,60**	83,70
2) 1er jour d'hospitalisation, (malade non transféré)	F21	8,86	**29,00**	29,80
3) 2e au 14e jour d'hospitalisation, par jour	F22	6,25	**20,50**	21,00
4) 15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	F23	3,25	**10,70**	10,90
5) A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	F24	0,96	**3,10**	3,20
6) 1er jour d'hospitalisation d'un malade transféré à un médecin spécialiste en médecine interne	F25	24,90	**81,60**	83,70
7) 1er jour d'hospitalisation par un médecin spécialiste en médecine interne (malade non transféré)	F26	8,86	**29,00**	29,80
8) 1er jour d'hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans transféré à un médecin spécialiste en pédiatrie	F27	24,90	**81,60**	83,70
9) 1er jour d'hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans par un médecin spécialiste en pédiatrie (malade non transféré)	F28	8,86	**29,00**	29,80
Section 3 - Traitement post-opératoire				
1) 1er au 7e jour d'hospitalisation, par jour	F31	3,31	**10,80**	11,10
2) 8e au 14e jour d'hospitalisation, par jour	F32	1,65	**5,40**	5,50
3) 15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	F33	1,08	**3,50**	3,60
4) A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	F34	0,96	**3,10**	3,20

Section 4 - Traitement hospitalier de longue durée

1) Traitement en cas d'hébergement reconnu, par jour	F40	0,96	**3,10**	3,20
2) Traitement stationnaire dans un centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle, par jour d'hospitalisation	F41	6,31	**20,70**	21,20
3) Traitement stationnaire dans un centre de rééducation gériatrique, par jour d'hospitalisation	F42	4,02	**13,20**	13,50
4) Réhabilitation psychosociale, par jour d'hospitalisation	F45	4,02	**13,20**	13,50
5) Réhabilitation dans un centre thérapeutique pour dépendance, par jour d'hospitalisation	F46	4,02	**13,20**	13,50
6) Réhabilitation d'une maladie psychiatrique grave instable de longue durée, par jour d'hospitalisation	F47	6,31	**20,70**	21,20

REMARQUE:

La position F41 est réservée au médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles attaché au centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation. La position F42 est réservée au médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelle attaché à un service de rééducation gériatrique.

Les positions F45 à F47 sont réservées au médecin spécialiste en psychiatrie attaché au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique. Ces forfaits comprennent les actes techniques prévus à la sous-section 2 - Psychiatrie de la section 5 du chapitre 1 de la deuxième partie de l'annexe et ne peuvent être remplacés par ceux-ci.

Section 5 - Traitement avec soins intensifs spécifiques par les médecins spécialistes

1) 1er et 2e jour de soins intensifs, par jour	F51	49,11	**161,00**	165,00
2) 3e au 6e jour de soins intensifs, par jour	F52	24,90	**81,60**	83,70

REMARQUE:

A la fin du traitement avec soins intensifs ou à partir du 7e jour, voir section 2 point 3.

Section 6 - Traitement avec soins intensifs par le médecin anesthésiste-réanimateur

Sous-section 1 - Soins intensifs non en rapport avec une intervention sous anesthésie générale

1) 1er et 2e jour de soins intensifs, par jour	F61	53,13	**174,10**	178,50
2) A partir du 3e jour de soins intensifs, par jour	F62	20,70	**67,80**	69,50

Sous-section 2 - Soins intensifs post-opératoires (moins de 96 heures après une intervention sous anesthésie générale)

1) 1er et 2e jour de soins intensifs post-opératoires, par jour	F65	31,85	**104,40**	107,00
2) A partir du 3e jour de soins intensifs post-opératoires, par jour	F66	31,85	**104,40**	107,00

Sous-section 3 - Soins intensifs par anesthésie péri-durale continue ou par anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux (mise en place comprise), non en rapport avec une intervention sous anesthésie générale

1) Traitement par anesthésie continue, par jour	F68	20,70	**67,80**	69,50

Sous-section 4 - Traitement de la douleur aiguë post-opératoire d'un malade non hospitalisé au service de réanimation, par PCA avec pompe à morphine ou anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux (mise en place comprise)

1) Traitement de la douleur aiguë post-opératoire, par jour	F69	20,70	**67,80**	69,50

Section 7 - Traitement avec manoeuvres de réanimation complexes par le médecin anesthésiste-réanimateur				
Sous-section 1 - Réanimation non en rapport avec une intervention sous anesthésie générale				
1) 1er et 2e jour de réanimation, par jour	F71	121,03	**396,70**	406,60
2) 3e et 4e jour de réanimation, par jour	F72	60,52	**198,40**	203,30
3) A partir du 5e jour de réanimation, par jour	F73	36,25	**118,80**	121,80
Sous-section 2 - Réanimation complexe post-opératoire (moins de 96 heures après une intervention sous anesthésie générale)				
1) 1er et 2e jour de réanimation post-opératoire, par jour	F75	61,25	**200,80**	205,80
2) 3e et 4e jour de réanimation post-opératoire, par jour	F76	61,25	**200,80**	205,80
3) A partir du 5e jour de réanimation post-opératoire, par jour	F77	61,25	**200,80**	205,80
Section 8 - Traitement avec manoeuvres de réanimation complexes par équipe de spécialistes en pédiatrie				
1) Forfait par jour	F80	61,85	**202,70**	207,80
<u>Chapitre 5 .- Rapports</u>				
Section 1 - Rapports au médecin traitant				
1) Rapport détaillé au médecin traitant concernant - l'examen clinique général - les résultats d'examens complémentaires - le diagnostic positif (et différentiel) - les propositions de traitement	R1	9,05	**29,70**	30,40
2) Rapport détaillé au médecin traitant après hospitalisation en cas de décès du malade; rapport rédigé par un médecin n'ayant pas pratiqué d'intervention chirurgicale ou par un médecin ayant fait un traitement post-opératoire dépassant 4 semaines; le contenu du rapport doit correspondre aux points énumérés pour R1	R10	9,05	**29,70**	30,40
3) Rapport au médecin traitant après hospitalisation, rédigé par un médecin n'ayant pas pratiqué d'intervention chirurgicale et portant sur les points énumérés pour R1	R2	13,58	**44,50**	45,60
4) Rapport au médecin traitant, rédigé par un médecin; à la suite d'une intervention chirurgicale compliquée ayant entraîné une durée d'hospitalisation post-opératoire dépassant 4 semaines	R3	13,58	**44,50**	45,60
Section 2 - Rapports au contrôle médical de la sécurité sociale				
1) Examen général et rapport dans le cadre de l'instruction d'une demande en obtention d'une pension d'invalidité ou dans le cadre d'une incapacité de travail prolongée à charge de l'assurance maladie	R4	14,30	**46,90**	48,00
2) Rapport dans le cadre d'une incapacité de travail prolongée à charge de l'assurance accident	R5	10,08	**33,00**	33,90
3) Rapport après hospitalisation pour accident de travail	R6	11,44	**37,50**	38,40
4) Déclaration d'une maladie professionnelle par le médecin traitant	R8	4,53	**14,80**	15,20
5) Rapport médical de constitution de dossier en cas d'accident du travail	R9	6,24	**20,50**	21,00
Section 3 - Rapport à la cellule d'évaluation et d'orientation				
1) Rapport du médecin traitant dans le cadre de l'instruction d'une demande en obtention de prestations de l'assurance dépendance (non cumulable avec consultation ou visite)	R20	14,30	**46,90**	48,00

<u>Chapitre 6 .- Examens à visée préventive et de dépistage</u>				
Section 1 - Examen prénuptial				
1) Examen médical avant mariage avec établissement d'un certificat, tel que prévu par la loi du 19 décembre 1972 et le règlement grand-ducal du 14 mars 1973	E1	23,66	**77,50**	79,50
Section 2 - Examens prénatals de la femme et examens des enfants jusqu'à l'âge de deux ans, tels que prévus par la loi du 20 juin 1977 et les règlements grand-ducaux du 8 décembre 1977				
Sous-section 1 - Examens prénatals				
1) 1er examen effectué par le médecin habilité à cet effet par la loi avant la fin du 3e mois de la grossesse comportant la remise du carnet dûment complété	E2	17,03	**55,80**	57,20
2) 2e examen (au plus tard dans la deuxième quinzaine du 4e mois)	E3	7,29	**23,90**	24,50
3) 3e examen (au cours du 6e mois)	E4	7,29	**23,90**	24,50
4) 4e examen (dans les quinze premiers jours du 8e mois)	E5	7,29	**23,90**	24,50
5) 5e examen (dans les quinze premiers jours du 9e mois)	E6	7,29	**23,90**	24,50
Sous-section 2 - Examen postnatal				
1) 6e examen dans les 8 semaines après l'accouchement	E7	7,29	**23,90**	24,50
Sous-section 3 - Examens médicaux des enfants en bas âge par un pédiatre				
1) 1er examen périnatal, effectué par le médecin habilité à ces fins par la loi, dans les 48 heures qui suivent la naissance comportant la remise du carnet dûment complété	E8	10,96	**35,90**	36,80
2) 2e examen périnatal à la sortie de la maternité ou entre le 5e et le 10e jour de la naissance	E9	10,96	**35,90**	36,80
3) 3e examen périnatal à l'âge de 4 à 6 semaines	E10	10,96	**35,90**	36,80
4) 4e examen périnatal à l'âge de 4 à 6 mois	E11	10,96	**35,90**	36,80
5) 5e examen périnatal à l'âge de 9 à 12 mois	E12	10,96	**35,90**	36,80
6) 6e examen périnatal à l'âge de 21 à 24 mois	E13	10,96	**35,90**	36,80
Sous-section 4 - Examens médicaux des enfants en bas âge par un médecin autre que le pédiatre				
1) 3e examen périnatal à l'âge de 4 à 6 semaines	E14	8,98	**29,40**	30,20
2) 4e examen périnatal à l'âge de 4 à 6 mois	E15	8,98	**29,40**	30,20
3) 5e examen périnatal à l'âge de 9 à 12 mois	E16	8,98	**29,40**	30,20
4) 6e examen périnatal à l'âge de 21 à 24 mois	E17	8,98	**29,40**	30,20
Section 3 - Examens médicaux systématiques pour les enfants âgés de deux à quatre ans prévus par la loi du 15 mai 1984				
1) Examen effectué entre l'âge de 30 et 36 mois par un médecin généraliste, par un médecin spécialiste en pédiatrie ou en médecine interne	E18	9,03	**29,60**	30,30
2) Examen effectué entre l'âge de 42 et 48 mois par un médecin généraliste, par un médecin spécialiste en pédiatrie ou en médecine interne	E19	9,03	**29,60**	30,30

Section 4 - Examens médicaux dans le cadre d'un programme de médecine préventive élaboré par la direction de la santé en collaboration avec l'UCM				
1) Consultation effectuée par les médecins généralistes, les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique ou en médecine interne dans le cadre du programme de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie: communication du résultat de la mammographie, anamnèse et examen clinique, évaluation du risque de cancer du sein et conseils spécifiques	E20	10,32	**33,80**	34,70
2) Consultation et première injection de vaccin contre l'hépatite B	E30	8,70	**28,50**	29,20
<u>Chapitre 7 - Forfaits médicaux pour surveillance des cures thermales</u>				
1) Foie/Rhumatisme, pour 21 jours	G1	31,20	**102,30**	104,80
2) Foie/Rhumatisme, par journée	G2	1,48	**4,90**	5,00
3) Voies respiratoires inférieures, pour 21 jours	G3	31,20	**102,30**	104,80
4) Voies respiratoires inférieures, par journée	G4	1,48	**4,90**	5,00
5) Voies respiratoires supérieures, pour 21 jours	G5	31,20	**102,30**	104,80
6) Voies respiratoires supérieures, par journée	G6	1,48	**4,90**	5,00
7) Stase lympho-veineuse, pour 21 jours	G7	31,20	**102,30**	104,80
8) Stase lympho-veineuse, par journée	G8	1,48	**4,90**	5,00
9) Obésité pathologique, pour 21 jours	G9	31,20	**102,30**	104,80
10) Obésité pathologique, par journée	G10	1,48	**4,90**	5,00
REMARQUE:				
Le coefficient des positions du présent chapitre comprend le rapport au médecin traitant et, le cas échéant, au contrôle médical de la sécurité sociale				
<u>Chapitre 8 - Forfaits médicaux pour suivi dans un centre de jour</u>				
1) Forfait par demi-journée pour un enfant présent au centre de jour du service de psychiatrie infantile	J1	12,28	**40,20**	41,30
2) Forfait pour le traitement d'un patient présent une demi-journée dans un centre de rééducation fonctionnelle et réadaptation, par jour	J7	2,58	**8,50**	8,70
3) Forfait pour le traitement d'un patient présent une journée entière dans un centre de rééducation fonctionnelle et réadaptation, par jour	J8	5,15	**16,90**	17,30
REMARQUE:				
Cette position est réservée au médecin spécialiste en psychiatrie infantile intervenant au service de jour de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Luxembourg.				
Les positions J7 et J8 sont réservées au médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles intervenant au centre national de rééducation fonctionnelle et réadaptation. Pour les jours de traitement de rééducation au centre, les forfaits J7 et J8 sont à mettre en compte et ne peuvent être remplacés par un acte général.				

DEUXIEME PARTIE: ACTES TECHNIQUES	Code	Coeff.	Tarif 1	Tarif 2
Chapitre 1 - Médecine générale - Spécialités non chirurgicales				
Section 1 - Médecine Générale				
Sous-section 1 - Infiltrations				
REMARQUE:				
Les positions de la sous-section 1 ne sont pas cumulables entre elles, pour la même région anatomique. Les infiltrations superficielles ne sont pas à mettre en compte.				
1) Infiltration du ganglion de Gasser, infiltration périaortique	1M11	14,35	**47,00**	48,20
2) Infiltration d'un ganglion ou d'un nerf profond de la tête ou du cou	1M12	6,80	**22,30**	22,80
3) Infiltration du sympathique dorsal, lombaire, pelvien ou splanchnique - CAC	1M13	4,50	**14,70**	15,10
4) Infiltration périnerveuse profonde - CAC	1M14	3,80	**12,50**	12,80
5) Infiltration de tendons, de ligaments, d'apophyses osseuses, de gaines synoviales - CAC	1M15	3,80	**12,50**	12,80
6) Infiltration pour syndrome du canal carpien ou tarsien, du trou sacré, de l'hiatus sacro-coccygien	1M16	6,85	**22,50**	23,00
7) Infiltration péridurale	1M17	9,95	**32,60**	33,40
Sous-section 2 - Injections				
REMARQUE:				
Mises en compte au maximum une fois par jour.				
1) Mise en place d'une voie veineuse centrale (veine sous-clavière, jugulaire ou fémorale), perfusion ou transfusion comprise	1M21	9,75	**32,00**	32,80
2) Dénudation d'une veine ou mise en place d'une voie veineuse centrale chez un enfant de moins de 3 ans, perfusion ou transfusion comprise	1M22	18,90	**61,90**	63,50
3) Cathétérisme d'une artère chez l'enfant, perfusion ou transfusion comprise	1M23	29,15	**95,50**	97,90
4) Prise de sang ou injection intraveineuse chez l'enfant de moins de 12 mois - CAC	1M24	2,20	**7,20**	7,40
5) Injection intra-artérielle	1M25	6,80	**22,30**	22,80
6) Injections sclérosantes des troncs saphéniens et/ou des grosses collatérales avec pansement compressif; contrôle échographique éventuel compris; par séance	1M26	8,82	**28,90**	29,60
Remarque:				
Cette position ne concerne pas les varices isolées ni les varicosités (télangiectasies)				

7) Injection intraveineuse pour épreuve fonctionnelle dans un laboratoire d'analyses médicales et de biologie clinique	1M28	4,30	**14,10**	14,40
8) Injections sclérosantes d'une ou des crosses saphènes et/ou de veines perforantes sous contrôle échographique (non cumulable à 1M26)	1M29	15,22	**49,90**	51,10
9) Location d'appareil	1M29X	5,55	**18,20**	18,60
10) Perfusion intraveineuse d'au moins 10 ml, en milieu extra-hospitalier; prise en charge pour réhydratation, alimentation parentérale ou apport de médicaments à indication majeure	1M31	5,50	**18,00**	18,50
11) Perfusion intraveineuse, en milieu extra-hospitalier; prise en charge pour réhydratation, alimentation parentérale ou apport de médicaments à indication majeure, pour enfants de moins de 7 ans	1M32	6,70	**22,00**	22,50
12) Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang, y compris les contrôles avant et pendant la transfusion, en milieu extra-hospitalier	1M33	5,50	**18,00**	18,50
13) Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang, y compris les contrôles avant et pendant la transfusion, pour enfant de moins de 7 ans en milieu extra-hospitalier	1M34	6,70	**22,00**	22,50
14) Exsanguino-transfusion chez l'adulte ou l'enfant	1M35	91,10	**298,60**	306,10
15) Exsanguino-transfusion chez le nouveau-né	1M36	70,35	**230,60**	236,30
16) Mise en place par voie percutanée d'un cathéter veineux central avec contrôle radiologique et implantation d'un port sous-cutané pour injections répétées pour chimiothérapie ou analgésie (non cumulable avec 1M21 ou 1M22)	1M37	65,95	**216,20**	221,60
17) Mise en place ou changement d'un cathéter veineux central avec contrôle radiologique et raccordement à un port sous-cutané (non cumulable avec 1M21 ou 1M22)	1M38	26,45	**86,70**	88,90
18) Mise en place ou changement d'un port sous-cutané avec contrôle radiologique	1M39	39,50	**129,50**	132,70
Sous-section 3 - Ponctions				
1) Ponction d'une collection superficielle (abcès, kyste, hydrocèle ...) - CAC	1M41	2,75	**9,00**	9,20
2) Ponction d'une collection profonde (sous-aponévrotique)	1M42	6,80	**22,30**	22,80
3) Ponction d'une articulation autre que la hanche	1M45	6,80	**22,30**	22,80
4) Ponction d'une hanche	1M46	11,25	**36,90**	37,80
5) Ponction de gaine tendineuse ou de bourse séreuse	1M47	6,85	**22,50**	23,00
6) Saignée	1M51	3,65	**12,00**	12,30
7) Ponction-biopsie d'un tissu ou organe peu profond - CAC	1M52	2,75	**9,00**	9,20
8) Ponction sternale ou de la crête iliaque	1M53	7,00	**22,90**	23,50
9) Ponction exploratrice de la cavité thoracique ou abdominale - CAC	1M61	3,80	**12,50**	12,80
10) Ponction de la cavité thoracique ou abdominale et évacuation de grandes quantités	1M62	9,05	**29,70**	30,40
11) Ponction évacuatrice de la cavité thoracique avec lavage des plèvres pour empyème ou hémothorax	1M63	13,05	**42,80**	43,80
12) Ponction du péricarde	1M64	16,15	**52,90**	54,30
13) Ponction transcutanée d'un organe intra-abdominal	1M65	11,80	**38,70**	39,60
14) Ponction lombaire ou sous-occipitale avec ou sans injection (première ponction)	1M71	11,45	**37,50**	38,50
15) Ponction lombaire ou sous-occipitale avec ou sans injection, répétition de la ponction dans un délai de 14 jours	1M72	5,65	**18,50**	19,00
16) Ponction lombaire ou sous-occipitale en série avec injection médicamenteuse chez un enfant de moins de 7 ans	1M73	7,95	**26,10**	26,70
17) Ponction du sinus longitudinal	1M74	11,80	**38,70**	39,60
18) Ponction d'un disque avec ou sans injection de produit de contraste	1M75	20,75	**68,00**	69,70

Sous-section 4 - Pansements				
1) Détersion, débridement chirurgical éventuel, et pansement d'une grande plaie souillée, d'une grande lésion ulcérée, ou d'une brûlure étendue, non cumulable avec un autre acte sur la même région anatomique	1M80	5,65	**18,50**	19,00
2) Frais de matériel	1M80M	5,60	**18,40**	18,80
3) Pansement compressif pour ulcère variqueux ou phlébite - CAC	1M81	4,25	**13,90**	14,30
4) Pansement de fixation (genre colle de zinc) ou taping; une articulation ou un segment	1M82	5,70	**18,70**	19,10
5) Pansement de fixation ou taping; plus d'un segment	1M83	8,60	**28,20**	28,90
Sous-section 5 - Immobilisation plâtrée en dehors des traumatismes ostéo-articulaires, moulage pour appareil orthopédique				
1) Immobilisation plâtrée d'un membre	1M85	8,60	**28,20**	28,90
2) Grand plâtre thoraco-brachial ou pelvi-pédieux	1M86	35,35	**115,90**	118,80
3) Corset, lit plâtré ou corset minerve	1M87	35,35	**115,90**	118,80
Sous-section 6 - Actes techniques dans le cadre de programmes de médecine préventive				
1) Deuxième injection de vaccin contre l'hépatite B - CAC	1E11	2,95	**9,70**	9,90
2) Troisième injection de vaccin contre l'hépatite B - CAC	1E12	2,95	**9,70**	9,90
Section 2 - Médecine Interne specialisée				
Sous-section 1 - Cancérologie, chimiothérapie				
1) Cycle de chimiothérapie anti-cancéreuse intravasculaire; injection ou perfusion avec surveillance par le médecin, (non renouvelable avant un délai de 6 jours dans le chef du patient)	1S11	33,25	**109,00**	111,70
2) Cytophérèse, par séance	1S15	27,90	**91,40**	93,70
Sous-section 2 - Néphrologie, épuration extra-rénale				
REMARQUE:				
Est compris dans le tarif de l'épuration extra-corporelle tout appel d'urgence au cours de la séance. Pour les séances de routine, des majorations de dimanche ou de jour férié ne peuvent être mises en compte.				
1) Hémodialyse (épuration extra-corporelle) pour insuffisance rénale, par séance	1S21	27,90	**91,40**	93,70
2) Hémodialyse pour insuffisance rénale aiguë, les 3 premières séances pendant une période de 15 jours; par séance	1S22	63,65	**208,60**	213,80
3) Plasmaphérèse, par séance	1S25	27,90	**91,40**	93,70
4) Dialyse péritonéale (épuration intra-corporelle), les deux premiers jours du traitement; par jour	1S26	50,70	**166,20**	170,30
5) Dialyse péritonéale, 3e ou 4e jour du traitement; par jour	1S27	25,40	**83,30**	85,30
6) Dialyse péritonéale, à partir du 5e jour du traitement; par jour	1S28	15,20	**49,80**	51,10
Sous-section 3 - Pédiatrie				
1) Réanimation immédiate du nouveau-né comportant au minimum respiration assistée instrumentale, avec ou sans intubation et injection; mise en compte uniquement s'il n'y a pas d'hospitalisation par le même médecin	1S31	28,28	**92,70**	95,00
2) Assistance pédiatrique avant la naissance pour une situation de risque néonatale	1S32	18,85	**61,80**	63,30
3) Exploration polysomnographique chez le nourrisson en cas d'apnées ou de malaises. Enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, EOG, ECG, saturation en oxygène, flux aériens naso-buccaux, mouvements respiratoires thoraco abdominaux et actimétrie, éventuellement pH-métrie oesophagienne, avec protocole et extraits de tracé	1S35	45,00	**147,50**	151,20

REMARQUE:				
1) Les positions 1S31 et 1S32 ne sont pas cumulables entre elles. Le cumul E8 avec une des positions 1S31 ou 1S32 est autorisé				
2) Les majorations prévues à l'article 8 ne s'appliquent pas à la position 1S35.				
Sous-section 4 - Allergologie				
1) Inventaire allergologique avec tests cutanés effectués par scarification (scratch) ou par piqûre épicutanée (prick) - CAC	1S41	4,00	**13,10**	13,40
2) Frais de matériel	1S41M	1,40	**4,60**	4,70
3) Inventaire allergologique par tests à application épicutanée	1S42	6,15	**20,20**	20,70
4) Frais de matériel	1S42M	1,40	**4,60**	4,70
5) Inventaire allergologique avec tests cutanés par injection intradermique	1S43	7,05	**23,10**	23,70
6) Fourniture de matériel	1S43M	1,40	**4,60**	4,70
7) Injection de désensibilisation, par séance	1S44	4,30	**14,10**	14,40
Section 3 - Cardiologie				
Sous-section 1 - Électrocardiographie				
1) Électrocardiogramme (ECG), minimum 12 dérivations, tracé et rapport - CAC	1C11	6,60	**21,60**	22,20
2) Location d'appareil	1C11X	3,00	**9,80**	10,10
3) Enregistrement ECG continu de 24h par enregistreur portable (Holter) avec mise en place, lecture et rapport; premier examen pour une periode de 28 jours	1C14	15,55	**51,00**	52,20
4) Location d'appareil	1C14X	39,55	**129,60**	132,90
5) Enregistrement ECG continu de 24h; examen répété dans les 28 jours	1C15	9,25	**30,30**	31,10
6) Location d'appareil	1C15X	39,55	**129,60**	132,90
7) Épreuve d'effort (sous) maximale, standardisée (cycloergomètre ou tapis roulant), ECG au repos compris, avec moyens de réanimation, sous surveillance ECG et TA continue; enregistrement et rapport (non cumulable avec 1C11)	1C17	23,75	**77,80**	79,80
8) Location d'appareil	1C17X	10,15	**33,30**	34,10
9) Surveillance clinique et ECG au cours de la scintigraphie du myocarde après effort ou après perfusion d'un médicament (position 8N22) (intervention thérapeutique éventuelle comprise) - CAT	1C19	10,20	**33,40**	34,30
Sous-section 2 - Échocardiographie				
1) Échocardiographie, enregistrement en time-motion	1C21	15,55	**51,00**	52,20
2) Location d'appareil	1C21X	24,55	**80,50**	82,50
3) Échocardiographie, enregistrement bidimensionnel	1C22	15,55	**51,00**	52,20
4) Location d'appareil	1C22X	24,55	**80,50**	82,50
5) Echographie, enregistrement bidimensionnel et en mode time-motion	1C23	18,75	**61,50**	63,00
6) Location d'appareil	1C23X	24,55	**80,50**	82,50
7) Échocardiographie, enregistrement bidimensionnel et en mode time-motion - CAC, à condition qu'il n'y ait pas eu de consultation mise en compte par le même médecin dans les 7 jours précédents	1C24	18,75	**61,50**	63,00
8) Location d'appareil	1C24X	24,55	**80,50**	82,50
9) Échocardiographie Doppler	1C25	24,90	**81,60**	83,70
10) Location d'appareil	1C25X	24,55	**80,50**	82,50
11) Échocardiographie Doppler, voie oesophagienne comprise	1C26	27,05	**88,70**	90,90
12) Location d'appareil	1C26X	24,55	**80,50**	82,50

REMARQUE:
Les positions 1C21 à 1C26 ne sont pas cumulables entre elles.

Sous-section 3 - Enregistrement continu de la tension artérielle				
1) Enregistrement continu de la tension artérielle pendant 24 heures par enregistreur portable; mise en place de l'enregistreur, lecture du tracé et rapport d'interprétation - APCM pour répétition de cet examen dans les 6 mois	1C38	15,55	**51,00**	52,20
2) Location d'appareil	1C38X	7,80	**25,60**	26,20
Sous-section 4 - Autres enregistrements et traitements cardiaques				
1) Mesure du débit cardiaque par thermodilution (3 déterminations minimum)	1C41	19,80	**64,90**	66,50
2) Mesure du débit cardiaque par méthode de Fick ou par méthode de dilution de colorant	1C42	26,45	**86,70**	88,90
3) Défibrillation d'urgence et répétition dans les 24 heures	1C45	13,20	**43,30**	44,30
4) Cardioversion, mise en compte une fois par 24 heures	1C46	46,10	**151,10**	154,90
Sous-section 5 - Cathétérisme cardiaque et examens radiologiques				
1) Microcathétérisme du coeur droit, sous contrôle ECG, avec enregistrement des pressions	1C51	19,80	**64,90**	66,50
2) Microcathétérisme du coeur droit, sous contrôle ECG, avec enregistrement des pressions et oxymétrie étagée	1C52	26,45	**86,70**	88,90
3) Évaluation de la fonction sinusale et de la conduction atrio-ventriculaire par cathétérisme cardiaque	1C55	46,10	**151,10**	154,90
4) Évaluation de la fonction sinusale et de la conduction atrio-ventriculaire par cathétérisme cardiaque avec épreuve pharmacologique	1C56	52,70	**172,70**	177,00
5) Cathétérisme du coeur droit (voie veineuse), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, mesure du débit, oxymétrie étagée	1C61	46,10	**151,10**	154,90
6) Cathétérisme du coeur droit (voie veineuse), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, mesure du débit, oxymétrie étagée avec injection de produit de contraste et angiocardiographie	1C62	59,30	**194,40**	199,20
7) Cathétérisme du coeur gauche (voie artérielle), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions	1C65	59,30	**194,40**	199,20
8) Cathétérisme du coeur gauche (voie artérielle), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, avec injection de produit contraste et angiocardiographie, aortographie comprise	1C66	72,50	**237,60**	243,60
9) Cathétérisme du coeur gauche (voie artérielle), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, injection de produit contraste, angiocardiographie (ventriculographie et/ou aortographie) et coronarographie sélective droite et gauche en plusieurs incidences avec cinéangiographie	1C67	92,20	**302,20**	309,70
10) Angioplastie transluminale des coronaires, cathétérisme et angiocardiographie compris, non cumulable avec 1C65 à 1C67	1C71	117,60	**385,40**	395,10
11) Mise en place d'un cathéter endocavitaire pour entrainement électrosystolique transitoire, sous contrôle ECG et/ou radioscopique	1C75	32,95	**108,00**	110,70

Sous-section 6 - Stimulateur cardiaque (pacemaker)				
1) Mise en place de sondes pour stimulation cardiaque, sous contrôle radiologique et ECG, avec mesures du seuil de stimulation	1C81	65,95	**216,20**	221,60
2) Mise en place de sondes pour stimulation cardiaque, sous contrôle radiologique et ECG, avec mesures du seuil de stimulation et implantation du boîtier	1C83	105,45	**345,60**	354,30
3) Remplacement du boîtier du stimulateur cardiaque avec mesures du seuil de stimulation	1C85	52,70	**172,70**	177,00
4) Mesures du seuil de stimulation, en cas de changement du boîtier	1C86	13,20	**43,30**	44,30
5) Contrôle d'un stimulateur cardiaque implanté avec enregistrement ECG et contrôles techniques	1C88	15,00	**49,20**	50,40
6) Location d'appareil	1C88X	3,00	**9,80**	10,10
REMARQUE:				
L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour l'implantation du boîtier (position 2C21) ou le changement du boîtier (position 2C22) et non pour la mise en place des sondes				
Section 4 - Pneumologie				
Sous-section 1 - Examens et petites interventions				
1) Biopsie pleurale à l'aiguille	1P11	28,25	**92,60**	94,90
2) Institution d'un drainage pleural continu	1P12	20,80	**68,20**	69,90
3) Provocation d'une symphyse pleurale	1P13	12,05	**39,50**	40,50
4) Ponction-biopsie pulmonaire transpariétale	1P14	38,55	**126,40**	129,50
5) Pleuroscopie exploratrice	1P21	28,90	**94,70**	97,10
6) Pleuroscopie avec biopsie pleurale ou section de brides	1P22	44,30	**145,20**	148,80
7) Pleuroscopie avec biopsie pleurale ou traitement de lésions pleurales avec supplément pour utilisation de rayons laser	1P23	118,55	**388,60**	398,30
8) Location du laser	1P23X	23,00	**75,40**	77,30
9) Pleuroscopie avec biopsie pulmonaire ou traitement de lésions pulmonaires	1P24	50,50	**165,50**	169,70
10) Pleuroscopie avec biopsie pulmonaire ou traitement de lésions pulmonaires avec supplément pour utilisation de rayons laser	1P25	124,75	**408,90**	419,10
11) Location du laser	1P25X	23,00	**75,40**	77,30
12) Création d'un pneumothorax	1P31	16,40	**53,80**	55,10
13) Réinsufflation ou exsufflation d'un pneumothorax	1P32	9,60	**31,50**	32,30
14) Création d'un pneumomédiastin	1P35	26,05	**85,40**	87,50
15) Drainage endocavitaire pulmonaire	1P36	40,35	**132,30**	135,60
Sous-section 2 - Bronchofibroscopie				
1) Cathétérisme des bronches avec injection de produit de contraste ou d'un médicament	1P41	18,35	**60,10**	61,60
2) Bronchoscopie ou bronchofibroscopie exploratrice	1P51	28,90	**94,70**	97,10
3) Location du bronchofibroscope	1P51X	12,75	**41,80**	42,80
4) Bronchofibroscopie avec prélèvement ou biopsie endobronchique	1P52	37,75	**123,70**	126,80
5) Location du bronchofibroscope	1P52X	12,75	**41,80**	42,80
6) Bronchoscopie avec ponction, biopsie ou brossage sur lésion située au-delà du champ de visibilité	1P53	71,40	**234,00**	239,90
7) Location du bronchofibroscope	1P53X	12,75	**41,80**	42,80
8) Bronchofibroscopie avec extraction de corps étrangers en une ou plusieurs séances	1P54	65,10	**213,40**	218,70
9) Location du bronchofibroscope	1P54X	12,75	**41,80**	42,80
10) Bronchofibroscopie avec lavage bronchiolo-alvéolaire	1P55	62,90	**206,20**	211,30
11) Location du bronchofibroscope	1P55X	12,75	**41,80**	42,80

12) Bronchofibroscopie et traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser, première séance	1P61	97,95	**321,00**	329,10
13) Location du bronchofibroscope	1P61X	12,75	**41,80**	42,80
14) Bronchofibroscopie et traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser, séances suivantes	1P62	70,90	**232,40**	238,20
15) Location du bronchofibroscope	1P62X	12,75	**41,80**	42,80
16) Bronchofibroscopie, traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser et prélèvement ou biopsie endobronchique	1P63	112,00	**367,10**	376,30
17) Location du bronchofibroscope	1P63X	12,75	**41,80**	42,80
18) Bronchofibroscopie, traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser et prélèvement ou biopsie trans- ou perbronchique	1P64	151,70	**497,20**	509,60
19) Location du bronchofibroscope	1P64X	12,75	**41,80**	42,80
20) Bronchofibroscopie, traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser et lavage bronchiolo-alvéolaire	1P65	139,35	**456,70**	468,10
21) Location du bronchofibroscope	1P65X	12,75	**41,80**	42,80
22) Mise en place endoscopique d'un applicateur au niveau trachéo-bronchique pour curiethérapie	1P66	28,90	**94,70**	97,10
REMARQUE:				
Pour les positions 1P41 à 1P65, majoration de 10% pour les enfants âgés de moins de 14 ans.				
Sous-section 3 - Épreuve fonctionnelle respiratoire				
1) Spirographie	1P71	12,60	**41,30**	42,30
2) Frais de location	1P71X	4,50	**14,70**	15,10
3) Détermination du volume résiduel	1P72	9,50	**31,10**	31,90
4) Frais de location	1P72X	4,50	**14,70**	15,10
5) Détermination du volume résiduel et des résistances bronchiques	1P73	30,75	**100,80**	103,30
6) Frais de location	1P73X	6,75	**22,10**	22,70
7) Détermination du volume résiduel et étude de la diffusion alvéolo-capillaire	1P74	26,45	**86,70**	88,90
8) Frais de location	1P74X	6,75	**22,10**	22,70
9) Détermination du volume résiduel, des résistances bronchiques, des courbes débit-volume	1P75	43,35	**142,10**	145,60
10) Frais de location	1P75X	9,00	**29,50**	30,20
11) Détermination des compliances par barographie oesophagienne	1P76	32,55	**106,70**	109,40
12) Frais de location	1P76X	9,00	**29,50**	30,20
13) Détermination du volume de fermeture	1P77	21,65	**71,00**	72,70
14) Frais de location	1P77X	9,00	**29,50**	30,20
15) Épreuve quantitative aux agents pharmaco-dynamiques ou de provocation aux allergènes avec mesure du seuil de réactivité	1P81	20,10	**65,90**	67,50
16) Frais de location	1P81X	4,50	**14,70**	15,10
17) Épreuve d'exercice de 3 à 10 minutes, à puissance constante et mesurable, enregistrement de la ventilation et de la consommation d'oxygène, avant, pendant et après l'exercice	1P82	15,85	**51,90**	53,20
18) Frais de location	1P82X	4,50	**14,70**	15,10
19) Exercice de 15 minutes au moins, à puissance constante et croissante, période témoin de 5 minutes avant et période de récupération de 5 minutes, enregistrement de la ventilation, de la consommation d'oxygène et du rejet de CO_2 pendant l'épreuve	1P83	24,85	**81,40**	83,50
20) Frais de location	1P83X	4,50	**14,70**	15,10

21) Épreuve d'effort en milieu hospitalier avec surveillance de la T.A., de la fréquence cardiaque et des gaz du sang artériel (prélèvement compris), pendant et après l'effort	1P85	25,60	**83,90**	86,00
22) Frais de location	1P85X	10,20	**33,40**	34,30
REMARQUE:				
Les positions 1P73 et 1P75 ne sont pas cumulables entre elles. La position 1P72 n'est pas cumulable avec les positions 1P73 à 1P75.				
Section 5 - Neurologie et Psychiatrie				
Sous-section 1 - Neurologie				
1) Electroencéphalogramme (EEG) - CAC	1N11	13,05	**42,80**	43,80
2) Location d'appareil	1N11X	6,50	**21,30**	21,80
3) Electroencéphalogramme, enregistrement continu de 24 heures, pose et enlèvement de l'appareil, analyse du tracé	1N14	50,00	**163,90**	168,00
4) EEG per-opératoire	1N15	54,00	**177,00**	181,40
5) Exploration polysomnographique au laboratoire du sommeil pour la recherche de troubles neuropsychiatriques; enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, électro-oculographie (EOG) et ECG, avec protocole et extraits des tracés	1N21	70,00	**229,40**	235,20
6) Exploration polysomnographique au laboratoire du sommeil pour la recherche d'apnées du sommeil: enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, EOG, d'autre part ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux, avec protocole et extraits des tracés	1N22	100,00	**327,80**	336,00
7) Enregistrement polysomnographique au laboratoire du sommeil en cas d'apnées (enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, EOG, d'autre part ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux), et mise en route d'un traitement par pression positive, avec protocole et extraits de tracés	1N23	100,00	**327,80**	336,00
8) Exploration polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil pour la recherche d'apnées du sommeil: enregistrement continu neurologique (EEG, EMG, EOG)	1N25	50,00	**163,90**	168,00
9) Exploration polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil pour la recherche d'apnées du sommeil, enregistrement continu des variables cardio-respiratoires, au moins: ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux	1N26	50,00	**163,90**	168,00
10) Enregistrement polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil en cas d'apnées, enregistrement continu neurologique (EEG, EMG, EOG) lors de la mise en route d'un traitement par pression positive	1N27	50,00	**163,90**	168,00
11) Enregistrement polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil en cas d'apnées, enregistrement des variables cardio-respiratoires (au moins: ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux) et mise en route d'un traitement par pression positive	1N28	50,00	**163,90**	168,00
12) Electromyographie (EMG) avec enregistrement - CAC	1N32	19,55	**64,10**	65,70
14) Mesure des vitesses de conduction motrice - CAC	1N33	13,05	**42,80**	43,80
15) Location d'appareil, électrode sous-cutanée à usage unique comprise	1N33X	14,25	**46,70**	47,90
16) Mesure des vitesses de conduction sensitive - CAC	1N34	13,05	**42,80**	43,80

17) Location d'appareil, électrode sous-cutanée à usage unique comprise	1N34X	14,25	**46,70**	47,90
18) EMG per-opératoire	1N37	54,00	**177,00**	181,40
19) Potentiels évoqués auditifs (non applicable pour un examen audiométrique)	1N40	33,65	**110,30**	113,00
20) Location d'appareil	1N40X	14,40	**47,20**	48,40
21) Potentiels évoqués visuels	1N41	33,65	**110,30**	113,00
22) Location d'appareil	1N41X	14,40	**47,20**	48,40
23) Potentiels évoqués somesthésiques	1N42	33,65	**110,30**	113,00
24) Location d'appareil	1N42X	14,40	**47,20**	48,40
25) Potentiels évoqués moteurs par stimulation magnétique percutanée du cortex	1N43	30,00	**98,30**	100,80
26) Location d'appareil	1N43X	14,40	**47,20**	48,40
27) Potentiels évoqués somesthésiques per-opératoires	1N45	120,00	**393,30**	403,10

REMARQUES:

1) Les possibilités de cumul avec la consultation (CAC) dans cette sous-section sont réservées aux médecins spécialistes en neurologie et en neuro-psychiatrie.
2) Les tarifs des examens per-opératoires (1N15, 1N37 et 1N45) ne sont cumulables ni avec l'assistance opératoire définie à l'article 11, ni avec l'anesthésie définie à l'article 12.
3) Les tarifs des positions 1N21 à 1N28 sont applicables par nuit, à condition qu'il s'agisse d'un enregistrement complet. Elles ne sont pas cumulables entre elles par le même médecin. Les majorations prévues à l'article 8 ne s'appliquent pas.
4) Les positions 1N25 et 1N26 ainsi que les positions 1N27 et 1N28 sont respectivement mises en compte par les médecins qui travaillent en équipe pour l'enregistrement neurologique et cardiorespiratoire ainsi que, le cas échéant, le traitement par pression positive.

   Ensemble ils font l'évaluation finale et rédigent le protocole avec extraits de tracés.
5) Les positions 1N32X, 1N33X et 1N34X ne sont pas cumulables entre elles.
6) Les positions 1N40X, 1N41X, 1N42X et 1N43X ne sont pas cumulables entre elles.

Sous-section 2 - Psychiatrie

1) Tests mentaux, séance de minimum 30 minutes; maximum quatre séances par jour et dix séances par année	1N51	15,58	**51,10**	52,30
2) Exploration du milieu familial et thérapie de couple, séance d'une durée minimum de 90 minutes	1N52	45,20	**148,10**	151,80
3) Psychothérapie de soutien par médecin non psychiatre, durée minimum 15 minutes - APCM pour plus de 6 séances par an	1N60	9,14	**30,00**	30,70
4) Psychothérapie de soutien, durée minimum 15 minutes; cinq premières séances, par séance	1N61	9,14	**30,00**	30,70
5) Psychothérapie de soutien, durée minimum 15 minutes; à partir de la sixième séances, par séance	1N62	7,59	**24,90**	25,50
6) Psychothérapie d'élucidation directe, relaxation spécifique; durée minimum 30 minutes; cinq premières séances, par séance	1N63	18,46	**60,50**	62,00
7) Psychothérapie d'élucidation directe, relaxation spécifique; durée minimum 30 minutes; à partir de la sixième séance, par séance	1N64	15,07	**49,40**	50,60
8) Psychothérapie d'inspiration psychanalytique ou psychanalyse; durée minimum 60 minutes; cinq premières séances, par séance	1N65	37,32	**122,30**	125,40
9) Psychothérapie d'inspiration psychanalytique ou psychanalyse; durée minimum 60 minutes; à partir de la sixième séance, par séance	1N66	30,07	**98,60**	101,00

10) Psychothérapie de groupe; durée minimum 90 minutes; maximum cinq malades, par malade	1N71	9,09	**29,80**	30,50
11) Psychothérapie de groupe; durée minimum 90 minutes; maximum huit malades, par malade	1N72	7,59	**24,90**	25,50
12) Electrochoc, convulsivothérapie chimique	1N81	8,68	**28,40**	29,20
REMARQUES:				
Les positions 1N52 et 1N61 à 1N72 ne peuvent être mises en compte que par les médecins spécialistes en psychiatrie et en neuropsychiatrie.				
Les positions 1N61, 1N63 et 1N65 ne peuvent être mises en compte à nouveau qu'après une interruption de la psychothérapie pendant 12 mois au moins chez ce psychiatre.				
Section 6 - Gastro-Entérologie				
1) Lithotritie extracorporelle des voies biliaires et pancréatique	1G11	60,00	**196,70**	201,60
2) Laparoscopie, sans autre intervention intra-abdominale	1G15	31,25	**102,40**	105,00
3) Laparoscopie avec biopsie ou petite intervention	1G16	37,70	**123,60**	126,70
4) Tubage gastrique ou duodénal	1G21	6,30	**20,60**	21,20
5) Tamponnade de l'oesophage	1G22	8,90	**29,20**	29,90
6) PH-métrie oesophagienne ou gastrique d'une durée supérieure à 12 heures, avec épreuves de provocations éventuelles	1G31	37,85	**124,10**	127,20
7) Location d'appareil	1G31X	11,70	**38,30**	39,30
8) Manométrie oesophagienne	1G32	26,90	**88,20**	90,40
9) Location d'appareil	1G32X	8,90	**29,20**	29,90
10) Oesophago(fibro) scopie exploratrice	1G38	14,00	**45,90**	47,00
11) Location d'appareil	1G38X	13,65	**44,70**	45,90
12) Oesophagoscopie avec biopsie	1G39	18,85	**61,80**	63,30
13) Location d'appareil	1G39X	13,65	**44,70**	45,90
14) Mise en place endoscopique d'un applicateur au niveau oesophagien pour curiethérapie	1G40	14,00	**45,90**	47,00
15) Oesogastroduodénoscopie	1G41	28,90	**94,70**	97,10
16) Location d'appareil	1G41X	13,65	**44,70**	45,90
17) Oesogastroduodénoscopie avec biopsie, cytologie ou coloration vitale	1G42	36,35	**119,10**	122,10
18) Location d'appareil	1G42X	13,65	**44,70**	45,90
19) Oesogastroduodénoscopie avec extraction de corps étrangers	1G43	42,80	**140,30**	143,80
20) Location d'appareil	1G43X	13,65	**44,70**	45,90
21) Oesogastroduodénoscopie avec dilatation de sténose	1G44	42,80	**140,30**	143,80
22) Location d'appareil	1G44X	13,65	**44,70**	45,90
23) Oesogastroduodénoscopie avec polypectomie ou sclérothérapie de varices ou ligatures de varices ou clips ou résection de tumeurs ou électrocoagulation de tumeurs	1G45	42,80	**140,30**	143,80
24) Location d'appareil	1G45X	13,65	**44,70**	45,90
25) Oesogastroduodénoscopie et traitement par laser de sténoses ou d'hémorragies	1G46	50,00	**163,90**	168,00
26) Oesogastroduodénoscopie avec mise en place d'une prothèse au niveau du tractus digestif supérieur, dilatation comprise	1G51	109,85	**360,00**	369,00
27) Location d'appareil	1G51X	13,65	**44,70**	45,90
28) Oesogastroduodénoscopie avec drainage kysto-digestif	1G52	109,85	**360,00**	369,00
29) Location d'appareil	1G52X	13,65	**44,70**	45,90
30) Gastrostomie ou jéjunostomie percutanée par voie endoscopique	1G55	42,80	**140,30**	143,80
31) Location d'appareil	1G55X	13,65	**44,70**	45,90

32) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) exploratrice	1G56	74,30	**243,50**	249,60
33) Location d'appareil	1G56X	13,65	**44,70**	45,90
34) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec sphinctérotomie et/ou biopsie	1G57	89,80	**294,30**	301,70
35) Location d'appareil	1G57X	13,65	**44,70**	45,90
36) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec extraction de calculs (sphinctérotomie, Dormia, ballonet, lithotritie mécanique, dilatation)	1G58	109,85	**360,00**	369,00
37) Location d'appareil	1G58X	13,65	**44,70**	45,90
38) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec drainage temporaire par sonde ou mise en place d'une prothèse	1G59	134,50	**440,80**	451,90
39) Location d'appareil	1G59X	13,65	**44,70**	45,90
40) Anuscopie - CAC	1G61	5,00	**16,40**	16,80
41) Manométrie rectale	1G62	26,90	**88,20**	90,40
42) Location d'appareil	1G62X	8,90	**29,20**	29,90
43) Traitement de la fistule anale au fil de nylon, première séance	1G63	6,55	**21,50**	22,00
44) Traitement de la fistule anale au fil de nylon, séances suivantes	1G64	3,65	**12,00**	12,30
45) Pose d'une ligature élastique sur une hémorroïde	1G65	6,55	**21,50**	22,00
46) Rectoscopie exploratrice	1G66	10,05	**32,90**	33,80
47) Location d'appareil	1G66X	2,00	**6,60**	6,70
48) Rectoscopie avec biopsie	1G67	17,65	**57,80**	59,30
49) Location d'appareil	1G67X	2,00	**6,60**	6,70
50) Colofibroscopie du côlon gauche (rectosigmoïdoscopie comprise)	1G71	29,85	**97,80**	100,30
51) Location d'appareil	1G71X	13,65	**44,70**	45,90
52) Colofibroscopie du côlon gauche avec biopsie	1G72	37,70	**123,60**	126,70
53) Location d'appareil	1G72X	13,65	**44,70**	45,90
54) Colofibroscopie du côlon gauche avec une des interventions suivantes: polypectomie, résection de tumeurs, extraction de corps étrangers, mise en place d'une sonde, dilatation endoscopique, traitement des hémorragies	1G73	44,80	**146,80**	150,50
55) Location d'appareil	1G73X	13,65	**44,70**	45,90
56) Colofibroscopie totale	1G74	49,60	**162,60**	166,60
57) Location d'appareil	1G74X	13,65	**44,70**	45,90
58) Colofibroscopie totale avec biopsie	1G75	54,20	**177,60**	182,10
59) Location d'appareil	1G75X	13,65	**44,70**	45,90
60) Colofibroscopie totale avec une des interventions suivantes: polypectomie, résection de tumeurs, extraction de corps étrangers, mise en place d'une sonde, dilatation endoscopique, traitement des hémorragies	1G76	62,00	**203,20**	208,30
61) Location d'appareil	1G76X	13,65	**44,70**	45,90
62) Colofibroscopie du côlon gauche et traitement par laser de sténoses ou d'hémorragies	1G81	50,00	**163,90**	168,00
63) Colofibroscopie totale et traitement par laser de sténoses ou d'hémorragies	1G82	85,00	**278,60**	285,60

REMARQUES:

1) Les positions 1G41 à 1G59 ne sont pas cumulables entre elles.

2) Les positions 1G66 à 1G82 ne sont pas cumulables entre elles.

Section 7 - Rhumatologie - Rééducation et Réadaptation fonctionnelles				
1) Ponction-biopsie articulaire: coude, épaule, hanche, sacro-iliaque, genou	1R11	26,15	**85,70**	87,90
2) Ponction-biopsie articulaire: autres articulations que le coude, l'épaule, la hanche, la sacro-iliaque, et le genou	1R12	12,75	**41,80**	42,80
3) Ponction-biopsie osseuse au trocart	1R21	12,75	**41,80**	42,80
4) Synoviorthèse isotopique	1R31	11,05	**36,20**	37,10
5) Traction vertébrale sur table mécanique ou à moteur électrique - APCM pour plus de 6 séances	1R51	5,50	**18,00**	18,50
6) Manipulation vertébrale - APCM pour plus de 6 séances par an	1R52	8,55	**28,00**	28,70
7) Ponction d'un disque et chimionucléolyse	1R61	41,40	**135,70**	139,10
8) Arthroscopie avec ou sans biopsie	1R71	51,15	**167,60**	171,80
Section 8 - Dermatologie				
1) Prélèvement de peau ou de muqueuse pour examen histologique - CAC	1D11	5,15	**16,90**	17,30
2) Frais de matériel de suture	1D11M	3,50	**11,50**	11,80
3) Prélèvement de peau au niveau du visage pour examen histologique - CAC	1D12	7,75	**25,40**	26,00
4) Frais de matériel de suture	1D12M	3,50	**11,50**	11,80
5) Capillaroscopie - CAC	1D13	5,15	**16,90**	17,30
6) Destruction d'une ou de plusieurs tumeurs bénignes de la peau, par séance	1D21	9,25	**30,30**	31,10
7) Frais de matériel de suture	1D21M	3,50	**11,50**	11,80
8) Destruction de plus de 4 tumeurs bénignes de la peau, en une seule séance	1D22	18,50	**60,60**	62,20
9) Frais de matériel de suture	1D22M	3,50	**11,50**	11,80
10) Destruction de lésions ou tumeurs péri- ou sous-unguéales avec exérèse partielle de l'ongle, par doigt	1D25	6,70	**22,00**	22,50
11) Destruction de végétations vénériennes, par séance	1D26	9,90	**32,40**	33,30
12) Excision ou destruction d'une tumeur maligne de la peau ou d'un naevus naevo-cellulaire de moins de 4 cm^2	1D41	11,45	**37,50**	38,50
13) Frais de matériel de suture	1D41M	3,50	**11,50**	11,80
14) Excision ou destruction d'une tumeur maligne de la peau ou d'un naevus naevo-cellulaire du visage de moins de 4 cm^2	1D42	14,75	**48,30**	49,60
15) Frais de matériel de suture	1D42M	3,50	**11,50**	11,80
16) Excision ou destruction d'une tumeur maligne de la peau; plus de 4 cm^2	1D43	22,60	**74,10**	75,90
17) Frais de matériel de suture	1D43M	3,50	**11,50**	11,80
18) Destruction d'un tatouage accidentel de moins de 8 cm^2	1D51	10,50	**34,40**	35,30
19) Destruction d'un tatouage accidentel de plus de 8 cm^2	1D52	20,75	**68,00**	69,70
20) Traitement exfoliant de l'épiderme avec nettoyage de la peau et mise à plat des collections suppurées ou kystiques; par séance	1D61	6,70	**22,00**	22,50
21) Traitement des téguments par abrasion mécanique ou fraisage; par séance; maximum 6 séances	1D62	6,70	**22,00**	22,50
22) Photothérapie (UVA et/ou UVB) pour affection dermatologique régionale; par séance	1D71	2,80	**9,20**	9,40
23) Frais de location	1D71X	0,70	**2,30**	2,40
24) Photothérapie (UVA et/ou UVB) pour affection dermatologique; application générale; par séance	1D72	4,60	**15,10**	15,50
25) Frais de location	1D72X	1,85	**6,10**	6,20
26) Scarification dermatologique, acte isolé	1D81	5,15	**16,90**	17,30

<u>Chapitre 2.- Chirurgie</u>

Section 1 - Traitement des lésions traumatiques

Sous-section 1 - Fractures

a) Traitement orthopédique, y compris l'immobilisation, d'une fracture simple ne nécessitant pas de réduction. Appareillage provisoire d'une fracture.				
1) Immobilisation d'une fracture: main, poignet, pied, cheville	2L11	8,60	**28,20**	28,90
2) Immobilisation d'une fracture: jambe, avant-bras	2L12	8,60	**28,20**	28,90
3) Immobilisation d'une fracture: coude, bras, épaule, genou, fémur, hanche, bassin	2L13	8,60	**28,20**	28,90
4) Immobilisation d'une fracture par grand plâtre thoraco-brachial ou pelvi-pédieux	2L14	35,35	**115,90**	118,80
5) Immobilisation d'une fracture par corset plâtré, lit plâtré ou collier plâtré	2L15	35,35	**115,90**	118,80
6) Répétition d'un plâtre pour fracture	2L17	8,60	**28,20**	28,90
7) Répétition d'un plâtre pour fracture bimalléolaire ou fracture du tibia	2L18	12,75	**41,80**	42,80
8) Répétition d'un plâtre pour fracture des 2 os de l'avant-bras, de l'humérus ou du fémur	2L19	16,80	**55,10**	56,40
b) Traitement d'une fracture par réduction, extension continue, ou broches de Kirschner et contention				
9) Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture (sauf celles décrites sous 2L22 à 2L24)	2L21	15,20	**49,80**	51,10
10) Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture: rachis, bassin, olécrane, rotule ou tarse	2L22	35,35	**115,90**	118,80
11) Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture bimalléolaire ou fracture des deux os de la jambe	2L23	47,60	**156,00**	159,90
12) Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture des 2 os de l'avant-bras, de l'humérus ou du fémur	2L24	63,45	**208,00**	213,20
c) Traitement sanglant de fractures, sans ostéosynthèse ni greffe osseuse, réduction et contention comprises				
13) Traitement sanglant de fracture: clavicule, olécrane, métacarpe, doigt, péroné, une malléole, orteil	2L31	23,55	**77,20**	79,10
14) Traitement sanglant de fracture: un os de l'avant-bras, poignet, rotule, tarse, métatarse	2L32	53,10	**174,00**	178,40
15) Traitement sanglant de fracture: omoplate, côtes, diaphyses du fémur, du tibia, des deux os de la jambe	2L33	71,40	**234,00**	239,90
16) Traitement sanglant de fracture: humérus, coude, deux os de l'avant-bras, bassin, col du fémur, plateau tibial ou mortaise	2L34	95,10	**311,70**	319,50
d) Traitement par ostéosynthèse				
17) Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: clavicule, olécrane, métacarpien, doigt, péroné, une malléole, orteil	2L41	39,40	**129,10**	132,40
18) Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: un os de l'avant-bras, poignet, rotule, tarse, métatarsien	2L42	88,30	**289,40**	296,60
19) Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: omoplate, côte, diaphyse du fémur, du tibia, des deux os de la jambe	2L43	119,05	**390,20**	399,90
20) Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: humérus, coude, deux os de l'avant-bras, bassin, col du fémur, plateau tibial et mortaise	2L44	158,60	**519,80**	532,80

Sous-section 2 - Luxations				
1) Réduction orthopédique et contention d'une luxation d'un doigt, d'un orteil, de la clavicule	2L51	7,05	**23,10**	23,70
2) Réduction orthopédique et contention d'une luxation du poignet, carpe, bassin, rotule, cou-de-pied	2L52	17,45	**57,20**	58,60
3) Réduction orthopédique et contention d'une luxation épaule, coude, hanche, genou, pied, colonne vertébrale	2L53	28,05	**91,90**	94,20
4) Réduction sanglante et contention d'une luxation d'un doigt, d'un orteil	2L61	13,60	**44,60**	45,70
5) Réduction sanglante et contention d'une luxation clavicule, carpe, poignet, rotule	2L62	58,25	**190,90**	195,70
6) Réduction sanglante et contention d'une luxation épaule, coude, genou, cou-de-pied	2L63	89,90	**294,70**	302,00
7) Réduction sanglante et contention d'une luxation de la hanche	2L64	116,45	**381,70**	391,20
REMARQUE:				
En cas de fracture avec luxation associée du même segment, les positions des sous-sections 1 et 2 ne sont pas cumulables.				
Sous-section 3 - Plaies et brûlures				
1) Parage et suture d'une plaie superficielle et peu étendue (moins de 5 points) des parties molles	2L71	8,60	**28,20**	28,90
2) Frais de matériel	2L71M	3,50	**11,50**	11,80
3) Parage et suture d'une plaie profonde et étendue ou de plaies multiples (5 points au moins)	2L72	17,45	**57,20**	58,60
4) Frais de matériel	2L72M	3,50	**11,50**	11,80
5) Traitement chirurgical de grands délabrements musculo-cutanés ou de plaies multiples nécessitant une anesthésie générale	2L73	22,25	**72,90**	74,70
6) Suture secondaire (plus de 12 heures) avec avivement, 5 points de suture au moins	2L76	17,45	**57,20**	58,60
7) Frais de matériel	2L76M	3,50	**11,50**	11,80
8) Premier traitement d'une brûlure de moyenne étendue (10% au moins)	2L81	13,20	**43,30**	44,30
9) Premier traitement d'une brûlure de grande étendue (deux segments de membre ou surface totale de plus de 25%)	2L82	15,20	**49,80**	51,10
Section 2 - Chirurgie générale				
Sous-section 1 - Chirurgie des infections				
1) Incision, drainage d'une collection superficielle, peu volumineuse (abcès, furoncle, hématome) - CAC	2G01	4,25	**13,90**	14,30
2) Incision, drainage d'une collection volumineuse sous-cutanée ou profonde	2G02	8,50	**27,90**	28,60
3) Incision et drainage d'un phlegmon des gaines digitales ou digito-carpiennes, d'un phlegmon diffus des muscles ou des parois	2G03	16,75	**54,90**	56,30
Sous-section 2 - Peau et tissu cellulaire sous-cutané				
REMARQUE:				
Les positions 2G05 à 2G07 ne s'appliquent pas aux lésions inférieures à 1 cm^2 au visage et inférieures à 5 cm2 au niveau des autres parties du corps.				
1) Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodysplasies superficielles; séance test, y compris une documentation photographique avant le début du traitement - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus	2G05	11,00	**36,10**	37,00

2) Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodysplasies superficielles; par séance, jusqu'à 20 cm^2 - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus	2G06	22,00	**72,10**	73,90
3) Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodysplasies superficielles; par séance, au-delà de 20 cm^2 - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus	2G07	33,00	**108,20**	110,90
4) Excision d'une cicatrice vicieuse et suture	2G11	17,45	**57,20**	58,60
5) Frais de suture	2G11M	3,50	**11,50**	11,80
6) Excision d'une cicatrice vicieuse du visage ou des mains avec suture	2G12	26,20	**85,90**	88,00
7) Frais de suture	2G12M	3,50	**11,50**	11,80
8) Correction d'une bride rétractile par plastie en Z	2G13	48,20	**158,00**	161,90
9) Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, visage ou mains	2G14	72,30	**237,00**	242,90
10) Excision d'une fistule des parties molles	2G15	22,25	**72,90**	74,70
11) Frais de suture	2G15M	3,50	**11,50**	11,80
12) Greffe dermo-épidermique de moins de 10 cm^2	2G21	14,00	**45,90**	47,00
13) Greffe dermo-épidermique de moins de 10 cm^2, visage ou mains	2G22	21,00	**68,80**	70,50
14) Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm^2	2G23	28,90	**94,70**	97,10
15) Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm^2, visage ou mains	2G24	43,35	**142,10**	145,60
16) Greffe dermo-épidermique de 50 à 200 cm^2	2G25	48,20	**158,00**	161,90
17) Greffe dermo-épidermique de plus de 200 cm^2	2G26	67,40	**220,90**	226,40
18) Greffes libres de peau totale	2G31	55,80	**182,90**	187,50
19) Greffe dermo-pileuse - APCM	2G32	57,85	**189,60**	194,30
20) Greffe muqueuse, acte isolé	2G33	48,20	**158,00**	161,90
21) Greffe cartilagineuse, acte isolé	2G34	38,60	**126,50**	129,70
22) Lipectomie abdominale antérieure - APCM	2G36	105,25	**345,00**	353,60
23) Lipectomie abdominale totale circulaire - APCM	2G37	131,50	**431,00**	441,80
24) Lipectomie des parties internes des cuisses - APCM	2G38	105,25	**345,00**	353,60
25) Autoplastie par rotation ou par glissement	2G41	57,85	**189,60**	194,30
26) Autoplastie par rotation ou par glissement, visage ou mains	2G42	86,80	**284,50**	291,60
27) Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance	2G43	96,30	**315,60**	323,50
28) Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance, visage ou mains	2G44	144,45	**473,40**	485,30
29) Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, chaque temps opératoire; maximum 5 séances à mettre en compte	2G45	38,60	**126,50**	129,70
30) Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé au visage ou aux mains, chaque temps opératoire; maximum 5 séances à mettre en compte	2G46	57,90	**189,80**	194,50
31) Plastie cutanée hétéro-jambière, l'ensemble des temps	2G47	144,55	**473,80**	485,60
32) Plastie cutanée hétéro-digitale, l'ensemble des temps	2G48	57,85	**189,60**	194,30

REMARQUE:

Dans le coefficient des positions 2G31 à 2G49 sont compris: le recouvrement de la région donneuse, l'appareillage d'immobilisation ainsi que l'excision de tumeurs ou de cicatrices vicieuses

33) Extraction de corps étrangers superficiels nécessitant une incision	2G51	8,60	**28,20**	28,90
34) Frais de suture	2G51M	3,50	**11,50**	11,80
35) Extraction de corps étrangers profonds sous contrôle radiologique (radiologie non comprise)	2G52	21,40	**70,10**	71,90
36) Implants de médicaments sous forme de pastilles nécessitant une incision cutanée avec suture éventuelle comprise	2G53	8,60	**28,20**	28,90
37) Frais de suture	2G53M	3,50	**11,50**	11,80
38) Excision de petites tumeurs sous-cutanées, par séance	2G55	6,55	**21,50**	22,00
39) Frais de suture	2G55M	3,50	**11,50**	11,80
40) Excision de tumeurs sous-cutanées de taille moyenne (2 à 5 cm de diamètre)	2G56	12,55	**41,10**	42,20
41) Frais de suture	2G56M	3,50	**11,50**	11,80
42) Excision de tumeurs cutanées ou sous-cutanées étendues	2G57	26,00	**85,20**	87,30
43) Frais de suture	2G57M	3,50	**11,50**	11,80
Sous-section 3 - Muscles, tendons, synoviales				
1) Biopsie musculaire	2G60	13,05	**42,80**	43,80
1a) Traitement opératoire des ruptures et hernies musculaires	2G61	26,55	**87,00**	89,20
2) Suture primitive ou secondaire d'un tendon extenseur	2G65	17,45	**57,20**	58,60
3) Suture primitive ou secondaire de plusieurs tendons extenseurs	2G66	35,35	**115,90**	118,80
4) Suture primitive ou secondaire d'un ou de deux tendons fléchisseurs	2G67	58,25	**190,90**	195,70
5) Suture primitive ou secondaire de trois tendons fléchisseurs ou plus	2G68	89,90	**294,70**	302,00
6) Prise d'un greffon de tendon ou d'aponévrose - CAT	2G71	13,05	**42,80**	43,80
7) Rétablissement de la continuité d'un tendon par prothèse	2G72	89,90	**294,70**	302,00
8) Rétablissement de la continuité d'un tendon par greffe, prise du greffon tendineux comprise	2G73	102,95	**337,40**	345,90
9) Allongement, raccourcissement, réimplantation d'un tendon	2G74	35,35	**115,90**	118,80
10) Transplantation tendineuse simple	2G75	52,95	**173,50**	177,90
11) Transplantations tendineuses nécessitant des incisions multiples	2G76	89,90	**294,70**	302,00
12) Ténolyse du tendon extenseur d'un doigt	2G81	57,85	**189,60**	194,30
13) Ténolyse de tendons extenseurs de deux doigts	2G82	77,05	**252,50**	258,80
14) Ténolyse de tendons extenseurs de trois doigts ou plus	2G83	96,30	**315,60**	323,50
15) Ténolyse de tendons fléchisseurs d'un doigt	2G84	77,05	**252,50**	258,80
16) Ténolyse de tendons fléchisseurs de deux doigts	2G85	96,30	**315,60**	323,50
17) Ténolyse de tendons fléchisseurs de trois doigts ou plus	2G86	115,60	**378,90**	388,40
18) Ténotomie	2G91	13,60	**44,60**	45,70
19) Extirpation de kystes synoviaux superficiels (poignet...)	2G92	13,05	**42,80**	43,80
20) Extirpation de kystes synoviaux profonds (creux poplité...)	2G93	17,45	**57,20**	58,60
21) Exérèse d'une gaine synoviale	2G94	57,85	**189,60**	194,30
22) Exérèse de deux gaines synoviales	2G95	77,05	**252,50**	258,80
23) Exérèse de trois gaines synoviales ou plus	2G96	96,30	**315,60**	323,50

Sous-section 4 - Système lymphatique				
1) Extirpation d'un ou de plusieurs ganglions pour examen histologique	2F11	6,70	**22,00**	22,50
2) Extirpation d'une chaîne ganglionnaire	2F12	48,20	**158,00**	161,90
3) Cellulo-adénectomie unilatérale (avec examen histologique et rapport opératoire): partielle cervicale, axillaire, pelvienne ou inguinale	2F13	120,00	**393,30**	403,10
4) Cellulo-adénectomie élargie (avec examen histologique et rapport opératoire): curage cervical fonctionnel ou radical, thoracique, abdominal	2F14	320,00	**1.048,80**	1.075,00
Sous-section 5 - Vaisseaux				
REMARQUE: Les positions de cette sous-section ne s'appliquent qu'à la chirurgie vasculaire par abord direct, à l'exclusion des interventions sous imagerie avec abord par ponction.				
1) Ligature ou dénudation avec cathétérisme des vaisseaux principaux des membres, opération isolée	2F21	17,45	**57,20**	58,60
2) Ligature des vaisseaux principaux du cou, du bassin ou de la fesse; opération isolée	2F22	35,15	**115,20**	118,10
3) Ligature des vaisseaux principaux de la tête, du thorax ou de l'abdomen; opération isolée	2F23	35,15	**115,20**	118,10
4) Ligature de la veine cave	2F24	91,10	**298,60**	306,10
5) Artériectomie des vaisseaux principaux des membres	2F25	50,70	**166,20**	170,30
6) Artériectomie des vaisseaux principaux du cou, du bassin ou de la fesse	2F26	50,70	**166,20**	170,30
7) Artériectomie des vaisseaux principaux de la tête, du thorax ou de l'abdomen	2F27	50,70	**166,20**	170,30
8) Suture vasculaire, opération isolée	2F28	70,35	**230,60**	236,30
9) Anévrysmectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de la continuité, des troncs supra-aortiques	2F31	273,45	**896,30**	918,70
10) Anévrysmectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de la continuité, de l'aorte abdominale ou des artères abdominales	2F32	273,45	**896,30**	918,70
11) Anévrysmectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de la continuité, des artères des membres	2F33	182,30	**597,50**	612,40
12) Thrombo-endartériectomie des troncs supra-aortiques	2F35	182,30	**597,50**	612,40
13) Thrombo-endartériectomie du carrefour aortique ou des artères abdominales	2F36	182,30	**597,50**	612,40
14) Thrombo-endartériectomie des artères des membres	2F37	182,30	**597,50**	612,40
15) Embolectomie du carrefour aortique et des artères abdominales	2F41	70,35	**230,60**	236,30
16) Embolectomie des artères des membres	2F42	70,35	**230,60**	236,30
17) Pontage par greffe veineuse des troncs supra-aortiques	2F43	306,20	**1.003,60**	1.028,70
18) Pontage par greffe veineuse des artères des membres	2F44	306,20	**1.003,60**	1.028,70
19) Pontage par prothèse des troncs supra-aortiques	2F45	273,45	**896,30**	918,70
20) Pontage par prothèse du carrefour aortique	2F46	364,60	**1.195,00**	1.224,90
21) Pontage par prothèse des artères abdominales	2F47	273,45	**896,30**	918,70
22) Pontage par prothèse des artères des membres	2F48	306,20	**1.003,60**	1.028,70
23) Extirpation d'un paquet de varices	2F61	18,35	**60,10**	61,60
24) Extirpation complète des varices de la jambe et du pied	2F62	50,70	**166,20**	170,30
25) Extirpation complète des varices de la jambe et de la cuisse, y compris la crosse de la saphène	2F63	65,55	**214,80**	220,20
26) Résection de la crosse de la saphène interne et de ses affluents	2F64	50,70	**166,20**	170,30
27) Anastomose porto-cave	2F65	182,30	**597,50**	612,40

28) Pose d'un filtre cave ou d'un clip	2F66	95,10	**311,70**	319,50
29) Thrombectomie veineuse du bassin et des membres	2F67	70,35	**230,60**	236,30
30) Shunt externe pour hémodialyse	2F71	70,35	**230,60**	236,30
31) Shunt interne pour hémodialyse	2F72	182,30	**597,50**	612,40
Sous-section 6 - Nerfs				
1) Suture nerveuse primitive	2P11	37,70	**123,60**	126,70
2) Suture nerveuse secondaire	2P12	44,25	**145,00**	148,70
3) Ablation d'une tumeur nerveuse avec suture	2P13	91,15	**298,80**	306,20
4) Greffe nerveuse	2P14	115,60	**378,90**	388,40
5) Rétablissement de la sensibilité par transplantation cutanée avec le pédicule vasculo-nerveux	2P15	144,55	**473,80**	485,60
6) Libération d'un nerf comprimé après fracture	2P16	37,70	**123,60**	126,70
7) Intervention pour syndrome du canal carpien avec neurolyse	2P21	48,20	**158,00**	161,90
8) Neurotomie du nerf occipital ou du nerf phrénique	2P22	22,25	**72,90**	74,70
9) Neurotomie d'un nerf de la face ou des membres	2P23	38,60	**126,50**	129,70
10) Dénervation articulaire d'un doigt ou d'un orteil	2P24	19,20	**62,90**	64,50
11) Dénervation du poignet ou de la cheville	2P25	57,85	**189,60**	194,30
12) Dénervation de l'épaule	2P26	77,05	**252,50**	258,80
13) Section bilatérale des nerfs hypogastriques ou érecteurs ou du nerf honteux interne	2P31	70,35	**230,60**	236,30
14) Résection du ganglion stellaire ou de la chaîne symphatique cervicale, dorsale, lombaire ou splanchnique	2P32	91,10	**298,60**	306,10
15) Résection du nerf présacré	2P33	52,05	**170,60**	174,90
16) Sympathectomie périartérielle	2P34	46,85	**153,60**	157,40
Section 3 - Chirurgie des os et des articulations				
Sous-section 1 - Os				
1) Ablation d'exostoses ou de chondrome	2K11	13,05	**42,80**	43,80
2) Prise d'un greffon osseux - CAT	2K12	13,05	**42,80**	43,80
3) Biopsie osseuse	2K13	13,05	**42,80**	43,80
4) Trépanation osseuse et ablation de séquestres ou cure d'un abcès d'un petit os	2K21	13,05	**42,80**	43,80
5) Trépanation osseuse et ablation de séquestres ou traitement d'un abcès central d'un grand os	2K22	36,40	**119,30**	122,30
6) Trépanation osseuse et ablation de séquestres ou traitement d'un abcès central d'un grand os, suivie de greffe osseuse	2K23	62,45	**204,70**	209,80
7) Transplantation ou greffe osseuse	2K31	44,25	**145,00**	148,70
8) Résection diaphysaire avec rétablissement de la continuité par greffe, prothèse ou plastie	2K32	166,55	**545,90**	559,50
9) Ostéotomie de redressement, d'allongement, de dérotation	2K33	166,55	**545,90**	559,50
10) Opération de pseudarthrose avec greffe osseuse	2K34	166,55	**545,90**	559,50
11) Ablation de matériel d'ostéosynthèse par voies d'accès superficielles, désenclouage	2K35	25,55	**83,70**	85,80
12) Ablation de matériel d'ostéosynthèse: hanche, fémur, épaule, humérus	2K36	33,05	**108,30**	111,00
Sous-section 2 - Articulations				
1) Arthrotomie de drainage des doigts et orteils	2K41	3,90	**12,80**	13,10
2) Arthrotomie de drainage de toute autre articulation	2K42	17,45	**57,20**	58,60
3) Arthrotomie pour corps étranger ou synoviectomie des doigts ou orteils, appareil de fixation compris	2K44	26,55	**87,00**	89,20
4) Arthrotomie pour corps étranger ou synoviectomie de l'épaule ou de la hanche, appareil de fixation compris, sauf plâtre thoraco-brachial ou pelvi-pédieux	2K45	126,90	**415,90**	426,30

5) Arthrotomie pour corps étranger, lésions méniscales ou synoviectomie du genou, appareil de fixation compris	2K46	126,90	**415,90**	426,30
6) Arthrotomie pour corps étranger ou synoviectomie des articulations autres que doigt, orteil, hanche, épaule, genou, articulation temporo-maxillaire	2K47	74,15	**243,00**	249,10
7) Réfection d'un ligament extra-articulaire d'une articulation importante	2K51	74,15	**243,00**	249,10
8) Réfection d'un ligament intra-articulaire d'une articulation importante	2K52	148,10	**485,40**	497,50
9) Ligamentoplastie d'une articulation de la main	2K53	38,60	**126,50**	129,70
10) Ligamentoplastie de deux articulations de la main	2K54	48,20	**158,00**	161,90
11) Ligamentoplastie de trois articulations ou plus de la main	2K55	67,35	**220,70**	226,30
12) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie des doigts ou orteils	2K61	35,35	**115,90**	118,80
13) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie sur carpe, poignet, coude, cheville ou tarse	2K62	97,85	**320,70**	328,70
14) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie de l'épaule ou du genou	2K63	148,10	**485,40**	497,50
15) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie de la hanche	2K64	185,25	**607,20**	622,30
15a)Triple ostéotomie du bassin	2K65	305,00	**999,70**	1.024,60
16) Arthroplastie par interposition d'une prothèse d'un doigt ou orteil	2K71	48,20	**158,00**	161,90
17) Arthroplastie par interposition d'une prothèse du poignet	2K72	96,30	**315,60**	323,50
18) Redressement articulaire progressif d'une grande articulation sous anesthésie générale	2K73	26,00	**85,20**	87,30
Section 4 - Chirurgie des membres				
Sous-section 1 - Membre supérieur				
1) Aponévrotomie palmaire	2E11	19,20	**62,90**	64,50
2) Extirpation partielle de l'aponévrose palmaire	2E12	57,85	**189,60**	194,30
3) Extirpation partielle de l'aponévrose palmaire avec plastie d'un ou de plusieurs doigts	2E13	81,85	**268,30**	275,00
4) Extirpation totale de l'aponévrose palmaire	2E14	115,60	**378,90**	388,40
5) Extirpation totale de l'aponévrose palmaire avec plastie d'un ou de plusieurs doigts	2E15	139,60	**457,60**	469,00
6) Traitement opératoire de la syndactylie d'une commissure, greffe comprise	2E21	77,05	**252,50**	258,80
7) Traitement opératoire de la syndactylie sur deux commissures de la même main, greffe comprise	2E22	96,30	**315,60**	323,50
8) Traitement opératoire du doigt à ressort, de la camptodactylie	2E25	15,05	**49,30**	50,60
9) Ablation de l'hygroma du coude	2E28	11,00	**36,10**	37,00
10) Amputation partielle ou totale d'un doigt	2E31	8,80	**28,80**	29,60
11) Amputation partielle ou totale de deux doigts	2E32	13,20	**43,30**	44,30
12) Amputation partielle ou totale de trois doigts ou plus	2E33	15,40	**50,50**	51,70
13) Amputation d'un doigt avec résection du métacarpien	2E34	38,60	**126,50**	129,70
14) Amputation de deux doigts avec résection des métacarpiens	2E35	57,90	**189,80**	194,50
15) Replantation d'un doigt (ostéosynthèse, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises)	2E36	173,45	**568,50**	582,70
16) Replantation de deux doigts (ostéosynthèse, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises)	2E37	260,20	**852,80**	874,10
17) Replantation de trois doigts ou plus (ostéosynthèse, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises)	2E38	303,55	**994,90**	1.019,80
18) Amputation ou désarticulation de la main à l'épaule incluse	2E41	46,85	**153,60**	157,40
19) Désarticulation interscapulo-thoracique	2E42	80,80	**264,80**	271,40
20) Réfection complète d'un moignon du membre supérieur, à l'exception des doigts	2E43	26,00	**85,20**	87,30

21) Cinématisation d'un moignon d'amputation (par temps opératoire)	2E44	44,25	**145,00**	148,70
22) Enucléation d'un os du carpe	2E45	35,15	**115,20**	118,10
23) Pollicisation d'un doigt	2E46	173,45	**568,50**	582,70
24) Phalangisation d'un métacarpien	2E47	77,05	**252,50**	258,80
25) Restauration de l'opposition du pouce	2E48	57,85	**189,60**	194,30
26) Prothèse totale du coude	2E49	223,70	**733,20**	751,50
Sous-section 2 - Membre inférieur				
1) Suture du tendon d'Achille, du tendon rotulien ou de la longue portion du biceps (immobilisation comprise)	2E51	58,25	**190,90**	195,70
2) Traitement opératoire d'un orteil en marteau par résection ou par amputation	2E52	8,80	**28,80**	29,60
3) Opération d'alignement des métatarsiens (Clayton), par orteil	2E53	35,35	**115,90**	118,80
4) Traitement chirurgical d'un hallux valgus	2E54	26,00	**85,20**	87,30
5) Amputation partielle ou totale d'un orteil	2E61	8,80	**28,80**	29,60
6) Amputation ou désarticulation du pied à la hanche excluse	2E62	46,85	**153,60**	157,40
7) Désarticulation de la hanche	2E63	80,80	**264,80**	271,40
8) Désarticulation interilio-abdominale	2E64	117,25	**384,30**	393,90
9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils	2E65	26,00	**85,20**	87,30
10) Astragalectomie	2E71	44,25	**145,00**	148,70
11) Patellectomie	2E72	44,25	**145,00**	148,70
12) Ablation d'un hygroma prérotulien	2E73	8,80	**28,80**	29,60
13) Ablation de l'ongle avec sa matrice - CAC	2E74	4,30	**14,10**	14,40
14) Extirpation d'un névrome de Morton	2E75	38,60	**126,50**	129,70
15) Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise	2E81	26,00	**85,20**	87,30
16) Changement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise	2E82	13,00	**42,60**	43,70
17) Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches	2E83	35,15	**115,20**	118,10
18) Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches	2E84	17,60	**57,70**	59,10
19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise	2E85	80,80	**264,80**	271,40
20) Prothèse totale de la hanche	2E90	223,70	**733,20**	751,50
21) Prothèse totale du genou	2E91	223,70	**733,20**	751,50
22) Prothèse totale de la cheville	2E92	223,70	**733,20**	751,50
23) Prothèse totale de l'épaule	2E93	223,70	**733,20**	751,50
24) Redressement non sanglant d'un pied bot	2E94	10,70	**35,10**	35,90
25) Redressement sanglant d'un pied bot	2E95	54,75	**179,40**	183,90
26) Changement de prothèse totale de la hanche	2E96	305,00	**999,70**	1.024,60
27) Changement de prothèse totale du genou	2E97	305,00	**999,70**	1.024,60

Section 5 - Chirurgie du thorax et du cou				
Sous-section 1 - Cou				
1) Torticolis traité par ténotomie sous-cutanée	2H11	13,60	**44,60**	45,70
2) Torticolis traité par allongement à ciel ouvert	2H12	35,35	**115,90**	118,80
3) Scalénotomie	2H13	20,75	**68,00**	69,70
4) Ablation de fistules ou de kystes congénitaux du cou	2H21	44,25	**145,00**	148,70
5) Thyroïdectomie partielle	2H31	124,45	**407,90**	418,10
6) Thyroïdectomie totale	2H32	124,45	**407,90**	418,10
7) Thyroïdectomie nécessitant une sternotomie	2H33	213,45	**699,60**	717,10
8) Parathyroïdectomie	2H41	124,45	**407,90**	418,10
9) Parathyroïdectomie ectopique	2H42	213,45	**699,60**	717,10
10) Thymectomie	2H43	213,45	**699,60**	717,10
Sous-section 2 - Chirurgie des seins				
1) Incision et drainage d'un abcès du sein	2S11	8,50	**27,90**	28,60
2) Biopsie du sein	2S21	10,50	**34,40**	35,30
3) Ponction-biopsie du sein - CAC	2S22	2,75	**9,00**	9,20
4) Ablation d'une tumeur bénigne du sein	2S31	10,50	**34,40**	35,30
5) Excision locale d'une tumeur maligne du sein	2S32	107,55	**352,50**	361,30
6) Mastectomie pour lésion bénigne	2S41	107,55	**352,50**	361,30
7) Mastectomie pour lésion maligne	2S42	107,55	**352,50**	361,30
8) Mastectomie pour gynécomastie de l'homme	2S43	107,55	**352,50**	361,30
9) Plastie d'un sein pour hypertrophie - APCM	2S61	113,90	**373,30**	382,60
10) Remodelage du sein contro-latéral après amputation d'un sein	2S62	113,90	**373,30**	382,60
11) Plastie reconstructrice du sein après amputation, y compris la mise en place éventuelle d'une prothèse mammaire	2S71	113,90	**373,30**	382,60
12) Plastie reconstructrice du sein après amputation avec reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire	2S72	170,90	**560,10**	574,10
13) Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire après opération antérieure - APCM	2S73	57,00	**186,80**	191,50
14) Implantation ou échange d'une prothèse mammaire - APCM	2S74	57,00	**186,80**	191,50
15) Plastie d'augmentation d'un sein par prothèse en cas d'aplasie ou en cas d'hypoplasie unilatérale avec asymétrie importante - APCM	2S75	96,30	**315,60**	323,50
Sous-section 3 - Cage thoracique				
1) Résection d'une côte cervicale	2T11	44,25	**145,00**	148,70
2) Résection de côtes	2T12	30,75	**100,80**	103,30
3) Traitement chirurgical des difformités de la paroi thoracique (en entonnoir, en carène)	2T21	78,10	**256,00**	262,40
4) Thoracoplastie portant sur la paroi thoracique	2T22	78,10	**256,00**	262,40
5) Fracture du sternum et/ou de côte(s), traitement sanglant	2T23	71,40	**234,00**	239,90
Sous-section 4 - Médiastin				
1) Médiastinoscopie	2T31	82,00	**268,80**	275,50
2) Extirpation d'un kyste ou d'une tumeur bénigne du médiastin	2T41	213,45	**699,60**	717,10
3) Extirpation d'une tumeur maligne du médiastin	2T42	213,45	**699,60**	717,10
4) Chirurgie des lésions de l'oesophage thoracique sans suppression de la continuité, sans anastomose	2T51	213,45	**699,60**	717,10
5) Résection segmentaire de l'oesophage et oesophagoplastie	2T52	213,45	**699,60**	717,10
6) Résection segmentaire de l'oesophage et anastomose gastrique ou entérique	2T53	286,10	**937,70**	961,20

REMARQUE:

Les positions 2T41 à 2T53 ne peuvent être mises en compte qu'en cas d'intervention avec sternotomie ou thoracotomie.

Sous-section 5 - Poumons et Plèvre				
1) Thoracotomie exploratrice et petite intervention locale	2T61	61,60	**201,90**	206,90
2) Opération de la pleurésie purulente avec résection costale	2T62	35,15	**115,20**	118,10
3) Thoracoplastie avec intervention pleuro-pulmonaire	2T71	78,10	**256,00**	262,40
4) Pneumothorax extra-pleural	2T72	52,05	**170,60**	174,90
5) Décortication pleurale	2T73	78,10	**256,00**	262,40
6) Traitement par thoracotomie des lésions traumatiques graves des poumons et de la cage thoracique	2T74	184,50	**604,70**	619,80
7) Lobectomie ou résection segmentaire	2T81	184,50	**604,70**	619,80
8) Pneumonectomie	2T82	184,50	**604,70**	619,80
Sous-section 6 - Coeur, gros vaisseaux du médiastin				
a) Intervention sans circulation extra-corporelle				
1) Péricardectomie	2C11	182,30	**597,50**	612,40
2) Implantation du boîtier du stimulateur cardiaque (sans mise en place de la sonde)	2C21	39,50	**129,50**	132,70
3) Changement du boîtier du stimulateur cardiaque	2C22	39,50	**129,50**	132,70
4) Chirurgie des plaies du coeur et des gros vaisseaux du médiastin	2C31	130,20	**426,70**	437,40
b) Chirurgie du coeur avec circulation extra-corporelle				
5) Mise en place de la circulation extra-corporelle (assistance opératoire non applicable) - CAT	2C41	143,70	**471,00**	482,80
6) Revascularisation chirurgicale portant sur une artère coronaire	2C51	191,55	**627,80**	643,50
7) Revascularisation chirurgicale portant sur deux artères coronaires	2C52	287,35	**941,80**	965,40
8) Revascularisation chirurgicale portant sur trois artères coronaires	2C53	383,15	**1.255,80**	1.287,20
9) Chirurgie portant sur un orifice cardiaque	2C61	191,55	**627,80**	643,50
10) Chirurgie portant sur plus d'un orifice cardiaque	2C62	287,35	**941,80**	965,40

REMARQUE:

Les positions 2C61 et 2C62 peuvent être cumulées à plein tarif avec une des positions 2C51, 2C52 ou 2C53.

Section 6 - Chirurgie de l'appareil digestif et de l'abdomen

Sous-section 1 - Paroi abdominale				
1) Cure de hernie ombilicale	2A11	100,49	**329,40**	337,60
2) Cure de hernie inguinale, crurale ou autre	2A21	100,49	**329,40**	337,60
3) Cure de hernie étranglée sans résection viscérale	2A22	100,49	**329,40**	337,60
4) Cure de hernie avec hydrocèle ou ectopie testiculaire	2A23	100,49	**329,40**	337,60
5) Cure de hernie avec résection d'intestin	2A24	137,11	**449,40**	460,60
6) Cure d'une grande éventration avec ou sans mise en place d'une prothèse	2A31	137,11	**449,40**	460,60

Sous-section 2 - Cavité péritonéale				
1) Laparotomie exploratrice et petite intervention éventuelle, non cumulable avec une autre intervention intra-abdominale	2A51	66,88	**219,20**	224,70
2) Laparotomie et cure d'une collection (abcès...), non cumulable avec autre une intervention intra-abdominale	2A52	56,86	**186,40**	191,00
3) Laparotomie d'urgence et cure d'une hémorragie, occlusion, torsion, perforation (sauf celle de l'appendice) ou plaie, sans résection ni anastomose	2A53	155,36	**509,20**	521,90
4) Laparotomie d'urgence et cure d'une hémorragie, occlusion, torsion, perforation (sauf celle de l'appendice) ou plaie, avec résection d'organe	2A54	155,36	**509,20**	521,90
5) Laparotomie d'urgence et cure d'une hémorragie, occlusion, torsion, perforation (sauf celle de l'appendice) ou plaie, avec anastomose	2A55	155,36	**509,20**	521,90
6) Cure de hernie hiatale ou éventration diaphragmatique	2A61	274,28	**899,00**	921,40
7) Gastroplastie pour obésité pathologique - APCM	2A62	274,28	**899,00**	921,40
Sous-section 3 - Estomac et intestin				
1) Oesophagoplastie pour achalasie	2D11	274,28	**899,00**	921,40
2) Gastrotomie, duodénotomie, entérotomie, non cumulable avec une intervention intra-abdominale	2D21	87,06	**285,30**	292,50
3) Cure de fistule ou de stomie de l'estomac ou du grèle	2D22	91,17	**298,80**	306,30
4) Gastrostomie, duodénostomie	2D23	100,49	**329,40**	337,60
5) Vagotomie tronculaire, acte isolé	2D24	100,49	**329,40**	337,60
6) Vagotomie sélective, acte isolé	2D25	274,28	**899,00**	921,40
7) Gastro-entérostomie	2D31	186,65	**611,80**	627,10
8) Gastro-entérostomie et vagotomie tronculaire	2D32	236,89	**776,40**	795,80
9) Pyloroplastie	2D33	127,79	**418,80**	429,30
10) Pyloroplastie et vagotomie tronculaire	2D34	178,04	**583,50**	598,10
11) Pyloroplastie pour sténose pylorique du nourrisson	2D35	127,79	**418,80**	429,30
12) Gastrectomie partielle	2D41	186,65	**611,80**	627,10
13) Dégastro-entérostomie et gastrectomie	2D42	228,54	**749,10**	767,80
14) Gastrectomie totale	2D43	228,54	**749,10**	767,80
15) Gastrectomie totale pour cancer	2D44	228,54	**749,10**	767,80
16) Résection segmentaire du grêle, anastomose entre deux (segments de) viscères digestifs	2D51	155,36	**509,20**	521,90
17) Cure d'occlusion du nouveau-né par malformation congénitale (atrésie, volvulus, mésentère commun)	2D52	186,65	**611,80**	627,10
18) Colostomie, caecostomie, iléostomie	2D61	100,49	**329,40**	337,60
19) Colostomie, caecostomie, iléostomie pour cancer	2D62	100,49	**329,40**	337,60
20) Cure de fistule ou stomie du côlon sans laparotomie	2D63	91,17	**298,80**	306,30
21) Appendicectomie, acte non cumulable avec une autre intervention intra-abdominale	2D71	79,16	**259,50**	265,90
22) Ablation du diverticule de Meckel, avec ou sans appendicectomie	2D72	79,16	**259,50**	265,90
23) Colectomie segmentaire avec anastomose	2D81	205,73	**674,30**	691,10
24) Colectomie segmentaire avec abouchement à la peau	2D82	306,22	**1.003,70**	1.028,70
25) Hémicolectomie	2D83	205,73	**674,30**	691,10
26) Colectomie totale	2D84	308,59	**1.011,40**	1.036,70
27) Opération de fixation d'un organe abdominal (pexie), non cumulable avec une autre intervention intra-abdominale	2D91	127,79	**418,80**	429,30

Sous-section 4 - Foie, voies biliaires, pancréas				
1) Cholécystotomie ou cholécystostomie	2B11	73,57	**241,10**	247,20
2) Cholécystectomie (manométrie éventuelle comprise), non cumulable avec une intervention sur les voies biliaires	2B21	127,79	**418,80**	429,30
3) Scopie ou radiographie peropératoire des voies biliaires ou pancréatiques - CAT	2B22	26,73	**87,60**	89,80
4) Cholédocotomie ou hépaticotomie	2B31	201,30	**659,80**	676,30
5) Cholédocotomie avec papillotomie	2B32	201,30	**659,80**	676,30
6) Reconstitution de la voie biliaire principale après interruption de la continuité	2B33	201,30	**659,80**	676,30
7) Anastomose bilio-digestive directe sur la voie biliaire principale	2B41	201,30	**659,80**	676,30
8) Anastomose bilio-digestive sur la voie biliaire principale par l'intermédiaire d'une anse grêle	2B42	278,97	**914,40**	937,20
9) Anastomose bilio-digestive sur canal biliaire hilaire ou intrahépatique	2B43	278,97	**914,40**	937,20
10) Résection des voies biliaires pour cancer	2B44	274,28	**899,00**	921,40
11) Cure de fistule biliaire	2B45	160,82	**527,10**	540,30
12) Intervention pour kyste, abcès ou fistule du foie ou de la rate	2B51	127,79	**418,80**	429,30
13) Résection segmentaire ou lobaire du foie et résection d'une tumeur localisée	2B52	274,28	**899,00**	921,40
14) Pancréatectomie partielle, excision d'une tumeur localisée	2B61	201,30	**659,80**	676,30
15) Duodéno-pancréatectomie	2B62	395,27	**1.295,50**	1.327,90
16) Duodéno-pancréatectomie pour cancer	2B63	395,27	**1.295,50**	1.327,90
17) Marsupialisation d'un kyste du pancréas	2B64	127,79	**418,80**	429,30
Sous-section 5 - Surrénales, rate				
1) Splénectomie	2B91	138,52	**454,00**	465,40
2) Surrénalectomie sans intervention sur le rein avec ou sans résection des splanchniques, avec ou sans décapsulation, acte isolé	2B92	192,75	**631,80**	647,50
Sous-section 6 - Rectum et anus				
1) Intervention pour imperforation de l'anus, forme simple	2R11	9,00	**29,50**	30,20
2) Imperforation anale vraie, traitement par voie basse	2R12	107,17	**351,30**	360,00
3) Imperforation anale traitée par voie haute ou combinée	2R13	200,78	**658,10**	674,50
4) Fissure anale ou hémorroïde traitée par électrocoagulation ou injection sclérosante, première séance	2R21	11,95	**39,20**	40,10
5) Fissure anale ou hémorroïde traitée par électrocoagulation ou injection sclérosante, séances suivantes	2R22	5,78	**18,90**	19,40
6) Hémorroïdes ou prolapsus anal, excision	2R23	45,62	**149,50**	153,30
7) Hémorroïdes, résection circulaire	2R24	45,62	**149,50**	153,30
8) Cerclage de l'anus, acte isolé	2R31	16,77	**55,00**	56,30
9) Traitement chirurgical du prolapsus rectal (sans résection), toute voie d'abord	2R32	118,73	**389,10**	398,90
10) Traitement de plaies du canal anal et du périnée	2R41	45,62	**149,50**	153,30
11) Plaies du rectum, tumeurs bénignes du rectum, traitement par voie basse	2R42	118,73	**389,10**	398,90
12) Traitement par voie basse des lésions traumatiques complexes du périnée, du canal ano-rectal et des organes du petit bassin	2R43	81,08	**265,70**	272,40
13) Mise à plat des abcès de la marge de l'anus et des fistules intra-sphinctériennes	2R51	45,62	**149,50**	153,30
14) Traitement chirurgical des fistules et abcès profonds ou extra-sphinctériens de l'anus	2R52	81,08	**265,70**	272,40
15) Reconstruction du sphincter anal par plastie musculaire	2R53	118,73	**389,10**	398,90
16) Excision de tumeurs de la marge de l'anus	2R61	8,42	**27,60**	28,30

17) Résection du rectum	2R71	255,91	**838,80**	859,70
18) Amputation du rectum et colostomie	2R72	306,15	**1.003,40**	1.028,50
19) Rétablissement secondaire de la continuité intestinale après résection recto-colique	2R73	255,91	**838,80**	859,70
Section 7 - Neurochirurgie, Chirurgie du rachis				
Sous-section 1 - Crâne et encéphale				
1) Trépanation pour traumatisme récent avec ouverture de la dure-mère	2N11	200,60	**657,50**	673,90
2) Extraction d'un corps étranger intra-cérébral	2N12	218,80	**717,10**	735,10
3) Traitement d'une plaie crânio-cérébrale avec embarrure	2N13	218,80	**717,10**	735,10
4) Intervention réparatrice pour perte de substance crânienne (prothèse exogène ou autoplastie)	2N14	264,60	**867,30**	888,90
5) Plastie pour brèche avec écoulement de liquide céphalo-rachidien	2N15	205,40	**673,20**	690,00
6) Trépanation exploratrice, quel que soit le nombre des trous de trépan	2N21	45,75	**150,00**	153,70
7) Trépanation exploratrice avec intervention palliative sur lésion chronique ou inopérable	2N22	136,90	**448,70**	459,90
8) Intervention secondaire pour complications locales	2N23	218,80	**717,10**	735,10
9) Chirurgie de la crânio-sténose	2N24	218,80	**717,10**	735,10
10) Intervention sur la région hypophysaire ou sur les nerfs optiques	2N31	218,80	**717,10**	735,10
11) Intervention sur la fosse cérébrale postérieure, intervention pour malformation d'Arnold-Chiari	2N32	300,95	**986,40**	1.011,00
12) Trépanation et ablation d'une tumeur de la voûte crânienne	2N33	132,40	**434,00**	444,80
13) Trépanation et ablation de tumeur, hématome ou abcès des hémisphères cérébraux	2N34	218,80	**717,10**	735,10
14) Trépanation et ablation d'un méningiome	2N35	300,95	**986,40**	1.011,00
15) Trépanation et ablation d'une tumeur profonde para- ou intra-ventriculaire, d'un pinéalome	2N36	300,95	**986,40**	1.011,00
16) Trépanation et évacuation d'un abcès ou d'un hématome extra-dural	2N37	100,55	**329,60**	337,80
17) Anastomose vasculaire extra-intracrânienne	2N41	319,25	**1.046,40**	1.072,50
18) Traitement opératoire d'une malformation vasculaire intra-crânienne par abord direct	2N42	319,25	**1.046,40**	1.072,50
19) Traitement opératoire d'une malformation vasculaire intra-crânienne par volet bifrontal	2N43	328,55	**1.076,90**	1.103,80
20) Traitement opératoire d'une malformation vasculaire intra-crânienne avec dénudation des carotides	2N44	342,05	**1.121,10**	1.149,10
21) Traitement opératoire d'une malformation vasculaire de la fosse cérébrale postérieure	2N45	342,05	**1.121,10**	1.149,10
22) Intervention pour conflit artère - nerf intracrânien	2N46	300,95	**986,40**	1.011,00
23) Excision d'une cicatrice cérébrale ou d'une zone épileptogène	2N51	218,80	**717,10**	735,10
24) Drainage permanent des ventricules pour hydrocéphalie	2N52	218,80	**717,10**	735,10
25) Dérivation kysto - péritonéale ou sous-duro - péritonéale	2N53	218,80	**717,10**	735,10
26) Drainage temporaire par trépanoponction pour hydrocéphalie	2N54	100,55	**329,60**	337,80
27) Mise en place d'un capteur de pression intra-crânienne	2N55	100,55	**329,60**	337,80
28) Insertion d'un cathéter ventriculaire avec installation d'un réservoir	2N56	100,55	**329,60**	337,80
29) Drainage lombaire temporaire pour hypertension intra-crânienne	2N57	45,75	**150,00**	153,70
30) Topectomie, lobotomie, tractotomie	2N58	218,80	**717,10**	735,10
31) Interventions stéréotaxiques, temps opératoire et radiologique	2N61	337,50	**1.106,20**	1.133,80
32) Réintervention stéréotaxique homolatérale	2N62	136,90	**448,70**	459,90
33) Section isolée de la tente du cervelet	2N63	182,40	**597,80**	612,80
34) Hémisphérectomie cérébrale ou cérébelleuse	2N64	342,05	**1.121,10**	1.149,10

35) Traitement chirurgical de la méningoencéphalocèle de la voûte du crâne	2N65	100,55	**329,60**	337,80
36) Traitement chirurgical de la méningoencéphalocèle de la base du crâne	2N66	182,40	**597,80**	612,80
37) Trépanoponction ventriculaire	2N71	36,40	**119,30**	122,30
38) Ponction latérofontanellaire	2N72	22,75	**74,60**	76,40
39) Trépanantion décompressive (grand volet)	2N73	136,90	**448,70**	459,90
Sous-section 2 - Nerfs crâniens et périphériques				
1) Neurotomie intra-crânienne	2N81	136,90	**448,70**	459,90
2) Neurectomie vestibulaire	2N82	300,95	**986,40**	1.011,00
3) Gangliolyse (Taarnhoj)	2N83	182,40	**597,80**	612,80
4) Neurotomie sélective ou anastomose du nerf facial périphérique	2N84	136,90	**448,70**	459,90
5) Thermocoagulation du trijumeau	2N85	136,90	**448,70**	459,90
6) Transposition d'un tronc nerveux	2N86	91,15	**298,80**	306,20
7) Exploration du plexus brachial	2N87	136,90	**448,70**	459,90
Sous-section 3 - Chirurgie du canal rachidien				
1) Traitement chirurgical du spina bifida sans méningo-myélocèle	2V11	57,25	**187,60**	192,30
2) Traitement chirurgical du spina bifida avec méningo-myélocèle	2V12	136,90	**448,70**	459,90
3) Laminectomie avec cure d'abcès, arachnoidite, pachyméningite	2V21	136,90	**448,70**	459,90
4) Laminectomie avec section des ligaments dentelés	2V22	136,90	**448,70**	459,90
5) Laminectomie avec ablation d'une tumeur sous-durale, extramédullaire	2V23	168,85	**553,40**	567,30
6) Cure chirurgicale d'une malformation vasculaire médullaire	2V24	168,85	**553,40**	567,30
7) Laminectomie avec ponction d'une tumeur intramédullaire	2V31	136,90	**448,70**	459,90
8) Laminectomie pour hématome intrarachidien	2V32	168,85	**553,40**	567,30
9) Intervention pour syringomyélie ou hydromélie	2V33	168,85	**553,40**	567,30
10) Laminectomie avec ablation d'une tumeur intramédullaire	2V34	218,80	**717,10**	735,10
11) Laminectomie avec ablation d'une tumeur de la queue de cheval	2V35	218,80	**717,10**	735,10
12) Extraction d'un corps étranger du canal rachidien	2V36	136,90	**448,70**	459,90
13) Cordotomie isolée	2V41	136,90	**448,70**	459,90
14) Cordotomies combinées multiples	2V42	159,70	**523,40**	536,50
15) Myélotomie commissurale	2V43	136,90	**448,70**	459,90
16) Radicotomies intradurales multiples	2V44	159,70	**523,40**	536,50
17) Implantation du boîtier d'un stimulateur médullaire	2V51	39,50	**129,50**	132,70
18) Mise en place par voie percutanée de la sonde d'un stimulateur médullaire sous contrôle radiologique et stimulation de repérage	2V52	65,95	**216,20**	221,60
19) Mise en place par voie percutanée de la sonde d'un stimulateur médullaire sous contrôle radiologique, stimulation de repérage et implantation du boîtier	2V53	87,50	**286,80**	294,00
20) Laminectomie et mise en place de la sonde d'un stimulateur, stimulation éventuelle avec enregistrement des potentiels évoqués	2V54	136,95	**448,90**	460,10
21) Laminectomie et mise en place de la sonde d'un stimulateur, stimulation éventuelle avec enregistrement des potentiels évoqués et implantation du boîtier	2V55	156,70	**513,60**	526,40
Sous-section 4 - Chirurgie des vertèbres et disques intervertébraux				
REMARQUE: Sauf indication contraire prévue dans le libellé, les positions tarifaires sont applicables par niveau respectivement segment et par voie d'abord.				

a) Rachis cervical				
1) Réduction et contention d'une fracture ou luxation cervicale par traction transosseuse	2V61	45,75	**150,00**	153,70
2) Ostéosynthèse occipito-cervicale	2V62	113,85	**373,20**	382,50
3) Ostéosynthèse cervicale	2V63	136,90	**448,70**	459,90
4) Ostéosynthèse cervicale par voie transorale	2V64	252,15	**826,40**	847,10
5) Traitement chirurgical de lésions dégénératives, inflammatoires ou tumorales du rachis cervical (ostéosynthèse comprise)	2V65	168,85	**553,40**	567,30
6) Traitement chirurgical de lésions dégénératives, inflammatoires ou tumorales du rachis cervical, par voie transorale (ostéosynthèse comprise)	2V66	252,15	**826,40**	847,10
7) Greffe osseuse cervicale, prise du greffon comprise	2V67	78,10	**256,00**	262,40
8) Laminectomie cervicale simple, un niveau	2V71	68,50	**224,50**	230,10
9) Laminectomie cervicale élargie, plus d'un niveau	2V72	168,85	**553,40**	567,30
10) Intervention pour hernie discale cervicale avec ou sans uncoforaminotomie	2V73	168,85	**553,40**	567,30
11) Corporectomie cervicale avec greffe et ostéosynthèse	2V75	252,15	**826,40**	847,10
b) Rachis dorsal ou lombaire				
1) Réduction et contention d'une fracture ou luxation de la colonne dorsale ou lombaire	2V81	35,35	**115,90**	118,80
2) Ostéosynthèse dorsale par voie postérieure	2V82	136,90	**448,70**	459,90
3) Ostéosynthèse dorsale par voie antérieure	2V83	168,85	**553,40**	567,30
4) Ostéosynthèse lombaire	2V84	136,90	**448,70**	459,90
5) Traitement chirurgical de lésions dégénératives, inflammatoires ou tumorales du rachis dorsal ou lombaire (ostéosynthèse comprise)	2V85	168,85	**553,40**	567,30
6) Greffe osseuse dorsale ou lombaire, prise du greffon comprise	2V86	78,10	**256,00**	262,40
7) Laminectomie dorsale ou lombaire simple, un niveau	2V91	68,50	**224,50**	230,10
8) Laminectomie dorsale ou lombaire élargie, plus d'un niveau	2V92	168,85	**553,40**	567,30
9) Intervention pour hernie discale dorsale ou lombaire	2V93	100,55	**329,60**	337,80
10) Arthrodèse intersomatique lombaire (greffe et prise du greffon comprise)	2V94	175,95	**576,70**	591,10
11) Traitement orthopédique d'une scoliose ou cyphose avec réduction et contention	2V95	45,75	**150,00**	153,70
12) Traitement chirurgical d'une scoliose ou cyphose avec ostéosynthèse, quelle que soit l'étendue	2V96	252,15	**826,40**	847,10
13) Résection du coccyx, opération pour fistule sacro-coccygienne	2V97	36,20	**118,60**	121,60
Chapitre 3.- Oto-Rhino-Laryngologie				
Section 1 - Oreilles				
Sous-section 1 - Examens				
1) Audiométrie vocale en chambre insonorisée	3R01	10,05	**32,90**	33,80
2) Location d'appareil	3R01X	2,25	**7,40**	7,60
3) Audiométrie tonale en chambre insonorisée complétée par audiométrie vocale et/ou par recherche du recrutement, documentation par graphique	3R02	15,00	**49,20**	50,40
4) Location d'appareil	3R02X	2,25	**7,40**	7,60
5) Audiométrie comportementale de l'enfant de moins de 6 ans	3R03	12,00	**39,30**	40,30
6) Location d'appareil	3R03X	2,25	**7,40**	7,60
7) Electrocochléographie	3R06	27,75	**91,00**	93,20
8) (en suspens)				
9) (en suspens)				
10) Electronystagmographie et tests d'oculomotricité avec épreuve rotatoire en fauteuil pendulaire	3R08	40,00	**131,10**	134,40
11) Balayage audiométrique - CAC	3R11	4,00	**13,10**	13,40
12) Location d'appareil	3R11X	2,25	**7,40**	7,60

13) Audiométrie tonale en chambre insonorisée, détermination des seuils de conduction aérienne et osseuse pour les fréquences 250 à 8000 Hz, documentation par graphique	3R12	10,05	**32,90**	33,80
14) Location d'appareil	3R12X	2,25	**7,40**	7,60
15) Impédancemétrie (tympanométrie, réflexe stapédien) - CAC (non cumulable à la position 3R02)	3R13	4,00	**13,10**	13,40
16) Location d'appareil	3R13X	2,25	**7,40**	7,60
17) Otoscopie au microscope - CAC	3R14	3,90	**12,80**	13,10
18) Examen labyrinthique avec épreuve de stimulation - CAC	3R15	5,00	**16,40**	16,80
19) Electronystagmographie avec épreuve de stimulation	3R16	22,40	**73,40**	75,30
20) Location d'appareil	3R16X	5,95	**19,50**	20,00
21) Potentiels évoqués auditifs, en chambre insonorisée, avec recherche du seuil de détection de l'onde V et étude des latences	3R17	33,65	**110,30**	113,00
22) Location d'appareil	3R17X	14,40	**47,20**	48,40
REMARQUE: Ne sont pas cumulables entre eux:				
* les examens d'audiométrie (3R01, 3R02, 3R03, 3R11, 3R12)				
* les examens labyrintiques (3R08, 3R15, 3R16)				
Sous-section 2 - Petites interventions				
1) Cathétérisme ou bougirage de la trompe d'Eustache - CAC	3R21	4,65	**15,20**	15,60
2) Extraction d'un corps étranger enclavé du conduit auditif externe - CAC	3R22	5,00	**16,40**	16,80
3) Paracentèse du tympan ou injection transtympanique	3R23	7,75	**25,40**	26,00
4) Drainage transtympanique	3R24	20,70	**67,80**	69,50
5) Extraction d'un polype de l'oreille moyenne	3R25	7,55	**24,70**	25,40
6) Traitement pré-opératoire de l'otite chronique sous microscope, par séance (maximum 4 séances)	3R26	12,00	**39,30**	40,30
7) Traitement post-opératoire de l'otite chronique sous microscope, par séance, (maximum 5 séances)	3R29	12,00	**39,30**	40,30
Sous-section 3 - Chirurgie de l'oreille				
1) Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage en cas de mutilation post-traumatique	3R30	60,65	**198,80**	203,80
2) Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée	3R31	60,65	**198,80**	203,80
3) Reconstitution du pavillon de l'oreille pour aplasie ou mutilation grave, avec greffe cartilagineuse, non compris les temps de préparation des lambeaux cutanés	3R32	115,60	378,90	388,40
4) Ablation d'un ostéome pédiculé du conduit auditif	3R41	10,70	**35,10**	35,90
5) Ablation d'un ostéome non pédiculé du conduit auditif	3R42	21,80	**71,50**	73,20
6) Ablation d'une tumeur maligne de l'oreille externe par résection cunéiforme	3R43	10,70	**35,10**	35,90
7) Résection large d'une tumeur maligne de l'oreille externe	3R44	32,60	**106,80**	109,50
8) Plastie du tympan avec réparation de la continuité de la chaîne ossiculaire, quelque soit le temps osseux	3R50	156,25	**512,10**	524,90
9) Plastie de la membrane tympanique (myringoplastie)	3R51	104,10	**341,20**	349,70
10) Trépanation du labyrinthe	3R52	91,10	**298,60**	306,10
11) Intervention pour ankylose de l'étrier	3R53	156,25	**512,10**	524,90
12) Mastoidectomie simple	3R61	65,00	**213,00**	218,40
13) Evidement pétro-mastoidien	3R64	91,10	**298,60**	306,10
14) Opération de libération ou de réparation du nerf facial intrapétreux	3R67	156,25	**512,10**	524,90
15) Résection du rocher pour tumeur de l'oreille moyenne, mastoidectomie comprise	3R68	200,00	**655,50**	671,90

Section 2 - Nez et Sinus

Sous-section 1 - Examens				
1) Rhinomanométrie, mesure des débits et des pressions	3N10	12,30	**40,30**	41,30
2) Location d'appareil	3N10X	2,15	**7,00**	7,20
3) Rhinomanométrie avant et après épreuve pharmaco-dynamique (non cumulable à la position 3N10)	3N11	18,45	**60,50**	62,00
4) Location d'appareil	3N11X	2,15	**7,00**	7,20
5) Sinuscopie avec optique, exploration (non cumulable avec un acte de chirurgie intrasinusale)	3N12	29,25	**95,90**	98,30
6) Rhinoscopie antérieure avec optique, exploration complète des fosses nasales et des méats (non cumulable avec un acte de chirurgie endonasale, ni avec la sinuscopie), avec ou sans biopsie - CAC	3N13	5,00	**16,40**	16,80
7) Sinuscopie avec optique et biopsie (non cumulable avec un acte de chirurgie intrasinusale)	3N14	39,00	**127,80**	131,00
Sous-section 2 - Petites interventions				
1) Hémostase nasale par tamponnement antérieur et postérieur	3N20	60,00	**196,70**	201,60
2) Réduction simple d'une fracture du nez, contention comprise	3N21	13,05	**42,80**	43,80
3) Hémostase nasale par tamponnement antérieur - CAC	3N22	3,80	**12,50**	12,80
4) Incision d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal - CAC	3N23	4,25	**13,90**	14,30
5) Traitement de lésions de la muqueuse nasale par électrocoagulation, cautérisation, infiltration, injection sclérosante (anesthésie locale comprise) - CAC	3N25	5,30	**17,40**	17,80
6) Ablation de polypes nasaux, la première séance	3N26	12,55	**41,10**	42,20
7) Ablation de polypes nasaux, séance suivante pour une période de six mois	3N27	7,55	**24,70**	25,40
8) Panendoscopie naso-sinusienne de nettoyage après chirurgie de la rhino-sinusite polypeuse, un côté	3N28	60,00	**196,70**	201,60
9) Extraction de corps étrangers enclavés du nez, anesthésie locale comprise - CAC	3N30	5,00	**16,40**	16,80
10) Ponction isolée du sinus maxillaire, anesthésie locale comprise	3N31	8,80	**28,80**	29,60
11) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel	3N32	6,15	**20,20**	20,70
12) Sidération du ganglion sphéno-palatin ou des branches du trijumeau à la sortie du crâne, première séance	3N35	12,55	**41,10**	42,20
13) Sidération du ganglion sphéno-palatin ou des branches du trijumeau à la sortie du crâne, séance suivante	3N36	7,55	**24,70**	25,40
Sous-section 3 - Chirurgie du nez				
1) Réduction sanglante d'une fracture du nez ou de sinus, contention comprise	3N41	35,15	**115,20**	118,10
2) Traitement chirurgical du rhinophyma, une ou plusieurs séances	3N42	16,75	**54,90**	56,30
3) Extraction de corps étrangers par rhinotomie externe	3N43	35,15	**115,20**	118,10
4) Résection d'un éperon ou d'une crête de cloison	3N44	11,00	**36,10**	37,00
5) Plastie narinaire sur traumatisme, avec greffe	3N45	35,15	**115,20**	118,10
6) Plastie narinaire sur cicatrice, un ou plusieurs temps	3N46	44,25	**145,00**	148,70
7) Septoplastie correctrice, un ou plusieurs temps	3N47	65,00	**213,00**	218,40
8) Rhinoplastie reconstructrice de la pyramide nasale - APCM	3N48	78,10	**256,00**	262,40
9) Résection sous-muqueuse d'une déviation de la cloison nasale	3N51	31,25	**102,40**	105,00
10) Chirurgie de la rhinite atrophique	3N52	78,10	**256,00**	262,40
11) Traitement d'une synéchie nasale ostéo-cartilagineuse, une ou plusieurs séances	3N53	15,05	**49,30**	50,60
12) Résection endonasale d'une oblitération choanale osseuse	3N54	65,00	**213,00**	218,40
13) Résection partielle ou totale d'un cornet (conchotomie, turbinectomie)	3N55	15,00	**49,20**	50,40

Sous-section 4 - Chirurgie des sinus				
1) Traitement d'une sinusite frontale par forage de Beck	3N61	30,55	**100,10**	102,60
2) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoidale et/ou frontale par voie externe ou endonasale, un côté	3N62	80,00	**262,20**	268,80
3) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire par la fosse canine ou par voie endonasale avec méatotomie moyenne, un côté	3N65	80,00	**262,20**	268,80
4) Méatomie inférieure, un côté	3N66	44,25	**145,00**	148,70
5) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoidale, un côté	3N71	60,00	**196,70**	201,60
6) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale	3N72	120,00	**393,30**	403,10
7) Traitement chirurgical d'un ostéome ou d'un mucocèle ethmoidal et/ou frontal	3N75	100,00	**327,80**	336,00
Section 3 - Pharynx, Larynx, Trachée				
Sous-section 1 - Examens				
1) Pharyngo-laryngoscopie indirecte avec optique	3L11	9,90	**32,40**	33,30
2) Naso-pharyngo-laryngo-fibroscopie	3L12	15,00	**49,20**	50,40
3) Location d'appareil	3L12X	12,75	**41,80**	42,80
4) Naso-pharyngo-laryngo-fibroscopie avec biopsie	3L13	20,00	**65,60**	67,20
5) Location d'appareil	3L13X	12,75	**41,80**	42,80
6) (en suspens)				
7) (en suspens)				
8) Panendoscopie comprenant une endoscopie des fosses nasales, du pharynx, du larynx, de la trachée, des bronches et de l'oesophage à la recherche de lésions cancéreuses, (sous anesthésie générale) biopsies comprises	3L18	75,00	**245,80**	252,00
Sous-section 2 - Petites interventions				
1) Intubation trachéale	3L21	6,30	**20,60**	21,20
2) Tubage du larynx	3L22	6,30	**20,60**	21,20
3) Biopsie sous laryngoscopie indirecte, anesthésie locale comprise	3L23	28,60	**93,70**	96,10
4) Dilatation laryngée, première séance, anesthésie locale comprise	3L24	5,15	**16,90**	17,30
5) Dilatation laryngée, séance suivante, anesthésie locale comprise	3L25	3,50	**11,50**	11,80
6) Extraction par les voies naturelles d'un corps étranger du pharynx ou du larynx, sans endoscopie, anesthésie locale comprise	3L31	8,50	**27,90**	28,60
7) Extraction par les voies naturelles d'un corps étranger enclavé du pharynx ou du larynx, sans endoscopie, anesthésie locale comprise	3L32	25,15	**82,40**	84,50
8) Cautérisation chimique du larynx - CAC	3L33	4,00	**13,10**	13,40
9) Electrocoagulation endolaryngée, anesthésie locale comprise, première séance	3L34	9,05	**29,70**	30,40
10) Electrocoagulation endolaryngée, anesthésie locale comprise, séance suivante	3L35	6,15	**20,20**	20,70
Sous-section 3 - Chirurgie				
1) Adénotomie, non cumulable avec l'amygdalectomie (3 L 42/43)	3L41	20,00	**65,60**	67,20
2) Amygdalectomie, uni- ou bilatérale, chez l'enfant de moins de 12 ans	3L42	41,70	**136,70**	140,10
3) Amygdalectomie, uni- ou bilatérale, chez personne de plus de 12 ans	3L43	46,85	**153,60**	157,40
4) Extirpation d'un fibrome naso-pharyngien, un ou plusieurs temps	3L44	150,00	**491,60**	503,90
5) Extirpation de tumeurs malignes de l'épipharynx	3L45	150,00	**491,60**	503,90
6) Incision d'un abcès rétro- ou latéropharyngien	3L51	35,15	**115,20**	118,10
7) Incision d'un abcès endo- ou périlaryngé	3L52	17,45	**57,20**	58,60

8) Microlaryngoscopie, laryngoscopie directe, sous anesthésie générale, avec ou sans biopsie	3L54	30,00	**98,30**	100,80
9) Microlaryngoscopie avec résection de nodules, kystes ou polypes	3L56	50,00	**163,90**	168,00
10) Microlaryngoscopie avec épluchage complet d'une corde vocale	3L57	60,00	**196,70**	201,60
11) Microchirurgie endoscopique avec aryténoidectomie, aryténoidopexie ou résection de cordes vocales	3L58	90,00	**295,00**	302,40
12) Laryngotomie, thyrotomie et traitement de lésions du larynx, y compris la cordectomie	3L61	80,00	**262,20**	268,80
13) Trachéotomie ou trachéostomie	3L63	35,15	**115,20**	118,10
14) Pharyngotomie ou oesophagotomie	3L64	52,05	**170,60**	174,90
15) Traitement de la sténose laryngée	3L66	140,65	**461,00**	472,50
16) Laryngectomie partielle pour lésion bénigne	3L71	88,45	**289,90**	297,10
17) Laryngectomie partielle pour tumeur maligne	3L72	88,45	**289,90**	297,10
18) Laryngectomie totale ou sus-glottique pour tumeur maligne	3L73	140,65	**461,00**	472,50
19) Laryngectomie reconstructive pour tumeur maligne	3L74	213,45	**699,60**	717,10
20) Pharyngectomie pour tumeur maligne	3L75	140,65	**461,00**	472,50
21) Pharyngo-laryngectomie pour tumeur maligne	3L76	210,30	**689,30**	706,50
22) Résection segmentaire de la trachée	3L77	240,00	**786,60**	806,30
23) Traitement de diverticules de l'oesophage cervical par pexie	3L81	85,90	**281,50**	288,60
24) Résection de diverticules de l'oesophage cervical	3L82	104,10	**341,20**	349,70
25) Exérèse de tumeurs de l'espace parapharyngé	3L91	200,00	**655,50**	671,90
26) Traitement chirurgical des troubles respiratoires du sommeil dans le cadre du syndrome des apnées du sommeil - APCM	3L95	150,00	**491,60**	503,90
<u>Chapitre 4. - Ophtalmologie</u>				
Section 1 - Examens Ophtalmiques				
1) Tonométrie - CAC	4E11	2,00	**6,60**	6,70
2) Examen du fond d'oeil - CAC	4E12	4,00	**13,10**	13,40
3) Examen de la vision binoculaire	4E13	8,50	**27,90**	28,60
4) Détermination instrumentale et tracé du champ visuel, (périmétrie et/ou campimétrie)	4E14	8,50	**27,90**	28,60
5) Courbe d'adaptation à l'obscurité (adaptométrie)	4E15	8,10	**26,50**	27,20
6) Repérage et marquage ophtalmoscopique de déchirures rétiniennes ou de corps étrangers intraoculaires	4E16	8,80	**28,80**	29,60
7) Mesure de la résistance de la barrière hématoaqueuse par tests de contraste	4E17	11,25	**36,90**	37,80
8) Angiographie fluorescéinique	4E18	15,00	**49,20**	50,40
Section 2 - Chirurgie des paupières et des voies lacrymales				
1) Electrolyse, diathermocoagulation, cautérisation au niveau des paupières ou des voies lacrymales - CAC	4A11	4,25	**13,90**	14,30
2) Incision d'abcès ou de kystes des annexes de l'oeil, d'un orgelet - CAC	4A12	4,25	**13,90**	14,30
3) Excision d'un chalazion, d'un kyste, de xanthélasmas	4A13	13,90	**45,60**	46,70
4) Ablation d'une petite tumeur palpébrale (sans autoplastie)	4A14	8,80	**28,80**	29,60
5) Suture de plaies compliquées des paupières avec section du tarse et/ou des voies lacrymales	4A15	44,25	**145,00**	148,70
6) Canthotomie	4A16	19,60	**64,20**	65,80
7) Blépharorraphie, tarsorraphie, canthoplastie	4A17	35,15	**115,20**	118,10
8) Traitement chirurgical de l'entropion ou de l'ectropion	4A21	50,20	**164,50**	168,60
9) Trichiasis, opération sans greffe	4A22	21,80	**71,50**	73,20
10) Trichiasis, opération avec greffe libre	4A23	42,75	**140,10**	143,60
11) Chirurgie de la ptose palpébrale par excision cutanée	4A24	12,55	**41,10**	42,20

12) Chirurgie de la ptose palpébrale, opération portant sur le tarse et/ou le muscle releveur	4A25	72,95	**239,10**	245,10
13) Autoplastie palpébrale avec ou sans greffe, chaque temps	4A26	42,75	**140,10**	143,60
14) Ablation d'une tumeur étendue ou maligne, avec autoplastie palpébrale	4A27	85,40	**279,90**	286,90
15) Sondage des voies lacrymales avec injection ou lavage - CAC	4A31	2,00	**6,60**	6,70
16) Opération de l'imperforation des voies lacrymales chez le nourrison	4A32	12,55	**41,10**	42,20
17) Stricturotomie du sac lacrymal	4A33	6,55	**21,50**	22,00
18) Dacryocystectomie	4A34	44,25	**145,00**	148,70
19) Dacryocystorhinostomie	4A35	72,95	**239,10**	245,10
20) Ablation de la partie palpébrale de la glande lacrymale	4A36	21,80	**71,50**	73,20
21) Extirpation de la glande lacrymale	4A37	52,75	**172,90**	177,20
Section 3 - Chirurgie de la conjonctive et de la cornée				
1) Cautérisation superficielle de la conjonctive ou de la cornée; ablation de concrétions conjonctivales - CAC	4G21	4,25	**13,90**	14,30
2) Traitement de granulations trachomateuses	4G22	17,65	**57,80**	59,30
3) Ablation de corps étrangers multiples de la conjonctive ou de la cornée	4G23	4,80	**15,70**	16,10
4) Excision d'un corps étranger sous-conjonctival, cornéen ou sclérotique devant le biomicroscope, y compris l'application de l'électroaimant	4G24	6,80	**22,30**	22,80
5) Suture de plaie simple de la conjonctive	4G25	4,25	**13,90**	14,30
6) Recouvrement conjonctival	4G26	25,15	**82,40**	84,50
7) Autoplastie conjonctivale, sans greffe libre	4G31	26,15	**85,70**	87,90
8) Autoplastie conjonctivale, avec greffe libre	4G32	70,35	**230,60**	236,30
9) Ablation de brides conjonctivales ou de petites néoformations; péritomie	4G33	12,55	**41,10**	42,20
10) Excision de néoformations étendues avec autoplastie	4G34	40,30	**132,10**	135,40
11) Excision de néoformations étendues avec greffe libre	4G35	91,10	**298,60**	306,10
12) Suture d'une plaie cornéenne ou sclérale, avec ou sans iridectomie ou recouvrement conjonctival	4G36	65,00	**213,00**	218,40
13) Suture d'une plaie cornéenne ou sclérale, (avec ou sans iridectomie) avec extraction d'un corps étranger de la chambre antérieure, repérage ophtalmoscopique compris	4G37	72,95	**239,10**	245,10
14) Suture d'une plaie cornéenne ou sclérale, (avec ou sans iridectomie) avec extraction d'un corps étranger du segment postérieur, repérage ophtalmoscopique compris	4G38	91,10	**298,60**	306,10
15) Greffe de la cornée ou de la sclérotique	4G41	78,10	**256,00**	262,40
16) Tatouage de la cornée	4G42	21,80	**71,50**	73,20
17) Excision simple d'un ptérygion	4G43	22,70	**74,40**	76,30
18) Excision d'un symblépharon	4G44	40,35	**132,30**	135,60
19) Excision d'un ptérygion avec autoplastie	4G45	44,25	**145,00**	148,70
20) Excision d'un ptérygion ou d'un symblépharon avec greffe cornéenne	4G46	83,35	**273,20**	280,00
21) Paracentèse de la cornée, kératotomie	4G47	18,35	**60,10**	61,60
22) Photocoagulation des lésions de l'oeil, première séance pour une période de 3 mois	4G48	21,90	**71,80**	73,60
23) Photocoagulation des lésions de l'oeil, séances suivantes (au maximum trois) pour une période de trois mois	4G49	11,05	**36,20**	37,10

Section 4 - Iris, corps ciliaires, cristallin, sclérotique				
1) Extraction de corps étrangers intraoculaires	4G51	67,95	**222,70**	228,30
2) Iridotomie, iridectomie, iridopexie, enclavement	4G52	65,35	**214,20**	219,50
3) Capsulectomie pour cataracte	4G53	67,95	**222,70**	228,30
4) Cyclodialyse, trabéculotomie, trabéculectomie, trépanation sclérale, iridencleisis	4G54	70,35	**230,60**	236,30
5) Amputation du segment antérieur	4G55	65,35	**214,20**	219,50
6) Discision pour cataracte	4G61	36,40	**119,30**	122,30
7) Extraction du cristallin	4G62	82,05	**268,90**	275,60
8) Extraction du cristallin et pose d'un cristallin artificiel	4G63	130,00	**426,10**	436,70
9) Implantation, explantation ou reposition d'un cristallin artificiel, acte isolé	4G64	41,05	**134,50**	137,90
10) Sclérotomie, ponction de la sclérotique	4G65	15,05	**49,30**	50,60
11) Sclérectomie avec ou sans iridectomie	4G66	83,35	**273,20**	280,00
Section 5 - Globe oculaire, segment postérieur				
1) Injection rétro-bulbaire ou para-bulbaire, aussi pour anesthésie loco-régionale (bloc supplémentaire du VII compris) - CAT	4G69	5,77	**18,90**	19,40
2) Traitement du décollement et/ou de lésions de la rétine par diathermie et cryopexie	4G71	91,10	**298,60**	306,10
3) Traitement du décollement de la rétine par indentation limitée à un quadrant	4G72	100,25	**328,60**	336,80
4) Traitement du décollement de la rétine par indentation atteignant plusieurs quadrants	4G73	118,50	**388,40**	398,10
5) Traitements des altérations de la rétine (sauf le décollement) par photocoagulation ou par laser, première séance pour une période de trois mois	4G74	43,90	**143,90**	147,50
6) Traitements des altérations de la rétine (sauf le décollement) par photocoagulation ou par laser, séances suivantes (au maximum trois) pour une période de trois mois	4G75	21,90	**71,80**	73,60
REMARQUE:				
Pour les positions 4G74 et 4G75 le médecin doit préciser dans le libellé s'il s'agit du traitement de l'oeil gauche ou de l'oeil droit en ajoutant les lettres OD resp. OG.				
Section 6 - Orbite				
1) Ténotomie ou allongement plastique d'un muscle de l'orbite	4G81	40,35	**132,30**	135,60
2) Avancement, ectomie, récession d'un muscle de l'orbite	4G82	65,00	**213,00**	218,40
3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite	4G83	72,95	**239,10**	245,10
4) Moulage du globe ou de la cavité orbitaire, matériel non compris	4G91	8,80	**28,80**	29,60
5) Enucléation, éviscération du globe oculaire	4G92	54,75	**179,40**	183,90
6) Enucléation ou éviscération, moignon artificiel	4G93	67,65	**221,70**	227,30
7) Exentération de l'orbite	4G94	83,35	**273,20**	280,00
8) Opération pour phlegmon de l'orbite	4G95	17,45	**57,20**	58,60
9) Excision d'un kyste dermoïde profond intraorbitaire	4G96	42,75	**140,10**	143,60
10) Orbitotomie avec extractions de corps étrangers ou révision et réduction d'une fracture de l'orbite osseuse	4G97	83,35	**273,20**	280,00
11) Ablation d'une tumeur intraorbitaire, opérations d'accès comprises	4G98	104,10	**341,20**	349,70
12) Greffe tissulaire intraorbitaire	4G99	26,00	**85,20**	87,30
REMARQUE:				
Toutes les interventions faites du même côté doivent être considérées comme faites dans le même champ opératoire.				

Chapitre 5.- Urologie

Section 1 - Appareil urinaire

Sous-section 1 - Examens et interventions

1) Petites interventions sur l'urètre: exploration instrumentale, dilatation simple, injection ou instillation de médicaments - CAC; non cumulable avec une autre intervention par voie urétrale	5U10	3,65	**12,00**	12,30
2) Massage prostatique en vue d'un prélèvement bactériologique - CAC	5U11	3,65	**12,00**	12,30
3) Extraction d'un corps étranger de l'urètre antérieur	5U12	6,15	**20,20**	20,70
4) Cathétérisme de la vessie - CAC	5U13	3,65	**12,00**	12,30
5) Lavage de la vessie - CAC	5U14	3,65	**12,00**	12,30
6) Pose ou changement d'une sonde vésicale à demeure par voie basse, lavage éventuel compris	5U15	6,15	**20,20**	20,70
7) Première mise en place d'une sonde vésicale sus-pubienne	5U16	19,00	**62,30**	63,80
8) Changement d'une sonde de cystostomie	5U17	6,15	**20,20**	20,70
9) Chimiothérapie endovésicale	5U21	6,15	**20,20**	20,70
10) Débitmétrie mictionnelle avec enregistrement (uroflowmétrie)	5U22	7,95	**26,10**	26,70
11) Location d'appareil	5U22X	1,95	**6,40**	6,60
12) Exploration urodynamique avec enregistrement: cystométrie ou profil de pression urétrale avec ou sans débitmétrie	5U23	15,90	**52,10**	53,40
13) Location d'appareil	5U23X	3,95	**12,90**	13,30
14) Exploration urodynamique avec enregistrement: cystométrie et profil de pression urétrale, avec ou sans débitmétrie	5U24	23,80	**78,00**	80,00
15) Location d'appareil	5U24X	6,00	**19,70**	20,20
16) Exploration urodynamique avec enregistrement: cystométrie et/ou profil de pression urétrale avec électromyographie des muscles périnéaux, avec ou sans débitmétrie	5U25	31,85	**104,40**	107,00
17) Location d'appareil	5U25X	7,95	**26,10**	26,70
18) Exploration urodynamique avec enregistrement: cystométrie et profil de pression urétrale avec électromyographie des muscles périnéaux, avec débitmétrie et pression différentielle	5U26	39,75	**130,30**	133,50
19) Location d'appareil	5U26X	7,95	**26,10**	26,70
20) Lithotritie extracorporelle des voies urinaires	5U27	60,00	**196,70**	201,60
21) Ponction percutanée du rein avec ou sans biopsie	5U28	32,20	**105,50**	108,20

REMARQUE:

Les positions 5U22 à 5U26 ne sont pas cumulables entre elles

Sous-section 2 - Endoscopie exploratrice et opérationnelle

REMARQUES:

Pour toutes les positions de la sous-section 2:

a) L'anesthésie locale est comprise dans le coefficient de l'acte

b) Les différentes positions ne sont pas cumulables entre elles

1) Urétrocystoscopie exploratrice	5U31	15,05	**49,30**	50,60
2) Urétrocystoscopie avec cathétérisme des uretères y compris l'injection, la dilatation, la sonde de Zeiss	5U32	37,50	**122,90**	126,00
3) Urétrocystoscopie avec biopsie ou ablation de calculs ou de corps étrangers	5U33	37,50	**122,90**	126,00
4) Urétrocystoscopie avec lithotritie	5U34	59,00	**193,40**	198,20
5) Mise en place sous contrôle échographique d'un applicateur au niveau uro-génital pour curiethérapie	5U35	19,20	**62,90**	64,50
6) Electrocoagulation endoscopique de l'urètre ou de la vessie, première séance	5U41	59,00	**193,40**	198,20

7) Electrocoagulation endoscopique de l'urètre ou de la vessie, séances suivantes pour une période d'un mois	5U42	26,80	**87,80**	90,00
8) Urétrotomie interne endoscopique	5U43	64,35	**210,90**	216,20
9) Plastie endoscopique au téflon	5U44	107,25	**351,50**	360,30
10) Electrorésection endoscopique au niveau de l'urètre, de la vessie ou de la prostate vésicale, y compris une éventuelle ligature des canaux déférents	5U45	128,70	**421,80**	432,40
11) Electrorésection endoscopique au niveau de l'urètre, de la vessie ou de la prostate vésicale, y compris une éventuelle ligature des canaux déférents, combinée à une urétrotomie interne	5U46	160,90	**527,40**	540,50
12) Urétéro-pyéloscopie exploratrice, dilatation de l'orifice comprise	5U51	85,75	**281,10**	288,10
13) Urétéro-pyéloscopie opérationnelle sur l'uretère ou le pyélon	5U52	128,70	**421,80**	432,40
14) Néphroscopie percutanée exploratrice, y compris la ponction ou la dilatation du canal	5U61	85,75	**281,10**	288,10
15) Néphroscopie percutanée exploratrice, y compris la ponction ou la dilatation du canal et urétéro-pyélographie rétrograde peropératoire, montée de sonde	5U62	104,55	**342,70**	351,20
16) Néphroscopie percutanée opérationnelle, première séance	5U63	128,70	**421,80**	432,40
17) Néphroscopie percutanée, séance ultérieure	5U64	64,35	**210,90**	216,20
18) Néphroscopie percutanée opérationnelle, et urétéro-pyélographie rétrograde peropératoire, montée de sonde	5U65	147,40	**483,10**	495,20
Sous-section 3 - Chirurgie des reins et uretères				
1) Traitement opératoire de l'éventration lombaire	5R11	85,80	**281,20**	288,20
2) Lombotomie exploratrice	5R12	53,65	**175,80**	180,20
3) Incision et drainage du phlegmon périnéphrétique	5R13	64,35	**210,90**	216,20
4) Néphropexie	5R21	91,10	**298,60**	306,10
5) Lombotomie avec biopsie rénale, décapsulation ou traitement conservateur des kystes du rein	5R22	91,10	**298,60**	306,10
6) Néphrostomie percutanée, y compris la dilatation du canal et la pose d'une sonde	5R31	64,35	**210,90**	216,20
7) Changement d'une sonde de néphrostomie	5R32	39,75	**130,30**	133,50
8) Néphrostomie, pyélotomie (non cumulable avec une autre intervention sur le rein)	5R33	91,10	**298,60**	306,10
9) Opération plastique sur le bassinet et la jonction pyélo-urétérale	5R34	112,50	**368,70**	377,90
10) Néphrolithotomie	5R41	128,70	**421,80**	432,40
11) Néphrectomie simple	5R51	107,25	**351,50**	360,30
12) Néphrectomie partielle ou section de l'isthme d'un rein en fer à cheval	5R52	128,70	**421,80**	432,40
13) Néphrectomie partielle pour cancer	5R53	160,85	**527,20**	540,40
14) Néphrectomie élargie	5R54	128,70	**421,80**	432,40
15) Néphro-urétérectomie totale	5R55	160,85	**527,20**	540,40
16) Néphrectomie pour cancer par voie abdominale ou thoraco-phréno-abdominale	5R56	240,00	**786,60**	806,30
17) Néphro-urétérectomie totale pour cancer du bassinet ou de l'uretère par 2 incisions	5R57	214,50	**703,00**	720,60
18) Urétérotomie lombaire, urétérolyse	5R61	91,10	**298,60**	306,10
19) Urétérotomie pelvienne	5R62	107,25	**351,50**	360,30
20) Opération plastique sur l'uretère	5R63	112,50	**368,70**	377,90
21) Anastomose urétéro-urétérale	5R64	112,50	**368,70**	377,90
22) Urétérectomie secondaire totale	5R65	107,25	**351,50**	360,30
23) Urétérostomie cutanée	5R71	91,10	**298,60**	306,10
24) Cure de fistule cutanée de l'uretère	5R72	112,50	**368,70**	377,90

25) Urétérostomie cutanée transintestinale	5R73	214,50	**703,00**	720,60
26) Abouchement d'un uretère dans l'intestin en place	5R74	107,25	**351,50**	360,30
27) Remplacement urétéral par plastie	5R75	268,15	**878,90**	900,80
28) Urétérocystonéostomie avec ou sans plastie antireflux	5R81	160,85	**527,20**	540,40
29) Implantation urétérale par lambeau vésical pédiculé et tubulé	5R82	160,85	**527,20**	540,40
30) Réalisation d'un dispositif antireflux vésico-urétéral	5R83	112,50	**368,70**	377,90
31) Supplément en cas de réintervention sur le rein ou l'uretère; pour toutes les positions de la sous-section 3, à l'exception des positions 5R11, 5R31 et 5R32 - CAT	5R87	19,85	**65,10**	66,70
32) Transplantation rénale	5R91	330,00	**1.081,60**	1.108,60
33) Prélèvement d'un rein chez un donneur vivant en vue d'une transplantation	5R92	128,70	**421,80**	432,40
34) Prélèvement d'un rein chez un donneur décédé en vue d'une transplantation	5R93	100,00	**327,80**	336,00
Sous-section 4 - Chirurgie de la vessie				
1) Cystotomie avec ou sans extraction de calculs	5V13	64,35	**210,90**	216,20
2) Cystotomie avec exérèse ou électrocoagulation d'une tumeur vésicale pédiculée	5V14	85,80	**281,20**	288,20
3) Cystotomie avec cystectomie partielle, p. ex. pour tumeur	5V15	128,70	**421,80**	432,40
4) Cystotomie avec exérèse de diverticules vésicaux, avec ou sans résection du col vésical	5V16	160,85	**527,20**	540,40
5) Cystectomie totale isolée	5V21	160,85	**527,20**	540,40
6) Cystectomie totale avec abouchement des uretères à la peau	5V22	214,50	**703,00**	720,60
7) Cystectomie totale avec réimplantation des uretères dans l'intestin	5V23	268,15	**878,90**	900,80
8) Cystectomie totale avec dérivation urinaire par conduit intestinal	5V24	321,75	**1.054,60**	1.080,90
9) Cystectomie totale avec dérivation urinaire par réservoir intestinal continent	5V25	375,35	**1.230,20**	1.261,00
10) Cure de l'incontinence d'urine chez l'homme par plastie ou par prothèse - APCM	5V31	200,00	**655,50**	671,90
11) Cure de fistule urinaire par voie abdominale	5V41	91,10	**298,60**	306,10
12) Cure de fistule urinaire par voie abdominale en deux temps, premier temps	5V42	56,35	**184,70**	189,30
13) Cure de fistule urinaire par voie abdominale en deux temps, deuxième temps	5V43	44,25	**145,00**	148,70
14) Exstrophie vésicale: ablation simple de la plaque vésicale ou reconstitution simple de la vessie	5V51	107,25	**351,50**	360,30
15) Exstrophie vésicale: reconstitution en un temps de la vessie et de l'uretère avec dispositif antireflux et ostéotomie iliacale	5V52	321,75	**1.054,60**	1.080,90
16) Retouche ultérieure après intervention pour exstrophie vésicale	5V53	53,65	**175,80**	180,20
17) Entéro-cystoplastie ou urétéro-entéro-cystoplastie	5V55	268,15	**878,90**	900,80
18) Intervention chirurgicale pour mise en place de matériel radioactif dans la vessie ou la prostate	5V61	64,35	**210,90**	216,20
Sous-section 5 - Chirurgie de l'urètre				
1) Méatotomie	5V71	21,40	**70,10**	71,90
2) Dilatation de l'urètre pour rétrécissement, par séance	5V72	9,90	**32,40**	33,30
3) Urétrotomie interne non endoscopique	5V73	33,90	**111,10**	113,90
4) Urétrotomie externe, urétrostomie	5V74	64,35	**210,90**	216,20
5) Urétrotomie externe avec mise à plat d'un rétrécissement ou section à ciel ouvert de valvules congénitales de l'urètre postérieur	5V75	85,80	**281,20**	288,20
6) Urétroplastie en un temps	5V81	128,70	**421,80**	432,40
7) Urétroplastie en plusieurs temps, par temps opératoire	5V82	42,90	**140,60**	144,10
8) Cure chirurgicale du diverticule sous-urétral	5V91	32,20	**105,50**	108,20

9) Cure de fistule périnéale avec ou sans urétrectomie, dérivation comprise	5V92	128,70	**421,80**	432,40
10) Traitement opératoire du phlegmon périurétral diffus gangreneux	5V93	64,35	**210,90**	216,20
Section 2 - Appareil génital masculin				
1) Ponction biopsie de la prostate	5A11	19,85	**65,10**	66,70
2) Incision d'un abcès de la prostate par voie périnéale	5A12	49,70	**162,90**	167,00
3) Prostatectomie pour adénome	5A21	128,70	**421,80**	432,40
4) Prostatectomie totale pour cancer	5A22	160,90	**527,40**	540,50
5) Opération isolée sur les vésicules séminales (non cumulable avec une intervention sur la vessie, l'urètre ou l'appareil génital masculin)	5A31	128,70	**421,80**	432,40
6) Opération pour phimosis (circoncision simple, sans indication médicale, non à charge)	5A41	32,20	**105,50**	108,20
7) Réduction sanglante du paraphimosis	5A42	10,75	**35,20**	36,10
8) Section ou plastie chirurgicale du frein	5A43	9,90	**32,40**	33,30
9) Traitement chirurgical de l'hypospadias balanique	5A51	64,35	**210,90**	216,20
10) Traitement chirurgical de l'hypospadias pénien ou périnéal	5A52	107,25	**351,50**	360,30
11) Traitement chirurgical de l'épispadias	5A53	107,25	**351,50**	360,30
12) Réintervention pour hypospadias ou épispadias	5A55	42,90	**140,60**	144,10
13) Amputation partielle de la verge	5A61	64,35	**210,90**	216,20
14) Amputation totale de la verge	5A62	85,80	**281,20**	288,20
15) Intervention pour déviation pénienne en cas de malformation congénitale ou de maladie de La Peyronie	5A65	160,85	**527,20**	540,40
16) Intervention pour rupture pénienne	5A66	107,25	**351,50**	360,30
17) Shunt pour priapisme	5A67	189,95	**622,60**	638,10
18) Chirurgie de l'impuissance sexuelle avec ou sans prothèse - APCM	5A68	107,25	**351,50**	360,30
19) Chirurgie isolée du canal déférent, sauf opération de stérilisation ou opération de recanalisation après ligature antérieure (non cumulable avec une intervention sur la vessie, l'urètre ou l'appareil génital masculin)	5A71	19,85	**65,10**	66,70
20) Chirurgie de l'ectopie testiculaire (cure de hernie inguinale comprise)	5A81	78,10	**256,00**	262,40
21) Opération sur le testicule ou le cordon spermatique (sauf varicocèle)	5A82	44,25	**145,00**	148,70
22) Castration pour cancer du testicule avec ablation du cordon spermatique	5A83	160,90	**527,40**	540,50
23) Cure de varicocèle	5A84	78,10	**256,00**	262,40
24) Plastie unilatérale pour stérilité sur l'épididyme et/ou le déférent - APCM	5A91	107,25	**351,50**	360,30
Chapitre 6.- Gynécologie				
Section 1 - Obstétrique				
Sous-section 1 - Forfaits d'accouchement				
1) Assistance à un accouchement	6A11	90,00	**295,00**	302,40
2) Assistance à un accouchement gémellaire	6A12	114,00	**373,60**	383,00
3) Assistance à un accouchement multiple (triple et plus)	6A13	138,00	**452,30**	463,60
4) Anesthésie péridurale pour accouchement	6A14	66,80	**218,90**	224,40
Les coefficients de la sous-section 1 sont fixés par le règlement grand-ducal visé à l'article 26 du code des assurances sociales.				
Les dispositions de l'article 9, alinéa 1er, relatif au cumul de plusieurs actes techniques, ne sont pas applicables.				

Sous-section 2 - Actes effectués isolément, non cumulables avec le forfait d'accouchement				
1) Révision utérine	6A31	13,35	**43,80**	44,80
2) Extraction manuelle du placenta adhérent, taponnement éventuel compris	6A32	19,80	**64,90**	66,50
3) Tamponnement utérin	6A33	14,85	**48,70**	49,90
4) Suture d'une épisiotomie ou d'une déchirure du périnée n'intéressant pas le rectum	6A34	8,55	**28,00**	28,70
5) Suture d'une déchirure du col utérin	6A35	13,55	**44,40**	45,50
Sous-section 3 - Actes non compris dans le forfait d'accouchement cumulables avec le forfait d'accouchement				
1) Cardiotocogramme	6A41	6,60	**21,60**	22,20
2) Location d'appareil	6A41X	7,55	**24,70**	25,40
3) Prélèvement de sang fétal in utero pendant l'accouchement	6A42	15,50	**50,80**	52,10
4) Provocation de l'accouchement prématuré ou après terme	6A43	18,60	**61,00**	62,50
5) Suture d'une déchirure complète du périnée étendue au rectum	6A44	24,75	**81,10**	83,10
6) Réparation chirurgicale d'une inversion utérine	6A45	79,30	**259,90**	266,40
7) Extraction par le siège	6A51	18,60	**61,00**	62,50
8) Version par manoeuvres internes	6A52	18,60	**61,00**	62,50
9) Extraction instrumentale (forceps, ventouse)	6A53	18,60	**61,00**	62,50
10) Incision du col et suture	6A54	18,60	**61,00**	62,50
11) Embryotomie, basiotripsie	6A55	18,60	**61,00**	62,50
REMARQUE:				
1) Le cumul se fait à raison de 100% du tarif pour le premier acte cumulé et à raison de 50% du tarif pour les deux actes suivants				
2) Les positions 6A51 à 6A55 ne sont pas cumulables entre elles				
Sous-section 4 - Césarienne				
1) Opération césarienne, voie abdominale ou vaginale	6A61	110,05	**360,70**	369,70
Sous-section 5 - Evacuation chirurgicale d'un utérus gravide (avant la date de viabilité légale du foetus)				
1) Evacuation d'un utérus gravide par curetage ou aspiration, avant 14 semaines de grossesse	6A71	24,75	**81,10**	83,10
2) Evacuation d'un utérus gravide par hystérotomie ou par procédé médicamenteux, après 14 semaines de grossesse	6A72	49,50	**162,20**	166,30
Sous-section 6 - Actes en relation avec la grossesse				
1) Amnioscopie	6A81	7,00	**22,90**	23,50
2) Amniocentèse avec prélèvement ou injection, jusqu'à la 20e semaine de la gestation incluse - APCM	6A82	15,50	**50,80**	52,10
3) Frais de matériel	6A82M	7,50	**24,60**	25,20
4) Amniocentèse, avec prélèvement ou injection, à partir de la 21e semaine de la gestation - APCM	6A83	15,50	**50,80**	52,10
5) Frais de matériel	6A83M	7,50	**24,60**	25,20
6) Perfusion ou transfusion fétale in utero (amniocentèse comprise)	6A85	20,65	**67,70**	69,40
7) Cerclage du col utérin	6A86	16,50	**54,10**	55,40

Section 2 - Gynécologie, actes non liés à la gestation ou à l'accouchement				
1) Colposcopie - CAC	6G11	3,85	**12,60**	12,90
2) Prélèvement cervico-vaginal avec examen microscopique qualitatif direct - CAC	6G12	2,00	**6,60**	6,70
3) Biopsie du col	6G13	7,05	**23,10**	23,70
4) Prélèvement ou biopsie de l'endomètre	6G14	9,55	**31,30**	32,10
5) Insufflation tubo-utérine avec enregistrement ou injection	6G15	9,55	**31,30**	32,10
6) Ponction du cul-de-sac de Douglas - CAC	6G21	3,85	**12,60**	12,90
7) Ponction de la glande de Bartholin	6G22	4,45	**14,60**	14,90
8) Incision d'un abcès de la glande de Bartholin - CAC	6G23	4,20	**13,80**	14,10
9) Pose d'un pessaire	6G24	3,85	**12,60**	12,90
10) Coelioscopie, culdoscopie	6G31	38,10	**124,90**	128,00
11) Coelioscopie avec biopsie ou geste thérapeutique simple (sauf intervention sur les trompes pour stérilisation)	6G32	48,44	**158,80**	162,70
12) Microhystéroscopie exploratrice avec ou sans biopsie	6G33	20,69	**67,80**	69,50
13) Location d'appareil	6G33X	6,36	**20,80**	21,40
14) Microhystéroscopie avec traitement préalable de la muqueuse	6G34	28,72	**94,10**	96,50
15) Location d'appareil	6G34X	9,57	**31,40**	32,20
16) Microhystéroscopie opérationnelle	6G35	41,44	**135,80**	139,20
17) Location d'appareil	6G35X	12,72	**41,70**	42,70
18) Extirpation de la glande de Bartholin	6G41	20,43	**67,00**	68,60
19) Ablation d'une tumeur bénigne de la région vulvo-vaginale	6G42	15,42	**50,50**	51,80
20) Vulvectomie simple	6G43	79,54	**260,70**	267,20
21) Ablation d'un cancer de la vulve ou du vagin	6G44	127,22	**417,00**	427,40
22) Colpotomie	6G51	14,71	**48,20**	49,40
23) Opération de l'imperforation vulvaire	6G52	15,42	**50,50**	51,80
24) Opération de l'imperforation vaginale	6G53	30,71	**100,70**	103,20
25) Création d'un néovagin sans laparotomie	6G54	127,22	**417,00**	427,40
26) Création d'un néovagin par voie haute et basse	6G55	159,08	**521,40**	534,40
27) Dilatation non sanglante du col, acte isolé	6G61	7,58	**24,80**	25,50
28) Dilatation sanglante du col, acte isolé	6G62	12,79	**41,90**	43,00
29) Ablation d'un polype du col	6G63	9,06	**29,70**	30,40
30) Electrocoagulation du col, première séance	6G64	9,06	**29,70**	30,40
31) Electrocoagulation du col, à partir de la 2e séance pour une période de 4 semaines	6G65	6,17	**20,20**	20,70
32) Conisation du col ou opération analogue	6G66	21,20	**69,50**	71,20
33) Amputation du col	6G67	31,80	**104,20**	106,80
34) Colpopérinéorraphie postérieure	6G71	31,80	**104,20**	106,80
35) Colporraphie antérieure	6G72	41,44	**135,80**	139,20
36) Colporraphie antérieure et postérieure	6G73	68,75	**225,30**	231,00
37) Colporraphie antérieure et postérieure avec fixation utérine (Doléris, Kocher)	6G74	89,11	**292,10**	299,40
38) Cure de l'incontinence d'urine par voie vaginale, procédé complexe (p.ex. plastie des bulbo-caverneux), ou par voie vaginale et abdominale combinée	6G75	134,48	**440,80**	451,80
39) Cure du prolapsus génital par procédés complexes (type Wertheim, Manchester, Lefort, Labhardt)	6G76	149,38	**489,60**	501,80
40) Cure de fistules urinaires ou rectales par voie vaginale	6G77	97,08	**318,20**	326,10
41) Hystéropexie simple par voie haute	6G81	102,16	**334,80**	343,20
42) Hystérectomie	6G82	157,16	**515,10**	528,00
43) Hystérectomie totale élargie pour cancer	6G83	206,76	**677,70**	694,60
44) Autre intervention sur l'utérus par voie abdominale, acte isolé	6G84	104,98	**344,10**	352,70
45) Extirpation de tumeurs intra-utérines par voie vaginale	6G85	50,95	**167,00**	171,20

46) Curetage de la cavité utérine, dilatation et tamponnement compris	6G86	28,78	**94,30**	96,70
47) Intervention sur les trompes avec stérilisation sur indication médicale - APCM	6G91	48,44	**158,80**	162,70
48) Intervention sur les trompes avec stérilisation sur indication médicale, en post-partum par laparotomie - APCM	6G92	104,98	**344,10**	352,70
49) Intervention sur les annexes, sauf la stérilisation ou la recanalisation après ligature antérieure des trompes, non cumulable avec une intervention intra-abdominale	6G93	104,98	**344,10**	352,70
50) Ovariectomie pour cancer après hystérectomie	6G94	157,16	**515,10**	528,00
Section 3 - Exploration et traitement de la stérilité				
1) Hétéro-insémination artificielle	6F11	9,85	**32,30**	33,10
<u>**Chapitre 7.- Anesthésie - Réanimation**</u>				
Section 1 - Anesthésie générale				
1) Anesthésie générale de courte durée (moins de cinq minutes) par un seul moyen d'anesthésie, faite par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, sans nécessité de soins subséquents	7A11	13,60	**44,60**	45,70
REMARQUE:				
Pour les autres anesthésies générales faites par le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, voir article 12				
2) Anesthésie générale faite par un médecin non spécialiste en anesthésie-réanimation (non cumulable avec un autre acte)	7A12	9,30	**30,50**	31,20
Section 2 - Actes techniques accompagnant l'anesthésie générale				
1) Surveillance de la circulation extracorporelle en chirurgie cardiaque	7A21	95,80	**314,00**	321,80
2) Intubation endobronchique en chirurgie endothoracique	7A22	16,95	**55,60**	56,90
3) Technique de transfusion autologue de sang par hémodilution préopératoire	7A23	19,15	**62,80**	64,30
4) Technique de transfusion autologue de sang par technique type cell-saver ou Stryker	7A24	19,15	**62,80**	64,30
REMARQUE:				
Les actes de cette section ne sont pas soumis aux dispositions de l'article 9 alinéa 1.				
Section 3 - Autres actes d'anesthésie-réanimation				
1) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation appelé par un autre médecin spécialiste pour un malade à fonction vitale gravement atteinte, acte isolé	7A41	10,20	**33,40**	34,30
2) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation appelé par un autre médecin spécialiste pour un malade à fonction vitale gravement atteinte, la nuit entre 22 et 7 heures, acte isolé	7A42	16,00	**52,40**	53,80
3) Anesthésie péridurale continue ou anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux, avec mise en place d'un cathéter permanent, pour traitement de douleurs rebelles, en dehors de toute intervention, pour une période maximale de cinq jours	7A43	32,20	**105,50**	108,20
4) Oxygénothérapie hyperbare, séance d'au moins une heure, y compris la surveillance par tous procédés, à une pression de 2 à 3 bares absolues; cumulable avec le forfait journalier d'hospitalisation par le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation - ACM	7A44	20,80	**68,20**	69,90

Section 4 - Urgences extra-hospitalières

REMARQUE:

Les actes de cette section ne sont pas soumis aux dispositions de l'article 9 alinéa 1.

1) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation par voiture SAMU pour accident ou maladie aiguë avec mesures de réanimation	7A61	41,70	**136,70**	140,10
2) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation par voie aérienne pour accident ou maladie aiguë avec mesures de réanimation	7A62	41,70	**136,70**	140,10
3) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation pour transfert secondaire médicalisé par route	7A71	70,00	**229,40**	235,20
4) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par route à l'étranger du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, par tranche de 100 km à partir de la frontière pour trajet aller-retour	7A72	30,00	**98,30**	100,80
5) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation pour transfert secondaire médicalisé par voie aérienne	7A73	45,00	**147,50**	151,20
6) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par voie aérienne à l'étranger du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, par tranche de 100 km à partir de la frontière pour trajet aller-retour	7A74	15,00	**49,20**	50,40
7) Supplément pour transfert secondaire médicalisé au Luxembourg du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, par route, au-delà de 30 km	7A75	18,80	**61,60**	63,20
8) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation de plus de 15 minutes après l'arrivée par SAMU à l'hôpital d'un malade non hospitalisé au service de réanimation de cet hôpital	7A76	17,70	**58,00**	59,50
9) Intervention du médecin spécialiste en pédiatrie pour transfert secondaire médicalisé d'un nouveau-né, par route, pour une distance de moins de 15 km	7A80	41,70	**136,70**	140,10
10) Intervention du médecin spécialiste en pédiatrie pour transfert secondaire médicalisé d'un nouveau-né, par route, à partir de 15 km	7A81	70,00	**229,40**	235,20
11) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par route à l'étranger du médecin spécialiste en pédiatrie, par tranche de 100 km à partir de la frontière pour trajet aller-retour	7A82	30,00	**98,30**	100,80
12) Intervention du médecin spécialiste en pédiatrie pour transfert secondaire médicalisé d'un nouveau-né par voie aérienne	7A83	45,00	**147,50**	151,20
13) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par voie aérienne à l'étranger du médecin spécialiste en pédiatrie par tranche de 100 km à partir de la frontière pour trajet aller-retour	7A84	15,00	**49,20**	50,40
14) Supplément pour transfert secondaire médicalisé au Luxembourg du médecin spécialiste en pédiatrie, par route, au-delà de 30 km	7A85	18,80	**61,60**	63,20

Section 5 - Anesthésie péridurale

1) Anesthésie péridurale pour accouchement	7A95	66,80	**218,90**	224,40

Le coefficient de la section 5 est fixé par le règlement grand-ducal visé à l'article 26 du code des assurances sociales.

<u>Chapitre 8.- Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie</u>				
Section 1 - Radiodiagnostic				
Sous-section 1 - Films				
a) Films				
1) Film 9/13	8F10M	0,85	**2,80**	2,90
2) Film 13/18	8F11M	1,10	**3,60**	3,70
3) Film 18/24	8F12M	1,30	**4,30**	4,40
4) Film 15/40	8F13M	1,35	**4,40**	4,50
5) Film 20/40	8F14M	1,80	**5,90**	6,00
6) Film 24/30	8F15M	1,80	**5,90**	6,00
7) Film 30/40	8F16M	2,20	**7,20**	7,40
8) Film 35/35	8F17M	2,15	**7,00**	7,20
9) Film 36/43	8F18M	2,55	**8,40**	8,60
10) Film 40/40	8F19M	2,20	**7,20**	7,40
b) Supplément pour exposition multiple				
11) Exposition en 2 plans	8F31M	0,30	**1,00**	1,00
12) Exposition en 3 plans	8F32M	0,45	**1,50**	1,50
13) Exposition en 4 plans	8F33M	0,60	**2,00**	2,00
Sous-section 2 - Squelette				
REMARQUE:				
Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8S42). Ce tarif inclut toutes les incidences.				
a) Membres				
1) Rx doigts et/ou main - CAC	8S01	4,30	**14,10**	14,40
2) Rx poignet - CAC	8S02	4,30	**14,10**	14,40
3) Rx avant-bras - CAC	8S03	4,30	**14,10**	14,40
4) Rx coude - CAC	8S04	4,30	**14,10**	14,40
5) Rx humérus - CAC	8S05	4,30	**14,10**	14,40
6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC	8S06	4,30	**14,10**	14,40
7) Rx orteils et/ou pied - CAC	8S13	4,30	**14,10**	14,40
8) Rx cheville - CAC	8S14	4,30	**14,10**	14,40
9) Rx jambe - CAC	8S15	4,30	**14,10**	14,40
10) Rx genou - CAC	8S16	4,30	**14,10**	14,40
11) Rx fémur - CAC	8S18	4,30	**14,10**	14,40
12) Rx bassin - CAC	8S22	4,30	**14,10**	14,40
13) Rx hanche - CAC	8S23	4,30	**14,10**	14,40
14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs	8S24	12,90	**42,30**	43,30
15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC	8S25	2,15	**7,00**	7,20
16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC	8S26	2,15	**7,00**	7,20
b) Tête et thorax				
1) Rx crâne - CAC	8S40	4,30	**14,10**	14,40
2) Rx sinus faciaux, squelette facial - CAC	8S41	4,30	**14,10**	14,40
3) Rx crâne, poses spéciales du rocher ou de l'orbite - CAC	8S42	4,30	**14,10**	14,40
4) Orthopantomographie	8S45	5,80	**19,00**	19,50
5) Rx sternum - CAC	8S51	4,30	**14,10**	14,40
6) Rx côtes, gril costal - CAC	8S52	4,30	**14,10**	14,40

c) Colonne vertébrale				
1) Rx colonne cervicale, toutes incidences - CAC	8S61	6,45	**21,10**	21,70
2) Rx colonne dorsale, toutes incidences - CAC	8S62	4,30	**14,10**	14,40
3) Rx colonne lombaire, toutes incidences - CAC	8S63	6,45	**21,10**	21,70
4) Rx sacrum et/ou coccyx et/ou articulations sacro-iliaques - CAC	8S64	4,30	**14,10**	14,40
5) Rachis dans son entier en téléradiographie, face et profil	8S65	12,90	**42,30**	43,30
6) Supplément pour épreuves dynamiques de la colonne cervicale, en cas de traumatisme - CAC	8S66	2,15	**7,00**	7,20
d) Arthrographie, discographie				
1) Arthrographie, ponction non comprise	8S81	10,50	**34,40**	35,30
2) Arthrographie, ponction articulaire et injection comprises	8S82	17,30	**56,70**	58,10
3) Arthrographie de la hanche, ponction articulaire et injection comprises	8S83	21,75	**71,30**	73,10
4) Discographie, un ou plusieurs niveaux, ponction non comprise	8S85	10,25	**33,60**	34,40
5) Discographie, ponction des disques et injection comprises	8S86	31,00	**101,60**	104,10
Sous-section 3 - Organes de la tête, du cou et du thorax				
1) Lacrymographie; injection non comprise	8V10	7,75	**25,40**	26,00
2) Lacrymographie, sondage des voies lacrymales et injection compris	8V11	9,75	**32,00**	32,80
3) Sialographie; injection non comprise	8V12	10,50	**34,40**	35,30
4) Sialographie, sondage et injection compris	8V13	14,00	**45,90**	47,00
5) Rx parties molles du cou et de la tête; sans moyen de contraste- CAC; non cumulable à une autre radiographie de la tête (8S40 à 8S42-8V10 à 8V13 et 8V15)	8V14	4,30	**14,10**	14,40
6) Laryngographie avec produit de contraste	8V15	7,00	**22,90**	23,50
7) Radioscopie thoracique, opacification oesophagienne comprise; non cumulable avec un autre examen radiologique du thorax ou de l'abdomen (8V17 à 8V33)-CAC	8V16	3,50	**11,50**	11,80
8) Location d'appareil	8V16X	0,80	**2,60**	2,70
9) Radiographie thoracique de face - CAC	8V17	4,30	**14,10**	14,40
10) Radiographie thoracique, face et profil et autres incidences éventuelles - CAC	8V18	7,20	**23,60**	24,20
11) Location d'appareil en cas de radioscopie associée	8V18X	0,80	**2,60**	2,70
12) Bronchographie, médiastinographie (injection non comprise)	8V19	8,50	**27,90**	28,60
Sous-section 4 - Appareil digestif				
1) Radiographie de l'abdomen sans préparation, radioscopie éventuelle comprise; non cumulable avec un autre examen radiographique de l'abdomen (8V21 à 8V49 et 8V55 à 8V58)-CAC	8V20	7,20	**23,60**	24,20
2) Rx oesophage seul; non cumulable avec 8V16	8V22	7,00	**22,90**	23,50
3) Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V22X	1,10	**3,60**	3,70
4) Transit oeso-gastro-duodénal	8V23	16,15	**52,90**	54,30
5) Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V23X	1,10	**3,60**	3,70
6) Transit du grêle seul; non cumulable à 8V20-8V25	8V24	7,75	**25,40**	26,00
7) Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V24X	1,10	**3,60**	3,70
8) Transit oeso-gastro-duodénal et transit intestinal complet avec au moins 1 contrôle subséquent	8V25	16,15	**52,90**	54,30
9) Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V25X	1,10	**3,60**	3,70
10) Lavement baryté	8V26	16,15	**52,90**	54,30
11) Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V26X	1,25	**4,10**	4,20
12) Cholécystographie par voie orale	8V31	7,10	**23,30**	23,90
13) Cholécysto-cholangiographie par voie intra-veineuse	8V32	14,35	**47,00**	48,20
14) Cholangiographie par voie percutanée transhépatique	8V34	26,55	**87,00**	89,20
15) Cholangiographie peropératoire	8V35	8,55	**28,00**	28,70

Sous-section 5 - Système urinaire				
1) Urographie intra-veineuse	8V41	10,50	**34,40**	35,30
2) Urographie intra-veineuse avec tomographie simultanée	8V42	14,75	**48,30**	49,60
3) Urétéro-pyélographie rétrograde uni-ou bilatérale; cathétérisme non compris	8V43	13,05	**42,80**	43,80
4) Cystographie	8V44	5,15	**16,90**	17,30
5) Urétro-cystographie rétrograde avec injection du produit de contraste	8V45	15,05	**49,30**	50,60
6) Urétrographie, sans injection du produit de contraste	8V46	7,75	**25,40**	26,00
7) Urétrographie rétrograde avec injection du produit de contraste	8V47	17,65	**57,80**	59,30
8) Vésiculo- et/ou déférentographie	8V48	7,95	**26,10**	26,70
Sous-section 6 - Gynécologie				
1) Mammographie unilatérale, toutes incidences	8V51	5,85	**19,20**	19,70
2) Mammographie bilatérale	8V52	11,70	**38,30**	39,30
3) Mammographie bilatérale dans le cadre d'un programme de dépistage précoce du cancer du sein	8V53	11,70	**38,30**	39,30
4) Galactographie, injection comprise	8V54	10,50	**34,40**	35,30
5) Hystérosalpingographie	8V55	10,50	**34,40**	35,30
6) Radiopelvimétrie	8V56	4,30	**14,10**	14,40
7) Mammographie unilatérale de contrôle dans un délai de moins de 12 mois pour lésions suspectes constatées à la mammographie de dépistage précoce du cancer du sein	8V57	5,85	**19,20**	19,70
8) Mammographie bilatérale de contrôle dans un délai de moins de 12 mois pour lésions suspectes constatées à la mammographie de dépistage précoce du cancer du sein	8V58	11,70	**38,30**	39,30
Sous-section 7 - Système nerveux				
1) Myélographie, ponction non comprise	8V61	13,45	**44,10**	45,20
2) Myélographie, ponction et injection comprises	8V62	27,55	**90,30**	92,60
Sous-section 8 - Angiographie				
REMARQUES:				
Les coefficients des actes de cette sous-section comprennent l'anesthésie locale, la ponction respectivement le cathétérisme, l'injection du produit de contraste, la prise des films et le rapport.				
Le coefficient reste le même si les actes sont faits avec digitalisation. En cas d'examen bilatéral, la règle générale des actes bilatéraux est applicable (article 9)				
1) Artériographie unilatérale des artères intracrâniennes (non cumulable avec 8V75 ou 8V76)	8V70	89,00	**291,70**	299,00
2) Artériographie d'un membre	8V71	29,45	**96,50**	98,90
3) Artériographie des deux membres inférieurs et de l'aorte abdominale par cathétérisme unilatéral ou par ponction aortique	8V72	44,05	**144,40**	148,00
4) Artériographie de l'aorte thoracique et/ou abdominale et de ses branches (non cumulable avec 8V71, 8V72, 8V78, ou 8V79)	8V73	34,60	**113,40**	116,20
5) Artériographie d'une carotide ou d'une artère vertébrale par cathétérisme	8V75	59,25	**194,20**	199,10
6) Artériographie unilatérale des artères du cou (y compris la crosse aortique)	8V76	89,00	**291,70**	299,00
7) Artériographie médullaire	8V77	59,00	**193,40**	198,20
8) Artériographie par cathétérisme sélectif d'une branche de l'aorte thoraco-abdominale	8V78	89,00	**291,70**	299,00

9) Artériographie par cathétérisme sélectif de plusieurs branches de l'aorte thoraco-abdominale	8V79	110,00	**360,50**	369,50
10) Artériographie locale par injection directe peropératoire	8V80	20,80	**68,20**	69,90
11) Phlébographie	8V81	29,45	**96,50**	98,90
12) Splénoportographie	8V82	34,60	**113,40**	116,20
13) Lymphographie	8V83	29,45	**96,50**	98,90
14) Cathétérisme sélectif, sous contrôle artériographique, d'un vaisseau des membres ou d'organes thoraco-abdominaux pour prélèvement local ou chimiothérapie	8V86	89,00	**291,70**	299,00
15) Cathétérisme sélectif, sous contrôle artériographique, d'un vaisseau crânio-cervical ou médullaire pour prélèvement local ou chimiothérapie	8V87	89,00	**291,70**	299,00
Sous-section 9 - Examens divers				
1) Contrôle radiologique de bonne mise en place d'une sonde ou d'un cathéter avec injection de produit de contraste	8V90	7,20	**23,60**	24,20
2) Fistulographie sous opacification par sonde	8V91	7,95	**26,10**	26,70
3) Repérage percutané de corps étrangers par marquage géométrique	8V92	7,20	**23,60**	24,20
4) Repérage percutané d'une lésion focale au décours d'une séance d'imagerie médicale (mise en compte une seule fois) CAT	8V93	20,00	**65,60**	67,20
5) Amplificateur de brillance avec TV pour contrôle radioscopique d'un acte chirurgical ou analogue- CAT (non applicable pour acte de radiologie ni pour position à libellé spécifié «sous contrôle radioscopique»)	8V95	8,85	**29,00**	29,70
Sous-section 10 - Tomographie, scanographie				
a) Tomographie				
1) Tomographie du squelette en présence de matériel métallique	8A15	13,05	**42,80**	43,80
2) Tomographie des poumons et/ou du larynx	8A16	13,05	**42,80**	43,80
b) Tomodensitométrie (TDM), scanographie				
1) TDM de la tête (cou compris)	8A21	23,60	**77,40**	79,30
2) TDM du cou et/ou des organes thoraciques	8A31	29,25	**95,90**	98,30
3) TDM des organes abdominaux et/ou pelviens	8A32	29,25	**95,90**	98,30
4) TDM de la colonne cervicale	8A33	29,25	**95,90**	98,30
5) TDM de la colonne lombaire et/ou dorsale	8A34	29,25	**95,90**	98,30
6) TDM des membres	8A35	23,60	**77,40**	79,30
7) TDM du corps entier	8A36	35,45	**116,20**	119,10
8) TDM de l'arcade dentaire	8A37	13,05	**42,80**	43,80
9) Supplément pour TDM combinée à une arthrographie, discographie ou myélographie	8A41	14,60	**47,90**	49,00
10) Contrôle scanographique pour un acte diagnostique ou thérapeutique - CAT	8A45	8,85	**29,00**	29,70
REMARQUE:				
Les positions 8A21-8A45 ne sont pas applicables à l'examen d'ostéodensitométrie réalisé à l'aide d'un scanner				

Section 2 - Radiothérapie				
Sous-section 1 - Traitement par les isotopes radioactifs en sources non scellées				
1) Traitement par les isotopes radioactifs en sources non scellées, première application	8T11	38,85	**127,30**	130,50
2) Traitement par les isotopes radioactifs en sources non scellées, deuxième application	8T12	27,95	**91,60**	93,90
3) Traitement par les isotopes radioactifs en sources non scellées, troisième application	8T13	18,75	**61,50**	63,00
REMARQUE :				
Pour les actes de cette sous-section, une application comprend l'ensemble du traitement et les consultations de contrôle post-thérapeutiques pendant une durée de trois mois.				
Sous-section 2 - Radiothérapie externe				
1) Simulation en vue d'une radiothérapie de basse énergie ou superficielle pour des champs simples	8T21	12,00	**39,30**	40,30
2) Simulation en vue d'une radiothérapie de haute énergie; technique simple, à visée symptomatique sur métastase ou tumeur évoluée	8T22	48,00	**157,30**	161,30
3) Simulation en vue d'une radiothérapie de haute énergie, technique élaborée avec simulateur-scanner ou scanner de simulation, repérage précis des volumes cibles et des organes à risque, étude dosimétrique, champs complexes avec caches personnalisés ou recours à une collimation par multilames	8T23	96,00	**314,60**	322,50
4) Simulation en vue d'une radiothérapie de haute énergie avec haute technicité (radiothérapie conformationnelle, stéréotaxique, dynamique, corporelle ou cutanée totale, intra-opératoire)	8T24	144,00	**472,00**	483,80
5) Contrôle en simulation des données optimisées, nouvelle séance après une première simulation 8T21	8T31	3,60	**11,80**	12,10
6) Contrôle en simulation des données optimisées, nouvelle séance après une première simulation 8T22	8T32	14,40	**47,20**	48,40
7) Contrôle en simulation des données optimisées, nouvelle séance après une première simulation 8T23	8T33	28,80	**94,40**	96,80
8) Contrôle en simulation des données optimisées, nouvelle séance après une première simulation 8T24	8T34	43,20	**141,60**	145,10
9) Séance de radiothérapie de basse énergie ou radiothérapie superficielle, pour des champs simples; radiothérapie fonctionnelle	8T41	1,80	**5,90**	6,00
10) Séance de radiothérapie de haute énergie, technique simple, à visée symptomatique	8T42	2,70	**8,80**	9,10
11) Séance de radiothérapie de haute énergie avec technique élaborée	8T43	6,30	**20,60**	21,20
12) Séance de radiothérapie de haute énergie avec haute technicité	8T44	10,80	**35,40**	36,30
13) Chimiothérapie anticancéreuse par injection, concomitante à la radiothérapie avec surveillance, non renouvelable avant un délai de 6 jours - CAT	8T51	33,25	**109,00**	111,70
Sous-section 3 - Curiethérapie				
1) Séance de curiethérapie à haut débit de dose, technique interstitielle, endocavitaire ou endoluminale	8T61	40,00	**131,10**	134,40
2) Forfait pour curiethérapie à débit de dose pulsé, technique interstitielle, endocavitaire ou endoluminale, y compris la surveillance	8T62	160,00	**524,40**	537,50

3) Mise en place sous anesthésie générale de gaines vectrices pour curiethérapie au niveau bucco-pharyngé	8T71	11,00	**36,10**	37,00
4) Mise en place d'un applicateur utéro-vaginal pour curiethérapie	8T72	16,50	**54,10**	55,40
5) Mise en place percutanée de gaines vectrices pour curiethérapie interstitielle	8T73	11,45	**37,50**	38,50
REMARQUE :				
Les positions concernant la mise en place de l'applicateur ou des gaines vectrices sont cumulables à plein tarif aux positions de curiethérapie				
Section 3 - Imagerie médicale utilisant les agents physiques sans radiations ionisantes				
Sous-section 1 - Echographie (échotomographie, ultrasonographie)				
1) Examen échographique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes	8E01	12,75	**41,80**	42,80
2) Location d'appareil	8E01X	5,55	**18,20**	18,60
3) Examen échographique de la glande thyroïde (région du cou comprise)	8E02	12,75	**41,80**	42,80
4) Location d'appareil	8E02X	5,55	**18,20**	18,60
5) Examen échographique du crâne et/ou des hanches chez un enfant de moins de deux ans	8E03	12,75	**41,80**	42,80
6) Location d'appareil	8E03X	5,55	**18,20**	18,60
7) Echographie du pelvis par voie transrectale ou transvaginale	8E09	19,20	**62,90**	64,50
8) Location d'appareil	8E09X	5,55	**18,20**	18,60
9) Examen échographique des organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens; non applicable pour échographie en rapport avec la grossesse	8E13	19,20	**62,90**	64,50
10) Location d'appareil	8E13X	5,55	**18,20**	18,60
11) Examen échographique des seins	8E14	12,75	**41,80**	42,80
12) Location d'appareil	8E14X	5,55	**18,20**	18,60
13) Echographie obstétricale, 1er ou 3e trimestre (y compris le 1er diagnostic de la grossesse)	8E21	12,75	**41,80**	42,80
14) Location d'appareil	8E21X	5,55	**18,20**	18,60
15) Echographie obstétricale du 2e trimestre	8E22	19,20	**62,90**	64,50
16) Location d'appareil	8E22X	5,55	**18,20**	18,60
17) Contrôle échographique accompagnant un acte diagnostique ou thérapeutique - CAT (non applicable pour une position à libellé spécifié «sous contrôle échographique»)	8E25	6,40	**21,00**	21,50
18) Location d'appareil	8E25X	5,55	**18,20**	18,60
19) Echoendoscopie de l'oesophage et du cardia	8E31	35,00	**114,70**	117,60
20) Echoendoscopie de l'estomac	8E32	30,00	**98,30**	100,80
21) Echoendoscopie des voies pancréatico-biliaires	8E33	39,66	**130,00**	133,20
22) Echoendoscopie du côlon	8E34	29,85	**97,80**	100,30
23) Echoendoscopie du rectum et du sigmoïde	8E35	13,22	**43,30**	44,40
Sous-section 2 - Echo-Doppler des vaisseaux				
1) Examen des vaisseaux par Doppler continu avec enregistrement	8E41	11,20	**36,70**	37,60
2) Location d'appareil	8E41X	5,40	**17,70**	18,10
3) Examen échographique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des veines du pelvis et des membres inférieurs, la première séance	8E42	24,90	**81,60**	83,70
4) Location d'appareil	8E42X	15,00	**49,20**	50,40

5) Examen échographique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des veines du pelvis et des membres inférieurs, séance suivante pour une période de 6 mois	8E43	12,45	**40,80**	41,80
6) Location d'appareil	8E43X	15,00	**49,20**	50,40
7) Examen échographique avec Doppler pulsé des veines des membres inférieurs et du pelvis, bilan complet pour affection des veines profondes ou bilan avant intervention pour varices, la première séance	8E45	24,90	**81,60**	83,70
8) Location d'appareil	8E45X	15,00	**49,20**	50,40
9) Examen échographique avec Doppler pulsé des veines des membres inférieurs et du pelvis, bilan complet pour affection des veines profondes ou bilan avant intervention pour varices, séance suivante pour une période de 6 mois	8E46	12,45	**40,80**	41,80
10) Location d'appareil	8E46X	15,00	**49,20**	50,40
11) Examen échographique avec Doppler pulsé des vaisseaux utéro-placentaires, des vaisseaux ombilicaux et des grands vaisseaux foetaux pour la recherche ou la surveillance d'une souffrance foetale, la première séance	8E47	24,90	**81,60**	83,70
12) Location d'appareil	8E47X	15,00	**49,20**	50,40
13) Examen échographique avec Doppler pulsé des vaisseaux utéro-placentaires, des vaisseaux ombilicaux et des grands vaisseaux foetaux pour la recherche ou la surveillance d'une souffrance foetale, séance suivante pour une même grossesse	8E48	12,45	**40,80**	41,80
14) Location d'appareil	8E48X	15,00	**49,20**	50,40
REMARQUE :				
Les positions de cette sous-section ne sont pas cumulables entre elles.				
Sous-section 3 - Imagerie par résonance magnétique (IRM)				
1) IRM de la tête (cou compris)	8E61	38,00	**124,50**	127,70
2) IRM du cou et/ou des organes thoraciques	8E62	38,00	**124,50**	127,70
3) IRM des organes abdominaux et/ou pelviens	8E63	38,00	**124,50**	127,70
4) IRM de la colonne cervicale	8E64	38,00	**124,50**	127,70
5) IRM de la colonne lombaire et/ou dorsale	8E65	38,00	**124,50**	127,70
6) IRM des membres	8E66	38,00	**124,50**	127,70
Section 4 - Diagnostic par les isotopes radioactifs (médecine nucléaire)				
1) Courbe de fixation d'un isotope sur un organe ou sur des échantillons prélevés (sang, urines), non cumulable avec l'imagerie scintigraphique du même organe (Ne concerne pas les examens inscrits dans la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales)	8N01	11,10	**36,40**	37,30
2) Test respiratoire par isotope (breath test)	8N02	11,10	**36,40**	37,30
3) Scintigraphie de la thyroïde, sans courbe de fixation	8N11	18,75	**61,50**	63,00
4) Scintigraphie de la thyroïde avec courbe de fixation, minimum 3 mesures	8N12	29,85	**97,80**	100,30
5) Scintigraphie pour la recherche de tumeurs neuro-endocrines (apudomes)	8N15	37,50	**122,90**	126,00
6) Scintigraphie pulmonaire (perfusion)	8N17	37,50	**122,90**	126,00
7) Scintigraphie pulmonaire (ventilation)	8N18	37,50	**122,90**	126,00
8) Scintigraphie pulmonaire (ventilation et perfusion)	8N19	48,50	**159,00**	162,90
9) Scintigraphie du myocarde, contrôle ECG et tomoscintigraphie comprise	8N21	37,50	**122,90**	126,00
10) Scintigraphie du myocarde au repos et après effort ou après perfusion d'un médicament, sous contrôle ECG, y compris tout contrôle dans les 48 heures, tomoscintigraphie comprise	8N22	42,50	**139,30**	142,80

11) Ventriculographie isotopique avec calcul de la fraction d'éjection et/ou des fractions régionales, contrôle ECG compris	8N25	37,50	**122,90**	126,00
12) Scintigraphie hépatique	8N31	32,50	**106,50**	109,20
13) Choléscintigraphie avec étude dynamique	8N33	37,50	**122,90**	126,00
14) Etude scintigraphique de la vidange gastrique	8N36	37,50	**122,90**	126,00
15) Scintigraphie pour la recherche d'un diverticule de Meckel	8N38	37,50	**122,90**	126,00
16) Scintigraphie rénale, uni- ou bilatérale	8N41	32,50	**106,50**	109,20
17) Néphrographie isotopique et clearance séparée des 2 reins	8N42	43,50	**142,60**	146,10
18) Scintigraphie cérébrale, tomoscintigraphie comprise	8N51	37,50	**122,90**	126,00
19) Scintigraphie cérébrale, examen statique et dynamique, tomoscintigraphie comprise	8N52	43,50	**142,60**	146,10
20) Cisternographie isotopique, ponction lombaire et injection comprise	8N55	40,00	**131,10**	134,40
21) Scintigraphie pour la recherche d'un foyer infectieux (p.ex. par leucocytes marqués)	8N61	37,50	**122,90**	126,00
22) Scintigraphie pour la recherche d'une hémorragie (p.ex. par érythrocytes marqués)	8N63	37,50	**122,90**	126,00
23) Scintigraphie osseuse loco-régionale	8N71	37,50	**122,90**	126,00
24) Scintigraphie osseuse loco-régionale examen statique et dynamique, tomoscintigraphie comprise	8N72	45,00	**147,50**	151,20
25) Scintigraphie osseuse du corps entier	8N75	37,50	**122,90**	126,00
26) Scintigraphie de la moelle osseuse	8N78	37,50	**122,90**	126,00
27) Lymphoscintigraphie	8N81	32,50	**106,50**	109,20
28) Immunoscintigraphie	8N85	37,50	**122,90**	126,00
29) Scintigraphie et transit par un organe deux traceurs ou plus suivie d'une soustraction progressive des images	8N91	37,50	**122,90**	126,00
30) Tomoscintigraphie en complément d'un examen de la présente section - CAT	8N95	11,10	**36,40**	37,30
31) Tomographie par émission de positons dans le domaine oncologique: Présentation d'un ou de plusieurs organes, (localisation anatomique par d'autres moyens radiologiques inclus – comme par exemple fusion des images)	8N96	25,00	**81,90**	84,00

REMARQUE:

1) Les coefficients des actes de cette sous-section comprennent la préparation des traceurs, l'anesthésie locale, l'injection resp. la ponction-injection
2) Ne sont pas cumulables entre elles les positions d'examens utilisant un même traceur ou concernant le même organe respectivement le même système:

8N11 et 8N12
8N17 à 8N19
8N21 à 8N25
8N31 et 8N33
8N41 à 8N43
8N51 à 8N55
8N71 à 8N75

Section 5 - Radiologie interventionnelle
(Interventions percutanées sous contrôle d'imagerie médicale)

REMARQUES:

1) Les coefficients des actes comprennent l'anesthésie locale, la ponction respectivement le cathétérisme et l'imagerie de la région traitée.
2) Les positions des sous-sections 1 à 7 sont cumulables (en appliquant l'article 9 alinéa 1er), si elles portent sur des lésions distinctes situées sur des artères différentes.
3) En cas de thrombolyse (sous-section 5), une angiographie de contrôle peut être mise en compte si ce contrôle est effectué au moins deux heures après la fin de la première séance. Ce contrôle angiographique ne peut être mis en compte que deux fois par jour.

   Par dérogation à l'art. 9, alinéa final, l'accord du contrôle médical n'est pas requis sous ces conditions.
4) En cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8, section 5) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie vasculaire (chapitre 2, section 2, sous-section 5) ou biliaire (chapitre 2, section 6, sous-section 4), le cumul des tarifs pour un même médecin n'est pas possible dans la même séance.

Sous-section 1 - Angioplastie pour sténose				
1) Angioplastie pour sténose d'un vaisseau du cou	8P11	130,00	**426,10**	436,70
2) Angioplastie pour sténose d'une artère du membre supérieur	8P12	110,00	**360,50**	369,50
3) Angioplastie pour sténose de l'aorte	8P13	130,00	**426,10**	436,70
4) Angioplastie pour sténose d'une artère viscérale	8P14	130,00	**426,10**	436,70
5) Angioplastie pour sténose de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P15	110,00	**360,50**	369,50
6) Angioplastie pour sténose d'une artère infrapoplitée	8P16	130,00	**426,10**	436,70
7) Angioplastie pour sténose d'un vaisseau cérébral	8P17	130,00	**426,10**	436,70
Sous-section 2 - Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie				
1) Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale	8P21	195,00	**639,10**	655,10
2) Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère du membre supérieur	8P22	165,00	**540,80**	554,30
3) Angioplastie et endoprothèse pour sténose de l'aorte	8P23	195,00	**639,10**	655,10
4) Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère viscérale	8P24	195,00	**639,10**	655,10
5) Angioplastie et endoprothèse bifurquée pour sténose du carrefour aorto-iliaque	8P25	290,00	**950,50**	974,30
6) Angioplastie et endoprothèse pour sténose de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P26	165,00	**540,80**	554,30
7) Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère infrapoplitée	8P27	195,00	**639,10**	655,10
8) Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une veine profonde	8P29	165,00	**540,80**	554,30

Sous-section 3 - Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse				
1) Recanalisation pour obstruction d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale	8P31	235,00	**770,20**	789,50
2) Recanalisation pour obstruction d'un vaisseau du membre supérieur	8P32	220,00	**721,10**	739,10
3) Recanalisation pour obstruction de l'aorte	8P33	195,00	**639,10**	655,10
4) Recanalisation pour obstruction d'une artère viscérale	8P34	195,00	**639,10**	655,10
5) Recanalisation pour obstruction de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P35	220,00	**721,10**	739,10
6) Recanalisation pour obstruction d'une artère infrapoplitée	8P36	165,00	**540,80**	554,30
7) Recanalisation pour obstruction d'une veine profonde	8P39	165,00	**540,80**	554,30
Sous-section 4 - Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils				
1) Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale	8P41	205,00	**671,90**	688,70
2) Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur	8P42	190,00	**622,70**	638,30
3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte	8P43	274,00	**898,10**	920,50
4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme aortique sous-rénal	8P44	365,00	**1.196,30**	1.226,20
5) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale	8P45	205,00	**671,90**	688,70
6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P46	190,00	**622,70**	638,30
7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère infrapoplitée	8P47	190,00	**622,70**	638,30
8) Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau cérébral	8P48	300,00	**983,30**	1.007,90
Sous-section 5 - Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire				
1) Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau du cou	8P51	110,00	**360,50**	369,50
2) Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau du membre supérieur	8P52	110,00	**360,50**	369,50
3) Thromboaspiration au niveau de l'aorte	8P53	110,00	**360,50**	369,50
4) Thromboaspiration ou thrombolyse d'une artère viscérale	8P54	110,00	**360,50**	369,50
5) Thromboaspiration ou thrombolyse de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P55	110,00	**360,50**	369,50
6) Thromboaspiration ou thrombolyse d'une artère infrapoplitée	8P56	110,00	**360,50**	369,50
7) Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau cérébral	8P58	130,00	**426,10**	436,70
8) Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine profonde	8P59	110,00	**360,50**	369,50
Sous-section 6 - Embolisation d'un vaisseau pour anévrisme ou autre malformation vasculaire ou pour traumatisme				
1) Embolisation d'un vaisseau du cou ou de la face	8P61	130,00	**426,10**	436,70
2) Embolisation d'une artère iliaque, fémorale ou poplitée	8P63	130,00	**426,10**	436,70
3) Embolisation d'une artère infrapoplitée	8P64	130,00	**426,10**	436,70
4) Embolisation d'un vaisseau cérébral ou médullaire	8P68	220,00	**721,10**	739,10
5) Embolisation d'une artère ou d'une veine viscérale	8P69	130,00	**426,10**	436,70
Sous-section 7 - Autres traitements endovasculaires				
1) Embolisation d'un vaisseau pour tumeur	8P71	100,00	**327,80**	336,00
2) Extraction d'un corps étranger intravasculaire	8P72	55,00	**180,30**	184,80
3) Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise	8P73	220,00	**721,10**	739,10
4) Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave	8P74	95,00	**311,40**	319,20

5) Prises de pression intravasculaire et/ou échographie endovasculaire au cours d'une intervention endovasculaire - CAT (non cumulable avec 8P79)	8P78	15,00	**49,20**	50,40
6) Angioscopie intravasculaire au cours d'une intervention endovasculaire - CAT	8P79	25,00	**81,90**	84,00
Sous-section 8 - Interventions percutanées sur les voies biliaires				
1) Drainage biliaire externe par voie percutanée transhépatique	8P81	60,00	**196,70**	201,60
2) Drainage biliaire interne par voie percutanée transhépatique	8P82	100,00	**327,80**	336,00
3) Mise en place d'une endoprothèse biliaire par voie percutanée transhépatique	8P83	50,00	**163,90**	168,00
4) Changement d'un cathéter ou d'une endoprothèse biliaire mise en place par voie percutanée	8P84	50,00	**163,90**	168,00
Sous-section 9 - Autres interventions				
1) Cémentation vertébrale sous contrôle radiologique pour tassement métastatique ou ostéoporotique, un ou deux pédicules	8P87	62,00	**203,20**	208,30
Sous-section 10 - Autres interventions				
1) Ponction et drainage percutané d'abcès ou de kystes intra-abdominaux ou intra-thoraciques	8P91	60,00	**196,70**	201,60
2) Microbiopsie sur un sein sous imagerie stéréotaxique digitale sur patiente en procubitus sur table spéciale (prone table), toute imagerie locale comprise	8P95	31,45	**103,10**	105,70
3) Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT	8P98	60,00	**196,70**	201,60
Section 6 - Autres examens utilisant les radiations ionisantes				
1) Ostéodensitométrie par procédé DXA (absorptiométrie des rayons X à 2 énergies) effectuée par un médecin disposant d'un agrément du ministre de la santé	8D01	2,15	**7,00**	7,20
REMARQUE :				
Par dérogation à l'article 10 la position 8D01 peut être cumulée avec la consultation majorée				
Chapitre 9. - Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire				
Section 1 - Cavité buccale et glandes salivaires				
Sous-section 1 - Chirurgie des lèvres et du palais				
1) Chirurgie de la fente labiale, opération uni- ou bilatérale	9S11	21,80	**71,50**	73,20
2) Chirurgie de la fente labio-maxillaire	9S12	44,25	**145,00**	148,70
3) Chirurgie de la division vélo-palatine	9S13	70,35	**230,60**	236,30
4) Chirurgie de la sténose vélo-pharyngée en un ou deux temps	9S14	44,25	**145,00**	148,70
5) Plastie pour perforation sinusobuccale	9S15	77,55	**254,20**	260,50
6) Plastie pour communication bucconasale	9S16	83,35	**273,20**	280,00
7) Appareil obturateur de perforation palatine: plaque base en résine (dents et crochets en supplément) - CAT	9S18	50,80	**166,50**	170,70
8) Appareil de prothèse vélo-palatine: plaque base et voile artificiel en résine (dents et crochets en supplément) - CAT	9S19	88,30	**289,40**	296,60
9) Réfection partielle d'une lèvre	9S21	74,45	**244,00**	250,10
10) Réfection totale d'une lèvre	9S22	111,60	**365,80**	374,90
11) Désinsertion musculaire du vestibule supérieur, sur toute l'étendue	9S31	58,35	**191,20**	196,00

12) Désinsertion musculaire du vestibule supérieur, par hémi-maxillaire ou de canine à canine	9S32	29,20	**95,70**	98,10
13) Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, sur toute l'étendue	9S33	73,35	**240,40**	246,40
14) Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, partie latérale	9S34	29,75	**97,50**	99,90
15) Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, partie antérieure	9S35	43,45	**142,40**	146,00
16) Traitement opératoire de la double lèvre	9S36	25,55	**83,70**	85,80
Sous-section 2 - Chirurgie des arcades gingivo-dentaires				
1) Résection du capuchon muqueux d'une dent de sagesse	9S41	4,00	**13,10**	13,40
2) Traitement local des gingivostomatites, par séance	9S42	2,80	**9,20**	9,40
3) Gingivoplastie étendue à une demi-arcade ou de canine à canine	9S43	13,40	**43,90**	45,00
4) Gingivectomie étendue à une demi-arcade ou de canine à canine	9S44	20,45	**67,00**	68,70
Sous-section 3 - Chirurgie de la langue et du plancher de la bouche				
1) Biopsie buccale	9S51	8,30	**27,20**	27,90
2) Excision et suture d'un frein hypertrophié de la langue ou de la lèvre ou d'une bride fibreuse	9S52	13,40	**43,90**	45,00
3) Plastie d'allongement du frein de la lèvre ou de la langue	9S53	13,40	**43,90**	45,00
4) Désinsertion musculaire du plancher de la bouche, un côté	9S55	40,90	**134,10**	137,40
5) Désinsertion musculaire du plancher de la bouche, deux côtés	9S56	81,70	**267,80**	274,50
6) Glossectomie large	9S57	109,70	**359,60**	368,50
7) Incision d'un abcès de la cavité buccale, bucco-pharyngée ou pharyngo-laryngée par voie buccale	9S61	11,00	**36,10**	37,00
8) Incision d'un phlegmon de la base de la langue ou du plancher buccal	9S62	33,65	**110,30**	113,00
9) Résection d'une lésion ou tumeur bénigne de la bouche	9S65	16,55	**54,20**	55,60
10) Extirpation d'une tumeur maligne des lèvres	9S71	59,55	**195,20**	200,10
11) Extirpation d'une tumeur maligne de l'oropharynx ou du plancher de la bouche	9S72	140,65	**461,00**	472,50
Sous-section 4. - Chirurgie des glandes salivaires				
1) Injection de produit de contraste pour sialographie	9S80	3,50	**11,50**	11,80
2) Extirpation de calculs salivaires par incision muqueuse simple	9S81	13,40	**43,90**	45,00
3) Extirpation de calculs salivaires par dissection du canal excréteur ou par voie externe	9S82	27,50	**90,10**	92,40
4) Chirurgie d'une fistule salivaire	9S83	33,65	**110,30**	113,00
5) Ablation de la glande sous-maxillaire	9S90	60,00	**196,70**	201,60
6) Parotidectomie partielle avec dissection du nerf facial	9S93	98,25	**322,00**	330,10
7) Parotidectomie totale avec dissection du nerf facial	9S94	124,40	**407,70**	417,90
8) Parotidectomie totale, sans conservation du nerf facial	9S95	98,25	**322,00**	330,10
Section 2 - Chirurgie maxillo-faciale				
1) Bandage d'urgence extrabuccal pour fracture des maxillaires, sans continuation du traitement	9F11	5,45	**17,90**	18,30
2) Fracture des maxillaires, premier appareillage de contention buccale	9F12	25,55	**83,70**	85,80
3) Traitement orthopédique d'une fracture maxillaire parcellaire	9F13	25,55	**83,70**	85,80
4) Traitement orthopédique d'une fracture complète simple d'un maxillaire (sans appui)	9F14	77,55	**254,20**	260,50
5) Fracture complète du maxillaire inférieur, réduction et contention avec appui sur le maxillaire supérieur	9F15	119,15	**390,50**	400,30

6) Fracture transversale du maxillaire supérieur, contention par appareillage intra- et extra-buccal, appui péricrânien	9F16	131,15	**429,90**	440,60
7) Fracture complète des deux maxillaires, contention par appareillage intra- et extra-buccal, appui péricrânien, matériel non compris	9F17	131,15	**429,90**	440,60
8) Réduction sanglante simple d'une fracture d'un maxillaire, de l'os malaire et/ou du zygoma, matériel non compris	9F21	21,75	**71,30**	73,10
9) Ostéosynthèse d'une fracture d'un maxillaire, de l'os malaire et/ou du zygoma, matériel non compris	9F22	146,55	**480,30**	492,30
10) Ostéotomie pour fracture ancienne avec cal vicieux ou chirurgie (sans greffe) d'une pseudarthrose du maxillaire inférieur, matériel non compris	9F25	77,55	**254,20**	260,50
11) Traitement chirurgical de la pseudarthrose d'un maxillaire avec greffe osseuse, prélèvements des greffons compris	9F26	116,80	**382,80**	392,40
12) Ostéotomie unilatérale du maxillaire supérieur pour fracture ancienne avec cal vicieux	9F27	101,20	**331,70**	340,00
13) Traitement orthopédique de la luxation temporo-maxillaire uni- ou bilatérale	9F31	4,50	**14,70**	15,10
14) Réduction sanglante d'une luxation temporo-maxillaire, reposition ou résection du condyle, butée osseuse	9F32	146,55	**480,30**	492,30
15) Appareil de contention du maxillaire inférieur après réduction d'une luxation par méthode sanglante - CAT	9F33	170,05	**557,40**	571,30
16) Arthrotomie pour corps étranger ou lésion méniscale de l'articulation temporo-maxillaire	9F34	74,15	**243,00**	249,10
17) Ostéotomie pour ankylose ou arthroplastie temporo-maxillaire	9F35	183,05	**600,00**	615,00
18) Résection totale du maxillaire inférieur	9F41	104,10	**341,20**	349,70
19) Résection du corps du maxillaire inférieur	9F42	146,55	**480,30**	492,30
20) Résection totale d'un hémimaxillaire inférieur	9F43	183,00	**599,80**	614,80
21) Résection large ou totale du maxillaire supérieur	9F44	183,00	**599,80**	614,80
22) Traitement chirurgical de la prognathie ou latérognathie, matériel non compris	9F47	183,00	**599,80**	614,80
23) Appareil de réduction-contention du maxillaire inférieur après correction chirurgicale d'une prognathie ou latérognathie - CAT	9F48	170,05	**557,40**	571,30
24) Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires étendue à l'infrastructure	9F51	73,35	**240,40**	246,40
25) Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires avec vaste délabrement osseux	9F52	101,20	**331,70**	340,00
26) Evidement osseux d'un maxillaire nécessitant une greffe	9F53	116,80	**382,80**	392,40
27) Correction de dépression traumatique ou congénitale de la face (hors l'orbite) par greffe osseuse, cutanéo-muqueuse, dermo-graisseuse ou par matériau inerte (prélèvement de greffe non compris) - APCM	9F55	77,05	**252,50**	258,80
28) Réfection uni- ou bilatérale d'un massif osseux par greffe osseuse, cartilagineuse ou par matériau inerte, intéressant l'orbite, l'os malaire et les maxillaires pour lésion congénitale ou ancienne - APCM	9F56	144,55	**473,80**	485,60
29) Prélèvement osseux important ou trépanation d'un maxillaire pour examen histologique	9F61	21,35	**70,00**	71,70
30) Traitement de l'ostéite et nécrose des maxillaires, circonscrite à la région alvéolaire; curetage et ablation de séquestres	9F62	11,00	**36,10**	37,00
31) Curetage péri-apical par trépanation vestibulaire avec ou sans résection apicale	9F63	20,45	**67,00**	68,70
32) Traitement de l'ostéite de la région basilaire, de l'ostéite corticale ou centrale, curetage et ablation de séquestres	9F64	27,55	**90,30**	92,60
33) Nécrose des corps maxillaires étendue à un segment important; curetage et ablation de séquestres	9F65	47,50	**155,70**	159,60

34) Enucléation d'un kyste maxillaire étendu avec trépanation osseuse	9F71	27,05	**88,70**	90,90
35) Cure par marsupialisation d'un kyste maxillaire avec trépanation osseuse	9F72	13,55	**44,40**	45,50
36) Cure d'un kyste s'étendant à un hémimaxillaire ou d'un kyste faisant saillie et refoulant un sinus maxillaire	9F73	51,30	**168,10**	172,30
37) Trépanation par voie vestibulaire du sinus maxillaire pour recherche d'une racine refoulée dans le sinus	9F74	60,70	**199,00**	203,90
38) Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par réparation plastique musculo-cutanée	9F78	77,05	**252,50**	258,80
39) Insertion d'implants métalliques ou acryliques après large résection de la mandibule	9F81	146,55	**480,30**	492,30
40) Réimplatation d'une dent, appareillage non compris	9F82	40,25	**131,90**	135,20
41) Transplantation d'une dent, apparaillage non compris	9F83	54,00	**177,00**	181,40
42) Appareil de contention préopératoire du maxillaire inférieur (résection chirurgicale, greffe) - CAT	9F91	108,75	**356,40**	365,30
43) Appareil mobilisateur du maxillaire inférieur après traitement chirurgical d'une construction permanente - CAT	9F92	170,05	**557,40**	571,30
44) Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres; joues) sans casque péricrânien - CAT	9F93	108,75	**356,40**	365,30
45) Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres; joues) avec casque péricrânien - CAT	9F94	170,05	**557,40**	571,30
46) Appareil porte-radium intrabuccal - CAT	9F95	88,30	**289,40**	296,60
47) Appareil de redressement du nez avec appui péricrânien - CAT	9F96	67,95	**222,70**	228,30
48) Appareil obturateur après résection du maxillaire supérieur (dents comprises) - CAT	9F97	170,05	**557,40**	571,30
49) Attelle modelable, par maxillaire	9F98	14,00	**45,90**	47,00

Adaptation des tarifs de la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes à partir du 1er janvier 2005.

Conformément au protocole d'accord du 23 juillet 2003 signé entre l'association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg et l'union des caisses de maladie, la valeur de la lettre-clé a été majorée temporairement et fixée à 0,59885 au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948, pendant la période du 1er septembre 2003 au 31 décembre 2004.

Avec effet au 1er janvier 2005, cette majoration temporaire prend fin, et la nouvelle valeur de la lettre-clé est fixée à: 0,58878.

Comme les négociations en vue de l'adaptation de la valeur de la lettre-clé à partir du 1er janvier 2005, conformément à l'article 67 du CAS, tel que modifié par la loi du 22 juillet 2003 n'ont pas encore abouti, et en attendant un résultat des négociations en cours, la lettre-clé de la nomenclature des médecins-dentistes à l'indice 636,26 a été déterminée d'après le calcul ci-après:

0,58878 * 6,3626 = **3,7462**

ANNEXE TENANT COMPTE DU REGLEMENT GRAND-DUCAL DU 28 NOVEMBRE 2003 PREVUE A L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 22 JUILLET 2003 MODIFIANT LE CHAPITRE V «RELATIONS AVEC LES PRESTATAIRES DE SOINS» DU LIVRE 1ER DU CODE DES ASSURANCES SOCIALES.

PREMIERE PARTIE: ACTES GENERAUX

Valeur lettre-clé à indice 100: 0,58878

	Code	Coeff.	Tarif 1	Tarif 2
	Cote d'application:		**636,26**	**652,16**
	Lettre-clé:		**3,7462**	**3,8398**
Chapitre 1er.- Consultations du médecin-dentiste	**valable à partir du:**		**01.01.05**	
	Code	**Coeff.**	**Tarif 1**	**Tarif 2**
1) Consultation du médecin-dentiste	DC1	6,67	**25,00**	25,60
2) Renouvellement d'ordonnance	DC2	3,48	**13,00**	13,40
3) Pansements en série, par séance	DC3	3,48	**13,00**	13,40
4) Consultation urgente	DC4	9,62	**36,00**	36,90
5) Consultation demandée et faite le soir entre 20 et 22 heures	DC6	12,63	**47,30**	48,50
6) Consultation demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	DC7	12,63	**47,30**	48,50
7) Consultation demandée et faite la nuit entre 22 et 7 heures	DC8	18,70	**70,10**	71,80
Chapitre 2 - Visites du médecin-dentiste				
Section 1 - Visites en milieu extra-hospitalier				
1) Visite du médecin-dentiste	DV1	14,16	**53,00**	54,40
2) Visite urgente	DV4	18,00	**67,40**	69,10
3) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	DV5	18,00	**67,40**	69,10
4) Visite demandée et faite le soir entre 18 et 22 heures	DV6	21,24	**79,60**	81,60
5) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	DV7	21,24	**79,60**	81,60
6) Visite demandée et faite la nuit entre 22 et 7 heures	DV8	28,73	**107,60**	110,30
Section 2 - Visite en milieu hospitalier				
1) Visite du médecin-dentiste	DV11	14,16	**53,00**	54,40
2) Visite urgente	DV14	18,00	**67,40**	69,10
3) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	DV15	18,00	**67,40**	69,10
4) Visite demandée et faite le soir entre 18 et 22 heures	DV16	21,24	**79,60**	81,60
5) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	DV17	21,24	**79,60**	81,60
6) Visite demandée et faite la nuit entre 22 et 7 heures	DV18	28,73	**107,60**	110,30
Chapitre 3 - Déplacements du médecin-dentiste				
1) Indemnité horo-kilométrique par km	DK1	0,50	**1,90**	1,90
Chapitre 4 - Traitement hospitalier stationnaire du médecin-dentiste				
Section 1 - Traitement stationnaire interne				
1) 1er jour d'hospitalisation	DF10	5,84	**21,90**	22,40
2) Du 2e jour au 14e jour; par jour	DF11	3,42	**12,80**	13,10
3) Du 15e au 42e jour; par jour	DF12	1,71	**6,40**	6,60
4) A partir du 43e jour, par jour	DF13	0,94	**3,50**	3,60
Section 2 - Traitement post-opératoire				
1) Du 1er au 7e jour post-opératoire; par jour	DF20	11,80	**44,20**	45,30
2) Du 8e au 14e jour post-opératoire; par jour	DF21	1,59	**6,00**	6,10
3) Du 15e au 42e jour post-opératoire; par jour	DF22	1,06	**4,00**	4,10
4) A partir du 43e jour post-opératoire; par jour	DF23	0,94	**3,50**	3,60

Chapitre 5 - Rapports du Médecin-dentiste				
1) Rapport détaillé au médecin traitant concernant - l'examen complet de la région maxillo-faciale, - les résultats d'examens complémentaires, - les traitements faits et les propositions de traitement ultérieur	DR1	10,27	**38,50**	39,40
Chapitre 6 - Examens à visée préventive du médecin-dentiste				
Section 1 - Examen prénatal de la femme enceinte tel que prévu par la loi du 20 juin 1977 et le règlement grand-ducal du 8 décembre 1977 (art. 9 modifié le 26 mai 1979)				
1) Examen dentaire au cours des 5 premiers mois de la grossesse	DE1	12,63	**47,30**	48,50
Section 2 - Examens dentaires des enfants âgés de 2 à 4 ans tels que prévus par la loi du 15 mai 1984 et le règlement grand-ducal du 12 décembre 1984 (art. 3)				
1) Examen dentaire de l'enfant âgé de 30 à 36 mois	DE2	12,63	**47,30**	48,50
2) Examen dentaire de l'enfant âgé de 42 à 48 mois	DE3	12,63	**47,30**	48,50
DEUXIEME PARTIE : ACTES TECHNIQUES				
Chapitre 1er - Soins gingivaux et dentaires				
1) Détartrage en une ou plusieurs séances - CAC	DS1	6,43	**24,10**	24,70
2) Traitement médical de la paradontose, par séance	DS2	3,30	**12,40**	12,70
3) Correction de l'occlusion dentaire et meulage sélectif, par séance	DS3	7,79	**29,20**	29,90
4) Consolidation de dents branlantes par ligature ou collage, ou traitement d'une fracture limitée aux procès alvéolaires, par dent	DS4	3,30	**12,40**	12,70
5) Attelle métallique dans la paradontose ou la fracture des procès alvéolaires - DSD+ACM	DS5	59,00	**221,00**	226,50
6) Prothèse attelle de contention ou gouttière occlusale - DSD+ACM	DS6	59,00	**221,00**	226,50
7) Blanchissement de dents dévitalisées, par séance et par dent	DS7	3,30	**12,40**	12,70
8) Coiffage pulpaire indirect, par dent et par séance	DS8	3,30	**12,40**	12,70
9) Coiffage pulpaire direct, par dent et par séance	DS9	6,43	**24,10**	24,70
10) Pulpectomie simple (amputation coronaire) et obturation de la chambre pulpaire (réservée à la dent de lait)	DS10	5,31	**19,90**	20,40
11) Pulpectomie totale (amputation corono-radiculaire) et obturation des canaux radiculaires, sur incisives, canines ou prémolaires inférieures	DS11	12,98	**48,60**	49,80
12) Pulpectomie totale (amputation corono-radiculaire) et obturation des canaux radiculaires, sur prémolaires supérieures ou molaires	DS12	22,83	**85,50**	87,70
13) Traitement de la gangrène pulpaire et de ses complications, par séance - CAC	DS13	4,72	**17,70**	18,10
14) Obturation, une face	DS14	7,79	**29,20**	29,90
15) Obturation portant sur deux faces d'une dent	DS15	9,79	**36,70**	37,60
16) Obturation portant sur trois faces ou plus, par dent	DS16	11,03	**41,30**	42,40
17) Reconstitution large d'une dent sur pivot - DSD	DS18	15,64	**58,60**	60,10
18) Reconstitution d'un angle en résine sur le groupe incisivo-canin - DSD	DS19	11,03	**41,30**	42,40
19) Anesthésie locale	DS20	2,30	**8,60**	8,80
20) Anesthésie régionale	DS21	3,84	**14,40**	14,70

21) Cautérisation	DS22	3,30	**12,40**	12,70
22) Aurification - DSD	DS33	11,03	**41,30**	42,40
23) Inlay, une face - DSD	DS34	7,79	**29,20**	29,90
24) Inlay portant sur deux faces d'une dent - DSD	DS35	9,79	**36,70**	37,60
25) Inlay portant sur trois faces ou onlay, par dent - DSD	DS36	11,03	**41,30**	42,40
Chapitre 2 - Extractions dentaires				
1) Extraction simple d'une dent monoradiculaire ou d'une dent pluriradiculaire supérieure	S61	3,84	**14,40**	14,70
2) Extraction simple d'une molaire inférieure	DS62	4,72	**17,70**	18,10
3) Extraction d'une dent au cours d'accidents cellulaires ou osseux, groupe incisivo-canin, prémolaires, molaires supérieures	DS63	4,72	**17,70**	18,10
4) Extraction d'une dent au cours d'accidents cellulaires ou osseux, molaires inférieures	DS64	6,43	**24,10**	24,70
5) Extraction simple des racines d'une dent mono-ou pluriradiculaire	DS65	3,84	**14,40**	14,70
6) Extraction des racines d'une dent par morcellement	DS66	7,79	**29,20**	29,90
7) Extraction des racines d'une dent avec alvéolectomie	DS67	12,39	**46,40**	47,60
8) Extraction d'une dent en malposition	DS68	7,79	**29,20**	29,90
9) Tamponnement d'une ou plusieurs alvéoles pour hémorragie post-opératoire, dans une séance ultérieure, par séance	DS71	3,84	**14,40**	14,70
10) Traitement d'alvéolite consécutive à une ou plusieurs extractions, par séance	DS72	3,30	**12,40**	12,70
11) Résection des bords alvéolaires après extractions multiples	DS73	4,72	**17,70**	18,10
12) Suture gingivale avec ou sans résection partielle d'une crête alvéolaire	DS74	7,79	**29,20**	29,90
13) Suture gingivale étendue à un hémimaxillaire ou à un bloc incisivo-canin avec ou sans résection d'une crête alvéolaire	DS75	24,13	**90,40**	92,70
14) Enucléation chirurgicale d'un kyste de petit volume	DS76	12,57	**47,10**	48,30
15) Cure d'un kyste par marsupialisation	DS77	6,31	**23,60**	24,20
16) Excision d'un cal fibreux	DS78	16,99	**63,60**	65,20
17) Frais de matériel en cas de suture	DS79M	4,13	**15,50**	15,90
Chapitre 3 - Extractions chirurgicales				
1) Extraction chirurgicale d'une dent incluse ou enclavée	DS88	39,00	**146,10**	149,80
2) Extraction chirurgicale d'une canine incluse	DS89	49,03	**183,70**	188,30
3) Extraction chirurgicale d'odontoïdes ou de dents surnuméraires inclus ou enclavés, germectomie	DS90	39,00	**146,10**	149,80
4) Extraction chirurgicale d'une dent incluse ou enclavée au cours d'accidents inflammatoires	DS91	55,34	**207,30**	212,50
5) Extraction chirurgicale d'une dent en désinclusion, non enclavée, dont la couronne est sous-muqueuse	DS92	16,34	**61,20**	62,70
6) Extraction chirurgicale d'une dent ectopique et incluse (coroné, gonion, branche montante, bord basilaire de la branche montante et du menton, sinus)	DS93	81,48	**305,20**	312,90
7) Extraction par voie alvéolaire d'une racine refoulée dans le sinus	DS94	11,68	**43,80**	44,80
8) Lavage du sinus maxillaire par voie alvéolaire	DS95	3,84	**14,40**	14,70
9) Curetage alvéolaire, granulectomie, esquillectomie	DS96	3,84	**14,40**	14,70
Chapitre 4 - Prothèse dentaire adjointe				
1) Plaque base en résine synthétique	DA11	34,30	**128,50**	131,70
2) Plaque base en résine injectée ou plaque renforcée ou plaque coulée - DSD+ACM	DA12	34,30	**128,50**	131,70
3) Prothèse à squelette en métal non précieux - DSD+ACM	DA13	34,30	**128,50**	131,70

4) Empreinte par porte-empreinte individuel	DA21	8,30	**31,10**	31,90
5) Empreinte fonctionnelle, open mouth technic	DA22	27,55	**103,20**	105,80
6) Empreinte fonctionnelle, closed mouth technic - DSD+ACM	DA23	27,55	**103,20**	105,80
7) Dent prothétique	DA31	8,30	**31,10**	31,90
8) Dent contreplaquée (métal non précieux)	DA32	13,85	**51,90**	53,20
9) Facette or - DSD+ACM	DA33	8,30	**31,10**	31,90
10) Rétention par zone de décharge	DA35	5,45	**20,40**	20,90
11) Rétention par succion	DA36	8,30	**31,10**	31,90
12) Rétention par pesanteur, aimants, ressorts, implants ou résine molle - DSD+ACM	DA37	8,30	**31,10**	31,90
13) Ancienne dent remontée sur nouvelle base, par dent	DA41	6,60	**24,70**	25,30
14) Crochet simple, métal non précieux	DA42	8,80	**33,00**	33,80
15) Crochet de type compliqué, métal non précieux - DSD+ACM	DA43	8,80	**33,00**	33,80
16) Crochet de prothèse squelettique - DSD+ACM	DA44	8,80	**33,00**	33,80
17) Attachements - DSD+ACM	DA45	8,80	**33,00**	33,80
18) Réparation de fracture sur plaque base en matière plastique	DA51	11,00	**41,20**	42,20
19) Réparation de fracture sur plaque base en matière métallique (remontage en plus) - DSD	DA52	11,00	**41,20**	42,20
20) Réparation avec remplacement d'une dent artificielle cassée, d'un crochet ou d'une succion	DA53	11,00	**41,20**	42,20
21) Réparation avec remplacement de dents artificielles cassées, de crochets ou succions, les suivantes, par unité	DA54	5,45	**20,40**	20,90
22) Adjonction d'une dent après empreinte	DA61	15,40	**57,70**	59,10
23) Adjonction de dents après empreinte, à partir de la deuxième dent, par dent	DA62	8,30	**31,10**	31,90
24) Adjonction d'un crochet simple après empreinte	DA63	16,55	**62,00**	63,50
25) Adjonction d'un crochet compliqué après empreinte - DSD	DA64	16,55	**62,00**	63,50
26) Remontage d'une dent prothétique	DA71	11,00	**41,20**	42,20
27) Remontage de dents prothétiques, à partir de la deuxième dent, par dent	DA72	5,45	**20,40**	20,90
28) Remontage par crochet	DA73	11,00	**41,20**	42,20
29) Rebasage partiel	DA74	16,95	**63,50**	65,10
30) Rebasage total	DA75	34,30	**128,50**	131,70
Chapitre 5 - Traitement non terminé pour prothèse adjointe				
1) Empreinte par maxillaire	DA91	5,45	**20,40**	20,90
2) Empreinte individuelle par maxillaire	DA92	8,30	**31,10**	31,90
3) Empreinte fonctionnelle par maxillaire, open mouth technic	DA93	27,55	**103,20**	105,80
4) Empreinte fonctionnelle par maxillaire, closed mouth technic - DSD+ACM	DA94	27,55	**103,20**	105,80
5) Articulé	DA95	11,00	**41,20**	42,20
6) Essayage par maxillaire	DA96	8,30	**31,10**	31,90
Chapitre 6 - Prothèse conjointe				
1) Couronne coulée	DB21	44,15	**165,40**	169,50
2) Couronne à facette - DSD+ACM	DB23	44,15	**165,40**	169,50
3) Couronne trois quarts	DB24	49,70	**186,20**	190,80
4) Couronne téléscopique servant d'ancrage à une prothèse adjointe - DSD+ACM	DB25	52,95	**198,40**	203,30
5) Articulation, glissière ou construction similaire incorporée à une couronne ou un inlay servant d'ancrage à une prothèse adjointe - DSD+ACM	DB26	8,80	**33,00**	33,80
6) Inlay servant de pilier de bridge - DSD+ACM	DB28	13,25	**49,60**	50,90
7) Dent à pivot avec anneau radiculaire (genre Richmond)	DB29	55,20	**206,80**	212,00

8) Dent à pivot en porcelaine ou résine massive (genre Davis)	DB30	38,65	**144,80**	148,40
9) Reconstitution sur inlay-pivot par couronne - DSD+ACM	DB31	13,25	**49,60**	50,90
10) Couronne jacket en résine	DB32	55,20	**206,80**	212,00
11) Couronne jacket en porcelaine - DSD+ACM	DB33	55,20	**206,80**	212,00
12) Rescellement d'une couronne, d'un inlay, d'une dent à pivot, d'une facette ou d'un bridge; par élément scellé	DB34	6,10	**22,90**	23,40
13) Descellement d'une couronne, d'une facette ou d'un bridge; par élément scellé	DB35	5,45	**20,40**	20,90
14) Descellement d'une dent à pivot ou d'un pivot radiculaire cassé - DSD	DB36	5,45	**20,40**	20,90
15) Réparation d'une prothèse conjointe, descellement et rescellement non compris - DSD	DB37	8,80	**33,00**	33,80
16) Remplacement d'une facette, scellement compris	DB38	13,85	**51,90**	53,20
17) Elément de bridge céramo-métallique - DSD+ACM	DB47	38,65	**144,80**	148,40
18) Elément de bridge barre (spring bridge)	DB48	38,65	**144,80**	148,40
19) Elément de bridge en métal massif	DB49	38,65	**144,80**	148,40
20) Elément de bridge en résine	DB50	38,65	**144,80**	148,40
21) Elément de bridge à facette ou dent à tube	DB51	38,65	**144,80**	148,40
Chapitre 7 - Traitement non terminé pour prothèse conjointe				
1) Décorticage pour couronne simple	DB91	12,20	**45,70**	46,80
2) Décorticage pour couronne jacket	DB92	22,05	**82,60**	84,70
3) Préparation pour dent à pivot	DB93	12,20	**45,70**	46,80
Chapitre 8 - Orthodontie				
1) Moulages d'orthodontie fournis à la caisse	DT10	5,65	**21,20**	21,70
2) Examen de la position des dents avec moulages	DT11	13,85	**51,90**	53,20
3) Traitement de la malposition des dents par appareils divers, avant le début du traitement actif	DT21	71,85	**269,20**	275,90
4) Traitement de la malposition des dents par plan incliné concernant plus de deux dents, avant le début du traitement actif	DT22	84,40	**316,20**	324,10
5) Réduction de l'espace interdentaire par ligature ou par traction	DT23	84,40	**316,20**	324,10
6a) Traitement orthodontique, par appareil mobile, commencé avant l'âge de 17ans, première période de 6 mois, au placement de l'appareil - ACM	DT31	83,45	**312,60**	320,40
6b) Traitement orthodontique, par appareil mobile, commencé avant l'âge de 17 ans, première période de 6 mois, à la fin de cette période - ACM	DT32	83,40	**312,40**	320,20
7) Traitement orthodontique, par appareil mobile, deuxième période de 9 mois, à la fin de cette période - ACM	DT33	104,85	**392,80**	402,60
8a) Traitement orthodontique, par appareil mobile, nécessitant plusieurs moulages et appareils par asynchronisme important des rythmes évolutifs des dents et du squelette, troisième période; au 21e mois du traitement - ACM	DT34	94,50	**354,00**	362,90
8b) Traitement orthodontique, par appareil mobile, nécessitant plusieurs moulages et appareils par asynchronisme important des rythmes évolutifs des dents et du squelette, troisième période; à la fin du traitement actif ou au 27e mois du traitement - ACM	DT35	94,45	**353,80**	362,70
9) Traitement orthodontique, par appareil mobile, pour fente labiale ou labio-maxillaire commencé avant l'âge de 17ans, forfait annuel, à la fin de la période annuelle - APCM	DT36	200,00	**749,20**	768,00
10a) Traitement orthodontique, par appareil fixe, commencé avant l'âge de 17 ans, première période de 6 mois, au placement de l'appareil - DSD+ ACM	DT41	83,45	**312,60**	320,40

10b) Traitement orthodontique, par appareil fixe, commencé avant l'âge de 17ans, première période de 6 mois, à la fin de cette période - DSD+ ACM	DT42	83,40	**312,40**	320,20
11) Traitement orthodontique, par appareil fixe, deuxième période de 9 mois, à la fin de cette période - DSD + ACM	DT43	104,85	**392,80**	402,60
12a) Traitement orthodontique, par appareil fixe, nécessitant plusieurs moulages et appareils par asynchronisme important des rythmes évolutifs des dents et du squelette, troisième période; au 21e mois du traitement - DSD + ACM	DT44	94,50	**354,00**	362,90
12b) Traitement orthodontique, par appareil fixe, nécessitant plusieurs moulages et appareils par asynchronisme important des rythmes évolutifs des dents et du squelette, troisième période; à la fin du traitement actif ou au 27e mois du traitement - DSD + ACM	DT45	94,45	**353,80**	362,70
13) Traitement orthodontique, par appareil fixe, pour fente labiale ou labio-maxillaire commencé avant l'âge de 17 ans, forfait annuel, à la fin de la période annuelle - APCM	DT46	200,00	**749,20**	768,00
14) Contention d'un groupe de dents à hémiarcade après traitement orthodontique	DT61	66,15	**247,80**	254,00
15) Contention d'une arcade complète après traitement orthodontique	DT62	110,40	**413,60**	423,90
Chapitre 9 - Radiodiagnostic				
1) Radiographie dentaire, film et location d'appareil compris, première radiographie - CAC	DN11	5,45	**20,40**	20,90
2) Radiographie dentaire, film et location d'appareil compris, radiographies suivantes, par film	DN12	2,80	**10,50**	10,80
3) Téléradiographie de la face (face ou profil) avec mesure céphalométrique, par cliché	DN13	4,30	**16,10**	16,50
4) Location d'appareil	DN13X	7,65	**28,70**	29,40
5) Orthopantomographie	DN14	5,80	**21,70**	22,30
6) Location d'appareil	DN14X	7,65	**28,70**	29,40
7) Radiographie d'une articulation temporo-mandibulaire	DN15	12,00	**45,00**	46,10
8) Location d'appareil	DN15X	7,65	**28,70**	29,40
9) Film 9/13	DN20M	0,85	**3,20**	3,30
10) Film 12/30 à 15/34	DN25M	1,20	**4,50**	4,60
11) Film 18/24	DN30M	1,30	**4,90**	5,00
12) Film 24/30	DN40M	1,80	**6,70**	6,90
Chapitre 10 - Prestations réservées à l'assurance accident				
1) Reconstitution large d'une dent sur pivot - DSD	DW18	14,85	**55,60**	57,00
2) Reconstitution d'un angle en résine sur le groupe incisivo-canin - DSD	DW19	26,14	**97,90**	100,40
3) Prothèse à squelette en métal non précieux - DSD + ACM	DW20	106,93	**400,60**	410,60
4) Crochet de type compliqué, métal non précieux - DSD + ACM	DW21	11,88	**44,50**	45,60
5) Couronne à facette - DSD + ACM	DW23	112,87	**422,80**	433,40
6) Couronne téléscopique servant d'ancrage à une prothèse adjointe - DSD + ACM	DW25	93,26	**349,40**	358,10
7) Inlay servant de pilier de bridge - DSD + ACM	DW28	20,20	**75,70**	77,60
8) Reconstitution sur inlay-pivot par couronne - DSD + ACM	DW31	20,20	**75,70**	77,60

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 5 **18 janvier 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Madame Marie-Louise Sylvie EICHMANN à changer ses prénoms actuels en ceux de «Malou Sylvie».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Marie-Louise Sylvie EICHMANN, née le 29 octobre 1968 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4450 Belvaux, 41, route d'Esch, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Malou Sylvie»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Marie-Louise Sylvie EICHMANN est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Malou Sylvie».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Monsieur Daniel Nelson MELO FERREIRA ANDRADE et Madame Isabelle Marie Astrid WEBER à changer le nom patronymique actuel de leur fils Marlon Diego MELO FERREIRA ANDRADE en celui de «MELO».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Daniel Nelson MELO FERREIRA ANDRADE et Madame Isabelle Marie Astrid WEBER, demeurant à L-8834 Folschette, 4a, rue Belle-Vue, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Marlon Diego MELO FERREIRA ANDRADE, né le 21 juillet 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «MELO»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Daniel Nelson MELO FERREIRA ANDRADE et Madame Isabelle Marie Astrid WEBER sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Marlon Diego MELO FERREIRA ANDRADE en celui de «MELO».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté ministériel du 13 décembre 2004 portant nomination des membres de la Commission Consultative à l'Education des Adultes.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,

Vu la loi du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes et donnant un statut légal au Centre de langues Luxembourg.

Vu le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet:

1. de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention;
2. de créer une «Commission Consultative à l'Education des Adultes».

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission Consultative à l'Education des Adultes:

- Madame Gaby URBE, directrice du Service de la formation des adultes, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;
- Monsieur Guy BENTNER, directeur adjoint du Service de la formation des adultes, chargé de la direction du Centre de langues Luxembourg;
- Monsieur Gilles ESTGEN, directeur du Lycée technique Joseph Bech, délégué à la formation des adultes;
- Monsieur Gérard ZENS, chargé de mission, Service de l'enseignement secondaire et secondaire technique, délégué à la formation des adultes;
- Monsieur Carlo WELFRING, chargé de mission, Service de la Formation professionnelle, Ministère de l'Education nationale de la Formation professionnelle;
- Monsieur Carlo FRISING, Chambre des Employés Privés.

Art. 2. Les membres sont nommés pour une période renouvelable de trois ans. En cas de vacance d'un mandat, le Ministre de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle nomme un nouveau représentant chargé d'achever le mandat de son prédécesseur.

Art. 3. Est nommée présidente de la Commission Consultative à l'Education des Adultes Madame Gaby URBE, directrice du Service de la formation des adultes.

Art. 4. Pour chaque réunion, les membres touchent une indemnité qui est la même que celle fixée pour les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Art. 5. Copie du présent arrêté sera adressée individuellement aux membres de la commission pour leur servir de titre.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.
La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Gestionnaire de fonds de pension sousmis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. – Agrément comme gestionnaire de fonds de pension. – En application de l'article 26 paragraphe 3 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 16 décembre 2004, Monsieur Eric PETITJEAN a été agrée comme gestionnaire de fonds de pension.

Ministère de la Santé. – Ateliers thérapeutiques. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 6 décembre 2004 l'agrément définitif a été accordé à l'association sans but lucratif «Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques» pour le «Walfer Atelier» – atelier thérapeutique pour personnes souffrant de problèmes psychiatriques aux adresses, 89b, rue de l'Eglise, L-7201 Walferdange et 1, rue Münster, L-2160 Luxembourg.

L'agrément est enregistré sous le numéro B 32/98.

Par arrêté ministériel du 6 décembre 2004 l'agrément définitif a été accordé à l'association sans but lucratif «Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques» pour le «Schierener Atelier» – atelier thérapeutique pour personnes souffrant de problèmes psychiatriques à l'adresse, 17, rue de la Gare, L-9122 Schieren.

L'agrément est enregistré sous le numéro B 57/01.

Par arrêté ministériel du 6 décembre 2004 l'agrément définitif a été accordé à l'association sans but lucratif «Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques» pour le «Haff Ditgesbaach» – atelier thérapeutique pour personnes souffrant de problèmes psychiatriques à l'adresse, lieu dit «Stackels», à Ettelbruck.

L'agrément est enregistré sous le numéro B 65/04.

Par arrêté ministériel du 6 décembre 2004 l'agrément définitif a été accordé à l'association sans but lucratif «Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques» pour le «Eilenger Konschtwierk» – atelier thérapeutique pour personnes souffrant de problèmes psychiatriques à l'adresse, 7f, am Brill, L-3961 Ehlange.

L'agrément est enregistré sous le numéro B 66/04.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de novembre 2004.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. AL-VENTAGLIO, ayant fait le commerce sous l'enseigne BRASSERIE-RESTAURANT LE CENTURY, établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck	03.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Dominique *Léonard*
2.	s.à r.l. PROSPERI, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17a, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Gérard *Neiens*
3.	s.à r.l. CHEZ JANNA, établie et ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 422, rue de Neudorf	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Gérard *Neiens*
4.	S.A. CARTAN, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Maryline Pinto *Esteves*
5.	s.à r.l. BELLISSIMA, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 21a, Centre Aldringen, de fait inconnue à cette adresse	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Maryline Pinto *Esteves*
6.	S.A. BUSINESS CONSULTING INVESTMENT OFFICE, en abrégé S.A. B.C.I.O., ayant eu son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires « Le 2000 », actuellement sans siège social connu	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Michel *Sinner*
7.	S.A. SOVECORD INTERNATIONALE, ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, actuellement sans siège social connu	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Michel *Sinner*
8.	s.à r.l. PIZZA L'ARCOBALENO, avec siège social à L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération, de fait inconnue à cette adresse	05.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
9.	s.à r.l. NOUVELLE SOCIETE PHOTO PERFECT, établie et ayant son siège social à L-3839 Schifflange, 8, rue de la Gare	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
10.	S.A. INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS, en abrégé S.A. IT&T, avec siège social à L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
11.	S.A. PGS CONSULT, avec siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer, de fait inconnue à cette adresse	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
12.	s.à r.l. LE CASTEL, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
13.	s.à r.l. RAMSES II BASCHARAGE, avec siège social à L-4909 Bascharage, 2, rue Belair	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
14.	S.A. AG-TRANS-TOURS, avec siège social à L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch, de fait inconnue à cette adresse	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Miguel *Andreu*

15.	s.à r.l. DIRECT CONSTRUCTIONS, avec siège social à L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Fabien *Verreaux*
16.	s.à r.l. DP TUNING, avec siège social à L-8140 Bridel, 88c, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Jérôme *Guillot*
17.	S.A. I.C., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Jérôme *Guillot*
18.	s.à r.l. A LA BELLA VISTA, avec siège social à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Gérard *Maîtrejean*
19.	S.A. A.D.C. LUXEMBOURG, AIRCONDITIONING DISTRIBUTION COMPANY LUXEMBOURG, avec siège social à L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester, de fait inconnue à cette adresse	08.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Gérard *Maîtrejean*
20.	S.A. COM'MA PUISSANCE 4, établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue	10.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Tania *Hoffmann*
21.	s.à r.l. LE PETIT BOUCHON, établie et ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains	12.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
22.	s.à r.l. GENIE CONSTRUCTION (anciennement s.à r.l. E.B.T.C.E.), établie et ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 140, rue de Differdange	12.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Georges *Wirtz*
23.	S.A. INFORMATION TECHNOLOGY AND TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL, en abrégé S.A. IT&T INT'L, ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, actuellement sans siège social connu	12.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Claudia *Thirion*
24.	S.A. INTEGRE CUISINES SELECTION, établie et ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 217, route de Luxembourg	12.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Georges *Wirtz*
25.	S.A. 5X5, ayant fait le commerce sous l'enseigne BROKEN HEART CAFE, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Valérie *Demeure*
26.	s.à r.l. A L'ORIENTALE, ayant eu son siège social à L-1475 Luxembourg, 1-7, plateau du Saint Esprit, de fait inconnue à cette adresse	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Stéphanie *Alexandrino*
27.	s.à r.l. TEX DIFFUSION, avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30, rue du Dernier Sol	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Stéphanie *Alexandrino*
28.	s.à r.l. CORRA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Gilles *Mathay*
29.	s.à r.l. REGIOBLATT 24, anciennement s.à r.l. HAYTO CONSTRUCTIONS, avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Gilles *Mathay*
30.	s.à r.l. COMPTOIR EUROPEEN DE MANAGEMENT, avec siège social à L-8480 Eischen, 7, cité Äischdall	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Stéphane Sadoune

31.	S.A. DEKORALUX, en liquidation, ayant eu son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, actuellement sans siège social connu	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Benoît *Delzelle*
32.	S.A. DIFFUSA LUX, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	15.11.04	M. Robert *Worre*	Me Benoît *Delzelle*
33.	S.A. BRUNO COLOR, établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir	15.11.04	Mme Karin *Guillaume*	Me Yann *Baden*
34.	S.A. MARBLE (LUXEMBOURG), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Est	17.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Steve *Koenig*
35.	S.A. CENTRAL EUROPE TOYS AGENCIES (en abrégé S.A. CETAG), établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy	17.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Steve *Koenig*
36.	s.à r.l. PUMALUX EXPRESS, établie et ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés	17.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Christophe *Serwy*
37.	s.à r.l. CIRCUIT MULTIMEDIA MARKET & SYSTEM HOUSE, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy, de fait établie à L-2529 Howald, 45, rue des Scillas	19.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Arzu *Aktas*
38.	S.A. LETZEBUERGER SËCHERHEETS ZENTER (en abrégé S.A. L.S.Z.), établie et ayant son siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer	19.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Armelle *de Labarre*
39.	S.A. BOUTTUEN, avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins	19.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Petoud*
40.	s.à r.l. CANAL, établie et ayant son siège social à L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle	19.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Petoud*
41.	s.à r.l. SILMALUX TOITURES, établie et ayant son siège social à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf	19.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Evelyne *Korn*
42.	*s.à r.l. Z & M QUALITY AND SECURITY* PROJECT'S CONSULTING, établie et ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome	22.11.04	M. Robert *Worre*	Me Olivier *Wagner*
43.	S.A. DINOLUX, avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames	22.11.04	M. Robert *Worre*	Me Bertrand *Job*
44.	s.à r.l. IMMOBILIERE J.M. SEIL, avec siège social à L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen, de fait établie à L-2555 Luxembourg, 98, rue de Strassen	22.11.04	M. Robert *Worre*	Me Olivier *Wagner*
45.	S.A. PROGNOS INTERNATIONAL, avec siège social à L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie	22.11.04	M. Robert *Worre*	Me Bertrand *Job*
46.	s.à r.l. ARTOPLATRE, établie et ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 95, rue de Hollerich	26.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Yamina *Noura*

47.	S.A ALPHA LUXE, établie et ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach	26.11.04	Mme Nadine Walch	Me Yamina *Noura*
48.	s.à r.l. CAFE MIRA, avec siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 58, rue Zénon Bernard, de fait inconnue à cette adresse	26.11.04	Mme Nadine *Walch*	Me Caroline *Migeot*
49.	S.A. CoDeTrans, établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 121A, route de Luxembourg	26.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
50.	s.à r.l. BUSINESS SERVICE ACCESS, ayant eu son siège social à L-5412 Canach, 8, rue Bellevue, actuellement sans siège social connu	26.11.04	Mme Paule *Mersch*	Me Ahmed *Benssouna*
51.	s.à r.l. GEROMLUX, avec siège social à L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre Dame	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
52.	s.à r.l. WALEX CONSTRUCTIONS, avec siège social à L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
53.	S.A. G.T.L., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
54.	s.à r.l. BUREAU J.M. SEIL et ASSOCIE, avec siège social à L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen, de fait établie à L-2555 Luxembourg, 98, rue de Strassen	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
55.	S.A. QUALITY TRANSPORTS, avec siège social à L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg, de fait inconnue à cette adresse	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wuidar*
56.	s.à r.l. BUSINESS IMAGE, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wuidar*
57.	S.A. AQUA-SERVICE Luxembourg, avec siège social à L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont, de fait inconnue à cette adresse	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Yves Tumba *Mwana*
58.	S.A. ISTRIA, ayant eu son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, actuellement sans siège social connu	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Yves *Tumba Mwana*
59.	S.A. TRANS EUROPEAN PARTNER, avec siège social à L-5447 Schwebsange, 1b, route du Vin, de fait inconnue à cette adresse	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Michel *Jimenez-Lunz*
60.	s.à r.l. CAFE MARTA, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 426, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Michel *Jimenez-Lunz*
61.	S.A. S.T.S. TECHNOLOGY, avec siège social à L-3560 Dudelange, 4, rue des Saules	29.11.04	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*

—

Par jugement du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg du 10 novembre 2004, la faillite prononcée en date du 27 juin 2003 contre la S.A. MARYL INTERNATIONAL, avec siège social à L-1424 Luxembourg, 1, rue Andrée Duchscher, a été rabattue.

Les opérations des faillites suivantes ont été déclarées closes par le Tribunal de Commerce de Luxembourg:

Date	Nom	Siège social / Domicile	Clôture	Date faillite
05.11.04	s.à r.l. D.C.L.	Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus	Pour insuffisance d'actif	18.12.92
05.11.04	s.à r.l. AMBER	Luxembourg, 164A, rue de Kirchberg	Pour insuffisance d'actif	07.04.95
05.11.04	S.C.A. COMPTAGEST	Luxembourg, 3, rue Jean-François Gangler	Pour insuffisance d'actif	03.04.98
05.11.04	s.à r.l. VET-LUX	Luxembourg, 54, Grand-Rue	Pour insuffisance d'actif	14.10.98
05.11.04	s.à r.l. WOOD PRODUCTION	Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	Par liquidation	22.12.98
05.11.04	s.à r.l. SATIS	Pétange, 81, rue J.B. Gillardin	Pour insuffisance d'actif	25.06.99
05.11.04	S.A. ADVANCED CARD TECHNOLOGIES HOLDING LUXEMBOURG	Schuttrange, 35, rue de Canach	Pour insuffisance d'actif	26.11.99
05.11.04	s.à r.l. EBKE	Hesperange, 304, route de Thionville	Pour insuffisance d'actif	02.06.00
05.11.04	s.à r.l. GALERIE DE BERGEM, en liquidation	Bergem, 95, Grand-Rue	Pour insuffisance d'actif	07.07.00
05.11.04	s.à r.l. CD TRADING	Luxembourg, 26, boulevard Royal	Pour insuffisance d'actif	13.10.00
05.11.04	S.A. TOWER BRIDGE	Luxembourg, 12, rue Jean Engling	Pour insuffisance d'actif	13.06.01
05.11.04	S.A. E.G. WAGEN 95	Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement	Par liquidation	31.08.01
05.11.04	s.à r.l. CENTRE EUROPEEN DE PROMOTION – CEP	Luxembourg, 16, allée Marconi	Par liquidation	10.10.01
05.11.04	S.A. HIGHWAY TOP	Belvaux, 65, rue des Champs	Pour insuffisance d'actif	21.12.01
05.11.04	s.à r.l. CAFETTERIA SPORT	Esch/Alzette, 7, boulevard Prince Henri	Pour insuffisance d'actif	21.12.04
05.11.04	s.à r.l. LA CABANE	Howald, 23, rue des Bruyères	Pour insuffisance d'actif	07.03.03
05.11.04	s.à r.l. L'AUXILIAIRE-BOIS	Schifflange, 24, rue Denis Netgen	Pour insuffisance d'actif	10.10.03
05.11.04	s.à r.l. CRESCENDO	Esch-Alzette, 37, avenue de la Gare	Pour insuffisance d'actif	25.02.04

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Diekirch		
62.	s.à r.l. COMME CHEZ VOUS, établie et ayant son siège social à L-9638 Pommerloch, 4, rue du Village	17.11.04	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
63.	s.à r.l. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION GREISCHER, établie et ayant eu son siège social à L-7641 Christnach, 2, Am Lahr	17.11.04	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 6 **19 janvier 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Monsieur Patrick Eloi René JÉNIN et Madame Elisabeth THOMÉ à changer les prénoms actuels de leur fille Vanda Vanessa JÉNIN en celui de «Vanda».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick Eloi René JÉNIN et Madame Elisabeth THOMÉ, demeurant à L-1634 Luxembourg, 29, rue Godchaux, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de leur fille Vanda Vanessa JÉNIN, née le 19 août 1993 à Niederkorn, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «Vanda»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er.- Monsieur Patrick Eloi René JÉNIN et Madame Elisabeth THOMÉ sont autorisés à changer les prénoms actuels de leur fille Vanda Vanessa JÉNIN en celui de «Vanda».

Art. 2.- Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3.- Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Banque Centrale du Luxembourg. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 la nomination de Madame Andrée BILLON-JACQUEMART aux fonctions de directeur de la Banque Centrale du Luxembourg a été renouvelée pour une période de six ans à partir du 1er janvier 2005.

Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 la nomination de Monsieur Serge KOLB aux fonctions de directeur de la Banque Centrale du Luxembourg a été renouvelée pour une période de six ans à partir du 1er janvier 2005.

Entreprises d'assurances. – «ALTAÏR ASSURANCES S.A.». – Agrément pour faire des opérations d'assurances. – Par arrêté ministériel du 22 décembre 2004, l'entreprise d'assurances «ALTAÏR ASSURANCES S.A.», avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, a été agréée pour faire des opérations d'assurances dans les branches suivantes:

N° 8 Incendie et éléments naturels

N° 9 Autres dommages aux biens

N° 13 R.C. générale

Entreprises d'assurances. – «ALTAÏR ASSURANCES S.A.». – Agrément du directeur. – Par arrêté ministériel du 22 décembre 2004, Monsieur Jean THILLY a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «ALTAÏR ASSURANCES S.A.»

Ministère de la Sécurité Sociale. – Examens. – Rectificatif.

Au Mémorial B - N° 93 du 31 décembre 2004, il y a lieu de remplacer à la page 1312

Sous c) mois de mai 2005:

«1) examen de promotion dans la carrière du rédacteur:»

par

«1) examen de fin de formation spéciale dans la carrière du rédacteur:»

et il y a lieu de remplacer

«2) examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:»

par

«2) examen de fin de formation spéciale dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:».

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 7 **20 janvier 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Madame Nadine Jeanne Marcelle MERSCH à changer le nom patronymique actuel de sa fille Stéphanie Robbyn WENTZ en celui de «MERSCH».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Mathis HENGEL, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Madame Nadine Jeanne Marcelle MERSCH, demeurant à L-5681 Dalheim, 37, Waasserklapp, l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de sa fille Stéphanie Robbyn WENTZ, née le 29 novembre 1994 à Birkenfeld, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «MERSCH»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er.- Madame Nadine Jeanne Marcelle MERSCH est autorisée à changer le nom patronymique actuel de sa fille Stéphanie Robbyn WENTZ en celui de «MERSCH».

Art. 2.- Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3.- Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Madame Marie Edith RODRIGO PEDROSO à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Edith PEDROSO».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Marie Edith RODRIGO PEDROSO, née le 12 juin 1972 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4382 Ehlerange, 110, rue de Sanem, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Edith PEDROSO»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er.- Madame Marie Edith RODRIGO PEDROSO est autorisée à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Edith PEDROSO».

Art. 2.- Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3.- Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Madame Elisabeth THOMÉ à changer son prénom actuel en celui de «Lis».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Elisabeth THOMÉ, née le 22 mai 1967 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1634 Luxembourg, 29, rue Godchaux, sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Lis»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er.- Madame Elisabeth THOMÉ est autorisée à changer son prénom actuel en celui de «Lis».

Art. 2.- Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3.- Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté ministériel du 20 décembre 2004 portant modification de la liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de la Santé,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 15 janvier 1993 relatif à la mise sur le marché des médicaments vétérinaires;

Vu les propositions de la commission d'experts du 20 décembre 2004;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications spécifiées à l'annexe sont apportées à la liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente telle que fixée par arrêté ministériel du 10 juin 1994.

Luxembourg, le 20 décembre 2004
Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

(Annexe de l'arrêté ministériel du 10 juin 1994 publié au Mémorial, Recueil administratif et économique B no 43 du 21 juillet 1994).

Liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente au Grand-Duché de Luxembourg.

29e Modification (20 décembre 2004)

a) Les médicaments suivants sont ajoutés à la liste des médicaments admis à la vente:

RR Antirobe 300 mg cps, 1x8-2x8-8x10-12x10 cps en blister

RR Canigen Puppy 2b susp.p.inj., 3 ml

RR Covexin 10 susp.inj., 20 ml-50 ml-100 ml

R Eqvalan Duo pâte, 1 ser.7,74 g

RR Gallimune 303 NB+IB+ART émulsion p.inj., 150 ml 500 d.-10x150 ml 500 d.-300 ml 1000 d.-10x300 ml 1000 d.

RR Gallimune 302 NB+IB+EDS émulsion p.inj., 150 ml 500 d.-10x150 ml 500 d.-300 ml 1000 d.-10x300 ml 1000 d.

R Itrafungol 10 mg/ml sol., 52 ml

RR Nobilis RT+IBmulti+ND+EDS émulsion p.inj., 250 ml 500 d.-500 ml 1000 d.

RR Nobivac Ducat susp.inj., 5 fl.-10 fl.-25 fl.-50 fl. monod.+dil.

R Otimectin 1 mg/g gel, 5 g-10 g

RR Regumate Equine sol., 150 ml-250 ml-300 ml-1000 ml

RR Synulox gouttes appétentes gttes, 1 fl.pdre

b) Les médicaments suivants sont supprimés de la liste des médicaments admis à la vente:

Cortexilar sol.inj.
Mederantil sol.inj.
Terramycine+ Polymyxine B pommade
Tracherhine sol.

c) Les modifications suivantes sont apportées à la liste des médicaments admis à la vente:

Dalmazin sol.inj., ajouter 15x2 ml, 60x2 ml, 10x10 ml
Equimax gel, ajouter 2 ser.multid.-40 ser.multid.
Flubenol 220 mg cpr.à croquer, ajouter 60 plaquettes 3 cpr.
Lire Isoba vet au lieu de Isoxetol
Lire Marbocyl P 5 mg cpr. au lieu de Marbocyl P 50 mg cpr.
Lire Therios 60 mg cpr. au lieu de Ceflazine 60 mg cpr.

d) Les médicaments suivants sont mis hors marché:

Lectade HE pdre

Administration de l'Aéroport. – Examens. – L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois de mai 2005, un examen de promotion dans la carrière du technicien diplômé et de l'artisan.

L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois de mai 2005, un examen de fin de stage dans la carrière du technicien diplômé.

Administration pénitentiaire. – Examen de promotion. – L'administration pénitentiaire organisera au mois de juin 2005 un examen de promotion dans la carrière inférieure du sous-officier.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Prix. – A partir du 1er février 2005 est applicable la mise à jour n° 1 modifiant la liste de prix n° 11 de l'Entreprise des Postes et Télécommunications concernant les services de télécommunication qu'elle offre au public.

Cette liste est à la disposition du public à tous les bureaux de poste et téléboutiques ainsi que sur le site Internet «www.ept.lu».

Ministère de la Famille et de l'Intégration-Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 7 janvier 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame De Francesci Gilberte, résidant au 19, op der Hatzgriecht à L-7521 Mersch, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de quatre enfants à son domicile.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 8 **28 janvier 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004 autorisant Monsieur Miguel-Angel NOVAS Y ALONSO et Madame Lily Marie Josée QUQU à changer le nom patronymique actuel de leur fils Steve NOVAS QUQU en celui de «NOVAS».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Miguel-Angel NOVAS Y ALONSO et Madame Lily Marie Josée QUQU, demeurant à L-5495 Wintrange, 26, Breikelter, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Steve NOVAS QUQU, né le 6 octobre 1990 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «NOVAS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Miguel-Angel NOVAS Y ALONSO et Madame Lily Marie Josée QUQU sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Steve NOVAS QUQU en celui de «NOVAS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 15 octobre 2004.
Henri

Arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004 autorisant Monsieur David RODRIGUEZ ASENSIO et Madame Sonja SARES à changer le nom patronymique actuel de leur fils Daniel RODRIGUEZ ASENSIO en celui de «RODRIGUEZ».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur David RODRIGUEZ ASENSIO et Madame Sonja SARES, demeurant à L-4570 Differdange, 182, rue Pierre Gansen, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Daniel RODRIGUEZ ASENSIO, né le 9 mars 2003 à Niederkorn, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «RODRIGUEZ»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur David RODRIGUEZ ASENSIO et Madame Sonja SARES sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Daniel RODRIGUEZ ASENSIO en celui de «RODRIGUEZ».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 15 octobre 2004.
Henri

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 4 janvier 2005 modifiant l'arrêté du Gouvernement en conseil du 19 décembre 2003 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue.

Le Gouvernement en Conseil,

Vu la loi du 1er décembre 1992 portant 1. création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et 2. fixation des cadres du personnel des centres de formation professionnelle continue, notamment l'art. 3., paragraphes 1, 2 et 3;

Considérant qu'il y a lieu de nommer, pour un terme renouvelable de trois ans, les membres du conseil d'administration de l'établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue;

Sur proposition du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération:

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue pour un terme renouvelable de trois ans:

Ministère de l'Economie

Tom THEVES, Conseiller de Gouvernement en remplacement de Marc HOSTERT

Ministère du Travail et de l'Emploi

Nadine WELTER, Attachée de Gouvernement en remplacement de Jean ZAHLEN

Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Marc HOSTERT, Conseiller de Gouvernement 1re classe en remplacement de Serge SANDT.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et sera transmis à Madame le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour exécution.

Les membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker
Jean Asselborn
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Luc Frieden
François Biltgen
Jeannot Krecké
Mars Di Bartolomeo
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Claude Wiseler
Jean-Louis Schiltz
Nicolas Schmit
Octavie Modert

Arrêté ministériel du 10 janvier 2005 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement des terres viticoles, arboricoles et sylvicoles dans la commune de MERTERT, dans une partie de la section A dite de LANGSUR.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et du Développement rural,

Vu l'article 15 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux;

Vu la demande de l'administration communale de MERTERT du 2 février 2004;

Vu la proposition de l'Office National du Remembrement en date du 13 décembre 2004;

Arrête:

Art. 1er. Il sera procédé par l'Office National du Remembrement à une enquête sur l'utilité d'un projet de remembrement de terres viticoles, arboricoles et sylvicoles dans une partie de la section A dite de LANGSUR, de la commune de MERTERT.

Art. 2. Les plans cadastraux indiquant la délimitation provisoire du périmètre de remembrement sont déposés au siège de l'Office National du Remembrement.

Art. 3. Les propriétaires des terres comprises dans ledit périmètre sont constitués en association syndicale de remembrement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,
Fernand Boden

Arrêté ministériel du 14 janvier 2005 portant nomination du président, des membres et du secrétaire de la commission de surveillance prévue à l'article 72 du code des assurances sociales.

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu l'article 72 du Code des assurances sociales;

Vu les articles 1er, 2 et 16 du règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 déterminant le fonctionnement de la commission de surveillance prévue à l'article 72 du Code des assurances sociales;

Vu les propositions des groupements professionnels concernés;

Arrête:

Art. 1er. Est nommé président de la commission de surveillance pour la période du 15 décembre 2004 au 14 décembre 2009 Monsieur Pierre Mores, président de la Caisse de pension des employés privés.

Art. 2. Sont nommés membres de la commission de surveillance pour la période du 15 décembre 2004 au 14 décembre 2005:

• Pour l'Association des médecins et médecins-dentistes en tant que représentants des médecins:

Membres effectifs:

M. le Dr Xavier MILLER, Ettelbrück

M. le Dr Jean UHRIG, Esch/Alzette

Membres suppléants:

M. le Dr Claude SCHUMMER, Bettembourg

M. le Dr Nico DIEDERICH, Luxembourg

• Pour l'Association des médecins et médecins-dentistes en tant que représentants des médecins-dentistes:

Membres effectifs:

M. le Dr Gilbert SCHEER, Béreldange

M. le Dr Nico DIEDERICH, Luxembourg

Membres suppléants:

M. le Dr Robert WELTER, Grevenmacher

M. le Dr Jean UHRIG, Esch/Alzette

• Pour l'Association luxembourgeoise des orthophonistes:

Membres effectifs:

Mme Peggy LOMMEL, Pétange

Mme Kimberly STEIN-BIVER, Luxembourg

Membres suppléants:

Mme Claudine SAUBER, Heisdorf

Mme Claudine HAAGEN, Luxembourg

• Pour l'Association nationale des infirmiers luxembourgeois et la Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans le domaine de prévention, d'aides et de soins aux personnes dépendantes:

Membres effectifs:

M. Jean-Paul BLESER, Dippach

M. Jeannot EWALD, Luxembourg

Membres suppléants:

Mme Angela MALERBA, Differdange

M. le Dr Jean-Claude LENERS, Ettelbrück

- Pour le Syndicat des pharmaciens luxembourgeois :

  Membres effectifs:

  M. René RECKING, Diekirch

  M. Théo THIRY, Echternach

  Membres suppléants:

  Mme Véronique SCHAMBOURG, Bascharage

  M. Marc BOUCHARD, Niederanven

- Pour l'Association luxembourgeoise des psychomotriciens diplômés:

  Membres effectifs:

  Mme Liliane ASSA, Dondelange

  M. Philippe CHANTALAT, Luxembourg

  Membres suppléants:

  Mme Edith ASPESBERRO, Luxembourg

  Mme Josiane RAUCHS, Bertrange

- Pour la Fédération des patrons bottiers du Grand-Duché de Luxembourg et l'Association des orthopédistes-bandagistes du Grand-Duché de Luxembourg:

  Membres effectifs:

  M. Henri LALLEMANG, Esch/Alzette

  M. Marco FELTEN, Luxembourg

  Membres suppléants:

  M. Raymond BODEN, Luxembourg

  M. Philippe HAMMES, Esch/Alzette

- Pour la Luxembourg Air Rescue asbl:

  Membres effectifs:

  M. Frank HALMES, Bridel

  M. Gregor PESCH, Munshausen

  Membres suppléants:

  M. Marc ROB, Luxembourg

  M. René CLOSTER, Cap

- Pour l'Association luxembourgeoise des sages-femmes:

  Membres effectifs:

  Mme Karin SCHREINER-KOLBUSCH, Sanem

  Mme Martine WELTER, Mersch

  Membres suppléants:

  Mme Nathalie FABER, Mertert

  Mme Mariette STEFFEN-SCHOLTES, Béreldange

- Pour la Fédération des patrons opticiens et optométristes du Grand-Duché de Luxembourg:

  Membres effectifs:

  M. Marc WIRTZ, Diekirch

  M. Claude BLEY, Wiltz

Membres suppléants:
M. Marc THILL, Luxembourg
M. Pierre POENSGEN, Esch/Alzette

- Pour l'Association luxembourgeoise des kinésithérapeutes:

Membres effectifs:
M. Guy THOMMES, Mullendorf
M. Jean-Louis FATTORI, Esch/Alzette

Membres suppléants:
M. Patrick OBERTIN, Luxembourg
Mme Danièle SCHAACK, Roodt-Syre

- Pour la Croix-Rouge Luxembourgeoise :

Membres effectifs:
M. Jacques HANSEN, Luxembourg
M. le Dr Jean-Claude FABER, Luxembourg

Membres suppléants:
M. Mario NOTHUM, Luxembourg
Mme le Dr Diane FLIES, Luxembourg

- Pour le Centre thermal de Mondorf-les-Bains

Membres effectifs:
M. Michel HEINRICY, Mondorf
M. Marc OLINGER, Mondorf

Membres suppléants:
M. Thierry OMPHALIUS, Mondorf
M. Carlo DIEDERICH, Mondorf

- Pour la Société luxembourgeoise de Biologie Clinique

Membres effectifs:
M. Robert FASSOTTE, Dudelange
M. le Prof. Dr Bernard WEBER, Junglinster

Membres suppléants:
M. le Dr Jean-Marie MANGEN, Luxembourg
M. le Dr Mathias OPP, Luxembourg

Art. 3. Est nommé secrétaire de la commission de surveillance pour la période du 15 décembre 2004 au 14 décembre 2009 M. Marc FRIES, attaché de direction 1er en rang auprès de la Caisse de pension des employés privés.

Art. 4. Le présent arrêté est publié au Mémorial; copies en sont adressées aux préqualifiés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Ministre de la Santé et
de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

Administration de l'Aéroport. – Examens. – L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois de mai 2005, un examen de promotion dans la carrière du technicien diplômé et de l'artisan.

L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois de mai 2005, un examen de fin de stage dans la carrière du technicien diplômé.

Administration des Eaux et Forêts. – Examens de fin de stage et de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration des Eaux et Forêts organisera au courant de l'année 2005 les examens ci-après:

Mai:	examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif
Juillet:	examen de promotion dans la carrière du rédacteur
Juillet:	deuxième examen de promotion dans la carrière du cantonnier
Septembre:	examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur

---

Armée. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière de l'officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de juillet 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du sous-officier de carrière de l'armée (ancien régime) aura lieu au mois de février 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du sous-officier de carrière de l'armée (nouveau régime) aura lieu au mois de février 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du sous-officier de carrière de l'armée (nouveau régime) aura lieu au mois de juillet 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive dans la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de juin 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen promotion dans la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de novembre 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de février 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de juillet 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive à la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de septembre 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de novembre 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur technicien de l'armée aura lieu au mois de mars 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans la carrière de l'artisan-fonctionnaire de l'armée aura lieu au mois de septembre 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du sous-officier de la musique militaire aura lieu au mois de juillet 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'orchestre dans la carrière du sous-officier de la musique militaire aura lieu au mois de novembre 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive à la carrière de sous-officier de la musique militaire aura lieu au mois de mai 2005.

Commissariat aux Assurances. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 Madame Annick FELTEN, attachée de direction premier en rang au Commissariat aux Assurances, a été nommée membre de la direction du Commissariat aux Assurances en remplacement de Monsieur Marc LAUER, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2004, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Henri Diederich l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République de Lettonie au Grand-Duché de Luxembourg.

Direction de l'Aviation Civile. – Examen d'admission définitive dans la carrière de l'attaché de Gouvernement. – La Direction de l'Aviation Civile organisera au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2005 un examen d'admission définitive dans la carrière de l'attaché de Gouvernement.

Entreprise d'assurances - «AIG EUROPE S.A.». – Changement d'adresse. – Par courrier du 6 janvier 2005 la Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance a informé le Commissariat aux Assurances du changement d'adresse de la succursale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances de droit français «AIG EUROPE S.A.» à L-8070 Bertrange, 10b Zone industrielle Bourmicht.

Entreprise d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de décembre 2004.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
Ahles Jean-Marie, Burden	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Baldelli Erny, Pétange	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Clees Aloyse, Esch-sur-Alzette	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
El Boazzatti Hakim, Dudelange	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	07.12.2004
Grimler Danielle, Bivange	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Kirpach Christiane, ép. *Deckenbrunnen,* Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Majerus Jean-Marie, Schengen	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	07.12.2004
Mallardi Giuseppe, Kehlen	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Mallinger Joseph, Beyren	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Scharlé Marco, Pontpierre	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	07.12.2004
Thill Carlo, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD	07.12.2004
Wolff Guy, Goeblange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	08.12.2004
West of Englang Insurance Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg représentée par M. Philip Anthony *Aspden*	THE WEST OF ENGLANG SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG)	07.12.2004

Entreprise d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de décembre 2004.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
Peuscet Olivier, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	08.12.2004
Pereira Lurdes, Beaufort	LE FOYER ASSURANCES	08.12.2004
Wolff Guy, Goeblange	ZURICH ZURICH EUROLIFE	07.12.2004

Indice des prix à la consommation au 1er décembre 2004. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de 672.74 au 1er décembre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er décembre 2004 à **669.72**.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Magistrature. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Charles KIMMEL, attaché de justice, a été nommé juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour personnes âgées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 26 novembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé à l'organisme gestionnaire «Hospices civils de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à 71, rue Mohrfels, L-2158 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre intégré pour personnes âgées», à la «Maison de Gériatrie et de Retraite Luxembourg-Hamm», à l'adresse 2, rue Englebert Neveu, L-2224 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/98/01/034.

Par arrêté ministériel du 30 novembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse route de Pétange, L-4645 Niedercorn.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/98/01/017.

Par arrêté ministériel du 30 novembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse 154, route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/98/01/016.

Par arrêté ministériel du 1er décembre 2004, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse: zone industrielle «Am Sand», L-6906 Niederanven.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/02/01/039.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 2 ans à l'organisme gestionnaire «Homes pour personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde asbl», ayant son siège à 19, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse 22, route de Marnach, L-9709 Clervaux.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/98/01/001.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 4 mois à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «maison de soins» à l'adresse 35, rue de l'Hôpital, L-4581 Differdange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/07/98.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 2004, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» au château de Wiltz, L-9516 Wiltz.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/98/01/025.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «maison de soins» à l'adresse 55, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/06/98.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «maison de soins» à l'adresse 19, rue Maximilien, L-6463 Echternach.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/08/98.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 2004, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 2 ans à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «maison de soins» à l'adresse L-9440 Vianden.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/09/98.

Par arrêté ministériel du 15 décembre 2004, un agrément limité dans le temps est prorogé pour une durée de 6 mois à l'organisme gestionnaire «Fondation Elysis», ayant son siège à 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «maison de soins», à l'adresse 22, rue Jos Leydenbach, L-1947 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro PA/02/10/002.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Conseil d'Etat. – Recrutement. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative se propose d'engager par voie de recrutement externe pour le compte du

Conseil d'Etat

un(e) fonctionnaire dans la carrière supérieure de l'attaché du Conseil d'Etat

Cette fonction comprend en ordre principal la préparation des dossiers soumis aux délibérations du Conseil d'Etat, des travaux de recherche juridique et l'assistance des membres du Conseil d'Etat dans leurs travaux.

Le profil des intéressé(e)s doit répondre aux critères suivants:

- cycle universitaire complet de quatre années en droit,
- autonomie de travail, exactitude et conscience professionnelle,
- capacité d'analyse critique et facilités de rédaction.

Date de l'examen-concours: 1er mars 2005

Le délai d'inscription est le 9 février 2005

Ministère de la sécurité sociale. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Sécurité Sociale organisera en novembre 2005 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur auprès de l'Union des caisses de maladie.

Remembrement des biens ruraux.

Projet de remembrement «LANGSUR 04» envisagé à Wasserbillig.

Avis de dépôt des documents de l'enquête.

(Publication prescrite par l'article 17 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.)

Les propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans le périmètre provisoire de remembrement tel qu'il a été fixé par arrêté ministériel du 10 janvier 2005 pour les terres viticoles, agricoles, sylvicoles et arboricoles d'une partie de la section cadastrale A dite de Langsur, à Wasserbillig, sont informés que les documents de l'enquête sur utilité du projet de remembrement sont déposés au secrétariat communal à Wasserbillig (1-3 Grand-Rue, 1er étage) pendant 30 jours, à partir du 24 janvier 2005 jusqu'au 22 février 2005 inclusivement. Pendant ce délai, les intéressés sont admis à prendre sur place, et aux heures d'ouverture du secrétariat communal, connaissance des documents déposés.

Le secrétariat communal à Wasserbillig est ouvert du lundi au vendredi chaque jour de 8 à 12 heures le matin, et de 14 à 16.00 heures l'après-midi. Pendant le délai susmentionné, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations sous l'une des formes suivantes:

a) par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé au secrétariat communal à Wasserbillig,
b) par lettre recommandée au président de l'O.N.R., boîte postale 664, L-2016 Luxembourg,
c) par déclaration orale au président de l'O.N.R. ou à un de ses délégués qui siègent au secrétariat de la commune de Mertert à Wasserbillig aux dates suivantes:

   31 janvier 2005, 1er et 2 février 2005 de 9.00-12.00 heures et de 14.00-16.00 heures.

Les propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers qui ne figurent pas sur les listes déposées au secrétariat communal à Wasserbillig ou qui contestent les surfaces cadastrales indiquées, sont priés de faire connaître par lettre recommandée au président de l'O.N.R., dans le délai de 30 jours fixé ci-dessus, la nature, l'étendue et le titre de leur droit.

Toute réclamation tardive entraîne la déchéance du droit de réclamation auprès de l'Office national du remembrement, sans préjudice du droit de recours devant le juge de paix dans les 30 jours de l'avertissement donné par l'Office national du remembrement concernant l'arrêt définitif des plans parcellaires, de la contenance et de la propriété des parcelles comprises dans le périmètre de remembrement.

Nul ne peut se prévaloir du fait qu'il n'aurait pas reçu de notification.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.
Le Président de l'O.N.R.,
Charles Konnen

Service Central de la Statistique et des Etudes économiques. – Examens de promotion. – Le STATEC organisera au courant du mois de novembre 2005 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur.

Le STATEC organisera au courant du mois de novembre 2005 un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire.

Tableau au 31 décembre 2004 des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres établis au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

a) Systèmes de paiement et systèmes de règlement des opérations sur titres agréés par le Ministre du Trésor et du Budget et notifiés par la CSSF à la Commission européenne:

Néant

b) Systèmes de paiement et systèmes de règlement des opérations sur titres notifiés par la Banque centrale du Luxembourg à la Commission européenne:

1) LIPS-Gross (Luxembourg Interbank Payment System Real-Time Gross Settlement System) opéré par le RTGS-L GIE (Groupement d'intérêt économique pour le règlement brut en temps réel d'ordres de paiement au Luxembourg) avec siège social au 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) LIPS-Net (Luxembourg Interbank Payment System Real-time Net Settlement System) opéré par le SYPAL-GIE (Groupement d'intérêt économique pour la promotion et la gestion des systèmes de paiement au Luxembourg) avec siège social au 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Le système de compensation et de règlement des opérations sur titres, opéré par Clearstream Banking S.A., avec siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Taux des intérêts de retard sur des créances en retard résultant de transactions commerciales – Premier semestre 2005

(Publication en application de l'article 5 (2) de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard)

Le taux marginal résultant de la procédure d'appel d'offre à taux variable pour la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de financement principal la plus récente effectuée avant le 1er jour de calendrier du 1er semestre 2005 (opération du 30 décembre 2004) s'est élevé à 2,09%.

En cas de retard de paiement, ce taux est à majorer de la marge (sauf dispositions contraires figurant dans le contrat) en application des dispositions de l'article 5 de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

Administration de l'Emploi. – Examens. – Rectificatif. – A la page 1194 Mémorial B n° 83 du 24 novembre 2004 il y a lieu de lire:

«. . . pendant le mois de **mai** 2005 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur.»

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 9 **31 janvier 2005**

Sommaire

Liste des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

214ième MODIFICATION (4 janvier 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	R	ANAPEN-150	SOL.INJ.	0,15 MG /0,3 ML	IM	1*1 SER.PREREMPLIE	
	R	ANAPEN-300	SOL.INJ.	0,3 MG /0,3 ML	IM	1*1 SER.PREREMPLIE	
	P	ANUSOL	SUPP.		PR	1*18 SUPP.	
CD	RR	ARIXTRA-10	SOL.INJ.	10 MG /0,8 ML	SC	1*2 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-10	SOL.INJ.	10 MG /0,8 ML	SC	1*7 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-10	SOL.INJ.	10 MG /0,8 ML	SC	1*10 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-5	SOL.INJ.	5 MG /0,4 ML	SC	1*2 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-5	SOL.INJ.	5 MG /0,4 ML	SC	1*7 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-5	SOL.INJ.	5 MG /0,4 ML	SC	1*10 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-7,5	SOL.INJ.	7,5 MG /0,6 ML	SC	1*2 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-7,5	SOL.INJ.	7,5 MG /0,6 ML	SC	1*7 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	ARIXTRA-7,5	SOL.INJ.	7,5 MG /0,6 ML	SC	1*10 SER.PREREMPLIES	
	R	BEZAFIBRAT HEXAL RETARD	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	BEZAFIBRAT HEXAL RETARD	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	CIALIS	CPR.ENR.	20 MG		1*12 CPR.	
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*6 FL.VERRE	1000 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*6 POCHES PLAST.	1000 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL.VERRE	100 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	100 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL.VERRE	250 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	250 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	350 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL.VERRE	500 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	500 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*12 FL.VERRE	250 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*12 POCHES PLAST.	350 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*12 FL.VERRE	500 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*12 POCHES PLAST.	500 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*20 POCHES PLAST.	250 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*24 FL.VERRE	100 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*24 POCHES PLAST.	100 ML
	R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	

R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	1*98 CPR.U.D.	
R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	10*28 CPR.SS BLIST.	
R	CO-DIOVAN FORTE	CPR.PELLIC.	160 MG 25 MG	PO	20*14 CPR.SS BLIST.	
P	CROIX BLANCHE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*32 SACH.	
R	FLANID	CPR.	200 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.	
RR	FLEMOXIN	SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 SUSP.	100 ML
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*7 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.	

RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.	
RR	INEGY	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.	
R	INFANRIX-IPV	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.U.D.	0,5 ML
P	ISO-BETADINE	SAV.	7,5 PC	TO	1*1 SAV.	125 ML
P	ISO-BETADINE	SAV.	7,5 PC	TO	1*1 SAV.	2000 ML
P	ISO-BETADINE DERMIQUE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*25 FL.U.D.	10 ML
P	ISO-BETADINE DERMIQUE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*50 FL.U.D.	10 ML
R	LAMBIPOL STARTER PACK-25	CPR.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL STARTER PACK-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-25	CPR.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	LAMBIPOL-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	

R	LAMBIPOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LAMBIPOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	LAMBIPOL-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	LAMBIPOL-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LAMBIPOL-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	LAMBIPOL-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	LAMBIPOL-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	LAMOTRIGINE GSK DISPERSIBLE-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	MENJUGATE KIT	PDRE P.PREP.INJ.		IM	1*1 FL.PDRE +1*1 SER.SO LV 0,6 ML
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*2 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*12 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*24 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*36 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*48 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*60 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*72 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*84 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*96 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	2 MG	PO	1*204 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*2 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*12 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*24 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*36 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*48 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*60 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*72 GOMMES SS BLIST.
P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*84 GOMMES SS BLIST.

	P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*96 GOMMES SS BLIST.	
	P	NICOTINELL CLASSIC	GOMMES	4 MG	PO	1*204 GOMMES SS BLIST.	
CD	RR	QUIXIDAR-10	SOL.INJ.	10 MG /0,8 ML	SC	1*2 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-10	SOL.INJ.	10 MG /0,8 ML	SC	1*7 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-10	SOL.INJ.	10 MG /0,8 ML	SC	1*10 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-5	SOL.INJ.	5 MG /0,4 ML	SC	1*2 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-5	SOL.INJ.	5 MG /0,4 ML	SC	1*7 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-5	SOL.INJ.	5 MG /0,4 ML	SC	1*10 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-7,5	SOL.INJ.	7,5 MG /0,6 ML	SC	1*2 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-7,5	SOL.INJ.	7,5 MG /0,6 ML	SC	1*7 SER.PREREMPLIES	
CD	RR	QUIXIDAR-7,5	SOL.INJ.	7,5 MG /0,6 ML	SC	1*10 SER.PREREMPLIES	
	R	SEDACID	CPR.	20 MG	PO	1*7 CPR.	
HC	RR	SUBCUVIA	SOL.INJ.	160 MG /1 ML	IM	1*1 FL.	5 ML
HC	RR	SUBCUVIA	SOL.INJ.	160 MG /1 ML	IM	1*1 FL.	10 ML
HC	RR	SUBCUVIA	SOL.INJ.	160 MG /1 ML	IM	1*20 FL.	5 ML
HC	RR	SUBCUVIA	SOL.INJ.	160 MG /1 ML	IM	1*20 FL.	10 ML
	R	TEVETEN PLUS	CPR.PELLIC.	600 MG 12,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	TEVETEN PLUS	CPR.PELLIC.	600 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	TEVETEN PLUS	CPR.PELLIC.	600 MG 12,5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	R	TEVETEN PLUS	CPR.PELLIC.	600 MG 12,5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	R	TEVETEN PLUS	CPR.PELLIC.	600 MG 12,5 MG	PO	1*280 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*100 CPR.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 10 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.	

	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 20 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*100 CPR.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*30 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*50 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*100 CPR.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*100 CPR.U.D.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
	RR	VYTORIN	CPR.	10 MG 80 MG	PO	1*300 CPR.U.D.SS BLIST.
CS	RR	WILZIN	GELULES	25 MG	PO	1*250 GELULES
CS	RR	WILZIN	GELULES	50 MG	PO	1*250 GELULE
CS	RR	XAGRID	GELULES	0,5 MG	PO	1*100 GELULES

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

P	ANUSOL	SUPP.		PR	1*10 SUPP.	
P	ANUSOL	SUPP.		PR	1*25 SUPP.	
R	ERGAMISOL	CPR.	50 MG	PO	1*20 CPR.	
P	FEBRINFANT-N ENFANTS	SUPP.		PR	1*10 SUPP.	
R	HEALON CORNEA	SOL.	10 MG /1 ML	CO	1*1 SER.	0,55 ML
P	TRAUMON GEL	GEL	50 MG /1 G	TO	1*1 GEL	50 G

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

R	ACTRAPID FLEXPEN		SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*1 STYLO	3 ML
	R	ACTRAPID FLEXPEN	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*5 STYLOS	3 ML
	R	ACTRAPID FLEXPEN	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*10 STYLOS	3 ML
	R	ACTRAPID HM INNOLET	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SCIMIV	1*1 STYLO PREREMPLI	3 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	100 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	250 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	250 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	350 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	500 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	500 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	1000 ML
H	RR	CLINOLEIC	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	1000 ML
	R	FSME-BULIN	SOL.INJ.		IM	1*1 FL.	1 ML
	R	FSME-BULIN	SOL.INJ.		IM	1*1 FL.	2 ML
	R	FSME-BULIN	SOL.INJ.		IM	1*1 FL.	5 ML
	R	HEALON CORNEA	SOL.	10 MG /1 ML	CO	1*1 SER.	0,4 ML
	R	INSULATARD FLEXPEN	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*1 STYLO	3 ML
	R	INSULATARD FLEXPEN	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*5 STYLOS	3 ML
	R	INSULATARD FLEXPEN	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*10 STYLOS	3 ML
	R	INSULATARD HM INNOLET	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*1 STYLO PREREMPLI	3 ML
	R	MIXTARD 30 FLEXPEN	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*1 STYLO	3 ML
	R	MIXTARD 30 FLEXPEN	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*5 STYLOS	3 ML
	R	MIXTARD 30 FLEXPEN	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*10 STYLOS	3 ML
	R	MIXTARD 30/70 HM INNOLET	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*1 SER.PREREMPLIE	3 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

CS R	ARICEPT		CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	A U L I E U D E					
CS RR	ARICEPT		CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
CS	R	ARICEPT	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	A U L I E U D E					
CS	RR	ARICEPT	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
CS	R	ARICEPT	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	A U L I E U D E					
CS	RR	ARICEPT	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
CS	R	ARICEPT	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	A U L I E U D E					
CS	RR	ARICEPT	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	R	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
	A U L I E U D E					
	RR	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
	R	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
	A U L I E U D E					
	RR	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
	R	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*14 D.
	A U L I E U D E					
	RR	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*14 D.
	R	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
	A U L I E U D E					
	RR	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
	R	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
	A U L I E U D E					
	RR	ASMANEX TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
	R	AVODART	CPS	0,5 MG	PO	1*30 CPS
	A U L I E U D E					
	RR	AVODART	CPS	0,5 MG	PO	1*30 CPS

R	AVODART	CPS	0,5 MG	PO	1*90 CPS
A U L I E U D E					
RR	AVODART	CPS	0,5 MG	PO	1*90 CPS
R	BEZAFIBRAT HEXAL RETARD	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	BEZACUR RETARD	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	BEZAFIBRAT HEXAL RETARD	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	BEZACUR RETARD	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	DAKAR-30	CPS	30 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DAKAR-30	CPS	30 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	DAKAR-30	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS U.D.
A U L I E U D E					
RR	DAKAR-30	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS U.D.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*60 CPR.
A U L I E U D E					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*60 CPR.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	1 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.

R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*60 CPR.
AU LIEU DE					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*60 CPR.
R	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	DETRUSITOL	CPR.PELLIC.	2 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.
R	DOSTINEX	CPR.	0,5 MG	PO	1*2 CPR.
AU LIEU DE					
RR	DOSTINEX	CPR.	0,5 MG	PO	1*2 CPR.
R	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
R	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	ENANTYUM	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*1 HANDIHALER
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*1 HANDIHALER
R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*10 GELULES +1*1 HANDIHALER
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*10 GELULES +1*1 HANDIHALER
R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES
R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES +1*1 HANDIHALER

R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*60 GELULES
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	1*60 GELULES
R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	5*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	5*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
R	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	5*60 GELULES
AU LIEU DE					
RR	FAVINT	GELULES	18 MCG	IH	5*60 GELULES
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	TO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	TO	1*2 CPR.SS BLIST.
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	TO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*30 CPR.
AU LIEU DE					
RR	FROVATEX	CPR.PELLIC.	2,5 MG	TO	1*30 CPR.
R	KETESSE	CPR.	12,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	KETESSE	CPR.	12,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	KETESSE	CPR.	12,5 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	KETESSE	CPR.	12,5 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
R	KETESSE	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	KETESSE	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	KETESSE	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	KETESSE	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.

R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*1 CART.PENFILL	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*1 CART.PENFILL	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*1 STYLO PRER.FLEXPEN	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*1 STYLO PRER.FLEXPEN	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*1 STYLO PRER.INNOLET	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*1 STYLO PRER.INNOLET	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CART.PENFILL	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*5 CART.PENFILL	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 STYLOS PRER.FLEXPEN	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*5 STYLOS PRER.FLEXPEN	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 STYLOS PRER.INNOLET	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*5 STYLOS PRER.INNOLET	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*10 CART.PENFILL	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*10 CART.PENFILL	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*10 STYLOS PRER.FLEXPEN	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*10 STYLOS PRER.FLEXPEN	3 ML
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*10 STYLOS PRER.INNOLET	3 ML
AU LIEU DE						
R	LEVEMIR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IM	1*10 STYLOS PRER.INNOLET	3 ML
R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*4 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*4 CPR.SS BLIST.	
R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*7 CPR.SS BLIST.	

R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*15 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*15 CPR.SS BLIST.
R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*50 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	PROSCAR	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.
AU LIEU DE					
RR	PROSCAR	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.
R	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
AU LIEU DE					
RR	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
R	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
AU LIEU DE					
RR	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
R	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*14 D.
AU LIEU DE					
RR	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*14 D.
R	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
AU LIEU DE					
RR	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*30 D.
R	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
AU LIEU DE					

	RR	PROSPIRIL TWISTHALER	PDRE	400 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
	R	RUPAFIN	CPR.	10 MG	PO	1*15 CPR.
	AU LIEU DE					
	RR	RUPAFIN	CPR.	10 MG	PO	1*15 CPR.
	R	RUPAFIN	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
	AU LIEU DE					
	RR	RUPAFIN	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*1 HANDIHALER
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*1 HANDIHALER
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*10 GELULES +1*1 HANDIHALER
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*10 GELULES +1*1 HANDIHALER
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*60 GELULES
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	1*60 GELULES
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	5*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	5*30 GELULES +1*1 HANDIHALER
	R	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	5*60 GELULES
	AU LIEU DE					
	RR	SPIRIVA	GELULES	18 MCG	IH	5*60 GELULES
HC	RR	TACHOSIL			TO	1*1 EPONGE 3X2,5CM
	AU LIEU DE					
	R	TACHOSIL			TO	1*1 EPONGE 3X2,5CM

HC	RR	TACHOSIL			TO	1*1 EPONGE 9,5X4,8CM	
	AU LIEU DE						
	R	TACHOSIL			TO	1*1 EPONGE 9,5X4,8CM	
HC	RR	TACHOSIL			TO	1*2 EPONGES 4,8X4,8CM	
	AU LIEU DE						
	R	TACHOSIL			TO	1*2 EPONGES 4,8X4,8CM	
HC	RR	TACHOSIL			TO	1*5 EPONGES 3X2,5CM	
	AU LIEU DE						
	R	TACHOSIL			TO	1*5 EPONGES 3X2,5CM	
	R	TRUSOPT	COLL.	20 MG /1 ML	CO	1*1 OCUMETER PLUS	5 ML
	AU LIEU DE						
	RR	TRUSOPT	COLL.	20 MG /1 ML	CO	1*1 OCUMETER PLUS	5 ML
	R	TRUSOPT	COLL.	20 MG /1 ML	CO	1*6 FL.OCUMETER PLUS	5 ML
	AU LIEU DE						
	RR	TRUSOPT	COLL.	20 MG /1 ML	CO	1*6 FL.OCUMETER PLUS	5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	10 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	10 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	12,5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	12,5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	15 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	15 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	10 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	10 ML

H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	12,5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	12,5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	15 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS	15 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	10 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	10 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	12,5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	12,5 ML
H	RR	XANTROSIN	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	15 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	MITOXANTRON-KOHNE PHARMA	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS	15 ML
	R	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	

R	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*250 CPR.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*250 CPR.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*250 CPR.
AU LIEU DE					
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*250 CPR.
R	ZYTEFOR	CPS	0,5 MG	PO	1*30 CPS
AU LIEU DE					
RR	ZYTEFOR	CPS	0,5 MG	PO	1*30 CPS
R	ZYTEFOR	CPS	0,5 MG	PO	1*90 CPS
AU LIEU DE					
RR	ZYTEFOR	CPS	0,5 MG	PO	1*90 CPS

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	APACEF	PDRE P.PREP.INJ.	2 G	IMIV	1*1 FL.	
RR	CITANEST	SOL.INJ.	2 PC	IM	1*1 SOL.INJ.	20 ML
R	CONCOR COR	CPR.PELLIC.	1,25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	CONCOR-10 PLUS	CPR.PELLIC.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	CONCOR-5 PLUS	CPR.PELLIC.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	FORTECORTIN	CPR.	4 MG	PO	1*100 CPR.	
R	ISOKET RETARD	CPR.	40 MG	PO	1*100 CPR.	
RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIAIVTR	1*1 FL.CYTOSAFE	2 ML
RR	POLYTRIM	ONG.OPHT.		CO	1*1 ONG.	4 G
RR	RHINOCORT AQUA	SUSP.	50 MCG /1 D.	IN	1*1 VAP.	200 D.
R	TENORETIC MITIS-50/12,5	CPR.		PO	1*28 CPR.	
R	TRITACE-10	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
RR	VIVALAN	CPR.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	VIVALAN	CPR.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

R	NITROFURANTOIN RETARD RATIOPHARM	CPS	100 MG	PO	1*50 CPS

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 10 4 février 2005

Sommaire

TABLEAU DES REVISEURS D'ENTREPRISES AGREES

Tableau des réviseurs d'entreprises agréés par le ministre de la Justice

(Mise à jour le 1er janvier 2005)

Personnes physiques

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
1. ABBATE Bruno	9b, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(97)
2. ADAS Rima	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(97)
3. ALCOVER Pierre	11, rue des Fondeurs	L-9570 Wiltz	(87)
4. ALTMANN René	124, route d'Arlon	L-1150 Luxembourg	(86)
5. ANTOINE Mathieu	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(04)
6. ANTON Sandrine	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(03)
7. ARENDT Daniel	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(00)
8. BACHELET Philippe	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
9. BECQUER Gérard	5, rue Guillaume Kroll	L-1882 Luxembourg	(85)
10. BEEGUN Ravi	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(03)
11. BENOY Lex	13, rue Bertholet	L-1233 Luxembourg	(87)
12. BERGER Pierre	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
13. BERNARD Bob	123, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
14. BERNARD Guy	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(84)
15. BERTRAND Marie-J.	2, rue des Champs	L-8218 Mamer	(91)
16. BERTRAND Thierry	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(97)
17. BIANCHI Yannick	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
18. BIGGAR Bernard	20, rue de Fingig	L-4966 Clemency	(92)
19. BILLON Christian	18, rue d'Orange	L-2267 Luxembourg	(84)
20. BLANCHE Christophe	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
21. BLINN Bettina	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(00)
22. BLONDEAU Thierry	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(92)
23. BOCK Georges	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(95)
24. BODEN Jean-Marie	57, route d'Arlon	L-1140 Luxembourg	(85)
25. BONTEMPS Romain	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(87)
26. BOUICHOU Alain	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(00)
27. BOURG Stéphane	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
28. BOURGEOIS Frank	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(00)
29. BRAUN Luc	16, Allée Marconi	L-2120 Luxembourg	(91)
30. BRIERS Nathalie	1, rue Goethe	L-1637 Luxembourg	(98)
31. BRÜHL Norbert	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(03)
32. BUNDROCK Jörg Peter	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(84)
33. CALLENS Boudewijn	9b, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(90)
34. CALLENS Philippe	9b, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(02)
35. CAMU Patrick	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
36. CARUEL Emmanuelle	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(99)
37. CASTELEIN Robert	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
38. CATTOIR François	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(97)
39. CESARI Stéphane	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(97)
40. CHAN YIN Li H.F.	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(02)
41. CHARLES DE LA BROUSSE Thibaut	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(94)
42. CHARLIER Raphaël	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(01)
43. CHEVREMONT Marie-Jeanne	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(85)
44. CLAUDE Marco	257, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(85)
45. CLYBOUW André	73, rue du Fort Neipperg	L-2230 Luxembourg	(92)

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
46. CORBARD Philippe	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(92)
47. CORMACK Scott	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
48. CORMIER Magalie	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
49. COUSIN Stéphane	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
50. CROISE Daniel	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(02)
51. DAL ZOTTO Luciano	5, rue C. M. Spoo	L-2546 Luxembourg	(87)
52. DAMGE Carlo	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
53. DAMOTTE Eric	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(90)
54. DAVID François	26, rue Michel Rodange	L-2430 Luxembourg	(87)
55. DAVIER Henri	3, rue Nic Welter	L-2740 Luxembourg	(88)
56. DAVIES Jeffrey	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(86)
57. DECAEN Laurent	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
58. DE DIJCKER Magali	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
59. DE GHELLINCK Dominique	3, rue Nic Welter	L-2740 Luxembourg	(87)
60. DEISGES Pascal	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(96)
61. DEITZ Georges	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(89)
62. DELHOVE Michel	18, route de Bigonville	L-8832 Rombach	(93)
63. DEMELENNE Laurence	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
64. DENIS Brigitte	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(93)
65. DESCHAMPS Christophe	2, boulevard G.-D.Charlotte	L-1330 Luxembourg	(96)
66. DESCHENAUX Yves	19, rue de Crécy	L-1364 Luxembourg	(91)
67. DIDIERJEAN Julien	23, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(03)
68. DOGNIEZ Nathalie	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(94)
69. DOLLE Emmanuel	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(01)
70. DROT Thierry	62, avenue Victor Hugo	L-1750 Luxembourg	(91)
71. DUREN Philippe	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(88)
72. ELPERS Frans	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(94)
73. ELVINGER Jean-Paul	52, rue Charles Martel	L-2134 Luxembourg	(84)
74. ENSCH Charles	53, avenue J.-F. Kennedy	L-9053 Ettelbruck	(84)
75. ENSCH René	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(04)
76. ERAUW Théo	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
77. ERESCH-MICHELS Annette	12, rue Zithe	L-2763 Luxembourg	(86)
78. ERNZER Marcel	10, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(85)
79. ESSASSI Nabil	1, rue Goethe	L-1637 Luxembourg	(87)
80. EVEN Yves	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(04)
81. EVRARD Amaury	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(94)
82. EWEN Bernard	18a, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
83. FABER Claude	223, Val Sainte Croix	L-1371 Luxembourg	(84)
84. FABER Jean	223, Val Sainte Croix	L-1371 Luxembourg	(86)
85. FABER Nadia	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(97)
86. FEDRIGO Laurent	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(00)
87. FELD Thomas	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(97)
88. FERGUSON Michael	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
89. FLAUNET Martin	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(01)
90. FLEMING Thierry	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
91. FRANCIS Yves	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
92. FRANCQ Myriam	24, rue de la Fontaine	L-1532 Luxembourg	(93)
93. FUNCK Charlotte	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(99)

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
94. GALLO Aniel	1, rue des Maximins	L-8247 Mamer	(90)
95. GARZINO Laurent	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(98)
96. GAUTHROT Richard	140, boulevard de la Pétrusse	L-2330 Luxembourg	(02)
97. GEBHARD Gerd	196, rue de Beggen	L-1220 Luxembourg	(90)
98. GEHLEN Mireille	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(87)
99. GILLET Nicolas	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
100. GISCHER Jean-Marie	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(85)
101. GOOSSE Frédéric	7, rue Espen	L-5958 Itzig	(99)
102. GORDON Tom Richard	54, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(87)
103. GOÜIN Valérie	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
104. GRASSHOFF Dagmar	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(98)
105. GREWE Wolfgang	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(87)
106. GRIGNARD Michel	283, route d'Arlon	L-8011 Strassen	(87)
107. GROOVE Paul Dieter	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(87)
108. GUTELMAN Carine	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(03)
109. HAAG Michel	6-12, rue du Fort Wallis	L-2016 Luxembourg	(84)
110. HAAS Armand	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
111. HAAS Christoph	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(89)
112. HAAS Roxane	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
113. HAY Kenneth A.	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(85)
114. HENROTTE Jean-Denis	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(91)
115. HENSCHEN Raymond	87, Allée Léopold Goebel	L-1635 Luxembourg	(84)
116. HENSCHEN-HAAS Monique	87, Allée Léopold Goebel	L-1635 Luxembourg	(84)
117. HENZIG Luc	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(91)
118. HENZIG Sylvain	55-57, rue de Merl	L-2146 Luxembourg	(85)
119. HOBSCHEID Joseph	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(04)
120. HOFFMANN Pierre	23, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(84)
121. HOOGEWERF Francis	19, rue Aldringen	L-2018 Luxembourg	(85)
122. HORNICK Guy	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
123. HORNSBY Michael	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(04)
124. HORSBURGH Karl-Heinz	15-17, avenue Gaston Diderich	L-1420 Luxembourg	(86)
125. HOYDONCKX Marc-E.	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
126. HÜSTER Hans-Leo	5a, rue des Dahlias	L-1411 Luxembourg	(00)
127. ISTACE Vinciane	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(00)
128. JACMOHONE Bishen K.	33, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(94)
129. JACOB Thierry	25, avenue de la Liberté	L-1931 Luxembourg	(97)
130. JACOBY Claude	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(94)
131. JAMINON-TOUSSAINT Gabrielle	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(92)
132. JONES Marc	122, boulevard de la Pétrusse	L-2330 Luxembourg	(84)
133. JORDANT Olivier	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(04)
134. KAPPES Hans	26, rue Philippe II	L-2340 Luxembourg	(89)
135. KASKAS Marius	15, rue des Carrefours	L-8124 Bridel	(87)
136. KAZENAS Didier	1, rue de l'Eglise	L-3391 Peppange	(01)
137. KILESSE André	283, route d'Arlon	L-8011 Strassen	(87)
138. KINSCH Alain	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(00)
139. KIOES Georges	52, rue des 7 Arpents	L-1139 Luxembourg	(84)
140. KIOES Georges	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(97)
141. KLÄS Friedhelm	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(92)

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
142. KLEIN Roland	83, rue de la Libération	L-5969 Itzig	(84)
143. KOEUNE Claude	246, rue de Beggen	L-1220 Luxembourg	(84)
144. KOHNEN Alain	144, rue de Stavelot	L-9991 Weiswampach	(97)
145. KOOB Walter	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(84)
146. KOOS Sabine	16, Allée Marconi	L-2120 Luxembourg	(97)
147. KOSTKA Edward	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
148. KRÄMER Hanspeter	30, rue Schrobilgen	L-2526 Luxembourg	(84)
149. KRIER Pierre	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(86)
150. KÜSTNER Karl Heinz	cité Lehbusch	L-5488 Ehnen	(86)
151. LAGESSE Marc	2, rue Tony Neuman	L-2241 Luxembourg	(86)
152. LAGET Lutgard	30, rue Marie-Adélaïde	L-2128 Luxembourg	(97)
153. LALLEMAND Kurt	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(04)
154. LAM Maurice	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(86)
155. LAMESCH Marc	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(90)
156. LAM THOON MINE L.C.K.	50, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(97)
157. LAM THUON MINE L.S.K.	3, route d'Arlon	L-8009 Strassen	(97)
158. LAPLUME Paul	Zone d'activité Langwies (b. Cube)	L-6131 Junglinster	(85)
159. LAURENT Anne	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(01)
160. LAYER Elisabeth	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(03)
161. LEFEVRE Olivier	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
162. LEJONCQ Raymond	23, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(90)
163. LEMAIRE Olivier	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(97)
164. LENGES Philippe	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(01)
165. LENTZ Jean-Robert	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(84)
166. LENTZ Pierre	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
167. LEROY Pierre	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(03)
168. LHOEST Bernard	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(95)
169. LIEGEOIS Anne-Françoise	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(00)
170. LI HOW CHEONG John	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
171. LIESCH Marc	39, rue Arthur Herchen	L-1727 Luxembourg	(84)
172. LINDEN Marie-Jeanne	56, rue de Luxembourg	L-8077 Bertrange	(85)
173. LINZ Sonja	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(86)
174. LOCKWOOD Adrian	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(86)
175. LOCKWOOD Carolina	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(03)
176. LOMMEL Denise	29, avenue du X Septembre	L-2551 Luxembourg	(88)
177. LORRAIN Didier	3a, rue Guillaume Kroll	L-1882 Luxembourg	(87)
178. LOSCHETTER Raphaël	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
179. LUTGEN Paul	16, Allée Marconi	L-2120 Luxembourg	(84)
180. MAECHLING Alain	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
181. MANGEN Alphonse	147, rue de Warken	L-9088 Ettelbruck	(86)
182. MARTIN Serge	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(85)
183. MARTINS Mervyn R.	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(99)
184. MARX Laurent	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(96)
185. MEES Markus	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(00)
186. MEIS Daniel	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(86)
187. MERTZ Yves	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(84)
188. MEYER Philippe	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(96)
189. MEYERS Marc	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
190. MICHAELIS Barbara	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(87)
191. MICHAELIS Philippe	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
192. MICHALAK Isabelle	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(00)
193. MIETTE Emmanuelle	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
194. MILNE Peter	15-17, avenue Gaston Diderich	L-1420 Luxembourg	(85)
195. MINET Marc	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(01)
196. MOAYED SANANDAJI Vafa	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(87)
197. MOREAUX Stéphan	6-12, rue du Fort Wallis	L-2016 Luxembourg	(93)
198. MORTELMANS Olivier	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(87)
199. MOUGET Didier	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(87)
200. MULLER Marc	3a, rue Guillaume Kroll	L-1882 Luxembourg	(85)
201. MÜLLERKLEIN Werner	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(94)
202. NELLINGER Gerhard	23, rue Aldringen	L-1118 Luxembourg	(84)
203. NEYENS Paul	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(01)
204. NICKS Isabelle	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(00)
205. NICOLET Corinne	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(92)
206. NOEL Pascal	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(91)
207. NYE Stephen J.B.	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(91)
208. PACAUD Jean-Michel	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(01)
209. PARKHOUSE John	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(00)
210. PATEL Christèle	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(02)
211. PEFFER Jacques	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(02)
212. PFEIFFER Tom	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(02)
213. PIASTRELLI Valérie	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(93)
214. PIERARD Philippe	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
215. PIERRARD Aline	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(97)
216. PIGNON Agathe	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(02)
217. PITTIE Christophe	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(98)
218. PLOUHINEC Anne Cécile	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
219. PREUD'HOMME Anne-Sophie	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(00)
220. PRIM Didier	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
221. PROST Franz	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(86)
222. PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll	L-1882 Luxembourg	(04)
223. RAKE Michael	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
224. RAKOVSKY Pascal	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(93)
225. RANSQUIN Dominique	23, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(84)
226. RAVASIO Thierry	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(03)
227. RAVOISIN John	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(04)
228. REDING Carlo	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(88)
229. REISER Guy	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(86)
230. REMACLE Thierry	257, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(03)
231. RENARD Françoise	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(03)
232. RENEL Gilbert	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
233. REUTER Jean	3, rue Thomas Edison	L-1445 Luxembourg	(84)
234. REUTER-WAGNER Bernadette	134, route d'Arlon	L-8008 Strassen	(84)
235. RIEHL Karin	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(95)
236. RIES Edmond	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(84)
237. RIES Marco	8, avenue de la Faïencerie	L-1510 Luxembourg	(87)
238. ROBERTSON Dennis	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(96)
239. ROBYNS Dominique	5, rue Guillaume Kroll	L-1882 Luxembourg	(94)
240. ROCHAS Patrick	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(91)

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
241. RODERICH Robert	5, rue C. M. Spoo	L-2546 Luxembourg	(85)
242. ROTH Jörg	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(98)
243. RUTLEDGE Martin	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(85)
244. SALAGNAC Thierry	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(03)
245. SALBACH Hans Jürgen	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(84)
246. SALUZZI Marc	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(96)
247. SASSEL Fernand	6-12, rue du Fort Wallis	L-2714 Luxembourg	(87)
248. SAUBER Marcel	36, rue des Prés	L-7246 Walferdange	(00)
249. SCHADECK Raymond	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(85)
250. SCHAUS Benoît	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(91)
251. SCHAUS Christiane	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
252. SCHERER Affi	16, rue Dante	L-1412 Luxembourg	(85)
253. SCHIFFLER Thomas	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(97)
254. SCHILL Pierre	18a, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
255. SCHLIPKOETER Joachim	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(86)
256. SCHMIT Edy	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(84)
257. SCHNEIDER Horst	29, rue Arthur Herchen	L-1727 Luxembourg	(91)
258. SCHOSSELER Guy	5, rue C. M. Spoo	L-2546 Luxembourg	(03)
259. SCHREINER Petra Hildegunde	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(03)
260. SEIL John	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
261. SERGIEL Philippe	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(96)
262. SGANZERLA Patrick	11b, boulevard Joseph II	L-1840 Luxembourg	(04)
263. SIBUE Jean-Marc	14, place du Parc	L-2313 Luxembourg	(87)
264. SIMON Günter	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(97)
265. SLENDZAK Philippe	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(89)
266. SNAUWAERT Erik	43, route d'Arlon	L-8009 Strassen	(04)
267. SOISSON Jean-Jacques	23, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(84)
268. SPEDENER Stéphane	146, avenue Gaston Diderich	L-1420 Luxembourg	(94)
269. SPRUNCK Günther	5, rue Emile Bian	L-1235 Luxembourg	(85)
270. STEICHEN Victor	81, route d'Echternach	L-1453 Luxembourg	(84)
271. STEINBORN Marie-José	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(85)
272. STEPHANY Marcel	23, cité Aline Mayrisch	L-7268 Bereldange	(85)
273. SUNNEN Luc	62, avenue Victor Hugo	L-1750 Luxembourg	(91)
274. SWOLFS Ludo Jean	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(85)
275. TABAK Frédéric	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
276. TAYLOR Alison, ép.Macleod	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(01)
277. TESTA Sylvie	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(00)
278. THIERI Jean-Marc	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(99)
279. THILL Marc	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(91)
280. THILLENS Romain	23, Val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(85)
281. THOMA Jean-Claude	14, rue Mathias Perrang	L-8160 Bridel	(84)
282. THÖNES Harald	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(03)
283. TIXIER Valérie	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(02)
284. TONG SAM Jimmy	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(01)
285. TOURSCHER Jérôme	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(02)
286. TREIS Joseph	57, avenue de la Faïencerie	L-1510 Luxembourg	(84)
287. TURNER Richard	60, Grand-Rue	L-1660 Luxembourg	(88)
288. VAINKER Nicolas	17, boulevard Royal	L-2449 Luxembourg	(86)
289. VAN CAUTER Patrick	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(87)

Nom(s) et Prénom(s)	Etablissement professionnel		Année de l'agrément
290. VAN CAUTER Willem	43, route d'Arlon	L-8009 Strassen	(94)
291. VAN DE KERKHOVE Eric	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(89)
292. VAN DEN BULCK Jan	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(86)
293. VAN DER STEEN Jos	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(87)
294. VAN DER WESTHUIZEN Phillip	67, rue Grand-Duc Jean	L-8323 Olm	(94)
295. VANDOOREN Véronique	1, rue Goethe	L-1637 Luxembourg	(98)
296. VERMOESEN Raynald	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(91)
297. VON KETELHODT Alhard	11, rue Hiel	L-7390 Blaschette	(90)
298. VON KEUTZ Holger	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(04)
299. WALLERS Yves	124, route d'Arlon	L-1150 Luxembourg	(88)
300. WANGEN Hugues	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(04)
301. WAUTERS Karen Jeanne	6, rue Jean Monnet	L.2180 Luxembourg	(01)
302. WEBER Ronald	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(87)
303. WEIS François	22, rue des Carrefours	L-8124 Bridel	(85)
304. WETZEL Carlo	11, rue Beaumont	L-1219 Luxembourg	(87)
305. WEYDERS Stéphane	28, rue Michel Rodange	L-2430 Luxembourg	(99)
306. WEYDERT Marianne	400, route d'Esch	L-1471 Luxembourg	(97)
307. WEYER Jeannot	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(93)
308. WEYNAND Werner	6, rue Jean Monnet	L-2180 Luxembourg	(87)
309. WHITECOURT Ian	18, rue d'Orange	L-2267 Luxembourg	(85)
310. WIES Patrick	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(03)
311. WILHELM Claudine	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(03)
312. WILKINSON Jane	31, Allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(97)
313. WINANDY François	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(84)
314. WORTH Paul N.	60, rue des Romains	L-2444 Luxembourg	(92)
315. YATES Claire F.ép. MEDLYN	36, rue Gabriel Lippmann	L-1943 Luxembourg	(98)
316. YIP LAN YAN Yip Shui Hin	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(98)
317. ZAHLEN Robert	560, rue de Neudorf	L-2220 Luxembourg	(02)
318. ZEIMET Jean-Bernard	67, rue Michel Welter	L-2730 Luxembourg	(84)
319. ZIMMER Romain	6-12, rue du Fort Wallis	L-2714 Luxembourg	(87)

Tableau des réviseurs d'entreprises agréés par le ministre de la Justice

(Mise à jour le 1er janvier 2005)

Personnes morales

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[Adresse postale]

1. AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL (02)
6, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg

2. ABACAB s.à r.l. (95)
231, val des Bons Malades L-2121 Luxembourg

3. ABACUS soc. civ. (95)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

4. ABAX AUDIT s.à r.l. (01)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

5. ABAX CONSULTING s.à r.l. (99)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

6. ABAX REVISION S.A. (01)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

7. ABAX TRUST s.à r.l. (01)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

8. AGN-HORSBURGH & Co S.à r.l. (00)
15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg
[B.P. 823 L-2018 Luxembourg]

9. ALTER DOMUS s.à r.l. (04)
5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg
[B.P. 2501 L-1025 Luxembourg]

10. AUDEX s.à r.l. (98)
54, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg
[B.P. 769 L-2017 Luxembourg]

11. AUDIEX S.A. (99)
5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

12. AUDIT ROYAL S.A.
19, rue Aldringen L-2018 Luxembourg

13. AUDIT & BUSINESS CONSULTING s.à r.l. (00)
196, rue de Beggen L-1220 Luxembourg

14. AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES S.C.
60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

15. AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES S.A. (03)
38, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

16. AUTONOME DE REVISION soc. civ. (85)
39, rue Arthur Herchen L-1727 Luxembourg

17. AXIOME AUDIT s.à r.l. (00)
3, rue Guilaume Kroll L-1882 Luxembourg

18. BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (02)
5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg
[B.P. 351 L-2013 Luxembourg]

19. BILLON CONSEILS soc.civ. (01)
398, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 2501 L-1025 Luxembourg]

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

20. BRIDGE KENNEDY INTERNATIONAL s.à r.l. (02)
3a, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

21. CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & Co s.à r.l. (00)
9b, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

22. CERTIFICA LUXEMBOURG s.à r.l. (02)
50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg

23. CLYBOUW & ASSOCIES, AUDIT DE BANQUES ET D'ENTREPRISES s.à r.l.
en abrégé Clybouw & Associés (01)
42, rue de Clausen L-1342 Luxembourg

24. COMMISSAIRES ET REVISEURS ASSOCIES s.à r.l. (01)
134, route d'Arlon L-8008 Strassen

25. COMPAGNIE DE REVISION S.A. (90)
rue Richard Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg
[B.P. 780 L-2017 Luxembourg]

26. COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l. (91)
15, rue des Carrefours L-8124 Bridel

27. COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP s.à r.l. (00)
5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg
[B.P. 351 L-2013 Luxembourg]

28. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION s.à r.l. (02)
5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg
[B.P. 351 L-2013 Luxembourg]

29. CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) s.à r.l. (98)
15, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg

30. COOPERS & LYBRAND soc. civ. (95)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

31. COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG soc. civ. (95)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

32. CROWN CORPORATE SERVICES s.à r.l. (00)
2, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

33. CRT REVISION soc. civ. (01)
60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

34. DEBELUX AUDIT S.A. (96)
5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

35. DELOITTE S.A. (99)
560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg
[B.P. 1173 L-1011 Luxembourg]

36. DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé DTT (00)
560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg
[B.P. 1173 L-1011 Luxembourg]

37. ELPERS & Co s.à r.l. (00)
11, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

38. ERNST & YOUNG S.A. (94)
6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg
[B.P. 780 L-2017 Luxembourg]

39. ERNST & YOUNG soc. civ. (90)
7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach
[B.P. 780 L-2017 Luxembourg]

40. ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. (03)
6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg
[B.P. 780 L-2017 Luxembourg]

41. ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES (02)
6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg
[B.P. 780 L-2017 Luxembourg]

42. EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A. (93)
15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg

43. EUROFID s.à r.l. (03)
398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

44. EUROLUX AUDIT S. à r. l. (04)
196, rue de Beggen L-1220 Luxembourg

45. EURO REVISION S.A. (00)
1, rue de Nassau L-2213 Luxembourg
[B.P. 1651 L-1016 Luxembourg]

46. EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. (94)
5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

47. EUROPEAN AUDIT s.à r.l. (95)
11, rue Hiel L-7390 Blaschette

48. EWA (Fiduciaire et Révision) S.A. (02)
124, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

49. FIDALUX S.A. (00)
38, boulevard Napoléon I L-2210 Luxembourg

50. FIDEI S.A. (00)
560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

51. FIDEI CONSULT S.A. (02)
560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

52. FIDEI REVISION (97)
560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

53. FIDUCIAIRE AUDITLUX s. à r. l. (89)
2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg

54. FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING s. à r. l. (02)
13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg
[B.P. 618 L-2016 Luxembourg]

55. FIDUCIAIRE BILLON s. à r. l. (94)
18, rue d'Orange L-2267 Luxembourg
[B.P. 1121 L-1011 Luxembourg]

56. FIDUCIAIRE COMGEST soc. civ. (02)
23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

57. FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. (99)
16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg
[B.P. 260 L-2012 Luxembourg]

58. FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. (03)
38, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

59. FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A. (02)
53, avenue J.-F. Kennedy L-9053 Ettelbruck

60. FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. (96)
196, rue de Beggen L-1220 Luxembourg

61. FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN s.à r.l. (98)
83, rue de la Libération L-5969 Itzig

62. FIDUCIAIRE GLACIS s.à r.l. (01)
18a, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

63. FIDUCIAIRE HENZIG & SCHERER soc. civ. (94)
55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg

64. FIDUCIAIRE HOFFMANN, RANSQUIN, THILLENS (FIDUCIAIRE H.R.T.) soc.civ. (00)
23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

65. FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A . (03)
6-12, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg

66. FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s.à r.l. (02)
57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

67. FIDUCIAIRE DU PARC s.à r.l. (90)
14, place du Parc L-2313 Luxembourg
[B.P. 2188 L-1021 Luxembourg]

68. FIDUCIAIRE PROBITAS s.à r.l. unipersonnelle (03)
146, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

69. FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER et ASSOCIES s.à r.l.
134, route d'Arlon L-8008 Strassen
[B.P. 18 L-8001 Strassen]

70. FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER soc.civ. (02)
28, rue Henri VII L-2016 Luxembourg

71. FIDUCIAIRE STEICHEN s.à r.l. (97)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

72. FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS s.à r.l. (01)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

73. FIDUCIAIRE WHITECOURT s. à r. l. (04)
18, rue d'Orange L-2267 Luxembourg

74. FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. (99)
21, rue Glesener L-1631 Luxembourg
[B.P. 1233 L-1012 Luxembourg]

75. FIDUPARTNER A.G. (96)
124, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

76. FIRELUX S.A. (02)
7, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg

77. GEF, GESTION, EXPERTISE, FISCALITE s.à r.l. (96)
2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

78. GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE s.à r.l. (94)
5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

79. GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. (95)
2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

80. HOOGEWERF & CIE soc. civ. (89)
19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
[B.P. 878 L-2018 Luxembourg]

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

81. H.R.T. REVISION s.à r.l. (95)
23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg

82. INTERAUDIT s.à r.l. (93)
119, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

83. KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER s.à r.l. (88)
31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

84. KPMG AUDIT (96)
31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

85. KPMG PEAT MARWICK s.à r.l. (91)
31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

86. KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG) soc. civ. (91)
31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

87. L'ALLIANCE REVISION s.à r.l. (02)
en abrégé «L'ALLIANCE»
33, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

88. LUX-AUDIT S.A. (93)
57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

89. LUX-AUDIT REVISION s.à.r.l. (93)
257, route d'Esch L-1471 Luxembourg

90. LUXFIDE s.à r.l. (99)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

91. LUX-FIDUCIAIRE s.à r.l. (02)
12, rue Zithe L-2763 Luxembourg

92. LUXREVISION S.à r.l. (92)
6-12, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg
[B.P. 647 L-2016 Luxembourg]

93. MAS s.à r.l. (04)
1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg
[B.P. 294 L.2012 Luxembourg !

94. MAZARS S.A. (96)
5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

95. MONTBRUN GROUP s.à r.l. (00)
5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

96. MONTBRUN REVISION s.à r.l. (99)
5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg
[B.P. 351 L-2013 Luxembourg]

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

97. MOORE STEPHENS s.à r.l. (93)
16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg
[B.P. 260 L-2012 Luxembourg]

98. PKF LUXEMBOURG S.A. (98)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

99. PME XPERTISE s.à r.l.
7, rue Espen L-5958 Itzig

100. PricewaterhouseCoopers (98)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

101. RESOURCE REVISION s.à r.l. (99)
36, rue Gabriel Lippmann L-1943 Luxembourg

102. REVILUX S.A. (95)
223, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg
[B.P. 814 L-2018 Luxembourg]

103. RUSSEL BEDFORD LUXEMBOURG s.à r.l. (00)
2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg

104. SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A. (99)
1, rue Goethe L-1637 Luxembourg

105. S.F.C. REVISION SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION s.à r.l. (02)
5, rue C. M. Spoo L-2546 Luxembourg

106. SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE s.à r.l. (99)
81, route d'Echternach L-1453 Luxembourg

107. SOCIETE GENERALE DE REVISION soc. civ. (85)
21, rue Glesener L-1631 Luxembourg
[B.P. 1173 L-1011 Luxembourg]

108. SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION s.à r.l. (87)
246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg

109. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. (S.R.E. S.A.) (02)
7, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg

110. SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES s.à r.l. (02)
9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg

111. STENHAM GESTINOR AUDIT s.à r.l. (00)
231, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg

112. TEMPLE AUDIT soc. civ. (01)
15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg
[B.P. 1535 L-1015 Luxembourg]

Raison sociale, année de l'agrément
Etablissement professionnel
[+ Adresse postale]

113. TREUARBEIT soc.civ. (85)
400, route d'Esch L-1471 Luxembourg
[B.P. 1443 L-1014 Luxembourg]

114. TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A. (98)
26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg

115. TRUST & ACCOUNTING SERVICES Luxembourg s. à r. l. (T.A.S.L. s. à r. l.) (03)
28, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg

116. UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. (93)
36, route de Longwy L-8080 Bertrange

117. VAN CAUTER s.à r. l. (95)
43, route d'Arlon L-8009 Strassen

118. VAN GEET, DERICK & Co, réviseurs d'entreprises s.à r.l. (00)
30, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg

119. V.G.D. Luxembourg s.à r. l. (97)
30, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg

120. Dr. Wollert - Dr. Elmendorff (86)
560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

121. WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT s. à r. l. (03)
9b, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
[B.P. 740 L-2017 Luxembourg]

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 11 **8 février 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 10 janvier 2005 portant nomination d'un instructeur en chef en matière nucléaire, biologique et chimique.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi du 12 juin 2004 portant création d'une administration des services de secours;

Vu le règlement grand-ducal du 15 février 1995 portant organisation de l'instruction à donner à la population et aux volontaires des unités de secours de la protection civile;

Sur la proposition du directeur de l'Administration des services de secours;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Raymond KIRSCH de Luxembourg, instructeur en matière nucléaire, biologique et chimique est nommé aux fonctions d'instructeur en chef du groupe de protection radiologique à partir du 1er janvier 2005.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg le 10 janvier 2005.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Jean-Marie Halsdorf

Arrêté ministériel du 20 janvier 2005 autorisant la succursale en Belgique de la Habib Bank Ltd., à se faire consentir des gages sur fonds de commerce.

Le Ministre du Trésor et du Budget,

Vu la requête présentée par la succursale en Belgique de la Habib Bank Ltd., par laquelle elle demande à être agréée au Grand-Duché de Luxembourg pour se voir consentir des gages sur fonds de commerce;

Vu l'article 12 de l'arrêté grand-ducal modifié du 27 mai 1937 portant réglementation de la mise en gage du fonds de commerce;

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrête:

Art. 1er. La succursale en Belgique de la Habib Bank Ltd., située 19, rue de la Loi à Bruxelles est autorisée à se faire consentir des gages sur fonds de commerce sous les conditions mentionnées à l'article 2.

Art. 2. a) Le taux d'intérêt des opérations en devises ne pourra dépasser les taux usuels du marché pratiqués pour des opérations du même genre.

b) Le taux d'intérêt des opérations en EUR ne pourra dépasser le taux de l'intérêt légal fixé annuellement par un règlement grand-ducal. La commission éventuelle qui ne peut en aucun cas être renouvelée, ne peut être supérieure à 1/2%.

c) Il est interdit d'aggraver la situation du débiteur par l'insertion d'une clause pénale dans le contrat de prêt pour le cas de retard du remboursement du capital ou du paiement des intérêts.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Le Ministre du Trésor et du Budget,

Luc Frieden

Arrêté ministériel du 21 janvier 2005 portant nomination de la commission appelée à donner des avis au Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle au sujet de la reconnaissance des diplômes de certaines professions de santé obtenus à l'étranger.

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Vu l'article 12 de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Santé;

Vu le règlement grand-ducal du 15 mai 1995 relatif à la commission appelée à donner des avis en matière de reconnaissance des diplômes de certaines professions de santé obtenus à l'étranger;

Arrête:

Art. 1er. La commission appelée à donner des avis au Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle au sujet de la reconnaissance des diplômes de certaines professions de santé obtenus à l'étranger, nommée pour un terme de trois ans, est composée comme suit:

1). membres effectifs:

a) Représentants du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

M. Claude KUFFER, professeur-attaché

M. Jean-Pierre PIER, conseiller de direction 1ère classe

M. Jean TAGLIAFERRI, professeur-attaché au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

b) Représentants du Ministre de la Santé:

M. Laurent JOMÉ, attaché de gouvernement 1er en rang

Mme Linda WANDERSCHEID-SCHOLTES, rédacteur principal

Mme Michèle WOLTER, licenciée en sciences hospitalières

c) Représentant du Conseil Supérieur pour certaines Professions de Santé:

M. Luc FEDERSPIEL, infirmier gradué;

2). membres suppléants:

a) Représentants du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

Mme Diane KUFFER, rédacteur

Mme Isabelle WEIWERS-STOURM, attachée de gouvernement

M. André WILMES, conseiller de direction 1ère classe

b) Représentants du Ministre de la Santé:

M. Raoul FRANCK, attaché de gouvernement

Mme Léa HEMMER-NIES, inspecteur principal 1er en rang

Mme Danièle SCHMARTZ, infirmière

c) Représentant du Conseil Supérieur pour certaines Professions de Santé:

M. Raoul VINANDY, infirmier gradué.

Art. 2. Monsieur Claude KUFFER, professeur-attaché, est nommé président de la commission susvisée.

Art. 3. Madame Danielle WAGNER, infirmière graduée, est nommée secrétaire administrative de la commission susvisée.

Art. 4. Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté ministériel du 1er février 2002 ayant institué la commission appelée à donner des avis au Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en matière de reconnaissance des diplômes de certaines professions de santé obtenus à l'étranger.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Mady Delvaux-Stehres

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 Monsieur Marc DIDIER, ingénieur inspecteur à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé ingénieur principal à la même administration à partir du 1er mars 2005.

Administration des Contributions Directes. – Nomination. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005 Madame Sonja KLEIN ép. LINDEN, commis principal hors cadre au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée contrôleur adjoint hors cadre à la même administration et affectée au bureau d'imposition Luxembourg X de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, démission honorable de ses fonctions avec effet au 1er avril 2005, a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Roger SCHORTGEN, inspecteur principal 1er en rang à l'administration des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Roger SCHORTGEN, préqualifié.

Administration des Contributions. – Examen de fin de stage. – L'administration des contributions organisera au cours du mois de décembre 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Administration des Douanes et Accises. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005 démission honorable de ses fonctions à partir du 1er avril 2005 a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Jeannot STRASSER, receveur adjoint des douanes et accises à la Direction des douanes et accises.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Jeannot STRASSER préqualifié.

Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005 démission honorable de ses fonctions à partir du 1er avril 2005 a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Michel THIES, inspecteur principal 1er en rang des douanes et accises.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Michel THIES préqualifié.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 Mademoiselle Viviane RIES, contrôleur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommée inspecteur et affectée à la direction de la même administration à Luxembourg à partir du 1er février 2005.

Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 Monsieur Serge STIRN, contrôleur hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur hors cadre et affecté au bureau d'imposition 12 à Luxembourg de la même administration à partir du 1er février 2005.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Marc SCHARFHAUSEN, inspecteur de direction 1er en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, à partir du 15 mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Marc SCHARFHAUSEN préqualifié.

Centre informatique de l'Etat. – Examens. – Le Centre informatique de l'Etat organisera au cours du mois de mars 2005, un examen pour opérateur, un examen pour programmeur d'application, un examen pour programmeur de système, au cours du mois de mai 2005, un examen de promotion dans la carrière de l'informaticien diplômé.

Commission de formation aux fonctions d'aide socio-familiale. – Nominations. – Par arrêtés ministériels du 14 janvier 2005 sont nommés membres de la commission de formation aux fonctions d'aide socio-familiale Monsieur André MANDERSCHEID, commissaire de Gouvernement à l'action sociale, comme représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration, en remplacement de Monsieur Armand WAGNER, dont il achève le mandat et Madame Berthy BIHNER comme représentante des associations et services dans le domaine médico-socio-familial, en remplacement de Madame Gabrielle RIES, dont elle achève le mandat.

Conseil d'Etat. – Prorogation de mandats. – Par arrêté grand-ducal du 5 janvier 2005, Monsieur Pierre MORES a été continué dans ses fonctions de Président du Conseil d'Etat et Messieurs Claude BICHELER et Charles RUPPERT ont été continués dans leurs fonctions de Vice-Présidents du Conseil d'Etat.

Cour de Justice Benelux. – Nomination. – Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 7 décembre 2004, entrée en vigueur à la même date, a été nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux Monsieur E. J. NUMANN, Conseiller au Hoge Raad der Nederlanden.

Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 démission honorable de ses fonctions d'employée de l'Etat à l'Université du Luxembourg - Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education est accordée, à sa demande à partir du 1er février 2005, à Madame Jeanny *Bronden*, avec faculté de faire valoir ses droits à une pension.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille et de l'Intégration organisera les 15 et 16 juin 2005 des examens de carrière dans la carrière de l'infirmier et dans la carrière de l'aide-soignant.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours des mois de février et mars 2005 les examens-concours suivants par recrutement externe:

le 25 février 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière supérieure administrative

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère des Affaires Etrangères (Carrière diplomatique) Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit *, en économie, en sciences politiques, en relations internationales ou en sciences humaines	plusieurs
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie	1
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie ou en droit *	1
Ministère d'Etat Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en sciences humaines	1
Ministère des Finances Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit *	1
Ministère des Transports Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit * ou en économie	2
Ministère des Travaux Publics Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit *	1
Administration des Contributions directes Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit *	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit *, en économie ou en sciences humaines	1
Administration des Services de Secours Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit * ou en économie	1

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Commissariat aux Assurances Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en mathématiques appliquées/actuariat	1
Commissariat aux Assurances Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie/ actuariat	1
Cours des comptes Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie ou en droit*	1
Inspection du Travail et des Mines Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en sciences chimiques	1

* Le certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois est exigé pour tous les postes pour lesquels une formation en droit est demandée.

le 25 février 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière supérieure scientifique

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration de l'Environnement Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en géologie ou biologie du sol	1
Administration de l'Environnement Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en mécanique ou physique ou chimie ou électronique	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en génie civil	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en horticulture	1
Centre Commun de la Sécurité Sociale Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en informatique	2
Centre Informatique de l'Etat Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en informatique	1
Education différenciée Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en psychologie	1
Education différenciée Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en pédagogie	1
Institut Luxembourgeois de Régulation Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en sciences commerciales, en sciences de gestion ou en économie	1
Service des Sites et Monuments nationaux (Carrière du Conservateur) Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en architecture; spécialité conservation du patrimoine	1

le 1er mars 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'informaticien diplômé

Relevé des vacances de poste

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Centre de Technologie de l'Education	1
Centre Informatique de l'Etat	1

le 1er mars 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'éducateur

Relevé des vacances de poste

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Education différenciée	2

Le relevé sera complété par les postes devenant vacants jusqu'à la date de l'affectation des candidats.

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu entre le 14 et 18 février 2005.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 25 octobre 2004;

Madame Claudine SCHMIT, rédacteur, est nommée secrétaire à titre effectif de la commission d'aménagement pour une durée de cinq ans renouvelable.

Monsieur Patrick ISEKIN, rédacteur-stagiaire, est nommé secrétaire suppléant de la commission d'aménagement pour une durée de cinq ans renouvelable.

Monsieur André NOESEN, ingénieur-technicien, est nommé rapporteur technique à titre effectif de la commission d'aménagement pour une durée de cinq ans renouvelable.

Monsieur Guy MEISENBURG, technicien, est nommé rapporteur technique suppléant de la commission d'aménagement pour une durée de cinq ans renouvelable.

Ministère de la Santé. – Centre de Recherche Public de la Santé. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 15 décembre 2004 Monsieur Fernand WAGNER a été nommé membre du conseil d'administration du Centre de Recherche Public de la Santé en tant que représentant du Ministre de la Santé et en remplacement de Monsieur Jean BERGH dont il terminera le mandat.

Par arrêté ministériel du 15 décembre 2004 Monsieur Mario GROTZ a été nommé membre du conseil d'administration du Centre de Recherche Public de la Santé en tant que représentant du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur et en remplacement de Monsieur Claude LANNERS dont il terminera le mandat.

Par arrêté ministériel du 29 décembre 2004 Monsieur Fernand WAGNER a été nommé président du conseil d'administration du Centre de Recherche Public de la Santé.

Par arrêté ministériel du 29 décembre 2004 Monsieur Serge HOFFMANN a été nommé trésorier du conseil d'administration du Centre de Recherche Public de la Santé.

Ministère de la Santé. – Centre Hospitalier de Luxembourg - Commission administrative. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 Madame Martine HENTGES a été nommée membre effectif de la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg en tant que déléguée de la Ville de Luxembourg et en remplacement de Monsieur Jeannot KRECKE dont elle terminera le mandat.

Par arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 Madame Martine REICHERTS a été nommée membre suppléant de la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg en tant que déléguée de la Ville de Luxembourg et en remplacement de Madame Martine HENTGES dont elle terminera le mandat.

Ministère de la Santé. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 11 janvier 2005 Monsieur Frank GANSEN, Conseiller de Gouvernement adjoint, a été nommé «Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux» en remplacement de Monsieur Claude A. HEMMER.

Organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins. – Autorisation. – Conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données ainsi que celles du règlement grand-ducal du 30 juin 2004 concernant les organismes de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins, l'ALGOA (Association Luxembourgeoise de Gestion des Œuvres Audiovisuelles), une association sans but lucratif ayant son siège au 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, bâtiment KB2, bureau 295, est autorisée à exercer l'activité d'organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'autorisation porte exclusivement sur l'exercice de l'activité de gestion et de répartition des droits d'auteur auprès des organismes de radiodiffusion, y compris les exploitations d'un réseau de câblodistribution.

La présente autorisation est accordée pour une durée de trois ans à compter du 17 janvier 2005. Elle est renouvelable.

Police Grand-Ducale. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la Police Grand-Ducale organisera dans la carrière moyenne du rédacteur un examen d'admission définitive qui aura lieu le 16 février 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 21 janvier 2005, Madame Dagmar BOEKER, née le 11 septembre 1964, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en neurochirurgie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 janvier 2005, Monsieur le Docteur Frank KIRSCH, né le 4 mars 1975, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 janvier 2005, Monsieur le Docteur Stéphane KRAMP né le 17 janvier 1973, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2005, Monsieur le Docteur Tierry MULET, né le 11 février 1958, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2005, Madame le Docteur Hildegard URHAUSEN-MOCKEL, née le 11 janvier 1961, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2005, Monsieur le Docteur Philippe TAMBURINI, né le 24 juin 1957, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 14 janvier 2005, Madame Véronique DUPUIS, née le 1er mai 1961, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2005, Madame Emmanuelle MAHE, née le 22 mai 1971, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 12 **15 février 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Mademoiselle Sarah NOVAS QUQU à changer son nom patronymique actuel en celui de «NOVAS».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Mademoiselle Sarah NOVAS QUQU, née le 2 juin 1984 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5495 Wintrange, 26, Breikelter, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «NOVAS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Sarah NOVAS QUQU est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «NOVAS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Monsieur Fabian Andres SCHWAGER PEREZ et Madame Martinha ROCHA GOMES à changer le nom patronymique actuel de leur fils Jeremy SCHWAGER PEREZ en celui de «SCHWAGER ROCHA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Fabian Andres SCHWAGER PEREZ et Madame Martinha ROCHA GOMES, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 21, Dicksstrooss, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Jeremy SCHWAGER PEREZ, né le 1er juin 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «SCHWAGER ROCHA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Fabian Andres SCHWAGER PEREZ et Madame Martinha ROCHA GOMES sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Jeremy SCHWAGER PEREZ en celui de «SCHWAGER ROCHA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 tendant à faire approuver le tableau des emprises et les plans parcellaires relatifs à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier «Place de l'Etoile».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 10 décembre 1998 déclarant d'utilité publique l'assainissement et la réurbanisation du quartier «Place de l'Etoile»;

Vu la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le tableau des emprises et les plans parcellaires visés en date du 14 octobre 2003;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvés le tableau des emprises et les plans parcellaires relatifs aux travaux d'assainissement et d'urbanisation du quartier «Place de l'Etoile».

Les parcelles de terrains dont l'emprise est nécessaire à l'exécution de ces travaux seront, en cas de besoin, expropriées conformément aux dispositions afférentes de la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La prise de possession des parcelles visées doit être réalisée dans un délai de cinq ans.

Art. 2. Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Ministre des Travaux Publics,
Claude Wiseler

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Administration du Contrôle médical de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 janvier 2005, Monsieur Thierry RIES, inspecteur auprès de l'Administration du Contrôle médical de la sécurité sociale, a été nommé à la fonction d'inspecteur principal auprès de la même administration avec effet au 1er mars 2005.

Administration Gouvernementale . – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Alexandre KAUFHOLD, attaché de gouvernement premier en rang à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction adjoint. Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Madame Michèle RETTER, rédacteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommée chef de bureau adjoint. Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Monsieur Christian ALFF, rédacteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint. Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Marc FURLANI, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommé rédacteur principal. Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Madame Pascale SIMON, commis à l'administration gouvernementale, a été nommée rédacteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Monsieur Romain LINDEN, commis principal à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, démission de ses fonctions d'inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Edmond SCHLENTZ. Par le même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Edmond SCHLENTZ.

Administration judiciaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Madame Brigitte COLLING, rédacteur principal, a été nommée chef de bureau adjoint.

Administration pénitentiaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Monsieur Matyas ZLATNIK, chef de bureau adjoint à l'administration pénitentiaire, a été nommé chef de bureau à la même administration avec effet au 17 février 2005.

Commission prévue à l'article 5 de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 25 janvier 2005, Monsieur René THILL, inspecteur principal 1er en rang à l'Inspection Générale des Finances, a été nommé membre suppléant de la commission prévue à l'article 5 de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse, en remplacement de Monsieur Guy COGNIOUL, démissionnaire.

Entreprises d'assurances. – «TEKNASSUR S.A.» – Renonciation à l'agrément. – Par arrêté ministériel du 21 janvier 2005, l'entreprise d'assurances «TEKNASSUR S.A.», avec siège social à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg, a été autorisée à renoncer à son agrément dans toutes les branches pratiquées au Grand-Duché de Luxembourg.

Liste des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

215ième MODIFICATION (25 janvier 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	RR	INEGY	CPR.	10 MG 40 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
H	RR	IOMERON-250	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	IAIVIP	1*1 FL.	150 ML
H	RR	IOMERON-300	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IAIVIP	1*1 FL.	150 ML
H	RR	IOMERON-300	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IAIVIP	1*1 FL.	500 ML
H	RR	IOMERON-350	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IAIVIP	1*1 FL.	150 ML
H	RR	IOMERON-350	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IAIVIP	1*1 FL.	500 ML
	R	ISOKET	CPR.	10 MG	PO	1*500 CPR.	
CS	RR	KIVEXA	CPR.PELLIC.	600 MG 300 MG	PO	1*30 CPR.PELLIC.SS BLIST	
CS	RR	KIVEXA	CPR.PELLIC.	600 MG 300 MG	PO	1*30 CPR.PELLIC.SS BLIST	

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	RR	DIXERAN	DRG.	25 MG	PO	1*50 DRG.	
	R	ZOCOR-20	CPR.	20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

H	RR	ALBUMINATIV	SOL.P.PERF.	4 PC	IV	1*1 FL.VERRE	500 ML
H	RR	ALBUMINATIV	SOL.P.PERF.	4 PC	IV	1*12 FL.VERRE	500 ML
H	RR	ALBUMINATIV	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	20 ML
H	RR	ALBUMINATIV	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
H	RR	ALBUMINATIV	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
H	RR	ALBUMINATIV	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*12 FL.VERRE	100 ML
	RR	DELTACORTRIL	CPR.	5 MG	PO	1*20 CPR.	
	RR	DELTACORTRIL	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.	
	RR	DELTACORTRIL	DRG.ENT.	2,5 MG	PO	1*40 DRG.	
	RR	DELTACORTRIL	DRG.ENT.	2,5 MG	PO	1*100 DRG.	
	RR	DIXERAN	DRG.	10 MG	PO	1*50 DRG.	
	RR	ESTRING	DISPOSITIF	2 MG	VA	1*1 DISPOSITIF	
H	RR	FREEDOX	SOL.P.PERF.	1,5 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	30 ML
H	RR	FREEDOX	SOL.P.PERF.	1,5 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	70 ML
H	RR	FREEDOX	SOL.P.PERF.	1,5 MG /1 ML	IV	1*3 VIALS	100 ML
	RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIAIVTR	1*1 FL.CYTOSAFE	2 ML
H	RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IMIAIVTR	1*1 FL.CYTOSAFE	20 ML

H	RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	1000 MG /10 ML	IMIVIAIT	1*1 FL.CYTOSAFE	10 ML
CS	RR	NEORECORMON	SOL.INJ.	30000 UI /0,6 ML	IVSC	1*4 SER.PREREMPLIES	
	RR	REBOXETINE-PHARMACIA	CPR.	2 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	REBOXETINE-PHARMACIA	CPR.	4 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	SPERSADEXOLIN	COLL.		CO	1*1 COLL.	5 ML
H	S	SUFENTANIL-HAMELN	SOL.INJ.	5 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	2 ML
H	S	SUFENTANIL-HAMELN	SOL.INJ.	5 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	10 ML
H	S	SUFENTANIL-HAMELN	SOL.INJ.	50 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	1 ML
H	S	SUFENTANIL-HAMELN	SOL.INJ.	50 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	5 ML
H	S	SUFENTANIL-HAMELN	SOL.INJ.	50 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	20 ML
H	RR	VINCRISTINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 FL.CYTOSAFE	1 ML
H	RR	VINCRISTINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 FL.CYTOSAFE	2 ML
H	RR	VINCRISTINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	5 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

RR	SINGULAIR	CPR.A CROQUER	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SINGULAIR	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	SINGULAIR	CPR.A CROQUER	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SINGULAIR	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	SINGULAIR	CPR.A CROQUER	5 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SINGULAIR	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
RR	SINGULAIR	CPR.A CROQUER	5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SINGULAIR	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

	R	DUSPATALIN LIQUID	SUSP.	10 MG /1 ML	PO	1*1 SUSP.	200 ML
	R	ELANTAN	CPR.	20 MG	PO	1*60 CPR.	
	R	ELANTAN	CPR.	20 MG	PO	1*100 CPR.	
H	RR	FREEDOX	SOL.P.PERF.	1,5 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	100 ML

Magistrature. – Prorogation. – Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, le mandat de juge d'instruction de Monsieur Jean-Claude KUREK, premier juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans à partir du 1er février 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Maisons d'Enfants de l'Etat. – Examen d'admission définitive: Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive sera organisé les 22 et 24 mars 2005 dans la carrière du psychologue.

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Luxembourg/Clausen, 53, rue de Clausen, exploitée actuellement par Madame Liliane HEYARD, épouse WAGENER, est déclarée vacante à partir du 1er juillet 2005 par suite de la démission du concessionnaire.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 15 mars 2005 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre.
6. S'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1063 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8. du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis du Mémorial.

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Luxembourg/Belair, 14, rue du X Septembre, exploitée actuellement par Monsieur Bernard DIESCHBOURG, est déclarée vacante à partir du 1er août 2005 par suite de la démission du concessionnaire.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 15 mars 2005 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre.
6. S'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1063 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8. du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis du Mémorial.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 19 janvier 2005, Monsieur le Docteur Onofrio CACCIATORE, né le 27 juillet 1959, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 19 janvier 2005, Monsieur le Docteur Stéphane GENIN, né le 4 mai 1977, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 19 janvier 2005, Monsieur le Docteur Robert WAGENER, né le 1er mars 1972, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste au Luxembourg.

Santé. – Médecine Vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 18 janvier 2005, Monsieur le Docteur André BIGELBACH, né le 8 avril 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 18 janvier 2005, Madame Martine RECKINGER, née le 16 juillet 1980, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Tableau des entreprises de gardiennage

agréées conformément à la loi du 12 novembre 2002 et du règlement grand-ducal du 22 août 2003 relatifs aux activités privées de gardiennage et de surveillance

Dénomination et adresse	activités autorisées	date de l'agrément
ALPHA SECURITY S.A. 8, Allée de la Jeunesse sacrifiée L-5863 Alzingen	surveillance meubles/immeubles gestion centres d'alarmes	27.10.2004
BRINK'S LUXEMBOURG S.A. Zone industrielle L-8287 Kehlen	surveillance meubles/immeubles gestion centres d'alarmes transports de fonds et valeurs protection de personnes	19.11.2004
BRINK'S Belgium S.A. 160, Rue Dieudonné Lefèvre B-1020 Bruxelles	transports de fonds et valeurs exclusivement internationaux	15.10.2002
CHORUS Werttransporte GmbH & Co. KG 32, Metternichstrasse D-54292 Trier	transports de fonds et valeurs exclusivement internationaux	07.06.2004
GIA ABANICO s.à r.l. 118, rue Nic. Biever L-4807 Rodange	surveillance meubles/immeubles gestion centres d'alarmes protection de personnes	15.12.2004
GROUP 4 FALCK S.A. 14, rue du Père Raphaël L-2413 Luxembourg	surveillance meubles/immeubles gestion centres d'alarmes transports de fonds et valeurs protection de personnes	05.02.2004
PEDUS SECURITY s.à r.l. Zone industrielle Bombicht L-6905 Niederanven	surveillance meubles/immeubles gestion centres d'alarmes	20.02.2004
PRIVATE INVESTIGATION OFFICE 28, rue des Etats-Unis L-1477 Luxembourg	protection de personnes	22.12.2004

Dénomination et adresse	activités autorisées	date de l'agrément
PROFESSIONAL HIGH SECURITY (Olaf RÄDER) 108, rue Aessen L-4411 Soleuvre	protection de personnes	24.02.2003
PROTECTION PREVENTION SECURITY INTERNATIONAL AGENCY (P.P.S.I.A.) (Jean-Paul HAVEAUX) 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg	protection de personnes	07.02.2003
SECURICOR S.A. 8, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg	surveillance meubles/immeubles gestion centres d'alarmes transports de fonds et valeurs protection de personnes	11.05.2004

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 13 15 février 2005

Sommaire

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Complément n° 3

Changements intervenus pendant la période du 1er octobre 2004 au 31 décembre 2004.

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2003 et publié au Mémorial B n° 17 du 5 mars 2004 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

UniCredit International Bank (Luxembourg) SA,
16, rue des Bains,
L-1212 Luxembourg
(Adresse Postale: B.P. 770, L-2017 Luxembourg)

Il y a lieu **de retirer** du tableau des banques arrêté au 31 décembre 2003 et publié au Mémorial B n° 17 du 5 mars 2004 sous:

J. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

C. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

Banque Audi (Luxembourg) S.A.
22, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

BGL-Meespierson Trust (Luxembourg) S.A.
27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
(Adresse Postale: L-2951 Luxembourg)

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire et assimilés autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

SWEDBANK, Stockholm (Suède), succursale de Luxembourg,
8-10, avenue de la Gare,
L-1610 Luxembourg
(Adresse Postale: B.P. 1305, L-1013 Luxembourg)

Oldenburgische Landesbank A.G., Oldenburg (Allemagne), succursale de Luxembourg,
6A, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg
(Adresse Postale: B.P. 2237, L-1022 Luxembourg)

Bankhaus Lampe KG, Bielefeld (Allemagne), succursale de Luxembourg,
2, rue de l'Eau,
L-1449 Luxembourg
(Adresse Postale: B.P. 164, L-2011 Luxembourg)

Unicredito Italiano SpA, succursale de Luxembourg
16, rue des Bains,
L-1212 Luxembourg
(Adresse Postale: B.P. 770, L-2017 Luxembourg)

Il y a lieu **de modifier** le tableau des banques arrêté au 31 décembre 2003 et publié au Mémorial B n° 17 du 5 mars 2004 sous:

1. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

La dénomination de l'établissement suivant:

Bank of Bermuda (Luxembourg) S.A.

en

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

IBL Investment Bank Luxembourg S.A.

en

Sella Bank Luxembourg S.A.

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire et assimilés autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

ING BHF-BANK AG, Niederlassung Luxembourg

en

BHF-BANK Aktiengesellschaft, Niederlassung Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Tableau au 31 décembre 2004 des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

A. Etablissements de droit public luxembourgeois (2)

• Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg (Adresse Postale: L-2954 Luxembourg)

• Société Nationale de Crédit et d'Investissement, 7, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1207, L-1012 Luxembourg)

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois (109)

• ABN Amro Bank (Luxembourg) S.A., 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 581, L-2015 Luxembourg)

• Alcor Bank Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 746, L-2017 Luxembourg)

• Allgemeine Deutsche Direktbank International S.A., 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 41, L-2010 Luxembourg)

• American Express Bank (Luxembourg) S.A., 34, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 919, L-2019 Luxembourg)

• Argentabank Luxembourg S.A., 27, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

• Banca di Roma International S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 692, L-2016 Luxembourg)

• Banca Lombarda International S.A., 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 308, L-2013 Luxembourg)

• Banca Nazionale del Lavoro International S.A., 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 286, L-2012 Luxembourg)

• Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 215, L-2012 Luxembourg)

• Banca Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 555, L-2015 Luxembourg)

• Banco Bradesco Luxembourg S.A., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

• Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

• Bankgesellschaft Berlin International S.A., 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 163, L-2011 Luxembourg)

• Bank Leumi (Luxembourg) S.A., 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

• Bank of China (Luxembourg) S.A., 37-39, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 721, L-2017 Luxembourg)

• Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Centre Descartes, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 364, L-2013 Luxembourg)

• Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie (Luxembourg) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 714, L-2017 Luxembourg)

• Bank Sarasin Europe S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1408, L-1014 Luxembourg)

• Banque BCP S.A., 5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange (Adresse Postale: B.P. 365, L-1013 Luxembourg)

• Banque Carnegie Luxembourg S.A., Centre Europe - 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg) (Adresse Postale: B.P. 1141, L-1011 Luxembourg)

• Banque Colbert (Luxembourg) S.A., 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Adresse Postale: B.P. 736, L-2017 Luxembourg)

• Banque Continentale du Luxembourg S.A., 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1405, L-1014 Luxembourg)

• Banque Corluy Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen (Adresse Postale: B.P. 119, L-8002 Strassen)

• Banque de Luxembourg S.A., 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 2221, L-1022 Luxembourg)

• Banque Degroof Luxembourg S.A., 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 902, L-2019 Luxembourg)

• Banque Delen Luxembourg, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

• Banque du Gothard (Luxembourg) S.A., 76-78, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

• Banque Générale du Luxembourg S.A, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: L-2951 Luxembourg)

• Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, (L-2449 Luxembourg) (Adresse Postale: B.P. 703, L-2017 Luxembourg)

• Banque Invik S.A., 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 285, L-2012 Luxembourg)

• Banque Ippa et Associés, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1134, L-1011 Luxembourg)

• Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 602, L-2016 Luxembourg)

• Banque Nagelmackers 1747 (Luxembourg) S.A., 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 168, L-2011 Luxembourg)

• Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 474, L-2014 Luxembourg)

• Banque Puilaetco (Luxembourg) S.A., 3, place Clairefontaine L-1341 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 145, L-2011 Luxembourg)

• Banque Safra-Luxembourg S.A., 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (Adresse Postale: B.P. 887, L-2018 Luxembourg)

• BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: L-2093 Luxembourg)

• BPU Banca International S.A., 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 170, L-2011 Luxembourg)

• Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 403, L-2014 Luxembourg)

• Clearstream Banking S.A., 42, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: L-2967 Luxembourg)

• Commerzbank International S.A., 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 303, L-2013 Luxembourg)

• Cornèr Banque (Luxembourg) S.A., 10, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1132, L-1011 Luxembourg)

• Cortal Consors Luxembourg, 24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: 390, L-2013 Luxembourg)

• Credem International (Lux), 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1301, L-1013 Luxembourg)

• Crédit Agricole Indosuez Luxembourg, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1104, L-1011 Luxembourg)

• Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1104, L-1011 Luxembourg)

• Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 32, L-2094 Luxembourg)

• Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 40, L-2010 Luxembourg)

• Danske Bank International S.A., 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 173, L-2011 Luxembourg)

• DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 504, L-2015 Luxembourg)

• Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Adresse Postale: L-2098 Luxembourg)

• Deutsche Postbank International S.A., PB Finance Center, 18-20, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Adresse Postale: L-2633 Luxembourg)

• Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Adresse Postale: L-2953 Luxembourg)

• Dresdner Bank Luxembourg S.A., 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 355, L-2097 Luxembourg)

• DZ Bank International S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 661, L-2016 Luxembourg)

• East West United Bank S.A., 10, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 34, L-2010 Luxembourg)

• EFG Private Bank (Luxembourg) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 897, L-2018 Luxembourg)

• Europäische Genossenschaftsbank S.A. - European Cooperative Bank S.A. - Banque Coopérative Européenne S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 661, L-2016 Luxembourg)

• F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer (Adresse Postale: B.P. 673, L-2016 Luxembourg)

• Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1642, L-1016 Luxembourg)

• Frankfurter Volksbank International S.A., 36, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

• Freie Internationale Sparkasse S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 614, L-2016 Luxembourg)

• Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 414, L-2014 Luxembourg)

• HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 733, L-2017 Luxembourg)

• HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 413, L-2014 Luxembourg)

• HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 579, L-2015 Luxembourg)

• HSH Nordbank International S.A., 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 612, L-2016 Luxembourg)

• HVB Banque Luxembourg S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Adresse Postale: L-2099 Luxembourg)

• IKB International, 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 771, L-2017 Luxembourg)

• ING Luxembourg S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Adresse Postale: L-2965 Luxembourg)

• ING BHF-BANK International S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 258, L-2012 Luxembourg)

• John Deere Bank S.A., 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1685, L-1016 Luxembourg)

• J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 240, L-2012 Luxembourg)

• Kaupthing Bank Luxembourg S.A., 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

• Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: L-2955 Luxembourg)

• Lampebank International S.A., 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 164, L-2011 Luxembourg)

• Landsbanki Luxembourg S.A., 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1133, L-1011 Luxembourg)

• LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 84, L-2010 Luxembourg)

• Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Adresse Postale: B.P. 29, L-2010 Luxembourg)

• M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 16, L-2010 Luxembourg)

• Mutuel Bank Luxembourg S.A., 17, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 884, L-2018 Luxembourg)

• NATEXIS LUXEMBOURG S.A., 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 541, L-2015 Luxembourg)

• Natexis Private Banking Luxembourg S.A., 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 753, L-2017 Luxembourg)

• Nikko Bank (Luxembourg) S.A., 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 14, L-2010 Luxembourg)

• NOBIS Société des Banques Privées, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg (Adresse Postale: B.P. 183, L-2011 Luxembourg)

• Nomura Bank (Luxembourg) S.A., 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 289, L-2012 Luxembourg)

• Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 121, L-2011 Luxembourg)

• Nordea Bank S.A., 672, rue de Neudorf-Findel, L-2220 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 562, L-2015 Luxembourg)

• Pictet & Cie (Europe) S.A., 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 687, L-2016 Luxembourg)

• Sanpaolo Bank S.A., 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 2062, L-1020 Luxembourg)

• SEB Private Bank S.A., 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 487, L-2014 Luxembourg)

• Sella Bank Luxembourg S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

• Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 21, L-2010 Luxembourg)

• Société Générale Bank & Trust, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

• State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 275, L-2012 Luxembourg)

• Sumitomo Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 882, L-2018 Luxembourg)

• Svenska Handelsbanken S.A., 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 678, L-2016 Luxembourg)

• SWEDBANK (Luxembourg) S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1305, L-1013 Luxembourg)

• The Bank of New York (Luxembourg) S.A., Aerogolf Center, 1A, rue Höhenhof, L-1736 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 263, L-2010 Luxembourg)

• The Bank of TDW & BGL S.A., 46A, boulevard J.F. Kennedy, L-2958 Luxembourg

• UBS (Luxembourg) S.A., 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 2, L-2010 Luxembourg)

• Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

• Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 79, L-2010 Luxembourg)

• Union Bank of Norway International S.A., 22, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 867, L-2018 Luxembourg)

• UniCredit International Bank (Luxembourg) SA, 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 770, L-2017 Luxembourg)

• United European Bank (Luxembourg) S.A., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 830, L-2018 Luxembourg)

• VP Bank (Luxembourg) S.A., 26, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 923, L-2019 Luxembourg)

• West LB International S.A., 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 420, L-2014 Luxembourg)

• WGZ-Bank Luxembourg S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 220, L-2012 Luxembourg)

C. Sociétés coopératives de droit luxembourgeois (2)

• Banque Raiffeisen, 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 111, L-2011 Luxembourg)

• Fortuna Banque s.c., 128-132, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1203, L-1012 Luxembourg)

II. Caisses rurales **(18)**

- Caisse Raiffeisen Bascharage-Reckange-Soleuvre, 121-127, av. de Luxembourg, L-4940 Bascharage
- Caisse Raiffeisen Bech-Kleinmacher-Schwebsange-Wellenstein, Route du Vin, L-5405 Bech/Kleinmacher
- Caisse Raiffeisen Bettborn-Perlé, 20A, rue Principale, L-8606 Bettborn
- Caisse Raiffeisen Bous, 46, route de Luxembourg, L-5408 Bous
- Caisse Raiffeisen Diekirch, 4, rue Saint Antoine, L-9205 Diekirch
- Caisse Raiffeisen Feulen, rue Krechelsberg, L-9188 Vichten
- Caisse Raiffeisen Grevenmacher-Canach-Gostingen-Wormeldange, 7, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher
- Caisse Raiffeisen Hoffelt-Binsfeld-Weiswampach, Maison 61, L-9780 Wincrange
- Caisse Raiffeisen Hostert/Luxembourg, 6, rue Principale, L-6990 Hostert
- Caisse Raiffeisen Junglinster, 1, rue de Luxembourg, L-6130 Junglinster
- Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser, 70 av. G.-D. Charlotte, L-3440 Dudelange
- Caisse Raiffeisen Mamer, 3, rue des Maximins, L-8247 Mamer
- Caisse Raiffeisen Mersch, 13, rue de la Gare, L-7535 Mersch
- Caisse Raiffeisen Mertert-Wasserbillig-Moersdorf-Rosport, 4, rue d'Echternach, L-6617 Wasserbillig
- Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall, 130A, route de Trèves, L-6490 Niederanven
- Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Useldange, 3, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange
- Caisse Raiffeisen Remerschen-Mondorf-Burmerange, 55, route du Vin, L-5440 Remerschen
- Caisse Raiffeisen Wiltz, 9, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz

III. Banques d'émission de lettres de gage **(3)**

- Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 2133, L-1021 Luxembourg)
- EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A., 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Hypo Pfandbrief Bank International S.A, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 32 de la loi modifiée du 5 avril 1993 **(7)**

- Bank of China, Limited, Pékin (République Populaire de Chine) Luxembourg Branch, 37-39, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 114, L-2011 Luxembourg)
- Banque de Commerce et de Placements S.A., Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 2283, L-1022 Luxembourg)
- Banque du Gothard S.A., Lugano (Suisse), succursale de Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 784, L-2017 Luxembourg)
- Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Zurich (Suisse), succursale de Luxembourg, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 703, L-2017 Luxembourg)
- Garanti Bank, Istanbul (Turquie), succursale de Luxembourg, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 213, L-2012 Luxembourg)
- Industrial and Commercial Bank of China, Pékin (République Populaire de Chine), succursale de Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 278, L-2012 Luxembourg)
- Union Bancaire Privée, Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 79, L-2010 Luxembourg)

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire et assimilés autorisés au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993 **(39)**

- Banca Antoniana - Popolare Veneta, succursale de Luxembourg, 62, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg
- Banca Sella S.p.A., Biella (Italie), succursale de Luxembourg, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Banco di Brescia S.p.A., Brescia (Italie), succursale de Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 688, L-2016 Luxembourg)
- Banco Totta & Açores S.A., Lisboa (Portugal), succursale de Luxembourg, 27, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1853, L-1018 Luxembourg)
- Banque de l'Europe Méridionale, Paris (France), succursale de Luxembourg, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 534, L-2015 Luxembourg)
- Bausparkasse Schwäbisch Hall A.G., Schwäbisch Hall (Allemagne), succursale de Luxembourg, 11, rue Beck, L-1222 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 760, L-2017 Luxembourg)

• Bayerische Landesbank, München (Allemagne), succursale de Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 602, L-2016 Luxembourg)

• BHF-BANK, Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

• BHW Bausparkasse Aktiengesellschaft, Hameln (Allemagne), succursale de Luxembourg, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 556, L-2015 Luxembourg)

• BNP Paribas, Paris (France), succursale de Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, L-2087 Luxembourg

• BNP Paribas Securities Services, Paris (France), succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Adresse Postale: L-2085 Luxembourg)

• Caixa Geral de Depositós SA, Lisboa (Portugal), succursale de Luxembourg, 7, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1221, L-1012 Luxembourg)

• CALYON, Paris (France), succursale de Luxembourg, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1104, L-1011 Luxembourg)

• Citibank International Plc, London (Royaume-Uni), succursale de Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1373, L-1013 Luxembourg)

• Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine S.A., Strasbourg (France), succursale de Luxembourg, 103, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 124, L-2011 Luxembourg)

• Crédit Lyonnais, Lyon (France), succursale de Luxembourg, 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 32, L-2094 Luxembourg)

• DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg, 38, rue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 504, L-2015 Luxembourg)

• Deutsche Bank A.G., Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 586, L-2015 Luxembourg)

• Deutsche Postbank AG, Bonn (Allemagne), succursale de Luxembourg, PB Finance Center, 18-20, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Adresse postale: L-2633 Luxembourg)

• Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 355, L-2013 Luxembourg)

• DZ-Bank A.G., Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

• Evli Bank Plc, Helsinki (Finlande), succursale de Luxembourg, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 674, L-2016 Luxembourg)

• HSBC Dewaay S.A., Bruxelles (Belgique), succursale de Luxembourg, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 863, L-2018 Luxembourg)

• HSH Nordbank A.G., Kiel (Allemagne), succursale de Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 612, L-2016 Luxembourg)

• Hypo Real Estate Bank International, Dublin (Irlande), succursale de Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

• IKB Deutsche Industriebank A.G., Filiale Luxemburg, Düsseldorf und Berlin (Allemagne), succursale de Luxembourg, 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Adresse postale: B.P. 771, L-2017 Luxembourg)

• Islandsbanki hf, Reykjavik (Islande), Luxembourg Branch, 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1647, L-1016 Luxembourg)

• Joh. Berenberg, Gossler & Co - Berenberg Bank -, Hamburg (Allemagne), succursale de Luxembourg, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

• Kaupthing Bunadarbanki, Reykjavik (Islande), Luxembourg Branch, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

• LandesBank Berlin - Girozentrale, Berlin (Allemagne), succursale de Luxembourg, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 779, L-2017 Luxembourg)

• Landesbank Rheinland-Pfalz Girozentrale, Mainz (Allemagne), succursale de Luxembourg, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 84, L-2010 Luxembourg)

• Landesbank Saar Girozentrale, Saarbrücken (Allemagne), succursale de Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale. B.P. 2407, L-1024 Luxembourg)

• Lloyds TSB Bank plc, London (Royaume-Uni), succursale de Luxembourg, 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 1643, L-1016 Luxembourg)

• Merrill Lynch International Bank Limited, London (Royaume-Uni), succursale de Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

• Northern Trust Global Services Ltd, London (Royaume-Uni), Luxembourg Branch, 46a, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg

• Sal. Oppenheim jr. & Cie, Köln (Allemagne), succursale de Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 714, L-2017 Luxembourg)

• Svenska Handelsbanken AB (Publ), Stockholm (Suède), succursale de Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Adresse Postale: B.P. 678, L-2016 Luxembourg)

• The Bank of New York Europe Limited, London (Royaume-Uni), succursale de Luxembourg, 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

• Wüstenrot Bausparkasse AG, Ludwigsburg (Allemagne), succursale de Luxembourg, 33, Parc d'Activité L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Tableau au 31 décembre 2004 des professionnels du secteur financier établis au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Nombre total: 166

Commissionnaires (article 24 A)
nombre: 15

ATTRAX S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

CARL KLIEM
251, route d'Arlon
L-2014 Luxembourg

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.
en abrégé «CAI Conseil»
3, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED
9, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.
2, rue d'Alsace
L-1017 Luxembourg

EUROPEAN FUND SERVICES S.A.
2, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Münsbach

EUROTRADE SECURITIES S.A.
70, Grand-rue
L-1660 Luxembourg

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.
Kansallis House
Place de l'Etoile
L-1479 Luxembourg

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.
26, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

HMS LUX S.A.
59, rue du Rollingergrund
L-2440 Luxembourg

KEYTRADE LUXEMBOURG S.A.
62, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A.
1, allée Scheffer
L-2025 Luxembourg

SPARINVEST S.A.
1A, rue du Nord
L-2229 Luxembourg

WH SELFINVEST S.A.
11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg

Gérants de fortunes (article 24 B)
nombre: 46

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A.
69, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg

ALTERNATIVE LEADERS S.A.
8-10, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

BCB & PARTNERS S.A.
5, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

BNP PARIBAS FUND SERVICES
en abrégé «BPFS»
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

CFD LUXEMBOURG
22-24, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
40, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

CONRAD HINRICH DONNER VERMÖGENSVERWALTUNG LUXEMBURG S.A.
18, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg

CREUTZ & PARTNERS, GLOBAL ASSET MANAGEMENT
144, route de Stavelot
L-9991 Weiswampach

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

DIERICKX, LEYS LUXEMBOURG S.A.
247, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

DRIEGE & WEGHSTEEN INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
3, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

ERIK PENSER LUXEMBOURG S.A.
26, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

EUREKA INVESTMENTS S.A.
22, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

EURINVEST PARTNERS S.A.
3, rue de Kahler
L-8369 Hivange

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A.
en abrégé «Experta S.A.»
180, rue des Aubépines
L-1145 Luxembourg

FIDESSA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
16, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A.
5, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

FUCHS & ASSOCIES FINANCE LUXEMBOURG S.A.
17, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.
8, rue du Fort Rheinsheim
L-2419 Luxembourg

FUND-MARKET S.A.
103, Grand-rue
L-1661 Luxembourg

FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.
103, Grand-rue
L-1661 Luxembourg

GROSSBOETZL, SCHMITZ, LOMPARSKI & PARTNER INTERNATIONAL S.A R.L.
2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

HOTTINGER & CIE
46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

HSBC DEWAAY LUXEMBOURG S.A.
18, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

IAM STRATEGIC S.A.
25B, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

ING PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT S.A.
48, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.
66, avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg

INTERINVEST S.A R.L.
123, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

INTERNATIONAL FUND SERVICES & ASSET MANAGEMENT S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

IRIS SECURITIES LUXEMBOURG
25C, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A R.L.
6H, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

KEY ASSET MANAGEMENT S.A.
55, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
11, rue Aldringen
L-2960 Luxembourg

LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES S.A.
28, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A.
134, route d'Arlon
L-8008 Strassen

MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.A R.L.
68-70, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg

MOVENTUM S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

NOTZ, STUCKI EUROPE S.A.
74, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg

PREMIUM SELECT LUX S.A.
2, rue Zithe
L-2763 Luxembourg

PRIVALUX MANAGEMENT S.A.
43, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A.
43, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

SUXESKEY S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 Larochette

VONTOBEL EUROPE S.A.
1, Côte d'Eich
L-1450 Luxembourg

VPB FINANCE S.A.
26, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 24 C)
nombre: 16

AUREA FINANCE COMPANY
50, rue Basse
L-7307 Steinsel

BRIANFID-LUX S.A.
6, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

CAPITAL @ WORK INTERNATIONAL
111, route d'Arlon
L-8009 Strassen

CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.
23, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A.
en abrégé «COFIBOL»
16, rue d'Epernay
L-1490 Luxembourg

CREATERRA S.A.
25, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
en abrégé «C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A.»
10, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.
6, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg

IKB CORPORATELAB S.A.
12, rue Erasme
L-1468 Luxembourg

L.G.I., LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A.
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

MEESPIERSON INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
59, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A.
1A, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.
15, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

SZL S.A.
62, route d'Arlon
L-8008 Strassen

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

V.M.S. LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Mart
L-2134 Luxembourg

Distributeurs de parts d'opc (article 24 D)
nombre: 37

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A.
69, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg

ALTERNATIVE LEADERS S.A.
8-10, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

ATTRAX S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

BNP PARIBAS FUND SERVICES
en abrégé «BPFS»
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

BRIANFID-LUX S.A.
6, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.
23, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
9, rue Schiller
L-2519 Luxembourg

CONRAD HINRICH DONNER VERMÖGENSVERWALTUNG LUXEMBURG S.A.
18, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

ERIK PENSER LUXEMBOURG S.A.
26, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

EURINVEST PARTNERS S.A.
3, rue de Kahler
L-8369 Hivange

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.
2, rue d'Alsace
L-1017 Luxembourg

EUROPEAN FUND SERVICES S.A.
2, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Münsbach

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.
Kansallis House
Place de l'Etoile
L-1479 Luxembourg

FIDESSA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
16, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A.
10, Zone Industrielle Bourmicht
L-8070 Bertrange

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A.
5, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.
6, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.
26, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

GROSSBOETZL, SCHMITZ, LOMPARSKI & PARTNER INTERNATIONAL S.A R.L.
2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

INTERNATIONAL FUND SERVICES & ASSET MANAGEMENT S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A R.L.
6H, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

KBC CONSEIL-SERVICE S.A.
8-10, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
11, rue Aldringen
L-2960 Luxembourg

LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES S.A.
28, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

L.G.I., LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A.
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A.
1, allée Scheffer
L-2025 Luxembourg

LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A.
134, route d'Arlon
L-8008 Strassen

MOVENTUM S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A.
13, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A.
1A, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg

PREMIUM SELECT LUX S.A.
2, rue Zithe
L-2763 Luxembourg

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
5, rue Hohenhof
L-1736 Senningerberg

SPARINVEST S.A.
1A, rue du Nord
L-2229 Luxembourg

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
291, route d'Arlon
L-1115 Luxembourg

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

VONTOBEL EUROPE S.A.
1, Côte d'Eich
L-1450 Luxembourg

Preneurs ferme (article 24 E)
nombre: 3

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.
6, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.
15, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

V.M.S. LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers
(article 24 F)
nombre: 3

BRIANFID-LUX S.A.
6, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A.
42, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.
6, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg

Agents de transfert et de registre (article 24 G)
nombre: 8

ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A.
18, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.
11a, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

EUROPEAN FUND SERVICES S.A.
2, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Münsbach

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.
Kansallis House
Place de l'Etoile
L-1479 Luxembourg

FUND ADMINISTRATION SERVICES &
TECHNOLOGY NETWORK (LUXEMBOURG) S.A.
en abrégé «FASTNET»
31-33, avenue Pasteur
L-2310 Luxembourg

GESTADOR S.A.
282, route de Longwy
L-1940 Luxembourg

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A.
66, avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg

MOURANT LUXEMBOURG S.A.
46A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseillers en opérations financières (article 25)
nombre: 8

BELLATRIX INVESTMENTS S.A.
207, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

GMI-CONSEIL EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A.
50, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

INVESTOR LUXEMBOURG S.A.
4, place de Nancy
L-2212 Luxembourg

KBC CONSEIL-SERVICE S.A.
8-10, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg

MIDAS ASSET MANAGEMENT S.A.
37, Val St. André
L-1128 Luxembourg

MONSIEUR JEAN-PAUL FRISCH
12, rue des Romains
L-4974 Dippach

S.D.E.T. ADVISORS S.A.
16, rue Dicks
L-1417 Luxembourg

Courtiers (article 26)
nombre: 4

DESTREM LUXEMBOURG S.A.
2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

PREBON YAMANE (LUXEMBOURG) S.A.
2, rue Henri Schnadt
Zone d'activités Cloche d'Or
L-2530 Luxembourg

TRADITION LUXEMBOURG S.A.
9, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
291, route d'Arlon
L-1115 Luxembourg

Teneurs de marché (article 27)
nombre: 2

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.
15, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

V.M.S. LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Personnes effectuant des opérations de change-espèces (article 28-2)
nombre: 1

TRAVELEX BELGIUM N.V., Brugge (Belgique)
succursale de Luxembourg
Aeroport de Luxembourg
L-1110 Findel

Recouvrement de créances (article 28-3)
nombre: 3

CREDITREFORM LUXEMBOURG S.A.
188, route de Trèves
L-6940 Niederanven

LE RECOURS S.A R.L.
86, rue du Golf
L-1638 Senningerberg

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A.
en abrégé «SLR»
1D, Wasserklapp
L-5681 Dalheim

Professionnels effectuant des opérations de prêt (article 28-4)
nombre: 5

BIL-LEASE S.A.
16, avenue Pasteur
L-2310 Luxembourg

EUROLEASE-FACTOR S.A.
14, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg

ING LEASE LUXEMBOURG S.A.
50, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

JOHN DEERE FINANCE S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-1016 Luxembourg

PK AIRFINANCE S.A R.L.
6D, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

Professionnels effectuant du prêt de titres (article 28-5)
nombre: 1

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A.
7, Val Sainte-Croix
L-1371 Luxembourg

Administrateurs de fonds communs d'épargne (article 28-7)
nombre: 1

CGFP-EPARGNE ASBL
11, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg

Domiciliataires de sociétés (article 29)
nombre: 31

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG SARL
69A, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg

AMACO (LUXEMBOURG) S.A.
52-54, avenue du X Septembre
L-2550 Luxembourg

AMICORP LUXEMBOURG S.A.
14, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

ASCENDO S.A.
9, rue St. Hubert
L-1744 Luxembourg

ATC-RCS CORPORATE SERVICES
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.A R.L.
12-14, rue Léon Thyes
L-2636 Luxembourg

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
3, place Dargent
L-1413 Luxembourg

EURAZEO SERVICES LUX S.A.
11, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.
106, route d'Arlon
L- 8210 Mamer

FIDUCENTER S.A.
18, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

FIDUPAR S.A.
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

FINSEV S.A.
18, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg

FIRST TRUST S.A.
73, Côte d'Eich
L-1450 Luxembourg

GESFO S.A.
7, rue d'Amsterdam
L-1126 Luxembourg

HALSEY GROUP S.AR.L.
174, route de Longwy
L-1940 Luxembourg

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A.
en abrégé «Intercorp S.A»
23, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg

LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL
16, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 Luxembourg

LGT TRUST & CONSULTING S.A.
3, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
en abrégé «Interconsult»
7, Val Ste-Croix
L-1371 Luxembourg

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A.
en abrégé «L.M.C. S.A.»
8, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

MADAME EVELYNE JASTROW
4, rue Tony Neuman
L-2241 Luxembourg

MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt
L-1717 Luxembourg

MEESPIERSON INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
121, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

PERMIRA LUXEMBOURG S.AR.L.
12, rue Léandre Lacroix
L-1913 Luxembourg

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
64, rue Principale
L-5367 Schuttrange

STRATEGO TRUST S.A.
167, route de Longwy
L-1941 Luxembourg

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
33, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

TRIMAR MANAGEMENT S.A.
25C, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
207, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

Agents de communication à la clientèle (article 29-1)
nombre: 8

GLOBAL FACILITIES S.A.
14, rue de Luxembourg
L-3360 Leudelange

IMPRIMERIE CENTRALE S.A.
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

INFOMAIL S.A.
8A, avenue Monterey
L-2020 Luxembourg

LAB SERVICES PSF S.A.
Zone Industrielle
L-5366 Munsbach

LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A.
Zone Industrielle Bombicht
L-6947 Niederanven

REISSWOLF S.A.
13, rue de l'Industrie
L-8069 Bertrange

SERVITIA S.A.
13, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

VICTOR BUCK SERVICES S.A.
18-20, Z.I. Am Bann
L-3372 Leudelange

Agents administratifs du secteur financier (article 29-2)
nombre: 6

CETREL S.C.
10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach

CLEARSTREAM SERVICES S.A.
42, avenue J.F. Kennedy
L-2967 Luxembourg

E-BUSINESS & RECOVERY CENTRE
en abrégé «EBRC»
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED
9, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg

LUXIGEC S.A.
51, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.
6, rue Adolphe Fischer
L-1520 Luxembourg

Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (article 29-3)
nombre: 11

CETREL S.C.
10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach

CLEARSTREAM SERVICES S.A.
42, avenue J.F. Kennedy
L-2967 Luxembourg

E-BUSINESS & RECOVERY CENTRE
en abrégé «EBRC»
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

EDS PROFESSIONNEL SECTEUR FINANCIER (PSF) LUXEMBOURG S.A.
13A, rue de Bitbourg
Hamm-Office Park
L-1273 Luxembourg

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.
2, rue d'Alsace
L-1017 Luxembourg

EUROPEAN FUND SERVICES S.A.
2, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Münsbach

IBM SERVICES FINANCIAL SECTOR LUXEMBOURG SARL
Um Schlass 1
L-5880 Hesperange

INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
47, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

SERVITIA S.A.
13, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

STERIA PSF LUXEMBOURG S.A.
163, rue du Kiem
L-8030 Strassen

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.
7, route de Trèves
L-2632 Luxembourg-Findel

Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (article 29-4)

nombre: 2

THE DIRECTORS' OFFICE S.A.
7-11, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

LWM S.A.
6a, circuit de la Foire internationale
L-1347 Luxembourg

Professionnels du secteur financier auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre

nombre: 3

ASSOCIATION MUTUALISTE DES FONCTIONNAIRES DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AYANT LEUR SIEGE OU DES BUREAUX PERMANENTS EN EUROPE
en abrégé «AMFIE Société Coopérative»
9, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 Luxembourg

EUROPAY LUXEMBOURG S.C.
10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach

VISALUX S.C.
10, Parc d'Activité Syrdall
L-5365 Munsbach

Etablissement pouvant exercer toutes les activités de professionnel du secteur financier permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux

ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
8A, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

SUCCURSALES DE PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER
D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE ETABLIES AU LUXEMBOURG

BACHE FINANCIAL LIMITED, Londres (Royaume-Uni),
succursale de Luxembourg
8, rue Beck
L-1222 Luxembourg

GADD CAPITAL MANAGEMENT LTD., Gibraltar
succursale de Luxembourg
4, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED,
Londres (Royaume-Uni),
succursale de Luxembourg
6B, route de Trèves
L-2633 Luxembourg

PFPC INTERNATIONAL LIMITED, Dublin (Irlande),
succursale de Luxembourg
8, rue de la Grève
L-1643 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Arthur Philippe
Directeur

Jean-Nicolas Schaus
Directeur général

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 14 — **23 février 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004 autorisant Monsieur Nuno Miguel TEIXEIRA LOPES et Madame Sonia BRAS RIBEIRO à changer le nom patronymique actuel de leur fille Catarina TEIXEIRA LOPES en celui de «RIBEIRO LOPES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Nuno Miguel TEIXEIRA LOPES et Madame Sonia BRAS RIBEIRO demeurant à L-6310 Beaufort, 8, rue des Jardins, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille Catarina TEIXEIRA LOPES, née le 11 août 2004, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «RIBEIRO LOPES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil,

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Nuno Miguel TEIXEIRA LOPES et Madame Sonia BRAS RIBEIRO sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille Catarina TEIXEIRA LOPES en celui de «RIBEIRO LOPES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Henri

Arrêté ministériel du 10 janvier 2005 portant institution du comité interministériel de consultation appelé à donner des avis sur tous les règlements et questions concernant la formation des professions de santé visées par la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,
Le Ministre de la Santé,

Vu l'article 10 de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Santé;

Vu le règlement grand-ducal du 15 mai 1995 relatif au comité interministériel de consultation prévu à l'article 10 de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Santé,

Arrêtent:

Art. 1er. Le comité interministériel de consultation appelé à donner au Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et au Ministre de la Santé, soit d'office, soit à leur demande, des avis sur tous les règlements et questions concernant la formation des professions de santé visées par la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, nommé pour une durée de trois ans, est composé comme suit:

1) membres effectifs:

a) Représentants de la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

M. Marc BARTHELEMY, professeur-attaché
Mme Marianne GILLEN, directrice du Lycée technique pour professions de santé
M. Claude KUFFER, professeur-attaché

b) Représentants du Ministre de la Santé:

M. Roger CONSBRUCK, licencié en sciences hospitalières
M. Laurent JOME, attaché de Gouvernement 1er en rang
Mme le Dr Elisabeth HEISBOURG, médecin chef de division

2) membres suppléants:

a) Représentants de la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

M. Gilbert ENGEL, professeur-attaché
Mme Thérèse TESCH, directrice adjointe du Lycée technique pour professions de santé
M. Siggy KOENIG, conseiller de Gouvernement 1re classe

b) Représentants du Ministre de la Santé:

M. le Dr Arno BACHE, médecin chef de division
Mme Léa HEMMER-NIES, inspecteur principal 1er en rang
Mme Danièle SCHMARTZ, infirmière.

Art. 2. Monsieur Claude KUFFER, professeur-attaché, est nommé président du comité susvisé.

Art. 3. Madame Danielle WAGNER, infirmière graduée au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, est nommée secrétaire administrative du comité susvisé.

Art. 4. Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté ministériel du 3 mai 2001 ayant institué le comité interministériel de consultation appelé à donner au Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et au Ministre de la Santé, soit d'office, soit à leur demande, des avis sur tous les règlements et questions concernant la formation des professions de santé visées par la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.
La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Le Ministre de la Santé,
Mars di Bartolomeo

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Monsieur Saïd Henri André Raymond FELLER à changer ses prénoms actuels en celui de «André».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Saïd Henri André Raymond FELLER, né le 23 juillet 1965 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5435 Oberdonven, 20, rue de la Moselle, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «André»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil,

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Saïd Henri André Raymond FELLER est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de «André».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 20 janvier 2005 portant remplacement de deux membres du Comité d'accréditation.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu l'article 2 de la loi du 22 mars 2000 relative à la création d'un Registre national d'accréditation, d'un Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité et d'un organisme luxembourgeois de normalisation, modifiant la loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement portant création d'un service de l'énergie de l'Etat, et concernant l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport;

Vu le chapitre 9 du règlement grand-ducal du 28 décembre 2001, portant détermination d'un systèm d'accréditation des organismes de certification et d'inspection, ainsi que des laboratoires d'essais et portant création de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance, d'un Comité d'accréditation et d'un Recueil national des auditeurs qualité et techniques;

Vu l'arrêté ministériel du 13 mai 2002 portant désignation des membres du Comité d'accréditation;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Paul GUENNOU, consultant indépendant auprès de PROGE, est désigné membre du Comité d'accréditation, en remplacement de Monsieur Marc MERTENS.

Art. 2. Monsieur Paul Gilles SCHOLTUS, attaché de Gouvernement au Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, est désigné membre du Comité d'accréditation, en remplacement de Monsieur Serge SANDT.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Copies en seront adressées aux personnes désignées et ampliation en sera communiquée pour information à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, Administration du Personnel, ainsi qu'à la Chambre des Comptes.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,

Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 20 janvier 2005 portant remplacement du secrétaire du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu l'article 5 de la loi du 22 mars 2000 relative à la création d'un Registre national d'accréditation, d'un Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité et d'un organisme luxembourgeois de normalisation, modifiant la loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement portant création d'un service de l'énergie de l'Etat, et concernant l'exploitation des centrales hydroélectriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport;

Vu le règlement grand-ducal du 10 mai 2001, portant création d'un Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Luc KEUP, rédacteur-stagiaire du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, assure le secrétariat du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité, en remplacement de Monsieur François THILL.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Copies en seront adressées aux personnes désignées et ampliation en sera communiquée pour information à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, Administration du Personnel, ainsi qu'à la Chambre des Comptes.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,

Jeannot Krecké

Arrêté grand-ducal du 21 janvier 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les articles 6, 7, 8 et 9 de la loi du 22 décembre 2000 portant

a) reprise de l'établissement public «Centres de gériatrie» par l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»

b) modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés

   1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées

   2) Centres de Gériatrie

Sur proposition du Conseil de Gouvernement;

Vu le résultat des élections du représentant du personnel au conseil d'administration;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Famille et de l'Intégration et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées» à partir du 1er janvier 2005:

a) membres effectifs:
Monsieur Serge EBERHARD, conseiller de direction 1ère classe;
Monsieur Claude A. HEMMER, premier conseiller de Gouvernement;
Monsieur Serge HOFFMANN, inspecteur des finances 1ère classe;
Monsieur Pierre JAEGER, premier conseiller de Gouvernement;
Madame Nicole WEBER, déléguée du personnel;

b) membres suppléants:
Monsieur Michel NEYENS, conseiller de direction 1ère classe;
Monsieur Guy SCHMITZ, inspecteur principal 1er en rang;
Monsieur Jean STEFFEN, inspecteur principal;
Monsieur Thierry WELTER, attaché de Gouvernement 1er en rang;
Madame Marie-Paule PARADISI, déléguée du personnel.

Le mandat s'achève le 31 décembre 2010.

Art. 2. Monsieur Serge EBERHARD, conseiller de direction 1ère classe et Monsieur Claude A. HEMMER, premier conseiller de Gouvernement, sont nommés respectivement président et vice-président du conseil d'administration de l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées».

Art. 3. Notre Ministre de la Famille et de l'Intégration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

La Ministre de la Famille
et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Palais de Luxembourg, le 21 janvier 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 31 janvier 2005 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Fonds pour la Gestion de l'Eau.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,

Vu l'art. 41 point 11 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000;

Vu le règlement grand-ducal du 18 mars 2000 déterminant les modalités de fonctionnement du Comité de Gestion du Fonds pour la Gestion de l'Eau;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du Comité de Gestion du Fonds pour la Gestion de l'Eau pour un terme de 3 ans:

M. Jean-Paul CONZEMIUS	Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
M. Daniel FRIEDEN	Inspecteur principal 1er en rang au Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural
M. Jean OLINGER	Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection générale des Finances
M. Robert SCHMIT	Directeur de l'Administration de l'Environnement
M. Fränky WOHL	Chef de bureau ajoint au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Art. 2. Monsieur Jean-Paul CONZEMIUS remplira les fonctions de président et Monsieur Fränky WOHL celles de secrétaire du comité.

Art. 3. Le présent arrêté est adressé à chacun des membres pour leur servir de titre, une expédition conforme est transmise à la Cour des Comptes pour information.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Administration de l'Aéroport. – Examen de fin de stage en 2005. – L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois de juin 2005, un examen de fin de stage dans la carrière du technicien diplômé.

Administration de l'Emploi. – Examen de fin de stage. – Le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera pendant le mois de mai 2005 un examen de fin de stage dans la carrière du chargé d'études à l'Administration de l'Emploi.

Administration judiciaire. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005, Madame Judith TAGLIAFERRI, chef de bureau adjoint, a été nommée chef de bureau avec effet au 17 février 2005.

Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005, Madame Maryse HANSEN, psychologue stagiaire, a été nommée psychologue avec effet au 1er mai 2005.

Centre hospitalier neuropsychiatrique. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière de l'infirmier psychiatrique, de l'infirmier, de l'aide-soignant, de l'expéditionnaire administratif, aura lieu au cours du mois de décembre 2005.

Corps diplomatique. – Prorogation. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 2004 Monsieur Yves SPAUTZ a été prorogé dans ses fonctions d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en service ordinaire jusqu'au 15 novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 2004 Monsieur Jean-Jacques WELFRING, Conseiller de légation première classe en service ordinaire, a été nommé Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en service ordinaire.

Par arrêtés grand-ducaux du 9 décembre 2004 Monsieur André BIEVER et Monsieur Raoul WIRTZ, Attachés de légation en service ordinaire, ont été nommés Secrétaires de légation en service ordinaire.

Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 Madame Angèle DA CRUZ, Secrétaire de légation en service ordinaire, a été nommé Secrétaire de légation 1er en rang en service ordinaire.

Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004 Monsieur Jean-Claude KNEBELER, Attaché de légation en service ordinaire, a été nommé Secrétaire de légation en service ordinaire, à partir du 15 janvier 2005.

Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005, Monsieur Pierre FERRING, Secrétaire de légation 1er en rang en service ordinaire, a été nommé Conseiller de légation adjoint en service ordinaire.

Par arrêtés grand-ducaux du 21 janvier 2005 Madame Sylvie LUCAS, Monsieur Carlo KRIEGER, Monsieur Ronald DOFING et Monsieur Marc BICHLER, Conseillers de légation en service ordinaire, ont été nommés Conseillers de légation première classe en service ordinaire.

Cour de Justice Benelux. – Nominations. – Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 31 décembre 2004 et avec effet à partir du 11 mars 2005, ont été nommées

– juge à la Cour de Justice Benelux, Madame Marie-Paule ENGEL, présidente de Chambre à la Cour d'appel de Luxembourg;
– juges suppléants à la Cour de Justice Benelux, Madame Andrée WANTZ, présidente de Chambre à la Cour d'appel de Luxembourg et Madame Marie-Jeanne HAVE, présidente de Chambre à la Cour d'appel de Luxembourg.

Direction de l'Aviation Civile. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 2005, Monsieur Charles KLEIN, attaché de gouvernement 1er en rang à la Direction de l'Aviation Civile, a été nommé aux fonctions de conseiller de direction adjoint à la même administration à partir du 1er février 2005.

Direction de la Santé. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière de l'infirmier aura lieu au cours du mois de décembre 2005.

Fonds National de Solidarité. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière du rédacteur sera organisé au cours du mois de mars 2005.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

- Par déclaration d'option faite le 05.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur AMBROGI Valentino, né le 30.07.1968 à Differdange, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 02.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ANTONAZZO Rosita Henriette, née le 02.12.1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Tétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 29.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ASHLEY Warren James, né le 19.06.1984 à Luxembourg, demeurant à Moutfort, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 08.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BREGOLISSE Sergio, né le 23.07.1982 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 10.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CABEÇA NETO Vera Lucia, née le 24.10.1982 à Macedo De Cavaleiros (Portugal), demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.12.2004, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de NETO Vera Lucia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

- Par déclaration d'option faite le 23.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CASTELLINI Erika, née le 07.04.1985 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 18.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CHAKIR Abdelkader, né le 24.01.1971 à Meknès (Maroc), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 18.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame COSTA DA SILVA Benilde, née le 16.12.1982 à Luxembourg, demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 16.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COSTA PINTO Filipe, né le 08.09.1980 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 10.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA MARTINS Claudio José, né le 28.01.1978 à Pétange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.12.2004, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de MARTINS Claudio José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

- Par déclaration d'option faite le 08.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE OLIVEIRA GONÇALVES Sandro Paulo, né le 12.08.1977 à Pétange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.12.2004, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de GONÇALVES Sandro.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

- Par déclaration d'option faite le 07.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DI MILLO Eric, né le 17.09.1972 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 07.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DI MILLO Stephan, né le 04.12.1982 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 12.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DJURDJEVIC Gabrijela, née le 02.05.1977 à Pétange, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 01.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES TEIXEIRA Zélia Maria, née le 26.02.1981 à Vila Cha/Alijo (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 17.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FOSCHI Robert Bruno, né le 24.12.1954 à Dudelange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 27.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FURTADO Filisberto, né le 09.03.1984 à Ettelbruck, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 16.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GIANCOLA Pietro, né le 09.07.1968 à Luxembourg, demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 17.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HERRMANN Volker Georg Ludwig, né le 08.05.1977 à Bad Bergzabern (Allemagne), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 04.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HOFFELT Véronique Suzanne Adrienne Anne, née le 03.11.1966 à Arlon (Belgique), demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 17.01.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur IRTES Hayrettin Emre, né le 25.09.1981 à Istanbul (Turquie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 29.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JACOBS Catherine, née le 17.03.1939 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 14.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Préizerdaul, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur JOSÉ DOS SANTOS Joao Paulo, né le 27.09.1979 à Coimbra (Portugal), demeurant à Pratz, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 25.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KOEHLER Anne-Marie Jeanne, née le 10.05.1960 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 19.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LIEGEOIS Jonathan, né le 01.06.1985 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 08.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAY Jürgen Klaus, né le 28.11.1938 à Königsberg (Prusse Orientale), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 07.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MINELLI Mireille, née le 09.01.1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Pontpierre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 14.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PILICI Asan, né le 28.08.1974 à Debar (Macédoine), demeurant à Bettendorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 26.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PONCELET Charles-Henri, né le 01.12.1984 à Luxembourg, demeurant à Cap, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 14.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAFAILOVIC Dejan, né le 12.07.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 11.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAFAILOVIC Mladen, né le 02.03.1983 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 09.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wormeldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAMOS DOS SANTOS Daniel, né le 17.05.1985 à Luxembourg, demeurant à Ehnen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 19.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RODRIGUES Manuel, né le 19.03.1984 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 15.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RODRIGUES Paula Maria, née le 22.01.1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Hivange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 04.07.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RODRIQUES DIAS Paulo Gorge, né le 09.10.1978 à Ettelbruck, demeurant à Perlé, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 15.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Redange-sur-Attert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHOMBIERSKA Irène, née le 10.03.1941 à Luxembourg, demeurant à Niederpallen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 06.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SILVA GONÇALVES Maria de Fatima, née le 18.03.1969 à Sao Pedro e Santiago/Torres Vedras (Portugal), demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.12.2004, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de GONÇALVES Maria de Fatima.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

- Par déclaration d'option faite le 11.09.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TALEVIC Ibrima, née le 08.11.1977 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 07.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ermsdorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TEIXEIRA GOMES Bruno Daniel, né le 23.09.1983 à Ettelbruck, demeurant à Ermsdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 07.02.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TUTZSCHKY Erika, née le 28.02.1972 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 10.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Fouhren, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VIEIRA PAULOS Maria da Conceiçao, née le 14.12.1968 à Minas do Lousal (Portugal), demeurant à Furen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 09.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,2 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VITRIOLO Ignazia, née le 18.10.1968 à Milano (Italie), demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 27.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VOLTA Claude Stéphane, né le 05.12.1979 à Luxembourg, demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par déclaration d'option faite le 06.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Boevange-sur-Attert, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WAGNER Sandra, née le 20.09.1980 à Luxembourg, demeurant à Heinerscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrement

- Par déclaration de recouvrement faite le 13.12.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hosingen, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame STEFFEN Marie Alice, née le 14.03.1933 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Liège (Belgique), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Inspection du Travail et des Mines. – Examen. – Le Ministre du Travail et de l'Emploi organisera pendant le mois de juillet 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur-technicien.

Laboratoire national de Santé. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière de l'assistant technique médical de laboratoire aura lieu au cours du mois de décembre 2005.

Ministère de la Santé – Commission consultative pour l'ostéodensitométrie – Nominations. - Par arrêté ministériel du 20 janvier 2005, Madame Geneviève KLEPPER, pharmacienne-inspecteur auprès de l'Union des caisses de maladie, a été nommée membre de la commission consultative pour l'ostéodensitométrie en tant que représentant de l'Union des caisses de maladie et en remplacement de Madame Danièle NIELES.

Par arrêté ministériel du 20 janvier 2005 Monsieur le Dr Ernest WILWERT, médecin-conseil auprès de l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale, a été nommé membre de la commission consultative pour l'ostéodensitométrie en tant que représentant de l'Union des caisses de maladie et en remplacement de Monsieur le Dr Claude BOLLENDORFF.

Pharmacie. – Concessions vacantes. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Luxembourg/Clausen, 53, rue de Clausen, exploitée actuellement par Madame Liliane HEYARD, épouse WAGENER, est déclarée vacante à partir du 1[er] juillet 2005 par suite de la démission du concessionnaire.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 15 mars 2005 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre.
6. S'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1063 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8. du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis du Mémorial.

Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Luxembourg/Belair, 14, rue du X Septembre, exploitée actuellement par Monsieur Bernard DIESCHBOURG, est déclarée vacante à partir du 1er août 2005 par suite de la démission du concessionnaire.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 15 mars 2005 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre.
6. S'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1063 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8. du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis du Mémorial.

Relations extérieures. – Remise des lettres de créance. – Le 21 janvier 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Bernard POTTIER, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Française.

A la même occasion, Son Excellence Monsieur Bernard POTTIER a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 21 janvier 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Mehmet Burhan ANT, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie.

A la même occasion, Son Excellence Monsieur Mehmet Burhan ANT a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de décembre 2004.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. BARBAPAPA, établie et ayant son siège social à L-3353 Leudelange, 19, rue d'Esch	01.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
2.	s.à r.l. LE BISTROT II, avec siège social à L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange, de fait inconnue à cette adresse	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Joëlle *Neis*
3.	s.à r.l. MENUISERIE R. HILARIO, établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 357 route de Thionville	03.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Virginie *Adloff*

4.	s.à r.l. ELECTRONIC KEY SYSTEMS (E.K.S.), ayant eu son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, actuellement sans siège social connu	03.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Virginie *Adloff*
5.	S.A. EUROPEAN FREIGHT FORWARDERS AGENCY S.A., en abrégé E.F.F.A. S.A., établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Denis *Lenfant*
6.	S.A. ISIS, établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Denis *Lenfant*
7.	s.à r.l. ATEC INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, actuellement sans siège social connu	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Julien *Leclere*
8.	S.A. LUX AERO TECH, établie et ayant son siège social à L-5220 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Philippe *Kerger*
9.	S.A. T.P. CONSULTING, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, actuellement sans siège social connu	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Julien *Leclere*
10.	S.A. TURBINE COMPONENTS EUROPE, établie et ayant son siège social à L-5220 Sandweiler, 4, Zone Industrielle Sandweiler	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Philippe *Kerger*
11.	s.à r.l. VOLLSTOFF, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 24, Avenue Monterey	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Josiane *Adams*
12.	s.à r.l. G.N. IT SOLUTIONS, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie, de fait inconnue à cette adresse	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Josiane *Adams*
13.	s.à r.l. FAN CLUB, avec siège social à L-2429 Luxembourg, 30, rue Adam Roberti, de fait inconnue à cette adresse	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Laurence *Jaeger*
14.	S.A. MIBELLUX, établie et ayant son siège social à L-5281 Luxembourg, 10, Boulevard de la Foire	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Laurence *Jaeger*
15.	s.à r.l. TOSCANA, avec siège social à L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre Dame, de fait inconnue à cette adresse	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Joao Nuno *Pereira*
16.	s.à r.l. MANAGEMENT RESOURCES EUROPE, en abrégé M.R.E. s.à r.l. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII, de fait inconnue à cette adresse	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Joao Nuno *Pereira*
17.	S.A. GARDENWOOD, ayant eu son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, actuellement sans siège social connu	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Nadine *Reiter*
18.	NOVA TECHNIK A.G., avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, de fait inconnue à cette adresse	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Nadine *Reiter*
19.	S.A. TRUCKLAND & STREIT, avec siège social à L-6686 Mertert, 16, route de Wasserbillig, de fait établie à L-6686 Mertert, 35, route de Wasserbillig	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Alexandre *Dillmann*

20.	S.A. INFOWARE, établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 78-80, avenue de la Libération	03.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Alexandre *Dillmann*
21.	L'établissement luxembourgeois de la société allemande MC MODEMARKT G.m.b.H., avec siège à D-67365 SCHWEGENHEIM, Speyerer Strasse 5-7, déclarée en état d'Insolvenz par jugement de l'Amtsgericht de Landau (D), du 15 octobre 2004, sis à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie	03.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
22.	s.à r.l. KEVKEN, ayant fait le commerce sous la dénomination JUNGLE BAR, établie et ayant son siège social à L-1648 Luxembourg, 32, Place Guillaume II	06.12.04	M Marc *Wagner*	Me Marie-Christine *Gautier*
23.	s.à r.l. BIWERSI HOLZBAU, établie et ayant son siège social à L-5310 Contern, 4, Place de la Mairie	06.12.04	M Marc *Wagner*	Me Alexandre *Dillmann*
24.	S.A. CIME HOLDING, avec siège social à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling	06.12.04	M Marc *Wagner*	Me Alexandre *Dillmann*
25.	S.A. A.H. IMMOBILIER, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling	06.12.04	M Marc *Wagner*	Me Pascale *Millim*
26.	s.à r.l. ESPACES ET LIGNES, avec siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin, de fait établie à L-6910 Roodt-sur-Syre, 56, Haupeschhaff	10.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Marc *Lentz*
27.	S.A. VINCA, avec siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin, de fait établie à L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschhaff	10.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Marc *Lentz*
28.	s.à r.l. R.C.B. ayant fait le commerce sous l'enseigne RESTAURANT CLUB PANTHERE ROSE, établie et ayant son siège social à L-1218 Luxembourg, 31, rue Baudoin	10.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Juliette *Feitler*
29.	le sieur Michel Nilles, demeurant à L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France	10.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
30.	s.à r.l. PEINTURE & BAU DECO, établie et ayant son siège social à L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg	10.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
31.	s.à r.l. KENACO, avec siège social à L-8212 Mamer, 43, rue du Baerendall, de fait inconnue à cette adresse	10.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Juliette *Feitler*
32.	S.A. INTERNATIONAL CALL CENTER, avec siège social à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon, de fait inconnue à cette adresse	13.12.04	M Robert *Worre*	Me Alexandre *Dillmann*
33.	S.A. MEKTOUB ASSOCIATES, avec siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, actuellement sans siège social connu	13.12.04	M Robert *Worre*	Me Alexandre *Dillmann*
34.	s.à r.l. TSB avec siège social à L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie, actuellement sans siège social connu	13.12.04	M Robert *Worre*	Me Sibel *Demir*
35.	s.à r.l. INTRADEX, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie	13.12.04	M Robert *Worre*	Me Sible *Demir*

36. s.à r.l. STRAT'N FIELD COMMUNICATION, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 81, rue de Hollerich, de fait inconnue à cette adresse	13.12.04	M Robert *Worre*	Me Séverine *Callens*
37. s.à r.l. OUTILUX, avec siège social à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	13.12.04	M Robert *Worre*	Me Séverine *Callens*
38. le sieur Bernard Thill, coiffeur, ayant fait le commerce sous la dénomination «HAUTE COIFFURE BERNARD» à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains	15.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Joëlle *Niclou*
39. A.G. INOKA, établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Jean-François *Carpantier*
40. s.à r.l. CONNEXCOM, établie et ayant son siège social à L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Yann *Baden*
41. S.A. A.C.N., établie et ayant son siège social à L-4910 Hautcharage, 57, rue de Bascharage	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Radu *Duta*
42. s.à r.l. MAIN HAUS, anciennement MAISON ART DE VIVRE s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 100, rue de Differdange	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Radu *Duta*
43. s.à r.l. BRASSERIE WIERMCHEN, avec siège social à L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin, de fait inconnue à cette adresse	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Nicolas *Chély*
44. s.à r.l. NUMERO UN, avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Nicolas *Chély*
45. s.à r.l. COMPATIBLE COMPONENTS COMPANY, en abrégé 3C IMPLANTS s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 20, rue Jean l'Aveugle	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Anissa *Bali*
46. s.à r.l. W.PRO, ayant eu son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, actuellement sans siège social connu	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Anissa *Bali*
47. s.à r.l. BRASSERIE DU CENTS, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 8, rue du Cents, de fait inconnue à cette adresse	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Kaell*
48. S.A. ALMOND INTERNATIONAL, avec siège social à L-1727 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Kaell*
49. s.à r.l. ASCOT, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 66, rue Michel Welter, de fait inconnue à cette adresse	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Kaell*
50. S.A. PEINTURE HEINSDORF, avec siège social à L-1531 Luxembourg, 30, rue de la Fonderie, de fait inconnue à cette adresse	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Fabien *Verreaux*
51. S.A. OPT-IMMO, établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue du Cents	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Fabien *Verreaux*
52. s.à r.l. METADOR, établie et ayant son siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Danièle *Nosbusch*

53.	s.à r.l. AUTO-COMMERCIAL, établie et ayant son siège social à L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Guillaume *Deflandre*
54.	s.à r.l. OCTIL, ayant eu son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, Boulevard J.F. Kennedy, actuellement sans siège social connu	17.12.04	Mme Nadine *Walch*	Me Guillaume *Deflandre*
55.	S.A. AVANTI SHIPPING, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy	20.12.04	M Robert *Worre*	Me Yann *Baden*
56.	s.à r.l. FOOD FACTORY, avec siège social à L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre Dame, de fait établie à L-1855 Luxembourg, 45, rue J-F Kennedy, y ayant exploité le restaurant Spaghetti Factory	20.12.04	M Robert *Worre*	Me Joao Nuno *Pereira*
57.	S.A. CIVE, avec siège social à L-4831 Rodange, 73, route de Longwy	20.12.04	M Robert *Worre*	Me Daniel *Foca*
58.	S.A. ESPACE ELEC, avec siège social à L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange, de fait établie à L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf	20.12.04	M Robert *Worre*	Me Fabien *Verreaux*
59.	s.à r.l. W.M., avec siège social à L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté	22.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Baktha *Tahar*
60.	s.à r.l. FLAMINGO CLUB, établie et ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit	23.12.04	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
61.	S.A. COFINGES, établie et ayant son siège social à L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen	30.12.04	M Pierre *Gehlen*	Me Olivier *Wagner*
		Diekirch		
62.	s.à r.l. CAFE DU HASARD, établie et ayant eu son dernier siège social à L-6486 Echternach, 1, Porte Saint Willibrord	01.12.04	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
63.	s.à r.l. KITCHEN SERVICES, établie et ayant eu son siège social à L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais	01.12.04	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
64.	S.A. ANTIQUES ORIENT, établie et ayant eu son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville	08.12.04	M Lex *Eippers*	Me Christian *Hansen*
65.	S.A. KLEYNEN INTERNATIONAL, établie et ayant eu son siège social à L-9964 Huldange, 13, rue de Stavelot	08.12.04	M Lex *Eippers*	Me Christian *Hansen*
66.	s.à r.l. PORTUGALIA, établie et ayant son siège social à L-9050 Ettelbruck, 49, Grand-Rue	15.12.04	M Lex *Eippers*	Me François *Gengler*
67.	s.à r.l. UMP EUROPE G.m.b.H., établie et ayant son siège social à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg	15.12.04	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
68.	s.à r.l. KREATECH G.m.b.H., ayant eu son siège social à L-9671 Nocher, 18, Duerf-strooss	15.12.04	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*

69. s.à r.l. LUXEMBOURGEOISE LIMOUSINES SERVICES, établie et ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, et établie de fait à L-9665 Liefrange, 22, Burewee	15.12.04	M Lex *Eippers*	Me François *Gengler*

Santé. – Jury d'examen. – Par arrêté ministériel du 2 février 2005 ont été nommés membres de la commission d'examen prévue par le règlement grand-ducal du 1er août 1974 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel paramédical de l'Etat;

I. Pour la carrière inférieure:

– **membres effectifs:**

Madame le Dr HUBERTY-KRAU Pierrette,
médecin chef de division à la Direction de la Santé, président du jury,

Monsieur BREYER Léon,
inspecteur principal 1er en rang au Ministère de la Santé, secrétaire du jury,

Madame SCHOCK Marie-Claire,
infirmière auprès de la Direction de la Santé,

– **membres suppléants:**

Monsieur HOFFMANN Jean-Paul,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé,

Madame SCHOETTER Christiane,
ingénieur chef de service au Laboratoire national de Santé,

Monsieur WENNIG Robert,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé.

II. Pour la carrière moyenne:

– **membres effectifs:**

Madame le Dr HUBERTY-KRAU Pierrette,
médecin chef de division à la Direction de la Santé, président du jury,

Monsieur BREYER Léon,
inspecteur principal 1er en rang au Ministère de la Santé, secrétaire du jury,

Madame PITZ Anne-Marie,
assistante d'hygiène sociale auprès de la Direction de la Santé,

– **membres suppléants :**

Monsieur HOFFMANN Jean-Paul,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé,

Madame SCHOETTER Christiane,
ingénieur chef de service au Laboratoire national de Santé,

Monsieur WENNIG Robert,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 2 février 2005, Monsieur Serge LABY, né le 21 mai 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 2 février 2005, Monsieur le Docteur Christian SCHMIT, né le 5 juin 1975, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 2 février 2005, Madame Anne-Marie MAWET, née le 25 octobre 1967, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 2 février 2005, Madame Diana MARTIN, née le 6 juillet 1981, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Rectificatif. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que l'examen-concours dans la carrière supérieure administrative prévu pour le 25 février 2005 est reporté au 28 février 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 15 **23 février 2005**

Sommaire

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 30 mars 1988:

(856)

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988: (856)

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT: (425)

1ST-GROUP FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
3V INVEST SWISS SMALL & MID CAP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
A.L.S.A.-EUROPAPLUS 8/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
A.L.S.A.-JAPAN PLUS 5/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
A.L.S.A.-SYSTEM EUROPASTAR 3/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ABS-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
ACATIS CHAMPIONS SELECT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ACM BERNSTEIN VALUE INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM GLOBAL INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM NEW-ALLIANCE, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*ACTIVEST GLOBALGROWTH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX CONTISTARCONTROL 03/2006, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX EUROPA POTENTIAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX EUROPACONTROL 11/2005, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX EUROPEWINNER CONTROL 10/2007, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX EURORENT FLEX, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX GLOBALSTARCONTROL 08/2006, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX GLOBALSTRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX MULTI FUND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX OSTEUROPA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX TECHNOCONTROL 06/2005, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX VM EURORENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST TELEGLOBAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-AKTIEN-AUSTRALIEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-AKTIEN-EURO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-AKTIEN-SCHWEIZ, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-EURO-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-EURO-MEDIUM-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-EURO-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST-US-DOLLAR-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ADIG ADILUX, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EURO RENTPLUS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPAPLUS STRATEGIE 9/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG RENT, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG WELTPLUS STRATEGIE 4/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
AKROBAT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
AKTIA INTEREST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
AKTIEN D-FLEX-PROTECT, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
AKTIEN-GLOBAL-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
ALLIANZ STRATEGIE, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ALLIANZ SUISSE - STRATEGY FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ANDORFONS INTERNACIONAL, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
APO AESCULAP, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
APO SHORT TERM, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
APO WORLD INVEST PLUS 2006, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

AQC[2] TOTAL RETURN, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ASIA FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ASIA OCEANIA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
AZ FUND 1, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
BALANCED PORTFOLIO A 2/08, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BALANCED PORTFOLIO B 2/08, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BANCO ITAÚ EUROPA FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BANTLEON STAATSANLEIHENFONDS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BAYERN LB, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BAYERN LB INVEST, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BBI-LUXCONCEPT, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
BCV DYNAMIC FLOOR FUND, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
BERENBERG EURO OPPORTUNITY, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS II, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG GLOBAL OPPORTUNITY, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG GOAM PLUS STRATEGIE FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BFS-GARANTPLUS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
BPI GLOBAL INVESTMENT FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
CALLANDER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CAMCO FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
CARLSON FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CARNEGIE FUND, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
CC-EURO AKTIEN GARANT OP 10/05, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CC-RENT SELECT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CF EQUITIES, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
CF PRIVAT, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
CHALLENGER GLOBAL FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
CHART HIGH VALUE / YIELD FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
CITI FCP, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CITIGARANT, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CITIMONEY FCP, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CITISELECT PORTFOLIOS, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
COMMTRUST INVEST, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
CORTAL CONSORS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE INDEXMATCH (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DA MULTIWERT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DB EURO LIQUIDITY PLUS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB OPPORTUNITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB PORTFOLIO, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB RENAISSANCE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB SF LIQUIDITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB STERLING LIQUIDITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DBI-ZINSMANAGER, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DBV-WIN FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DEKA 10/2007 (3 JAHRE ROLL-OVER), 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-CONVERGENCEAKTIEN, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-CONVERGENCERENTEN, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-CORPORATEBOND EURO, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-CORPORATEBOND HIGH YIELD EURO, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-EUROPAVALUE, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-EUROSTOCKS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

DEKA-FLEX:, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALOC, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
DEKALUX-BOND, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-DEUTSCHLAND TF, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-EUROPA TF, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-GLOBALVALUE, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-JAPAN, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-MIDCAP TF, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-PAZIFIK, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-USA TF, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-PRIVATEEQUITY, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-RENTEN: EURO 1-3 CF, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-RENTEN: EURO 3-5 CF, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WACHSTUM, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DIREKT-FONDS (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DIT-BONDSELECT US$, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-BONDSPEZIAL, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-CORPORATE BOND EUROPA, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-CORPORATE BOND EUROPA HIYIELD, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO BOND TOTAL RETURN, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO GARANTIE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO LAUFZEITFONDS 2010, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO RENTENFONDS "K4", 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EUROPA RENTEN "T", 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EUROPAZINS "K", 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-MEDIENFONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DIT-RENDITE EXTRA, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-RENTEN 2006, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-STAATSANLEIHEN, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-TIGER FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DKB, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DM ECONOMIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DM-AKTIEN-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DOLLAR-RENTENFONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DRESDNER VERMÖGENSPLAN 10, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DRESDNER VERMÖGENSPLAN 25, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DRESDNER VERMÖGENSPLAN 40, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DRESDNER VERMÖGENSPLAN 65, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DRESDNER VERMÖGENSPLAN 85, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DWS ALPHA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BETA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS DELTA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS DOLLARRENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EMERGING MARKETS BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURO RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURO-BONDS (LONG), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURO-BONDS (MEDIUM), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURO-BONDS (SHORT), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURO-CORP BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURO-CORP HIGH YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EURODYNAMIC GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROLAND NEUE MÄRKTE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROPA GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROPE CONVERGENCE BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROPE CONVERGENCE EQUITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

DWS EURORENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS FLEXINVEST GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS FLEXINVEST GARANT II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS GLOBAL GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS INDIA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS LATEINAMERIKA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS MANDARIN, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS NIKKEI GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE 2006, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE 2008, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE OPTIMA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS TOPZINS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS US DOLLAR RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS US-CORP BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS US-CORP HIGH YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS VALUE BASKET25+, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ZINS CHANCE 2011, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DYNAMIC FLOORING FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
E & L GLOBAL PORTFOLIO OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
EFG FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
EMERGING-FUND, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
ESPIRITO SANTO, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ETHNA-AKTIV E, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
ETRURIA FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
EUFI-GLOBAL, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUFI-PRIMA, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EURO KONZEPT FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
EUROACTION, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
EUROAKTIEN-KASKO 100, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EURO-BOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
EUROPA AKTIEN-KASKO 04/2008, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPA MANAGED ASSETS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPA-BOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
EUROPA-LUX EURORENT 3-6, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPRIUS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EURO-WACHSTUM-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
EVE INVEST, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
EXPERTA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FB INVESTMENT FUND, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
FI ALPHA, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
FI LUX, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
FIDEURAM FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
FINANZ STRATEGIE, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
FINTER FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FLEXIBLE UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
FONDITALIA, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
FORMULA CAPITAL INVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FORTIS AG FUND L2, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
FT ABS-PLUS, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT EUROCORPORATES, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT EUROPAZINS, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT HUMANCARE, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT PROTECTED GROWTH FUND, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

FT RENDITE PLUS, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT TECLEADERS, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FVS PORTFOLIO, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
GAMAX FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GAMMA CONCEPT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL LUXEMBOURG-GFI LUXEMBOURG, 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg
GIOTTO LUX FUND, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
GLOBERSEL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GOLDMAN SACHS INVESTMENT FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
GOTTARDO EQUITY FUND (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
GS & P WELT KONZEPT FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
H & A LUX BALANCE, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX EQUITIES, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX GSCONCEPT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX RETURN, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX TREND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
HORNBLOWER FUNDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
HQ FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
HSBC TRINKAUS GLOBAL STRATEGY, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HSBC TRINKAUS GLOBAL-MIXED, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HVB LUX PORTFOLIO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
HYPOSWISS (LUX) FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
IBJ FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
IDEA FUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
INDEX INVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERBOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
INTERNATIONAL BOND TRUST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVEST IHS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
ISLANDSBANKI MUTUAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ISP INTERNATIONAL STOCK PICKING FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
IXOS MULTIFUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JOHANNES FÜHR NEUES EUROPA UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
JPMORGAN FLEMING LUX FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
JULIUS BAER MULTICLIENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
KAPITALFONDS L.K., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LEO-FONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LEOPARD FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LILUX, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
LRI-A.C.-FONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LUPUS ALPHA FONDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LUX GLOBAL RE-INVEST, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
LUX-ARC, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-AWO, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-DIRECT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-EXTRA, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUXGLOBAL, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-INTERNET-FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-LINEA, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-OPTIMA, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-OPTIMA US, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
*LUX-PRIVAT, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
LUX-SELECT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-TELECOMMUNICATION, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

M & W INVEST, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
M.M. WARBURG-GLOBALBOND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MC FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MERCK FINCK INVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
MERRILL LYNCH STRATEGIE FONDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*MIZUHO ALPINE FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
MK LUX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MV AKTIENCREATIV FONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
NESTOR-FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
NEUER MARKT-KASKO 07/2005, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
NEWTON LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
N-FONDS NR.3 STRATEGIE HNLUX, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
NORAMCO QUALITY FUNDS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
NORD EST FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
NORDEA ASSET ALLOCATION FUND, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
NORDEA INTERNATIONAL FUND, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
NORDLUX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NORIBA, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
OCP INTERNATIONAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OIM EURO AKTIEN, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OIM PORTFOLIO B, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OIM VERMÖGENSAUFBAU-FONDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
ÖKOVISION, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
OP-INVEST (CHF), 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM AKTIEN PROTECT, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM BOND GLOBAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM PORTFOLIO G, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM STRUKTUR, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM TOPIC ASIAN INTERNET, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM TOPIC BIOTECHNOLOGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM TOPIC TELECOMMUNICATION, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM VV AKTIEN EUROPA, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OXALIS FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PATAVIUM, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PHARMA/WHEALTH, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
PHARMAPIPELINE, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
PICTET BALANCED FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PICTET FUNDS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PIGUET GLOBAL FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
PIONEER FUNDS, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
PIONEER INSTITUTIONAL FUNDS, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
PIRAEUSINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PLUS FUND, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
POSTBANK DYNAMIK, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
POSTBANK RENDITE, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
PREMIER FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PREMIUM SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*PRIME LUXEMBOURG EUROPE FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
PRIVATE BANKING RENT 1, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
RAINBOW FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
RAS LUX FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
SANPAOLO INTERNATIONAL FUND, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
SANTANDER, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SCOTTISH WORLD FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

SEB GARANT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST CONCEPT BIOTECHNOLOGY, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST CONCEPT TELETECH, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST CONCEPT WIRELESS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST EUROPAFLEX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST EUROQUADRO, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST GARANT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST GLOBALPLAYERS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST GLOBALRENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST HIGH YIELD, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST JAPANFONDS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST ÖKOLUX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST ÖKORENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST TRENDSYSTEM RENTEN, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB LUX ASIA FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB LUX BOND FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB LUX EQUITY FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB LUX FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB LUX SHORT BOND FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
STARCAP, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
SWISS VERMÖGENSMANAGEMENT, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
*SWISSCA (LU) BOND INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
SWISSCA (LU) EQUITY FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
SWISSCA PORTFOLIO FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
TALENTS INTERNATIONAL FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
TELOS FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TEMPLETON ASIA FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
TETI INTERNATIONAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*THE PRIME LUXEMBOURG FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
THETA GLOBAL FUND UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
THREADNEEDLE AKTIEN STRATEGIE MEGATRENDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
TITANO FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
TN INTERNATIONAL PORTFOLIO OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
TN US-EQUITY PORTFOLIO OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
TOWER FUND, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
TRENDCONCEPT FUND, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
TRINKAUS ASIEN FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
TRINKAUS EURO HIGH-YIELD, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
TÜRKEI 75 PLUS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UBS (LUX) BOND FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) DYNAMIC FLOOR FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) EQUITY FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) LIMITED RISK FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) MEDIUM TERM BOND FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) SHORT TERM INVEST, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) STRATEGY FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UNIASIA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIASIAPACIFIC, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNICO CONCLUSIO -> EUROPEAN EQUITIES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNICO I-TRACKER -> DAX®30, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNICO I-TRACKER -> MSCI® EUROPE, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNICO I-TRACKER -> MSCI® WORLD, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNICO I-TRACKER -> NASDAQ 100®, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNICO I-TRACKER -> S&P 500®, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIDOLLARBOND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIDYNAMICFONDS: EUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIDYNAMICFONDS: GLOBAL, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIDYNAMICFONDS: JAPAN, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIDYNAMICFONDS: NORDAMERIKA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEM FERNOST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEM GLOBAL, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEM OSTEUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROASPIRANT, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROBOND "XL", 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROFLEX, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROKAPITAL, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROKAPITAL-NET-, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROPARENTA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEURORENTA CORPORATES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEURORENTA GOVERNMENTS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEURORENTA SELECTED IDEAS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROSTOXX 50, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: EURO STOXX 50 (2006), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: EURO STOXX 50 (2007), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGLOBALTITANS 50, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIMID&SMALLCAPS: EUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIOPTIMA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIOPTIMUS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIOPTIMUS -NET-, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIRENTA CORPORATES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNISECTOR, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNI-VALEURS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNIVALUEFONDS: EUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIVALUEFONDS: GLOBAL, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
VICTORIA STRATEGIES PORTFOLIO, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
W & W INTERNATIONAL FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WALSER AKTIEN EUROPA, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER EURO CASH WACHSTUM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT EURO, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT GLOBAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER VALOR, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WEISENHORN AMERIKA, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
WEISENHORN EUROPA, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
WESTRENDIT, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
WGZ, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
WILLERFUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
WINGLOBAL FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
WM FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
WORLD FUND, 50, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (427)

ABERDEEN GLOBAL, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ABN AMRO FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

ACE FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACTIO, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
AD SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ADD+FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ADVANTAGE, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
AEGON INTERNATIONAL SICAV, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
AGF WORLD FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
AIG SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AL DAR ISLAMIC FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ALEPH, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALFRED BERG NORDEN, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
ALGER SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ALPHA INVESTIMENTI SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ALTAE INTERNACIONAL SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALTRUM, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ALUXIA, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
AMAS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
AMERICAN EXPRESS FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
AMIS FUNDS, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARAGON SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARCALIA INTERNATIONAL, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
AREPO SICAV, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
ARGENTA-FUND, 27, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ASIA PACIFIC PERFORMANCE, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*ASSET LIFE, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ATLANTAS SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
*ATOMO, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
AVIVA FUNDS, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
AXA EQUITIES, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
AXA LUXEMBOURG FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
AXA WORLD FUNDS, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
AXA WORLD FUNDS II, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
AXIS CAPITAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BALOISE FUND INVEST (LUX), 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BALZAC, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BANCA LOMBARDA SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BANESFONDO INTERNACIONAL, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*BARCLAYS EURO FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
*BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
BASE INVESTMENTS SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BB BONDS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
BBVA DURBANA INTERNATIONAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BCILUX, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BCP GLOBAL SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
BEC UNIVERSAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

BEL CANTO SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BEST, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
BETA GLOBAL, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BETA INTERNATIONAL, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BETA INVEST, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BIG INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BIM FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BIPIELLE INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BLUE CHIP SELECTION, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
BO FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BOLUX, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BOSPHORUS GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BPER INTERNATIONAL SICAV, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BRG FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
BSI - MULTINVEST, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
C&P FUNDS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
CAIXA FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CAMEROS SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
*CAPITAL ITALIA, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CAPITAL MULTI STRATEGIES, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CARMIGNAC PORTFOLIO, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
CASTELL CONCEPT, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CB-ACCENT LUX, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CDC INTERNATIONAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CIC/CIAL CH FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CITADEL VALUE FUND SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CITITRUST SICAV, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CL EARTH FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CLARIDEN SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
COLUMBUS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
COM SELECTION, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
COMGEST ASIA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
COMGEST EUROPE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
COMGEST PANDA, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
CONVENTUM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CORLUY RAINBOW FUND, 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen
COSMOS LUX INTERNATIONAL, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CP PREMIUM FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
DAB ADVISER I FUNDS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
DAVIS FUNDS SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*DELTA LLOYD TOP, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEMETER, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
DEWAPLUS, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEXIA BONDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA CLICKINVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA EQUITIES L, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

DG LUX MULTIMANAGER I SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DIGITAL FUNDS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
DISCOVERY GROUP OF FUNDS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DIVERSIFIED SECURITIES FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, EN ABREGE D.G.C., 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DREYFUS AMERICA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DUEMME SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
DWS FUNDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS INSTITUTIONAL, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
E&G FONDS, 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
ECTOR, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
EDM INTERNATIONAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EFFICIENCY GROWTH FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*EFG THEMA FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EMC FUND MANAGEMENT, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ETRA GLOBAL SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EUFI-CASH, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUFINVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUFI-RENT, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUROFEDERAL, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUROFONPROFIT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
EUROMUTUEL SICAV, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
EURONEXTRA INVESTMENT SICAV, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPEAN QUALITY FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EUROSCOR, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
F&C FUND, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
F&C PORTFOLIOS FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
F.A.M. FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
FEDERALE INVESTMENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FFTW FUNDS SELECTION, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
FIDELITY FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY FUNDS II SICAV, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIXE, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, 50, rue Basse, L-7307 Steinsel
FLEMING SERIES II FUNDS, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FORTIS AG FUND L1, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
FORTIS L FIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FOYER SELECTION, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
FPM FUNDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FRANCE LUXEMBOURG INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO, 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg
FRUCTILUX, 51, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
G&P SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
GARTLA, SICAV, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg
GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
GEM-WORLD, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
G-EQUITY FIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

GLOBAL ADVANTAGE FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
GLOBAL EQUITY FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GLOBAL INVEST UMBRELLA FUND, 10-12, boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg
GLOBAL SELECT SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
GLOBAL STRATEGY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GOLDMAN SACHS FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
G-RENTINFIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GROUPE DU SAVOY SICAV, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
GUYERZELLER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HECTOR SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
HELVETIA SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HENDERSON HORIZON FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
HERITAM SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HPM GLOBAL FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HPM INVEST SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
HQ PORTFOLIO, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
HSBC AMANAH FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
IBCO SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
IDEAL INVEST SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IMI GLOBAL SICAV, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
INDEPENDENT INVESTMENT FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
INDIA LIBERALISATION FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ING (L) DYNAMIC, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) PROTECTED, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) RENTA FUND II, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*ING INDEX LINKED FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING INDEX LINKED FUND II, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING INTERNATIONAL, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING/BBL (L) INVEST, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING/BBL (L) PATRIMONIAL, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING/BBL (L) RENTA FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTEGRAL MULTI FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INTERFUND, 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
*INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
INTERPORTFOLIO, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
INTESA EUROGLOBAL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INVESCO CE FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INVESCO GT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVESCO GT INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ISIS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
IT FUNDS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
IT-INVESTOR.COM FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
IV UMBRELLA FUND, 10-12, boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg
J. VAN BREDA BEHEERSFONDS, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
JAPAN PACIFIC FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

JEFFERIES UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JPMORGAN FLEMING FUNDS, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*JPMORGAN FLEMING INVESTMENT FUNDS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
JULIUS BAER MULTIBOND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JULIUS BAER MULTICASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JULIUS BAER MULTICOOPERATION, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JULIUS BAER MULTIPARTNER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JULIUS BAER MULTISTOCK, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
KAUPTHING FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
KB LUX BOND FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX EQUITY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX FIX INVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC BONDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC DISTRICLICK, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC FREQUENT CLICK, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC RENTA, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KOINÈ FUND, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
LB(SWISS) INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
LEGG MASON WORLDWIDE, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LEMANIK SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LEUMI INVESTMENT FUND (LUX), 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
LINDE PARTNERS VALUE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LION FORTUNE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LION OBLILUX, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LOUVRE MULTI SELECT, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
LRM FUNDS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
LUX INTERNATIONAL STRATEGY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LUXBOND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXCELLENCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LUX-CROISSANCE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LUX-EQUITY, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-EURO-STOCKS, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-GARANTIE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXICAV, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LUX-INDEX US, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-PORTFOLIO, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-SECTORS, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-TOP 50, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
*MANULIFE GLOBAL FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
MC PREMIUM, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
MELIOR SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MERCHBANC SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MERCURION ASIA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MFS FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MIR QUALITY GROWTH SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
MIROBLIG, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

MMW SECURITIES FUND, SICAV, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MONDIAL SECURITIES SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MONTE SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MORGAN STANLEY SICAV, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
MOTUS SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MULTI EUROPLACEMENT, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MULTIPLE MANAGERS SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MUNICH INVEST, 10-12, boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg
MY FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NAGEL INVEST (L), 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NEW MILLENNIUM, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NEW VILLAGE FUND, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
NEXTRA INTERNATIONAL SICAV, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NOBISPAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
NORDEA 1, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
NORDEA 3, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
NOVARA AQUILONE SICAV, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NPB SICAV, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
OPPENHEIM PORTFOLIO B, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
OPTIMUS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
ORION SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
OYSTER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PAM (L), 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PANALPINA SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARADE FONDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARETURN, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
PARTNER INVESTMENT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PATRIMVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PEH QUINTESSENZ SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
PEH SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
PERFORMA FUND, 26, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
PERMAL LONG FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
PICTET FIXED INCOME FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PICTET WORLD SECURITIES FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PLEIADE, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
POPSO (SUISSE) INVESTMENT FUND SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PORTFOLIO B.P., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PRAETOR GLOBAL FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRESTIGE LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PRIVAT/DEGROOF SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
PRIVILEGE FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PRO FONDS (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
PROFILINVEST, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
PROTEA FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PUBLITOP, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PUILAETCO QUALITY FUND, 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
QUEST MANAGEMENT, SICAV, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
RABOBANK HOLLAND FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
RESERVE PORTFOLIO, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

RH&PARTNER INVESTMENT FUNDS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
RINASCIMENTO SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
RMF UMBRELLA SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ROBUR INTERNATIONAL, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
RS FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SAFEI INVEST, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER CENTRAL HISPANO SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SANTANDER INTERNATIONAL FUND SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SARASIN INVESTMENTFONDS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SARASIN MULTI LABEL SICAV, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SB FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
SCHRODER WORLD MARKETS FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SEB LUX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB LUX CAPITAL SELECTION, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SECTOR FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SELECTOR MANAGEMENT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SELLA SICAV LUX, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SGAM EQUISYS FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SHARE, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
SICAV ALCYON, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SICAV PLACEURO, 16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg
SIF INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SINOPIA GLOBAL FUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SINOPIA MULTI INDEX FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SIRIUS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SKWB SCHOELLERBANK THESAURENT SICAV, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SPARINVEST, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
STANDARD LIFE INVESTMENTS GLOBAL SICAV, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
STAR FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
STRATEGIC FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
SVENSKA SELECTION FUND, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
*SWISS LIFE FUNDS (LUX), 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
TERCAS SICAV LUX, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
THE CENTURY FUND SICAV, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
THE MODERN FUNDS, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
*THE NEW STAR GLOBAL FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
THE SAILOR'S FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
THE WORLD EQUITY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

THESEE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*TMF SICAV, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
TONIC SECTOR FUND SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
TOP-INVESTMENTS, 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen
TREVISE FUND, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
TÜRKISFUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
TWEEDY, BROWNE VALUE FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
UBAM, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UBP INTERNATIONAL FUND, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
UBS (LUX) BOND SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) EQUITY SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) SHORT TERM SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) STRATEGY SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*UBS ETF, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
UBS LUXEMBOURG SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
ULYSSES, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
UNIFUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
UNI-GLOBAL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNITED INVESTMENT FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
UNIVERSAL INVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen
URBASA SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
URQUIJO FONDOS KBL, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
URQUIJO PREMIER SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VALUE STRATEGY FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer
VANTAGE FUND, 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
VERUS GLOBAL FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VESPER, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VETINVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VG SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
VITRUVIUS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VONTOBEL FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
W.S. FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WALSER PORTFOLIO, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WELLFLEET SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
WESTAM COMPASS FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
WORLD INVEST, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
XAVEX SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ZENITH SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF: (4)

CA EUROPEAN BOND S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A., 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
PROFIRENT S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
*TRANSPACIFIC FUND, 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

* changement concernant la dénomination, l'adresse et/ou la forme juridique

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 19 juillet 1991:

(149)

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT: (87)

A.L.S.A.-WEV, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
*AAREAL, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ACHMEA RE INVESTMENT FUND, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
ACM INSTITUTIONAL SERIES, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
AEVN-ASIEN-PAZIFIK, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ALAMCO GLOBAL FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
AXA ACTIVE PROTECTION, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
AXA INSURANCE FUND, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
BAEK FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
BTM PREMIER FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BTM PREMIER FUND V, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
CAMCA LUX FINANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CAPITAL INVESTMENT, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CENTRAL EUROPEAN BOND FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CIGOGNE FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CIHAC FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CIKK FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CITI INSTITUTIONAL, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
COVÉA RÉ FONDS SPÉCIAL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DALMATIAN FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
DIAM GLOBAL FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
DIAM REGIONAL EQUITY FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
DKA INTERNATIONAL FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
DLIBJ OPEN FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
EMERGING MARKETS TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
ETHIAS LIFE FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
EURO ADVANCE FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
EURO FLOOR, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
EUROPA DYNAMIC, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FB ASSURANCES FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FIMO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
FORTIS AG FUND OF FUNDS INVESTMENT LUXEMBOURG, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
GANT NAVIGATOR TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
GENERALI ASSET MANAGERS FCP, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
GLOBAL ADVISORY NETWORK TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
GLOBAL BALANCED FUND (LUX), 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
GLOBAL FUND LUX, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
HAEK FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
HEITMAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HEITMAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS II, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*HVB PENSION FUND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
IE 96 OPEN FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
J.P. MORGAN TOKYO FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
J.P. MORGAN TOKYO FUND II, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
KBC INSTITUTIONALS - I, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC LIFE INSTITUTIONAL FUND - ONE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC LIFE INVEST FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC LIFE PRIVILEGED PORTFOLIO FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
LRI-SPEZIALFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LUXLIFE FONDS SPECIAL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MEDIATEL CAPITAL, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL FCP, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MFS INVESTMENT FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MILLENNIUM FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
MOUTFORT FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NIKKO FUTURES FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NIKKO MULTIHULL FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NIKKO PRIME SELECT FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
N-LUXEMBOURG FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NOUVELLE EPOQUE UMBRELLA FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
OUTLET MALL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PILLAR RETAIL EUROPARK FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PIMCO LUXEMBOURG TRUST, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PRIMERUS INSTITUTIONAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PROFILO SPINNAKER INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
RE-INVEST, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
SEB INVEST EUROPARENT SPEZIAL, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SELECT INDEX SERIES, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SLGB FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
SUNFLOWER FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
TKE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
TMA UMBRELLA FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
TOKIO MARINE FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
TOP MANAGERS SELECTION, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
UT97 OPEN FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
ZODIAC FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (60)

ABS FINANCE FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ACCESSION FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ARAB INVESTOR FUNDS, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
ARDI IMMO SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
ARTEN SICAV, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
*ASIA REAL ESTATE INCOME FUND, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, 46, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, 46, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

BATTERYMARCH GLOBAL EMERGING MARKETS FUND, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
CONQUEST '91, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY BUYOUT, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY TECHNOLOGY VENTURES, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DANSKE INSTITUTIONAL, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
DSI U.S. CONTROLLED RESIDUAL RISK PORTFOLIO FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
EMERGING MARKETS DEBT AND CURRENCY FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EPARGNE MBS PLUS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*ESPERIDES, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROFUND '91, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
G.A.-FUND-L, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
GENERALCORP, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GENESIS SMALLER COMPANIES, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
GIP DACHFONDS, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
HB ASSET MANAGEMENT SICAV, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
HSBC TRINKAUS SELECT SICAV, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HYGA FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
INSTITUTIONAL INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERFINANCE, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
INVESTILUX, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
LASALLE EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
M.M.C. TITRISATION, 51, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MORLEY INTERNATIONAL FUND, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
NOVELLUS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
NOVENERGIA 2010, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
OMEGA PRESERVATION FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
PAN EUROPEAN FOOD FUND, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
PATRIA INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PRIMERUS FRANCE MINICAP, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
RMB INTERNATIONAL SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
RMB MANAGED FEEDER FUNDS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
RMBI MULTIMANAGER SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
SCOR EUROPE MID CAP, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SCOR PICKING, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*SICAVEX, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SILVERFUND SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
SOGELUX INVESTISSEMENT FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
STRATEGY SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
TALENTS INSTITUTIONAL FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
VAH PRIVATE EQUITY SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VCM GOLDING MEZZANINE SICAV, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
WESTAM LONGITUDE FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
WORLDWIDE SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
YOUNG, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF: (2)

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

* opc nouvellement inscrit

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 20 décembre 2002: (963)

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002: (447)

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT: (326)

A & V, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
*ACTIVE ALLOCATION FUND, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
ACTIVEST DEVISENFONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST ECOTECH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST EMERGINGBOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST EMERGINGRENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST EUROKONVERGENZ RENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST EUROPEANBOND SPEZIAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST EUROPEGROWTH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST EURORENT KURZ, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST GELDMARKT 11/2005, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
***ACTIVEST GLOBALCHOICE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
***ACTIVEST GREATERCHINA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX ATHOS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX BOND 04/2007, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX CHANCE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX CORPORATEBOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX DIVIDENDPROTECT 12/2009, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX DOLLAR-GELDMARKT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX ERTRAG, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX EUROPROTECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX GLOBALPROTECT 10/2008, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX GLOBALRETURN EQUITY, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX GLOBALSELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST LUX WACHSTUM, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
***ACTIVEST NANOTECH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
***ACTIVEST TOTALRETURN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST TOTALRETURN WACHSTUM, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST US-REITS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ACTIVEST-DOLLAR-MEDIUM-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ADIG ALL SEASONS 1/2010, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
*ADIG ALL SEASONS 2/2010, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA INVEST 1/2008, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA INVEST 2/2008, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

ADIG EUROPA INVEST 5/2008, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA INVEST 6/2008, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA PROTECT 10/2007, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA ZINSPLUS 10/2007, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA ZINSPLUS 10/2009, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA ZINSPLUS 9/2009, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG GLOBAL INVEST 12/2008, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG LAUFZEITFONDS 6/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG SELEKTION DIVIDENDE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG SELEKTION INVEST 1/2009, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG SELEKTION INVEST 2/2009, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG TOTAL RETURN DYNAMIC, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG TOTAL RETURN PROTECT, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG US INVEST 6/2008, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG WÄHRUNGSFONDS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG WELT INVEST 4/2007, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG WELT INVEST II 4/2007, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG WELT ZINSPLUS 12/2007, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG WORLD INVEST 9/2007, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
AIG FOUNDATION INVESTMENTS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*AKS GLOBAL, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
ALTIS FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
AM GENERALI FONDSSTRATEGIE, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
AM GENERALI KOMFORT, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
AQUILA CAPITAL FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
AXA IM FIXED INCOME INVESTMENT STRATEGIES, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
BBV-DACHFONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
BBV-FONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
BCN-FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS III, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS IV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS V, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS VI, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*BERENBERG FUNDS, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*BERENBERG GLOBAL OPPORTUNITY 2, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BERENBERG USA STRATEGIE AKTIEN FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERLINER VB GARANT UNION (2011), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
BEST EMERGING MARKETS CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BEST EUROPE CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BEST GLOBAL BOND CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BEST GLOBAL CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BEST NORTH AMERICA CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BEST OPPORTUNITY CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BEST SPECIAL BOND CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BETA INDEX FUND, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
BETA SELECT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BG UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
BHW EUROPA PROTECT 2011, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
BRAUCO.INVEST, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
CA-AM TECTUM, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CEROS FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

CI FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*CONVERTIBLEPROTECT-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
COREOLAN, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
COSMOS FUNDS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
CREDIT SUISSE FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDIT SUISSE MULTIFUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CS PRIVATE UNIVERSE (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CVT EUROPA ABSOLUTE SELECT, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
DAC, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
*DAIMLERCHRYSLER BANK PORTFOLIO, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*DAVID FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DB FLEXIBLE MANAGEMENT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DBI-LIQUIDITÄTSMANAGER, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKA-EUROFLEX PLUS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-EURORENTEN 11/2005, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-GLOBALGARANT 11/2007, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WANDELANLEIHEN, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 1/2008, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 11/2008, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 2/2009, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 5/2009, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 6/2008, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 8/2007, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 9/2008, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT PLUS 10/2010, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
*DEKA-WORLDGARANT PLUS 2/2011, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEXIA DYNAMIX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA LIFE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA LIFE BONDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA TOTAL RETURN, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
DIT-ABSOLUTE RETURN ALLOCATION, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-ABSOLUTE RETURN ALLOCATION PLUS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
****DIT-ALLIANZ HORIZONT FONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-BUSINESS PORTFOLIO EURO, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-CASH EURO, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DIT-EURO LAUFZEITFONDS 2008, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK PLUS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-EUROGELD, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE IV, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE PLUS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE PLUS II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO BALANCE PLUS III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO ERTRAG, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO ERTRAG II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DIT-FONDS PORTFOLIO ERTRAG III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO ERTRAG IV, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO WACHSTUM, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO WACHSTUM II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-FONDS PORTFOLIO WACHSTUM III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GARANTIEFONDS KLASSIK 95, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GARANTIEFONDS KLASSIK 95 (II), 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GLOBAL FUND SELECTION, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GLOBAL FUND SELECTION BALANCE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GLOBAL FUND SELECTION BALANCE II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GLOBAL FUND SELECTION II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-GLOBAL FUND SELECTION III, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DIT-HIGH DIVIDEND DISCOUNT, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LAUFZEITFONDS 02/2006, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-MONEY MARKET US$, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-RENTEN GLOBAL >>K<<, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-SMALL CAP EUROPA, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-STIFTUNGSFONDS BALANCED, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-STIFTUNGSFONDS BONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DJE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DJE ADVISOR FUNDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DJE INVEST, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
****DRESDNER HIGH YIELD INCOME FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DWS ABS FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BEST 80 GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BEST RESULT GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BEST USA GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BONUS BASKET 2006, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS CHINA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROLAND GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROLAND KONZEPT 2009, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS FLEXPENSION I, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
****DWS FOREX STRATEGY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS MULTI DYNAMIC GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS OPTIRENT (MEDIUM), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS OPTIRENT (SHORT), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS OSTEUROPA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE 2005, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE 2007, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE 2010, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RUSSIA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS VERMÖGENSBILDUNGSFONDS I (LUX), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS VOLA STRATEGY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DZ INT. CASH, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DZ INT. CONCEPT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DZ INT. PORTFOLIO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
E.I. CAPITAL, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EASYETF EPRA EUROZONE, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
EURO-POSTE, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
FG&W FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
FIDES, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
**FINECO INVESTMENT MANAGEMENT, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

FIRSTNORDIC FUND, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
****FIRSTNORDIC FUND OF FUNDS, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
FOCUSED FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT OPTIRENT 6/2006, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FUND-MARKET FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
G & S FALKEN FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
GAMAX FUND OF FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GIP INVESTWORLD, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GLOBAL STRATEGY OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
GÖHRINGER BASISPORTFOLIO, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
GULIVER WACHSTUM, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
H & A LUX GLOCAP, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX VERMÖGENSAUFBAU-FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
HAC-FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
HAIG GELDMARKT-FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
HAIG INFLATION-LINKED BOND FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
*HAIG WANDELANLEIHEN FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
HORNBLOWER GUARANTEE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
HSBC TRINKAUS ABS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HSBC TRINKAUS AKTIENSTRUKTUREN EUROPA, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HSBC TRINKAUS FONDS EQUITY LINKED STRUCTURES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HSBC TRINKAUS TOP INVEST, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HUK-VERMÖGENSFONDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
HVB LUXEMBOURG SELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
HWB PORTFOLIO PLUS FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
*IFM-INVEST:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
*INFLATIONSSCHUTZ, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
INIK FONDS (INITIATIVE FÜR NACHHALTIGES INVESTMENT DER KIRCHE), 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVESTMENT VARIO POOL, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IP FONDS, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
KOMFORT PORTFOLIO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
LIGA-PAX-CATTOLICO-UNION, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
*LIGA-PAX-CORPORATES-UNION, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
LIVING PLANET FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
LRI-AKTIENFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-CORPORATEFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-DOLLARZINSFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-EUROPA-AKTIENFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-EUROZINSFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-KONZEPT 100, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-KONZEPT 20, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-KONZEPT 50, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-OPTIZINS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-RENTENFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-STRATEGIEPORTFOLIO, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-TOPSELECT, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-WELTAKTIENFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LRI-WELTZINSFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
LUXEMBOURG PLACEMENT FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
LUX-GENÜSSE UND RENTEN, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

LUX-PROVEST, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
*LUX-STRATOS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUXTOPIC, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
LUX-TOPWORLD, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MANAGERSELECT FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
****METALLRENTE FONDS PORTFOLIO, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MULTI INVEST OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*MULTI OPPORTUNITIES III, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
MULTI-ASSET PLATFORM FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
MULTI-AXXION, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MULTISELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
NORDLUX PRO FONDSMANAGEMENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ÖKO-AKTIENFONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ÖKOTREND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
OP BOND ABS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM ABS PLUS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPPENHEIM SWISS OPPORTUNITY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
PARTNERS GROUP INVEST, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
PIONEER NEW EUROPE FUNDS, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
PLANET INVEST, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
PLUTOS INTERNATIONAL FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
POLARIS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
POOL X, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
POSTBANK STRATEGIE, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
PREMIUM INVEST FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PRIMA 2010, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
PRIVATE EQUITY STRATEGIE OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
****RAM DYNAMISCH, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
****RAM KONSERVATIV, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
****RAM WACHSTUM, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*ROSSINI LUX FUND, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
*S.AFIR RAVENSBURG, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
*SANPAOLO INTERNATIONAL FORMULAS FUND, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
**SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 2000, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
**SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 98, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
***SEB BESTCHOICE, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB DELUXE, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB EUROCASH SPEZIAL, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
**SEB EUROPEAN EQUITY SMALL CAPS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST INSTITUTIONAL, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SHORT TERM PLUS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
SHORT-TERM-CORP.-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
SQUAD CAPITAL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
TOP TEN BALANCED, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
TOP TEN CLASSIC, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
TOP TEN SPECIAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
TOTAL RETURN PLUS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
TR-BOND-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UBS (LUX) EMERGING ECONOMIES FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) MONEY MARKET FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UNIDIVIDENDENASS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNIEUROKAPITAL CORPORATES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROKAPITAL CORPORATES II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEUROKAPITAL II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEURORENTA 2009, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
*UNIEURORENTA CORPORATES 2010, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEURORENTA REAL ZINS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIEXTRA: EUROSTOXX 50, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: BEST OF EURASIA (2010), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: EURO STOXX 50 (2007) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: GLOBAL TITANS 50 (2008), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: GLOBAL TITANS 50 (2008) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTPLUS: BEST OF WORLD (2010), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTPLUS: EUROPA (2010), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTPLUS: EUROPA (2011), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTPLUS: EUROPA (2011) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTTOP: EUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIPROTECT: EUROPA, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIPROTECT: EUROPA II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIRENTA EMERGINGMARKETS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
*UNISHORTTERMBOND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
*UP, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
US OPPORTUNITIES OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
VALUE SELECT FUND, 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
****VB DINKELSBÜHL, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
VCH, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
VCH EXPERT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
VMR FUND, 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
VMR TOP SELECT FUND, 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
VOLANDO UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
VPV PRO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
VUNOS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*WARBURG VALUE FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
WEGELIN STRATEGIEFONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
XMTCH (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (121)

1. SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ABN AMRO MULTI-MANAGER FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ACCESS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ACTIVEST LUX KEY FUND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
AIG MULTILABEL SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ALLIANZ DRESDNER PREMIER, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ANDBANC GLOBAL FUND, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
APERTA SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ARCIPELAGOS SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARCOBALENO FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASHMORE SICAV, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ASTRA SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
AVIVA MULTIMANAGER FUND, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
BANK COMPANIE NORD - EINDORF SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BLUEBAY FUNDS, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

BNP PARIBAS INSTICASH, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BULL FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CALYPSO SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CARAVAGGIO SICAV, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
***CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CHARISMA SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
CITI SICAV, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CLEOME INDEX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
COMPAM FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CREDIINVEST SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
**CREDIT AGRICOLE FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*CS INVEST (LUX) SICAV, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*DB PLATINUM, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DB PRIVATMANDAT COMFORT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DBSAM FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DCF FUND (I), 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DELPHI FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEXIA MONEY MARKET, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA PATRIMONIAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA PROTECTED, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA QUANT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DWS FLEX SICAV, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS FLEXPENSION, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EURO GLOBAL SELECT SICAV, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUROPEAN CREDIT FUND SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FONDOR, 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
FONDS DIREKT SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
****FORTIS L FOF, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FORTIS L FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
****FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FOF, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FORTUNA SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FPSPI SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
**FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FUCHS INVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FUND PARTNERS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
***GARTMORE SICAV, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
GENERALI ASSET MANAGERS SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GLOBAL INVESTORS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
HELVETIA PATRIA FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
HMFUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HSBC PROTECTED FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
IKANO FUNDS, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
ING (L) LIQUID, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) SELECTED STRATEGIES, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JAPAN DYNAMIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JULIUS BAER MULTIINVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
KAUPTHING MANAGER SELECTION, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
*KD DELUX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
LACUNA SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

LEND LEASE SICAV, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST UK, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LUXALPHA SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
LUXEMBOURG INVESTMENT FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
LUXEMBOURG SELECTION FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
LUX-PENSION, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
MAINFIRST, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
**MARGIN OF SAFETY FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MARKSMEN INTERNATIONAL FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
****MEESPIERSON-STRATEGY, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
MIRINVEST FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
MULTI-MANAGER SOLUTIONS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
NATIONWIDE GLOBAL FUNDS, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NEUTRAL SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NORDEA FUND OF FUNDS, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE), 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
OFI MULTISELECT, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
OFI SELECT, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
OMNIPOTENT UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
***ORBIS SICAV, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
PAN-HOLDING, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg
PARVEST, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
PARWORLD, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
PHARUS SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PLANETARIUM FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PUBLICASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
REYL (LUX) GLOBAL FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ROBECO LUX-O-RENTE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
RP RENDITE PLUS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
SASFIN INTERNATIONAL FUND, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SECURIALIS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**SELLA CAPITAL MANAGEMENT, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SF (LUX) SICAV 1, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
SF (LUX) SICAV 2, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
**SGAM FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SIFTER FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
STARPLUS SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
STREAM SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
STRUCTURA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SWIP GLOBAL SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SYMPHONIA INVESTMENT FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
TORRUS FUNDS, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
UBS (LUX) KEY SELECTION SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) STRUCTURED SICAV 2, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS ACCESS SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS TARGET FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
VALBONNE I, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VECTOR FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
WILLIAM BLAIR SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
WORLDSELECT ONE, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002: (516)

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT: (198)

1822-STRUKTUR, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
ABN AMRO PROFIL FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ACM GLOBAL GROWTH TRENDS II INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM JAPAN GROWTH COMPANIES FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM JAPAN GROWTH HEDGE INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM STRATEGIC INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM TECHNOLOGY HEDGE INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ADCIRCULUM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ADIG BEST-IN-ONE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
AL-NUKHBA ASIA EQUITY FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
ALPHA I VENTURE CAPITAL FUND, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
ALPHA-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
AMERICAN EXPRESS BESTSELECT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AMERICAN EXPRESS WORLD FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ANDORFONS INTERNACIONAL STRATEGIC FUNDS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ARCUS JAPAN LONG/SHORT FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ARISTOLUX INVESTMENT FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
ASSET BACKED SECURITIES FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AUSTRALIA EQUITY FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AXA EURO BOND INCOME, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
BALANCED PORTFOLIO D, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BB FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BERENBERG FUND-OF-FUNDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BERENBERG FUND-OF-FUNDS II, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BEROLINACAPITAL, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
BL KINGFISHER FUND OF FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BNP PARIBAS HIGH QUALITY EURO BOND FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
BOND SELECT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
BSSI GLOBAL INCOME TRUST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CARNEGIE FUND II, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
CB GELDMARKT DEUTSCHLAND I, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
CB VV EUROPE BASKET, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
CB-BASIS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
CB-LUX FUND SELECTION, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
CB-LUX-STRATEGIE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
CITI INVESTMENT TRUST SERIES J, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CITI ISLAMIC PORTFOLIOS, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CITI MUTUAL FUND TRUST SERIES, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
CITIFUNDS INVESTMENT SERIES, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
COMMERZBANK ALTERNATIVE STRATEGIES, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
COMMERZBANK MONEY MARKET FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
CONCORDIA SELECT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
CONDORINVEST-UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
CONSILIA SELECT, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CONSUS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
CORDIAL ARROW FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

DB PRIVATMANDAT INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKA-GELDMARKT INTERNATIONAL, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-MIX:, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKALUX-TREASURY:, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-S RENDITE 1/2008 (5 JAHRE ROLL-OVER), 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKASTRUKTUR:, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKASTRUKTUR: 2, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKASTRUKTUR: 3, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKASTRUKTUR: 4, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-TREASURY CASH PLUS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-ZINSBUCH PLUS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DELTA LLOYD FUND OF FUNDS, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
DEUTSCHE YEN PORTFOLIO, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEXIA LIFE EQUITIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DIAMOND SOVEREIGN OPEN, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
DJE REAL ESTATE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DRESPA PREMIUM, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
DUAL-INVEST WACHSTUM, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BESTSELECT BALANCE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BESTSELECT BRANCHEN, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BESTSELECT GLOBAL, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS CASH USD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROCHANCE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS GOLD PLUS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EFG MULTI-MANAGER FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
ELITE FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
EURO NEW ECONOMY FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FCP OP MEDICAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
FEDERALE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FIDELITY NIKKO GLOBAL SELECTION, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY WORLD FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDEURAM MULTIMANAGER FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
FLEMING FUND SERIES, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FUNDSELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
GAIKADATE MONEY MARKET FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
GECAM ADVISER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GENOKONZEPT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GLOBAL FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
GLOBAL FUND-STRATEGIE OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
GLOBAL VALUE MANAGER UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
GOTTARDO MONEY MARKET FUND (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
GOTTARDO TOWER FUND, 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
*GRIPS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
GS AMERICAN BOND INCOME, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
GS GLOBAL CURRENCY FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
H & A LUX ASSEKURA, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX CASH, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX GLOCAP LONG/SHORT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX PARTNERS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

HASPA MULTIINVEST, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
IFM AKTIENFONDSSELECT, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
ING POMONA PRIVATE EQUITY FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERDYNAMIC FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
INTERNATIONAL FUND MIX:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
INTERNATIONAL FUND PORTFOLIO:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
*INTERNATIONAL FUND SELECTION:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
INTERNATIONAL GLOBAL FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL SOVEREIGN BOND FUND, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
INTER-PORTFOLIO FONDS, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
ITAÚ INTERNATIONAL PRIVATE BANK 3-D FUND OF FUNDS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
***IXIS CONSTELLATION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
IXIS GLOBAL MACRO THEMA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
IXIS LOOMIS SAYLES SENIOR LOAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
***IXIS MOBIUS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
JANUS GLOBAL LIFE SCIENCES FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
JANUS GLOBAL TECHNOLOGY FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
JRS BESTSELECT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
***KAUPTHING INVESTMENT FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
KÖLNFONDSSTRUKTUR:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
LANDMARK, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
LASALLE UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LBBW BALANCE, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
LILUX II CONVERT, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
LILUX III GLOBAL EQUITY, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
MAFFEI MULTI INVEST, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
MERRILL LYNCH GLOBAL INVESTMENT SERIES, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
M-FONDS AKTIEN, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
M-FONDS BALANCED, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
MILESTONE, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
MILLENNIUM ASSET GLOBAL STRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
MIR GESTFUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
MONTHLY INCOME ABS INVESTMENT, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MORGAN STANLEY PANTHEON FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MT WEALTH MANAGEMENT FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*MT WEALTH MANAGEMENT PRIVATE FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*MTWM PRIVATE PLACEMENT FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
MULTI ASSETS GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
MULTI ASSETS GARANT II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
MULTI OPPORTUNITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
MULTI OPPORTUNITIES II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
MULTIADVISERS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MULTIMANAGERTRUST (MMT), 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
NASPAFONDSSTRATEGIE:, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
NIKKO MONEY MARKET FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NIKKO SKILL INVESTMENTS TRUST (LUX), 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NIKKO TRUST, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
NOMURA GLOBAL SELECT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA JPMF WORLD CB FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA MULTI CURRENCY MMF, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

NOMURA U.S. HIGH YIELD BOND INCOME, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
OUR FUND, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg
PAO SEVERANCE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PICTET GLOBAL SELECTION FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PICTET TARGETED FUND 2, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PLACEMENT TFI QUALITÉ JOUR, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRIVATE GLOBAL OPPORTUNITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES FUND, 25b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
RESPONSABILITY GLOBAL MICROFINANCE FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
REUSCHEL PRIVATE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
RIM GLOBAL FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
SAUREN HEDGEFONDS-SELECT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SCHRODER SELECTION, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
SEB ALTERNATIVE INVESTMENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB GLOBAL HEDGE, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB INVEST OPTIMIX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SEB MULTIMANAGER, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
SFC GLOBAL MARKETS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SHINSEI BLUEBAY FUNDS, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SILVERLAKE FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SMS ARS SELECTA, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
SOFTBANK GLOBAL SELECTION FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SOPARIMMO FONDS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
STOREBRAND INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
SWISS ALLCAP SELECTION, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SWISS LIFE MULTI FUNDS (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
T. ROWE PRICE LIFE PLAN INCOME FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
TC FONDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE CARNEGIE GLOBAL HEALTHCARE FUND, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
THE COMMUNICATION, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
THE PREMIUM, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
TOKYO-MITSUBISHI MONEY MARKET FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
TOP MANAGER, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
TRIPLE CROWN, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
UBS AUSTRALIAN BOND INCOME, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
UI VARIO: 2, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNICAPITAL INVESTMENTS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNICAPITAL INVESTMENTS II, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNICAPITAL INVESTMENTS III, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNICAPITAL INVESTMENTS IV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNICO AI, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIFAVORIT, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIMONEYMARKET, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
US SHORT TERM NOTE FUND 99-A, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WARBURG LIFE ASSEKURANZ, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
WESTPROFIL, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
WGZ PORTFOLIO, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
WWK SELECT, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
ZEIT-WERTFONDS HVB, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (305)

A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ABN AMRO ALTERNATIVE INVESTMENTS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
***ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
ADELAÏDE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AL ALTERNATIVE INVESTMENTS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
***AL TAMARIS DIVERSIFIED FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALBATROS PERFORMANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALENA INVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ALTERNATIVE INVESTMENTS SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALTERNATIVE STRATEGY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALTERNATIVE UNITS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
AMERICAN EXPRESS ALTERNATIVE INVESTMENT FUND (LUX), 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
APOLLO GLOBAL DERIVATIVES, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
AQUA, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
AQUA-REND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
AQUILEIA FUND OF FUNDS, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARGOS INVESTMENT FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ARGUS FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARKAS SELECTION, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
ART FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ATAG SICAV, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
ATHENA II SICAV, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
ATHENA SICAV, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
AVIVA ALTERNATIVE FUNDS, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
AXA ALTERNATIVE OPPORTUNITIES, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
AXA INVESTPLUS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BAINBRIDGE-ALPHASTRATEGY, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BANK HOFMANN TECHNICAL STRATEGIES, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BER BANCA TOTAL RETURN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BETA LUX SELECTION, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BIG OPTIMUM SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BLAKENEY INVESTORS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BLUE DANUBE FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BLUE EAGLE PORTFOLIOS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BO FUND II, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BSI - NEW BIOMEDICAL FRONTIER (SICAV), 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CAPITAL@WORK ALTERNATIVE FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
CARAVELA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CARNEGIE FUND III, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
CBG ALTERNATIVE SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CDC INVESTMENT FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CDC SP S.A., 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
CENTRAL AFRICA GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
CENTROBANK SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CERA INVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
COGEFUNDS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CORLUY ALTERNATIVE INVESTMENTS, 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen
CORLUY V.I.P., 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen
C-QUADRAT PRO FUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CRONOS INVEST, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
CS ADVANTAGE (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CS CARAT (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DB PLATINUM II, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DBLA-LATIN BOND FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DCF FUND (II), 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEUTSCHE BANK (PWM) SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
DEWAAY GLOBAL, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEXIA CONVERTIX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA EMERGING FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA GLOBAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA IMMO LUX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA LUXPART, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA MICRO-CREDIT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA PUBLIMIX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEXIA WORLD ALTERNATIVE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DIADEM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DYNAMIC FUNDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
ELITE-STABILITY FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
EMERGE CAPITAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ERSEL SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ERSTE BANK TRADING, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EUROCASH-FUND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
EURO-GATE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EUROMERCHANT BALKAN FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
EUROPANEL SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
EUROPEAN SICAV ALLIANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EVEREST FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EVOLUTIS SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
F.A.M. PERSONAL FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
FAIRFIELD GREENWICH FUND (LUXEMBOURG), 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
FBP FUNDS SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FFTW FUNDS SELECTION II, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
FIDAM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FIDELITY ACTIVE STRATEGY ("FAST"), place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDESSA FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
FIM SHORT TERM FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
***FIRST NIS REGIONAL FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

FLEMING FRONTIER FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FLEXIFUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FOCUS SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FONDS GENERAL STRATEGIQUE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FONDSSELECTOR SMR SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*FORTIS INVESTMENTS CONVERTIBLE ARBITRAGE FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FORTIS L ALTERNATIVE, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FRÉGATE FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FTC ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*FUCHS ALTERNATIVE, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GENERALI HEDGE FUNDS SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
GENERALPART, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GESTFIN, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
GLOBAL FUND SELECTION SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GREEN WAY ARBITRAGE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GUADARRAMA SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*GWM ALTERNATIVE INVESTMENTS, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
H & A LUX PRONOBIS, 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
*H. Q. ALPHA STRATEGIES FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
HELIOS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
HERA SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
HET ZONNESTELSEL, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
HVB ALTERNATIVE PROGRAM, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
IC INVEST SICAV, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
IGNI, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
IMMO-CROISSANCE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INDIAN INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ING (L) ALTERNATIVE STRATEGIES, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) PORTFOLIO, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) RENTA CASH, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) SELECTIS, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING (L) TECHNIX, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING INTERNATIONAL (II), 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING MULTI-STRATEGIES FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ING PRIVATE EQUITY SICAV, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INGENIUM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERFIRST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERPORTFOLIO II, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
INVESTMENT WORLD FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ISOFIN, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
J.P. MORGAN ATLAS STRATEGIES FUND, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
J.P. MORGAN MULTI-MANAGER STRATEGIES FUND, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
***JAPAN ABSOLUTE FUND, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

JPMORGAN FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
JPMORGAN FLEMING PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
JULIUS BAER MULTIFUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JULIUS BAER MULTISELECT I, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
KB LUX KEY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX MONEY MARKET FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX-LUXINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC INSTITUTIONAL CASH, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KBC MONEY, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KRONOS FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
LCF EDMOND DE ROTHSCHILD PRIFUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
***LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LELEUX INVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LEUMI GLOBAL MANAGERS FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
***LIBERTY ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
***LIBERTY ERMITAGE GLOBAL STRATEGY FUND, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LIFE ONE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
LION-INTERGESTION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LION-INTERINVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
***LLOYDS TSB GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
***LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LUX-AVANTAGE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXCASH, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXIPRIVILEGE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LUXUMBRELLA, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
LUX-WORLD FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
M.A.R.S. FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MAN GLENWOOD FUND EU, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MAN RMF INVESTMENTS SICAV, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
MANAGED FUNDS PORTFOLIO, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MATTERHORN FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MBS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MEESPIERSON PRIVILEGED INVESTORS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MEESPIERSON SPECIALS FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MIRALT SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*MMA ALTERNATIVE FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MONT BLANC LEVERAGED FUND, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
MPF TWO LIMITED, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MULTI-FUNDS, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MULTIWORLD, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
NAGEL PRIVILEGE, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NBG SYNESIS FUNDS SICAV, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
NOBILIS INVESTMENT FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
NORVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
NOVA SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND (EUROPE), 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
OBLICIC, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
OMEGA FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
***OPAL, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
OPPENHEIM ACA CONCEPT, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
OPTIMUS II, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
PALMER INVESTMENT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PATRIMOINE FUND SELECT, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PATRIMOINE INVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PATRIMONIUM SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PEGASE INVESTMENT, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PERMAL MULTI-MANAGER FUNDS (LUX), 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
PETERCAM MONETA, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*PICTET ALTERNATIVE FUNDS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PIGUET ALTERNATIVE FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
POLISH PRE-IPO FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
PORTFOLIO SELECTION SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PRAETOR SICAV, 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg
PRIMUS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
PRIVATE PLACEMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PUBLIFUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
***QUADRIGA SUPERFUND SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
RABOBANK SELECT FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
REDGOLD DIVERSIFIED, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ROBECO ALTERNATIVE INVESTMENT STRATEGIES, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ROBECO MULTIMANAGER FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ROTREND ALLIANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SAGA SELECT, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SAUREN FONDS-SELECT SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SCHRODER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
SCUDDER ALPHA FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SEB INVEST FUNDS, SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*SF (LUX) SICAV 3, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
SG PRIVINVEST HARMONY FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*SGAM AI MSA SERIES, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*SGAM AI MULTI STRATEGY FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
***SGAM AI OPTIMUM FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SGAM ALTERNATIVE DISCOVERY FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SGAM ALTERNATIVE DIVERSIFIED FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SGAM ALTERNATIVE EQUITY STRATEGIES DIVERSIFIED FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SGAM ALTERNATIVE RELATIVE VALUE STRATEGIES DIVERSIFIED FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SGAM VENTURE FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

SICAV EURO CONTINENTS, 16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg
SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SIF ADVANTAGE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SIGMA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SMARTCAP FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SOTRECA, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SPARINVEST FUND-OF-FUNDS, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
STELLARIS, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SUEZ LUX CASH, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
TAIWAN INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG), 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
THE 21ST CENTURY FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
*THE CALYPSO ALTERNATIVE FUND, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
THE CMI MANAGED FUND, 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen
THE COX & KINGS OVERSEAS FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
***THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE MC RUSSIAN MARKET FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE MOVIE PORTFOLIO FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE NEW CENTURY FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
*THREADNEEDLE INVESTMENTS SICAV, 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
TOP TEN MULTIFONDS, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TURQUOISE INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
UBP MONEY MARKET FUND, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UBP MULTIFUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
UBP MULTIFUNDS II, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS MFP SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UEB ALTERNATIVE FUND 2, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
UNICORN INVESTMENT SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
UNI-DEFF SICAV, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
UNITED ALTERNATIVE FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
UNITED FUND OF FUNDS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
VALBONNE II, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VALORINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VALUE STAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
VARIUS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
VEGA FUND SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VENUS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
***W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
WARDLEY ASIA PACIFIC INVESTMENTS LIMITED, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WEST AFRICA GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
WINNING FUNDS, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
***WOOD & COMPANY SICAV, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
WORLDSELECT, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
XENOS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
***ZENITH GLOBAL FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ZURICH INVEST (LUX), 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF: (13)

AMBER TRUST S.C.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
***EAST EUROPEAN FOOD FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LEBANON HOLDINGS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE EGYPT TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
***THE NEW RUSSIA FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
THE NILE GROWTH COMPANY, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
THE WORLD TRUST FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

---

* opc nouvellement inscrit
** opc, relevant de la loi du 30 mars 1988, qui s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002
*** changement concernant la dénomination et/ou l'adresse
**** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 16 **28 février 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 17 novembre 2003 autorisant Madame Anne Marie Henriette RODESCH à changer ses prénoms actuels en ceux de «Henriette Anne Marie».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Anne Marie Henriette RODESCH, née le 2 juillet 1956 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2551 Luxembourg, 72, avenue du X Septembre, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Henriette Anne Marie»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Anne Marie Henriette RODESCH est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Henriette Anne Marie».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 17 novembre 2003.
Henri

Arrêté grand-ducal du 4 février 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Régie Générale des Transports Publics.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 7 la loi du 29 juin 2004 sur les transports publics;

Sur proposition de Notre Ministre des Transports et après délibération du Gouvernement en Conseil,

Arrêtons:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 7 de la loi précitée sont nommés membres du conseil d'administration de la Régie Générale des Transports Publics:

– Monsieur Raymond BARTOCCI, inspecteur divisionnaire e.r., SNCFL;
– Monsieur Claude HALSDORF, professeur, Lycée technique Ettelbrück;
– Monsieur Serge HOFFMANN, inspecteur des finances 1re classe, Inspection générale des Finances;
– Monsieur Christian MERSCH, attaché d'administration, Ministère des Transports;
– Monsieur Frank REIMEN, conseiller de gouvernement 1re classe, Ministère des Transports.

Art. 2. MM. Frank REIMEN et Raymond BARTOCCI assument respectivement les fonctions de président et de vice-président du conseil d'administration de la Régie Générale des Transports Publics.

Art. 3. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable à son terme.

Art. 4. Notre Ministre des Transports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Villars-sur-Ollon, le 4 février 2005.
Henri

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 Monsieur Alain ESPEN, rédacteur principal à la direction de l'administration des contributions directes, a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration et affecté à la division Législation à la direction des contributions directes, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 Madame Danielle KERGER, contrôleur adjoint hors cadre au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée contrôleur hors cadre à la même administration et affectée au bureau d'imposition Sociétés Esch/Alzette de la section des sociétés, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 Monsieur Marc KONS, vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé contrôleur adjoint à la même administration et affecté au bureau d'imposition Sociétés 2 de la section des sociétés, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 Mesdames Nicole SCHMITT ép. SCHROEDER, Christiane THILL et Viviane WELSCH ép. LE CORRE et Monsieur Christian BECKER, vérificateurs au service d'imposition de l'administration des contributions directes, ont été nommés contrôleurs adjoints à la même administration avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 Monsieur Fernand ZEIMES, vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé contrôleur adjoint à la même administration et affecté au bureau d'imposition Luxembourg 3 de la section des personnes physiques.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005, Mesdames Simone EHLINGER et Myriam WILTZIUS et Monsieur Frank DONINI, rédacteurs principaux à l'administration de l'enregistrement et des domaines, ont été nommés chefs de bureau adjoints à la même administration à partir du 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 Madame Brigitte ENTRINGER, chef de bureau adjoint à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommée contrôleur à la même administration à partir du 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Marc WACHTER, inspecteur principal 1er en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, à partir du 1er mai 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Marc WACHTER préqualifié.

Administration judiciaire. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005, Madame Isabelle SCHMITZ, rédacteur, a été nommée rédacteur principal avec effet au 1er mars 2005 et Madame Christiane BRITZ et Messieurs Tom ZAHNER et Yves SCHOLTES, rédacteurs, ont été nommés rédacteurs principaux avec effet au 7 mars 2005.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurance «Gerling Namur-Assurances du Crédit S.A.» vers l'entreprise d'assurance «Atradius Credit Insurance N.V.»

La CBFA, autorité de contrôle belge du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurance de droit belge «Gerling Namur-Assurances du Crédit S.A.» était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurance de droit néerlandais «Atradius Credit Insurance N.V.» avec effet au 18 janvier 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Magistrature. – Nominations. – Délégations. – Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005, Mesdames Michèle RAUS, Danièle POLETTI et Yannick DIDLINGER, premiers juges au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Monsieur Albert MANGEN, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Mesdames Michèle HORNICK, Marielle RISCHETTE, Marie-Anne MEYERS et Carole BESCH, juges au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et Messieurs Jacques KESSELER et Charles KIMMEL, juges au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, ont été nommés juges-commissaires aux ordres pour la durée d'une année.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005, Madame Béatrice HORPER, attaché de justice, a été déléguée pour remplacer temporairement un juge de paix auprès de la justice de paix de Luxembourg avec effet au 14 février 2005 et Madame Martine KRAUS, attaché de justice, a été déléguée pour remplacer temporairement un juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 14 février 2005.

Médiateur. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 13 janvier 2005, Monsieur Luc JEMMING, demeurant à 10B, Montée d'Ernzen à L-7636 Ernzen, a été inscrit sur la liste des médiateurs.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 15 février 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame Marie-Claude BROSSON, résidant au 13, rue Robert Bruch à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de cinq enfants à son domicile.

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 1er février 2005, Madame Liliane HEYARD, épouse WAGENER, pharmacien à Luxembourg, a été autorisée à reprendre et à exploiter la concession de pharmacie à Luxembourg, 20, rue de Gasperich.

Santé. - Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant l'année 2004.

Relevé des maladies transmissibles 2004													
Mois	01/04	02/04	03/04	04/04	05/04	06/04	07/04	08/04	09/04	10/04	11/04	12/04	TOTAL année
Maladies													
Blennoragie	1		1		1			1	1	3		1	9
Coqueluche					2		1						3
Fièvres paratyphoïdes						1							1
Hépatite à virus			1		1				1	1		2	6
Légionellose					1	1	2	1		1		1	7
Méningite infectieuse							2						2
Paludisme				2		1							3
Salmonelloses	22			38	37	52	37	47	31	21	20	21	326
Scarlatine	11	8	14	18	16	12	11	3		5	4	4	106
SIDA			2			3	1		1	1	3	1	12
Syphilis	3		3			1		1	2			1	11
Tuberculose extrapulmonaire		2	1	2		1							6
Tuberculose pulmonaire	3	1	2	3	1	3		3	3	2	1	1	23
Décès													
Légionellose				2				1					3
SIDA	1					1			1	3			6
Tuberculose pulmonaire	1												1

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 17 3 mars 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Monsieur Fernando Antonio DA COSTA SANTOS et Madame Sylvie HENRIQUES ABRANTES à changer le nom patronymique actuel de leur fils Gabriel DA COSTA SANTOS en celui de «SANTOS».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Fernando Antonio DA COSTA SANTOS et Madame Sylvie HENRIQUES ABRANTES, demeurant à L-3224 Bettembourg, 25, rue Pierre Dupong, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Gabriel DA COSTA SANTOS, né le 5 octobre 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «SANTOS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Fernando Antonio DA COSTA SANTOS et Madame Sylvie HENRIQUES ABRANTES sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Gabriel DA COSTA SANTOS en celui de «SANTOS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Mademoiselle Véronique Viviane Carole KUGELER à changer les prénoms actuels de son fils Louis Nicolas KUGELER en ceux de «Jason Clayton».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Mademoiselle Véronique Viviane Carole KUGELER, demeurant à L-3541 Dudelange, 6, rue de la Paix, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de son fils Louis Nicolas KUGELER, né le 1er juillet 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Jason Clayton»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Véronique Viviane Carole KUGELER est autorisée à changer les prénoms actuels de son fils Louis Nicolas KUGELER en ceux de «Jason Clayton».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Madame Anne Marie REIS à changer ses prénoms actuels en celui de «Annette».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Anne Marie REIS, née le 16 novembre 1958 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6675 Mertert, 12, rue Widderbierg, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Annette»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Anne Marie REIS est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Annette».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 autorisant Madame Joséphine Marie Adelaïde GILSON à changer ses prénoms actuels en ceux de «Josée Marie Adelaïde».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Joséphine Marie Adelaïde GILSON, née le 28 septembre 1942 à Diekirch, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8351 Dahlem, 27, cité Wuesheck, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Josée Marie Adelaïde»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Joséphine Marie Adelaïde GILSON est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Josée Marie Adelaïde».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Henri

Administration des Douanes et Accises

Examen concours en 2005

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés qui remplissent les conditions de l'article 4 du règlement grand-ducal du 1er juin 1964 (conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes) que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 2005 l'examen-concours pour la

carrière inférieure des douanes et accises

examen-concours des volontaires de l'Armée, candidats à l'admission au cours de spécialisation organisé par l'administration des douanes et accises:

au courant du mois de juillet 2005

Examens d'admission au stage, de fin de stage et de promotion en 2005

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 2005 les examens suivants dans la

carrière inférieure des douanes et accises:

filière du préposé des douanes

examen d'admission provisoire au stage de préposé des douanes et accises:
au courant du mois de décembre 2005

examen d'admission définitive au grade de préposé des douanes et accises:
au courant du mois d'avril 2005

examen de promotion aux grades de brigadier, de brigadier principal et de brigadier-chef des douanes et accises:
au courant du mois de décembre 2005

filière du lieutenant des douanes et accises

examen de promotion au grade de lieutenant des douanes et accises:
au courant du mois de décembre 2005

filière du commis des douanes

examen de promotion aux grades de commis, de commis principal, de commis-chef, de vérificateur adjoint, de receveur adjoint et de receveur D des douanes et accises:

épreuve A: au courant du mois d'avril 2005

épreuve B: au courant du mois de novembre 2005

carrière du rédacteur des douanes et accises:

examen pour la nomination définitive au grade de rédacteur des douanes et accises
Partie de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans l'administration:
au courant du mois d'octobre 2005.

examen de promotion au grade de vérificateur et aux grades plus élevés de l'administration des douanes et accises dans la carrière moyenne du rédacteur:
au courant du mois d'octobre 2005.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de janvier 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
BOLLENDORFF Jean, Redange/Attert	AME LIFE LUX	21.01.2005
KUHN Yves, Dudelange	AME LUX	07.01.2005
BUCHHEIMER Didier, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	26.01.2005
MARINO Franco, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	26.01.2005
PEUSCET Olivier, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	04.01.2005
GANSEN Alex, Roeser	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	21.01.2005
MRECHES Roger, Bereldange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	07.01.2005
PERSURIC Klaudio, Hesperange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	26.01.2005
TRENTI Laurent, Bettembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	04.01.2005
WAGNER Pascale, ép. MENTZ, Medernach	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	26.01.2005
HILLE Oliver Alexander, Strassen	D.A.S. LUXEMBURG	05.01.2005
ARRANZ Félix, Fentange	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
BARTOLETTI Pierrette, Dudelange	DEXIA LIFE & PENSIONS	26.01.2005
BODÉ Alban, Diekirch	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
DEMEUSE Vincent, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	31.01.2005
DE NADAI Luc, Dudelange	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES S.A., Luxembourg, représenté par MM. Vincent DEMEUSE et René VAN LEGGELO	DEXIA LIFE & PENSIONS	31.01.2005

FELTEN Roland, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	26.01.2005
GITZINGER Laurent, Soleuvre	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
GRÜN Patrick, Bridel	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
KEUP Danielle, Troisvierges	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
LEGRAND Nathalie, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	07.01.2005
MARDEGAN Patricia, ép. BASTIN, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	26.01.2005
RENSON Benoît, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	26.01.2005
VAN LEGGELO René, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	31.01.2005
PITZALIS Joseph, Bascharage	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	21.01.2005
DA SILVA Maria, Cruchten	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	26.01.2005
ROTH Tilly, ép. HOUSSE, Kobenbour	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	26.01.2005
WAHL Claire, Mamer	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	26.01.2005
AFONSO Victor, Esch-sur-Alzette	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	04.01.2005
ALVES Cristina, Differdange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
BARROIS Severine, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
CACOPARDO Christian, Tétange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
CHRISNACH Sandra, Gilsdorf	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.01.2005
CIMOLINO Steve, Dudelange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
CUNHA JORGE Daniel, Dudelange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
DE JESUS DOS REIS MENDES Carlos José, Pontpierre	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	07.01.2005
DI GIACOMO Salvatore, Canach	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
EWERS Ben, Diekirch	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	07.01.2005
FAUVEL Catherine, Sandweiler	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	07.01.2005
KEMP Brigitte, Grevenmacher	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	04.01.2005
KRIER Steve, Aspelt	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
LACAFFE Nathalie, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	26.01.2005
MORES Jean-Marie, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.01.2005
NEU Marc, Mamer	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	07.01.2005
TORRES Chantal, Echternach	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	07.01.2005
URY Romain, Leudelange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	04.01.2005

VICTOR Claude, Bous	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	19.01.2005
DOCHEN Pierre, Luxembourg	FOYER INTERNATIONAL	14.01.2005
BLANCHARD Philippe, Howald	HAMBURG-MANNHEIMER	26.01.2005
GARRIGA Karine, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	07.01.2005
JEANJEAN Michèle, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	26.01.2005
LAVAUX Patrick, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	26.01.2005
ROUVIERE Sandrine, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	26.01.2005
ZEYEN Leslie, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	26.01.2005
MATTIOLI Stefano, Rollingen/Mersch	INTERLUX Assurances Maladie	26.01.2005
HENROTTE Yannick, Luxembourg	INVESTLIFE	10.01.2005
UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, représenté par M. Yannick HENROTTE	INVESTLIFE	10.01.2005
WEICKER Arsène, Mondorf-les-Bains	INVESTLIFE	04.01.2005
VAN RIJCKEVORSEL Amaury, Senningerberg	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCES	14.01.2005
BALTHASAR Gil, Niederkorn	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	26.01.2005
BECKER Daniel, Senningerberg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	19.01.2005
DECHAMBRE Laëtitia, Roodt-sur-Syre	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	07.01.2005
DONVEN Paul, Wahl	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	07.01.2005
GROMMESCH Claude, Esch-sur-Alzette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	07.01.2005
OESLICK Nicole, ép. RAPP, Bertrange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	26.01.2005
SCHAUS ATM S.à r.l., Brachtenbach, représenté par Mme Valérie SCHAUS-SIEBENALER, M. Romain SCHAUS et Mme Martine THEIS	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	04.01.2005
SCHLEICH Pascal, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	26.01.2005
CERQUEIRA DE SOUSA Dalila, Luxembourg	P & V ASSURANCES	07.01.2005
LAMPARSKI Frank, Mamer	P & V ASSURANCES	26.01.2005
PEYRISSAGUET Alexander, Ettelbrück	P & V ASSURANCES	26.01.2005
PIESSENS Jacques, Luxembourg	P & V ASSURANCES	26.01.2005
STEFANOVA Nadia, ép. BRAM, Eselbom	P & V ASSURANCES	04.01.2005
DOCHEN Pierre, Luxembourg	VITIS LIFE LUXEMBOURG	14.01.2005
BLISS Isabelle, Alzingen	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	07.01.2005
CARDOSO Alexis, Beaufort	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	07.01.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de janvier 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
BOSSICART François, Bertrange	AME LIFE LUX	21.01.2005
BROEKAERT Roland, Vichten	AME LIFE LUX	21.01.2005
GANS Jeff, Belvaux	AME LIFE LUX	21.01.2005
HOFFMANN Nico, Limpach	AME LIFE LUX	21.01.2005

LEHNERT Jean-Marc, Luxembourg	AME LIFE LUX	21.01.2005
MATTIOLI Alain, Luxembourg	AME LIFE LUX	21.01.2005
MORIGI Gianmarco, Oberkorn	AME LIFE LUX	21.01.2005
OE Yves, Dudelange	AME LIFE LUX	21.01.2005
PITZALIS Joseph, Bascharage	AME LIFE LUX	21.01.2005
POLZER Erhard, Hinkel	AME LIFE LUX	21.01.2005
PUCCI Claude, Schouweiler	AME LIFE LUX	21.01.2005
WEBER François, Luxembourg	AME LIFE LUX	21.01.2005
CHRISNACH Sandra, Gilsdorf	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	21.01.2005
GIUDICE Peppuccio, Schieren	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	21.01.2005
BINSFELD Yves, Schifflange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.01.2005
BOLLENDORF Jean, Redange/Attert	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.01.2005
GANSEN Alex, Roeser	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.01.2005
KONOPEK Stephan, Luxembourg	ING LIFE LUXEMBOURG	21.01.2005
AFONSO Victor, Esch-sur-Alzette	P & V ASSURANCES	04.01.2005
KEMP Brigitte, Grevenmacher	P & V ASSURANCES	04.01.2005

Entreprises d'assurances. – «DEXIA LIFE & PENSIONS SA» – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 26 janvier 2005, Monsieur Guy VAN DEN BOSCH a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «Dexia Life & Pensions SA» en remplacement de Monsieur Luc BERG.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille des entreprises d'assurances cédantes «FIDELITY LIFE ASSURANCE LTD», «YORKSHIRE INSURANCE CO LTD», «CGU INSURANCE plc», «NORWICH UNION LINKED LIFE ASSURANCE COMPANY LTD», «TPFL LTD», «COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE CO LTD» et «CGNU LIFE ASSURANCE LTD» vers «NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LTD», de l'entreprise d'assurances cédante «NORTHERN ASSURANCE LTD» vers «COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE CO LTD», des entreprises d'assurances cédantes «NORWICH UNION LINKED LIFE ASSURANCE COMPANY LTD» et «NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LTD» vers «NORWICH UNION ANNUITY».

La *FSA*, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que les entreprises d'assurances cédantes susmentionnées étaient autorisées à transférer leur portefeuille soit à l'entreprise d'assurances «NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LTD», soit à «COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE CO LTD» ou à «NORWICH UNION ANNUITY » avec effet au 1er janvier 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances «LLOYDS TSB LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED» aux entreprises d'assurances «SCOTTISH WIDOWS PLC (SW plc)» et «SCOTTISH WIDOWS ANNUITIES LIMITED (SWA)».

La *FSA*, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances «LLOYDS TSB LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED» était autorisée à transférer son portefeuille aux entreprises d'assurances «SCOTTISH WIDOWS PLC» et «SCOTTISH WIDOWS ANNUITIES LIMITED» avec effet au 31 décembre 2004.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Fonds de Solidarité Viticole. - Cotisation pour 2005. - Suivant décision du Comité-directeur du Fonds de Solidarité Viticole du 18 février 2005, approuvée le 21 février 2005 par le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, la contribution à payer par les exploitations viticoles est fixée à 100 EUR (cent euros) pour l'année 2005 par hectare de vignes en exploitation. Une redevance de 0,012 EUR (un virgule deux cents) par collerette de la Marque Nationale pour les vins tranquilles et de 0,024 EUR (deux virgule quatre cents) par collerette de la Marque Nationale des vins mousseux et crémants est perçue sur la commercialisation du vin.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Service Solidarité. – Agrément provisoire. – Agréments définitifs. – Par arrêté ministériel du 08 février 2005, l'agrément provisoire a été accordé à l'organisme gestionnaire «Ville d'Esch-sur-Alzette», pour l'exercice de l'activité de son «Foyer de Nuit» à l'adresse 37, rue du Canal à L–4050 Esch-sur-Alzette.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/15/1(a).

Par arrêté ministériel du 18 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L–7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil, Foyers et Services de l'Entraide» à l'adresse 2A, place de l'Église à L–7533 Mersch.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/6/1(c).

Par arrêté ministériel du 18 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L–7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil, Foyers et Services de l'Entraide» à l'adresse Maison 1 à L–9943 Hautbellain.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/6/1(e).

Par arrêté ministériel du 20 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Office Social de la Ville d'Ettelbruck», pour l'exercice de l'activité de son «Logement Supervisé "Um Schilzeneck"» à l'adresse 22, rue de Feulen à L–9020 Ettelbruck.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/14/1(a).

Par arrêté ministériel du 26 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L–7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Service d'aide, de conseil et d'assistance, Structure de mise au travail, Foyers et Services de l'Entraide» à l'adresse «in Allern» à L–9911 Troisvierges.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/6/4(o).

Par arrêté ministériel du 31 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Wunnéngshëllef asbl» ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son «Service d'aide, de conseil et d'assistance pour adultes» à l'adresse 60 rue des Romains à L–2444 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/12/4(a).

Organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins. – Autorisation. – Conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données ainsi que celles du règlement grand-ducal du 30 juin 2004 concernant les organismes de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins, l'association sans but lucratif LUXORR (Luxembourg Organization For Reproduction Rights), ayant son siège au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, est autorisée à exercer l'activité d'organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'autorisation porte exclusivement sur la gestion des droits de reproduction, de prêt ou de location, par tous les procédés connus ou inconnus à ce jour, d'œuvres licitement rendues accessibles au public, notamment la perception et la répartition des redevances provenant de l'exercice desdits droits.

La présente autorisation est accordée pour une durée de trois ans à compter du 1er février 2005. Elle est renouvelable.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 16 février 2005, Monsieur le Docteur Paul KOHN, né le 23 février 1959, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 février 2005, Monsieur le Docteur Günther JOCHUM, né le 9 mai 1951, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 février 2005, Monsieur le Docteur Gerhard SCHALLENBERG, né le 16 août 1948, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 février 2005, Monsieur le Docteur Jean-Yves WILPUTTE, né le 12 juillet 1972, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en gastro-entérologie au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 18 15 mars 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Monsieur José Alberto LUIS DA SILVA et Madame Crescenza SIMONE à changer le nom patronymique actuel de leur fille Aurélie LUIS DA SILVA en celui de «DA SILVA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur José Alberto LUIS DA SILVA et Madame Crescenza SIMONE, demeurant à L-5974 Itzig, 5a, rue de Sandweiler, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille Aurélie LUIS DA SILVA, née le 13 août 2004 à Niederkorn, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «DA SILVA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur José Alberto LUIS DA SILVA et Madame Crescenza SIMONE sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille Aurélie LUIS DA SILVA en celui de «DA SILVA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 autorisant Monsieur Antonio João NUNES RAFAEL à changer son nom patronymique actuel en celui de «RAFAEL».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Marc THEWES, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Antonio João NUNES RAFAEL, né le 8 juin 1966 à São Julião da Figueira da Foz (Portugal), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3502 Dudelange, 36, rue du Stade John F. Kennedy, l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «RAFAEL»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Antonio João NUNES RAFAEL est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «RAFAEL».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 16 février 2005 portant désignation des représentants gouvernementaux au sein des organes du Fonds de compensation commun au régime général de pension.

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu les articles 263-2 et 263-4 du Code des assurances sociales;

Vu la délibération du Gouvernement en Conseil du 3 décembre 2004;

Vu les propositions des départements ministériels concernés;

Arrête:

Art. 1er. Sont désignés représentants gouvernementaux au sein de l'assemblée générale du Fonds de compensation commun au régime général de pension:

Membres effectifs:

M. Pierre MORES, président de la Caisse de pension des employés privés;

M. Paul HANSEN, président du comité-directeur de l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité;

M. Fernand LEPAGE, directeur de l'Administration commune des caisses de sécurité sociale de la profession agricole;

M. Carlo DURBACH, directeur de l'Administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes;

M. Robert KIEFFER, président de l'Union des caisses de maladie;

M. Claude SEYWERT, ingénieur-chef de division à l'Office des assurances sociales;

Mme Janou HERTGES, conseillère de direction adjointe au Centre commun de la sécurité sociale;

M. Michel NEYENS, conseiller de direction 1ère classe au Ministère de la Famille et de l'Intégration;

M. Claude LUTTY, conseiller de direction 1ère classe au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur;

M. Gaston REINESCH, administrateur général au Ministère des Finances.

Membres suppléants:

M. Marc FRIES, conseiller de direction 1er en rang à la Caisse de pension des employés privés;

M. Claude RUME, conseiller de direction 1er en rang à l'Office des assurances sociales;

Mme Claudine GILLES, chargée d'études principale à l'Inspection générale de la sécurité sociale;

M. Jean-Paul WICTOR, premier inspecteur de la sécurité sociale à l'Inspection générale de la sécurité sociale;

Mme Linda SCHUMACHER, attachée de direction à l'Office des assurances sociales;

M. Jean-Marie FEIDER, 1er conseiller de direction à l'Union des caisses de maladie;

Mme Nadine WALLERS, chargée d'études à l'Inspection générale de la sécurité sociale;

M. Claude SCHRANCK, administrateur du Fonds National de Solidarité;

M. Romain WEISEN, attaché de Gouvernement au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur;

M. Jean OLINGER, premier inspecteur des finances à l'Inspection générale des finances.

Art. 2. Sont désignés représentants gouvernementaux au sein du conseil d'administration du Fonds de compensation commun au régime général de pension:

Membres effectifs:

M. Pierre MORES, président de la Caisse de pension des employés privés;

M. Paul HANSEN, président du comité-directeur de l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité;

M. Fernand LEPAGE, directeur de l'Administration commune des caisses de sécurité sociale de la profession agricole;

M. Gaston REINESCH, administrateur général au Ministère des Finances.

Membres suppléants:

M. Marc FRIES, conseiller de direction 1er en rang à la Caisse de pension des employés privés;

M. Claude RUME, conseiller de direction 1er en rang à l'Office des assurances sociales;

M. Carlo DURBACH, directeur de l'Administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes;

M. Jean OLINGER, premier inspecteur des finances à l'Inspection générale des finances.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Mémorial; copies en sont adressées aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'au président de la Caisse de pension des employés privés, à la Cour des comptes et à l'Inspection générale de la sécurité sociale pour information.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté ministériel du 21 février 2005 portant nomination des membres de la commission prévue à l'article 17 de la loi du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés.

Le Ministre de la Santé,

Vu l'article 17 de la loi du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres effectifs, pour une durée de trois ans, de la commission prévue à l'article 17 de la loi du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés:

– Monsieur Paul GEISEN, juge de paix directeur à la Justice de Paix à Diekirch
– Monsieur le Dr Chrétien JACOBY, médecin-spécialiste en neuro-psychiatrie
– Madame Christiane KOHN-MERGEN, assistante d'hygiène sociale

Art. 2. Sont nommés membres suppléants de la prédite commission pour une durée de trois ans:

– Madame Marie-Thérèse SCHMITZ, juge de paix à Diekirch
– Monsieur le Dr Roger THILGES, médecin-spécialiste en neuro-psychiatrie
– Madame Eliane JEITZ, assistante d'hygiène sociale

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera délivrée aux intéressés pour leur servir de titre et au contrôle financier pour information.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté ministériel du 22 février 2005 portant remplacement d'un délégué des prestataires de soins auprès du Conseil arbitral des assurances sociales pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du Code des assurances sociales.

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale;

Vu l'article 293, alinéa 4 du Code des assurances sociales;

Vu la proposition de l'Association des médecins et médecins-dentistes;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2004 portant désignation des délégués des prestataires de soins auprès du Conseil arbitral des assurances sociales pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du Code des assurances sociales;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur le Docteur Joe WIRTZ, Luxembourg, est désigné délégué de l'Association des médecins et médecins-dentistes en remplacement de Monsieur le Docteur Xavier MILLER, Ettelbrück, dont il achèvera le mandat.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial; copies en sont adressées au préqualifié pour lui servir de titre ainsi qu'au Conseil arbitral des assurances sociales et à la Cour des comptes.

Le Ministre de la Santé et
de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005 Madame Janine BISDORFF, ingénieur à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommée ingénieur inspecteur à la même administration, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005 Madame Michèle LASCHET épouse DELLES, rédacteur principal à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommée chef de bureau adjoint à la même administration, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005 Monsieur Daniel LOUTSCH, rédacteur principal à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du 4 février 2005, démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Guy DUBLIN, ingénieur technicien inspecteur principal 1er en rang à l'administration du cadastre et de la topographie, avec effet au 1er mars 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Guy DUBLIN préqualifié.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 4 février 2005 Madame Martine KAMPHAUS, inspecteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, en congé sans traitement à partir du 18 février 2005, a été nommée inspecteur hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaines à partir de la même date.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Alexis SCHALBAR, conseiller de direction adjoint hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé chef du Service anti-fraude de la même administration à partir du 1er mars 2005.

Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile. – Commissaire du gouvernement. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 21 février 2005 Madame Annick FELTEN, attaché de direction 1er en rang auprès du Commissariat aux Assurances, a été nommée commissaire du gouvernement auprès du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile en remplacement de Monsieur Marc LAUER, démissionnaire.

Commissariat aux Assurances. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005 Madame Fabienne WIETOR, vérificateur au Commissariat aux Assurances, a été nommée contrôleur adjoint au même Commissariat.

Commission de nomenclature. – Désignation d'un représentant suppléant de la Société luxembourgeoise de biologie clinique. – Par arrêté ministériel du 23 février 2005, Monsieur Robert FASSOTTE, président de la Société luxembourgeoise de biologie clinique, a été désigné membre suppléant de la Société luxembourgeoise de biologie clinique au sein de la Commission de nomenclature prévue à l'article 65 du code des assurances sociales.

Conseil de Presse. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Georges KILL, Président honoraire de la Cour administrative, demeurant à Diekirch, a été nommé Président de la Commission des Plaintes du Conseil de Presse pour une durée expirant au 31 mars 2008.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, la nomination des membres intervenue par arrêté grand-ducal du 13 février 2005 portant nomination des membres du Conseil de Presse, est confirmée pour une durée expirant au 31 mars 2006.

Par ce même arrêté, M. François BESCH, journaliste, a été nommé en remplacement de M. Jean-Claude WOLFF, démissionnaire, pour une durée expirant le 31 mars 2006. Par ce même arrêté, ont été nommés membres du Conseil de Presse pour une durée expirant le 31 mars 2006 Messieurs Marc LINSTER, rédacteur en chef de RTL Radio Lëtzebuerg, pour le groupe des éditeurs, et de Marc GLESENER, journaliste, Président de l'ULJ, pour le groupe des journalistes.

Liste des membres du Conseil de Presse:

a) pour le groupe des éditeurs:

Monsieur Alain BERWICK, Kehlen, directeur de «RTL Radio et Télé Lëtzebuerg»

Monsieur Denis BERCHE, Thionville, directeur de la rédaction du «Le Quotidien»

Monsieur François FABER, Bergem, sous-directeur du groupe saint-paul Luxembourg

Madame Danièle FONCK, Luxembourg, directrice du «Le Jeudi»

Madame Isabel GALIANO, Fentange, directrice de «Eldoradio/Luxradio»

Monsieur Richard GRAF, Luxembourg, rédacteur au «Woxx»

Monsieur Mario HIRSCH, Luxembourg, directeur des Editions «d'Lëtzebuerger Land»

Monsieur Roland KAYSER, Niederkorn, administrateur-directeur du «Correio»

Monsieur Guy LUDIG, Crauthem, directeur des Editions Revue S.A.

Monsieur Fernand MORBACH, Remich, sous-directeur et rédacteur en chef de «Télécran»

Monsieur Johny PISSINGER, Moestroff, directeur de «Nordliicht TV»

Monsieur Rob ROEMEN, Leudelange, rédacteur en chef du «Lëtzebuerger Journal»

Monsieur Ali RUCKERT, Oberkorn, rédacteur en chef et président du Conseil d'administration de la Zeitung S.A.

Monsieur Charles RUPPERT, Niederdonven, administrateur délégué et directeur général du groupe saint-paul Luxembourg

Monsieur Alvin SOLD, Esch-sur-Alzette, directeur du «Tageblatt»

Monsieur Freddy THYES, Luxembourg, directeur-gérant de «Radio DNR»

Monsieur Jean VANOLST, Remich, sous-directeur du groupe saint-paul Luxembourg

Monsieur Fernand WEIDES, Mamer, directeur de «de radio 100,7»

Monsieur Pol WIRTZ, Luxembourg, éditeur de «352»

Monsieur Léon ZECHES, Luxembourg, administrateur directeur du groupe saint-paul Luxembourg et rédacteur en chef du «Luxemburger Wort»

Monsieur Marc LINSTER, Luxembourg, rédacteur en chef de RTL Radio Lëtzebuerg

b) pour le groupe des journalistes:

Monsieur Joseph BARTHOL, Arlon,

Monsieur André DÜBBERS, Hollenfels,

Monsieur Jean-Claude ERNST, Luxembourg,

Monsieur Jacques HILLION, Luxembourg,

Monsieur René HOFFMANN, Bavigne,

Monsieur Roger INFALT, Colmar-Berg,

Monsieur Alain KLEEBLATT, Luxembourg,

Madame Frédérique MOSER, Gorcy (F),

Monsieur Jean-Pol RODEN, Luxembourg,

Monsieur Robert SCHNEIDER, Niederkorn,

Monsieur Daniel SOUM, Bous,

Monsieur Lucien GRETSCH, Luxembourg,

Monsieur Teddy JAANS, Luxembourg,

Monsieur Joseph LORENT, Moutfort,

Madame Rita RUPPERT, Uebersyren,

Madame Britta SCHLÜTER, Dudelange

Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, Schifflange,

Monsieur Armand THILL, Ettelbruck,

Monsieur Marc WILLIÈRE, Bascharage,

Monsieur François BESCH, Esch-sur-Alzette,

Monsieur Marc GLESENER, Luxembourg.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 3 février 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Jean-Paul NOESEN l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République du Guatemala au Grand-Duché de Luxembourg.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de janvier 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de l'entreprise LUXFUEL S.A. signée en date du 22 décembre 2004 entre la S.A. LUXFUEL Luxembourg sise à l'aéroport de Luxembourg et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de l'entreprise EWALD GIEBEL Luxembourg GmbH signée en date du 27 décembre 2004 entre la GmbH EWALD GIEBEL – Luxembourg et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel employé de l'entreprise EWALD GIEBEL Luxembourg GmbH signée en date du 27 décembre 2004 entre la GmbH EWALD GIEBEL – Luxembourg et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. LUXAIR signée en date du 22 décembre 2004 entre la S.A. LUXAIR et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel employé de la S. à r. l. GALVALANGE signée en date du 16 décembre 2004 entre la S. à r. l. GALVALANGE et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S. à r. l. GALVALANGE signée en date du 17 décembre 2004 entre la S. à r. l. GALVALANGE et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S. à r. l. CERATIZIT Luxembourg signée en date du 5 janvier 2005 entre la S. à r. l. CERATIZIT Luxembourg et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel de la CLT-UFA S.A. signée en date du 18 janvier 2005 entre la S.A. CLT-UFA et les syndicats LCGB et OGB-L;

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. ELTH signée en date du 28 janvier 2005 entre la S.A. ELTH et les syndicats LCGB et OGB-L.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examens de promotion. – L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera au deuxième semestre de l'année 2005 les examens de promotion suivants:

Date prévue:	Nature de l'épreuve:
21-10-2005	examen pour les fonctions de facteur aux écritures, de facteur aux écritures principal et de premier facteur aux écritures principal;
11-11-2005	examen pour la fonction de facteur dirigeant;
25-11-2005	examen pour les fonctions de facteur comptable et de facteur comptable principal;
02-12-2005 09-12-2005	examen pour les grades supérieurs de la carrière du rédacteur;
05-12-2005 06-12-2005	examen pour les fonctions d'artisan principal, de premier artisan principal et d'artisan dirigeant;
07-12-2005 14-12-2005	examen pour les fonctions de commis, de commis principal et de premier commis principal;
13-12-2005 14-12-2005	examen pour les fonctions de commis technique, de commis technique principal et de premier commis technique principal;
19-12-2005 20-12-2005	examen pour les grades supérieurs de la carrière de l'ingénieur-technicien.

Fonds de Garantie Automobile. – Commissaire du gouvernement. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 21 février 2005 Madame Annick FELTEN, attaché de direction 1er en rang auprès du Commissariat aux Assurances, a été nommée commissaire du gouvernement auprès du Fonds de Garantie Automobile en remplacement de Monsieur Marc LAUER, démissionnaire.

Huissiers de justice. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005 démission honorable de ses fonctions d'huissier de justice à Esch-sur-Alzette, avec effet au 31 mars 2005, a été accordée sur sa demande à Monsieur Marcel HERBER.

Par le même arrêté grand-ducal le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Marcel HERBER.

Huissiers de justice. – Vacance de poste. – Pour le poste d'huissier de justice vacant à Esch-sur-Alzette, les demandes sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de deux semaines à partir de la présente publication. Les demandes doivent être accompagnées d'une notice biographique indiquant notamment les dates d'examen et les postes déjà occupés.

Indice des prix à la consommation au 1er janvier 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de 666.74 au 1er janvier par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er janvier 2005 à **670.70**.

Luxembourg, le 16 février 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Infrastructure ferroviaire – Avis. – Conformément à l'article 16 du règlement grand-ducal du 31 mars 2003 définissant les modalités d'application des redevances de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois en sa qualité de gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire nationale a établi et publié sur le site Internet www.railinfra.lu l'édition 2006 du document de référence du réseau.

Inspection générale de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Madame Fabienne HEITZ, psychologue-stagiaire auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale – Cellule d'évaluation et d'orientation, a été nommée à la fonction de psychologue auprès de la même administration avec effet au 1er mars 2005.

Liste officielle des fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999.

(12)

I. SOCIETES D'EPARGNE-PENSION A CAPITAL VARIABLE (SEPCAV) (3)

ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE RAPALA GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

II. ASSOCIATIONS D'EPARGNE-PENSION (ASSEP) (9)

DEXIA PENSION FUND
69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

EUROPEAN PENSION FUND
26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG
20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg

K BRIDGE
12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

LUXEMBOURG PENSION FUND
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PENSIONINVEST
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

PRIME PENSION, BGL ASSEP B
50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

THE CLEARSTREAM LUXEMBOURG PENSION FUND
42, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN
5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi modifiée du 8 juin 1999.

(11)

ACTUALUX S.A.
Parc d'activité Syrdall 6 Immeuble C, L-5365 Münsbach

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.
1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES S.A.
2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A.
16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

HEPTA CONSULT S.A.
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

HEWITT BACON & WOODROW LIMITED
Prospect House, Abbey View, St Albans, Hertfordshire, AL1 2QU, United Kingdom

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.
51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

LE FOYER VIE Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A.
6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

MERCER HUMAN RESOURCE CONSULTING S.A.
68, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles

SWISS LIFE Luxembourg S.A.
1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg-Kirchberg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque soumises à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 15 juin 2004.

(3)

AMBER TRUST II S.C.A.
52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

MEDIAWIN I S.C.A.
11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A.
40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des organismes de titrisation agréés conformément à l'article 21 (1) de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

(2)

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A.
7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2004

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Ministère d'Etat. – Commission d'Economies et de Rationalisation. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 15 février 2005, Monsieur Romain WOLFF, Secrétaire général de la Confédération générale de la Fonction publique, a été nommé membre de la Commission d'Economies et de Rationalisation à partir du 23 février 2005, en remplacement de Monsieur Joseph DALEIDEN, démissionnaire, et dont il achèvera le mandat.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes – Agréments. – Par arrêté ministériel du 29 décembre 2004, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Croix-Rouge Luxembourgeoise», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «structure de logement en milieu ouvert», appelée «Jugendhaus», à l'adresse: 72, rue de Mamer, L-8081 Bertrange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/04/005.

Par arrêté ministériel du 29 décembre 2004, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Croix-Rouge Luxembourgeoise», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accompagnement en milieu ouvert», appelé «Service parental-suivi», à l'adresse: 34, rue de Mamer, L-8081 Bertrange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/06/002.

Par arrêté ministériel du 29 décembre 2004, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Caritas Jeunes et Familles asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accompagnement en milieu ouvert», appelé «Institut St. Joseph-Fare», à l'adresse: 9, rue des Artisans, L-3712 Rumelange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/06/003.

Par arrêté ministériel du 29 décembre 2004, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Jongenheem asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accompagnement en milieu ouvert», appelé «Service familial», à l'adresse: 1, place Stalingrad, L-4326 Esch-sur-Alzette.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/06/012.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «KMA-Association Victor ELZ asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accueil classique», appelé «Foyer Max & Mortiz», à l'adresse: 1, rue de la Gare, L-3382 Noertzange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/01/019.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Centre socio-éducatif de l'Etat. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille et de l'Intégration organisera le 25 mars 2005 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Maisons d'enfants de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté du Gouvernement en Conseil du 18 février 2005, Monsieur Mill MAJERUS a été nommé membre de la commission consultative des maisons d'enfants de l'Etat en remplacement de Monsieur Pierre BIVER dont il achève le mandat.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 18 octobre 2004, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Eechternoacher Kannerstuff» ayant son siège à Echternach, 24, rue Maximilien, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Echternach, 29, rue André Duchscher.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03242004.

Etant donné que certaines formalités administratives ne sont pas encore accomplies, l'agrément est accordé pour une durée de trois mois.

Par arrêté ministériel du 18 octobre 2004, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Eechternoacher Kannerstuff» ayant son siège à Echternach, 24 rue Maximilien, pour l'exercice des activités «foyer de jour pour enfants et service de restauration scolaire» à l'adresse suivante: Echternach, 29, rue André Duchscher.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 02142004.

Etant donné que certaines formalités administratives ne sont pas encore accomplies, l'agrément est accordé pour une durée de trois mois.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2004, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «ProActif» ayant son siège à Hamm, 3, rue des Peupliers, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Luxembourg, 16, rue Christophe Plantin.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03222004.

Par arrêté ministériel du 13 janvier 2005, l'agrément a été accordé à la société à responsabilité limitée «Zauberschlass s.à r.l.», ayant son siège à L-2443 Senningerberg, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Senningerberg, 75A, rue des Romains.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03462005.

Par arrêté ministériel du 17 janvier 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucatif «Eechternoacher Kannerstuff», ayant son siège à Echternach, 24, rue Maximilien, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Echternach, 29, rue André Duchscher.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03242004.

Par arrêté ministériel du 4 janvier 2005, l'agrément a été accordé à Madame Camy ADES pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour» à l'adresse suivante: Esch-sur-Alzette, 117, rue de Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 00062005.

Par arrêté ministériel du 21 janvier 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Bei de Clownen, s.à r.l.» ayant son siège à L-4930 Bascharage, pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour» à l'adresse suivante: Bascharage, 77a boulevard J.F. Kennedy.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 02032005.

Nouveau Code de procédure civile – Code de commerce. – Une nouvelle édition du Nouveau Code de procédure civile ainsi que du Code de commerce publiée par le Ministère de la Justice, vient de paraître. Elle comprend la législation à jour au 1er janvier 2005.

Elle est disponible dans les librairies à partir du 7 mars 2005 au prix de 30.- €.

Office National de Conciliation. – Nominations. – Par arrêté du Ministre du Travail et de l'Emploi du 2 janvier 2005, Monsieur Henri THEISEN, Attaché de direction premier en rang à l'Inspection du Travail et des Mines, a été nommé président délégué de l'Office National de Conciliation pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009.

Par arrêté du Ministre du Travail et de l'Emploi du 24 janvier 2005 ont été nommés assesseurs de l'Office National de Conciliation pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009:

a) Groupe des assesseurs employeurs

1) Assesseurs effectifs

M. Nicolas SOISSON, Directeur de la FEDIL;
M. Paul JUNCK, Secrétaire général, ARCELOR S.A.;
M. Romain SCHMIT, Directeur de la Fédération des Artisans;
M. Thierry NOTHUM, Secrétaire général auprès de la clc.

2) Assesseurs suppléants

M. René FRIEDERICI, Vice-Président et directeur HR-IT, PAUL WURTH S.A.;
M. Charles LOESCH, Human Resources Manager, DUPONT TEIJIN FILMS LUX. S.A.;
M. Marc KIEFFER, Conseiller juridique FEDIL;
M. Jim SCHUMANN, Chef des ressources humaines, CEGEDEL S.A.;
M. Patrick KOEHNEN, Conseiller économique auprès de la Fédération des Artisans;
M. Romain JEBLICK, Conseiller économique auprès de la clc;
M. Jean-Jacques ROMMES, Directeur adjoint de l'Association des Banques et Banquiers;
Mme Danielle HAUSTGEN, Responsable des Affaires Sociales auprès de l'Association des Banques et Banquiers.

b) Groupe des assesseurs salariés

1) Assesseurs effectifs

M. Patrick DURY, Secrétaire syndical responsable du département «entreprises» du LCGB;
M. Marcel GOEREND, Secrétaire syndical responsable du département «conventions collectives de travail» du LCGB;
M. André ROELTGEN, Membre du Bureau exécutif de l'OGB-L;
M. Alain KINN, Membre du Bureau exécutif de l'OGB-L.

2) Assesseurs suppléants

M. Robert WEBER, Président national du LCGB;
M. Jean-Paul BAUDOT, Secrétaire syndical du LCGB;
M. Vincent JACQUET, Secrétaire syndical du LCGB;
M. Patrick ZANIER, Secrétaire syndical du LCGB;
M. Nico CLEMENT, Membre du Bureau exécutif de l'OGB-L;
Mme Danièle NIELES, Membre du Bureau exécutif de l'OGB-L;
M. Carlos PEREIRA, Membre du Bureau exécutif de l'OGB-L;
M. Jean-Claude REDING, Président de l'OGB-L.

Par arrêté du Ministre du Travail et de l'Emploi du 24 janvier 2005 le secrétariat de l'Office National de Conciliation se compose comme suit pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009:

M.	Gary TUNSCH,	Inspecteur principal 1er en rang au Ministère du Travail et de l'Emploi; Secrétaire;
M.	Carlo CLEMENS,	Inspecteur principal 1er en rang au Ministère du Travail et de l'Emploi; Secrétaire adjoint;
Mme	Colette BECKER-MULLER,	Employée au Ministère du Travail et de l'Emploi; Secrétaire administrative;
Mlle	Annick LINSTER,	Expéditionnaire au Ministère du Travail et de l'Emploi; Secrétaire administrative adjointe.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 18 février 2005, Monsieur le Docteur Christian NÜHRENBÖRGER, né le 23 janvier 1969, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 1er mars 2005, Madame Isabelle DEVILLERS, née le 14 avril 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 1er mars 2005, Monsieur Magi RIBAS ALEGRET, né le 3 mai 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 1er mars 2005, Monsieur le Docteur Manuel BAPTISTA, né le 20 septembre 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Médecine vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 18 février 2005, Madame le Docteur Carolina TIMME, née le 19 août 1963, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Pharmacien. – Par arrêté ministériel du 18 février 2005, Madame Florence LAMESCH, née le 15 mai 1980, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Grand-Duché de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 19 **15 mars 2005**

Sommaire

Liste des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

216ième MODIFICATION (22 février 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	R	CALCIUMGLUCONAT 10% B.BRAUN	SOL.INJ.	10 PC	IV	1*20 AMP.POLYETHYLENE	10 ML
	RR	DEPO-ELIGARD-22,5	PDRE P.PREP.INJ.	22,5 MG	SC	1*1 SER. +1*1 SER.SOLV.	
	RR	DEPO-ELIGARD-22,5	PDRE P.PREP.INJ.	22,5 MG	SC	1*3 SER. +1*3 SER.SOLV.	
	RR	DEPO-ELIGARD-7,5	PDRE P.PREP.INJ.	7,5 MG	SC	1*1 SER. +1*1 SER.SOLV.	
	RR	DEPO-ELIGARD-7,5	PDRE P.PREP.INJ.	7,5 MG	SC	1*3 SER. +1*3 SER.SOLV.	
H	RR	DUOSOL K0	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
H	RR	DUOSOL K2	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
HC	RR	ETOPOSID-EBEWE	SOL.P.PERF.	20 MG /1 ML	PO	1*1 VIAL	5 ML
HC	RR	ETOPOSID-EBEWE	SOL.P.PERF.	20 MG /1 ML	PO	1*1 VIAL	10 ML
HC	RR	ETOPOSID-EBEWE	SOL.P.PERF.	20 MG /1 ML	PO	1*1 VIAL	20 ML
HC	RR	ETOPOSID-EBEWE	SOL.P.PERF.	20 MG /1 ML	PO	1*1 VIAL	50 ML
	RR	FRINGANOR-100	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-100	CPR.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	RR	FINGANOR-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-200	CPR.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FINGANOR-200	CPR.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-25	CPR.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-25	CPR.DISP	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-25	CPR.DISP	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-25 STARTER PACK	CPR.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-25 STARTER PACK	CPR.DISP	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.DISP	50 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.DISP	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	

	RR	FRINGANOR-50	CPR.DISP	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	RR	FRINGANOR-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.	
	P	ISO-BETADINE GYN.	SOL.	10 PC	VA	1*1 FL.PLAST.	500 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	250 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	500 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	500 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE	1000 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST.	1000 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*6 FL.VERRE	1000 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL.VERRE	100 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL.VERRE	250 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	250 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL.VERRE	500 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	500 ML
H	RR	LIPOPLUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 POCHES PLAST.	1000 ML
	RR	METRONIDAZOL-BRAUN	SOL.P.PERF.	0,5 PC	IV	1*10 POCHES POLYETHYLENE	100 ML
	RR	METRONIDAZOL-BRAUN	SOL.P.PERF.	0,5 PC	IV	1*20 POCHES POLYETHYLENE	100 ML
CS	RR	NEULASTA-6	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	SC	1*1 SER.PREREMPLIE 2	0, 6 ML
CP	R	ORAQIX	GEL	2,5 PC 2,5 PC	DE	1*20 CART.	1,7 G
CS	RR	PERIOSTAT	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	PERIOSTAT	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	PERIOSTAT	CPR.	20 MG	PO	1*60 CPR.	
	P	PULMODEXANE SANS SUCRE	SOL.		PO	1*1 SOL.	125 ML
CS	RR	PUREGON-150	SOL.INJ.	150 UI /0,18 ML	SC	1*1 CART. 125 ML +1*3 BTE+3 AIG.POUR STYLO	
CS	RR	PUREGON-900	SOL.INJ.	900 UI /1,08 ML	SC	1*1 CART. 125 ML +1*3 B TE+3 AIG.POUR STYLO	
CS	RR	REBETOL	GELULES	40 MG /1 ML	PO	1*1 FL.VERRE	100 ML
	RR	RINGER-LACTAT-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE FREEFLEX	250 ML
	RR	RINGER-LACTAT-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE FREEFLEX	500 ML
	RR	RINGER-LACTAT-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE FREEFLEX	1000 ML
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*250 CPR.SEC.	

RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*300 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*250 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*300 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*500 CPR.SEC.
P	STREPSILS+LIDOCAINE	PAST.		BU	1*36 PAST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	TARKA	CPR.RET.	180 MG 2 MG	PO	1*280 CPR.SS BLIST.
P	VOXYL	PAST.	15 MG	PO	1*24 PAST.

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	P	ALVITYL	CPR.ENR.		PO	1*50 CPR.	
	P	ALVITYL	SIR.		PO	1*1 FL.	150 ML
H	RR	ALYRANE ENFLURANE	SOL.		IH	1*1 FL.	250 ML
	P	ARTHRODESTAL-N	POMM.		TO	1*1 POMM.	100 G
	P	BRONCHICUM	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	R	BRONCHICUM CODEIN-N	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	P	BRONCHICUM ELIXIR S	SOL.		PO	1*1 ELIXIR	130 G
	P	BRONCHICUM ELIXIR S	SOL.		PO	1*1 ELIXIR	325 G
	P	CREON	GELULES 150 MG		PO	1*20 GELULES	
	R	D.T.BIS	SOL.INJ.		SCIM	1*1 AMP. 1 ML	
	R	DIMITONE	CPR.	12,5 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	DITEMER	SOL.INJ.		IM	1*1 SER.	0,5 ML
	R	DORSILON	CPR.		PO	1*20 CPR.	
H	RR	DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE	SOL.P.PERF.	5,5 PC 20 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	1000 ML

H	RR	DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE	SOL.P.PERF.	8,5 PC 30 PC	IV	1*2 POCHE VIAFLEX	500 ML
H	RR	DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE	SOL.P.PERF.	10 PC 50 PC	IV	1*2 POCHE VIAFLEX	500 ML
	RR	EQUILIBRIN	CPR.	120 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	ESSENTIALE	SOL.INJ.	250 MG	IV	1*5 AMP.	5 ML
	P	ESSENTIALE FORTE	CPS	300 MG	PO	1*30 CPS	
	P	ESSENTIALE FORTE	CPS	300 MG	PO	1*100 CPS	
	R	FURADANTINE MC	CPS	50 MG	PO	1*50 CPS	
	R	FURADANTINE MC	CPS	100 MG	PO	1*50 CPS	
	R	HAVRIX 720	SUSP.INJ.	720 UI /0,5 ML	IM	1*1 SER.	0,5 ML
	P	HEGOR ANTIPOUX	SHAMP.	0,23 PC	TO	1*1 FL.	150 ML
	P	LAKRIMENT-N	PAST.		BU	1*1 PAST. 1	6 G
	RR	LIPOSTABIL	SOL.INJ.	250 MG /5 ML	IV	1*5 AMP.	5 ML
	RR	LIPOSTABIL	SOL.INJ.	250 MG /5 ML	IV	1*5 AMP.	10 ML
	RR	LIPOSTABIL	SOL.INJ.	250 MG /5 ML	IV	1*25 AMP.	10 ML
	P	LIPOSTABIL FORTE	CPS	300 MG	PO	1*50 CPS	
	P	LIPOSTABIL FORTE	CPS	300 MG	PO	1*100 CPS	
	P	LYSOMUCIL	PDRE P.SIR.	200 MG /5 ML	PO	1*1 SIR.	150 ML
	P	LYSOMUCIL AVEC SUCRE GRAN.	200 MG		PO	1*30 SACH.	3 G
	P	MELROSUM CUM COD.	SIR.		PO	1*1 SIR.	130 G
	P	MELROSUM HUSTENSIRUP.	SIR.		PO	1*1 SIR.	130 G
	P	MELROSUM HUSTENSIRUP	SIR.		PO	1*1 SIR.	325 G
	P	RADO-SPRAY	LOT.		TO	1*1 FL.SPRAY	150 ML
	P	REPLENS	GEL		VA	1*3 APPLICATEURS	
	P	REPLENS	GEL		VA	1*12 APPLICATEURS	
	R	TETRACOQ	SOL.INJ.		IM	1*1 SER.	0,5 ML
	R	TETRACT-HIB	SUSP.INJ.		IMSC	1*1 SER.BY-PASS	
	R	THEOLAIR	SIR.	25 MG /5 ML	PO	1*1 SIR.	500 ML
	R	TRIAMER	SOL.INJ.		IM	1*1 SER.	0,5 ML
	RR	UNIBAC	CPR.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	ZUMENON	CPR.	2 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

R	APOCARD RETARD	CPS RET.	100 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.	
R	APOCARD RETARD	CPS RET.	100 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.	
R	APOCARD RETARD	CPS RET.	150 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.	
R	APOCARD RETARD	CPS RET.	150 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.	
R	APOCARD RETARD	CPS RET.	200 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.	
R	APOCARD RETARD	CPS RET.	200 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.	
R	ATTENUVAX	SOL.INJ.		SC	1*1 FIOLE UNID.	
R	BRONCHICUM	GTTES		PO	1*1 GTTES	50 ML
R	BRONCHICUM	GTTES		PO	1*1 GTTES	100 ML
R	COMBIVAX	SOL.INJ.		IM	1*1 SER.	0,5 ML

	R	DIFFLAM	SOL.	0,15 G /100 ML	BU	1*1 SOL. 3	00 ML
	RR	DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE	SOL.P.PERF	8,5 PC 40 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	1000 ML
	R	DUOVAX	PDRE P.PREP.INJ.		SC	1*1 FL.UNID. +1*1 DIL.	
	R	DUSPATALIN LIQUID	SUSP.	10 MG /1 ML	PO	1*1 SUSP.	200 ML
	P	DUSPATALIN LIQUID	SUSP.	10 MG /1 ML	PO	1*1 SUSP.	300 M
	RR	GASTRONERTON	SOL.INJ.	11,62 MG /1 ML	IMIV	1*5 AMP.	
	RR	HYALGAN	SOL.INJ.	20 MG /2 ML	IA	1*1 FL.	2 ML
	RR	HYALGAN	SOL.INJ.	20 MG /2 ML	IA	1*5 FL.	2 ML
	RR	HYALGAN	SOL.INJ.	20 MG /2 ML	IA	1*5 SER.	2 ML
	RR	IMPROMEN	CPR.	5 MG	PO	1*25 CPR.	
	RR	IMPROMEN	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.	
	P	ISO-BETADINE	SAV.	7,5 G /100 ML	TO	1*1 SAV.LIQ.	125 ML
	P	ISO-BETADINE	SAV.	7,5 G /100 ML	TO	1*1 SAV.LIQ.	2000 ML
	P	ISO-BETADINE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*25 FL.U.D.	10 ML
	P	ISO-BETADINE GYN.	SOL.	10 PC	VA	1*1 FL.PLAST.	500 ML
	P	ISO-BETADINE UNIWASH	SOL.	7,5 PC	TO	1*50 FL.U.D.	10 ML
	RR	KEFORAL	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP.	80 ML
	R	MERESA	SOL.INJ.	100 MG /3 ML	IM	1*6 AMP.	
	R	MERUVAX-II	PDRE P.PREP.INJ.		SC	1*1 FL.UNID.	
H	RR	MIDASELECT	SOL.INJ.	5 MG /1 ML	IV	1*5 AMP.	5 ML
	R	MONOVAX	SUSP.INJ.	250 MIOUI	SC	1*1 APPLICATEUR	
	R	MUMPSVAX	SOL.INJ.		SC	1*1 AMP.-SER.	0,5 ML
	R	PEDIAVAX	PDRE P.PREP.INJ.		IM	1*1 FL.U.D. +1*1 FL.SOL V.	0,5 ML
	R	PENTACOQ	SET		IMSC	1*1 FL. 1 D. +1*1 SERIN GUE	0,5 ML
	P	RUMICIL	GRAN.	200 MG	PO	1*30 SACH.	
H	RR	SH-BIC 35	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTRATION	4000 ML
H	RR	SH-EL 00	SOL.		IV	1*10 SOL.P.PERF.	500 ML
H	RR	SH-EL 02	SOL.		IV	1*10 SOL.P.PERF.	500 ML
	RR	SINEQUAN	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS	
	RR	SINEQUAN	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS	
	R	TRIMOVAX	PDRE P.PREP.INJ.		IMSC	1*1 FL. 1 D. +1*1 SOLV.	0,5 ML
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*7 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*10 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*14 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*20 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*28 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*30 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*56 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*60 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*90 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
	R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.	

R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*112 CPR.U.D.	
R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*120 CPR.U.D.	
R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*180 CPR.SS BLIST.	
R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*180 CPR.U.D.	
R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
R	UNI DIAMICRON	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*500 CPR.U.D.	
RR	URFAMYCINE	SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 SIR.	60 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

R	CALCIUM PLUS VITAMIN D3-HERMES	CPR.EFF.	600 MG 400 UI	PO	1*20 CPR.EFF.	
AU LIEU DE						
R	CALCIUM PLUS VITAMIN D3-HERMES	CPR.EFF.	600 MG 400 UI	PO	1*100 CPR.EFF.	
R	CALCIUMGLUCONAT 10% B.BRAUN	SOL.INJ.	10 PC	IV	1*20 AMP.POLYETHYLENE	10 ML
AU LIEU DE						
R	CALCIUM BRAUN	SOL.INJ.	10 PC	IV	1*20 AMP.POLYETHYLENE	10 ML
RR	DEPO-ELIGARD-22,5	PDRE P.PREP.INJ.	22,5 MG	SC	1*1 SER. +1*1 SER.SOLV.	
AU LIEU DE						
RR	ELIGARD-22,5	PDRE P.PREP.INJ.	22,5 MG	SC	1*1 SER. +1*1 SER.SOLV.	
RR	DEPO-ELIGARD-22,5	PDRE P.PREP.INJ.	22,5 MG	SC	1*3 SER. +1*3 SER.SOLV.	
AU LIEU DE						
RR	ELIGARD-22,5	PDRE P.PREP.INJ.	22,5 MG	SC	1*3 SER. +1*3 SER.SOLV.	
RR	DEPO-ELIGARD-7,5	PDRE P.PREP.INJ.	7,5 MG	SC	1*1 SER. +1*1 SER.SOLV.	
AU LIEU DE						
RR	ELIGARD-7,5	PDRE P.PREP.INJ.	7,5 MG	SC	1*1 SER. +1*1 SER.SOLV.	
RR	DEPO-ELIGARD-7,5	PDRE P.PREP.INJ.	7,5 MG	SC	1*3 SER. +1*3 SER.SOLV.	
AU LIEU DE						
RR	ELIGARD-7,5	PDRE P.PREP.INJ.	7,5 MG	SC	1*3 SER. +1*3 SER.SOLV.	
P	IBUPROF 200 CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
P	IBUPROF 200 VON CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	IBUPROF 200 CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
R	IBUPROF 200 VON CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	

	R	LAMBIPOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
CS	R	LAMBIPOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	R	LAMBIPOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
CS	R	LAMBIPOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMICTAL	CPR.DISP.	2 MG	PO	1*30 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL	CPR.DISP.	2 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	LAMICTAL	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*30 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL	CPR.DISP	.5 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	LAMICTAL	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*30 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	LAMICTAL	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*90 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*90 CPR.
	RR	LAMICTAL	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*90 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*90 CPR.
	RR	LAMICTAL	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*30 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	LAMICTAL DISPERSIBLE STARTER-PACK ADD-ON	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL DISPERSIBLE STARTER-PACK ADD-ON	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMICTAL DISPERSIBLE STARTER-PACK ADD-ON	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL DISPERSIBLE STARTER-PACK ADD-ON	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMICTAL DISPERSIBLE STARTER-PACK MONO	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMICTAL DISPERSIBLE STARTER-PACK MONO	CPR.DISP	.25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.

RR	LAMICTAL STARTER-PACK ADD-ON	CPR.	25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMICTAL STARTER-PACK ADD-ON 25	CPR.	25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMICTAL STARTER-PACK ADD-ON 50	CPR.	50 MG	PO	1*42 CPR.
A U L I E U D E					
R	LAMICTAL STARTER-PACK ADD-ON 50	CPR.	50 MG	PO	1*42 CPR.
RR	LAMICTAL STARTER-PACK MONO	CPR.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMICTAL STARTER-PACK MONO	CPR.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-100	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP	.200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP	.200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP	.200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.

	RR	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP	.200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-200	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-25	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-25	CPR.DISP	.25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP	.50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP	.50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	RR	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	R	LAMOTRIGINE GSK-50	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
	RR	MANDOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 G /10 ML	IV	1*3 FIOLES MULTID
	AU LIEU DE					
	RR	CEFAMANDOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 G /10 ML	IV	1*3 FIOLES MULTID
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
	AU LIEU DE					
H	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.

	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
H	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*500 CPR.SEC.
	AU LIEU DE					
H	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*500 CPR.SEC.
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
H	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
H	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.
	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
H	RR	SERTRALIN-HEXAL	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.
	RR	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
	RR	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
	RR	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	4*50 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	4*50 CPR.
	RR	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	10*50 CPR.
	AU LIEU DE					
	R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	10*50 CPR.
	RR	TEGRETAL	SUSP	2 PC	PO	1*1 SIR. 250 ML
	AU LIEU DE					
	R	TEGRETAL	SUSP.	2 PC	PO	1*1 SIR. 250 ML
	RR	TEGRETAL	SUSP.	2 PC	PO	1*4 SIR. 250 ML
	AU LIEU DE					
	R	TEGRETAL	SUSP.	2 PC	PO	1*4 SIR. 250 ML

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

RR	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*50 CPR.
RR	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	4*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	4*50 CPR.
RR	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	10*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	10*50 CPR.
RR	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	1*50 CPR.
RR	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	4*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	4*50 CPR.
RR	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	10*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.LIB.PROL.	400 MG	PO	10*50 CPR.

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	ALPURIC-100	GELULES	100 MG	PO	1*100 GELULES
R	DIGITALINE-NATIVELLE	CPR.	0,1 MG	PO	1*40 CPR.
P	ENCEPHABOL FORTE	DRG.	200 MG	PO	1*100 DRG.
P	ISO-BETADINE GYN.	SOL.	10 PC	VA	1*1 FL.VERRE 300 ML
RR	REFOBACIN-40	SOL.INJ.	40 MG	IMIV	1*5 AMP. 1 ML
RR	REFOBACIN-80	SOL.INJ.	80 MG	IMIV	1*5 AMP. 2 ML
R	VIGANTOL	SOL.HUIL.	20000 UI /1 ML	PO	1*1 SOL.HUIL. 10 ML

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 20 **16 mars 2005**

Sommaire

Administration de l'Aéroport. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 21 janvier 2005, démission honorable de ses fonctions d'inspecteur technique principal 1er en rang au service météorologique à l'administration de l'Aéroport de Luxembourg a été accordée, sur sa demande et à partir du 1er février 2005, à Monsieur Romain ABERFELD. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Administration de l'Emploi. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 6 décembre 2004, Mesdames Nathalie DOCK, Linda HOBSCHEID et Denise KONEN, rédacteurs stagiaires à l'Administration de l'Emploi ont été nommées rédacteurs à la même administration.

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2004, Madame Martine RINNEN, rédacteur stagiaire à l'Administration de l'Emploi a été nommée rédacteur à la même administration.

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2004, Madame Valérie MABILEAU, épouse FONTANAUD, expéditionnaire à l'Administration de l'Emploi a été nommée commis adjoint à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005, Monsieur Daniel PIANINI, rédacteur à l'Administration de l'Emploi a été nommé rédacteur principal à la même administration.

Administration de l'Environnement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Guy SCHMIT, rédacteur principal à l'Administration de l'Environnement a été nommé chef de bureau adjoint auprès de la même administration.

Administration pénitentiaire. – Examens-concours. – L'administration pénitentiaire organisera aux mois de mai et d'octobre 2005 un examen-concours d'admission au stage dans la carrière inférieure du sous-officier; les épreuves préliminaires dans les trois langues administratives auront lieu respectivement aux mois d'avril et de septembre 2005.

Comité des Actions Positives. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 2 mars 2005 a été nommée membre suppléant du Comité des Actions Positives: Madame Jeannette MULLER, Chambre des Métiers.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances «ALLIED DUNBAR ASSURANCE PLC», «ZURICH ASSURANCE PLC», «PILOT ASSURANCE CO. LTD» et «CITY OF LONDON INSURANCE CO. LTD» vers l'entreprise d'assurances «EAGLE STAR LIFE ASSURANCE CO. LTD»

La *FSA*, Financial Services Authority, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que les entreprises d'assurances «ALLIED DUNBAR ASSURANCE PLC», «ZURICH ASSURANCE PLC», «PILOT ASSURANCE CO. LTD» et «CITY OF LONDON INSURANCE CO. LTD» étaient autorisées à transférer leur portefeuille à l'entreprise d'assurances «EAGLE STAR LIFE ASSURANCE CO. LTD» avec effet au 1er janvier 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances «FIDEURAM VITA Compagnia di Assicurazioni e Riassicurazioni S.p.A.» vers l'entreprise «NORICUM VITA S.p.A.» avec changement de dénomination en «ASSICURAZIONI INTERNAZIONALI DI PREVIDENZA S.p.A.» («A.I.P. S.p.A.»).

L'ISTITUTO PER LA VIGILANZA SULLE ASSICURAZIONI PRIVATE E DI INTERESSE COLLETTIVO (ISVAP), autorité de contrôle italienne du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances «FIDEURAM VITA Compagnia di Assicurazioni e Riassicurazioni S.p.A.» était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurances «NORICUM VITA S.p.A.» avec changement de dénomination en «ASSICURAZIONI INTERNAZIONALI DI PREVIDENZA S.p.A.» («A.I.P. S.p.A.») avec effet au 1er décembre 2004.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances «TORO ASSICURAZIONI S.p.A.» à l'entreprise d'assurances «RONDA S.p.A.», renommée «TORO ASSICURAZIONI S.p.A.»

L'ISTITUTO PER LA VIGILANZA SULLE ASSICURAZIONI PRIVATE E DI INTERESSE COLLETTIVO (ISVAP), autorité de contrôle italienne du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances «TORO ASSICURAZIONI S.p.A.» était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurances «RONDA S.p.A.» avec effet au 1er décembre 2004.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 18.04.1994 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ADEMAJ Hajdar, né le 10.02.1945 à Deva/Djakovica (Yougoslavie), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AFLALO Nathalie, née le 21.05.1985 à Jérusalem (Israël), demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Préizerdaul, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALBERGO Daniele, né le 25.05.1970 à Ettelbruck, demeurant à Bettborn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.01.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ALBERGO Daniel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALMEIDA MORAIS Sonia Catarina, née le 31.03.1979 à Coimbra (Portugal), demeurant à Frisange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ARAUJO Marlène, née le 05.07.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BARTOLOME TEVES Teresita, née le 08.07.1955 à Manila (Philippines), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.01.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de TEVES Teresita.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 31.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BEGUIN Maud, née le 20.05.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Sanem, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BITANGA Matej, né le 08.03.1984 à Luxembourg, demeurant à Itzig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CABANAS DIAZ Astrid Karina, née le 18.10.1978 à Puebla (Mexique), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.01.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CABANAS Astrid.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 24.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CHANDOUL Hedi, né le 28.04.1971 à Ben Guerdane (Tunisie), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CIKOTIC Edis, né le 15.11.1984 à Berane (Yougoslavie), demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA COSTA PINTO Sabrina, née le 29.11.1982 à Luxembourg, demeurant à Steinsel, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA FLORÊNCIA RICARDO David, né le 13.02.1984 à Nazaré (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.05.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE BARROS SIMOES Silvia, née le 03.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE OLIVEIRA BORGES Helder Antonio, né le 28.01.1975 à Pétange, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE SAO JOSÉ GROU Adelina, née le 18.04.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE VRIES Johanna Josselijn, née le 15.11.1970 à Luxembourg, demeurant à Niederanven, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DI GIAMBATTISTA Carlo, né le 28.01.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DINIS MARTINS Susana Maria, née le 04.07.1983 à Luxembourg, demeurant à Uebersyren, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DUARTE JORDAO Joel, né le 19.04.1985 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ELIAS MENINO Sandra, née le 14.05.1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ESPOSITO Carlo, né le 16.04.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERREIRA PEIXOTO Tania, née le 05.06.1978 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GARCIA VOLUNTARIO Patricia, née le 21.05.1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GASPAR CARDOSO Gonçalo Daniel, né le 25.09.1980 à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wahl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GENGOUX Liliane Marie Jeanne, née le 22.02.1957 à Wiltz, demeurant à Wahl, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GOMES DA CRUZ Sonia, née le 22.10.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.01.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de GOMES Sonia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES RELVAS Miguel José, né le 24.12.1982 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GRAUR Alexandra Trofimovna, née le 01.05.1963 à Ghidighitch (Moldavie), demeurant à Contern, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.09.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Beaufort, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HILKHUIJSEN Karel Hendrik, né le 09.01.1939 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HOLDERER Andrea, née le 17.07.1972 à Bad Dürkheim (Allemagne), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.12.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lorentzweiler, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur JEVANESAN Sellathurai, né le 16.10.1955 à Mulay (Sri Lanka), demeurant à Helmdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JUNQUEIRA GOMES Sara, née le 19.11.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.12.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Boevange-sur-Attert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KAMANDA Kama, né le 11.11.1952 à Luebo (République Démocratique du Congo), demeurant à Buschdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.12.1999 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LA Thuy Loan, née le 06.08.1954 à Thu Duc (Vietnam), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Heiderscheid, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LAMPRECHT Cornelia Heike, née le 27.06.1966 à Ulm (Allemagne), demeurant à Merscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LIMA DOS SANTOS Stéphanie, née le 23.08.1985 à Luxembourg, demeurant à Hesperange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LOPES DOS SANTOS Zenaida, née le 20.10.1974 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOURENÇO MARTINS Angelo, né le 08.11.1983 à Luxembourg, demeurant à Hesperange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Erpeldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAMUTI Spendi, né le 25.04.1983 à Ettelbruck, demeurant à Ingeldorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS DA SILVA Rui Manuel, né le 08.01.1970 à Cervaes/Vila Verde (Portugal), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.01.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de MARTINS Rui Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 09.08.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MURGANTE Giuseppe, né le 30.06.1980 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.09.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RESIDOVIC Jasmina, née le 23.12.1978 à Luxembourg, demeurant à Bous, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SARAC Vladimir, né le 17.09.1984 à Pozega (Yougoslavie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrement

– Par déclaration de recouvrement faite le 27.01.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune de Clemency, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RACKÉ Angèle Madeleine, née le 28.12.1932 à Luxembourg, demeurant à Fingig, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Magistrature. – Démissions. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, démission de ses fonctions de juge suppléant au tribunal d'arrondissement de Diekirch a été accordée, sur sa demande, à Maître Pierre PROBST; démission de ses fonctions de juge suppléant à la justice de paix de Diekirch, a été accordée, sur sa demande, à Maître Lony THILLEN; démission de ses fonctions de juge suppléant au tribunal d'arrondissement de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à Maître Fernand BENDUHN, et Maître Lony THILLEN a été nommé juge suppléant au tribunal d'arrondissement de Diekirch.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 21 **17 mars 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 15 octobre 2004 portant institution de conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année des études de la formation sanctionnée par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée technique des Arts et Métiers pour l'année scolaire 2004/2005.

Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment l'article 27;

Vu le règlement grand-ducal du 29 novembre 1991 concernant l'organisation de formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Vu l'article 6 du règlement ministériel du 24 janvier 2002 concernent l'organisation des études et la promotion des étudiants de la formation d'opérateur média sanctionnée par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Arrête:

Art. 1er. Il est institué deux conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année des études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre de la formation sanctionnée par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée technique des Arts et Métiers.

Les deux conseils de promotion sont composés comme suit:

Commissaire de Gouvernement et Président:

Monsieur Jean TAGLIAFERRI, professeur attaché au Ministère de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

1) Membres du conseil de promotion de la section de dessin d'animation:
   Monsieur Norbert JACOBS, directeur du Lycée technique des Arts et Métiers;
   Monsieur Georges THILMANY, directeur adjoint du Lycée technique des Arts et Métiers;
   Monsieur Marc FRISING, professeur;
   Monsieur Paul LESCH, professeur;
   Monsieur Félix MERSCH, professeur;
   Monsieur Christian SCHAACK, professeur;
   Monsieur Carlo SCHMITZ, professeur;
   Monsieur Nicolas BILL, professeur d'enseignement technique;
   Madame Rosario MELIN, chargée de cours;
   Monsieur Marcel TOCKERT, chargé de cours;
   Madame Sylvia MINNAERT, chargée d'éducation.

2) Membres du conseil de promotion de la section d'opérateur médias:
   Monsieur Norbert JACOBS, directeur du Lycée technique des Arts et Métiers;
   Monsieur Georges THILMANY, directeur adjoint du Lycée technique des Arts et Métiers;
   Monsieur Jean-Paul FRITZ, professeur ;
   Monsieur Pascal PASCIOLLA, professeur;
   Monsieur Alain PONTEN, professeur;
   Monsieur Jean-Paul FLIES, maître d'enseignement technique;
   Monsieur Yvan KLEIN, chargé d'éducation;
   Monsieur Léo REUTER, chargé de cours;
   Monsieur Fernand ROLLINGER, chargé d'éducation;
   Monsieur John SCHMIT, chargé d'éducation;
   Monsieur Carlo WIES, chargé d'éducation.

Art. 2. Le conseil de promotion se réunira sur convocation de son président.

Le conseil de promotion procédera aux décisions conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et fera rapport de ses travaux.

Art. 3. Le présent arrêté sera publiée au Mémorial. Un exemplaire sera adressé à chaque membre du conseil de promotion pour lui servir de titre.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
François Biltgen

Commission de nomenclature. – Nomination d'un médecin-fonctionnaire. – Par arrêté ministériel du 2 mars 2005, Monsieur le Docteur Marc KREMER, médecin-chef de service de la Direction de la Santé, a été nommé membre effectif de la Commission de nomenclature prévue à l'article 65 du code des assurances sociales.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée au sieur AUBERTOT Lionel, né le 26.06.1972 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée au sieur BARBARO Antonio, né le 17.06.1962 à Mammola (Italie), demeurant à Niederkorn.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée au sieur BLAKAJ Bashkim, né le 22.02.1965 à Vrellë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame DA CRUZ Maria de Fatima, née le 19.10.1963 à Santo Crucifixo/Ribeira Brava (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur EKE KALONDA Ignace, né le 03.03.1974 à Okako Letshu (Rép. démocratique du Congo), demeurant à Wiltz.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame FORTES BARROS Ana Paula, née le 18.06.1973 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame FUCHER Marie Joséphine, née le 02.07.1954 à Dudelange, demeurant à Fennange.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame GARCIA Valerie, née le 19.05.1966 à Lyon (France), demeurant à Ernzen.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Larochette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame GOMES ROCHA Filomena, née le 25.08.1969 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame GORGIZADEH Sakinéh, née le 22.02.1959 à Guénavéh (Iran), demeurant à Bech-Kleinmacher.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wellenstein.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée au sieur HORSBURGH Karl-Heinz, né le 29.11.1957 à Minden (Allemagne), demeurant à Septfontaines.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Septfontaines.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur KARASHABANI Ardian, né le 02.10.1967 à Durres (Albanie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de KASS Ardian.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame LOMEIKO Anna, née le 13.08.1949 à Mogilev (Belarus), demeurant à Helmsange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame LOPES MOREIRA Julia, née le 04.04.1949 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur MANSOLAS Nikolaos, né le 21.12.1975 à Athènes (Grèce), demeurant à Wecker.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Biwer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame MARTINS VARELA Maria Odete, née le 22.03.1964 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame MAURO Luisa, née le 15.06.1966 à Taranto (Italie), demeurant à Bertrange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée au sieur MEDIOUNI Raphaël, né le 21.01.1979 à Rehovot (Israël), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame MEHTA Minaxi Mayabhai, née le 29.11.1943 à Vadnagar (Inde), demeurant à Niederanven.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame MONTEIRO Antonia Maria, née le 17.02.1952 à Nossa Senhora do Rosario/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur MONTEIRO GOMES Cecilio, né le 18.01.1964 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Bettembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame NGUYEN Thi Ngoc Hue, née le 09.04.1979 à Ho Chi Minh (Vietnam), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 07.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur OLOMANI Ilber, né le 18.11.1964 à Debar (Macédoine), demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur PARULIS Steponas, né le 06.10.1982 à Vilnius (Lituanie), demeurant à Mamer.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame PIRAS Antonietta, née le 06.12.1942 à Sassari (Italie), demeurant à Belvaux.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame QUACH Thanh Lieu, née le 15.03.1954 à Truong Binh (Vietnam), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur RASTODER Enes, né le 02.01.1979 à Savin Bor (Yougoslavie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 09.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame ROCHA MONTEIRO Aurora, née le 18.03.1968 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Steinsel.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur SABOTIC Ernad, né le 23.10.1979 à Rozaje (Yougoslavie), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur TORO Cosma, né le 25.09.1948 à Noci/Bari (Italie), demeurant à Bereldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur VANDENBEMDEN Pascal Maurice, né le 24.04.1964 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Kayl.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur VARELA CORREIA Heitor, né le 01.12.1983 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de VARELA CORREIA Hector.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur CHEUNG Ka Wing, né le 30.06.1970 à Hong Kong (Chine), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame ON Thuyen Hoa, née le 27.04.1967 à Saigon (Vietnam), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur DIMITROV Mario, né le 11.10.1959 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame DOBREVA Tatiana, née le 21.12.1960 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur LEGRAND Gabriel Jacques Ghislain Lucien, né le 30.12.1968 à Ixelles (Belgique), demeurant à Sanem

Cette naturalisation a été acceptée le 23.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame JACOB Francine Gérardine Paule Philo Marcelle, née le 20.12.1964 à Liège (Belgique), demeurant à Sanem.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur PARULIS Nerijus, né le 22.04.1956 à Vilnius (Lituanie), demeurant à Mamer.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame MUSTEIKYTE Sigita, née le 04.06.1959 à Vilnius (Lituanie), demeurant à Mamer.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur ROCHA Adelino Patricio, né le 20.06.1945 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame DA LUZ MOREIRA Maria de Fatima, née le 22.03.1961 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur SHAMANA SOMO Somo, né le 01.07.1943 à Zakho (Iraq), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame GORO ENWIJA Asmer, née le 15.05.1948 à Dohouk (Iraq), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur SIMION Daniel, né le 07.06.1967 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Ehlerange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame GEORGESCU Mihaela Diana, née le 13.03.1969 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Ehlerange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur TIRIS Catalin Mihai, né le 19.07.1969 à Focsani/Vrancea (Roumanie), demeurant à Leudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Leudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de TIRIS Michel Catalin.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame CHEFNEUX Elena Odette, née le 25.08.1970 à Ploiesti (Roumanie), demeurant à Leudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Leudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur VARELA FURTADO Lucas, né le 15.02.1967 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FURTADO Lucas. Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame SILVA GONÇALVES Jacinta, née le 20.07.1968 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de SILVA Jacinta.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de janvier 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. FRANCE, anciennement NOBILIS DELICES, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare, Galerie Nobilis	03.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
2.	s.à r.l. XPERT, ayant eu son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, actuellement sans siège social connu	05.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
3.	s.à r.l. ALCHEMY, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling	05.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
4.	s.à r.l. PAPETERIE TATTENBIERG, établie et ayant son siège social à L-3569 Dudelange, 55, rue Tattenbierg	05.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Pascale *Millim*
5.	s.à r.l. EUROPEX, ayant eu son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, de fait établie à L-5411 Canach, 11, rue de Lenningen	07.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*

6.	s.à r.l. LAKO OUTLET CENTER, avec siège social à L-7330 Heisdorf, 12, rue de Luxembourg, de fait établie à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Tania *Hoffmann*
7.	S.A. ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION LUXEMBOURG, en abrégé ENGECOLUX S.A., avec siège social à L-4082 Esch-sur-Alzette, 79, rue Dicks	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
8.	S.A. ANHALT & BRANDENBURG IMMOBILIEN INTERNATIONAL AKTIEN-GESELLSCHAFT, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, de fait inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
9.	s.à r.l. NEW TWIST, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 52, rue d'Anvers, de fait inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
10.	s.à r.l. ACADEMIE, avec siège social à L-4011 Esch/Alzette, 125, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Fabien *Verreaux*
11.	S.A. PROFIX, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, bvd Grande-Duchesse Charlotte, actuellement sans siège social connu	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Virginie *Verdanet*
12.	s.à r.l. PORVILUX, avec siège social à L-7321 Larochette, 1A, rue du Moulin, de fait inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Alessia *Rossi*
13.	s.à r.l. CENTRE D'ACTIVITE TECHNIQUE C.A.T., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, actuellement sans siège social connu	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Benoît *Rose*
14.	s.à r.l. AVALON COMMUNICATIONS, avec siège social à L-2313 Luxembourg, 14, Place du Parc, ayant de fait été établie à Luxembourg, 2, avenue de la Porte Neuve, actuellement inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Benoît *Rose*
15.	s.à r.l. BIG BAZAR SYSTEM, en abrégé BBS s.à r.l., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde, de fait établie à Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Ali *Yakisan*
16.	S.A. CARL'S, avec siège social à L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich, de fait inconnue à cette adresse	10.01.05	M. Marc *Wagner*	Me Ali *Yakisan*
17.	S.A. TROISCOM, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 33, Boulevard G.-D. Charlotte	12.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Florent *Goniva*
18.	s.à r.l. LAUER MASSIVHAUS, avec siège social à L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus, de fait inconnue à cette adresse	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Sopie *Pierini*
19.	s.à r.l. GENERAL CONTROL, avec siège social à L-4460 Belvaux, 20, rue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Sophie *Pierini*

20.	S.A. INDIAN FUSION, établie et ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
21.	S.A. EUROPEAN CONSULT, avec siège social à L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine, de fait inconnue à cette adresse	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Aurélie *Melchior*
22.	S.A. TEXTUEL, avec siège social à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, de fait inconnue à cette adresse	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fayza *Linda Omar*
23.	S.A. LUXACHATS, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fayza *Linda Omar*
24.	s.à r.l. Nic S.M.J., ayant exploité le CAFE NIKLOSECK, établie et ayant son siège social à L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
25.	S.A. GANESKO, établie et ayant son siège social à L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
26.	s.à r.l. O SOLE MIO, établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Julie *Michaelis*
27.	s.à r.l. QUICK TRANSPORTS, CENTRAL TAXI, (en abrégé QUICK T. CENTRAL T. s.à r.l.), établie et ayant son siège social à L-4250 Esch-sur-Alzette, 59, rue Marie Muller-Tesch	14.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Julie *Michaelis*
28.	s.à r.l. VIVA VACANCES LUXEMBOURG, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg, de fait inconnue à cette adresse	17.01.05	M Robert *Worre*	Me Miguel A. *Andreu*
29.	S.A. FOOD & DREAM, établie et ayant son siège social à L-1323 Luxembourg, 2, Montée de Clausen, y exploitant le Restaurant LA VILLA	17.01.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
30.	s.à r.l. SIBOV, établie et ayant son siège social à L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg	17.01.05	M Marc *Wagner*	Me Tania *Hoffmann*
31.	S.A. SQUARE, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy	17.01.05	M Marc *Wagner*	Me Tania *Hoffmann*
32.	s.à r.l. ETS HENGEN & MULLENBACH, Entreprise de constructions, établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers	17.01.05	M Marc *Wagner*	Me Fabien *Verreaux*
33.	S.A. ILLICO, établie et ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich	17.01.05	M Robert *Worre*	Me Valérie *Demeure*
34.	s.à r.l. SANIKLIM, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 169, route d'Arlon	17.01.05	M Robert *Worre*	Mme Valérie *Demeure*
35.	S.A. PASHMIN'ART, ayant eu son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du bois, actuellement sans siège social connu, ayant exploité sous l'enseigne commerciale «L'ENVERS DU DECOR» à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill	21.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*

36.	s.à r.l. LE BON LIVRE, établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 6, rue Michel Rodange	21.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Olivier *Wagner*
37.	s.à r.l. LUXPLAISANCE, en liquidation volontaire, avec siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy, Zone Industrielle, de fait inconnue à cette adresse	21.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réjane *Jolivalt*
38.	s.à r.l. LE NEW PRIVILEGE, établie et ayant son siège social à L-1425 Luxembourg, 8, rue du Fort Dumoulin	21.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réjane *Jolivalt*
39.	S.A. ANGORAN, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	24.01.05	M Robert *Worre*	Me Quentin *Hubeau*
40.	s.à r.l. AUTO-TESTING, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 34A, rue d'Anvers, de fait inconnu à cette adresse	24.01.05	M Robert *Worre*	Me Quentin *Hubeau*
41.	s.à r.l. ENTREPRISE FERNAND OLIVI, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse	24.01.05	M Robert *Worre*	Me Véli *Torun*
42.	s.à r.l. MAK & SCHER, ayant fait le commerce sous la dénomination HIRA'S ORIENTAL SNACK, établie et ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg	24.01.05	M Robert *Worre*	Me Véli *Torun*
43.	S.A. BASIK INTERNATIONAL, avec siège social à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin, actuellement sans siège social connu	24.01.05	M Robert *Worre*	Me Alexandre *Dillmann*
44.	s.à r.l. NEW POWER, établie et ayant son siège social à L-3425 Dudelange, 25, rue Nicolas Biever	24.01.05	M Robert *Worre*	Me Alexandre *Dillmann*
45.	s.à r.l. POMME D'API, établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 24, Avenue de la Porte Neuve	26.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
46.	s.à r.l. BATISEC, établie et ayant son siège social à L-6921 Banzelt, Roodt-sur-Syre	28.01.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
47.	S.A. VALFOND MERSCH, établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare	28.01.05	Mme Maryse *Welter*	Me Yvette *Hamilius*
48.	S.A. TRAVAUX PUBLICS EUROPEENS, avec siège scial à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Isabelle *Ferand*
49.	S.A. EXECUTIVE LODGE, ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt, actuellement sans siège social connu	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Isabelle *Ferand*
50.	s.à r.l. Société de Commerce Services ENCOFARM EXPORT IMPORT, avec siège social à L-4046 Differdange, 2, avenue d'Obercorn, de fait inconnue à cette adresse	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Jean-Paul *Espen*
51.	s.à r.l. CONTEMPI, établie et ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Jean-Paul *Espen*

52.	S.A. ESPACE MOTORS, avec siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000, de fait inconnue à cette adresse	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Claude *Eischen*
53.	s.à r.l. NEW B., établie et ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Luxembourg	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Claude *Eischen*
54.	s.à r.l. RESTAURANT NEPTUN, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 55, rue d'Anvers	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Martine *Lauer*
55.	S.A. TRANSYLVANIA, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre	28.01.05	Mme Nadine *Walch*	Me Martine *Lauer*
56.	S.A. WOLRDWIDE INVESTORS (Luxembourg), établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 137, Val Ste Croix	31.01.05	M. Robert *Worre*	Me Max *Kremer*
		Diekirch		
57.	S.A. EUROLUX PARTNERS, établie et ayant eu son siège social à L-6555 BOLLENDORF-PONT, 1, route de Diekirch	05.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Trixi *Lanners*
58.	S.A. ETRACO-LUX, établie et ayant eu son siège social à L-9907 Troisvierges, 1, rue Massen	12.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
59.	s.à r.l. BRASSERIE LA COPPA, établie et ayant son siège social à L-6440 Echternach, 22, rue de la Gare	12.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
60.	s.à r.l. NOWA, établie et ayant son siège social à L-6434 Echternach, 30A, rue Duchscher	12.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
61.	S.A. LA COM SHIPPING, établie et ayant eu son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade	26.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Christian *Hansen*
62.	S.A. PACIFICO, établie et ayant eu son dernier siège social connu à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais	26.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
63.	s.à r.l. SPORT CENTER, établie et ayant eu son siège social connu à L-9240 Diekirch, 29, Grand-Rue	26.01.05	M. Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*

Fonds de Solidarité Viticole. – Cotisation pour 2005. – Rectificatif. – La première phrase est à lire comme suit: Suivant décisions du Comité-directeur du Fonds de Solidarité Viticole du 28 février 2004 et du 2 février 2005, approuvées le 21 février 2005 par le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, la contribution à payer par les exploitations viticoles est fixée à 100 EUR (cent euros) pour l'année 2005 par hectare de vignes en exploitation.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 22 24 mars 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 15 octobre 2004 portant institution des conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année d'études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion» pour l'année scolaire 2004/2005.

Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment l'article 27;

Vu le règlement grand-ducal du 29 novembre 1991 concernant l'organisation de formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Vu l'article 5 du règlement ministériel du 8 septembre 1998 concernant l'organisation des études et de la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Arrête:

Art. 1er. Il est institué des conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année d'études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion».

Ces conseils de promotion sont constitués comme suit:

Président et Commissaire du Gouvernement

M. TAGLIAFERRI Jean, professeur attaché

1) Membres du conseil de promotion pour la section «Comptabilité et Gestion d'Entreprise»

Mme POOS José ép. FRIDERES, directrice
M. HEINEN José, directeur adjoint
M. BERSCHEID Lucien, professeur
M. BIWER Jacques, professeur
M. BOVE Frank, professeur
Mme BRUCK Marielle ép. SCHARTZ, maître de cours spéciaux
M. CLAUSSE Raoul, professeur
Mme DOLAR Martine, professeur
M. FREILINGER Lucien, professeur
Mme GRETSCH Laurence ép. WILMES, professeur
M. HARMELIN Claude, professeur
Mme HOFFMANN Marianne ép. KOOB, professeur
M. JANS Jean-Marie, professeur
M. KAUFFMANN Pierre, professeur
M. KLEE Gilbert, professeur
M. KLEIN Edmond, professeur
M. KLEIN Marc, professeur
M. KRIER Frank, professeur
Mme KUGENER Maggy ép. BEN FADHEL, professeur
M. LEHNERTZ Fernand, professeur
M. MEDERNACH Roger, professeur
M. OTTELE Jean-Marie, professeur
Mme REDEL Margot, professeur
Mme SCHANEN Michèle, professeur
M. SILVERIO Donnino, professeur
M. STASIAK Paul, professeur
M. STIWER Pierre, professeur
M. WAGNER Gaston, professeur
Mme HEISBOURG Karin ép. MAILLIET, chargée de cours
M. PAULY Claude, chargé de cours
Mme SCHMITZ Brigitte ép. BUCHLER, chargée de cours

Mme SCHNELL Françoise ép. CARMES, chargée de cours
M. WAGENER Yves, chargé de cours

2) Membres du conseil de promotion pour la section «Marketing et Commerce International»
Mme POOS José ép. FRIDERES, directrice
M. HEINEN José, directeur adjoint
M. BERSCHEID Lucien, professeur
M. BIWER Jacques, professeur
M. BOVE Frank, professeur
Mme BRUCK Marielle ép. SCHARTZ, maître de cours spéciaux
M. CLAUSSE Raoul, professeur
Mme ENGEL Francine ép. HAUSEMER, professeur
M. JUNCKER Armand, professeur
M. KAUFFMANN Pierre, professeur
M. KLEIN Edmond, professeur
M. KLEIN Marc, professeur
Mme KRIER Edmée, professeur
Mme MALINOV Alexandra ép. WEBER, professeur
M. MEDERNACH Roger, professeur
M. OTTELE Jean-Marie, professeur
Mme SCHANEN Michèle, professeur
M. SILVERIO Donnino, professeur
M. STASIAK Paul, professeur
M. STIWER Pierre, professeur
M. WAGNER Gaston, professeur
M. WECKER John, professeur
M. WELTER Marc, professeur
M. WEYNANDT Jean-Paul, professeur
Mme WILTZIUS Marie-Jeanne ép. GIERES, professeur
Mme FEYEREISEN Marthe ép. WITRY, chargée de cours
Mme HEISBOURG Karin ép. MAILLIET, chargée de cours
Mme MOEREMANS Dominique ép. OSCH, chargée de cours
M. HIERONIMUS Eric, chargé de cours
M. KISSEN Carlo, chargé de cours
M. ROLIN Christian, chargé de cours
M. SCHMIT Frank, chargé de cours
Mme SCHMITZ Brigitte ép. BUCHLER, chargée de cours
Mme SCHNELL Françoise ép. CARMES, chargée de cours
M. WAGENER Yves, chargé de cours

3) Membres du conseil de promotion pour la section «Secrétariat et Bureautique»
Mme POOS José ép. FRIDERES, directrice
M. HEINEN José, directeur adjoint
M. BERSCHEID Lucien, professeur
M. BOVE Frank, professeur
Mme BRUCK Marielle ép. SCHARTZ, maître de cours spéciaux
Mme CLEES Tessy ép. MEYERS, professeur
Mme DIEDERICH Marie-Paule, professeur
Mme DOLAR Martine, professeur
Mme GROSCH Chantal ép. REDING, maître de cours spéciaux
M. KLEE Gilbert, professeur
Mme KLEPPER Jacqueline, maître de cours spéciaux
M. KRIPPES Patrick, professeur
M. LEHNERTZ Fernand, professeur

M. PAULY Claude, chargé de cours
Mme REDEL Margot, professeur
Mme SCHANEN Michèle, professeur
M. SILVERIO Donnino, professeur
M. STIWER Pierre, professeur
M. THEIN Manu, professeur
M. WECKER John, professeur
M. WEYNANDT Jean-Paul, professeur
Mme WILTZIUS Marie-Jeanne ép. GIERES, professeur
Mme HEISBOURG Karin ép. MAILLIET, chargée de cours
Mme LEGILLE Annick ép. LOMMEL, chargée de cours
Mme SENDON-BORRAS Maria Antonia, chargée de cours

Art. 2. Les conseils de promotion se réuniront sur la convocation de leur président. Ils procéderont aux décisions conformément aux règlements en vigueur et feront rapport de leurs travaux.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire sera expédié aux membres des conseils de promotion pour leur servir de titre.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté grand-ducal du 19 février 2005 autorisant la création d'un syndicat de communes, dénommé «Syndicat des Eaux du Centre», en abrégé «SEC».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Contern en date du 8 octobre 2004, de Hesperange en date du 29 septembre 2004, de Kopstal en date du 24 septembre 2004, de Niederanven en date du 5 octobre 2004, de Steinsel en date du 22 septembre 2004, de Strassen en date du 27 octobre 2004 et de Walferdange en date du 25 octobre 2004, aux termes desquelles lesdits corps ont décidé de se constituer en syndicat intercommunal des Eaux du Centre, en abrégé SEC;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les communes de Contern, Hesperange, Kopstal, Niederanven, Steinsel, Strassen et Walferdange sont autorisées à créer un syndicat de communes dénommé «Syndicat des Eaux du Centre», en abrégé «SEC».

Art. 2. Les statuts auxquels les conseils communaux des sept communes ont adhéré déterminent les conditions et modalités de fonctionnement et de financement du syndicat. Ces statuts font partie intégrante du présent arrêté.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 19 février 2005.
Henri

ANNEXE

Statuts du Syndicat des Eaux du Centre, en abrégé «SEC»

Préambule

1) Les communes de Contern, Hesperange, Kopstal, Niederanven, Steinsel, Strassen et Walferdange ont décidé par délibérations concordantes de s'associer en syndicat de communes dénommé «Syndicat des Eaux du Centre (SEC)».

2) Le syndicat est régi par:
- la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;
- l'arrêté grand-ducal portant institution du Syndicat des Eaux du Centre;
- les présents statuts.

Art. 1er. Dénomination

Le syndicat est dénommé «Syndicat des Eaux du Centre», en abrégé SEC.

Art. 2. Objet

1) Le syndicat a pour objet la gestion de l'approvisionnement des communes-membres en eau potable provenant du SEBES.
2) Il comporte tous les services accessoires nécessaires à la réalisation de l'objet. Il peut également comporter le contrôle de la qualité de l'eau au niveau du robinet du consommateur.

Art. 3. Siège

Le syndicat a son siège à la mairie de Hesperange dont l'adresse postale est fixée à 474, route de Thionville, L-5886 Hesperange.

Art. 4. Durée du syndicat

Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée.

Art. 5. Membres

Sont membres du syndicat les communes de Contern, Hesperange, Kopstal, Niederanven, Steinsel, Strassen et Walferdange.

D'autres communes peuvent adhérer au syndicat.

Art. 6. Organes du syndicat

1) Le comité
    1) Le syndicat est administré par un comité où chaque commune est représentée par un délégué.
    2) Chaque délégué dispose d'une voix.
    3) Le comité, outre ses attributions légales, est chargé notamment de:
        a) l'adoption du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges;
        b) l'adoption d'un règlement d'ordre intérieur;
        c) la fixation des frais de route et de séjour des membres du comité, du bureau et du président pour les voyages de services effectués dans l'intérêt du SEC;
        d) la fixation des frais de route et de séjour ainsi que de la fixation des jetons de présence des membres du conseil technique.
2) Le bureau

    Le bureau se compose de trois membres dont le président, un vice-président à élire par le bureau parmi ses membres et un membre.
3) Le président
    1) Le président est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par le vice-président.
    2) En cas d'absence simultanée du président et du vice-président, le service passe au membre du bureau sinon au membre du comité le plus ancien en rang.
4) Le conseil technique
    1) Le comité peut s'adjoindre un conseil technique.
    2) La composition, le fonctionnement et les attributions du conseil technique font l'objet du règlement d'ordre intérieur.

Art. 7. Engagements des membres

A. Engagements de base

1) Les engagements des membres sont définis en proportion de leur capacité réservée de fourniture d'eau potable auprès du SEC, cette dernière étant définie comme la quantité maximale quotidienne de fourniture d'eau potable à laquelle le membre a droit.

La capacité d'approvisionnement en eau potable du SEC auprès du SEBES s'élève à 17.000 m^3 par jour.

En fonction des capacités réservées les engagements des membres dans le SEC sont définis par commune comme suit:

Contern	300	m^3/jour	1,76%
Hesperange	8.300	m^3/jour	48,82%
Kopstal	1.000	m^3/jour	5,88%
Niederanven	2.000	m^3/jour	11,76%
Steinsel	900	m^3/jour	5,29%
Strassen	2.500	m^3/jour	14,71%
Walferdange	2.000	m^3/jour	11,76%
Capacité totale attribuée:	17.000	m^3/jour	100,00%

B) Dispositions complémentaires

1) Modification de la répartition des capacités réservées

1) Un échange de capacités réservées d'eau potable entre membres est possible sous réserve de la réalisation des trois conditions suivantes:
   a) de l'accord préalable obligatoire de ces membres, arrêté dans une convention entre eux;
   b) de l'accord du comité du SEC;
   c) de l'accord du comité du SEBES en ce qui concerne la faisabilité technique.
2) Toute modification de la capacité réservée donne lieu à un réajustement général des quotes-parts des engagements des membres du SEC.
3) Chaque modification de la répartition des capacités réservées ne prend effet qu'au 1er janvier.

2) Augmentation de la capacité réservée

1) Une attribution à un membre d'une capacité supplémentaire ne peut se faire que sur décision du comité.
2) Une attribution d'une capacité supplémentaire implique la prise en charge du financement de la capacité supplémentaire en question par le membre sous forme d'un apport en capital.
3) Toute attribution de capacités supplémentaires donne lieu à un réajustement général des quotes-parts des engagements des membres du SEC.
4) Chaque modification de la répartition des capacités réservées ne prend effet qu'au 1er janvier.

3) Dépassement temporaire et limitation des capacités réservées

1) Le règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges prévoit les conditions et modalités de dépassement temporaire par un membre, en cours d'année, de sa capacité réservée.
2) Si, par suite d'un incident technique ou de tout autre événement imprévisible, la fourniture d'eau devait être limitée, la répartition de cette limitation se ferait au prorata des capacités réservées.

4) Raccordements au réseau du SEBES

Les frais causés par les infrastructures de raccordement au SEBES sont à la charge de la commune-membre qui en fait la demande.

Art. 8. Gestion comptable et financière

1) La tenue des livres se fait, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur, d'après les principes de la comptabilité commerciale.
2) La participation aux charges est fonction des fournitures et services prestés par le SEC, des capacités réservées des membres ainsi que de leur utilisation effective par les membres et autres bénéficiaires. Elle est déterminée sur base des montants unitaires qui résultent de la comptabilité analytique différenciant entre charges fixes et charges variables.
3) Pour la participation aux charges de chaque exercice, le comité fixe des montants unitaires pour les catégories de charges qui sont arrêtées au niveau du règlement de fourniture et de participation aux charges.
4) Après chaque exercice, le comité réajuste les montants unitaires de la participation aux charges pour équilibrer les comptes du SEC. Les décomptes des membres sont dressés en conséquence.
5) Le SEC peut se créer des réserves en capital par la dotation d'un ou de plusieurs fonds pour nouveaux ou futurs investissements. Le montant du fonds ne peut cependant pas dépasser les 20% de la valeur des immobilisations brutes.
6) Le SEC peut se donner un fonds de réserve supplémentaire pour les intérêts-créditeurs des fonds excédentaires placés à terme.
7) Le SEC peut se donner un fonds de renouvellement à doter à partir du budget ordinaire selon des règles à définir par le comité. Le montant du fonds ne peut cependant pas dépasser les 10% de la valeur des immobilisations brutes.

Art. 9. Conditions de retrait d'un membre

1) Sans préjudice de l'article 25 de la loi 23 février 2001, un membre qui désire se retirer du syndicat doit communiquer au comité du syndicat la décision de son conseil communal exprimant son intention au moins un an avant la date choisie pour le retrait qui doit être un 1er janvier.
2) Le membre qui quitte le syndicat peut céder sa capacité réservée à un ou plusieurs autres membres disposant d'un raccordement au réseau du SEBES. Si le membre n'a pas pu céder la totalité de sa capacité réservée, il devra continuer à assumer la participation aux charges de la capacité restante. La suppression de ses raccordements au réseau du SEBES est à sa charge.
3) Le membre sortant n'a pas droit à indemnisation.

Art. 10. Affectation de l'actif et du passif en cas de dissolution du syndicat

1) En cas de dissolution du syndicat, les membres du SEC ont le droit de récupérer leur quote-part dans la valeur du patrimoine du syndicat suivant leurs engagements, exprimés par la quote-part des capacités leur réservées au moment de la dissolution.

2) Chaque membre participe en fonction de sa quote-part dans la valeur du patrimoine du syndicat aux frais résultant de la dissolution et de la mise hors service définitive de toutes les installations du syndicat.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Centres d'accueil sans hébergement pour enfants et jeunes adultes – Agréments. – Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», appelés «Brill», à l'adresse: rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR023.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», appelés «Aale Lycée», à l'adresse: rue de l'Ecole, L-4248 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR024.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», appelés «Breedewee», à l'adresse: 44, rue Large, L-4204 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR025.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Brill», Place de la Résistance, L-4040 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR026.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Brouch», rue Michel Lentz, L-4209 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR027.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Dellhe'cht», rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR028.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Grand-rue», Grand-Rue, L-4132 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR029.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire ancien Lycée», Montagne de l'Ecole, L-4102 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR030.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire rue de l'église», rue de l'Eglise, L-4106 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR031

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'Esch-sur-Alzette», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Lallange», Boulevard Pierre Dupong, L-4086 Esch-sur-Alzette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR032.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Dudelange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 73, L-3401 Dudelange, pour l'exercice de l'activité de «service d'accueil temporaire», appelé «Baltzing», à l'adresse: rue Robert Schuman, L-3566 Dudelange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR020.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Dudelange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 73, L-3401 Dudelange, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», appelé «Waldschoul», à l'adresse: Parc Léih, Dudelange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR021.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Dudelange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 73, L-3401 Dudelange, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», appelés «Gaffelt», à l'adresse: rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR022.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire Woiwer», rue Neuwiss, L-4635 Differdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR013.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire à Niederkorn», av. de la Liberté, L-4601 Niederkorn.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR014.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire à Differdange-Centre», rue Emile Mark, L-4620 Differdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR015.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire à Fousbann», Place des Alliées, L-4508 Differdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR016.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Aal Gemeng Anc. Bât. Police Differdange», av. Charlotte, L-4530 Differdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR017.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ancienne crèche municipale Obercorn», rue de la Gare, L-4571 Differdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR018.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Differdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 12, L-4501 Differdange, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre Noppeney», av. Charlotte, L-4530 Differdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR019.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Colmar-Berg», ayant son siège à l'adresse, 5, rue de la Poste, L-7730 Colmar-Berg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Centre sportif», rue de l'Ecole, L-7730 Colmar-Berg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR011.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Bissen», ayant son siège à l'adresse, 1, rue des Moulins, L-7791 Bissen, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole primaire Bissen», 1, rte du Roost, L-7791 Bissen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR008.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Bettendorf», ayant son siège à l'adresse, 1, rue Neuve, L-9353 Bettendorf, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: Ecole primaire 1, rue Neuve, L-9353 Bettendorf.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR005.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Bettendorf», ayant son siège à l'adresse, 1, rue Neuve, L-9353 Bettendorf, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: Ecole primaire 1, rue de l'Eglise, L-9382 Moestroff.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR006.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Bettendorf», ayant son siège à l'adresse, 1, rue Neuve, L-9353 Bettendorf, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: Ecole primaire, rue Principale, L-9370 Gilsdorf.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR007.

Par arrêté ministériel du 15 décembre 2004, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Sandweiler», ayant son siège à Sandweiler, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: Rue Jean-Baptiste Weicker, L-5255 Sandweiler.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR001/151204.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Lintgen», ayant son siège à l'adresse, 2, rue de Diekirch, L-7505 Lintgen, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole primaire de Lintgen», rue de l'Ecole, L-7445 Lintgen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR061.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Leudelange», ayant son siège à l'adresse, 5, place des Martyrs, L-3361 Leudelange, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole primaire de Leudelange», 7, place des Martyrs, L-3361 Leudelange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR060.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Lorentzweiler», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 7, L-7205 Lorentzweiler, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre Culturel», 120, route de Luxembourg, L-7374 Helmdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR062.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Niederanven», ayant son siège à l'adresse, 1, rue de la Gare, L-6985 Hostert-Niederanven, pour l'exercice des activités de «service d'aide aux devoirs» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre scolaire Am Sand», am Sand, L-6999 Oberanven.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR087.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Lenningen», ayant son siège à l'adresse, 16, rue de l'Ecole, L-5414 Canach, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre culturel», A. Wellems, L-5414 Canach.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR057.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Lenningen», ayant son siège à l'adresse, 16, rue de l'Ecole, L-5414 Canach, pour l'exercice de l'activité de «service foyer de jour pour enfants», à l'adresse: «Ancien Presbytère», rue de l'Eglise, L-5414 Canach.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR058.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Lenningen», ayant son siège à l'adresse, 16, rue de l'Ecole, L-5414 Canach, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ancienne salle des Pompiers», rue de l'Ecole, L-5414 Canach.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR059.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «SISPOLO asbl», ayant son siège à l'adresse, 1, Parc Hosingen, L-9836 Hosingen, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «service d'aide aux devoirs», appelé: « Foyer scolaire Parc Hosingen», à l'adresse: 1, Parc Hosingen, L-9836 Hosingen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR043.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Tuntange», ayant son siège à l'adresse, 2, rue Hollenfels, L-7481 Tuntange, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Auberge de jeunesse Hollenfels», 2, rue du Château, L-7435 Hollenfels.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR110.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Strassen», ayant son siège à l'adresse, 203, route d'Arlon, L-8011 Strassen, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire», «service d'accueil temporaire» et «service d'aide aux devoirs» à l'adresse: «Ecole Hueflach», 11, rue du Cimetière, L-8041 Strassen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR109.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinsel», ayant son siège à l'adresse, 9, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel, pour l'exercice des activités de «service d'accueil temporaire» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole primaire Steinsel», 1, rue des Vergers, L-7339 Steinsel.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR0107.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinsel», ayant son siège à l'adresse, 9, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole préscolaire de Heisdorf», 20, rue de la Forêt verte, L-7340 Heisdorf.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR108.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Septfontaines», ayant son siège à l'adresse, 10, rue de l'Eglise, L-8395 Septfontaines, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire», 10, rue de l'Eglise, L-8395 Septfontaines.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR101.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Stadtbredimus», ayant son siège à l'adresse, Place Batty Weber, L-5450 Stadtbredimus, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre Culturel», 12, Gemengebreck, L-5426 Greiveldange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR102.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Rosport», ayant son siège à l'adresse, 9, rue Henri Tudor, L-6582 Rosport, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Foyer scolaire à Born», 1, Moulin de Born, L-6661 Born.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR096.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Roeser», ayant son siège à l'adresse, 40, Grand-rue, L-3394 Roeser, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole primaire Roeser», rue des Sacrifiés, L-3397 Roeser.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR095.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Mondorf-les-Bains», ayant son siège à l'adresse, 1, avenue des Villes Jumelées, L-5601 Mondorf-les-Bains, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre Sportif», 5, avenue des Villes Jumelées, L-5612 Mondorf-les-Bains.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR086.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: rue Jean Linden, L-1942 Beggen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR063.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 2-4, rue Aloyse Kayser, L-1854 Belair.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR064.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 33A, rue du Verger coin rue Chicago, L-2665 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR065.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 9, rue Marshall, L-2181 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR066.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: rue D. Schlechter, L-2521 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR067.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR068.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service d'accueil temporaire» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: Centre Congrégation, L-1352 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR069.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de, «service d'accueil temporaire», «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: 167, rue de Trèves, L-2630 Cents.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR070.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service d'accueil temporaire», «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: rue St. Joseph, L-1838 Cessange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR071.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de, «service d'accueil temporaire», «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: 2, rue du Château, L-1329 Dommeldange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR072.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: 16, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR073.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 20, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR074.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 92a, rue A. Fischer, L-1521 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR075.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 17-19, rue Verdi, L-2664 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR076.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: rue Rossini, L-2451 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR077.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 159, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR078.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 25, rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR079.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 1, rue Anne Beffort, L-1276 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR080.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service d'accueil temporaire» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: 60, av. Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR081.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 3, rue Adam Roberti, L-2429 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR082.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: B.d de l'Alzette, L-1124 Pfaffenthal.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR083.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service restauration scolaire», à l'adresse: 213, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR084.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 1, rue Louis Deny, L-1414 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR085.

Par arrêté ministériel du 14 février 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Junglinster», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 14, L-6101 Junglinster, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Junglinster», 8, rue du Village, L-6140 Junglinster.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR123.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Junglinster», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 14, L-6101 Junglinster, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Auberge de Jeunesse Bourglinster», rue Gonderange, L-6161 Bourglinster.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR044.

Par arrêté ministériel du 14 février 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Junglinster», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 14, L-6101 Junglinster, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Hall sportif Junglinster», 2, route d'Echternach, L-6114 Junglinster.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR045.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Junglinster», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 14, L-6101 Junglinster, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Gonderange», 1, rue Ernster, L-6183 Gonderange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR046.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Junglinster», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 14, L-6101 Junglinster, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Bourglinster», L-6162 Bourglinster.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR047.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kayl», ayant son siège à l'adresse, 4, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 KAYL, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole primaire Tétange», rue de l'Ecole, L-3764 Kayl.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR048.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kayl», ayant son siège à l'adresse, 4, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 Kayl, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre culturel Schungfabrik», 12 rue Pierre Schiltz, L-3786 Tétange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR049.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kayl», ayant son siège à l'adresse, 4, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 Kayl, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole Princesse Alexandra», Nei Wiss, L-3786 Tetange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR050.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kayl», ayant son siège à l'adresse, 4, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 Kayl, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre sportif», 98 rue du Faubourg, L-3640 Kayl.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR051.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kayl», ayant son siège à l'adresse, 4, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 Kayl, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole des Filles», place de Widdem, L-3640 Kayl.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR052.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kayl», ayant son siège à l'adresse, 4, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 Kayl, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Secrétariat pastoral», 18, rue de l'Eglise, L-3636 Kayl.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR053.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kehlen», ayant son siège à l'adresse, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: « Centre scolaire et sportif Prince Guillaume», rue de la Libération, L-8283 Kehlen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR054.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kehlen», ayant son siège à l'adresse, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole précoce à Olm», 13, rue A. Lincoln, L-8333 Olm.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR055.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Kopstal», ayant son siège à l'adresse, 28, rue de Saeul, L-8183 Kopstal, pour l'exercice des activités de «foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'aide aux devoirs» à l'adresse: «Ecole primaire à Bridel», 19, rue J.F. Kennedy, L-8141 Bridel.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR056.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Syndicat intercommunal école régionale de Harlange», ayant son siège à l'adresse, 15, rue Fallize, L-9655 Harlange, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole régionale de Harlange», 15, rue Fallize, L-9655 Harlange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR035.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Kannervilla Ettelbruck asbl», ayant son siège à l'adresse, 5, rue des Alliés, L-9012 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Foyer de jour Multikulti», 61, rue de l'Ecole agricole, L-9016 Ettelbruck.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR033.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Schwaenzschull Diekirch asbl», ayant son siège à l'adresse, 6, rue du Pont, L-9268 Diekirch, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», appelé « Schwaenzschull», à l'adresse 31, rue Jean l'Aveugle, L-9208 Diekirch.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR012.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Walferdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 1, L-7201 Walferdange, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire», «service d'accueil temporaire» et «service d'aide aux devoirs» à l'adresse: «Centre Princesse Amélie», Place de la Mairie, L-7201 Walferdange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR111.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Walferdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 1, L-7201 Walferdange, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire», «service d'accueil temporaire» et «service d'aide aux devoirs» à l'adresse: «Ecole de Helmsange», route de Luxembourg, L-7241 Bereldange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR112.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Walferdange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 1, L-7201 Walferdange, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire», «service d'accueil temporaire» et «service d'aide aux devoirs» à l'adresse: «Centre Um Becheler», 15a, am Becheler, L-7213 Bereldange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR113.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinfort», ayant son siège à l'adresse, 4, Square Patton, L-8443 Steinfort, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre Culturel Roudemer», 7, rue de Hagen, L-8421 Steinfort.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR103.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinfort», ayant son siège à l'adresse, 4, Square Patton, L-8443 Steinfort, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Kleinbettingen», rue de la Gare, L-8380 Kleinbettingen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR104.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinfort», ayant son siège à l'adresse, 4, Square Patton, L-8443 Steinfort, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Hagen», 17, rue de l'Ecole, L-8367 Hagen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR105.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinfort», ayant son siège à l'adresse, 4, Square Patton, L-8443 Steinfort, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Steinfort», 5, rue de l'Ecole, L-8420 Steinfort.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR106.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Schifflange», ayant son siège à l'adresse, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, pour l'exercice des activités de «service d'aide aux devoirs», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire» à l'adresse: «Structure d'accueil école Millchen», rue de la Gare, L-3839 Schifflange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR097.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Schifflange», ayant son siège à l'adresse, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, pour l'exercice des activités de «service d'aide aux devoirs» et «service d'accueil temporaire» à l'adresse: «Ecole Lydie Schmit», rue Heinen, L-3842 Schifflange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR098.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Schifflange», ayant son siège à l'adresse, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, pour l'exercice des activités de «service d'aide aux devoirs» et «service d'accueil temporaire» à l'adresse: «Ecole Albert Wingert», rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR099.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Schifflange», ayant son siège à l'adresse, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, pour l'exercice de l'activité de «service d'accueil temporaire» à l'adresse: «Piscine», rue du Parc, L-3872 Schifflange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR100.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Hesperange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 10, L-5801 Hesperange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Howald», av. Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR040.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Hesperange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 10, L-5801 Hesperange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Hesperange», rue Geassel, L-5827 Hesperange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR041.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Hesperange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 10, L-5801 Hesperange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole primaire Itzig», 2, rue de l'Ecole, L-5957 Itzig.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR042.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Biwer Kannerkichen asbl», ayant son siège à l'adresse, 6, Kiirchestrooss, L-6834 Biwer, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», appelé: «Biwer Kannerkichen», à l'adresse: 6, Kiirchestrooss, L-6834 Biwer.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR009.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Foyer de jour de la communale de Hesperange asbl», ayant son siège à l'adresse, 123, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour l'exercice de l'activité de «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire à Alzingen», rue de Syren, L-5870 Alzingen.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR039.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Foyer de jour de la communale de Hesperange asbl», ayant son siège à l'adresse, 123, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour l'exercice de l'activité de «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire Itzig», 2, rue de l'Ecole, L-5957 Itzig.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR038.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Foyer de jour de la communale de Hesperange asbl», ayant son siège à l'adresse, 123, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour l'exercice de l'activité de «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire Hesperange», rue Gaessel, L-5827 Hesperange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR037.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Foyer de jour de la communale de Hesperange asbl», ayant son siège à l'adresse, 123, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: «Ecole primaire de Howald», avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR036.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice des activités de «service d'aide aux devoirs», «service de restauration scolaire» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse: «Ecole Lamadelaine», 7-9, rue de la Providence, L-4885 Lamadelaine.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR088.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Centre Culturel Rodange», avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR089.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole an Eigent», rue Mathias Adam, L-4708 Pétange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR090.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole Am Park», rue de l'Eglise, L-4732 Pétange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR091.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole Am Paesch», rue de l'Ecole, L-4813 Rodange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR092.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole Neiwiss», rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR093.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Pétange», ayant son siège à l'adresse, Place Kennedy, L-4701 Pétange, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole Fonderie», route de Longwy, L-4831 Rodange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR094.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Burmerange», ayant son siège à l'adresse, 5, rue J. Hengen, L-5675 Burmerange, pour l'exercice des activités de «service d'accueil temporaire» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: «Ecole Primaire d'Elvange», Schoulstrooss, L-5692 Elvange.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR010.

Par arrêté ministériel du 18 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Eechternoacher Kannerstuff asbl», ayant son siège à l'adressea 29, rue André Duchscher, L-6434 Echternach, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», à l'adresse: 29, rue André Duchscher, L-6434 Echternach.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR114.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 23 29 mars 2005

Sommaire

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Examens de fin de stage et de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration du Cadastre et de la Topographie organisera au cours de l'année 2005 les examens suivants:

septembre: examen de fin de stage – partie de la formation spéciale – dans la carrière du rédacteur
octobre: examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Administration des Contributions Directes. – Délégations. – En exécution de l'article 9, al. 1er de la loi du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale et de l'article 1er, n° 4 de l'arrêté grand-ducal du 29 octobre 1946, concernant la remise en vigueur, sous certaines modifications et additions de la loi précitée du 27 novembre 1933, le directeur des contributions a donné délégation pour requérir auprès des bureaux des hypothèques l'inscription et rendre exécutoire les contraintes décernées par les receveurs des contributions à Madame et Messieurs les inspecteurs de direction premiers en rang Sylvie SCHODER épouse TRAUSCH, Jean BRUCHER, Alphonse REDING, Fernand JUNCK, Charles SCHROEDER, Guy BEFFORT, Lucien KOHLL, Georges BRUCH, Guy SCHROEDER, Michel BRAUN, Romain WEHRHAUSEN, Jean NAU et Gaston BOUJONG et à Madame l'inspecteur de direction Sylvie PERROCHON.

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005 Monsieur Carlo FLORIANI, sous-receveur au service de recette de l'administration des contributions directes, a été nommé receveur adjoint à la même administration et affecté au bureau de recette Esch/Alzette, avec effet au 1er avril 2005.

Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005 Madame Marianne LORENT épouse HUBERTY, inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée préposé du bureau d'imposition Differdange de la section des personnes physiques à la même administration.

Administration du Contrôle médical de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Monsieur le Docteur Francis MULLER, employé médecin-conseil adjoint auprès de l'Administration du Contrôle médical de la sécurité sociale, a été nommé à la fonction de médecin-conseil adjoint auprès de la même administration avec effet au 15 mars 2005.

Administration des Douanes et Accises. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005 démission honorable de ses fonctions à partir du 1er avril 2005, a été accordée à Monsieur Joseph SCHNEIDER, receveur adjoint des douanes et accises à la Direction des douanes et accises.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Joseph SCHNEIDER préqualifié.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005 Monsieur Jean LORENT, inspecteur de direction premier en rang hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur de direction premier en rang, chargé du service visé à l'article 9 du règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1988 déterminant l'organisation de la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines et les attributions de son personnel, avec effet au 1er avril 2005.

Administration judiciaire. – Examens. – L'administration judiciaire organisera les examens suivants:

– un examen de fin de stage dans la carrière de l'agent de probation auprès du Service Central d'Assistance Sociale les 19 et 21 septembre 2005;
– un examen de fin de stage dans la carrière du criminologue auprès du Service Central d'Assistance Sociale les 19 et 21 décembre 2005.

Commission d'avis spéciale en matière d'emploi de travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. – Nomination. – Par arrêté du Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration du 24 février 2005, Monsieur Paolo FINZI, attaché de gouvernement hors cadre auprès du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration a été nommé, conformément à l'article 7bis du règlement grand-ducal modifié du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de président de la commission d'avis spéciale en remplacement de Monsieur Jos FABER, conseiller de direction première classe auprès du ministère du Travail et de l'Emploi.

Commission de Surveillance du Secteur Financier. – Examen de fin de stage de la carrière supérieure. – La Commission de Surveillance du Secteur Financier organisera les 3 et 4 mai 2005 un examen de fin de stage sanctionnant la formation des cours CSSF des stagiaires de la carrière supérieure.

Décision E05/01/ILR du 10 mars 2005

Secteur Energie
fixant la contribution au Fonds de Compensation pour l'an 2005

Vu l'article 3 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles 21 et 23 du Règlement grand-ducal du 22 mai 2001 concernant l'introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité,

—

Dans sa réunion du 10 mars 2005, la Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation a décidé d'adapter le taux de contribution au Fonds de Compensation à 8,2 EUR/MWh (0,0082 EUR/kWh) pour la consommation électrique à partir du 1er février 2005.

L'effet de la décision E04/04 du 14 décembre 2004 est limité à la consommation électrique du mois de janvier 2005.

La présente révision à la baisse de la contribution a été décidée suite à la confirmation d'une progression de la consommation électrique assujettie à la contribution au Fonds de Compensation et à la stagnation en fin d'année 2004 des surcoûts dus au rachat de l'énergie électrique produite par la cogénération et à partir de sources d'énergies renouvelables, surcoûts jusqu'alors en croissance.

Direction de l'Aviation Civile. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Ender ÜLCÜN, attaché-stagiaire à la Direction de l'Aviation Civile, a été nommé aux fonctions d'attaché de gouvernement à la même administration à partir du 1er janvier 2005.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de février 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
LAFOND Mathieu, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	17.02.2005
STASZOWSKI Rita, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	10.02.2005
BALTHASAR Gil, Niederkorn	D.K.V. LUXEMBOURG	16.02.2005
DONVEN Paul, Wahl	D.K.V. LUXEMBOURG	10.02.2005
GROMMESCH Claude, Esch-sur-Alzette	D.K.V. LUXEMBOURG	16.02.2005
KAYSER Annick, ép. PIERRARD, Bascharage	D.K.V. LUXEMBOURG	23.02.2005
OESLICK Nicole, ép. RAPP, Bertrange	D.K.V. LUXEMBOURG	16.02.2005
OSWALD Alphonse, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005
SCHLEICH Pascal, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	16.02.2005
KOHNEN Sylvia, ép. BENJEAA, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG LARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	14.02.2005
AGENCE D'ASSURANCES ROLAND HERMES S.à r.l., Wasserbillig, représentée par M. Roland HERMES	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.02.2005
NARDECCHIA Pascal, Niederanven	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.02.2005
MARCHIORI André, Mondercange	FOYER INTERNATIONAL VITIS LIFE	10.02.2005
LUCAS Vincent, Luxembourg-Gasperich	INTERLUX Assurances Maladie	23.02.2005
KONOPEK Stefan, Luxembourg	INVESTLIFE	28.02.2005
SCHMIT Carlo, Nospelt	LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.02.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de février 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
MARCHIORI André, Mondercange	AGF ASSURANCES AGF LIFE	10.02.2005
BOECKELMANN Christa, ép. HEPTNER, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005
EVERARD Jean, Dudelange	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005
GEHLHAAR Klaus Justus, Flaxweiler	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005

LAVINA Pia, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005
PULLIG Gunter, Mensdorf	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005
SCHOEPP Armando, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	25.02.2005
SCHMIT Carlo, Nospelt	FORTIS LUXEMBOURG VIE	16.02.2005
BARATA LOURES Carlos, Roeser	ING LIFE LUXEMBOURG	25.02.2005
ROOSE Isabelle, ép. RIBIERE, Luxembourg	ING LIFE LUXEMBOURG	25.02.2005
SALLET Marc, Luxembourg	ING LIFE LUXEMBOURG	25.02.2005
SCAUT Josiane, ép. SCHNEIDER, Dudelange	ING LIFE LUXEMBOURG	25.02.2005
STASZOWSKI Rita, Luxembourg	SWISS LIFE	10.02.2005

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examen de fin de stage. – L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera les 4 et 5 juillet 2005 un examen de fin de stage de la formation spéciale dans la carrière supérieure administrative.

Indice des prix à la consommation au 1er février 2005. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de 677.20 au 1er février par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er février 2005 à 672.13.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Centre socio-éducatif de l'Etat. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille et de l'Intégration organisera le 3 mai 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'éducateur-instructeur.

Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille et de l'Intégration organisera le 27 mai 2005 un examen de qualification aux fonctions de psychologue.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 23 février 2005 l'agrément a été accordé à l'asbl «Roer-Katz Résidence Belle-Vallée» ayant son siège à L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 76, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03252005.

Pool des Risques Aggravés. – Commissaire du gouvernement. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 21 février 2005 Monsieur Thierry WILTZIUS, vérificateur auprès du Commissariat aux Assurances, a été nommé commissaire du gouvernement auprès du Pool des Risques Aggravés en remplacement de Monsieur Marc LAUER, démissionnaire.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 15 mars 2005, Madame Monika WEYER, née le 9 septembre 1974, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 mars 2005, Monsieur le Docteur Pierre D'AFFNAY, né le 29.04.1967, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté minisériel du 14 mars 2005, Monsieur le Docteur Jean-Michel HEYMES, né le 29 septembre 1969, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 mars 2005, Monsieur Jonathan PLESCIA, né le 4 mai 1981, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Secrétariat du Médiateur. – Examen de fin de stage. – Un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché sera organisé au cours du mois de mai 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 24 30 mars 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 16 mars 2005 établissant la liste des personnes qualifiées pour élaborer un Plan d'Aménagement Général au sens de l'article 7(2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'Aménagement Communal et le Développement Urbain.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Vu l'article 7 (2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Vu les avis de la Commission d'aménagement du 26 novembre 2004, du 3 décembre 2004 et du 23 février 2005;

Arrête:

Art. 1er. Les personnes physiques suivantes sont agréées à élaborer des plans d'aménagement général conformément à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:

– Monsieur Pierre BAUMANN, ingénieur diplômé, demeurant à L-8119 Bridel;
– Monsieur Burkard DEWEY, ingénieur diplômé - architecte-urbaniste, demeurant à L-1355 Luxembourg;
– Monsieur Eric GIORDANO, architecte, demeurant à L-2446 Howald;
– Monsieur Vincent LEPOT, architecte-urbaniste, demeurant à L-6979 Rameldange;
– Monsieur Xavier MAHY, ingénieur civil des constructions, demeurant à L-8838 Wahl;
– Madame Marie-Laure MIR, géographe-aménageur diplômé, demeurant à L-2550 Luxembourg;
– Madame Christine MULLER, architecte-urbaniste, demeurant à L-1355 Luxembourg;
– Madame Catherine PETIT, diplômée en géographie de l'aménagement et en sciences de l'environnement, demeurant à B-6717 Attert;
– Madame Uta TRUFFNER, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en maîtrise d'ouvrage et projet urbain, demeurant à L-2118 Luxembourg;
– Madame Isabelle VAN DRIESSCHE, architecte, demeurant à L-2158 Luxembourg;
– Monsieur John WEIER, architecte-paysagiste, demeurant à L-6973 Rameldange;
– Monsieur Hans-Walter WONN, géographe diplômé, demeurant à L-3714 Rumelange
– Madame Chantal ZEYEN, ingénieur diplômé, L-7254 Bereldange;
– Monsieur Gert ZILM, ingénieur diplômé, demeurant à L-1711 Luxembourg.

Art. 2. Les personnes morales suivantes sont agréées à élaborer des plans d'aménagement général conformément à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, pour autant qu'elles occupent respectivement comptent au titre d'associé une ou plusieurs des personnes physiques énumérées à l'article 1er du présent arrêté:

– Société civile «ESPACE ET PAYSAGES», L-4240 Esch-sur-Alzette;
– Société à responsabilité limitée «OEKO-BUREAU», L-3714 Rumelange;
– Société à responsabilité limitée «RAUSCH & ASSOCIES», L-8838 Wahl;
– Société à responsabilité limitée «SOGEDEC», L-1950 Luxembourg.
– Société anonyme TR-ENGINEERING, L-1456 Luxembourg

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Administration Gouvernementale. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Romain HEINEN, conseiller de direction hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction 1ère classe hors cadre.

Par arrêtés grand-ducaux du 19 février 2005, Madame Christiane DALEIDEN et Monsieur Guy SCHULLER, conseillers de direction à l'administration gouvernementale, ont été nommés conseillers de direction 1ère classe.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Madame Christiane MEYER, conseiller de direction adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Madame Pascale TOUSSING, conseiller de direction adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Monsieur Ronald FRISING, conseiller de direction adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction.

Par arrêtés grand-ducaux du 19 février 2005, Madame Alexandra RAUCHS et Monsieur Patrick LIEBETEGGER, attachés de gouvernement 1ers en rang à l'administration gouvernementale, ont été nommés conseillers de direction adjoints.

Par arrêtés grand-ducaux du 19 février 2005, Messieurs Miguel MARQUES et Marc SCHMITZ, attachés de gouvernement 1ers en rang hors cadre à l'administration gouvernementale, ont été nommés conseillers de direction adjoints hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005, Madame Jeannine DENNEWALD, attachée de gouvernement 1er en rang hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction adjoint hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Madame Joëlle LUDEWIG, attachée de gouvernement 1er en rang à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction adjoint.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Madame Marie-Louise FABER, attachée de gouvernement à l'administration gouvernementale, a été nommée attachée de gouvernement 1er en rang.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Monsieur Jean-Marc KIRSCH, attaché de gouvernement à l'administration gouvernementale, a été nommé attaché de gouvernement 1er en rang.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Madame Marie-José RISCHARD, inspecteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommée inspecteur principal 1er en rang.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Madame Edith BINTNER, inspecteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée inspecteur principal 1er en rang hors cadre.

Par arrêtés grand-ducaux du 19 février 2005, les dames Nathalie KIRPACH et Nadine HARTMANN, chefs de bureau adjoints à l'administration gouvernementale, ont été nommées chefs de bureau.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Norbert LINDENLAUB, chef de bureau adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, Monsieur Pascal BACK, chef de bureau adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005, Monsieur Paolo FINZI, attaché de direction à l'Inspection du Travail et des Mines, a été nommé attaché de gouvernement hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Jeff KÜNZER, chef de bureau adjoint hors cadre au Service National de la Jeunesse, a été nommé chef de bureau hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005, Madame Joëlle KAISER, rédacteur principal au Service central de la statistique et des études économiques, a été nommée rédacteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 2005, démission de ses fonctions de conseiller de direction 1ère classe à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Ernest MOLITOR avec effet au 1er juin 2005. Par le même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Ernest MOLITOR.

Entreprises d'assurances. – «ALTAÏR ASSURANCES S.A.». – Extension d'agrément. – Par arrêté ministériel du 16 mars 2005, l'entreprise d'assurances «ALTAÏR ASSURANCES S.A.» avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6D route de Trèves, est autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques de la branche:

N° 16 Pertes Pécuniaires Diverses

Inspection du Travail et des Mines. – Examen. – Le Ministre du Travail et de l'Emploi organisera pendant le mois d'octobre 2005 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur à l'Inspection du Travail et des Mines.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Centres d'accueil sans hébergement pour enfants et jeunes adultes. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de BERTRANGE», ayant son siège à l'adresse rue de Leudelange, L-8079 BERTRANGE, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de restauration scolaire», appelés «Am Beiestack», à l'adresse: rue Attert, L-8051 BERTRANGE.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR003.

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de BERTRANGE», ayant son siège à l'adresse rue de Leudelange, L-8079 BERTRANGE, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», appelé «Bei der Gemeng», à l'adresse: rue de Leudelange, L-8079 BERTRANGE.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR004.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Dudelange», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 73, L-3401 DUDELANGE, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «DIDDELFAMILL», 145, rue des Minières, L-3526 DUDELANGE.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR115.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale d'ETTELBRUCK», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 116, L-9002 ETTELBRUCK, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: Place Marie-Thérèse, L-9064 ETTELBRUCK.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR117.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 LUXEMBOURG, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire» et «service d'accueil temporaire», à l'adresse: 1, rue Batty Weber, L-2716 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR118.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 LUXEMBOURG, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «PINOCCHIO», 16, rue du Fort Wallis Minières, L-2714 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR119.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 LUXEMBOURG, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», appelé: «HAUS VUN DE KANNER», à l'adresse: 12, Bisserwee, L-1238 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR121.

Par arrêté ministériel du 14 février 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Junglinster», ayant son siège à l'adresse postale, B.P. 14, L-6101 JUNGLINSTER, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole de Junglinster», 8, rue du Village, L-6140 JUNGLINSTER.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR123.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «INTER-ACTIONS a.s.b.l.», ayant son siège à l'adresse, 9, route de Thionville, L-2611 LUXEMBOURG, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de porte-ouverte», à l'adresse: «HAUS VUN DE KANNER», 12, Bisserwee, L-1238 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR122.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «INTER-ACTIONS a.s.b.l.», ayant son siège à l'adresse, 9, route de Thionville, L-2611 LUXEMBOURG, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de porte-ouverte», à l'adresse: «DIDDELFAMILL», 145, rue des Minières, L-3526 DUDELANGE.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR116.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «INTER-ACTIONS a.s.b.l.», ayant son siège à l'adresse, 9, route de Thionville, L-2611 LUXEMBOURG, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de porte-ouverte», à l'adresse: «PINOCCHIO», 16, rue du Fort Wallis, L-2714 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR120.

Par arrêté ministériel du 28 janvier 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «INTER-ACTIONS a.s.b.l.», ayant son siège à l'adresse, 9, route de Thionville, L-2611 LUXEMBOURG, pour l'exercice des activités de «service foyer de jour pour enfants» et «service de porte-ouverte», à l'adresse: «LALADUDO», 227, rue de Neudorf, L-2221 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR124.

Par arrêté ministériel du 14 mars 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de la Ville de Luxembourg.», ayant son siège à l'adresse postale, L-2090 LUXEMBOURG, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: «LALADUDO», 227, rue de Neudorf, L-2221 LUXEMBOURG.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR126.

Par arrêté ministériel du 14 mars 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de SAEUL», ayant son siège à l'adresse postale, 8, rue Principale L- 7470 Saeul, pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Ecole Primaire de Saeul», 7, rte d'Arlon, L-7471 SAEUL.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR125.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois de mai 2005 les examens-concours suivants par recrutement externe:

le 10 mai 2005:
examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'artisan

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	**Nombre de postes vacants**
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle* Formation demandée: électronicien en communication	2
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle* Formation demandée: mécanicien de machines agricoles	1
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle* Formation demandée: électricien	1
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle* Formation demandée: menuisier	1
Administration des Bâtiments Publics Formation demandée: menuisier	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: vendeur textile	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: cuisinier	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: contre-maître instructeur: cuisinier**	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: mécanicien d'autos	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: électricien	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: peintre	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: mécanicien de machines agricoles	1
Armée luxembourgeoise Formation demandée: mécanicien tourneur-ajusteur	1
Police Grand-Ducale Formation demandée: électronicien de véhicules automoteurs	1

** Pour ce poste les candidats doivent être détenteurs(trices) d'un brevet de maîtrise dans la spécialité demandée.

le 10 mai 2005:

examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'ingénieur technicien

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (Centre de Technologie de l'Education) * Formation demandée: audiovisuel/multimédia	1
Administration de l'Aéroport Formation demandée: technique de l'énergie électrique	1
Administration de l'Environnement Formation demandée: génie civil, mécanique, technique de l'énergie électrique	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: mécanique; technique des télécommunications; technique de l'énergie électrique	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: technique des télécommunications; technique de l'énergie électrique; informatique appliquée	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: forêt-environnement	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: agronomie	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: horticulture	1
Armée luxembourgeoise Formation demandée: informatique appliquée ; technique des télécommunications	1
Inspection du Travail et des Mines Formation demandée: technique des télécommunications	1
Inspection du Travail et des Mines Formation demandée: technique de l'énergie électrique	1

le 11 mai 2005:

examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'expéditionnaire technique

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration de l'Aéroport Formation demandée: électrotechnique	1
Administration des Etablissements Pénitentiaires Formation demandée: dessinateur en bâtiment	1
Administration de la Gestion de l'Eau Formation demandée: dessinateur en bâtiment	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: génie civil	2
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: agronomie	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: forêt-environnement	1
Administration des Services Techniques de l'Agriculture Formation demandée: génie civil	1

le 11 mai 2005:

examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du technicien diplômé

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration de l'Aéroport	1

le 18 mai 2005:

examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière d'expéditionnaire administratif

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration	1
Administration de l'Enregistrement et des Domaines	4
Administration des Ponts et Chaussées	1
Service Central des Imprimés de l'Etat	1

le 20 mai 2005:

examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du rédacteur

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration	1
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Archives Nationales)	1
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes)	1
Ministère des Transports	1
Administration des Bâtiments Publics	1
Administration du Cadastre et de la Topographie	1
Administration de l'Enregistrement et des Domaines	6
Administration de l'Emploi	4
Administration des Etablissements Pénitentiaires	2
Administration des Services Techniques de l'Agriculture	1
Caisse de Pension des Employés Privés	1
Fonds National de Solidarité	1
Office des Assurances Sociales	1
STATEC	2

* Ces postes sont ouverts à des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne

Le relevé sera complété par les postes devenant vacants jusqu'à la date de la publication des résultats.

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu entre le 26 avril et 4 mai 2005.

Remembrement des biens ruraux

Remembrement de REMERSCHEN «Flouer», secteur Duusseberg

Nouvelle distribution des terres – Dépôt définitif

(Publication prescrite par les articles 31 et 32 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans le périmètre de remembrement légal de REMERSCHEN «Flouer», dont l'exécution a été décrétée par l'arrêté grand-ducal du 5 février 1999, sont informés que le projet de lotissement des vignobles du secteur Duusseberg a été arrêté définitivement sur la base des réclamations et observations présentées et que les documents visés à l'article 30 sub 1°, 2° et 3° sont déposés pendant 30 jours au bureau du secrétariat communal de Remerschen à partir du 29 mars 2005.

Le secrétariat communal est ouvert:
du lundi au vendredi de 8 à 12 et de 13 à 17 heures.

Les réclamants qui n'ont pas obtenu satisfaction auprès de l'Office national du Remembrement, ainsi que tous les intéressés qui se croient lésés dans leurs droits par les modifications intervenues à la suite de réclamations de la part d'autres participants, peuvent contester leurs nouvelles attributions devant le greffe de la Justice de Paix de Luxembourg dans les 30 jours de dépôt, conformément aux prescriptions de l'art. 33 de la loi sus-mentionnée.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Le Président de l'ONR,
Charles KONNEN

Remembrement des biens ruraux

Projet de remembrement de REMERSCHEN «Flouer» secteur Duusseberg

Mise en possession provisoire des nouvelles parcelles

En exécution des dispositions de l'article 34 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, l'Office national du Remembrement décrète la mise en possession provisoire des nouvelles parcelles du remembrement viticole de REMERSCHEN «Flouer» secteur Duusseberg.

Les propriétaires entrent en jouissance des nouvelles parcelles à partir du 1er mai 2005, sinon au plus tard après la finition des travaux connexes.

Il est porté à la connaissance des propriétaires que la mise en possession provisoire donne seulement droit à la jouissance d'exploitation agricole, viticole, arboricole ou forestière des nouvelles parcelles. La pleine propriété n'entrera en vigueur qu'après la transcription de l'acte de remembrement.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Le Président de l'ONR,
Charles KONNEN

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 25 5 avril 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 autorisant Mademoiselle Nina Florence Alexis Lara FRISCH à changer ses prénoms actuels en celui de «Lara».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Mademoiselle Nina Florence Alexis Lara FRISCH, née le 18 décembre 1985 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4265 Esch-sur-Alzette, 16, rue des Noyers, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Lara»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Nina Florence Alexis Lara FRISCH est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Lara».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 autorisant Monsieur Antonio João NUNES RAFAEL et Madame Jeanne SCHEITLER à changer le nom patronymique actuel de leur fille Cynthia NUNES RAFAEL en celui de «RAFAEL».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Marc THEWES, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Antonio João NUNES RAFAEL et Madame Jeanne SCHEITLER, l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille Cynthia NUNES RAFAEL, née le 17 août 1992 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3595 Dudelange, 16, rue Dr Welter, en celui de «RAFAEL»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Antonio João NUNES RAFAEL et Madame Jeanne SCHEITLER sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille Cynthia NUNES RAFAEL en celui de «RAFAEL».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 autorisant Monsieur Joe MUJKIC et Madame Cristiana Iside Stefana MARZONA à changer le nom patronymique actuel de leur fils Mike Luigi Oddino MUJKIC en celui de «MARZONA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Joe MUJKIC et Madame Cristiana Iside Stefana MARZONA, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Mike Luigi Oddino MUJKIC, né le 9 décembre 1995 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5232 Sandweiler, 19, rue Jean Lemmer, en celui de «MARZONA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Joe MUJKIC et Madame Cristiana Iside Stefana MARZONA sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Mike Luigi Oddino MUJKIC en celui de «MARZONA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 autorisant Monsieur Rolf Karl Gustave DIDERRICH et Madame Nadine Anne Marie BOEMER à changer les prénoms actuels de leur fille Elena Laura DIDERRICH en ceux de «Laura Claire Marie».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Rolf Karl Gustave DIDERRICH et Madame Nadine Anne Marie BOEMER, demeurant à L-8021 Strassen, 6, rue de l'Indépendance, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de leur fille Elena Laura DIDERRICH, née le 21 juin 2002 à Craiova (Roumanie), de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Laura Claire Marie»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Rolf Karl Gustave DIDERRICH et Madame Nadine Anne Marie BOEMER sont autorisés à changer les prénoms actuels de leur fille Elena Laura DIDERRICH en ceux de «Laura Claire Marie».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Henri

Application de l'article 34 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

CIRCULAIRE
aux administrations communales, aux syndicats de communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes
par l'intermédiaire de MM. les Commissaires de district à Luxembourg, Diekirch et Grevenmacher

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Madame, Monsieur le Président,

Les premières tentatives d'application de la nouvelle loi sur l'aménagement communal ont malheureusement débouché en des interprétations contradictoires de certains textes, dont celui de l'article 34 qui a trait à la cession des fonds réservés à des aménagements publics.

Ce constat m'amène à adresser une circulaire explicative aux communes en ce qui concerne la teneur et la portée exactes de la disposition légale en question.

«Les terrains compris dans les plans d'aménagement particulier et qui sont réservés à des constructions ou aménagements publics propres au plan d'aménagement particulier doivent être cédés à la commune.»

Il résulte de la lecture de cette phrase que l'intention du législateur n'était nullement celle d'imposer, dans le cadre de chaque plan d'aménagement particulier (PAP), la cession obligatoire de terrains. Le texte ne prévoit en fait de cession que si le plan d'aménagement particulier indique lui-même cette cession, c.-à-d. si, dès le départ de la planification, un aménagement respectivement une construction publics étaient prévus.

Il appartient, dès lors, à la commune de définir dès la phase d'élaboration du PAP si des aménagements publics sont de rigueur. Il va de soi que, dans les tissus urbains existants, de tels aménagements et donc cessions de terrains s'avèrent moins pressants que dans des «lotissements» nouveaux, c.-à-d. sur des terrains nécessitant une viabilisation complète ab initio.

Les cessions visées font d'ailleurs l'objet de dispositions complémentaires au niveau de l'article 5 du règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune.

«Cette cession s'opère gratuitement pour autant que l'ensemble de ces terrains ne dépasse pas le quart de surface totale du projet. Le propriétaire sera indemnisé pour la surface qui dépasse ce quart. Pour la surface inférieure au quart de la surface totale du projet, le propriétaire doit payer une indemnité compensatoire à la commune.»

La cession doit, en principe, s'opérer pour un quart de la surface totale des terrains. Au cas où la cession «en nature» dépasserait ce quart, alors que l'aménagement public l'exigerait, la commune doit indemniser le propriétaire pour la part dépassant le quart. A l'inverse, si l'aménagement public ne remplissait pas le quart, le propriétaire devrait indemniser à son tour la commune en guise de compensation de la surface manquante.

«La commune peut cependant renoncer à la cession à titre gratuit d'un terrain telle que prévue par l'alinéa précédent et exiger du propriétaire le paiement d'une indemnité compensatoire.»

Cette disposition prévoit le cas où un nouveau lotissement engendrerait nécessairement l'aménagement d'un édifice public, mais qui, de par la configuration ou l'implantation des terrains, ne s'y prête pas. L'aménagement public en question devrait alors être érigé à proximité et, pour ce faire, la commune pourra exiger du propriétaire la contrepartie en espèces de la cession. Le lotisseur pourra, dès lors, viabiliser à 100% les terrains pour ses propres besoins.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 26 11 avril 2005

S o m m a i r e

Arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 portant nomination de Monsieur Pierre GEHLEN comme président de la Commission de conciliation.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 2 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics placés sous le contrôle direct de l'Etat;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Pierre GEHLEN, président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, est nommé président de la Commission de conciliation pour un terme de trois ans à partir du 1er avril 2005.

Art. 2. Notre Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Mémorial.

Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,
Claude Wiseler

Palais de Luxembourg, le 25 mars 2005.
Henri

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Examens de fin de stage et de promotion en 2005. – L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines organisera au courant du mois de septembre 2005 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur.

Administration de l'Environnement. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration de l'Environnement organisera au cours du mois de décembre 2005, l'examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur-technicien.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de février 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– convention collective de travail pour le personnel de la S.A. UTOPIA signée en date du 20 décembre 2004 entre la S.A. UTOPIA et le syndicat OGB-L;
– avenant à la convention collective de travail pour le personnel ouvrier de l'Industrie Cimentière Luxembourgeoise signé en date du 21 décembre 2004 entre la S.A. CIMENTS LUXEMBOURGEOIS et les syndicats LCGB et OGB-L;
– avenant à la convention collective de travail pour le personnel employé de l'Industrie Cimentière Luxembourgeoise signé en date du 21 décembre 2004 entre la S.A. CIMENTS LUXEMBOURGEOIS et les syndicats LCGB et OGB-L;
– convention collective de travail pour le personnel employé des Brasseries Luxembourgeoises signée en date du 30 décembre 2004 entre la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour le personnel ouvrier des Brasseries Luxembourgeoises signée en date du 16 décembre 2004 entre la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois et les syndicats OGB-L et LCGB;
– avenant à la convention collective de travail pour le personnel ouvrier de l'entreprise BELATON S.A. signé en date du 16 février 2005 entre la S.A. BELATON et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour le personnel de l'entreprise SIEMENS S.A. signée en date du 4 février 2005 entre la S.A. SIEMENS et les syndicats OGB-L et LCGB.

Cour des Comptes. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Norbert HILTGEN, président de la Cour des Comptes, avec effet au 1er juin 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Norbert HILTGEN préqualifié.

Entreprises d'assurances. – «EUROPEWIDE LIFE S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Monsieur Daniel A. CURRIE a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «EUROPEWIDE LIFE S.A.» en remplacement de Monsieur Adam USZPOLEWICZ.

Entreprises d'assurances. – «ING LIFE». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Monsieur Pierre VOOS a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «ING LIFE» pour une durée de six mois en remplacement de Monsieur Christian STEENO.

Entreprises d'assurances. – «INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Monsieur Joop KANEN a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances vie «INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.» en remplacement de Madame Esther VAN ROSSUM.

Entreprises d'assurances. – «PANEUROLIFE S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Monsieur Daniel A. CURRIE a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «PANEUROLIFE S.A.» en remplacement de Monsieur Adam USZPOLEWICZ.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 03.06.1999 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ABDIU Robert, né le 25.03.1976 à Ettelbruck, demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ABRANTES FERREIRA Patrick, né le 18.04.1984 à Luxembourg, demeurant à Aspelt, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.11.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur AFANOU Kodjo Mawuko, né le 11.08.1980 à Lomé (Togo), demeurant à Helmsange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de AFANOU Clarence.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Burmerange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ANWAR Zineb, née le 28.05.1979 à Casablanca (Maroc), demeurant à Burmerange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA COSTA MACHADO Nelson Bruno, né le 25.08.1974 à Santa Ana/Luanda (Angola), demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MACHADO Bruno.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 16.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA RIBEIRO Michel, né le 31.08.1974 à Luxembourg, demeurant à Bergem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RIBEIRO Michel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 06.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DIONE Fatou, née le 16.01.1976 à Kaolack (Sénégal), demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.08.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Colmar-Berg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FARHANI Lotfi, né le 13.10.1969 à Chogafia (Tunisie), demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES FERREIRA Maria de Lurdes, née le 02.12.1975 à Luxembourg, demeurant à Redange-sur-Attert, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FERREIRA Loulou.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 16.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GÜN Cahide, née le 06.03.1985 à Idil/Sirnak (Turquie), demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GÜN Sükrü, né le 06.03.1985 à Idil/Sirnak (Turquie), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HADZIC Ermin, né le 30.03.1984 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Beringen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.01.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettendorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HARDY Atêle Leah, née le 08.06.1983 à Luxembourg, demeurant à Bettendorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.02.1994 devant l'officier de l'état civil de la commune de Reckange-sur-Mess, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame IMIOLEK Natacha Emilia, née le 14.09.1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Fingig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.05.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Redange-sur-Attert, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ISIDORI Sabrina, née le 10.09.1982 à Ettelbruck, demeurant à Lannen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JANSONE Inese, née le 10.11.1960 à Tukuma (Lettonie), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOZANO GOMES José Mario, né le 30.01.1984 à Ettelbruck, demeurant à Rollingen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Biwer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARQUES MOREIRA Ana Bela, née le 18.01.1984 à Luxembourg, demeurant à Wecker, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS SAMPAIO Valter Michel, né le 11.06.1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MASTROPASQUA Luigi, né le 20.06.1985 à Luxembourg, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MELO DURAES Tania Sofia, née le 03.02.1982 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MONTEIRO DUARTE Sylvie, née le 23.08.1984 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MOREIRA TEIXEIRA Cristina, née le 15.07.1983 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MUJKIC Adnan, né le 05.09.1982 à Luxembourg, demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MUJKIC Asim, né le 05.10.1983 à Luxembourg, demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.08.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAIVA DOS SANTOS Paulo Alexandre, né le 10.09.1979 à Luxembourg, demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEDROSA SOARES Sergio Manuel, né le 12.12.1972 à Luxembourg, demeurant à Heffingen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de SOARES Sergio Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PICCO Alessandro Attilio Angelo, né le 14.04.1963 à Luxembourg, demeurant à Mertert, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIMENTA MONTEIRO Fernando Manuel, né le 01.11.1972 à Cerva/Ribeira De Pena (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PIMENTEL DE CARVALHO Carla Maria, née le 05.05.1971 à Vila Franca de Xira (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lorentzweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PINTO DA ENCARNAÇAO Hugo Alexandre, né le 27.10.1982 à Luxembourg, demeurant à Bofferdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PLANCHARD Etienne Charles Jean, né le 04.04.1963 à Luxembourg, demeurant à Frisange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PORRINI Monia, née le 18.08.1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Burmerange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame POVOA Titzia Andrea, née le 12.02.1982 à Luxembourg, demeurant à Elvange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.02.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RADUICA-BOTA Alina, née le 06.10.1969 à Craiova/Dolj (Roumanie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RESTA Nunziato Vito, né le 15.06.1969 à Sammichele di Bari (Italie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RODRIGUES DA ROCHA Joel, né le 08.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RUF Christina Béatrice, née le 21.07.1982 à Luxembourg, demeurant à Steinsel, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SALIS Mauro, né le 05.11.1966 à Lanusei (Italie), demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Manternach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHILZ Yvonne Colette, née le 11.08.1968 à Grevenmacher, demeurant à Manternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.09.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SHOUMAN Ahmed Farouk, né le 28.06.1971 à Alexandrie (Égypte), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SILVA BARROSO Patrick, né le 24.10.1983 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de BARROSO Patrick.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 16.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur THEIS Walter Johann, né le 28.07.1963 à Neuerburg (Allemagne), demeurant à Warken, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.04.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Heinerscheid, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TOUILLAUX Jean-Marc Ghislain, né le 23.10.1961 à Libramont (Belgique), demeurant à Heinerscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VAN HOVE Kathrin, née le 25.07.1983 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VIANA DA COSTA CARVALHO Hélder Filipe, né le 18.07.1980 à Luxembourg, demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrement

– Par déclaration de recouvrement faite le 03.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GROSS Irmegarde Jeanne, née le 04.08.1940 à Dudelange, demeurant à Berlin (Allemagne), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 23 mars 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame METZLER-ERSCH Lydie, résidant au 74, rue Lentz à Bettembourg, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de cinq enfants à son domicile.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 22 mars 2005, Monsieur le Docteur Hedi EL ABBASSI, né le 5 août 1970, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 mars 2005, Monsieur le Docteur Norbert KRISCHEL, né le 28 octobre 1944, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 24 mars 2005, Monsieur le Docteur Claude BRAUN, né le 13 octobre 1966, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Monsieur Elias LEINBERGER, né le 27 septembre 1966, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Madame le Docteur Wiebke WEICHHOLD-MICHELIS, née le 15 septembre 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en anatomie pathologique au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 mars 2005, Monsieur le Docteur Christophe WERER, né le 7 décembre 1970, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 27 **14 avril 2005**

Sommaire

Liste des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

217[ième] MODIFICATION (22 mars 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	ADALAT OROS 30	CPR.	30 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
P	BEFACT B1-B6	CPR.DRAG.		PO	1*100 CPR.DRAG.
P	CALCIUM 600MG VITAMIN D3 400UI-HERMES	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.EFF.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*150 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*400 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*1000 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*150 CPR.SS BLIST.

	R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*400 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-3,125	CPR.	3,125 MG	PO	1*1000 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*150 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*400 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.
	R	CARVEDILOL-EG-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*1000 CPR.SS BLIST.
	R	COLOSOL	PDRE		PO	1*6 SACH.
	R	COLOSOL	PDRE		PO	12*6 SACH.
HC	RR	CURICAP	CPS		PO	1*1 CPS
	RR	CYMBALTA	GELULES	30 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.
	RR	CYMBALTA	GELULES	60 MG	PO	1*14 GELULES SS BLIST.
	RR	CYMBALTA	GELULES	60 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.
	RR	CYMBALTA	GELULES	60 MG	PO	1*84 GELULES SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*8 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC	250 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC	500 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*8 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.

	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.
	RR	DOC CEFUROXIME	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	P	ELUSANES VALERIANE	GELULES	200 MG	PO	1*60 GELULES
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ	25 MG	SC	1*8 FL.+8 SER.+8 ADAPT.+1*8 AIGUILLES+16 TAMP.
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	25 MG	SC	1*24 FL.+24 SER.+24 ADAP T +1*24 AIGUILLES+48 TAMP.
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*6 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*12 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*20 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*24 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*40 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*48 VIALS
H	RR	EPI-CELL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*50 VIALS
	P	EXOMUC	GRAN.	100 MG	PO	1*10 SACH. 1 G
	R	FLANID	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
	R	FLUVIVAX	SUSP.INJ.		SC	1*1 SER.PREREMPLIE
	R	FLUVIVAX	SUSP.INJ.		SC	1*10 SER.PREREMPLIES
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
	RR	FLUVOXAMINE-EG	CPR.	100 MG	PO	1*1000 CPR.SS BLIST.
	R	FSME-IMMUN	SUSP.INJ.	2,4 MCG /0,5 ML	IM	1*1 SER.
	R	FSME-IMMUN	SUSP.INJ.	2,4 MCG /0,5 ML	IM	1*10 SER.
	R	FSME-IMMUN	SUSP.INJ.	2,4 MCG /0,5 ML	IM	1*20 SER.
	R	FSME-IMMUN	SUSP.INJ.	2,4 MCG /0,5 ML	IM	1*100 SER.
	R	FSME-IMMUN JUNIOR	SUSP.INJ.	1,2 MCG /0,5 ML	IM	1*1 SER.
	R	FSME-IMMUN JUNIOR	SUSP.INJ.	1,2 MCG /0,5 ML	IM	1*10 SER.
	R	FSME-IMMUN JUNIOR	SUSP.INJ.	1,2 MCG /0,5 ML	IM	1*20 SER.
	R	FSME-IMMUN JUNIOR	SUSP.INJ.	1,2 MCG /0,5 ML	IM	1*100 SER.
	P	ISO-BETADINE HYDROALCOOLIQUE	SOL.		TO	1*1 SOL. 125 ML
	R	ISO-BETADINE OCULAIRE	SOL.	5 PC	CO	1*1 FL.U.D. 20 ML
	R	ISO-BETADINE OCULAIRE	SOL.	5 PC	CO	1*1 FL.U.D. 50 ML

CS	RR	KIVEXA	CPR.PELLIC.	600 MG 300 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	KIVEXA	CPR.PELLIC.	600 MG 300 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	10 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,4 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	15 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,3 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	20 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,5 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	30 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,3 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	40 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,4 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	50 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,5 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	60 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,3 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	80 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,4 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	100 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,5 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	150 MCG	SCIV	1*1 SER.PREREMPLIE	0,3 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	300 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	0,6 ML
CS	RR	NESPO	SOL.INJ.	500 MCG	SCIV	1*1 STYLO PREREMPLI	1 ML
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR	5 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR	5 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*250 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*300 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	OXYBUTYNINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*500 CPR.SEC.SS BLIST.	
CS	RR	RAPAMUNE	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	RAPAMUNE	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	8 MG	PO	1*7 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	8 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	8 MG	PO	1*300 GELULES	
CS	RR	REMINYL	GELULES	8 MG 16 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST. 8 MG +1*28 GELULES SS BL IST.	16 MG
CS	RR	REMINYL	GELULES	16 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	16 MG	PO	1*56 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	16 MG	PO	1*84 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	16 MG	PO	1*300 GELULES	
CS	RR	REMINYL	GELULES	24 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	24 MG	PO	1*56 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	24 MG	PO	1*84 GELULES SS BLIST.	
CS	RR	REMINYL	GELULES	24 MG	PO	1*300 GELULES	
	R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST	
	R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST	
	R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST	
	R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS	

R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*140 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*280 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	10 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*28 CPS
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*140 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*280 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	20 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*28 CPS
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*30 CPS
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	0 MG	PO	1*140 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*280 CPS SS BLIST.
R	ROMISAN	CPS	40 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
P	SOVENTOL	GEL	2 PC	TO	1*20 G
P	SOVENTOL	GEL	2 PC	TO	1*25 G
P	SOVENTOL	GEL	2 PC	TO	1*50 G
P	SOVENTOL	GEL	2 PC	TO	10*25 G

	P	TANNACOMP	CPR.PELLIC.	MG	PO	1*20 CPR.	
	P	TANNACOMP	CPR.PELLIC.	MG	PO	1*50 CPR.	
	P	TANNACOMP	CPR.PELLIC.	MG	PO	1*250 CPR.	
	RR	TRAMADOLOR 100 ID	CPR.RET.	100 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 100 ID	CPR.RET.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 100 ID	CPR.RET.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 100 ID	CPR.RET.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 100 ID	CPR.RET.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 100 ID	CPR.RET.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 150 ID	CPR.RET.	150 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 150 ID	CPR.RET.	150 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 150 ID	CPR.RET.	150 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 150 ID	CPR.RET.	150 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 150 ID	CPR.RET.	150 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 150 ID	CPR.RET.	150 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 200 ID	CPR.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 200 ID	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 200 ID	CPR.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 200 ID	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 200 ID	CPR.RET.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	TRAMADOLOR 200 ID	CPR.RET.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	XERISTAR	GELULES	30 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.	
	RR	XERISTAR	GELULES	60 MG	PO	1*14 GELULES SS BLIST.	
	RR	XERISTAR	GELULES	60 MG	PO	1*28 GELULES SS BLIST.	
	RR	XERISTAR	GELULES	60 MG	PO	1*84 GELULES SS BLIST.	

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	P	CEFAKLIMAN MONO	GTTES		PO	1*1 GTTES	50 ML
CP	RR	CITANEST ADRENALINE	SOL.INJ.	2 PC	IM	1*1 SOL.INJ.	20 ML
	R	CLAVERSAL	SUPP.	250 MG	PR	1*10 SUPP.	
H	RR	DOBUTAMINE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 MG /1 M	IV	1*10 SACH.	250 ML
H	RR	DOBUTAMINE-BAXTER	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*10 SACH.	250 ML
H	RR	DOBUTAMINE-BAXTER	SOL.P.PERF.	4 MG /1 M	IV	1*10 SACH.	250 ML
	R	DOXIUM	CPR.	250 MG	PO	1*30 CPR.	
	R	DOXIUM	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.	
	P	ESBERITOX-N	CPR.		PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	P	GALLO-MERZ N	DRG.		PO	1*50 DRG.SS BLIST.	
	P	GALLO-MERZ N	DRG.		PO	1*100 DRG.SS BLIST.	
	P	HERVIROS	SOL.		BU	1*1 SOL.	10 ML
	P	NEOFENOX	SOL.		IN	1*1 SOL.	15 ML

	R	NITROLINGUAL PUMPSPRAY	SPRAY	0,4 MG /1 D.	SL	1*1 SPRAY 200 D.
	R	NUARDIN	SUSP.	200 MG /10 ML	PO	1*20 SACH.
	R	PANAXID-150	CPS	150 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
	P	VENALOT MONO	LOT.	37,5 MG	TO	1*1 LIN. 70 G
	P	VENALOT MONO	LOT.	37,5 MG	TO	1*1 LIN. 150 G

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

	RR	ADRESON	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.
	P	ASPIRINE C JUNIOR	PDRE EFF.		PO	1*10 SACH. 5 G
	P	ASPIRINE C SENIOR	PDRE EFF.		PO	1*10 SACH. 10 G
	RR	ATGAM	SOL.INJ.	50 MG /1 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML
	RR	BACAMPICIN	CPR.	400 MG	PO	1*16 CPR.SS BLIST.
	RR	CIPROXINE	SOL.INJ.	1 PC	IV	1*5 AMP. 10 ML
CP	RR	CITANEST ADRENALINE	SOL.INJ.	1 PC	IM	1*1 SOL.INJ. 20 ML
	R	CLAVERSAL	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	CPS	150 MG	PO	1*16 CPS SS BLIST.
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	CPS	300 MG	PO	1*16 CPS SS BLIST.
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SIR.	75 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 80 ML
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	300 MG /2 ML	IMIV	1*3 AMP. 2 ML
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	300 MG /2 ML	IMIV	1*25 AMP. 2 ML
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	600 MG /4 ML	IMIV	1*3 AMP. 4 ML
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	600 MG /4 ML	IMIV	1*25 AMP. 4 ML
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	900 MG /6 ML	IMIV	1*3 AMP. 6 ML
	RR	CLINDAMYCINUM-PHARMACIA	SOL.INJ.	900 MG /6 ML	IMIV	1*25 AMP. 6 ML
	P	CYSTINOL	GTTES		PO	1*1 GTTES 100 ML
	R	DAKTARIN	CPR.	250 MG	PO	1*20 CPR.
	R	DIRYTMIN	CPR.	150 MG	PO	1*120 DURETTES
	P	DOLVIRAN	CPR.		PO	1*10 CPR.
	R	DOXIUM-500	GELULES	500 MG	PO	1*50 GELULES BLIST
H	RR	DOXORUBICINE-HCL-PHARMACIA-UPJOHN-200 R.	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IVVE	1*1 FL. 100 ML
H	RR	DOXORUBICINE-HCL-PHARMACIA-UPJOHN-50 R.T	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IVVE	1*1 FL. 25 ML
H	RR	DOXORUBICINE-HCL-PHARMACIA-10 R.T.U.	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IVVE	1*1 FL. 10 ML
H	RR	DOXORUBICINE-HCL-PHARMACIA-20 R.T.U.	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IVVE	1*1 FL. 10 ML
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*10 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*14 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*20 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*30 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*50 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*56 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*60 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*90 CPR.

	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*98 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*100 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*200 CPR.
	R	ENACOSTAD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*250 CPR.
CS	RR	EPIBLASTINE	PDRE P.PREP.INJ.	10 MG	IVVE	1*1 FIOLE
CS	RR	EPIBLASTINE	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	IVVE	1*1 FIOLE
CS	RR	EPIBLASTINE	PDRE P.PREP.INJ.	150 MG	IVVE	1*1 FIOLE
CS	RR	EPIBLASTINE R.T.U.	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IVVE	1*1 FIOLE 5 ML
CS	RR	EPIBLASTINE R.T.U.	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IVVE	1*1 FIOLE 10 ML
CS	RR	EPIBLASTINE R.T.U.	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IVVE	1*1 FIOLE 25 ML
	P	FONGAREX	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 15 G
	RR	MEDROL	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.
	RR	MEDROL	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.
	RR	MEDROL	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
	R	NUARDIN	CPR.EFF.	200 MG	PO	1*20 CPR.U.D.
	R	NUARDIN	CPR.EFF.	200 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
	R	NUARDIN	CPR.EFF.	200 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
	RR	RHINOCORT AQUA	SUSP.	50 MCG /1 D.	IN	1*1 VAP. 200 D.
	P	SPAGULAX K	GRAN.		PO	1*1 GRAN. 200 G
	P	SPAGULAX MUCILAGE	GRAN.	70 G /100 G	PO	1*1 GRAN. 200 G
	P	SPAGULAX MUCILAGE	GRAN.	70 G /100 G	PO	1*20 SACH. 10 G
	P	SPAGULAX SORBITOL	GRAN.		PO	1*1 GRAN. 200 G
	R	SYSCOR	CPR.	10 MG	PO	1*14 CPR.
	R	SYSCOR	CPR.	10 MG	PO	1*21 CPR.
	R	SYSCOR	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.
	R	SYSCOR MITIS	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.
	R	SYSCOR MITIS	CPR.	5 MG	PO	1*42 CPR.
	R	SYSCOR MITIS	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.
	R	TRUXAL	DRG.	15 MG	PO	1*100 DRG.
	R	TRUXAL	DRG.	50 MG	PO	1*100 DRG.
	R	TRUXAL	SOL.INJ.	5 PC		1*5 AMP. 1 ML
	R	TRUXALETTES	DRG.	5 MG	PO	1*50 DRG.

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

	RR	ATARAX	SIR.	2 MG /1 ML	PO	1*1 SIR.	200 ML
	A U L I E U D E						
	R	ATARAX	SIR.	2 MG /1 ML	PO	1*1 SIR.	200 ML
HC	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	4 ML
	A U L I E U D E						
CS	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	4 ML

HC	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	16 ML
	A U L I E U D E						
CS	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	16 ML
	RR	EFEXOR-75	CPR.	75 MG	PO	1*14 CPR.U.D.	
	A U L I E U D E						
	RR	EFEXOR-75	CPR.	75 MG	PO	1*14 GELULES U.D.	
	R	IBUPROF RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	IBUPROF 800 RETARD VON CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	IBUPROF RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	IBUPROF 800 RETARD VON CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	IBUPROF RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	IBUPROF 800 RETARD VON CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
H	RR	LEDERTREXATE FORTE	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IAIMITIV	1*1 FL.	20 ML
	A U L I E U D E						
H	RR	LEDERTREXATE	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IAIMITIV	1*1 FL.	20 ML
H	RR	LEDERTREXATE FORTE	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IAIMITIV	1*10 FL.	20 ML
	A U L I E U D E						
H	RR	LEDERTREXATE	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IAIMITIV	1*10 FL.	20 ML
	P	LEMSIP-650	PDRE	650 MG	PO	1*12 SACH.	
	A U L I E U D E						
	P	LEMGRIP-650	PDRE	650 MG	PO	1*12 SACH.	
	RR	MIANEURIN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	MIANEURIN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	MIANEURIN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	MIANEURIN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	MIANEURIN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	MIANEURIN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	

RR	MIANEURIN-30	CPR.ENR.	30 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
R	MIANEURIN-30	CPR.ENR.	30 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	MIANEURIN-30	CPR.ENR.	30 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
R	MIANEURIN-30	CPR.ENR.	30 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	MIANEURIN-30	CPR.ENR.	30 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
R	MIANEURIN-30	CPR.ENR.	30 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	NARDELZINE	DRG.	15 MG	PO	1*100 DRG.
AU LIEU DE					
R	NARDELZINE	DRG.	15 MG	PO	1*100 DRG.
P	NORLEVO	CPR.	PO	1*2 CPR.	
AU LIEU DE					
R	NORLEVO	CPR.	PO	1*2 CPR.	
RR	NOVERIL	DRG.	80 MG	PO	1*50 DRG.
AU LIEU DE					
R	NOVERIL	DRG.	80 MG	PO	1*50 DRG.
RR	NOVERIL RETARD	CPR.	240 MG	PO	1*20 CPR.
AU LIEU DE					
R	NOVERIL RETARD	CPR.	240 MG	PO	1*20 CPR.
RR	NOVERIL RETARD	CPR.	240 MG	PO	1*100 CPR.
AU LIEU DE					
R	NOVERIL RETARD	CPR.	240 MG	PO	1*100 CPR.
RR	PAROXAT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*20 CPR.
AU LIEU DE					
R	PAROXAT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*20 CPR.
RR	PAROXAT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*50 CPR.
AU LIEU DE					
R	PAROXAT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*50 CPR.
RR	PAROXAT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*100 CPR.
AU LIEU DE					
R	PAROXAT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*100 CPR.

RR	PAROXAT	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*20 CPR.	
AU LIEU DE						
R	PAROXAT	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*20 CPR.	
RR	PAROXAT	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*50 CPR.	
AU LIEU DE						
R	PAROXAT	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*50 CPR.	
RR	PAROXAT	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*100 CPR.	
AU LIEU DE						
R	PAROXAT	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*100 CPR.	
R	TRILEPTAL	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	3*200 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
RR	TRILEPTAL	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	3*200 CPR.SS BLIST.	
R	TRILEPTAL	CPR.PELLIC.	300 MG	PO	3*200 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
RR	TRILEPTAL	CPR.PELLIC.	300 MG	PO	3*200 CPR.SS BLIST.	
R	TRILEPTAL	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	3*200 CPR.SS BLIST.	
AU LIEU DE						
RR	TRILEPTAL	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	3*200 CPR.SS BLIST.	

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	ACTEBRAL-100	DRG.	100 MG	PO	1*60 DRG.SS BLIST.	
R	ATHENOL	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	ATHENOL	CPR.	100 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.	
P	BEROCCA PLUS	CPR.EFF.		PO	1*15 CPR.	
P	BEROCCA PLUS	CPR.EFF.		PO	1*30 CPR.	
P	BEROCCA PLUS	CPR.PELLIC.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
P	BEROCCA PLUS	CPR.PELLIC.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	BRICANYL POTIO PEDIATRIQUE	SOL.	0,3 MG /1 ML	PO	1*1 SOL.	300 ML
P	CALCICHEW	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*20 CPR.	
P	CENOL	SIR.	500 MG /5 ML	PO	1*1 SIR.	100 ML
RR	CIPROXINE	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*1 FL.	50 ML
P	GOLASEPTINE	CPR.	5 MG	BU	1*40 CPR.SS BLIST.	
P	ISILUNG ENFANTS	SUPP.	50 MG	PR	1*12 SUPP.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	

R	LOSEC MUPS	CPR.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
P	NEO-GOLASEPTINE	SPRAY		BU	1*1 SPRAY	15 G
P	NUROFEN	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL	100 G
R	PEDIAPHYLLIN-PL	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*30 CPR.	
R	PEDIAPHYLLIN-PL	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*100 CPR.	
P	PERDOGRIP	GRAN.		PO	1*12 SACH.	
P	RUPTON	CPR.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
P	SOLUFEN	GELULES	200 MG	PO	1*24 LIDOSES BLIST	
R	STOFILAN	CPR.	1,5 MG	PO	1*100 CPR.	
R	STOFILAN	GTTES	1 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES	50 ML
P	TAMPYRINE	CPR.	325 MG	PO	1*20 CPR.	
P	TAMPYRINE	CPR.	325 MG	PO	1*100 CPR.	
R	THEO-2	GELULES	250 MG	PO	1*60 GELULES	
R	THEO-2	GELULES	350 MG	PO	1*60 GELULES	
P	TOUXIUM MUCOLYTICUM	CPR.EFF.	200 MG	PO	1*25 CPR.	
P	VERMOX	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.	
R	VISCERALGINE COMPOSITUM	CPR.		PO	1*20 CPR.	

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

R	BRONCHICUM CODEIN-N	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
P	BRONCHICUM ELIXIR S	SOL.		PO	1*1 ELIXIR	130 G
P	BRONCHICUM ELIXIR S	SOL.		PO	1*1 ELIXIR	325 G
RR	CIPROXINE	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*1 FL.	100 ML
RR	ESSENTIALE	SOL.INJ.	250 MG	IV	1*5 AMP.	5 ML
P	ESSENTIALE FORTE	CPS	300 MG	PO	1*30 CPS	
P	ESSENTIALE FORTE	CPS	300 MG	PO	1*100 CPS	
RR	LIPOSTABIL	SOL.INJ.	250 MG/5 ML	IV	1*5 AMP.	5 ML
RR	LIPOSTABIL	SOL.INJ.	250 MG /5 ML	IV	1*5 AMP.	10 ML
RR	LIPOSTABIL	SOL.INJ.	250 MG /5 ML	IV	1*25 AMP.	10 ML
P	LIPOSTABIL FORTE	CPS	300 MG	PO	1*50 CPS	
P	LIPOSTABIL FORTE	CPS	300 MG	PO	1*100 CPS	
P	MELROSUM CUM COD.	SIR.		PO	1*1 SIR.	130 G
P	MELROSUM HUSTENSIRUP	SIR.		PO	1*1 SIR.	130 G
P	MELROSUM HUSTENSIRUP	SIR.		PO	1*1 SIR.	325 G
P	ROMILAR MUCOLYTICUM	SOL.	5 G /100 ML	PO	1*1 SOL.	200 ML

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 28 22 avril 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 8 avril 2005 portant nomination de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Maria Teresa comme membre du Conseil d'administration et comme Présidente du Comité exécutif de la société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 16 août 1923 conférant la personnalité civile à la société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise;

Vu l'arrêté du 20 août 1923 portant approbation des statuts de ladite société ainsi que les arrêtés modificatifs des 7 avril 1926, 4 septembre 1930 et 31 août 1939;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte pour terminer Ses mandats de membre du Conseil d'administration et de Présidente du Comité exécutif de la Croix-Rouge Luxembourgeoise;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Maria Teresa est nommée

– Membre du Conseil d'administration de la Croix-Rouge Luxembourgeoise

et

– Présidente du Comité exécutif de la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

Les mandats de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Maria Teresa expireront le 23 juin 2009.

Art. 2. Notre Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité Sociale,
Mars Di Bartolomeo

Palais de Luxembourg, le 8 avril 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 12 avril 2005 portant désignation des membres du comité d'accompagnement permanent relatif aux actions de la «Superdreckskëscht»

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, et notamment son article 7;

Vu le règlement grand-ducal du 27 janvier 2001 déterminant les modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement permanent relatif aux actions de la «Superdreckskëscht»;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité d'accompagnement permanent relatif aux actions de la «Superdreckskëscht»:

– pour le Ministre de l'Environnement et en tant que délégué du maître d'ouvrage:
  M. Robert SCHMIT, directeur de l'Administration de l'Environnement
– pour le Ministre de l'Environnement:
  M. Tom SCHRAM, attaché de direction 1ère classe auprès de l'Administration de l'Environnement
– pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire:
  Mme Christiane LOUTSCH-JEMMING, Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
– pour le Ministre du Trésor et du Budget:
  M. Ernest MOUSEL, premier inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances

Art. 2. Est nommé président du comité d'accompagnement permanent relatif aux actions de la «Superdreckskëscht» M. Robert SCHMIT, directeur de l'Administration de l'Environnement.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Marc WEIS, ingénieur technicien inspecteur principal à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Guy KRIER, ingénieur technicien inspecteur à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Roger TERRENS, directeur de l'administration du cadastre et de la topographie, à partir du 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Roger TERRENS préqualifié.

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Jean-Claude FUSENIG, inspecteur à la direction de l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur de direction à la même administration et affecté à la division Contentieux de la direction des contributions.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Madame Michelle BARTZ, inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur principal 1er en rang à la même administration et affectée en tant que préposé au bureau d'imposition Luxembourg 4 de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, démission honorable de ses fonctions avec effet au 1er août 2005 a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Fernand SCHMIT, inspecteur principal à titre personnel à l'administration des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Fernand SCHMIT préqualifié.

Administration des Douanes et Accises. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Armand TRAUSCH, inspecteur divisionnaire pour les fonctions d'inspecteur principal 1er en rang à l'Inspection d'Audit, a été nommé inspecteur divisionnaire pour les fonctions d'inspecteur principal 1er en rang à l'Inspection divisionnaire à Diekirch.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Fernand CONRAD, receveur A pour les fonctions d'inspecteur principal au bureau de recette des douanes et accises à Mertert, a été nommé inspecteur divisionnaire pour les fonctions d'inspecteur principal 1er en rang des douanes et accises à l'Inspection d'Audit à Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Henri NIMAX, inspecteur des douanes et accises à la Direction des douanes et accises, a été nommé inspecteur principal à la même Direction à partir du 1er avril 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Daniel KOENER, inspecteur hors cadre des douanes et accises à la Direction des douanes et accises, a été nommé inspecteur principal hors cadre à la même Direction à partir du 1er avril 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Claude JOACHIM, commis-chef des douanes et accises au bureau de recette des douanes et accises à Luxembourg-Accises, a été nommé receveur adjoint des douanes et accises au même bureau, à partir du 1er avril 2005.

Commissariat aux Assurances. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005 Monsieur Marc BREDEN, attaché de direction au Commissariat aux Assurances, a été nommé attaché de direction 1er en rang au même Commissariat.

Commission pour l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 1er avril 2005, Madame Lotty PRUSSEN, conseillère à la Cour supérieure de Justice, est nommée membre effectif de la commission prévue à l'article 2 de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction et à la répression de l'insolvabilité frauduleuse, et chargée d'émettre un avis sur les demandes en réparation introduites en application de la même loi, en remplacement de Monsieur Marc SCHLUNGS, conseiller à la Cour de cassation.

Conseil supérieur des assurances sociales. – Prorogation de mandat. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, le mandat d'assesseur-magistrat suppléant auprès du Conseil supérieur des assurances sociales de Madame Eliane EICHER, conseiller à la Cour d'appel, a été prorogé pour un nouveau terme de trois ans à valoir du 15 avril 2005 jusqu'au 15 avril 2008.

Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports. – Composition. – Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports pour un terme de quatre ans à partir du 17 mars 2005:

– *comme membres du bureau:*

M. Affi SCHERER, président
M. Pilo FONCK, vice-président
M. Denis SCUTO, vice-président
M. Robert SCHULER, secrétaire général

– *comme délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois:*

Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
M. Camille GONDERINGER, membre du Conseil d'administration
M. Jean-Louis MARGUE, membre du Conseil d'administration

– *en raison de leurs compétences dans le sport:*

Mme Marie-Paule HOFFMANN, dirigeante et juge sportive
M. Jos FABER, dirigeant sportif
M. Lucien KAYSER, membre du corps arbitral

– *comme représentants de départements ministériels:*

M. Frank GANSEN, Ministère de la Santé
M. Fernand GUTH, Département ministériel de la Défense
M. Michel LANNERS, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

– *comme secrétaire administratif:*

M. Christian DIEDERICH, Département ministériel des Sports.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 16 mars 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Dimitris ZOIS l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République de Bulgarie au Grand-Duché de Luxembourg.

Direction des Contributions Directes. – Remise des déclarations d'impôt pour 2004.

Les contribuables et autres personnes obligés au dépôt d'une déclaration d'impôt sont tenus de remettre aux bureaux d'imposition compétents les déclarations suivantes:

a) les déclarations pour l'impôt sur le revenu de l'année 2004 (personnes physiques et collectivités),

b) les déclarations pour l'impôt commercial de l'année 2004,

c) les déclarations pour l'impôt sur la fortune au 1.1.2005.

La plupart des déclarations comportant des annexes, celles-ci sont à remettre avec l'imprimé principal.

Le dépôt est à effectuer au plus tard le 31 mars 2005 (pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu des collectivités, le délai est fixé au 31 mai 2005).

Le délai peut être prorogé individuellement par le bureau d'imposition compétent sur demande écrite ou verbale dûment motivée du contribuable ou de son mandataire.

Les imprimés de déclaration ont été distribués au début de l'année 2005. Les contribuables obligés au dépôt d'une déclaration, qui n'auraient pas reçu les imprimés à la fin du mois de mars 2005, sont tenus soit de les réclamer auprès du bureau d'imposition de leur ressort, soit de les télécharger du site internet de l'administration des contributions directes (www.impotsdirects.public.lu).

Un contribuable ne peut se prévaloir du fait qu'une formule de déclaration ne lui aurait pas été remise par l'administration, pour se soustraire à l'obligation de la déclaration.

Le défaut de présenter une déclaration d'impôt ou le dépôt tardif d'une déclaration d'impôt peut entraîner l'application d'un supplément pouvant s'élever jusqu'à 10 % de l'impôt définitif.

L'administration peut, par des astreintes, obliger le contribuable au dépôt d'une déclaration.

Doivent présenter une déclaration dûment remplie et signée:

I) Toute personne qui y est individuellement invitée par un bureau d'imposition.

II) Les contribuables visés ci-après:

A) en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques:

1° Personnes ayant leur domicile fiscal ou leur séjour habituel au Grand-Duché (contribuables résidents):

a) si le revenu imposable comprend un salaire ou une pension passible de retenue d'impôt et dépasse 58.000 €, ou

b) si le revenu imposable atteint ou dépasse 9.900 € et comprend des revenus nets non passibles de retenue d'impôt qui, au total, dépassent 600 €, ou

c) si le revenu imposable se compose en tout ou en partie de salaires ou de pensions dispensés de la retenue d'impôt (p. ex. pensions versées par des caisses étrangères, casuel des ecclésiastiques et des greffiers, etc.), ou

d) si, en cas de cumul de plusieurs salaires ou pensions passibles de la retenue d'impôt, le revenu imposable dépasse 31.000 € pour les contribuables rangés dans les classes 1 respectivement 2 et 25.000 € pour les contribuables rangés dans la classe 1a (exemples: mari et épouse salariés, personnes touchant simultanément des salaires de différents employeurs, mari salarié et épouse pensionnée, etc.), ou

e) si le revenu imposable comprend pour plus de 1.500 € des revenus de capitaux passibles de la retenue d'impôt, ou

f) si les époux, dont l'un est contribuable résident et l'autre une personne non résidente, ont opté conjointement pour l'imposition collective, ou

g) si le revenu imposable comprend pour plus de 1.500 € des revenus de tantièmes passibles de la retenue d'impôt sur les revenus de tantièmes ;

2° Personnes n'ayant ni domicile fiscal, ni séjour habituel au Grand-Duché (contribuables non résidents):

a) si le total des revenus indigènes non passibles de retenue est supérieur à 100 €, ou

b) si elles sont occupées comme salariés au Grand-Duché pendant au moins neuf mois de l'année d'imposition ou si elles sont rangées dans la classe d'impôt 2 et sont imposables au Grand-Duché du chef de plus de 50% des revenus professionnels de leur ménage et

aa) qu'en cas de cumul de plusieurs salaires ou pensions passibles de la retenue d'impôt, le revenu imposable dépasse 31.000 € pour les contribuables rangés dans les classes 1 respectivement 2 et 25.000 € pour les contribuables rangés dans la classe 1a (exemples: mari et épouse salariés, personnes touchant simultanément des salaires de différents employeurs, mari salarié et épouse pensionnée, etc.), ou

bb) que le revenu imposable comprend un salaire ou une pension passible de retenue d'impôt et dépasse 58.000 €.

B) en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des collectivités:

1° Toutes les collectivités ayant leur siège statutaire ou leur principal établissement au Grand-Duché;

2° Les collectivités n'ayant ni leur siège statutaire, ni leur principal établissement au Grand-Duché, mais qui disposent d'un revenu indigène non passible de retenue d'impôt.

C) en ce qui concerne l'impôt commercial:

1° Les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés coopératives;

2° Les entreprises commerciales, industrielles, minières ou artisanales non visées sub 1° dont le bénéfice d'exploitation dépasse 40.000 € (17.500 € pour les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu des collectivités).

D) en ce qui concerne l'impôt sur la fortune :

1° Personnes ayant leur domicile fiscal ou leur séjour habituel au Grand-Duché (contribuables résidents)

a) si la fortune totale des personnes mariées ou veuves dépasse 5.000 €,

b) si la fortune totale des personnes célibataires dépasse 2.500 €.

La fortune totale englobe la fortune des contribuables imposés collectivement.

2° Collectivités ayant leur siège statutaire ou leur principal établissement au Grand-Duché

a) toutes les sociétés de capitaux

b) les autres collectivités, si leur fortune totale dépasse 2.500 €.

3° Les personnes n'ayant ni domicile fiscal, ni séjour habituel au Grand-Duché et les collectivités n'ayant ni leur siège statutaire, ni leur principal établissement au Grand-Duché (contribuables non résidents) doivent présenter une déclaration de la fortune indigène.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurance «PROVINZIAL-FEUERVERSICHERUNGSANSTALT DER RHEINPROVINZ, DÜSSELDORF» à l'entreprise d'assurance «PROVINZIAL RHEINLAND VERSICHERUNG AG»

La BAFIN, Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, autorité de contrôle allemande du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurance «PROVINZIAL-FEUERVERSICHERUNGS-ANSTALT DER RHEINPROVINZ, DÜSSELDORF» était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurance «PROVINZIAL RHEINLAND VERSICHERUNG AG» avec effet au 1er janvier 2002.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Indice des prix à la consommation au 1er mars 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **678.45** au 1er mars par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er mars 2005 à **673.58**.

Luxembourg, le 6 avril 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Inspection générale de la sécurité sociale. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, démission honorable de ses fonctions de médecin-conseil auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale – Cellule d'évaluation et d'orientation, a été accordée, à sa demande, à Madame le Dr. Sylvia KUMMER, avec effet au 1er mai 2005.

Médiateurs. – Nominations. – Par arrêtés ministériels du 24 mars 2005, Madame Sonja VINANDY, demeurant à 39, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg et Madame Alice RISCH, demeurant à 111, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, ont été inscrites sur la liste des médiateurs.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Maisons d'Enfants de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, Madame Annemarie BACHMANN, psychologue stagiaire a été nommée psychologue auprès des maisons d'enfants de l'Etat.

Profession d'avocat. – Commission chargée d'aviser la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur. – (Loi du 10 août 1991). – Nomination. – Par arrêté ministériel du 1er avril 2005, Madame Lotty PRUSSEN, conseillère à la Cour supérieure de Justice, est nommée membre de la commission chargée d'émettre un avis sur l'admission à l'épreuve d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat en remplacement de Monsieur Marc SCHLUNGS, conseiller à la Cour de cassation.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de février 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. JEAN'S TONIC, établie et ayant son siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange	02.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Philippe *Barbier*
2.	s.à r.l. DISTRIBEM, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon	02.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Astrid *Bugatto*
3.	S.A. MASTERCLEAN, avec siège social à L-3730 Rumelange, 39, Grand-Rue, de fait établie à L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce, bâtiment B	04.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
4.	s.à r.l. MAIHENDI, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 19-21 rue Jean l'Aveugle	04.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
5.	s.à r.l. PIZZERIA IL GIARDINO, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 93, route d'Esch	09.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yann *Baden*
6.	S.A. A.G. PUB, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse	11.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Alexandre *Dillmann*

7.	s.à r.l. BT CONSTRUCT avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
8.	s.à r.l. ARCHITECTURE & CREATIONS, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
9.	s.à r.l. PAULUX, établie et ayant son siège social à L-4987 Sanem, 18, Grand-rue	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
10.	s.à r.l. T.BANANA, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich, de fait inconnue à cette adresse	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
11.	s.à r.l. KANNERBUTTEK MAX & MORITZ, avec siège social à L-7243 Bereldange, 50, rue du X Octobre, de fait inconnue à cette adresse	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
12.	s.à r.l. VINGT AVRIL, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich, de fait inconnue à cette adresse	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Anne *Devin-Kessler*
13.	S.A. SOFIHOLD, ayant eu son siège social à L-1342 Luxemburg, 42, rue de Clausen, actuellement sans siège social connu	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Anne *Devin-Kessler*
14.	s.à r.l. Conseil en Organisation et Stratégie d'Entreprises International (COSE International), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Nathalie *Nimesgern*
15.	S.A DISTRI-LASER INTERNATIONAL, avec siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000, actuellement sans siège social connu	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Nathalie *Nimesgern*
16.	s.à r.l. PLB CONSTRUCTIONS, avec siège social à L-5423 Ersange, 19, rue du Village	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Max *Agnes*
17.	s.à r.l. COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Max *Agnes*
18.	s.à r.l. BIO COMPANY, établie et ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 13, Place de la Gare et y ayant exploité le Restaurant HARMONY	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Cyril *Chapon*
19.	S.A. CROCODILE, établie et ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Cyril *Chapon*
20.	s.à r.l. LUX SUPPLIES, établie et ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 115B, rue de Luxembourg	14.02.05	M. Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
21.	s.à r.l. CHRISARO, établie et ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 36, rue de la Libération	16.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Michel *Jimenez-Lunz*
22.	s.à r.l. GENERAL BUSINESS AGENCY, établie et ayant son siège social à L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter	18.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*

23.	s.à r.l. HECK DECORS, établie et ayant son siège social à L-7256 Walferdange, 34 rue Josy Welter	18.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
24.	S.A. L'ORIENT EXPRESS, établie et ayant son siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur	18.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Alexandre *Dillmann*
25.	s.à r.l. LINGERIE MOES, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, de fait inconnue à cette adresse	18.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
26.	s.à r.l. SAMBRASIL INTERNATIONAL SHOW, établie et ayant son siège social à L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts	18.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Pierre *Feltgen*
27.	s.à r.l. INDOPHARM, établie et ayant son siège social à L-8367 Hagen, 12, rue des Ecoles	21.02.05	M. Robert *Worre*	Me Nathalie *Jacoby*
28.	S.A. PACK GROUP, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	21.02.05	M. Robert *Worre*	Me Catherine *Balfast*
29.	s.à r.l. Conseil Economique et Financier International (CEFI), avec siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, actuellement sans siège social connu	21.02.05	M. Robert *Worre*	Me Catherine *Balfast*
30.	s.à r.l. MEALUX, avec siège social à L-4475 Belvaux, 105, rue d'Obercorn, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Cécile *Henle*
31.	S.A. AXIONET, ayant eu son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, actuellement sans siège social connu	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Cécile *Henle*
32.	S.A. EXECUTIVE CARS, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Luc *Olinger*
33.	S.A. WESTMAN CONSULTANTS, avec siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Luc *Olinger*
34.	S.A. EXECAU DEVELOPPEMENT, établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Gérard *Maîtrejean*
35.	S.A. EXECAU, établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, Z.I. Um Monkeler	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Gérard *Maîtrejean*
36.	S.A. GOLDEN CAR, ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, actuellement sans siège social connu	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yasmin *Gabriel*
37.	S.A. DESIGN 884, ayant eu son siège social à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, actuellement sans siège social connu	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yasmin *Gabriel*
38.	s.à r.l. IT-SERVICES, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Erwann *Sevellec*
39.	S.A. DUPUIS LUX, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Erwann *Sevellec*

40.	S.A. A-B INTERNATIONAL, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Tanja *Colbett*
41.	S.A. SLF MANUSPEED, avec siège social à L-2158 Luxembourg, 33A, rue Mohrfels, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Tanja *Colbettt*
42.	s.à r.l. PROJET BOIS, établie et ayant son siège social à L-3251 Bettembourg, 15, rue Michel Lentz	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réguia *Amiali*
43.	s.à r.l. BRASSERIE NEMESIS, établie et ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 16, rue du Cimetière	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réguia *Amiali*
44.	S.A. SONIVALUX, établie et ayant son siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
45.	le sieur Marcel MULLER, commerçant, demeurant à L-7462 Pettingen, 35, rue du Château	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
46.	S.A. NEXT-TEL, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	25.02.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
47.	s.à r.l. FUTURE ELECTRONICS SYSTEMS, établie et ayant son siège social à L-8266 Mamer, 17, rue des Thermes Romains	25.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
48.	s.à r.l. SILMALUX, établie et ayant son siège social à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf	25.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
49.	s.à r.l. FLEURS SONJA, établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dicks	25.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Dominique *Leonard*
50.	s.à r.l. ALARMES FRANCIS SCHMIT, (en abrégé A.F.S. s.à r.l.), établie et ayant son siège social à L-8282 Kehlen, 2A, rue Gaessel	25.02.05	Mme Paule *Mersch*	Me Dominique *Leonard*
51.	S.A. FFS, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	28.02.05	M. Robert *Worre*	Me Fabien *Verreaux*
52.	s.à r.l. IMMO-DABE, avec siège social à L-4480 Soleuvre, 165A, Chemin Rouge	28.02.05	M. Robert *Worre*	Me Fabien *Verreaux*
		Diekirch		
53.	S.A. TOP NUTRITION SPORT ET MANAGEMENT, ayant eu son dernier siège social connu à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville	02.02.05	M. Lex *Eippers*	Me François *Gengler*
54.	la dame Maria Paula ALVES FERREIRA (épouse FRANCISCO), demeurant à L-9452 Bettel, 9, an der Gässel	02.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
55.	s.à r.l. FLOR DO ALENTEJO, établie et ayant eu son siège social à L-7640 Christnach, 4, Fielserstrooss	02.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
56.	S.A. ASP-ARCHITEKTUR-STAEDTEBAU-PROJEKTENTWICKLUNG A.G., ayant eu son dernier siège social connu à L-9838 Eisenbach, 7, Haaptstrooss	09.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*

57. S.A. ECSI, établie et ayant eu son siège social à L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen	09.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
58. S.A. BBW BATIBOUWER S.A. Entreprise de Construction, ayant eu son dernier siège social connu à L-9157 Heiderscheid. 1, am Iewschen Eck	16.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Jean-Louis *Unsen*
59. S.A. DECOR JOELLE, établie et ayant son siège social à L-9707 Clervaux, 37, rue de Stavelot	23.02.05	M. Lex *Eippers*	Me François *Gengler*
60. S.A. CHAVERLUX, établie et ayant son siège social à L-8814 Bigonville, 7, rue des Champs	23.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
61. s.à r.l. STENCY Unipersonnelle, établie et ayant eu son siège social à L-7661 Medernach, 20, rue de Larochette	23.02.05	M. Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX
Projet de remembrement viticole envisagé dans la commune de REMERSCHEN

Convocation à l'assemblée générale

Les propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans les sections cadastrales A et B de la commune de REMERSCHEN et se trouvant à l'intérieur du périmètre de remembrement, sont convoqués à l'assemblée générale de l'association syndicale du remembrement de la commune de Remerschen, en vue de se prononcer sur le remembrement projeté.

Cette assemblée générale aura lieu le

vendredi 29 avril 2005 à 14.00 heures,
dans la salle des fêtes de la commune de REMERSCHEN.

L'assemblée générale se prononce, en outre, sur le mode de remembrement.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, tout propriétaire et nu-propriétaire dispose d'une voix électorale. Un propriétaire ne peut avoir qu'une voix, même s'il possède en plus un droit de nue-propriété.

Pour les immeubles appartenant à des conjoints, quel que soit leur régime matrimonial, chaque conjoint est censé posséder une part égale de la superficie des immeubles compris dans le remembrement de leur chef et chacun dispose d'une voix.

Conformément aux articles 19 et 49 de la loi sus-mentionnée, tout propriétaire et nu-propriétaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire.

Nul ne peut représenter par procuration plus de deux personnes, excepté le cas des propriétés indivises, où un seul mandataire représente l'ensemble des indivisaires. Tout mandataire doit avoir qualité personnelle pour assister à l'assemblée générale.

Pour les immeubles en indivision, les indivisaires ont ensemble une seule voix qui est exprimée à l'assemblée générale par un intéressé mandaté par la majorité des indivisaires. Pour le calcul de cette majorité, chaque indivisaire est censé disposer d'une part égale dans la surface de la propriété indivise. En cas de partage des voix sur la proposition de remembrement, les indivisaires ne prennent pas part au vote à l'assemblée générale.

Tous les mandats doivent être envoyés à l'Office national du remembrement avant le 22 avril 2005, le timbre postal faisant foi.

Conformément aux articles 18 et 20 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, les intéressés qui ne comparaissent pas à l'assemblée générale et qui ne se font pas représenter par un mandataire, ainsi que ceux qui s'abstiennent du vote, sont censés acquiescer au remembrement.

Aucun recours n'est ouvert aux intéressés pour défaut de réception de la convocation individuelle pour l'assemblée générale.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Le Président de l'Office national du Remembrement,
Charles Konnen

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 8 avril 2005, Madame Marie-Paule WELTER, née le 3 octobre 1951, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine nucléaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 8 avril 2005, Monsieur le Docteur Mohamed SNEN, né le 1er août 1976, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 7 avril 2005, Madame le Docteur Paule DOYEN, née le 9 novembre 1955, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie dentaire, orale et maxillo-faciale à Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 29 27 avril 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 24 novembre 2004 portant nomination des membres du Conseil National pour Etrangers.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 22 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 29 mars 1995 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil National pour Etrangers, ainsi que leur répartition par nationalité;

Vu le règlement grand-ducal du 25 juin 2004 modifiant le règlement grand-ducal du 29 mars 1995 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil National pour Etrangers, ainsi que leur répartition par nationalité,

Vu le résultat des élections du 9 juillet 2004 en vue de la désignation des représentants des étrangers à proposer à la Ministre de la Famille et de l'Intégration comme membres du Conseil National pour Etrangers;

Vu les propositions des organisations syndicales;

Vu les propositions des organisations patronales;

Vu les propositions du syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux généraux et communs (SYVICOL);

Arrête:

Art 1er. Sont nommés membres du Conseil National pour Etrangers pour un terme de trois ans:

a) Membres effectifs

– Madame Christiane MARTIN, Commissaire du Gouvernement aux Etrangers, présidente
– Monsieur Joseph FABER, représentant du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Madame Malou FABER, représentante du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Madame Christiane TONNAR, représentante du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Monsieur Raoul UEBERECKEN, représentant du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Monsieur Pierre WIES, représentant du syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux généraux et communs (SYVICOL)
– Madame Liliane COLLING-SCHENTEN, représentante du syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux généraux et communs (SYVICOL)
– Madame Emmanuelle MATHIEU, représentante de la Fédération des Industriels Luxembourgeois
– Monsieur Romain JEBLICK, représentant de la Confédération du Commerce Luxembourgeois
– Madame Myriam SIBENALER, représentante de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg
– Monsieur François ENGELS, représentant de la Fédération des Artisans
– Monsieur João CRUZ RICACHO, représentant de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens
– Monsieur Eduardo DIAS, représentant de l'Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
– Madame Lucie SCHMITZ, représentante de la Fédération des Employés Privés et de la Fédération Indépendante des Travailleurs et Cadres
– Monsieur André FRIDEN, représentant de la Confédération Générale de la Fonction Publique
– Monsieur José Antonio COIMBRA DE MATOS, représentant des ressortissants de nationalité portugaise
– Madame Monica da Conceiçao PIRES PEDRO, représentante des ressortissants de nationalité portugaise
– Monsieur Carlos PEIXOTO, représentant des ressortissants de nationalité portugaise
– Madame Evelyne DOSSOU-SANTOS, représentante de la nationalité française
– Madame Anièla BETTEL-SPIRO, représentante de la nationalité française
– Madame Isabella TUVO, représentante des ressortissants de nationalité italienne
– Madame Maggy LEESCH-BIVER, représentante des ressortissants de nationalité belge
– Monsieur Klaus WERNER, représentant des ressortissants de nationalité allemande
– Monsieur Theo VAN DIJK, représentant des ressortissants de nationalité néerlandaise
– Madame Chris SCOTT, représentante des ressortissants de nationalité britannique
– Monsieur Pablo SANCHEZ TRUJILLO, de nationalité espagnole, représentant des ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne, vice-président

– Madame Magda RIECHERT-SOKOLOWSKA, de nationalité polonaise, représentante des ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne
– Monsieur José Joao MAURICIO, de nationalité cap-verdienne, représentant des ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne
– Madame Elizabeta BABACIC, de nationalité bosniaque, représentante des ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne
– Monsieur Godé KAPWABWA KIBONGO, représentant des réfugiés au sens de la Convention de Genève

b) Membres suppléants

– Monsieur Laurent FALCHERO, représentant du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Monsieur Constant KIFFER, représentant du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Monsieur Tom GANTENBEIN, représentant du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Monsieur Jean LANGERS, représentant du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
– Monsieur Arnold RIPPINGER, représentant du syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux généraux et communs (SYVICOL)
– Madame Raymonde CONTER-KLEIN, représentante du syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux généraux et communs (SYVICOL)
– Madame Christiane BERTRAND-SCHAUL, représentante de la Fédération des Industriels Luxembourgeois
– Monsieur François KOEPP, représentant de la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg
– Monsieur Jean-Pierre ANDRE, représentant de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois
– Monsieur Folco TOMASINI, représentant de la Fédération des Artisans
– Monsieur Marcel MERSCH, représentant de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens
– Monsieur Acacio PINHEIRO, représentant de l'Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
– Madame Yola HILD, représentante de la Confédération Générale de la Fonction Publique
– Monsieur Daniel José SILVA FERNANDES, représentant des ressortissants de nationalité portugaise
– Madame Maria Joaquina SANCHES CRISTOVAO, représentante des ressortissants de nationalité portugaise
– Monsieur Rogerio DIAS, représentant des ressortissants de nationalité portugaise
– Madame Martine WAGENER, représentante des ressortissants de nationalité française
– Madame Rose Mary PERDREAU, représentante des ressortissants de nationalité française
– Monsieur Franco AVENA, représentant de la nationalité italienne
– Monsieur Xavier SCHMIT, représentant des ressortissants de nationalité belge
– Monsieur Graham JARVIS, représentant des ressortissants de nationalité britannique
– Madame Odile GRINBERG, de nationalité danoise, représentante des ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne
– Madame Tarja OLLILA, de nationalité finlandaise, représentante des ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne
– Madame Ralitza MIHOVA, de nationalité bulgare, représentante des ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne
– Monsieur Daniel SHUNGU MAKIMA, de nationalité congolaise, représentant des ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne
– Madame Makvira AHMETI, représentante des réfugiés au sens de la Convention de Genève.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre et à la Cour des Comptes, pour information.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 3 décembre 2004 portant nomination du vice-président et des membres du bureau du Conseil National pour Etrangers.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers et notamment l'article 23;

Vu la proposition du Conseil National pour Etrangers émise à l'unanimité en sa séance du 16 novembre 2004;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Pablo SANCHEZ TRUJILLO, de nationalité espagnole, représentant des étrangers, est nommé vice-président du Conseil National pour Etrangers;

Art. 2. Le secrétariat du Conseil National pour Etrangers est assuré par Monsieur Marc SCHLEDER.

Art. 3. Sont nommés membres du bureau du Conseil National pour Etrangers:

– Madame Christiane MARTIN, Commissaire du Gouvernement aux Etrangers, présidente du Conseil National pour Etrangers;
– Monsieur Pablo SANCHEZ TRUJILLO, vice-président du Conseil National pour Etrangers, de nationalité espagnole;
– Monsieur Theo VAN DIJK, membre effectif du Conseil National pour Etrangers, de nationalité néerlandaise;
– Monsieur André FRIDEN, membre effectif du Conseil National pour Etrangers, de nationalité luxembourgeoise, représentant de la Confédération Générale de la Fonction Publique;
– Monsieur Marc SCHLEDER, secrétaire du Conseil National pour Etrangers, de nationalité luxembourgeoise.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Ampliation en sera transmise aux intéressés afin de leur servir de titre et à la Direction du Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 26 janvier 2005 portant nomination des membres de la Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers (CSP-CCE).

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Vu la proposition du Conseil National pour Etrangers;

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers (CSP-CCE):

– Monsieur Franco AVENA, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur José Antonio COIMBRA DE MATOS, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Guy DEFRAENE, membre de la C.C.E. de la ville de Luxembourg
– Monsieur Tom GANTENBEIN, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Madame Odile GRINBERG, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Abdelkhalek JAOUID,
– Monsieur Jean-Claude KIEFER, membre de la C.C.E. de Berdorf
– Madame Maggy LEESCH-BIVER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Tarja OLLILA, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Xavier SCHMIT, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Henry Abner SURPLESS
– Madame Martine WAGENER, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 26 janvier 2005 portant nomination des membres internes et externes de la Section Spéciale «Non Communautaires et Réfugiés».

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Vu les propositions du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Section Spéciale «Non Communautaires et Réfugiés»:

– Madame Makvira AHMETI-BILALI, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Karim AKNINE
– Madame Elizabeta BABACIC, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Eduardo DIAS, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Joseph FABER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Laurent FALCHERO, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Godé KAPWABWA KIBONGO, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Lu Kashadi MUBIKAYI-MALUMBA
– Madame Eliete NERIS
– Monsieur Perez N. PECEROS
– Monsieur Daniel SHUNGU MAKIMA, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Madame Myriam SIBENALER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Martine WAGENER, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 26 janvier 2005 portant nomination des membres de la Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale (CSP-RAC).

La Ministre de la Famille et l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Vu les propositions du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale (CSP-RAC):

– Monsieur João CRUZ RICACHO, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Manuel CASANOVA
– Madame Evelyne DOSSOU-SANTOS, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur David FOKA

– Monsieur Tom GANTENBEIN, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Madame Clémence GASHONGA
– Madame Odile GRINBERG, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Godé KAPWABWA, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Paul-Yves LUSHIKU
– Monsieur Edmond MERTEN
– Madame Chris SCOTT, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Daniel SHUNGU MAKIMA, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Klaus WERNER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 26 janvier 2005 portant nomination des membres de la Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers (CSP-FRO).

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Vu les propositions du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers (CSP-FRO):
– Madame Christiane BERTRAND-SCHAUL, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur João CRUZ RICACHO, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Laurent FALCHERO, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Claude GENGLER, directeur de la fondation 'Forum Europa'
– Monsieur Philippe MANENTI, membre du bureau frontalier de l'OGB-L
– Monsieur Benoît MARISCAL, employé de banque
– Madame Emmanuelle MATHIEU, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Yvon MOINET, membre du bureau frontalier de l'OGB-L
– Monsieur Pascal PEUVREL, avocat
– Monsieur Robert RACKÉ, membre du bureau frontalier de l'OGB-L
– Madame Lucie SCHMITZ, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Myriam SIBENALER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 26 janvier 2005 portant nomination des membres de la Section Spéciale «Education».

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Vu les propositions du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Section Spéciale «Education»:

– Monsieur Franco AVENA, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur José Antonio COIMBRA DE MATOS, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Yola HILD, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Carlos PEIXOTO, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Rose Mary PERDREAU, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Guy REGER
– Madame Christiane TONNAR-MEYER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Pamela TUNNEY
– Madame Isabelle TUVO, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Monsieur Jonathan VAROQUI
– Monsieur Mario VELAZQUEZ
– Monsieur Klaus WERNER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 26 janvier 2005 portant nomination des membres internes et externes de la Section Spéciale «Femmes Etrangères».

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Vu les propositions du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres internes de la Section Spéciale «Femmes Etrangères»:

– Madame Christiane BERTRAND-SCHAUL, membre suppléant du Conseil National pour Etrangers
– Madame Anièla BETTEL-SPIRO RACHMANINOFF, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Claudine CALVEZ
– Madame Monica DA CONCEIÇAO PIRES PEDRO, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Egle DE OLIVEIRA-HAAS
– Madame Evelyne DOSSOU-SANTOS, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Maggy LEESCH-BIVER, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Angeliki MARAGKOUDAKI
– Madame Magda RIECHERT-SOKOLOWSKA, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Lene Orum RINGDAL
– Madame Chris SCOTT, membre effectif du Conseil National pour Etrangers
– Madame Jacqueline SPENCE
– Madame Irina VONCKEN-KOSMATCHEVA

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de mars 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– avenant à la convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. TARKETT Luxembourg signé en date du 1er mars 2005 entre la S.A. TARKETT LUXEMBOURG et les syndicats OGB-L et LCGB;
– avenant à la convention collective de travail pour le personnel employé de la S.A. TARKETT Luxembourg signé en date du 23 mars 2005 entre la S.A. TARKETT LUXEMBOURG et les syndicats OGB-L et LCGB;
– avenant à la convention collective de travail pour le secteur du Bâtiment et du Génie Civil signé en date du 23 février 2005 entre le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics et la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil et les syndicats LCGB et OGB-L;
– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.à r.l. W.S.A. signée en date du 25 février 2005 entre la S.à r.l. W.S.A. et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour le personnel employé de la S.à r.l. W.S.A. signée en date du 25 février 2005 entre la S.à r.l. W.S.A. et les syndicats OGB-L et LCGB;

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 1er avril 2005, Monsieur Jean-Marie SPAUS, ingénieur 1re classe, est nommé Directeur et membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications avec effet au 1er avril 2005, en remplacement de Monsieur Paul KIHN, dont il terminera le mandat.

Par arrêté grand-ducal du 1er avril 2005, Monsieur Marcel HEINEN, Directeur à l'Entreprise des Postes et Télécommunications est nommé Directeur Général adjoint avec effet au 1er avril 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, démission honorable de ses fonctions avec faculté de faire valoir ses droits à une pension a été accordée avec effet au 1er avril 2005 à Monsieur Paul KIHN, Directeur Général adjoint à l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à Monsieur Paul KIHN, préqualifié.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 30 **29 avril 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Madame Magdah Mahmoud AL HALABI à changer ses prénoms actuels en celui de «Magda».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Magdah Mahmoud AL HALABI, née le 29 mars 1961 à Gaza (Palestine), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1670 Senningerberg, 36, um Charly, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Magda»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Magdah Mahmoud AL HALABI est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Magda».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Réintégration. – Par arrêté grand-ducal du 8 avril 2005 Monsieur Edouard FELTEN, inspecteur hors cadre de l'administration de l'enregistrement et des domaines en congé pour travail à mi-temps, détaché au Service National de la Jeunesse, a été réintégré à tâche complète dans les fonctions d'inspecteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines et affecté au bureau d'imposition 12 à Luxembourg de la même administration à partir du 24 mars 2005.

Administration gouvernementale. – Examens. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera les examens suivants:

- un examen de fin de stage dans la carrière de l'attaché de gouvernement au cours du mois de septembre 2005;
- un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire à la fin du mois de juillet 2005;
- un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur à la fin du mois de juillet 2005;
- un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur au cours du mois d'octobre 2005;
- un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire au cours du mois de décembre 2005;
- un examen de promotion dans la carrière du rédacteur au cours du mois de décembre 2005.

Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité. – Nomination. – Démission. – Monsieur François NENON, Chargé de projets auprès de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, est nommé membre du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité, en remplacement de Monsieur Tom THEVES, démissionnaire.

Cour de Justice Benelux. – Nomination. – Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 12 février 2005, entrée en vigueur à la même date, ont été nommés juges suppléants à la Cour de Justice Benelux Monsieur E. WAUTERS et Monsieur Ph. ECHEMENT, conseillers à la Cour de Cassation de Belgique.

Liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque soumises à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 15 juin 2004.

(8)

AMBER TRUST II S.C.A.
52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

HCI SICAR AG
1B, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach

MEDIAWIN I, S.C.A.
11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A.
40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A.
39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A.
11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

ROYAL AMIRAL PARTNERS S.C.A. SICAR
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

SOLIDUS PARTNERS S.C.A.
54, boulevard Napoléon 1er, L-2210 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005

Liste officielle des organismes de titrisation agréés conformément à l'article 21 (1) de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

(2)

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A.
7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005

Liste officielle des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi modifiée du 8 juin 1999.

(11)

ACTUALUX S.A.
Parc d'activité Syrdall 6 Immeuble C, L-5365 Münsbach

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.
1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES S.A.
2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg

FORTIS LUXEMBOURG -VIE S.A.
16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

HEPTA CONSULT S.A.
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

HEWITT BACON & WOODROW LIMITED
Prospect House, Abbey View, St Albans, Hertfordshire, AL1 2QU, United Kingdom

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.
51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

LE FOYER VIE Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A.
6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

MERCER HUMAN RESOURCE CONSULTING S.A.
68, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles

SWISS LIFE Luxembourg S.A.
1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg-Kirchberg

Luxembourg, le 31 mars 2005

Liste officielle des fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999.

(13)

I. SOCIETES D'EPARGNE-PENSION A CAPITAL VARIABLE (SEPCAV) (3)

ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE PAULIG GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE RAPALA GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

II. ASSOCIATIONS D'EPARGNE-PENSION (ASSEP) (9)

DEXIA PENSION FUND
69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

EUROPEAN PENSION FUND
26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG
20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg

K BRIDGE
12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

LUXEMBOURG PENSION FUND
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PENSIONINVEST
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

PRIME PENSION, BGL ASSEP B
50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

THE CLEARSTREAM LUXEMBOURG PENSION FUND
42, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN
5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005

Ministère de la Sécurité Sociale. – Examens de fin de stage et de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Sécurité Sociale organisera en novembre 2005 un examen de fin de stage dans la carrière moyenne de l'ergothérapeute et un examen de promotion dans la carrière inférieure de l'infirmier auprès de l'inspection générale de la sécurité sociale - cellule d'évaluation et d'orientation.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de mars 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. SHAKER, ayant eu son siège social à L-4044 Esch-sur-Alzette, Place Boltgen, actuellement sans siège social connu	04.03.05	Mme Paule *Mersch*	Me Stéphanie *Ferring*
2.	s.à r.l. SPORT DISCOUNT, en liquidation, établie et ayant son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare	04.03.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
3.	S.A. LUXOR IMMOBILIERE, avec siège social à L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains, de fait établie à L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-Rue	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
4.	s.à r.l. CAFE GIRASOL, avec siège social à L-4062 Esch-sur-Alzette, 97, rue Clair-Chêne, de fait inconnue à cette adresse	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Laetitia *Borucki*
5.	S.A. DAYTONA MOTORS, avec siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Fossé, de fait inconnue à cette adresse	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Laetitia *Borucki*
6.	S.A. ADEXA, ayant eu son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, actuellement sans siège social connu	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Frederique *Hengen*
7.	s.à r.l. LE MOULIN BLEU, avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 26, rue d'Audun	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Frederique *Hengen*
8.	s.à r.l. MEGALIT, avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre Commercial Le 2000, de fait inconnue à cette adresse	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Anita *Lecuit*
9.	s.à r.l. MEDIASLUX, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Anita *Lecuit*
10.	s.à r.l. BEBOP DILUX, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, de fait inconnue à cette adresse	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Martine *Lemaire-Gerber*
11.	S.A. DONNA, avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, actuellement sans siège social connu	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Martine *Lemaire-Gerber*
12.	s.à r.l. INTER-AGENCE, avec siège social à L-3835 Schifflange, 11, route d'Esch	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Anne-Sophie *Greden*
13.	s.à r.l. INTER-HOUSE PROJECT, avec siège social à L-8140 Bridel, 97, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Anne-Sophie *Greden*

14.	S.A. STYLE MAKES THE DIFFERENCE, avec siège social à L- 5310 Contern, 15, rue de Moutfort, de fait établie à L-5460 Trintange, 28, route de Remich	07.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
15.	s.à r.l. SDL, établie et ayant son siège social à L-4171 Esch-sur-Alzette, 134, boulevard J.F. Kennedy	09.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Alexandre *Dillmann*
16.	S.A. EURO M. & F., ayant eu son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, actuellement sans siège social connu	09.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Martine *Lauer*
17.	s.à r.l. ADEGA, avec siège social à L-4735 Pétange, 1, rue Jean-Baptiste Gillardin	11.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Anne *Devin-Kessler*
18.	s.à r.l. NUTRIOFIT, avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München	11.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Anne *Devin-Kessler*
19.	S.A. SUBMARINE EUROPE, avec siège social à L-5823 Fentange, 26, Op der Sterz, de fait établie à L-1855 Luxembourg, 45, avenue Kennedy	11.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Valérie *Demeure*
20.	s.à r.l. R & R (REDAKTION & REALISATION), avec siège social L-6991 Rameldange, 2, rue du Rahm, de fait inconnue à cette adresse	14.03.05	M. Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
21.	le sieur Waldemar Schmidt, commerçant, ayant fait le commerce sous la dénomination «SCHMIDT WALDEMAR (TOP SECURITY)», demeurant à L-8247 Mamer, 12, rue des Maximins	18.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Fabien *Verreaux*
22.	S.A. BUSINESS AND SERVICES & CO, ayant eu son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, actuellement sans siège social connu	18.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Fabien *Verreaux*
23.	s.à r.l. CONSTRUCTIONS BATIGERE, établie et ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 1, route de Zoufftgen	18.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
24.	s.à. r.l. MAISON ANGLAISE, établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 16, avenue Victor Hugo, ayant fait le commerce sous la dénomination «THE ENGLISH SHOP»	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me Marguerite *Ries*
25.	le sieur Philippe PRUD-HOMME, demeurant à L-7622 Larochette, 6, rue Ousterbour, ayant exploité le Restaurant-Pizzeria «LE CHATEAU» à L-7601 Larochette, 1, rue de Medernach	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me Marguerite *Ries*
26.	S.A. ABITARE IL TEMPO, avec siège social à L-3390 Peppange, 18, rue de Crauthem, de fait inconnue à cette adresse	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me Marc *Lentz*
27.	S.A. BATISANIT, établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me Olivier *Wagner*
28.	s.à r.l. EUROPAINT, avec siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me David *Louis*

29.	S.A. SOCIETE DE BATIMENTS ET PROMOTIONS, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me Anissa *Bali*
30.	S.A. GAMMA-AUTO, avec siège social à L-8372 Hobscheid, 71A, rue Kraizerbruch	21.03.05	M. Robert *Worré*	Me Anissa *Bali*
31.	S.A. SOVEMAT CONSTRUCTION, établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce	23.03.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
32.	S.A. Chauffage Sanitaires CLEOPATRE BAINS, avec siège social à L-7240 Walferdange, 1A, route de Luxembourg	23.03.05	M. Robert *Worré*	Me Pascale *Millim*
33.	s.à r.l. BODEN UND GRUNDWASSER-SANIERUNG (B.U.G.S.), avec siège social à L-4991 Sanem, 37-39, rue de l'Industrie, de fait inconnue à cette adresse	25.03.05	Mme Paule *Mersch*	Me Joëlle *Pierret*
34.	s.à r.l. GO AND FUN GmbH, avec siège social à L-6225 Grevenmacher, 3, rue du Stade, de fait inconnue à cette adresse	25.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Pierret*
35.	s.à r.l. IMMOPOLIS, en abrégé A.I.P. s.à r.l., avec siège social à L-1514 Luxembourg, 1, rue Xavier de Feller, de fait inconnue à cette adresse	25.03.05	Mme Nadine *Walch*	Me Vittoria *De Michele*
		Diekirch		
36.	la dame Marie Hélène Liliane TÜRK, demeurant à L-8806 Rambrouch, 2, rue du Nord, et faisant le commerce sous la dénomination «Café FOX»,	02.03.05	M. Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
37.	S.A. KBM. EUROPE, établie et ayant eu son siège social à L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges	02.03.05	M. Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
38.	le sieur Thierry Henkes, entrepreneur, demeurant à L-9390 Reisdorf, 4, route de la Sûre, faisant le commerce sous la dénomination HENKES THIERRY ENTREPRISE DE TOITURE	09.03.05	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
39.	S.A. FOREST CO-LUX LIBART GHISLAIN, établie et ayant eu son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon	09.03.05	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
40.	s.à r.l. BAUPUTZWILA, ayant eu son dernier siège social connu à L-6450 ECHTERNACH, 27, rue de Luxembourg	16.03.05	M. Lex *Eippers*	Me Christian *Hansen*
41.	s.à r.l. AAC ASSUR AUTOS CONSULTING, établie et ayant eu son siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais	23.03.05	M. Lex *Eippers*	Me Luc *Birgen*

Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat. – Examens de carrière. – Au cours des mois d'octobre et novembre 2005, le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat organisera un examen de promotion dans la carrière moyenne du rédacteur.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 31 9 mai 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 2 mars 2005 portant reconnaissance à l'Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurance (ALEBA) de la qualité de syndicat justifiant de la représentativité pour les employés privés dans un secteur particulièrement important de l'économie.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi,

Vu les articles 3 à 8 de la loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail, le règlement des conflits collectifs de travail ainsi que l'Office National de Conciliation;

Vu la demande présentée le 24 août 2004 par la «Fédération syndicale ALEBA/UEP-NGL-SNEP» d'être reconnue comme syndicat justifiant de la représentativité dans le «secteur des employés des banques et assurances»;

Vu la demande de précisions adressée le 3 décembre 2004 par le Ministre du Travail et de l'Emploi aux présidents des syndicats ALEBA, UEP, NGL et SNEP;

Vu la demande de l'Association Luxembourgeoise des employés de banque et d'assurance ALEBA, présentée par voie de mandataire légal le 4 février 2005 et tendant à la reconnaissance à l'ALEBA seule de la représentativité comme syndicat jouissant d'une représentativité sectorielle pour les employés du secteur «banques et assurances»;

Vu le texte des Statuts de l'ALEBA présenté conjointement avec la demande précitée du 4 février 2005;

Revu l'avis circonstancié de l'Inspection du Travail et des Mines du 10 novembre 2004, pris sur base de l'article 8 (1) de la loi précitée du 8 juin 2004 concernant les relations collectives de travail, le règlement des conflits collectifs de travail ainsi que l'Office National de Conciliation;

Vu les documents suivants présentés conjointement avec la demande précitée du 4 février 2005:

- description des structures décisionnelles,
- organigramme,
- bilan 2003,
- compte de pertes et profits 2003,
- budget prévisionnel 2005;

1. Considérant que l'Association Luxembourgeoise des employés de banque et d'assurance (ALEBA) est dotée d'une organisation structurée interne et a pour objet la défense des intérêts professionnels et la représentation collective de ses membres ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail, et constitue donc un syndicat de salariés au (ALEBA), au sens de l'article 3 (1) de la loi du 30 juin 2004;
2. Considérant que les éléments d'information recueillis ne contiennent pas d'élément de nature à mettre en doute l'indépendance du syndicat ALEBA par rapport à ses co-contractants;
3. Considérant que la capacité et l'indépendance organisationnelles et la capacité et l'autonomie financières au sens de l'article 3 (2) de la loi du 30 juin 2004 résultent des documents figurant au dossier;
4. Considérant en effet que la cotisation annuelle de l'ALEBA, selon les informations jointes à la demande précitée du 4 février 2005 et dénommées «états comptables» est chiffrée à 8 € par mois, donc 96 € par année;
5. Considérant par ailleurs qu'il résulte du projet de budget pour 2005 que la recette résultant des cotisations est chiffrée par la partie demanderesse à 966.500 €;
6. Considérant donc que l'ALEBA table sur 11.000 membres cotisants, affirmation dont il y a lieu de prendre acte;
7. Considérant que, même si dans le compte de pertes et profits 2003 le montant des cotisations dans le poste dénommé « produits », chiffré à 1.087.519,98 €, et comprenant, en sus des cotisations, les dons, les dotations diverses et les refacturations, n'a pas pu être isolé, le projet de budget 2005 table sur des recettes de cotisations de l'ordre de 966.500 €, soit 79,8% du total des recettes;
8. Considérant qu'en vertu de l'article 6 (2) de la loi du 30 juin 2004, l'importance d'un secteur de l'économie s'apprécie principalement par rapport au nombre des salariés y occupés, les secteurs dont l'emploi représente au moins 10% des personnes employées au Grand-Duché de Luxembourg étant d'office reconnus comme secteurs particulièrement importants de l'économie;
9. Considérant qu'en l'espèce, le secteur «banques et assurances» pour les employés privés duquel l'ALEBA demande la représentativité sectorielle, comptait, aux termes des comptes nationaux définitifs SEC 2003, tels qu'établis par le STATEC, 26.900 salariés, soit 9,2 % de l'emploi national (293.400);
10. Considérant que les derniers chiffres concernant les seuls domaines banques et assurances sont, pour 2004, selon le rapport de l'Inspection générale de la sécurité sociale, au 31 mars 2004, de 26.882 pour 280.206 salariés, soit 9,57% des salariés travaillant au Luxembourg;
11. Considérant que, même si la reconnaissance n'est en l'espèce sollicitée que pour les employés du secteur «banques et assurances», l'acception économique large exige d'inclure dans le secteur, pour la fixation de l'importance de l'emploi, les auxiliaires financiers et d'autres activités semblables, apparentées, mutuellement complémentaires; qu'en englobant les salariés de ces activités, l'emploi du secteur total «intermédiation financière» était, selon les comptes nationaux 2003, de 33.300, par rapport à l'emploi total de 293.400, soit de 11,3%;
12. Considérant par ailleurs que l'apport du secteur en question à l'économie nationale est particulièrement important; que selon les comptes nationaux SEC pour 2003, le secteur total de l'intermédiation financière a constitué 30,8% de la somme des valeurs ajoutées de l'économie nationale, dont 27,8% pour les banques et

assurances, et 3,0% pour les auxiliaires financiers; que le secteur pour lequel l'ALEBA réclame la qualité de syndicat représentatif rapporte donc un tiers de la richesse nationale;

13. Considérant dès lors que le secteur «banques et assurances» constitue un secteur particulièrement important de l'économie luxembourgeoise, au sens de l'article 6 de la loi du 30 juin 2004;
14. Considérant que le syndicat ALEBA a présenté une liste lors des dernières élections à la Chambre des employés privés, conformément à l'article 7, sous 1. de la loi précitée du 30 juin 2004;
15. Considérant que le groupe 3 de la Chambre des Employés privés pour lequel l'ALEBA a présenté une liste coïncide entièrement avec le secteur pour lequel l'ALEBA demande d'être reconnue comme représentative;
16. Considérant que lors des élections de novembre 2003, l'ALEBA a obtenu 51,68% des voix du groupe 3 et remplit dès lors la condition de l'article 7, sous 2., premier tiret, de la loi précitée du 30 juin 2004;
17. Considérant donc qu'il résulte de l'ensemble des éléments précités que le syndicat ALEBA remplit les conditions des articles 6 et 7 de la loi du 30 juin 2004;
18. Considérant que les pièces invoquées dans ce qui précède font partie intégrante du dossier et de la motivation du présent arrêté;

Arrête:

Art. 1er. Conformément aux articles 3 à 8 de la loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail, le règlement des conflits collectifs de travail, ainsi que l'Office National de Conciliation, et notamment par application des articles 6 et 7 de la loi précitée, l'Association luxembourgeoise des employés de banque et d'assurance ALEBA est reconnue comme syndicat justifiant de la représentativité dans un secteur particulièrement important de l'économie luxembourgeoise, en l'occurrence pour les employés privés du secteur «banques et assurances».

Art. 2. Le présent arrêté est notifié aux parties intéressées et sa publication au Mémorial B est ordonnée.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2005.
Le Ministre du Travail et de l'Emploi,
François Biltgen

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Monsieur Emil Victor Robert BODSON à changer ses prénoms actuels en ceux de «Robert Emil Victor».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Emil Victor Robert BODSON, né le 13 décembre 1938 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5886 Alzingen, 516, route de Thionville, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Robert Emil Victor»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Emil Victor Robert BODSON est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de «Robert Emil Victor».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Monsieur Michel FEOLA à changer le nom patronymique actuel de Francesco Max ZACCARIA en celui de «CONTER».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Michel FEOLA, demeurant à L-6675 Mertert, 18, rue Widderbierg, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de Francesco Max ZACCARIA, né le 21 décembre 1997 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «CONTER»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Michel FEOLA est autorisé à changer le nom patronymique actuel de Francesco Max ZACCARIA en celui de «CONTER».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Monsieur Francisco José GONÇALVES FERNANDES et Madame Ilda DOS SANTOS PALMA à changer le nom patronymique actuel de leur fils Luca GONÇALVES FERNANDES en celui de «PALMA FERNANDES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Francisco José GONÇALVES FERNANDES et Madame Ilda DOS SANTOS PALMA, demeurant à L-4947 Hautcharage, 5, rue du X Septembre, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Luca GONÇALVES FERNANDES, né le 5 février 2003 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «PALMA FERNANDES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Francisco José GONÇALVES FERNANDES et Madame Ilda DOS SANTOS PALMA sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Luca GONÇALVES FERNANDES en celui de «PALMA FERNANDES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Madame Anouk HENN à changer son prénom actuel en ceux de «Anouk Sung Ja».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Anouk HENN, née le 25 mai 1976 à Séoul (Corée du Sud), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9948 Biwisch, Maison 8, sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en ceux de «Anouk Sung Ja»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Anouk HENN est autorisée à changer son prénom actuel en ceux de «Anouk Sung Ja».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Madame Yasmina OUARDALITOU à changer son nom patronymique actuel en celui de «SCHMIT».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Yasmina OUARDALITOU, née le 18 décembre 1982 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6453 Echternach, 81, rue Krunn, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «SCHMIT»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Yasmina OUARDALITOU est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «SCHMIT».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Madame Henriette Madeleine Chantal SCHOLTES à changer ses prénoms actuels en celui de «Tally».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Henriette Madeleine Chantal SCHOLTES, née le 11 octobre 1962 à Echternach, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6586 Steinheim, 28, rue de la Montagne, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Tally»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Henriette Madeleine Chantal SCHOLTES est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Tally».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Administration Judiciaire. – Examen de fin de stage. – L'Administration Judiciaire organisera le 13 juin 2005 un examen de fin de stage dans la carrière du concierge à l'administration judiciaire.

Commission spéciale de réexamen contre les décisions prises par le Directeur de l'Administration de l'Emploi en matière d'indemnités de chômage. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 1er avril 2005 ont été nommées membres de la commission précitée pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2009, les personnes suivantes:

a) Présidence:

M. Jean ZAHLEN, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Travail et de l'Emploi;

membre effectif;

Mme Maryse FISCH, Conseillère de Gouvernement au Ministère du Travail et de l'Emploi, membre suppléant;

M. Jos. FABER, Conseiller de direction 1ère classe au Ministère du Travail et de l'Emploi, membre suppléant.

b) Représentants des employeurs:

Membres titulaires:

M. Jeannot FRANCK, Secrétaire de la Fédération des Artisans;

Mme Christiane POOS-KUHN, Directeur adjoint de la clc;

Mme Christiane BERTRAND-SCHAUL, Conseillère à la FEDIL;

Membres suppléants:

M. François ENGELS, Conseiller de direction de la Fédération des Artisans;

Mme Fabienne LANG, Chargée d'études à l'ABBL;

M. Marc KIEFFER, Conseiller juridique de la FEDIL.

c) Représentants des travailleurs:

Membres effectifs:

M. Carlos PEREIRA, Membre du Bureau Exécutif de l'OGB-L;

M. Romain CLEES, Secrétaire Central de l'OGB-L;

M. Patrick ZANIER, Secrétaire Syndical du LCGB;

Membres suppléants:

M. Frank ARNDT, Secrétaire Central de l'OGB-L;

M. Marcel GOEREND, Secrétaire Syndical du LCGB;

M. Vincent JACQUET, Secrétaire Syndical du LCGB.

Secrétariat:

M. Christian BOHEIM, Rédacteur principal à l'Administration de l'Emploi;

Mme Marianne KERSCHEN, Chef de bureau adjoint à l'Administration de l'Emploi.

Institut National des Sports. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 8 avril 2005, Monsieur Guy WIRTZ, chef de bureau à l'Institut National des Sports, est nommé inspecteur à la même administration à partir du 1er avril 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 11 avril 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Croix-Rouge Luxembourgeoise », ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de « centre d'accueil classique», appelé «Fondation de Colnet d'Huart – Maison Henri Dunant», à l'adresse: 63, route de Bettembourg, L-3333 Hellange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/01/009.

Par arrêté ministériel du 11 avril 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Jongenheem asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accueil classique», appelé «Foyer Bettendorf», à l'adresse: 58, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/01/020.

Par arrêté ministériel du 11 avril 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Jongenheem asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accueil classique», appelé «Groupe de vie Esch 2», à l'adresse: 1, place Stalingrad, L-4326 Esch-sur-Alzette.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/01/023.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Centres d'accueil sans hébergement pour enfants et jeunes adultes. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 24 mars 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Vichten», ayant son siège à l'adresse postale B.P. 29, L-7703 Bissen, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: 32, rue Principale, L-9190 Vichten.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR127.

Par arrêté ministériel du 30 mars 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Schwaenzschull Diekirch asbl», ayant son siège à l'adresse postale 6, rue du Pont, L-9268 Diekirch pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs», à l'adresse: «Aal Hotelschoul», 1, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR012.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Beckerich», ayant son siège à l'adresse 6, rue de Diekirch, L-8523 Beckerich pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et «foyer de jours pour enfants», à l'adresse: 1, route d'Arlon, L-8523 Beckerich.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro FJ 02012004.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Beckerich», ayant son siège à l'adresse 6, rue de Diekirch, L-8523 Beckerich pour l'exercice de l'activité de «service d'aide aux devoirs », à l'adresse: 8, rue de Diekirch, L-8523 Beckerich.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR128.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Beckerich», ayant son siège à l'adresse 6, rue de Diekirch, L-8523 Beckerich pour l'exercice des activités de «service de restauration scolaire» et « foyer de jours pour enfants», à l'adresse: 1, Suebelwée, L-8521 Beckerich.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro FJ 02002004.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Becher Kannerkichen asbl», ayant son siège à l'adresse 1, Enneschtgaas, L-6230 Bech pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse: 11, Hanner Bra, L-6231 Bech.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro FJ 01752003.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes âgées. – Agréments.

Par arrêté ministériel du 24 mars 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «maison de soins» à l'adresse 35, rue de l'Hôpital, L-4581 Differdange.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 décembre 2004, accordant un agrément limité dans le temps de 4 mois à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», pour l'exercice de l'activité de «maison de soins» à l'adresse 35, rue de l'Hôpital, L-4581 Differdange.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro A/07/98.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes handicapées. – Agréments.

Par arrêté ministériel du 17 mars 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 2, rue de Wecker, L-6382 Betzdorf dans les bâtiments nommés A, B, C, D, foyer Jeanne et foyer Saint Joseph dit «Stolbau».

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 janvier 2003, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 2, rue de Wecker, L-6382 Betzdorf.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 9906/1.

Par arrêté ministériel du 17 mars 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 53, rue Laach, L-6745 Niederanven.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 0206/4.

Par arrêté ministériel du 17 mars 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 2, rue de Wecker, L-6382 Betzdorf dans les bâtiments nommés H, G, F, E et foyer Jeanne.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 janvier 2003, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 2, rue de Wecker, L-6382 Betzdorf.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 9906/2.

Par arrêté ministériel du 21 mars 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 3 ans à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 2, Wueswee/Esplanade, L-5533 Remich.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 14 juillet 2004, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 2, Wueswee/Esplanade, L-5533 Remich.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 9908/1.

Par arrêté ministériel du 21 mars 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 2, Wueswee/Esplanade, L-5533 Remich.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 19 septembre 2003, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Yolande asbl», ayant son siège à 24, bd Joseph 2, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 2, Wueswee/Esplanade, L-5533 Remich.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 0208/2.

Par arrêté ministériel du 29 mars 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl», ayant son siège à 10, rue du Château, Bettange sur Mess, pour l'exercice de l'activité «service de formation» à l'adresse 10, rue du Château, Bettange sur Mess.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 5 juin 2000, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl», ayant son siège à 10, rue du Château, Bettange sur Mess, pour l'exercice de l'activité «Centre de propédeutique professionnelle» à l'adresse 10, rue du Château, Bettange sur Mess.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 9909/16.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 14 mars 2005 l'agrément a été accordé à l'asbl «D'Fiisserchen» ayant son siège à L-7681 Waldbillig, 5, rue Michel Rodange pour l'exercice de l'activité «garderie» à l'adresse suivante: 5, rue Michel Rodange, L-7681 Waldbillig.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01602003.

Police Grand-Ducale. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 15 avril 2005, Messieurs John BRAVACCINI et Christian STEICHEN, commissaires principaux hors cadre du cadre supérieur de la police grand-ducale, ont été nommés au grade de premier commissaire principal hors cadre à partir du 1er mai 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 15 avril 2005, Messieurs Ralph DEISCHTER et Christian GATTI ainsi que Mesdames Patricia WEICKER et Kristin SCHMIT, commissaires principaux du cadre supérieur de la police grand-ducale, ont été nommés au grade de premier commissaire principal à partir du 1er mai 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 19 avril 2005, Madame le Docteur Renate GOTTLOB, née le 3 juillet 1945, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en biologie clinique au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 32 **12 mai 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 11 avril 2005 portant agrément de l'a.s.b.l. Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Robert WIDONG comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment son article 47;

Arrête:

Art. 1er. L'a.s.b.l. Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Robert WIDONG est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue.

Art. 2. Le présent arrêté ministériel sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 25 avril 2005 portant désignation des membres du comité interministériel en matière de fonds de financement des mécanismes de Kyoto.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi du 23 décembre 2004

1) établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre;

2) créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto;

3) modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés;

Vu le règlement grand-ducal du 21 janvier 2005 déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du comité interministériel en matière de fonds de financement des mécanismes de Kyoto;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité interministériel en matière de fonds de financement des mécanismes de Kyoto pour une durée de trois ans et avec effet au 1er mai 2005:

– en tant que délégués du Ministre ayant l'environnement dans ses attributions:
  Monsieur Claude FRANCK, Conseiller de direction 1re classe au ministère de l'Environnement;
  Monsieur Henri HAINE, Conseiller de direction 1re classe au ministère de l'Environnement;
  Monsieur Fränk THEWES, Ingénieur-chef de division à l'administration de l'Environnement,

– en tant que délégués du Ministre ayant les finances dans ses attributions:
  Monsieur Alain BELLOT, Conseiller de Direction 1re classe au ministère des Finances;
  Monsieur Georges HEINEN, Conseiller de Gouvernement au ministère des Finances,

– en tant que délégué du Ministre ayant l'économie dans ses attributions:
  Monsieur Tom EISCHEN, Commissaire du Gouvernement à l'Énergie au ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur,

– en tant que délégué du Ministre ayant la coopération au développement dans ses attributions:
  Monsieur Roland REILAND, Chargé de mission au ministère de la Coopération et de l'Action Humanitaire.

Art. 2. Monsieur Henri HAINE, Conseiller de Direction 1re classe au ministère de l'Environnement, est nommé président du comité.

Art. 3. Madame Monique WAGNER, rédactrice principale au ministère de l'Environnement, est chargée du secrétariat ainsi que de la coordination technique et administrative des travaux du comité.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Il sera adressé à chacun des membres pour lui servir de titre. Une expédition conforme en sera transmise au ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour information.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Administration des Eaux et Forêts. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 15 avril 2005, Monsieur Charles GENGLER, ingénieur principal auprès de l'Administration des Eaux et Forêts, a été nommé ingénieur chef de division auprès de la même administration.

Administration de l'Environnement. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 15 avril 2005, Monsieur Frank THEWES, ingénieur principal auprès de l'Administration de l'Environnement, a été nommé ingénieur chef de division auprès de la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 15 avril 2005, Madame Francine HAAS, ingénieur-technicien stagiaire auprès de l'Administration de l'Environnement, a été nommée ingénieur-technicien auprès de la même administration et détachée auprès du Ministère de l'Intérieur – Gestion de l'Eau.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de mars 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
HARTMAN Olivier, Luxembourg	AGF ASSURANCES AGF LIFE	30.03.2005
BACH Christophe, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	18.03.2005
REDING Daniel, Dudelange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	22.03.2005
SIMONS Klaus-Peter, Weiswampach	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	18.03.2005
WALESCH Mike, Walferdange	D.A.S. LUXEMBURG	18.03.2005
ALUNNI Stefania, Mondercange	D.K.V. LUXEMBOURG	18.03.2005
DECHAMBRE Laëtitia, Roodt/Syre	D.K.V. LUXEMBOURG	03.03.2005
FREYLINGER Raymond, Sandweiler	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.03.2005
MULLER Jos, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.03.2005
BASTOS FERREIRA Joâo Paulo, Vianden	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	15.03.2005
NURENBERG Alain, Bascharage	FORTIS LUXEMBOURG IARD	08.03.2005
AGENCE D'ASSURANCES VIC WEYDERT SUCC. GRACIETE LOPES S.à r.l., Schifflange, représentée par Madame Maria-Graciete LOPES	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.03.2005
AGENCE GLESENER & MACH S.à r.l., Echternach, représentée par Monsieur Marc GLESENER	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.03.2005
BINSFELD Yves, Schifflange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	08.03.2005
FANK Stefan, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.03.2005
WEILER Joseph, Neunhausen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.03.2005
BUATOIS Jean-François, Remich	FOYER INTERNATIONAL	08.03.2005
GRAF VON PLETTENBERG Constantin, Senningerberg	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE	18.03.2005
SAVERYS Simon P., Senningerberg	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE	30.03.2005
MAY Dany, Sanem	LA LUXEMBOURGEOISE **uniquement:** R.C. Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	15.03.2005
ROTH Tilly, ép. HOUSSE, Kobenbourg	LA LUXEMBOURGEOISE **uniquement:** R.C. Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	03.03.2005

ROTHER Wolfgang, Esch-sur-Alzette	P & V ASSURANCES	21.03.2005
GIUDICE Peppuccio, Schieren	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	15.03.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de mars 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
MUNKLER Monique, Belvaux	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE INTERLUX Assurances Maladie	31.03.2005
RISCHARD Patrick, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	21.03.2005
ROTHER Wolfgang, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	21.03.2005

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Commission d'Harmonisation. – Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, ont été nommés membres effectifs de la commission d'harmonisation comme représentants du ministre de la Famille et de l'Intégration, M. André MANDERSCHEID, commissaire de Gouvernement à l'action sociale, en remplacement de M. Mill MAJERUS et Mme Malou KAPGEN, attaché de Gouvernement, en remplacement de Mme Christiane MEYER, dont ils terminent le mandat ainsi que M. Jacques Dahm, comme représentant des services oeuvrant dans le domaine des maisons de jeunes.

Par arrêté grand-ducal du 25 mars 2005, ont été nommés membres suppléants de la commission d'harmonisation, M. Mill MAJERUS, conseiller de Gouvernement, en remplacement de Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, dont il termine le mandat, comme représentant du ministre de la Famille et l'Intégration, Mme Maggy BERCKES, comme représentante des services oeuvrant dans le domaine de la promotion féminine et M. Marcel BAUMANN, comme représentant des services oeuvrant dans le domaine des maisons de jeunes.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 26 avril 2005, Monsieur le Docteur Lüfti DEMIRCAN, né le 5 février 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie thoracique au Grand-Duché de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 33 **12 mai 2005**

S o m m a i r e

Bourses d'études vacantes

Les bourses ci-après spécifiées sont vacantes à partir de l'année scolaire 2004/2005 à savoir

Fondations	Collateurs	Etudes à faire	Ayants droit	Nombre de bourses vacantes	Montant annuel en Euros
Aldringen	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des dir. de l'AT et des LC Diekirch et Echternach.	Langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire.	Les parents du fondateur, **d'autres élèves.**	1	40
Augustin	L'Evêque, le Président du Tribunal, le Bourgmestre de Luxembourg.	1. Etudes à l'institut Pédagogique, ou à tout autre établ. d'instruction du Grand-Duché ou de l'étranger. 2. Etudes universitaires.	Les parents du fondateur, **d'autres élèves** à proposer par la conférence des professeurs de l'AT.	2	2 x 400
Baldauff-Rothermel	Le Ministre des Travaux Publics et l'Evêque de Luxembourg.	Etudes pour ingénieur ou architecte.	Les étudiants desdites branches.	2	2 x 250
Berens	L'Evêque de Luxembourg.	ISERP	**Une fille indigente qui se propose d'entrer dans la congrégation de la doctrine chrétienne.**	1	80
Binck	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes à l'AT, au LGL (section moderne), au Séminaire, à l'Université.	Les parents du fondateur; **les étudiants de Dippach et de Wahl.**	1	80
Bingen et Clomes	Les trois plus anciens professeurs de langues anciennes à l'AT.	Etudes à l'AT ou au LGL.	Les descendants des trois soeurs du professeur Clomes.	1	150
Biver	Le Ministre de l'Education Nationale, sur proposition de la conférence des professeurs de l'Institut Pédagogique.	Etudes à l'Institut Pédagogique.	**Elèves méritants.**	1	50
Byrne Th.	L'administration communale de la Ville de Luxembourg.	Etudes à l'AT, au LGL ou à l'Institut Pédagogique.	Les parents de la fondatrice; **d'autres élèves.**	1	90

Clément Hubert et Henriette	Le Président du Conseil d'administration de l'Imprimerie Coopérative luxbg.; le Délégué officiel du personnel de cette société; le Directeur du LT Esch-sur-Alzette.	Etudes à des écoles prof., des établ. d'ens. Moyen ou univ., la préférence étant donnée aux carrières d'imprimeurs, d'artistes graphiques et de journalistes.	Les membres du personnel de l'Imprimerie Coop. Luxbg ou leurs enfants; **d'autres jeunes personnes luxbg. se destinant aux carrières indiquées.**	1	375
Conter et Muller	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes à l'AT, au LGL ou à un établissement d'enseignement supérieur.	a) Les parents du fondateur. b) **Les jeunes gens de Kehlen et de Garnich, de Larochette et de Berdorf.**	1	250
Conzémius	Curée d'Erpeldange/Diekirch.	Etudes en général.	Descendants des parents du fondateur.	1	75
Duchscher	M. Léon M. Duchscher, Luxembourg, et le président de l'autorité surveillante de l'Institut d'Enseignement Technique.	Etudes à l'étranger par les anciens élèves de l'Inst. d'Ens. Technique.	a) Les parents b) Les fils des ouvriers et employés des usines Duchscher c) **D'autres élèves de l'Institut d'ens. Techn. ayant obtenu la note «avec distinction» à l'examen de fin d'études.**	1	60
Duren	Le directeur de l'AT et les deux plus anciens descendants des frères et sœurs du fondateur.	Etudes en général au Grand-Duché et à l'étranger.	Les descendants des frères et sœurs du fondateur.	1	100
Engelding	L'Evêque de Luxembourg, le directeur et l'aumônier de l'établissement fréquente postulant.	Etudes gymnasiales et théologiques et, le cas échéant, études commerciales ou industrielles.	Les membres de la famille Engelding-Majerus.	1	85
Eyschen Paul	Le Ministre de l'Education Nationale d'accord avec le Président du Gouvernement. Le Ministre de l'Education Nationale.	1) Etudes économiques et sociales extraordinaires ayant pour but un intérêt direct ou spécial de tout ou parti du Grand-Duché, l'avenir des classes moins ... 2) Etudes postuniversitaires.	... favorisées ainsi que les progrès de la ville de Diekirch et du canton de Wiltz. **Les bourses sont accordées selon des critères sociaux à des étudiants méritants.**	1) 1 2) 1 1	500 2.000 500

Forschler	Le plus âgé des de Waha habitant le Grand-Duché.	Etudes à l'Institut Pédagogique (institutrices).	Les parents de la fondatrice; à leur défaut les **aspirantes-institutrices** d'Echternach de préférences à toutes les autres.	1	60
Gaviny-Mertz	Le Ministre de l'Education Nationale sur proposition des directeurs de l'AT, du LGL et du LRS.	Etudes secondaires et à l'Institut Pédagogique.	Les parents du fondateur; à leur défaut **des élèves méritants et peu fortunés.**	1	400
Greiveldinger, Maliet et Tassier	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT, du LGL, de LRS et du LTAM. Les bourgmestres de Remich et de Beckerich.	Etudes secondaires. Etudes au LTAM.	**Les jeunes gens de Remich et de Beckerich**; les parents de la fondatrice de la bourse Tassier.	1	85
Haas et Weber	L'Evêque de Luxembourg et le curé de Nommern.	Etudes en général à l'AT et au LGL.	a) Les parents des fondateurs b) **Les élèves de Nommern, d'Esch-sur-Alzette et de Bettborn.**	1	100
Hansen et Rodange	Le Ministre de l'Education Nationale sur proposition de la conférence des professeurs de l'Institut Pédagogique.	Etudes à l'Institut Pédagogique.	Les parents ou **les élèves (très méritants) de l'Institut Pédagogique.**	1	100
Henrion, Bodson et Witry-Gruber	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT, du LGL, du LRS et du LTAM.	Etudes en général.	**Etudiants intelligents et nécessiteux, de** préférence ceux qui se destinent à l'enseignement des mathématiques.	1	100
Henschen Isidor	Le Ministre de l'Education Nationale sur proposition du curé de Troisvierges, de l'Inspecteur de l'Enregistrement à Diekirch, du Directeur du LC Diekirch, et de l'Inspecteur général de l'Enseignement primaire.	Etudes en général.	Orphelin(e)s de père et de mère avec priorité aux parents, puis aux postulants originaires de Troisvierges et du canton de Clervaux; **orphelin(e)s de père et de mère particulièrement nécessiteux.**	1	625
Heuschling	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs et aumôniers de l'AT et du LGL et de l'administrateur des bourses. d'études.	Etudes à l'AT, au LGL, section moderne, ou au Séminaire de Luxembourg.	a) Les parents du fondateur b) **D'autres élèves.**	1	100

Heyart	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach.	Langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire.	a) Les parents du fondateur. b) **Les paroissiens de Troisvierges.**	1	80
Heynen Th.	Le propriétaire de la maison paternelle à Everlange, le desservant de la paroisse d'Everlange, le bourgmestre de la commune d'Useldange.	Etudes humanitaires ou professionnelles.	Les descendants légitimes des frères du fondateur.	1	45
Huguenin frères	Les directeurs et aumôniers de l'AT et du LGL.	Etudes à l'AT ou au LGL, section moderne.	Les parents; les descendants de Jacques Friedrich et de Philippe Clemen de Luxembourg.	1	60
Karels	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach	Etudes à l'AT.	**Elèves méritants de Wahl ou de Luxembourg.**	1	65
Klein	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes à l'AT, au LGL, au Séminaire, à l'université.	Les parents du fondateur.	1	60
Koob-Wester J.-P.	L'Evêque de Luxembourg, le curé de Moestroff, le collège échevinal d'Ermsdorf.	Etudes en général.	Les parents des fondateurs; **les élèves de Moestroff et d'Ermsdorf.**	1	50
Lamormesnil	Le membre le plus âgé de la famille du fondateur.	Eudes des langues anciennes avec continuation éventuelle au Séminaire de Luxembourg	Les parents du fondateur.	1	200
Leclerc	Le Ministre qui a dans ses attributions le LTAM.	Fréquentation du cours de ferronnerie artistique ou de sculpture sur bois.	**Les élèves qui ont terminé avec succès leur apprentissage au LTAM.**	1	70
Lentz Felix	Le Ministre de l'Education Nationale sur propositions du directeur du LGL	Etudes en général.	**Garçons très méritants et nécessiteux.** Priorités aux parents et aux élèves du LGL	1	250
Lesch-Weiler et Simony-Broncquart	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach.	Etudes secondaires, des langues anciennes, de théologie.	Les parents **des élèves méritants.**	1	60

Linden Agnès et Mathias	L'Evêque de Luxembourg et le Ministre de l'Education Nationale.	Etudes secondaires (avec latin) avec continuation au séminaire.	Les parents des fondateurs, ou à leur défaut, des **élèves indigents et méritants.**	1	180
Lippmann	Le collège échevinal de la ville de Luxembourg.	Etudes à l'AT ou à la section moderne du LGL.	**Les élèves de l'AT et de la section moderne du LGL.**	1	360
Majerus et Rauen	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes des humanités et de la théologie; études aux établissements d'enseignement secondaire pour garçons; études à l'Institut Pédagogique.	Les parents; **les élèves de Waldbillig, Mersch, Canach ou Bettembourg.**	1	100
Malget et Mersch Et.	L'Evêque de Luxembourg et le Curé de Boevange (Clervaux).	Etudes en général.	Les parents; les élèves de Boevange (Cl.), Bourscheid, Pintsch et Marnach.	1	90
Massarette	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions du directeur et de l'aumônier de l'AT.	Etudes à l'AT.	**Elèves indigents et méritants**, la préférence étant donnée aux élèves de la section gréco-latine.	1	350
Mersch Ant. et Trausch	l'Evêque de Luxembourg.	Etudes en général.	Les descendants des frères et soeurs des fondateurs.	1	90
Meyers	Le curé de la paroisse de Stegen.	Etudes en général.	Les descendants de l'un ou de l'autre sexe des frères et sœurs du fondateur.	1	90
Moes	l'Evêque de Luxembourg et les neveux du fondateur.	Etudes des langues anciennes, études au Séminaire ou à une Université catholique.	Les parents du fondateur; **les jeunes gens pauvres de Remich ou de Berbourg.**	1	50
Neumann Augustin	Les directeurs de l'AT et du LC Diekirch et l'administrateur des bourses d'études.	Etudes à l'AT ou au LC Diekirch et Echternach.	Les parents du fondateur.	1	70
Noblet, Thomas et Wellenstein	Le collège échevinal de Luxembourg, l'Evêque de Luxembourg.	Etudes à l'AT ou au LGL (section moderne) de Luxembourg.	Les parents, **les élèves du canton de Grevenmacher, les Garçons de l'Orphelinat de Luxembourg.**	1	160

Palen	a) Pour les membres de la Famille: les deux plus proches parents du fondateur. b) Pour les non-parents: l'Evêque de Luxembourg.	Etudes des humanités ou de la théologie.	a) Les parents du fondateur. b) **D'autres élèves méritants.**	1	70
Paquet et Scharff-Weyer	Le Ministre de l'Education Nationale sur l'avis de la conférence des professeurs de l'AT. Le collège échevinal de la ville de Luxembourg.	Etudes à l'AT, au LGL ou à l'Université.	**Les étudiants nécessiteux de bonne conduite de la Ville de Luxembourg**	1	100
Penninger	Le ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach.	Etudes des langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire	a) Les parents du fondateur b) **Les élèves orininaires de la paroisse de Brandenbourg ou des environs.**	1	60
Périn	Le directeur de l'AT et l'Administrateur des bourses d'études.	Etudes en général.	Les parents de la fondatrice ; **Jeunes gens méritants de la Ville de Luxembourg.**	1	40
Pescatore et Gerig	Le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg et le curé de la paroisse St. Michel de Luxembourg.	Etudes universitaires, à l'AT, au LGL, au Séminaire.	**Jeunes gens méritants de la ville de Luxembourg.**	1	120
Peters et Wolff	Les directeurs du Séminaire, de l'AT et les 2 membres les plus agés du chapitre de la cathédrale.	Etudes à un lycée, au Séminaire ou à l'Université.	a) Les descendants des familles Peters et Wolff. b) **Les étudiants méritants.**	1	145
Philippart	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes au Séminaire de Luxembourg.	Les descendants des époux Aug. Hippert-Landtgen et ceux des époux Ferd. Graas-Weyrich de Dudelange ; à leur défaut **un jeune homme au choix de l'Evêque**, la préférence appartenant toutefois à un jeune homme de Dudelange.	1	65
Poncin	Les directeurs de l'AT et du LC Diekirch et l'administrateur-receveur des bourses d'études.	Etudes secondaires et universitaires.	a) Les parents du fondateur. b) **Les étudiants méritants.**	1	45

Putz de Lullange	Mme Marie Wagener-Kaesch de Hautbellain et le curé-doyen de Clervaux.	Etudes en général	Les parents du fondateur	1	50
Putz d'Adlersthurn et Tynner	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach, ainsi que de deux parents du degré le plus rapproché du fondateur de la bourse Putz d'Adlersthurn.	Etudes des langues anciennes avec continuation au Séminaire.	Parents du fondateur de la bourse Putz d'Adlersthurn **Elèves de l'ancienne seigneurie de Hollenfels.**	1	300
Reichling	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes au Séminaire.	**Un étudiant du Séminaire.**	1	60
Reiff	Le Ministre de l'Education Nationale.	Etudes en général et formation artisanale.	Descendants des frères et soeurs du fondateur.	1	70
Reiners	Un membre, sans distinction de sexe, de chacune des trois branches de la famille Reiners.	Etudes en général.	**Jeune fille** apparentée au fondateur ou jeune fille pauvre de famille honnête de **Clervaux.**	1	80
Reinhard	Le bourgmestre et les deux conseillers les plus anciens en rang de la ville d'Echternach.	Etudes à une université d'Allemagne.	a) Les parents du fondateur. b) **Les étudiants originaires d'Echternach.**	1	80
Reisen	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes en général.	Les parents du fondateur.	1	120
Reuter	Un membre de la famille du fondateur; le curé de Notre-Dame; le directeur de l'Athenée.	Etudes en général.	Descendants du fondateur ou **élèves nécessiteux de l'Athenée.**	1	90
Schmit et Zeimes	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes en général.	Les parents; les élèves **méritants de Nospelt et de Greiveldange.**	1	90
Schmitz	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes à un lycée ou au Pensionnat Sainte-Sophie.	Les parents du fondateur; **d'autres élèves.**	1	50
Schroeder	Le curé-doyen de Clervaux, le curé de Wilwerdange et le Ministre de l'Education Nationale.	Etudes en général.	a) Les parents du fondateur. b) **Les étudiants pauvres de la paroisse de Wilwerdange.** c) **D'autres élèves méritants et peu fortunés.**	1	40

Servais	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes en général dans le Grand-Duché et à l'étranger.	Les parents de la fondatrice ou quelqu'un d'autre.	1	62
Seyler	Les bourgmestre et premier échevin de la Ville de Luxembourg.	Etudes à l'At ou au LGL.	a) Les descendants des frères et soeurs de la fondatrice. b) **Les étudiants de la Ville de Luxembourg.**	1	140
Stiff	Le collège échevinal de la Ville de Luxembourg et le directeur de l'IST.	Etudes techniques.	**L'élève qui sorti du LTAM avec les meilleurs chiffres dans la construction de machines, continue ses études à l'étranger.**	1	90
Toutsch et Sophie Neumann	L'Evêque de Luxembourg, le curé-doyen de Clervaux et les curés de Weiswampach et de Troisvierges.	Etudes en général.	a) Les parents. b) **Les élèves méritants de Weiswampach et de Troisvierges.**	1	90
Wester Daisy	Le bourgmestre de la ville de Luxembourg et le directeur du LRS.	Etudes au LRS.	**Jeunes filles du canton d'Esch-sur-Alzette.**	1	75
Wurth et Schwartz	L'Evêque de Luxembourg et le Curé de Notre-Dame.	Etudes à l'AT, au LGL, au Séminaire.	Elèves se destinant à la prêtrise; les parents; **les élèves de Clemency.**	1	110

Les prétendants à la jouissance de ces bourses sont invités à faire parvenir leur demande à Monsieur Paul LENERT, administrateur-receveur des bourses d'études, 1, rue de la Libération, L-5631 Mondorf-les-Bains, dans un délai de 1 mois à partir de la date de publication au Mémorial.

Les demandes indiqueront:

1) le nom de la fondation,

2) les nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone des prétendants,

3) la qualité en laquelle ils sollicitent la bourse,

4) un certificat d'inscription à l'établissement d'instruction fréquenté par le prétendant.

Les requêtes seront accompagnées de toutes les pièces propres à établir, soit la parenté avec l'auteur de la fondation, soit les autres titres donnant droit à la jouissance des bourses. Les postulants à titre de parents sont tenus de joindre un crayon généalogique de leur famille aux pièces (actes de naissance, actes de mariage) prouvant leur filiation.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 34 12 mai 2005

Sommaire

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2004

Publication prévue par l'article 30 de la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg

Dans sa réunion du 8 avril 2005, le Gouvernement en Conseil a décidé d'accorder décharge aux organes de la Banque centrale du Luxembourg pour l'exercice financier 2004.

Bilan au 31 décembre 2004

(exprimé en EUR)

Actif	31.12.2004	31.12.2003
Avoirs et créances en or	**23.860.617**	**24.880.800**
Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro	**218.661.158**	**221.599.940**
Créances sur le FMI	113.377.895	151.431.221
Comptes auprès de banques, titres, prêts et autres actifs en devises	105.283.263	70.168.719
Créances en devises sur des résidents de la zone euro	**51.831.953**	**19.794.150**
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	**466.612.637**	**290.550.224**
Comptes auprès de banques, titres et prêts	466.612.637	290.550.224
Concours en euros à des établissements de crédit de la zone euro liés aux opérations de politique monétaire	**28.353.620.150**	**23.402.139.150**
Opérations principales de refinancement	21.478.000.000	20.368.177.200
Opérations de refinancement à long terme	6.875.620.150	3.033.961.950
Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro	**90.127**	**596.747**
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	**1.463.985.126**	**828.959.524**
Créances envers l'Eurosystème	**3.488.282.255**	**2.408.352.832**
Participation au capital de la BCE	9.660.235	7.460.000
Créances sur la BCE au titre des avoirs de réserves transférés	87.254.014	74.600.000
Autres créances envers l'Eurosystème	3.391.368.006	2.326.292.832
Valeurs en cours de recouvrement	**192**	**42**
Autres actifs	**728.575.330**	**659.636.238**
Immobilisations corporelles et incorporelles	58.365.712	58.701.026
Autres actifs financiers	582.682.793	530.602.520
Ecart de réévaluation sur instruments de hors bilan	607.500	-
Comptes de régularisation	60.940.395	44.790.875
Divers	25.978.930	25.541.817
Total de l'actif	**34.795.519.545**	**27.856.509.647**

Passif	31.12.2004	31.12.2003
Billets en circulation	**1.012.539.140**	**739.426.800**
Engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro liés aux opérations de politique monétaire	**5.063.321.077**	**6.765.571.187**
Comptes courants (y compris les réserves obligatoires)	5.063.321.077	6.765.571.187
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	554.852.262	592.064.411
Engagements envers des administrations publiques	554.852.262	592.064.411
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	**58.327.526**	**51.907.491**
Engagements en devises envers des non-résidents de la zone euro	**51.854.230**	**19.796.162**
Contrepartie des droits de tirage spéciaux alloués par le FMI	**19.321.918**	**19.972.990**
Engagements envers l'Eurosystème	**27.341.616.355**	**19.077.543.570**
Engagements nets liés à la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème	27.341.616.355	19.077.543.570
Valeurs en cours de recouvrement	**3.947.631**	**6.812.500**
Autres engagements	**160.572.809**	**104.097.466**
Ecart de réévaluation sur instruments de hors bilan	664.000	346.300
Comptes de régularisation	141.871.653	89.766.149
Divers	18.037.156	13.985.017
Provisions	**355.941.192**	**305.678.333**
Comptes de réévaluation	**27.802.136**	**30.821.436**
Capital et réserves	**142.817.302**	**139.712.126**
Capital	25.000.000	25.000.000
Réserves	117.817.302	114.712.126
Bénéfice de l'exercice	**2.605.967**	**3.105.175**
Total du passif	**34.795.519.545**	**27.856.509.647**

Hors Bilan au 31 décembre 2004
(exprimé en EUR)

	31.12.2004	31.12.2003
Titres reçus en garantie	132.113.030.126	106.433.616.407
Garanties émises et instruments similaires	1.900.000.000	1.400.000.000
Réserves de change gérées pour le compte de la Banque Centrale Européenne	76.187.489	69.213.290
Contrats à terme ferme	694.214.750	43.355.000
Collection numismatique	122.709	107.972
Total Hors Bilan	**134.783.555.074**	**107.946.292.669**

Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004
(exprimé en EUR)

	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts reçus	669.225.751	610.386.573
Intérêts payés	-585.693.474	-512.430.452
Revenus nets d'intérêts	**83.532.277**	**97.956.121**
Bénéfices/pertes réalisé(e)s sur opérations financières	5.951.518	9.072.330
Corrections de valeur sur actifs financiers et positions en devises	-7.422.706	-6.542.502
Dotations nettes aux provisions pour risques de change et de marché	-41.498.079	-55.865.813
Résultat net d'opérations financières, corrections de valeur et provisions	**-42.969.267**	**-53.335.985**
Commissions perçues	7.648.934	6.524.275
Commissions payées	-7.711.862	-7.062.469
Résultat net sur commissions	**-62.928**	**-538.194**
Produits des participations	**–**	**1.131.889**
Résultat net provenant de la répartition du revenu monétaire	**-14.320.344**	**-18.641.870**
Autres revenus	**10.671.948**	**12.547.655**
Total des revenus nets	**36.851.686**	**39.119.616**
Frais de personnel	**-17.858.894**	**-16.524.525**
Autres frais généraux administratifs	**-7.622.472**	**-7.777.336**
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	**-5.019.739**	**-6.984.340**
Frais relatifs à la production de signes monétaires	**-497.560**	**-316.697**
Autres frais	**-3.247.054**	**-4.411.543**
Résultat de l'exercice	**2.605.967**	**3.105.175**

L'annexe aux comptes annuels 2004 pourra être consultée sur le site internet de la Banque centrale du Luxembourg www.bcl.lu.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 35 13 mai 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 21 janvier 2005 portant remplacement de deux membres du Conseil d'Administration du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 7 août 2002 portant création du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe et en particulier les dispositions de son article 4 relatif à la composition du conseil d'administration du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe;

Considérant la démission de deux membres du conseil d'administration;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 4 de la loi du 7 août 2002 précitée sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe :

– Monsieur Charles BARTHEL, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Européennes Robert Schuman, remplaçant Monsieur Gilbert TRAUSCH, démissionnaire ;
– Monsieur Patrick ENGELBERG, Conseiller de légation, Directeur adjoint des Relations économiques internationales au Ministère des Affaires Etrangères, remplaçant Monsieur Jean-Paul SENNINGER, démissionnaire.

Art. 2. Les nouveaux membres terminent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 3. Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial et transmis en copie aux intéressés pour leur servir de titre.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Palais de Luxembourg, le 21 janvier 2005.
Henri

Administration des Contributions Directes. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 Monsieur Pascal DROUET, vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé contrôleur adjoint à la même administration et affecté au bureau d'imposition Sociétés 6 de la section des sociétés.

Administration Judiciaire. – Examen de promotion. – L'Administration Judiciaire organisera le 24 octobre 2005 un examen de promotion dans la carrière du concierge auprès de l'administration judiciaire.

Administration pénitentiaire. – Examen-concours et examens de promotion. – L'administration pénitentiaire organisera au mois de juin 2005 un examen-concours d'admission au stage dans la carrière inférieure du moniteur et au mois d'octobre 2005 un examen de promotion dans les carrières moyenne du rédacteur et inférieure de l'infirmier; les épreuves préliminaires à l'examen-concours dans les trois langues administratives auront lieu fin mai 2005.

Commission de contrôle pour le recrutement des attachés de justice. – Nominations.

Par arrêté du Ministre de la Justice du 19 avril 2005, Monsieur Robert BIEVER, procureur d'Etat à Luxembourg, Monsieur Georges SANTER, président de chambre à la Cour d'appel, Madame Maryse WELTER, premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Monsieur Jean-Claude WIWINIUS, premier conseiller à la Cour d'appel, Madame Jeanne GUILLAUME, avocat général, Monsieur Marc MATHEKOWITSCH, premier conseiller de gouvernement au Ministère de la Justice, sont nommés membres effectifs de la commission de contrôle prévue à l'article 4 du règlement grand-ducal du 13 mars 2002 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des attachés de justice.

Monsieur Jean-Paul FRISING, procureur d'Etat adjoint, Monsieur Camille HOFFMANN, conseiller à la Cour d'appel, Madame Nadine WALCH, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Madame Lotty PRUSSEN, conseiller à la Cour d'appel, Monsieur Georges WIVENES, premier avocat général, Madame Joëlle SCHAACK, employée-juriste au Ministère de la Justice, sont nommés membres suppléants de la commission précitée.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois d'avril 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– avenant à la convention collective de travail pour les employés dans le Secteur Garages Luxembourgeois signé en date du 25 février 2005 entre l'Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois (ADAL) et les syndicats OGB-L et LCGB;

– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. LUXLAIT établie à Luxembourg-Merl signée en date du 23 mars 2005 entre la S.A. LUXLAIT et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour l'ensemble du personnel de la S.A. HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS signée en date du 25 janvier 2005 entre le S.A. HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS et le syndicat OGBL.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes âgées. - Agréments. – Par arrêté ministériel du 6 janvier 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Home Saint Louis sàrl», ayant son siège à 6a, rue du Moulin, L-5638 Mondorf-les-Bains, pour l'exercice de son activité de «logement encadré pour personnes âgées», appelé «Home Saint Louis» à l'adresse: 6a, rue du Moulin, L-5638 Mondorf-les-Bains.

Cet arrêté annule et remplace les arrêtés du 22 août 2000 et du 26 novembre 2004.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/03/003.

Par arrêté ministériel du 24 janvier 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Stëftung Hëllef Doheem», ayant son siège à 50a, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «repas-sur-roues» à l'adresse: 10, Hooveleker Buurchmauer, L-6418 Echternach.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/05/07/071.

Par arrêté ministériel du 24 janvier 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Mondorf», ayant son siège à 1, avenue des Villes Jumelées, L-5601 Mondorf, pour l'exercice de l'activité de «repas-sur-roues» à l'adresse: 1, avenue des Villes Jumelées, L-5601 Mondorf.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/04/07/072.

Par arrêté ministériel du 24 janvier 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Heinerscheid», ayant son siège à maison 21, L-9753 Heinerscheid, pour l'exercice de l'activité de «repas-sur-roues» à l'adresse: maison 21, L-9753 Heinerscheid.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/02/07/042.

Par arrêté ministériel du 24 janvier 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Association Luxembourg Alzheimer», ayant son siège social à 45, rue Nicolas Hein, L-1050 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Minettsheem» à l'adresse: 6, rue de la Fontaine, L-3726 Rumelange.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 27 juin 2003, accordant un agrément définitif à l'organisme gestionnaire «Association Luxembourg Alzheimer», pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Minettsland» à l'adresse: 6, rue de la Fontaine, L-3726 Rumelange.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/02/04/036.

Par arrêté ministériel du 18 février 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Sodhexo Résidences Services asbl», ayant son siège à 11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, pour l'exercice de l'activité de «maison de soins» à l'adresse: 75, rue Jacquinot, L-3201 Bettembourg.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 25 juin 2001, accordant un agrément provisoire de 5 ans à l'organisme gestionnaire «Sodhexo Résidences Services asbl», pour l'exercice de l'activité de «maison de soins» à l'adresse: 75, rue Jacquinot, L-3201 Bettembourg.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro A 01/98.

Par arrêté ministériel du 18 février 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation Félix Chomé», ayant son siège à 50, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «logement encadré pour personnes âgées» à l'adresse: 50, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 2 août 2000, accordant un agrément provisoire de 5 ans à l'organisme gestionnaire «Fondation Félix Chomé», pour l'exercice de l'activité de «logement encadré pour personnes âgées» à l'adresse: 50, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/00/03/017.

Par arrêté ministériel du 4 mars 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 4 mois à l'organisme gestionnaire «Aide pour personnes âgées Prënzebierg asbl», ayant son siège social à route de Pétange, L-4645 Niedercorn, pour l'exercice de l'activité de «centre régional d'animation et de guidance», à l'adresse: 9, rue des Ecoles, L-4551 Niedercorn.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/99/05/023.

Par arrêté ministériel du 3 mars 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Mertzig», ayant son siège à 22, rue Principale, L-9168 Mertzig, pour l'exercice de l'activité de «repas-sur-roues» à l'adresse: 22, rue Principale, L-9168 Mertzig.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/05/07/072.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 1er mai 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame ANLLO Pena, résidant au 110, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour l'exercice de l'activité d'accueil d'un maximum de cinq enfants à son domicile.

Par arrêté ministériel du 15 mai 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame BETTAMIO Sarah, résidant au 33, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité d'accueil d'un maximum de sept enfants à son domicile.

Par arrêté ministériel du 1er mai 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame DE WAAL-BRUENS, résidant au 10, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité d'accueil d'un maximum de sept enfants à son domicile.

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Hosingen, 24, rue Principale, exploitée actuellement par Monsieur François MARX, est déclarée vacante à partir du 1er août 2005 par suite de la démission du concessionnaire.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 15 juin 2005 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre,
6. s'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8. du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis au Mémorial.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, Madame le Docteur Jeanette GREINER, née le 8 janvier 1958, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, Monsieur le Docteur Olivier DE GRIECK, né le 24 octobre 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, Madame le Docteur Roxanne OUHADI, née le 18 juillet 1973, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostic au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 avril 2005, Monsieur le Docteur Armel PICHOT DU MEZERAY, né le 18 avril 1972, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en neurologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 avril 2005, Monsieur le Docteur Piers DILLON, né le 30 novembre 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 avril 2005, Monsieur le Docteur Jean-Marc KUITCHOUA, né le 26 janvier 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 avril 2005, Monsieur le Docteur Thierry MICHELS, né le 8 novembre 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 avril 2005, Madame le Docteur Caren HANSEN, née le 19 août 1979, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmacien. – Par arrêté ministériel du 27 avril 2005, Monsieur Guy MEISCH, né le 30 avril 1979, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 36 13 mai 2005

Sommaire

Association syndicale libre. – Mertzig. – En conformité à l'article 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour l'extension d'une conduite d'eau dans des parcs à bétail aux lieux-dits «Auf der Graecht – Im Graechtenfeld – Butzebierg» à Mertzig, commune de Mertzig, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Mertzig.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 14.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALVES David, né le 21.09.1982 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AMARAL JANECO Sylvia, née le 24.02.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de JANECO Sylvia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 26.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AZEVEDO DOS SANTOS Lucia, née le 15.06.1981 à Luxembourg, demeurant à Rosport, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BLOEMERS Marguerite Victorine Françoise, née le 26.03.1965 à Luxembourg, demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BORREGA REMUDAS Marina, née le 14.12.1974 à Dudelange, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de BORREGA Marina.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 01.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOUCINHA PEREIRA Carlos Manuel, né le 04.05.1978 à Barcelos (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BUNYARAT Lamyai, née le 20.08.1975 à Nonghai (Thaïlande), demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CAMPANALE Carmela, née le 12.09.1972 à Creutzwald (France), demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CARVALHO PEDROSO Sandra Maria, née le 02.10.1973 à Dudelange, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de PEDROSO Sandra Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 10.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CASANOVA E SILVA Jessica Nadia, née le 11.06.1981 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettendorf, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CATARINELLA Nicoletta, née le 24.10.1968 à Montemilone, demeurant à Gilsdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COLLING Alexandre, né le 07.09.1984 à Ettelbruck, demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA CONCEIÇAO FERNANDES Susana Clara, née le 31.03.1975 à Mortagua (Portugal), demeurant à Noertzange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FERNANDES Susanna.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 22.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA COSTA E SOUSA José Carlos, né le 27.08.1972 à Brufe/Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de COSTA José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE JESUS NEVES DOS SANTOS Sergio David, né le 22.02.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE LUCA Giacomo, né le 10.06.1985 à Luxembourg, demeurant à Lamadelaine, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE OLIVEIRA BATISTA RODRIGUES Isidoro, né le 23.04.1966 à Pala/Mortagua (Portugal), demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE OLIVEIRA SARAIVA Rui Miguel, né le 20.09.1984 à Tavarede/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DO ESPIRITO SANTO PREGUICA Sergio Joâo, né le 23.06.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DO ESPIRITO Serge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DOS SANTOS LOPES Maria Amélia, née le 06.02.1970 à Sernancelhe (Portugal), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de LOPES Amélia Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 29.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DOS SANTOS SARAIVA DE OLIVEIRA Maria Helena, née le 06.12.1973 à Arcos/Anadia (Portugal), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DOS SANTOS Helena Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 22.08.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FENDRICH Elisabeth, née le 12.03.1974 à Metz (France), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES DA SILVA Monica, née le 20.07.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FERNANDES Monica.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 07.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERREIRA DA CRUZ Anibal, né le 18.11.1972 à Viseu (Portugal), demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DA CRUZ Anibal.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.09.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GEOCALLO Jocelyn, née le 30.09.1967 à San Fernando/Cebu (Philippines), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES DE OLIVEIRA Bruno, né le 02.10.1982 à Luxembourg, demeurant à Dippach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES MENDES Christopher, né le 09.08.1985 à Luxembourg, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.05.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HAFIDI Mohamed, né le 13.08.1952 à Casablanca (Maroc), demeurant à Fouches (Belgique), a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch, en conformité de l'art. 19,2 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HAHN Jean Paul Henri, né le 18.07.1967 à Liège (Belgique), demeurant à Wolwelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KALNY Jean Charles, né le 05.07.1955 à Dudelange, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KERAC Zarko, né le 11.04.1984 à Luxembourg, demeurant à Cap, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LEAL DA SILVA Astrid Josée, née le 07.12.1983 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOPES DOS SANTOS Jason José, né le 06.05.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.06.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MADUREIRA SANTOS Mike, né le 01.01.1982 à Luxembourg, demeurant à Sandweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MAKAROVA Tamara Nicolajevna, née le 25.04.1969 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à Bivange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Erpeldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAMUTI Tasim, né le 01.11.1977 à Ettelbruck, demeurant à Ingeldorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MAOLA Sarah, née le 16.05.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Sanem, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARQUES BRITO Maria Joao, née le 23.03.1972 à Cabeça/Seia (Portugal), demeurant à Hesperange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Colmar-Berg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MILANO Nathalie, née le 18.02.1978 à Ettelbruck, demeurant à Colmar-Berg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MONTEIRO FERREIRA Pedro Manuel, né le 29.04.1971 à Godim/Peso Da Régua (Portugal), demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de FERREIRA Pedro Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MOSCONI Emanuela, née le 12.04.1979 à Luxembourg, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.01.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur OSMANOVIC Muslija, né le 10.01.1967 à Kalica (Yougoslavie), demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PACIOTTI Manuela Nadia Daniela, née le 23.09.1967 à Luxembourg, demeurant à Schouweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PALUMBO Fabio, né le 28.07.1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PETROVA IVANOVA Ivanka, née le 14.10.1968 à Partizani/Dalgopol (Bulgarie), demeurant à Steinfort, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.05.1999 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PINEDA Maria de los Santos, née le 30.10.1962 à Santo Domingo (République Dominicaine), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.01.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAMDEDOVIC Anis, né le 10.10.1983 à Berane (Yougoslavie), demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROSAS GOMES João Paulo, né le 30.04.1973 à Pétange, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de GOMES Jean-Paul.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 29.10.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RUBAN Franck Georges, né le 29.05.1965 à Paris (France), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SANTOS DUVAL José Miguel, né le 08.05.1979 à San Juan de la Maguana (République Dominicaine), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SIMON Patrick François, né le 09.03.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SINOWSKI Jürgen Alfred, né le 29.06.1944 à Berlinek (Pologne), demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 31.03.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de SINO Georges.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 27.12.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame STRELNIKOVA Ioulia Igorevna, née le 23.01.1971 à Leningrad/Zhdanovski (Russie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.08.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grosbous, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VOHRA Shamanth, né le 08.11.1984 à Heidelberg (Allemagne), demeurant à Grosbous, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WILMES Madeleine Marie Hélène, née le 20.06.1968 à Sankt Vith (Belgique), demeurant à Troisvierges, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrement

– Par déclaration de recouvrement faite le 22.10.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LAMESCH Françoise Madeleine Monique, née le 16.05.1961 à Luxembourg, demeurant à Mondorf-les-Bains, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 37 **18 mai 2005**

Sommaire

Relevé des inscriptions au registre des diplômes étrangers.

33e liste

(Publication prescrite par l'art. 4 de la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Date de la demande Date de l'avis Date de la décision ministérielle	Titre exact et complet à porter
ABBOUD Hammou Naji 27.07.1953 Bhalil (Maroc) française	l'Université Nancy 2 le diplôme de doctorat d'Etat ès sciences économiques 07.01.2004	28.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un doctorat d'Etat ès sciences économiques
ABID Leila 07.01.1975 Dudelange luxembourgeoise	la 'Hawaii Pacific University - Honolulu' le grade de 'Master of Arts in Human Resource Management' 15.12.2002	13.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Arts in Human Resource Management'
ABID Leila 07.01.1975 Dudelange luxembourgeoise	la 'Hawaii Pacific University - Honolulu' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration: Travel Industry Management' 08.05.2001	13.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Science in Business Administration'
ABRAHAM Sébastien 23.06.1976 Huy (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - Institut de Mons - Mons le titre d'architecte 25.06.1999	18.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte

ABSIL Fabrice 18.07.1972 Namur belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 04.07.1997	30.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
ABSIL Valérie 17.06.1970 Charleroi belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en affaires publiques et internationales 10.09.1993	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licenciée en affaires publiques et internationales
ABSIL Valérie 17.06.1970 Charleroi belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé en administration des entreprises 09.09.1994	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Diplômée en administration des entreprises
ACATRINEI Iuliana 27.11.1970 Bacau (Roumanie) roumaine	l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest le diplôme d'études approfondies en économie, spécialisation: management de la qualité 18.02.2003	13.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en économie
ACATRINEI Iuliana 27.11.1970 Bacau (Roumanie) roumaine	l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest le diplôme de licence en économie, spécialisation: science des marchandises et management de la qualité 03.07.1997	13.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une licence en économie
ADACHI Noriko 12.07.1971 Nagoya (Japon) japonaise	la 'Central Queensland University' le grade de 'Master of Education Studies (Japanese as a Second/Foreign Language)' 11.04.2002	30.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Education Studies'

ADACHI Noriko 12.07.1971 Nagoya (Japon) japonaise	la 'Meiji Gakuin University - Tokyo' le grade de 'Bachelor of Arts in French Literature' 25.03.1996	30.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Arts in French Literature'
ADMINE Signe 12.07.1976 Riga (Lettonie) lettonne	la 'Lettische Kunstakademie - Riga' le grade de 'Magister Artium der humanitären Wissenschaften (in der visuell-plastischen Kunst - Glaskunst)' 13.06.2003	02.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Magister Artium der humanitären Wissenschaften'
AGHAJANI Majid 20.11.1960 Mahabad (Iran) iranienne	la 'Universität Tabriz' le titre de 'Ingenieurwissenschaftlicher Sachverständiger in der Fachrichtung Bauwesen' 01.06.1992	07.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Ingenieurwissenschaftlicher Sachverständiger in der Fachrichtung Bauwesen'
AGOSTINI Daniel 08.05.1969 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise en droit, mention: droit public et européen 03.12.2001	21.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise en droit
ALBERS Jürgen 30.04.1979 Wiltz luxembourgeoise	la Haute Ecole Charlemagne - Institut Supérieur Industriel Huy - Gembloux - Verviers le grade d'ingénieur industriel, section agriculture 29.06.2001	10.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur industriel
ALBESSARD Eric 22.10.1971 Mont-Saint-Martin (F) française	l'Université Lyon 1 le diplôme de docteur en physiologie intégrée en conditions extrêmes 01.03.2004	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Docteur en physiologie intégrée en conditions extrêmes

ALBONETTI Tessy 09.10.1972 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Biologin' 05.03.2004	02.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Biologin'
ALESCH Maggy 29.07.1957 Huncherange luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Doktor der Philosophie in der Studienrichtung Kunstgeschichte' 11.04.1994	24.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Doktor der Philosophie'
ALFÄNGER Franz 23.02.1941 Gelsenkirchen allemande	'The Engineering Council' le titre de 'Incorporated Engineer' 16.04.1992	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
ALFF Heinrich 11.10.1970 Wiesbaden allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Fachbereich Architektur' 19.06.1997	17.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
ALVA Caroline Rosalyn 23.09.1980 Bombay (Inde) luxembourgeoise	la 'Università Ca' Foscari di Venezia' le grade de 'European Master in Human Rights and Democratisation' 26.09.2004	13.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'European Master in Human Rights and Democratisation'
ALVES GONCALVES Carla Maria 22.02.1976 Arroios (P) portugaise	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de langues étrangères appliquées, mention: traduction spécialisée, spécialisations: anglais, allemand 24.04.2003	24.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées

ALVES RODRIGUES Elisabeth 17.07.1981 Esch / Alzette portugaise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie (psychologie cognitive expérimentale) 11.07.2003	07.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
AMAND Michel 25.04.1957 Uccle (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat / La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 03.10.1985	14.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
AMARA Nadim 09.02.1978 Tizi-Ouzou (Algérie) française	l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et l'Ecole Supérieure d'Electricité - Marne-la-Vallée le diplôme du mastère spécialisé de la Conférence des Grandes Ecoles en systèmes intelligents de transport 13.12.2002	07.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un mastère spécialisé en systèmes intelligents de transport
AMATUZZO Giovanbattista 29.01.1971 Belvedere Marittimo (Cosenza) italienne	le 'Politecnico di Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in architettura' 18.04.2001	26.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
AMON Alexandra 30.10.1970 Bamberg (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 23.07.1998	29.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Psychologin'
ANCEREWICZ Malgorzata 23.01.1959 Wroclaw (PL) polonaise	la 'Universität - Gesamthochschule - Essen' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 16.12.1988	07.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Kauffrau'

ANCIEN	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris	13.12.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du Conservatoire National des Arts et Métiers
Jean-Luc			
22.09.1965	le diplôme d'études supérieures techniques du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité informatique	14.12.2004	
Aye (B)			
belge	24.06.2002	22.12.2004	
ANDRE	l'Université Pierre Mendès France (Grenoble 2)	07.11.2003	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
David			
22.07.1975	le diplôme de maîtrise en sciences économiques, mention: analyse et politique économiques	13.01.2004	
Arlon			
belge	29.09.2003	20.01.2004	
ANDRES	l'Université de Liège	13.07.2004	Licenciée en administration des affaires
Gabrielle			
05.12.1972	le grade de licencié en administration des affaires	14.09.2004	
Verviers			
belge	17.09.1994	22.09.2004	
ANDRICH	la 'Westfälische Wilhelms-Universität Münster'	09.03.2004	'Diplom-Kaufmann'
Carsten			
13.12.1964	le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann'	30.03.2004	
Fockbek			
allemande	12.10.1993	06.04.2004	
ANEN	l'Université de Marne-la-Vallée	04.11.2004	Titulaire d'une licence d'informatique
Cédric			
07.04.1978	le diplôme de la licence d'informatique	14.12.2004	
Luxembourg			
luxembourgeoise	11.01.2002	22.12.2004	

ANEN Cédric 07.04.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris VI le diplôme de la licence de mathématiques 25.07.2000	04.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une licence de mathématiques
ANEN Cédric 07.04.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique - Paris le diplôme d'ingénieur (grade de Master - Master's degree) 08.07.2002	04.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
ANSLOT Béatrice 06.01.1957 Etterbeek belge	l'Ecole Normale Secondaire de l'Etat à Forest le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, option: sciences économiques 28.06.1977	18.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
ANTONUTTI Raffaella 07.10.1973 Bollate (Milano) italienne	la 'Università Commerciale Luigi Bocconi - Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in economia aziendale' 17.04.1999	14.04.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia aziendale'
ARANHA Antonio 11.11.1958 Figueira (P) portugaise	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur industriel, section industrie 26.06.1981	15.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur industriel
AREND Yves 09.03.1978 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'University of Aberdeen' le grade de 'Master of Arts with Second Class Honours (Division One) in English-International Relations' 06.07.2004	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Arts in English-International Relations'

ARETS Philippe 16.07.1949 Visé belge	l'Université Catholique de Louvain le diplôme de licencié en droit 03.07.1974	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une licence en droit
ARGENCE-LAFON Lionel 02.12.1975 Lyon française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études comptables et financières 20.11.2000	06.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
ARITKAN Ali Vehbi 12.07.1979 Nicosia (Chypre) chypriote	la 'University of London' le grade de 'Master of Science with Distinction in Radiation Physics' 01.11.2003	05.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Science in Radiation Physics'
ASSELBORN Laurent 30.05.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 08.03.2004	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Informatiker'
ASTRAND Jan Gunnar 01.03.1947 U. Vasteras (Suède) suédoise	la 'Göteborgs Universitet' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration and Economics (Ekonomexamen)' 01.06.1970	22.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Science in Business Administration and Economics'
AUBERTIN Eli 26.12.1958 Pétange belge	l'Institut Technique et Commercial Libre d'Arlon le titre de gradué en secrétariat de direction 14.09.1978	09.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en secrétariat de direction

AUBRY Sébastien 15.02.1978 Metz française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille 25.09.2001	15.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille
AUDRY Georges 02.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) für den Studiengang Vermessungswesen' 30.04.2003	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
AUGUSTIN Patrick 03.03.1981 Karlsruhe luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: monnaie et finance 28.06.2004	03.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
AURORA Vera 29.08.1962 Bitburg allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin in der Studienrichtung Sozialarbeit / Sozialpädagogik' 01.09.1999	19.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagogin'
AZARMGIN Nima 17.09.1975 Téhéran luxembourgeoise	l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA) - Paris le diplôme de l'ESLSCA, option: organisation management conseil 16.07.2003	12.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire du diplôme de l'ESLSCA
BACK Nora 17.08.1979 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques 21.10.2003	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licenciée en sciences psychologiques

BAHREHVAR Reza 23.09.1972 Téhéran iranienne	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées en entrepreneuriat et développement des PME (grade de Master) 07.07.2003	25.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un grade de Master
BALAZADEH JAVIDANY Sahar 28.04.1977 Téhéran (Iran) iranienne	la 'Shahid Beheshti University - Téhéran' le grade de 'Master of Architecture' 06.07.2003	10.09.2003 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Architecture'
BALDASSI Martine 24.06.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de psychologie (psycho du développement) 05.07.2004	30.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
BALIHE Marthe Antoinette 24.08.1965 Mons italienne	la 'Università degli Studi di Roma "La Sapienza" - FORCOM' le 'attestato di specializzazione post-laurea per formatori nei P.V.S.' 03.11.1995	07.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un 'attestato di specializzazione post-laurea per formatori nei P.V.S.'
BALL Vincent 11.07.1974 Algrange (F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce - Dijon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon 10.11.1999	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon
BALL Vincent 11.07.1974 Algrange (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études comptables et financières 21.11.2000	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières

BALTES Christophe 12.12.1979 Esch / Alzette luxembourgeoise	la Haute Ecole Robert Schuman - Libramont le grade d'ingénieur industriel, section industries 26.06.2003	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur industriel
BANNIER Nicolas 22.06.1972 Saint-Brieuc française	l'Institut d'Economie Scientifique et de Gestion (IESEG) - Lille le diplôme de l'Institut d'Economie Scientifique et de Gestion 01.07.1999	28.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut d'Economie Scientifique et de Gestion
BAPTISTA PEREIRA Gabriel 01.10.1977 Coimbra portugaise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en information et communication 16.10.2002	07.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en information et communication
BARKOUKOU Abdelmajid 24.10.1973 Moyeuvre-Grande française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie - Paris le diplôme d'études comptables et financières 11.12.1998	21.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
BARKOUKOU Abdelmajid 24.10.1973 Moyeuvre-Grande française	le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Paris le diplôme d'études supérieures comptables et financières 08.03.1999	21.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
BATTAGLIA Antonia 06.05.1974 Taranto (I) italienne	la 'Università degli Studi di Roma "La Sapienza"' le diplôme de 'laurea di dottore in lingue e letterature straniere, indirizzo storico culturale' 08.04.1997	28.06.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une 'laurea in lingue e letterature straniere'

BATTAGLIA	la 'Università degli Studi di Padova' en collaboration avec le 'Istituto Diplomatico del Ministero degli Affari Esteri'	28.07.2004	'Master per la Carriera Diplomatica e le Funzioni Internazionali'
Antonia 06.05.1974	le grade de 'Master per la Carriera Diplomatica e le Funzioni Internazionali'	26.10.2004	
Taranto (I) italienne	16.06.1999	05.11.2004	
BAU Valérie	l'Université Nancy 2	26.02.2004	Titulaire d'une licence de philosophie
21.10.1966 Villerupt (F)	le diplôme de la licence de philosophie	30.03.2004	
française	22.02.1999	06.04.2004	
BAUDIER	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris	17.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques en informatique
Stéphane 22.06.1978	le diplôme d'études supérieures techniques en informatique (ingénierie et intégration informatique: systèmes d'information)	14.12.2004	
Metz française	03.11.2004	22.12.2004	
BAUDSON Serge	l'Université Libre de Bruxelles	20.01.2004	Ingénieur commercial
30.01.1964 Anderlecht	le grade d'ingénieur commercial	17.02.2004	
belge	17.07.1987	24.02.2004	
BAUM	l'Université Catholique de Louvain - Faculté de Médecine	15.10.2004	Licenciée en sciences de la santé publique
Anouk 23.08.1978	le grade de licenciée en sciences de la santé publique, or. gestion des institutions de soins, option: administration des soins infirmiers	26.10.2004	
Luxembourg luxembourgeoise	14.09.2004	05.11.2004	
BAUR	l'Université de Metz	05.07.2004	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
Laurent 24.12.1977 Luxembourg	le diplôme de la maîtrise en administration économique et sociale	14.09.2004	
luxembourgeoise	27.05.2004	22.09.2004	

BAUSTERT Christophe 27.03.1980 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 27.06.2003	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences économiques
BAUSTERT Isabelle Catherine 02.02.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Doctor of Philosophy' 30.04.2001	04.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Doctor of Philosophy'
BAUSTERT Isabelle Catherine 02.02.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in Radiation Physics' 01.11.1995	04.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Science in Radiation Physics'
BAUSTERT Isabelle Catherine 02.02.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme de physicienne, section: mathématiques et physique 01.11.1994	04.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme de physicienne
BEAUDOINT Joseph 15.04.1961 Marche-en-Famenne (B) belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Hainaut - Mons le grade d'ingénieur industriel, section électromécanique 26.06.1984	09.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur industriel
BECHTEL Ingo 03.02.1967 Quagadougou (Burkina Faso) allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen' 06.11.2001	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
BECKER Bernhard 03.01.1967 Saarburg allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Grad Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Versorgungstechnik' 31.08.1996	26.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

BECKER Carlo 26.05.1978 Bombay (Inde) luxembourgeoise	la 'University of Strathclyde' le grade de 'Master of Science in International Marketing' 06.11.2002	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science in International Marketing'
BECKER Eleonore 16.02.1961 Trier allemande	la 'Fachhochschule des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt im Fachbereich Betriebswirtschaft, Fachrichtung Banken' 07.01.1986	07.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Betriebswirtin (FH)'
BEDWANI Azza Nagy Helmy 15.11.1956 Cairo luxembourgeoise	'The American University in Cairo' le grade de 'Master of Arts in Economics' 28.02.1980	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Arts in Economics'
BEDWANI Azza Nagy Helmy 15.11.1956 Cairo luxembourgeoise	'The American University in Cairo' le grade de 'Bachelor of Arts (with high honors) in Economics' 11.06.1977	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Arts in Economics'
BEKEMEIER Beate 07.07.1962 Siegen allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 04.11.1998	14.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Psychologin'
BELLOMI Gilles 24.04.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Arts in Russian Studies' 01.11.2003	28.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Master of Arts in Russian Studies'
BENAVIDES Johnny 06.08.1976 Eupen (B) espagnole	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade d'ingénieur commercial 30.06.2000	23.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur commercial

BENBRAHIM Meryem 16.06.1974 Neuchâtel (Suisse) suisse	l'Université de Neuchâtel le diplôme en sciences de la terre, option géologie 03.07.2001	10.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme en sciences de la terre
BENEDETTI Pietro 28.11.1958 Udine (I) italienne	la 'Università degli Studi di Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in scienze politiche, indirizzo politico-economico' 29.01.1988	25.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une 'laurea in scienze politiche'
BENNETT Catherine Jane 16.02.1961 Bristol (GB) britannique	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) in Psychology' 31.12.1998	09.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Bachelor of Science in Psychology'
BENVENUTO Eric 17.04.1968 La Tronche française	l'Ecole Supérieure de Commerce Marseille - Provence le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce Marseille - Provence 22.04.1994	29.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce Marseille - Provence
BERA Florence 17.07.1979 Boussu belge	la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux le diplôme d'ingénieur agronome, orientation horticulture 17.09.2002	26.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur agronome
BERG Helmut 12.02.1953 Waxweiler (D) allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 20.05.1980	10.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur

BERGEM Gaëtane 07.04.1978 Lille française	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, filière: économie et gestion de l'entreprise 10.10.2000	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
BERNS Anne 06.04.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 05.08.2003	12.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Doktor der Naturwissenschaften'
BERTEMES Martine 13.06.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Pädagogische Hochschule Freiburg' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 28.05.2004	01.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Pädagogin'
BETGEM Marc 21.08.1969 Amsterdam néerlandaise	la 'Rijksuniversiteit Limburg' le 'doctoraal-examen in de Economische Wetenschappen' 30.11.1992	10.12.2003 17.02.2004 24.02.2004	'Master in Economics and Business Administration'
BEUDIN Vincent 28.03.1961 Lagos (Nigéria) belge	l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures - Paris le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures 02.11.1984	15.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur
BEUL Gregor 27.06.1969 Braunschweig allemande	la 'Technische Universität Carolo-Wilhelmina zu Braunschweig' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 11.01.1999	12.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Architecte

BEZZINA Arnaud 29.11.1974 Laxou (Meurthe-et-Moselle) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice (CERAM Sophia Antipolis) le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice 31.03.2003	03.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice
BIALCZYK Katarzyna 06.09.1975 Wroclaw polonaise	l'Académie de Musique Karol Lipinski de Wroclaw le diplôme de maîtrise en arts (Magister), section instrumentale (violon) 28.04.1999	14.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Magister de l'art
BIANCONI Flavio 26.07.1968 Ixelles italienne	la 'Università degli Studi di Firenze' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio' 15.01.1996	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia e commercio'
BIDOLI Giuliano 10.01.1975 Luxembourg italienne	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences de gestion 29.06.2001	21.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences de gestion
BIECKERT Sandrine 09.08.1979 Schiltigheim française	l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (E.S.S.C.A.) le diplôme de l'E.S.S.C.A. 17.07.2001	07.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire du diplôme de l'E.S.S.C.A.
BIESER Gwendy 18.11.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Central Lancashire' le grade de 'Master of Science with Merit in Psychology of Child Development' ..09.2004	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Master of Science in Psychology of Child Development'

BIESER Gwendy 18.11.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Kent at Canterbury' le grade de 'Bachelor of Science with Lower Second Class Honours in Psychology' 10.07.2002	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Bachelor of Science in Psychology'
BIEVER André 02.06.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, majeure organisations internationales 08.12.2003	02.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
BILAS Frédéric 16.05.1972 Waremme (B) belge	l'Université de Liège le grade légal d'ingénieur civil électricien et mécanicien (énergétique) 30.06.1995	14.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
BILLON Sophie 15.11.1978 Luxembourg luxembourgeoise	le 'College of Europe - Natolin' le grade de 'Master of Arts in European Interdisciplinary Studies' 18.06.2004	13.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Master of Arts in European Interdisciplinary Studies'
BILLON Sophie 15.11.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Laws' 01.11.2003	13.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Master of Laws'
BIMMERMANN Claudine 14.08.1962 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Philipps-Universität Marburg' le 'Grad eines Magister Artium (M.A.) im Fachbereich Neuere deutsche Literatur und Kunstwissenschaften' 25.03.1988	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magister Artium'

BINTZ	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales (ICHEC) - Bruxelles	31.08.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
Nathalie 19.03.1978	le grade de licencié en sciences commerciales et financières	14.09.2004	
Esch / Alzette luxembourgeoise	13.09.2003	22.09.2004	
BISSELICHES	le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Paris	06.11.2003	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
Jérôme 27.01.1966	le diplôme d'expertise comptable	13.01.2004	
Annemasse - Haute-Savoie française	31.05.1996	20.01.2004	
BIVER	la 'Vrije Universiteit Brussel - Vesalius College'	16.04.2004	'Bachelor of Arts in Business Economics'
Jean 29.06.1969	le grade de 'Bachelor of Arts with Major in Business Economics'	18.05.2004	
Dudelange luxembourgeoise	16.05.1992	26.05.2004	
BJOERNHOLT Per	le 'Aarhus Teknikum'	05.10.2004	'Teknikumingenior'
10.04.1952 Silkeborg (Danemark)	le grade de 'Teknikumingenior'	26.10.2004	
danoise	13.10.1979	05.11.2004	
BLANK	la 'Hochschule für Berufstätige - staatlich anerkannte Fachhochschule der AKAD Rendsburg'	25.10.2004	'Diplom - Betriebswirt (FH)'
Eric 19.12.1962	le 'Hochschulgrad Diplom-Betriebswirt (FH) in der Studienrichtung Personal-und Organisationswesen'	26.10.2004	
Saarbrücken allemande	30.09.1989	05.11.2004	
BLONDELET	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Luxembourg, Arts & Métiers - Pierrard, Virton	14.05.2004	Ingénieur industriel
Eric 02.09.1967	le titre d'ingénieur industriel, section électromécanique	06.07.2004	
Saint-Mard belge	29.06.1991	13.07.2004	

BLONDLET Alain 27.03.1966 Longlier (B) belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales (ICHEC) - Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 29.06.1989	22.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur commercial
BOEVER Jean-Philippe 27.02.1966 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en droit 03.07.1990	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en droit
BÖFFEL Roger 20.01.1966 St. Wendel allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH) im Fachbereich Maschinenbau' 22.01.1997	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
BOHLER Tom 27.02.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 11.03.2003	06.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Informatiker'
BOLOURI Minou 29.06.1971 Téhéran iranienne	la 'Universität Tabriz' le titre de 'Ingenieurwissenschaftliche Sachverständige in der Fachrichtung Bauwesen' 08.08.1998	11.10.2004 Bauwesen' 26.10.2004 05.11.2004	'Ingenieurwissenschaftliche Sachverständige in der Fachrichtung
BOMBEECK Franciscus Henricus 26.07.1969 Nijkerk (NL) néerlandaise	l'Université Libre d'Amsterdam le diplôme de maîtrise d'économie 30.08.1993	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise d'économie

BONGIORNO Salvatore 01.07.1968 Charleroi italienne	l'Institut d'Enseignement Commercial de Namur le diplôme de gradué en fiscalité 30.09.2000	09.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en fiscalité
BONGIORNO Salvatore 01.07.1968 Charleroi italienne	l'Institut d'Enseignement Commercial de Namur le diplôme de gradué en comptabilité 30.06.1999	09.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en comptabilité
BONMARIAGE Antony 09.02.1978 Aye belge	la Haute Ecole Mosane d'Enseignement Supérieur HEMES - Liège le titre de gradué en comptabilité, option: fiscalité 12.09.2000	09.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Gradué en comptabilité
BONNEFOY Corinne 28.10.1972 Yssingeaux (F) française	l'Université Clermont-Ferrand-I le diplôme de la maîtrise de droit public 17.11.2003	02.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de droit public
BONNEVAY Gérard 04.05.1952 Lyon française	l'Université Jean Moulin - Lyon 3 le diplôme d'études comparatives de droit . ..1975	11.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comparatives de droit
BONNEVAY Gérard 04.05.1952 Lyon française	l'Université Jean Moulin - Lyon 3 le grade de licencié en droit - certificat de droit privé 10.10.1975	11.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une licence en droit
BORDON Leonardo 11.11.1971 Como (I) italienne	la 'Scuola Superiore per i Quadri dell'Economia e dell'Amministrazione' le 'Diploma di Economista Aziendale SSQEA' 11.12.1997	28.04.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un 'Diploma di Economista Aziendale SSQEA'

BORES Nicole 15.07.1974 Trier allemande	la 'Katholische Fachhochschule Mainz' le grade de 'Diplom-Religionspädagogin (FH) in dem Studiengang Religionspädagogik / Kirchliche Bildungsarbeit des Fachbereichs Praktische Theologie' 19.06.2000	20.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Religionspädagogin (FH)'
BORGNIET Christophe 27.10.1972 Charleroi belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Hainaut - Mons le titre d'ingénieur industriel, section: électricité 28.06.1995	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur industriel
BOSCH Philippe 09.02.1978 Eupen (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - site de Liège - Institut Lambert Lombard le grade d'architecte 29.06.2001	24.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Architecte
BOSSARD Marc 09.06.1957 Charleroi belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade d'ingénieur commercial (ingéniorat de gestion) 15.09.1981	18.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur commercial
BOUAROUR Jérémie 07.07.1973 Mulhouse française	l'Université de Perpignan le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (C.A.A.E.)' 13.11.1998	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises'
BOUCHET Odile 20.03.1959 Bayonne (F) française	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Jouy-en-Josas le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales 01.07.1981	03.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

BOUDJEMADI Aomar 11.05.1974 Blida (Algérie) algérienne	l'Université de Technologie de Compiègne - Amiens le diplôme d'études approfondies en sciences et technologie, majeure mécanique (grade de Master - Master's degree)' 10.01.2003	15.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un grade de Master
BOUDOT Jean-Luc 14.03.1962 Le Creusot (F) française	la 'Fachhochschule des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Fachbereich Bauingenieurwesen (Wasserwirtschaft und Verkehrstechnik)' 21.09.1988	29.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
BOUILLON Daniel 04.04.1969 Charleroi belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 21.06.1991	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en sciences économiques appliquées
BOUILLON Daniel 04.04.1969 Charleroi belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de maître en administration et en gestion 10.09.1993	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Maître en administration et en gestion
BOUMEDINE Sandra 27.05.1977 Villerupt (F) française	l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées - Paris le diplôme ESLSCA 11.07.2001	30.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire du diplôme ESLSCA
BOURAS (div. Goloubeva) Tatiana 31.01.1970 Léningrad française	l'Université de l'Economie et des Finances de Saint-Pétersbourg la qualification d'économiste dans la spécialité: comptabilité et analyse de l'activité économique 26.06.1992	27.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste

BOURSON David 03.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la ’Humboldt-Universität zu Berlin’ et la ’Freie Universität Berlin’ le ’Hochschulgrad Master of Arts (M.A.) im Europäischen Zusatzstudiengang Euromasters - Master of Arts in European Studies’ 18.12.2003	03.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	’Master of Arts in European Studies’
BOUT Monique 06.01.1972 Sydney (Australie) néerlandaise	la ’University of Sydney’ le grade de ’Bachelor of Economics’ 29.04.1994	17.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	’Bachelor of Economics’
BOUT Monique 06.01.1972 Sydney (Australie) néerlandaise	la ’University of London’ le grade de ’Bachelor of Laws with Second Class Honours (Upper Division) in English and French Law’ 01.08.1997	17.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	’Bachelor of Laws’
BOUT Monique 06.01.1972 Sydney (Australie) néerlandaise	l’Université Paris I - Panthéon - Sorbonne le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: droit français et anglais 22.07.1997	17.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d’une maîtrise en droit privé
BOUTON Bert 04.02.1962 Bruges belge	la ’Katholieke Universiteit Leuven’ le grade de licencié en philologie romane 28.09.1984	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licencié en philologie romane
BOUVY Benoît 23.04.1976 Bastogne belge	la Haute Ecole Léon-Éli Troclet - Seraing le titre de gradué en communication 12.09.2000	11.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en communication

BOVEROUX Vincent 17.10.1968 Rocourt belge	l'Université de Liège - Faculté d'Economie, de Gestion et de Sciences Sociales le grade de licencié en administration des affaires 26.09.1996	25.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en administration des affaires
BOVEROUX Vincent 17.10.1968 Rocourt belge	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil architecte 17.09.1993	25.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
BRAUER Mirko 23.03.1973 Lüneburg allemande	la 'Technische Universität Carolo-Wilhelmina zu Braunschweig' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 07.05.2002	11.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
BRAUSCH Norbert 14.08.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - ICHEC - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.1993	03.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
BROERS Nico 14.12.1970 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'University of Northumbria at Newcastle' le grade de 'Master of Arts in Conservation of Fine Art' 24.10.2003	19.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Arts in Conservation of Fine Art'
BRÜCK Alain 18.06.1962 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris 7 Denis Diderot le diplôme universitaire de réhabilitation chirurgicale maxillo-faciale 19.09.2003	19.11.2003 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme universitaire de réhabilitation chirurgicale maxillo-faciale

BRUNOZZI Anne 10.05.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Glamorgan' le grade de 'Bachelor of Science (lower second class honours) in Psychology with Criminology & Criminal Justice' 28.06.2003	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Science in Psychology with Criminology & Criminal Justice'
BRYGO Nicolas 12.05.1972 Dunkerque (F) française	l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille le diplôme d'ingénieur de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille 06.07.1995	26.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
BUCK Martine 21.02.1981 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
BURG Günter 28.10.1953 Trier allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Architektur' 06.08.1979	21.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
BURG Harald 21.02.1961 Trier allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Versorgungstechnik' 23.02.1986	20.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
BUTKOVIC Igor 16.11.1975 Meudon (F) française	l'Institut d'Economie Scientifique et de Gestion (IESEG) - Lille le diplôme de l'Institut d'Economie Scientifique et de Gestion 01. 7.1999	13.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut d'Economie Scientifique et de Gestion

BUTRYN Régis 26.01.1972 Metz française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie - Paris le diplôme d'études comptables et financières 01.12.1999	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
BUZATU Mirela Daniela 05.07.1974 Caracal (Roumanie) roumaine	l'Université de Craiova - Faculté de Lettres et d'Histoire le diplôme de licence en philologie, section: philologie, spécialité: langue et littérature française - langue et littérature roumaine 19.10.1999	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une licence en philologie
CABARAUX David 28.02.1975 Charleroi belge	la Haute Ecole Catholique Charleroi-Europe le titre de gradué en informatique 25.06.1998	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en informatique
CAGIOULIS Olivier 14.03.1974 Montignies-sur-Sambre (B) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences de gestion 30.06.1999	09.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences de gestion
CAJIDE DOVAL Olga 05.05.1979 Santiago de Compostela (E) espagnole	le 'Zentrum für Europäische Integrationsforschung (ZEI) der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Master of European Studies' 30.09.2003	19.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of European Studies'
CAJIDE DOVAL Olga 05.05.1979 Santiago de Compostela (E) espagnole	l'Université de Santiago de Compostela le diplôme de maîtrise en philologie allemande 31.08.2001	19.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise en philologie allemande

CALEWAERT Erik 11.05.1963 Leuven belge	la 'Katholieke Industriele Hogeschool Groep T Leuven' le grade d'ingénieur industriel, section électromécanique 12.07.1985	14.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur industriel
CAMELIO Olivier 28.02.1969 Paris française	l'Institut Supérieur du Commerce de Paris le diplôme de fin d'études 11.01.1994	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire du diplôme de fin d'études de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris
CAMY Georges 02.02.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Marne-la-Vallée (Institut Charles Cros) le titre d'ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée, spécialité image, multimédia, audiovisuel et communication ..09.2003	12.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
CARRAS Pierre 14.04.1954 Breuil-Barret (F) française	la 'American Graduate School of International Management, Glendale, Arizona' le grade de 'Master of International Management' 15.05.1981	14.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Master of International Management'
CASTELLON CARDONA Wendy Carolina 23.05.1977 Texistepeque (El Salvador) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 01.03.2004	15.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Pädagogin'
CATANIA Gabriele 28.02.1960 Montegnée (B) italienne	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur commercial 15.07.1983	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur commercial

CENSIER Michael 15.08.1974 Bastogne belge	la Haute Ecole Robert Schuman à Libramont-Chevigny le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 30.06.1997	26.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Gradué en comptabilité
CHABALINA Kristina 29.10.1968 Moscou luxembourgeoise	l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice Lumumba - Moscou le grade de 'Master of Science in Economics' 26.06.1992	19.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Science in Economics'
CHABALINA Kristina 29.10.1968 Moscou luxembourgeoise	la 'Russian People's Friendship University - Moscow' la qualification de 'Interpreter from the English Language into Russian' 26.06.1992	19.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Interpreter from the English Language into Russian'
CHABALINA Kristina 29.10.1968 Moscou luxembourgeoise	la 'Russian People's Friendship University - Moscow' la qualification de 'Interpreter from the French Language into Russian' 26.06.1992	19.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Interpreter from the French Language into Russian'
CHAMONARD Jean-Michel 03.06.1976 Lyon française	l'Université Jean Moulin Lyon 3 le diplôme de magistère juriste d'affaires 12.10.2001	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un magistère juriste d'affaires
CHAMONARD Jean-Michel 03.06.1976 Lyon française	l'Université Jean Moulin Lyon 3 le diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires et fiscalité (grade de mastaire) 09.10.2001	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un grade de mastaire

CHAMONARD Jean-Michel 03.06.1976 Lyon française	l'Université Jean Moulin Lyon 3 le diplôme d'université de juriste conseil d'entreprise 09.10.2001	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'université de juriste conseil d'entreprise
CHAN YIN Li Soon Foong 15.11.1974 Quatre Bornes (Île Maurice) mauricienne	la 'Heriot-Watt University' le grade de 'Master of Business Administration' 14.07.2004	06.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Business Administration'
CHARBON Harald 11.07.1969 Verviers belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 13.09.1993	25.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences économiques appliquées
CHARLES Mario 11.04.1966 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 27.05.1999	08.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Kaufmann'
CHAUVAT Bruno 28.01.1963 Choisy-le-Roi (F) française	l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne le diplôme de la maîtrise de sciences de gestion, mention: économie générale et gestion 08.07.1985	07.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
CHAVANAC Gilles 06.04.1964 Bort-les-Orgues (F) française	l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure 05.04.1989	05.02.2004 d'Arts et Métiers 06.04.2004	Ingénieur 30.03.2004

CHECHENOVA Svetlana 15.02.1978 Bichkek (KGZ) kirghize	l'Université des Sciences Humaines à Bichkek la qualification d'économiste 15.04.2004	04.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste
CHEILLETZ Sophie 21.05.1965 Ixelles belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 14.07.1988	14.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur commercial
CHEMLA Nathalie 19.08.1964 Neuilly-Plaisance (F) française	le 'Bernard M. Baruch College (City University of New York)' le grade de 'Master of Business Administration' ..05.1988	28.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Business Administration'
CHIANETTA Caterina 07.07.1963 Jemeppe belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'architecte 09.07.1987	06.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
CHINI Mina 05.04.1958 Téhéran iranienne	l'Ecole Supérieure Pars (Université Allameh Tabatabai) le diplôme de la maîtrise de langue anglaise 02.10.1979	09.12.2003 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de langue anglaise
CHOUITER Mohammed 05.05.1972 Berkane (Maroc) française	l'Université Lille I le diplôme d'études approfondies en électronique 13.10.1998	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en électronique

CHOUITER Mohammed 05.05.1972 Berkane (Maroc) française	l'Université Lille I le diplôme de la maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique, mention: télécommunications 07.07.1997	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique
CHYLINSKI Roland Marek 18.01.1960 Zajeziorzu polonaise	l'Ecole Supérieure du Génie Civil "Général A. Zawadzki" à Opole le titre de Magister ingénieur en génie civil - ingénieur de construction 13.07.1987	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Magister ingénieur
CIGRANG Franky 20.06.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 07.07.2003	11.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
CIMA Jean-Marc 02.12.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 14.07.2004	14.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
CLAESSENS Mélanie 30.01.1977 Siegen (D) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en criminologie 05.09.2003	25.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licenciée en criminologie
CLAUS Pascal 03.04.1972 Thionville française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées en automatique, traitement et transmission de l'information 03.06.1997	25.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en automatique, traitement et transmission de l'information

CLEMENT Véronique 10.03.1977 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (Upper Division) in Swahili and Development Studies' 31.07.2002	11.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Arts in Swahili and Development Studies'
CLEMENT Véronique 10.03.1977 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Arts in Central and South-East European Studies' 01.11.2003	02.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Arts in Central and South-East European Studies'
COCARD Yves 29.07.1966 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Fribourg le grade de 'Philosophiae Doctorem' 07.04.2003	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Doctor Philosophiae'
COENEN Jozef 30.09.1949 Heerlen (NL) néerlandaise	la 'Technische Hogeschool Eindhoven' le 'doctoraal examen in de studierichting der bouwkunde' 19.06.1975	18.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
COHEN Howard 24.08.1962 Jersey City, New Jersey (USA) américaine	la 'American Graduate School of International Management, Glendale, Arizona' le grade de 'Master of Business Administration in International Management' 19.12.1986	20.10.2003 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Business Administration in International Management'
COIMBRA LEITAO Paula Cristina 01.01.1978 Horta (P) portugaise	le 'Instituto Politecnico de Santarem' le grade de licencié en ingénierie alimentaire 10.11.2003	23.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licenciée en ingénierie alimentaire

COLBETT Christiane 04.10.1963 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad einer Diplom-Dolmetscherin (1. Fremdsprache Englisch, 2. Fremdsprache Spanisch, Ergänzungsfach Technik)' 16.05.1990	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Dolmetscherin'
COLJON Dylan 14.02.1980 Messancy belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur de gestion 27.06.2003	20.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur de gestion
COLLETTE Claude 25.08.1980 Ettelbrück luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Weihenstephan' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH)) im Studiengang Gartenbau' 14.04.2004	04.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
COLMANT Bruno 24.07.1961 Nivelles belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de docteur en sciences de gestion 15.12.2000	12.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Docteur en sciences de gestion
CONDE Marie 28.07.1977 Strasbourg française	l'Université Strasbourg 1 le diplôme d'études supérieures spécialisées en contrôle de qualité des produits de santé et des aliments (grade de Master - Master's degree) 12.05.2003	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de Master
CONTER Dorothée 19.04.1963 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales - Bruxelles le diplôme des arts du spectacle et techniques de diffusion, spécialité: relations publiques - publicité 14.09.1991	09.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme des arts du spectacle et techniques de diffusion

CONTER Gilles 16.01.1973 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Luft- und Raumfahrttechnik' 17.12.1999	20.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur
COPPENS Nicolas 27.01.1977 Uccle belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences de gestion 08.09.2000	08.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences de gestion
COQUIN Lionel 23.02.1971 Thionville française	l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (Institut National Polytechnique de Toulouse) le diplôme d'ingénieur de l'ENSEEIHT, filière informatique 29.06.1995	13.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
CORDELLA Yvano 05.04.1978 Epinal italienne	la 'Brunel University' le grade de 'Master of Science in Engineering Management' 27.05.2003	20.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Science in Engineering Management'
CORDELLA Yvano 05.04.1978 Epinal italienne	la 'University of Portsmouth' le grade de 'Bachelor of Engineering in Electronic and Computer Engineering (Second Class Honours / Lower Division)' 26.06.2001	20.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Engineering in Electronic and Computer Engineering'
CORDOBÉS MORENO José Luis 17.11.1972 Luxembourg espagnole	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences du travail 16.01.2004	06.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences du travail

CORMAN Marc 24.09.1972 Verviers (B) belge	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil des mines 28.06.1996	31.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur
CORNET Frédérique 11.04.1980 Huy (B) belge	la Haute Ecole Charlemagne - Institut Supérieur Industriel Huy - Gembloux - Verviers le grade d'ingénieur industriel, section agriculture, option industries agricoles et alimentaires 29.06.2002	10.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur industriel
CORTIGIANI Matteo 28.12.1977 Bologna italienne	la 'Università degli Studi di Roma "La Sapienza"' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio, indirizzo generale' 04.05.2001	17.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia e commercio'
COSIJNS Edwin 09.04.1956 Deinze (B) belge	la 'Handelshogeschool Antwerpen' le grade de licencié en sciences économiques 30.06.1992	06.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences économiques
COSMO Olivier 09.02.1973 Oullins (F) française	la 'Fachhochschule Karlsruhe' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Nachrichtentechnik' 28.11.1997	22.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
COSMO Olivier 09.02.1973 Oullins (F) française	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik und Informationstechnik' 15.09.2003	22.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur

COSTIN Traian 22.01.1946 Rîmnicu Vîlcea (Roumanie) roumaine	l'Institut Polytechnique de Iasi le diplôme d'ingénieur, spécialité électroénergétique 08.01.1970	08.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
COTZA Michele 23.07.1965 Cologne allemande/italienne	la 'Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur Fachhochschule (Dipl.-Ing. (FH)) in der Fachrichtung Ingenieurwesen, Studiengang Architektur' 05.02.1997	30.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
COUASSE Christophe 17.07.1959 Chateaudun (F) française	l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) - Paris le diplôme de l'E.S.S.E.C. 07.05.1984	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire du diplôme de l'E.S.S.E.C.
COVALIUC Rodica 02.11.1959 Pastraveni (Roumanie) française	l'Université Alexandre Ioan Cuza de Iasi le 'Diploma de absolvire' en éducation physique 08.06.1983	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un 'Diploma de absolvire' en éducation physique
CREITZ Gregory 07.10.1970 Denver américaine	la 'Vrije Universiteit Brussel - Vesalius College' le grade de 'Bachelor of Arts with major in Business and Human Resources Management' 17.12.1993	13.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in Business and Human Resources Management'
CREITZ Mesbah Leroy 10.08.1966 Wiesbaden américaine	la 'University of New Hampshire, Durham, New Hampshire' le grade de 'Master of Business Administration' 01.09.2003	30.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Business Administration'

CREITZ Mesbah Leroy 10.08.1966 Wiesbaden américaine	la 'University of New Hampshire, Durham, New Hampshire' le grade de 'Bachelor of Science in Animal Science: Preveterinary Medicine' 31.12.1996	30.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Science in Animal Science'
CRESPIN Pierre-Nicolas 19.02.1978 Namur belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 23.01.2004	19.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
CROWLEY John 25.07.1976 Cork (Irlande) irlandaise	le 'University College Cork - National University of Ireland' le grade de 'Bachelor of Science in Accounting (Second Class Honours Grade 2)' 20.07.1998	26.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Science in Accounting'
CRUCHTEN James 11.02.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la Haute Ecole d'Enseignement Supérieur de Namur - I.E.S.N. le titre de gradué en marketing 12.09.2002	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Gradué en marketing
CRUCHTEN James 11.02.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Clermont-Ferrand-I le diplôme de la maîtrise, spécialité: management et gestion des entreprises 10.02.2004	18.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise en management et gestion des entreprises
CRUCHTEN Thierry 01.05.1975 Pétange luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - Bruxelles le grade d'architecte 03.07.2002	09.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Architecte

CRUTU Adriana 16.06.1967 Bucarest roumaine	l'Institut Polytechnique de Bucarest le diplôme d'ingénieur dans le domaine mécanique, spécialité: machines-outils 09.07.1992	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
CUEVA Loreta P. 15.12.1957 Sampaloc, Manila luxembourgeoise	la 'Gregorio Araneta University Foundation - Manila' le grade de 'Bachelor of Science in Agricultural Extension' 29.03.1981	24.11.2003 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Science in Agricultural Extension'
CUFF Martyn 06.05.1968 Cardiff britannique	la 'Sheffield Hallam University' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (1st Division) in Financial Services' 18.10.1995	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in Financial Services'
CUFF Martyn 06.05.1968 Cardiff britannique	la 'University of London' le grade de 'Master of Business Administration' 01.08.2002	19.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Business Administration'
CUTLER Daniel 09.06.1965 Salford, Lancs. (UK) britannique	'The University of Reading' le grade de 'Bachelor of Arts in Business Economics with Honours in the Second Division of the Second Class' 01.07.1989	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Arts in Business Economics'
D'ONGHIA François 20.03.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études approfondies en psychologie de la communication, de la cognition et des représentations de soi (grade de Master - Master's degree) 07.04.2003	19.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un grade de Master

DA CONCEICAO Iraildes 05.02.1971 Sergipe (Brésil) brésilienne	le Centre Universitaire du Nord de Sao Paulo le titre de licenciée en pédagogie 11.11.2003	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en pédagogie
DA GRACA Béatrice 12.02.1981 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	06.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
DA SILVA Sonia 27.12.1975 Luxembourg portugaise	l'Université de Metz le diplôme d'études approfondies en littérature et spiritualité, éthique et esthétique de l'écriture 29.11.2002	05.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en littérature et spiritualité, éthique et esthétique de l'écriture
DA SILVA GOMES Hernani 16.03.1977 Esch / Alzette portugaise	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé d'études complémentaires de 2e cycle en sciences du travail 27.06.2003	07.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Diplômé d'études complémentaires de 2e cycle en sciences du travail
DA SILVA GOMES Hernani 16.03.1977 Esch / Alzette portugaise	la 'Universidade Autonoma de Lisboa' le grade de licencié en sociologie 27.12.2000	07.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sociologie
DA SILVA MATIAS Tania Micaela 05.01.1980 Torres Vedras (P) portugaise	la 'Universidade do Porto' le diplôme de licence d'études européennes, filière langues (française / allemande 22.07.2004	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une licence d'études européennes

DACOS Cédric 23.01.1979 Liège belge	l'Institut d'Enseignement Commercial de Namur le diplôme de gradué en comptabilité 30.09.2000	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Gradué en comptabilité
DACREMONT Vivian 15.10.1979 Libramont belge	l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale - Libramont le diplôme de gradué en comptabilité 27.06.2003	22.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Gradué en comptabilité
DAGES-BARDOT Florence 13.02.1975 Paris française	l'Université Paris II le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 09.07.1998	25.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
DAMIANI Nadia 17.12.1971 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Pierre Mendès France de Grenoble le diplôme de maîtrise en sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 06.07.2004	15.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
DANEU Alessandro 13.10.1954 Sesto San Giovanni (Milano) italienne	le 'Politecnico di Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in ingegneria meccanica' 18.08.1980	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
DANGUY Dominique 29.06.1948 Paris française	l'Université du Québec le diplôme de baccalauréat en arts 25.09.2002	05.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Bachelière ès arts

DAPRILE Angelo 25.04.1980 Pétange luxembourgeoise	l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (grade de Master / Master's degree) 01.07.2004	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
DARGÂA Moyse 01.09.1970 Liège belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 01.07.1994	27.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
DASNOIS Laurent 07.07.1972 Namur belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en sciences économiques et sociales, orientation: gestion de l'entreprise 27.06.1996	28.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié et maître en sciences économiques et sociales
DAUTREY Carine 22.03.1977 Pompey française	l'Université Nancy 2 le diplôme de maîtrise de psychologie 15.03.2002	18.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
DAVIDSON Brian 31.07.1958 Kirkcaloy britannique	le 'Council for National Academic Awards - Glasgow College of Technology' le grade de 'Bachelor of Science with Third Class Honours in Ophthalmic Optics' 24.06.1982	21.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Science in Ophthalmic Optics'
DAVIER Jean-Philippe Maldoror 25.08.1966 Boulogne-Billancourt (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'expertise comptable 22.02.2000	22.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable

DE BAYNAST Charles 12.03.1973 Suresnes française	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil électricien 30.06.1995	22.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
DE BERNARDI Alexis 13.02.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Pierre Mendès - France (Grenoble II) le diplôme de licence en sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 06.10.2004	25.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une licence en sciences économiques
DE BOURCY Marc 06.03.1971 Luxembourg luxembourgeoise	le 'European University Institute Florence' le diplôme de 'Master of Legal Studies in Comparative European and International Law (LL.M.)' 30.01.1998	27.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Legal Studies in Comparative European and International Law'
DE CONINCK Philippe 02.10.1974 Rocourt belge	la 'Sacred Heart University' le grade de 'Master of Business Administration' 29.06.2002	10.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Master of Business Administration'
DE CUGNAC DAMPIERRE Guillaume 15.01.1963 Boulogne Billancourt française	l'Université Paris X Nanterre le diplôme d'études approfondies en droit international public 10.12.1987	13.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit international public
DE CUGNAC DAMPIERRE Guillaume 15.01.1963 Boulogne Billancourt française	l'Université Paris X Nanterre le grade de maître en droit public 08.09.1986	13.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Maître en droit public

DE CUGNAC DAMPIERRE Guillaume 15.01.1963 Boulogne Billancourt française	l'Université Paris X Nanterre le grade de licencié en droit 12.06.1986	13.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en droit
DE LA GARDELLE Jacqueline 12.05.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Berlin' le 'Grad Magistra Public Health (MPH)' 15.07.2002	25.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magistra Public Health (MPH)'
DE LA GARDELLE Jacqueline 12.05.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Berlin' le grade de 'Diplom - Pädagogin im Fachbereich Erziehungs - und Unterrichtswissenschaften' 14.07.1993	25.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Pädagogin'
DE LA HAMETTE Patrick 07.11.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur' 24.04.2001	29.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
DE LANDTSHEER Sandrine 04.02.1966 Gent belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales (ICHEC) - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 11.09.1990	19.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
DE ROQUANCOURT Aude 22.08.1977 Paris française	l'Ecole de Management de Lyon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon 15.09.2003	05.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon

DE STEXHE Paul-Arnaud 14.05.1977 Charleroi belge	la 'Vlerick Leuven Gent Management School - Gent' le grade de 'Master of Business Administration' 06.07.2001	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Master of Business Administration'
DE STEXHE Paul-Arnaud 14.05.1977 Charleroi belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.1999	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
DECAMPS Sébastien 12.07.1978 Woluwe-Saint-Lambert belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 04.07.2003	08.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
DEGIORGI Pascale 07.06.1971 Thionville française	l'Université Paris IX Dauphine le diplôme de la maîtrise de sciences de gestion 05.09.2001	30.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
DEIANA Pina 19.03.1961 Nuoro italienne	la 'Università degli Studi di Roma "La Sapienza"' le diplôme de la 'laurea di dottore in psicologia, indirizzo applicativo' 22.03.1991	02.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une 'laurea in psicologia'
DELGADO CARE Monika 23.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Marc Bloch de Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sociologie 30.09.2002	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sociologie

DELGADO CARE Monika 23.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Marc Bloch de Strasbourg le diplôme d'études approfondies 'conflits, identités, cultures' 03.12.2003	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies 'conflits, identités, cultures'
DELOGNE Marc 09.08.1963 Bruxelles belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences (groupe des sciences géologiques et minéralogiques) 06.09.1985	15.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié en sciences géologiques et minéralogiques
DELOGNE Marc 09.08.1963 Bruxelles belge	l'Université Catholique de Louvain le titre de diplômé en administration des entreprises 30.06.1988	15.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Diplômé en administration des entreprises
DELVAUX Sophie 16.11.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris 10.10.2003	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
DEMELENNE Michaël 24.10.1975 Aye belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences psychologiques 29.06.2001	02.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences psychologiques
DENIS Béatrice 14.10.1955 Braubach (D) luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès lettres, section psychologie 08.05.1981	21.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise ès lettres

DENYSSENKO Yuliya 17.05.1972 Donetsk (Ukraine) ukrainienne	l'Université d'Etat de Dniepropetrovsk la qualification de philologue, enseignant de la langue et de la littérature anglaises 24.06.1996	15.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme de philologue et d'enseignement de la langue et de la littérature anglaises
DEPLUVREZ Alain 09.08.1972 Mons belge	l'Institut Reine Astrid - Arts et Métiers Saint-Luc - Mons le titre de gradué en informatique 02.09.1996	31.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en informatique
DEROY Josée 03.04.1967 Gagnon (Canada) canadienne	l'Université Laval - Québec le grade de Bachelière ès sciences (B. Sc.) (actuariat) 28.02.1991	05.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Bachelière ès sciences
DESIDERIO Salvatore 29.10.1976 Pompei (Napoli) italienne	la 'Università Commerciale Luigi Bocconi - Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in economia aziendale' 17.03.2001	04.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia aziendale'
DESJONQUERES Guillaume 16.01.1971 Nantes française	la 'De Montfort University - Leicester' le grade de 'Master of Arts in International Business' 02.12.1994	13.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Arts in International Business'
DESOR Klaus 30.04.1947 Bad Homburg allemande	le 'Volkswirtschaftliches Prüfungsamt der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 13.05.1974	08.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Volkswirt'

DESOR Klaus 30.04.1947 Bad Homburg allemande	le Collège d'Europe à Bruges le Certificat de Hautes Etudes Européennes (dominante économique) 31.05.1975	08.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un certificat de hautes études européennes
DESSART Carole 09.03.1974 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en histoire de l'art et archéologie 20.10.2000	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en histoire de l'art et archéologie
DESSART Carole 09.03.1974 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Aix-Marseille 1 le diplôme d'études approfondies 'préhistoire, archéologie, histoire et civilisations de l'Antiquité et du Moyen Age (grade de mastaire - Master's degree)' 20.02.2002	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
DETAILLE André 05.06.1969 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Metallurgie und Werkstofftechnik' 31.07.1998	25.04.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur
DEVILLET Christian 18.12.1971 Arlon belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Luxembourg, Arts & Métiers - Pierrard, Virton le titre d'ingénieur industriel, section électromécanique 29.06.1996	17.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur industriel
DI IULIO Andrea 09.06.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität - Gesamthochschule Essen' le 'akademischer Grad Diplomingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 06.10.1998	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

DI NICOLO	l'Université Marc Bloch - Strasbourg	24.09.2004	Titulaire d'une maîtrise en arts plastiques
Cindy 22.03.1979 Luxembourg	le diplôme de la maîtrise en arts plastiques	26.10.2004	
luxembourgeoise	06.11.2003	05.11.2004	
DIALLO	l'Université de Nouakchott - Faculté des Sciences Juridiques et Economiques	20.10.2004	Titulaire d'un diplôme de maîtrise en économie
Thierno Mamadou Bocar 19.09.1970 Kaedi (RIM)	le diplôme de maîtrise en économie, option: gestion	26.10.2004	
mauritanienne	05.05.2001	05.11.2004	
DIALLO Thierno Mamadou Bocar	l'Université de Metz	20.10.2004	Titulaire d'un grade de Master
19.09.1970 Kaedi (Mauritanie)	le diplôme d'études supérieures spécialisées en entrepreneuriat et développement des PME (grade de Master - Master's degree)	14.12.2004	
mauritanienne	30.03.2004	22.12.2004	
DIAS MARQUES	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg	17.08.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
Monica 13.09.1979 Luxembourg	le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise	14.09.2004	
portugaise	07.07.2003	22.09.2004	
DIEDERICH Ralf	la 'Fachhochschule Koblenz'	19.05.2004	'Diplom-Sozialarbeiter (FH)'
12.08.1970 Trier	le grade de 'Diplom-Sozialarbeiter (FH)'	06.07.2004	
allemande	16.09.1997	13.07.2004	
DIEHL Gerold	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz'	28.12.2003	Architecte
01.10.1957 Mainz	le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Architektur'	17.02.2004	
allemande	29.01.1982	24.02.2004	

DIELS Michel 25.07.1964 Turnhout belge	le 'Sint - Eligiusinstituut' le titre de gradué en comptabilité 24.06.1987	22.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Gradué en comptabilité
DIESNER Andreas 03.02.1969 Gelnhausen allemande	la 'Technische Universität Carolo - Wilhelmina zu Braunschweig' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Fachbereich Architektur' 19.05.1998	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
DINE Pascal 28.07.1971 Thionville française	l'Institut Catholique d'Arts et Métiers - Lille le diplôme d'ingénieur de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille 06.07.1995	26.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
DINOUARD Romain 10.02.1976 Lille française	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, filière: économie et gestion de l'entreprise 10.10.2000	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
DIONE Papa Pathé 29.12.1941 Dakar (Sénégal) franco-sénégalaise	l'Université Panthéon-Assas Paris II le diplôme de doctorat de 3e cycle dans la spécialité monnaie, finance, banque 10.07.1981	20.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un doctorat de 3e cycle dans la spécialité monnaie, finance, banque
DITTBERNER Rolf Siegfried Richard 09.08.1946 Erdeborn/Eisleben (D) allemande	la 'Hochschule für Technik Bremen' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (FH)' 10.04.1980	09.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

DITTBERNER-DECARNIÈRE	la 'Simon Fraser University, Burnaby, British Columbia'	12.02.2004	'Master of Education'
Isabelle			
11.03.1961	le grade de 'Master of Education (Counselling Psychology)'	17.02.2004	
St. Amandsberg (B)			
belge	.05.1999	24.02.2004	
DJOMOU TCHUMO	la 'Technische Universität Berlin'	04.08.2004	Ingénieur
Isaac			
03.08.1975	le 'Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Elektrotechnik'	14.09.2004	
Bamkouop (Cameroun)			
française	10.10.2003	22.09.2004	
DOBRESCU	l'Institut Polytechnique 'Gheorghe Gheorghiu' de Bucarest	09.07.2004	Ingénieur
Nicolae Sorin			
01.08.1956	le diplôme d'ingénieur, profil: mécanique, spécialité: mécanique fine	14.09.2004	
Bucarest			
belge	19.11.1981	22.09.2004	
DOGAN	la 'Fachhochschule Hildesheim / Holzminden'	17.09.2004	'Diplom-Kaufmann (FH)'
Yunus Emre			
04.05.1970	le 'Hochschulgrad Diplom-Kaufmann (Fachhochschule)'	14.12.2004	
Cumra (Turquie)			
allemande	08.04.1997	22.12.2004	
DOMIKOVA	l'Institut Pédagogique d'Etat de la République de Tchouvachie I.Y. Yakovlev	09.03.2004	Titulaire d'un diplôme d'enseignement de beaux arts et dessin technique
Taissia			
25.10.1975	la qualification de professeur de beaux arts et dessin technique	30.03.2004	
Bolchié Abakasy (RUS)			
russe	29.06.1998	06.04.2004	
DOMINOS	le 'Cebu Institute of Technology'	14.12.2003	'Bachelor of Science in Civil Engineering'
Lalaine			
14.06.1973	le grade de 'Bachelor of Science in Civil Engineering'	30.03.2004	
San Isidro (Philippines)			
philippine	14.10.1995	06.04.2004	

DORLAND François 28.12.1967 Dijon française	l'Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, section service public 31.10.1989	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg
DOS SANTOS Ilidio José 25.08.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en informatique 25.06.2004	31.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en informatique
DOUKHANOVA Galina 30.07.1975 Sarapoul russe	l'Institut Pédagogique d'Etat V.G.Karalenko de la ville de Glazov le diplôme d'enseignement supérieur en pédagogie et psychologie des enfants du préscolaire 01.07.1997	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur en pédagogie et psychologie des enfants du préscolaire
DRAGAN Horatiu George 11.07.1975 Sinaia (Roumanie) roumaine	l'Université Nationale de Musique de Bucarest le diplôme de licence dans le domaine musique, spécialisation: pédagogie musicale .06.2002	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une licence en musique
DRAGAN Horatiu George 11.07.1975 Sinaia (Roumanie) roumaine	l'Université Nationale de Musique de Bucarest le certificat d'aptitude au professorat de musique 02.04.2003	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un certificat d'aptitude au professorat de musique
DUARTE DIAS DE SA Silvia Martine 07.07.1976 Luxembourg portugaise	la 'Universidade Portucalense Infante D. Henrique' le diplôme de la licence d'économie 09.11.2002	03.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une licence d'économie

DUBLIN Sacha 26.10.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en information et communication, orientation: communication 05.09.2003	24.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en information et communication
DUFOUR Xavier 15.09.1953 Saint-Mandé (F) française	l'Institut Supérieur de Gestion (ISG) - Paris le diplôme de 2ème cycle de l'ISG 25.06.1978	30.10.2003 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de 2ème cycle de l'Institut Supérieur de Gestion
DUMAS Johann 21.11.1979 Annecy française	l'Université Nancy 2 le diplôme d'Université de l'Institut Commercial de Nancy 24.07.2002	11.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut Commercial de Nancy
DUMAS Johann 21.11.1979 Annecy (F) française	l'Institut Commercial de Nancy le diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières 28.06.2002	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
DUPONT-ROC Georges 17.12.1949 Bonneville (F) française	l'Ecole Polytechnique à Palaiseau le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique 20.08.1971	19.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
DUQUENOY Arnaud 31.05.1974 Bordeaux française	l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Commerciales de Bordeaux (INSEEC) le diplôme de l'INSEEC Bordeaux 05.03.2001	20.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire du diplôme de l'INSEEC Bordeaux

DURA Laurent 10.08.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de sciences de l'éducation 05.07.2004	07.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de l'éducation
DURAND Christian 24.08.1949 Montpellier française	l'Ecole de l'Air - Paris le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole de l'Air 01.10.1972	16.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur diplômé de l'Ecole de l'Air
DURANT Stéphane 30.06.1963 Versailles française	l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises' 26.10.1995	23.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises'
DURANT Stéphane 30.06.1963 Versailles française	le Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (C.E.S.I.) - Evry le diplôme d'ingénieur du Centre d'Etudes Supérieures Industrielles 30.03.1994	06.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
DUSSELDORF Tom 09.03.1976 Ettelbruck luxembourgeoise	la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux le grade d'ingénieur agronome 12.09.2000	22.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur agronome
ECK Stefan 20.02.1969 Bürgstadt allemande	la 'Universität Regensburg' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt Univ.' 13.06.1997	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Volkswirt'

ECKERT Armin 26.01.1964 Dillingen allemande	la 'Hochschule für Berufstätige - staatlich anerkannte Fachhochschule der AKAD Rendsburg' le 'Hochschulgrad Diplom-Betriebswirt (FH) in der Studienrichtung Absatz - und Aussenwirtschaft' 27.04.1991	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
ECKHART Katrin 24.08.1967 Bonn allemande	la 'Philipps-Universität Marburg - Fachbereich Gesellschaftswissenschaften und Philosophie' le grade de 'Diplom-Politologin' 26.03.1996	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Politologin'
EICKER née ELSHARNOBY Iman 23.11.1975 Alexandria (Egypte) allemande	la 'Alexandria University' le grade de 'Bachelor of Accounting' 25.05.2000	18.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Accounting'
EINSWEILER Cindy 30.06.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Marc Bloch - Strasbourg le diplôme de la maîtrise en arts plastiques 06.11.2003	08.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise en arts plastiques
EISCHEN Gérard 06.04.1956 Diekirch luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises' (Grade de Master - Master's Degree) 13.10.2003	24.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un grade de Master
EL GHOUALI Kamal 13.10.1977 Rabat (Maroc) marocaine	la Haute Ecole Robert Schuman - Libramont le grade d'ingénieur industriel, section industries 10.09.1998	20.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur industriel

ELSEN Anne 24.07.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme de l'Institut Français de Presse 14.11.2001	19.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut Français de Presse
ELSEN Anne 24.07.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ludwig-Maximilians-Universität München' le 'akademischer Grad eines Magister Artium (M.A.) (Kommunikationswissenschaft)' 10.02.2004	19.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Magister Artium'
EMPROU Jean-Michel 15.02.1952 Savenay (F) française	l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) le diplôme de cadre de gestion statistique 30.06.1973	28.09.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme de cadre de gestion statistique
ENGEL Daniel 12.05.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in European Studies' 01.11.2000	12.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Science in European Studies'
ERBIBOU Karine 10.10.1971 Longjumeau (F) française	l'Université René Descartes - Paris V le diplôme de la maîtrise de psychologie 06.07.1995	12.09.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie

ESER Thiemo Wilhelm 11.09.1963 Würzburg allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 09.03.1990	09.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Volkswirt'
EVEN Céline 05.08.1980 Thionville française	l'Université Paris X Nanterre le diplôme de la maîtrise de psychologie, option: psychologie clinique 19.11.2003	15.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
EVEN Christian 22.04.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Bauingenieurwesen, Studienrichtung Konstruktiver Ingenieurbau' 14.10.2003	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
EVERAERT Kim 07.12.1976 Dendermonde (B) belge	la 'Katholieke Universiteit Leuven' le grade d'ingénieur civil chimiste 02.07.1999	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
EVERAERT Kim 07.12.1976 Dendermonde (B) belge	la 'Katholieke Universiteit Leuven' le grade de docteur ès sciences appliquées 27.06.2003	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Docteur ès sciences appliquées
EVERAERT Kim 07.12.1976 Dendermonde (B) belge	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de diplômé des études spécialisées en sciences actuarielles 13.07.2001	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Diplômé des études spécialisées en sciences actuarielles

EVERAERT	la 'Vrije Universiteit Brussel'	07.04.2004	Diplômé des études complémentaires en sciences actuarielles
Kim			
07.12.1976	le grade de diplômé des études complémentaires en sciences actuarielles	18.05.2004	
Dendermonde (B)			
belge	07.07.2000	26.05.2004	
EWEN	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)'	05.07.2004	Ingénieur
Marc			
01.11.1968	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen'	06.07.2004	
Luxembourg			
luxembourgeoise	29.06.1992	13.07.2004	
FALL	l'Université de Metz	11.02.2004	Titulaire d'une maîtrise des sciences et techniques
Abdou Khader			
29.06.1967	le diplôme de la maîtrise des sciences et techniques en informatique et technologie de l'information et de la communication	17.02.2004	
Paris			
française	28.05.2003	24.02.2004	
FALL	l'Université de Metz	19.10.2004	Titulaire d'une licence de lettres modernes
Adji Mbome			
12.03.1966	le diplôme de la licence de lettres modernes	14.12.2004	
Tivaouane (Sénégal)			
luxembourgeoise	27.09.2004	22.12.2004	
FANTUZ	l'Ecole Supérieure de Commerce - Dijon	29.09.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon
Nicolas			
23.03.1978	le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon	26.10.2004	
Avignon			
française	11.07.2002	05.11.2004	
FAYS	l'Institut d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de l'Etat - Libramont	23.06.2004	Gradué en informatique
Eric			
25.09.1968	le titre de gradué en informatique	06.07.2004	
Messancy			
belge	29.06.1990	13.07.2004	

FAYS Eric 25.09.1968 Messancy belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de l'Etat - Libramont le titre de gradué en comptabilité 10.09.1988	23.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Gradué en comptabilité
FEGER Richard 08.07.1958 Memmingen (D) allemande	la 'Eberhard-Karls-Universität Tübingen' le 'akademischer Grad Diplom-Biochemiker' 17.07.1989	12.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Biochemiker'
FEGER Richard 08.07.1958 Memmingen (D) allemande	la 'Philipps-Universität Marburg' le 'Grad eines Doktors der Humanbiologie (Dr. rer. physiol.)' 04.07.1995	12.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Doktor der Humanbiologie'
FEIDT Florence 06.02.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de langues étrangères appliquées (anglais-italien), mention traduction spécialisée 01.07.2004	11.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
FEITH Manon 29.07.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières, orientation: marketing et communication 27.06.2003	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
FELIX Arnaud 10.02.1977 Ottignies-Louvain-la-Neuve (B) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé d'études complémentaires en sciences actuarielles 08.09.2000	30.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Diplômé d'études complémentaires en sciences actuarielles

FELLER Isabelle 26.05.1969 Bastogne belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 11.09.1992	02.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licenciée en sciences économiques
FELTGEN Paul 17.06.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 13.09.2003	27.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
FELTUS Isabelle 03.03.1968 Wiltz luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Architektur' 30.04.1999	16.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
FERCHICHI Karine 09.11.1980 Briançon française	l'Université d'Aix-Marseille I le diplôme de licence de psychologie 25.03.2003	29.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une licence de psychologie
FERNANDES VALENTE Artur Filipe 09.11.1973 Guimaraes (Portugal) portugaise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - Bruxelles le grade d'architecte 24.01.2003	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
FERREIRA Sylvie 17.12.1977 Cholet (F) française	l'Université d'Angers le diplôme de la maîtrise de sciences de l'environnement 06.11.2001	02.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de l'environnement

FERRING Bernhard 06.09.1960 Gresaubach allemande	la 'FernUniversität Gesamthochschule in Hagen' le 'akademischer Grad Diplom-Ökonom (Dipl.-Ök.)' 14.11.1988	13.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ökonom'
FERUH Irena 08.09.1969 Kladovo (YU) yougoslave	l'Université de Belgrade le titre d'ingénieur diplômé en architecture 07.11.1996	11.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
FESTJENS Stefaan 18.05.1961 Avelgem (B) belge	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de licencié en sciences économiques 28.09.1984	04.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences économiques
FEYDER Myriam 18.08.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 25.06.2001	12.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
FICKENSCHER Irmgard 28.08.1958 Frankfurt / Main allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 18.08.1988	02.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Pädagogin'
FILIPOVIC Slobodan 27.02.1971 Podgorica (YU) yougoslave	l'Université de Belgrade le titre de licencié en sciences mathématiques, section ordinateurs et informatique 29.05.1997	10.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences mathématiques

FLAMENT Yves 20.04.1952 Soest belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat (La Cambre, Bruxelles) le grade d'architecte 23.06.1978	01.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Architecte
FLAMMANG Alexandra 01.07.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la Haute Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège (HEC Liège) le grade de licenciée en sciences commerciales et consulaires, option: management général et international 28.06.2003	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
FOETZ Charles 06.08.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Glasgow' le grade de 'Bachelor of Science (B.Sc.) with Honours of the Second Class (Division i) in Software Engineering' 12.07.2003	13.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Science in Software Engineering'
FOLMER Véronique 05.05.1977 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Master of Science in Psychology' 31.12.2003	27.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Science in Psychology'
FORTIN Michel 16.11.1944 Paris française	le Ministère des Universités le diplôme d'expertise comptable 18.12.1978	10.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
FRANCK Harold 23.01.1978 Bruxelles belge	l'Université Montpellier I le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 07.10.2002	28.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

FRANCOIS Jean 19.01.1960 Montegnée (B) belge	l'Université de Liège le grade de licencié en information et arts de diffusion 28.09.1984	12.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en information et arts de diffusion
FRANCOIS Ludovic 15.05.1977 Bruxelles belge	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le grade d'ingénieur de gestion 08.09.2000	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur de gestion
FRANTZ Gilles 20.11.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal Victor Horta - Bruxelles le diplôme légal d'architecte 25.06.2004	15.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
FREICHEL Lydie 29.09.1961 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise d'arts plastiques 27.10.2003	12.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise d'arts plastiques
FREILINGER Jérôme 21.06.1977 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe (TH)' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 14.03.2004	30.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Informatiker'
FRICKE Patrick 28.04.1976 Luxembourg allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 13.11.2003	25.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Kaufmann'

FRIEDERS Catherine 28.12.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Freie Universität Berlin' le 'Grad Magister Artium (M.A.) in den Fächern Allgemeine und Vergleichende Literaturwissenschaft und Philosophie' 10.11.2003	25.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Magister Artium'
FRIEDRICH Christian 20.06.1975 Landau / Pfalz allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 29.06.2001	04.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Volkswirt'
FRIIS Ulla 06.06.1973 Beirut danoise	'The University of Kent at Canterbury' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours (Class Two Division One) in European Studies (German)' 17.07.1996	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in European Studies'
FRIIS Ulla 06.06.1973 Beirut danoise	'The University of Kent at Canterbury' le grade de 'Master of Arts in International Relations and European Studies' 28.11.1997	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Arts in International Relations and European Studies'
FRISING Martine 05.05.1979 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 17.12.2003	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Pädagogin'
FRITZ Marc 04.12.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Etablissement Communal d'Enseignement Supérieur des Arts Plastique ("75") le grade de gradué en photographie 27.06.2000	20.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en photographie

FRYNS Gertrud 25.07.1948 Eupen (B) luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de docteur en sciences de la santé publique, orientation: soins infirmiers 30.08.2004	27.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Docteur en sciences de la santé publique
FUNCK Dominique 16.03.1980 Luxembourg luxembourgeoise	le 'Staatliches Prüfungsamt für Erste Staatsprüfungen für Lehrämter an Schulen - Köln' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 04.11.2004	18.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik'
FURLONG Beth Anne 07.10.1966 Windsor (Canada) canadienne/britannique	la 'University of Waterloo, Ontario, Canada' le grade de 'Bachelor of Mathematics (Honours Computer Science)' 26.05.1990	19.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Bachelor of Mathematics'
GAILLARD Dominique 26.02.1977 Liège belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade d'ingénieur commercial 30.06.2000	20.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur commercial
GALMOR Nahum 17.08.1948 Bucarest (Roumanie) italienne	la 'Fairleigh Dickinson University (New Jersey)' le grade de 'Master of Business Administration' 01.02.1977	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Business Administration'
GAMENKO Alla 12.09.1979 Kirovograd (Ukraine) ukrainienne	l'Institut de Commerce de Kirovograd la qualification d'économiste, spécialité finances 06.12.2002	20.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste

GAMITO Maria Isabel 30.01.1980 Santiago do Cacém (P) portugaise	la ’Universidade do Algarve’ le grade de licenciée en traduction 31.07.2003	10.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licenciée en traduction
GAMO KUBA Michael 21.08.1973 Brazzaville (Congo) française	l’Université Nancy 2 - Institut Universitaire Professionnalisé le diplôme de la maîtrise banque, finance et assurance 08.03.2000	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d’une maîtrise banque, finance et assurance
GANDIN Dominique 19.04.1966 Thionville française	l’Université de Metz le diplôme d’université de second cycle en gestion et administration du personnel 07.07.2003	14.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d’un diplôme d’université en gestion et administration du personnel
GANSEN Marcus 09.11.1978 Trier-Ehrang allemande	la ’Berufsakademie Mannheim’ la ’staatliche Bezeichnung Diplom-Betriebswirt (Berufsakademie)’ 30.09.2002	30.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	’Diplom-Betriebswirt (BA)’
GANTZER Cédric 06.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l’Université Catholique de Louvain le grade de diplômé d’études complémentaires en communication multilingue dans l’entreprise 16.01.2003	10.02.2003 17.02.2004 24.02.2004	Diplômé d’études complémentaires en communication multilingue dans l’entreprise
GAROFOLI Luigi 22.12.1978 Pétange luxembourgeoise	l’Université de Liège le grade de licencié en sciences économiques 26.06.2003	19.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences économiques

GARY Bianca 14.11.1977 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 17.12.2003	11.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Pädagogin'
GASIAUX Frédéric 29.09.1969 Charleroi belge	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le grade d'ingénieur industriel, section : industrie 22.06.1994	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur industriel
GASIAUX Frédéric 29.09.1969 Charleroi belge	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme d'études complémentaires en sécurité et hygiène du travail 02.07.2003	26.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études complémentaires en sécurité et hygiène du travail
GASIAUX Frédéric 29.09.1969 Charleroi belge	la Faculté Polytechnique de Mons le grade de mastère en génie nucléaire 21.09.1996	26.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un mastère en génie nucléaire
GEIMER Eric 01.07.1974 Arlon belge	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le titre d'ingénieur industriel, section industrie 25.06.1996	26.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur industriel
GEIST Fabian 19.01.1965 Oak Ridge Te (USA) belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil mécanicien et électricien 17.07.1987	03.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
GEORGES Olivier 04.10.1975 Bastogne belge	la Haute Ecole Robert Schuman - Arlon le grade d'ingénieur industriel, section industries 27.06.1997	14.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur industriel

GERNTKE Andrea 18.09.1975 Koblenz allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 22.04.2002	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Pädagogin'
GÉRY Philippe 02.01.1975 Machecoul (F) française	l'Ecole Spéciale de Mécanique et d'Electricité (ESME Sudria) le diplôme d'ingénieur mécanicien-électronicien de l'ESME Sudria 16.07.1998	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
GHUYS Viviane 26.09.1967 Sao-Paulo (Brésil) belge	la 'University of Oxford' le grade de 'Master of Science (Psychology)' 01.08.1996	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Science'
GHUYS Viviane 26.09.1967 Sao-Paulo (Brésil) belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 12.07.1990	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
GIANNANDREA Joseph 07.03.1965 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 13.06.1991	30.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
GILLE Thierry 23.11.1959 Paris française	l'Université de Technologie de Compiègne le diplôme d'ingénieur de l'Université de Technologie de Compiègne en génie informatique 29.12.1986	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur

GILSON Martine 16.08.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London - Royal Holloway and Bedford New College' le grade de 'Master of Arts in Postmodernism, Literature and Contemporary Culture' 01.11.2002	10.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Arts'
GINTER Christian 02.10.1978 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Ludwig-Maximilians-Universität München' le 'akademischer Grad eines Magister Artium (M.A.)' 10.07.2003	19.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magister Artium'
GINTER Christian 02.10.1978 Esch / Alzette luxembourgeoise	le Collège d'Europe à Bruges le grade de 'Master of Arts in European Political and Administrative Studies' 17.06.2004	18.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Arts in European Political and Administrative Studies'
GLÄSNER Pia 10.05.1967 Saarburg allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'Grad und Würde einer Magistra Artium im Hauptfach Erziehungswissenschaft' 22.12.2001	09.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Magistra Artium'
GLOD Tom 19.12.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Wiesbaden' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Fachbereich Gartenbau und Landschaftsarchitektur' 14.08.2003	08.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
GODDARD née BANGE Evamarie 29.09.1961 Bonn allemande	la 'Ludwig-Maximilians-Universität München' le 'Grad eines Doktors der Philosophie (doctor philosophiae)' 22.03.1996	02.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Doktor der Philosophie'

GODEFROID Olivier 03.11.1970 Frameries belge	la Faculté Polytechnique de Mons le grade d'ingénieur civil chimiste 01.07.1995	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
GOERGEN Alex 09.03.1969 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 30.11.1998	10.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
GOES Pierre 01.08.1971 Uccle (B) belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 15.09.1994	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur commercial
GOFFINET Pierre 15.09.1971 Bastogne belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de la Communauté Française - Libramont le titre de gradué en comptabilité, option informatique 26.06.1995	23.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en comptabilité
GOIN Yannick 17.12.1970 Reims française	l'Université Henri Poincaré - Nancy 1 le diplôme de la maîtrise de sciences et techniques, spécialité énergétique: utilisation rationnelle de l'énergie 26.01.1999	09.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques
GOIRIS Sandrine 24.07.1978 Woluwé-Saint-Lambert (B) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur de gestion 29.06.2001	06.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur de gestion

GOLYAN Mariya Konstantinovna 11.07.1981 Korenovsk ukraine	l'Institut écologique Tavrïïski la qualification de psychologue 05.07.2003	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Psychologue
GOMES Natascha 02.01.1978 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'University of Surrey' le grade de 'Bachelor of Science with Second Class Honours (Upper Division) in Applied Psychology and Sociology' 12.06.2003	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Science in Applied Psychology and Sociology'
GONCALVES DA SILVA Jorge 20.07.1972 Luxembourg portugaise	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences économiques 14.09.2001	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences économiques
GONCALVES NUNES Luis Miguel 05.06.1973 Abrantes (P) portugaise	la 'Universidade Autonoma de Lisboa' le diplôme de licence en langues et lettres modernes, volet d'études portugais et français 02.09.1997	30.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en langues et lettres modernes
GONZALEZ Patricia 28.11.1977 Sabadell (Espagne) luxembourgeoise	la Haute Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège (HEC Liège) le grade de licenciée en sciences commerciales et consulaires, option: management international 01.07.2004	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
GOODMAN Patrick 14.08.1963 Paris française	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 16.07.1986	16.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur commercial

GOSLINGS Lars 04.05.1976 Luxembourg néerlandaise	la 'Universiteit Maastricht' le 'doctoraal-examen in Dutch Law' 31.07.2000	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Law'
GOSSMANN Luc 26.04.1974 Ingwiller française	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de sociologie 15.07.1998	17.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
GOSSMANN Luc 26.04.1974 Ingwiller française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées en expertise et médiation culturelle 04.05.1999	17.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en expertise et médiation culturelle
GOSSMANN Luc 26.04.1974 Ingwiller française	l'Université de Metz le diplôme de la licence de sociologie 27.04.1998	17.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une licence de sociologie
GOTTRANT Julien 10.09.1976 Senlis française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille 10.07.1998	16.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille
GOUDEMOND Peter A. 09.03.1963 Amsterdam néerlandaise	la 'Hogeschool Utrecht' la 'Getuigschrift Hoger Beroepsonderwijs - ingenieur (ing.) - Maschinenbau (Automatisierung)' 31.12.1991	07.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

GOUVERNEUR Udo 11.07.1965 Köln allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Versorgungstechnik' 28.02.1991	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
GOVAERTS Frank 31.05.1967 Ekeren (B) belge	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de licencié en sociologie (sciences sociales) 05.07.1991	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sociologie
GOYENS Alain 24.10.1945 Ixelles belge	la 'Vrije Universiteit te Brussel' le grade de licencié spécial en droit économique 30.09.1970	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié spécial en droit économique
GRAFTIEAUX Jean-Baptiste 26.09.1977 Charleville française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 21.05.2002	02.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
GRANDJEAN Vanessa 17.06.1980 Libramont belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences psychologiques 27.06.2003	04.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licenciée en sciences psychologiques
GRASER Monika 15.08.1963 Zeil allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 22.10.1996	02.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Psychologin'

GREENWOOD Jessica Maria Marcelle 27.07.1982 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'University of Essex' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours Class II (Division 1) in English Literature' 14.07.2004	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Arts in English Literature'
GREGR Daniela 17.06.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Birmingham' le grade de 'Bachelor of Social Science with Honours Class I (International Studies with Spanish)' 08.07.1999	23.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Social Science'
GREGR Daniela 17.06.1976 Luxembourg luxembourgeoise	le 'College of Europe - Natolin' le grade de 'Master of Arts in European Studies, specialisation: EU Preaccession' 19.06.2000	23.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Arts in European Studies'
GREIF Edwin 26.01.1970 Saarburg allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Elektrotechnik' 25.10.1996	19.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
GREISCH Steve 30.09.1975 Villerupt (F) luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Wirtschaftsingenieur (Dipl.-Wirtsch.-Ing.) in der Studienrichtung Elektrotechnik' 25.02.2003	27.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Wirtschaftsingenieur'
GREIVELDINGER Anne 01.12.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirtin' 30.03.2004	28.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Volkswirtin'

GRETER Carmen 02.05.1975 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences psychologiques 14.09.2001	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences psychologiques
GRIM Oliver 28.04.1957 Saarlouis allemande	la 'Rheinische Fachhochschule Köln' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Fachrichtung Ingenieurwesen, Studiengang Elektrotechnik' 03.02.1984	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
GRUBER Anouk 09.10.1970 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Ecole de Secrétariat de Direction (ECSEDI) -Bruxelles le titre de gradué en secrétariat 29.06.1994	01.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Graduée en secrétariat
GRUHL Alexander Gregor 23.04.1974 Cologne allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 31.07.2003	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
GRUN Nirit 02.06.1960 Tel-Aviv (IL) israélienne	la 'Ben-Gurion University of the Negev' le grade de 'Bachelor of Arts (B.A.) in Hebrew Literature & Linguistics (Hebrew Language) and Education' 18.06.1986	07.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Arts in Hebrew Literature & Linguistics and Education'
GSELL Christian 16.05.1953 Strasbourg française	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à Paris le diplôme d'expertise comptable 01.07.1993	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable

GUIGNARD Aude 28.02.1978 Luxembourg française	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et consulaires 30.09.2002	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
GUILHAMELOU Laurence 10.01.1971 Mourenx française	l'Université Stendhal - Grenoble 3 le diplôme de maîtrise de français, langue étrangère ...1997	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de français, langue étrangère
GUILHAMELOU Laurence 10.01.1971 Mourenx (F) française	l'Université de Pau et des Pays de l'Adour le diplôme de licence ès lettres, section: langues étrangères appliquées (anglais / allemand) 18.04.1994	17.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une licence en langues étrangères appliquées
GUILLUY Michel 07.05.1966 Renaix belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en droit 30.06.1989	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en droit
GUTIERREZ-SALGADO Raul 05.08.1968 Mexique espagnole	le 'New York Institute of Technology' le grade de 'Bachelor of Architecture' .12.1994	16.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Architecture'
GUTIERREZ-SALGADO Raul 05.08.1968 Mexique espagnole	la 'Columbia University in the City of New York' le grade de 'Master of Science in Architecture and Urban Design' 15.05.1996	16.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Science in Architecture and Urban Design'

GUTTMAN Arik 25.01.1974 Tel Aviv (Israël) luxembourgeoise	'The Hebrew University of Jerusalem' le grade de 'Bachelor of Arts in Statistics and Supplementary Studies' ..06.1999	16.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Bachelor of Arts in Statistics and Supplementary Studies'
HAAG Helmut 07.04.1963 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 26.07.1993	16.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Kaufmann'
HAAG Hervé 28.02.1968 Metz française	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de sciences de gestion 26.06.1991	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
HAASENRITTER Frank 22.10.1966 Saarburg allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Designer (FH) in dem Studiengang Design I / Kommunikationsdesign' 06.01.1995	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Designer (FH)'
HAHN Jean-Paul 18.07.1967 Liège belge	l'Institut Sainte-Marie de Liège le titre de gradué en comptabilité, option: gestion commerciale 30.06.1989	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Gradué en comptabilité
HAHNE Stefan 21.07.1962 München (D) allemande	la 'Ludwig-Maximilians-Universität München' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 10.02.1988	09.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Kaufmann'

HAIN Stephan 25.09.1968 Herborn allemande	la 'Technische Universität Braunschweig' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 11.05.1999	01.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
HAINES Thomas Stephen 11.10.1953 Rainham, Essex britannique	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le 'Certificate of Associate of the Institute' 01.02.1978	08.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Associate of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales'
HAKE Ursula 29.03.1944 Bilstein allemande	la 'Technische Universität Carolo-Wilhelmina zu Braunschweig' le 'Grad eines Diplom-Ingenieurs in der Abteilung für Architektur' 19.06.1972	08.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
HALPENNY Jonathon Wayne 11.12.1964 Grande-Bretagne britannique	le 'Polytechnic of Huddersfield' le grade de 'Bachelor of Arts with second class honours (1st division) in humanities' 03.07.1986	14.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Arts in Humanities'
HAMILIUS Jean-Claude 18.02.1955 Differdange luxembourgeoise	la 'Hochschule für Gestaltung Offenbach am Main' le 'akademischer Grad Diplom-Designer - Fachrichtung: Visuelle Kommunikation' 20.12.1979	17.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Designer'
HANK Klaus-Rainer 11.07.1968 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Informatiker (FH)' 17.01.1995	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Informatiker (FH)'

HANNEMANN Siegfried 29.03.1961 Trier allemande	la 'Landwirtschaftliche Fakultät der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) für den Studiengang Vermessungswesen' 22.12.1988	18.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
HANSEN Claude 02.02.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Doctor rerum naturalium - Dr. rer. nat.)' 30.10.2003	10.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Doktor der Naturwissenschaften'
HANSEN Claude 02.02.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Salzburg - Naturwissenschaftliche Fakultät' le grade de 'Master of Advanced Studies in Geographical Information Sciene & Systems' 15.05.2003	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Advanced Studies in Geographical Information Science & Systems'
HANSEN Katrin 15.04.1978 Liège belge	l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade d'ingénieur commercial 30.06.2001	24.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur commercial
HANSEN Véronique 31.12.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris 8 le diplôme de la maîtrise de psychologie 17.05.2004	17.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
HANSER Damien 26.06.1974 Metz française	le Ministère de la Culture et de la Communication - Ecole d'Architecture de Nancy le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.) 02.10.2001	30.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte

HARTWIG Gesine 04.04.1974 Helmstedt allemande	la 'Technische Universität Carolo-Wilhelmina zu Braunschweig' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 15.05.2001	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
HARTZ Aline 11.05.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques 21.10.2003	18.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences psychologiques
HASIAS Calin-Anton 08.07.1960 Timisoara (Roumanie) luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en direction et gestion des ressources humaines (grade de Master - Master's degree) 12.02.2003	25.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de Master
HASS Andrzej 20.10.1947 Bydgoszcz (Pologne) polonaise	l'Université de Gdansk le titre de docteur en sciences économiques 27.11.1975	20.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Docteur en sciences économiques
HASS Andrzej 20.10.1947 Bydgoszcz (Pologne) polonaise	l'Université de Gdansk le titre de magister en économie 01.04.1971	20.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Magister en économie
HASTERT Françoise 06.07.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 09.09.2004	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licenciée en sciences économiques

HAUSEMER François 19.05.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Brunel University' le grade de 'Bachelor of Arts with second class (upper division) honours in Music with Film and Television Studies' 13.11.1997	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Arts in Music with Film and Television Studies'
HEIDERSCHEID Marc Charles 12.06.1977 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Hannover' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Landschafts- und Freiraumplanung' 27.06.2002	02.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur
HEIN Robert 11.04.1970 Aachen allemande	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 19.11.1997	03.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
HEINZ Carlo 20.12.1941 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien 20.07.1966	25.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
HEINZ Paul 29.06.1971 Winterthur (Suisse) luxembourgeoise	l'Ecole Européenne des Affaires - Paris le grade de 'European Master of Management' 23.09.1997	25.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'European Master of Management'
HELLRIEGEL Henry 05.07.1954 Leipzig allemande	la 'Hochschule Wismar (Fachhochschule für Technik, Wirtschaft und Gestaltung)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Innenarchitektur' 07.07.1993	24.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

HEMMER Martine 13.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad einer Magistra Artium (M.A.) im Hauptfach Politikwissenschaft' 14.11.2003	13.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Magistra Artium'
HENDEL Christiane 24.11.1977 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Arts with Merit in Postmodernism, Literature and Contemporary Culture' 01.11.2003	15.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Arts in Postmodernism, Literature and Contemporary Culture'
HENIQUI Janin 13.04.1972 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Humboldt-Universität zu Berlin' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.) (Neuere und Neueste Geschichte, Politikwissenschaft / Betriebswirtschaftslehre)' 09.01.2003	11.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magister Artium'
HENNEBERT Nicolas 09.03.1974 Liège belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade d'ingénieur commercial 01.07.1998	12.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur commercial
HENNUS Anita 25.07.1963 Huy (B) belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en informatique 01.07.1987	16.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en informatique
HENNUY Pascal 27.07.1970 Ettelbruck belge	l'Institut Sainte-Marie à Liège le titre de gradué en comptabilité, option assurances 27.06.1991	08.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en comptabilité

HENRIQUES MATEUS Miriam 17.10.1980 Bruxelles portugaise	l'Université de Lisbonne le grade de licencié en études européennes 02.09.2003	22.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licenciée en études européennes
HENRY Didier Alain 26.05.1952 Verdun française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris le diplôme d'expertise comptable 08.10.1990	14.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
HERCKES Anne-Marie 22.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität für Angewandte Kunst Wien' le 'akademischer Grad Magistra der Künste (Magistra Artium - Mag.art.) in der Studienrichtung Mode' 27.06.2003	03.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Magistra der Künste'
HERR Lynn 07.07.1978 Luxembourg luxembourgeoise	le 'Ministerium für Bildung, Kultur und Wissenschaft - Prüfungsamt für das Lehramt an Schulen - Saarland' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien und Gesamtschulen' 31.10.2004	19.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien und Gesamtschulen'
HERRMANN Thorsten 19.06.1972 Püttlingen allemande	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 23.10.1997	09.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur
HERSCHBACH Norbert 29.02.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Vrije Universiteit Amsterdam' le grade de 'Doctor of Philosophy (Ph.D.) in Physics' 10.04.2003	09.01.2004 17.02.2004	'Doctor of Philosophy in Physics'

HEUSCHLING Serge 13.08.1960 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur agronome 23.01.1987	06.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur agronome
HEUSKIN Fabien 05.04.1969 Arlon luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en affaires publiques et internationales 10.09.1993	13.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en affaires publiques et internationales
HIERTHES Patrick 31.08.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Marc Bloch - Strasbourg le diplôme de la maîtrise d'histoire 15.07.2004	13.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise d'histoire
HINGER Joëlle 05.09.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
HIPP Géraldine 12.04.1979 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie (psycho cognitive expérimentale) 11.07.2003	03.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
HIPPE Frankie 13.09.1972 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker (Dipl.-Chem.)' 03.03.2000	13.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Chemiker'

HIPPERT Alexandre 05.07.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Aix-Marseille 3 le diplôme d'études supérieures spécialisées: aide humanitaire internationale, urgence, réhabilitation (grade de Master - Master's degree) 08.01.2004	06.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un grade de Master
HIRSCH Nicolas 07.10.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Durham' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours in History and Politics (Class II, Division 1)' 28.06.2002	14.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in History and Politics'
HIRSCH Nicolas 07.10.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris 16.07.2004	12.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
HO Cheng 28.12.1976 Taiwan luxembourgeoise	le Ministère de la Culture et de la Communication - Ecole d'Architecture de Nancy le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.) 19.03.2004	30.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
HODZIC Dzeneta 30.08.1956 Sarajevo bosniaque	l'Université de Sarajevo le titre d'ingénieur civil diplômé, section hydrotechnique 22.05.1980	16.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
HOFFMANN Caroline 08.09.1964 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en direction et gestion des ressources humaines (grade de Master - Master's degree) 12.02.2003	04.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un grade de Master

HOFFMANN Claudine 08.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	le 'Staatliches Prüfungsamt für Erste Staatsprüfungen für Lehrämter an Schulen - Köln' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 16.06.2004	11.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik'
HOFFMANN Martine 02.11.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 02.05.2003	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Psychologin'
HOFFMANN Malou 20.09.1963 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) in Psychology' 31.12.2003	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Bachelor of Science in Psychology'
HOHMANN Stefan 08.12.1973 Merzig allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen' 07.11.2000	15.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
HOLTZMER Marc 16.02.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 15.04.2004	27.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur
HORBACH Veronika 02.05.1952 Aachen allemande	la 'Katholische Fachhochschule Nordrhein-Westfalen' le 'akademischer Grad Diplom-Sozialpädagogin (FH)' 23.07.1975	05.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Sozialpädagogin (FH)'

HORMISCH Pia 27.08.1972 Neuerburg (D) allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Ingenieurin (FH) in dem Studiengang Architektur' 29.01.2003	26.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
HORN Philipp 03.04.1966 Düsseldorf allemande	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur' 28.01.1993	31.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
HORNSBY Michael 21.01.1964 Gateshead (GB) britannique	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le 'Certificate of Membership of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales' 01.12.1990	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Chartered Accountant'
HOROWITZ Alan 23.03.1963 New York américaine	la 'Boston University - Massachusetts' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration' 13.05.1984	02.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Science in Business Administration'
HOTTIER Gabriel 22.12.1968 Hayange (F) française	l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles - Lille le diplôme d'ingénieur de l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles 04.07.1991	01.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
HUBER Jörg 15.08.1965 Koblenz allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Geograph' 22.03.1995	27.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Geograph'

HUBERMONT Anne-Catherine 06.04.1973 Arlon belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en psychologie 28.06.1996	16.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en psychologie
HUBIN François 19.01.1976 Arlon belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences de gestion 08.09.2000	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences de gestion
HÜBSCH Marc 27.09.1971 Differdange luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Doktor der Philosophie (Dr.phil.)' 24.08.2004	27.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Doktor der Philosophie'
HUGON-DUGAS Baptiste 10.11.1973 Domont (F) française	l'Institut de Préparation à l'Administration et à la Gestion (IPAG) - Paris le diplôme de l'IPAG, cycle de formation supérieure au management (FSM) 07.07.1997	27.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire du diplôme de formation supérieure au management de l'IPAG
HULLAR Yvonne 06.03.1974 Saint-Avold (F) française	l'Université Strasbourg 1 le diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie du développement précoce (grade de Master - Master's degree)' 17.02.2003	13.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de Master
HULLAR Yvonne 06.03.1974 Saint-Avold (F) française	l'Université Strasbourg 1 le diplôme de la maîtrise de psychologie 24.01.2001	13.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie

HUMBEL Frédéric 27.11.1966 Sélestat (F) luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en histoire de l'art et archéologie 22.09.1993	09.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en histoire de l'art et archéologie
HUON Christophe 29.05.1968 Rennes française	l'Ecole Supérieure des Sciences et Technologies des Industries du Bois de l'Université de Nancy I le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure des Sciences et Technologies des Industries du Bois 08.10.1992	04.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
ISAAC Wilhelm 27.07.1979 Luxembourg belge	l'Université de Nantes le diplôme d'études supérieures spécialisées 'modélisation numérique en mécanique' (grade de Master) 15.01.2003	28.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un grade de Master
ISAKSSON PULKKINEN Asa 31.05.1971 Jönköping suédoise	la 'Stockholms Universitet' le grade de 'Master of Science in Psychology' 22.09.2004	23.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Master of Science in Psychology'
JACOB Benoît 28.02.1974 Bastogne belge	l'Institut Provincial d'Enseignement Supérieur le titre de gradué en bureau de dessin et d'organisation en construction 27.06.1995	17.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Gradué en bureau de dessin et d'organisation en construction
JACOBY Josy 05.03.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de psychologie 10.10.2003	02.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie

JACOPUCCI Anthony 24.08.1977 Luxembourg française	l'Université Paul Valéry - Montpellier III le diplôme de la maîtrise des métiers des arts et de la culture, spécialité: événements culturels 26.11.2001	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur-maître des métiers des arts et de la culture
JACQUEMART Laurent 19.06.1968 Daverdisse (B) belge	l'Institut Commercial Supérieur - Enseignement de Promotion et de Formation Continue de l'Université Libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (E.P.F.C.) - le titre de gradué en comptabilité 30.06.1990	21.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Gradué en comptabilité
JACQUES Frédéric 14.01.1976 Dinant belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences psychologiques 20.09.2002	21.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences psychologiques
JACQUIN Aurélie 03.10.1976 Chambray-lès-Tours (F) française	l'Université Bordeaux 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées: statistique appliquée aux sciences sociales et de la santé 22.03.2002	10.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
JAEGER Sonja 20.12.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magistra der Naturwissenschaften (Mag.rer.nat.)' 18.12.2003	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magistra der Naturwissenschaften'
JAMMY Thierry 03.05.1964 Paris française	l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne le grade de docteur de l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne en sciences économiques 22.03.1994	14.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Docteur en sciences économiques

JÄNISCH Wolfram 15.06.1957 Saulgau allemande	la 'Universität Konstanz' le 'akademischer Grad Doktor der Rechtswissenschaft (Dr. jur.)' 17.10.1991	01.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Doktor der Rechtswissenschaft'
JASTROW Laurent 30.04.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Pennsylvania - Philadelphia' le grade de 'Bachelor of Science in Economics' 19.12.2003	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Science in Economics'
JEANJACQUES Anne 19.01.1976 Saint-Germain-en-Laye française	l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales du Nord (EDHEC) - Lille le diplôme E.D.H.E.C. 03.02.2000	16.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme E.D.H.E.C.
JEANPIERRE Hervé 11.08.1965 Metz française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières 20.11.1989	01.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
JENNINGS James T. 29.03.1955 Galt (Canada) canadienne	'The University of Western Ontario' le grade de 'Master of Business Administration' 25.10.1995	16.05.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Business Administration'
JETTEN Jan Mathieu Johanna 30.03.1943 Sittard (NL) néerlandaise	la 'Katholieke Hogeschool Tilburg' le 'Postgraduate Degree in Accountancy' 24.03.1977	04.08.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un 'Postgraduate Degree in Accountancy'

JOHANSSON Bengt 24.01.1948 Skepplanda suédoise	la 'Göteborgs Universitet' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration and Economics (Ekonomexamen)' 24.05.1971	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Science in Business Administration and Economics'
JONKERS Raymond 27.11.1952 Seraing belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en administration des affaires 10.07.1974	10.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en administration des affaires
JOST Harry 16.08.1976 Strasbourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Architekt' 04.04.2003	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
JOSTEN Joachim 20.10.1963 Trèves allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Versorgungstechnik' 03.05.1993	19.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
JOURDAN Jean-Luc 12.07.1959 Saint-Mard (B) luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de sciences de gestion 26.07.2004	05.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
JUNG Ingo 19.09.1962 Nideggen / Düren (D) allemande	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur' 26.01.1995	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte

JUNG Isabelle 29.02.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées contentieux 09.07.2001	18.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
JUNGERS Franky 26.01.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - Bruxelles le grade d'architecte 24.01.2003	10.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
JUNGERS Ralph 02.06.1980 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 23.01.2004	05.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Kaufmann'
JUNIEWICZ Barbara 11.10.1966 Zielona Gora (PL) polonaise	l'Académie de la Musique de Karol Lipinski à Wroclaw le titre de Magister de l'Art, section Pédagogique Instrumentale (violon) 04.03.1992	12.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Magister de l'Art
JUNK Peter 01.01.1963 Saarburg allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen' 02.01.1989	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
JUNKER Marc 23.07.1977 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Chemieingenieurwesen' 15.07.2002	13.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur

JUSSERET Caroline 26.11.1963 Arlon belge	l'Institut Saint-Luc à Saint-Gilles-Lez-Bruxelles le titre de gradué en arts plastiques 01.07.1988	21.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Graduée en arts plastiques
KAFAÏ Mehran 11.01.1961 Bonn luxembourgeoise	l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris - Paris II le diplôme de maîtrise d'économétrie 27.11.1987	10.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise d'économétrie
KAFAÏ Mehran 11.01.1961 Bonn luxembourgeoise	l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris - Paris II le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: technique statistique et informatique 27.11.1987	10.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en technique statistique et informatique
KAISER Regina 02.01.1961 Esch / Alzette allemande	la 'Alanus-Hochschule der Musischen und Bildenden Künste - Alfter' le 'Diplom der Kunst in sozialen Arbeitsfeldern' 07.07.1989	27.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un 'Diplom der Kunst in sozialen Arbeitsfeldern'
KAISER Regina 02.01.1961 Esch / Alzette allemande	la 'Alanus-Hochschule der Musischen und Bildenden Künste - Alfter' le 'Diplom in Kunsttherapie' 02.07.1990	27.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un 'Diplom in Kunsttherapie'
KALTENMAIER Maria-Theresia 20.06.1966 Heidelberg allemande	la 'Universität Gesamthochschule Kassel' le 'akademischer Grad Diplom-Romanistin' 06.03.1996	16.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Romanistin'

KAM-CHEONG Stewart Chok Kien Lo 22.07.1962 Port Louis (Ile Maurice) britannique	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le 'Certificate of Membership of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales' 01.05.1991	20.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Chartered Accountant'
KAMPA Julia 15.03.1976 Schleiden luxembourgeoise	la 'FernUniversität in Hagen' le 'akademischer Grad Diplom-Kulturmanagerin (Dipl.-Kult.Man.)' 03.09.2003	03.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Kulturmanagerin'
KARIER Yves 18.12.1970 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 05.09.1997	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences économiques
KAROLYI François 28.02.1973 Paris française	l'Université Paris XII le diplôme de la maîtrise d'administration économique et sociale, mention: administration des entreprises 11.03.2004	21.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme de maîtrise d'administration économique et sociale
KAROLYI François 28.02.1973 Paris française	l'Université Laval - Québec le grade de Maître en administration des affaires (M.B.A.) 31.01.1998	21.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Maître en administration des affaires
KAROLYI François 28.02.1973 Paris française	l'Université Paris IX le diplôme d'études supérieures spécialisées de fiscalité de l'entreprise (grade de mastaire) 27.11.2003	21.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un grade de mastaire

KARPEN Jean-Paul 02.03.1960 Diekirch luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (grade de Master - Master's degree)' 13.02.2003	05.11.2003 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un grade de Master
KARTOUCHINA Tatiana 02.05.1978 Nagorny (Russie) russe	la 'Gesamtrussische Fernhochschule für Finanzen und Wirtschaft - Moskau' la qualification de 'Managerin in der Fachrichtung Management' 09.06.2003	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de manager
KASEL Antoine 05.10.1977 Paris luxembourgeoise	le Collège d'Europe à Bruges le diplôme d'études approfondies en droit communautaire européen 20.06.2002	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit communautaire européen
KATCHOUR Vladimir 17.12.1974 Moscou grecque	la 'Regents Business School - London' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (2nd Division) in International Finance and Accounting' 01.06.2000	30.06.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Arts in International Finance and Accounting'
KAUTZ Dirk 14.12.1965 Darmstadt allemande	la 'Technische Hochschule Darmstadt' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Fachrichtung Elektrotechnik, Studienrichtung: Datentechnik' 21.03.1994	12.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
KEMPEN Erika 28.02.1972 Johannesburg (Afrique du Sud) allemande	la 'Universität Trier' le 'Grad einer Magistra Artium (M.A.) im Fachbereich Sprach- und Literaturwissenschaften' 21.01.2003	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Magistra Artium'

KEMPNICH Pierre 21.03.1970 Metz française	l'Université Bordeaux 1 le diplôme de la maîtrise et le titre d'ingénieur-maître en génie des systèmes industriels 28.04.2004	23.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur-maître en génie des systèmes industriels
KEMPNICH Pierre 21.03.1970 Metz française	l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Bordeaux le diplôme d'études supérieures spécialisées de conception et fabrication assistées par ordinateur 30.06.2003	23.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de conception et fabrication assistées par ordinateur
KENT James 25.05.1970 Epsom (GB) anglaise	la 'University of Hertfordshire' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (First Division) in Social and Legal Studies' 29.09.1994	26.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Bachelor of Arts in Social and Legal Studies'
KERSCHEN Eric 13.01.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) - Strasbourg le diplôme d'administration publique de l'Ecole Nationale d'Administration 27.02.2004	19.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme d'administration publique de l'Ecole Nationale d'Administration
KERSCHEN Eric 13.01.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris 1 le diplôme d'études approfondies en droit public comparé des Etats européens 16.10.2000	19.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit public comparé des Etats européens

KERSCHEN Germain 28.01.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en langue et littérature françaises, orientation: écriture et analyse cinématographiques 19.10.1994	09.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en langue et littérature françaises
KERSTEN Valérie 25.10.1976 Dudelange luxembourgeoise	l'Université de Montréal le diplôme d'études supérieures spécialisées en petite enfance, option: évaluation et intervention 02.10.2003	29.01.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en petite enfance
KERTELS Edgar 16.08.1967 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Technische Informatik' 04.08.1993	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
KETTEL Claude 01.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en criminologie 24.09.2003	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en criminologie
KHOILAR Pia 29.12.1960 Trèves allemande	la 'FernUniversität in Hagen - Fachbereich Kultur-und Sozialwissenschaften' le 'akademischer Grad Bachelor of Arts (B.A.)' 25.06.2003	30.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Bachelor of Arts'
KIEFFER Michel Jean Adrien 17.01.1958 Thionville française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le diplôme d'expertise comptable 11.01.1993	17.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable

KIPCHEN Paul 02.04.1957 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Fribourg (Suisse) le grade de 'Licentiatus rerum politicarum' 10.07.1981	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Licentiatus rerum politicarum'
KIRSCH Roy 10.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	le 'University College Northampton' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) in Sport Studies with Psychology' 09.07.2003	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Science in Sport Studies with Psychology'
KLEER Peter 03.03.1969 Illingen allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Maschinenbau' 30.08.1996	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
KLEIN Marc 25.03.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Strasbourg 1 le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 04.10.2000	10.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
KLEIN Martin 09.02.1970 Bernkastel-Kues allemande	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 14.10.1996	28.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
KLEPZIG Monty 22.09.1971 Stollberg (D) allemande	la 'Fachhochschule Kaiserslautern' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur' 25.10.1996	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte

KNEPPER Danielle 25.09.1965 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Montpellier 3 le diplôme de la maîtrise de langues étrangères appliquées (allemand-anglais), mention: traduction spécialisée 31.01.2002	26.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
KNEPPER Danielle 25.09.1965 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Montpellier 3 le diplôme de la maîtrise de langues étrangères appliquées (allemand-anglais), mention: affaires et commerce 31.01.2002	26.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
KOCH Fabrice 24.02.1970 Créhange (F) luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de sciences et techniques en télécommunications 30.06.1994	29.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques en télécommunications
KOECHIG Yvonne Annette 21.04.1963 Pontiac, Michigan (USA) américaine	la 'Indiana University, Bloomington, Indiana' le grade de 'Bachelor of Arts (Double Major: Germanic Studies, History)' 31.08.1985	01.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts'
KOENIG Tom 05.05.1977 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 28.02.2003	10.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Informatiker'

KOHLL Marc 11.12.1967 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 20.10.1992	22.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
KOHNEN Thierry 22.06.1972 Verviers (B) belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Pédagogique, Paramédical et Economique de la Communauté Française - Verviers-Huy le titre de gradué en gestion hôtelière 08.09.1994	04.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Gradué en gestion hôtelière
KOHNER Nadine 21.06.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leeds Metropolitan University' le grade de 'Master of Arts in European Public Relations' 04.10.2002	15.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Arts in European Public Relations'
KOHNER Nadine 21.06.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la Haute Ecole Galilée - Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales - Bruxelles le grade de licencié en communication appliquée, section: relations publiques 13.09.2000	15.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en communication appliquée
KOLTZ Anne-Marie 10.07.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg I le diplôme de maîtrise de géographie, spécialité: géographie humaine 08.01.2001	06.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de géographie
KÖNIG Christian 15.02.1967 Trier allemande	le 'Landesprüfungsamt für Juristen beim Ministerium der Justiz - Rheinland-Pfalz' la 'Zweite Juristische Staatsprüfung' 27.11.1995	06.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une 'Zweite Juristische Staatsprüfung'

KÖNIG Christian 15.02.1967 Trier allemande	le 'Landesprüfungsamt für Juristen beim Ministerium der Justiz - Rheinland-Pfalz' la 'Erste Juristische Staatsprüfung' 21.07.1993	06.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une 'Erste Juristische Staatsprüfung'
KONRAD Daniela 07.06.1976 Birkenfeld allemande	la 'Fachhochschule Trier (Birkenfeld)' le 'akademischer Grad Diplom-Wirtschaftsjuristin (FH) im Studiengang Wirtschafts- und Umweltrecht' 05.07.2000	26.07.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Wirtschaftsjuristin (FH)'
KONSUL Can 13.08.1959 Antayka (Turquie) allemande	la 'Fachhochschule Wiesbaden' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Fachbereich Maschinenbau' 09.07.1984	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
KONZ Mylène 03.09.1964 Pétange luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré, section arts plastiques et appliqués 25.06.1992	31.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré (arts plastiques et appliqués)
KONZ Mylène 03.09.1964 Pétange luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré, section graphisme et image 24.06.1988	31.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré (graphisme et image)

KOOYKER Johanne Louise 05.10.1955 Papendrecht néerlandaise	la 'Hogere Landbouwschool - Dordrecht' le 'Diplom im Fach Pflanzenzucht' 30.06.1978	25.06.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Agraringenieur (FH)'
KORKDAN Brahim 04.03.1978 Saint-Josse-Ten-Noode belge	la Haute Ecole Francisco Ferrer - Institut Cooremans - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières (révisorat et expertise comptable) 24.06.2003	28.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
KOWALSKI Sandrine 16.09.1974 Verdun française	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de psychologie 24.03.2000	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
KRAFT Georges 28.10.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 16.06.1992	16.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
KRAFT Georges 28.10.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la licence de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 02.10.1991	16.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une licence de sciences économiques
KRAHWINKEL Maria 04.09.1965 Geldern (D) allemande	la 'Fachhochschule Niederrhein - Krefeld' le 'akademischer Grad Diplom-Designerin (FH) im Studiengang Produkt-Design' 04.06.1991	04.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Designerin (FH)'

KRAUS François 07.03.1972 Ettelbruck luxembourgeoise	'The University of Tokyo' le grade de 'Doctor of Philosophy in the Field of Agricultural and Environmental Biology' 09.04.2004	25.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Doctor of Philosophy'
KRAUSHOFER Rupert 13.10.1972 St. Pölten (A) autrichienne	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie (Mag. phil.)' 09.10.2001	28.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Magister der Philosophie'
KRAVIC-SUMATIC née HRUSTIC Meliha 15.07.1961 Tuzla bosnienne	l'Université de Sarajevo le diplôme de juriste 25.12.1985	24.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme de juriste
KRETEN Gregor 08.04.1969 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rottenburg' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) (Dipl.-Ing.(FH)) im Studiengang Forstwirtschaft' 27.10.1995	23.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Ingenieur (FH) der Forstwirtschaft'
KRETZ Frank 25.10.1967 Traben-Trabach allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Elektrotechnik' 01.08.1996	26.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
KRIDEL Aly 16.11.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 16.08.2004	18.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur

KRIER Ronny 04.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux le grade d'ingénieur agronome 29.06.2002	09.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur agronome
KRUPINSKI Matthias 27.04.1969 Kierspe (D) allemande	la 'Fachhochschule Hildesheim/Holzminden/Göttingen' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) (Dipl.-Ing.(FH)) im Studiengang Holzingenieurwesen' 28.01.2000	26.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Holzingenieurwesen'
KRZYSZTAL Beata 22.09.1960 Varsovie britannique	la 'Warsaw University' le grade de 'Master of Organisation and Management' 10.11.1987	06.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Organisation and Management'
KÜHNEL Peter 04.10.1967 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Technische Informatik' 02.06.1993	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
KUNEN Marc 12.07.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 24.04.2004	09.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur

KYRIAZI Xanthippi 06.05.1968 Lamia grecque	l'Université Paris I - Panthéon - Sorbonne le diplôme d'études approfondies de modélisation et méthodes mathématiques en économie 20.07.2004	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de modélisation et méthodes mathématiques en économie
KYRIAZI Xanthippi 06.05.1968 Lamia grecque	l'Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 le diplôme d'études approfondies de probabilités et applications 05.01.1995	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de probabilités et applications
LABBE Sébastien 26.06.1973 Saint-Mard belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 06.09.1996	21.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences économiques appliquées
LABRANCHE Benoît 15.04.1969 Bastogne belge	l'Institut Reine Astrid - Arts et Métiers Saint-Luc - Mons le titre de gradué en construction 08.09.1990	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en construction
LABYE Renaud 11.09.1977 Liège belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences de gestion 07.09.2001	29.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en sciences de gestion
LACOMBE Marc 27.10.1974 Metz française	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de droit privé 13.05.1998	22.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de droit privé

LACOMBE Marc 27.10.1974 Metz française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises' 03.10.2000	13.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises'
LAK Rudolf 04.05.1959 Bopfingen (D) allemande	la 'National Technical University of Ukraine - Kyiv Polytechnical Institute' le grade de 'Master of Equipment and Technology of Welding Production' 28.06.2002	07.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Equipment and Technology of Welding Production'
LAMBERT Brigitte 05.06.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) im Studiengang Umweltschutztechnik' 28.05.2004	18.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
LAMBERT Erich 03.08.1962 Wasserliesch (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Betriebswirt (FH) in dem Studiengang Betriebswirtschaft III (Organisation, Datenverarbeitung, Wirtschaftsinformatik)' 24.11.1986	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
LAMBERT Isabelle 19.01.1977 Messancy belge	la Haute Ecole Catholique du Luxembourg - Blaise Pascal - Arlon le titre de graduée en comptabilité, option gestion 22.06.2000	30.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Graduée en comptabilité
LAMBERT Valérie 26.06.1980 Liège belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie à Liège le titre d'architecte 28.06.2003	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte

LAMBIN Christian 22.08.1969 Arlon belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Lucien Cooremans - Bruxelles le titre de gradué en comptabilité, option gestion 14.09.1989	24.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en comptabilité (gestion)
LAMBIN Christian 22.08.1969 Arlon belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Lucien Cooremans - Bruxelles le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 27.06.1990	24.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en comptabilité (fiscalité)
LAMOTTE Denis 18.03.1971 Aye (B) belge	l'Ecole Centrale des Arts et Métiers - Saint-Gilles le titre d'ingénieur industriel, section électricité, option électronique 28.06.1995	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur industriel
LANDGREBE Brigitte 15.04.1965 Bad Ems allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 14.12.1989	01.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Pädagogin'
LANG Christoph 27.09.1971 Tettnang (D) allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH)) im Fachbereich Architektur' 15.06.1999	11.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
LANG Marc 11.05.1974 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 04.12.2001	25.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Kaufmann'

LANGER Daniela 15.01.1976 Malmédy belge	l'Université de Liège le grade de licenciée en sciences de la santé publique, orientation: gestion des institutions de soins, option: soins intensifs et urgence 12.09.2003	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences de la santé publique
LARDINOIS Christophe 06.10.1973 Rocourt (B) belge	l'Université de Liège le diplôme d'ingénieur civil électricien (informatique) 17.09.1999	10.06.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
LARSEN Richard 06.01.1956 Racine, Wisconsin (USA) franco-américaine	la 'American Graduate School of International Management, Glendale, Arizona' le grade de 'Master of International Management' 16.12.1983	27.10.2003 17.02.2004 24.02.2004	'Master of International Management'
LAUBACH Stephanie 11.08.1964 Neuerburg allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 18.03.2003	07.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Pädagogin'
LAUER Martina 11.11.1967 Merzig allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 12.07.1994	23.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Psychologin'
le MAIRE de ROMSEE Jean Christophe 29.04.1968 Liège belge	l'Université de Liège le grade de licencié en droit 03.07.1991	01.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié en droit

LEBEAU Valérie 11.09.1968 Metz française	l'Institut National Agronomique Paris-Grignon le diplôme d'ingénieur agronome de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon 20.11.1992	16.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur agronome
LEBÈGUE Bernadette 18.06.1956 Couvin (B) luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences religieuses 29.06.1978	11.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences religieuses
LEBRUN François-Xavier 08.04.1975 Nancy française	la 'Fachhochschule Mannheim' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (FH) in der Fachrichtung Verfahrenstechnik' 30.09.1998	15.12.2003 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
LEBRUN François-Xavier 08.04.1975 Nancy française	l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (ENSIC) le titre d'ingénieur des techniques de l'industrie dans la spécialité génie chimique 04.02.2000	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
LECLERCQ Frédéric 01.12.1964 Cambrai (Nord) française	l'Université de Droit , d'Economie et de Sciences Sociales de Paris le diplôme de licence ès sciences économiques, filière gestion 24.11.1987	24.09.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une licence ès sciences économiques
LECLERCQ Frédéric 01.12.1964 Cambrai (F) française	l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales du Nord (EDHEC) - Lille le diplôme de gestion de production 17.12.1988	26.09.2003 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de gestion de production de l'EDHEC

LECLERCQ Frédéric 01.12.1964 Cambrai (Nord) française	l'Université des Sciences et Techniques de Lille Flandres - Artois le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention économie internationale 13.07.1988	24.09.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
LECOQ Jérôme Gilles 13.06.1976 Arlon belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade d'ingénieur commercial 30.06.2000	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur commercial
LEGRAND Michel 17.09.1961 Algrange (Moselle) française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures appliquées du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité: psychologie du travail 09.01.1989	13.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures appliquées du Conservatoire National des Arts et Métiers
LEGUILLE Charles 07.09.1979 Brive (F) française	l'Université d'Orléans le diplôme d'études supérieures spécialisées de droit et gestion du patrimoine privé 24.09.2003	23.12.2003 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de droit et gestion du patrimoine privé
LEHMANN Eric 14.12.1975 Köln allemande	la 'Technische Universität München' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur Univ. (Dipl.-Ing.Univ.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 18.10.2001	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
LEITE E SILVA Ricardo 10.12.1975 Differdange luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 13.09.2001	20.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié en sciences économiques

LEITE E SILVA Ricardo 10.12.1975 Differdange luxembourgeoise	la 'Universitat Pompeu Fabra - Barcelona' le titre de 'Master en Economia i Empresa' 10.09.2002	20.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Master en Economia i Empresa'
LEMAIRE Jean-Philippe 26.05.1979 Arlon belge	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil électromécanicien (aérospatiale) 28.06.2002	08.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
LEMECHKO Igor 22.07.1961 Oust-Kamenogorsk (Kazakhstan) russe	l'Institut Pédagogique de Oust-Kamenogorsk la qualification de professeur d'éducation physique 01.07.1982	15.09.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un diplôme d'enseignement d'éducation physique
LEMPEREUR Ingrid 26.06.1969 Messancy belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en ergonomie 11.09.1997	10.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licenciée en ergonomie
LEMPEREUR Ingrid 26.06.1969 Messancy belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé d'études spécialisées en hygiène et sécurité du travail 25.01.2002	10.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Diplômée d'études spécialisées en hygiène et sécurité du travail
LENTZ Guy 23.01.1964 Etterbeek (B) belge	le Collège d'Europe de Bruges le Diplôme de Hautes Etudes Européennes (dominante administrative) 28.05.1988	27.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme de hautes études européennes

LENTZ Françoise 17.05.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'California State University, San Marcos' le grade de 'Bachelor of Arts in Spanish' 29.05.1997	23.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Bachelor of Arts in Spanish'
LEONARD Fabrice 04.03.1974 Libramont belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de la Communauté Française - Libramont le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 28.06.1996	17.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en comptabilité
LESIRE Luc 07.01.1952 Wilryk (B) belge	les 'Universitaire Faculteiten Sint-Ignatius te Antwerpen' le grade de licencié en sciences économiques appliquées 23.09.1976	10.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences économiques appliquées
LESQUOY Aurélie 08.07.1979 Thionville française	l'Université Nancy 2 le diplôme de maîtrise de psychologie 06.01.2004	13.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
LETSCH Paul 28.02.1974 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien' 16.03.2004	13.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien'
LEURS Frank 10.10.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Koblenz - Landau' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagoge (Dipl.-Päd.)' 17.06.2003	10.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Pädagoge'

LEY Claudine 20.05.1980 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris II le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie industrielle, économie et gestion de l'entreprise 03.10.2003	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
LEY Claudine 20.05.1980 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Westfälische Wilhelms-Universität Münster' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirtin' 13.08.2003	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Volkswirtin'
LEY Laurent 18.05.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kassel' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Fachrichtung Bauingenieurwesen, Studienrichtung Verkehrswesen' 17.05.2004	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
LIEVENS Luk 15.06.1968 Gent belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé en administration des entreprises 10.09.1993	21.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Diplômé en administration des entreprises
LIMPACH Dorian 22.11.1974 Arlon belge	l'Institut Supérieur des Aumôniers du Travail - Arlon le titre de gradué en électromécanique 21.06.1996	01.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Gradué en électromécanique
LIMPACH Thierry 15.10.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales (ICHEC) - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.2000	30.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en sciences commerciales et financières

LINDEL Birgit Ute 19.10.1974 Goch allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 29.03.2000	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Psychologin'
LINDEL Birgit Ute 19.10.1974 Goch allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 18.12.2002	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Doktor der Naturwissenschaften'
LINDMARK Peter 29.11.1968 Heliga Trefaldighet, Gävle suédoise	la 'Chalmers University of Technology - Göteborg' le diplôme de 'Master of Science (MSc) in Automation Engineering' 16.03.1994	19.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Science in Automation Engineering'
LIST Jean-Jacques 24.06.1973 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Otto-Friedrich-Universität Bamberg' et la 'Fachhochschule Coburg' le 'akademischer Grad Master of Arts im Masterstudiengang Denkmalpflege - Heritage Conservation' 12.01.2004	28.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Arts'
LIU Yimei 22.11.1973 Meidan, Guang Dong (China) chinoise	la 'Fachhochschule Offenburg' le grade de 'Master of Science (M.Sc.) in Communication and Media Engineering' 31.08.2002	08.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Science in Communication and Media Engineering'
LIU Li 30.05.1966 Beijing chinoise	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de 'Master in Applied Computer Science' 22.09.1999	21.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Master in Applied Computer Science'

LOCH Christoph 09.11.1976 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 21.07.2003	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Kaufmann'
LODOMEZ Frank 30.08.1970 Malmédy belge	l'Institut Provincial d'Enseignement Supérieur - Seraing le titre de gradué en dessin de construction 27.06.1991	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Gradué en dessin de construction
LOEW Burkart 17.03.1964 Saarbrücken allemande	la 'Technische Universität Berlin' le grade de 'Diplom-Ingenieur im Studiengang Architektur' 23.07.1993	21.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
LOEWENAU Jürgen 08.05.1966 Hilden allemande	la 'National Technical University of Ukraine' le grade de 'Master of Equipment and Technology of Welding Production' 28.06.2002	11.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Equipment and Technology of Welding Production'
LONGDEN Diane 24.10.1961 Rotherham (England) britannique	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le 'Certificate of Associate of the Institute' 23.10.1985	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Associate of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales'
LONGUEVILLE Anne-Françoise 13.04.1971 Bastogne belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur de Namur le titre de gradué en comptabilité 30.06.1993	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Graduée en comptabilité

LOPES-COSTA Manuel 16.11.1974 Ettelbrück luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung: Architektur' 03.11.2003	10.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
LORENT Pierre 19.07.1948 Ixelles belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié spécial en sécurité et hygiène du travail 17.07.1982	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Licencié spécial en sécurité et hygiène du travail
LOUREIRO RODRIGUES Emilia Da Conceiçao 01.04.1975 Parada de Gonta, Tondela portugaise	le 'Instituto Superior Politécnico de Viseu' le grade de licenciée en gestion d'entreprises 30.01.2001	19.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en gestion d'entreprises
LÜBECK Karl 22.06.1959 Trier allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen' 12.07.1982	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
LUCAS Serge 08.07.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.1993	10.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
LUCHETTA Patrizia 25.03.1964 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) in Human Geography' 31.12.2000	17.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Science in Human Geography'

LUDWIG Michel 18.06.1965 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université de Fribourg en Suisse le grade de 'Doctor Scientiarum Informaticarum' 21.10.1994	12.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Doctor Scientiarum Informaticarum'
LUDWIG Ursula 04.01.1956 Oberwesel (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Betriebswirt (FH)' 23.11.1979	06.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
LUDWIG Werner 30.09.1954 Rascheid (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Bauingenieurwesen' 28.07.1980	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
LUKAS Marc 21.06.1966 Esch/Alzette luxembourgeoise	le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme - Paris le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.) 31.03.1995	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
LUMBALA J. Diendelay 20.09.1958 Kananga (Congo) belge	la 'University of the District of Columbia' le grade de 'Bachelor of Arts in Economics' 19.12.1988	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Arts in Economics'
LUSHIKU LUFULUABO Paul-Yves 14.09.1960 Lubumbashi (Congo) belge	l'Institut des Carrières Commerciales - Bruxelles le certificat de fin d'études d'enseignement supérieur économique de promotion sociale et de type court, section: comptabilité - perfectionnement en expertise comptable 22.06.1992	11.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un certificat de fin d'études de l'Institut des Carrières Commerciales de Bruxelles

LYOUBOVIN Vassilissa 23.05.1977 Uccle belge	l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication - Bruxelles le titre de graduée en communication 24.06.2003	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Graduée en communication
MACKEL Stéphan 21.10.1972 Differdange luxembourgeoise	la 'Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg' le 'Grad eines Magister Artium (M.A.) (Hauptfach Erziehungswissenschaft)' 12.02.2004	12.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magister Artium'
MAHIEUX Olivier 14.05.1971 Gembloux belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences actuarielles 26.06.1998	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences actuarielles
MAHIEUX Olivier 14.05.1971 Gembloux belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences (groupe des sciences physiques) 15.09.1995	24.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences physiques
MAJERUS Patrick 05.05.1971 Wiltz luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 21.10.1999	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
MAJERUS Patrick 05.05.1971 Wiltz luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Doktor der Ingenieurwissenschaften (Dr.-Ing.)' 15.09.2003	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Doktor der Ingenieurwissenschaften'

MAJERUS Stéphane 22.08.1968 Bastogne belge	l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française - Marche-en-Famenne le diplôme de graduat en informatique 30.06.2001	25.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en informatique
MAKSIMAVA Alena 25.05.1976 Lida (BLR) biélorusse	l'Institut des Sciences Contemporaines - Minsk la qualification de pédagogue social, pédagogue - organisateur du travail éducatif dans les établissements d'enseignement 30.06.1997	24.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme de pédagogue social
MANCUSO Giovanna 18.10.1966 Grotte (I) italienne	l'Université de Liège le grade de licencié en psychologie 17.09.1993	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licenciée en psychologie
MANCUSO Giovanna 18.10.1966 Grotte (I) italienne	l'Université de Liège le grade de docteur en sciences psychologiques 29.08.2000	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Docteur en sciences psychologiques
MANDERSCHEID Paul 27.04.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Sportlehrer' 27.01.2004	14.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Sportlehrer'
MARANGON Jean-Marie 03.10.1955 Mont-Saint-Martin (F) française	l'Université de Metz le diplôme de licence en sciences sociales appliquées au travail 16.04.1991	22.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une licence en sciences sociales appliquées au travail

MARCELIS Didier François 27.03.1968 Bruxelles luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures techniques en informatique (ingénierie et intégration informatique: systèmes d'information) 22.03.2004	29.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques en informatique
MARCHAND Daniel 10.07.1963 Mont-Saint-Martin (F) française	le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Paris le diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité: automatisme industriel 12.10.1994	19.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
MARCK Gérard 09.07.1962 Ougrée belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié spécial en sécurité et hygiène du travail 23.09.1988	21.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié spécial en sécurité et hygiène du travail
MARELLI Serge 23.10.1965 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Strasbourg I le diplôme de la maîtrise d'informatique 29.06.2000	06.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise d'informatique
MARINGER Sonja 31.10.1975 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 01.08.2003	27.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Kauffrau'
MARONDE Michael 02.04.1950 Gotha (D) allemande	la 'Rheinische Fachhochschule Köln' le grade de 'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Ingenieurwesen, Studiengang Produktionstechnik' 09.03.1981	23.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

MARQUES Marilène 13.07.1979 Luxembourg portugaise	l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne le diplôme d'études approfondies en droit international privé et droit du commerce international (grade de Master - Master's degree) 30.01.2004	26.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de Master
MARQUES Marilène 13.07.1979 Luxembourg portugaise	le Collège d'Europe à Bruges le diplôme d'études approfondies en droit communautaire européen 17.06.2004	26.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit communautaire européen
MARQUIS Joffrey 13.06.1975 Arlon belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le titre d'architecte 17.09.1999	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
MARTIN Christian 24.04.1938 Cherbourg (F) française	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme de la licence en droit privé 16.10.1962	16.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une licence en droit privé
MARTINEZ OROSA Eva 12.03.1978 Xove (E) espagnole	l'Université de Santiago de Compostela le grade de licenciée en journalisme 12.09.2000	19.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en journalisme
MARTOS Aurélia 12.04.1952 Kolonia Mrowina (Pologne) française	l'Université de Wroclaw 'B. Bieruta' le titre de Magister en philologie germanique 09.11.1977	28.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Magister en philologie germanique

MARX Diane 22.05.1978 Dudelange luxembourgeoise	la 'Pädagogische Hochschule Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 13.07.2004	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagogin'
MASION Ralph 22.03.1955 Saarlouis luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Master of Science in Psychology' 31.12.2003	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Science in Psychology'
MASSANT Virginie 12.06.1975 Leuven (B) belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences psychologiques 15.09.2000	13.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licenciée en sciences psychologiques
MASSIN Francis 07.12.1954 Auderghem belge	l'Institut Supérieur Industriel Liégeois le grade d'ingénieur industriel, section chimie 28.09.1978	14.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur industriel
MASY Pierre 10.01.1962 Rocourt belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien (électronique) 04.07.1986	14.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
MATARRESE Stéphane 05.02.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne le diplôme d'études supérieures spécialisées en économie et langues étrangères appliquées (grade de Master - Master's degree) 03.02.2004	28.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de Master
MATGEN Patrick 13.07.1978 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur du génie rural 13.04.2002	04.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur du génie rural

MAUSS	l'Université Libre de Bruxelles	04.05.2004	Licenciée en information et communication
Delphine 18.08.1977 Metz	le grade de licencié en information et communication	18.05.2004	
française	16.10.2002	26.05.2004	
MAXMINI Mario	la 'Technische Fachhochschule Wildau'	13.01.2004	'Diplom-Wirtschaftsingenieur (FH)'
23.03.1970	le 'akademischer Grad Diplom-Wirtschaftsingenieur (FH), Studienschwerpunkt: Marketing'	17.02.2004	
Trier allemande	23.03.2003	24.02.2004	
MAXMINI Mario	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz'	13.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
23.03.1970	le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Bauingenieurwesen'	17.02.2004	
Trier allemande	31.08.1995	24.02.2004	
MAYER-DOUARRE Jürgen	la 'Universität Stuttgart'	18.05.2004	Architecte
07.09.1965	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur'	06.07.2004	
Stuttgart allemande	12.07.1995	13.07.2004	
McLEOD Judith	'The University of Bath'	25.10.2004	'Bachelor of Science in Pharmacology'
25.12.1979	le grade de 'Bachelor of Science with Second Class Honours First Division in Pharmacology'	26.10.2004	
Nottingham britannique	02.07.2003	05.11.2004	
MEDJBER Said	le Centre Universitaire de Tiaret	06.12.2004	Ingénieur d'Etat en électrotechnique
13.03.1973	le diplôme d'ingénieur d'Etat, spécialité: électrotechnique, option: réseaux électriques	14.12.2004	
Tiaret (Algérie) allemande/algérienne	16.10.1996	22.12.2004	

MEEKERS Laurent 06.05.1966 Bruxelles belge	l'Institut Commercial Supérieur - Enseignement de Promotion et de Formation Continue de l'Université Libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce de Bruxelles (E.P.F.C.) - Bruxelles le titre de gradué en comptabilité 30.06.1989	21.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Gradué en comptabilité
MEEKERS Laurent 06.05.1966 Bruxelles belge	l'Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales (EPHEC) - Bruxelles le titre de gradué en fiscalité 16.10.1991	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Gradué en fiscalité
MEIER Carsten 05.06.1960 Lübbecke allemande	la 'Fachhochschule Bielefeld' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Fachbereich Elektrotechnik' 13.05.1988	15.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
MEIERS Hermann 19.03.1941 Püttlingen (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le titre de 'Diplom-Ingenieur (FH - staatlich nachdiplomiert) im Ausbildungsgang Tiefbau' 28.06.1982	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Ingenieur (FH - staatlich nachdiplomiert)'
MEINGUET Séverine 27.02.1981 Bastogne belge	la Haute Ecole Robert Schuman - Libramont le titre de graduée en comptabilité, option gestion 27.06.2002	24.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Graduée en comptabilité
MEISCH Véronique 03.05.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz (Institut Universitaire Professionnalisé) le diplôme de maîtrise de sciences de gestion, option: contrôle de gestion 10.10.2003	10.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur-maître en sciences de gestion

MEKIC Mirsad 06.02.1961 Bijelo Polje (YU) yougoslave	la 'Universität Belgrad' le titre de 'Diplom-Ingenieur im Bergbau' 19.06.1992	30.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
MELIN Christophe 05.04.1968 Rocourt (B) belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences économiques 14.09.1990	01.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences économiques
MENDEZ MONTENEGRO Carmen 05.10.1961 Maldonado / Uruguay allemande	la 'Universidad de la Republica - Montevideo' le titre de licenciée en psychologie 25.09.1987	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en psychologie
MENEGHETTI René 13.06.1963 Dudelange luxembourgeoise	la 'Eberhard-Karls-Universität Tübingen' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologe' 21.10.2004	24.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Psychologe'
MENICHETTI Luca 12.11.1971 Pontedera (Pisa) italienne	la 'Università degli Studi di Firenze' le diplôme de 'laurea di dottore in giurisprudenza' 20.12.2000	29.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une 'laurea in giurisprudenza'
MERSCH Diane 10.05.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme d'université de relations internationales 25.10.1993	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'université de relations internationales
MERTES	le 'Landesprüfungsamt für Juristen beim Ministerium der Justiz - Rheinland-Pfalz'	21.07.2004	Titulaire d'une 'Zweite Juristische Staatsprüfung'

Katja 18.10.1971 Trier allemande	la 'Zweite Juristische Staatsprüfung' 15.05.2001	14.09.2004 22.09.2004	
MERTES Katja 18.10.1971 Trier allemande	le 'Landesprüfungsamt für Juristen beim Ministerium der Justiz - Rheinland-Pfalz' la 'Erste Juristische Staatsprüfung' 11.02.1999	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une 'Erste Juristische Staatsprüfung'
MERTZ Stéphanie 28.02.1980 Arlon belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sociologie 05.09.2003	10.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sociologie
MERZIGER Andreas 14.04.1963 Losheim allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Maschinenbau' 31.05.1990	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
MESSERSCHMIDT Alexander 31.07.1972 Essen allemande	la 'Fachhochschule Bochum' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) im Studiengang Bauingenieurwesen' 30.08.2000	26.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
METER Sabine 14.10.1973 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 11.08.2003	02.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Psychologin'
MEUCHE Alexander 20.03.1976 Ilmenau allemande	la 'Fachhochschule Erfurt' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (FH)' 12.07.1999	22.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Betriebswirt (FH)'

MEYERS Anouk 20.02.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 07.07.2003	21.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
MEYERS Martine 11.06.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales (ICHEC) - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 13.09.2003	11.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
MEYERS Stephane 02.04.1972 Bastogne luxembourgeoise	l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne le diplôme de la maîtrise d'arts appliqués 21.11.2002	01.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise d'arts appliqués
MEYERS Stéphane 02.04.1972 Bastogne luxembourgeoise	l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne le diplôme d'études supérieures spécialisées en multimédia, sciences et technologies des médiations de la culture et des savoirs (grade de Master - Master's degree) 08.03.2004	01.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un grade de Master
MEYSEMBOURG Josiane 26.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 12.09.2003	12.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Psychologin'
MICHAUX Gilles 23.10.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 19.03.2004	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Doktor der Naturwissenschaften'

MIESCH Liette 07.07.1955 Wiltz luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises' (grade de Master - Master's degree) 13.02.2003	10.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un grade de Master
MIGEAUX Nadia 22.01.1977 Saint-Mard (B) belge	la Haute Ecole Catholique du Luxembourg - Blaise Pascal à Arlon le titre de graduée en comptabilité, option gestion 24.06.1998	27.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Graduée en comptabilité
MIGNANI Christophe 25.02.1966 Woippy (F) française	l'Université de Rennes I le diplôme de maîtrise de sciences et techniques, spécialité comptables et financières 03.05.1991	29.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
MIGNOLET Pierre 14.10.1973 Saint-Mard (B) belge	la Haute Ecole de la Ville de Liège le titre de gradué en moteurs thermiques et expertise automobile 22.06.2000	03.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en moteurs thermiques et expertise automobile
MILANI-NIA Shaaf 08.11.1974 Berlin luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le diplôme d'architecte spécialiste en restauration architecturale 15.11.2003	04.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'architecte spécialiste en restauration architecturale
MILANI-NIA Shaaf 08.11.1974 Berlin luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le titre d'architecte 24.06.2000	04.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Architecte

MILICEVIC Maja 26.10.1978 Belgrade yougoslave	l'Université des Beaux-Arts à Belgrade le diplôme d'acquisition de la formation supérieure dans la section d'architecture d'intérieur 04.10.2003	05.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'architecture d'intérieur
MILLER Ronald 26.01.1958 Hildesheim allemande	la 'Technische Universität Carolo-Wilhelmina zu Braunschweig' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 13.07.1987	02.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur
MILLS John Broadhurst 28.02.1969 Cape Town (ZA) irlandaise	la 'University of Stellenbosch' le grade de 'Bachelor in Commercial Sciences (B.Comm.)' 13.12.1989	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor in Commercial Sciences'
MILLS John Broadhurst 28.02.1969 Cape Town (ZA) irlandaise	la 'University of Stellenbosch' le grade de 'Bachelor in Law (LL.B.)' 11.12.1991	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor in Law'
MINGUELLA MINGUELLA Ferran 24.08.1976 Barcelona espagnole	l'Université Catholique de Louvain le grade de maître en sciences de gestion 08.09.2000	08.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Maître en sciences de gestion
MIRANDA DE AZEVEDO Silvia 26.04.1977 Luxembourg portugaise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences psychologiques 06.09.2002	07.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licenciée en sciences psychologiques

MISANGUMUKINI KANSIETOKO Nicaise 08.12.1958 Kuilu Ngongo (Congo) indéterminée	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 10.05.1990	02.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Volkswirt'
MODERT Philip 04.08.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ludwig-Maximilians-Universität München' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.)' 12.07.2004	26.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Magister Artium'
MOHR Francis 17.07.1969 Thionville française	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg pour la filière génie climatique et énergétique 23.05.1994	25.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
MOJIN Dragana 01.01.1973 Zrenjanin (YU) yougoslave	l'Université de Belgrade le titre de licenciée en sciences mathématiques, section ordinateurs et informatique 11.04.2003	10.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licenciée en sciences mathématiques
MOLITOR Marion 22.06.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Raumplanung und Raumordnung' 11.03.2004	07.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
MONCEAU Frédéric 23.11.1976 Metz française	l'Université de Lille 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en finance et fiscalité internationales (grade de mastaire) 15.03.2002	22.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un grade de mastaire

MONNIER Karin 29.06.1977 Merzig (D) française	l'Université de Metz le diplôme d'études approfondies d'informatique (grade de mastaire - Master's degree) 05.04.2002	30.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
MONNIER Karin 29.06.1977 Merzig (D) française	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise d'informatique 02.08.2002	30.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise d'informatique
MONTAGNA Davide 01.06.1970 Vizzolo (Milano) italienne	la 'Università degli Studi di Pavia' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio' 18.04.1997	13.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia e commercio'
MOOTZ Mikka 26.10.1977 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'University of Wales, Aberystwyth' le grade de 'Bachelor of Science in Zoology with Second Class Honours, Division 1' 12.07.2001	24.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Science in Zoology'
MORAIS GASPAR Ana Gloria 28.11.1974 Esch-sur-Alzette portugaise	la 'Universidade Nova de Lisboa' le diplôme de licence en sciences de la communication, mention: communication institutionnelle 16.12.1999	03.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences de la communication
MORELLE Stéphane 15.06.1975 Thionville française	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise et le titre d'ingénieur-maître banque, finance et assurance 09.03.2000	22.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur-maître banque, finance et assurance

MORETTE Jean-Louis 20.02.1951 Montlucon (F) française	l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (E.S.S.E.C.) - Paris le diplôme de l'E.S.S.E.C. 17.10.1972	29.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme de l'E.S.S.E.C.
MORGENTHALER Nathalie 09.10.1979 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences politiques (relations internationales) 27.06.2003	16.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences politiques
MORITZ Muriel 19.02.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Roger Guilbert - Bruxelles le certificat d'aptitude pédagogique 28.06.2000	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un certificat d'aptitude pédagogique
MORITZ Muriel 19.02.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré, section: graphisme et image, atelier: illustration et bande dessinée 24.06.1999	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré
MOROZOVA Olga 06.03.1977 Cheboksary (Russie) russe	l'Université de la Coopération des Consommateurs de la Ville de Moscou la qualification d'économiste avec la spécialité finances et crédit 26.04.2002	15.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste
MORRISOVA née VITTKOVA Elena 10.04.1967 Myjava (Slovaquie) slovaque	la 'Hochschule für Ökonomie in Bratislava' le titre de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studienfach: Ökonomische Informationen und Kontrolle' 02.06.1989	11.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Ingenieur in Ökonomie'

MORTIER Céline 17.05.1972 Luxembourg belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques, spécialisation: psychologie clinique 20.10.1998	13.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences psychologiques
MOSCARDELLI Mauro 20.01.1973 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (TH)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 15.09.2004	22.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
MOSTADE Laurence 12.09.1974 Bastogne belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'agrégée de l'enseignement secondaire supérieur pour les sciences commerciales 03.07.1997	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Agrégée de l'enseignement secondaire supérieur pour les sciences commerciales
MOSTADE Laurence 12.09.1974 Bastogne belge	l'Université de Liège le grade de diplômé d'études approfondies en relations internationales et politique européenne 26.09.1998	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Diplômée d'études approfondies en relations internationales et politique européenne
MOSTADE Laurence 12.09.1974 Bastogne belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 04.07.1996	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires

MOTCH Ingrid 28.03.1979 Braine-l'Alleud belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières, option finances 14.09.2002	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
MOUGET Didier 29.01.1958 Verviers (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 14.07.1982	09.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
MOULIN Caroline 27.04.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières, orientation: expertise comptable et revisorat 27.06.2003	17.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
MOUNFIQ Ali 01.01.1958 Amezmez (Maroc) belge	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur industriel, section industrie 27.06.1986	03.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur industriel
MOUSEL Annick 05.10.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirtin' 07.01.2004	30.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Forstwirtin'
MOUSEL Marianne 26.02.1972 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Rostock' le 'akademischer Grad Diplom-Umweltwissenschaftlerin mit Schwerpunkt Ökologischer Umweltschutz' 15.04.2003	07.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Umweltwissenschaftlerin'

MOUTON Jean-François 03.10.1945 Vesoul (F) française	l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes (Université de Nantes) le diplôme d'ingénieur E.N.S.M. constructions mécaniques et civiles 25.06.1968	29.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur
MUELLER Katrin 29.11.1977 Pforzheim allemande	la 'Universität Koblenz-Landau - Landau/Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 06.11.2003	02.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Pädagogin'
MULLER Adolphe 01.03.1936 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Geologe' 07.11.1961	10.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Geologe'
MULLER Bertil 09.08.1998 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en information et communication, orientation: communication 28.06.2002	26.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en information et communication
MULLER Diane 11.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut National Agronomique Paris-Grignon le diplôme d'agronomie approfondie, spécialité: sciences économiques et sociales, mention: développement agricole 23.10.2003	20.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'agronomie approfondie de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon
MULLER Diane 11.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut National Agronomique Paris-Grignon le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (grade de Master - Master's degree) 23.10.2003	20.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur agronome

MULLER Frédéric 26.11.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Européen de Gestion (ISEG) - Paris le titre ISEG en gestion financière et comptable, option finance 16.07.2003	25.08.2003 04.11.2003 31.03.2004	Titulaire d'un titre ISEG en gestion financière et comptable
MULLER Jacques 31.10.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 29.09.2003	19.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
MULLER Laurent 22.03.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Katholische Universität Eichstätt - Ingolstadt' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann Univ.' 30.09.2003	26.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Kaufmann'
MULLER Nicolas 19.05.1976 Thionville française	l'Université Strasbourg III le diplôme d'études supérieures spécialisées de spécialiste en droit et ingénierie des réseaux de franchise et de distribution (grade de Master - Master's degree) 11.03.2003	13.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un grade de Master
MULLER Nicolas 19.05.1976 Thionville française	l'Université Strasbourg III le diplôme de la maîtrise de droit privé, mention: droit des affaires 29.09.1999	13.01.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de droit privé
MULLER Olivier 29.11.1974 Luxembourg luxembourgeoise	'The Manchester Metropolitan University' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (2nd Division) in Sociology' 18.06.2001	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in Sociology'

MULLER Olivier 29.11.1974 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Hertfordshire' le grade de 'Master of Science in Computer Science' 11.11.2002	03.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Science in Computer Science'
MULLER Tom 24.10.1980 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
MULLER Yasuko Alice 28.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Warwick' le grade de 'Bachelor of Arts (with Honours) in Politics with International Studies (Class two, Division one)' 11.07.2002	29.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Arts in Politics with International Studies'
MULLER Yasuko Alice 28.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Warwick' le grade de 'Master of Science in Management Science and Operational Research' 28.01.2004	18.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Science in Management Science and Operational Research'
MÜLLER Liane 26.03.1964 Potsdam allemande	la 'Karl-Marx-Universität Leipzig' le 'akademischer Grad Diplomgermanist' 07.07.1988	07.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplomgermanist'
MUNHOWEN Arno 12.09.1977 Pétange luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et consulaires 13.09.2003	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences commerciales et consulaires

MUNSCH Laurent 17.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur en science des matériaux 13.04.2002	13.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
MUNSCH Laurent 17.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Lausanne le diplôme postgrade en informatique et organisation 'Master of Science in Business Information Systems (MBI)' ..12.2003	13.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Science in Business Information Systems'
MUZYKA Serge 21.02.1953 Czestochowa (Pologne) française/polonaise	l'Université de Paris-Dauphine le diplôme d'université (niveau maîtrise): management de l'exportation . ..1994	29.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un diplôme d'université 'management de l'exportation'
N'HARI Sid-Ahmed 09.01.1969 Ouled-Mimoun Tlemcen (Algérie) algérienne	l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran le diplôme d'ingénieur, spécialité électronique 30.10.1993	05.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur
NACHTMAN Yann 04.11.1970 Dijon française	l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar le diplôme d'études approfondies de philosophie 14.06.1999	09.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de philosophie
NEDELCU Gheorghe 02.02.1953 Buda (Roumanie) française	l'Institut Polytechnique de Bucarest le diplôme d'ingénieur, section mécanique, spécialisation véhicules autoroutiers 23.05.1984	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur

NEIDHÖFER Günter 30.05.1966 Völklingen allemande	la 'Fachhochschule für Bergbau Saarbrücken' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) im Fachbereich Bergtechnik, Geologie und Vermessungstechnik, Studiengang Bergtechnik' 18.10.1996	29.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
NELLESSEN Markus 14.01.1967 Aachen allemande	la 'Universität der Bundeswehr München' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (FH)' 19.12.1991	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
NEUMANN-SCHRÖDER Claudia 17.08.1976 Bonn allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (FH) im Studiengang Architektur' 30.09.2002	27.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
NEVES DOS SANTOS Dina 11.09.1977 Pelma (P) portugaise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de psychologie 10.10.2003	02.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
NEY Patricia 08.02.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade de licencié en sciences commerciales et consulaires 29.06.2002	18.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
NICKELS Laurent 20.10.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille III le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, filière analyse et politique économiques 29.06.2004	14.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

NICKLAUS	la 'Miami University, Oxford, Ohio'	22.03.2004	'Bachelor of Science in Business'
Marie-Claude			
05.05.1963	le grade de 'Bachelor of Science in Business'	30.03.2004	
Luxembourg			
luxembourgeoise	11.05.1986	06.04.2004	
NICOLETTI	l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry	20.08.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry
Caroline			
20.01.1977	le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry (études supérieures en management)	14.09.2004	
Tassin La Demi-Lune (F)			
française	12.07.2001	22.09.2004	
NIEDERKORN	la Haute Ecole de la Ville de Liège	05.10.2004	Gradué en technologie de l'informatique
Frédéric			
27.03.1976	le titre de gradué en technologie de l'informatique	26.10.2004	
Messancy			
belge	11.09.1998	05.11.2004	
NIEDERKORN-BOESEN	la 'Fachhochschule Trier'	15.12.2003	'Diplom-Ingenieurin (FH)'
Kristina			
20.06.1973	le grade de 'Diplom-Ingenieurin (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen'	13.01.2004	
Saarburg			
allemande	07.11.2000	20.01.2004	
NIEMANN	l'Université Lille I	08.06.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
Laurent			
30.07.1975	le diplôme d'études supérieures spécialisées en multimédia et internet pour le commerce électronique	06.07.2004	
Carvin (F)			
française	23.10.2001	13.07.2004	
NIEMANN	l'Université Lille I	08.06.2004	Titulaire d'une maîtrise d'informatique
Laurent			
30.07.1975	le diplôme de la maîtrise d'informatique	06.07.2004	
Carvin (F)			
française	22.09.2000	13.07.2004	

NINNO Gianluca 07.04.1975 Policoro (I) italienne	la 'Università Cattolica del Sacro Cuore - Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in scienze politiche, indirizzo: politico-internazionale' 19.03.1999	18.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une 'laurea in scienze politiche'
NIZET Vincent 19.05.1963 Rocourt belge	l'Institut Provincial d'Enseignement Supérieur Economique - Seraing (Jemeppe) le titre de gradué en commerce extérieur 30.06.1987	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en commerce extérieur
NIZETTE Eveline 27.12.1971 Malmédy (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 03.07.1993	25.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
NORDGREN Inga-Marie 16.02.1952 Ovanaker (Suède) suédoise	l'Université de Linköping le diplôme 'Ekonomexamen' avec spécialisation en économie internationale 23.03.1978	03.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme 'Ekonomexamen'
NOSBUSCH Frédéric 13.05.1978 Hanovre luxembourgeoise	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte D.E.S.A. 14.03.2003	24.05.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
NOTHUM Michèle 29.06.1980 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Aix-Marseille 3 le diplôme de la maîtrise et le titre d'ingénieur-maître en management et gestion des entreprises, spécialité: management public 07.04.2004	11.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur-maître en management et gestion des entreprises

NOWARA Malgorzata 04.11.1973 Katowice (PL) luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de diplômé d'études approfondies en philosophie et lettres, spécialisation: histoire, cultures et sociétés 28.06.2001	26.08.2004 26.10.2004 05.11.2004	Diplômée d'études approfondies en philosophie et lettres
NOWARA Malgorzata 04.11.1973 Katowice (PL) luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en histoire de l'art et archéologie 23.10.1998	26.08.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licenciée en histoire de l'art et archéologie
O'DONNELL Keith 12.01.1968 Dublin irlandaise	la 'National University of Ireland' le grade de 'Bachelor of Civil Law with Second Class Honours, Grade 2' . ..1988	15.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Civil Law'
O'DONNELL Keith 12.01.1968 Dublin irlandaise	'The Institute of Chartered Accountants in Ireland' le 'Certificate of Fellow of the Institute' 21.05.2004	15.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Fellow of the Institute of Chartered Accountants in Ireland'
OBRZUT Robert 07.02.1963 Wien autrichienne	la 'FernUniversität in Hagen' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl.-Volksw.)' 05.11.2004	29.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Volkswirt'
OELLERS Hanns-Joachim 04.04.1936 Düsseldorf allemande	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl.-Kfm.)' 15.06.1965	17.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Kaufmann'

OFFERMANS André 22.08.1969 Hermalle-Sous-Argenteau belge	l'Institut Gramme Liège le titre d'ingénieur industriel, section industrie 27.06.1991	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur industriel
OGER Pierre - Jean 05.10.1976 Charleroi belge	l'Université de Mons-Hainaut le grade d'ingénieur de gestion 26.09.2000	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur de gestion
OHLMANN Klaus Peter 18.02.1955 Neunkirchen / Saar allemande	la 'Freie Universität Berlin' le grade de 'Diplom-Handelslehrer' 11.05.1987	03.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Handelslehrer'
OLINGER Michèle 05.09.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur du deuxième degré, atelier: peinture monumentale 26.06.2002	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur du deuxième degré
OLIVIER Jean-Claude 14.12.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en journalisme et communication 23.10.1996	12.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en journalisme et communication
OLK Petra 18.04.1974 Trier allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Betriebswirtin (FH) in dem Studiengang Betriebswirtschaft IV (Finanz-, Prüfungs- und Steuerwesen)' 26.09.2000	02.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Betriebswirtin (FH)'

OLKO Beata 28.02.1972 Jezowe (PL) polonaise	l'Académie Agricole de Hugo Kollataj à Cracovie le titre de magister ingénieur, spécialisation: économie de la production agricole 05.07.1999	25.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Magister ingénieur en économie de la production agricole
OOSTHOEK Albert N. 30.03.1964 Leerdam (NL) néerlandaise	la 'Rijksuniversiteit Groningen' le 'doctoraal-examen in bedrijfskunde' 26.04.1993	15.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Science in Business Administration'
ORAZI Gil 31.03.1979 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Edinburgh' le grade de 'Master of Science in Informatics' 03.12.2003	22.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science in Informatics'
ORTIZ LOPEZ-CAMARA Don José Marìa 03.01.1970 Madrid espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le grade de licencié en sciences économiques et de gestion de l'entreprise 08.03.1994	10.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences économiques et de gestion de l'entreprise
OSCH Eric Pierre 13.03.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'New York University' le grade de 'Master of Business Administration' ..05.2002	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Business Administration'
OSCH Eric Pierre 13.03.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Lausanne le diplôme de licence en sciences économiques, mention économie politique ..07.1994	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une licence en sciences économiques

OSCH Eric Pierre 13.03.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in Economics' 01.11.1995	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science in Economics'
OSTRIHONOVA née LUDVIKOVA Janka 18.07.1961 Krompachy (SK) slovaque	la 'P.J. Safariks Universität in Kosice' le 'Diplom für das Lehramt allgemeinbildender Fächer (Physik und Grundlagen der Technik)' 05.06.1984	14.04.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un 'Diplom für das Lehramt allgemeinbildender Fächer (Physik und Grundlagen der Technik)'
OTH Marie-Anne 03.01.1956 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) in Psychology' 31.12.2000	06.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Science in Psychology'
OTH Marie-Anne 03.01.1956 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Master of Science in Psychology' 31.07.2003	06.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Science in Psychology'
OTJACQUES Xavier 17.12.1978 Bastogne belge	la Haute Ecole Robert Schuman - Libramont-Chevigny le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 25.06.1999	27.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en comptabilité
OTRADINA Natalya 31.03.1976 Sevastopol (Ukraine) ukrainienne	le 'Kharkiv Institute of Market Economy and Management' le 'Diploma of Specialist in Economics and Business' 24.07.1999	10.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un 'Diploma of Specialist in Economics and Business'

ÖZTÜRK Asli 27.05.1974 Eskisehir (Turquie) turque	l'Université de Marmara le diplôme de 'Lisans' en administration publique 22.07.1997	19.01.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme de 'Lisans' en administration publique
PAHLSON-MÖLLER Hedda 05.05.1975 Québec suédoise	la 'Lund University' le grade de 'Master of East and Southeast Asian Studies, specialisation in Political Science' 10.12.1999	25.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of East and Southeast Asian Studies'
PAHLSON-MÖLLER Hedda 05.05.1975 Québec suédoise	la 'Brown University' le grade de 'Bachelor of Arts (International Relations)' 26.05.1997	25.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Arts'
PAIROUX Laurent 02.04.1976 Messancy belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières, option finance 30.06.1999	29.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
PALACIOS PINZON Sandra Liliana 16.09.1972 Bogota colombienne	l'Université Nationale de Colombie' le diplôme d'ingénieur en informatique 16.12.1994	11.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur en informatique
PALADI-NOEL Philippe 12.07.1952 Paris française	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Paris le diplôme d'expertise comptable 01.07.1993	19.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable

PANSIN Fernand 25.04.1967 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur en siences des matériaux 06.11.1995	04.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
PAQUES Eric 07.04.1970 Montegnée (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et financières 09.09.1994	24.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
PARDAL DOS SANTOS Filipe Nuno 23.02.1981 Lisbonne portugaise	l'Université de Lisbonne le grade de licencié en études européennes 09.09.2003	22.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en études européennes
PARIS Carsten 21.04.1969 Zweibrücken allemande	la 'Universität der Bundeswehr München - Neubiberg' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann Univ. in der Fachrichtung Wirtschafts- und Organisationswissenschaften' 19.04.1994	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Kaufmann'
PARISOT Sandra 14.08.1973 Belfort (F) française	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de sciences et techniques, spécialité comptables et financières 18.04.2000	23.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
PASQUINI Jean-Bastien 25.07.1965 Sarlat (Dordogne) française	l'Université Montpellier I le diplôme d'études approfondies de droit des affaires 18.10.1994	14.11.2003 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit des affaires

PASQUINI Jean-Bastien 25.07.1965 Sarlat (Dordogne) française	l'Université Montpellier I le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: juriste d'affaires 15.09.1993	14.11.2003 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de juriste d'affaires
PATRY David 04.05.1968 Flers française	l'Université Robert Schuman - Strasbourg III le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: carrières judiciaires 14.12.1994	11.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
PAUELS Christoph 16.07.1979 Malmédy (B) belge	la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem le titre de gradué en bureau de dessin et d'organisation en construction 21.06.2001	30.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Gradué en bureau de dessin et d'organisation en construction
PAULO RIBEIRO Victor Manuel 13.07.1976 Luxembourg portugaise	la Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine le titre de gradué en relations publiques 27.06.2002	13.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en relations publiques
PAULUS Magali 22.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	'The University College Dublin - National University of Ireland' le 'gradum magisterii scientiae (agricultura)' 21.04.2004	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Magister Scientiae (Agricultura)'
PAULUS Magali 22.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Marc Bloch - Strasbourg II le diplôme de maîtrise d'ethnologie 08.10.2001	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise d'ethnologie

PAWLISZ Malgorzata 23.04.1960 Bydgoszcz (Pologne) polonais	l'Académie Economique à Poznan le titre de Magister en économie 14.09.1983	14.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Magister en économie
PAZOS RODRIGUEZ José 05.11.1975 Cambados (E) espagnole	l'Université Libre de Bruxelles le grade de diplômé d'études complémentaires du 2ème cycle en archivistique, orientation: administration et entreprise contemporaines 27.06.2003	17.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Diplômé d'études complémentaires du 2ème cycle en archivistique
PECKELS Laurent 28.01.1974 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris 1 le diplôme de la maîtrise en droit, mention droit européen 24.10.2000	26.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise en droit
PECKELS Laurent 28.01.1974 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications à Paris et le groupe HEC le mastère spécialisé en netbusiness 22.03.2002	26.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un mastère spécialisé en netbusiness
PEGEL Christine 14.04.1980 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en information et communication 15.10.2003	15.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licenciée en information et communication
PELOPIDAS Maryse 10.09.1947 Châlons-sur-Marne (F) française	l'Université de Reims le diplôme de la maîtrise de psychologie 10.07.2003	24.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie

PENGEL Michael Hugo 16.12.1957 's-Gravenhage (NL) néerlandaise	la 'Hogere Technische School te 's-Hertogenbosch' le 'Diploma Hoger Technisch Onderwijs - ingenieur (ing.) - Elektrotechniek' 28.06.1984	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
PENSALFINI Christophe 31.10.1977 Villerupt (F) française	l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille, spécialité: génie industriel et informatique (grade de Master - Master's degree) 03.10.2002	19.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
PEREIRA Vasco 23.07.1975 Lisbonne portugaise	l'Université Technique de Lisbonne le diplôme de la licence en architecture de développement urbain et territorial 01.06.2001	06.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une licence en architecture de développement urbain et territorial
PEREIRA DO RIO Andrea 21.07.1979 Vila Real (P) portugaise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques: économie et gestion de l'entreprise 07.07.2003	21.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PEREKREST Anastasia 23.06.1979 Moscou russe	l'Académie de Finances au Gouvernement de la Fédération de Russie la qualification d'économiste spécialisé en finances et crédit 20.06.2001	11.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste en finances et crédit
PEREZ Eric 14.06.1973 Orange (F) française	l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers 19.07.1996	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur

PEROL Bruno 13.03.1971 Djerzinsk (Russie) française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie - Paris le diplôme d'études supérieures comptables et financières 26.03.1999	22.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
PEROL Bruno 13.03.1971 Djerzinsk (Russie) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 16.03.2000	22.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
PERRIN Christine 22.10.1961 Nancy française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en méthodes informatiques appliquées à la gestion 22.06.1989	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise en méthodes informatiques appliquées à la gestion
PESCH Alexandra 14.07.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de diplômé d'études spécialisées en politique européenne 15.10.2003	22.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Diplômée d'études spécialisées en politique européenne
PETIT Christophe 16.11.1974 Nancy française	l'Institut Supérieur d'Action Internationale et de Production (ISAIP) - Saint Barthélemy d'Anjou le titre de chef de projet international en informatique et réseaux 30.11.2001	08.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Chef de projet international en informatique et réseaux
PETROVA Eliza 04.07.1975 Varna (Bulgarie) bulgare	la 'Varna University of Economics' le grade de 'Bachelor in Economics and Commercial Management' 05.05.1999	12.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor in Economics and Commercial Management'

PHAM VINH THANH Albert 09.05.1968 Dieu Hoa (Vietnam) française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées en ingénierie des projets multimédia (grade de Master - Master's degree) 27.06.2003	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un grade de Master
PHAM VINH THANH Albert 09.05.1968 Dieu Hoa (Vietnam) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Bretagne - Brest le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bretagne (Formation Supérieure au Management) 10.11.1995	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bretagne
PICARDEL François 27.04.1978 St. Germain-en-Laye franco-allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Bauingenieurwesen (deutsch-französischer Studiengang (DFHI))' 31.10.2003	16.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
PICHARD Jean-Luc 14.07.1972 Chartres (F) française	l'Institut Catholique d'Arts et Métiers - Lille le diplôme d'ingénieur de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille 06.07.1995	26.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
PIERRE Claudine-Micheline 21.03.1978 Arlon belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - site de Liège - Institut Lambert Lombard le grade d'architecte 28.06.2002	10.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
PIERRET Franck 28.01.1974 Messancy belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en travail social, orientation: entreprises et administrations 30.06.1999	04.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en travail social

PIERSON Joël 10.06.1965 Jéhonville belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Luxembourg Arts & Métiers - Pierrard à Virton le grade d'ingénieur industriel, section électromécanique 01.07.1989	26.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur industriel
PIERSON Patricia 07.12.1970 Longlier belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en criminologie 06.09.1996	14.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en criminologie
PIETERS Stan 29.11.1976 Hal belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil mécanicien 02.07.1999	10.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
PIHL Jochum 25.10.1952 Södra Mellby (Suède) suédoise	l'Université de Linköping le certificat de réussite au 'Civilingenjörsexamen' à la Faculté d'Economie Industrielle (spécialisation en systèmes de transport / gestion des matériaux) 29.01.1980	03.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Civilingenjör'
PINGAT Arnaud 01.06.1971 Reims française	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil architecte 17.09.1999	19.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
PIQUEMAL Valérie 06.09.1971 Paris française	l'Ecole Européenne des Affaires - Paris le grade de 'European Master of Management' 18.07.1994	25.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'European Master of Management'

PIROTTE Alain 21.04.1967 Saint-Mard (B) belge	l'Institut Supérieur des Aumôniers du Travail - Seraing le titre de gradué en électromécanique 13.09.1990	03.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Gradué en électromécanique
PIZZOLANTE Fabrizio 22.08.1974 Luxembourg italienne	l'Institut Saint-Luc - Liège le titre de gradué en photographie 06.09.2002	02.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en photographie
PLAINCHAMP Christophe 04.04.1978 Libramont belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences de gestion 02.07.2001	10.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences de gestion
PODGORNEI Liviu Nestor 20.04.1961 Alba Iulia (Roumanie) française	l'Institut Polytechnique de Bucarest - Faculté de Technologie de Constructions de Machines le diplôme d'ingénieur dans le domaine mécanique, spécialité: technologie de constructions de machines 14.01.1987	11.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
POLET Isabelle 19.08.1967 Namur belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - Site Lambert Lombard - Liège le titre d'architecte 04.07.1991	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
PONCIN Gilles 23.07.1975 Esch/Alzette luxembourgeoise	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le titre de 'Associate of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales' 01.02.2004	13.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Associate of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales'

PONOMARENKO Svitlana 22.05.1968 Svarkove (Ukraine) belge	l'Institut de Pharmacie d'Etat de Kharkiv le grade de 'Master of Science' en pharmacie 18.06.1991	09.06.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Science' en pharmacie
PONTILLO Remedios 20.08.1960 Bislig allemande	la 'University of the Visayas' le grade de 'Bachelor of Science in Commerce' 27.04.1984	18.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Bachelor of Science in Commerce'
POOS Xavier 23.01.1978 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, option économie internationale 29.09.2003	29.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PRELL Matthias Christian 10.02.1978 Augsburg allemande	la 'Fachhochschule Augsburg' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH)) im Studiengang Architektur' 11.12.2003	27.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
PRETRE Christelle 10.05.1973 Roussillon française	l'Université Paris 5 le diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie clinique et pathologique 23.01.2001	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie clinique et pathologique
PRETRE Christelle 10.05.1973 Roussillon rançaise	l'Université Paris 5 le diplôme de la maîtrise de psychologie 22.11.1999	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie

PRINCE Dominique 29.10.1978 Malmédy belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières, option finances 30.06.2000	02.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
PROES André 22.07.1963 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule für Wirtschaft Pforzheim' le 'Hochschulgrad Diplom-Wirtschaftsingenieur (FH), Studienschwerpunkt Export' 29.04.1988	30.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Wirtschaftsingenieur (FH)'
PROMMENSCHENKEL Sylvie 11.02.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg' le 'Grad einer Magistra Artium (M.A.) an der Fakultät für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften' 22.07.2004	22.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Magistra Artium'
PRÜM Delphine 22.04.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences psychologiques 20.09.2002	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences psychologiques
PTASZYNSKA Anna 12.07.1978 Tarnowskie Gory (Pologne) polonaise	la 'Uniwersytet Opolski - Opolu' le titre de magistra dans le domaine de l'éducation élémentaire 13.06.2002	13.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Magistra en éducation élémentaire
PULST Lothar 10.09.1940 Lübeck allemande	la 'Technische Universität Berlin' le grade de 'Diplom-Ingenieur an der Fakultät für Architektur' 19.06.1968	08.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte

QASIM-ZADEH Fuad 19.10.1973 Bakou (Azerbaïdjan) azerbaïdjanaise	le 'Azerbaijan State Institute of Languages' la qualification d'un enseignant de la langue anglaise dans l'enseignement postprimaire 29.06.1995	23.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'enseignement de la langue anglaise dans l'enseignement postprimaire
QUATRARO Aurélio 14.08.1971 Bruxelles italienne	la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux le grade d'ingénieur agronome 01.07.1995	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur agronome
QUEIROGA Luciano 20.01.1972 Meulan (F) franco-portugaise	l'Université Paris VI le diplôme d'études supérieures spécialisées de construction: structures et méthodes 03.03.1998	19.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de construction: structures et méthodes
QUENET Xavier 05.03.1963 Arcachon (F) française	l'Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie - Paris le diplôme d'ingénieur des travaux publics 28.11.1988	05.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
RAGULSKY Laetitia 14.11.1978 Thionville française	le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche - Paris le diplôme d'études comptables et financières 01.04.2004	17.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
RAHMANIAN Yalda 20.09.1976 Téhéran luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le titre d'architecte 20.09.2002	23.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte

RAIMUNDO DA SILVA Miguel 21.07.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le titre d'architecte 02.07.2004	25.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
RAJAONAH Rija 16.12.1973 Tananarive française	l'Université de Paris I - Panthéon -Sorbonne le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 17.12.1998	22.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
RAMPRAKASH Deo 02.11.1937 Guyana (South America) britannique	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in Statistics' 21.07.1966	03.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science in Statistics'
RAPIN Karine Marie-Anne 27.07.1967 Thionville française	'The London Institute - London College of Fashion' le 'Postgraduate Certificate in Fashion (Advanced Pattern Cutting & Manufacture)' 21.02.2001	30.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un 'Postgraduate Certificate in Fashion'
RAPIN Karine Marie-Anne 27.07.1967 Thionville française	la 'University of Kent at Canterbury - Kent Institute of Art & Design' le grade de 'Bachelor of Arts in Fashion Technology with Second Class Honours (Lower Division)' 26.06.2000	30.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Arts in Fashion Technology'
RASS Christoph 30.08.1959 Trier allemande	la 'Universität Heidelberg' le grade de 'Diplom-Volkswirt' 17.12.1986	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Volkswirt'

RASS Ulrich Philipp Michael 17.12.1955 Trier allemande	le 'Bayer. Staatsministerium der Justiz - Landesjustizprüfungsamt' le 'Zeugnis über die Erste Juristische Staatsprüfung' 26.01.1984	05.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Juristische Staatsprüfung'
RATAUX Michaël 26.05.1974 Villers Semeuse (F) française	l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes 17.11.1997	09.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
RATHS Cédric 09.04.1974 Bastogne belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié en sciences économiques 30.09.2002	08.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences économiques
RAU Sylvia 07.03.1955 Amnéville française	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en direction et gestion des ressources humaines (grade de mastaire) 10.01.2001	04.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
RAUCH Serena 04.06.1974 Berlin-Tempelhof allemande	la 'Fachhochschule Weihenstephan' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (FH) im Studiengang Landwirtschaft' 17.02.2000	19.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Agraringenieurin (FH)'
RECCHIA Sophie 06.01.1981 Luxembourg française	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de psychologie 30.09.2004	13.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie

RECKEL Carlo 12.11.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 30.04.2004	29.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
RECKINGER Rachel 14.02.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Aix-Marseille 1 le diplôme de la maîtrise d'ethnologie 13.09.2000	23.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise d'ethnologie
RECKINGER Rachel 14.02.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Aix-Marseille 1 le diplôme d'études approfondies en anthropologie 09.05.2001	23.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
RECULÉ Georges 16.09.1947 Houtain-Saint-Siméon (B) belge	l'Ecole Communale de Commerce, de Secrétariat et d'Administration - Liège le titre de gradué en comptabilité et administration 30.06.1970	29.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Gradué en comptabilité et administration
REGENWETTER Marie-Paule 25.08.1960 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie, Studienrichtung: Übersetzer- und Dolmetscherausbildung' 30.10.1986	12.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magister der Philosophie'
REILES Claude 22.02.1978 Ettelbruck luxembourgeoise	le 'Landesprüfungsamt beim Ministerium für Wissenschaft, Weiterbildung, Forschung und Kultur - Rheinland-Pfalz' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien' 25.11.2002	15.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien'

REILES Nathalie 06.04.1972 Lausanne luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise de sociologie 29.04.2002	06.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
REISEN Fabienne 02.12.1973 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of California, Riverside' le grade de 'Doctor of Philosophy in the field of environmental toxicology' 13.12.2003	26.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Doctor of Philosophy in environmental toxicology'
REITER Michel 25.12.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Strasbourg 1 le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: monnaie et finance 10.10.2002	22.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
REMMY Laurent 27.03.1969 Metz française	l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (E.S.T.A.C.A.) - Paris le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile 21.12.1992	16.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
RENARD Benoît 10.03.1963 Chartres (F) française	l'Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie - Paris le diplôme d'ingénieur des travaux du bâtiment 08.01.1990	16.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur

RENETTE Benoit 12.07.1980 Liège belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - site de Liège - Institut Lambert Lombard le grade d'architecte 27.06.2003	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
REUTER Alain 18.09.1973 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London (Imperial College of Science, Technology and Medicine)' le grade de 'Doctor of Philosophy (Mathematics)' 31.03.2002	17.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Doctor of Philosophy'
REUTER Marc 20.06.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	18.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
REVETS Dominique 22.08.1973 Bastogne belge	l'Institut Paul Lambin (Université Catholique de Louvain) le titre de gradué en chimie 27.06.1996	25.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Gradué en chimie
REYTER Marie-Laure 23.09.1958 Metz française	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme interuniversitaire de formation des assistants de recherche clinique 23.05.2003	18.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme interuniversitaire de formation des assistants de recherche clinique
RIBEIRO Paulo 07.07.1979 Luxembourg portugaise	le 'Stevens Institute of Technology, Hoboken, New Jersey' le grade de 'Master of Science - Information Systems' 06.02.2004	16.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Science - Information Systems'

RICHARD Guibert 18.03.1974 Namur belge	la Haute Ecole Léon Eli Troclet - Jemeppe le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 25.06.1997	18.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Gradué en comptabilité
RICHARD Jean-Louis 25.02.1945 Granville (F) française	l'Université de Caen Basse-Normandie le diplôme de la licence ès sciences économiques . ..1968	03.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une licence ès sciences économiques
RICHTER Frédéric 25.01.1978 Liège belge	la Haute Ecole Mosane d'Enseignement Supérieur HEMES - Liège le titre de gradué en comptabilité, option gestion 28.06.2001	31.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en comptabilité
RICHY David 23.07.1979 Liège belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences de gestion 14.09.2001	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences de gestion
RIES Jeff 23.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in dem Studiengang Vermessungswesen' 01.10.2003	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
RIES John 04.06.1971 Echternach luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 10.12.1996	05.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Chemiker'

RIES Paul 13.04.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Montréal le diplôme de la maîtrise ès sciences (M.Sc.) (sciences économiques) 13.04.2004	09.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise ès sciences
RIES Paul 13.04.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 05.12.2001	11.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Volkswirt'
RIES Robert 26.10.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Pädagogische Hochschule Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagoge (Dipl.-Päd.)' 06.10.2004	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagoge'
RIES Tom 18.02.1976 Luxembourg luxembourgeoise	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de maître en sciences de gestion 29.09.2000	10.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Maître en sciences de gestion
RIGONI Andrea 03.03.1977 Luxembourg italienne	la 'Università degli Studi di Padova' le diplôme de 'laurea di dottore in ingegneria chimica, orientamento ambiente' 20.02.2004	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une 'laurea in ingegneria chimica'
RIGUIDEL Béatrice 08.05.1976 Ho Chi Minh Ville française	l'Université Nancy 2 le diplôme d'université de l'Institut Commercial de Nancy 09.11.2000	22.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire du diplôme de l'Institut Commercial de Nancy

RING Hans-Joachim 28.02.1948 Diefflen allemande	la 'Fachhochschule des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Fachbereich Ingenieurbau' 29.01.1980	26.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
RIPPERT Jacqueline 31.07.1974 Aarau (CH) luxembourgeoise	le 'University of Wales College of Cardiff' le grade de 'Bachelor of Arts in Archaeology and Ancient History with Second Class Honours, Division 1' 08.07.1996	06.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Arts in Archaeology and Ancient History'
RIPPERT Jacqueline 31.07.1974 Aarau (CH) luxembourgeoise	la 'University of York' le grade de 'Master of Arts in Archaeological Heritage Management' 09.07.1998	06.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Arts in Archaeological Heritage Management'
RIVERO GOMEZ Olegario 10.06.1966 Ortiguerira (Espagne) espagnole	l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II) le diplôme de licence de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 04.04.1997	25.09.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une licence de sciences économiques
RIVIÉ Sophie 03.10.1980 Metz française	l'Université de Metz - Institut Universitaire Professionnalisé le diplôme de la maîtrise et le titre d'ingénieur-maître en sciences de gestion 26.03.2004	29.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur-maître en sciences de gestion

ROBERT Gwénaël 02.12.1979 Bastogne belge	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le grade de licencié en gestion de l'entreprise 10.09.2002	24.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en gestion de l'entreprise
ROCK Marc 01.06.1974 Beyren luxembourgeoise	la 'Colorado School of Mines, Golden, Colorado' le grade de 'Master of Science (Mineral Economics)' 15.12.2000	12.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Master of Science (Mineral Economics)'
RODICK Olivier 16.06.1973 Thionville française	le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche - Paris le diplôme d'expertise comptable 30.09.2002	02.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
RODIUS Mireille 07.12.1979 Pétange luxembourgeoise	la Haute Ecole Catholique du Luxembourg - Blaise Pascal - Arlon le titre de graduée en comptabilité, option gestion 22.06.2000	10.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Graduée en comptabilité
RODRIGUES Eliane 24.09.1977 Amiens française	le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) le diplôme supérieur de comptabilité du Conservatoire National des Arts et Métiers 20.12.2002	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire du diplôme supérieur de comptabilité du Conservatoire National des Arts et Métiers
RODRIGUES DOS SANTOS Alaide 16.04.1971 Sao Paulo (BR) brésilienne	le Centre Universitaire FIEO - Fondation Institut d'Enseignement pour Osasco le titre de licencié en pédagogie 25.01.2000	09.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en pédagogie

RODRIGUES FERREIRA DA SILVA Elsa Maria 23.07.1963 Angola portugaise	la 'Universidade do Minho' le diplôme de licence en ingénierie civile 21.12.2001	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en ingénierie civile
RODRIGUES MENDES Carla Margarida 12.05.1975 Figueira da Foz (P) portugaise	l'Institut Polytechnique de Coimbra - Ecole Supérieure Agricole le diplôme de Bacharelato en ingénierie des industries agro-alimentaires 09.02.2000	28.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Bacharel en ingénierie des industries agro-alimentaires
RODRIGUES SEIXAS Sergio 05.01.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en management du design et de la qualité (grade de Master - Master's degree) 10.02.2004	05.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un grade de Master
ROELANTS Catherine 09.10.1981 Mons belge	l'Ecole d'Interprètes Internationaux - Mons le titre de licencié traducteur 27.06.2002	11.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié traducteur
ROESSLER Thomas Ludwig 15.05.1975 Köln allemande	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Mathematiker' 15.01.2003	17.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Mathematiker'
ROGER Marcel 03.08.1939 Béziers (F) française	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte D.E.S.A. 09.11.1967	26.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Architecte

ROHDEWALD Thomas 18.01.1973 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Oxford' le grade de 'Master of Science (Mathematics)' 22.01.2000	17.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Science'
ROLAND Christine 30.12.1965 Huy belge	l'Institut Saint-Luc - Bruxelles le diplôme de graduat en arts plastiques, orientation: création d'intérieur' 09.09.1988	09.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	Graduée en arts plastiques
ROLLIN Cathy 03.09.1977 Namur belge	l'Institut d'Enseignement Commercial de Namur le diplôme de gradué en comptabilité 25.09.1999	09.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Graduée en comptabilité
ROLLIN Cathy 03.09.1977 Namur belge	l'Institut d'Enseignement Commercial de Namur le diplôme de gradué en fiscalité 30.09.2000	09.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Graduée en fiscalité
ROQUE Emmanuel 23.11.1973 Alès (Gard) (F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice 10.05.1999	08.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice
ROSSLER Fabienne 13.07.1976 Bombay (Inde) luxembourgeoise	la 'Università degli Studi di Padova' le grade de 'European Master in Human Rights and Democratisation' 14.09.2003	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'European Master in Human Rights and Democratisation'

ROTHILDE Michel 06.09.1977 Liège belge	l'Université de Liège le grade d'ingénieur de gestion 15.09.2000	11.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur de gestion
ROTINK Georges 05.05.1978 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Johannes Gutenberg-Universität - Mainz' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagoge (Dipl.-Päd.)' 14.04.2003	02.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Pädagoge'
ROUARD Manuel 10.10.1972 Namur belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, à Namur le grade de licencié et maître en informatique 29.09.1995	05.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié et maître en informatique
ROULEV Stanislav 05.08.1974 Rostov-sur-Don (Russie) russe	l'Académie d'Etat de l'Economie de Rostov la qualification d'économiste, spécialité: finances et crédit 24.06.1996	02.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste
ROULEV Stanislav 05.08.1974 Rostov-sur-Don (Russie) russe	l'Académie d'Etat de l'Economie de Rostov (Conseil de Dissertation) le grade de candidat ès sciences économiques 03.02.2000	02.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Candidat ès sciences économiques
ROUSSEL François 07.01.1967 Besançon française	le Ministère de la Culture et de la Francophonie - Délégation aux Arts Plastiques - Paris le diplôme national supérieur d'expression plastique, option communication 31.01.1996	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme national supérieur d'expression plastique

ROUSSEL Ludovic 17.10.1974 Obernai (F) française	l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique (ESIEE) - Amiens le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique 10.07.1997	13.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
RULMONT Bernard 26.02.1973 Rocourt (B) belge	l'Université de Liège le grade de licencié en psychologie 26.09.1996	18.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en psychologie
RULMONT Bernard 26.02.1973 Rocourt (B) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé d'études spécialisées en psychothérapie, orientation: intervention clinique et thérapie comportementale 04.09.2000	18.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Diplômé d'études spécialisées en psychothérapie
RUSSO Massimo 15.11.1973 Bari (I) italienne	la 'Università degli Studi di Bari' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio, indirizzo: economia aziendale' 06.11.2000	10.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia e commercio'
RUYER Charles 17.01.1947 Esch / Alzette française	l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (Université de Paris) le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles, section de physique 30.10.1971	19.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Ingénieur

RUYMEN Olivier 16.03.1973 Vilvoorde belge	la 'Hogeschool voor Wetenschap en Kunst - Brussel' le grade d'ingénieur industriel en électricité 03.07.1998	21.07.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur industriel
SACCHETTI Sandra 22.02.1974 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magistra der Philosophie (1. Völkerkunde; 2. Publizistik und Kommunikationswissenschaft)' 21.03.2000	19.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Magistra der Philosophie'
SAHAJEVA Violeta 24.09.1979 Riga lettone	la 'Riga Technical University' le 'Engineer Diploma in speciality Craft Technologies and Design' 19.06.2003	20.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Technologist and Art Designer'
SAHIN Ali Murat 23.09.1955 Ankara (Turquie) luxembourgeoise	l'Université de Paris I le diplôme de la maîtrise ès sciences économiques, mention: économie d'entreprise 23.04.1981	02.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
SAHR Daniel 21.03.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme de la maîtrise A.E.S., mention: administration et gestion des entreprises 25.06.2003	30.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise A.E.S.
SAK Isabelle 30.12.1965 Liège belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie à Liège le grade d'architecte, option urbanisme 02.07.1989	15.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte

SALVATORE Pasquale 03.01.1976 Lanciano (I) italienne	la 'Università Cattolica del Sacro Cuore - Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio' 12.07.2001	09.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia e commercio'
SANDRE Gilbert Louis 30.01.1943 Lyon française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur, spécialité: électrotechnique 08.02.1983	13.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
SANGARE Jean-Louis 04.02.1959 Paris française	l'Ecole Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy - Institut National Polytechnique de Lorraine le diplôme d'ingénieur civil des mines de Nancy 30.06.1982	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
SAR Sinan 05.06.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'London Guildhall University' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (1st Division) in Economics and Investment' 09.07.2003	29.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Arts in Economics and Investment'
SAR Sinan 05.06.1980 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Reading' le grade de 'Master of Science in International Securities Investment and Banking' 08.07.2004	29.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Science in International Securities Investment and Banking'
SASSO Lorenzo 02.05.1976 Bologna italienne	la 'Università degli Studi di Bologna' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio' 16.11.1999	13.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia e commercio'

SAUBER Tim 12.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le titre de 'Doktor der Technischen Wissenschaften (Dr. sc. techn.)' 14.07.2004	06.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Doktor der Technischen Wissenschaften'
SAUBER Tim 12.08.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Betriebs- und Produktionsingenieur' 12.04.2002	06.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Betriebs - und Produktionsingenieur'
SCARPA Sandrine 04.02.1976 Grenoble (F) française	la Fondation Universitaire Luxembourgeoise - Arlon le grade de diplômée d'études spécialisées en sciences de l'environnement 13.09.2002	16.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Diplômée d'études spécialisées en sciences de l'environnement
SCHAACK Pascal 20.08.1981 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	05.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
SCHAEFER Patrick 25.10.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Bingen' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Umweltschutz' 05.08.2004	06.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
SCHANCK Marc 13.09.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques, orientation: relations internationales 12.09.2003	12.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences politiques

SCHANK Isabel 22.07.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Greenwich' le 'Diploma in Landscape Architecture' 14.06.2002	28.09.2003 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un 'Diploma in Landscape Architecture'
SCHÄPERS Hans-Gerd 09.02.1933 Gelsenkirchen allemande	'The Engineering Council' le 'title Incorporated Engineer' 07.02.1990	13.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
SCHEER Jean-Marc 13.04.1968 Bâle (CH) luxembourgeoise	'The University of Warwick' le grade de 'Master of Business Administration' 16.07.2004	29.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Business Administration'
SCHEIDWEILER Maggy 24.03.1980 Luxembourg luxembourgeoise	le 'Staatliches Prüfungsamt für Erste Staatsprüfungen für Lehrämter an Schulen - Köln' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 16.06.2004	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik'
SCHEIN Claudia 05.04.1978 Trier (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 04.08.2003	04.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagogin'
SCHERER Laurent 10.07.1974 Forbach (F) française	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion financière et espace européen 13.04.2000	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion financière et espace européen

SCHERER Laurent 10.07.1974 Forbach (F) française	l'Université Nancy 2 - Centre Européen Universitaire le diplôme d'études supérieures européennes, option: sciences économiques et gestion 03.12.1999	03.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures européennes
SCHETTGEN Birgit 19.06.1968 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 01.07.1994	30.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Pädagogin'
SCHEUREN Jean-Paul 21.03.1967 Differdange luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le titre de licencié en sciences économiques appliquées 11.09.1992	30.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en sciences économiques appliquées
SCHILD Patrick 04.07.1966 Metz française	le Conservatoire National des Arts et Métiers le diplôme d'études supérieures techniques, spécialité: informatique (ingénierie et intégration informatique: systèmes d'information) 30.04.2003	06.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques en informatique
SCHILTZ Jean-Marie 22.02.1945 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Paris I le diplôme de licence ès sciences économiques 12.02.1979	23.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une licence ès sciences économiques
SCHINTGEN Katja 27.04.1977 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 21.07.2003	17.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Pädagogin'

SCHLEICH Jean-Baptiste 30.05.1942 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil des constructions 20.07.1967	16.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
SCHLINK Timothée 28.10.1977 Thionville luxembourgeoise	la 'Technische Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 24.04.2004	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
SCHMALEN Luc 04.06.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieur in dem Studiengang Maschinenbau' 20.10.2003	10.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
SCHMICKRATH Véronique 27.11.1972 Arlon belge	l'Université de Liège le grade de licencié en science économique 19.09.1997	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en science économique
SCHMIDT Axel 18.03.1949 Giessen allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Maschinenbau' 08.08.1979	22.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
SCHMIDT Raoul 08.11.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (grade de Master - Master's degree) 01.07.2004	09.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur

SCHMIT Claudine 24.11.1979 Ettelbruck luxembourgeoise	la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux le grade d'ingénieur agronome, orientation: aménagement des territoires 15.09.2004	17.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur agronome
SCHMIT Mike 18.12.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris II le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: monnaie-finance 03.10.2003	24.09.2003 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
SCHMIT Mike 18.12.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Westfälische Wilhelms-Universität Münster' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 13.08.2003	24.09.2003 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Volkswirt'
SCHMIT Nathalie 01.10.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Wales, Cardiff' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration with Spanish with Second Class Honours, Division 1' 11.07.2000	18.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Bachelor of Science in Business Administration with Spanish'
SCHMIT Philippe 06.04.1978 Thionville française	l'Université Henri Poincaré - Nancy 1 le diplôme d'études supérieures spécialisées en ingénierie des systèmes électroniques embarqués (grade de Master - Master's degree) 27.02.2003	11.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un grade de Master

SCHMIT Robert 15.09.1960 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris 7 le diplôme de maîtrise de sciences et techniques, mention: protection de l'environnement 15.09.1983	05.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques en protection de l'environnement
SCHMITZ Rolf 23.09.1946 Frechen (D) allemande	la 'Fachhochschule Köln' le grade de 'Diplom-Betriebswirt' 07.10.1982	18.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
SCHNEIDER Jessica 13.12.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de psychologie (psycho cognitive expérimentale) 25.09.2003	13.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
SCHNEIDER Véronique 22.05.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'architecte 13.07.2004	14.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
SCHOETTERT Martine 09.12.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: analyse et politique économiques 05.07.2004	06.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
SCHOLTES Pierre 02.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur en systèmes de communication 10.10.2003	14.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur

SCHOLZEN	le 'Art Center College of Design'	26.03.2004	'Bachelor of Science in Transportation Design'
Jérôme			
03.11.1972	le grade de 'Bachelor of Science in Transportation Design'	30.03.2004	
Luxembourg			
luxembourgeoise	20.12.1997	06.04.2004	
SCHOMER	la 'Universität Trier'	21.10.2004	'Diplom-Kaufmann'
Claude			
10.04.1970	le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann'	14.12.2004	
Differdange			
luxembourgeoise	05.05.2004	22.12.2004	
SCHRAEPEN	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - Institut Supérieur de Commerce	04.05.2004	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
Caroline			
06.07.1971	le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires	18.05.2004	
Liège			
belge	03.07.1993	26.05.2004	
SCHRANK	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon	26.05.2004	Ingénieur industriel
Christophe			
13.03.1967	le titre d'ingénieur industriel, section industrie	06.07.2004	
Pétange			
luxembourgeoise	24.06.1993	13.07.2004	
SCHRENK	la 'Fachhochschule Regensburg'	01.07.2004	'Diplom-Betriebswirtin (FH)'
Ulrike			
17.02.1965	le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirtin (FH)'	14.09.2004	
Vilshofen			
allemande	12.02.1994	22.09.2004	
SCHRÖDER	la 'Technische Universität Graz'	26.08.2004	Ingénieur
Marc			
12.03.1972	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.), Studienzweig: Allgemeine Technische Chemie'	14.09.2004	
Ettelbruck			
luxembourgeoise	07.04.2000	22.09.2004	

SCHROEDER Marc 31.01.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 05.09.2003	09.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences économiques
SCHROEDER Romuald 11.09.1973 Saint-Avold française	l'Université de Metz et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) le titre d'ingénieur de l'Institut Lorrain des Techniques de l'Ingénieur, spécialité: génie mécanique et productique 04.03.1999	13.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
SCHROEDER Simone 30.03.1972 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 14.12.2000	10.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagogin'
SCHULER Annette 25.07.1977 Trier (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 24.02.2003	13.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagogin'
SCHULLER Anne-Marie 24.02.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de docteur en sciences psychologiques 24.03.2004	19.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Docteur en sciences psychologiques
SCHULLER Matthias 08.04.1964 Coburg allemande	la 'Universität Bayreuth' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Univ.)' 08.12.1990	09.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Kaufmann'
SCHUMACHER-BITTNER Sabine 18.04.1961 Aachen (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 27.03.1986	09.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Psychologin'

SCHUMAN Marc 18.02.1973 Bâle (CH) luxembourgeoise	la 'University of Oxford' le grade de 'Doctor of Philosophy' 01.07.2003	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Doctor of Philosophy'
SCHUSTER Isabelle 22.01.1969 Luxembourg belge	l'Université Strasbourg II le diplôme d'études approfondies en histoire et civilisations de l'Europe 15.03.1999	31.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en histoire et civilisations de l'Europe
SCHWARTZ Luc 05.02.1970 Echternach luxembourgeoise	la 'Universität Bern' le 'Titel eines Licentiatus Philosophiae (Hauptfach Psychologie)' 07.11.2003	09.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Licentiatus Philosophiae'
SEBASTIANI Thierry 08.06.1968 Arlon italienne	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le grade d'ingénieur industriel 28.06.1990	12.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur industriel
SEIDEL Alexander 29.04.1954 Stuttgart allemande	la 'Fachhochschule für Technik Stuttgart' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) - Dipl.-Ing. (FH) - in der Fachrichtung Architektur' 28.07.1983	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
SENSIQUE Doriane 15.03.1968 Messancy belge	l'Institut Supérieur des Aumoniers du Travail le grade de gradué en secrétariat de direction 13.09.1988	10.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Graduée en secrétariat de direction

SEPPEN Andrea 02.12.1961 Athènes néerlandaise	la 'Rijksuniversiteit te Utrecht' le 'doctoraal examen in de psychologie' 25.09.1987	27.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science'
SERVAIS Jean-Pierre 18.08.1969 Liège belge	l'Institut Sainte-Marie à Liège le titre de gradué en comptabilité, option: gestion des P.M.E. 30.06.1993	27.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Gradué en comptabilité
SIMIAO Marcia Regina 22.02.1965 Rio de Janeiro (Brésil) brésilienne	la 'Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro' le titre de psychologue 20.07.1988	10.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme de psychologue
SIMON Didier 08.03.1971 Aye (B) belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de la Communauté Française - Libramont le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 26.06.1995	24.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Gradué en comptabilité
SIMON Martine 11.10.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Pierre Mendès - France (Grenoble II) le diplôme de la maîtrise en sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 06.07.2004	14.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
SIMON Patrick 09.03.1977 Luxembourg française	l'Université de Metz le diplôme de la maîtrise en information et communication 09.10.2003	16.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise en information et communication

SIMONELLI Thierry 19.06.1967 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris IV le diplôme de doctorat de philosophie 18.11.1997	21.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Docteur de philosophie
SIMONELLI Thierry 19.06.1967 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris VII le diplôme d'études approfondies des psychoses et états-limites (grade de Master) 26.07.2004	01.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un grade de Master
SIMONET Jean-François 18.07.1974 Liège belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences de gestion 17.09.1999	08.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences de gestion
SIMONS Rob 23.10.1978 Bree belge	la 'Hogeschool Limburg - Diepenbeek' le titre de gradué en gestion de communication 04.07.2000	28.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Gradué en gestion de communication
SINNER Carmen 19.12.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 05.11.2003	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Psychologin'
SINNER Michèle 15.07.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' et 'The City University' le grade de 'Bachelor of Arts in Journalism and Contemporary History with Second Class Honours (Upper Division)' 05.07.2004	22.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Bachelor of Arts'

SINNER Yves Henri 26.07.1979 Luxembourg luxembourgeoise	'The Surrey Institute of Art & Design - University College' le grade de 'Bachelor of Arts with First Class Honours in Integrated Three Dimensional Design' 05.07.2001	09.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Arts in Integrated Three Dimensional Design'
SKRIJELJ Amela 07.05.1971 Bérane (YU) yougoslave	la 'Universität von Pristina' le grade de 'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Architektur' 16.12.2003	01.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Architektur'
SLABBINCK Hendrick 07.04.1949 Bruges belge	la 'Vrije Universiteit te Brussel' le grade de licencié spécial en droit international 28.06.1973	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié spécial en droit international
SLABBINCK Hendrick 07.04.1949 Bruges belge	la 'Harvard University, Cambridge, Massachusetts' le grade de 'Magister in Legibus' 13.06.1974	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magister in Legibus'
SLABBINCK Hendrick 07.04.1949 Bruges belge	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de 'Master of Laws in International and Comparative Law' 21.06.1973	24.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Laws in International and Comparative Law'
SLAVAZZA Francesco 14.10.1978 Arlon italienne	l'Université Marc Bloch - Strasbourg le diplôme de la maîtrise d'arts plastiques 16.07.2004	28.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise d'arts plastiques

SLIMANI Lila 13.02.1976 Pezenas française	l'Université Paris 7 le diplôme de la maîtrise de psychologie 12.12.2002	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
SLIMANI Lila 13.02.1976 Pezenas française	l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle le diplôme de la licence en arts du spectacle, mention: études théâtrales 15.05.2000	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une licence en arts du spectacle
SLIMANI Lila 13.02.1976 Pezenas française	l'Université Paris VII le diplôme d'études supérieures spécialisées de psychologie clinique et pathologique (grade de Master) 08.12.2003	09.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un grade de Master
SLIMANI Lila 13.02.1976 Pezenas française	l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle le diplôme de la maîtrise en arts du spectacle, mention: études théâtrales 16.05.2001	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise en arts du spectacle
SLIMANI Lila 13.02.1976 Pezenas française	l'Université Paris 7 le diplôme de la licence de psychologie 22.05.2002	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une licence de psychologie
SOJIC Robert 21.12.1960 Liège belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, à Namur le grade de licencié en sciences économiques et sociales 07.02.1997	06.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences économiques et sociales

SOLOVIEVA Irina 25.06.1973 Cheboksary (RUS) russe	l'Université d'Etat V.I. Lénine de Kazan la qualification de biologiste-biochimiste 30.06.1995	10.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme de biologiste-biochimiste
SORENSEN Flemming 08.03.1947 Copenhague danoise	le 'Kobenhavns Teknikum' le grade de 'teknikumingenior' 30.03.1974	08.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Teknikumingenior'
SPALLETTI Giulia 26.11.1982 Luxembourg italienne	la 'Università di Pisa' le diplôme de 'laurea in economia aziendale' 03.11.2004	23.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'une 'laurea in economia aziendale'
SPIER Malou 04.03.1967 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Master of Education' 31.12.2003	25.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Master of Education'
SPREUWERS Frank 22.09.1969 Namur belge	la 'Katholieke Universiteit Leuven' le grade d'agrégé de droit 08.07.1993	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Agrégé de droit
SPRUMONT Myriam 17.09.1968 Tournai (B) belge	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en direction et gestion des ressources humaines (grade de Master - Master's degree) 12.02.2003	26.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un grade de Master

STAAL Lionel 09.11.1972 Nancy française	l'Université Henri Poincaré - Nancy 1 le diplôme de maîtrise d'informatique 18.06.1998	14.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise d'informatique
STACHURA Maria Krystyna 20.01.1973 Paczkow (PL) polonaise	l'Ecole Polytechnique de Wroclaw le titre de magister ingénieur architecte 14.07.1998	09.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
STAES Chantal 12.10.1960 Differdange luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs - Paris le diplôme de décorateur, spécialisation architecture intérieure 25.03.1985	09.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Décorateur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
STANGE Natascha 19.05.1971 Villingen allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Betriebswirtin (FH) in dem Studiengang European Business (Französisch)' 12.02.2001	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Betriebswirtin (FH)'
STECKLER Pierre 15.03.1953 Metz française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Reims le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 11.07.1975	08.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
STEFANETTI Raoul 18.03.1976 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Strasbourg 1 le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 20.06.2001	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

STEFFEN Véronique 22.04.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 09.09.2002	08.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Kauffrau'
STEIDLE Hartmut 25.06.1960 Crailsheim allemande	le 'Prüfungsamt für das Lehramt an Sonderschulen beim Ministerium für Kultus und Sport - Baden-Württemberg' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Sonderschulen' 25.10.1984	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Sonderschulen'
STEIDLE Hartmut 25.06.1960 Crailsheim allemande	le 'Prüfungsamt für das Lehramt an Sonderschulen beim Ministerium für Kultus und Sport - Baden-Württemberg' le 'Zeugnis über die Zweite Staatsprüfung für das Lehramt an Sonderschulen' 09.07.1986	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Zweite Staatsprüfung für das Lehramt an Sonderschulen'
STEIN Raimund 18.09.1959 Schaffhausen allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bergbau' 15.08.1985	01.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur
STEIN Sigrid 09.12.1966 Lauda (D) allemande	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 01.03.1993	22.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
STEINS Bernd 22.01.1977 Bitburg allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Umweltwissenschaftler' 01.03.2004	06.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Umweltwissenschaftler'

STEMPER	l'Université Libre de Bruxelles	10.03.2004	Licenciée en information et communication
Charlotte			
21.10.1977	le grade de licencié en information et communication	30.03.2004	
Dudelange			
luxembourgeoise	29.06.2002	06.04.2004	
STEMPER	la 'Universität Kaiserslautern'	20.10.2003	Ingénieur
Christiane			
17.11.1975	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen'	13.01.2004	
Luxembourg			
luxembourgeoise	05.04.2002	20.01.2004	
STEPHANY	l'Université Libre de Bruxelles	25.02.2004	Licenciée en histoire de l'art et archéologie
Sandy			
05.11.1976	le grade de licencié en histoire de l'art et archéologie	30.03.2004	
Luxembourg			
luxembourgeoise	18.10.2002	06.04.2004	
STERNAGEL	la 'European Business School - Schloss Reichartshausen'	28.07.2004	'Diplom-Kauffrau'
Susanne			
28.12.1978	le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (Dipl.-Kffr.)'	14.09.2004	
Saarbrücken			
allemande	29.06.2002	22.09.2004	
STEVENS	la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem à Liège	08.03.2004	Ingénieur industriel
Jacques			
20.09.1963	le grade d'ingénieur industriel, section électricité, option informatique	30.03.2004	
Schaerbeek (B)			
belge	27.06.2002	06.04.2004	
STIEVEN	l'Université de Caen	26.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'université en monétique et courrier électronique
Laurent			
03.04.1967	le diplôme d'université en monétique et courrier électronique	18.05.2004	
Algrange (Moselle)			
française	. ..1990	26.05.2004	

STOCCO Mauro 06.10.1978 Luxembourg italienne	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études approfondies d'informatique de Lorraine: intelligence logicielle 23.09.2004	26.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'informatique de Lorraine
STOLL Marie-Lise 13.07.1979 Esch/Alzette luxembourgeoise	'The University of Manchester' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours in European Studies and Modern Languages (German) in the Second Class, Division Two' 01.07.2003	19.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in European Studies and Modern Languages (German)'
SUCESKA Edina 17.04.1968 Sarajevo bosniaque	l'Université à Sarajevo le diplôme de professeur d'éducation artistique 24.03.1995	08.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'enseignement d'éducation artistique
SUNNEN Patrick 19.04.1970 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Arts in Education (Information and Communications Technology in Education)' 01.11.2000	06.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Arts in Education'
SWIONTEK Maud 31.05.1971 Pétange luxembourgeoise	l'Université de Reims Champagne - Ardenne le diplôme de la maîtrise de psychologie 10.10.2003	01.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
TABART Michael 03.01.1976 Bastogne belge	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le grade de licencié en sciences de gestion 09.09.1999	15.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en sciences de gestion

TAILFER Muriel 04.04.1962 Nioki (Zaïre) belge	l'Institut Saint-Luc - Liège le titre de gradué en arts plastiques (architecture d'intérieur) 21.06.1984	01.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Graduée en arts plastiques
TAILFER Muriel 04.04.1962 Nioki (Zaïre) belge	l'Institut des Cours de Promotion Sociale de l'Etat - Arlon le diplôme d'aptitude pédagogique 21.09.1985	01.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'aptitude pédagogique
TAMARINDI Guy 15.04.1952 Hayange française	l'Université de Clermont - Ferrand II le titre d'ingénieur diplôme par l'Etat dans la spécialité énergétique 15.04.2003	01.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
TANSON Joëlle 28.04.1978 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le diplôme d'architecte 24.10.2003	22.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
TARRIANT Richard 24.04.1954 Thionville française	l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon le diplôme d'ingénieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, option: génie civil et urbanisme 17.11.1977	12.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
TASIAUX Luc 22.11.1965 Leuven belge	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade d'ingénieur civil électro-mécanicien 15.07.1988	11.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur

TAUTGES Jakob 15.03.1956 Lierfeld (D) luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Versorgungstechnik' 08.12.1982	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
TAVERNE Bernard 10.05.1958 Verdun française	l'Université Paris 7 le diplôme de licence d'information scientifique et informatique 03.11.1981	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une licence d'information scientifique et informatique
TAZZIERI Eric 03.07.1976 Ougrée (B) italienne	la Haute Ecole Léon Eli Troclet - Jemeppe-sur-Meuse le titre de gradué en comptabilité, option informatique 25.06.1999	15.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Gradué en comptabilité
TCHAPALOVA Anna 01.11.1970 Wladivostok (Russie) russe	l'Université Commerciale de Moscou la qualification de bachelière en management (gestion) 09.06.1995	29.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Bachelière en management
TEGEDER Birgitt 23.11.1972 Münster (D) allemande	l'Université Paris 4 le diplôme d'études approfondies en histoire de l'art (grade de mastaire - Master's degree) . .2002	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un grade de mastaire
TEGEDER Birgitt 23.11.1972 Münster (D) allemande	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad einer Magistra Artium (M.A.) (Kunstgeschichte)' 17.12.1999	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Magistra Artium'

TESCHER Anne 06.09.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques, orientation: relations internationales 12.09.2003	11.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences politiques
TESFAI Medhanie 23.04.1974 Asmara (Eritrea) allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen' 06.11.2001	15.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
TEUBENER Heinz-Günther 30.06.1952 Elstertrebnitz allemande	la 'Karl-Marx-Universität Leipzig' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker' 17.07.1978	11.12.2003 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Physiker'
TEUTAN Camélia 27.06.1969 Cluj-Napoca (R) roumaine	l'Université 'Babes-Bolyai' de Cluj-Napoca le diplôme de maîtrise en économie, spécialité: management touristique et commercial 10.01.2002	24.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise en économie
TEYSSEN Jean-Paul 10.12.1957 Weert (NL) belge	la 'Economische Hogeschool Limburg' le grade de licencié en sciences commerciales et consulaires 13.07.1984	26.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences commerciales et consulaires
THEIS Gilles 24.11.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Chemieingenieurwesen' 24.11.2003	30.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'

THEISEN Luc 29.05.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 23.06.1999	31.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
THEISEN Patrick 07.08.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Georg-August-Universität Göttingen' le 'Hochschulgrad eines Diplom-Psychologen' 19.09.2003	06.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Psychologe'
THEISEN Laurence 12.07.1974 Pétange luxembourgeoise	l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française à Arlon le certificat d'aptitude pédagogique 30.06.2000	02.01.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un certificat d'aptitude pédagogique
THÉLEN Benoît 15.05.1977 Verviers (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège - HEC Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières, option finance 30.06.1999	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
THEOBALD Tom Paul 01.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Newcastle Upon Tyne' le grade de 'Master of Arts in Modern and Contemporary Studies: British and American Literature and Film' 03.12.2003	20.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Arts in Modern and Contemporary Studies'

THEVES Thomas 23.07.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur chimiste et des industries agricoles 08.09.1994	20.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur chimiste et des industries agricoles
THEWES Thomas 02.10.1971 Illingen allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH) im Studiengang Maschinenbau' 01.02.2000	14.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
THIELEN Pierre 19.07.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de 'Master of Business Administration' 04.07.2003	23.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Business Administration'
THIERY Anne 25.04.1974 Arlon belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sociologie 05.09.1997	29.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licenciée en sociologie
THILL Eric 31.10.1972 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Architektur' 03.11.2003	27.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Architecte
THILTGEN Jean-François 07.07.1978 Arlon belge	la Haute Ecole Robert Shuman - Libramont le titre de gradué en exploitation des énergies thermiques 13.06.2002	13.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Gradué en exploitation des énergies thermiques

THINNES Michèle 29.09.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirtin' 07.01.2004	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Forstwirtin'
THIRY François 24.04.1972 Rocourt (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 22.10.1997	16.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
THOMAS Adrien 11.02.1978 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris 17.07.2003	29.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
THOMAS Adrien 11.02.1978 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle le diplôme de la maîtrise de lettres modernes 23.11.2001	28.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes
THURMES Vincent 26.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 10.07.2002	08.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
THURMES Vincent 26.04.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion internationale 02.12.2003	08.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion internationale

TIEFENBACHER Andrea 21.11.1972 St. Poelten autrichienne	la 'Wirtschaftsuniversität Wien' le 'akademischer Grad Magistra der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften (Mag. rer. soc. oec.)' 28.11.2001	19.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Magistra der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften'
TIRPANDZIAN Olivier 01.11.1976 Saint-Etienne française	l'Université Nancy 2 le diplôme de maîtrise sciences économiques, mention: analyse et politique économiques 07.09.2004	15.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
TOBES Romain 02.08.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirt' 12.01.2004	21.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Forstwirt'
TOLEVSKI Sonja 11.11.1966 Balingen allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 07.09.1993	14.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Psychologin'
TONAZZI Elisabetta 19.08.1976 Bari (I) italienne	le 'Politecnico di Bari' le diplôme de 'laurea in architettura' 28.02.2003	16.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte

TOP Laurent 29.05.1978 Thionville française	l'Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes Industriels (ENSGSI) - Institut National Polytechnique de Lorraine le titre d'ingénieur diplômé de l'ENSGSI de l'Institut National Polytechnique de Lorraine 07.02.2003	27.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
TORRES Stéphane 27.05.1974 Hericourt française	l'Université de Technologie de Compiègne le diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique pour la ville 05.11.1998	15.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique pour la ville
TOSS Roland 04.08.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 11.12.2000	05.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
TOURÉ Alioune 22.06.1966 Pary-le-Monial (F) française	l'Université de Reims le diplôme d'études supérieures spécialisées de sciences et techniques des activités physiques et sportives (grade de Master) 05.12.2003	13.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un grade de Master
TOUSSAINT Michèle 19.02.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de 'Master in European Integration and Development' 04.07.2003	08.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master in European Integration and Development'

TRAON Stéphanie 02.11.1970 Strasbourg française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris le diplôme d'études comptables et financières 16.03.1993	08.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
TRAUSCH Véronique 19.12.1958 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, section: relations internationales 12.07.1983	26.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
TREMONT Claude 10.03.1976 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad eines Magister Artium (M.A.) (Politikwissenschaft)' 01.04.2004	15.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Magister Artium'
TRIGANON Pascale 17.06.1962 Lyon française	l'Université de Lille 2 le diplôme de la licence en droit 24.01.2002	03.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une licence en droit
TRIGANON Pascale 17.06.1962 Lyon française	l'Université de Grenoble 2 le diplôme de la maîtrise en droit, mention: droit des affaires 29.10.2001	03.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires
TRIGANON Pascale 17.06.1962 Lyon française	l'Université de Grenoble 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires (grade de mastaire) 19.01.2004	03.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'un grade de mastaire

TRIGANON Pascale 17.06.1962 Lyon française	l'Université de Grenoble 2 le diplôme de la maîtrise en droit, mention: droit privé 27.01.2003	03.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
TROIAN Mélanie 11.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales - Paris le diplôme de la maîtrise de langues, littératures et civilisations étrangères, spécialisation: chinois 16.04.2003	07.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de langues, littératures et civilisations étrangères
TROSKIE Hermanus Roelof Willem 24.05.1970 Amsterdam néerlandaise	la 'University of Port Elizabeth' le grade de 'Baccalaureus Juris' 24.04.1992	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Baccalaureus Juris'
TROSKIE Hermanus Roelof Willem 24.05.1970 Amsterdam néerlandaise	la 'University of South Africa' le grade de 'Master of Laws' 21.09.1998	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master of Laws'
TROSKIE Hermanus Roelof Willem 24.05.1970 Amsterdam néerlandaise	la 'University of Port Elizabeth' le grade de 'Baccalaureus Legum' 22.04.1994	21.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Baccalaureus Legum'
TRUFFNER Uta 09.08.1962 Tübingen allemande	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées en maîtrise d'ouvrage et projet urbain 03.02.2003	02.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en maîtrise d'ouvrage et projet urbain

TRUFFNER Uta 09.08.1962 Tübingen allemande	la Commission Exécutive du Diplôme Européen en Sciences de l'Environnement (Université de Metz) le diplôme européen en sciences de l'environnement 08.02.1991	05.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme européen en sciences de l'environnement
TRUFFNER Uta 09.08.1962 Tübingen allemande	le 'Landeslehrerprüfungsamt beim Ministerium für Kultus und Sport - Baden-Württemberg' le 'Zeugnis über die wissenschaftliche Prüfung für das Lehramt an Gymnasien (Biologie, Französisch)' 15.11.1988	06.12.2004 14.12.2004 22.12.2004	Titulaire d'un 'Zeugnis über die wissenschaftliche Prüfung für das Lehramt an Gymnasien'
TSHINZA Willy Kalonji 11.09.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'De Montfort University - Leicester' le grade de 'Bachelor of Arts (Honours) Second Class (Lower Division) in English and Media' 24.06.2003	09.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Arts in English and Media'
TSUKAMOTO Renato Yoshi 04.10.1963 São Paulo (Brésil) brésilienne	l'Université de São Paulo - Ecole Polytechnique le grade d'ingénieur naval 15.04.1988	21.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur naval
TSUKAMOTO Renato Yoshi 04.10.1963 São Paulo (Brésil) brésilienne	l'Ecole d'Administration d'Entreprises de São Paulo de la Fondation Getulio Vargas le titre de maître en administration d'entreprises 10.05.2000	21.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Maître en administration d'entreprises
TURBINA Lada 25.02.1973 Rostov-no-Donu (Russie) russe	le Conseil de Dissertation de l'Institut d'Enseignement Secondaire Général auprès de l'Académie de l'Enseignement de Russie le grade de candidat ès sciences pédagogiques 28.11.2002	13.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Candidat ès sciences pédagogiques

TURMANOVA Gulistan 20.05.1972 Karakalpakstan (UZB) ouzbek	la 'Karakalpak State University named after Berdakh' la qualification de 'mathematician, teacher of mathematics' 07.06.1994	22.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de mathématicien et d'enseignement de mathématiques
TURMANOVA Gulistan 20.05.1972 Karakalpakstan (UZB) ouzbek	le 'Institute of Mechanics and Seismic Stability of Structures - Academy of Sciences of Uzbekistan' le grade de 'Doctor of Philosophy (Ph. D.) in Physics and Mathematics' 02.07.1998	22.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Doctor of Philosophy in Physics and Mathematics'
UAHDANI Solayman 02.09.1977 Beni Oulichek (Maroc) française	l'Ecole Supérieure d'Electricité le diplôme d'ingénieur 13.07.2001	23.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
UGEN Antoinette 08.01.1968 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées en interventions sociologiques: expertise, diagnostic, conseil, évaluation et prospective (grade de Master - Master's degree) 27.04.2004	16.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un grade de Master
UGEN Sonja 06.08.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Lancaster' le grade de 'Master of Science in Developmental Psychology' ..11.2003	15.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Science in Developmental Psychology'
ULVELING Léon 07.08.1939 Schuttrange luxembourgeoise	'Die Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur' 06.07.1964	19.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur

URBAIN Jim 22.06.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magister der Naturwissenschaften (Magister rerum naturalium - Mag. rer. nat.) in der Studienrichtung Psychologie' 28.06.2004	01.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Magister der Naturwissenschaften'
URTH Laurent 09.05.1980 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
VAIRON Lionel 22.06.1960 Noumea française	l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) le diplôme de docteur de l'Institut national des langues et civilisations orientales, option: études viétnamiennes, mention: sciences politiques 16.02.1999	12.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Docteur en études viétnamiennes
VALEEVA Diliara 14.07.1968 Kazan (Russie) russe	l'Institut d'Etat de la Culture de Kazan la qualification d'instructeur du collectif artistique chorégraphique d'amateur 30.06.1991	10.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme d'instructeur du collectif artistique chorégraphique d'amateur
VALICENTI Vincenzo 06.04.1966 Noepoli (I) italienne	la 'Università degli Studi di Firenze' le diplôme de 'laurea di dottore in scienze politiche' 11.12.1990	17.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une 'laurea in scienze politiche'
VAN BROEKHOVEN Nic 23.07.1980 Louvain belge	le 'Bentley College, Boston' le grade de 'Bachelor of Science in Finance' 18.05.2002	24.10.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Science'

VAN CAMP Marylène 21.03.1973 Bastogne belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de la Communauté Française à Libramont le titre de graduée en comptabilité 28.06.1994	27.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Graduée en comptabilité
VAN DER MEER Cornelis 26.01.1971 Rotterdam néerlandaise	la 'Universiteit Nyenrode' le 'docoraal examen information management' 15.02.2000	10.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Science in Information Management'
VAN DER MEER Cornelis 26.01.1971 Rotterdam néerlandaise	la 'Erasmus Universiteit Rotterdam' le grade de 'Master of Consultancy (MC)' 19.12.2003	10.02.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Consultancy'
VAN INGELGEM Marina 01.10.1957 Ixelles belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licenciée en droit 07.09.1985	28.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licenciée en droit
VAN MEEL Peter 03.11.1977 Made en Drimmelen (NL) néerlandaise	l'Institut HAS Den Bosch la 'Getuigschrift Hoger Beroepsonderwijs - ingenieur (ing.) - Veehouderij' 31.08.1999	12.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Agraringenieur (FH)'
VAN NIEUWENHUYSE Serge 11.04.1965 Chimay belge	l'Université Catholique de Louvain le titre d'ingénieur commercial et de gestion 20.01.1989	25.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur commercial et de gestion

VAN RIEL Soeraja 10.10.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales - Bruxelles le grade de licencié en communication appliquée, section: animation socioculturelle et éducation permanente 29.09.2001	26.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en communication appliquée
VAN RYSSEGHEM Ann 18.06.1966 Deinze (B) belge	la 'Vlaamse Economische Hogeschool - Brussel' le grade de licencié en sciences commerciales et financières 12.09.1988	12.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en sciences commerciales et financières
VAN SICHELEN Philippe 24.02.1949 Ixelles belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 24.09.1971	05.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
VAN VAERENBERGH Geert 30.10.1957 Erembodegem belge	le 'Hoger Rijksinstituut voor Vertalers en Tolken - Brussel' le titre de licencié-traducteur 03.07.1980	14.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié-traducteur
VANACKER An 02.11.1973 Lier (B) belge	la 'Universiteit Antwerpen' le grade de licenciée en sciences économiques appliquées 28.06.1996	07.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences économiques appliquées
VANDER LINDEN Michel 06.06.1959 Leuven belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 13.07.1982	26.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Architecte

VANDERFELT Christopher 26.02.1971 Ixelles britannique	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en journalisme et communication 23.10.1996	27.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Licencié en journalisme et communication
VANDERPOORTEN Guy 12.02.1969 Ninove (B) belge	la 'Universiteit Gent' le grade de licencié en sciences de la communication 09.07.1993	16.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences de la communication
VANEL Pierre 17.01.1957 Lyon française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon ..07.1980	26.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon
VANHAELEWYCK Caroline 20.08.1980 Messancy belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licenciée en sciences psychologiques 05.09.2003	25.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences psychologiques
VANHAGENDOREN Guido 29.10.1951 Tirlemont belge	l'Institut d'Enseignement Supérieur de Namur le titre de gradué en distribution 05.07.1975	25.10.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en distribution
VANSIMPSEN Ariane 03.01.1977 Liège belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences économiques 14.09.2001	07.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licenciée en sciences économiques

VAZ RODRIGUES Marcia Cristina 10.05.1976 Beira - Mozambique portugaise	l'Institut Supérieur de Langues et d'Administration de Lisbonne le grade de licencié en assistance de direction 20.07.2000	23.07.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licenciée en assistance de direction
VELASTI Etienne 12.01.1977 Liège-Rocourt (B) belge	la Haute Ecole Mosane d'Enseignement Supérieur HEMES - Liège le titre de gradué en comptabilité, option fiscalité 29.06.2000	22.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en comptabilité
VENNER Julien 13.01.1978 Metz (F) française	l'Université de Metz - Institut Universitaire Professionnalisé le diplôme de la maîtrise et le titre d'ingénieur-maître en sciences de gestion 26.03.2004	30.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur-maître en sciences de gestion
VERITER Jennifer 29.08.1977 Virton belge	l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française - Arlon le diplôme de gradué en gestion de ressources humaines 30.06.2003	25.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Graduée en gestion de ressources humaines
VERLAINE Michel 29.06.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme d'études approfondies en sciences économiques 26.10.1999	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sciences économiques
VERLAINE Michel 29.06.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Nancy 2 le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: analyse et politique économique 29.06.1998	05.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

VERSCHOORE Dirk 23.09.1962 Vilvoorde (B) belge	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de 'Civil Engineer for Mechanics & Electrical Engineering' 12.07.1986	18.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
VEYNACHTER Christophe 20.05.1965 Thionville française	l'Université de Metz le diplôme supérieur de technologie avancée, spécialité: gestion et fiscalité européennes 09.01.1996	06.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'un diplôme supérieur de technologie avancée
VISOQI Riza 18.03.1966 Istog (YU) indéterminée	la 'University of Prishtina' le titre de 'Graduate Electrical Engineer' 28.06.1996	16.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
VOEGELI Isabelle 02.11.1970 Kehlen luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en journalisme et communication 18.10.1995	17.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en journalisme et communication
VON RESTORFF Philipp 30.06.1974 Hambourg luxembourgeoise	la Haute Ecole Galilée - IHECS - Bruxelles le grade de licencié en communication appliquée 10.09.1999	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licencié en communication appliquée
VON VIETINGHOFF-SCHEEL Konstantin 22.04.1952 Köln allemande	la 'Vrije Universiteit Brussel' le grade de licencié en sciences psychologiques, direction: psychologie clinique (adultes) 29.09.1978	26.04.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences psychologiques

VONCKEN Guy 05.12.1967 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Henri Poincaré - Nancy 1 le diplôme de la maîtrise en électronique, électrotechnique et automatique 09.07.2004	11.06.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise en électronique, électrotechnique et automatique
VORILLION Fanny 06.03.1979 Messancy belge	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences psychologiques 19.09.2003	12.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licenciée en sciences psychologiques
WACLAWEK Florian 14.11.1969 Wien autrichienne	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing. oder DI) in der Studienrichtung Architektur' 01.02.2001	06.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte
WAGENER Carmen 10.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) im Studiengang Raum- und Umweltplanung' 12.11.2003	07.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur
WAGENER Georges 30.04.1956 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale Zurich le diplôme d'ingénieur électricien 28.01.1980	18.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Ingénieur
WAGENER Laure 06.10.1980 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Boston University - Massachusetts' le grade de 'Master of Arts in International Relations' 25.09.2004	04.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Master of Arts in International Relations'

WAGNER Marc 10.10.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 07.07.2003	08.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WAGNER Claudine 25.08.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 12.11.2003	25.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Psychologin'
WAGNER Georges 28.05.1973 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Davenport University (USA)' le grade de 'Master of Business Administration' ..04.2002	09.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Business Administration'
WAGNER Jean-Philippe 17.04.1961 Villers-Semeuse (F) française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en droit public 09.06.1986	02.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise en droit public
WAGNER Joël 31.10.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur physicien 13.04.2002	13.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur
WAGNER Natacha 08.03.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Saint-Luc de Liège le titre de gradué en photographie 30.06.2000	01.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Graduée en photographie

WAGNER Natacha 08.03.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (Upper Division) in History of Art' 01.08.2003	01.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Arts in History of Art'
WAGNER Serge 10.07.1963 Dudelange luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Bauingenieurwesen' 08.07.1991	04.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
WAGNER Tom 21.03.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirt' 19.01.2004	26.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Forstwirt'
WAGNER Xavier 09.05.1970 Mont-Saint-Martin (F) française	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Luxembourg, Arts & Métiers - Pierrard, Virton le titre d'ingénieur industriel, section électromécanique 29.06.1996	24.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Ingénieur industriel
WAHLERS Sabine 31.01.1966 Krefeld allemande	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (Dipl.-Kff.)' 31.07.1992	26.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Kauffrau'
WALDMANN Philipp 28.10.1968 Mainz allemande	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Bauingenieurwesen' 30.06.1994	18.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Ingénieur

WALLACE David 01.08.1966 New Jersey (USA) américaine	la 'Drexel University, Philadelphia, Pennsylvania' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration' 18.03.1989	01.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Science in Business Administration'
WALLERS Guy 04.02.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Wiesbaden' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) (Dipl.-Ing. (FH)) im Studiengang Landschaftsarchitektur' 20.01.2004	05.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
WANDERNOTH Kerstin 26.08.1977 Merzig allemande	la 'Berufsakademie Villingen-Schwenningen' la 'staatliche Bezeichnung Diplom-Sozialpädagogin (Berufsakademie) - Dipl.-Soz. Päd. (BA)' 30.09.2002	17.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Sozialpädagogin (BA)'
WANDERNOTH Kerstin 26.08.1977 Merzig allemande	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Bachelor of Arts with Second Class Honours (1st Division) in Social Work' 06.12.2002	17.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Arts in Social Work'
WANLIN Philippe 16.09.1976 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences de l'éducation 19.09.2003	22.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licencié en sciences de l'éducation
WANTZ Christophe 07.09.1976 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Dresden' le 'akademischer Grad Diplomingenieur (Dipl.-Ing.) für Wasserwirtschaft' 14.05.2003	05.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Ingénieur

WARINGO Anne 15.01.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Sherbrooke le diplôme de 2e cycle de toxicomanie 19.12.2003	17.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme de 2e cycle de toxicomanie
WARNEZ Franky 21.05.1967 Tielt belge	la 'Sacred Heart Univeristy - Connecticut' le grade de 'Master of Business Administration' 09.06.1995	17.05.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Business Administration'
WAROQUIER David 02.05.1967 Ixelles belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 27.06.1991	13.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Licencié en sciences commerciales et consulaires
WARTON-WOODS Sheldon 28.07.1957 Orpington anglaise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in European Studies' 29.10.1980	20.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science in European Studies'
WATERLOT Orphée 14.11.1968 Zottegem belge	le Centre de Formation pour Adultes "De Ledebaan-De Welvaert" - Alost le titre de gradué en chimie industrielle 30.06.2000	26.09.2004 14.12.2004 22.12.2004	Gradué en chimie industrielle
WEBER Alain 09.04.1961 Selestat française	l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne / Institut d'Administration des Entreprises le diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (D.E.S.S. C.A.A.E.)' . ..1985	30.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (D.E.S.S. C.A.A.E.)'

WEBER Eric 22.11.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur informaticien 13.04.2002	29.06.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur informaticien
WEBER Kerstin Maud 11.04.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Genève le diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie clinique 04.03.2002	17.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie clinique
WEBER Kerstin Maud 11.04.1975 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Genève le diplôme de licence en psychologie 04.08.1999	17.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une licence en psychologie
WEBER Micaël 26.03.1969 Strasbourg française	le Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur - Paris le diplôme d'ingénieur de l'Institut National des Télécommunications 25.10.1993	09.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Ingénieur
WEIER Christian 06.04.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Harvard University, Cambridge, Massachusetts' le grade de 'Master in Landscape Architecture' 10.06.2004	27.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Master in Landscape Architecture'
WEIER Thomas 21.06.1971 Saarburg allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in dem Studiengang Architektur' 29.01.2003	07.10.2004 26.10.2004 05.11.2004	Architecte

WEINGAERTNER Stéphane 01.12.1974 Thionville française	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 27.09.2000	13.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	Ingénieur
WEIRIG Danielle 15.07.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Dijon le diplôme de la maîtrise de lettres modernes 27.01.2000	06.07.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes
WEIS Laurent 26.03.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise en sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 07.07.2003	01.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
WEIS Lou 17.04.1980 Luxembourg luxembourgeoise	le 'International Fine Arts College, Miami, Florida' le grade de 'Bachelor of Fine Arts in Graphic Design' 14.12.2002	03.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Fine Arts in Graphic Design'
WEISSE Delphine 19.09.1977 Metz française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux 13.07.1999	14.12.2003 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux
WEISSEN Leslie 28.09.1977 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Sussex - Ravensbourne College of Design and Communication' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours in Three Dimensional Design (Product Design) in the Second Class (Division Two)' 29.08.2002	18.05.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Bachelor of Arts in Three Dimensional Design'

WELBES Nathalie 24.09.1980 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 28.06.2004	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WELTER Carine 17.03.1977 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en histoire de l'art et archéologie 18.10.2002	03.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en histoire de l'art et archéologie
WELTER Jean-Paul 10.08.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes (Sportwissenschaftliches Institut)' le 'akademischer Grad Diplom-Sportlehrer' 04.12.2001	23.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Sportlehrer'
WELTZEL Lothar 18.09.1953 Radebeul (D) allemande	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Architektur' 07.07.1983	12.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Architecte
WENY Simone 09.03.1978 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en histoire de l'art et archéologie 18.10.2002	04.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Licenciée en histoire de l'art et archéologie
WERNICKE Sascha 19.07.1976 Waldshut (D) allemande	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirt' 07.01.2004	29.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Forstwirt'

WERNSCHEID Rimma 20.03.1971 Achtirka (Ukraine) russe	la 'Universität des Saarlandes - Saarbrücken' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 11.11.2004	26.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Kauffrau'
WESSNITZER Jan 28.08.1976 Hamm (D) allemande	la 'University of the West of England - Bristol' le grade de 'Doctor of Philosophy' 30.03.2004	23.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Doctor of Philosophy'
WEYDERT Frank 08.10.1977 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) für den Studiengang Vermessungswesen' 07.05.2003	17.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Ingénieur
WEZENBERG Denis Wilhelmus Mattheus 01.06.1978 Luxembourg néerlandaise	la 'Universiteit Utrecht' le 'doctoraal examen in psychology' 29.08.2003	06.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Master of Science in Psychology'
WIAME Marie-Pierre 06.11.1970 Arlon belge	l'Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'Arlon le diplôme de gradué en marketing management 24.04.1999	08.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	Graduée en marketing management
WICKLER Mike 20.12.1979 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'University of Stirling' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours (Second Class, Lower Division) in Japanese Studies and Marketing' 22.06.2004	08.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Arts in Japanese Studies and Marketing'

WIDUCH Grazyna 15.06.1965 Katowice (Pologne) polonaise-belge	l'Académie Agricole de Hugon Kollataj à Cracovie le titre de magister ingénieur en horticulture 20.11.1990	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Magister ingénieur en horticulture
WIES Luc 09.03.1974 Luxembourg luxembourgeoise	'The London Institute - London College of Printing' le grade de 'Master of Arts in Photography' 21.11.2003	10.02.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Master of Arts in Photography'
WIESEN Mario 09.03.1968 Ettelbruck luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) (Upper Second-class)' 31.12.2003	24.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Bachelor of Science'
WILHELM Claudine 25.11.1974 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Montpellier I le diplôme de la maîtrise de sciences et techniques, spécialité: comptables et financières 27.03.2000	01.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
WILHELM Eric 01.08.1967 Soufflenheim (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'expertise comptable 03.11.2001	03.09.2004 14.09.2004 22.09.2004	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
WILHELM Gilles 08.03.1969 Luxembourg luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Paris le diplôme d'études supérieures techniques, spécialité: électronique 28.11.2003	22.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM en électronique

WILLEKENS Jorg 22.12.1976 Anvers luxembourgeoise	la 'Universiteit Antwerpen' le grade académique de licencié en informatique 16.09.1998	11.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licencié en informatique
WINDAL Thierry 04.07.1969 Anderlecht luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en éducation physique 08.09.1995	13.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Licencié en éducation physique
WINTRINGER Nicky 30.09.1979 Luxembourg luxembourgeoise	la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale - Ecole Hôtelière de Lausanne le diplôme d'économiste d'entreprise HES en hôtellerie et restauration 19.12.2003	14.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	Titulaire d'un diplôme d'économiste d'entreprise HES en hôtellerie et restauration
WINTRINGER Nicky 30.09.1979 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Hôtelière de Lausanne le grade de 'Bachelor of Science in International Hospitality Management' 19.12.2003	14.01.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Bachelor of Science in International Hospitality Management'
WIRION François 15.11.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Durham' le grade de 'Master of Science in International Banking and Finance' 16.01.2004	16.02.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Master of Science in International Banking and Finance'
WIRION François 15.11.1978 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Exeter' le grade de 'Bachelor of Science with Honours in Computer Science Class I' 02.07.2001	24.12.2003 13.01.2004 20.01.2004	'Bachelor of Science in Computer Science'

WIRTZ Monika 01.01.1974 Quierschied (D) allemande	la 'Universität des Saarlandes - Saarbrücken' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 04.11.1999	10.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	'Diplom-Kauffrau'
WOLFF Carol 21.08.1972 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Institut d'Optique Raymond Tibaut - Bruxelles le titre de gradué en optique-optométrie 26.06.1998	30.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	Graduée en optique-optométrie
WOLFF Frank 09.05.1973 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'University of Missouri - Saint-Louis' le grade de 'Master of Science in Biology' 12.08.2001	08.01.2004 13.01.2004 20.01.2004	'Master of Science in Biology'
WOLL Manuela 06.09.1966 Neunkirchen allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 22.04.1997	09.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Psychologin'
WOLTER Mike Jean 31.05.1975 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 20.04.2004	19.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Doktor der Naturwissenschaften'
WRONOWSKI Gerhard 02.06.1939 Allenstein allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' la 'staatliche Bezeichnung Diplom-Ingenieur (FH-staatlich nachdiplomiert)' 18.08.1982	22.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	'Diplom-Ingenieur (FH-staatlich nachdiplomiert)'

WUIDAR Corinne 20.08.1980 Etterbeek belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licenciée en sciences psychologiques 05.09.2003	24.11.2003 13.01.2004 20.01.2004	Licenciée en sciences psychologiques
ZACHARIA Ekaterini 13.10.1964 Kimissis-Serron (Grèce) grecque	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 08.12.2003	06.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Pädagogin'
ZACHARZEWSKA Marta 12.04.1972 Slupsk (Pologne) polonaise	l'Ecole Polytechnique de Gdansk le titre de magister ingénieur architecte 17.12.1999	14.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
ZAHLES Patrick 01.12.1960 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 09.06.1987	15.03.2004 30.03.2004 06.04.2004	'Diplom-Volkswirt'
ZAHNER Roman 02.10.1972 Adliswil (CH) suisse	la 'Fachhochschule Potsdam' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur und Städtebau' 02.07.2003	23.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Architecte
ZANGERLÉ Doris Jeanne Angèle 29.09.1968 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University - Milton Keynes' le grade de 'Bachelor of Science (Honours) in Psychology' 29.08.2003	16.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Bachelor of Science in Psychology'

ZEIMET Matthieu 11.12.1978 Etterbeek (B) luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal Victor Horta - Bruxelles le diplôme légal d'architecte 25.06.2004	17.08.2004 14.09.2004 22.09.2004	Architecte
ZENITI Djamel 30.06.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Architektur' 09.07.2003	16.04.2004 18.05.2004 26.05.2004	Architecte
ZENNER Guy 14.03.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences (groupe des sciences physiques) 27.06.1996	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licencié en sciences physiques
ZENNER Guy 14.03.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en informatique 09.07.1998	31.03.2004 18.05.2004 26.05.2004	Licencié en informatique
ZENNERS Paul 04.09.1968 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en journalisme et communication 19.10.1994	21.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	Licencié en journalisme et communication
ZENS Françoise 09.10.1976 Esch / Alzette luxembourgeoise	la 'Pädagogische Hochschule Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 04.06.2002	26.11.2004 14.12.2004 22.12.2004	'Diplom-Pädagogin'

ZHANG Wei 18.07.1978 Zhejiang (Chine) luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 13.09.2003	15.09.2004 26.10.2004 05.11.2004	Licencié en sciences commerciales et financières
ZIEBE Verena 19.09.1974 Frankfurt/Main allemande	la 'Universität Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Dolmetscherin' 29.05.2002	01.06.2004 06.07.2004 13.07.2004	'Diplom-Dolmetscherin'
ZIMMER Alfred 18.12.1960 Salmrohr allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad eines Magister Artium (M.A.) im Fachbereich Geographie' 18.12.1995	15.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Magister Artium'
ZIMMER Bernd 30.09.1950 Merzig allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Bauingenieurwesen' 12.01.1981	09.01.2004 17.02.2004 24.02.2004	'Diplom-Ingenieur (FH)'
ZIMMER Séverine 02.10.1978 Virton belge	l'Université Strasbourg II le diplôme de la maîtrise d'histoire de l'art 16.09.2003	16.11.2003 17.02.2004 24.02.2004	Titulaire d'une maîtrise d'histoire de l'art
ZIMMERLING Marina 13.01.1978 Almaty (Kasachstan) allemande	la 'Fachhochschule Trier' le grade de 'Diplom-Betriebswirtin (FH) im Studiengang Wirtschaft (Finanz-, Prüfungs- und Steuerwesen)' 03.08.2003	30.07.2004 14.09.2004 22.09.2004	'Diplom-Betriebswirtin (FH)'

ZINTZ	la Haute Ecole Namuroise Catholique 'HENAC'	27.01.2004	Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
Benoît 18.06.1963	le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en langues modernes	30.03.2004	
Namur belge	28.06.1984	06.04.2004	
ZWANK	l'Université Montpellier I	06.04.2004	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
Carlo 22.10.1979	le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: monnaie et finance	18.05.2004	
Ettelbruck luxembourgeoise	27.06.2003	26.05.2004	

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 38 18 mai 2005

Sommaire

Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics. – Elections. – Par arrêté du 29 avril 2005, le Gouvernement en Conseil a validé les résultats des élections du mois de mars 2005 pour la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics.

RESULTATS DES ELECTIONS POUR LES DIFFERENTES CATEGORIES

Catégorie A: Fonctionnaires de l'Etat - carrière supérieure

Nombre d'enveloppes rentrées dans le délai légal:	2836
Nombre de votants:	2836
Bulletins non valables:	61 dont 28 nuls et 33 blancs
Bulletins valables:	2775

LISTE 2

CGFP - Confédération Générale de la Fonction Publique – Fédération des Universitaires au Service de l'Etat – FEDUSE / CGFP

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. BAUSCH Julie-Suzanne	1251	465	1716
2. BOHNERT Robert	1251	505	1756
3. CONTER Jean-Claude	1251	313	1564
4. HAAG Emile	1251	729	1980
5. HANSEN-KOENIG Danielle	1251	372	1623
6. MERGEN Pierre	1251	538	1789
TOTAL	7506	2922	10428

LISTE 3

SEW / OGB-L

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. DONDELINGER Marianne	196	217	413
2. FOETZ Guy	196	142	338
3. HOFFMANN André	196	208	404
4. HOSCHEIT Jean-Pierre	196	100	296
5. KUTTEN Colette	196	89	285
6. SERRES Chantal	196	124	320
TOTAL	1176	880	2056

Liste 4

APESS

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. LECH François	408	334	742
2. BOCK Emmanuel	408	158	566
3. WAGNER Alain	408	310	718
4. ADAM Danièle	408	176	584
5. HAMEN Nico	408	137	545
6. KRACK Jean-Claude	408	178	586
TOTAL	2448	1293	3741

Répartition des sièges

Catégorie A		
Listes	**Suffrages**	**%**
Liste 2	10428	64,271
Liste 3	2056	12,672
Liste 4	3741	23,057
TOTAL:	16225	

Nombre électoral:	16225: (3+1=4)=	4057
Nombre de sièges attribués à la liste 2:	2	
Nombre de sièges attribués à la liste 3:	0	
Nombre de sièges attribués à la liste 4:	0	

Attribution du 3ème siège		
Liste 2	10428 (2+1=3)	3476
Liste 3	2056 (0+1=1)	2056
Liste 4	3741 (0+1=1)	3741

Le 3ème siège est donc attribué à la liste 4 qui, par ce calcul a obtenu le quotient le plus élevé.

Toutefois, en application de l'article 43ter alinéa 5 de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective ainsi que des modalités d'exécution prévues à l'article 42 alinéa 8 du règlement grand-ducal modifié du 17 janvier 1984, l'attribution définitive des sièges dans la catégorie A est arrêtée comme suit, compte tenu du fait que la liste 4 n'a pas pu être prise en considération:

Sont donc élus:
Sur la liste 2:

Membres effectifs:	HAAG Emile MERGEN Pierre HANSEN-KOENIG Danielle
Membres suppléants:	BOHNERT Robert BAUSCH Julie-Suzanne CONTER Jean-Claude

Catégorie B: Fonctionnaires de l'Etat - carrière moyenne

Nombre d'enveloppes rentrées dans le délai légal:	2965
Nombre de votants:	2965
Bulletins non valables:	62 dont 31 nuls et 31 blancs
Bulletins valables:	2903

LISTE 2

Association Générale des Cadres - AGC / CGFP

	Suffrages		
	par liste	nominatifs	totaux
1. BREBSOM Francis	2308	231	2539
2. DENNEWALD Georges	2308	252	2560
3. HENCKS Raymond	2308	496	2804
4. KREMER Romain	2308	375	2683
5. MULLER Fernand	2308	453	2761
6. REINERT Marc	2308	282	2590
7. RIES Thierry	2308	317	2625
8. SPARTZ Jean-Marie	2308	267	2575
9. WEBER Elisabeth	2308	504	2812
10. WOLFF Romain	2308	608	2916
TOTAL	23080	3785	26865

LISTE 3

DFP / OGB-L

	Suffrages		
	par liste	nominatifs	totaux
1. FROSIO Jos	80	56	136
2. KLEMAN Christian	80	40	120
3. KOMES Carlo	80	26	106
4. LORENT John	80	55	135
5. OLINGER Claudine	80	74	154
6. RECH Romain	80	35	115
7. REDING Henri	80	34	114
8. ROLLINGER Marie-Paule	80	78	158
9. STEFFEN Claude	80	20	100
10. STEINBACH Gilbert	80	47	127
TOTAL	800	465	1265

LISTE 5

FNCTTFEL - Landesverband

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. KREMER André	21	102	123
2. KREMER Gaston	21	96	117
3. MANDERSCHEID Karin	21	133	154
4. REULAND Sonja	21	117	138
5 STOOS Gilbert dit Gilles	21	94	115
TOTAL	105	542	647

Répartition des sièges

Catégorie B		
Listes	**Suffrages**	**%**
Liste 2	26865	93,356
Liste 3	1265	4,396
Liste 5	647	2,248
TOTAL:	28777	

Nombre électoral:	28777: (5+1=6)=	4796
Nombre de sièges attribués à la liste 2:	5	
Nombre de sièges attribués à la liste 3:	0	
Nombre de sièges attribués à la liste 5:	0	
TOTAL DES SIEGES (5):	5	

Sont donc élus:
Sur la liste 2:

Membres effectifs:	WOLFF Romain WEBER Elisabeth HENCKS Raymond MULLER Fernand KREMER Romain
Membres suppléants:	RIES Thierry REINERT Marc SPARTZ Jean-Marie DENNEWALD Georges BREBSOM Francis

Catégorie C: Fonctionnaires de l'Etat - carrière inférieure

Nombre d'enveloppes rentrées dans le délai légal:	5748
Nombre de votants:	5748
Bulletins non valables:	153 dont 90 nuls et 63 blancs
Bulletins valables:	5595

LISTE 2

CGFP

Confédération Générale de la Fonction Publique

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. DOLISY Edouard	3713	2564	6277
2. FRANTZ Patrick	3713	2700	6413
3. FRIDEN André	3713	2681	6394
4. GOERGEN Gilbert	3713	2621	6334
5. KIRSCH Eugène	3713	2703	6416
6. RACH Gaby	3713	2702	6415
7. SCHALTZ Jean-Pierre	3713	2531	6244
8. SCHMIT-WEBER Arlette	3713	2613	6326
9. WEYDERT Camille	3713	2571	6284
10. BARAN Roger	3713	417	4130
11. FABER Christian	3713	470	4183
12. HEMPEL Axel	3713	393	4106
13. KOEPP Michel	3713	404	4117
14. KOHNEN Nicole	3713	462	4175
15. MARQUENIE-HENGEN Astrid	3713	408	4121
16. PARRIES Marc	3713	377	4090
17. PEZZOTTA Pierre	3713	363	4076
18. VIANA Edouard	3713	294	4007
TOTAL	66834	27274	94108

LISTE 5

FNCTTFEL - Landesverband

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. BACK Paul	75	97	172
2. BISENIUS Fred	75	92	167
3. BRISCOLINI Lucien	75	131	206
4. SCHILTZ Fernand	75	102	177
5. SCHMITZ Jeannot	75	94	169
6. SCHOSSELER Jeanne	75	115	190
7. STAUDT Jos	75	108	183
8. WAGENER Paul	75	101	176
9. WENNMACHER Roger	75	144	219
TOTAL	675	984	1659

Répartition des sièges

Catégorie C		
Listes	**Suffrages**	**%**
Liste 2	94108	98,268
Liste 5	1659	1,732
TOTAL:	95767	

Nombre électoral:	95767 : (9+1=10)=	9576,7
Nombre de sièges attribués à la liste 2:	9	
Nombre de sièges attribués à la liste 5:	0	
TOTAL DES SIEGES (9):	9	

Sont donc élus:
Sur la liste 2:

Membres effectifs:	KIRSCH Eugène RACH Gaby FRANTZ Patrick FRIDEN André GOERGEN Gilbert SCHMIT-WEBER Arlette WEYDERT Camille DOLISY Edouard SCHALTZ Jean-Pierre
Membres suppléants:	FABER Christian KOHNEN Nicole BARAN Roger MARQUENIE-HENGEN Astrid KOEPP Michel HEMPEL Axel PARRIES Marc PEZZOTTA Pierre VIANA Edouard

Catégorie D: Enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi que les autres catégories d'instituteurs

Nombre d'enveloppes rentrées dans le délai légal:	3181
Nombre de votants:	3181
Bulletins non valables:	77 dont 31 nuls et 46 blancs
Bulletins valables:	3104

LISTE 2

Confédération Générale de la Fonction Publique CGFP -
Syndicat National des Enseignants SNE/CGFP

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. CLOOS Michel	2014	611	2625
2. GLESENER Gilles	2014	490	2504
3. HALLER-FEITH Christiane	2014	354	2368
4. HILD Yola	2014	555	2569
TOTAL	8056	2010	10066

LISTE 3

SEW / OGB-L

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. ADAM Monique	288	498	786
2. ARENDT Patrick	288	218	506
3. KOHN Marie-Paule	288	135	423
4. KIRSCH Edy	288	253	541
TOTAL	1152	1104	2256

Répartition des sièges

Catégorie D		
Listes	**Suffrages**	**%**
Liste 2	10066	81,691
Liste 3	2256	18,309
TOTAL:	12322	
Nombre électoral:	12322: (2+1=3)=	4108
Nombre de sièges attribués à la liste 2:	2	
Nombre de sièges attribués à la liste 3:	0	
TOTAL DES SIEGES (2):	2	

Sont donc élus:
Sur la liste 2:

Membres effectifs:	CLOOS Michel HILD Yola
Membres suppléants:	GLESENER Gilles HALLER-FEITH Christiane

Catégorie E: Fonctionnaires et employés des communes

Nombre d'enveloppes rentrées dans le délai légal:	3367
Nombre de votants:	3367
Bulletins non valables:	125 dont 65 nuls et 60 blancs
Bulletins valables:	3242

LISTE 1

FGFC - Fédération Générale de la Fonction Communale

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. BIWER Jean	1765	371	2136
2. FRISING Pascal	1765	534	2299
3. KODERS Marie-Claude	1765	637	2402
4. MERSCH Sandy	1765	291	2056
5. REUTER Erny	1765	448	2213
6. SCHMIT Jean-Claude	1765	318	2083
7. SCHMITZ Annette	1765	277	2042
8. THEATO Fernand	1765	460	2225
9. WATGEN-SCHERER Christiane	1765	257	2022
10. WENGLER Raymond	1765	162	1927
TOTAL	17650	3755	21405

LISTE 3

DFP / OGB-L

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. DOMINICY Luc Norbert	118	66	184
2. GROBER Jean-Marie	118	72	190
3. HUEBSCH Bernard	118	29	147
4. KERSCH Daniel	118	76	194
5. MOUSEL Luc Joseph	118	26	144
6. SCHINTGEN Dietmar	118	50	168
7. SIMON Claude	118	60	178
8. STRINGINI Félix	118	42	160
9. WILLIERE Nico	118	59	177
10. ZAHLEN Christiane	118	63	181
TOTAL	1180	543	1723

LISTE 5

FNCTTFEL - Landesverband

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. DE WAHA Norbert	418	385	803
2. DONDELINGER Yves	418	233	651
3. FELLER Danièle	418	139	557
4. FRIDEN Gaston	418	225	643
5. GROS Romain	418	107	525
6. KIEFER Sonja	418	134	552
7. KILL Romain	418	141	559
8. MARX Lou	418	170	588
9. STEINBACH Emile	418	334	752
10. TURPEL Justin	418	508	926
TOTAL	4180	2376	6556

LISTE 6

LCGB

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. KEIFFER Francis	137	43	180
2. KLEIN Jean-Marie	137	77	214
3. KLEIN Pierrot	137	110	247
4. KOLBER Marc	137	98	235
5. MARX Nico	137	72	209
6. OURTH Michel	137	113	250
7. ROSSBERG Patrick	137	58	195
8. SIUDA Jean-Paul	137	56	193
9. QUINTUS Servais	137	125	262
10. THINNES Armand	137	162	299
TOTAL	1370	914	2284

Répartition des sièges

Catégorie E		
Listes	**Suffrages**	**%**
Liste 1	21405	67,0
Liste 3	1723	5,4
Liste 5	6556	20,5
Liste 6	2284	7,1
TOTAL:	31968	

Nombre électoral:	31968: (5+1=6)=	5328

Nombre de sièges attribués à la liste 1:	4
Nombre de sièges attribués à la liste 3:	0
Nombre de sièges attribués à la liste 5:	1
Nombre de sièges attribués à la liste 6:	0
TOTAL DES SIEGES (5):	5

Sont donc élus:
Sur la liste 1:

Membres effectifs:	KODERS Marie-Claude FRISING Pascal THEATO Fernand REUTER Erny
Membres suppléants:	BIWER Jean SCHMIT Jean-Claude MERSCH Sandy SCHMITZ Annette

Sur la liste 5:

Membre effectif:	TURPEL Justin
Membre suppléant:	DE WAHA Norbert

Catégorie F: Ministres du Culte Catholique

Il résulte du procès-verbal du juge de paix directeur de Luxembourg en date du 23 février 2005 qu'en conformité avec l'article 15, alinéa 2 du règlement grand-ducal modifié du 17 janvier 1984 sont proclamés élus, sans autres formalités, sous réserve toutefois des dispositions de l'article 43ter alinéa 3 de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective:

Membre effectif:	NERO Joseph, professeur, séminaire
Membre suppléant:	PEPORTE Théo, coopérateur pastoral

Catégorie G: Employés de l'Etat et des établissements publics, chargés de cours de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique, supérieur et universitaire occupés de façon prépondérante par l'Etat, ainsi que les volontaires de l'Armée

Nombre d'enveloppes rentrées dans le délai légal:	4312
Nombre de votants:	4312
Bulletins non valables:	248 dont 100 nuls et 148 blancs
Bulletins valables:	4064

LISTE 2

CGFP - Confédération Générale de la Fonction Publique
Employés de l'Etat & Agents de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. MATHEIS Patrick	3145	419	3564
2. LAKAFF Jacqueline	3145	258	3403
3. WADLE Doris	3145	459	3604
4. ZIGRAND Nello	3145	247	3392
TOTAL	12580	1383	13963

LISTE 3

DFP / OGB-L

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. BREUER Jacqueline	257	72	329
2. GRAF Gilbert	257	69	326
3. KONSBRUCK Nadine	257	61	318
4. RAUSCH Liane	257	40	297
TOTAL	1028	242	1270

LISTE 5

FNCTTFEL - Landesverband

Suffrages			
	par liste	nominatifs	totaux
1. ARENDT Patrizia	166	36	202
2. FABER Julie	166	78	244
3. GOMAND Janine	166	45	211
4. SCHMITZ Jean	166	60	226
TOTAL	664	219	883

Répartition des sièges

Catégorie G		
Listes	**Suffrages**	**%**
Liste 2	13963	86,641
Liste 3	1270	7,880
Liste 5	883	5,479
TOTAL:	16116	

Nombre électoral:	16116: (2+1=3)=	5372
Nombre de sièges attribués à la liste 2:	2	
Nombre de sièges attribués à la liste 3:	0	
Nombre de sièges attribués à la liste 5:	0	
TOTAL DES SIEGES (2):	2	

Sont donc élus:
Sur la liste 2:

Membres effectifs:	WADLE Doris MATHEIS Patrick
Membres suppléants:	LAKAFF Jacqueline ZIGRAND Nello

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 39 20 mai 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration du Fonds national de la recherche dans le secteur public:

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 5 de la loi du 31 mai 1999 précitée sont nommés membres du conseil d'administration du Fonds national de la recherche dans le secteur public:

– Monsieur Raymond BAUSCH, Chargé de mission, Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;
– Monsieur Germain DONDELINGER, Professeur-attaché, Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;
– Monsieur Marco WALENTINY, Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère de l'Economie;
– Monsieur Jean-Marie HAENSEL, Premier inspecteur des finances, Inspection Générale des Finances;
– Madame le Docteur Danielle HANSEN-KOENIG, Directeur de la Santé, Ministère de la Santé;
– Monsieur le Docteur Henri METZ, Président de la Section Médicale de l'Institut Grand-Ducal;
– Monsieur Jean BERGH, Directeur général, GoodYear Technical Center Luxembourg;
– Monsieur Yves ELSEN, Managing Partner & CEO, HITEC Luxembourg S.A.;
– Monsieur Romain HENRION, Executive Vice-President, Business Strategy & Development, ARCELOR S.A.;
– Monsieur Romain KEISER, Directeur, Galvalange s.à r.l.;
– Monsieur François MEYER, Directeur général, Centelion S.A.S.;
– Monsieur Pierre-Marie VALENNE, Directeur général adjoint, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.

Art. 2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable à son terme.

Art. 3. Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Palais de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 1er février 2005 portant nomination des membres du conseil scientifique du Fonds national de la recherche dans le secteur public.

Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public, et notamment son article 8;

Vu les propositions des institutions visées par les dispositions de l'article précité;

Arrête:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 mai 1999 précitée sont nommés membres du conseil scientifique du Fonds national de la recherche dans le secteur public:

– Monsieur Jean DE LA HAMETTE, Président du Centre de Recherche Public Henri Tudor, en tant que représentant dudit Centre;
– Monsieur Fernand REINIG, administrateur-directeur du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, en tant que représentant dudit Centre;
– Monsieur Fernand WAGNER, Président du Centre de Recherche Public de la Santé, en tant que représentant dudit Centre;
– Monsieur Gaston SCHABER, Président du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques, en tant que représentant dudit Centre;
– Madame Adelheid EHMKE, vice-recteur de l'Université du Luxembourg et
– Monsieur Jean-Paul LEHNERS, vice-recteur de l'Université du Luxembourg, en tant que représentants dudit établissement;

ainsi qu'en tant que personnalités extérieures aux établissements visés ci-dessus, choisies en raison de leur compétence:

– Monsieur le Professeur Marc GENGLER, Ecole Supérieure d'ingénieurs de Luminy/Marseille;
– Monsieur Gusty FEYDER, Technical Manager, Dupont Teijin Films Luxembourg S.A.;
– Monsieur Fernand MULLER, Directeur R&D, DOMETIC S.à r.l.;
– Madame Délia NILLES, directrice adjointe de l'Institut CREA de l'Université de Lausanne, Ecole des HEC;
– Monsieur Pierre WILTZIUS, Directeur, Beckman Institute for Advanced Science and Technology, University of Illinois at Urbana-Champaign;
– Monsieur le Professeur Jean-Frank WAGNER, Département de Géologie, Université de Trèves.

Art. 2. Les membres du conseil scientifique sont nommés pour une durée de cinq 5 ans, renouvelable à son terme.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et transmis en copie aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 1er février 2005.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté ministériel du 7 février 2005 portant désignation du président du conseil scientifique du Fonds national de la recherche dans le secteur public.

Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public, et notamment son article 8;

Vu l'arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration du Fonds national de la recherche dans le secteur public;

Vu l'arrêté ministériel du 1er février 2005 portant nomination des membres du conseil scientifique du Fonds national de la recherche dans le secteur public;

Le conseil d'administration et le conseil scientifique ayant été consultés;

Arrête:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 mai 1999 précitée Monsieur le Professeur Jean-Frank WAGNER, Département de Géologie, Université de Trèves, est désigné président du conseil scientifique du Fonds national de la recherche dans le secteur public.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et transmis en copie à l'intéressé pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté ministériel du 25 février 2005 portant nomination des membres de la commission de coordination de l'enseignement secondaire technique.

La Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 2 du règlement grand-ducal du 3 mai 1991 portant institution de la commission de coordination de l'enseignement secondaire technique;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de coordination de l'enseignement secondaire technique, avec effet au 1er mars 2005:

MM. Aly SCHROEDER, directeur à la formation professionnelle, et Marc BARTHELEMY, professeur-attaché, représentants du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle;

MM. Nic ALFF, directeur du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et Jean-Pierre JUTTEL, directeur du Lycée technique de Bonnevoie, représentants des directeurs des lycées techniques;

MM. Robert LEY, secrétaire général, membre effectif, et GAASCH Marco, président, membre suppléant, représentants de la Chambre d'Agriculture;

MM. Roger THOSS, attaché, membre effectif, et Paul EMERING, secrétaire général, membre suppléant, représentants de la Chambre de Commerce;

MM. Roger MELMER, directeur adjoint, membre effectif, et Carlo FRISING, conseiller de direction, membre suppléant, reyprésentants de la Chambre des Employés Privés;

MM. Robert BOHNERT, membre effectif, et Pierre MERGEN, membre suppléant, représentants de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics;

MM. Ted MATHGEN, directeur adjoint, membre effectif, et Paul KRIER, conseiller de direction, membre suppléant, représentants de la Chambre des Métiers;

M. Fernand SPELTZ, membre effectif, et Mme Françoise SCHMIT, membre suppléant, représentants de la Chambre de Travail;

M. Serge HASTERT, membre effectif, et Mme Nicole PIRSCH ép. SIMON, membre suppléant, représentants des inspecteurs de l'enseignement primaire;

MM. Jos MEDERNACH, membre effectif, et Hugues ROLIN, membre suppléant, représentants du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires;

M. Roger ELSEN, membre effectif, et Mme Jutta LUX-HENNEKE, membre suppléant, représentants des parents d'élèves;

M. Claude CHRISTNACH, professeur, membre effectif, et Mme Chantal SERRES, professeur, membre suppléant, représentants des enseignants des lycées techniques;

MM. Robert SCHMITZ, instituteur d'enseignement préparatoire, membre effectif, et Ed KIRSCH, instituteur d'enseignement préparatoire, membre suppléant, représentants des enseignants du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Art. 2. Mme Brigitte BEVER, chef de bureau adjoint au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, est nommée secrétaire de la commission.

Art. 3. Le bureau de la commission est constitué comme suit:

M. Marc BARTHELEMY, président;

M. Aly SCHROEDER, vice-président;

Mme Brigitte BEVER, secrétaire.

Art. 4. Le présent arrêté qui sera publié au Mémorial sera transmis aux membres de la commission pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 25 février 2005.

La Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Monsieur Sinan CIVIC à changer son prénom actuel en celui de «Jhemp».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Pol URBANY, avocat à Diekirch, sollicitant au nom de Monsieur Sinan CIVIC, né le 10 mai 1968 à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9554 Wiltz, 55, rue du Pont, l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Jhemp»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Sinan CIVIC est autorisé à changer son prénom actuel en celui de «Jhemp».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 25 mars 2005 portant nomination du président et du vice-président du conseil d'administration du Fonds national de la recherche dans le secteur public.

Le Gouvernement réuni en conseil,

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public;

Vu l'arrêté grand-ducal du 28 janvier 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration du Fonds national de la recherche dans le secteur public;

Vu la proposition du Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Arrête:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 5 de la loi du 31 mai 1999 précitée sont nommés président respectivement vice-président du conseil d'administration du Fonds national de la recherche dans le secteur public:

– Président: Monsieur Romain HENRION, Executive Vice-President, Business Strategy & Development, ARCELOR S.A.;
– Vice-président: Monsieur Pierre-Marie VALENNE, Directeur général adjoint, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 25 mars 2005.
Les membres du Gouvernement,
Jean-Claude Juncker
Jean Asselborn
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Luc Frieden
François Biltgen
Jeannot Krecké
Mars Di Bartolomeo
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Jean-Louis Schiltz
Octavie Modert
Nicolas Schmit

Arrêté du Gouvernement en conseil du 15 avril 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS).

Le Gouvernement réuni en conseil,

Vu la loi du 10 novembre 1989 portant création d'un Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques auprès du Ministre d'Etat;

Vu les propositions du Ministre d'Etat, du Ministre des Finances, du Ministre de la Sécurité sociale, du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, ainsi que du Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Arrête:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 novembre 1989 précitée sont nommés membres du conseil d'administration du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques:

– Monsieur Serge ALLEGREZZA, Directeur du STATEC;
– Monsieur Manuel DILLMANN, Attaché de Gouvernement;

– Monsieur Gaston SCHABER, Premier Conseiller de Gouvernement honoraire;

– Monsieur Georges SCHROEDER, Directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale;

– Monsieur Gaston REINESCH, Administrateur général;

– Monsieur Jos BERGHMAN, Professeur à l'Université de Leuven (K.U.L.);

– Madame Adelheid EHMKE, vice-rectrice, Université du Luxembourg;

– Monsieur Pierre HAUSMAN, Directeur scientifique du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques;

– Madame Andrée HELMINGER, Professeur à l'Université de Zurich.

Art. 2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable à son terme.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Les membres du Gouvernement,
Jean-Claude Juncker
Fernand Boden
Mady Delvaux-Stehres
François Biltgen
Mars Di Bartolomeo
Jean-Marie Halsdorf
Luc Frieden
Jeannot Krecké
Lucien Lux
Jean-Louis Schiltz
Claude Wiseler
Octavie Modert

Arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 portant nomination de Madame Françoise MANGEOT, conseiller à la Cour d'Appel, comme membre suppléant de la Commission des pensions

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'arrêté grand-ducal du 24 novembre 2003 portant nomination des membres et membres suppléants de la Commission des pensions pour la période du 1er décembre 2003 au 30 novembre 2006;

Vu la demande de démission en date du 17 février 2005 de Monsieur Marc SCHLUNGS comme membre-président de la Commission des pensions;

Vu les articles 47 de la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat et 68 de la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Démission de ses fonctions de président de la Commission des Pensions est accordée à Monsieur Marc SCHLUNGS préqualifié.

Art. 2. En remplacement de Monsieur Marc SCHLUNGS, est nommée dans la Commission des pensions avec mandat jusqu'au 30 novembre 2006:

Madame Françoise MANGEOT, conseiller à la Cour d'Appel, membre suppléant.

Art. 3. Notre Ministre de la Fonction publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Mémorial.

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,
Claude Wiseler

Palais de Luxembourg, le 29 avril 2005.
Henri

Administration de l'Aéroport. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005, démission honorable de ses fonctions d'inspecteur technique principal 1er en rang au service des opérations aéronautiques à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg a été accordée, sur sa demande et à partir du 1er juin 2005, à Monsieur Jean TERNES. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Administration des Ponts et Chaussées. – Examens de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser les examens de promotion ci-après:

– dans la carrière de l'artisan – pendant la première quinzaine du mois d'octobre 2005
– dans la carrière du cantonnier – deuxième examen de promotion pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre 2005
– dans la carrière du cantonnier – premier examen de promotion pendant la première quinzaine du mois d'octobre 2005.

Entreprises d'assurances. – «BÂLOISE VIE, Luxembourg S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 2 mai 2005, Monsieur André BREDIMUS a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «BÂLOISE VIE, Luxembourg S.A.» en remplacement de Monsieur Alain NICOLAI.

Indice des prix à la consommation au 1er avril 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de 680.85 au 1er avril par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er avril 2005 à 674.99.

Luxembourg, le 4 mai 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 72(1) de la loi du 30 mars 1988:

Complément n°1

Il y a lieu **de retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-SYSTEM EUROPASTAR 3/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
*ACTIVEST GLOBALGROWTH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST LUX EUROPA POTENTIAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST LUX EURORENT FLEX, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST LUX GLOBALSTRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST LUX OSTEUROPA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST TELEGLOBAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ALLIANZ STRATEGIE, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DWS EUROPA GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS GLOBAL GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS NIKKEI GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
IBJ FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
IDEA FUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
JOHANNES FÜHR NEUES EUROPA UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

OIM EURO AKTIEN, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

WALSER EURO CASH WACHSTUM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ALFRED BERG NORDEN, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

*AXA WORLD FUNDS, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

*GLOBAL EQUITY FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

*HENDERSON HORIZON FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

IT-INVESTOR.COM FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LION FORTUNE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

*LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

MONDIAL SECURITIES SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

*PROTEA FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

RABOBANK HOLLAND FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

*UBS (LUX) EQUITY SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Il y a lieu **de modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

ESPIRITO SANTO, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

JPMORGAN FLEMING LUX FUNDS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

SWISSCA (LU) BOND INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

en

SWISSCANTO (LU) BOND INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

SWISSCA (LU) EQUITY FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

en

SWISSCANTO (LU) EQUITY FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

SWISSCA PORTFOLIO FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

en

SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

GLOBAL STRATEGY, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

IDEAL INVEST SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

KAUPTHING FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LOUVRE MULTI SELECT, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

MORGAN STANLEY SICAV, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

PEH QUINTESSENZ SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PEH SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

THE CENTURY FUND SICAV, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

BEC UNIVERSAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en

EFG UNIVERSAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

CDC INTERNATIONAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

en

IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

* l'opc s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 19 juillet 1991:

Complément n°1

Il y a lieu **d'ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

AVIVA CENTRAL EUROPEAN PROPERTY FUND, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

CORDIUS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

DIAMOND I SICAV, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

PARAMOUNT US REAL ESTATE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Il y a lieu **de retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

1. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

HSBC TRINKAUS SELECT SICAV, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

Il y a lieu **de modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:

UT97 OPEN FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

en

UT97 GLOBAL FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

GENESIS SMALLER COMPANIES, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Luxembourg, le 31 mars 2005
COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 94(1) de la loi du 20 décembre 2002:

Complément n°1

Il y a lieu **d'ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

ACTIVEST-COMMODITIES, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST EUROPAPOTENZIAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST EURORENT FLEX, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST GLOBALGROWTH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST GLOBALSTRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST OSTEUROPA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST TELEGLOBAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**AMERICAN EXPRESS BESTSELECT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AXA IM ALPHA STRATEGIES, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS VII, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DB FLEXIBLE STRATEGY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB MULTI OPPORTUNITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**DB PRIVATMANDAT INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 3/2011, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT PLUS 5/2011, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DIT-EURO BOND REAL RETURN, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DJE PREMIUM, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DWS FUTURE STRATEGY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE 2012, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS TÜRKEI, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EASY ETF - GSCI®, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
EONIA PLUS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
FT OPTIRENT 6/2009, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
GF FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
GUILÉ ETHICAL FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
MULTIWERT SUPERFUND, 1B, Parc d'activité Syrdal, L-5365 Munsbach
PRIMA, 9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PRIMA 2010 PLUS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**REUSCHEL PRIVATE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**SMART-INVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TOP INVEST GRAND SLAM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
UNIGARANTPLUS: BEST OF WORLD (2011), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

**AQUA, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
**AQUA-REND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*AXA WORLD FUNDS, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
DONATELLO SICAV, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
*GLOBVEST FUNDS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*HENDERSON HORIZON FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
*LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*PROTEA FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*UBS (LUX) EQUITY SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) STRUCTURED SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

ARCUS JAPAN FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FIDELITY MULTI MANAGER FUNDS FCP, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FT HEDGESELECTION, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
NCRAM LOAN TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA US LOAN INCOME, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

AMEROSEC, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BELMONT (LUX), 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
EUROSEC FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FORTIS GLOBAL OPPORTUNITIES HEDGE FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH HORIZON, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
***LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH MULTIADVISERS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MERRILL LYNCH SPECIALIST INVESTMENT FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MOSAIC 1, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MOSAIC 2, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NEVAFUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel

Il y a lieu **de retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

BERENBERG USA STRATEGIE AKTIEN FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

ACM JAPAN GROWTH HEDGE INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ACM TECHNOLOGY HEDGE INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
**AMERICAN EXPRESS BESTSELECT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AMERICAN EXPRESS WORLD FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**CONSILIA SELECT, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**DB PRIVATMANDAT INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROCHANCE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

***MULTIADVISERS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

**REUSCHEL PRIVATE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

AL TAMARIS DIVERSIFIED FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

**AQUA, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

**AQUA-REND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

DEXIA EMERGING FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

EVOLUTIS SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

THE MOVIE PORTFOLIO FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Il y a lieu **de modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

ACTIVEST LUX DOLLAR-GELDMARKT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

en

ACTIVEST DOLLAR-GELDMARKT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

ACTIVEST LUX EUROPROTECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

en

ACTIVEST EUROPROTECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

ACTIVEST LUX GLOBALSELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

en

ACTIVEST GLOBALSELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

ADIG WÄHRUNGSFONDS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

en

WÄHRUNGSFONDS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

en

SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

CHARISMA SICAV, 14, boulevard Royal, L-2499 Luxembourg

OFI MULTISELECT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

OFI SELECT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUN DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

STOREBRAND INVESTMENT FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

T. ROWE PRICE LIFE PLAN INCOME FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
ALENA INVEST, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
CENTRAL AFRICA GROWTH FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
THE COX & KINGS OVERSEAS FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
WEST AFRICA GROWTH FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
CDC INVESTMENT FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
IXIS CASPIAN INVESTMENT FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

CDC SP S.A., 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
en
IXIS SP S.A., 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

ROTREND ALLIANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
TRANSTREND FUND ALLIANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

ZURICH INVEST (LUX), 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
AIG INVEST (LUX), 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005
COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

* opc, relevant de la loi du 30 mars 1988, qui s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002
** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I
*** l'opc a changé de forme juridique

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX
Projet de remembrement «Langsur 04» envisagé dans la commune de MERTERT.

Convocation à l'assemblée générale

Les propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans la section cadastrale A de la commune de MERTERT et se trouvant à l'intérieur du périmètre de remembrement, sont informés que l'assemblée générale de l'association syndicale du remembrement de la commune de Mertert, en vue de se prononcer sur le remembrement projeté, aura lieu:

vendredi, le 27 mai 2005 à 14.00 heures,
au Centre Culturel à WASSERBILLIG,

L'assemblée générale se prononce, en outre, sur le mode de remembrement.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, tout propriétaire et nu-propriétaire dispose d'une voix électorale. Un propriétaire ne peut avoir qu'une voix, même s'il possède en plus un droit de nue-propriété.

Pour les immeubles appartenant à des conjoints, quel que soit leur régime matrimonial, chaque conjoint est censé posséder une part égale de la superficie des immeubles compris dans le remembrement de leur chef et chacun dispose d'une voix.

Conformément aux articles 19 et 49 de la loi sus-mentionnée, tout propriétaire et nu-propriétaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire.

Nul ne peut représenter par procuration plus de deux personnes, excepté le cas des propriétés indivises, où un seul mandataire représente l'ensemble des indivisaires. Tout mandataire doit avoir qualité personnelle pour assister à l'assemblée générale.

Pour les immeubles en indivision, les indivisaires ont ensemble une seule voix qui est exprimée à l'assemblée générale par un intéressé mandaté par la majorité des indivisaires. Pour le calcul de cette majorité, chaque indivisaire est censé disposer d'une part égale dans la surface de la propriété indivise. En cas de partage des voix sur la proposition de remembrement, les indivisaires ne prennent pas part au vote à l'assemblée générale.

Tous les mandats doivent être envoyés à l'Office national du remembrement avant le 18 mai 2005, le timbre postal faisant foi.

Conformément aux articles 18 et 20 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, les intéressés qui ne comparaissent pas à l'assemblée générale et qui ne se font pas représenter par un mandataire, ainsi que ceux qui s'abstiennent du vote, sont censés acquiescer au remembrement.

Aucun recours n'est ouvert aux intéressés pour défaut de réception de la convocation individuelle pour l'assemblée générale.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Le Président de l'Office national
du Remembrement
Charles Konnen

Tableau des professionnels du secteur financier établis au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993

Complément n° 1:

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Gérants de fortunes (article 24 B)

BANQUE INVIK ASSET MANAGEMENT S.A.
7, avenue Pescatore
L-2324 Luxembourg

TARENO (LUXEMBOURG) S.A.
3, rue de la Poste
L-2346 Luxembourg

Catégorie: Agents de transfert et de registre (article 24 G)

ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A.
en abrégé «COFIBOL»
16, rue d'Epernay
L-1490 Luxembourg

Catégorie: Conseillers en opérations financières (article 25)

STRADIVARI ADVISORS S.A.
30, rue des Muguets
L-2167 Luxembourg

Catégorie: Courtiers (article 26)

FIGED S.A.
3B, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

Catégorie: Agents de communication à la clientèle (article 29-1)

ALLIED ARTHUR PIERRE S.A.
112, rue du Kiem
L-8030 Strassen

STREFF S.A R.L.
138, route d'Arlon
L-8008 Strassen

Catégorie: Agents administratifs du secteur financier (article 29-2)

BNP PARIBAS FUND SERVICES S.A.
10A, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Catégorie: Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (article 29-3)

COMPUTACENTER PSF S.A.
26-28, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

TELINDUS PSF
2, rue des Mines
L-4244 Esch-sur-Alzette

Il y a lieu **de modifier** au tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous :

Catégorie: Gérants de fortunes (article 24 B)

– l'adresse de l'établissement suivant :
IAM STRATEGIC S.A.
22, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

Catégorie: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 24 C)

– l'adresse de l'établissement suivant :
CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.
65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg

MEESPIERSON INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg

Catégorie: Distributeurs de parts d'opc (article 24 D)

– l'adresse de l'établissement suivant :
CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.
65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg

Catégorie: Conseillers en opérations financières (article 25)

– l'adresse de l'établissement suivant :
INVESTOR LUXEMBOURG S.A.
2, route de Mondorf
L-5670 Altwies

Catégorie: Domiciliataires de sociétés (article 29)

– l'adresse de l'établissement suivant :
  TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
  1, allée Scheffer
  L-2520 Luxembourg

Catégorie: Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (article 29-4)

– l'adresse de l'établissement suivant :
  THE DIRECTORS' OFFICE S.A.
  5, allée Scheffer
  L-2520 Luxembourg

Il y a lieu **de retirer** du tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Gérants de fortunes (article 24 B)
FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.
103, Grand-rue
L-1661 Luxembourg

Catégorie: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 24 C)
V.M.S. LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Catégorie: Preneurs ferme (article 24 E)
V.M.S. LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Catégorie: Teneurs de marché (article 27)
V.M.S. LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005

Arthur Philippe
Directeur

Jean-Nicolas Schaus
Directeur Général

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 40 **1er juin 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 autorisant Monsieur José Aitor LARREA LOPEZ et Madame Eliane Renée SCHMITZ à changer le nom patronymique actuel de leur fils Erik LARREA LOPEZ en celui de «LARREA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur José Aitor LARREA LOPEZ et Madame Eliane Renée SCHMITZ, demeurant à L-6163 Bourglinster, 7, rue d'Altlinster, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Erik LARREA LOPEZ, né le 11 septembre 1993 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «LARREA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur José Aitor LARREA LOPEZ et Madame Eliane Renée SCHMITZ sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Erik LARREA LOPEZ en celui de «LARREA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 21 mars 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 relatif à la nomination d'un Conseiller – suppléant du Conseil de la concurrence.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 7 (1) de la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence;

Vu l'arrêté grand-ducal du 29 octobre 2004 portant nomination, entre autres, de Monsieur Jacques PROST aux fonctions de Conseiller-suppléant du Conseil de la concurrence;

Vu la lettre de démission présentée par Monsieur Jacques PROST en date du 23.11.2004;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et après délibération du gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Démission honorable de ses fonctions de Conseiller suppléant du Conseil de la concurrence est accordée à Monsieur Jacques Prost.

Art. 2. Est nommé Conseiller suppléant du Conseil de la concurrence, en remplacement de Monsieur Jacques Prost, dont elle achève le mandat:

Madame Christiane Weidenhaupt, employée privée.

Art. 3. Notre Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,
Jeannot Krecké

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 3 mai 2005 portant nomination des membres effectifs et des membres suppléants de la commission d'aménagement.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,

Vu l'article 4 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres effectifs de la commission d'aménagement pour une durée de cinq ans renouvelable:

Monsieur Alex SIMONIS, architecte au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Madame Sonja GENGLER, architecte près la Ville de Luxembourg;

Monsieur Georges MOLITOR, ingénieur, directeur adjoint de l'Administration des Ponts & Chaussées;

Monsieur Claude WAGNER, ingénieur au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire;

Monsieur Jean-Paul FELTGEN, géographe, conseiller de direction 1ère classe au Ministère de l'Environnement.

Art. 2. Sont nommés membres suppléants de la commission d'aménagement pour une durée de cinq ans renouvelable:

Madame Thessy KUBORN, juriste, attachée de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire;

Madame Diane DUPONT, architecte au Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement;

Monsieur Guy BESCH, ingénieur au Ministère des Transports;

Monsieur Alex HAAG, chef de division à l'Administration du Cadastre et de la Topographie;

Monsieur Jean-Marie SINNER, chef de cantonnement à l'Administration des Eaux et Forêts.

Art. 3. Le présent arrêté remplace l'arrêté ministériel du 25 octobre 2004 portant nomination des membres effectifs et des membres suppléants de la commission d'aménagement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,

Jean-Marie Halsdorf

Arrêté ministériel du 11 mai 2005 modifiant l'arrêté ministériel du 20 décembre 2004 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année 2005.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 portant organisation de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme;

Vu son arrêté du 20 décembre 2004 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année 2005;

Arrête:

Art. 1er. À la commission LTETT CG1 (Lycée technique d'Ettelbruck),

M. Emmanuel BOCK, professeur, est ajouté comme membre suppléant.

À la commission LN CG1 (Lycée du Nord),

Mme Pascale ZEY, professeur, est remplacée par M. Emmanuel BOCK, professeur, comme membre suppléant.

À la commission LTPS SP1 (Lycée technique pour Professions de Santé),

Mme Anouk BADEN, candidat-professeur, est ajoutée comme membre effectif.

Aux commissions LTL TCM1 et TCM2 (Lycée technique de Lallange),

M. Tom HENGEN, professeur, est ajouté comme membre suppléant.

À la commission LN TCM1 (Lycée du Nord),

Mme Pascale ZEY, professeur, est remplacée par M. Joseph MANGRICH, chargé de cours, comme membre effectif.

À la commission LTE TEC1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette),

Mme Pascale MATHIEU, professeur, est remplacée par Mme Caroline MERLAND, professeur, comme membre effectif.

Art. 2. Pour la division technique générale du régime technique, section technique générale:

La commission LTAM GE1 (Lycée technique des Arts et Métiers) est modifiée comme suit:

Membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Paul HARDT, Jean-Paul MARTELING, Tom MENTGEN, Raymond SPELTZ, professeurs-ingénieurs, Claude SIBENALER, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Karin HOMMEL, Juliette NEY, Simone OBERLINKELS, Nadia PIAZZI, Martine STEFFEN, MM. Jeff LUDOVICY, Joé PAULUS, professeurs.

Membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Paul FABER, Aloyse PAULUS, Camille SCHMIT, René WEBER, professeurs-ingénieurs, Mmes Antonie BRUCH, Simone KAYSER, MM. Jean-Pierre FEIDT, François LECH, Christian LUDOVICY, Gilles SCHAACK, professeurs.

La commission LTAM GE2 (Lycée technique des Arts et Métiers) est ajoutée:

Membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Marco KIESGEN, Tom MENTGEN, Patrick KOHN, professeurs-ingénieurs, Guy LOESCH, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Karin HOMMEL, Marguerite KILL, MM. Raymond KNEIP, Jeff LUDOVICY, Alain PONTEN, Claude SAUBER, Daniel WERMEISTER, Edouard ZACHARIAS, professeurs.

Membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Paul FABER, Aloyse PAULUS, Camille SCHMIT, René WEBER, professeurs-ingénieurs, Mmes Antonie BRUCH, Simone KAYSER, MM. Jean-Pierre FEIDT, François LECH, Christian LUDOVICY, Gilles SCHAACK, professeurs.

Pour la division technique générale du régime technique, section informatique:

La commission LTAM GI1 (Lycée technique des Arts et Métiers) est modifiée comme suit:

Membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Frédéric FABER, Marco KIESGEN, René WEBER, professeurs-ingénieurs, M. Marc SCHMIT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Simone KAYSER, Juliette NEY, MM. Jerry KREINS, Joé PAULUS, Edouard ZACHARIAS, professeurs.

Membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, M. Yves WENGLER, professeur-ingénieur, MM. Guy LOESCH, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Simone OBERLINKELS, MM. Raymond KNEIP, François LECH, Christian LUDOVICY, Gilles SCHAACK, Daniel WERMEISTER, professeurs.

La commission LTAM GI2 (Lycée technique des Arts et Métiers) est ajoutée:

Membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mme Simone BEISSEL, M. Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, M. Marc SCHMIT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Antonie BRUCH, Marguerite KILL, MM. Raymond KNEIP, Giovanni SPORTELLI, professeurs, MM. Nicolas BILL, Jean-Marc WECKBECKER, professeurs d'enseignement technique.

Membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, M. Yves WENGLER, professeur-ingénieur, MM. Guy LOESCH, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Simone OBERLINKELS, MM. Raymond KNEIP, François LECH, Christian LUDOVICY, Gilles SCHAACK, Daniel WERMEISTER, professeurs.

La commission LTE GI1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette) est ajoutée:

Membres effectifs: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Gilles HEYART, Serge LINCKELS, Sylvain PIREN, Henri SCHOEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Danielle KASS, Astrid SCHULLER, MM. Georges BAST, Bert GOERGEN, Jean-Jacques GAUBIG, professeurs, M. Pierre MARCHAL, professeur d'enseignement technique.

Membres suppléants: M. Nic ALFF, directeur, M. Guy TOUSCH, professeur-ingénieur, Mmes Caroline MERLAND, Viviane MOLITOR, Isabelle WIRTH, MM. Yves SCHULTÉ, Robert WEBER, professeurs.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 Monsieur François PELTZER, vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé sous-receveur à la même administration et affecté au bureau de recette Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 Monsieur Romain WELSCHER, receveur 1ère classe au service de recette de l'administration des contributions directes, a été nommé contrôleur à la même administration et affecté au bureau d'imposition Sociétés 4 de la section des sociétés.

Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 Messieurs Luc FRIEDERICH et Joseph LAUER, inspecteurs à l'administration des contributions directes, ont été nommés chefs de bureau à la même administration et affectés à la direction des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 Monsieur Carlo SCHEUER, contrôleur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur à la même administration et affecté au bureau d'imposition Luxembourg 1 de la section des personnes physiques, avec effet au 1er juin 2005.

Administration des services techniques de l'agriculture. – Examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur-technicien. – L'Administration des services techniques de l'agriculture organisera au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2005 un examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur-technicien.

Centre de Technologie de l'Education. – Examen de fin de stage. – Le Centre de Technologie de l'Education organisera au courant du mois de juillet 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'informaticien diplômé.

Commissariat aux Assurances. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 Madame Annick FELTEN, attachée de direction 1ère en rang au Commissariat aux Assurances, a été nommée conseiller de direction adjoint au même Commissariat.

Commission de nomenclature. – Désignation d'un représentant suppléant de l'Association des médecins et médecins-dentistes. – Par arrêté ministériel du 10 mai 2005, Monsieur le Docteur Claude SCHUMMER, médecin généraliste, a été désigné membre suppléant de l'Association des médecins et médecins-dentistes au sein de la Commission de nomenclature prévue à l'article 65 du code des assurances sociales, en remplacement de Monsieur le Docteur Joé WIRTZ, démissionnaire.

Commission Indépendante de la Radiodiffusion. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 15 avril 2005, ont été reconduits membres de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion pour une durée de cinq ans:

M. Georges SANTER, Président de chambre à la Cour d'appel;

M. Joseph ANEN, Directeur de journal en retraite;

M. Joseph LAHR, Professeur-ingénieur;

M. Thierry HOSCHEIT, Président du Conseil de la concurrence;

M. Marc THEWES, Avocat à la Cour.

M. Georges SANTER est nommé Président de la Commission.

Conseil de discipline de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils. – Avis. – Par décision du 1er août 2003, le Conseil de discipline de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils a infligé à la société civile GROUPE ARCHITECTURE S.C., établie à L-8281 Kehlen, 12, Juddegaass, la peine disciplinaire de l'interdiction d'exercer la profession d'architecte pendant une durée de 3 ans.

Par arrêt rendu le 17 décembre 2004 par la Cour d'Appel, première chambre, siégeant en matière d'appel contre les décisions du Conseil de discipline de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils, l'appel contre la décision du 1er août 2003 a été déclaré irrecevable.

La présente publication est faite conformément à l'article 34 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation de professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Le président du Conseil de discipline de
l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils
Pierre Gehlen
Président du tribunal d'arrondissement
de Luxembourg.

Conseil de l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif. – Composition. – Sont nommés membres du Conseil de l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif pour un terme de quatre ans à partir du 9 mai 2005.

– *comme membres du conseil:*

M. Norbert HAUPERT, président

M. Robert DECKER, membre

M. Lull GILLEN, membre

Mme Yvonne LENTZ, membre

Mme Marlyse PAULY, membre

– *comme secrétaire administrative:*

Mme Claudine DEITZ, Département ministériel des Sports.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes âgées. - Agréments. – Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, un agrément limité dans le temps pour une durée de 6 mois est accordé à l'organisme gestionnaire «Muselheem a.s.b.l.», ayant son siège à 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Muselheem» à l'adresse: 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/04/003.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, un agrément limité dans le temps pour une durée de 6 mois est accordé à l'organisme gestionnaire «Muselheem a.s.b.l.», ayant son siège à 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité de «centre régional d'animation et de guidance» appelé «Muselheem» à l'adresse: 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/05/007.

Par arrêté ministériel du 25 avril 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Hospices civils de la Ville de Luxembourg», ayant son siège à 71, rue Mohrfels, L-2158 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse: 71, rue Mohrfels, L-2158 Luxembourg.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/98/01/033.

Par arrêté ministériel du 27 avril 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Monplaisir assistance et soins s.à r.l.», ayant son siège à Montée Belle-Vue, L-5640 Mondorf-les-Bains, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse: Montée Belle-Vue, L-5640 Mondorf-les-Bains.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/00/01/037.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes handicapées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 3 mai 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. Fondation», ayant son siège au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité «service d'activités de jour» à l'adresse: 1a, rue de Rumelange, L-4309 Esch-sur-Alzette.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 2 janvier 2002 accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. asbl», pour l'exercice de l'activité «service d'accueil de jour» appelé «centre de jour» à l'adresse: Centre Nossbierg, Esch-sur-Alzette (enregistré sous le numéro 9909/5) et l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 accordant un agrément à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. asbl», pour l'exercice de l'activité «service d'activités de jour» à l'adresse: Centre Nossbierg, Esch-sur-Alzette (enregistré sous le numéro 9909/6).

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 9909/26.

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Complément n° 1:

Changements intervenus pendant la période du 1er janvier 2005 au 31 mars 2005.

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B no 13 du 15 février 2005 sous

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

Nord Europe Private Bank S.A.
B.P. 1556
L-1015 Luxembourg

ISB (Luxembourg) S.A.
B.P. 1647
1016 LUXEMBOURG

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 32 de la loi modifiée du 5 avril 1993

CREDIT SUISSE LUXEMBOURG BRANCH
B.P. 424
L-2014 Luxembourg

Il y a lieu **de retirer** du tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B no 13 du 15 février 2005 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

Banque Continentale du Luxembourg S.A.
B.P. 1405
L-1014 LUXEMBOURG

Cortal Consors Luxembourg
B.P. 390
L-2013 LUXEMBOURG

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

Kaupthing Bunadarbanki, Luxembourg Branch
12, rue Guillaume Schneider
L-2522 Luxembourg

Il y a lieu **de modifier** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B no 13 du 15 février 2005 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

La dénomination de l'établissement suivant:

ING BHF-BANK International S.A.

en

BHF-BANK International

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

Banco Totta & Açores S.A., succursale de Luxembourg

en

Banco Santanter Totta S.A., succursale de Luxembourg

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

L'adresse de l'établissement suivant:

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
European Bank & Business Centre
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Adresse postale: L-2887 Luxembourg

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.
Business Centre Glacis Building A
1, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
La B.P. reste inchangée

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxemburg
12, rue Erasme
L-1468 Luxembourg

Deutsche Postbank AG, Niederlassung Luxemburg
PB Finance Center
18-20, Parc d'Activités Syrdall
L-5365 Munsbach
Adresse postale: L-2633 Luxembourg

Joh. Berenberg, Gossler & Co-Berenberg
Bank-, succursale de Luxembourg
23, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg

Northern Trust Global Services Ltd,
Luxembourg Branch
16, rue Erasme
Rose de Vent 4th floor
L-1468 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 41 **7 juin 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique, en abrégé «S.I.G.I.»

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1982 autorisant la création du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique, en abrégé «S.I.G.I.»;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Bascharage, Bastendorf, Beaufort, Bech, Beckerich, Berdorf, Bertrange, Bettembourg, Bettendorf, Betzdorf, Bissen, Biwer, Boevange/Attert, Boulaide, Bourscheid, Bous, Burmerange, Clemency, Clervaux, Consdorf, Consthum, Contern, Differdange, Dippach, Echternach, Ell, Erpeldange, Esch/Alzette, Esch-sur-Sûre, Eschweiler, Ettelbruck, Feulen, Flaxweiler, Fouhren, Frisange, Garnich, Grevenmacher, Grosbous, Heffingen, Heiderscheid, Heinerscheid, Hesperange, Hobscheid, Hoscheid, Hosingen, Junglinster, Kautenbach, Kayl, Kehlen, Kopstal, Lac de la Haute-Sûre, Larochette, Lenningen, Leudelange, Lintgen, Lorentzweiler, Mamer, Manternach, Medernach, Mersch, Mertert, Mompach, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Munshausen, Neunhausen, Niederanven, Nommern, Pétange, Préizerdaul, Putscheid, Rambrouch, Reckange-sur-Mess, Redange/Attert, Reisdorf, Remerschen, Remich, Roeser, Rosporf, Rumelange, Saeul, Sandweiler, Sanem, Schifflange, Schuttrange, Septfontaines, Stadtbredimus, Steinfort, Steinsel, Strassen, Troisvierges, Useldange, Vianden, Vichten, Waldbredimus, Weiler-la-Tour, Weiswampach, Wellenstein, Wiltz, Wilwerwiltz, Wincrange, Winseler, Wormeldange.

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et aprés délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique, en abrégé «S.I.G.I.» sont approuvées.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 11 janvier 2005.
Henri

ANNEXE

Statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique, en abrégé «SIGI»

Préambule

Le syndicat de communes est régi par:

– la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes

– l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1982 autorisant sa création tel qu'il a été modifié par la suite

– les présents statuts.

Art. 1er. Dénomination du syndicat

Le syndicat porte le nom «Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique», en abrégé «S.I.G.I» .

Art. 2. Objet du syndicat

(1) Le syndicat a pour objet de permettre aux communes membres, par le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), d'assurer de manière optimale l'exécution des tâches qui leur incombent.

(2) Le syndicat a pour mission la fourniture de biens et services en vue:

a. de promouvoir et d'organiser de façon rationnelle et coordonnée l'automatisation des tâches des communes membres, notamment en ce qui concerne la collecte, la circulation et le traitement des données;

b. de suppléer ou d'assister les communes dans l'exécution des travaux courants d'informatique;

c. de gérer les équipements électroniques et électromécaniques dont il peut se doter pour accomplir sa mission;

d. de la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien de systèmes informatiques généralement quelconques pouvant être utilisés dans l'accomplissement des tâches des communes;

e. de la création et la gestion de banques d'informations, ainsi que leur protection quant à leur accès et leur contenu;

f. de l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre de nouvelles technologies (TIC) dans les procédés de traitement de l'information;

g. de l'information régulière de ses membres sur les possibilités d'utilisation des technologies (TIC) au sein de l'administration;

h. de l'instruction et du perfectionnement du personnel des membres.

(3) Pour l'accomplissement de sa mission, le syndicat dispose d'un centre informatique intercommunal. Ce centre peut être doté de ressources propres en personnel et en matériel; il peut, en cas de besoin, avoir recours à des ressources externes.

(4) Le syndicat peut installer des agences de traitement informatique et en assurer le fonctionnement en garantissant la stricte application de l'autonomie communale ainsi qu'en respectant rigoureusement la protection sur les données nominatives des citoyens en conformité avec la législation relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

(5) Dans la poursuite de son objectif, le syndicat aspire à une coopération étroite avec les ministères et administrations publiques, dont notamment le Centre Informatique de l'Etat.

(6) Les communes membres du syndicat s'obligent à aider le syndicat dans l'accomplissement des buts syndicaux.

(7) Le syndicat fournit ce service de base aux communes membres ainsi qu'à leurs offices sociaux, aux syndicats de communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes membres. Certains services accessoires (formation, logiciels périphériques, . . .) peuvent être assurés au bénéfice d'autres entités du secteur public aux conditions tarifaires définies par le comité.

Art. 3. Siège social du syndicat

(1) Le syndicat a son siège à Contern.

(2) L'adresse du siège est: 6, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

Art. 4. Durée du syndicat

Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée.

Art 5. Membres du syndicat

(1) Sont membres fondateurs les communes suivantes:

Esch-sur-Alzette, Remich, Wiltz, Bous, Contern, Echternach, Ettelbrück, Grevenmacher, Hobscheid, Pétange, Roeser, Vianden, Weiswampach, Wellenstein, Wincrange, Bascharage, Bastendorf, Bech, Beckerich, Bertrange, Préizerdaul (ancienne commune de Bettborn), Bettembourg, Bettendorf, Bourscheid, Clervaux, Consdorf, Eschweiler, Flaxweiler, Heinerscheid, Hosingen, Junglinster, Kehlen, Kopstal, Lac de la Haute Sûre, Lorentzweiler, Mamer, Mondercange, Munshausen, Niederanven, Rambrouch, Sandweiler, Sanem, Schuttrange, Septfontaines, Steinfort, Troisvierges et Winseler.

(2) Les communes suivantes sont membres adhérents:

Berdorf, Hesperange, Putscheid, Feulen, Mompach, Rumelange, Waldbredimus, Boevange, Clemency, Frisange, Lintgen, Mertert, Reisdorf, Consthum, Larochette, Grosbous, Hoscheid, Leudelange, Mersch, Strassen, Wilwerwiltz, Dippach, Erpeldange, Redange, Rosport, Kayl, Mondorf, Betzdorf, Medernach, Stadtbredimus, Beaufort, Biwer, Differdange, Fouhren, Lenningen, Nommern, Reckange, Remerschen, Steinsel, Useldange, Bissen, Boulaide, Ell, Manternach, Vichten, Weiler-la-Tour, Burmerange, Kautenbach, Wormeldange, Heiderscheid, Saeul, Garnich, Schifflange, Esch-sur-Sûre, Neunhausen, Heffingen.

(3) D'autres communes que celles énumérées au présent article 5 al. (1) et (2) peuvent entrer au syndicat comme membres adhérents.

Art. 6. Composition des organes du syndicat

6.1. Calcul du nombre d'habitants

Pour l'application des différentes dispositions des présents statuts qui font référence à la population ou au nombre d'habitants, il y a lieu de prendre en considération le nombre d'habitants qui a servi de base à la fixation du nombre des conseillers communaux attribués à chaque commune conformément à la loi électorale.

6.2. Composition du comité et droit de vote

(1) Toute commune membre fondateur, dont la population s'élève à 2000 habitants au moins, est représentée dans le comité par un délégué. Toute commune membre adhérent, dont la population s'élève à plus de 5000 habitants, y est également représentée par un délégué.

(2) Les communes, dont la population n'atteint pas respectivement 2000 ou 5000 habitants, sont constituées en trois circonscriptions d'après les districts auxquels elles appartiennent. Chacune de ces circonscriptions a droit à un délégué, même si la population totale des communes y appartenant n'atteint pas 2000 habitants.

(3) Chaque délégué a droit à une voix. Les délégués qui représentent une population supérieure à 10.000 habitants, sans dépasser 20.000 habitants, ont droit à deux voix. Les délégués qui représentent une population supérieure à 20.000 habitants ont droit à trois voix.

(4) Le quorum requis pour que le comité soit en mesure de délibérer valablement est atteint si les délégués représentant la majorité des voix des délégués en fonction sont présents.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix présentes.

6.3. Attributions du comité

Les affaires suivantes sont notamment soumises à la décision du comité:

(1) La mise en place d'un conseil technique;

(2) L'élaboration du règlement d'ordre intérieur;

(3) L'élaboration du règlement d'utilisation des services assurés par le syndicat;

(4) La fixation des tarifs et redevances pour l'utilisation des services et du matériel du syndicat;

(5) La fixation des jetons de présence et des frais de route des membres du conseil technique.

6.4. Le bureau

Le bureau se compose de sept membres dont le Président. Le bureau élit parmi ses membres, un premier vice-président et un second vice-président.

6.5. Le Président

Le Président est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par le premier vice-président, et en l'absence de ce dernier par le second vice-président.

En cas d'absence simultanée du Président et des vice-présidents, la fonction passe au membre du bureau le plus ancien en rang.

A défaut d'un membre du bureau, la fonction passe au membre du comité le plus ancien en rang.

6.6. Le conseil technique

Pour les décisions d'ordre technique, le comité et le bureau peuvent prendre l'avis du conseil technique dont la composition, les attributions et l'organisation sont définies dans le règlement d'ordre intérieur.

6.7. Le personnel

(1) Le comité peut engager du personnel administratif et technique suivant les besoins du syndicat.

(2) Dans le cadre des structures administratives du syndicat, un Directeur dirige les activités journalières telles qu'elles résultent de l'objet du syndicat.

Art. 7. Apports et engagements au syndicat

7.1. Les apports des membres

7.1.1. Décompte de participation par commune

Les droits de propriété des communes membres dans le patrimoine du syndicat résultent du décompte de participation individuel tenu à jour par le syndicat au nom de chaque commune membre.

Le décompte de participation de chaque membre est alimenté par:

- un apport initial en capital
- des réévaluations annuelles
- des apports en capital complémentaires.

7.1.1.1. Apport initial en capital

Seront considérées comme constitutives des apports initiaux en capital des membres du syndicat, les sommes portées aux décomptes de participation au 31 décembre précédant la publication des présents statuts au Mémorial.

7.1.1.2. Réévaluation annuelle du décompte de participation

Une réévaluation (en plus ou en moins) des décomptes de participation des membres sera opérée lors de l'établissement des comptes annuels en fonction de l'évolution des réserves et des résultats reportés, compte non tenu des subsides en capital étatiques.

Le relevé des décomptes de participation individuels sera joint au bilan annuel.

7.1.1.3. Apport en capital complémentaire

Les appels de fonds notamment pour la réécriture du logiciel dûment autorisés avant la publication au Mémorial des présents statuts sont confirmés par les présents statuts.

Les besoins de financement naissant à partir de l'exercice de publication des statuts au Mémorial seront financés par des apports en capital complémentaires. Le cumul des apports complémentaires après entrée en vigueur des présents statuts ne peut dépasser la somme de 5 (cinq) millions d'Euro.

Chaque membre y participera proportionnellement à la population telle que définie à l'article 6.1. au moment de l'appel de fonds. Les fonds versés par le membre seront portés à son décompte de participation.

7.1.2. Nouveau membre

L'entrée d'un nouveau membre est subordonnée à la condition de participer au capital du syndicat au moyen d'un apport initial en capital.

La valeur de l'apport initial est établie de façon à ce que l'apport en capital du nouveau membre, proportionnellement au nombre d'habitants du nouveau membre par rapport à la population totale des membres du syndicat, soit identique à celui des membres existants.

Le calcul de l'apport initial s'effectue en plusieurs étapes:

- Ramener la valeur totale des décomptes de participation des membres existants à l'habitant;
- Déterminer l'apport initial du nouveau membre en multipliant la valeur des décomptes de participation par habitant définie ci-dessus par la population du nouveau membre établie selon les dispositions prévues à l'article 6.1.

La somme versée par le nouveau membre est portée à son décompte de participation.

Le comité fixe les modalités de paiement de l'apport initial en capital.

7.2. La gestion courante

7.2.1. La comptabilité

(1) Les livres de la comptabilité syndicale sont tenus selon les principes de la comptabilité commerciale.

(2) La comptabilité du syndicat comprend le budget, la comptabilité proprement dite, l'inventaire des dettes actives et passives, le compte d'exploitation ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits dans lequel les amortissements nécessaires doivent être faits.

(3) L'exercice du syndicat commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

(4) Les écritures du syndicat sont clôturées le 31 décembre de chaque année.

(5) Le comité arrête le bilan et le compte de pertes et profits au plus tard le 31 mars de l'année suivant celle qui donne sa dénomination à l'exercice.

(6) La comptabilité commerciale pourra être complétée par une comptabilité analytique permettant de définir les coûts relatifs à certains services du syndicat.

(7) Avant le 1er décembre de chaque année, le comité arrête le budget.

(8) L'exploitation annuelle du syndicat est organisée de manière à ce que les charges prévisibles aux budgets ordinaire et extraordinaire y compris les dotations aux comptes d'amortissements, soient couvertes par des recettes annuelles équivalentes.

7.2.2. La cotisation annuelle pour la couverture des charges annuelles

(1) Les charges d'exploitation du syndicat sont couvertes par des avances trimestrielles établies au moment du budget.

(2) Un décompte de cotisation détaillé par commune est établi à la fin de chaque exercice financier en fonction des cotisations réelles à payer, des avances payées et des aides étatiques éventuelles.

(3) Le résultat brut d'exploitation est la différence entre les charges d'exploitation, amortissements compris moins les recettes hors cotisations.

(4) Le montant total des cotisations doit couvrir le résultat brut d'exploitation. Cette cotisation globale est composée de:

   a) Une quote-part pour la couverture des charges fixes d'exploitation. Celle-ci est établie forfaitairement comme représentant 30% du résultat brut d'exploitation.

   b) Une quote-part pour la couverture de l'utilisation des services de base du syndicat. Celle-ci représente 70% du résultat brut d'exploitation.

   c) Le comité peut revoir cette clef de répartition en fonction de l'évolution de la composition des charges du syndicat.

(5) La quote-part annuelle de chaque membre est fonction de la taille de la commune définie par le nombre d'habitants de la commune.

(6) La quote-part par habitant est calculée en divisant le résultat brut de l'exercice par la population totale des communes du syndicat.

(7) La cotisation couvre les services de base assurés suivant les dispositions définies par le comité dans le règlement d'utilisation des services. Ce règlement spécifie également les services supplémentaires et les conditions financières auxquelles ces services supplémentaires sont assurés.

(8) Le nombre d'habitants est déterminé conformément à l'article 6.1.

Art. 8. Retrait du syndicat par une commune membre

Chaque commune membre est libre de dénoncer sa participation au syndicat.

Le retrait prendra toujours effet à un 31 décembre, afin de permettre le calcul de la valeur du décompte de participation à rembourser sur base du compte annuel de l'exercice de départ.

La dénonciation fait l'objet d'une délibération du conseil communal. Elle est communiquée moyennant lettre recommandée aux autres communes membres ainsi qu'au syndicat, au plus tard 12 mois de calendrier avant la fin de l'exercice de sortie.

Le retrait d'une commune membre du syndicat est subordonné au consentement des autres communes membres et à l'approbation souveraine, conformément à l'article 25 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Le syndicat continue à exister entre les communes restantes.

La commune membre, autorisée à se retirer du syndicat, a droit, d'un côté au remboursement de la valeur de ses apports résultant de son dernier décompte de participation. De l'autre côté, elle est tenue de verser à la caisse syndicale une indemnité de sortie qui est égale à cinq fois la quote-part pour la couverture des charges fixes d'exploitation payées par elle pour l'exercice de sortie.

Aucun remboursement de la part du syndicat ne pourra intervenir avant l'approbation du compte de l'exercice de sortie par l'autorité supérieure.

Les modalités de règlement de la différence entre les valeurs du décompte de participation du membre et de l'indemnité de sortie seront fixées par la délibération de sortie à arrêter par le comité.

Art. 9. Affectation des excédents d'exploitation éventuels

(1) Le résultat comptable (bénéfice ou perte) de l'exercice est reporté à l'exercice suivant et sera comptabilisé sur un compte «résultat reporté» au passif du bilan. Le solde de ce compte sera intégré dans le compte d'exploitation de l'exercice suivant.

(2) Si à la fin d'un exercice, le solde du compte «résultat reporté» est positif et dépasse de 50% les fonds propres du syndicat (capital et réserves), le syndicat restitue la totalité du résultat reporté aux communes membres au prorata de la valeur du décompte de participation de chaque membre.

(3) Si à la fin d'un exercice, le solde du compte «résultat reporté» est négatif et dépasse de 50% les fonds propres du syndicat (capital et réserves), le comité devra décider à l'unanimité de la poursuite de ses activités. En l'absence d'accord, le syndicat sera dissous avec effet au 31 décembre de l'exercice suivant.

Art. 10. Affectation de l'actif et du passif en cas de dissolution du syndicat

Si la liquidation donne lieu à mali, celui-ci sera couvert par les communes membres au prorata de la valeur du décompte de participation de chaque membre au moment de la liquidation.

Si la liquidation donne lieu à boni, celui-ci sera attribué aux communes membres au prorata de la valeur du décompte de participation de chaque membre au moment de la liquidation.

Art. 11. Disposition finale

Les présents statuts entrent en vigueur le jour où l'arrêté d'approbation sort ses effets. Les statuts du 31 mars 1982, tels qu'ils ont été modifiés et complétés par la suite, sont abrogés.

Arrêté grand-ducal du 7 mars 2005 autorisant l'admission de la commune de Dalheim au syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.).

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Dalheim en date du 24 mars 2004 aux termes de laquelle le prédit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.) dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 31 mars 1982;

Vu les délibérations des conseils communaux de 100 communes déjà syndiquées desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Dalheim au syndicat intercommunal en question; et

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations précitées ayant pour objet l'admission de la commune de Dalheim au syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.)

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 7 mars 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 27 avril 2005 portant agrément de l'a.s.b.l. Objectif Plein Emploi comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment son article 47;

Arrête:

Art. 1er. L'a.s.b.l. Objectif Plein Emploi est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue.

Cet agrément est également valable pour les Centres d'Initiative et de Gestion locaux liés par une convention à l'a.s.b.l. Objectif Plein Emploi.

Art. 2. Le présent arrêté ministériel sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 27 avril 2005 portant agrément de l'a.s.b.l. OMEGA 90 comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment son article 47;

Arrête:

Art. 1er. L'a.s.b.l. OMEGA 90 est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue.

Art. 2. Le présent arrêté ministériel sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de l'Emploi. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 15 mars 2005, Monsieur Jean-Marie RODERICH, commis adjoint à l'Administration de l'Emploi, a été nommé commis à la même administration.

Par arrêté ministériel du 21 avril 2005, Mesdames Katja THILL, Tania SERRES, Messieurs Pierre BAYONNOVE, Antonio DE OLIVEIRA, Olivier VANDIVINIT et Yves BLASEN, rédacteurs stagiaires à l'Administration de l'Emploi, ont été nommés rédacteurs à la même administration.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur François LAMESCH, inspecteur principal 1er en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, à partir du 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur François LAMESCH préqualifié.

Administration de l'Environnement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005, Monsieur Serge LESS, ingénieur à l'Administration de l'Environnement a été nommé ingénier-inspecteur auprès de la même administration.

Administration Gouvernementale – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 8 avril 2005, Monsieur Serge THILL, conseiller de direction à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction première classe.

Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005, Monsieur Daniel RUPPERT, conseiller de direction adjoint à l'administration gouvernementale a été nommé conseiller de direction.

Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005, Madame Laurence GOEDERT, conseiller de direction adjoint à l'administration gouvernementale a été nommée conseiller de direction.

Par arrêtés grand-ducaux du 8 avril 2005, Messieurs Jean-Paul REITER et Christian SCHULLER, attachés de gouvernement premiers en rang à l'administration gouvernementale, ont été nommés conseillers de direction adjoints.

Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005, Madame Marie-Paule KREMER, attachée de gouvernement 1er en rang à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction adjoint.

Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005, Monsieur Pierre BARTHELME, attaché de gouvernement 1er en rang à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction adjoint.

Par arrêtés grand-ducaux du 8 avril 2005, Messieurs Luc REDING et Emmanuel DILLMANN, attachés de gouvernement à l'administration gouvernementale, ont été nommés attachés de gouvernement premiers en rang.

Par arrêtés grand-ducaux du 13 mai 2005, Madame Marie-Louise KAPGEN et Messieurs Pierre BIVER, Raymond FABER et Georges HEINRICH, attachés de gouvernement à l'administration gouvernementale, ont été nommés attachés de gouvernement premiers en rang.

Comité d'accréditation. – Nomination. – Démission. – Madame Elisabeth HEISBOURG, médecin-chef de division à la Direction de la Santé, Division de la médecine curative, est nommée membre du Comité d'accréditation, en remplacement de Monsieur Gérard HOLBACH, démissionnaire.

Conseil arbitral des assurances sociales. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005, Monsieur le Docteur François BROUTCHOUX, employé médecin-conseil adjoint auprès du Conseil arbitral des assurances sociales, a été nommé à la fonction de médecin-conseil adjoint auprès de la même administration avec effet au 1er juin 2005.

Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité. – Nomination. – Démission. – Madame Elisabeth HEISBOURG, médecin-chef de division à la Direction de la Santé, Division de la médecine curative, est nommée membre du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité, en remplacement de Monsieur Gérard HOLBACH, démissionnaire.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame CHAMMAS Henriette, née le 00.00.1926 à Lattaquie (Liban), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame CIKOTIC Adela, née le 04.06.1981 à Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée au sieur CIKOTIC Asmir, né le 08.12.1982 à Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame FILIPOVIC Ksenija, née le 08.01.1972 à Siegburg (Allemagne), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame GROßMANN Angelika Hildegard, née le 18.03.1959 à Dortmund (Allemagne), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 08.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 21.12.2004, la naturalisation est accordée à la dame HOSCH Sylvia Patricia Geneviève, née le 04.10.1983 à Messancy (Belgique), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.01.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur LUCAS Marc Rachid, né le 07.01.1970 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 07.04.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur MENDES SEQUEIRA Antonio Abel, né le 23.02.1964 à Bissau (Guinée-Bissau), demeurant à Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 08.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur MOGHADDAM Maziyar, né le 25.02.1979 à Téhéran (Iran), demeurant à Olm.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame MOURGUES Mireille, née le 14.12.1956 à Vals-près-Le Puy (France), demeurant à Pettingen.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.04.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame PAWLIK Agata Monika, née le 01.01.1978 à Sosnowiec (Pologne), demeurant à Longsduerf.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Fouhren.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur SABOTIC Irfan, né le 24.09.1970 à Tucanje (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur YIP LAN YAN Yip Shui Hin, né le 08.05.1963 à Port-Louis (Maurice), demeurant à Hobscheid.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hobscheid.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur DARRAGJATI Gasper, né le 16.11.1964 à Shkoder (Albanie), demeurant à Hesperange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame KARAFILI Diana, née le 11.06.1966 à Shkoder (Albanie), demeurant à Hesperange.

Cette naturalisation a été acceptée le 08.03.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée au sieur HAJDUK Marek Jozef, né le 11.05.1963 à Tarnobrzeg (Pologne), demeurant à Ell.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ell.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 11.01.2005, la naturalisation est accordée à la dame KOPER Teresa Jadwiga, née le 12.08.1964 à Makow Podhalanski (Pologne), demeurant à Ell.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.02.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ell.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente au Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 10 juin 1994 publié au Mémorial, Recueil administratif et économique B n° 43 du 21 juillet 1994).

30e Modification (11 mai 2005)

a) Les médicaments suivants sont ajoutés à la liste des médicaments admis à la vente:

RR Bronchi-Shield sol.nas., 1 d.+1 fl.solv.+1 applic.-5 d.+5 fl.solv.+5 applic-10 d.+10 fl.solv.+10 applic.
RR Chronogest CR éponge vaginale, 10-25-50 éponges
P Cobactan DC pommade, 1x4-5x4-15x4 applic.
RR Enterisol Ileitis suspension, 20 ml 10d.-100 ml 50d.-200 ml 100 d.-12x200 ml 12x100 d.
P Equimucil granulé granulés, 20x5 g
RR Nobilis Rhino CV suspension et spray nasal, 1-2-5-10-20-50 fl.250 d.
P Panacur Petpaste pâte, 1 applic.-10 applic. 4,8 g
RR Pracetam 10% prémélange porcs prémélange médicamenteux, 10 kg-25 kg
RR Pregsure BVD émulsion inj., 5 d.10 ml-25 d.50 ml
RR Rilexine 600 comprimés, 1-2-3-4-20 blisters 6 cpr.-1-2-3-4-20 blisters 8 cpr.-1-2-3-4-20 blisters 10 cpr.
RR Rispoval Trivalent-BRSV-Pi3-BVD susp.inj., 1 fl.5d.+solv.5 d.
P Selecure Cu bolus, 5x4 bolus

b) Les médicaments suivants sont supprimés de la liste des médicaments admis à la vente:

Chlortetra-kel bougies
Sulfadiméthoxine 20% Avitec sol.inj.
Systamex Worm Drench susp.
Tomanol sol.inj.

c) Les médicaments suivants sont mis hors marché:

Gallimune 302 NB+IB+EDS

Gallimune 303 NB+IB+ART

Gallimune 407 NB+IB+EDS+ART

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 31 mai 2005 une concession de pharmacie a été créée dans la Ville de Luxembourg dont le périmètre est déterminé par le «quatier de Cents».

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 11 juillet 2005 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisaton d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre.
6. S'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8 du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cession totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis au Mémorial.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 22 avril 2005, Madame Angelika ALT, née le 22 mars 1962, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 avril 2005, Monsieur Sami EL MASRI, né le 13 février 1978, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 avril 2005, Madame le Docteur Liliane GLASER-LANGE, née le 14 novembre 1962, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 avril 2005, Monsieur le Docteur Annibale ROSSI, né le 3 octobre 1949, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie plastique au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 18 mai 2005, Madame le Docteur Myriam SEGERS, née le 23 octobre 1956, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 18 mai 2005, Monsieur le Docteur Lucien WELBES, né le 2 avril 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 mai 2005, Monsieur le Docteur Nourallah ABOU KHALIL, né le 11 mai 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 mai 2005, Monsieur le Docteur Antony PULLI, né le 2 juin 1968, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 mars 2005, Monsieur le Docteur Ivo BAECKELMANS, né le 24 juillet 1968, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 12 mai 2005 Monsieur François MARX, pharmacien, né le 16 janvier 1954, a été autorisé à reprendre et à exploiter la concession de pharmacie vacante à Luxembourg-Belair.

Santé. – Médecine Vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 18 mai 2005, Madame Marie-Louise BIENFAIT, née le 29 décembre 1956, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 28 novembre 2002, Monsieur Marc MENEGUZ, né le 9 décembre 1977, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 mai 2005, Madame Mette ANDERSEN, née le 30 juillet1967, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Service d'Economie rurale. – Examen d'admission définitive (partie spéciale) dans la carrière de l'expéditionnaire technique.

Le Service d'Economie rurale organisera au cours de la 2ième quinzaine du mois de novembre 2005 un examen d'admission définitive (partie spéciale) dans la carrière de l'expéditionnaire technique.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 42 **16 juin 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 18 mai 2005 portant remplacement d'un membre effectif de la Chambre de Commerce.

Le Ministre de l'Economie,

Vu la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, pris en exécution de la loi du 4 avril 1924 et portant règlement de la procédure électorale pour la Chambre de Commerce;

Vu le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 aménageant la composition numérique et la répartition des sièges de la Chambre de Commerce;

Vu la lettre de démission présentée par Monsieur Nic MENNE en date du 24 février 2005;

Arrête:

Art. 1er. Démission honorable de ses fonctions de membre effectif du groupe 2 - Commerce de détail et autres activités commerciales non spécialement dénommées est accordée à Monsieur Nic MENNE.

Art. 2. Est nommé membre effectif du groupe 2, en remplacement de Monsieur Nic MENNE, dont il achèvera le mandat, M. Guy KERGER, ingénieur diplômé, Godbrange.

Art. 3. Une expédition du présent arrêté sera transmise au nouvel élu pour lui servir de titre.

Art. 4. En exécution de l'art. 42 du règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, le nom du nouveau membre effectif sera publié par la voie du Mémorial.

Luxembourg, le 18 mai 2005.
Le Ministre de l'Economie,
Jeannot Krecké

Administration des Douanes et Accises. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 Monsieur Joël FEIDT, contrôleur adjoint au bureau de recette des douanes et accises Luxembourg-Aéroport, service régulier, a été nommé contrôleur en chef des douanes et accises au même bureau à partir du 1er juin 2005.

Administration de la Gestion de l'Eau. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Paul HANSEN, Directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau, avec effet au 1er septembre 2005.

Code de la Route. – Mise à jour. – Une mise à jour du Code de la Route publiée par le ministère desTransports vient de paraître.

Elle comprend la législation à jour au 1er février 2005.

Elle est disponible dans les librairies à partir du 15 juin 2005 au prix de 15 €.

Commission de contrôle pour le recrutement des attachés de justice. – Nomination. – Par arrêté du Ministre de la Justice du 26 mai 2005, Madame Marianne MEYERS est nommée observateur à la commission d'examen ayant pour objet d'apprécier la connaissance des trois langues administratives et judiciaires pour le recrutement des attachés de justice.

Consulats. – Prorogations de mandats. – Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005, le mandat consulaire de Monsieur Horst LANGES, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Trèves, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005, le mandat consulaire de Monsieur William D. WARREN, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg dans la Principauté de Liechtenstein, a été prorogé pour une période de deux ans.

Par arrêté grand-ducal du 18 avril 2005, le mandat consulaire de Monsieur Carlos Enrique ARAUJO, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à San Salvador, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 9 mai 2005, le mandat consulaire de Monsieur Emile BIAN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Porto Alegre, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Patrick HECK, Conseiller de légation adjoint en service ordinaire, a été nommé Conseiller de légation en service ordinaire.

Par arrêtés grand-ducaux du 30 mai 2005, Madame Elisabeth COLOTTE et Monsieur Tom KÖLLER, Secrétaires de légation en service ordinaire, ont été nommés Secrétaires de légation 1[er] en rang en service ordinaire.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois d'avril 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
COSIJNS Edwin, Fentange	AME LIFE LUX	05.04.2005
DIEDERICH Sophie, Luxembourg	ARGENTA LIFE LUXEMBOURG	12.04.2005
GRUPPEN Maria, ép. LEONTE, Wiltz	ARGENTA LIFE LUXEMBOURG	12.04.2005
STAINIER Magali, ép. STOCK, Luxembourg	ARGENTA LIFE LUXEMBOURG	05.04.2005
BOURMAULT Davis, Junglinster	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	06.04.2005
CHERON Olivier, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	06.04.2005
ELSEN Marie-Rose, ép. COLLE, Grosbous	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	06.04.2005
PUTZ Carlo, Howald	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	12.04.2005
BECKER Gilbert, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	15.04.2005
GOELLES Friederike, ép. TUNKL, Eischen	D.K.V. LUXEMBOURG	13.04.2005
MUNKLER Monique, ép. GOEDERT, Belvaux	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	11.04.2005
SCHWARZE Rolf, Esch-sur-Alzette	D.K.V. LUXEMBOURG	29.04.2005
FABER Pia, ép. AAKRANN, Altrier	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	12.04.2005
FAUZZI Giovanna, Warken	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	05.04.2005
GILLET Nathalie, Kayl	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	05.04.2005
LÖFGEN Christoph, Colmar-Berg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	05.04.2005
MARQUES Paula, Beaufort	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	12.04.2005
FEDERSPIEL Steve, Steinsel	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	12.04.2005
PICK Daniel, Pétange	HAMBURG-MANNHEIMER	12.04.2005
LEPERE Sonia, ép. PENNEQUIN, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	12.04.2005
MAECK Alain, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	12.04.2005
PEREIRA DA COSTA Nelly, Esch-sur-Alzette	HAMBURG-MANNHEIMER	12.04.2005
SCHWARZE Rolf, Esch-sur-Alzette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	12.04.2005
HALSDORF Jean-Luc, Ehlange-Mess	P & V ASSURANCES	13.04.2005
HENGEN Kai, Moestroff	P & V ASSURANCES	12.04.2005
GAMITO Maria Isabel, Niederfeulen	P & V ASSURANCES	12.04.2005
MEHRAFZA Shayan, Schifflange	P & V ASSURANCES	05.04.2005
PEPE Angel, Tétange	P & V ASSURANCES	12.04.2005
SCHARTZ Marie-Thérèse, ép. MONVILLE, Buschrodt	P & V ASSURANCES	05.04.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois d'avril 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
DO CARMO SILVA Venancio Manuel, Frisange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	11.04.2005
ANTONY Alphonse, Colpach-Bas	FORTIS LUXEMBOURG VIE	11.04.2005

Entreprise d'assurances. – «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.». – Agrément pour faire des opérations d'assurances. – Par arrêté ministériel du 23 mai 2005, l'entreprise d'assurances «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.» avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été agréée pour faire des opérations d'assurances dans les branches suivantes:

N° 13 RC générale

N° 16 Pertes pécuniaires diverses

Entreprise d'assurances. – «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.». – Agrément du directeur. – Par arrêté ministériel du 23 mai 2005, Monsieur Claude WEBER a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.»

Huissiers de justice. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Tom NILLES, candidat-huissier de justice, demeurant à L-3255 Bettembourg, 23, rue Luc, a été nommé huissier de justice à Esch-sur-Alzette.

Inspection du Travail et des Mines. – Examens. – Le ministre du Travail et de l'Emploi organisera un examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur-technicien à l'Inspection du Travail et des mines qui aura lieu pendant la première moitié du mois de novembre 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Commissariat du Gouvernement aux étrangers. – Un examen concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'assistant social est organisé au cours du mois de juillet 2005.

Ministère de la Santé. – Conseil supérieur de discipline du Collège médical. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 9 mai 2005 Madame Marie-Jeanne HAVE, présidente de chambre à la Cour d'appel, a été nommée présidente du Conseil supérieur de discipline du Collège médical.

Police Grand-Ducale. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'examen de promotion dans la carrière du rédacteur administratif et technique de la police grand-ducale initialement prévu pour le mois d'octobre 2005 aura lieu au mois de novembre 2005.

Promotion de la presse écrite. – Arrêté ministériel du 26 mai 2005 refixant les coefficients de conversion des pages rédactionnelles des organes de presse «d'Wort (Luxemburger Wort)» et «La Voix du Luxembourg», bénéficiaires du régime de promotion de la presse écrite.

Par arrêté ministériel du 26 mai 2006, les coefficients de conversion des pages rédactionnelles en pages standardisées des organes de presse «d'Wort (Luxemburger Wort)» et «La Voix du Luxembourg», bénéficiaires du régime de promotion de la presse écrite, sont fixés à 0,530.

Service de la Navigation. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère des Transports – Service de la Navigation – organisera un examen de promotion dans la carrière de l'artisan dans la première moitié du mois de novembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 43 17 juin 2005

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

219ième MODIFICATION (31 mai 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*10 SACH.		
	P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*32 SACH.		
CS	RR	CARBAGLU	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*5 CPR.		
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*1 FL.AVEC BIOSET		
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*1 FL.AVEC BIOSET	+1*1AMP.SOLV.	5 ML
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*10 FL.AVEC BIOSET		
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*10 FL.AVEC BIOSET	+1*10 AMP.SOLV.	5 ML
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*20 FL.AVEC BIOSET		
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*20 FL.AVEC BIOSET	+1*20 AMP.SOLV.	5 ML
	RR	CHLORHYDRATE D'OXYBUPROCAINE-CHAUVIN	COLL.	0,4 PC	CO	1*1 MINIMS		
	R	CHLORHYDRATE DE CYCLOPENTOLATE-CHAUVIN	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 MINIMS		
	RR	CHLORHYDRATE DE TETRACAINE-CHAUVIN	COLL	1 PC	CO	1*1 MINIMS		
	RR	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.		
	RR	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.		
	RR	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*170 CPR.SS BLIST.		
	RR	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.		
	RR	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.		
	RR	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*170 CPR.SS BLIST.		
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	SC	1*2 FL. +1*4 TAMPONS		
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	SC	1*2 FL.+2 SER.PREREMPL.		
						+1*2 ADAPT.+2 AIG.+4 TAMP		
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	SC	1*4 FL. +1*8 TAMPONS		
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	SC	1*4 FL.+4 SER.PREREMPL		
						+1*4 ADAPT.+4 AIG.+8 TAMP		
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	SC	1*12 FL. +1*24 TAMPONS		
CS	RR	ENBREL	PDRE P.PREP.INJ.	50 MG	SC	1*12 FL.+12SER.PREREMPL.		
						+1*12 ADAPT.+12AIG.+24 TAMP		
	RR	FUCICORT	CR.		TO	1*1 CR.	60 G	
CS	RR	INVIRASE	GELULES	500 MG	PO	1*120 GELULES		
	R	KENTERA	SYST.THERAP.TD	36 MG	TO	1*2 DISPOSITIFS TD.		
	R	KENTERA	SYST.THERAP.TD	36 MG	TO	1*8 DISPOSITIFS TD.		
	R	KENTERA	SYST.THERAP.TD	36 MG	TO	1*24 DISPOSITIFS TD		
	RR	LUCRIN DEPOT	PDRE P.PREP.INJ.	3,75 MG /2 ML	IMSC	1*1 SER.PREREMPLIE		
	RR	LUCRIN TRI-DEPOT	PDRE P.PREP.INJ.	11,25 MG	SC	1*1 SER.PREREMPLIE		
	RR	TESTIM	GEL	50 MG /5 G	TO	1*90 TUBES	5 G	
	R	TIMOLOL-CHAUVIN	SOL.	0,25 PC	CO	1*1 SOL.	5 ML	
	R	TIMOLOL-CHAUVIN	SOL.	0,5 PC	CO	1*1 SOL.	5 ML	

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	R	FSME-IMMUN	SUSP.INJ.	2,7 MCG /0,5 ML	IM	1*1 SER.	0,5 ML
	R	LOPRESOR	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.	
	R	LOPRESOR	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

	P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*10 SACH.	
	P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*12 SACH.	
	RR	BURONIL	DRG.	100 MG	PO	1*50 DRG.SS BLIST.	
	R	DIOVAN-160	CPS	160 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
	R	DIOVAN-160	CPS	160 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.	
	R	DIOVAN-80	CPS	80 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
	R	DIOVAN-80	CPS	80 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.	
	RR	DOXYCYCLINE-ETHYPHARM	GELULES	50 MG	PO	1*30 GELULES BLIST	
	RR	DOXYCYCLINE-ETHYPHARM	GELULES	100 MG	PO	1*10 GELULES BLIST	
	RR	DOXYCYCLINE-ETHYPHARM	GELULES	200 MG	PO	1*10 GELULES BLIST	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*1 FL.U.D.	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.	+1*1 AIGUILLE
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*10 FL.U.D.	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.	+1*10 AIGUILLES
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*25 FL.U.D.	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*25 SER.	
	R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*25 SER.	+1*25 AIGUILLES
	RR	METRONIDAZOL-BRAUN	SOL.P.PERF.	0,5 PC	IV	1*10 FL.	100 ML
H	RR	PACLITAXEL-BRISTOL MYERS SQUIBB	SOL.P.PERF.	6 MG /1 ML	IV	1*1 FIOLE VERRE	5 ML
H	RR	PACLITAXEL-BRISTOL MYERS SQUIBB	SOL.P.PERF.	6 MG /1 ML	IV	1*1 FIOLE VERRE	17 ML
H	RR	PACLITAXEL-BRISTOL MYERS SQUIBB	SOL.P.PERF.	6 MG /1 ML	IV	1*1 FIOLE VERRE	50 ML
	R	UNIDIPIN-20	CPR.LIB.PROL.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	UNIDIPIN-50	CPR.LIB.PROL.	50 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST	

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.	IMIV	1*1 FL.SANS BIOSET	
	A U L I E U D E					
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.	IMIV	1*1 FL.VERRE	

H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*1 FL.SANS BIOSET	+1*1 AMP.SOLV.	5 ML
	A U L I E U D E							
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*1 FL.VERRE	+1*1 AMP.SOLV.	5 ML
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*10 FL.SANS BIOSET		
	A U L I E U D E							
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*10 FL.VERRE		
H	RR CERNEVIT		PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*10 FL.SANS BIOSET	+1*10 AMP.SOLV.	5 ML
	A U L I E U D E							
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*10 FL.VERRE	+1*10 AMP.SOLV.	5 ML
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*20 FL.SANS BIOSET		
	A U L I E U D E							
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*20 FL.VERRE		
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*20 FL.SANS BIOSET	+1*AMP.SOLV. 5 ML	
	A U L I E U D E							
H	RR	CERNEVIT	PDRE P.PREP.INJ.		IMIV	1*20 FL.VERRE	+1*20 AMPSOLV.	5 ML
	P	IBUPROFEN 200 CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.		
	A U L I E U D E							
	P	IBUPROF 200 CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.		
	R	IBUPROFEN 200 CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.		
	A U L I E U D E							
	R	IBUPROF 200 CT	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.		
	R	MOTILIUM	CPR.	10 MG	SL	1*20 CPR.FONDANTS INSTANT		
	A U L I E U D E							
	R MOTILIUM		CPR.	10 MG	SL	1*30 CPR.FONDANTS INSTANT		
	S	TRIQUISIC 35MCG/H	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*3 SYST.		
	A U L I E U D E							
	S	TRIDOL 35MCG/H	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*3 SYST.		
	S	TRIQUISIC 35MCG/H	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*5 SYST.		
	A U L I E U D E							
	S	TRIDOL 35MCG/H	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*5 SYST.		
	S	TRIQUISIC 35MCG/H	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*10 SYST.		
	A U L I E U D E							
	S	TRIDOL 35MCG/H	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*10 SYST.		

	S	TRIQUISIC 52,5MCG/H	SYST.THERAP.TD	30 MG	TO	1*3 SYST.	
	A U L I E U D E						
	S	TRIDOL 52,5MCG/H	SYST.THERAP.TD	30 MG	TO	1*3 SYST.	
	S	TRIQUISIC 52,5MCG/H	SYST.THERAP.TD	30 MG	TO	1*5 SYST.	
	A U L I E U D E						
	S	TRIDOL 52,5MCG/H	SYST.THERAP.TD	30 MG	TO	1*5 SYST.	
	S	TRIQUISIC 52,5MCG/H	SYST.THERAP.TD	30 MG	TO	1*10 SYST.	
	A U L I E U D E						
	S	TRIDOL 52,5MCG/H	SYST.THERAP.TD	30 MG	TO	1*10 SYST.	
	S	TRIQUISIC 70MCG/H	SYST.THERAP.TD	40 MG	TO	1*3 SYST.	
	A U L I E U D E						
	S	TRIDOL 70MCG/H	SYST.THERAP.TD	40 MG	TO	1*3 SYST.	
	S	TRIQUISIC 70MCG/H	SYST.THERAP.TD	40 MG	TO	1*5 SYST.	
	A U L I E U D E						
	S	TRIDOL 70MCG/H	SYST.THERAP.TD	40 MG	TO	1*5 SYST.	
	S	TRIQUISIC 70MCG/H	SYST.THERAP.TD	40 MG	TO	1*10 SYST.	
	A U L I E U D E						
	S	TRIDOL 70MCG/H	SYST.THERAP.TD	40 MG	TO	1*10 SYST.	

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

CS	RR	AGENERASE	CPS	50 MG	PO	1*480 CPS	
CS	RR	AGENERASE	CPS	150 MG	PO	1*240 CPS	
CS	RR	AGENERASE	SOL.	15 MG /1 ML	PO	1*1 FL.	240 ML
	RR	LEDERTREXATE FORTE	SOL.INJ.	1000 MG /40 ML	IAIMITIV	1*1 FL.	40 ML
	R	SIBELIUM	CPS	5 MG	PO	1*20 CPS	
	R	SIBELIUM	CPS	5 MG	PO	1*50 CPS	

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 44 27 juin 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Birgir Örn BJÖRNSSON et Madame Olöf Dis THORDARDOTTIR à changer le nom patronymique actuel de leur fils Ari BJÖRNSSON en celui de «BIRGISSON».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Birgir Örn BJÖRNSSON et Madame Olöf Dis THORDARDOTTIR, demeurant à L-5351 Oetrange, 3, rue du Chemin de Fer, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Ari BJÖRNSSON, né le 30 avril 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et islandaise, en celui de «BIRGISSON»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Birgir Örn BJÖRNSSON et Madame Olöf Dis THORDARDOTTIR sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Ari BJÖRNSSON en celui de «BIRGISSON».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur José Luis DE JESUS GONÇALVES et Madame Sandra Anne Edith SCHMITZ à changer le nom patronymique actuel de leur fille Sarah DE JESUS GONÇALVES en celui de «GONÇALVES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur José Luis DE JESUS GONÇALVES et Madame Sandra Anne Edith SCHMITZ, demeurant à L-3240 Bettembourg, 19, rue Michel Hack, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille Sarah DE JESUS GONÇALVES, née le 13 novembre 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «GONÇALVES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur José Luis DE JESUS GONÇALVES et Madame Sandra Anne Edith SCHMITZ sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille Sarah DE JESUS GONÇALVES en celui de «GONÇALVES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial, s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Roger Marie Catherine Joseph DEMOLING à changer ses prénoms actuels en celui de «Roger».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Roger Marie Catherine Joseph DEMOLING, né le 5 août 1950 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4394 Pontpierre, 22, rue de l'Ecole, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Roger»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Roger Marie Catherine Joseph DEMOLING est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de «Roger».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial, s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Steve DE SOUSA FERNANDES NEY à changer son nom patronymique actuel en celui de «FERNANDES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Steve DE SOUSA FERNANDES NEY, né le 17 novembre 1980 à Ettelbruck, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8440 Steinfort, 85b, rue de Luxembourg, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «FERNANDES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Steve DE SOUSA FERNANDES NEY est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «FERNANDES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial, s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Jorge Manuel DOS SANTOS GARRIDO et Madame Claudine Simone WILTZIUS à changer le nom patronymique actuel de leurs enfants Joy et Mick DOS SANTOS GARRIDO en celui de «GARRIDO».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Jorge Manuel DOS SANTOS GARRIDO et Madame Claudine Simone WILTZIUS, demeurant à L-5416 Ehnen, 95, route du Vin, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leurs enfants Mick DOS SANTOS GARRIDO, né le 27 septembre 2001 à Luxembourg, et Joy DOS SANTOS GARRIDO, née le 20 décembre 2004 à Luxembourg, tous deux de nationalité luxembourgeoise, en celui de «GARRIDO»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Jorge Manuel DOS SANTOS GARRIDO et Madame Claudine Simone WILTZIUS sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leurs enfants Joy et Mick DOS SANTOS GARRIDO en celui de «GARRIDO».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Joseph Nicolas Pierre SCHNEIDER à changer ses prénoms actuels en ceux de «Jeff Nicolas Pierre».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Joseph Nicolas Pierre SCHNEIDER, né le 22 octobre 1966 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6850 Manternach, 9, am Burfeld, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Jeff Nicolas Pierre»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Joseph Nicolas Pierre SCHNEIDER est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de «Jeff Nicolas Pierre».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial, s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Guy SCHROEDER et Madame Nancy ZWANK à changer le prénom actuel de leur fille Patience SCHROEDER en ceux de «Talitha Patience».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Guy SCHROEDER et Madame Nancy ZWANK, demeurant à L-3530 Dudelange, 1, route de Noertzange, sollicitant l'autorisation de changer le prénom actuel de leur fille Patience SCHROEDER, née le 18 juin 2004 en Afrique du Sud, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Talitha Patience»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Guy SCHROEDER et Madame Nancy ZWANK sont autorisés à changer le prénom actuel de leur fille Patience SCHROEDER en ceux de «Talitha Patience».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial, s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 autorisant Monsieur Romain Eugène BETZ et Madame Suzanne WEICH à changer le prénom actuel de leur fils Lucky Boy BETZ en ceux de «Noah Luckyboy».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Romain Eugène BETZ et Madame Suzanne WEICH, demeurant à L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage, sollicitant l'autorisation de changer le prénom actuel de leur fils Lucky Boy BETZ, né le 25 juin 2004 en Afrique du Sud, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Noah Luckyboy»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Romain Eugène BETZ et Madame Suzanne WEICH sont autorisés à changer le prénom actuel de leur fils Lucky Boy BETZ en ceux de «Noah Luckyboy».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial, s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 autorisant l'admission de la commune de Schieren au Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes, en abrégé D.E.A.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu la délibération du conseil communal de Schieren en date du 23 novembre 2004 aux termes de laquelle ledit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes, en abrégé D.E.A., dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 29 juillet 1981;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Bastendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Consthum, Ell, Erpeldange, Esch-sur-Sûre, Eschweiler, Feulen, Goesdorf, Grosbous, Heiderscheid, Heinerscheid, Hoscheid, Hosingen, Kautenbach, Lac de la Haute-Sûre, Mertzig, Munshausen, Neunhausen, Préizerdaul, Putscheid, Saeul, Troisvierges, Useldange, Vianden, Weiswampach, Wiltz, Wincrange et Winseler desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Schieren au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations précitées ayant pour objet l'admission de la commune de Schieren au Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes, en abrégé D.E.A.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 29 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 autorisant la sortie et les conditions de retrait des communes d'Esch-sur-Sûre et de Rambrouch du syndicat intercommunal SYCOPAN.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes d'Esch-sur-Sûre en date du 5 septembre 1996 et de Rambrouch en date du 5 octobre 1995 portant décision de quitter le syndicat intercommunal SYCOPAN conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Boulaide en date du 13 octobre 2004, d'Ell en date du 6 octobre 2004, d'Esch-sur-Sûre en date du 13 décembre 2004, de Heiderscheid en date du 24 novembre 2004, du Lac de la Haute-Sûre en date du 7 octobre 2004, de Neunhausen en date du 18 octobre 2004, de Rambrouch en date du 27 décembre 2004, de Wahl en date du 23 septembre 2004 et de Winseler en date du 26 octobre 2004 aux termes desquelles lesdits corps donnent leur consentement aux conditions de sortie des communes d'Esch-sur-Sûre et de Rambrouch du syndicat intercommunal SYCOPAN dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 2 septembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations précitées ayant pour objet la sortie et les conditions de retrait des communes d'Esch-sur-Sûre et de Rambrouch du syndicat intercommunal SYCOPAN.

Art. 2. Les conditions de retrait dans lesquelles s'opère la liquidation des montants au profit de la commune d'Esch-sur-Sûre sont celles définies par le comité syndical en séance du 16 juin 2003 et acceptées par les conseils communaux des communes membres, à savoir:

– montant de 14.015,97 € (565.403.- Flux), représentant sa part du solde encaisse;

– montant de 18.410,31 € (742.670.- Flux), représentant sa part de la valeur de l'actif immobilisé.

Art. 3. Les conditions de retrait dans lesquelles s'opère la liquidation des montants au profit de la commune de Rambrouch sont celles définies par le comité syndical en séance du 16 juin 2003 et acceptées par les conseils communaux des communes membres, à savoir:

– montant de 193.124,55 € (7.790.625.- Flux), représentant sa part du solde encaisse;

– montant de 253.673,68 € (10.233.171.- Flux), représentant sa part de la valeur de l'actif immobilisé.

Art. 4. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 29 avril 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 30 mai 2005 modifiant l'arrêté ministériel du 26 novembre 2002 portant nomination des membres de la Commission nationale de soudage (CNS).

La Ministre de l'Education nationale et
de la Formation professionnelle,

Vu l'article 7 du règlement grand-ducal du 2 août 2002 portant

1. organisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage

2. composition d'une Commission nationale de soudage;

Vu la proposition de la Chambre de Commerce;

Arrête:

Art. 1er. L'arrêté ministériel du 26 novembre est modifié comme suit:

Monsieur Camille KOEDINGER,
Chambre de Commerce

est remplacé par

Monsieur Roger THOSS
Responsable de la formation professionnelle initiale
p.a. Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et expédition en sera délivrée à Monsieur François ORTOLANI, président, pour information et à l'intéressé pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 30 mai 2005

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 Madame Marianne AUDRY ép. HENTGES, contrôleur hors cadre au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur hors cadre à la même administration et affectée au bureau d'imposition Ettelbruck de la section de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires, avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 Mesdames Karin FELGEN et Emilie LEJEUNE et Messieurs Paul HOFFMANN et Roland NEY, contrôleurs de l'administration des contributions directes, ont été nommés inspecteurs au service d'imposition de la même administration, avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 Monsieur Jean-Marc VALENTINY, ingénieur technicien au service de métrologie de l'administration des contributions directes, a été nommé ingénieur technicien principal au même service.

Administration des Eaux et Forêts. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Madame Martine NEUBERG et Monsieur Laurent SCHLEY, ingénieurs auprès de l'Administration des Eaux et Forêts, ont été nommés ingénieurs-inspecteurs auprès de la même administration.

Administration Gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005, Monsieur Diego RECHE, rédacteur principal auprès de l'Entreprise des Postes et Télécommunication, est nommé rédacteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale. Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005, Monsieur Narciso FUMANTI, commis à l'administration gouvernementale, a été nommé rédacteur principal hors cadre à la même administration.

Administration pénitentiaire. – Examen-concours. – L'administration pénitentiaire organisera au mois d'octobre 2005 un examen-concours d'admission au stage dans la carrière inférieure du moniteur; les épreuves préliminaires à l'examen-concours dans les trois langues administratives auront lieu au mois de septembre 2005.

Administration des Ponts et Chaussées. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de novembre 2005 un examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur technicien.

Comité consultatif de la réglementation prudentielle au sein de la CSSF. – Nominations. – Par arrêté ministériel du Ministre du Trésor et du Budget du 25 mai 2005 Monsieur Jean MEYER, Président de l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL), a été désigné pour terminer le mandat de Monsieur François MOES, démissionnaire, au Comité consultatif de la réglementation prudentielle au sein de la CSSF.

Par arrêté ministériel du Ministre du Trésor et du Budget du 25 mai 2005 Monsieur Jean-Jacques ROMMES, Directeur de l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL), a été désigné pour terminer le mandat de Monsieur Lucien THIEL, démissionnaire, au Comité consultatif de la réglementation prudentielle au sein de la CSSF.

Commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière de travailleurs handicapés et complétant la commission spéciale instituée à l'article 46 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 30 mai 2005 ont été nommés membres effectif/suppléant les personnes ci-après:

– Madame Denise SEYWERT, inspecteur de la sécurité sociale première classe auprès de l'inspection générale de la sécurité sociale (membre effectif)
– Madame le Dr. Nathalie RAUSCH, médecin-chef de division auprès de la cellule d'évaluation et d'orientation (membre suppléant)

- Monsieur Jean-Pierre WOLFF, vice-président de la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 (membre effectif)
- Madame Jeanny FRIEDERICH, représentant la «Ligue vun de Lëtzebuerger Politesche Prisonnéier an Déportéierten» (membre suppléant)

- Monsieur Roger HOFFMANN, président de l'a.s.b.l. Aveugles et Malvoyants du Luxembourg (membre effectif)
- Madame Yvette VITALI, secrétaire de l'Amicale du personnel de l'Institut pour Déficients visuels (membre suppléant)

- Madame Maisy STEINMETZ-RIES, vice-présidente de l'a.s.b.l. «Solidaritât mit Hörgeschädigten» et assistante pastorale de l'archevêché pour les déficients auditifs (membre effectif)
- Monsieur Jos WINANDY, trésorier de l'a.s.b.l. «Solidaritât mit Hörgeschädigten» (membre suppléant)

- Monsieur Lucien FRANCK, chargé de direction auprès de la fondation Kraizbierg (membre effectif)
- Madame Catherine LAMY, psychologue auprès de la Fondation du Tricentenaire (membre suppléant)

- Monsieur Marc NEU, chargé de direction auprès de la Fondation A.P.E.M.H. (membre effectif)
- Monsieur Laurent MERSCH, chargé de direction auprès de la Yolande a.s.b.l. (membre suppléant)

- Monsieur Jean FEIDT, chargé de direction auprès du Centre Hospitalier Neuropsychiatrique-Handicap Mental (membre effectif)
- Monsieur Jean-Paul REUTER, chargé de direction de l'atelier thérapeutique de Walferdange de l'a.s.b.l. Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour personnes psychotiques (membre suppléant)

- Monsieur Roland KOLBER, directeur de la Ligue HMC a.s.b.l. (membre effectif)
- Monsieur Marc DE GEEST, chargé de direction de l'a.s.b.l. Autisme Luxembourg (membre suppléant)

Direction de l'Aviation Civile. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005, Monsieur Sandro LARUCCIA, attaché de gouvernement stagiaire à la Direction de l'Aviation Civile, a été nommé aux fonctions d'attaché de gouvernement à la même administration à partir du 15 mai 2005.

Indice des prix à la consommation au 1er mai 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **681.83** au 1er mai par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er mai 2005 à **676.30**.

Luxembourg, le 8 juin 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Institut National d'Administration Publique. – Examen de fin de formation générale. – Carrières inférieures et moyennes/secteurs étatique et communal.

L'Institut National d'Administration Publique organise au cours de l'année 2005 les examens suivants:

- Division de la formation générale pendant le service provisoire du personnel des communes:
  1. au cours du mois de septembre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires en service provisoire de la carrière de l'expéditionnaire administratif;
  2. au cours du mois de septembre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires en service provisoire des carrières du secrétaire communal et du rédacteur;
  3. au cours du mois de septembre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires en service provisoire de la carrière du receveur communal;
  4. au cours du mois de novembre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires en service provisoire des carrières supérieures administratives communales;
  5. au cours du mois de décembre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires en service provisoire de la carrière de l'ingénieur technicien.
- Division de la formation générale pendant le stage du personnel de l'Etat:
  6. au cours du mois d'octobre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires-stagiaires de la carrière de l'expéditionnaire;
  7. au cours du mois d'octobre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires stagiaires de la carrière du rédacteur;

8. au cours du mois de novembre 2005 un examen sanctionnant la formation générale des fonctionnaires stagiaires des carrières supérieures administratives.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 13 mai 2005, l'agrément a été accordé jusqu'au 13 septembre 2005 à l'établissement d'utilité publique «Croix-Rouge luxembourgeoise» ayant son siège au Grand-Duché, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Lorentzweiler, 12 rue J.-P. Glaesener.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03472005.

Etant donné que l'aménagement de l'extérieur ne peut, pour des raisons climatiques, être réalisé avant la fin de l'hiver et étant donné que certains équipements ne sont pas encore installés, l'agrément est accordé pour une durée de quatre mois.

Par arrêté ministériel du 3 juin 2005, l'agrément a été accordé jusqu'au 3 août 2005 à la société à responsabilité limitée «crèche Villa PanTau S.à r.l.» ayant son siège social à Mersch pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Mersch, 7 rue de la gare.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03482005.

Etant donné que certains équipements ne sont pas encore installés, l'agrément est accordé pour une durée de deux mois.

Par arrêté ministériel du 1er juin 2005 l'agrément a été accordé à «Les P'tits Mousses s.à r.l.» ayant son siège à Bettembourg, 65, route de Dudelange pour l'exercice de l'activité «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: Bettembourg, 65, route de Dudelange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03492005.

Police Grand-Ducale. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 30 mai 2005, Madame Isabelle SCHMIT et Messieurs Marc KELTESCH, Eric LUDWIG, Steve SCHMITZ et Claude SCHO, stagiaires dans le cadre supérieur de la police grand-ducale, ont été nommés au grade de commissaire principal à partir du 1er juin 2005.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Romain BIEWESCH, ingénieur principal hors cadre de la police grand-ducale, a été nommé ingénieur-chef de division hors cadre avec effet au 1er juin 2005.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Guy HILBERT, ingénieur principal de la police grand-ducale, a été nommé ingénieur-chef de division avec effet au 1er juin 2005.

Relations extérieures. – Remise des lettres de créance. – Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Luis CHUQUIHUARA CHIL, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Pérou.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Luis CHUQUIHUARA CHIL a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Peter SOPKO, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Slovaque.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Peter SOPKO a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Humayun TANDAR, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Islamique d'Afghanistan.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Humayun TANDAR a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Pablo GARRIDO ARAUZ, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Panama.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Pablo GARRIDO ARAUZ a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Féthi MERDASSI, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Féthi MERDASSI a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Mohamed Salem Obaid ALSUWAIDI, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Emirats Arabes Unis.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Mohamed Salem Obaid ALSUWAIDI a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 mai 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Félix Kodjo SAGBO, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Togolaise.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Félix Kodjo SAGBO a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois d'avril 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	S.A. YLB HOLDING, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy	08.04.05	Mme Christiane Reckinger	Me Olivier Wagner
2.	s.à r.l. ARDISSON, établie et ayant son siège social à L-8329 Capellen, 2, rue de Koerich	08.04.05	Mme Christiane Reckinger	Me Olivier Wagner
3.	S.A. INTERIM, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare	11.04.05	M. Robert Worre	Me Séverine Callens
4.	s.à r.l. INSTITUT REN'ESSENCE, établie et ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame	13.04.05	Mme Paule Mersch	Me Kamilla Ladka
5.	A.G. EuroLottoClub, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir	13.04.05	Mme Paule Mersch	Me Marguerite Ries
6.	s.à r.l. BEAUTY-HOUSE SCHOU, établie et ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette	13.04.05	Mme Paule Mersch	Me Marguerite Ries
7.	S.A. SCARABEN LIMITED, ayant eu son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, actuellement sans siège social connu	13.04.05	Mme Paule Mersch	Me Jean-Louis Frognet
8.	S.A. EQUIPE LUX TRADE, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon	13.04.05	Mme Paule Mersch	Me Jean-Louis Frognet
9.	S.A. I.P. NETWORKS HOLDING, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle	15.04.05	Mme Paule Mersch	Me Yasmin Gabriel
10.	S.A. EXCILAN, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes, de fait établie à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare	15.04.05	Mme Paule Mersch	Me Yann Baden
11.	S.A. EMMERICH TRANSPORTE, établie et ayant son siège social à L-6868 Wecker, 5, Härebierg	15.04.05	Mme Paule Mersch	Me Yann Baden
12.	s.à r.l. SILVALUX, établie et ayant son siège social à L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf-les-Bains	15.04.05	Mme Paule Mersch	Me Evelyne Korn

13.	S.A. BEAUCHAMPS WALTON, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare	15.04.05	Mme Paule Mersch	Me Olivier Wagner
14.	s.à r.l. MS TERRAPOINT, avec siège social à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg, de fait inconnue à cette adresse	18.04.05	M. Marc Wagner	Me Joachim Kuske
15.	S.A. TECH.COM, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich, de fait inconnue à cette adresse	18.04.05	M. Marc Wagner	Me Caroline Migeot
16.	s.à r.l. LUX BATI TP, avec siège social à L-3490 Dudelange, 41, rue Jean Jaurès, de fait inconnue à cette adresse	18.04.05	M. Marc Wagner	Me Caroline Migeot
17.	S.A. COMPLEVITA, ayant fait le commerce sous la dénomination «SKATE'N FUN SHOP», établie et ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 50, Rue des Prés	20.04.05	Mme Nadine Walch	Me Réguia Amiali
18.	s.à r.l. TRANS-INTER-LINE, établie et ayant son siège social à L-4510 Oberkorn, 79, rue de Belvaux	20.04.05	Mme Nadine Walch	Me Réguia Amiali
19.	S.A. THE NEW OFFICE, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon, Z.I. Wandhaff	20.04.05	Mme Nadine Walch	Me Martine Lauer
20.	S.A. BLUE TOMATO INTERNATIONAL, avec siège social à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Pascale Petoud
21.	S.A. GRECORAMA LUXEMBOURG, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Melinda Perera
22.	s.à r.l. SOCIETE NOUVELLE INTER-PLANTES, avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. rue de Dudelange, de fait inconnue à cette adresse	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Melinda Perera
23.	S.A. SIRECOM, établie et ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 107, rue de Dippach	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Audrey Mossler
24.	s.à r.l. ICEBERG CONSULTING & SER-VICES, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Audrey Mossler
25.	s.à r.l. GARUDA MANAGEMENT, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Stéphanie Lacroix
26.	s.à r.l. BISTRO JOURNAL, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Stéphanie Lacroix
27.	S.A. HARPER GROUPE, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Sonja Bellamine

28.	S.A. COMPAGNIE FONCIERE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION (COFODIPA) S.A SOPARFI, ayant eu son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, actuellement sans siège social connu	22.04.05	Mme Paule Mersch	Me Sonja Bellamine
29.	s.à r.l. CITY EXPRESS, avec siège social à L-2628 Luxembourg, 46, rue des Trévires, de fait inconnue à cette adresse	25.04.05	M. Marc Wagner	Me Evelyne Korn
30.	S.A. KRONOX RENT, avec siège social à L-3394 Roeser, 59 Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse	25.04.05	M. Marc Wagner	Me Olivier Wagner
31.	s.à r.l. ETS RODERES, établie et ayant son siège social à L-3813 Schifflange, 39, rue Basse	27.04.05	Mme Nadine Walch	Me Kamilla Ladka
32.	s.à r.l. BEO, établie et ayant son siège social à L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte	27.04.05	Mme Nadine Walch	Me Anne-Sophie Greden
33.	S.A. FINATRA, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll	27.04.05	Mme Nadine Walch	Me Anne-Sophie Greden
34.	s.à r.l. SARALBINA, établie et ayant son siège social à L-3784 Tétange, 37, rue de Rumelange	29.04.05	Mme Nadine Walch	Me Marguerite Ries
		Diekirch		
35.	S.A. IMMO-WEISWAMPACH, établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 102, route de Stavelot	13.04.05	M. Lex Eippers	Me Daniel Baulisch
36.	S.A. BELLA VISTA, établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, maison 147	13.04.05	M. Lex Eippers	Me Daniel Baulisch
37.	S.A. IDDI, établie et ayant son siège social à L-8824 Perle, 14, rue du Faubourg	13.04.05	M. Lex Eippers	Me Daniel Baulisch
38.	S.A. DORAN, établie et ayant eu son siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg	20.04.05	M. Lex Eippers	Me Christian Hansen
39.	s.à r.l. MELKO, établie et ayant eu son siège social à L-9990 Weiswampach, maison 49	20.04.05	M. Lex Eippers	Me Christian Hansen
40.	S.A FIBACOM, ayant eu son dernier siège social connu à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie	20.04.05	M. Lex Eippers	Me Christian Hansen
41.	Le sieur CAVACO Josée-Antonio, demeurant à L-8310 Capellen, 74, route d'Arlon et faisant le commerce à L-9220 Diekirch, 1, rue Clairefontaine sous la dénomination (Hôtel HIERTZ)	27.04.05	M. Lex Eippers	Me Claude Speicher
42.	S.A. TRANSPORT FRIGORIFIQUE INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à L-8824 Perle, 34/1 rue de la Poste	27.04.05	M. Lex Eippers	Me Charles Steichen
43.	s.à r.l. LUSITANA, établie et ayant son siège social à L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon	27.04.05	M. Lex Eippers	Me Daniel Baulisch

44.	S.A. E.E.P.S.A., ECONOMISTS, ENGINEERS, POLITICAL EXPERTS AND SOCIO-LOGISTS ASSOCIATES, établie et ayant eu son dernier siège social connu à L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert	27.04.05	M. Lex Eippers	Me Jean-Louis Unsen
45.	s.à r.l. LUX-CADO, établie et ayant eu son siège social à L-9991 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel	27.04.05	M. Lex Eippers	Me Daniel Baulisch

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de mai 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	S.A. GROUPE MINCILIGNE, ayant eu son siège social à L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce, actuellement sans siège social connu	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
2.	S.A. I.N.S., avec siège social à L-3514 Dudelange, 25, route de Kayl	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
3.	S.A. GEROS, établie à L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale et ayant son siège social à L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg, de fait inconnue à ces deux adresses	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
4.	S.A. TRANSCONSULT A.G., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Alexandre *Dillmann*
5.	S.A. TRANSINTERSERVICE, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Alexandre *Dillmann*
6.	S.A. TRANSBALTSERVICE, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Alexandre *Dillmann*
7.	S.A. CAFETTI, avec siège social à L-4994 Schouweiler, 6, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Anne *Devin-Kessler*
8.	s.à r.l. BRASSERIE MEETING, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau, de fait inconnue à cette adresse	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Anne *Devin-Kessler*
9.	S.A. COLEEN, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Nathalie *Nimesgern*
10.	s.à r.l. PRESTATIONS SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé PSL, avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Brill	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Nathalie *Nimesgern*
11.	S.A. BDG INTERNATIONAL, avec siège social à L-4601 Differdange, 18, avenue de la Liberté	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Georges *Wirtz*
12.	s.à r.l. ECHAFAUDAGES BUCHMANN, avec siège social à L-5445 Schengen, 1C, route du Vin, Appartement 14	02.05.05	M. Marc *Wagner*	Me Georges *Wirtz*

13.	s.à r.l. AVEIRO, établie et ayant son siège social à L-1530 Luxembourg, 46, rue Anatole France	04.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
14.	s.à r.l. WEYDERT, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen, de fait établie à L-1118 Luxembourg, 9, rue Aldringen	04.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
15.	s.à r.l. SANI-WELL, ayant eu son siège social à L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall, actuellement sans siège social connu	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Gérard *Neiens*
16.	s.à r.l. THERMO-TEC Heizung, Lüftung und Sanitärtechnik, établie et ayant son siège social à L-6757 Grevenmacher, 4, rue de la Moselle	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Gérard *Neiens*
17.	S.A. TOUDECOR, avec siège social à L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Martine *Faria*
18.	S.A. LUNATEX, établie et ayant son siège social à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Martine *Faria*
19.	G.m.b.H. C.P.G., ayant eu son siège social à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, actuellement sans siège social connu	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Pierret*
20.	S.A. SILVIA IMMO, avec siège social à L-7250 Helmsange, 10, rue du Soleil, de fait inconnue à cette adresse	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Pierret*
21.	S.A CLEAN TEAM, avec siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Moustapha *Nouassi*
22.	S.A. ASIA TRADING INERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, actuellement sans siège social connu	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Virginie *Verdanet*
23.	S.A. SEAFOODS MARKETING AGENCY, établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Virginie *Verdanet*
24.	s.à r.l. OP DE LEIW´FRAECHEN, établie et ayant son siège social à L-3621 Kayl, 31, rue Notre Dame	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Isabelle *Adamo*
25.	s.à r.l. MEZZA, avec siège social à L-5862 Hesperange, 45, rue de Kockelscheur, de fait inconnue à cette adresse	06.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Isabelle *Adamo*
26.	s.à r.l. M.P.R., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 29, rue Dicks, de fait établie à L-1473 Luxembourg, 8, rue Jean Baptiste Esch	09.05.05	M. Robert *Worre*	Me Tania *Hoffmann*
27.	s.à r.l. L.T.N. LUXEMBOURG TRANSPORT NATIONAL, établie et ayant son siège social à L-4628 Differdange, 50, rue Metzkimmert	11.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
28.	s.à r.l. TCT-GLOBAL, avec siège social à L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center, office J20 77, de fait établie à L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter	11.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Dominique *Leonard*

29.	s.à r.l. WEIMERSKIRCH, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey	11.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
30.	s.à r.l. K.H. KELLERSCH, établie et ayant son siège social à L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld	11.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
31.	s.à r.l. THE CAR TRANSPORT (en abrégé T.C.T.), avec siège social à L-3311 Abweiler, 18, rue du Village, de fait établie à L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter	11.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Dominique *Leonard*
32.	s.à r.l. ROUDE PETZ, établie et ayant son siège social à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche	13.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Yves *Wagener*
33.	S.A. TOPOLINO, établie et ayant son siège social à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche	13.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Yves *Wagener*
34.	S.A. SOCOFLUX, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare	13.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
35.	S.A. PHIL PARTNERS, ayant exploité sous l'enseigne commerciale «LUXE CARS TRADING», avec siège social à L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères	13.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
36.	s.à r.l. CAR PARTS, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 486a, route de Longwy, de fait établie à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue	13.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Denis *Lenfant*
37.	s.à r.l. RUPESA, avec siège social à L-4038 Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen, de fait inconnue à cette adresse	20.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Nathalie *Jacoby*
38.	A.G. AUTO MARKT, avec siège social à L-3895 Foetz, 1, rue du Commerce, de fait inconnue à cette adresse	20.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Nathalie *Jacoby*
39.	s.à r.l. VENUS CAFE SNACK, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	20.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Pascale *Petoud*
40.	S.A. PLANETSHOP, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey	20.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Valérie *Demeure*
41.	s.à r.l. ULTIMATE PRODUCTION, établie et ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir	20.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Sabrina *Salvador*
42.	s.à r.l. FANADIL, avec siège social à L-1461 Luxembourg, 103, route d'Eich, de fait inconnue à cette adresse	20.05.05	Mme Paule *Mersch*	Me Sabrina *Salvador*
43.	s.à r.l. B.M. SPORTS SERVICES, établie et ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich	20.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Kamilla *Ladka*
44.	s.à r.l. H.F.M., établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue	20.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Valérie *Demeure*
45.	s.à r.l. MUSIC CITY DILK, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	23.05.05	M. Robert *Worre*	Me Fabien *Verreaux*

46.	s.à r.l. ELECT-SYSTEMS, avec siège social à L-3543 Dudelange, 13, rue Pasteur	23.05.05	M. Robert *Worre*	Me Christiane *Gabbana*
47.	S.A. E-SKILL, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, de fait inconnue à cette adresse	23.05.05	M. Robert *Worre*	Me Christiane *Gabbana*
48.	le sieur Alphonse Marcel WAGNER, commerçant, demeurant à L-4581 Differdange, 74, rue de l'Hôpital, ayant fait le commerce sous la dénomination «LIBRAIRIE WAGNER» à L-4530 Differdange, 12, avenue Grand-Duchesse Charlotte	23.05.05	M. Robert *Worre*	Me Fabien *Verreaux*
49.	S.A. IBS WORKFLOW TECHNOLOGIES, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall	25.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Carole *Err*
50.	PROBOTEC, la succursale luxembourgeoise de la société de droit anglais PROBOTEC LIMITED établie et ayant son siège social à Cardiff (Angleterre), Cambrian House, placée sous «Administration» suivant décision du 6 avril 2005 rendue par la High Court of Justice, Chancery Division, Birmingham District Registry, établie à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal	27.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Fabien *Verreaux*
51.	S.A. COMMUNICATION TECHNOLOGY INTERNATIONAL, (en abrégé C.T.I. Luxembourg S.A.), établie et ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich	27.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphanie *Guérisse*
52.	S.A. INTERNATIONAL CONCEPT, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix	27.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphanie *Guérisse*
53.	S.A. CANTUTIR, établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale	27.05.05	Mme Nadine *Walch*	Me Fabien *Verreaux*
54.	s.à r.l. SERCOLUX, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse	30.05.05	M. Robert *Worre*	Me Sonja *Streicher*
55.	S.A. BEDEVCO, ayant eu son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, actuellement sans siège social connu	30.05.05	M. Robert *Worre*	Me Sonja *Streicher*
56.	s.à r.l. GODECK, avec siège social à L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	30.05.05	M. Robert *Worre*	Me Nadine *Reiter*
		Diekirch		
57.	s.à r.l. SOS AT HOME, établie et ayant son siège social à L-7641 Christnach, 2, Am Lahr	04.05.05	M. Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
58.	s.à r.l. PRESTA DESOSSE, établie et ayant eu son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville	04.05.05	M. Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
59.	le sieur Jean-Paul KOHN, établie et ayant eu son siège social à L-9054 Ettelbruck, 22, rue Dr. Klein	04.05.05	M. Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 45 **1er juillet 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Madame Maryse NEVES à changer son prénom actuel en celui de «Marisa».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Maryse NEVES, née le 10 juin 1979 à Coimbra (Portugal), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2222 Luxembourg, 448, rue de Neudorf, sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Marisa»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Maryse NEVES est autorisée à changer son prénom actuel en celui de «Marisa».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Madame Anabela NOGUEIRA PORTUGAL BANDEIRA à changer son nom patronymique actuel en celui de «NOGUEIRA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Anabela NOGUEIRA PORTUGAL BANDEIRA, née le 17 août 1973 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4460 Soleuvre, 237, rue de la Gare, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «NOGUEIRA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Anabela NOGUEIRA PORTUGAL BANDEIRA est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «NOGUEIRA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Madame Marcelle Marianne Paulette PONCIN à changer ses prénoms actuels en ceux de «Marceline Marianne Paulette».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Marcelle Marianne Paulette PONCIN, née le 9 juillet 1954 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2149 Luxembourg, 43, rue Emile Metz, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Marceline Marianne Paulette»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Marcelle Marianne Paulette PONCIN est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Marceline Marianne Paulette».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Georges ZAHLEN à changer son nom patronymique actuel en celui de «ZAHLEN-KARANATSIOS».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Georges ZAHLEN, né le 17 mai 1986 à Bâle (Suisse), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5833 Alzingen, 3, rue Paul Reuter, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «ZAHLEN-KARANATSIOS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Georges ZAHLEN est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «ZAHLEN-KARANATSIOS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 27 mai 2005 ayant pour objet les missions, l'organisation et la composition du Comité de Développement Economique du Grand-Duché de Luxembourg - Luxembourg Board of Economic Development (BED).

Le Gouvernement en Conseil,

Attendu que dans le but de favoriser la croissance économique et la création d'emplois et d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie luxembourgeoise, il appartient au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la création, l'implantation et l'extension d'entreprises industrielles et de prestation de services;

Attendu que la promotion et la prospection à l'étranger est un instrument efficace pour identifier et persuader des entreprises étrangères à venir s'implanter au Luxembourg;

Considérant qu'il convient de structurer, encadrer et coordonner les efforts de promotion et de prospection économiques à l'étranger;

Considérant qu'il convient d'associer les milieux intéressés à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des orientations générales de la politique de promotion et de prospection économiques;

Considérant que le Comité de Développement Economique du Grand-Duché de Luxembourg - Luxembourg Board of Economic Development (BED) - est une structure particulièrement apte à fédérer les acteurs impliqués et à arrêter les grandes orientations et lignes directrices de la politique de prospection et de développement économiques;

Considérant qu'il importe d'adapter les missions, l'organisation et la composition du Comité de Développement Economique du Grand-Duché de Luxembourg – Luxembourg Board of Economic Development (BED);

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant énumération des ministères et détermination des compétences ministérielles;

Arrête:

Art. 1er. Missions et organisation

(1) Le Comité de Développement Economique du Grand-Duché de Luxembourg – Luxembourg Board of Economic Development (BED) – est chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des orientations générales de promotion et de prospection économiques à l'étranger.

(2) Il est assisté d'un Secrétariat exécutif chargé de la préparation des réunions du Comité et de la mise en œuvre des orientations élaborées par celui-ci.

(3) Le Secrétariat exécutif est également chargé de la coordination des travaux de promotion et de prospection des bureaux du BED à l'étranger, de l'élaboration et de la diffusion de la documentation de promotion et de prospection, de la coordination et de l'organisation des missions de prospection à l'étranger ainsi que de la coordination budgétaire de la politique de promotion et de prospection économiques.

(4) Sans préjudice d'autres missions pouvant leur être attribuées, notamment en matière de promotion commerciale, les bureaux du BED à l'étranger ont pour mission:

- de promouvoir dans leur territoire respectif le Luxembourg comme site d'implantation de projets d'investissement;
- à cette fin, de diffuser des informations économiques sur le Luxembourg dans leur territoire;
- d'entretenir un réseau d'information, de sensibilisation et d'identification de projets susceptibles de se réaliser au Grand-Duché (consuls honoraires, conseillers du commerce extérieur, entreprises, associations professionnelles, presse);
- d'identifier des entreprises de leur territoire visant la réalisation d'un projet d'investissement en Europe;
- de fournir, en collaboration avec le Secrétariat exécutif, toute information utile à ces entreprises;
- de contribuer à l'organisation de missions de promotion et de prospection économiques dans leur territoire;
- d'entreprendre toute autre action susceptible de faciliter le transfert de technologies vers l'économie luxembourgeoise.

Art. 2. Composition

(1) Le Comité de Développement Economique est placé sous la Présidence d'honneur de S.A.R. le Grand-Duc Héritier.

(2) Il est présidé par le ministre ayant dans sa compétence l'Economie et comprend les membres suivants:

Membres d'office:

Le(s) membre(s) du Gouvernement ayant dans sa (leurs) compétence(s) l'Economie et le Commerce extérieur.

Représentant le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

– *Développement et Diversification économiques*

Membre effectif:	M. Patrick NICKELS, Conseiller de Direction 1ère classe
Membre suppléant:	M. François KNAFF, Attaché de Gouvernement

– *Commerce extérieur*

Membre effectif:	M. Georges SCHMIT, Premier Conseiller de Gouvernement
Membre suppléant:	M. Jean-Claude KNEBELER, Secrétaire de légation

Représentant le Ministère d'Etat:

Membre effectif:	M. Jean-Paul ZENS, Premier Conseiller de Gouvernement
Membre suppléant:	M. Tom KETTELS, Attaché d'administration

Représentant le Ministère des Finances:

Membre effectif: M. Gaston REINESCH,
Administrateur Général

Membre suppléant: M. Jean GUILL,
Directeur du Trésor

Représentant le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration:

Membre effectif: M. Georges SANTER
Secrétaire général

Membre suppléant: M. Marc THILL
Directeur des Relations économiques internationales

Représentant le Ministère du Travail et de l'Emploi:

Membre effectif: M. Jean ZAHLEN
Premier Conseiller de Gouvernement

Membre suppléant: Mme Mariette SCHOLTUS
Directeur de l'Administration de l'Emploi

Représentant la Société Nationale de Crédit et d'Investissement:

Membre effectif: Mme Eva KREMER,
Secrétaire général

Membre suppléant: M. Marco GOELER,
Chef du Département Industrie et Technologie

Représentant la Chambre de Commerce:

Membre effectif: M. Pierre GRAMEGNA,
Directeur

Membre suppléant: M. Paul EMERING,
Directeur adjoint

Représentant la Chambre des Métiers:

Membre effectif: M. Paul ENSCH,
Directeur

Membre suppléant: M. Michel BRACHMOND,
Directeur adjoint

Représentant la Fédération des Industriels luxembourgeois:

Membre effectif: M. Nico SOISSON,
Directeur

Membre suppléant: M. René WINKIN,
Conseiller

Représentant le Onofhängege Gewerkschaftsbond-Letzebuerg (OGB-L):

Membre effectif: M. Alain KINN,
Membre du bureau exécutif

Membre suppléant: M. Jean-Claude REDING,
Président du bureau exécutif

Représentant le Letzebuerger Chrëschtleche Gewerkschaftsbond (LCGB):

Membre effectif: M. Robert WEBER,
Président

Membre suppléant: M. Marc SPAUTZ,
Secrétaire général

(3) Le Secrétariat exécutif est placé sous l'autorité du ministre ayant dans sa compétence l'Economie et comprend les membres suivants:

M. Patrick Nickels, Conseiller de Direction 1ère classe;
M. François Knaff, Attaché de Gouvernement;
Mme Tamara Lefèber, Rédacteur-stagiaire.

Art. 3. Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 31 mars 1995 concernant l'organisation, les missions et la composition du Comité de Développement Economique. Il sera publié au Mémorial. Ampliation en sera donnée aux membres du BED et du Secrétariat exécutif pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Les Membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Luc Frieden
Jeannot Krecké
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Nicolas Schmit

Arrêté ministériel du 7 juin 2005 portant désignation des membres de la commission consultative d'évaluation des demandes en obtention d'un label écologique.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu le règlement grand-ducal du 21 avril 1993 relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement CEE N° 880/92 du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'attribution de label écologique;

Vu le règlement CEE N° 880/92 du Conseil du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'attribution de label écologique;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission consultative d'évaluation des demandes en obtention d'un label écologique en application du règlement grand-ducal du 21 avril 1993 relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement CEE N° 880/92 du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'attribution de label écologique:

– pour le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement
  Pierre PRÜM, attaché de Gouvernement
  Monique WAGNER, rédactrice principale
– pour le Ministre ayant dans ses attributions l'Economie
  Tom THEVES, conseiller de Gouvernement 1re classe
– pour le Ministre ayant dans ses attributions les Classes Moyennes
  Gilles SCHOLTUS, attaché
– pour la Chambre des Métiers
  René THEISEN, ingénieur diplomé
– pour la Chambre de Commerce
  Gerard EISCHEN, conseiller
– pour la Chambre de Travail
  Marcel DETAILLE, Directeur
– pour la Chambre des Employés Privés
  Georges BACH, membre
– pour l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs
  Jean FEYEREISEN, responsable aux relations publiques
– pour Greenpeace
  Paul DELAUNOIS, président
– pour le Mouvement Ecologique
  Julia GREGOR-RODRIGUES, membre
– pour Natura
  Frantz Charles MULLER, président

Art. 2. Est nommé président de la commission Monsieur Pierre PRÜM, attaché de Gouvernement au Ministère de l'Environnement.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Il sera adressé à chacun des membres pour lui servir de titre. Une expédition conforme en sera transmise au ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 7 juin 2005

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 9 juin 2005 concernant la composition du Conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu la loi du 14 juillet 1971 portant réorganisation du Service central de la statistique et des études économiques et notamment son article A (1);

Vu le règlement grand-ducal du 29 mars 1974 concernant le Conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du Service central de la statistique et des études économiques, modifié le 4 avril 1984;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres permanents du Conseil supérieur prévu à l'art. A (1) de la loi du 14 juillet 1971 portant réorganisation du Service central de la statistique et des études économiques:

a) Représentants des fournisseurs de données chiffrées du secteur privé, à savoir pour

– l'agriculture

MM. Robert LEY, Secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, membre titulaire;
Constant INFALT, Directeur de la Vinmoselle, membre suppléant;

– l'industrie sidérurgique et minière

MM. Alain REILAND, Manager General Administration Statistics Arcelor SC, membre titulaire;
Jacques DEVILLERS, Manager Reporting and Administration Arcelor RPS, membre suppléant;

– les petites et moyennes industries

MM. Georges SANTER, Attaché à la Fedil, membre titulaire;
René WINKIN, Conseiller à la Fedil, membre suppléant;

– l'artisanat

MM. Norry DONDELINGER, Conseiller de direction à la Chambre des métiers, membre titulaire;
Christian REDING, Conseiller économique à la Chambre des métiers, membre suppléant;

– la branche touristique

MM. Henri BRIMER, Hôtelier, membre titulaire;
Jean SCHINTGEN, Secrétaire Général à l'Horesca, membre suppléant;

– le commerce

MM. Carlo THELEN, Membre du comité de direction à la Chambre de commerce, membre titulaire;
Jean-Christophe BURKEL, Attaché à la Chambre de commerce, membre suppléant;

– les banques

MM. Serge DE CILLIA, Responsable du département économique à l'ABBL, membre titulaire;
Jean-Jacques ROMMES, Directeur à l'ABBL, membre suppléant;

– les assurances

MM. Paul HAMMELMANN, Conseiller juridique à l'ACA, membre titulaire;
Zulmiro DA COSTA, Attaché de Direction à l'ACA, membre suppléant;

– les entreprises de transport

MM. Michel MAQUIL, Membre du Comité au Groupement Transports, membre titulaire;
Jean-Claude FRISCH, Membre du Comité à la Fédération luxembourgeoise des exploitants d'autobus et d'autocars, membre suppléant;

b) Représentants du secteur public, à savoir:

– Administration des Contributions Directes et des Accises

MM. Claude SCHOTT, Conseiller de direction 1re classe, membre titulaire;
Guy PEIFFER, Attaché de gouvernement, membre suppléant;

– Administration de l'Enregistrement et des Domaines

MM. Henri ANTONY, Inspecteur de direction 1er en rang, membre titulaire;
Ernest APEL, Inspecteur de direction 1er en rang, membre suppléant;

– Inspection Générale de la Sécurité Sociale

MM. Raymond WAGENER, 1er inspecteur de la sécurité sociale, membre titulaire;
Tom DOMINIQUE, Attaché de la sécurité sociale, membre suppléant;

– Banque Centrale du Luxembourg

MM. Roland NOCKELS, Conseiller de direction, membre titulaire;
Germain STAMMET, Attaché 1er en rang, membre suppléant;

– Commission de Surveillance du Secteur Financier

MM. Claude SIMON, 1er Conseiller de direction, membre titulaire;
Claude WAMPACH, Attaché de direction, membre suppléant;

c) Représentants du salariat, à savoir:

– les ouvriers

Mme Françoise SCHMIT, Conseillère à la Chambre de travail, membre titulaire;
M. Fernand SPELTZ, Conseiller économique et social à la Chambre de travail, membre suppléant;

– les employés privés

MM. Norbert TREMUTH, Directeur de la Chambre des employés privés, membre titulaire;
Sylvain HOFFMANN, Conseiller de direction à la Chambre des employés privés, membre suppléant;

– les fonctionnaires et employés publics

MM. Paul ZIMMER, Conseiller économique et financier CGFP-services, membre titulaire;
Marc MICHELS, Attaché économique à la Chambre des fonctionnaires et employés publics, membre suppléant;

d) Personnalités choisies pour leur compétence en matière de statistique et d'études dans les domaines économique et social

Mme Alexandra GUARDA-RAUCHS, Conseiller de direction adjoint au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur;

MM. Georges HEINRICH, Attaché de Gouvernement au Ministère des Finances;
Patrice PIERETTI, Professeur d'Economie à l'Université de Luxembourg;
Jacques POOS, Docteur en sciences économiques, Député honoraire.

Art. 2. Le Conseil supérieur sera présidé par M. Serge ALLEGREZZA, directeur du STATEC. Les fonctions de secrétaire du Conseil supérieur seront exercées par Mme Véronique SINNER, employée de la carrière supérieure au STATEC.

Assisteront également au Conseil supérieur, le Comité de direction du STATEC, à savoir:

MM. Jean LANGERS, Conseiller économique 1ère classe
Marc ORIGER, Conseiller économique 1ère classe
Guy SCHULLER, Conseiller économique 1ère classe
Nico WEYDERT, Conseiller économique 1ère classe

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres titulaires et suppléants pour leur servir de titre, ainsi qu'à la Chambre des comptes et au Ministère de la Fonction publique – Administration du personnel de l'Etat – pour information.

Luxembourg, le 9 juin 2005.
Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 13 juin 2005 portant désignation des membres de la commission de suivi pluripartite en matière de déchets des équipements électriques et électroniques.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu l'article 9 de la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;

Vu le règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de suivi pluripartite telle qu'elle a été instituée par le règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux:

– pour le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement:
  Monsieur Eric DE BRABANTER, employé;
– pour le Ministre ayant dans ses attributions les Classes Moyennes:
  Monsieur Gilles SCHOLTUS, attaché;
– pour le Ministre ayant dans ses attributions l'Economie:
  Monsieur Tom THEVES, conseiller de Gouvernement 1ère classe;
– pour l'Administration de l'Environnement:
  Monsieur Robert SCHMIT, directeur;
– pour la Chambre de Commerce:
  Monsieur Jean-Claude WIRTH, membre du comité de direction;
– pour la Chambre des Métiers:
  Monsieur René THEISEN, chef du département technique;
– pour la Confédération du Commerce:
  Monsieur Thierry NOTHUM, directeur;
– pour les Syndicats Intercommunaux chargés de la gestion des déchets ménagers et assimilés:
  Monsieur Jean-Paul RIPPINGER, membre du bureau du SIDOR;
  Monsieur Roger LENERT, président du SIGRE;
  Monsieur Armand SCHMITZ, membre du SIDEC.

Art. 2. La présidence de la commission de suivi pluripartite est assurée par Monsieur Robert SCHMIT, délégué de l'Administration de l'Environnement.

Le secrétariat de la commission de suivi pluripartite est assuré par l'Administration de l'Environnement.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Il sera adressé à chacun des membres pour lui servir de titre. Une expédition conforme en sera transmise au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 13 juin 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 13 juin 2005 portant désignation des membres de la commission de suivi pluripartite en matière d'emballages et de déchets d'emballages.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;

Vu le règlement grand-ducal du 31 octobre 1998 portant application de la directive 94/62/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages et notamment son article 12;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de suivi pluripartite telle qu'elle a été instituée par le règlement grand-ducal du 31 octobre 1998 portant application de la directive 94/62/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages:

– pour le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement:
  Monsieur Eric DE BRABANTER, Employé;
– pour le Ministre ayant dans ses attributions les Classes Moyennes:
  Monsieur Emmanuel BAUMANN, Conseiller de Gouvernement 1ère classe;
– pour le Ministre ayant dans ses attributions l'Agriculture:
  Monsieur Daniel FRIEDEN, Inspecteur principal 1er en rang;
– pour l'Administration de l'Environnement:
  Madame Juliette MATHIEU, Ingénieur 1ère classe;
– pour la Chambre de Commerce:
  Monsieur Jean-Claude WIRTH, Conseiller;
– pour la Chambre des Métiers:
  Monsieur René THEISEN; Chef du département technique;

- pour la Chambre d'Agriculture:
  Monsieur Robert LEY, Secrétaire Général;
- pour la Confédération du Commerce:
  Monsieur Raymond MUNHOWEN, Membre du Conseil d'Administration;
- pour les Syndicats Intercommunaux chargés de la gestion des déchets ménagers et assimilés:
  Monsieur Robert RINGS, Membre du bureau du SIDOR;
  Monsieur Roger LENERT, Président du SIGRE;
  Monsieur Camille GIRA, Président du SIDEC.

Art. 2. La présidence de la commission de suivi pluripartite est assurée par Madame Juliette MATHIEU, déléguée de l'Administration de l'Environnement.

Le secrétariat de la commission de suivi pluripartite est assuré par l'Administration de l'Environnement.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Il sera adressé à chacun des membres pour lui servir de titre. Une expédition conforme en sera transmise au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 13 juin 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 13 juin 2005 portant désignation des membres du comité consultatif pour l'examen des dossiers de notification des substances.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 15 juin 1994
- relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
- modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses,

et notamment son article 6;

Vu le règlement grand-ducal du 15 juin 1994 déterminant l'organisation, le mode de fonctionnement et les attributions du comité consultatif pour l'examen des dossiers de notification des substances;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité consultatif pour l'examen des dossiers de notification des substances:

a) membres effectifs:

Ministère de l'Environnement:	Pierre PRÜM, attaché de Gouvernement
Ministère de l'Environnement:	Christian LAHURE, rédacteur principal
Administration de l'Environnement:	Gaston SCHMIT, ingénieur-inspecteur
Direction de la Santé:	Carlo STEFFES, médecin-inspecteur
Inspection du Travail et des Mines:	Marc KREMER, ingénieur 1ère classe
Administration des Eaux et Forêts:	Jean-Jacques ERASMY, directeur

b) membres suppléants:

Administration de l'Environnement:	Tom SCHRAM, attaché de direction 1ière classe
Direction de la Santé:	Marc KREMER, médecin-inspecteur
Inspection du Travail et des Mines:	Nathalie WETZ, ingénieur-technicien
Administration des Eaux et Forêts:	Frank WOLTER, directeur-adjoint

Art. 2. Est nommé président du comité, Monsieur Pierre PRÜM, attaché de Gouvernement au Ministère de l'Environnement.

Art. 3. Est nommé secrétaire du comité, Monsieur Christian LAHURE, rédacteur principal au Ministère de l'Environnement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Il sera adressé à chacun des membres pour lui servir de titre. Une expédition conforme en sera transmise au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 13 juin 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 13 juin 2005 portant nomination de Monsieur Jean-Marc REUTER, ingénieur technicien inspecteur principal auprès du Service de Renseignement, comme membre suppléant du Comité National des Télécommunications.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,

Vu la loi modifiée du 21 mars 1997 sur les télécommunications;

Vu le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications;

Arrête:

Article 1er. Monsieur Jean-Marc REUTER, ingénieur technicien inspecteur principal auprès du Service de Renseignement, est nommé membre suppléant du Comité National des Télécommunications pour la représentation du Ministère d'Etat – Service de Renseignement, en remplacement de Monsieur Frank SCHNEIDER.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 13 juin 2005.
Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Centre Informatique de l'Etat. – Examens. – Le Centre Informatique de l'Etat organisera au cours du mois d'août 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'informaticien diplômé, au cours du mois de septembre 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire-informaticien et au cours du mois d'octobre 2005 un examen pour opérateur, un examen pour programmeur d'application, ainsi qu'un examen pour programmeur de système.

Entreprises d'assurances. – «SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 8 juin 2005, Monsieur Lucien JACOBS a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL» en remplacement de Monsieur Iain BLACK.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille des entreprises d'assurances cédantes. – THE INDEMNITY MARINE ASSURANCE COMPANY LIMITED, GENERAL ACCIDENT FIRE AND LIFE ASSURANCE CORPORATION LIMITED et THE YORKSHIRE INSURANCE COMPANY LIMITED vers l'entreprise d'assurances THE OCEAN MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED.

La FSA, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que les entreprises d'assurances cédantes susmentionnées étaient autorisées à transférer leur portefeuille à l'entreprise d'assurances THE OCEAN MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED avec effet au 28 avril 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 3 juin 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Caritas-Jeunes et Familles asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «foyer d'accueil et de dépannage», à l'adresse 6, rue du Couvent, L-3717 RUMELANGE.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/02/002.

Par arrêté ministériel du 3 juin 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Association Françoise Dufaing asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accueil classique», appelé «Institut St François-Groupes Arlequin et Robinson», à l'adresse 26, route de Luxembourg, L-6750 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/01/013.

Par arrêté ministériel du 3 juin 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation Kannerschlass», ayant son siège à Soleuvre, pour l'exercice de l'activité de «structure de logement en milieu ouvert», appelée «Pension Bertchen», à l'adresse 71, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/04/008.

Par arrêté ministériel du 14 juin 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé jusqu'au 10 novembre 2008 à l'organisme gestionnaire «Ministère de la Famille et de l'Intégration», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accueil spécialisé», appelé «Centre socio-éducatif de l'Etat», à l'adresse 47, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/03/003.

Par arrêté ministériel du 14 juin 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé jusqu'au 10 novembre 2008 à l'organisme gestionnaire «Ministère de la Famille et de l'Intégration», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre d'accueil spécialisé», appelé «Centre socio-éducatif de l'Etat», à Dreiborn.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/03/004.

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 25 mai 2005 Madame Chantal URBAIN, pharmacien, née le 2 avril 1957, a été autorisée à reprendre et à exploiter la concession de pharmacie vacante à Luxembourg-Clausen.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 46 6 juillet 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 3 juin 2005 fixant pour l'année scolaire 2005/2006, première session, les dates de présentation des demandes d'admission au stage pédagogique pour les différentes fonctions enseignantes de l'enseignement postprimaire.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 6;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 2 juin 1999 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 6;

Arrête:

Art. 1er. Pour l'année scolaire 2005/2006, première session des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, le délai pour la présentation des demandes d'admission au stage pédagogique pour les différentes fonctions enseignantes de l'enseignement postprimaire est fixé au 15 juillet 2005. Ces demandes préciseront la spécialité et la fonction dans laquelle l'admission au stage est demandée.

Les pièces suivantes sont à introduire pour cette date au plus tard:

– un acte de naissance,

– un certificat de nationalité luxembourgeois ou un certificat attestant la nationalité d'un des Etats-membres de l'Union Européenne,

– un certificat d'inscription aux listes électorales,

– un certificat de moralité,

– les pièces et documents prouvant l'accomplissement des études et l'obtention du diplôme final.

Après réussite aux examens-concours les candidats devront en outre passer un examen médical auprès du médecin du travail de la Fonction Publique.

Le délai ci-dessus est à observer strictement.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Délégations. – En exécution des articles 78, 84 et 85 de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée, le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines donne délégation pour prononcer les amendes fiscales, pour requérir auprès des bureaux des hypothèques l'inscription et accorder mainlevée totale ou partielle de l'hypothèque légale du Trésor, ainsi que pour rendre exécutoire les contraintes décernées par le préposé du bureau de la Recette centrale de la T.V.A. et les préposés des autres bureaux de recette à Monsieur Pierre GOEDERT, conseiller de direction première classe, à Monsieur François BISDORFF, conseiller de direction, à Messieurs Marc DIETZ et Mathis MELLINA, conseillers de direction adjoints hors cadre, à Madame Annette SEYLER, attaché de gouvernement, à Madame Marie-Claire OCTAVE-HERMANN et Monsieur Romain FAUST, inspecteurs de direction premiers en rang, à Monsieur Joseph THILL, inspecteur de direction premier en rang hors cadre et à Madame Christiane DAVID-BIVER, inspecteur de direction.

Administration gouvernementale. – Examen. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire au cours du mois d'octobre 2005.

Administration gouvernementale. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Marc KRIPPLER, inspecteur principal hors cadre à l'Administration de l'Emploi, est nommé inspecteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Patrick LINDEN, inspecteur informaticien principal au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé inspecteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Pierre BOLLIG, chef de bureau informaticien adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Jean REUTER, administrateur au Centre hospitalier neuro-psychiatrique, a été nommé conseiller de direction hors cadre à l'administration gouvernementale.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Marco HOFFMANN, conseiller de direction à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction première classe.

Par arrêtés grand-ducaux du 13 mai 2005, Monsieur Marc VANOLST et Madame Manon UNSEN, attachés d'administration à l'administration gouvernementale, ont été nommés attachés de gouvernement.

Par arrêtés grand-ducaux du 10 juin 2005, Messieurs Marc BLAU et Tom KETTELS, attachés d'administration à l'administration gouvernementale, ont été nommés attachés de gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, Madame Eva KREMER, conseiller de direction adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale a été nommée conseiller de direction hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, démission de ses fonctions d'inspecteur principal 1er en rang hors cadre à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Gaston Nilles avec effet au 1er octobre 2005. Par le même arrêté le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Gaston NILLES.

Entreprises d'assurances. – «BÂLOISE VIE, Luxembourg S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 8 juin 2005, Monsieur Romain BRAAS a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «BÂLOISE VIE, Luxembourg S.A.» en remplacement de Monsieur André BREDIMUS.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Démission. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, démission honorable de ses fonctions avec faculté de faire valoir ses droits à une pension a été accordée avec effet au 1er août 2005 à Monsieur Charles DONDELINGER, Directeur Général adjoint à l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à Monsieur Charles DONDELINGER, préqualifié.

Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, Monsieur Paul Charles PECKELS a été nommé Directeur et membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications avec effet au 1er août 2005, en remplacement de Monsieur Charles DONDELINGER, dont il terminera le mandat.

Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, Monsieur Joseph GLOD, Directeur à l'Entreprise des Postes et Télécommunications a été nommé Directeur Général adjoint avec effet au 1er août 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Service Solidarité. – Agréments définitifs. – Par arrêté ministériel du 1er juin 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L-7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil, Néi Aarbécht» à l'adresse: 181, route de Luxembourg à L-7374 Helmdange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2005/6/1(f**).

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 21 juin 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame DUHAUTPAS-LUCIUS Sandy, résidant au 75, rue Pasteur, L-3543 Dudelange, pour l'excercie de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de sept enfants à l'adresse suivante: 19-21, rue de Cessange, L-3347 Leudelange.

Par arrêté ministériel du 21 juin 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame GIOVINAZZO Laura, résidant au 21, cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange, pour l'excercie de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de quatre enfants à son domicile.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 20 juin 2005, Monsieur le Docteur Oliver DECKER, né le 30 décembre 1966, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Médecine Vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 20 juin 2005, Madame le Docteur Véronique VOISIN, née le 23 octobre 1976, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 juin 2005, Madame le Docteur Astrid RUTTEN, née le 4 septembre 1976, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg..

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Rectificatif. – Au Mémorial B n° 40 du 1er juin 2005, à la page 691, sous «Administration des Contributions Directes. – Nominations. – » il y a lieu de lire au 3e alinéa: «Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 Messieurs Luc FRIEDERICH et Joseph LAUER, chefs de bureau à l'administration des contributions directes, ont été nommés inspecteurs à la même administration et affectés à la direction des contributions directes, avec effet au 1er juin 2005.»

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 47 **8 juillet 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'établissement public «Centre de Musiques Amplifiées».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé Centre de Musiques Amplifiées;

Vu la nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public par arrêté grand-ducal du 13 octobre 2004;

Considérant la démission d'un membre du conseil d'administration;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 3 de la loi précitée, Monsieur Alex REUTER, professeur, remplace Monsieur Olivier TOTH, démissionnaire, au conseil d'administration de l'établissement public «Centre de Musiques Amplifiées».

Art. 2. Monsieur Alex Reuter termine le mandat du membre démissionnaire.

Art. 3. Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
François Biltgen

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 15 juin 2005 portant répartition entre les communes et les autres propriétaires de bois des frais de gestion des bois soumis au régime forestier redus pour l'exercice 2002.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 4 juillet 1973 portant réorganisation de l'administration des eaux et forêts;

Considérant que les frais de gestion des bois pour l'exercice 2002 à répartir entre les communes et les établissements publics s'élèvent à 2.570.474,89 (deux millions cinq cent soixante-dix mille quatre cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-neuf) euros;

Arrête:

Art. 1er. La somme de deux millions cinq cent soixante-dix mille quatre cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-neuf euros sera remboursée par les communes et établissements publics intéressés, à titre de participation aux frais de gestion des bois soumis au régime forestier pour l'exercice 2002, à la Trésorerie de l'Etat suivant l'état de répartition ci-après.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 juin 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Répartition des frais de gestion pour l'exercice 2002

FRAIS DE GESTION 2002 FORETS COMMUNALES	**Traitements des chefs de cantonnement**	**Traitements des préposés forestiers**	**Total Frais de gestion**
DIEKIRCH			
Bastendorf	1.539,83	8.439,45	9.979,28
Beaufort	2.619,10	14.354,74	16.973,84
Bech	3.734,50	20.467,98	24.202,48
Berdorf	3.837,04	21.030,00	24.867,04
Bettendorf	2.525,41	13.841,21	16.366,62
Bourscheid	87,10	477,37	564,47
Consdorf	7.402,03	40.568,94	47.970,97
Diekirch	3.280,49	17.979,69	21.260,18

FRAIS DE GESTION 2002 FORETS COMMUNALES	Traitements des chefs de cantonnement	Traitements des préposés forestiers	Total Frais de gestion
Echternach	6.760,11	37.050,71	43.810,82
Ermsdorf	2.742,53	15.031,20	17.773,73
Erpeldange	845,80	4.635,63	5.481,43
Ettelbruck	2.864,05	15.697,24	18.561,29
Feulen	815,84	4.471,47	5.287,31
Fouhren	1.100,10	6.029,39	7.129,49
Medernach	4.734,12	25.946,69	30.680,81
Nommern	2.707,43	14.838,82	17.546,25
Putscheid	22,31	122,27	144,58
Reisdorf	3.219,86	17.647,33	20.867,19
Rosport	4.805,92	26.340,19	31.146,11
Schieren	2.468,46	13.529,09	15.997,55
Vianden	1.406,22	7.707,19	9.113,41
Waldbillig	1.878,36	10.294,90	12.173,26
TOTAL	**61.396,61**	**336.501,50**	**397.898,11**
GREVENMACHER			
Betzdorf	7.912,58	43.367,13	51.279,71
Biwer	6.007,82	32.927,56	38.935,38
Bous	3.124,37	17.123,99	20.248,36
Burmerange	717,20	3.930,81	4.648,01
Dalheim	5.891,88	32.292,14	38.184,02
Flaxweiler	7.180,29	39.353,65	46.533,94
Grevenmacher	9.533,19	52.249,36	61.782,55
Junglinster (anc. commune Rodenbourg)	4.339,82	23.785,63	28.125,45
Lenningen	6.522,70	35.749,51	42.272,21
Manternach	3.304,30	18.110,18	21.414,48
Mertert	3.107,13	17.029,54	20.136,67
Mompach	7.366,27	40.372,94	47.739,21
Mondorf	748,84	4.104,22	4.853,06
Remerschen	2.614,08	14.327,21	16.941,29
Remich	1.997,44	10.947,52	12.944,96
Stadtbredimus	3.496,25	19.162,20	22.658,45
Waldbredimus	1.579,62	8.657,57	10.237,19
Wellenstein	2.678,11	14.678,14	17.356,25
Wormeldange	4.813,05	26.379,27	31.192,32
TOTAL	**82.934,94**	**454.548,57**	**537.483,51**
LUXEMBOURG-EST			
Bettembourg	2.306,89	12.643,54	14.950,43
Contern	3.144,62	17.234,97	20.379,59
Dudelange	2.531,25	13.873,24	16.404,49
Frisange	354,62	1.943,57	2.298,19
Hesperange	3.805,73	20.858,38	24.664,11
Niederanven	3.362,64	18.429,89	21.792,53
Roeser	1.714,14	9.394,82	11.108,96
Sandweiler	1.919,95	10.522,86	12.442,81

FRAIS DE GESTION 2002 FORETS COMMUNALES	Traitements des chefs de cantonnement	Traitements des préposés forestiers	Total Frais de gestion
Schuttrange	2.320,24	12.716,73	15.036,97
Weiler-la-Tour	1.799,42	9.862,21	11.661,63
TOTAL	**23.259,50**	**127.480,21**	**150.739,71**
LUXEMBOURG-OUEST			
Bascharage	3.394,27	18.603,28	21.997,55
Bertrange	7.092,78	38.874,02	45.966,80
Clemency	7.075,30	38.778,21	45.853,51
Differdange	3.667,68	20.101,75	23.769,43
Dippach	5.480,36	30.036,68	35.517,04
Esch/Alzette	1.871,95	10.259,78	12.131,73
Garnich	2.332,33	12.783,00	15.115,33
Kayl	2.154,41	11.807,87	13.962,28
Kehlen	7.209,41	39.513,25	46.722,66
Kopstal	5.339,77	29.266,15	34.605,92
Leudelange	4.470,24	24.500,43	28.970,67
Luxembourg	12.356,96	67.725,83	80.082,79
Mamer	6.580,33	36.065,37	42.645,70
Mondercange	831,69	4.558,31	5.390,00
Pétange	1.469,68	8.054,99	9.524,67
Reckange/Mess	809,80	4.438,36	5.248,16
Rumelange	1.596,28	8.748,85	10.345,13
Sanem	615,19	3.371,75	3.986,94
Schifflange	594,25	3.256,97	3.851,22
Steinsel	4.283,27	23.475,67	27.758,94
Strassen	5.999,52	32.882,07	38.881,59
Walferdange	3.774,57	20.687,63	24.462,20
TOTAL	**89.000,04**	**487.790,22**	**576.790,26**
MERSCH			
Beckerich	6.441,03	35.301,88	41.742,91
Berg	415,67	2.278,21	2.693,88
Bissen	5.150,85	28.230,72	33.381,57
Boevange	3.045,29	16.690,58	19.735,87
Ell	2.229,30	12.218,31	14.447,61
Fischbach	4.666,21	25.574,51	30.240,72
Heffingen	2.974,50	16.302,62	19.277,12
Hobscheid	10.912,17	59.807,27	70.719,44
Junglinster (anc. commune)	879,35	4.819,51	5.698,86
Koerich	3.220,86	17.652,84	20.873,70
Larochette	3.221,37	17.655,64	20.877,01
Lintgen	6.933,87	38.003,08	44.936,95
Lorentzweiler	3.504,58	19.207,86	22.712,44
Mersch	18.857,83	103.355,72	122.213,55
Rambrouch (anc. commune Folschette)	4.769,76	26.142,04	30.911,80
Redange	2.973,96	16.299,61	19.273,57
Saeul	4.634,79	25.402,28	30.037,07
Septfontaines	1.939,78	10.631,53	12.571,31

FRAIS DE GESTION 2002 FORETS DES ETABL. PUBLICS	Traitements des chefs de cantonnement	Traitements des préposés forestiers	Total Frais de gestion
DIEKIRCH			
Steinfort	957,65	5.248,70	6.206,35
Tuntange	2.539,05	13.916,01	16.455,06
Useldange	353,22	1.935,95	2.289,17
Vichten	2,78	15,24	18,02
TOTAL	**90.623,87**	**496.690,11**	**587.313,98**
WILTZ			
Bettborn	4.674,21	25.618,34	30.292,55
Boulaide	2.146,00	11.761,78	13.907,78
Clervaux	172,49	945,36	1.117,85
Consthum	15,18	83,21	98,39
Esch/Sûre	118,96	651,98	770,94
Eschweiler	31,52	172,76	204,28
Goesdorf	22,25	121,95	144,20
Grosbous	3.309,86	18.140,64	21.450,50
Heiderscheid	71,97	394,43	466,40
Heinerscheid	927,33	5.082,52	6.009,85
Hoscheid	6,08	33,35	39,43
Hosingen	1.941,03	10.638,38	12.579,41
Kautenbach	39,63	217,22	256,85
Lac de la Haute/Sûre	3.835,27	21.020,28	24.855,55
Mertzig	1.305,29	7.154,04	8.459,33
Munshausen	17,22	94,40	111,62
Neunhausen	80,48	441,11	521,59
Rambrouch (sauf anc. commune de Folschette)	8.173,25	44.795,84	52.969,09
Troisvierges	59,51	326,15	385,66
Wahl	3.069,79	16.824,85	19.894,64
Weiswampach	518,91	2.844,04	3.362,95
Wiltz	3.132,78	17.170,12	20.302,90
Wilwerwiltz	27,93	153,07	181,00
Wincrange	59,68	327,10	386,78
Winseler	3,77	20,64	24,41
TOTAL	**33.760,39**	**185.033,56**	**218.793,95**
Bastendorf, fabr. égl.	28,45	155,93	184,38
Bourscheid, fabr. égl.	17,09	93,69	110,78
Brandenbourg, fabr. égl.	77,53	424,92	502,45
Diekirch, fabr. égl.	7,88	43,19	51,07
Echternach, fabr. égl.	6,20	33,98	40,18
Echternach, hospice civil	120,81	662,15	782,96
Eppeldorf, fabr. égl.	2,03	11,12	13,15
Ermsdorf, fabr. égl.	0,23	1,27	1,50
Feulen, fabr. égl.	1,97	10,80	12,77
Fouhren, la cure	1,27	6,99	8,26
Hemstal, le douaire	45,54	249,62	295,16
Kehmen, fabr. égl.	5,74	31,44	37,18
Merscheid, fabr. égl.	10,31	56,53	66,84
Michelau, fabr. égl.	5,85	32,08	37,93
Nommern, le douaire	18,77	102,89	121,66

FRAIS DE GESTION 2002 FORETS DES ETABL. PUBLICS	Traitements des chefs de cantonnement	Traitements des préposés forestiers	Total Frais de gestion
Scheidel, fabr. égl.	4,64	25,41	30,05
Schieren, fabr. égl.	21,73	119,09	140,82
Stolzembourg, fabr. égl.	6,84	37,47	44,31
S.E.O.	2.800,38	15.348,28	18.148,66
Tandel, fabr. égl.	6,37	34,93	41,30
Vianden, Etabl. Vieill. et l'Inval.	408,88	2.240,96	2.649,84
Welscheid, fabr. égl.	13,62	74,63	88,25
Welscheid, la cure	7,65	41,92	49,57
TOTAL	**3.619,78**	**19.839,29**	**23.459,07**
GREVENMACHER			
Dahleim, fabr. égl.	4,58	25,09	29,67
Ellange, fabr. égl.	20,28	111,15	131,43
Wintrange, la chapelle	0,99	5,40	6,39
TOTAL	**25,85**	**141,64**	**167,49**
LUXEMBOURG-EST			
Grunewald, Caisse de Pens.	4.238,43	23.229,91	27.468,34
Hassel, fabr. égl.	39,81	218,18	257,99
Hellange, fabr. égl.	32,51	178,16	210,67
Livange, fabr. égl.	9,27	50,81	60,08
Sandweiler, fabr. égl.	7,36	40,33	47,69
TOTAL	**4.327,38**	**23.717,39**	**28.044,77**
LUXEMBOURG-OUEST			
Ehlange/Mess, fabr. égl.	3,94	21,60	25,54
Fingig, fabr. égl.	3,71	20,32	24,03
Hautcharage, fabr. égl.	6,61	36,20	42,81
Luxembourg, hospice civil (partie)	28,16	154,34	182,50
Luxembourg, Fondation Norbert Metz	56,84	311,54	368,38
TOTAL	**99,26**	**544,00**	**643,26**
MERSCH			
Eischen, fabr. égl.	7,36	40,33	47,69
Ell, fabr. égl.	29,38	161,01	190,39
Folschette, fabr. égl.	3,53	19,37	22,90
Greisch, fabr. égl.	1,62	8,89	10,51
Hostert, la chapelle	4,23	23,18	27,41
Larochette, fabr. égl.	0,70	3,81	4,51
Larochette-Nommern, Etabl. Vieill. et l'Inval.	4.132,50	22.649,33	26.781,83
Luxembourg, hospice civil (partie)	625,92	3.430,52	4.056,44
Michelbouch, fabr. égl.	23,29	127,67	150,96
Michelbouch, la fondation	23,35	127,98	151,33
Nagem, fabr. égl.	12,05	66,06	78,11
Oberpallen, fabr. égl.	3,82	20,96	24,78
Ospern, fabr. égl.	21,50	117,82	139,32
Petit Nobressart, fabr. égl.	7,19	39,38	46,57
Rambrouch, fabr. égl.	4,35	23,82	28,17

FRAIS DE GESTION 2002 FORETS DES ETABL. PUBLICS	Traitements des chefs de cantonnement	Traitements des préposés forestiers	Total Frais de gestion
Redange, le douaire	0,75	4,13	4,88
Roodt, fabr. égl.	24,92	136,56	161,48
Syndicat des Eaux du Sud	78,86	432,22	511,08
Vichten, bur. de bienfaisance	1,62	8,89	10,51
Vichten, fabr. égl.	8,17	44,78	52,95
TOTAL	**5.015,11**	**27.486,71**	**32.501,82**
WILTZ			
Arsdorf, fabr. égl.	4,29	23,50	27,79
Basbellain, fabr. égl.	112,12	614,51	726,63
Bavigne, fabr. égl.	12,05	66,06	78,11
Bettborn, fabr. égl.	5,21	28,58	33,79
Bigonville, fabr. égl.	44,50	243,90	288,40
Binsfeld/Holler, fabr. égl.	13,67	74,95	88,62
Biwisch, fabr. égl.	3,77	20,64	24,41
Brachtenbach, fabr. égl.	30,13	165,14	195,27
Büderscheid, fabr. égl.	25,38	139,10	164,48
Buschrodt, fabr. égl.	2,67	14,61	17,28
Clervaux, fabr. égl.	5,04	27,63	32,67
Clervaux, syndicat intercommunal	16,05	87,97	104,02
Consthum, le douaire	0,75	4,13	4,88
Consthum, fabr. égl.	32,56	178,48	211,04
Dellen, fabr. égl.	3,07	16,83	19,90
Derenbach, fabr. égl.	6,72	36,84	43,56
Doennange, fabr. égl.	29,55	161,96	191,51
Dorscheid, la chapelle	4,06	22,23	26,29
Dunckrodt, fabr. égl.	6,78	37,16	43,94
Enscherange, fabr. égl.	2,20	12,07	14,27
Esch-sur-Sûre, fabr. égl.	0,81	4,45	5,26
Eschweiler, fabr. égl.	1,80	9,84	11,64
Fischbach, la chapelle	7,13	39,06	46,19
Goesdorf, bur. de bienfaisance	5,97	32,71	38,68
Goesdorf, fabr. égl.	44,10	241,68	285,78
Grevels/Rindschleiden, fabr. égl.	7,76	42,56	50,32
Grosbous, bur. de bienfaisance	5,74	31,44	37,18
Grosbous, fabr. égl.	69,59	381,41	451,00
Hachiville, fabr. égl.	34,42	188,64	223,06
Harlange, le douaire	8,81	48,27	57,08
Harlange, fabr. égl.	18,19	99,72	117,91
Hautbellain, fabr. égl.	160,62	880,32	1.040,94
Heiderscheid, fabr.égl.	8,58	47,00	55,58
Heinerscheid, fabr. égl.	11,94	65,42	77,36
Holtz, fabr. égl.	21,44	117,50	138,94
Holzthum, fabr. égl.	4,69	25,72	30,41
Hoscheid, fabr. égl.	22,77	124,81	147,58
Hosingen, fabr. égl.	9,56	52,40	61,96
Hupperdange, fabr. égl.	1,27	6,99	8,26
Kaundorf, fabr. égl.	79,38	435,08	514,46

Kautenbach, fabr, égl.	188,66	1.034,03	1.222,69
Liefrange, la chapelle	3,24	17,78	21,02
Mecher, fabr. égl.	26,83	147,04	173,87
Merkholtz, fabr. égl.	56,50	309,64	366,14
Merscheid, fabr. égl.	6,84	37,47	44,31
Neidhausen, fabr. égl.	49,97	273,89	323,86
Niederwiltz, fabr. égl.	265,27	1.453,87	1.719,14
Nocher, la chapelle	18,60	101,94	120,54
Noertrange, fabr. égl.	93,58	512,89	606,47
Obereisenbach, fabr. égl.	102,65	562,61	665,26
Oberwampach, le douaire	5,68	31,12	36,80
Perlé, fabr. égl.	7,53	41,28	48,81
Rindschleiden, le douaire	6,95	38,11	45,06
Rodershausen, fabr. égl.	1,33	7,30	8,63
Surré, le douaire	22,02	120,68	142,70
Tadler, la chapelle	62,81	344,25	407,06
Tarchamps, fabr. égl.	25,09	137,51	162,60
Tarchamps, la cure	39,98	219,13	259,11
Weicherdange, fabr. égl.	26,19	143,54	169,73
Weicherdange, le douaire	2,32	12,70	15,02
Wiltz, fabr. égl.	28,57	156,57	185,14
Wilwerdange, fabr. égl.	578,23	3.169,13	3.747,36
Wilwerwiltz, fabr. égl.	4,00	21,91	25,91
Winseler, la chapelle	59,45	325,83	385,28
TOTAL	**2.567,43**	**14.071,53**	**16.638,96**

TOTAL FORETS COMMUNALES	**380.975,35**	**2.088.044,17**	**2.469.019,52**
TOTAL FORETS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	**15.654,81**	**85.800,56**	**101.455,37**
TOTAL FRAIS DE GESTION	**396.630,16**	**2.173.844,73**	**2.570.474,89**

Arrêté ministériel du 22 juin 2005 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Générale de Prévoyance».

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Générale de Prévoyance» sont conformes aux dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Générale de Prévoyance» sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe les nouvelles dispositions statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

ANNEXE

Modification des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Générale de Prévoyance»

1° L'article 6 prend la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le membre qui désire être admis doit remplir une demande d'adhésion. Dans cette demande il doit se décider par écrit s'il désire souscrire à une indemnité de décès variant de 14,87 à 297,40 € au nombre-indice 100.»

2° L'article 7 est modifié comme suit:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration décide à la majorité des voix sur chaque demande d'adhésion.»

3° L'article 9 prend la teneur suivante:

«**Art. 9.** Lors de l'adhésion d'un couple, chaque conjoint ou partenaire légal au sens de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats est admis comme membre séparé. La cotisation annuelle est fixée séparément selon l'âge de chacun des époux ou partenaires légaux. La cotisation annuelle est cumulée et sera prélevée ensemble.»

4° L'article 10 est modifié comme suit:

«**Art. 10.** Les personnes qui introduisent leur demande d'adhésion avant le 1er décembre sont admises rétroactivement au 1er janvier. Celles qui présentent leur demande d'adhésion à partir du 1er décembre sont admises à partir du 1er janvier de l'année suivante. Chaque membre a droit à un exemplaire des statuts avec confirmation du montant et de la cotisation annuelle et de l'indemnité de décès choisie.»

5° L'article 27 prend la teneur suivante:

«**Art. 27.** Les membres doivent s'acquitter, lors de l'adhésion, d'une taxe d'inscription fixée à 0,62 € au nombre-indice 100.»

6° L'article 28 est modifié comme suit:

«**Art. 28.** Pour les membres du groupe A, prévu à l'article 3 des statuts, la cotisation annuelle fixée lors de l'adhésion est majorée de 50%.

Il est loisible aux membres de ce groupe, âgés de 50 à 65 ans accomplis, de solliciter une majoration de leur indemnité de décès jusqu'à 297,40 € au nombre-indice 100. A cet effet, ils doivent opérer un rachat correspondant à chaque année dépassant cet âge, selon les tarifs en vigueur.»

7° L'article 29 prend la teneur suivante:

«**Art. 29.** Les membres des groupes B et C prévus à l'article 3 paient une cotisation annuelle fixée par rapport à l'âge au moment de l'adhésion, par application de l'article 8.

Cette cotisation est fixée comme suit pour une indemnité de décès de 14,87 € au nombre-indice 100:

de la 18e jusqu'à la 28e année de vie comprise: 0,25 € au nombre-indice 100;

de la 29e jusqu'à la 35e année de vie comprise: 0,32 € au nombre-indice 100;

de la 36e jusqu'à la 41e année de vie comprise: 0,42 € au nombre-indice 100;

de la 42e jusqu'à la 47e année de vie comprise: 0,52 € au nombre-indice 100;

de la 48e jusqu'à la 53e année de vie comprise: 0,69 € au nombre-indice 100;

de la 54e jusqu'à la 59e année de vie comprise: 0,92 € au nombre-indice 100;

de la 60e jusqu'à la 65e année de vie comprise: 1,39 € au nombre-indice 100.

Pour une indemnité de décès de 14,87 à 297,40 € au nombre-indice 100, la cotisation est doublée ou fixée au multiple des sommes précitées. La cotisation annuelle ne peut pas être inférieure à 0,74 € au nombre-indice 100.»

8° L'article 30 est modifié comme suit:

«**Art. 30.** La cotisation annuelle est à payer au cours du premier trimestre. Pour les membres admis au cours de l'année, la cotisation annuelle est à payer dans les trente jours suivant l'invitation, mais en tout cas avant la fin de l'année. Les frais de recouvrement et de rappel des cotisations arriérées sont à charge du membre.

Les cotisations éventuellement payées de trop en cas de décès sont restituées aux héritiers.»

9° L'article 31 prend la teneur suivante:

«**Art. 31.**

A. Pour les membres du groupe A, l'indemnité de décès choisie lors de l'adhésion est doublée.

B. L'indemnité de décès est payée aux héritiers. Elle s'élève à:

33% pendant la 1re année d'affiliation,

66% pendant la 2e année d'affiliation,

100% à partir de la 3e année d'affiliation.

Pendant les trois premières années d'affiliation, l'indemnité de décès est payée intégralement en cas d'accident avec décès immédiat.»

10° L'article 32 est modifié comme suit:

«**Art. 32.**

a) Pour les membres qui font partie de la société depuis 20 ans au moins, l'indemnité de décès est majorée de 50%.

b) Pour toute affiliation dépassant 20 années, l'indemnité de décès déterminée sub a) ci avant s'accroît d'un montant fixe et invariable de 5% pour chaque année supplémentaire d'affiliation.»

11° L'article 34 prend la teneur suivante:

«**Art. 34.** Ont droit aux indemnités de décès dans l'ordre suivant:

1. le conjoint ou partenaire légal survivant,
2. les enfants,
3. les parents,
4. les frères et sœurs.

Il est cependant loisible au membre de désigner comme seul ayant droit une personne ou un organisme de son choix.

Le cas échéant, l'indemnité de décès peut être payée à la personne justifiant avoir avancé les frais de dernière maladie et d'enterrement.»

Arrêté ministériel du 22 juin 2005 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg».

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg» sont conformes aux dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg» sont approuvées et entrent en vigueur au 1er juillet 2005.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe les nouvelles dispositions statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

ANNEXE

Modification des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg», texte entrant en vigueur le 1er juillet 2005

REGIME COMMUN

1° Le paragraphe b) – Frais de traitement pré- et postopératoires – de l'article 22 - est modifié comme suit:

«Les délais pré- et postopératoires de 90 jours valent également pour le remboursement, selon les tarifs officiels, d'éventuelles hospitalisations ou réhospitalisations en relation avec l'intervention chirurgicale proprement dite ou le traitement médical grave jusqu'à concurrence de la durée maximale prévue à l'annexe Ic) des statuts. La présentation d'un certificat du médecin traitant attestant que l'hospitalisation est en relation directe avec l'acte opératoire ou le traitement médical grave en question, ainsi que l'avis favorable du médecin-conseil de la CMCM sont de rigueur.»

2° Le paragraphe 3 de l'article 24 – est modifié comme suit:

«Par dérogation aux dispositions de l'article 23 des statuts, la CMCM rembourse le montant maximum ci-après:

a) Chirurgie parodontale: 75 € par demi-arcade et par période de 5 ans

b) Implants dentaires: 75 € par implant dentaire»

3° Le paragraphe 2 – Prothèse dentaire conjointe – de l'article 25 est modifié comme suit:

«DB23	Couronne à facette	70 €
DB25	Couronne télescopique servant d'ancrage à une prothèse adjointe	75 €
DB26	Articulation, glissière ou construction similaire incorporée à une couronne ou un inlay servant d'ancrage à une prothèse adjointe	40 €
DB28	Inlay servant de pilier de bridge	40 €
DB31	Reconstitution sur inlay-pivot par couronne	40 €
DB33	Couronne jacket en porcelaine	70 €
DB36	Descellement d'une dent à pivot ou d'un pivot radiculaire cassé	5 €
DB37	Réparation d'une prothèse conjointe, descellement et rescellement non compris	13 €
DB47	Elément de bridge céramo-métallique	70 €

La CMCM prend en charge les huit dents antérieures (supérieures et inférieures) des prothèses dentaires conjointes provisoires à raison de 13 € l'unité, à savoir:

14 - 11 / 21 - 24
44 - 41 / 31 - 34

La CMCM prend en charge les métaux précieux utilisés jusqu'à concurrence de 35 € par élément pour les positions suivantes:

DB21 Couronne coulée

DB24 Couronne trois quarts

DB29 Dent à pivot avec anneau radiculaire (genre Richmond)

DB30 Dent à pivot en porcelaine ou résine massive (genre Davis)

DB48 Elément de bridge barre (spring bridge)

DB49 Elément de bridge en métal massif

DB50 Elément de bridge en résine

DB51 Elément de bridge à facette ou dent à tube»

4° L'annexe I est modifiée comme suit:

La liste des actes médicaux relevés sous le point a) - Interventions chirurgicales légères et moyennes - est complétée comme suit:

«Chapitre 2 – Chirurgie

Section 7 – Neurochirurgie, Chirurgie du rachis

2N88 Thermocoagulation facettaire, quel que soit le nombre d'étages ou de côtés traités, une séance pour une période de 6 mois

Chapitre 6 – Gynécologie

Section 1 – Obstétrique

6A87 Choriocentèse-biopsie de trophoblaste

6A89 Pose de cathéter fœtal en vue de drainage sous contrôle échographique, par pose»

Arrêté ministériel du 22 juin 2005 portant nomination des membres de la commission d'agrément prévue à l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité Sociale,

Vu l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques;

Arrêtent:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission d'agrément pour une durée de cinq ans:

a) Membres effectifs:

MM.	ASCHMAN Antoine,	ingénieur-chef de division à l'Administration des services techniques de l'agriculture,
	MEYERS René,	ingénieur-chef de division au Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck,
	FISCHER Serge,	assistant technique viticole à l'Institut viti-vinicole à Remich,
Mme	BACKES-LIES Mariette,	pharmacien-inspecteur à la Division de la pharmacie et des médicaments,
Mme	DAUBERSCHMIDT Carole,	ingénieur à la Division du contrôle des denrées alimentaires,
M.	KREMER Marc,	ingénieur 1ère classe auprès de l'Inspection du travail et des mines,

b) Membres suppléants:

MM.	MERSCH Jean,	ingénieur 1ère classe au Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck,
	KUHN Marc,	assistant technique viticole à l'Institut viti-vinicole à Remich,
Mme	FABER Monique,	ingénieur à l'Administration des services techniques de l'agriculture,
MM.	ROBERT Jean-Louis,	ingénieur 1ère classe à la Division de la pharmacie et des médicaments,
	MORIS Gilbert,	ingénieur à la Division du contrôle des denrées alimentaires,
Mme	WETZ Nathalie	ingénieur-technicien auprès de l'Inspection du travail et des mines.

Art. 2. M. ASCHMAN Antoine remplira les fonctions de président de la commission d'agrément. M. DEGROOTE Marc, inspecteur principal 1er en rang à l'Administration des services techniques de l'agriculture est adjoint à la commission comme secrétaire.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Cour des comptes et au Contrôleur financier pour information.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité Sociale,
Mars Di Bartolomeo

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 juin 2005 Monsieur André Jean PEFFER, directeur adjoint à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé directeur de la même administration.

Administration des Contributions Directes. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, démission honorable de ses fonctions avec effet au 1er septembre 2005 a été accordée, sur sa demande, à Monsieur François BLAESER, directeur de l'administration des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur François BLAESER préqualifié.

Administration des Douanes et Accises. – Examen-concours en 2005. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés, qui remplissent les conditions de l'article 4 du règlement grand-ducal du 1er juin 1964 (conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes), que l'examen-concours organisé par l'administraton des douanes et accises au cours de l'année 2005 pour la

carrière inférieure des douanes et accises
examen-concours des volontaires de l'Armée,
candidats à l'admission au cours de spécialisation organisé par l'administration des douanes et accises:

annoncé pour le mois de juillet 2005 est reporté au mois de septembre 2005.

Centre commun de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Madame Josiane MULLER, épouse MOUSEL, conseiller-informaticien auprès du Centre commun de la sécurité sociale, a été nommée à la fonction de conseiller-informaticien 1ère classe auprès de la même institution de sécurité sociale avec effet au 1er juillet 2005.

Conseil d'Etat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 Son Altesse Royale le Prince Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg a été nommé membre du Conseil d'Etat.

Conseil d'Etat. – Titre honorifique. – Par arrêté grand-ducal du 13 mai 2005 le titre de Conseiller d'Etat honoraire a été conféré à Monsieur Carlo MEINTZ.

Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 le titre honorifique de ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'Etat a été conféré à Monsieur Claude BICHELER.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame DAUTI Zhulja, née le 17.05.1959 à Durres (Albanie), demeurant à Alzingen.

Cette naturalisation a été acceptée le 31.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur DE CASTRO MENDES Alvaro José, né le 27.05.1962 à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Tétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MENDES José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur DORNEANU Dorel, né le 25.08.1960 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Senningen.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur DOS SANTOS DA LUZ José, né le 03.03.1960 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur MASURA Lukas, né le 20.07.1983 à Bratislava (Slovaquie), demeurant à Tétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur MUTOMBO BETU Kabasele, né le 16.09.1962 à Kinshasa (Rép. démocratique du Congo), demeurant à Belvaux.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame N'DAW Marie, née le 09.10.1967 à Conakry (Guinée), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur NOVALIC Dzemal, né le 31.08.1978 à Lagatore (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Tétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur PEPRAH Kofi, né le 09.05.1962 à Mampong (Ghana), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur PEREIRA DE ALMEIDA Francisco José, né le 07.03.1971 à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisboa (Portugal), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 06.06.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur WEN Heping, né le 11.01.1953 à Xian/Shaanxi (Chine), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur ZARKOV Drago, né le 22.08.1974 à Ettelbruck, demeurant à Harlange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune du Lac de la Haute-Sûre.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur ADROVIC Raif, né le 18.12.1963 à Donja Vrbica/Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 31.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame LICINA Jasmina, née le 05.04.1964 à Radmance/Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 31.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur DE CASTRO MENDES Domingos Joao, né le 27.05.1962 à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MENDES Jean.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame DA CONCEIÇAO AZEVEDO Ana Julia, née le 18.01.1966 à Agualva-Cacem/Sintra (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de AZEVEDO Ana Julia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur GOMES BORGAS Adelino José, né le 22.03.1972 à Huambo (Angola), demeurant à Wilwerdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.06.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de BORGAS José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame LOPES SEQUEIRA DA SILVA Lilia, née le 23.01.1966 à Sao Joao de Loure/Albergaria-a-Velha (Portugal), demeurant à Wilwerdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.06.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de LOPES Lily.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur MARINESCU Cristian Florian, né le 11.03.1967 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Imbringen.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MAAR Christian.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame NEDELCU Nicoleta, née le 05.04.1969 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Imbringen.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de NEIS Nicoletta.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur MARINOV Tzvetan, né le 23.05.1971 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Mondercange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame TANEVA Guergana, née le 28.09.1971 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Mondercange.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur QU Sanrong, né le 14.05.1952 à Shanghai (Chine), demeurant à Larochette.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Larochette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame DAI Sanzhuan, née le 30.09.1952 à Shanghai (Chine), demeurant à Larochette.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Larochette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur SHAFIQ Muhammad, né le 01.01.1964 à Lahore (Pakistan), demeurant à Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame SIDDIQUE Rehana Parveen, née le 26.09.1972 à Lahore (Pakistan), demeurant à Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée au sieur STYRC Mikolaj Witold, né le 10.09.1950 à Chelm (Pologne), demeurant à Kopstal.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25.04.2005, la naturalisation est accordée à la dame LAVALL Anita Hannelore, née le 20.09.1941 à Amnéville (France), demeurant à Kopstal.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.05.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 28 juin 2005, Monsieur le Docteur Patrick TRUONG, né le 21 septembre 1950, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 juin 2005, Monsieur le Docteur Paul BECQUEVORT, né le 26 octobre 1939, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine nucléaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 juin 2005, Monsieur le Docteur François FUZELLIER, né le 8 janvier 1969, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 27 juin 2005, Monsieur Sylvain RODENBACH, né le 15.10.1974, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 48 13 juillet 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 22 juin 2005 portant fixation des audiences de vacation pendant les vacances judiciaires de l'année 2005.

Le Ministre de la Justice,

Vu les articles 142 et 150 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'avis de la Cour Supérieure de Justice du 16 juin 2005;

Arrête:

Art. 1er. Les audiences de vacation de la **COUR D'APPEL** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005 sont fixées:

1) pour **plaidoiries:**

en matière civile, commerciale, correctionnelle et de droit du travail aux dates suivantes:

lundi 18 juillet 2005, mardi 26 juillet 2005, mardi 2 août 2005, jeudi 11 août 2005, lundi 22 août 2005, mercredi 31 août 2005 et mercredi 7 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;

2) pour les **prononcés:**

en matière civile, commerciale, correctionnelle et de droit du travail aux dates suivantes:

jeudi 21 juillet 2005, lundi 1er août 2005, vendredi 5 août 2005, mardi 16 août 2005, vendredi 26 août 2005, mardi 6 septembre 2005 et jeudi 15 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;

3) pour les **affaires criminelles** aux dates suivantes:

mardi 19 juillet 2005, jeudi 28 juillet 2005, mardi 9 août 2005, mercredi 17 août 2005, jeudi 25 août 2005, jeudi 1er septembre 2005 et vendredi 9 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;

4) pour les affaires relevant de la **CHAMBRE DU CONSEIL DE LA COUR** aux dates suivantes:

vendredi 22 juillet 2005, vendredi 29 juillet 2005, lundi 8 août 2005, jeudi 18 août 2005, vendredi 26 août 2005, lundi 5 septembre 2005 et mardi 13 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, en la salle n° 314 au 3e étage.

Art. 2. Les audiences de vacation du **TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005 sont fixées:

a) **en matière de référé:**

1) ***pour les référés ordinaires:***

les lundis 18 juillet 2005, 25 juillet 2005, 1er août 2005, 8 août 2005, 22 août 2005, 29 août 2005, 5 septembre 2005 et 12 septembre 2005,

chaque fois de 9.00 heures à 12.00 heures, salle n° 35;

2) ***pour les référés divorce:***

les lundis 18 juillet 2005, 25 juillet 2005, 1er août 2005, 8 août 2005, 22 août 2005, 29 août 2005, 5 septembre 2005 et 12 septembre 2005,

chaque fois de 9.00 heures à 12.00 heures, salle n° 31.

En cas d'urgence, des audiences extraordinaires de référé seront tenues:

b) **en matière correctionnelle:**

les mardis 19 juillet 2005, 26 juillet 2005, 2 août 2005, 9 août 2005, 16 août 2005, 23 août 2005, 30 août 2005, 6 septembre 2005 et 13 septembre 2005,

chaque fois de 9.00 heures à 12.00 heures, salle n° 35;

c) **en matière civile et commerciale:**

les mercredis: 20 juillet 2005, 27 juillet 2005, 3 août 2005, 10 août 2005, 17 août 2005, 24 août 2005, 31 août 2005, 7 septembre 2005 et 14 septembre 2005,

chaque fois de 9.00 heures à 12.00 heures, salle n° 35;

d) **en matière relevant du tribunal de la jeunesse et des tutelles:**

les mardis: 19 juillet 2005, 26 juillet 2005, 2 août 2005, 9 août 2005, 16 août 2005, 23 août 2005, 30 août 2005, 6 septembre 2005 et 13 septembre 2005,

chaque fois à 15.00 heures en la salle n° 1 de la Justice de Paix à Luxembourg, 17-19, rue du Nord;

e) **pour les prononcés:**

les vendredis: 22 juillet 2005, 29 juillet 2005, 5 août 2005, 12 août 2005, 19 août 2005, 26 août 2005, 2 septembre 2005, 9 septembre 2005 et le jeudi 15 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures, salle n° 35;

f) **pour la vérification des créances:**

les jeudis: 21 juillet 2005, 28 juillet 2005, 4 août 2005, 11 août 2005, 18 août 2005, 25 août 2005, 1er septembre 2005, 8 septembre 2005 et 15 septembre 2005,

chaque fois de 14.30 heures à 18.00 heures en la salle n° 35;

g) **présentations de divorce:**

les mercredis: 20 juillet 2005, 27 juillet 2005, 3 août 2005, 10 août 2005, 17 août 2005, 24 août 2005, 31 août 2005, 7 septembre 2005 et 14 septembre 2005,

chaque fois à 14.30 heures, salle n° 43.

Les services de la chambre du conseil, du cabinet d'instruction et du greffe fonctionneront normalement.

Art. 3. Les audiences de vacation du **TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005 sont fixées:

a) **en matière civile, commerciale et correctionnelle:**

les mardis 26 juillet 2005, 16 août 2005 et 6 septembre 2005,

chaque fois à 10.00 heures du matin;

b) **en matière relevant du tribunal de la jeunesse:**

le mardi 26 juillet 2005, à 11.00 heures du matin;

c) **en matière de référé (référés ordinaires et quant aux mesures provisoires en matière de divorce):**

le mardi de chaque semaine à 14.00 heures.

En cas d'urgence, des audiences extraordinaires de référé seront tenues.

d) **en matière de divorce par consentement mutuel:**

le mardi de chaque semaine à 15.30 heures.

Tous les autres services continueront à fonctionner normalement durant les vacances judiciaires.

Art. 4. Les audiences de vacation de la **JUSTICE DE PAIX DE LUXEMBOURG** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005 sont fixées:

a) **en matière civile, commerciale, de bail à loyer, de saisies-arrêts et d'aliments et de référés:**

les lundis 18 juillet 2005, 25 juillet 2005, 1er août 2005, 8 août 2005, 22 août 2005, 29 août 2005 et 12 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;

b) **en matière de droit du travail – section des employés privés:**

les mardis 19 juillet 2005, 2 août 2005, 16 août 2005, 30 août 2005 et 13 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;

c) **en matière de droit du travail – section des ouvriers:**

les mardis 26 juillet 2005, 9 août 2005, 23 août 2005 et 6 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1.

Art. 5. Les audiences de vacation de la **JUSTICE DE PAIX D'ESCH-SUR-ALZETTE** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005 sont fixées:

a) **en matière civile, commerciale, de référé, de bail à loyer, de saisie-arrêt et de cession spéciale sur revenus protégés, de contredit à ordonnance de paiement, de surendettement des particuliers et de police:**

les mardis: 19 juillet 2005, 26 juillet 2005, 2 août 2005, 9 août 2005, 16 août 2005, 23 août 2005, 30 août 2005, 6 septembre 2005 et 13 septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 14, au 1er étage;

b) **en matière de droit du travail:**

les jeudis 4 août 2005, 11 août 2005, 18 août 2005, 25 août 2005 et 1er septembre 2005,

chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 14, au 1er étage.

Art. 6. Les audiences de vacation de la **JUSTICE DE PAIX DE DIEKIRCH** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005 sont fixées:

en matière civile, commerciale, de saisie-arrêt sur salaires, de cession sur salaires, de bail à loyer, de contributions aux charges du mariage, de police ainsi que de droit du travail, y compris les référés:

les mercredis 20 juillet 2005, 3 août 2005, 10 août 2005, 24 août 2005, 7 septembre 2005, chaque fois à 9.30 heures du matin.

Art. 7. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Juridictions de l'ordre administratif. –
Fixation des audiences pendant les vacances judiciaires de l'année 2005.

Cour administrative

Pendant la période du 16 juillet 2005 au 15 septembre 2005, les audiences pour affaires urgentes sont fixées chaque mercredi à 10.00 heures.

Tribunal administratif

Pendant la période du 16 juillet 2005 au 15 septembre 2005, les audiences pour affaires urgentes sont fixées chaque mercredi à 15.00 heures.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 49 **13 juillet 2005**

Sommaire

Administration des services techniques de l'agriculture. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Madame Renée HABSCHEID, ingénieur-technicien hors cadre à l'Administration des services techniques de l'agriculture a été nommée ingénieur-technicien principal hors cadre auprès de la même administration.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 Monsieur Marc COURTE, Conseiller de légation première classe en service ordinaire, a été nommé Chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Ukraine, avec résidence à Luxembourg.

Centre hospitalier neuropsychiatrique. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, démission honorable de ses fonctions a été accordée sur sa demande à Monsieur Norbert TERRES, psychologue auprès du Centre hospitalier neuropsychiatrique à partir du 1er août 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Norbert TERRES.

Laboratoire national de Santé. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Frédéric GRANDJEAN a été nommé laborantin auprès du Laboratoire national de Santé.

Laboratoire national de Santé. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, démission de ses fonctions a été accordée sur sa demande à Madame Elisabeth SCHILTZ-CLEES, laborantine auprès du Laboratoire national de Santé.

Arrêté ministériel du 22 juin 2005 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels «Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat».

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat» sont conformes aux dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat» sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe les nouvelles dispositions statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels «Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat»

1° L'article 3 est modifié comme suit:

Art. 3. – Admission

1. Peuvent être admis comme affiliés les personnes occupées à titre principal et permanent auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. Sont assimilées à l'affilié les personnes énumérées ci-après et désignées par «coaffilié» dans les présents statuts:

a) le conjoint marié;

b) le partenaire au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats;

c) les enfants légitimes, légitimés, naturels ou adoptifs pour autant qu'ils bénéficient de la coassurance du chef de leur père ou mère auprès d'une caisse de maladie;
d) les enfants recueillis d'une manière durable dans le ménage de l'affilié et auxquels celui-ci assure l'éducation et l'entretien complet, pour autant qu'ils bénéficient de la coassurance du chef de l'affilié ou de son conjoint resp, partenaire auprès d'une caisse de maladie.

2. Des époux ou partenaires ne peuvent être simultanément affiliés de la société.

3. Les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins et de 54 ans au plus et être au service de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat depuis au moins deux mois.

Le candidat doit présenter sa demande d'admission par écrit au président de la société dans les douze mois qui suivent son entrée en service à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. Le candidat qui n'a pas procédé à son inscription comme affilié dans le délai prévu, en conserve la faculté passé ce délai. Il paiera alors un droit d'entrée équivalent aux cotisations non perçues depuis son entrée en service à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. Toutefois il ne pourra faire valoir ses droits qu'après un délai de douze mois à compter de son admission.

4. Le comité statue sur les demandes d'admission au plus tard dans le délai d'un mois à partir du jour où elles auront été présentées. En cas de rejet de la demande, l'intéressé peut recourir à la décision de la prochaine assemblée générale. L'affiliation ainsi que les droits et devoirs d'un nouvel affilié prennent cours le premier jour du mois qui suit l'entrée de la demande auprès de la société.

Tout changement de l'état civil d'un affilié (mariage, partenariat, divorce, fin du partenariat, décès) doit être déclaré par écrit à la société de prévoyance dans les six mois au plus tard.

5. Un affilié qui démissionne auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat restera affilié s'il continue à assumer le paiement des cotisations statutaires. Il peut rester membre sans pour autant se prévaloir des avantages accordés par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.»

2° L'article 4 prend la teneur suivante:

«**Art. 4. – Mariage ou Partenariat**

En cas de mariage ou de partenariat d'un affilié avec un autre affilié de la société, la qualité d'affilié se perd pour l'un d'eux, qui dorénavant sera considéré comme coaffilié. Il est loisible à ce coaffilié de continuer à cotiser par un supplément de 40% de la cotisation de l'affilié, en vue de l'indemnité prévue au dernier alinéa de l'art. 13.»

3° L'article 8 est modifié comme suit:

«**Art. 8. – Fixation des cotisations**

La cotisation des affiliés est fixée d'après le tarif des cotisations en fonction de l'âge et de la carrière suivie au moment de leur entrée à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

Les cotisations sont annuelles et payables d'avance. Pour les nouvelles admissions en cours d'année, un prorata est calculé pour les mois entiers non encore écoulés.

Par l'admission à la société tout affilié donne pouvoir au comité de recouvrer les cotisations par voie de débit sur son compte traitement ou pension.

La cotisation des affiliés ayant démissionné à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat sera recalculée le cas échéant, suivant sa nouvelle carrière.»

4° L'article 10 prend la teneur suivante:

«**Art. 10.**

La cotisation se détermine d'après le tarif des cotisations en fonction de l'âge de l'affilié au premier anniversaire suivant son admission ainsi que de la carrière dans laquelle il est classé auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

a) Pour les affiliés mariés resp. en partenariat légal, les chiffres du tarif qui suivent subissent une majoration de 60%; si le mariage ou partenariat a lieu postérieurement à l'admission, cette majoration est de 60% de la cotisation correspondant à l'âge de l'affilié au moment du mariage resp. partenariat.
b) En cas de changement de carrière d'un affilié, celui-ci aura à payer dès sa nomination, la cotisation correspondant à sa nouvelle carrière.
c) En cas de décès de l'affilié, le conjoint resp. partenaire survivant continuera à payer sa part de la cotisation pendant la durée prévue pour l'affilié jusqu'à l'échéance de la dernière cotisation (fixée à l'art. 9) de l'affilié décédé.»

5° L'article 13 est modifié comme suit:

«**Art. 13. – Indemnités de décès**

La société paie une indemnité de décès:

1. En cas de décès d'un affilié;
2. En cas de décès du conjoint marié;

3. En cas de décès du partenaire au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats;
4. En cas de décès des enfants coaffiliés.

Cette indemnité s'élève:

Dans le cas sub 1. à Euro 1.735

Dans les cas sub 2. et sub 3. à Euro 1.041

Dans le cas sub 4. à Euro 521

Indépendamment de l'indemnité prévue pour les cas sub 2. et sub 3. ci-dessus, une indemnité supplémentaire de 40% de l'indemnité prévue sub 1 est due en cas de décès d'un coaffilié, qui avait fait usage de la faculté réservée par le dernier alinéa de l'article 4.»

6° L'article 14 prend la teneur suivante:

«**Art. 14. – Caisse de maladie complémentaire**

1. La société paie à ses affiliés des secours en cas de maladie fixés lors de chaque assemblée générale et qui sont calculés sur le découvert:

a) qui se dégage des frais exposés pour dépenses médicales et paramédicales après déduction des remboursements de la part de la Caisse de Maladie, de la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste, de toutes autres institutions de sécurité sociale, société et police d'assurance;

   L'exposé maximum pris en charge pour les montures de lunettes est de 37 Euro à l'indice 100, mais seulement en cas de remboursement par la caisse de maladie;

b) pendant une période de 12 mois consécutifs, dont le début est déterminé par la date la plus ancienne des soins et des produits fournis.

La prestation s'élève à 30% du découvert subi par l'affilié et ses coaffiliés sans pouvoir dépasser 5.000 Euro. Le découvert final restant à charge du membre doit s'élever au moins à 250 Euro.

Le règlement d'une prestation n'aura lieu que si le montant à payer s'élève au moins à 10 Euro.

Les documents à présenter sont les suivants:

a) les originaux des décomptes délivrés par la caisse de maladie, la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste, de toutes autres institutions de sécurité sociale, société et police d'assurance;
b) les originaux des décomptes délivrés par les fournisseurs de soins participant au système du tiers payant, tels que pharmaciens, kinésithérapeutes, centre thermal etc. Les décomptes doivent correspondre à l'ordonnance médicale et à l'identité des ayants droit (indication du n° d'ordonnance et du n° matricule ou du nom de l'assuré).

Sont seulement pris en considération les documents résultant de prescriptions médicales. En cas de litige sur l'interprétation et l'opportunité des soins et services fournis, la société se réserve le droit de consulter un médecin-conseil. Ne sont pas pris en charge par la caisse de maladie complémentaire, les hospitalisations, traitements et fournitures non-autorisés ou refusés par l'assurance maladie ainsi que les mémoires d'honoraires émanant des médecins non-conventionnés ou non agréés par la Sécurité Sociale Luxembourgeoise.

Dérogation de ce qui précède peut être faite par une décision du comité de la société.

<u>Délai de présentation:</u>

La demande en obtention d'une prestation n'est à introduire qu'au terme de la période de référence de 12 mois consécutifs et au plus tard dans les six mois qui suivent cette période. Aucune demande en obtention d'une prestation ne sera acceptée sans qu'une déclaration ne soit remplie (voir formulaire spécial annexé à la présente). Au cas où le découvert dépasse le montant de 10.000 Euro avant la fin de la période concernée de douze mois, la demande pour une prestation peut déjà être introduite avant terme.

Une demande subséquente ne peut être prise en considération que pour une nouvelle période débutant après la fin de la période précédente. Tout cumul de période, même partiel, est inadmissible.

La société se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier toutes les déclarations faites par l'affilié au moment où il sollicite la prestation dont il s'agit.

En cas de fausse déclaration l'intégralité de la prestation est à restituer.»

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 50 **21 juillet 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Antonio Bernardino ALVES GOUVEIA et Madame Anna Clara LUSURIELLO à changer le nom patronymique actuel de leur fille Tiziana Esmeralda GOUVEIA en celui de «ALVES GOUVEIA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Antonio Bernardino ALVES GOUVEIA et Madame Anna Clara LUSURIELLO, demeurant à L-3258 Bettembourg, 46, rue Fernand Mertens, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille Tiziana Esmeralda GOUVEIA, née le 7 février 1990 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «ALVES GOUVEIA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Antonio Bernardino ALVES GOUVEIA et Madame Anna Clara LUSURIELLO sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille Tiziana Esmeralda GOUVEIA en celui de «ALVES GOUVEIA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Claude Michel MARTINS CAMPOS et Madame Elizabete DE ABREU LOPES à changer le nom patronymique actuel de Monsieur MARTINS CAMPOS et celui de leur fille Indira MARTINS CAMPOS en celui de «CAMPOS».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Claude Michel MARTINS CAMPOS, né le 15 novembre 1975 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, et Madame Elizabete DE ABREU LOPES, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 23, boulevard Pierre Dupong, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de Monsieur MARTINS CAMPOS et celui de leur fille Indira MARTINS CAMPOS, née le 22 décembre 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «CAMPOS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Claude Michel MARTINS CAMPOS et Madame Elizabete DE ABREU LOPES sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de Monsieur MARTINS CAMPOS et celui de leur fille Indira MARTINS CAMPOS en celui de «CAMPOS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux l'intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur José Manuel SÁNCHEZ SÁNCHEZ et Madame Anne Léa LATERZA à changer le nom patronymique actuel de leur fils Yohann SÁNCHEZ SÁNCHEZ en celui de «SÁNCHEZ».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur José Manuel SÁNCHEZ SÁNCHEZ et Madame Anne Léa LATERZA, demeurant à L-5413 Canach, 48, Schéiffeschgaard, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Yohann SÁNCHEZ SÁNCHEZ, né le 17 septembre 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «SÁNCHEZ»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur José Manuel SÁNCHEZ SÁNCHEZ et Madame Anne Léa LATERZA sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Yohann SÁNCHEZ SÁNCHEZ en celui de «SÁNCHEZ».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 autorisant Madame Pascale KRAUSCH à changer son prénom actuel en ceux de «Karin Pascale».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Pascale KRAUSCH, née le 8 septembre 1969 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9749 Fischbach (Clervaux), maison 3, sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en ceux de «Karin Pascale»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Pascale KRAUSCH est autorisée à changer son prénom actuel en ceux de «Karin Pascale».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 autorisant Madame Marie Louise Marie Anne KRIES à changer ses prénoms actuels en ceux de «Malou Marie Anne».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Marie Louise Marie Anne KRIES, née le 2 février 1966 à Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3230 Bettembourg, 73, route d'Esch, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Malou Marie Anne»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Marie Louise Marie Anne KRIES est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Malou Marie Anne».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 1er juillet 2005 portant nomination des membres et des inspecteurs de la commission de la marque nationale de la viande de porc.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil modifié du 9 juin 1989 portant création d'une marque nationale de la viande de porc et fixant les conditions d'attribution de cette marque, et notamment son article 5;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de la marque nationale de la viande de porc pour une durée de trois ans:

a) Membres effectifs:

MM.	BESCH Arthur,	directeur de l'Administration des services vétérinaires
	WAGNER Eugène,	ingénieur 1ère classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture
	THINNES Jos, Eppeldorf	délégué de la Chambre d'Agriculture
	WOLTER Henri, Mertzig	délégué de la Chambre de Commerce
	SCHABER Georges, Mamer	délégué de la Chambre des Métiers
	FEYEREISEN Jean, Ettelbruck	délégué de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs

b) Membres suppléants

MM.	STROTZ Joseph,	commis technique principal auprès de l'Administration des services techniques de l'agriculture
	DIEDERICH Armand,	vétérinaire-inspecteur à l'Administration des services vétérinaires
	CONZEMIUS Jean-Jacques, Elvange/Mondorf	délégué de la Chambre d'Agriculture
	DIEDERICH Gilbert, Luxembourg	délégué de la Chambre de Commerce
	WEISEN Frank, Steinfort	délégué de la Chambre des Métiers
	GROBEN Aloyse, Garnich	délégué de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs.

Art. 2. M. BESCH Arthur, précité, exercera les fonctions de président de la commission de la marque nationale de la viande de porc et M. THEVES Honoré, 1er commis principal auprès de l'Administration des services techniques de l'agriculture, exercera les fonctions de secrétaire.

M. ANEN Guy, 1er commis principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture, est adjoint à la commission en qualité de secrétaire adjoint.

Art. 3. Sont nommés inspecteurs chargés de vérifier le respect des conditions de production et de transport des porcs ainsi que la transformation de leur viande et des modalités de la commercialisation:

MM.	BODEN Georges,	ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang à l'Administration des services techniques de l'agriculture
	GIDT Georges,	commis technique principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture
	KOCH Lucien,	chef d'atelier à l'Administration des services techniques de l'agriculture.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux membres et inspecteurs de la commission pour leur servir de titre, à la Cour des Comptes et au Contrôleur financier pour information.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Arrêté ministériel du 4 juillet 2005 établissant la liste des personnes qualifiées pour élaborer un Plan d'Aménagement Général au sens de l'article 7(2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'Aménagement Communal et le Développement Urbain.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Vu l'article 7 (2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Vu les avis de la Commission d'aménagement du 26 novembre 2004, du 3 décembre 2004, du 23 février 2005, du 29 avril 2005 et du 1er juillet 2005;

Arrête:

Art. 1er. Les personnes physiques suivantes, ainsi que les personnes morales suivantes qui occupent, respectivement comptent au titre d'associé ou qui disposent d'une équipe pluridisciplinaire dont la composition est définie dans le présent arrêté, sont agréées à élaborer des plans d'aménagement général conformément à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:

– Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, demeurant à L-1128 Luxembourg;
– Monsieur Pierre BAUMANN, ingénieur diplômé, aménageur-urbaniste, demeurant à L-8119 Bridel;
– Monsieur Wolfgang BECKER, Dipl.-Ing. Raum und Umweltplanung, demeurant à D-66123 Saarbrücken;
– Monsieur Burkard DEWEY, ingénieur diplômé - architecte-urbaniste, demeurant à L-1355 Luxembourg;
– Monsieur Robert DOUW, Dipl.-Ing. Bauingenieurwesen, demeurant à L-8399 Windhof;
– Monsieur Will ERPELDING, ingénieur-diplômé en architecture, L-1950 Luxembourg;
– Monsieur Eric GIORDANO, architecte, demeurant à L-2446 Howald;
– Monsieur Romain HOFFMANN, architecte, demeurant à L-1469 Luxembourg;
– Madame Nadège KIEFFER, disposant d'un diplôme d'études universitaires générales en sciences humaines et sociales: mention géographie, d'une licence en géographie: mention aménagement, d'une maîtrise en géographie ainsi que d'un diplôme d'Etudes supérieures spécialisées Aménagement et Défense, demeurant à F-57330 Hettange-Grande;
– Monsieur Jörg LAUER, Dipl.-Ing. Raum und Umweltplanung, demeurant à D-66123 Saarbrücken;
– Monsieur Vincent LEPOT, architecte-urbaniste, demeurant à L-6979 Rameldange;
– Monsieur Xavier MAHY, ingénieur civil des constructions, demeurant à L-8838 Wahl;
– Monsieur Marc MERSCH, Dipl.-Ing. Raum und Umweltplanung, demeurant à L-8303 Capellen;
– Madame Marie-Laure MIR, géographe-aménageur diplômé, demeurant à L-2550 Luxembourg;
– Madame Christine MULLER, architecte-urbaniste, demeurant à L-1355 Luxembourg;
– Madame Catherine PETIT, diplômée en géographie de l'aménagement et en sciences de l'environnement, demeurant à B-6717 Attert;
– Madame Uta TRUFFNER, titulaire d'un diplôme d'Etudes supérieures spécialisées en maîtrise d'ouvrage et projet urbain, demeurant à L-2118 Luxembourg;
– Madame Isabelle VAN DRIESSCHE, architecte demeurant à L-2158 Luxembourg;
– Madame Carmen WAGENER, Dipl.-Ing. Raum und Umweltplanung, demeurant à L-7513 Mersch;
– Monsieur Jean-Luc WEIDERT, Dipl.-Ing. Raumplanung und Raumordnung, demeurant à L-1626 Luxembourg;
– Monsieur John WEIER, architecte paysagiste, demeurant à L-6973 Rameldange;
– Monsieur Hans-Walter WONN, géographe diplômé, demeurant à L-3714 Rumelange;
– Madame Chantal ZEYEN, ingénieure diplômée, aménageur-urbaniste, L-7254 Bereldange;
– Monsieur Gert ZILM, ingénieur diplômé, aménageur-urbaniste, demeurant à L-1711 Luxembourg;
– Monsieur Mathias ZIMMER, Dipl.-Ing. Raum und Umweltplanung, demeurant à L-66123 Saarbrücken.

– Société civile «Espace et Paysages», L-4240 Esch-sur-Alzette: Marco BIDAINE, Nico ENGEL, Yves NOURY, Albert GOEDERT;
– INCOPA Gesellschaft für Bauplanung und internationale Cooperation m.b.H, D-66123 Saarbrücken: Wolfgang BECKER, Jörg LAUER, Mathias ZIMMER;
– Société anonyme LUXPLAN S.A. Ingénieurs-Conseils, L-8303 Capellen: Marcel HETTO, Nadège KIEFFER, Marc MERSCH, Sascha ROHNER;
– Société à responsabilité limitée «Oeko-Bureau», L-3714 Rumelange: Hans-Walter WONN;
– Société anonyme PROJECT, Ingénieurs-Conseils, L-8399 Windhof: Robert DOUW;
– Société à responsabilité limitée «Rausch & associés», L-8838 Wahl: Xavier MAHY;
– Société anonyme Ingénieurs-Conseils SCHROEDER & ASSOCIES, L-1626 Luxemburg: Jean-Luc WEIDERT;
– Société à responsabilité limitée «SOGEDEC», L-1950 Luxembourg: Will ERPELDING;
– Société anonyme «TR-Engineering», L-1456 Luxembourg: Catherine PETIT.

Art. 2. Le présent arrêté remplace celui du 16 mars 2005 établissant la liste des personnes qualifiées pour élaborer un plan d'aménagement général au sens de l'article 7(2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'Aménagement Communal et le Développement Urbain.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, 4 juillet 2005.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Arrêté ministériel du 5 juillet 2005 portant désignation des membres du comité d'accompagnement permanent relatif à l'aménagement et à l'installation des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la décharge «Friedhaff».

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, et notamment son article 7;

Vu le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 déterminant les modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement permanent relatif à l'aménagement et à l'installation des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la décharge «Friedhaff»;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité d'accompagnement permanent relatif à l'aménagement et à l'installation des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la décharge «Friedhaff»:

– pour le Ministre de l'Environnement
Mme Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'Administration de l'Environnement
M. Philippe MOMPER, ingénieur-technicien inspecteur principal à l'Administration de l'Environnement
– pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
Mme Christiane LOUTSCH-JEMMING, conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
– pour le Ministre du Trésor et du Budget
M. Ernest MOUSEL, premier inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances
– pour le syndicat intercommunal SIDEC
M. Armand SCHMITZ, ingénieur-directeur.

Art. 2. Est nommée présidente du comité d'accompagnement permanent Mme Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'Administration de l'Environnement.

Art. 3. Le secrétariat du comité d'accompagnement permanent est assuré par l'Administration de l'Environnement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 5 juillet 2005 portant désignation des membres du comité d'accompagnement permanent relatif à l'aménagement des infrastructures de traitement des déchets organiques «Minett-Kompost».

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, et notamment son article 7;

Vu le règlement grand-ducal du 14 avril 2005 dterminant les modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement permanent relatif à l'aménagement des infrastructures de traitement des déchets organiques «Minett-Kompost»;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité d'accompagnement permanent relatif à l'extension, à l'aménagement et à l'aménagement des infrastructures de traitement des déchets organiques «Minett-Kompost»:

– pour le Ministre de l'Environnement
  Mme Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'Administration de l'Environnement
  M. Henri HAINE, Conseiller de direction 1ère classe au Ministère de l'Environnement

– pour le Ministre du Trésor et du Budget
  M. Ernest MOUSEL, premier inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances

– pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
  M. Marc LEONHARD, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

– pour le syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un centre de compostage régional à Mondercange
  M. Will HOFFMANN, président.

Art. 2. Est nommée présidente du comité d'accompagnement permanent Mme Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'Administration de l'Environnement.

Art. 3. Le secrétariat du comité d'accompagnement permanent est assuré par l'Administration de l'Environnement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 5 juillet 2005 portant désignation des membres du comité d'accompagnement permanent relatif à l'extension, à l'aménagement et à l'installation des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la décharge «Muertendall».

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, et notamment son article 7;

Vu le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 déterminant les modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement permanent relatif à l'extension, à l'aménagement et à l'installation des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la décharge «Muertendall»;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité d'accompagnement permanent relatif à l'extension, à l'aménagement et à l'installation des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la décharge «Muertendall»:

– pour le Ministre de l'Environnement
  Mme Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'Administration de l'Environnement
  M. Philippe MOMPER, ingénieur-technicien inspecteur principal à l'Administration de l'Environnement

– pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
  Mme Christiane LOUTSCH-JEMMING, conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

– pour le Ministre du Trésor et du Budget
  M. Ernest MOUSEL, premier inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances

– pour le syndicat intercommunal SIGRE
  M. Roger LENERT, président.

Art. 2. Est nommée présidente du comité d'accompagnement permanent Mme Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'Administration de l'Environnement.

Art. 3. Le secrétariat du comité d'accompagnement permanent est assuré par l'Administration de l'Environnement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Administration de l'Aéroport. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Lester HENGEN, inspecteur technique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique principal à la même administration à partir du 1er juin 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Georges MARX, inspecteur technique principal à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique principal 1er en rang à la même administration à partir du 1er juin 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Jean SCHMIT, chef de bureau technique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique à la même administration à partir du 1er juin 2005.

Administration de l'Aéroport. – Examen de fin de stage en 2005. – L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois d'octobre 2005, un examen de fin de stage dans la carrière de l'artisan.

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005, Mesdames Malou BAUSTERT et Janine EWEN ép. MARGUE et Messieurs Serge GENGLER, Jean-Marie HOLLERICH et Pierre VANETTI, contrôleurs à l'administration des contributions directes, ont été nommés inspecteurs à la même administration et affectés au service d'imposition, avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Mesdames Jacqueline BECKIUS ép. BELLOT et Marie-Pia PESCH et Messieurs Carlo BOULTGEN, François NAU, Thierry REUTER, Roger SCHUMACHER et Marco WAGNER, contrôleurs à l'administration des contributions directes, ont été nommés inspecteurs à la même administration avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Marc WEILER, receveur 1ère classe au service de recette de l'administration des contributions directes, a été nommé receveur principal à la même administration et affecté au bureau de recette Ettelbruck.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, démission honorable de ses fonctions à partir du 15 juillet 2005 a été accordée, sur sa demande, à Madame Sandra WEIDENHAUPT épouse HANSEN, contrôleur adjoint à l'administration des contributions directes.

Administration de la Gestion de l'Eau. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Messieurs Jean-Marie RIES, ingénieur première classe hors cadre à l'Administration de l'Environnement et Marc LANNERS, ingénieur première classe hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture et Mesdames Sabine RÖHLER et Monique REICHARD, ingénieurs première classe hors cadre à l'Administration de l'Environnement ont été nommés ingénieurs première classe à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Messieurs Robert KIPGEN et Claude EDINGER, ingénieurs-chefs de division hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture ont été nommés ingénieurs-chefs de division à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 Monsieur Maximilien LAUFF, employé à l'Administration Gouvernementale a été nommé ingénieur principal hors cadre à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 Monsieur Jean-Paul LICKES, ingénieur-inspecteur hors cadre à l'Administration de l'Environnement a été nommé ingénieur-inspecteur à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Madame Marie-France SPECK et Messieurs Frank WERSANDT et Philippe COLBACH, ingénieurs hors cadre à l'Administration de l'Environnement ont été nommés ingénieurs à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 Monsieur Claude SCHMIT, ingénieur conducteur principal hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture a été nommé ingénieur conducteur principal à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 Monsieur Jean-Paul LENTZ, conducteur-inspecteur principal premier en rang hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture a été nommé conducteur-inspecteur principal premier en rang à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Mesdames Isabelle KAYSER et Manuela BARBONI, laborantins hors cadre à l'Administration de l'Environnement ont été nommées laborantins à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Messieurs Fernand HERMANN et Jean-Marie WALTZING, ingénieurs techniciens inspecteurs principaux premiers en rang hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture ont été nommés ingénieurs techniciens inspecteurs principaux premiers en rang à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 Monsieur Georges MÜLLER, ingénieur technicien inspecteur principal hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Monsieur Jean-Claude CIGRANG, ingénieur technicien inspecteur hors cadre à l'Administration des Ponts et Chaussées et Messieurs Alain DEGRAND et Marco VIVANI, ingénieurs techniciens inspecteurs hors cadre à l'Administration de l'Environnement ont été nommés ingénieurs techniciens inspecteurs à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005 Monsieur Dominique MANETTA, ingénieur technicien hors cadre à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture et Madame Francine HAAS, ingénieur technicien à l'Administration de l'Environnement ont été nommés ingénieurs techniciens à l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet au 1er juillet 2005.

Administration des Ponts et Chaussées. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de décembre 2005 un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire technique.

Archives Nationales. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005, démission honorable de ses fonctions de Conservateur aux Archives Nationales a été accordée à partir du 1er juillet 2005 à Monsieur Claude MEINTZ. Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à l'intéressé.

Commission de Surveillance du Secteur Financier. – Conseil. – Nomination. – Par décision du Gouvernement en Conseil du 24 juin 2005, Monsieur Jean MEYER, Président de l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL), a été nommé membre du conseil de la commission de surveillance du secteur financier en remplacement de Monsieur François MOES, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Consulats. – Prorogations de mandats. – Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, le mandat consulaire de Monsieur Frank DECEUNINCK, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Ostende, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 10 juin 2005, le mandat consulaire de Madame Susan C. LIVINGSTON, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Boston, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de juin 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministre du Travail et de l'Emploi:

– avenant à la convention collective de travail pour les ouvriers des Caves Bernard-Massard et des Caves Gales signé en date du 4 mai 2005 entre le Groupement des Producteurs de Vins Mousseux et Crémants Luxembourgeois et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part;
– amendements à la convention collective de travail pour les ouvriers 2005 de la S.A. CLOOS signés en date du 25 avril 2005 entre la direction de la S.A. CLOOS et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour les employés privés et les ouvriers du Lycée Vauban-Lycée Français de Luxembourg signée en date du 13 juin 2005 entre la direction du Lycée Vauban et le syndicat OGB-L;
– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. SOCOM signée en date du 8 mars 2005 entre la S.A. SOCOM et le syndicat OGB-L;
– convention collective de travail des employés de la S.A. GOODYEAR et de la S.A. GOODYEAR Luxembourg TIRES signée en date du 10 mai 2005 entre la direction des sociétés GOODYEAR S.A. et GOODYEAR Luxembourg TIRES S.A. et les syndicats OGB-L, LCGB et SNEP;

- convention collective de travail pour le personnel de la S. à r. l. GAMM LUX signée en date du 10 mai 2005 entre la S. à r. l. GAMM LUX et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail pour les employés de la S.A. ELTH signée en date du 3 juin 2005 entre la S.A. ELTH et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail pour les employés de la sidérurgie luxembourgeoise signée en date du 2 mai 2005 entre la S.A. ARBED et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail pour les ouvriers de la S.A. SAINT-GOBAIN ABRASIVES signée en date du 28 avril 2005 entre la S.A. SAINT-GOBAIN ABRASIVES et les syndicats LCGB et OGB-L;
- avenant I à la convention collective de travail pour les employés privés de la S.A. LUXAIR signé en date du 29 avril 2005 entre la S.A. LUXAIR et les syndicats OGB-L, SNEP et LCGB;
- avenant à la partie II de la convention collective de travail pour les pilotes et agents de cabine de la S.A. LUXAIR signé en date du 29 avril 2005 entre la S.A. LUXAIR et les syndicats OGB-L, SNEP et LCGB;
- avenant à la convention collective de travail pour le personnel de la S.A. GRANDS-MAGASINS MONOPOL-GROUPE MONOPOL SCHOLER signé en date du 12 mai 2005 entre la S.A. GRANDS MAGASINS MONOPOL et les syndicats OGB-L et LCGB.

Indice des prix à la consommation au 1er juin 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **682.17** au 1er juin par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er juin 2005 à **677.87**.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour personnes âgées. – Agréments.

Par arrêté ministériel du 31 mai 2005, un agrément limité dans le temps jusqu'au 31 décembre 2006 est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Frisange», ayant son siège à 10, rue de Mondorf, L-5750 Frisange, pour l'exercice de l'activité de «repas-sur-roues» à 10, rue de Mondorf, L-5750 Frisange.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/05/07/073.

Par arrêté ministériel du 27 mai 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Doheem Versuergt asbl», ayant son siège à Parc de la Ville, B.P. 404, L-2014 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «appel assistance externe Seniorhôtel» à l'adresse 9, rue de l'hôpital, L-6448 Echternach.

L'agrément définitif prend cours le 30 mai 2005.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/05/08/112.

Par arrêté ministériel du 8 juin 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation Elysis asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» à Luxembourg-Kirchberg.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/02/04/035.

Par arrêté ministériel du 8 juin 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation Elysis asbl», ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «maison de soins» à Luxembourg-Kirchberg.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/02/10/002.

Par arrêté ministériel du 8 juin 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Association Luxembourg Alzheimer», ayant son siège social à 45, rue Nicolas Hein, L-1050 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Gënzegold» à l'adresse 1, Daehlerbach, L-9644 Dahl.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 28 mars 2001, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Association Luxembourg Alzheimer», pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Gënzegold» à l'adresse 1, Daehlerbach, L-9644 Dahl.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/00/04/025.

Par arrêté ministériel du 8 juin 2005, un agrément limité dans le temps pour une durée de 1 an est accordé à l'organisme gestionnaire «Sodhexo Luxembourg S.A.», ayant son siège à 11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, pour l'exercice de son activité de «centre régional d'animation et de guidance» à l'adresse 30A, rue H. Dunant, L-8024 Strassen.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/99/05/026.

Par arrêté ministériel du 24 mai 2005, un agrément limité dans le temps pour une durée de 2 ans est accordé à l'organisme gestionnaire «Sodhexo Luxembourg S.A.», ayant son siège à 11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, pour l'exercice de son activité de «repas-sur-roues» à l'adresse 30A, rue H. Dunant, L-8024 Strassen.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/07/005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour personnes handicapées. – Agréments.

Par arrêté ministériel du 31 mai 2005, un agrément limité dans le temps est accordé jusqu'au 31 décembre 2006 à l'organisme gestionnaire «Fondation Kraïzbierg», ayant son siège à route de Zouftgen, L-3598 Dudelange, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» nommé «Domaine Schoumansbongert» à l'adresse 16, rue de Bettembourg, L-5750 Frisange.

L'agrément limité dans le temps prend cours le 2 juin 2005.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 28 juillet 2004, accordant un agrément à durée limitée à l'organisme gestionnaire «Fondation Kraïzbierg», ayant son siège à route de Zouftgen, L-3598 Dudelange, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à Frisange.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 38H-03110/10.

Par arrêté ministériel du 8 juin 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. Formation et travail asbl», ayant son siège à 10, rue du Château, Bettange-sur-Mess, pour l'exercice de l'activité «service de formation» à l'adresse Parc Merveilleux à Bettembourg.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 9909/27.

Par arrêté ministériel du 8 juin 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «A.P.E.M.H. Formation et travail asbl», ayant son siège à 10, rue du Château, Bettange-sur-Mess, pour l'exercice de l'activité «service de formation» à l'adresse Parc Hosingen, 1 Parc à Gibiers; 38, rue Principale à Hosingen et 14, Kraiezgaas à Hosingen.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 9909/28.

Ministère de la Santé. – Centre hospitalier de Luxembourg. – Commission administrative. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 ont été nommés **membres effectifs** de la commission administrative du Centre hospitalier de Luxembourg:

– Monsieur Ernest FRIEDEN en tant que délégué de la Fondation Norbert Metz et en remplacement de Monsieur Paul JUNCK dont il terminera le mandat,

– Monsieur le Dr Fernand METZLER en tant que délégué de la Fondation Norbert Metz et en remplacement de Madame Marguerite SCHOLTES-LENNERS dont il terminera le mandat,

– Monsieur Paul HELMINGER en tant que délégué de la Ville de Luxembourg et en remplacement de Madame le Dr Sonja ADAM-BECKER dont il terminera le mandat.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005 ont été nommés **membres suppléants** de la commission administrative du Centre hospitalier de Luxembourg:

– Monsieur Jean-Denis RISCHARD en tant que délégué de la Fondation Norbert Metz et en remplacement de Madame Christiane BERTRAND-SCHAUL dont il terminera le mandat,

– Monsieur le Dr René CONRAD en tant que délégué de la Fondation Norbert Metz et en remplacement de Monsieur le Dr Nicolas RUME dont il terminera le mandat,

– Madame le Dr Sonja ADAM-BECKER en tant que déléguée de la Ville de Luxembourg et en remplacement de Monsieur Paul HELMINGER dont elle terminera le mandat,

– Madame Marguerite SCHOLTES-LENNERS en tant que déléguée de l'Etat et en remplacement de Madame Nadine CARRELLI-WELTER dont elle terminera le mandat.

Musée National d'Histoire et d'Art. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005, démission honorable de ses fonctions de Directeur du Musée National d'Histoire et d'Art a été accordée pour cause de limite d'âge à partir du 15 décembre 2005 à Monsieur Paul REILES. Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à l'intéressé.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 5 juillet 2005, Monsieur le Docteur Elmer GOUDSMIT, né le 27 avril 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 5 juillet 2005, Monsieur le Docteur Jürgen KIRCH, né le 11 mars 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 5 juillet 2005, Madame le Docteur Valérie LEJEUNE ép. CLOOS, née le 30 mars 1974, a été autorisée à exerxer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 5 juillet 2005, Monsieur le Docteur Manfred PAZEN, né le 24 janvier 1953, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Service des Sites et Monuments Nationaux. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 15 avril 2005, démission honorable de ses fonctions d'Ingénieur inspecteur principal premier en rang a été accordé à partir du 1er février 2006 à Monsieur Jean-Pierre ZIMMER. Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à l'intéressé.

Arrêté grand-ducal du 29 avril 2005 autorisant Monsieur Romain Eugène BETZ et Madame Suzanne WEICH à changer le prénom actuel de leur fils Lucky Boy BETZ en ceux de «Noah Luckyboy». – Rectificatif.

RECTIFICATIF

Au Mémorial B N° 44 du 27 juin 2005 à la page 721, il y a lieu de lire «Palais de Luxembourg, le 29 avril 2005.» (au lieu de «Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.»).

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 51 **21 juillet 2005**

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

220ième MODIFICATION (28 juin 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	P	ACIDE FOLIQUE CCD	CPR.	0,4 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
CS	S	ACTIQ	CPR.	200 MG	BU	1*3 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	200 MG	BU	1*6 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	200 MG	BU	1*15 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	200 MG	BU	1*30 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	400 MG	BU	1*3 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	400 MG	BU	1*6 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	400 MG	BU	1*15 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	400 MG	BU	1*30 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	600 MG	BU	1*3 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	600 MG	BU	1*6 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	600 MG	BU	1*15 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	600 MG	BU	1*30 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	800 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	800 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	800 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	800 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1200 RCG	BU	1*3 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1200 RCG	BU	1*6 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1200 RCG	BU	1*15 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1200 RCG	BU	1*30 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1600 RCG	BU	1*3 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1600 RCG	BU	1*6 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1600 RCG	BU	1*15 CPR.A SUCER	
CS	S	ACTIQ	CPR.	1600 RCG	BU	1*30 CPR.A SUCER	
H	RR	ALOXI	SOL.INJ.	250 MCG /5 ML	IV	1*1 FL.VERRE	5 ML
	R	AMOXYPEN	CPR.EFF.	1 G	PO	1*8 CPR.	
	RR	AROPAX	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	AROPAX	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	AROPAX	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	R	BURINEX	CPR.	1 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
	R	BURINEX	CPR.	5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
	RR	CIPROBEL	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE ABBOTT UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE ABBOTT UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE ABBOTT UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	DOLOFIN	CPR.ENR.	600 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	

R	DUSPATALIN RETARD	CPS	200 MG	PO	1*30 CPS
R	DUSPATALIN RETARD	CPS	200 MG	PO	1*60 CPS
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
S	FENQUEL	CPR.	200 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	200 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	200 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	200 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	400 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	400 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	400 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	400 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	600 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	600 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	600 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	600 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	800 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	800 M CG	BU	1*6 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	800 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	800 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1200 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1200 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1200 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1200 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1600 MCG	BU	1*3 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1600 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1600 MCG	BU	1*15 CPR.A SUCER
S	FENQUEL	CPR.	1600 MCG	BU	1*30 CPR.A SUCER
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*10 GELULES +1*1 INHALATEUR
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*20 GELULES +1*1 INHALATEUR
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*30 GELULES +1*1 INHALATEUR
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*50 GELULES
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*50 GELULES +1*1 INHALATEUR
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*60 GELULES
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*60 GELULES +1*1 INHALATEUR
RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*100 GELULES +1*1 INHALATEUR

	RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*100 GELULES +1*2 INHALATEURS
	RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*120 GELULES +1*1 INHALATEUR
	RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*180 GELULES +1*1 INHALATEUR
	RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*200 GELULES +1*4 INHALATEURS
	RR	FORMOTEROL IPS	GELULES	12 MCG	IH	1*500 GELULES +1*50 INHALATEURS
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*400 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*45 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	750 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	750 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	750 MG	PO	1*45 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	750 MG	PO	1*75 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	750 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	750 MG	PO	1*150 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	1000 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	1000 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	1000 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	1000 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	1000 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
CS	RR	FOSRENOL	CPR.A CROQUER	1000 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*5 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*20 CPS U.D.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*40 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*42 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*60 CPS U.D.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*70 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*84 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*112 CPS SS BLIST.

R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*120 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*140 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*150 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*200 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*210 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*300 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*400 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	1*1000 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	5*100 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	100 MG	PO	10*100 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*5 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*20 CPS U.D.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*40 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*42 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*60 CPS U.D.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*70 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*84 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*112 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*120 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*140 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*150 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*200 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*300 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*400 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	1*1000 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	5*100 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	300 MG	PO	10*100 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*5 CPS SS BLIST.
R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.

	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*20 CPS U.D.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*40 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*42 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*70 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*84 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*112 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*120 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*140 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*150 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*200 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*210 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*300 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*400 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	1*1000 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	5*100 CPS SS BLIST.
	R	GABAPENTINE-EG	CPS	400 MG	PO	10*100 CPS SS BLIST.
CS	RR	INVIRASE	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*120 CPR.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*5 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*5 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.

CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
CS	RR	ISOTRETINOINE-EG	CPS	20 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*10 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*20 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*30 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*300 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	7,5 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.U.D.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*7 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*10 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*14 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*20 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*28 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*30 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*280 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*280 CPR.SS BLIST.U.D.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*300 CPR.
	R	MELOXICAM-BOEHRINGER INGELHEIM	CPR.	15 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.U.D.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*30 CPR.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*100 CPR.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*250 CPR.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	23,75 MG	PO	1*500 CPR.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.

R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*30 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*100 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*250 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	47,5 MG	PO	1*500 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*30 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*100 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*250 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	95 MG	PO	1*500 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*30 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*100 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*250 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	142,5 MG	PO	1*500 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*30 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*100 CPR.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*250 CPR.

	R	METOHEXAL SUCC	CPR.RET.	190 MG	PO	1*500 CPR.	
	P	MIRAFTIL	PATE	5 PC	PO	1*1 PATE	3 G
	P	MIRAFTIL	PATE	5 PC	PO	1*1 PATE	5 G
H	RR	MITOXANTRON-EBEWE	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	5 ML
H	RR	MITOXANTRON-EBEWE	SOL.P.PERF.	2 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL	10 ML
	R	MYCONORMIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	MYCONORMIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	MYCONORMIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	P	NASASINUTAB	SOL.	0,1 PC	IN	1*1 SOL.	10 ML
CS	P	OSCILLOCOCCINUM	GLOB.		PO	1*6 D.	1 G
	P	PINIMENTHOL ERKAELTUNGSBALSAM MILD	ONG.		TO	1*1 ONG.	20 G
	P	PINIMENTHOL ERKAELTUNGSBALSAM MILD	ONG.		TO	1*1 ONG.	40 G
	RR	SEROXAT	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	SEROXAT	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	SEROXAT	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*10 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*28 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*30 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*49 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*49 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*50 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*98 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*100 CPR.	
	R	SIMVAHEXAL	CPR.PELLIC.	60 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.POLYETHYLENE	250 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE	250 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SACH.PLAST.	250 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.POLYETHYLENE	500 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE	500 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SACH.PLAST.	500 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.POLYETHYLENE	1000 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE	1000 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SACH.PLAST.	1000 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*6 FL.VERRE	1000 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYLENE	250 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.VERRE	250 ML
	RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYLENE	500 ML

RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.VERRE	500 ML
RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYLENE	1000 ML
RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*10 SACH.PLAST.	1000 ML
RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*20 SACH.PLAST.	250 ML
RR	STEROFUNDIN-M	SOL.P.PERF.		IV	1*20 SACH.PLAST.	500 ML
R	TERBINAFINE-MEDIMPEX	CPR.	125 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	TERBINAFINE-MEDIMPEX	CPR.	250 MG	PO	1*8 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	TERBINAFINE-MEDIMPEX	CPR.	250 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	TERBINAFINE-MEDIMPEX	CPR.	250 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	TERBINAFINE-MEDIMPEX	CPR.	250 MG	PO	1*42 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	TERBINAFINE-MEDIMPEX	CPR.	250 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

RR	BETNELAN VC	CR.		TO	1*1 CR.	30 G
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR.	500 ML
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR.	1000 ML
RR	COLPRO	CPR.	5 MG	PO	3*13 CPR.	
RR	ESTRADERM MX 100	SYST.THERAP.TD	3 MG	TO	1*6 SYST.	
RR	ESTRADERM MX 100	SYST.THERAP.TD	3 MG	TO	1*18 SYST.	
RR	ESTRADERM MX 50	SYST.THERAP.TD	1,5 MG	TO	1*6 SYST.	
RR	ESTRADERM MX 50	SYST.THERAP.TD	1,5 MG	TO	1*18 SYST.	
RR	GARASONE	COLL.		CO	1*1 COLL.	5 ML
RR	GARASONE	POMM.		CO	1*1 POMM.	3,5 G
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX E	500 ML
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX E	1000 ML
R	NEUROTRAT FORTE	SOL.INJ.		IM	1*5 AMP.	3 ML
P	REMIFEMIN	GTTES		PO	1*1 GTTES	100 ML

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

RR	APACEF	PDRE P.PREP.INJ.	1 G	IMIV	1*3 FL.	
RR	APACEF	PDRE P.PREP.INJ.	2 G	IMIV	1*1 FL.	
R	BEPHEN	COLL.	1 PC	CO	1*1 FL.CPTE-GTTES	5 ML
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR.	150 ML
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR.	250 ML
RR	COLPRO	CPR.	5 MG	PO	1*13 CPR.	
RR	COLPRO	CPR.	5 MG	PO	1*60 CPR.	
R	DIPIVEFRINE FALCON	COLL.	0,1 PC	CO	1*1 FL.	5 ML
R	DIPIVEFRINE FALCON	COLL.	0,1 PC	CO	1*1 FL.	10 ML
RR	EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR.	250 ML
RR	EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR.	500 ML
RR	EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR.	1000 ML

	RR	FEM 7-100	SYST.THERAP.TD	100 MCG	TO	1*4 SYST.	
	RR	FEM 7-100	SYST.THERAP.TD	100 MCG	TO	1*12 SYST.	
	RR	FLIXOTIDE-25	AER.	25 MCG /1 D.	IH	1*1 FL.DOSEUR	120 D.
	R	GLAUCONEX	COLL.	0,25 PC	CO	1*1 COLL.	5 ML
	R	GLAUCONEX	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 COLL.	5 ML
	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX E	150 ML
	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX E	250 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E	150 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E	250 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E	500 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E	1000 ML
	RR	HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR.	500 ML
	RR	HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR.	1000 ML
	P	ISILUNG ENFANTS	SUPP.	50 MG	PR	1*12 SUPP.	
	R	NOVAZYD	CPR.	10 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	NOVAZYD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	NOVAZYD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	R	NOVAZYD	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	P	REMIFEMIN	GTTES		PO	1*1 GTTES	50 ML
	RR	STATROL	ONG.		CO	1*1 ONG.	3,5 G
	R	VIDARABINE-THILO	ONG.	3 PC	CO	1*1 ONG.	5 G
	R	VISCERALGINE COMPOSITUM	CPR.		PO	1*20 CPR.	
	RR	XYLOCAINE ADRENALINE ASTRA	SOL.INJ.	0,5 PC	IMSC	1*5 SOL.INJ.	20 ML
	RR	XYLOCAINE-ASTRA	SOL.INJ.	0,5 PC	IMIVSC	1*5 FL. 20 ML +1*5 BOUCHONS BROMOBUTYL	

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

RR	CLARITHROMYCINE ABBOTT UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
RR	CLARITHROMYCINE ABBOTT UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	CLARITHROMYCINE ABBOTT UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT FORTE 500	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.

RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT 250	CPR.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
A U L I E U D E						
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT 250	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
A U L I E U D E						
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT 500	PDRE P.PREP.PERF.	500 MG	IV	1*1 FIOLE	
A U L I E U D E						
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	PDRE P.PREP.PERF.	500 MG	IV	1*1 FIOLE	
P	NASASINUTAB	SOL.	0,1 PC	IN	1*1 SOL.	10 ML
A U L I E U D E						
P	RHINIDINE	SOL.	0,1 PC	IN	1*1 SOL.	10 ML
P	PINIMENTHOL ERKAELTUNGSBALSAM MILD	ONG.		TO	1*1 ONG.	20 G
A U L I E U D E						
P	PINIMENTHOL-S ERKAELTUNGSBALSAM MILD	ONG.		TO	1*1 ONG.	20 G
P	PINIMENTHOL ERKAELTUNGSBALSAM MILD	ONG.		TO	1*1 ONG.	40 G
A U L I E U D E						
P	PINIMENTHOL-S ERKAELTUNGSBALSAM MILD	ONG.		TO	1*1 ONG.	40 G

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	AVANDIA	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*112 CPR.ENR.	
RR	EFEXOR-75	CPR.	75 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
P	LEGALON PROTECT MADAUS	CPS		PO	1*100 CPS	
R	PNEUMOVAX-23	SOL.INJ.		IMSC	1*1 SER.PREREMPLIE	0,5 ML

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE

R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	LOSEC MUPS	CPR.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	LOSEC MUPS	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	LOSEC MUPS	CPR.	40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	NEXIAM	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	NEXIAM	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	NEXIAM	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	NEXIAM	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	NEXIAM	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	REMERGON SOLTAB	CPR.DISP.	45 MG	PO	5*6 CPR.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 52 **28 juillet 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 autorisant Monsieur Patrick LIMPACH à changer son prénom actuel en ceux de «Patrick Alexander».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick LIMPACH, né le 5 mai 1958 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Ilford, Essex IG3 8XA, 20 Eastwood Road (Grande-Bretagne), sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en ceux de «Patrick Alexander»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Patrick LIMPACH est autorisé à changer son prénom actuel en ceux de «Patrick Alexander».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 1er juillet 2005 portant désignation des membres du Conseil de la Consommation.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu l'article 13 de la loi modifiée du 25 août 1983 relative à la protection juridique du consommateur;

Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2005 concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil de la Consommation;

Vu l'article 1er du règlement précité;

Arrête:

Art. 1er. Sont désignés comme membres effectifs et comme membres suppléants du Conseil de la Consommation pour un terme de trois ans:

Représentants du Gouvernement:

En tant que représentants du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

M. Pierre RAUCHS, membre effectif et
M. Marc KRIPPLER, membre suppléant;
Mme Marie-Josée RIES, membre effectif et
M. Marco ESTANQUEIRO, membre suppléant.

En tant que représentants du Ministère des Classes Moyennes:

Mme Bernadette FRIEDERICI-CARABIN, membre effectif.

En tant que représentants du Ministère de la Justice:

Mme Jeannine DENNEWALD, membre effectif et
Mme Joëlle SCHAACK, membre suppléant.

Délégués des organisations protectrices des intérêts collectifs des consommateurs agréées conformément à la loi du 19 décembre 2003 fixant les conditions d'agrément des organisations habilitées à intenter des actions en cessation:

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Mario CASTEGNARO, Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC)	M. Nico DIEDENHOFEN, ULC
M. Nico HOFFMANN, ULC	Mme Liliane CANNIVY, ULC
M. Eugène KIRSCH, ULC	M. Georges BACH, ULC
M. Guy GOEDERT, ULC	M. Alex KIEFFER, ULC

Représentants des organisations patronales:

En tant que représentants de la Chambre de Commerce:

Mme Annick DENNEWALD, membre effectif et
Mme Françoise ALEX, membre suppléant.

En tant que représentants de la Chambre des Métiers:

Mme Tania BRAAS, membre effectif et
M. Tom WIRION, membre suppléant.

En tant que représentants de la Confédération du Commerce:

Mme Christiane POOS-KUHN, membre effectif et
M. Thierry NOTHUM, membre suppléant.

En tant que représentants de la Fédération des Artisans:

M. Ralph WEIS, membre effectif et
M. François ENGELS, membre suppléant.

Art. 2. Le Conseil de la Consommation se réunit sous la présidence de M. Pierre RAUCHS. En cas d'absence de M. Pierre RAUCHS, Mme Marie-Josée RIES assumera la présidence.

Art. 3. M. Marc KRIPPLER est désigné comme secrétaire du Conseil de la Consommation.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Copies en seront adressées aux personnes désignées et ampliation en sera communiquée pour information à la Direction du Contrôle financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.
Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 5 juillet 2005 portant nomination des membres de la commission de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil du 11 janvier 1991 modifiant le règlement du Gouvernement en Conseil du 21 juin 1985 portant création d'une marque nationale des eaux-de-vie naturelles et notamment son article 3;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles luxembourgeoises pour une durée de cinq ans

a) Sont nommés membres effectifs:

– MM. DAHM Gaston, Herborn
FISCH Marc, Calmus
MINY Aloyse, Nommern
délégués de la Chambre d'Agriculture.

– MM. NEUSER Michel, Mühlenbach
ARENDT François, Hesperange
délégués de l'Union luxembourgeoise des consommateurs.

– M. MEYERS René
ingénieur 1ère classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture.

– M. REDING Pierre
inspecteur de direction 1er en rang à l'Administration des Douanes et Accises.

– M. BEBING Roger
assistant technique médical en chef au Laboratoire National de Santé.

b) Sont nommés membres suppléants

– MM. DHUR Nic., Niederdonven
KAYSER Emile, Bech-Kleinmacher
STRENG Henri, Grevenmacher
délégués de la Chambre d'Agriculture.

– MM. WEBER André, Wormeldange-Haut
HURT-SCHMIT Marcel, Mompach
délégués de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs.

– M. MERSCH Jean
ingénieur 1ère classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture.

– M. PEFFER Jean-Claude
contrôleur en chef à l'Administration des Douanes et Accises.

– M. MORIS Gilbert
ingénieur au Laboratoire National de Santé.

Art. 2. Monsieur MEYERS René, précité, exerce les fonctions de président de la commission de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles.

Monsieur PROBST Marcel, chimiste à l'Administration des services techniques de l'agriculture est adjoint à la commission comme secrétaire.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition sera transmise aux membres de la commission pour leur servir de titre, à la Cour des Comptes et au Contrôleur financier pour information.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.
Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Administration des Contributions Directes. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005 Monsieur Claude FELLERICH, attaché de Gouvernement 1er en rang à l'administration des contributions directes, a été nommé conseiller de direction adjoint à la même administration, avec effet au 1er août 2005.

Administration des Douanes et Accises. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Jérôme JOST, commis-chef des douanes et accises au bureau de recette des douanes et accises à Luxembourg-Aéroport, service régulier, a été nommé receveur adjoint des douanes et accises au même bureau de recette à partir du 1er juillet 2005.

Administration de l'Emploi. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Mario DELLA SCHIAVA, commis principal à l'Administration de l'Emploi, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre à la même administration.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur René SCHAACK, inspecteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur principal premier en rang, chargé de la gestion de l'inspection des bureaux d'enregistrement et de recette de la circonscription Luxembourg 1, à partir du 1er juillet 2005.

Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile a.s.b.l. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, sont nommés administrateurs auprès du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile a.s.b.l.:

– Monsieur Fernand SCHWEITZER, Directeur du Service Indemnisation de La Luxembourgeoise en remplacement de Monsieur Marcel MULLER dont il termine le mandat,

– Monsieur Patrick BOUR, Maître en Droit, Conseiller juridique attaché à la Direction et responsable du département Sinistres de P&V Assurances en remplacement de Monsieur Angelo MIGNANI dont il termine le mandat,

– Monsieur Angelo MIGNANI, Directeur technique d'AGF Assurances Luxembourg en remplacement de Monsieur Alain SCHAEDGEN dont il termine le mandat.

Centre Informatique de l'Etat. – Nominations. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Steve CALIGO, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Frank WEIS, chargé d'études-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005, Monsieur Marcel IANNIZI, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Jean-Paul MULLER, conseiller-informaticien adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Arsène WALD, chargé d'études-informaticien principal au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller-informaticien adjoint. Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Nicolas MAJERUS, chargé d'études-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller-informaticien adjoint. Par arrêté grand-ducal du 21 décembre 2004, Monsieur Gil ORAZI, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études informaticien. Par arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004, Monsieur Steve WIRTH, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004, Monsieur Guy SCHAEFFER, chargé d'études-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004, Monsieur Germain BERKES, conseiller-informaticien adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller informaticien. Par arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004, Monsieur Daniel NICKELS, conseiller-informaticien adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 27 septembre 2004, Monsieur Marc HENSEL, chargé d'études-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 27 septembre 2004, Monsieur Carlo BLUM, chargé d'études-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 27 septembre 2004, Madame Mélanie GARDUMI, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommée à la fonction de chargé d'études-informaticien.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Madame Pierrette WEISGERBER, chef de bureau-informaticien adjoint au Centre Informatique de l'Etat, a été nommée à la fonction de chef de bureau-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Jean-Marie MAILLET, chef de bureau-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Madame Pierrette WEISGERBER, informaticien principal au Centre Informatique de l'Etat, a été nommée à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint. Par arrêté grand-ducal du 30 mai 2005, Monsieur Claude WEIBEL, inspecteur-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005, Monsieur Patrick SCHLESSER, chef de bureau-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 29 avril 2005, Serge ROEDER, chef de bureau informaticien hors cadre au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004, Madame Martine BRAAS, chef de bureau informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommée à la fonction d'inspecteur-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004, Monsieur Lucien GERARD, chef de bureau-informaticien hors cadre, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004, Monsieur Félix HAUSWIRTH, inspecteur-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004, Madame Monique ZEIMET, inspecteur-informaticien principal au Centre Informatique de l'Etat, a été nommée à la fonction d'inspecteur-informaticien principal 1er en rang.

Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 2004, démission de ses fonctions d'inspecteur-informaticien principal premier en rang auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été accordée à Monsieur Marco DIEDERICH. Par le même arrêté le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Marco DIEDERICH. Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005, démission de ses fonctions d'inspecteur-informaticien principal premier en rang auprès du Centre Informatique de l'Etat a été accordée à Monsieur Claude SCHMITT. Par le même arrêté le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Carlo SCHMITT. Par arrêté grand-ducal du 28 février 2005, démission de ses fonctions d'inspecteur-informaticien principal premier en rang auprès du Centre Informatique de l'Etat a été accordée à Monsieur Georges WEBER. Par le même arrêté le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Georges WEBER.

Cour des Comptes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Marc GENGLER, Conseiller à la Cour des Comptes, a été nommé Président de la Cour des Comptes, avec effet au 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Georges RAMOS, licencié en sciences politiques, a été nommé Conseiller à la Cour des Comptes, avec effet au 1er juillet 2005.

Entreprises d'assurances. – «LEX LIFE & PENSION S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 4 juillet 2005, Monsieur Flemming LAURIDSEN a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «LEX LIFE & PENSION S.A.» en remplacement de Monsieur Daniel A. CURRIE.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances «L'OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE SA» vers l'entreprise d'assurances «DUCROIRE SA». – La *CBFA*, Commission bancaire, financière et des assurances, autorité de contrôle belge du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances «L'OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE SA» était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurances «DUCROIRE SA» avec effet au 1er janvier 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurances, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Fonds de Garantie Automobile. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, Monsieur Angelo MIGNANI, Directeur technique d'AGF Assurances Luxembourg est agréé comme administrateur du Fonds de Garantie Automobile en remplacement de Monsieur Alain SCHAEDGEN dont il termine le mandat.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 23.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALVES GONÇALVES Vitor José, né le 07.04.1973 à Arroios/Vila Real (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ALVES GONÇALVES Victor.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALVES LOPES Carla Maria, née le 02.01.1979 à Espinho (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de LOPES Carla Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 27.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALVES MACHADO Marco, né le 28.07.1983 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ANOBILE Frédéric, né le 31.05.1985 à Algrange (France), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ANZIL Laura, née le 21.07.1984 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lorentzweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ARAUJO MARTINS David, né le 01.08.1983 à Luxembourg, demeurant à Bofferdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur AVDUSINOVIC Adis, né le 14.02.1980 à Pétange, demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BELÉM ROLO Milene Margarida, née le 13.08.1985 à Samuel/Soure (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BELOVA Nadejda Gainnadievna, née le 13.06.1975 à Leningrad (URSS), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BÖRINGER Karin, née le 22.06.1964 à Bonn (Allemagne), demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BORREGA REMUDAS Ana Isabel, née le 20.11.1969 à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisboa (Portugal), demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de BORREGA Isabelle.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 24.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BRUNO Dario, né le 16.09.1985 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.09.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CARVALHO VAZ Carlos Alberto, né le 16.03.1969 à Moita (Portugal), demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CIPRIANI Luigi, né le 21.04.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CONTEDUCA Sabino, né le 28.04.1983 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COVIELLO Leonardo, né le 14.05.1971 à Bettembourg, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA COSTA BARROS Ana Cristina, née le 30.06.1983 à Dudelange, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Stadtbredimus, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA GONÇALVES Daniel, né le 08.07.1985 à Luxembourg, demeurant à Stadtbredimus, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE ALMEIDA Sabrina, née le 16.05.1981 à Luxembourg, demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE ALMEIDA CAMPOS Carlos Alberto, né le 22.06.1975 à Luxembourg, demeurant à Mondorf-les-Bains, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DE ALMEIDA CAMPOS Carlo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 07.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE LA CRUZ Elena, née le 10.02.1974 à Cabucgayan/Biliran (Philippines), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE MICHELE Adriano, né le 12.07.1959 à Villa Sant'Angelo (Italie), demeurant à Hagen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DIER Katharina Corinna, née le 26.10.1967 à Trier (Allemagne), demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame D'IPPEDICO Lucia, née le 18.09.1972 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DOURADO PEIXOTO Christian, né le 05.01.1982 à Dudelange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DUPREY Ghislaine, née le 10.12.1982 à Niederkorn, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ENGSTFELD Veronika Louise, née le 23.05.1985 à Luxembourg, demeurant à Bergem, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.02.2000 devant l'officier de l'état civil de la commune de Biwer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERNANDEZ STEINMETZ Marcel, né le 19.10.1968 à Grevenmacher, demeurant à Brouch/Wecker, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERREIRA CORDEIRO Maria José, née le 27.02.1965 à Tramagal/Abrantes (Portugal), demeurant à Berchem, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CORDEIRO Marie-Joe.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERREIRA NUNES Marta Sofia, née le 08.03.1982 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FIELITZ Ulrich Paul Joachim, né le 15.04.1957 à München (Allemagne), demeurant à Niederanven, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FONSECA TEIXEIRA José Manuel, né le 15.09.1972 à Ladoeiro/Idanha-a-Nova (Portugal), demeurant à Reisdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de TEIXEIRA José Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 05.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GARAVELLI Vanessa, née le 22.07.1986 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GAVATZ Ludovic Olivier, né le 21.08.1983 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOUVEIA ANDRADE José Manuel, né le 02.01.1980 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ANDRADE Jos.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 02.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur JACOPUCCI Anthony Joseph Pierre Jean, né le 24.08.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JOHNEN Inge, née le 24.01.1966 à Eupen (Belgique), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KAPPLER Valérie, née le 27.08.1983 à Luxembourg, demeurant à Rollingen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LEMOS FERREIRA François Valérie, né le 19.02.1983 à Ettelbruck, demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LEUNG Lilia, née le 29.12.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MAZZA Astrid, née le 25.12.1972 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MEYER Hanna Elisabeth, née le 23.07.1985 à Frankenberg (Allemagne), demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MIGNANI Sarah Laura, née le 07.03.1984 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MIHNJAK Viviane Yvonne Guillemine, née le 30.07.1966 à Luxembourg, demeurant à Aspelt, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MORETTI Jessica, née le 26.07.1984 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NARDOZZI Marie-Catherine, née le 06.11.1959 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.02.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NNGANYADI Uzoma Philip, né le 23.04.1950 à Amamputu-Uli (Nigeria), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PALOSSI Chris, né le 01.12.1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.10.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA Steve, né le 03.11.1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIEROTTI Marco, né le 11.02.1963 à Differdange, demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.10.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RABAÇA VIEIRA Alexandre, né le 29.09.1983 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lorentzweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RODRIGUES FERREIRA Stéphanie, née le 10.07.1981 à Luxembourg, demeurant à Bofferdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SGURA Antonio, né le 21.03.1971 à Pétange, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SOARES DE MOURA André, né le 10.12.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Waldbillig, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame STEICHEN Ingeborg, née le 20.06.1955 à Bollendorf (Allemagne), demeurant à Brouch (Mersch), a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TEIXEIRA MERGULHAO Antonio Manuel, né le 03.06.1971 à Campo Grande/Lisboa (Portugal), demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de TEIXEIRA Tun.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 29.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TRIA Carmela Pamela, née le 09.09.1983 à Luxembourg, demeurant à Kleinbettingen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TRICARICO Antonio, né le 23.12.1971 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TUBA Nelita, née le 07.11.1971 à Pambujan (Philippines), demeurant à Munsbach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VERISSIMO Daniel, né le 24.11.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Ehlerange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur YEUNG Pak Ling, né le 12.11.1981 à Hong Kong (Chine), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 02.06.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de YEUNG Pierre.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Recouvrements

– Par déclaration de recouvrement faite le 02.06.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KRACK Rita Maria, née le 08.03.1951 à Rengen (Allemagne), demeurant à Mondercange, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 04.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WAGENER Juliette Joëlle Marie Angèle, née le 18.02.1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur – Direction générale de l'Energie et des Communications – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 15 octobre 2004, Monsieur Etienne SCHNEIDER, Licencié en sciences commerciales et économiques, a été nommé Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur à la Direction générale de l'Energie et des Communications.

Par arrêté grand-ducal du 19 février 2005, Monsieur Tom EISCHEN, ingénieur diplômé, a été nommé Commissaire du Gouvernement à l'Energie au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Direction générale de l'Energie et des Communications, avec effet au 1er mars 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Centre socio-éducatif de l'Etat. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille et de l'Intégration organisera le 28 septembre 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire et un examen de promotion dans la carrière de l'éducateur.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 13 juin 2005 l'agrément a été accordé à l'asbl «Clara Fey» ayant son siège à L-6421 Echternach, 10, rue Ste Claire pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: 6, rue de l'Hôpital, L-6448 Echternach.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01352005.

Par arrêté ministériel du 21 juin 2005 l'agrément a été accordé à l'asbl «Placement pour enfants Minettsdepp» ayant son siège à Dudelange, 6, rue du Commerce pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: 7, rue du Parc, L-3542 Dudelange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01292005.

Notariat. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, démission honorable de ses fonctions de notaire à Remich est accordée sur sa demande à Maître Alphonse LENTZ avec effet au 1er octobre 2005.

Par le même arrêté grand-ducal le titre de notaire honoraire est conféré à Maître Alphonse LENTZ.

Notariat. – Vacance de poste. – Pour le poste de notaire vacant à Remich, les demandes sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de deux semaines à partir de la présente publication.

Les demandes doivent être accompagnées soit d'une copie du certificat de fin de stage, branche droit notarial, soit d'une copie du diplôme de candidat notaire et d'une notice biographique indiquant notamment les postes déjà occupés.

Police Grand-Ducale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Alain KLEULS, stagiaire dans la carrière supérieure de l'ingénieur du cadre administratif et technique de la police grand-ducale, a été nommé ingénieur à partir du 1er juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Roger SCHMIT, ingénieur-chef de division du cadre administratif et technique de la police grand-ducale, a été nommé ingénieur 1ère classe à partir du 1er juillet 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005, Messieurs Marc WELTER et Thierry FEHR, commissaires principaux du cadre supérieur de la police grand-ducale, ont été nommés au grade de premier commissaire principal à partir du 15 juillet 2005.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Pascal PETERS, premier commissaire principal du cadre supérieur de la police grand-ducale, a été nommé au grade de commissaire divisionnaire adjoint à partir du 1er août 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 26 juin 2005, Messieurs Claude BINGEN et Daniel REIFFERS, premiers commissaires principaux hors cadre du cadre supérieur de la police grand-ducale, ont été nommés au grade de commissaire divisionnaire adjoint hors cadre à partir du 1er août 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, Monsieur le Docteur Cyrille DUPONT, né le 17 juillet 1975, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, Monsieur le Docteur Roland FIVET, né le 20 août 1954, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique au Luxembourg.

Tableau des professionnels du secteur financier établis au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Complément n° 2:

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Agents de transfert et de registre (article 24 G)
MAITLAND LUXEMBOURG S.A.
6, rue Adolphe Fischer
L-1520 Luxembourg

Catégorie: Conseillers en opérations financières (article 25)
LOGIVER S.A.
12, rue Jean Engling
L-1466 Luxembourg

Catégorie: Courtiers (article 26)
FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A.
49, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Catégorie: Professionnels effectuant des opérations de prêt (article 28-4)
FORTIS COMMERCIAL FINANCE S.A.
16, rue Edward Steichen
L-2951 Luxembourg

FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A.
16, rue Edward Steichen
L-2951 Luxembourg

Catégorie: Agents de communication à la clientèle (article 29-1)
XEROX LUXEMBOURG S.A.
15, rue de l'Industrie
L-8005 Bertrange

Catégorie: Agents administratifs du secteur financier (article 29-2)
AMERICAN EXPRESS FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
74, Mühlenweg
L-2155 Luxembourg

Catégorie: Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (article 29-3)
COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG PSF S.A.
en abrégé «CTG LUXEMBOURG PSF S.A.»
10A, ZA de Bourmicht
L-8070 Bertrange

SUN MICROSYSTEMS FINANCIAL SECTOR S.A R.L.
77-79, Parc d'Activités
L-8308 Capellen

XEROX LUXEMBOURG S.A.
15, rue de l'Industrie
L-8005 Bertrange

Il y a lieu **de modifier** au tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Gérants de fortunes (article 24 B)
– l'adresse de l'établissement suivant:
TARENO (LUXEMBOURG) S.A.
3, rue de la Poste
L-2346 Luxembourg

Catégorie: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 24 C)
– l'adresse de l'établissement suivant:
CAPITAL @ WORK INTERNATIONAL S.A.
75, Parc d'activité de Capellen
L-8308 Capellen

Catégorie: Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (article 29-3)
– l'adresse de l'établissement suivant:
STERIA PSF LUXEMBOURG S.A.
145, rue du Kiem
L-8030 Strassen

Il y a lieu **de retirer** du tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Gérants de fortunes (article 24 B)
BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
6H, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

Catégorie: Distributeurs de parts d'opc (article 24 D)
J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
6H, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

Catégorie: Conseillers en opérations financières (article 25)
GMI-CONSEIL EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A.
50, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

Catégorie: Professionnels effectuant des opérations de prêt (article 28-4)
EUROLEASE-FACTOR S.A.
14, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg

Catégorie: Succursales de professionnels du secteur financier d'origine communautaire établies au Luxembourg
BACHE FINANCIAL LIMITED, Londres (Royaume-Uni),
succursale de Luxembourg
8, rue Beck
L-1222 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Arthur Philippe
Directeur

Jean-Nicolas Schaus
Directeur Général

Arrêté ministériel du 9 juin 2005 concernant la composition du Conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du Service central de la statistique et des études économiques (STATEC). – Rectificatif.

Au Mémorial B – N° 45 du 1er juillet 2005, à la page 739, dans l'article 1er point b) , le 1er tiret est à lire comme suit:

– Administration des Contributions Directes et des Accises
MM. Claude Schott, Conseiller de direction 1re classe, membre titulaire;
Georges Peiffer, Attaché de gouvernement, membre suppléant.

Arrêté ministériel du 22 juin 2005 portant fixation des audiences de vacation pendant les vacances judiciaires de l'année 2005. – Rectificatif.

RECTIFICATIF

Au Mémorial B N° 48 du 13 juillet 2005 à la page 766, il y a lieu de lire sous Art. 2 relatif aux audiences de vacation du **Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg** pendant les vacances judiciaires de l'année 2005:

a) **en matière de référé:**

1) **pour les référés ordinaires**:
les lundis 18 juillet 2005, 25 juillet 2005, 1er août 2005, 8 août 2005, 22 août 2005, 29 août 2005 et 12 septembre 2005,

2) **pour les référés divorce:**
les lundis 18 juillet 2005, 25 juillet 2005, 1er août 2005, 8 août 2005, 22 août 2005, 29 août 2005 et 12 septembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 53 **28 juillet 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 14 juillet 2005 portant fixation des audiences des juridictions judiciaires pendant l'année judiciaire 2005/2006.

Le Ministre de la Justice,

Vu l'article 142 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'avis de la Cour Supérieure de Justice du 7 juillet 2005;

Arrête:

A l'exception des jours fériés légaux, des vacances judiciaires et des périodes de service réduit du 24 au 31 décembre 2005 ainsi que du 10 au 21 avril 2006, les audiences des juridictions judiciaires sont fixées comme suit:

Art. 1er. Les audiences de la **COUR SUPERIEURE DE JUSTICE** sont fixées pendant l'année judiciaire 2005/2006 comme suit:

a) la **Cour de cassation** siège les jeudis à 9.00 heures du matin, en la salle N° 1

b) la **Cour d'appel** siège comme suit:

1) la **première chambre**, connaissant des affaires civiles, à l'exception des affaires de référé, les mercredis et les vendredis, chaque fois à 9.00 heures du matin, en la salle N° 2;

2) la **deuxième chambre**, connaissant des affaires de référé-divorce et des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce, les lundis et les mercredis à 15.00 heures, en la salle N° 2;

3) la **troisième chambre**, connaissant des affaires de droit du travail, les mardis, à 9.00 heures du matin et les jeudis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle N° 2;

4) la **quatrième chambre,** connaissant des affaires commerciales, les mardis et les mercredis, chaque fois à 9.00 heures du matin, en la salle N° 1;

5) la **cinquième chambre**, sous réserve des audiences mentionnées sub 11), connaissant des affaires correctionnelles, les mardis, à 15.00 heures et les vendredis, à 9.00 heures, chaque fois en la salle N° 1; les troisième et quatrième mercredis, à 9.15 heures, pour les affaires à traiter en chambre du conseil;

6) la **sixième chambre,** connaissant des affaires correctionnelles, les lundis, à 9.00 heures du matin, en la salle N° 1;

7) la **septième chambre**, connaissant des affaires de référés ordinaires et en matière du travail, ainsi que des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce, les mardis, à 15.00 heures, en la salle N° 2, et les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 314, au 3ième étage;

8) la **huitième chambre**, connaissant des affaires de droit du travail et des affaires d'exequatur, les lundis, à 9.00 heures du matin, en la salle N° 2, et les jeudis, à 15.00 heures, en la salle N° 1;

9) la **neuvième chambre**, connaissant des affaires civiles et commerciales, les mercredis, à 9.00 heures du matin et les jeudis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle N° 314;

10) la **dixième chambre**, connaissant des affaires correctionnelles, les lundis et les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 1; les premier et deuxième mercredis, à 9.15 heures, pour les affaires à traiter en chambre du conseil;

11) la **chambre criminelle**, selon les besoins, les premier et deuxième mardis et les troisième et quatrième lundis, chaque fois à 15.00 heures, en la salle N° 1;

12) la **chambre du conseil de la Cour d'appel** est assumée du 16 septembre 2005 au 15 juillet 2006 par la sixième chambre;

13) la **chambre d'appel de la jeunesse**, le deuxième lundi du mois, à 15.00 heures, en la salle N° 2.

La Cour de cassation et la Cour d'appel peuvent en outre siéger, en dehors de leurs audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

* * *

Art. 2. Les audiences du **TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG** sont fixées pendant l'année judiciaire 2005/2006 comme suit:

1) la **première chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles en matière d'intérêts civils, les lundis, à 9.00 heures du matin, en la salle N° 35, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 100 de la Cour Supérieure de Justice et les mercredis, à 9.00 heures du matin, en la salle N° 35;

2) la **deuxième chambre**, connaissant spécialement des affaires commerciales et des appels des décisions des juges de paix en matière commerciale, les mercredis, jeudis et vendredis à 9.00 heures, en la salle N° 1 au Plateau du St. Esprit;

3) la **troisième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles, notamment des affaires domaniales, des poursuites en matière de saisie immobilière, des appels des décisions des juges de paix en matière civile,

y compris des appels en matière de bail à loyer, les mardis, à 15.00 heures, en la salle N° 35, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 100 de la Cour Supérieure de Justice et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 35;

4) la **quatrième chambre**, connaissant spécialement des affaires de divorce et de séparation de corps, les lundis, à 14.30 heures, en la salle N° 35, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 35 et les jeudis, à 9.00 heures, en la salle N° 31;

5) la **cinquième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, selon les besoins du service;

6) la **sixième chambre,** connaissant spécialement des affaires commerciales et des appels des décisions des juges de paix en matière commerciale, les mardis, mercredis et jeudis, à 9.00 heures, en la salle N° 2 au Plateau du St. Esprit;

7) la **septième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, les lundis, à 15.00 heures, en la salle N° 21, les mardis, à 15.00 heures, en la salle N° 31, les mercredis, jeudis et vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 25;

8) la **huitième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles en matière d'intérêts civils, les lundis à 9.00 heures, en la salle N° 1, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 25 et les mercredis, à 9.00 heures, en la salle N° 100 de la Cour Supérieure de Justice;

9) la **neuvième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles et criminelles, les lundis, les mardis, les mercredis et jeudis, à 15.00 heures, en la salle N° 25, et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 25;

10) la **dixième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles en matière d'intérêts civils et des appels des décisions des juges de paix en matière civile, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 1, les jeudis, à 15.00 heures, en la salle 100 de la Cour Supérieure de Justice et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 21;

11) la **onzième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles en matière d'intérêts civils, les mardis, à 15.00 heures en la salle N° 1, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 35 et les vendredis, à 15.00 heures, en la salle N° 1;

12) la **douzième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, les deuxième et quatrième lundis, à 9.00 heures, en la salle N° 21, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 21, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 21, les jeudis, à 9.00 heures, en la salle N° 21 et les vendredis à 15.00 heures, en la salle N° 25;

13) la **treizième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, chaque premier et troisième lundi, à 9.00 heures, en la salle N° 21, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 31, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 31, les jeudis, à 15.00 heures, en la salle N° 21 et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 31;

14) la **quatorzième chambre**, connaissant spécialement des affaires d'appel de justice de paix en matière civile, les lundis, à 9.00 heures, en la salle N° 35, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 1 et les vendredis, à 15.00 heures, en la salle N° 21;

15) la **quinzième chambre**, connaissant spécialement des affaires commerciales et des affaires d'appel de justice de paix en matière commerciale, les lundis, à 15.00 heures, en la salle N° 1 au Plateau du St. Esprit, les mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 1 au Plateau du St. Esprit et les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 1 au Plateau du St. Esprit;

16) la **seizième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, les lundis, à 15.00 heures, en la salle N° 35, les mardis, à 15.00 heures, en la salle N° 21, les mercredis, à 9.00 heures, en la salle N°21, les jeudis, à 15.00 heures, en la salle N° 31 et chaque deuxième et quatrième vendredi, à 15.00 heures, en la salle N° 35;

17) la **dix-septième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles en matière d'intérêts civils, les lundis, à 9.00 heures, en la salle 100 de la Cour Supérieure de Justice, les mercredis, à 9.00 heures, en la salle N° 31 et les jeudis, à 9.00 heures, en la salle N° 1;

18) la **chambre criminelle** sera assumée du 16 septembre 2005 au 15 juillet 2006 par la neuvième chambre, selon les besoins du service, les lundis à partir de 15.00 heures, en la salle N° 25;

19) la **chambre du conseil** en matière correctionnelle sera assumée du 16 septembre 2005 au 15 juillet 2006 par la cinquième chambre.

Les **audiences de référé** sont fixées comme suit:

a) en matière ordinaire:
les lundis, à 9.00 heures, salle N° 25;
les lundis, à 14.30 heures, salle N° 31;
les jeudis, à 9.00 heures, salle N° 35;
Toutes les affaires de référé en matière ordinaire doivent être enrôlées pour l'audience du lundi, à 14.30 heures;

b) en matière de divorce et de séparation de corps:
les lundis, à 9.00 heures, salle N° 31;
les jeudis, à 15.00 heures, salle N° 35;
Toutes les affaires de référé en matière de divorce doivent être enrôlées pour l'audience du lundi, à 9.00 heures.

Les audiences du **tribunal des tutelles** auront lieu les mercredis à 15.00 heures,
et les vendredis à 9.00 heures, chaque fois au 12, Côte d'Eich:

Les audiences du **tribunal de la jeunesse** auront lieu:
les mardis, à 15.00 heures, au 19, rue du Nord, salle N° 1;
les vendredis, à 9.00 heures, au 12, Côte d'Eich.

L'**enrôlement des affaires nouvelles** se fera comme suit:

Affaires civiles: nouveau régime (NCPC): dépôt auprès de la première chambre;
assignations à date fixe: mercredi, à 9.00 heures, salle N° 35;

Appels justice de paix: nouveau régime: dépôt auprès de la troisième chambre;

Appels bail à loyer: mardi, à 15.00 heures, troisième chambre;

Affaires commerciales y compris les appels de justice de paix: vendredi, à 9.00 heures, deuxième chambre;

Affaires de divorce et de séparation de corps: jeudi, à 9.00 heures, quatrième chambre.

* * *

Art. 3. Les audiences du **TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH** sont fixées pendant l'année judiciaire 2005/2006 comme suit:

1) Les audiences réservées aux **affaires civiles et commerciales**:
   a) pour les affaires civiles ordinaires, les mardis, à 9.00 heures;
   b) pour les affaires de divorce et de séparation de corps, les mercredis, à 9.00 heures;
   c) pour les affaires commerciales, les mercredis, à 10.00 heures;
   d) suivant les besoins du service, pour l'évacuation des affaires civiles et commerciales **urgentes**, les vendredis, à 14.30 heures.

2) Les audiences réservées aux **affaires correctionnelles**:
   a) les jeudis, à 9.00 heures;
   b) les vendredis, à 9.00 heures;
   c) les vendredis, à 14.30 heures, selon les besoins du service;

3) Les audiences de la **chambre criminelle**:
   suivant les besoins du service, les jeudis, à 9.00 heures;

4) Les audiences de **référé**:
   les mardis, à 14.00 heures;

5) Les audiences du **tribunal de la jeunesse**:
   les premier et troisième mercredis, à 14.00 heures;

6) Les audiences du **juge des tutelles**:
   les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois à 14.00 heures.

* * *

Art. 4. Les audiences de la **JUSTICE DE PAIX DE LUXEMBOURG** sont fixées pendant l'année judiciaire 2005/2006 comme suit:

Audiences au bâtiment de la Justice de Paix à Luxembourg, 17, rue du Nord:

1) pour les **affaires de police**:
   les lundis, à 9.00 heures, salle N° 1;
   les mardis, à 9.00 heures, salle N° 1;

2) pour les **affaires civiles et commerciales ordinaires,** ainsi que pour les **contredits à ordonnances de paiement**:

les lundis, à 9.00 heures, salle N° 2 (Référés);

les lundis, à 15.00 heures, salle N° 3;

les mardis, à 15.00 heures, salle N° 2;

les mercredis, à 9.00 heures et à 15.00 heures, salle N° 1;

les 3es mercredis, à 15.00 heures, salle N° 2;

les 1er, 2e, 4e, et 5e mercredis, à 15.00 heures, salle N° 3;

les 1er et 3e mercredis, à 9.00 heures, salle N° 2;

les 1er, 2e, 3e et 5e mercredis, à 9.00 heures, salle N° 3;

les jeudis, à 15.00 heures, salle N° 1 (Fixations);

les 1er, 3e, 4e et 5e vendredis, à 9.00 heures, salle N° 1;

les 2es vendredis, à 9.00 heures, salle N° 2;

3) pour les **affaires de bail à loyer**:

les 1er, 2e, 3e, 4e lundis, à 9.00 heures, salle N° 3;

les 1er et 3e mardis, à 9.00 heures, salle N° 3;

les 4es mercredis, à 9.00 heures, salle N° 3;

les 1er, 2e, 3e et 5e jeudis, à 9.00 heures, salle N° 3;

les 2es vendredis, à 9.00 heures, salle N° 1;

4) pour les **affaires d'aliments et de saisie-arrêt**:

les mardis, à 9.00 heures, salle N° 2;

le premier mercredi de chaque mois, à 15.00 heures, salle N° 2;

les 1er, 2e, 3e et 5e jeudis, à 9.00 heures, salle N° 1 (Fixations);

5) pour les **affaires de droit du travail**:

a) régime des employés privés:

le 1er lundi, à 15.00 heures, salle N° 1;

les 1er, 3e et 5e lundis, à 15.00 heures, salle N° 2;

les 2e, 4e et 5e lundis, à 15.00 heures, salle N° 1;

le 2e mardi, à 9.00 heures, salle N° 3;

le 4e mardi, à 9.00 heures, salle N° 3;

les 1er, 3e et 5e mardis, à 15.00 heures, salle N° 3;

le 2e mercredi, à 15.00 heures, salle N° 2;

le 4e jeudi, à 9.00 heures, salle N° 3;

alternativement les jeudis et vendredis, à 9.00 heures, respectivement en les salles N° 2 et 3;

b) régime des ouvriers:

les 2e et 4e lundis, à 15.00 heures, salle N° 2;

les 2e et 4e mardis, à 15.00 heures, salle N° 3;

les 2e et 4e mercredis, à 9.00 heures, salle N° 2;

alternativement les jeudis et vendredis, à 9.00 heures, respectivement en les salles N° 2 et 3;

c) pour les affaires de référé en matière de droit du travail:

les 2e et 4e jeudis, à 15.00 heures, salle N° 3;

le 3e mercredi, à 15.00 heures, salle N° 3.

* * *

Art. 5. Les audiences de la **JUSTICE DE PAIX D'ESCH-SUR-ALZETTE** sont fixées pendant l'année judiciaire 2005/2006 comme suit:

Audiences au siège de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, place de la Résistance:

1) pour les **affaires civiles et commerciales introduites par citation d'huissier**:
   les lundis, à 9.00 heures en la salle N° 14 au premier étage;
   les 1er, 3e et 5e lundis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les 1er, 3e et 5e mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 20 au troisième étage;
   les 1er, 3e et 5e mercredis, à 9.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage.
   La mise au rôle des affaires se fera pour l'audience du lundi, à 9.00 heures;

2) pour les **affaires de bail à loyer**:
   les 2e et 4e mercredis, à 9.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les 1er, 3e et 5e jeudis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les vendredis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;

3) pour les **affaires de saisie-arrêt et de cession sur les revenus protégés et de surendettement des particuliers**:
   les lundis, à 9.00 heures, en la salle N° 20 au troisième étage;
   les 1er, 4e et 5e mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les mercredis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les vendredis, à 15.00 heures, en la salle N° 20 au troisième étage;

4) pour les **affaires de contredits à ordonnances conditionnelles de paiement et les affaires introduites sur base des articles 1011 du nouveau code de procédure civile et 292 bis du code des assurances sociales**:
   les 2e et 4e lundis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les 3es mardis, à 9.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les 1er, 2e et 4e mardis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les 2e et 4e jeudis, à 15.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;

5) pour les **affaires relevant du droit du travail**:
   a) régime des employés privés:
      les 1er, 2e, 3e et 5e mardis, à 15.00 heures, en la salle N° 20 au troisième étage;
      les 1er, 3e et 5e vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 20 au troisième étage;
   b) régime des ouvriers:
      les jeudis, à 9.00 heures, en la salle N° 20 au troisième étage;
      les 2e, 3e et 4e lundis, à 15.00 heures en la salle N° 20 au troisième étage;

6) pour les **affaires de police**:
   les vendredis, à 9.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage;
   les 2e et 4e jeudis, à 9.00 heures, en la salle N° 14 au premier étage.

Chaque juge de paix peut en outre siéger, en dehors de ses audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 6. Les audiences de la **JUSTICE DE PAIX DE DIEKIRCH** sont fixées pendant l'année judiciaire 2005/2006 comme suit:

Audiences au siège de la Justice de Paix à Diekirch, bei der Aler Kiirch:

1) pour les **affaires civiles et commerciales**:
   les lundis, mercredis et jeudis à 14.30 heures et les vendredis à 9.30 heures avec faculté de dédoubler les audiences civiles suivant les besoins et les disponibilités les lundis, mercredis et jeudis.
   La mise au rôle des affaires civiles et commerciales se fera pour l'audience du vendredi, y compris les affaires de référé en cette matière;

2) pour les **affaires de droit du travail, y compris les affaires de référé**:
les lundis, à 9.00 heures (ouvriers);
les vendredis, à 9.30 heures (employés privés),
avec faculté de dédoublement;

3) pour les **audiences de police**:
les mardis, à 15.00 heures.

* * *

Art. 7. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.
Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Juridictions de l'ordre administratif. – Fixation des audiences pendant l'année judiciaire 2005/2006.

Cour administrative:

Les audiences publiques de la Cour administrative sont fixées comme suit:
– le mardi matin à 9.00 heures
– le jeudi matin à 9.00 heures

chaque fois en la salle d'audience commune des juridictions administratives au Nouvel Hémicycle, 1, rue du Fort Thüngen à L-1499 Luxembourg-Kirchberg.

Tribunal administratif:

Les audiences publiques du Tribunal administratif sont fixées comme suit:

Première chambre:
– le lundi matin à 9.00 heures
– le mardi après-midi à 15.00 heures
– le mercredi après-midi à 15.00 heures

Deuxième chambre:
– le lundi après-midi à 15.00 heures
– le mercredi matin à 9.00 heures
– le jeudi après-midi à 15.00 heures

chaque fois en la salle d'audience commune des juridictions administratives au Nouvel Hémicycle, 1, rue du Fort Thüngen à L-1499 Luxembourg-Kirchberg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 54 **2 août 2005**

Sommaire

Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé. – Nominations. – Par arrêté du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 21 juillet 2005, ont été nommés membres du Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé:

M. Jean-Pierre BOLMER;
Mme Arlette DE BOURCY-LOMMEL;
M. Georges EVEN;
Mme Judith FEIDER;
Mme Chantalle GANSEN;
M. François JACQUES;
M. Gaston JUNCK;
M. Marc MATHEKOWITSCH;
M. Norbert MELCHER;
Mme Yolande NEIENS-KOHN;
M. l'Abbé André HEIDERSCHEID;
M. André HOHENGARTEN;
Mme Marie-Anne THOMMES;
M. Jos WEIRICH;
Mme Danielle WENZEL.

Mme Marie-Anne THOMMES a été nommée présidente du Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé. MM. Jos. WEIRICH et Marc MATHEKOWITSCH ont été nommés vice-présidents du Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé.

Commission de Surveillance du Secteur Financier.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2004

(Publication prévue par l'article 22 (2) de la loi du 23 décembre 1998
portant création d'une Commission de Surveillance du Secteur Financier)

CONSEIL DE GOUVERNEMENT du 1er juillet 2005

Le Gouvernement en Conseil, dans sa réunion du 1er juillet 2005, a accordé décharge aux organes de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour l'exercice financier 2004, conformément à l'article 22 (2) de la loi du 23 décembre 1998 portant création de la CSSF.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Actif	*EUR*	*EUR*
Actif immobilisé		47.203.304
- Immobilisations corporelles	47.200.304	
- Immobilisations financières	3.000	
Actif circulant		8.267.168
- Créances	1.008.530	
- Avoirs en banques	7.258.638	
Compte de régularisation	154.205	154.205
Total de l'actif		55.624.677
Passif		
Capitaux propres		6.324.538
- Résultats reportés	4.477.037	
- Bénéfice de l'exercice	1.847.501	
Provisions pour risques et charges		166.855
- Provisions pour dettes latentes	35.564	
- Provisions pour litiges	131.291	
Dettes		49.133.284
- Dettes envers des établissements de crédit	47.918.557	
- Autres dettes	1.214.727	
Total du passif		55.624.677

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2004

Charges	*EUR*
Frais de personnel	14.490.547
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	1.862.803
Autres charges d'exploitation	3.149.031
Intérêts et charges assimilées	1.148.634
Charges exceptionnelles	25.689
Bénéfice de l'exercice	1.847.501
Total des charges	22.524.205
Produits	
Taxes perçues	21.504.700
Intérêts et produits assimilés	324.712
Autres produits d'exploitation	539.935
Produits exceptionnels	154.858
Total des produits	22.524.205

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Simone Delcourt *Directeur* **Arthur Philippe** *Directeur* **Jean-Nicolas Schaus** *Directeur général*

Entreprises d'assurances. – «INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 13 juillet 2005, Monsieur Geert EIJKENBOOM a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances vie «INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.» en remplacement de Monsieur Joop KANEN.

Inspection générale de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, Madame Nadine WALLERS, chargée d'études auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale, a été nommée à la fonction de chargée d'études principale auprès de la même administration avec effet au 1er septembre 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour Jeunes. – Agréments. – L'agrément prévu par la loi est accordé à l'organisme gestionnaire «Jugendhaus Miersch asbl», ayant son siège à 2, rue Jean Majerus, L-7555 Mersch, pour l'exercice de son activité du service pour jeunes au JUGENDHAUS MIERSCH, sis à 2, rue Jean Majerus, L-7555 Mersch.

L'agrément annule et remplace l'agrément 200501/23.

L'agrément est enregistré sous le numéro RN 200506/23.

L'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire, «Croix-Rouge luxembourgeoise» ayant son siège à L-2014 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité pour son service pour jeunes à

«Maison des Jeunes Dalheim/Weiler-La-Tour», sis à 3, Kierlingerstross, L-5685 Dalheim et sis à 7, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-La-Tour.

L'agrément est enregistré sous le numéro 200506/22.

L'agrément limité dans le temps est accordé jusqu'au 1er janvier 2006 à, «Schëfflenger Jugendhaus asbl» ayant son siège B.P. 11 L-3801 Schifflange, pour l'exercice de l'activité pour son service pour jeunes au «Schëfflenger Jugendhaus», sis à 10, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange. L'agrément limité dans le temps est accordé sous réserve de l'exécution par l'organisme gestionnaire de la condition de se conformer à l'article 2 de la loi.

L'agrément limité dans le temps prend cours le 30 juin 2005 et est enregistré sous le numéro AL200506/24.

L'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire «Croix-Rouge Luxembourgeoise», ayant son siège à L-2041 Luxembourg, pour l'exercice de son activité du service pour jeunes à la «Maison des Jeunes Junglinster», sis à rue Hiel, L-6131 Junglinster

L'agrément est enregistré sous le numéro 200506/25.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour personnes âgées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 9 juin 2005, l'agrément définitif, accordé en date du 31 août 2000 à l'organisme gestionnaire «Ville de Dudelange» pour l'exercice de l'activité d'«appel – assistance externe» à l'adresse B.P. 73, L-3401 Dudelange, enregistré sous le numéro PA/00/08/007, est retiré à partir du 9 juin 2005 pour cause d'arrêt de l'activité en question.

Par arrêté ministériel du 15 juin 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 6 mois à l'organisme gestionnaire «Syrdall Heem asbl», ayant son siège social à B.P. 24, L-6905 Niederanven, pour l'exercice de l'activité de «centre régional d'animation et de guidance» à l'adresse 18, rue principale, L-5201 Sandweiler.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/05/05/033.

Par arrêté ministériel du 28 juin 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 2 ans à l'organisme gestionnaire «Aide pour personnes âgées Prënzebierg asbl», ayant son siège social à route de Pétange, L-4645 Niedercorn, pour l'exercice de l'activité de «centre régional d'animation et de guidance» à l'adresse 9, rue des écoles, L-4551 Niedercorn.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/99/05/023.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour personnes handicapées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 30 juin 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Fondation Autisme Luxembourg», ayant son siège à 52, rue Ch. Martel, L-2134 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 31, Duerfstrooss, L-9766 Munshausen.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 22 septembre 2003, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Fondation Autisme Luxembourg», ayant son siège à 52, rue Ch. Martel, L-2134 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 31, Duerfstrooss, L-9766 Munshausen.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 0317/2.

Par arrêté ministériel du 30 juin 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Fondation A.p.e.m.h.», ayant son siège au Centre Nossbierg, Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 43, am Duerf, Wahlhausen.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 22 octobre 2004, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Fondation A.p.e.m.h.», ayant son siège au Centre Nossbierg, Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse 43, am Duerf, Wahlhausen.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 0409/21.

Par arrêté ministériel du 29 juin 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation Autisme Luxembourg», ayant son siège à 52, rue Ch. Martel, L-2134 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 31, Duerfstrooss, L-9766 Munshausen.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 22 septembre 2003, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Fondation Autisme Luxembourg», ayant son siège à 52, rue Ch. Martel, L-2134 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 31, Duerfstrooss, L-9766 Munshausen.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 0317/1.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 55 **12 août 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Fernand Michel LENTZ et Madame Danielle Suzanne Louise MERTES à changer les prénoms et nom patronymique actuels de leur fille Valia Candy LENTZ MERTES en ceux de «Candy Valia LENTZ».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Fernand Michel LENTZ et Madame Danielle Suzanne Louise MERTES, demeurant à L-6833 Biwer, 72, Haaptstrooss, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms et nom patronymique actuels de leur fille Valia Candy LENTZ MERTES, née le 28 août 2001 au Pérou, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Candy Valia LENTZ»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Fernand Michel LENTZ et Madame Danielle Suzanne Louise MERTES sont autorisés à changer les prénoms et nom patronymique actuels de leur fille Valia Candy LENTZ MERTES en ceux de «Candy Valia LENTZ».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Marco AGOSTINI et Madame Tanja HIPPERTCHEN à changer les prénoms actuels de leur fils Gift Mpho AGOSTINI en ceux de «Alessandro Jared Gift».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Marco AGOSTINI et Madame Tanja HIPPERTCHEN, demeurant à L-4665 Differdange, 62, rue Charles Schambourg, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de leur fils Gift Mpho AGOSTINI, né le 28 juin 2004 en Afrique du Sud, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Alessandro Jared Gift»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Marco AGOSTINI et Madame Tanja HIPPERTCHEN sont autorisés à changer les prénoms actuels de leur fils Gift Mpho AGOSTINI en ceux de «Alessandro Jared Gift».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Patrick ARENDT et Madame Rachel Chantal Jacqueline JUCKEM à changer les prénoms actuels de leur fils Kagiso Gooi ARENDT en celui de «Lenny».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick ARENDT et Madame Rachel Chantal Jacqueline JUCKEM, demeurant à L-3327 Crauthem, 10, rue de Hellange, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de leur fils Kagiso Gooi ARENDT, né le 2 septembre 2004 en Afrique du Sud, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «Lenny»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Patrick ARENDT et Madame Rachel Chantal Jacqueline JUCKEM sont autorisés à changer les prénoms actuels de leur fils Kagiso Gooi ARENDT en celui de «Lenny».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Mutambayi BANZA à changer son prénom actuel en ceux de «Justin Mutambayi».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Benoît DUVIEUSART, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Mutambayi BANZA, né le 22 octobre 1951 à Mbujimayi (Congo), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4665 Differdange, 37, rue Charles Schambourg, l'autorisation de changer son prénom actuel en ceux de «Justin Mutambayi»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Mutambayi BANZA est autorisé à changer son prénom actuel en ceux de «Justin Mutambayi».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Madame Birgit CLASEN à changer son prénom actuel en celui de «Biggi».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Birgit CLASEN, née le 28 septembre 1971 à Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3280 Bettembourg, 37, rue Sigefroi, sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Biggi»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Birgit CLASEN est autorisée à changer son prénom actuel en celui de «Biggi».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Marco Paulo MATOS NUNES à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Marco NUNES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Marco Paulo MATOS NUNES, né le 27 juin 1976 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3960 Ehlange, 30A, rue du Centre, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Marco NUNES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Marco Paulo MATOS NUNES est autorisé à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Marco NUNES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Madame Sindy TOMASINI à changer son prénom actuel en celui de «Cindy »

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Marc KERGER, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Madame Sindy TOMASINI, née le 15 janvier 1980 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3390 Peppange, 8, rue de Crauthem, l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Cindy»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Sindy TOMASINI est autorisée à changer son prénom actuel en celui de «Cindy».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Thomas Aloyse Ferdinand WEILAND et Madame Michèle BIEL à changer le prénom actuel de leur fille Zandile WEILAND en ceux de «Zandile Lucie».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Thomas Aloyse Ferdinand WEILAND et Madame Michèle BIEL, demeurant à L-6951 Olingen, 32, rue de Flaxweiler, sollicitant l'autorisation de changer le prénom actuel de leur fille Zandile WEILAND, née le 1er septembre 2004 en Afrique du Sud, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Zandile Lucie»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Thomas Aloyse Ferdinand WEILAND et Madame Michèle BIEL sont autorisés à changer le prénom actuel de leur fille Zandile WEILAND en ceux de «Zandile Lucie»;

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 14 juin 2005 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du centre de recherche public Gabriel Lippmann.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Vu l'art. 10 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet:

1. l'organisation de la recherche et du développement technologique dans le secteur public;
2. le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant création d'un centre de recherche public auprès du Centre Universitaire de Luxembourg et les art. 11 et 14 des statuts qui en font partie intégrante;

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'administration du centre de recherche public du Centre Universitaire de Luxembourg;

Vu la démission de Monsieur Charles-Louis ACKERMANN, membre;

Arrête:

Art. 1er. Est nommé membre du conseil d'administration du centre de recherche public créé par règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 auprès du Centre Universitaire de Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2005 et en qualité de personnalité compétente des secteurs privé et public, indépendante de l'organisme, du service ou de l'établissement auprès duquel le CRP a été créé:

– Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN, Président et CEO, IEE S.A.

Art. 2. Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN termine le mandat de Monsieur Charles-Louis ACKERMANN qu'il remplace.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Mémorial et transmis à l'intéressé pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 14 juin 2005.
Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté ministériel du 14 juillet 2005 arrêtant le résultat du référendum du 10 juillet 2005 sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,

Vu l'article 60 de la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national;

Vu la loi du 14 avril 2005 portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004;

Vu le procès-verbal de recensement général du 13 juillet 2005 portant sur le résultat du référendum du 10 juillet 2005 sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe;

Arrête:

Article 1er. Le recensement des votes a donné le résultat suivant:

Bulletins trouvés dans les urnes:	199.609
Bulletins blancs:	3.953
Bulletins nuls:	1.905
Bulletins valables:	193.751
Votes affirmatifs:	109.510
Votes négatifs:	84.241

Article 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Arrêté ministériel du 18 juillet 2005 portant nomination du président du conseil d'administration du centre de recherche public Gabriel Lippmann.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Vu l'art. 10 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet:

1. l'organisation de la recherche et du développement technologique dans le secteur public;
2. le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant création d'un centre de recherche public auprès du Centre Universitaire de Luxembourg et les art. 11 et 14 des statuts qui en font partie intégrante;

Vu la démission de Monsieur Charles-Louis ACKERMANN, membre du bureau et Président du conseil d'administration;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2005 portant modification de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'administration du centre de recherche public du Centre Universitaire de Luxembourg;

Vu la proposition soumise par le conseil d'administration;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN est nommé membre du bureau et Président du conseil d'administration du centre de recherche public créé auprès du Centre Universitaire de Luxembourg.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial et transmis à l'intéressé pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté ministériel du 21 juillet 2005 portant renouvellement de la composition de l'organe de taxation en matière de droit successoral rural.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu la loi du 9 juillet 1969 et celle du 5 avril 1989 ayant pour objet de modifier et de compléter certains articles du code civil (818, 932, 866, 2103(3) et 2109);

Vu le règlement grand-ducal du 31 janvier 1970 portant institution d'un organe de taxation en matière de droit successoral rural;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de l'organe de taxation en matière de droit successoral rural:

a) membres effectifs:

MM. HOFFMANN Jean-Paul, conseiller économique 1ère classe au Service d'Economie rurale,

PÜTZ Georges, inspecteur principal 1er en rang au Service d'Economie rurale,

SCHMIT Alex, ingénieur-chef de service à l'Administration des services techniques de l'agriculture,

STEICHEN Camille, agriculteur à Kehmen,

FISCH Marc, agriculteur à Calmus,

LEY Robert, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture,

M. LEONARDY Aly, viticulteur à Mertert, remplacera l'un des délégués de la profession agricole chaque fois que l'organe de taxation examine des questions ayant trait à la valeur de rendement d'une exploitation viticole.

b) membres suppléants:

MM. JACQUE Paul, ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang au Service d'Economie rurale,

CAURLA Paul, ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang à l'Administration des services techniques de l'agriculture,

MARX Aloyse, agriculteur à Garnich,

FEYDER Guy, agriculteur à Ehlerange,

JACQUES François, conseiller juridique, Luxembourg,

M. KOX Laurent, viticulteur à Remich, remplacera M. LEONARDY Aly en cas d'empêchement de celui-ci.

Art. 2. M. HOFFMANN Jean-Paul, précité, remplira les fonctions de président de l'organe de taxation et M. PÜTZ Georges, précité, remplira celles de secrétaire de l'organe de taxation.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise à chacun des membres, pour lui servir de titre, à la Cour des comptes et au Contrôleur financier pour information.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Association syndicale libre. – Bertrange. – En conformité à l'article 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour la pose d'une conduite d'eau dans des parcs à bétail aux lieux-dits «Hohkiemert, am Steg . . . etc.» à Bertrange, commune de Bertrange, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Bertrange.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Antoine HIENTGEN l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République du Tchad au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Edgard Jean-Marie ARENDT l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République du Yémen au Grand-Duché de Luxembourg.

Consulats. – Prorogations de mandats. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, le mandat consulaire de Madame Claudine LEFORT, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Montréal, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, le mandat consulaire de Monsieur Hanns MAIER, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Munich, a été prorogé pour une période de deux ans.

Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005, le mandat consulaire de Monsieur Jhangoo DARUWALLA, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Chennai a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005, le mandat consulaire de Monsieur Jorge Salas SANHUEZA, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Santiago de Chile a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Corps diplomatique. – Réintégration. – Nomination. – Par arrêtés grand-ducaux du 14 juillet 2005, Monsieur Stephan MULLER, Secrétaire de légation en service ordinaire, a été réintégré dans le corps diplomatique et nommé secrétaire de légation 1er en rang, conseiller de légation adjoint et conseiller de légation en service ordinaire.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005, Monsieur Félix CUMME, né le 24 septembre 1969, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005, Madame le Docteur Nadine GUENOUN, née le 2 février 1960, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005, Madame le Docteur Catherine MICHY, née le 14 mars 1972, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 juillet 2005, Monsieur Christophe FEDELLA, né le 11 septembre 1978, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 juillet 2005, Monsieur Albert DESCHAMPS, né le 17 janvier 1948, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 juillet 2005, Monsieur Thomas MANDERSCHEID, né le 19 juin 1971, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 20 juillet 2005, Madame le Docteur Yvette DE HOUCK, née le 24 avril 1952, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne et en médecine nucléaire au Luxembourg.

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005 Madame Edmée MAX, pharmacien, née le 8 février 1960 a été autorisée à reprendre et à exploiter la concession de pharmacie vacante à Hosingen.

Santé. – Médecine Vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 21 juillet 2005, Madame le Docteur Susi SCHOLTES, née le 10 juillet 1979, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005, Monsieur Daniel KIFFER, né le 24 mai 1978, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Administration de l'Aéroport – Démission

RECTIFICATIF

A été publié dans le Mémorial B-N° 39 du 20 mai 2005 à la page 677

Administration de l'Aéroport. – Démission. – Il fallait lire TERENS au lieu de TERNES.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 56 **16 août 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Luis ESCOBAR GUERRERO et Madame Priscilla Anne SCHILTZ à changer le nom patronymique actuel de leur fils Alejandro Luis ESCOBAR GUERRERO en celui de «ESCOBAR».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Luis ESCOBAR GUERRERO et Madame Priscilla Anne SCHILTZ, demeurant à L-1457 Luxembourg, 86, rue des Eglantiers, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Alejandro Luis ESCOBAR GUERRERO, né le 16 novembre 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «ESCOBAR»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Luis ESCOBAR GUERRERO et Madame Priscilla Anne SCHILTZ sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Alejandro Luis ESCOBAR GUERRERO en celui de «ESCOBAR».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur Paulo FERNANDES FERREIRA et Madame Lena Maria CRUZ MANATA à changer le nom patronymique actuel de Monsieur FERNANDES FERREIRA ainsi que celui de leurs enfants Stephan MANATA FERREIRA et Lisa FERNANDES FERREIRA en celui de «FERREIRA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Paulo FERNANDES FERREIRA, né le 28 août 1969 à Valdosende, Terras de Bouro (Portugal), de nationalité luxembourgeoise, et Madame Lena Maria CRUZ MANATA, demeurant à L-3824 Schifflange, 28, Cité um Benn, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de Monsieur FERNANDES FERREIRA ainsi que celui de leurs enfants Stephan MANATA FERREIRA, né le 22 mars 1992 à Esch-sur-Alzette, et Lisa FERNANDES FERREIRA, née le 27 janvier 2003 à Esch-sur-Alzette, tous deux de nationalité luxembourgeoise, en celui de «FERREIRA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Paulo FERNANDES FERREIRA et Madame Lena Maria CRUZ MANATA sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de Monsieur FERNANDES FERREIRA ainsi que celui de leurs enfants Stephan MANATA FERREIRA et Lisa FERNANDES FERREIRA en celui de «FERREIRA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur João Paulo VALENTE SIMÕES et Madame Andrée HAAG à changer le nom patronymique actuel de leur fille Nina VALENTE SIMÕES et de leur fils Nick VALENTE SIMÕES en celui de «SIMÕES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur João Paulo VALENTE SIMÕES et Madame Andrée HAAG, demeurant à L-7218 Helmsange, 20, rue des Champs, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille

Nina VALENTE SIMÕES, née le 23 décembre 2001 à Aix-la-Chapelle (Allemagne), et de leur fils Nick VALENTE SIMÕES, né le 3 janvier 2005 à Aix-la-Chapelle (Allemagne), tous deux de nationalité luxembourgeoise, en celui de «SIMÕES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur João Paulo VALENTE SIMÕES et Madame Andrée HAAG sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille Nina VALENTE SIMÕES et de leur fils Nick VALENTE SIMÕES, en celui de «SIMÕES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 30 juin 2005 modifiant l'arrêté ministériel du 14 février 2001 portant institution et organisation d'une commission consultative aéroportuaire.

Le Ministre des Transports,

Vu la loi du 31 janvier 1948 modifiée relative à la réglementation de la navigation aérienne;

Vu la loi du 19 mai 1999 ayant pour objet a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg, b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile;

Vu l'article 4 de l'arrêté ministériel du 14 février 2001 portant institution et organisation d'une commission consultative aéroportuaire;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission consultative aéroportuaire:

- **comme représentant du Ministère des Travaux Publics**
  Mme Maryse SCHOLTES, Premier Conseiller de Gouvernement
  en remplacement de Monsieur Fernand PESCH,
- **comme représentant de l'Airline Representatives and Operators Committee (AROC)**
  M. Marc GLOESENER, secteur passagers,
  en remplacement de Mme Stéphanie HÜLS.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et copie en sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 30 juin 2005.
Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005 autorisant Monsieur Pierre Norbert KNEIP à changer ses prénoms actuels en celui de «Norbert».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Pierre Norbert KNEIP, né le 11 mars 1930 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5880 Hesperange, 27, Ceinture um Schlass, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Norbert»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Pierre Norbert KNEIP est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de «Norbert».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 1er juillet 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005 autorisant Monsieur Laurent Nicolas KUFFER à changer ses prénoms actuels en ceux de «Lol Nicolas».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Laurent Nicolas KUFFER, né le 30 octobre 1978 à Ettelbruck, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9150 Eschdorf, 8, an der Huuscht, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Lol Nicolas»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Laurent Nicolas KUFFER est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de «Lol Nicolas».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 1er juillet 2005.
Henri

Circulaire ministérielle du 1er août 2005 Die Neuregelung der deutschen Rechtschreibung im luxemburgischen Schulsystem.

Auf der Grundlage der Entscheidungen der Kultusministerkonferenz der Bundesrepublik Deutschland vom 2. Juni 2005 und der zuständigen Behörden in Österreich und der Schweiz betreffend die Rechtschreibreform gelten für den Gebrauch der deutschen Schriftsprache in den Schulen Luxemburgs ab Schulbeginn 2005 folgende Richtlinien:

1. Die Neuregelung der deutschen Rechtschreibung, wie sie sich aus der deutschen amtlichen Regelung ergibt, ist die verbindliche Grundlage des Rechtschreibunterrichtes an allen luxemburgischen Schulen.
2. Am 31. Juli 2005 endet die Übergangsfrist. Schreibweisen, die nicht der Neuregelung entsprechen, werden ab dem 15. September 2005 als Fehler bewertet. In einigen Bereichen, in denen der Rat für deutsche Rechtschreibung seine Beratungen noch nicht abgeschlossen hat, wird bei der Bewertung weiterhin Toleranz geübt. Dies betrifft die Getrennt- und Zusammenschreibung, Worttrennung und Interpunktion. Die Übergangszeit wird in diesen Bereichen bis zu einer abschließenden Regelung verlängert, das heißt, die alte Schreibweise wird bis auf Weiteres nicht als falsch bewertet.
3. Der aktuelle Stand des Regelwerks und des Wörterverzeichnisses ist im Internet (unter www.ids-mannheim.de/reform/ bzw. unter www.rechtschreibkommission.de) und im Buchhandel zugänglich.

Luxemburg, den 1. August 2005.

Die Ministerin für Erziehung
und Berufsausbildung,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de la Gestion de l'Eau. – Examens. – L'Administration de la Gestion de l'Eau organisera au cours du mois de novembre 2005 un examen d'admission définitive dans la carrière de l'ingénieur technicien et au cours du mois de décembre 2005 un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Commission prévue à l'article 5 de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Monsieur Norbert BECKER, représentant de l'Association Luxembourgeoise des Editeurs de Journaux, a été nommé membre effectif de la Commission prévue à l'article 5 de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse, en remplacement de Monsieur Robert WIGET, membre effectif démissionnaire.

Conseil National des Programmes. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Madame Christiane WAGNER a été nommée membre suppléant du Conseil National des Programmes pour compte de l'organisation «OGB-L», en remplacement de Monsieur Romain BINSFELD, membre suppléant démissionnaire, dont elle achève le mandat.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de juillet 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– convention collective de travail pour les employés privés de la S.A. SAINT-PAUL Luxembourg, signée en date du 21 juin 2005 entre la S.A. SAINT-PAUL Luxembourg et le LCGB;
– convention collective de travail des ouvriers de la S.A. GOODYEAR et de la S.A. GOODYEAR Luxembourg TIRES signée en date du 10 mai 2005 entre la direction des sociétés GOODYEAR S.A. et GOODYEAR Luxembourg TIRES et les syndicats OGB-L, LCGB et SNEP;
– amendement à la convention collective de travail des employés 2005 de la S.A. CLOOS signé en date du 25 avril 2005 entre la direction de la S.A. CLOOS et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail des ouvriers de la S.àr.l. HEINTZ VAN LANDEWYCK signée en date du 29 avril 2005 entre la direction de la S.àr.l. HEINTZ VAN LANDEWYCK et les syndicats OGB-L et LCGB;
– addendum à la convention collective de travail des employés de la S.A. TDK RECORDING MEDIA EUROPE signé en date du 13 juin 2005 entre la S.A. TDK RECORDING MEDIA EUROPE et les syndicats OGB-L et LCGB;
– quatre conventions collectives de travail des employés privés des départements «Professionnal Staff», «School Nurse», «Teacher Assistants» et «Administrative Staff» de l'a.s.b.l. International School of Luxembourg signées en date du 15 juin 2005 entre la direction de l'a.s.b.l. International School of Luxembourg et les syndicats OGB-L et LCGB;
– annexe à la convention collective de travail des salariés de la S.A. SUDGAZ signée en date du 4 juillet 2005 entre la S.A. SUDGAZ et les syndicats OGB-L et LCGB;
– avenant à la convention collective de travail des ouvriers de la S.A. CTI SYSTEMS couvrant la période du 01.04.2005 au 31.03.2007 signé en date du 23 mai 2005 entre la S.A. CTI SYSTEMS et le syndicat LCGB;
– avenant à la convention collective de travail des employés de la S.A. CTI SYSTEMS couvrant la période du 01.04.2005 au 31.03.2007 signé en date du 23 mai 2005 entre la S.A. CTI SYSTEMS et le syndicat LCGB;
– convention collective de travail pour le personnel de la Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz signée en date du 2 mai 2005 entre la direction de la Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz et le syndicat LCGB;
– convention collective de travail des ouvriers de la S.A. ACCUMALUX valable du 01.05.2005 jusqu'au 31 mars 2008 signée en date du 1er avril 2005 entre la S.A. ACCUMALUX et le syndicat OGB-L;
– avenant à la convention collective de travail des ouvriers de la S.A. AIR LIQUIDE Luxembourg du 20 mars 1990, signé en date du 19 avril 2005 entre la S.A. AIR LQUIDE Luxembourg et le syndicat OGB-L;
– avenant à la convention collective de travail des employés de la S.A. AIR LIQUIDE Luxembourg du 29 décembre 1988 signé en date du 19 avril 2005 entre la S.A. AIR LIQUIDE Luxembourg et le syndicat OGB-L;
– convention collective de travail des salariés occupés dans les Etablissements Hospitaliers Luxembourgeois signée en date du 8 juillet 2005 entre l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail des ouvriers de la S. à r. l. SOTRASI signée en date du 27 juin 2005 entre la S. à r. l. SOTRASI et le syndicat OGB-L;
– convention collective de travail des employés de la S.A. PAUL WURTH pour les années 2005 à 2007 signée en date du 15 juillet 2005 entre la S.A. PAUL WURTH et les syndicats OGB-L et LCGB.

Corps diplomatique - Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 Monsieur Marc UNGEHEUER, Conseiller de légation première classe en service ordinaire, a été nommé Chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en République Démocratique Populaire Lao, avec résidence à Beijing.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 Monsieur Roland ENGELDINGER, Conseiller de légation adjoint en service ordinaire, a été nommé Conseiller de légation en service ordinaire, à partir du 1er septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 Madame Béatrice KIRSCH, Secrétaire de légation 1er en rang en service ordinaire, a été nommée Conseiller de légation adjoint en service ordinaire, à partir du 15 septembre 2005.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances cédante CATLIN INSURANCE COMPANY (UK) Limited (CICUL) vers l'entreprise d'assurances cessionnaire CATLIN INSURANCE COMPANY (UK) Limited (NewCo)

La FSA, Financial Services Authority, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances cédante CATLIN INSURANCE COMPANY (UK) Limited (CICUL) était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurances cessionnaire CATLIN INSURANCE COMPANY (UK) Limited (NewCo) avec effet au 21 juin 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Haute Cour militaire. – Cour d'appel militaire. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 démission honorable de ses fonctions de président de la Haute Cour militaire a été accordée à Monsieur Paul HEVER, président de chambre à la Cour d'appel à partir du 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, démission honorable de ses fonctions de membre effectif de la Cour d'appel militaire a été accordée à Monsieur Paul HEVER, président de chambre à la Cour d'appel, à partir du 1er octobre 2005.

Inspection générale de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Paul PAULY, attaché de la sécurité sociale auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale, a été nommé à la fonction de chargé d'études auprès de la même administration avec effet au 1er septembre 2005.

Liste officielle des fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999

(13)

I. SOCIETES D'EPARGNE-PENSION A CAPITAL VARIABLE (SEPCAV) (4)

ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2 route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE PAULIG GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE RAPALA GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

II. ASSOCIATIONS D'EPARGNE-PENSION (ASSEP) (9)

DEXIA PENSION FUND
69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

EUROPEAN PENSION FUND
26, rue du Marché- aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG
20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg

K BRIDGE
12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

LUXEMBOURG PENSION FUND
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PENSIONINVEST
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

PRIME PENSION, BGL ASSEP B
50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

THE CLEARSTREAM LUXEMBOURG PENSION FUND
42, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN
16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 19 juillet 1991:

Complément n° 2

Il y a lieu d'ajouter à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

FRANKLIN TEMPLETON EUROPEAN REAL ESTATE FUND OF FUNDS, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LI INVEST FONDS, 7, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

BLUEBAY STRUCTURED FUNDS, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

EUROPEAN CARBON FUND, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

NEXUM, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

CIHAC FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

TKE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

INTERFINANCE, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

1. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY BUYOUT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY TECHNOLOGY VENTURES, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:

CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

en

REICH & TANG GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 72(1) de la loi du 30 mars 1988:

Complément n° 2

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-JAPAN PLUS 5/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

ACTIVEST LUX TECHNOCONTROL 06/2005, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

ACTIVEST LUX VM EURORENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-AKTIEN-AUSTRALIEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-AKTIEN-EURO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-AKTIEN-SCHWEIZ, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-EURO-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-EURO-MEDIUM-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-EURO-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-US-DOLLAR-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ADIG WELTPLUS STRATEGIE 4/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
*BCV DYNAMIC FLOOR FUND, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
*BPI GLOBAL INVESTMENT FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*CALLANDER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CITIGARANT, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
*CF PRIVAT, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DA MULTIWERT FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*DWS EURORENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EUFI-GLOBAL, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
FT HUMANCARE, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
FT TECLEADERS, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*GAMAX FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*PIONEER FUNDS, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
*PREMIUM SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*SWISSCANTO (LU) BOND INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
*UBS (LUX) BOND FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*VICTORIA STRATEGIES PORTFOLIO, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ALTAE INTERNACIONAL SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*BALOISE FUND INVEST (LUX), 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*BRG FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
CITITRUST SICAV, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
*DIVERSIFIED SECURITIES FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
*FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*IDEAL INVEST SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTIBOND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTICASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTICOOPERATION, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTIPARTNER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTISTOCK, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LION OBLILUX, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*NAGEL INVEST (L), 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
SCHRODER WORLD MARKETS FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
VETINVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

ASIA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:

TRINKAUS EURO HIGH-YIELD, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

en

HSBC TRINKAUS EURO HIGH-YIELD, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

BIM FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

QUEST MANAGEMENT, SICAV, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en

BPVN DYNAMIC INVESTMENT, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en

BPVN CAPITAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en

BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

* l'opc s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 94(1) de la loi du 20 décembre 2002:

Complément n° 2

Il y a lieu d'ajouter à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

ACTIVEST DOLLARBOND SPEZIAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-AKTIEN-AUSTRALIEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-AKTIEN-EURO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-AKTIEN-SCHWEIZ, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-EURO-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-EURO-MEDIUM-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*ACTIVEST-EURO-RENTEN, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

*ACTIVEST-US-DOLLAR-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**ADCIRCULUM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ADIG PRIVATEOPTIMUM, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG TOTAL RETURN BOND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
AGI EAST ASIA GROWTH FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS INDEXPLUS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ALTIMUM, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
*AMC FUND, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
*BPI GLOBAL INVESTMENT FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*CALLANDER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*CF PRIVAT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
**CONCORDIA SELECT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
**CONDORINVEST-UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
**CONSUS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
*CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DEKA-OPTINET 2/2007: E, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEUTSCHE AKTIEN TOTAL RETURN, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
DWS DIVIDENDEN KICK, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS DOLLARCHANCE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS EUROPA MID/SMALL CAPS OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*DWS EURORENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
FRANKFURT-TRUST DYNAMIC EUROPE BONDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*GAMAX FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**GECAM ADVISER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**GENOKONZEPT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
GIP INVEST, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
GLOBAL-HIGHYIELD-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
GSAM JAPAN VALUE STRATEGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
H-PORT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
*HWB UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
JPM US AGGREGATE BONDS STRATEGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
**JRS BESTSELECT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
LUXPRO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
MELLON OP USA MID/SMALL CAPS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
MERRILL LYNCH USA VALUE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
MULTI MANAGER VISION, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
MULTIMANAGER CHANCE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
**MULTIMANAGERTRUST (MMT), 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
OCM OP CONVERTIBLE SECURITIES FUND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
PENSIONPROTECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
*PIONEER FUNDS, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
PRAMERICA GLOBAL HIGH YIELD BOND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*PREMIUM SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
RETURN SOLUTIONS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
SEB LUX FUND EXTRA, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
**SFC GLOBAL MARKETS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*SWISSCANTO (LU) BOND INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
*UBS (LUX) BOND FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
*UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UBS (LUX) RESPONSIBILITY FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
UNIEURORENTA CORPORATES 2011, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: GLOBAL TITANS 50 (2011), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANT: GLOBAL TITANS 50 (2011) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTDOUBLECHANCE: GLOBAL TITANS 50 (2011), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIGARANTTOP: EUROPA II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
VONTOBEL EMERGING MARKETS GLOBAL OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
**WWK SELECT, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS SELECTIONS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*BALOISE FUND INVEST (LUX), 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*CONVERTIBLE FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
DB PLATINUM III, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*DIVERSIFIED SECURITIES FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
FDH PATRIMOINE, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*IDEAL INVEST SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**JPMORGAN INVESTMENT STRATEGIES FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*JULIUS BAER MULTIBOND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTICASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTICOOPERATION, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTIPARTNER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*JULIUS BAER MULTISTOCK, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*NAGEL INVEST (L), 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NOMURA FUNDS, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
PRIMERA FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
VAM FUNDS (LUX), 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

AQUILA CAPITAL HEDGE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) II, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LEHNER INVESTMENTS PUBLIC FUNDS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
MERRILL LYNCH GLOBAL INVESTMENT SERIES II, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
NV STRATEGIE FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
PLATINUM PORTFOLIO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SAMBA CHINA OPPORTUNITIES FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
UBS SECTOR PORTFOLIO, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ARCHITUS INVESTMENT SOLUTIONS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
BAYERNLB HEDGE FONDS, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
CAPITAL GESTION, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DEXIA PRIME ADVANCED, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FUNDO, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GEMS PROGRESSIVE FUND, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
HMFUNDS SICAV II, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HSH N SICAV, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LUXICAV PLUS, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PICTET ALTERNATIVE FUNDS II, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PICTET SICAV II, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Q FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
***SILVERLAKE SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
STANHOPE, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
STOREBRAND ALPHA SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
SUPERFUND OF HEDGE FUNDS SICAV, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
VAN DER HOOP BANKIERS SICAV, 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

MEESPIERSON PRIVATE REAL ESTATE FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

PHAROS REAL ESTATE FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

ADIG LAUFZEITFONDS 6/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

DIT-LAUFZEITFONDS 02/2006, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

HWB PORTFOLIO PLUS FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

UNIEUROKAPITAL CORPORATES II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNISHORTTERMBOND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

DWS FLEX SICAV, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

**ADCIRCULUM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ALPHA I VENTURE CAPITAL FUND, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
BB FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BL KINGFISHER FUND OF FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**CONCORDIA SELECT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
**CONDORINVEST-UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
**CONSUS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
EURO NEW ECONOMY FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**GECAM ADVISER FUND, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**GENOKONZEPT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
H & A LUX CASH, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
**JRS BESTSELECT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
MILLENNIUM ASSET GLOBAL STRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
**MULTIMANAGERTRUST (MMT), 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
**SFC GLOBAL MARKETS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
***SILVERLAKE FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
**WWK SELECT, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
C-QUADRAT PRO FUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FTC ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
**JPMORGAN FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MPF TWO LIMITED, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
VEGA FUND SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WOOD & COMPANY SICAV, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n° 15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

OFI MULTISELECT, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

OFI SELECT, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

SGAM FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SYMPHONIA INVESTMENT FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

LEND LEASE SICAV, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

en

COHEN & STEERS SICAV, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

MULTI-MANAGER SOLUTIONS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

en

STRATEGIC SOLUTIONS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

H & A LUX PARTNERS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

en

HAIG PARTNERS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

IXIS LOOMIS SAYLES SENIOR LOAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

en

IXIS LOOMIS SAYLES SENIOR LOAN, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

SOFTBANK GLOBAL SELECTION FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en

SBI GLOBAL SELECTION FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

DINVEST, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

la dénomination et l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

SG PRIVINVEST HARMONY FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg

en

HARMONY FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

---

* opc, relevant de la loi du 30 mars 1988, qui s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002

** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I

*** l'opc a changé de forme juridique

Liste officielle des organismes de titrisation agréés conformément à l'article 21 (1) de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation

(2)

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A.
7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005.
COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi modifiée du 8 juin 1999

(12)

ACTUALUX S.A.
Parc d'activité Syrdall 6 Immeuble C, L-5365 Münsbach

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.
7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg

BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.
1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES S.A.
2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A.
16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

HEPTA CONSULT S.A.
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

HEWITT BACON & WOODROW LIMITED
Prospect House, Abbey View, St Albans, Hertfordshire, AL1 2QU, United Kingdom

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.
51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

LE FOYER VIE Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A.
6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

MERCER HUMAN RESOURCE CONSULTING S.A.
68, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles

SWISS LIFE Luxembourg S.A.
25, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Luxembourg, le 30 juin 2005.
COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque soumises à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 15 juin 2004

(16)

ADVANCED RISK PRIVATE EQUITY SÀRL SICAR
19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

AERIS TECHNOLOGY INVESTMENT COMPANY S.A., SICAR
20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

AMBER TRUST II S.C.A.
52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

APOLLO ELP SICAR
21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

APOLLO USLP SICAR
21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

DE AGOSTINI S.A. SICAR
12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

HCI SICAR AG
1B, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach

MEDIAWIN I, S.C.A.
11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A.
40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A.
39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

PARTNERS GROUP EUROPEAN MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR
40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A.
9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

RISINGSTAR VENTURES I S.C.A., SICAR, PART OF MEDIAWIN
11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

ROYAL AMIRAL PARTNERS S.C.A. SICAR
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

SOLIDUS PARTNERS S.C.A.
54, boulevard Napoléon 1er, L-2210 Luxembourg

TELECOM VENTURES PARTNERS LUX S.C.A.
11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2005.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Centre socio-éducatif de l'Etat. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille et de l'Intégration organisera le 16 novembre 2005 un examen de fin de stage dans la carrière de l'éducateur-instructeur, un examen de promotion dans la carrière de l'éducateur et un examen de promotion dans la carrière de l'éducateur-instructeur.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Commissariat du Gouvernement aux étrangers. – Un examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'assistant social est organisé au cours du mois de septembre 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Service Solidarité. – Agréments définitifs. – Par arrêté ministériel du 22 juillet 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L-7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil – Foyers et Services de l'Entraide» à l'adresse: 12, rue du Commerce à L-9026 Ettelbruck.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/6/1(b).

Par arrêté ministériel du 22 juillet 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L-7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil – Foyers et Services de l'Entraide» à l'adresse: 11, rue du XI Septembre à L-9282 Diekirch.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/6/1(d).

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame FIEGEN-WEGNER Karen, résidant au 16, rue de la Libération à L-8245 Mamer, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de sept enfants à son domicile.

Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame CHAMBEL Rosa résidant, au 44, rue du chemin de fer à L-4733 Pétange, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de quatre enfants à son domicile.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 25 juillet 2005, Madame le Docteur Marie-Christine DOM, née le 31 mars 1962, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 juillet 2005, Monsieur le Docteur Claude SCHALBAR, né le 20 juin 1973, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Stage judiciaire. – Jury d'examen. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 1er août 2005, ont été nommés membres effectifs du jury d'examen prévu par l'article 21 du règlement grand-ducal modifié du 21 janvier 1978 pour une durée de trois ans, avec effet au 5 juillet 2005:

– Monsieur Georges SANTER, président de chambre à la Cour d'appel;
– Monsieur Robert BIEVER, procureur d'Etat à Luxembourg;
– Monsieur Jean-Claude WIWINIUS, premier conseiller à la Cour d'appel;
– Madame Maryse WELTER, premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg;
– Monsieur Francis DELAPORTE, premier vice-président du tribunal administratif;
– Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour;
– Monsieur Guy SCHLEDER, premier conseiller de Gouvernement au ministère de la Justice.

Ont été nommés membres suppléants du même jury d'examen pour une durée de trois ans, avec effet au 5 juillet 2005:

– Madame Françoise MANGEOT, conseiller à la Cour d'appel;
– Monsieur Nico EDON, premier avocat général;
– Monsieur Georges WIVENES, premier avocat général;
– Madame Annette GANTREL, conseiller à la Cour d'appel;
– Monsieur Marc FEYEREISEN, conseiller à la Cour administrative;
– Maître François PRUM, avocat à la Cour;
– Monsieur Marc MATHEKOWITSCH, premier conseiller de Gouvernement au ministère de la Justice.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 57 **19 août 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 22 juillet 2005 portant désignation des membres du Conseil scientifique institué par le règlement du Gouvernement en Conseil du 29 avril 2005.

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Vu l'article 2 du règlement du Gouvernement en Conseil du 29 avril 2005 instituant un Conseil scientifique dans le domaine des soins de santé;

Vu la proposition du 8 juin 2005 de l'Association des médecins et médecins-dentistes;

Arrête:

Art. 1er. Sont désignés membres du Conseil scientifique institué par le règlement du Gouvernement en Conseil du 29 avril 2005:

Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

Madame le Docteur Danielle HANSEN-KOENIG;
Monsieur Marcel BRUCH.

Membres suppléants:

Monsieur le Docteur Nicolas RUMÉ;
Madame le Docteur Elisabeth HEISBOURG.

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

Monsieur le Docteur Paul KOCH;
Monsieur le Docteur Ernest WILWERT.

Membres suppléants:

Monsieur le Docteur Alfred DIEDERICH;
Monsieur le Docteur Marc WALDBILLIG.

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes:

a) Médecins

Membres effectifs:

Monsieur le Docteur Carlo BOCK, Luxembourg;
Monsieur le Docteur René METZ, Luxemboug;
Monsieur le Docteur Siggy RAUSCH, Steinsel;
Monsieur le Docteur Claude SCHUMMER, Bettembourg.

Membres suppléants:

Monsieur le Docteur Alexandre BISDORFF, Esch/Alzette;
Monsieur le Docteur Aloyse MAES, Kayl;
Monsieur le Docteur Daniel MART, Luxembourg;
Monsieur le Docteur Jean-Claude SCHMIT, Luxembourg.

b) Médecins-dentistes

Membres effectifs

Monsieur le Docteur Carlo AHLBORN, Luxembourg;
Monsieur le Docteur Nico DIEDERICH, Luxembourg;
Monsieur le Docteur André FOLSCHETTE, Howald;
Monsieur le Docteur Patrick WEYLAND, Luxembourg.

Membres suppléants:

Monsieur le Docteur Claude MOUSEL, Sandweiler;
Monsieur le Docteur Romain THILL, Vianden;
Monsieur le Docteur André THOMÉ, Luxembourg;
Monsieur le Docteur Robert WELTER, Grevenmacher.

Art. 2. Madame Marianne SCHOLL, inspecteur principal 1er en rang à l'Inspection générale de la sécurité sociale, est nommée secrétaire administrative du Conseil scientifique.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre national sportif et culturel.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 3 de la loi du 29 juin 2000 organisant le Centre national sportif et culturel;

Considérant le terme du 31 juillet 2005 du mandat des membres du conseil d'administration nommés par arrêté grand-ducal du 27 juillet 2000;

Sur le rapport de Notre Ministre des Sports et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre national sportif et culturel jusqu'au 31 juillet 2010, par renouvellement de leur mandat,

Monsieur Gabriel DEIBENER, économiste, président,
Monsieur Pilo FONCK, journaliste sportif,
Monsieur Jean-Marie HAENSEL, premier inspecteur des finances,
Madame Rita KROMBACH, licenciée en biologie,
Monsieur Robert SCHULER, conseiller de Gouvernement 1ère classe hon., vice-président,
Monsieur Marc THEISEN, président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois,
Monsieur Georges WELBES, chef du Service des Sports de la Ville de Luxembourg,

et comme nouveaux membres,

Monsieur Marco BATTISTELLA, employé de l'Etat, représentant l'organisation associative de la culture,
Monsieur Armand LOESCH, directeur adjoint de l'Administration des Bâtiments Publics.

Art. 2. Notre Ministre des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Sports,
Jeannot Krecké

Cabasson, le 25 juillet 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 29 juillet 2005 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 18 décembre 2001 portant nomination des membres du comité national de sûreté de l'aviation civile.

Le Ministre des Transports,

Vu la loi du 10 mai 1999 ayant pour objet:

a) de réglementer l'accès du marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg,

b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et

c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile;

Vu le règlement grand-ducal du 26 octobre 2001 déterminant les attributions, la composition et le mode de-fonctionnement du comité national de sûreté de l'aviation civile;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2001 portant nomination des membres du comité national de sûreté de l'aviation civile;

Vu l'arrêté ministériel du 2 janvier 2003 modifiant l'arrêté ministériel du 18 décembre 2001 portant nomination des membres du comité national de sûreté de l'aviation civile;

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2004 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 18 décembre 2001, précité;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2004 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 18 décembre 2001, précité;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Fernand BRISBOIS, directeur général adjoint auprès de Luxair, est nommé membre effectif du comité national de sûreté de l'aviation civile en remplacement de Monsieur Christian HEINZMANN.

Monsieur Jacques BICHLER est nommé membre suppléant.

Art. 2. Monsieur le colonel honoraire Guy LENZ, représentant le Haut-Commissariat à la Protection Nationale, est nommé membre effectif en remplacement de Monsieur Robert ROLLINGER du Service de Renseignements de l'Etat.

Madame Isabelle WELTER est nommée membre suppléant en remplacement de Monsieur René STOLZ.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Copie en sera expédiée à chacun des membres du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 3 août 2005 portant nomination des membres de la Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale (C.S.P.-RAC).

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Suite au décès de Madame Odile GRINBERG et vu la proposition de remplacement du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Est nommé membre de la Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale (C.S.P.-RAC):

– Monsieur Henry Abner SURPLESS en remplacement de Madame Odile GRINBERG.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 3 août 2005.
La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 3 août 2005 portant nomination des membres de la Commission Spéciale permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers (C.S.P.-C.C.E.).

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 24 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers;

Vu le règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales permanentes du Conseil National pour Etrangers;

Suite aux décès de Madame Odile GRINBERG et Madame Brigitte ROESSLER et vu la proposition de remplacement du Conseil National pour Etrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers (C.S.P.-C.C.E.):

– Monsieur Léopold STELET en remplacement de Madame Odile GRINBERG

– Monsieur Kostas SPRYDAKIS en remplacement de Madame Brigitte ROESSLER.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, à la Direction de Contrôle Financier et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 3 août 2005.
La Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 4 août 2005 portant répartition, sur les différentes fonctions et spécialités, du nombre total des candidats à admettre dans une carrière d'enseignant de l'enseignement postprimaire pendant l'année scolaire 2005/2006.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment son article 6, sub I;

Vu le règlement grand-ducal du 13 juin 1994 pris en exécution de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, notamment son article 3;

Vu la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique;

Vu la décision du Gouvernement en Conseil du 29 juillet 2005 arrêtant le volume de recrutement en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire pour les années scolaires 2005/2006 à 2009/2010;

Arrête:

Art. 1er. Le nombre total des agents à admettre dans une carrière d'enseignant de l'enseignement postprimaire pendant l'année scolaire 2005/2006 est fixé à 185 unités.

Art. 2. Le nombre d'agents à recruter dans la carrière de l'instituteur d'enseignement préparatoire pendant l'année scolaire 2005/2006 est fixé à 25 unités.

Art. 3. La répartition, par fonctions et spécialités, du nombre total de 160 agents à admettre au stage pédagogique de l'enseignement postprimaire pendant l'année scolaire 2005/2006 est fixée comme suit:

Carrière du maître d'enseignement technique

spécialité:	coiffure	2
spécialité:	électrotechnique	5
spécialité:	mécanicien d'autos	2
spécialité:	métiers du bâtiment	2
spécialité:	métiers du bois	1
spécialité:	métiers du métal	3
spécialité:	métiers de la toiture	1
spécialité:	cuisinier-traiteur	1
spécialité:	débosseleur-peintre	1
spécialité:	horticulteur-fleuriste	1

Carrière du maître de cours spéciaux

spécialité:	secrétariat	3
spécialité:	professions éducatives et sociales	2

Carrière du professeur d'enseignement technique

spécialité:	professions de santé	4

Carrière du professeur architecte 1

Carrières du professeur ingénieur ou du professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique

spécialité:	écologie/environnement	2
spécialité:	électrotechnique	2
spécialité:	professions de santé	1
spécialité:	informatique	4
spécialité :	mécanique	2
spécialité:	professions éducatives et sociales	4

Carrières du professeur de lettres ou de sciences de l'enseignement secondaire

spécialité:	allemand	16
spécialité:	anglais	10
spécialité:	biologie	5
spécialité:	chimie	3
spécialité:	français	22
spécialité:	géographie	4
spécialité:	histoire	5
spécialité:	latin	3
spécialité:	mathématiques	15
spécialité:	philosophie	3
spécialité:	physique	3

Carrière du professeur de sciences économiques et sociales	8
Carrière du professeur d'éducation artistique	7
Carrière du professeur d'éducation musicale	2
Carrière du professeur d'éducation physique	8
Carrière du professeur de doctrine chrétienne	2

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 4 août 2005.

La Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 Mesdames Viviane EIFFES, Martine HUBERT, Tania KOPRIWA, Martine MATTIELLO ép. WOLF, Christiane NOTHUM, Nadine PELT et Anne STEPHANY et Messieurs Claude FISCHER, Raoul JADIN, Roland KREMER, Serge MARTELING, Paul PENNING, Pascal WAGNER et Frédéric WOLF, rédacteurs à l'administration des contributions directes, ont été nommés vérificateurs au service d'imposition de l'administration des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, démission honorable de ses fonctions avec effet au 1er septembre 2005 a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Carlo MACK, sous-directeur à l'administration des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Carlo MACK préqualifié.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 Madame Marie-France LINDEN, chef de bureau adjoint à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, a été nommée contrôleur à la même administration à partir du 1er septembre 2005.

Commission de Surveillance du Secteur Financier. – Examens d'admission au stage. – La Commission de Surveillance du Secteur Financier organisera le 8 octobre 2005 un examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière supérieure. Les épreuves préliminaires à l'examen-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu fin septembre 2005.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier organisera le 22 octobre 2005 un examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du rédacteur (administratif). Les épreuves préliminaires à l'examen-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu début octobre 2005.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier organisera le 22 octobre 2005 un examen pour l'admission au stage dans la carrière du rédacteur (informatique).

Commission pour l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 4 août 2005, Madame Joëlle SCHAACK, employée juriste au ministère de la Justice, est nommée membre suppléant de la commission prévue à l'article 2 de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction et à la répression de l'insolvabilité frauduleuse, et chargée d'émettre un avis sur les demandes en réparation introduites en application de la même loi, avec effet au 1er août 2005.

Indice des prix à la consommation au 1er juillet 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **677.83** au 1er juillet par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er juillet 2005 à **679.72**.

Luxembourg, le 3 août 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 29.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALBERT Marthe Alice Georgette Elise, née le 10.10.1920 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Larochette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BARSI Fabiana, née le 16.10.1965 à Ettelbruck, demeurant à Larochette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Consdorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BISCHOFF Candy Martina Evelyn, née le 25.10.1984 à Luxembourg, demeurant à Consdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BORGES Thames Waléria, née le 05.11.1962 à Uberlândia/Minas Gerais (Brésil), demeurant à Kleinbettingen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BOUTARD Nathalie Chantal, née le 06.05.1970 à Luxembourg, demeurant à Mondorf-les-Bains, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettendorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BRAS RIBEIRO Filipe, né le 22.11.1985 à Ettelbruck, demeurant à Gilsdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dalheim, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BRIESCH Gabriele Christine, née le 11.06.1970 à Luxembourg, demeurant à Dalheim, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CARRESSE Stéphanie, née le 09.03.1981 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CONCEIÇAO DA LUZ Maria Elisabete, née le 10.02.1969 à Povoa De Agraçoes/Chaves (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DA LUZ Maria Elisabete.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 24.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CORNET Yvette Marie Juliette, née le 24.03.1946 à Neffe-Wardin (Belgique), demeurant à Wiltz, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.06.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CUGLIETTA Rosette, née le 13.09.1965 à Aumetz/Moselle (France), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA FONSECA DOMINGUES Brigitte, née le 17.12.1981 à Luxembourg, demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA OLIVEIRA Antonio Augusto, né le 12.12.1975 à Ancas/Anadia (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de SILVA Antonio Augusto.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 06.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA PINTO Pedro Augusto, né le 26.06.1984 à Rosém/Marco de Canaveses (Portugal), demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE JESUS RODRIGUES Armindo Fernando, né le 12.05.1966 à Montelavar/Sintra (Portugal), demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RODRIGUES Armin.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DELLA SIEGA Yvonne Antoinette Marion, née le 16.10.1951 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DEPOORTER Nathalie Nicole, née le 17.06.1966 à Luxembourg, demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame D'HAESELEER Elianne Yvonne, née le 14.11.1950 à Diekirch, demeurant à Kehlen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DINIS MOURAO Gilberto, né le 04.12.1975 à Ettelbruck, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DUFOUR Maud Marjolijn Lucette, née le 25.05.1984 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur EPIFÂNIO GUERREIRO Joel, né le 06.12.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Lasauvage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FALCO Stéphanie, née le 16.09.1985 à Niederkorn, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES COUTINHO Rosalie, née le 18.12.1979 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de COUTINHO Rosalie.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDEZ MARTIN Magali, née le 02.01.1983 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GAENG Catherine Anne, née le 04.05.1962 à Strasbourg (France), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GARCIA DOS REIS Rosa Maria, née le 29.01.1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de REIS Rosa Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GATTI Gisèle, née le 18.05.1956 à Luxembourg, demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GIAMPAOLO Vitantonio, né le 15.09.1985 à Monopoli (Italie), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.02.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOLUBOVIC Nebojsa, né le 09.04.1970 à Nis (Yougoslavie), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES RODRIGUES João Carlos, né le 11.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de GOMES Carlo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 26.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GUIGNARD Aude, née le 28.02.1978 à Luxembourg, demeurant à Hellange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.05.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JACKOWSKA Dorota Anna, née le 19.04.1969 à Zielona Gora (Pologne), demeurant à Beringen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.10.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JOLDIC Admira, née le 03.06.1986 à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Burmerange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KALOGEROPOULOU Dimitra, née le 31.10.1966 à Lindlar (Allemagne), demeurant à Elvange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KJARTANSDOTTIR Gudridur Birna, née le 13.06.1949 à Reykjavik (Islande), demeurant à Godbrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LATERZA Maria Filomena, née le 04.01.1965 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LEAL DA SILVA Carmem José, née le 17.12.1981 à Nossa Senhora da Graça/Praia (Cap Vert), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de LEAL DA SILVA Carmen José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 30.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LIMA DA CUNHA Filippe, né le 14.04.1984 à Ettelbruck, demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LIMOSANI Maria Teresa, née le 14.04.1981 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MA Wing Sze, née le 23.03.1980 à Hong Kong (Chine), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS DA SILVA Yvo, né le 12.02.1984 à Ettelbruck, demeurant à Bissen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MAZZONE Henriette, née le 27.10.1971 à Ettelbruck, demeurant à Warken, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MINCHEVA Stefaniya Mincheva, née le 06.05.1965 à Plovdiv (Bulgarie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MUJANOVIC Belma, née le 20.07.1985 à Zenica (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NEVES DE OLIVEIRA Michel, né le 20.07.1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de OLIVEIRA Michel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 12.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NOGUEIRA RICACHO Suzanne, née le 03.09.1982 à Luxembourg, demeurant à Kopstal, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NORA Artur, né le 18.10.1977 à Durres (Albanie), demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NOVAIS MENDES Guilhermina, née le 29.07.1970 à Mesao Frio/Guimaraes (Portugal), demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur OLIVEIRA SOARES Ricardo José, né le 09.05.1983 à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAN Dongdong, né le 04.05.1985 à Zhejiang (Chine), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PANOV Ivo, né le 22.07.1983 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Oberanven, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA BRITO Luis Carlos, né le 01.11.1973 à Queira/Vouzela (Portugal), demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de BRITO Luis Carlos.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA DE ARAUJO Jorge Manuel, né le 27.02.1967 à Calendario/Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PEREIRA GUEDES Sylvie, née le 23.05.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIERSON Olivier, né le 10.08.1979 à Luxembourg, demeurant à Bivange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PIRES LOUREIRO Sonia Carla, née le 26.02.1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame QUARRE Marianne Jeannine Guy, née le 12.11.1951 à Kisenyi (Rwanda), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame REBBOUH Atika, née le 24.01.1964 à Casablanca (Maroc), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wormeldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RODRIGUES DIAS Matilde Rosa, née le 30.12.1968 à Luxembourg, demeurant à Wormeldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Consthum, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RODRIGUES MACHADO Mario Antonio, né le 07.07.1981 à Ettelbruck, demeurant à Holzthum, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROTOLO Marino, né le 05.03.1975 à Luxembourg, demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SANTOS NEVES Mélissa, née le 01.08.1985 à Luxembourg, demeurant à Ehnen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.02.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SARDAR Sajida, née le 27.12.1970 à Bahawalpur (Pakistan), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SERRAO GONCALVES Silvia, née le 12.02.1977 à Luxembourg, demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 01.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de GONCALVES Silvia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hobscheid, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SOPIC Dejan, né le 30.08.1983 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Hobscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hobscheid, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SOPIC Nenad, né le 02.12.1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Hobscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SUGLIA Mariantonia, née le 16.02.1972 à Luxembourg, demeurant à Frisange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TIRPANDZIAN Olivier Baptiste Michel, né le 01.11.1976 à Saint-Étienne (France), demeurant à Sanem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune du Lac de la Haute-Sûre, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TRINIANE Jean François, né le 17.07.1985 à Ettelbruck, demeurant à Nothum, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ZEHNER Gustodia Antoinette Linda, née le 12.11.1970 à Bettembourg, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrements

– Par déclaration de recouvrement faite le 10.09.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BERNARD Monique Claire, née le 07.09.1956 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 08.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Heinerscheid, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SCHMITZ René Pierre Henri, né le 23.04.1947 à Burg-Reuland (Belgique), demeurant à Heinerscheid, a recouvré la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services pour personnes handicapées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation du Tricentenaire a.s.b.l.», ayant son siège à 1, rue de la Gare, L-7228 Walferdange, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 1C, rue de Mullendorf, Heisdorf.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 18 juillet 2000, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Fondation du Tricentenaire a.s.b.l.», ayant son siège à 1, rue de la Gare, L-7228 Walferdange, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 1C, rue de Mullendorf, Heisdorf.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 9907/4.

Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation du Tricentenaire a.s.b.l.», ayant son siège à 1, rue de la Gare, L-7228 Walferdange, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 1, rue de la Gare, L-7228 Walferdange.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 18 juillet 2000, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Fondation du Tricentenaire a.s.b.l.», ayant son siège à 1, rue de la Gare, L-7228 Walferdange, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 1, rue de la Gare, L-7228 Walferdange.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 9907/3.

Par arrêté ministériel du 12 juillet 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique», ayant son siège à 17, avenue des Alliés, L-9002 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 17, avenue des Alliés, L-9002 Ettelbruck.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 juillet 2003, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique», ayant son siège à 17, avenue des Alliés, L-9002 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «service d'activités de jour» à l'adresse 17, avenue des Alliés, L-9002 Ettelbruck.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 0218/3-4.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation A.p.e.m.h.», ayant son siège au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» appelé Foyer «Cliärwer Haus» à l'adresse 10, route de Marnach, L-9709 Clervaux.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 juillet 2003, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Fondation A.p.e.m.h.», ayant son siège au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» appelé Foyer «Cliärwer Haus» à l'adresse 10, route de Marnach, L-9709 Clervaux.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 209/19.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 27 juillet 2005, Monsieur le Docteur Djamel SAOULI, né le 17 février 1964, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en cardiologie et angiologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 juillet 2005, Monsieur le Docteur Elemer TESHMAR, né le 29 mai 1951, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie et en neurologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Monsieur Nicolas HOST, né le 15 juin 1977, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Madame le Docteur Véronique HAMON, née le 12 juillet 1965, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Monsieur le Docteur Pietro AROMATARIO, né le 25 février 1959, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Madame le Docteur Anja BRAUN-SCHAUDINN, née le 5 août 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 juillet 2005, Madame le Docteur Nathalie RUSSO, née le 4 août 1969, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 août 2005, Monsieur le Docteur Gilles DAUBINET, né le 21 mars 1953, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 août 2005, Madame le Docteur Anne VAURE, née le 24 septembre 1958, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 août 2005, Monsieur Sven GREGOIRE, né le 24 juin 1980, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 août 2005, Monsieur le Docteur José BIEDERMANN, né le 13 février 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 août 2005, Monsieur le Docteur Radu BISORCA, né le 14 mars 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 4 août 2005, Monsieur le Docteur Philippe KERZMANN, né le 22 septembre 1959, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 3 août 2005, Monsieur Jérémie WAWRZYNIAK, né le 3 décembre 1976, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Complément n° 2

Changements intervenus pendant la période du 1er avril 2005 au 30 juin 2005.

Il y a lieu **de retirer** du tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

Allgemeine Deutsche Direktbank International S.A.
B.P. 41
L-2010 LUXEMBOURG

American Express Bank (Luxembourg) S.A.
B.P. 919
L-2019 LUXEMBOURG

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

Banca Sella S.p.A., succursale de Luxembourg
4, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Il y a lieu **de modifier** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

La dénomination de l'établissement suivant:

HSH Nordbank International S.A.
en
HSH Nordbank Securities S.A.

Nobis Société des Banques Privées
en
HSH Nordbank Private Banking S.A.

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

Landesbank Rheinland-Pfalz Girozentrale, succursale
en
LRP Landesbank Rheinland-Pfalz Niederlassung Luxemburg

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 58 **24 août 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 autorisant Madame Mathilde Johanna Justine Josefine SCHANEN à changer ses prénoms actuels en celui de «Tilly».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Madame Mathilde Johanna Justine Josefine SCHANEN, née le 20 mars 1939 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7663 Medernach, 14, rue du Cimetière, sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Tilly»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Mathilde Johanna Justine Josefine SCHANEN est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Tilly».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 autorisant Monsieur José Enriques BORREGA PALMEIRO et Madame Maria do Ceu FERREIRA MARTINS à changer le nom patronymique actuel de leur fils Kevin Junior BORREGA PALMEIRO en celui de «PALMEIRO».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur José Enriques BORREGA PALMEIRO et Madame Maria do Ceu FERREIRA MARTINS, demeurant à L-9911 Troisvierges, 14, rue de Wilwerdange, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils Kevin Junior BORREGA PALMEIRO, né le 10 novembre 2004 à Ettelbruck, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «PALMEIRO»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur José Enriques BORREGA PALMEIRO et Madame Maria do Ceu FERREIRA MARTINS sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Kevin Junior BORREGA PALMEIRO en celui de «PALMEIRO».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 10 juin 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005 autorisant Monsieur Rudy Marcelo DAVILA CUADRA et Madame Nathalie Rose LEVY à changer le nom patronymique actuel de leur fils Ethan Romario DAVILA CUADRA, en celui de «DAVILA LEVY».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Rudy Marcelo DAVILA CUADRA et Madame Nathalie Rose LEVY, demeurant à L-7321 Steinsel, 68, rue des Fraises, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de

leur fils Ethan Romario DAVILA CUADRA, né le 23 septembre 2004 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «DAVILA LEVY»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Rudy Marcelo DAVILA CUADRA et Madame Nathalie Rose LEVY sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils Ethan Romario DAVILA CUADRA, en celui de «DAVILA LEVY».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 1er juillet 2005.
Henri

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Examens de fin de stage et de promotion en 2006. – L'administration de l'Enregistrement et des Domaines organisera au courant de l'année 2006 les examens ci-après:

Février 2006

- examen de promotion dans la carrière du rédacteur
- examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire

Juin 2006

- examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur
- examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire

---

Conseil d'Etat. – Publication. – Un «Traité de légistique formelle», rédigé par M. Marc BESCH, Secrétaire général du Conseil d'Etat, vient de paraître dans la collection des publications du Conseil d'Etat. Cet ouvrage, qui a été édité par le Service central de législation, peut être obtenu gratuitement par les fonctionnaires et employés publics intéressés auprès du Service central des imprimés de l'Etat. Il est également mis en vente dans les librairies au prix de 15 euros (TTC).

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 10 juin 2005, la naturalisation est accordée au sieur AHMAXHEKAJ Avdullah, né le 25 mars1965 à Isniq (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12 juillet 2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de AHMAXHEKAJ Jacky.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 25 avril 2005, la naturalisation est accordée à la dame WENCESLAO Amalia, née le 15 mars 1959 à Calumpit/Bulacan (Philippines), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 24 juin 2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25 avril 2005, la naturalisation est accordée au sieur CLAUDE Dominique Yvan Michel, né le 28 avril 1963 à Kalima (Rép. démocratique du Congo), demeurant à Eischen.

Cette naturalisation a été acceptée le 25 mai 2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hobscheid.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 25 avril 2005, la naturalisation est accordée à la dame SZÖCS Sophie Colette Léa, née le 20 novembre 1967 à Liège (Belgique), demeurant à Eischen.

Cette naturalisation a été acceptée le 25 mai 2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hobscheid.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Médiateur. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 28 juillet 2005, Monsieur Jean BREDIMUS, demeurant à 17, rue du Village, L-6585 Steinheim, a été inscrit sur la liste des médiateurs.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005 l'agrément a été accordé jusqu'au 14 juillet 2006 à l'association sans but lucratif «Foyer de jour Kordall» ayant son siège à Pétange pour l'exercice des activités «crèche et foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: Pétange, 52, rue de l'Eglise.

Etant donné que certaines transformations des infrastructures n'ont pas encore pu être réalisées et étant donnée que certaines formalités administratives n'ont pas encore été complétées, l'agrément est accordé jusqu'au 14 juillet 2006.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01242003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 31242003 perd sa validité avec effet immédiat.

Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «crèche Villa PanTau S. à r. l.» ayant son siège social à Mersch pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Mersch, 7, rue de la Gare.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03482005.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Ribambelle 4, S.à r.l.» ayant son siège social à Luxembourg pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Leudelange, 19, rue d'Esch.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03502005.

Par arrêté ministériel du 26 juillet 2005 l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Babouille S. à r. l.» ayant son siège à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

Le numéro FJ01012002 remplace l'ancien numéro d'agrément 11012002.

Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat. – Examen de carrière. – Au cours du mois de décembre 2005, le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat organisera un examen de fin de stage dans la carrière inférieure de l'artisan – branche lithographe.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 59 25 août 2005

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

218[ième] MODIFICATION (26 avril 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	ACETYLCYSTEINE-ZAMBON	SOL.BUV.	2 PC	PO	1*1 SOL.BUV.	100 ML
P	ACETYLCYSTEINE-ZAMBON	SOL.BUV.	2 PC	PO	1*1 SOL.BUV.	150 ML
P	ACETYLCYSTEINE-ZAMBON	SOL.BUV.	2 PC	PO	1*1 SOL.BUV.	200 ML
R	ACIDE FOLIQUE CCD	CPR.	5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*10 SACH.	
P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*12 SACH.	
P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*20 SACH.	
P	ALGOSTASE MONO	PDRE	500 MG	PO	1*40 SACH.	
R	ARTEOPTIC LA	COLL.	2 PC	CO	1*3 COLL.	3 ML
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.	
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	AZILECT	CPR.	1 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.	
RR	BECLO-RHINO	SUSP.	0,05 PC	IN	1*1 FL.DOS.	100 D.
RR	BECLO-RHINO	SUSP.	0,05 PC	IN	1*1 FL.DOS.	200 D.
R	BOOSTRIX-POLIO	SUSP.INJ.		IM	1*1 FL.	0,5 ML
R	BOOSTRIX-POLIO	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.PREREMPL.	0,5 ML
R	BOOSTRIX-POLIO	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.PREREMPL.+AIG.	0,5 ML
R	BOOSTRIX-POLIO	SUSP.INJ.		IM	1*10 FL.	0,5 ML
R	BOOSTRIX-POLIO	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.PREREMPL.	0,5 ML
R	BOOSTRIX-POLIO	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.PREREMPL.+AIG.	0,5 ML
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*32 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	

R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*150 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*250 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*300 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*400 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*500 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	CARVEDILOL-EG	CPR.	25 MG	PO	1*1000 CPR.SEC.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	GRAN.P.SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SIR.	60 ML
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	GRAN.P.SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SIR.	120 ML
RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	PDRE P.PREP.PERF.	500 MG	IV	1*1 FIOLE	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*32 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-250	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	

	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*32 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-EG-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
H	RR	DUOSOL MIT KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
H	RR	DUOSOL OHNE KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
	P	DUPHALAC FRUIT	SIR.	10 G /15 ML	PO	1*12 SACH.	15 ML
	P	DUPHALAC FRUIT	SIR.	10 G /15 ML	PO	1*20 SACH.	15 ML
	P	DUPHALAC FRUIT	SIR.	10 G /15 ML	PO	1*200 SACH.	15 ML
	R	ENDOFALK	PDRE		PO	1*6 SACH.	
	R	ENDOFALK	PDRE		PO	12*6 SACH.	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	10 MG	BU	1*10 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	10 MG	BU	1*20 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	10 MG	BU	1*30 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	10 MG	BU	1*40 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	10 MG	BU	1*50 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	10 MG	BU	1*100 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	20 MG	BU	1*10 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	20 MG	BU	1*20 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	20 MG	BU	1*30 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	20 MG	BU	1*40 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	20 MG	BU	1*50 LYOPH.ORAUX	
	R	ESTIVAN LYO	PDRE LYOPH.	20 MG	BU	1*100 LYOPH.ORAUX	
	R	FENDRIX	SUSP.	20 MCG /0,5 ML	PO	1*1 SER.PREREMPL.	0,5 ML
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*14 CPR.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*28 CPR.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*56 CPR.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	FINASTERID-HEXAL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
H	RR	ICODIAL	SOL.	7,5 PC	IP	1*1 SOL.P.DIAL.PERIT.	1500 ML
H	RR	ICODIAL	SOL.	7,5 PC	IP	1*1 SOL.P.DIAL.PERIT.	2000 ML
H	RR	ICODIAL	SOL.	7,5 PC	IP	1*1 SOL.P.DIAL.PERIT.	2500 ML
CS	RR	INNOBRANDUO	PDRE P.PREP.INJ.		IV	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV.	20 ML
	R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*2 CPS	

R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*2 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*7 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*10 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*14 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*17 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*17 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*28 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*30 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*49 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*49 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*56 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*98 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*100 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*250 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*300 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*300 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*500 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-15	CPS	15 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*2 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*2 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*7 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*10 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*14 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*17 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*17 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*30 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*49 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*49 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*56 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.

R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*98 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*100 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*250 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*300 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*300 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*500 CPS
R	LANSOPRAZOL-RATIOPHARM-30	CPS	30 MG	PO	1*500 CPS SS BLIST.
R	MERCILON	CPR	0,15 MG 0,02 MG	PO	13*21 CPR.SS BLIST.
R	MIGRAENERTON	CPS		PO	1*20 CPS
R	MIGRAENERTON	CPS		PO	1*50 CPS
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*40 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*110 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*150 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*250 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*300 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*350 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*500 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*1000 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*40 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*110 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*150 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.

	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*250 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*300 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*350 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*500 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*1000 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*40 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*110 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*150 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*250 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*300 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*350 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*500 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	MIRTAZAPINE-EG	CPR.PELLIC.	45 MG	PO	1*1000 CPR.SEC.SS BLIST.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*6 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*8 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*10 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*20 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*30 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*40 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*50 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*60 SACH.	
	P	MOVICOL JUNIOR	PDRE		PO	1*100 SACH.	
	P	MOXYDAR	CPR.DISP.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	P	MOXYDAR	CPR.DISP.		PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	P	MOXYDAR	SUSP.		PO	1*30 SACH.	20 ML
CS	R	NEFROCARNIT	SOL.	1 G /3,3 ML	PO	1*1 FL.VERRE	50 ML
CS	R	NEFROCARNIT	SOL.	1 G /3,3 ML	PO	1*3 FL.VERRE	50 ML
HC	RR	NEFROCARNIT	SOL.INJ.	1 G /5 ML	IV	1*10 AMP.	5 ML
HC	RR	NEFROCARNIT	SOL.INJ.	1 G /5 ML	IV	1*25 AMP.	5 ML
HC	RR	NEFROCARNIT	SOL.INJ.	1 G /5 ML	IV	1*100 AMP.	5 ML
	RR	NOVOLIZER BUDESONIDE	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*1 INHALATEUR +1*1 CARTOUCHE 100 D.	
	RR	NOVOLIZER BUDESONIDE	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*1 INHALATEUR +1*1 CARTOUCHE 200 D.	
	RR	NOVOLIZER BUDESONIDE	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*1 INHALATEUR +1*2 CARTOUCHES 200 D.	
	RR	NOVOLIZER BUDESONIDE	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*1 CARTOUCHE 200 D.	

RR	NOVOLIZER BUDESONIDE	PDRE	200 MCG /1 D.	IH	1*2 CARTOUCHES 200 D.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*7 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*14 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*15 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RES.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RES.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*56 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*90 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*140 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*280 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	10 MG	PO	1*500 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*7 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*14 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*15 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RES.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RES.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*50 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*56 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*90 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*100 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*140 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*280 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	20 MG	PO	1*500 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*7 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*14 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*15 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RES.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RES.
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*50 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*56 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*60 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*90 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*100 CPS GASTRO-RES.BLIST
R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*140 CPS GASTRO-RES.BLIST

	R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*280 CPS GASTRO-RES.BLIST	
	R	OMEPRAZOL-TOPGEN	CPS	40 MG	PO	1*500 CPS GASTRO-RES.BLIST	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*2 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*7 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*14 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*15 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*20 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*28 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*30 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*50 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*56 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*60 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*90 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*100 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	10 MG	PO	1*500 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*7 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*14 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*15 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*20 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*28 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*30 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*50 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*56 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*60 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*90 GELULES GASTRO-RES.	
	R	OMEPRAZOLE-RATIOPHARM	GELULES	40 MG	PO	1*100 GELULES GASTRO-RES.	
CS	RR	ORFADIN	CPS	2 MG	PO	1*60 CPS	
CS	RR	ORFADIN	CPS	5 MG	PO	1*60 CPS	
CS	RR	ORFADIN	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS	
	P	PANXEOL	CPR.ENR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
HC	RR	PRIALT	SOL.P.PERF.	100 MCG /1 ML	IT	1*1 FL.VERRE	1 ML
HC	RR	PRIALT	SOL.P.PERF.	100 MCG /1 ML	IT	1*1 FL.VERRE	2 ML
HC	RR	PRIALT	SOL.P.PERF.	100 MCG /1 ML	IT	1*1 FL.VERRE	5 ML
H	RR	PROPOFOL 1% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 FL.VERRE	20 ML
H	RR	PROPOFOL 1% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
H	RR	PROPOFOL 1% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
H	RR	PROPOFOL 2% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	2 PC	IV	1*1 FL.VERRE	20 ML
H	RR	PROPOFOL 2% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	2 PC	IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
H	RR	PROPOFOL 2% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	2 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
	P	RHINAMIDE	SOL.		IN	1*1 FL.NEB.	20 ML
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	

	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*250 CPR.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*500 CPR.	
	RR	SOLIAN	SOL.	100 MG /1 ML	PO	1*1 SOL.	60 ML
	RR	TESTIM	GEL	50 MG /5 G	TO	1*7 TUBES	5 G
	RR	TESTIM	GEL	50 MG /5 G	TO	1*14 TUBES	5 G
	RR	TESTIM	GEL	50 MG /5 G	TO	1*30 TUBES	5 G
	R	TETABULIN S/D	SOL.INJ.	250 UI	IM	1*1 SER.PRETE A L'EMPLOI	1 ML
H	RR	THYMOGLOBULINE	PDRE P.PREP.INJ.	5 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL +1*1 VIAL SOLV.	
	RR	TOBRAVISC	COLL.	0,3 PC	CO	1*1 COLL.	5 ML
CS	RR	TRUVADA	CPR.PELLIC.	200 MG 245 MG	PO	1*30 CPR.	
H	RR	ZEMPLAR	SOL.INJ.	5 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	1 ML
H	RR	ZEMPLAR	SOL.INJ.	5 MCG /1 ML	IV	1*5 AMP.	2 ML

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	R	BRONCHICUM CODEIN-N	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
H	RR	CARBOPLATINE-MAYNE ONCO-VIAL	SOL.P.PERF.	150 MG /15 ML	IV	1*1 VIAL	
H	RR	CYTARABINE-MAYNE ONCO-TAIN	SOL.P.PERF.	100 MG /1 ML	IVSC	1*5 FL.	1 ML
H	RR	CYTARABINE-MAYNE ONCO-TAIN	SOL.P.PERF.	500 MG /5 ML	IVSC	1*5 FL.	5 ML
	P	EMSER	PAST.	126 MG	BU	1*20 PAST.	
	P	EMSER	PAST.	126 MG	BU	1*40 PAST.	
	P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*1 SPRAY	15 ML
	P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*20 AMP.	5 ML
	P	EMSER PASTILLEN MIT MENTHOLFRISCHE	PAST.		BU	1*20 PAST.	
	P	EMSER PASTILLEN MIT MENTHOLFRISCHE	PAST.		BU	1*40 PAST.	
	P	EMSER PASTILLEN ZUCKERFREI	PAST.	126 MG	BU	1*20 PAST.	
	P	EMSER PASTILLEN ZUCKERFREI	PAST.	126 MG	BU	1*40 PAST.	
	P	EMSER SALZ	PDRE		PO	1*20 SACH.	2,95 G
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	2 G	IMIV	1*5 VIALS	
	R	FORMOTEROL-SANDOZ	CPS	12 MCG	IH	1*50 CPS	
H	RR	LEUCOVORIN CALCIUM-MAYNE	SOL.INJ.	50 MG /5 ML	IMIV	1*5 FL.	5 ML

	RR	METHYLPREDNISOLONE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	1 G	IMIV	1*1 FL.VERRE	
	P	NAAPREP	SOL.	0,9 PC	IN	1*12 FL.	5 ML
	P	NAAPREP	SOL.	0,9 PC	IN	1*24 FL.	5 ML
	P	NAAPREP	SOL.	0,9 PC	IN	1*60 FL.	5 ML
	RR	PLURULE-PHOSPHATE DE POTASSIUM	SOL.P.PERF.	1 MEQ /1 ML	IV	1*1 FL.VERRE	25 ML
H	RR	PLURULES-BICARBONATE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	7 PC	IV	1*1 FL.VERRE	60 ML
	RR	PLURULES-EAU POUR INJECTIONS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
	RR	PLURULES-EAU POUR INJECTIONS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
H	RR	PLURULES-KCL	SOL.P.PERF.	7,45 PC	IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
	RR	PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
	RR	PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
	RR	PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	11,7 PC	IV	1*1 FL.VERRE	40 ML
	P	ROSILS	PAST.		BU	1*24 PAST.	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

H	RR	ALBUMINE HUMAINE BEHRING	SOL.INJ.	20 PC	IV	1*1 SOL.INJ.	50 ML
H	RR	ALBUMINE HUMAINE BEHRING	SOL.INJ.	20 PC	IV	1*1 SOL.INJ.	100 ML
H	RR	BAXTER-PROPOFOL	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 VIAL	50 ML
H	RR	BAXTER-PROPOFOL	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 VIAL	100 ML
H	RR	BAXTER-PROPOFOL	EM.INJ.	1 PC	IV	1*5 VIALS	20 ML
H	RR	BAXTER-PROPOFOL	EM.INJ.	2 PC	IV	1*1 VIAL	50 ML
	P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*60 AMP.	5 ML
	P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*100 AMP.	5 ML
	RR	ERYTHROMYCINE LACTOBIONATE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	1 G	IV	1*1 FL.	
H	RR	ETOPOSIDE-MAYNE ONCO-TAIN	SOL.P.PERF.	1 G /50 ML	IV	1*1 FL.	50 ML
H	RR	ETOPOSIDE-MAYNE ONCO-TAIN	SOL.P.PERF.	100 MG /5 ML	IV	1*5 FL.VERRE	5 ML
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	1 G	IMIV	1*50 VIALS	
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	2 G	IMIV	1*50 VIALS	
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	250 MG	IMIV	1*10 VIALS	
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	250 MG	IMIV	1*50 VIALS	
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	500 MG	IMIV	1*10 VIALS	
	RR	FLUCLOXACILLINE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	500 MG	IMIV	1*50 VIALS	
H	RR	FLUOROURACIL-MAYNE ONCO-VIAL	SOL.INJ.	2500 MG /50 ML	PO	1*1 FL.	50 ML
	RR	ISEPACINE-100	SOL.INJ.	100 MG /1 ML	IMIV	1*2 AMP.	1 ML
	RR	ISEPACINE-250	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	MIV	1*2 AMP.	1 ML
	RR	ISEPACINE-500	SOL.INJ.	500 MG /2 ML	IMIV	1*2 AMP.	2 ML
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*84 CPS SS BLIST.	

CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*112 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*120 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*168 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	10 MG	PO	1*180 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*84 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*112 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*120 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*168 CPS SS BLIST.	
CS	RR	LURANTAL	CPS	20 MG	PO	1*180 CPS SS BLIST.	
	RR	METHOTREXATE-MAYNE	SOL.INJ.	1 G /40 ML	IMIVIA	1*1 FL.ONCO-VIAL +1*1 SOLV.	1 ML
	RR	METHOTREXATE-MAYNE ONCO-VIA	SOL.INJ.	5 G /50 ML	IVIMIA	1*1 FL.ONCO-VIAL	50 ML
	P	NAAPREP	SOL.	0,9 PC	IN	1*6 FL.	5 ML
	R	VASOCOR-120	CPR.	120 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	VASOCOR-120	CPR.	120 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	R	VASOCOR-60	CPR.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	VASOCOR-60	CPR.	60 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

H	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	4 ML
	A U L I E U D E						
HC	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	4 ML
H	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	16 ML
	A U L I E U D E						
HC	RR	AVASTIN-25	PDRE P.PREP.PERF.	25 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	16 ML
	R	CARVEDILOL-RATIOPHARM-25	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SEC.	
	A U L I E U D E						
	R	CARVEDILOL-RATIOPHARM-25	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	

	RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	BIAXIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
	AU LIEU DE						
	RR	BIAXIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
	RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	BIAXIN-500 FORTE	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	GRAN.P.SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SIR.	60 ML
	AU LIEU DE						
	RR	BIAXIN-125-JUNIOR	GRAN.P.SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SIR.	60 ML
	RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	GRAN.P.SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SIR.	120 ML
	AU LIEU DE						
	RR	BIAXIN-125-JUNIOR	GRAN.P.SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SIR.	120 ML
	RR	CLARITHROMYCINE-ABBOTT	PDRE P.PREP.PERF.	500 MG	IV	1*1 FIOLE	
	AU LIEU DE						
	RR	BIAXIN IV	PDRE P.PREP.PERF.	500 MG	IV	1*1 FIOLE	
H	RR	DUOSOL MIT KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	DUOSOL K2	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
H	RR	DUOSOL OHNE KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR.	5000 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	DUOSOL K0	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR	5000 ML
	R	ENDOFALK	PDRE		PO	1*6 SACH.	
	AU LIEU DE						
	R	COLOSOL	PDRE		PO	1*6 SACH.	
	R	ENDOFALK	PDRE		PO	12*6 SACH.	
	AU LIEU DE						
	R	COLOSOL	PDRE		PO	12*6 SACH.	

R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	50 MG	PO	1*7 CPS0
A U L I E U D E					
R	FLUC-HEXAL 50	CPS	50 MG	PO	1*7 CPS
RR	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	50 MG	PO	1*20 CPS
A U L I E U D E					
RR	FLUC HEXAL	CPS	50 MG	PO	1*20 CPS
RR	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	50 MG	PO	1*50 CPS
A U L I E U D E					
RR	FLUC HEXAL	CPS	50 MG	PO	1*50 CPS
RR	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	50 MG	PO	1*100 CPS
A U L I E U D E					
RR	FLUC HEXAL	CPS	50 MG	PO	1*100 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	100 MG	PO	1*1 CPS
A U L I E U D E					
R	FLUC-HEXAL 100	CPS	100 MG	PO	1*1 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	100 MG	PO	1*7 CPS
A U L I E U D E					
R	FLUC-HEXAL 100	CPS	100 MG	PO	1*7 CPS
RR	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	100 MG	PO	1*20 CPS
A U L I E U D E					
RR	FLUC HEXAL	CPS	100 MG	PO	1*20 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	150 MG	PO	1*1 CPS
A U L I E U D E					
R	FLUC-HEXAL 150	CPS	150 MG	PO	1*1 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	150 MG	PO	1*2 CPS
A U L I E U D E					
R	FLUC-HEXAL 150	CPS	150 MG	PO	1*2 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*7 CPS
A U L I E U D E					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*7 CPS

R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*7 CPS U.D.
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*7 CPS U.D.
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*10 CPS
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*10 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*14 CPS
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*14 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*20 CPS
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*20 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*30 CPS
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*30 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*50 CPS
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*50 CPS
R	FLUCONAZOL-HEXAL HARTKAPSELN	CPS	200 MG	PO	1*100 CPS
AU LIEU DE					
R	FLUC-HEXAL 200	CPS	200 MG	PO	1*100 CPS
R	IBUPROFEN RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
R	IBUPROF RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	IBUPROFEN RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
R	IBUPROF RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	IBUPROFEN RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
R	IBUPROF RETARD CT	CPR.LIB.PROL.	800 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.

	P	IBUPROFEN RETARD CT	CPS LIB.PROL.	400 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	P	IBUPROFEN-CT	CPS LIB.PROL.	400 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.	
	R	IBUPROFEN RETARD CT	CPS LIB.PROL.	400 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	R	IBUPROFEN-CT	CPS LIB.PROL.	400 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
	R	IBUPROFEN RETARD CT	CPS LIB.PROL.	400 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	R	IBUPROFEN-CT	CPS LIB.PROL	400 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
CS	RR	INNOBRANDUO	PDRE P.PREP.INJ.		IV	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV.	20 ML
	AU LIEU DE						
CS	RR	INNOBRAND	PDRE P.PREP.INJ.		IV	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV.	20 ML
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*10 CPR.SEC.	
	AU LIEU DE						
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*10 CPR.	
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*14 CPR.SEC.	
	AU LIEU DE						
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*14 CPR.	
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*28 CPR.SEC.	
	AU LIEU DE						
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*28 CPR.	
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*30 CPR.SEC.	
	AU LIEU DE						
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*30 CPR.	
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*50 CPR.SEC.	
	AU LIEU DE						
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*50 CPR.	
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*56 CPR.SEC.	
	AU LIEU DE						
	R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*56 CPR.	

R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*98 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*98 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*100 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*100 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*10 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*10 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*14 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*14 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*28 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*28 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*30 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*50 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*50 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*56 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*56 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*98 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*98 CPR.
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*100 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	MERCK-CARVEDILOL	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*100 CPR.

R	MIGRAENERTON	CPS		PO	1*20 CPS
AU LIEU DE					
R	MIGRAENERTON	CPS		PO	1*16 CPS
R	MIGRAENERTON	CPS		PO	1*50 CPS
AU LIEU DE					
R	MIGRAENERTON	CPS		PO	1*48 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*7 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*7 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*10 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*10 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*14 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*14 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*15 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*15 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*20 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*20 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS

R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*56 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*56 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*60 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*90 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*90 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*250 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*250 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*500 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*500 CPS
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*1000 CPS GASTRO-RESIST.
AU LIEU DE					
R	OMEPRAZOLE-EG	CPS	10 MG	PO	1*1000 CPS
R	REACTINE PSEUDOEPHEDRINE	CPR.LIB.PROL.	120 MG 5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	REACTINE PSEUDOEPHEDRINE	CPR.LIB.PROL.	5 MG 120 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	SELOZOK	CPR.LIB.PROL.	95 MG	PO	1*28 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	SELOZOK-100	CPR.LIB.PROL.	95 MG	PO	1*28 CPR.SEC.
R	SELOZOK	CPR.LIB.PROL.	190 MG	PO	1*28 CPR.SEC.
AU LIEU DE					
R	SELOZOK-200	CPR.LIB.PROL.	190 MG	PO	1*28 CPR.SEC.

R	TETABULIN S/D	SOL.INJ.	250 UI	IM	1*1 SER.PRETE A L'EMPLOI	1 ML
A U L I E U D E						
R	TETABULINE	SOL.INJ.	250 UI	IM	1*1 SER.PRETE A L	1 ML

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	BREVIBLOC	SOL.INJ.	100 MG /10 ML	IV	1*5 FL.	10 ML
RR	BREVIBLOC CONCENTRE	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	IV	1*2 AMP.	10 ML
RR	COLIFOAM	AER.	2 G /20 G	PR	1*1 AER.	20 G
RR	DOCALPRAZO 0,25	CPR.	0,25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	FORADIL	SOL.	12 MCG /1 D.	IH	1*50 D.	
R	FORADIL	SOL.	12 MCG /1 D.	IH	1*100 D.	
R	NOVAZYD	CPR	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE

P	BRONCHICUM	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
P	HERVIROS	SOL.		BU	1*1 SOL.	10 ML

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 60 **25 août 2005**

Sommaire

Commission pour la protection des Données.

Rapport de gestion relatif à l'exercice 2004.

L'activité de la Commission nationale au cours de l'année 2004 a été marquée par le traitement d'un grand nombre de formalités préalables à la mise en œuvre accomplies par les responsables en application du chapitre III de la loi et les efforts déployés pour en optimiser la procédure et la prise en charge et par la préparation de sa campagne d'information du public lancée lors de la conférence de presse du 25 octobre 2004.

Il est à noter que la dotation allouée à l'établissement public pour 2004 par l'Etat tenait compte pour la première fois d'un budget complet établi par la Commission nationale elle-même et approuvé par le gouvernement en application de l'article 37 paragraphe (3) de la loi.

Les dépenses et recettes effectives sont donc très largement en ligne avec les prévisions.

Dépenses de fonctionnement

Le cadre du personnel comprend outre les trois membres effectifs de la Commission nationale deux postes de fonctionnaires de la carrière moyenne (rédacteur) et est complété par un employé public à durée indéterminée assurant le secrétariat. Le recours à des renforts temporaires extérieurs s'est donc avéré indispensable afin d'être en mesure de réceptionner et de commencer à traiter les quelques 7.200 dossiers, dont 3.500 notifications reçues depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Les auxiliaires temporaires que l'établissement public s'est vu affecter par l'Administration de l'Emploi au cours de l'année 2004 (une douzaine) ont eux aussi collaboré activement au démarrage et au rodage des structures administratives de la Commission nationale, bien qu'avec une durée moyenne de contrat d'à peine 3 mois, ces auxiliaires n'assurent pas une continuité suffisante permettant de confier aux demandeurs d'emploi en question – aussi qualifiés et motivés soient-ils – des tâches complexes et essentielles dans l'activité de la Commission.

La Commission nationale a dû recourir également à des prestations de services informatiques et à des consultations juridiques extérieures à défaut de disposer des ressources nécessaires en interne, bien qu'il eut été sans doute préférable pour la continuité du service, d'acquérir et de conserver les compétences afférentes au sein de l'établissement public.

La mise en place de ses services explique également les investissements auxquels la Commission nationale a dû procéder en 2004, à savoir l'acquisition des meubles et équipements de bureau, des ordinateurs nécessaires à son réseau informatique interne ainsi qu'au développement et à la mise en service de l'application informatique spécifique dédiée à l'établissement du registre public des traitements prévu à l'article 15 de la loi et au suivi des dossiers de notifications et demandes d'autorisation préalables ainsi qu'à l'optimisation des procédures administratives.

Le formulaire servant à la notification des traitements de données a été considérablement amélioré et permet désormais aux déclarants une meilleure convivialité dans l'utilisation et simplifie la gestion de leurs déclarations.

Ensemble avec l'accroissement des rémunérations de personnel et de frais de personnel, les frais d'entretien des locaux, les fournitures de bureau, frais de port et de télécommunications et autres charges générales d'exploitation ont connu une progression linéaire suivant l'augmentation du nombre de collaborateurs en activité.

Il est à noter par ailleurs que la Commission nationale n'a pas encore eu à supporter jusqu'à ce jour de loyers et charges locatives, les locaux où sont installés ses bureaux lui étant mis à disposition par l'Etat conformément à l'article 37 alinéa 1er de la loi du 2 août 2002 sur la protection des données.

Comme prévu, les dépenses de communication ont connu une augmentation significative du fait de l'élargissement du travail d'information au grand public (édition et diffusion d'une brochure en collaboration avec le Service Information et Presse du gouvernement, affiches et annonces dans la presse).

Les frais de déplacement et de séjour à l'étranger sont relatifs à la participation des membres effectifs de la Commission nationale aux différentes réunions, séances de travail et conférences organisées sur le plan européen dans le domaine de la protection des données où le Luxembourg se doit d'être représenté.

Les amortissements comptabilisés atteignent un montant total de 42.517,- € et n'expliquent pas les investissements initiaux liés à la mise en place initiale des infrastructures nécessaires au fonctionnement de la Commission nationale.

Les frais de fonctionnement encourus par l'établissement public au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à un total de 979.534,56 €.

Recettes

Le montant des redevances perçues en application des articles 37 paragraphe (4) et 13 paragraphe (4) de la loi s'élève à 70.688,- €. La diminution du nombre de notifications effectuées par les responsables de traitement de données explique la baisse du montant total de redevances afférentes perçues. En outre des produits financiers ont pu être enregistrés à hauteur de 8.044,- €.

Résultat d'exploitation

Compte tenu de la dotation annuelle de 900.000,- € dont la Commission nationale a bénéficié en 2004 de la part de l'Etat en application de l'article 37 paragraphe (4) de la loi, le résultat d'exploitation de l'établissement public s'établit à 5.604.28,- € au 31 décembre 2004, montant qui sera reporté à nouveau sur l'exercice suivant.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2005.

La Commission nationale pour la protection des données.

Pour copie conforme établie le 22 avril 2005.

Gérard Lommel *Président*	Edouard Delosch *Membre effectif*	Pierre Weimerskirch *Membre effectif*

Bilan

ACTIF

	EXERCICE AU 31/12/2004	%	EXERCICE AU 31/12/2003	%
ACTIF IMMOBILISE				
Autres inst. outil, mobilier	126.512,68	47,66	107.575,45	61,46
Immobilisations corporelles	126.512,68	47,66	107.575,45	61,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**126.512,68**	**47,66**	**107.575,45**	**61,46**
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Autres créances	19.937,84	7,51	20.864,16	11,92
	19.937,84	7,51	20.864,16	11,92
Banques, Caisse, CCP	119.016,23	44,83	46.585,14	26,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**138.954,07**	**52,34**	**67.449,30**	**38,54**
TOTAL ACTIF	**265.466,75**	**100,00**	**175.024,75**	**100,00**

Bilan

PASSIF

	EXERCICE AU 31/12/2004	%	EXERCICE AU 31/12/2003	%
CAPITAUX PROPRES				
Patrimoine	200.000,00	75,34	200.000,00	114,27
Résultats reportés	-45.074,03	-16,98	381,21	0,22
Résultat de l'exercice	50.678,31	19,09	-45.455,24	-25,97
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**205.604,28**	**77,45**	**154.925,97**	**88,52**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Autres provisions	24.000,00	9,04	1.500,00	0,86
TOTAL DES PROVISIONS	**24.000,00**	**9,04**	**1.500,00**	**0,86**
DETTES				
Dettes achats et prest. de services	4.513,15	1,70	6.510,60	3,72
Dettes fiscales, sécurité sociale et salaires	31.349,32	11,81	12.088,18	6,91
TOTAL DES DETTES	**35.862,47**	**13,513**	**18.598,78**	**10,63**
TOTAL PASSIF	**265.466,75**	**100,00**	**175.024,75**	**100,00**

Comptes de profits et de pertes

	EXERCICE AU 31/12/2004	%	EXERCICE AU 31/12/2003	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires	70.668,00	6,92	205.196,04	29,10
Autres produits d'exploitation	950.000,00	93,08	500.000,00	70,90
Total produits d'exploitation	**1.020.668,00**	**100,00**	**705.196,04**	**100,00**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	-410.598,74	-40,23	-261.256,62	-37,05
Salaires et traitements	-500.037,10	-48,99	-446.477,66	-63,31
Charges sociales	-24.8818,83	-2,44	-24.458,01	-3,47
Corr. de valeur sur frais d'étab. imm. cor. incor.	-42.413,45	-4,16	-25.696,00	-3,64
Total charges d'exploitation	**-977.931,12**	**-95.81**	**-757.888,29**	**-107,47**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**42.736,88**	**4,19**	**-52.692,25**	**-7,47**
Intérêts et produits assimilés	8.044,87	0,79	7.376,56	1,05
Intérêts et charges assimilées	-103,44	-0,01	-139,55	-0,02
Résultat financier	**7.941,43**	**0,78**	**7.237,01**	**1,03**
Résultat avant affectation	**50.678,31**	**4,97**	**-45.455,24**	**-6,45**
Résultat de l'exercice	**50.678,31**	**4,97**	**-45.455,24**	**-6,45**

—

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2004

(Montants en Euros)

1. Généralités

La **Commission nationale pour la protection des données**, constituée sous la forme d'un établissement public, est une autorité indépendante nouvellement instaurée par la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Elle est chargée de contrôler et de vérifier la légalité des traitements des données à caractère personnel et doit assurer le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes en matière de protection des données.

Tous les ans, la Commission nationale rend compte, dans son rapport écrit aux membres du Gouvernement en conseil, de l'exécution de ses missions. Dans ce rapport, elle relève plus particulièrement l'état des notifications et des autorisations, les déficiences ou abus qui ne sont pas spécifiquement visés par les dispositions légales, réglementaires et administratives existantes.

Elle publiera son rapport annuel. Le rapport est avisé par la commission consultative des droits de l'homme, organe consultatif du gouvernement en matière de droits de l'homme sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dont la composition et les attributions sont déterminées par règlement grand-ducal.

L'exercice financier de la Commission nationale coïncide avec l'année civile. Avant le 31 mars de chaque année, la Commission nationale arrête son compte d'exploitation de l'exercice précédent, ensemble avec son rapport de gestion. Avant le 30 septembre de chaque exercice, la Commission nationale arrête le budget pour l'exercice à venir. Le budget, les comptes annuels et les rapports arrêtés sont transmis au Gouvernement en conseil qui décide de la décharge à donner à la Commission nationale. La décision constatant la décharge accordée à la Commission nationale ainsi que les comptes annuels de la Commission nationale sont publiés au Mémorial.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Commission nationale tient ses livres en euros (EUR) et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.
Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée soit:

Matériel informatique:	3 ans
Matériel de bureau:	4 ans
Mobilier:	8 ans

b) **Conversion des devises**

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les avoirs en banques, les montants en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture. Pour les avances, les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

3. Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles survenus au cours de la période se résument comme suit::

	2004	2003
Prix d'acquisiton		
- au début de l'exercice	133.295,48	1.153,60
- acquisitions nettes au cours de l'exercice	61.350,68	132.141,88
- retraits de l'exercice	0,00	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	194.646,16	133.295,48
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	25.720,03	24,03
- de l'exercice	42.413,45	25.696,00
- annulées	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées	68.133,48	25.720,03
Valeur nette à la fin de l'exercice	126.512,68	107.575,45

4. Autres créances

Les autres créances se composent comme suit:

	2004	2003
Impôts sur rémunérations	0,00	35,00
Rémunérations payées d'avance	19.937,84	20.829,16
Dotation à recevoir	0,00	0,00

5. Avoirs en banque

Ce poste se subdivise comme suit:

	2004	2003
CCPL	15.857,24	6.292,94
BCEE	103.156,61	40.288,37
Caisse	2,38	3,83

6. Fonds propres

Au moment de sa création, la Commission nationale a bénéficié d'une dotation initiale de deux cent mille euros (200.000,00 EUR) à charge du budget de l'Etat. L'Etat met à sa disposition les biens mobiliers et immobiliers nécessaires au bon fonctionnement et à l'exercice de ses missions.

La Commission nationale est autorisée à prélever la contrepartie de ses frais du personnel en service et de ses frais de fonctionnement par la redevance à percevoir telle que prévue à l'article 13 de la présente loi. Pour le solde des frais restant à couvrir dans le cadre de ses missions conférées par la présente loi, la Commission nationale bénéficiera d'une dotation d'un montant à déterminer sur une base annuelle et à inscrire au budget de l'Etat.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour but de valoriser le risque lié à des recours en justice pour dossiers litigieux. Ainsi, lors de la séance de délibération du 17 décembre 2004 la Commission Nationale a décidé d'estimer la

charge engendrée par les frais de justice à 48.000 EUR et a décidé de provisionner 50% de cette somme pour l'année 2004, soit 24.000,00 EUR.

8. **Dettes**

Les dettes figurent avec leur valeur nominale et sont ventilées comme suit:

	2004	**2003**
Fournisseurs et charges à payer	4.513,15	6.510,60
Centre d'affiliation	8.763,92	12.088,18
Centre d'affiliation	22.858,40	0,00

9. **Budget pour investissement**

Un budget pour investissements d'un montant de 200.000,- EUR a été accordé. Les investissements réalisés par la Commission jusqu'au 31/12/2004 s'élèvent à un montant de 194.646,16 EUR; on en déduit que le budget alloué a été utilisé en quasi-totalité.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2005.

ATTESTATION

Par la présente, nous attestons les comptes de la Commission Nationale pour la Protection des Données, ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 68, rue de Luxembourg, au 31 décembre 2004.

Nous avons constaté que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 dont la somme bilantaire s'élève à 265.466,75 EUR et la perte à 45.455,24 EUR, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui nous ont été soumises.

Un budget pour investissements d'un montant de 200.000,- EUR a été accordé. Les investissements réalisés par la Commission jusqu'au 31 décembre 2004 s'élèvent à un montant de 194.646,16 EUR; on en déduit que le budget alloué a été utilisé en quasi-totalité.

On peut noter deux variations significatives des comptes annuels par rapport au budget prévisionnel 2004. Il s'agit d'une part, d'une diminution des recettes réelles relatives aux notifications par rapport aux recettes budgétisées à hauteur de 87.300 EUR et d'autre part, des dépenses de loyer inférieures de 77.400 EUR au montant initialement prévu.

Le total des capitaux propres s'élève à 205.604,28 EUR.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 61 **2 septembre 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 13 avril 2005 instituant le jury d'examen pour le certificat d'études pédagogiques.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg;

Vu le règlement grand-ducal du 5 avril 1985 ayant pour objet:

a) la formation des candidats-instituteurs en deuxième et troisième années;

b) les conditions de promotion de deuxième en troisième année;

c) les modalités de l'examen final sanctionnant la formation;

Vu le règlement grand-ducal du 9 mai 1985 déterminant le programme et les modalités des épreuves supplémentaires pour l'obtention du certificat d'études pédagogiques par les détenteurs du brevet d'aptitude pédagogique;

Arrête:

Art. 1er. Le jury d'examen pour l'obtention du certificat d'études pédagogiques, session 2005, se compose de:

– Monsieur Lucien KERGER, doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education;

– Madame Simone HEINEN, inspecteur général de l'enseignement primaire,

– ainsi que des professeurs et chargés de cours ayant participé aux enseignements au niveau de la troisième année de formation des instituteurs à la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education pendant l'année scolaire 2004/2005.

Font partie du jury pour l'appréciation des épreuves de pédagogie pratique: les professeurs de pédagogie, les professeurs de méthodologie ou les professeurs de la branche d'expression en question et les instituteurs-patrons de stage.

Art. 2. Le présent arrêté sera transmis à chacun des membres du jury pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté ministériel du 13 avril 2005 instituant le jury d'examen pour l'examen-bilan sanctionnant la première année de formation des instituteurs à la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 1993 concernant:

a) la formation des étudiants de première année de l'I.S.E.R.P.;

b) les modalités de l'examen sanctionnant la première année d'études;

Arrête:

Art. 1er. Le jury d'examen-bilan sanctionnant la première année de formation des instituteurs, session 2005, se compose de:

Monsieur Lucien KERGER, doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education;

Madame Simone HEINEN, inspecteur général de l'enseignement primaire;

ainsi que des professeurs et chargés de cours participant à la formation des instituteurs de la première année, pendant l'exercice académique 2004/2005, à savoir, Mesdames, Messieurs:

AHLBORN-GROSBUSCH Martine, AREND Béatrice, BALTES-LÖHR Christel, BARTHEL Georges, BECKER Werner, BOURG Viviane, BUSANA Gilbert, COLAS-BLAISE Marion, DELL Paul, DI FELICE Paul, DUMONT Paul, FILIPP Sigrun-Heide, FISCHBACH Max, FIXMER Pierre, FREILINGER Joseph, GÜNNEWIG Heinz, KERGER Sylvie, KREIS Georges, KREIS Yves, KREMER Paul, MALANE Gaston, MARTIN Romain, MASSELTER Guy, MAX Charles, MEDERNACH Joseph, MERGEN Patrick, MERSCH Félix, MULLER Carlo, NITSCHKE Alain, PETESCH Danielle, PORTANTE Dominique, PÜTZ Michel, REISDOERFER Joseph, RETTIG Heike, REUTER Bob, ROTH-DURY Evelyne, SAHR Romain, SCHANDELER Ingo, SCHUMACHER Jean, SIEBURG Heinz, THILL-ROLLINGER Antoinette, WELFRING Carlo, ZERBATO Danielle.

Art. 2. Le présent arrêté sera transmis à chacun des membres du jury pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005 autorisant Monsieur Olivier Nicolas Joseph GENGLER et Madame Monique FLIES à changer les prénoms actuels de leur fils Fezile Mnisi GENGLER en ceux de «Aaron Fezile».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Olivier Nicolas Joseph GENGLER et Madame Monique FLIES, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 2, Haaptstrooss, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de leur fils Fezile Mnisi GENGLER, né le 18 juin 2004 en Afrique du Sud, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Aaron Fezile»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Olivier Nicolas Joseph GENGLER et Madame Monique FLIES sont autorisés à changer les prénoms actuels de leur fils Fezile Mnisi GENGLER en ceux de «Aaron Fezile».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 1er juillet 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005 autorisant Monsieur Ibrahim ZEITOUNE à changer son prénom actuel en celui d'«Albert».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître François MOYSE, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Ibrahim ZEITOUNE, né le 4 mai 1930 à Beyrouth (Liban), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, l'autorisation de changer son prénom actuel en celui d'«Albert»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Ibrahim ZEITOUNE est autorisé à changer son prénom actuel en celui d'«Albert».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 1er juillet 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 5 août 2005 portant modification de la composition du jury d'examen prévu à l'article 6 du règlement grand-ducal modifié du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des candidats réviseurs d'entreprises.

Le Ministre de la Justice,

Vu le règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu mon arrêté du 1er juillet 2003 portant nomination des membres du jury d'examen prévu par l'article 6 du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 prémentionné et mon arrêté du 7 juillet 2004 portant modification de la composition du jury d'examen;

Arrête:

Art. 1er. Maître Jean-Pierre WINANDY, avocat à la Cour, est nommé membre du jury d'examen en remplacement de Maître Jacques DELVAUX, dont il termine le mandat.

Art. 2. Maître Jean-Pierre WINANDY est nommé président du jury en remplacement de Monsieur Alphonse KUGELER.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Administration de l'Aéroport. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, démission honorable de ses fonctions d'ingénieur technicien inspecteur 1er en rang au service électrotechnique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg a été accordée, sur sa demande et à partir du 1er septembre 2005, à Monsieur Marcel HELMINGER. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Administration pénitentiaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 juin 2005, Monsieur Vincent THEIS, conseiller de direction hors cadre à l'administration pénitentiaire, a été nommé conseiller de direction première classe hors cadre à la même administration avec effet au 1er juillet 2005.

Centre Informatique de l'Etat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 juillet 2004, Monsieur HAHN Patrick, conseiller-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller-informaticien 1re classe. Par arrêté grand-ducal du 30 juin 2004, Monsieur KASEL Jean-Paul, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 9 juillet 2004, Madame LAHURE Cathia, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommée à la fonction de chargé d'études-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 9 juillet 2004, Monsieur SCHNEIDER Roland, attaché-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 9 juillet 2004, Monsieur SCHOLER Ariel, conseiller-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de conseiller-informaticien 1re classe. Par arrêté grand-ducal du 26 mai 2004, Monsieur SPANIER Serge, chargé d'études-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal.

Par arrêté grand-ducal du 29 juillet 2004, Monsieur HERR Jérôme, informaticien principal auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint. Par arrêté grand-ducal du 30 juin 2004, Monsieur MAILLET Jean-Marie, chef de bureau-informaticien adjoint auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien.

Commissariat aux assurances

Conseil de Gouvernement du 15 avril 2005

Extrait du procès-verbal n° 13/05 approuvé dans la séance du 22 avril 2005

Comptes annuels du Commissariat aux Assurances pour l'exercice 2004 (FIN. 11/2005)

En application de l'article 21 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et suite à l'exposé de M. le Ministre du Trésor et du Budget, le Conseil de Gouvernement convient d'accorder décharge aux organes du Commissariat aux Assurances pour l'exercice 2004.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE 2004

(en euros)

Débit

Frais de personnel	1 188 819,37
Autres charges brutes d'exploitation	711 780,15
Corrections de valeur sur immobilisations	70 949,70
Dotation aux provisions	400,00
Intérêts et charges assimilées	923,94
Dotation à la réserve pour investissements	326 353,36
Bénéfice reporté de l'exercice	81 588,34
TOTAL	**2 380 814,86**

Crédit

Taxes	2 205 900,00
Intérêts et produits assimilés	71 753,38
Recettes de location	95 235,13
Autres recettes	7 926,35
TOTAL	**2 380 814,86**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

(en euros)

Actif

Actif immobilisé	108 093,30
Valeur brute	557 903,72
Corrections de valeur	-449 810,42
Actif circulant	4 115 506,67
Créances	84 675,98
Avoirs en banque, avoirs en compte	4 030 830,69
Comptes de régularisation	66 712,00
TOTAL	**4 290 311,97**

Passif

Capitaux propres	4 182 462,94
Dotation en espèces	371 840,29
Apports en nature	124 857,70
Réserve pour investissements immobiliers	2 877 584,34
Résultats reportés des exercices antérieurs	808 180,61
Dettes	26 260,69
Résultat reporté de l'exercice	81 588,34
TOTAL	**4 290 311,97**

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois d'août 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– convention collective de travail pour les employés de la Fondation Lycée Technique Privée Emile Metz (01.01.2005 – 31.12.2007) signée en date du 19 juillet 2005 entre la Fondation LTPEM et le syndicat LCGB;

– protocole d'accord concernant la mise à jour du texte de la convention collective de travail pour les ouvriers salariés de la s.c. CO-LABOR signé en date du 15 juin 2005 entre la direction de la s.c. CO-LABOR et les syndicats OGB-L et LCGB;

– avenant à la convention collective de travail pour les ouvriers de la S.A. TEXTILCORD STEINFORT signé en date du 1er février 2005 entre la direction de la S.A. TEXTILCORD STEINFORT et les syndicats OGB-L et LCGB;

– convention collective de travail pour les ouvriers de la S.A. MECAN signée en date du 6 juillet 2005 entre la S.A. MECAN et les syndicats OGB-L et LCGB;

– avenant IV à la convention collective de travail pour les métiers d'installateur sanitaire, installateur de chauffage et de climatisation et d'installateur frigoriste signé en date du 20 juin 2005 entre la Fédération des Installateurs en équipements sanitaires et climatiques a.s.b.l. et les syndicats OGB-L et LCGB;

- avenant à la convention collective de travail pour les ouvriers de la S.à r.l. MOOG HYDROLUX signé en date du 12 juillet 2005 entre la S.à r.l. MOOG HYDROLUX et les syndicats OGB-L et LCGB;
- avenant à la convention collective de travail pour les employés de la S.àr.l. MOOG HYDROLUX signé en date du 12 juillet 2005 entre la S.à r.l. MOOG HYDROLUX et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail pour le métier de peintre signée en date du 25 juillet 2005 entre la Fédération des patrons-Peintres et Vitriers du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail pour les employés de la S.A. MECAN signée en date du 6 juillet 2005 entre la S.A. MECAN et les syndicats OGB-L et LCGB;
- avenant à la convention collective de travail pour les ouvriers et les employés de la S.A. CATALYST RECOVERY EUROPE signé en date du 8 juillet 2005 entre la S.A. CATALYST RECOVERY EUROPE et le syndicat OGB-L.

Formation des Adultes. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 22 juillet 2005, Monsieur Paul SCHILTZ, directeur, est nommé délégué à la formation des adultes à l'École Européenne Luxembourg II, Luxembourg, à partir de l'année scolaire 2005/2006.

Magistrature. – Congé. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, un congé pour travail à mi-temps a été accordé à Madame Annick EVERLING, juge de paix à la justice de paix de Luxembourg, pour la période du 16 septembre 2005 au 15 septembre 2011.

Magistrature. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, démission honorable de ses fonctions de premier conseiller à la Cour administrative a été accordée, sur sa demande, à Madame Christiane DIEDERICH-TOURNAY. La mise à la retraite a été prononcée avec effet au 1er décembre 2005. L'intéressée a été admise à faire valoir ses droits à la pension. Le titre honorifique lui a été accordé.

Magistrature. – Dispense. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, la dispense prévue à l'article 105 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire a été accordée à Monsieur Aloyse WEIRICH, actuellement vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à Monsieur Edmond GERARD, président de chambre à la Cour d'appel, à Monsieur Gilbert HOFFMANN, actuellement vice-président au tribunal d'arrondissement de Diekirch, et à Monsieur Camille HOFFMANN, conseiller à la Cour d'appel.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, Monsieur Arnold WAGENER, premier conseiller à la Cour d'appel, a été nommé président de chambre à la Cour d'appel, Madame Jacqueline ROBERT, conseiller à la Cour d'appel, a été nommée premier conseiller à la Cour d'appel, Madame Marianne STEFFEN, conseiller à la Cour d'appel, a été nommée premier conseiller à la Cour d'appel, Monsieur Roger LINDEN, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour d'appel, Monsieur Gilbert HOFFMANN, vice-président au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommé conseiller à la Cour d'appel et Monsieur Aloyse WEIRICH, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour d'appel avec effet au 16 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, Monsieur Joseph RAUS, premier conseiller à la Cour d'appel, a été nommé président de chambre à la Cour d'appel, Monsieur Marc KERSCHEN, conseiller à la Cour d'appel, a été nommé premier conseiller à la Cour d'appel et Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour d'appel avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Madame Michèle RAUS, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et Monsieur Albert MANGEN, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, ont été nommés juges de paix à la justice de paix de Luxembourg avec effet au 16 septembre 2005, Madame Claudine DE LA HAMETTE, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à la justice de paix d'Esch-sur-Alzette avec effet au 16 septembre 2005, Madame Chantal GLOD, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch avec effet au 16 septembre 2005 et Monsieur Marc THILL, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge de la jeunesse au tribunal de la jeunesse et des tutelles près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 16 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Madame Karine REUTER, juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Monsieur Michel TURK, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Monsieur Paul VOUEL, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Monsieur Eric SCHAMMO, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et juge d'instruction au même tribunal pour une durée de trois ans, Madame Yannick DIDLINGER, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 16 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Madame Fabienne GEHLEN, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Madame Christiane BISENIUS, juge de paix à la justice de paix de Luxembourg, a été nommée avocat général au Parquet Général avec effet au 16 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Maîtres Joëlle NEIS, Nathalie HILGERT, Nadine SCHEUREN, Patrick KONSBRUCK, Laurent SECK, Michelle ERPELDING et Antoine SCHAUS ont été nommés attachés de justice à titre provisoire pour la durée d'une année avec effet au 16 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Madame Martine KRAUS, Madame Béatrice HORPER, Madame Elisabeth EWERT, Monsieur Steve VALMORBIDA, Madame Tania NEY, Madame Claude METZLER et Madame Isabelle JUNG, attachés de justice à titre provisoire, ont été nommés attachés de justice à titre définitif avec effet au 16 septembre 2005.

Magistrature. – Prorogation. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, le mandat de juge d'instruction de Monsieur Vincent FRANCK, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans à partir du 16 septembre 2005.

Magistrature. – Rang de conseiller. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, le rang de conseiller à la Cour d'appel a été conféré à Madame Odette PAULY, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et à Monsieur Jean-Claude KUREK, actuellement premier juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, avec effet au 16 septembre 2005. Madame Odette PAULY et Monsieur Jean-Claude KUREK ont pris rang après Monsieur Gilbert HOFFMANN et avant Monsieur Aloyse WEIRICH. Le rang de conseiller à la Cour d'appel a été conféré à Madame Ria LUTZ, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et à Madame Christiane RECKINGER, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, avec effet au 1er octobre 2005. Madame Ria LUTZ et Madame Christiane RECKINGER ont pris rang après Monsieur Aloyse WEIRICH et avant Monsieur Jean-Paul HOFFMANN.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Maisons d'Enfants de l'Etat. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que les Maisons d'Enfants de l'Etat organiseront au mois de novembre 2005 un examen de promotion dans la carrière de l'éducateur.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Service Solidarité. – Agrément définitif. – Par arrêté ministériel du 28 juillet 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L-7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil – Nei Aarbécht „Foyer Etienne de Greef"» à l'adresse: 5, rue des Romains à L-2444 Luxembourg-Bonnevoie.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2005/6/1(h)**.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005 l'agrément a été accordé jusqu'au 14 juillet 2006 à «Haus fir Grouss a Kleng Betebuerg a.s.b.l.» ayant son siège à Bettembourg pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: Bettembourg, 1, rue du Nord.

Etant donné que certaines transformations des infrastructures n'ont pas encore pu être réalisées et étant donné que certaines formalités administratives n'ont pas encore été complétées, l'agrément est accordé jusqu'au 14 juillet 2006.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01342003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 31342003 perd sa validité avec effet immédiat.

Ministère de la Santé. – Centre hospitalier de Luxembourg. – Commission administrative. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 12 juillet 2005 Monsieur Paul HELMINGER, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a été nommé vice-président de la commission administrative du Centre hospitalier de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 62 **2 septembre 2005**

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

221ième MODIFICATION (2 août 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

HC	RR	ACLASTA	SOL.P.PERF.	5 MG	IV	1*1 FL.	100 ML
H	RR	ADRIBLASTINA-10	PDRE P.PREP.INJ.	10 MG	IV	1*10 FL.	
	RR	ALVESCO R160	SOL.	160 MCG /1 D.	IH	1*120 D.	
	RR	ALVESCO R40	SOL.	40 MCG /1 D.	IH	1*120 D.	
	RR	ALVESCO R80	SOL.	80 MCG /1 D.	IH	1*120 D.	
	RR	COVATINE	CPR.ENR.	50 MG	PO	1*45 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	

	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.	
	R	COVERSYL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
H	RR	CYTA-CELL	SOL.P.PERF.	20 MG /1 ML	IVIMSCIC	1*10 FL.	2 ML
H	RR	CYTA-CELL	SOL.P.PERF.	20 MG /1 ML	IVIMSCIC	1*10 FL.	5 ML
H	RR	CYTA-CELL	SOL.P.PERF.	50 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	20 ML
H	RR	CYTA-CELL	SOL.P.PERF.	50 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	80 ML
H	RR	CYTA-CELL	SOL.P.PERF.	100 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	10 ML
H	RR	CYTA-CELL	SOL.P.PERF.	100 MG /1 ML	IV	1*1 FL.	50 ML
	R	DIOVAN	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	DIOVAN	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	DIOVAN	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*280 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MINOCYCLINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	DOC MINOCYCLINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*18 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*48 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*70 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*96 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*250 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*300 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC MIRTAZAPINE	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*500 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	10*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	

RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
R	FELDENE	CPR.	20 MG	POSL	1*10 LYOTABS	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*7 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*14 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*20 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*28 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*30 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*50 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*98 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*100 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	5 MG	PO	1*250 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*7 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*14 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*20 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*28 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*30 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*50 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*98 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*100 CPR.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
R	FELOCOR	CPR.RET.	10 MG	PO	1*250 CPR.	
RR	FLUACORT	SUSP.	0,1 PC	CO	1*1 SUSP.	5 ML
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*20 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*40 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*60 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*80 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*20 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*40 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*60 CPR.	
P	GAVISCON CITRON	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*80 CPR.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*20 CPR.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*40 CPR.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*60 CPR.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	250 MG	PO	1*80 CPR.	
P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	

	P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*20 CPR.	
	P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.	
	P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*40 CPR.	
	P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*60 CPR.	
	P	GAVISCON MENTHE	CPR.A CROQUER	500 MG	PO	1*80 CPR.	
H	RR	GLUCOSE 10 PC-BRAUN	SOL.P.PERF.	10 G /100 ML	IV	1*20 AMP.MINI-PLASCO	10 ML
H	RR	GLUCOSE 10 PC-BRAUN	SOL.P.PERF.	10 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	50 ML
H	RR	GLUCOSE 10 PC-BRAUN	SOL.P.PERF.	10 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	100 ML
H	RR	GLUCOSE 20 PC BRAUN	SOL.P.PERF.	20 G /100 ML	IV	1*20 AMP.MINI PLASCO	10 ML
H	RR	GLUCOSE 20 PC BRAUN	SOL.P.PERF.	20 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	50 ML
H	RR	GLUCOSE 20 PC BRAUN	SOL.P.PERF.	20 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	100 ML
H	RR	GLUCOSE 40 PC-BRAUN	SOL.P.PERF.	40 G /100 ML	IV	1*20 AMP.MINI-PLASCO	10 ML
H	RR	GLUCOSE 40 PC-BRAUN	SOL.P.PERF.	40 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	50 ML
H	RR	GLUCOSE 40 PC-BRAUN	SOL.P.PERF.	40 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	100 ML
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 AMP.MINI-PLAS	10 ML
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 AMP.VERRE	50 ML
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 AMP.VERRE	100 ML
	P	ISO-BETADINE DERMIQUE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*5 FL.U.D.	5 ML
	P	ISO-BETADINE DERMIQUE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*10 FL.U.D.	5 ML
	P	ISO-BETADINE DERMIQUE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*20 FL.U.D.	5 ML
	P	ISO-BETADINE DERMIQUE	SOL.	100 MG /1 ML	TO	1*40 FL.U.D.	5 ML
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*30 CPR.U.D.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	5 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	

RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	25 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.

RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-CT	CPR.DISP.	200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*250 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	25 MG	PO	1*500 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*1 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.

RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*100 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*250 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	50 MG	PO	1*500 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*250 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	100 MG	PO	1*500 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*250 CPR.

RR	LAMOTRIGIN-RATIOPHARM	CPR.	200 MG	PO	1*500 CPR.
RR	LYRICA	GELULES	75 MG	PO	1*112 GELULES
RR	LYRICA	GELULES	150 MG	PO	1*112 GELULES
RR	LYRICA	GELULES	300 MG	PO	1*112 GELULES
P	MASAN	CPS	403 MG	PO	1*20 CPS
P	MASAN	CPS	403 MG	PO	1*50 CPS
P	MASAN	CPS	403 MG	PO	1*100 CPS
S	MS-CONTIN	CPR.	30 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
S	MS-CONTIN	CPR.	60 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
R	MUSCARAN	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.
P	NUROFEN	DRG.	200 MG	PO	1*12 DRG.
R	OMEPRATOP	CPS	20 MG	PO	1*15 CPS
R	OMEPRATOP	CPS	20 MG	PO	1*30 CPS
R	OMEPRATOP	CPS	20 MG	PO	1*50 CPS
R	OMEPRATOP	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS
R	OMEPRATOP	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	OMEPRATOP	CPS	20 MG	PO	1*100 CPS
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
R	PRAVASTATINE-RATIOPHARM-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*200 CPR.SEC.SS BLIST.

	RR	PREVENAR	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.PREREMPLIE	0,5 ML +1*1 AIGUILLES
H	RR	PROHANCE	SOL.INJ.	279,3 MG /1 ML	IV	1*1 SER.PREREMPLIE	17 ML
H	RR	PROPOFOL 1% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*5 AMP.	20 ML
H	RR	PROPOFOL 1% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*5 FL.VERRE	20 ML
	P	REDOXON+ZINC	CPR.EFF.	10 MG 1000 MG	PO	1*10 CPR.	
	P	REDOXON+ZINC	CPR.EFF.	10 MG 1000 MG	PO	1*15 CPR.	
	P	REDOXON+ZINC	CPR.EFF.	10 MG 1000 MG	PO	1*20 CPR.	
	P	REDOXON+ZINC	CPR.EFF.	10 MG 1000 MG	PO	1*30 CPR.	
	R	SELOZOK-25	CPR.LIB.PROL.	25 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	SELOZOK-25	CPR.LIB.PROL.	25 MG	PO	1*28 CPR.SEC.U.D.	
	R	SELOZOK-25	CPR.LIB.PROL.	25 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	SELOZOK-25	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*56 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*250 CPR.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*500 CPR.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.	

	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*250 CPR.SEC.	
	RR	SERTRALIN-RATIOPHARM	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*500 CPR.SEC.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*250 CPR.SEC.	
	RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*500 CPR.SEC.	
	R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*1 INHAL. +1*1 CARTOUCHE 200 D.	

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	P	BUERLECITHIN CLASSIC	SOL.	9 G /100 ML	PO	1*1 SOL.	250 ML
	P	BUERLECITHIN CLASSIC	SOL.	9 G /100 ML	PO	1*1 SOL.	500 ML
	R	CIMEHEXAL-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	CIMEHEXAL-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	CIMEHEXAL-800	CPR.PELLIC.	800 MG	PO	1*20 CPR.	
	RR	NOVERIL	DRG.	80 MG	PO	1*50 DRG.	
	RR	NOVERIL RETARD	CPR.	240 MG	PO	1*20 CPR.	
	RR	NOVERIL RETARD	CPR.	240 MG	PO	1*100 CPR.	
H	RR	PROPOFOL-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 FL.VERRE	50 ML
H	RR	PROPOFOL-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

	P	CEBION RETARD	CPS	500 MG	PO	1*20 CPS	
	RR	DIKACINE	SOL.INJ.	75 MG /1,5 ML	IM	1*3 AMP.	1,5 ML
	RR	DIKACINE	SOL.INJ.	75 MG /1,5 ML	IM	1*30 AMP.	1,5 ML
	S	NOCEPTIN-10	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	

	S	NOCEPTIN-100	CPR.LIB.PROL.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	S	NOCEPTIN-30	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	S	NOCEPTIN-60	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
H	RR	PROPOFOL 1% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	1 PC	IV	1*1 FL.VERRE	20 ML
H	RR	PROPOFOL 2% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	2 PC	IV	1*1 FL.VERRE	20 ML
H	RR	PROPOFOL 2% MCT-FRESENIUS	EM.INJ.	2 PC	IV	1*1 FL.VERRE	100 ML
H	RR	PROPOFOL-FRESENIUS	EM.	2 PC	IMIV	1*1 VIAL	100 ML
H	RR	PROPOFOL-FRESENIUS	EM.	2 PC	IMIV	1*5 AMP.	20 ML
H	RR	PROPOFOL-FRESENIUS	EM.	2 PC	IMIV	1*10 VIALS	100 ML
	RR	RIMEXEL	PDRE P.PREP.INJ.	40 MG	IA	1*1 VIAL	
	RR	TRAZOLAN RETARD	CPR.LIB.PROL.	100 MG	PO	1*30 CPR.	
	RR	TRAZOLAN RETARD	CPR.LIB.PROL.	100 MG	PO	1*90 CPR.	
	R	ZEMIDE	CPR.	20 MG	PO	1*20 CPR.	
	RR	ZEMIDE	SOL.INJ.	20 MG /5 ML	IV	1*5 AMP.	5 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

H	RR	ADRIBLASTINA-10 READY-TO-USE	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IV	1*1 VIAL CYTOSAFE	5 ML
	A U L I E U D E						
H	RR	ADRIBLASTINA-10 CYTOSAFE VIAL	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IV	1*1 FL.	5 ML
H	RR	ADRIBLASTINA-20 READY TO USE	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IV	1*1 VIAL CYTOSAFE	10 ML
	A U L I E U D E						
H	RR	ADRIBLASTINA-20 READY TO USE	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IV	1*1 FL.	10 ML
H	RR	ADRIBLASTINA-200 READY-TO-USE	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*1 VIAL CYTOSAFE	100 ML
	A U L I E U D E						
H	RR	ADRIBLASTINA-200 CYTOSAFE VIAL	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*1 FL.	100 ML
H	RR	ADRIBLASTINA-50 READY-TO-USE	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IV	1*1 VIAL CYTOSAFE	25 ML
	A U L I E U D E						
H	RR	ADRIBLASTINA-50 CYTOSAFE VIAL	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IV	1*1 FL.	25 ML
	P	BEROCCA PLUS NEW FORMULA	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.	
	A U L I E U D E						
	P	BEROCCA PLUS	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.	
	P	BEROCCA PLUS NEW FORMULA	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.	
	A U L I E U D E						
	P	BEROCCA PLUS	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.	

P	BEROCCA PLUS NEW FORMULA	CPR.EFF.		PO	1*45 CPR.	
A U L I E U D E						
P	BEROCCA PLUS	CPR.EFF.		PO	1*45 CPR.	
R	NOVOTHYRAL	CPR.	100 MCG	PO	1*100 CPR.	
A U L I E U D E						
R	NOVOTHYRAL	CPR.		PO	1*100 CPR.	

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	KEFUROX-1500	PDRE P.PREP.INJ.	1500 MG	IMIV	1*1 FL.	
RR	KEFUROX-750	PDRE P.PREP.INJ.	750 MG	IMIV	1*3 FL	

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE

P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*1 SPRAY	15 ML
P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*20 AMP.	5 ML
P	EMSER SALZ	PDRE		PO	1*20 SACH.	2,95 G

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 63 **16 septembre 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 22 août 2005 portant reconduction des délégués visés à l'article 293, paragraphes 3 et 7 du Code des assurances sociales.

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu l'article IV de la loi du 25 juillet 2005 modifiant

1) le Code des assurances sociales;
2) la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois;
3) la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension;

Arrête:

Art. 1er. Les délégués visés à l'article 293, paragraphes 3 et 7 du Code des assurances sociales, issus des élections sociales du 12 février 2004, sont reconduits jusqu'au terme de leur mandat actuel.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 août 2005.
Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté grand-ducal du 12 septembre 2005 autorisant la St. George's International School Luxembourg a.s.b.l. à faire fonctionner un établissement d'enseignement préscolaire, primaire ou post-primaire privé.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'État et l'enseignement privé et portant abrogation des articles 83 à 87 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement privé, notamment l'article 3;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. La St. George's International School Luxembourg a.s.b.l. est autorisée à faire fonctionner un établissement d'enseignement préscolaire, primaire ou postprimaire privé à partir de l'année scolaire 2005/2006.

Art. 2. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Palais de Luxembourg, le 12 septembre 2005.
Henri

Administration des Contributions Directes. – Examens de fin de stage et de promotion. – L'Administration des Contributions Directes organisera au cours de l'année 2006 des examens de fin de stage et de promotion dans les carrières et aux époques ci-après désignés:

Epoques	*Carrières*	*Examens*
Avril 2006	Rédacteur	Fin de stage
Octobre 2006	Expéditionnaire administratif	Promotion
Novembre 2006	Rédacteur	Promotion

Collège d'inspection de l'Institut d'enseignement socio-éducatif auprès des Centres socio-éducatifs de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 21 juillet 2005, Monsieur Pierre REDING, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé membre du collège d'inspection de l'Institut d'enseignement socio-éducatif auprès des Centres socio-éducatifs de l'Etat, en remplacement de Madame Jeanne LETSCH, inspectrice de l'enseignement primaire.

Commission d'Economies et de Rationalisation. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 19 juillet 2005 ont été nommés à la Commission d'Economies et de Rationalisation pour une durée de quatre années:

Président: M. Marc COLAS, Premier Conseiller de Gouvernement;

Membres: MM. Pierre NEYENS, Premier Conseiller de Gouvernement; Serge HOFFMANN, Inspecteur des Finances 1ère classe; Marc LUX, Inspecteur principal; Romain WOLFF, Représentant de la Confédération générale de la Fonction publique;

Expert: M. Daniel ANDRICH, Conseiller de Gouvernement 1ère classe;

Secrétaire: M. Paul BESENIUS, Inspecteur principal 1er en rang.

Entreprises d'assurances. – «COMMERCIAL UNION International Life S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 1er septembre 2005, Monsieur Gerhard TRUBEL a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «COMMERCIAL UNION International Life S.A.» en remplacement de Monsieur Hans KNOL.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances cédante ATRADIUS KREDITVERSICHERUNG AG, Allemagne vers l'entreprise d'assurances ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, Pays-Bas. – La *BAFIN,* autorité de contrôle de l'Allemagne du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances cédante ATRADIUS KREDITVERSICHERUNG AG était autorisée à transférer son portefeuille à l'entreprise d'assurances ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, Pays-Bas avec effet au 27 juillet 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 15.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AGOSTINO Barbara, née le 06.07.1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Nommern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ANTUNES VALENTE DE MOURA Joao Claudio, né le 14.06.1980 à Ettelbruck, demeurant à Cruchten, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 05.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DE MOURA Joao Claudio.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 02.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ARENS Brigitte Erna Nicole, née le 28.05.1964 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BLASEN Erwin Matthias, né le 29.05.1959 à Trier (Allemagne), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOIÇA Frederick, né le 02.12.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CAMPAGNA Andrée Anny, née le 08.09.1955 à Schifflange, demeurant à Godbrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CREITZ Mesbah Leroy, né le 10.08.1966 à Wiesbaden/Hessen (Allemagne), demeurant à Rameldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE MOURA Sofia, née le 21.06.1980 à Ettelbruck, demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE SOUSA OLIVEIRA Daniel, né le 13.03.1986 à Luxembourg, demeurant à Mondorf-les-Bains, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.12.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kautenbach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE VOR Geertruida Neeltje, née le 10.06.1965 à Schoonrewoerd (Pays-Bas), demeurant à Kautenbach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DI NICOLA Claudio Pierre Christian, né le 14.11.1969 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DJEBBAR Ali dit Allaoua, né le 31.03.1946 à El Eulma (Algérie), demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DOS REIS MOREIRA Maria Clara, née le 28.09.1976 à Fornos/Marco De Canaveses (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 05.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DOS REIS Clara Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 08.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES ABREU Ilda Sofia, née le 27.03.1984 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERREIRA DA COSTA GODINHO Wilson, né le 13.08.1984 à Coimbrao/Leiria (Portugal), demeurant à Hautcharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERREIRA DA SILVA Rui Paulino, né le 16.05.1981 à Negreiros/Barcelos (Portugal), demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 05.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de FERREIRA Rui Paulino.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 19.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERREIRA PEGAS Sergio Miguel, né le 28.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remich, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FILIPOVIC Igor, né le 11.08.1979 à Luxembourg, demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dalheim, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GALLI Deborha, née le 25.10.1977 à Luino/Varese (Italie), demeurant à Dalheim, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GIESEN Alexandre Gérard, né le 24.09.1983 à Luxembourg, demeurant à Berchem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Préizerdaul, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GRÉGOIRE Bérangère Régine Marie, née le 27.12.1982 à Arlon (Belgique), demeurant à Boxhorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KASANIN Zoran, né le 10.12.1985 à Luxembourg, demeurant à Noertzange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KATCMARSKA Oksana Omelianivna, née le 12.12.1972 à Mostyskiy/Lvivska (Ukraine), demeurant à Bivange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KHOURMEHR Soheila, née le 01.09.1964 à Tehran (Iran), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KIEMES Emilie Jeanne, née le 15.06.1979 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.09.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KRUSKO Eldin, né le 14.11.1985 à Doboj (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LAERA Mirella, née le 03.06.1972 à Luxembourg, demeurant à Kehlen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.09.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LEGUIZAMON ORJUELA Edna Margarita, née le 23.04.1967 à Bogota (Colombie), demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LISTE SECO Gabriel Francis, né le 19.04.1971 à Luxembourg, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOPES LOBO André Manuel, né le 11.11.1983 à Nogueira da Montanha/Chaves (Portugal), demeurant à Oberanven, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Berdorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LUCHINI Catherine, née le 22.12.1964 à Differdange, demeurant à Berdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS DA SILVA Adérito, né le 13.10.1980 à Ettelbruck, demeurant à Bissen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARULANDA GONZALEZ Marlen Adriana, née le 10.04.1971 à Pereira/Risaralda (Colombie), demeurant à Beringen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MONTEIRO SOUSA Jenifer, née le 18.09.1984 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MONTEIRO VENDEIRO Luis Miguel, né le 02.08.1974 à Luxembourg, demeurant à Tétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 05.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de MONTEIRO VENDEIRO Louis Michel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 22.02.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remerschen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MÜLLER Anita Eugénie, née le 17.09.1955 à Luxembourg, demeurant à Wintrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.09.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RASTODER Azemina, née le 13.10.1980 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RIBEIRO DA SILVA Jean-Paulo, né le 15.08.1973 à Differdange, demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 05.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RIBEIRO Jean-Paul.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 11.10.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RIBEIRO DA SILVA Maria do Sameiro, née le 11.02.1968 à Moreira de Conegos/Guimaraes (Portugal), demeurant à Lintgen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHAIRSEE Sylvia, née le 15.03.1969 à Pétange, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Feulen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SOARES TEIXEIRA Manuel, né le 21.05.1981 à Ettelbruck, demeurant à Oberfeulen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SORBELLI Mauricia, née le 02.06.1958 à Dudelange, demeurant à Tétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.08.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Munshausen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SREBRANOVA Ganka Koleva, née le 19.08.1962 à Rasgrad (Bulgarie), demeurant à Urspelt, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur STOIMENOV Marijan, né le 08.02.1980 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hosingen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VAN ERKEL Bernadette Germaine Michèle Marie, née le 01.05.1954 à Woluwe-Saint-Pierre (Belgique), demeurant à Hosingen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.10.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ZHANG Zuoping, né le 06.03.1965 à Lishui/Zhejiang (Chine), demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrement

– Par déclaration de recouvrement faite le 05.04.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GAASCH Jean-Jacques, né le 06.08.1940 à Luxembourg, demeurant à Meise (Belgique), a recouvré la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Inspection du Travail et des Mines. – Examen. – Le Ministre du Travail et de l'Emploi organisera un examen de promotion dans la carrière du rédacteur à l'Inspection du Travail et des Mines qui aura lieu pendant le mois d'avril 2006.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes âgées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Syrdall Heem a.s.b.l.», ayant son siège social à B.P. 24, L-6905 Niederanven, pour l'exercice de l'activité de «centre régional d'animation et de guidance» à l'adresse: 18, rue Principale, L-5201 Sandweiler.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 15 juin 2005, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Syrdall Heem a.s.b.l.», pour l'exercice de l'activité de «centre régional d'animation et de guidance» à l'adresse: 18, rue Principale, L-5201 Sandweiler.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/05/05/033.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Weiler-la-Tour», ayant son siège social à 7, rue de Dalheim, L-5761 Hassel, pour l'exercice de l'activité d'«appel assistance externe» à l'adresse: 7, rue de Dalheim, L-5761 Hassel.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/05/08/013.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée d'un an à l'organisme gestionnaire «Association Luxembourg Alzheimer», ayant son siège social à 45, rue Nicolas Hein, L-1050 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Foyer Dominique Marth» à l'adresse: 45, rue Nicolas Hein, L-1050 Luxembourg.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 29 mars 2001, accordant un agrément provisoire à l'organisme gestionnaire «Association Luxembourg Alzheimer», pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Foyer Dominique Marth» à l'adresse: 45, rue Nicolas Hein, L-1050 Luxembourg.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/99/04/023.

Par arrêté ministériel du 5 août 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Centre de jour pour seniors Hiirzebierg a.s.b.l.», ayant son siège social au Centre Kennedy, L-9016 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Centre de jour pour seniors Hiirzebierg» à l'adresse: Centre Kennedy, L-9016 Ettelbruck.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 24 juin 2004, accordant un agrément définitif à l'organisme gestionnaire «Foyer Hiirzebierg a.s.b.l.», pour l'exercice de l'activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Foyer Hiirzebierg» à l'adresse: Centre Kennedy, L-9016 Ettelbruck.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/98/04/004.

Par arrêté ministériel du 2 août 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale Junglinster», ayant son siège à 2, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, pour l'exercice de son activité d'«appel assistance externe» à l'adresse: 2, route d'Echternach, L-6114 Junglinster.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/05/08/014.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes handicapées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 5 août 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique», ayant son siège à 17, avenue des Alliés, L-9002 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse: 2, rue du Manoir, L-9260 Ingeldorf.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 juillet 2003 et du 14 octobre 2004, accordant un agrément limité dans le temps à l'organisme gestionnaire «Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique», ayant son siège à 17, avenue des Alliés, L-9002 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse: 2, rue du Manoir, L-9260 Ingeldorf.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 0218/2-0418/7.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Bébés Poussins s.à r.l.» ayant son siège à Luxembourg-Bonnevoie, 12 boulevard Baden Powell, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 75 rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03292005.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Bébés Poussins s.à r.l.» ayant son siège à Luxembourg-Bonnevoie, 12 boulevard Baden Powell, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 12 boulevard Baden Powell.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03302005.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Bébés Poussins s.à r.l.» ayant son siège à Luxembourg-Bonnevoie, 12 boulevard Baden Powell, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 29 boulevard Baden Powell.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03262005.

Par arrêté ministériel du 27 avril 2005, l'agrément gouvernemental a été accordé à la société à responsabilité limitée «Ribambelle s.à r.l.» ayant son siège à L-2265 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03232004.

Par arrêté ministériel du 15 avril 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «A.F.P.» ayant son siège à L-3360 Leudelange, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Leudelange, 14 route de Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03282005.

Par arrêté ministériel du 7 avril 2004, l'agrément limité dans le temps a été accordé à la société à responsabilité limitée «Crèche Maria Montessori» ayant son siège à Luxembourg, 46 rue de Cessange pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Luxembourg, 46 rue de Cessange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03272005.

Par arrêté ministériel du 16 juillet 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Frou Kanner Gemeng Suessem» ayant son siège à L-4418 Soleuvre, pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour» à l'adresse suivante: rue de Belvaux / Place de l'Indépendance.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03162003.

Par arrêté ministériel du 19 juillet 2005 l'agrément a été accordé à l'a.s.b.l. «Mammen hëllefe Mammen» ayant son siège à L-7238 Walferdange, 20, rue de la Montagne pour l'exercice de l'activité «garderie» à l'adresse suivante: route de Diekirch, L-7220 Walferdange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 0272000.

Par arrêté ministériel du 13 juillet 2005 l'agrément provisoire a été accordé à l'a.s.b.l. «Foyer de jour Kaweechelchen Käerjhéng» ayant son siège à Hautcharage, 1, rue du X Septembre pour l'exercice de l'activité «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: 1, rue du X Septembre, L-4947 Hautcharage.

L'agrément provisoire a été enregistré sous le numéro FJ 01512003.

Etant donné que les infrastructures ne pourront être mises en conformité avec les dispositions légales et réglementaires qu'au courant de l'année scolaire 2005/2006, l'agrément est accordé jusqu'au 13 juillet 2006.

Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005 l'agrément provisoire a été accordé à l'a.s.b.l. «Muselnascht Réimech» ayant son siège à Remich pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 4, rue Enz, L-5532 Remich.

L'agrément provisoire a été enregistré sous le numéro FJ 01462003.

Etant donné que les infrastructures actuelles ne sont pas conformes et que la mise en service de nouvelles infrastructures aura lieu au cours de l'année scolaire 2005/2006, l'agrément est accordé jusqu'au 11 juillet 2006.

Par arrêté ministériel du 12 juillet 2005 l'agrément provisoire a été accordé à l'a.s.b.l. «Inter-Actions» ayant son siège à Luxembourg pour l'exercice de l'activité «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: 82, boulevard Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette.

L'agrément provisoire a été enregistré sous le numéro FJ 01282003.

Etant donné que les infrastructures ne pourront être mises en conformité avec les dispositions légales et réglementaires qu'au courant de l'année scolaire 2005/2006, l'agrément est accordé jusqu'au 12 juillet 2006.

Par arrêté ministériel du 11 juillet 2005 l'agrément provisoire a été accordé à l'a.s.b.l. «Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés» ayant son siège à Esch-sur-Alzette pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 141, avenue de la Liberté, L-4602 Niedercorn.

L'agrément provisoire a été enregistré sous le numéro FJ 01452003.

Etant donné que les infrastructures ne pourront être mises en conformité avec les dispositions légales et réglementaires qu'au courant de l'année scolaire 2005/2006, l'agrément est accordé jusqu'au 11 juillet 2006.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005 l'agrément a été accordé à la s.à r.l. «Bei den Maisercher» ayant son siège à Steinfort pour l'exercice de l'activité «ateliers créatifs» à l'adresse suivante: 6, rue des Eglantiers, L-8447 Steinfort.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03532005.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2005 l'agrément a été accordé à la s.à r.l. «Bei den Maisercher» ayant son siège à Steinfort pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 6, rue des Eglantiers, L-8447 Steinfort.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 0102000.

Par arrêté ministériel du 1er août 2005 l'agrément a été accordé à «Coccinella s.à r.l.» ayant son siège à L-4064 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement pour l'exercice de l'activité «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: L-4064 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03542005.

Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Inter-Actions» ayant son siège à L-2611 Luxembourg, pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour» à l'adresse suivante: Rollingen, 3, rue de l'Ecole.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03322005.

Par arrêté ministériel du 16 août 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Butzeschlass a.s.b.l.» ayant son siège à L-2443 Senningerberg, pour l'exercice des activité «crèche» à l'adresse suivante: 2, rue des Romains.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01392003.

Par arrêté ministériel du 16 août 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «L'Enfant Roi, S.à r.l.» ayant son siège à L-8048 Strassen, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Strassen, 1, rue du X Septembre.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01972004.

Par arrêté ministériel du 16 août 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «The International Kindergarten a.s.b.l.» ayant son siège à L-2213 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 5, rue de Nassau.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 0132000.

Par arrêté ministériel du 16 août 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «A Butzen» ayant son siège à L-8558 Reichlange, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Reichlange, 1a, rue Mgr Jean Bernard.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01482003.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 25 août 2005, Monsieur le Docteur Daniel DELABROUSSE, né le 14 septembre 1949, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 août 2005, Madame Marion BARTHEL ép. VON KYMMEL, née le 14 mars 1969, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 août 2005, Madame le Docteur Mina EL AOUIRI ép. BERNARDOFF, née le 25 octobre 1961, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en cardiologie et angiologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 août 2005, Madame le Docteur Anne SCHARTZ, née le 9 décembre 1971, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 août 2005, Madame le Docteur Laura ZAMBON, née le 22 décembre 1966, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 août 2005, Madame le Docteur Martine FRISING, née le 7 février 1972, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 août 2005, Monsieur le Docteur Thierry KUBEK, né le 3 juin 1973, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 août 2005, Madame Maxime DAHAN, née le 23 octobre 1978, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 64 27 septembre 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005 portant:
– nomination de 2 membres supplémentaires,
– révocation du mandat des membres suppléants
du conseil d'administration du centre hospitalier neuropsychiatrique.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 4 de la loi modifiée du 17 avril 1998 portant création d'un établissement public dénommé «centre hospitalier neuropsychiatrique»;

Vu l'article III de la loi du 29 avril 2005 modifiant la loi du 17 avril 1998 portant création d'un établissement public dénommé «centre hospitalier neuropsychiatrique»;

Vu l'arrêté grand-ducal du 12 juin 2004 portant nomination des membres effectifs et des membres suppléants du conseil d'administration du centre hospitalier neuropsychiatrique;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration du centre hospitalier neuropsychiatrique en tant que membres proposés par le conseil de gouvernement:

Monsieur Yves GOERGEN, architecte 1ère classe,
Monsieur le docteur Marc GRAAS, médecin spécialiste en psychiatrie.

Art. 2. Le mandat des administrateurs nommés à l'article 1er expirera avec le mandat des membres du conseil d'administration nommés par arrêté grand-ducal du 12 juin 2004.

Art. 3. Sont révoqués les mandats des membres suppléants énumérés ci-après:

Madame Léa HEMMER-NIES, inspecteur principal 1er en rang,
Madame le docteur Pierrette HUBERTY-KRAU, médecin-chef de division,
Maître Lydie LORANG, avocat,
Monsieur le docteur Raymond MEYERS, médecin spécialiste en médecine interne,
Madame Marguerite SCHOLTES-LENNERS, conseiller de gouvernement 1ère classe,
Monsieur Claude VANDIVINIT, conseiller de direction 1ère classe,
Monsieur Charles JACOBY, infirmier psychiatrique.

Art. 4. Notre Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

Cabasson, le 31 juillet 2005.
Henri

Administration de la Gestion de l'Eau. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005, Monsieur André WEIDENHAUPT, Docteur en chimie de l'environnement, a été nommé aux fonctions de Directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau, avec effet au 1er septembre 2005.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de mai 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
ANTONY Alphonse, Colpach-Bas	AXA ASSURANCES VIE	30.05.2005
BIVER Georges, Cruchten	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	10.05.2005
BRAQUET Michel, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	10.05.2005
SCHENTEN Robert Pierre André, Esch-sur-Alzette	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	10.05.2005
RIES Pia, ép. PERSURIC, Steinfort	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	31.05.2005
RODRIGUES Carla, Esch-sur-Alzette	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	10.05.2005
SCHMIT Georges, Bissen	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	10.05.2005
AGENCE D'ASSURANCE RISCHARD, MINELLI & ASS. S. à r. l., Hesperange, représentée par MM. Arsène RISCHARD et Claude MINELLI	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	24.05.2005

KAP Nico, Brouch	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.05.2005
MARTELLOTTO Robert, Belvaux	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	02.05.2005
SCHOSSELER BERNADETTE AGENCE S. à r. l., Blaschette, représentée par Mme Bernadette WEBER	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	31.05.2005
WEIDENHAUPT Christiane, Dippach	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	23.05.2005
BEAUDROIT René, Grevenmacher	P & V ASSURANCES	24.05.2005
BOURS Emmanuel C.Y.P., Luxembourg	VITIS LIFE LUXEMBOURG	23.05.2005
GOMES Sylvie, Hesperange	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	10.05.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de mai 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
RODRIGUES Carla, Esch-sur-Alzette	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	10.05.2005
BIVER Georges, Cruchten	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	10.05.2005
BRAQUET Michel, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	10.05.2005
BEAUDROIT René, Bertrange	HAMBURG-MANNHEIMER	24.05.2005
MARTELLOTTO Robert, Belvaux	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	02.05.2005
KAP Nico, Brouch	P & V ASSURANCES	10.05.2005
RIES Pia, Steinfort	P & V ASSURANCES	31.05.2005

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de juin 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
AGdA S.à r.l., Luxembourg, représenté par M. Olivier HARTMAN	AGF ASSURANCES AGF LIFE	22.06.2005
BLANCHARD Philippe, Howald	AME LUX	22.06.2005
KIRCH Lucien, Ettelbrück	AME LUX	22.06.2005
LAMIRAUX Yves, Bridel	AME LIFE LUX	16.06.2005
PEREIRA DE SOUSA José Carlos, Ingeldorf	AME LUX	22.06.2005
BANQUE BCP S.A., Bertrange, représentée par M. Joao Paulo RIBEIRO MARQUES	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	17.06.2005
SIMON Joël, Tétange	AXA ASSURANCES VIE	17.06.2005
SCHAEBEN Bernhard, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	07.06.2005
KOCH Sylvie, ép. FIXMER, Sandweiler	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	16.06.2005
GERARD André, Niederpallen	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	16.06.2005
MAASSEN Cindy, ép. THIESEN, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	16.06.2005
LAMBERT Philippe, Luxembourg	FOYER INTERNATIONAL	22.06.2005
BARRETTA Jean, Walferdange	HAMBURG-MANNHEIMER	16.06.2005
MONTEIRO DA SILVA Armandino, Differdange	HAMBURG-MANNHEIMER	16.06.2005
BRAUN Gaston, Luxembourg	ING LIFE LUXEMBOURG	27.06.2005
VAN DE WALLE Marc, Luxembourg	ING LIFE LUXEMBOURG	27.06.2005
BISENIUS Edgar, Luxembourg	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	09.06.2005

KOCH Sylvie, ép. FIXMER, Sandweiler	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Auto, Corps de V.T.A., Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées, Marchandises transportées	16.06.2005
SCHANEN S. à r. l., Helmsange, représenté par M. Nino DEGANO	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.06.2005
T.J.B. S. à r. l., Dudelange, représenté par M. Nico ZAGO	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	02.06.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de juin 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
GERARD André, Niederpallen	AGF ASSURANCES AGF LIFE	14.06.2005
ROGIRST Rosine, Luxembourg	ARGENTA LIFE LUXEMBOURG	16.06.2005
HILLE Oliver Alexander, Luxembourg	D.A.S LUXEMBURG	16.06.2005
BISENIUS Edgar, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	09.06.2005
SCHMITZ Raymond, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE LE FOYER SANTE	02.06.2005
SIMON Joël, Tétange	FORTIS LUXEMBOURG VIE	16.06.2005
MAASSEN Cindy, ép. THIESEN, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.06.2005
BARRETTA Jean, Walferdange	P & V ASSURANCES	16.06.2005
LAMIRAUX Yves, Bridel	P & V ASSURANCES	16.06.2005
MONTEIRO DA SILVA Armandino, Differdange	P & V ASSURANCES	16.06.2005

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de juillet 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
BRECKLER Carole, Bascharage	AME LIFE LUX	15.07.2005
WATHELET Olivier, Luxembourg	AME LIFE LUX	15.07.2005
DEBRABANDER Lutgart, ép. DEROLEZ, Luxembourg	ARGENTA LIFE LUXEMBOURG	15.07.2005
JÜNGLING Walter, Reckange/Mersch	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	14.07.2005
KAPP Sandra, Colmar-Berg	AXA ASSURANCES VIE	18.07.2005
WILLAUME Clotilde, ép. ANDRE, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	15.07.2005
DEBOT Valmy, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	15.07.2005
HARSCH Claude, Bascharage	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	15.07.2005
MANGEN Luc, Goeblange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	15.07.2005
MATTIOLI Stefano, Rollingen/Mersch	BÂLOISE ASSURANCES à l'exception de: Maladie BÂLOISE VIE	05.07.2005
OESCH David, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	15.07.2005
GIESE Michael, Strassen	D.A.S. LUXEMBURG	15.07.2005

MEHRAFZA Shayan, Schifflange	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	05.07.2005
AGENCE D'ASSURANCES FUTUR SIMPLE S.à r.l., Rodange, représentée par MM. Stevenson DELLAIEGA et Romain PÜTZ	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	06.07.2005
DE MATTEIS Davide, Rodange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
GOMMES Andrea, ép. SCHONS, Wilwerdange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
KIRSCH Maurice, Clemency	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
LOPES ROSA Miguel, Rollingen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
MATYSSEK Carsten, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
PINTO O'LEAL PEREIRA Manuel, Howald	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	05.07.2005
PUNDEL Vincent, Hesperange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	05.07.2005
SCHAEFER Marc, Vianden	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
SIEBENALLER Pascale, ép. RAUCHS, Bertrange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE RAIFFEISEN VIE	15.07.2005
STEIL Yan, Boudler	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
THIELEN Olivier, Clervaux	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
VIERSCH Ralf, Gralingen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	15.07.2005
ALVES PINTO Véra, Bettembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	15.07.2005
BASTIN Michel, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	15.07.2005
FERNANDES DIAS Sofia, Esch-sur-Alzette	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	15.07.2005
PRIESTER Monique, ép. LONGHINO, Sanem	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	15.07.2005
BACONNIER Stéphane, Grevenmacher	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
CUCCA Maryse, Noertzange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
HEIDERSCHEID Dan, Folschette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
HURTADO Lucrecia, Grevenmacher	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
GLODEN Marianne, ép. KNEIP, Bettembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
SCHINTGEN Marc, Keispelt	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
TERODDE George, Differdange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
VAN DYCK Gilles, Burden	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.07.2005
DERSIN Marie-Dominique, ép. BRAUN, Everlange	P & V ASSURANCES	15.07.2005
DRAMICANIN Radmila, Mondercange	P & V ASSURANCES	15.07.2005
KIFFEL Emmanuelle, Luxembourg	P & V ASSURANCES	15.07.2005

NUNES Luis, Bereldange	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	15.07.2005
RAMPON Estelle, Luxembourg	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	15.07.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de juillet 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
KAPP Sandra, Colmar-Berg	AME LIFE LUX	05.07.2005
PINTO O'LEAL PEREIRA Manuel, Howald	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	05.07.2005
STOLTZ Chantal, ép. FRANTZEN, Luxembourg	D.A.S LUXEMBURG	06.07.2005
PUNDEL Vincent, Hesperange	HAMBURG-MANNHEIMER	05.07.2005
JÜNGLING Walter, Reckange/Mersch	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	14.07.2005
MEHRAFZA Shayan, Schifflange	P & V ASSURANCES	05.07.2005

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances ALLIANZ CORNHILL INSURANCE PLC vers l'entreprise BRITANNIC UNIT LINKED ASSURANCE LIMITED. – La FSA, Financial Services Authority, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances cédante ALLIANZ CORNHILL INSURANCE PLC était autorisée à transférer son portefeuille vie à l'entreprise d'assurances cessionnaire BRITANNIC UNIT LINKED ASSURANCE LIMITED avec effet au 30 septembre 2005.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Indice des prix à la consommation au 1er août 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **686.91** au 1er août par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er août 2005 à **681.34**.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Magistrature. – Délégations. – Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005, Monsieur Steve VALMORBIDA et Madame Isabelle JUNG, attachés de justice, ont été délégués pour remplacer temporairement un juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 16 septembre 2005.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005, Madame Monique SCHMITZ, substitut au parquet de Luxembourg, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, Madame Carole KUGENER, substitut au parquet de Luxembourg, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Madame Martine LEYTEM, substitut au parquet de Diekirch, a été nommée substitut au parquet de Luxembourg, Madame Michèle HANSEN, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Madame Teresa ANTUNES MARTINS, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Madame Martine WODELET, attaché de justice, a été nommée substitut au parquet de Luxembourg et le rang de juge lui a été conféré, Madame Martine KRAUS, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et Madame Elisabeth EWERT, attaché de justice, a été nommée substitut au parquet de Diekirch avec effet au 16 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005, Madame Béatrice HORPER, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 1er octobre 2005.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Centres d'accueil sans hébergement pour enfants et jeunes adultes. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 15 juin 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Larochette», ayant son siège à l'adresse 4, rue de Medernach, L-7619 Larochette, pour l'exercice de l'activité de «service de restauration scolaire», à l'adresse «Auberge de jeunesse Larochette», 45, rue Osterbour, L-7622 Larochette.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR129.

Par arrêté ministériel du 4 juillet 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Steinsel», ayant son siège à l'adresse 9, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel, pour l'exercice de l'activité de «service foyer de jour pour enfants», à l'adresse «Centre préscolaire Robert Krieps», rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR130.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Bascharage», ayant son siège à l'adresse postale b.p.50, L-4901 Bascharage, pour l'exercice des activités de « service foyer de jour pour enfants», «service de restauration scolaire», « service d'aide aux devoirs» et «service d'accueil temporaire» à l'adresse «Op Acker», 83a, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR131.

Par arrêté ministériel du 15 juillet 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés a.s.b.l.», ayant son siège à l'adresse 10, rue Auguste Laval L-1922 Luxembourg, pour l'exercice des activités de «foyer de jour pour enfants», appelée «Kannernascht» à l'adresse 10, rue Auguste Laval L-1922 Luxembourg.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR133.

Par arrêté ministériel du 21 juillet 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Betzdorf», ayant son siège à l'adresse 11, rue du Château L-6922 Berg, pour l'exercice de son activité «maison relais», à l'ancienne salle des sports du site scolaire, sis à 20, rte de Luxembourg L-6910 Roodt/Syre, avec comme exploitant de l'activité CARITAS a.s.b.l.

L'agrément limité a été enregistré sous le numéro MR132.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Centre d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 28 juin 2005, un agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Jongenheem asbl », ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de « structure de logement en milieu ouvert», appelée «Belvaux 1» à l'adresse 21, rue du Brill, L-4422 Belvaux.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/CA/04/014

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Service de consultation, d'aide, d'assistance, de guidance, de formation sociale ou d'animation. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 5 juillet 2005, un agrément limité dans le temps a été accordé à l'organisme gestionnaire «Fondation Pro Familia», ayant son siège à Dudelange, pour l'exercice de l'activité «de consultation, d'aide, d'assistance, de guidance, de formation sociale ou d'animation», appelée «Centre de médiation socio-familiale», à l'adresse: 5, route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro EF/SFCA/001.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Service Solidarité. – Agréments définitifs. – Par arrêté ministériel du 22 août 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Caritas Accueil & Solidarité asbl» ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil – Maison de Resocialisation – Bonnevoie» à l'adresse: 28, rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/4/1(I).

Par arrêté ministériel du 23 août 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «ATD Quart Monde asbl» ayant son siège social 25, rue de Beggen à L-1221 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son «Service de formation et d'animation socioculturelle avec des personnes défavorisées» à l'adresse: 25, rue de Beggen à L-1221 Luxembourg.

L'agrément prend cours le 6 septembre 2005.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/3/4(a).

Par arrêté ministériel du 23 août 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Comité National de Défense Sociale asbl» ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L-7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son «Centre d'accueil – Structure Neiers» à l'adresse: 40, rue de Remich à L-5331 Moutfort.

L'agrément prend cours le 6 septembre 2005.

L'agrément a été enregistré sous le numéro A/2005/6/1(i).

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 25 août 2005 l'agrément a été accordé jusqu'au 14 juillet 2006 à «AFP - Services a.s.b.l.» ayant son siège à L-1368 Luxembourg pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: Luxembourg, 6 rue du Génistre.

Etant donné que certaines transformations des infrastructures n'ont pas encore pu être réalisées et étant donné que certaines formalités administratives n'ont pas encore été complétées, l'agrément est accordé jusqu'au 31 décembre 2005.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01252003.

Par arrêté ministériel du 24 août 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «A Butzen» ayant son siège à L-8558 Reichlange, pour l'exercice de l'activité «garderie» à l'adresse suivante: Reichlange, 1a rue Mgr Jean Bernard.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01562003.

Par arrêté ministériel du 31 août 2005, l'agrément a été accordé jusqu'au 31 décembre 2005 à l'association sans but lucratif «Chance Egalité» ayant son siège à L-1470 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 36 route d'Esch.

Etant donné que certaines formalités administratives n'ont pas encore été complétées, l'agrément est accordé jusqu'au 31 décembre 2005.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 0282000.

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Esch-sur-Alzette, 9, rue de Luxembourg est déclarée vacante à partir du 9 juillet 2006.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au **28 octobre 2005 au plus tard**. Les demandes provenant de pharmaciens d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre.
6. S'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Les candidat(e)s demandant l'application de l'article 2.8. du règlement grand-ducal du 11 février 2002 (prise en compte de la cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle pour éduquer un enfant) voudront l'indiquer et verser un acte de naissance de l'(des) enfant(s) concerné(s).

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, Allée Marconi, à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis au Mémorial.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 65 **28 septembre 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 concernant la délégation de pouvoirs aux fins de clore la session ordinaire 2004-2005 et d'ouvrir la session ordinaire 2005-2006 de la Chambre des Députés.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution et l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons trouvé bon et entendu

de nommer Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, Notre fondé de pouvoirs à l'effet de clore, en Notre nom, la session ordinaire 2004-2005 de la Chambre des Députés et d'ouvrir la session ordinaire 2005-2006.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Palais de Luxembourg, le 20 septembre 2005.
Henri

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois d'août 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
GUEZENNEC Gwenn, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	29.08.2005
JANSSEN Stéphanie, Junglinster	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	29.08.2005
NONNENMACHER Stéphane, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	29.08.2005
BARTHELEMY Corinne, Kahler	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	29.08.2005
POZZOBON Rick, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	29.08.2005
WEIDENHAUPT Christiane, Dippach	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	29.08.2005
THOMMES Maggy, ép. KARAGEORGOS, Leudelange	D.A.S. LUXEMBURG	29.08.2005
MASSON Philippe, Howald	DEXIA LIFE & PENSIONS	29.08.2005
STEFFEN Chantal, Colmar-Berg	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.08.2005
MAGALHAES DOS SANTOS Silvia, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	29.08.2005
TOCCACELI Cindy, Bascharage	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	29.08.2005
AGENCE D'ASSURANCES FISCHER-ALTMANN S.à r.l., Bivange, représentée par M. Camille FISCHER et Mme Claudine ALTMANN, ép. FISCHER	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
AMODIO Angelo, Mertzig	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
EIPERS Liliane, ép. SCHWEICH, Mertert	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
FUSAZ Sybilla, ép. EWEN, Mondercange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
GIRAO FRANQUELIN Gina, Esch-sur-Alzette	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
GOERGEN Jacques, Blaschette	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE RAIFFEISEN VIE	29.08.2005
MENESES Alan, Bettembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005

MORLAK Sandra, Belvaux	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE RAIFFEISEN VIE	29.08.2005
REIMEN Claude, Schifflange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
SCHOCKWEILER ET LENTZ S.à r.l., Luxembourg représenté par MM. Jean-Marie SCHOCKWEILER et Noël LENTZ	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
SPANIER Georges, Canach	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, représentée par MM. Pierre DOCHEN et André MARCHIORI	FOYER INTERNATIONAL VITIS LIFE LUXEMBOURG	29.08.2005
FREDERICH Marc, Luxembourg	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	29.08.2005
DEACAL Antonio, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
FERNANDES NOTARIO Otilio, Diekirch	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
HURISSE Frédéric, Ellange	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
LOPES Isaia, Bettendorf	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
MAUVAIS Christophe, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
PERQUIN Laurent, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
SAVOURET DUVAL Chantal, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	29.08.2005
BIRKEL Jean-Claude, Waldbredimus	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.08.2005
HURTADO Juan-Miguel, Wasserbillig	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.08.2005
SCHMIT Georges, Bissen	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C. -Auto; Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	29.08.2005
SCHMITZ Joé, Weiler	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.08.2005
SCHON Steve, Harlange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.08.2005
MORAIS Marcus, Differdange	P & V ASSURANCES	29.05.2005

Entreprises d’assurances. – Agréments d’agents d’assurances retirés pendant le mois d’août 2005.

Nom et domicile	Entreprises d’assurances	Date du retrait
HEYSE Luc, Cap	AXA ASSURANCES VIE	29.08.2005
FUSAZ Sybilla, ép. EWEN, Mondercange	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	29.08.2005
LOPES Isaia, Bettendorf	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
CASTAGNA Edmond, Rumelange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.08.2005
GUEZENNEC Gwenn, Luxembourg	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	29.08.2005
FRISING Charles, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.08.2005

Relations extérieures. – Remise des lettres de créance. – Le 13 septembre 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Edouard Roubenovitch MALAYAN, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Edouard Roubenovitch MALAYAN a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 13 septembre 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Madame Ann Louise WAGNER, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

A la même occasion Son Excellence Madame Ann Louise WAGNER a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 13 septembre 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Madame Tarja LAITIAINEN, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Finlande.

A la même occasion Son Excellence Madame Tarja LAITIAINEN a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 13 septembre 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Mahmoud KAREM, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe d'Egypte.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Mahmoud KAREM a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 13 septembre 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Madame SUN Saphoeun, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Cambodge.

A la même occasion Son Excellence Madame SUN Saphoeun a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 13 septembre 2005 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Saeed KHALID, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Islamique du Pakistan.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Saeed KHALID a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 66 29 septembre 2005

S o m m a i r e

GOUVERNEMENT – DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE

Arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 accordant délégation de compétence et délégation de signature à Madame la Secrétaire d'Etat Octavie MODERT pour les affaires relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 4 de l'arrêté royal grand-ducal modifié du 9 juillet 1857 portant organisaton du Gouvernement grand-ducal;

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant attribution des compétences ministérielles aux Membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural;

Arrêtons:

Art. 1er. Est approuvée la délégation de compétence donnée par Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à Madame la Secrétaire d'Etat Octavie MODERT pour les affaires suivantes relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural:

Contrôle de la qualité et de la sécurité des produits agricoles – Protection des animaux – Service Sanitel – Laboratoire de Contrôle et d'Essais – Administration des Services Vétérinaires – Laboratoire de Médecine Vétérinaire – Horticulture.

Art. 2. Est approuvée la délégation de signature donnée à Madame la Secrétaire d'Etat Octavie MODERT pour toutes les affaires relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural qui ne sont pas comprises dans la délégaton de compétence visée à l'article précédent.

Art. 3. Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Palais de Luxembourg, le 20 septembre 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 accordant délégation de compétence et délégation de signature à Madame la Secrétaire d'Etat Octavie MODERT pour les affaires relevant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 4 de l'arrêté royal grand-ducal modifié du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal;

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant attribution des compétences ministérielles aux Membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;

Arrêtons:

Art. 1er. Est approuvée la délégation de compétence donnée par Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à Madame la Secrétaire d'Etat Octavie MODERT pour les affaires suivantes relevant des trois départements du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

I. Culture

a) Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO – Conseil national du Livre – Concours littéraire national – Commissariat à l'enseignement musical – Conseil supérieur de la musique - Politique architecturale.

b) Négociation, signature et exécution des accords culturels – Coopération culturelle interrégionale – Manifestation «Luxembourg et Grande-Région, Capitale européenne de la Culture, 2007» – Francophonie.

c) Archives Nationales – Centre national de Littérature – Musée national d'Histoire Naturelle.

d) Fondation Henri Pensis – Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte – Centre de Musique Amplifiée.

II. Enseignement Supérieur

a) Vie étudiante: aides financières pour études supérieures, bourses internationales, informations universitaires, relations avec les associations d'étudiants, logements pour étudiants et chercheurs, statut de l'étudiant.

b) Reconnaissance et homologation de titres universitaires.

c) Commissions consultatives: Commission d'homologation, Commission des titres, Commission d'assimilation.

d) Réseaux en matière de reconnaissance des diplômes.

III. Recherche et innovation

a) Ressources humaines: bourses de formation-recherche; mobilité; administration des fondations privées de bourses d'études.

Art. 2. Est approuvée la délégation de signature donnée à Madame la Secrétaire d'Etat Octavie MODERT pour les affaires relevant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui ne sont pas comprises dans la délégation de compétence conférée à l'article précédent.

Art. 3. Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche,
François Biltgen

Palais de Luxembourg, le 20 septembre 2005.
Henri

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 67 30 septembre 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 15 septembre 2005 portant nomination des membres de la commission d'avis spéciale en matière d'emploi de travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration,

Vu le règlement grand-ducal du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères;

Sur proposition du Ministre du Travail et de l'Emploi, du Ministre de la Sécurité sociale, de la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, de la Ministre de la Famille et de l'Intégration, du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission d'avis spéciale prévue à l'article 7 bis du règlement grand-ducal du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'il a été modifié par la suite:

a. membres effectifs:

Monsieur Paolo FINZI	Attaché de Gouvernement auprès du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration;
Madame Diane MUSCHANG	Chef de bureau adjoint auprès du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration;
Madame Laurence RIES	Employée auprès du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration;
Monsieur Gary TUNSCH	Inspecteur principal premier en rang auprès du Ministère du Travail et de l'Emploi;
Monsieur Marc POEKER	Inspecteur principal premier en rang auprès du Centre commun de la Sécurité sociale;
Monsieur Jerry LENERT	Chargé de mission auprès du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;
Madame Christiane WELTER	Assistante d'hygiène sociale auprès du Ministère de la Famille et de l'Intégration;
Monsieur Tom THEVES	Conseiller de Gouvernement première classe auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur;
Monsieur Paul ENSCH	Inspecteur de Direction premier en rang auprès de l'Administration de l'Emploi;
Monsieur Marc MACKEL	Commis principal auprès de l'Administration de l'Emploi;
Madame Muriel SCHUTZ	Attachée de Direction première en rang auprès de l'Inspection du Travail et des Mines;

b. comme membres suppléants:

Madame Malou FABER	Attachée de Gouvernement premier en rang auprès du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration;
Madame Martine KEUP	Employée auprès du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration;
Madame Sandrine SIEGLER	Employée auprès du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration;
Monsieur Jeannot BERG	Employé auprès du Ministère du Travail et de l'Emploi;
Monsieur Marc ENTRINGER	Inspecteur principal premier en rang auprès du Centre commun de la Sécurité sociale;
Monsieur Jos NOESEN	Chargé de mission auprès du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;
Madame Nathalie KRIER	Assistante d'hygiène sociale auprès du Ministère de la Famille et de l'Intégration;
Monsieur Georges SCHMIT	Premier Conseiller de Gouvernement auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur;
Monsieur Daniel PIANINI	Rédacteur principal auprès de l'Administration de l'Emploi;
Monsieur Romain FUSENIG	Rédacteur auprès de l'Administration de l'Emploi;
Madame Esther PHILIPPE	Assistante sociale auprès de l'Inspection du Travail et des Mines.

Art. 2. Monsieur Paolo FINZI, préqualifié, assumera la fonction de président de la commission. Mesdames Laurence RIES et Sandrine SIEGLER, préqualifiées, assumeront la fonction de secrétaire de la commission.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration,
Nicolas Schmit

Administration des Ponts et Chaussées. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de mars 2006 un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Armée. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, démission de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Steve KOCH, capitaine de l'armée, avec effet au 1er décembre 2005.

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005 Monsieur Paul FABER, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Suisse, à partir du 5 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005 Monsieur Marc THILL, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé Représentant permanent du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) à Vienne, à partir du 15 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005 Monsieur Christian BRAUN, Conseiller de légation première classe en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise à Vienne et Représentant permanent auprès des organisations internationales du système onusien à Vienne, à partir du 15 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005 Monsieur Ronald DOFING, Conseiller de légation première classe en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en République de Pologne, à partir du 1er septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005 Monsieur Conrad BRUCH, Conseiller de légation en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Grèce à partir du 5 septembre 2005.

Par arrêtés grand-ducaux du 31 juillet 2005 Madame Véronique DOCKENDORF, Monsieur Tim KESSELER, Monsieur Georges TERNES, Monsieur Michel LEESCH, Madame Yasuko MULLER, Monsieur Marc HUEBSCH, Madame Sylvie PROMMENSCHENKEL, Monsieur Daniel DA CRUZ et Madame Patricia POMMERELL, ont été nommés Attachés de légation en service ordinaire, à partir du 1er septembre 2005.

Cour d'appel militaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Eliette BAULER, présidente de chambre à la cour d'appel a été nommée membre effectif de la cour d'appel militaire en remplacement de Monsieur Paul HEVER, avec effet au 1er octobre 2005.

Haute Cour militaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Eliette BAULER, présidente de chambre à la cour d'appel a été nommée membre effectif et président de la haute cour militaire en remplacement de Monsieur Paul HEVER, avec effet au 1er octobre 2005.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 04.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ABRANTES TRINDADE Samuel, né le 22.12.1982 à Luxembourg, demeurant à Hesperange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ADAM Alexandre Roland Ghislain, né le 12.05.1981 à Bastogne (Belgique), demeurant à Colpach-Haut, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Nommern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALLIN Jean-Luc, né le 11.02.1965 à Ettelbruck, demeurant à Schrondweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALVES DA COSTA Raquel Maria, née le 29.11.1978 à Carrazeda de Ansiaes (Portugal), demeurant à Kehlen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ANDJELKOVIC Dejan, né le 03.04.1973 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BRICOCCOLI Arturo, né le 11.10.1927 à Differdange, demeurant à Hautcharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 19.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de BRICOCCOLI Arthur.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 06.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CANELAS DIMAS José Luis, né le 06.10.1978 à Dudelange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CHAN Pei Chyi, née le 22.02.1986 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CORRADINI Josyane, née le 19.04.1947 à Audun-le-Tiche (France), demeurant à Nospelt, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CROCE Clara, née le 21.10.1926 à Differdange, demeurant à Hautcharage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 19.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CROCE Claire.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 18.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Stadtbredimus, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA FERNANDES Emanuel, né le 13.06.1983 à Luxembourg, demeurant à Stadtbredimus, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE JESUS BERNARDINO Carlo, né le 14.06.1978 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DI FEBBO Tiziana Sonia, née le 23.03.1978 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DI SANTOLO Michel, né le 14.08.1964 à Luxembourg, demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DIAS DA SILVA Bruno Augusto, né le 24.07.1985 à Niederkorn, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DOS SANTOS NIETO Sandrine, née le 05.10.1983 à Luxembourg, demeurant à Gonderange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DOS SANTOS TEIXEIRA Filipe, né le 11.05.1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.12.1998 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame EL ALAOUI Lalla Houda, née le 17.07.1972 à Rabat (Maroc), demeurant à Tétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERNANDES FERREIRA Carlos Manuel, né le 18.10.1973 à Luxembourg, demeurant à Moesdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES OLIVEIRA Caroline, née le 05.10.1980 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERREIRA GONÇALVES Duarte Nuno, né le 27.09.1975 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 19.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de FERREIRA Duarte Nuno.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 01.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERREIRA SIMOES Sabrina, née le 14.09.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FONTANA Stefania, née le 08.10.1980 à Luxembourg, demeurant à Dippach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FREITAS MONTEIRO Isabel Cristina, née le 18.03.1977 à Luxembourg, demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FRIEZAS GONÇALVES Joao Paulo, né le 31.01.1974 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GIALLOMBARDO Bruno Marcello, né le 14.08.1985 à Luxembourg, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remerschen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES FERREIRA Carlos Alberto, né le 22.05.1982 à Sobral/Mortagua (Portugal), demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GOMES SIMOES Teresa de Jesus, née le 10.06.1963 à Alfândega Da Fé (Portugal), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GONÇALO MARTINS Serge Miguel, né le 08.04.1980 à Pétange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 19.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MARTINS Serge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 30.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GONÇALVES VENTURA Anabella, née le 28.02.1985 à Luxembourg, demeurant à Steinsel, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HABER Julien, né le 03.04.1985 à Luxembourg, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.11.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame JOAQUIM TEIXEIRA Jessica, née le 20.11.1983 à Luxembourg, demeurant à Schouweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Stadtbredimus, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KNAUFF Laetitia Elisabeth Wendy, née le 13.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Stadtbredimus, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LAURENT Viviane Anita Monique, née le 27.07.1964 à Pétange, demeurant à Lamadelaine, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,2 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LECOQ Joëlle Barbara Catherine Françoise, née le 08.05.1963 à Liège (Belgique), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Weiswampach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LEHNERT Carlo, né le 18.04.1959 à Luxembourg, demeurant à Weiswampach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Beckerich, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOPES HENRIQUES Nuno Carlos, né le 08.12.1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Noerdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Reckange-sur-Mess, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MANZI Manuela, née le 07.11.1968 à Gênes (Italie), demeurant à Ehlange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MAURER Nathalie Denise, née le 14.06.1969 à Luxembourg, demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Stadtbredimus, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MENDES RUIVO Ricardo, né le 19.05.1986 à Luxembourg, demeurant à Greiveldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOHTASHAMI Alireza, né le 29.04.1985 à Téhéran (Iran), demeurant à Bridel, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MONTEIRO CORREIA Sonia Cristina, née le 25.08.1982 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Saeul, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MORAIS Severino Antonio, né le 07.11.1981 à Luxembourg, demeurant à Saeul, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PAQUAY Sophie Christiane Monique Marie, née le 05.06.1986 à Luxembourg, demeurant à Kehlen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PATRAO CRAVO Claudia Marina, née le 20.07.1976 à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PETESCH Annelinde Barbara, née le 11.12.1950 à Trier (Allemagne), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur POMA NIMA Alejandro Javier, né le 15.02.1985 à Miraflores/Lima (Pérou), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PROKSOVA Petra, née le 02.12.1970 à Hodonin (République Tchèque), demeurant à Contern, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PUTZ Renée, née le 04.12.1949 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur QUINTEIROS LOPES Patrick, né le 14.09.1983 à Luxembourg, demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ROUSSEAU Hélène, née le 09.10.1983 à Luxembourg, demeurant à Schrassig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SANTOS CORREIA Alain François, né le 21.01.1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SARDELLI Maria, née le 08.03.1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SCHINCARIOL Christian Yves, né le 24.10.1971 à Grevenmacher, demeurant à Mertert, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHNEIDERS Marie Lucienne Nicole, née le 25.08.1949 à Clervaux, demeurant à Troisvierges, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHOLZ Gabriele, née le 11.03.1961 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SIMOES GRANADO Alexandre, né le 13.02.1978 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 19.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de GRANADO Alexandre.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 28.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SIMOES PEREIRA Jessica, née le 30.07.1982 à Niederkorn, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SOURIS Elisabeth Bernadette, née le 12.11.1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Troisvierges, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SPERANZA Dolorata, née le 26.08.1974 à Ettelbruck, demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.02.1986 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SUSTAR Silvo, né le 15.08.1962 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TEIXEIRA DE MAGALHAES Maria Elisabete, née le 17.05.1984 à Teixeira/Baiao (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TORZONI Jennifer, née le 15.09.1977 à Luxembourg, demeurant à Lamadelaine, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur WEISS Tobias Wolfgang, né le 07.10.1982 à Kaufbeuren (Allemagne), demeurant à Mertert, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrement

– Par déclaration de recouvrement faite le 06.09.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WELSCHER Marie-Madeleine, née le 26.09.1947 à Pétange, demeurant à Hautcharage, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Inspection Générale de la Police. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 2005, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à partir du 1er janvier 2006, à Monsieur Marcel REITER, inspecteur général de la police, avec faculté de faire valoir ses droits à une pension. Par le même arrêté le titre honorifique d'inspecteur général de la police a été conféré à l'intéressé.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 1er septembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à Madame ANEN Pascale, pour l'exercice de l'activité «service d'activités artistiques pour enfants» à l'adresse suivante: Brouch/Mersch, 7, Op d'Heid.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03312005.

Ministère de la Sécurité Sociale. – Examens de fin de stage et de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Sécurité Sociale organisera pour les institutions de la sécurité sociale relevant du département de la sécurité sociale au courant de l'exercice 2006 les examens suivants:

a) mois de mai 2006:

1) examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur:
   - Union des caisses de maladie
   - Caisse de maladie des employés privés
   - Centre commun de la sécurité sociale
   - Office des assurances sociales
2) examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:
   - Union des caisses de maladie
   - Caisse de maladie des employés privés
   - Caisse de maladie des ouvriers

b) mois d'octobre 2006:

1) examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur:
   - Union des caisses de maladie
   - Caisse de pension des employés privés
2) examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:
   - Caisse de maladie des ouvriers

c) mois de novembre 2006:

1) examen de promotion dans la carrière du rédacteur:
   - Union des caisses de maladie
   - Caisse de maladie des ouvriers
   - Office des assurances sociales
   - Centre commun de la sécurité sociale
   - Caisse de pension des employés privés
2) examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:
   - Caisse de maladie des employés privés
3) examen de promotion dans la carrière de l'informaticien diplômé:
   - Centre commun de la sécurité sociale

Police Grand-Ducale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 26 août 2005, Monsieur Marc SCHMIT, ingénieur technicien principal hors cadre à la police grand-ducale, a été nommé ingénieur technicien inspecteur hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 26 août 2005, Monsieur Célestin LOMMEL, conseiller de direction à la police grand-ducale, a été nommé conseiller de direction 1ère classe avec effet au 1er septembre 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 14 septembre 2005, Monsieur le Docteur Kurt BAUDER, né le 2 juillet 1968, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 septembre 2005, Monsieur le Docteur Ansgar JÖST, né le 24 décembre 1957, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 septembre 2005, Madame le Docteur Anne-Marie LOPEZ, née le 9 juin 1977, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 15 septembre 2005, Monsieur le Docteur Christian HUVELLE, né le 21 octobre 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 16 septembre 2005, Madame le Docteur Maryam MEHBOD, née le 23 novembre 1974, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 13 septembre 2005, Madame Michela ALESSANDRI, née le 21 mai 1975, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 septembre 2005, Madame Nathalie METTENS, née le 26 février 1972, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Trésorerie de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Luc NICKELS, rédacteur principal à la Trésorerie de l'Etat a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration avec effet au 1er octobre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 68 **5 octobre 2005**

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

222e MODIFICATION (6 septembre 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	RR	ADRIBLASTINA-150	PDRE P.PREP.INJ.	150 MG	IV	1*1 FL	
	RR	ALVESCO R160	SOL.	160 MCG/1 D.	IH	1*60 D.	
	RR	ALVESCO R40	SOL.	40 MCG/1 D.	IH	1*60 D.	
	RR	ALVESCO R80	SOL.	80 MCG/1 D.	IH	1*60 D	
	R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.LIB.PROL.	240 MG 10 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.	
	R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.LIB.PROL.	240 MG 10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.LIB.PROL.	240 MG 10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.LIB.PROL.	240 MG 10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.LIB.PROL.	240 MG 10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.LIB.PROL.	240 MG 10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	P	CLARITINE	SIR.	1 MG/1 ML	PO	1*1 SIR.	100 ML
	RR	DAPHNE	CPR.ENR.	2 MG	PO	6*21 CPR.SS BLIST.	
	RR	DIPROLENE	CR.	0,05 PC	TO	1*1 CR.	10 G
	RR	DIPROLENE	ONG.	0,05 PC	TO	1*1 ONG.	10 G
	RR	DIPROPHOS	SOL.INJ.		IMIRID	1*3 AMP.	1 ML
	RR	DIPROSONE	LOT.	0,05 PC/1 G	TO	1*1 LOT.	100 ML
	R	DOC PRAVASTATINE-10	CPR.	10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC PRAVASTATINE-10	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC PRAVASTATINE-20	CPR.	20 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC PRAVASTATINE-20	CPR.	20 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC PRAVASTATINE-40	CPR.	40 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC PRAVASTATINE-40	CPR.	40 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*56 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.	
H	RR	DORMICUM	SOL.INJ.	5 MG/5 ML	IMIVPR	1*1 AMP.	5 ML
	RR	ESTICIA	DRG.		PO	1*21 DRG.	
	RR	ESTICIA	DRG.		PO	1*63 DRG.	
	RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MCG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.	
	RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MCG	PO	1*4 CPR.SS BLIST.	
	RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MCG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.	
	RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MCG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
	RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MCG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.	
	R	MYCONORMIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
	P	NUROFEBRYL-400	GRAN.	400 MG	PO	1*12 SACH.	

	P	NUROFEBRYL-400	GRAN.	400 MG	PO	1*24 SACH.	
	R	OCTENISEPT	SOL.		PO	1*1 SOL.	15 ML
	P	POLARAMINE	SIR.	2 MG/5 ML	PO	1*1 SIR.	200 ML
	S	TEMGESIC	SOL.INJ.	0,3 MG/1 ML	IVIM	1*100 AMP.	1 ML
	R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*1 CARTOUCHE 200 D.	
	R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*2 CARTOUCHES 200 D.	
	R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*10 INHAL. +1*10 CARTOUCHES 200 D.	
	RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL	15 G
	RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL	60 G

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	P	ARTHROFLORINE	TIS.		PO	1*1 TIS.	75 G
	P	ARTHROFLORINE	TIS.		PO	1*20 SACH.	
	P	CALMOTISAN	TIS.		PO	1*1 TIS.	75 G
	P	CATABEX EXPECTORANS	SIR.		PO	1*1 SIR.	200 ML
	P	CATABEX EXPECTORANS SANS SUCRE	SOL.BUV.		PO	1*1 FL.	200 ML
	R	CHENOFALK	CPS	250 MG	PO	1*50 CPS	
	RR	CLAVUCID-500	CPR.	500 MG 125 MG	PO	1*16 CPR.	
	P	CORTRIL	ONG.	0,5 PC	CO	1*1 ONG.	3,5 G
	RR	DECADRON PHOSPHATE	SOL.	1 MG/1 ML	COOT	1*1 SOL.	5 ML
	P	DIATISAN	TIS.		PO	1*1 TIS.	100 G
	P	HEPATOFLORINE	TIS.		PO	1*1 TIS.	75 G
	P	HIPREX	CPR.	1000 MG	PO	1*60 CPR.	
	R	NIFEDIPIN-RATIOPHARM-20	CPS LIB.PROL.	20 MG	PO	1*30 CPS	
	R	NIFEDIPIN-RATIOPHARM-20	CPS LIB.PROL.	20 MG	PO	1*50 CPS	
	R	NIFEDIPIN-RATIOPHARM-20	CPS LIB.PROL.	20 MG	PO	1*100 CPS	
	R	NOOTROPIL	GELULES	400 MG	PO	1*60 GELULES	
	P	PECTOFLORINE	TIS.		PO	1*1 TIS.	75 G
CS	RR	PERGONAL-75	PDRE P.PREP.INJ.		IM	1*3 AMP. +1*3 AMP.SOLV. 30 D.	
	P	PHLEBOSEDOL	TIS.		PO	1*1 TIS.	100 G
	RR	POLYGYNAX	OV.		VA	1*12 OV.	
	RR	PREDNISOLONE RATIOPHARM 25	SOL.INJ.	25 MG /1 ML	IAIM	1*3 AMP.	
	RR	PREDNISOLONE RATIOPHARM 25	SOL.INJ.	25 MG /1 ML	IAIM	1*5 AMP.	1 ML
	P	SEDERGINE C	CPR.		PO	1*24 CPR.	
	P	TETESEPT BROCHIAL-ACTIV N	PAST.		BU	1*1 SACHET	100 G
	P	TETESEPT HUSTENLINDINETTEN C	PAST.		BU	1*1 SACHET	60 G
	RR	TILCOTIL	PDRE P.PREP.INJ.	40 MG	IMIV	1*3 FL.AMP. + 1*3 AMP.SO LV.	2 ML
	R	TIMOPTOL	COLL.	0,25 PC	CO	1*1 FL.COMPTE-GOUTTES	5 ML
	R	TIMOPTOL	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 FL.COMPTE-GOUTTES	5 ML
	R	TIMOPTOLGEL	SOL.	0,25 PC	CO	1*1 SOL.	2,5 ML
	R	TIMOPTOLGEL	SOL.	0,5 PC	CO	1*1 SOL.	2,5 ML
	P	TISANE DE SANTE-LEHNING	TIS.		PO	1*1 TIS.	75 G

	P	URO-TISAN	TIS.		PO	1*1 TIS.	75 G
	R	VINCAMIN RETARD-RATIOPHARM-30	CPR.	30 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	VINCAMIN RETARD-RATIOPHARM-30	CPR.	30 MG	PO	1*50 CPR.	
	R	VINCAMIN RETARD-RATIOPHARM-30	CPR.	30 MG	PO	1*100 CPR.	
	R	VINCAMIN RETARD-RATIOPHARM-60	CPR.	60 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	VINCAMIN RETARD-RATIOPHARM-60	CPR.	60 MG	PO	1*50 CPR.	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	GELULES	375 MG	PO	1*50 GELULES	
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	GRAN.EFF.	1 G	PO	1*6 SACH.	1 G
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	GRAN.EFF.	1 G	PO	1*10 SACH.	1 G
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	GRAN.EFF.	1 G	PO	1*12 SACH.	1 G
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	GRAN.EFF.	1 G	PO	1*20 SACH.	1 G
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	GRAN.EFF.	1 G	PO	1*30 SACH.	1 G
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	SIR.	2 PC	PO	1*1 SIR.ENF.	200 ML
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	SIR.	5 PC	PO	1*1 SIR.AD.	200 ML
	P	BALSOCLASE MUCOLYTICUM	SIR.	5 PC	PO	1*1 SIR.AD.	250 ML
	R	CALCIUM VITAMIN D3-HERMES	CPR.EFF.	600 MG 400 UI	PO	1*40 CPR.EFF.	
	P	CALCIUM 600MG VITAMIN D3 400UI-HERMES	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.EFF.	
	R	CALCIUM 600MG VITAMIN D3 400UI-HERMES	CPR.EFF.	600 MG 400 UI	PO	1*60 CPR.EFF.	
	R	CALCIUM 600MG VITAMIN D3 400UI-HERMES	CPR.EFF.	600 MG 400 UI	PO	1*100 CPR.EFF.	
	RR	CELESTONE	CPR.	0,5 MG	PO	1*100 CPR.	
	R	CHENOFALK	CPS	250 MG	PO	1*100 CPS	
	R	DEBRISAN	PATE	64 PC	TO	1*3 SACH.	10 G
	R	DEBRISAN	PATE	64 PC	TO	1*10 SACH.	10 G
	R	DEBRISAN	PDRE		TO	1*1 PDRE	25 G
	R	DEBRISAN	PDRE		TO	1*1 PDRE	60 G
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	10*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	10*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
H	RR	DORMICUM	SOL.INJ.	5 MG /5 ML	IMIVPR	1*1 AMP.	5 ML
	RR	DOXYCYCLINE -UNILABO	SOL.P.PERF.	100 MG /5 ML	IV	1*25 AMP.	5 ML
H	RR	ELOHAEST	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 SACH.FREEFLEX	250 ML
H	RR	ELOHAEST	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 KOMBIBEUTEL	500 ML
H	RR	ELOHAEST	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 SACH.FREEFLEX	500 ML
	RR	FOSAMAX-70 HEBDOMADAIRE	CPR.	70 MG	PO	10*4 CPR.SS BLIST.	
H	RR	FREEDOX	SOL.P.PERF.	1,5 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL	100 ML
	R	GASTROBUL	GRAN.	1,83 G	PO	1*2 SACH.	
	RR	GEOMYCINE	SOL.INJ.	80 MG /2 ML	IVIM	1*3 VIALS	
H	RR	GEREF	PDRE P.PREP.INJ.	50 MCG	IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.SOLV.	1 ML
H	RR	HEXABRIX-160	SOL.INJ.		VI	1*1 SOL.INJ.	50 ML
H	RR	HEXABRIX-350	SOL.INJ.		VI	1*1 SOL.INJ.	50 ML
H	RR	HEXABRIX-350	SOL.INJ.		VI	1*1 SOL.INJ.	100 ML
	P	KAOPECTATE	SUSP.		PO	1*1 SUSP.	180 ML

CS	RR	KIVEXA	CPR.PELLIC.	600 MG 300 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	KIVEXA	CPR.PELLIC.	600 MG 300 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
H	RR	LIPOVENOES 30PC FRESENIUS	EM.P.PERF.	30 PC	IV	1*1 FL.VERRE	250 ML
H	RR	LIPOVENOES 30PC FRESENIUS	EM.P.PERF.	30 PC	IV	1*10 FL.VERRE	250 ML
	R	MUSCARAN	CPR.	5 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	MUSCARAN	CPR.	5 MG	PO	1*200 CPR.	
	R	MYCONORMIN-250	CPR.	250 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	RR	NETROMYCINE	SOL.INJ.	150 MG/1,5 ML	IMIV	1*3 VIALS	
	R	NOOTROPIL	SOL.	1200 MG/6 ML	PO	1*56 AMP.	6 ML
	R	NOOTROPIL	SOL.	1200 MG/6 ML	PO	1*112 AMP.	6 ML
	RR	NUBAIN	SOL.INJ.	10 MG/1 ML	IMIVSC	1*1 FIOLE	10 ML
	RR	NUBAIN	SOL.INJ.	10 MG/1 ML	IMIVSC	1*10 AMP.	1 ML
	RR	NUBAIN	SOL.INJ.	10 MG/1 ML	IMIVSC	1*10 AMP.	2 ML
H	RR	PHYSIONEAL 40 GLUCOSE CLEAR-FLEX	SOL.	3,86 PC	IP	1*2 POCHES SIMPLES LUER 1*1 SET HOMECH OICE LINEO	5000 ML +
H	RR	PHYSIONEAL 40 GLUCOSE CLEAR-FLEX	SOL.	3,86 PC	IP	1*2 POCHES SIMPLES LUER 1*1 SET HOMECH OICE LUER	5000 ML +
H	RR	PLASMASTERIL	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 SACH.FREEFLEX	250 ML
H	RR	PLASMASTERIL	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 FL.PLAST.	500 ML
H	RR	PLASMASTERIL	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 FL.VERRE	500 ML
H	RR	PLASMASTERIL	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 SACH.FREEFLEX	500 ML
	RR	PLASMASTERIL MIT ELEKTROLYTEN	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.PLAST.	500 ML
	R	SALBUTAMOL-200-GLAXO WELLCOME	AER.	200 MCG/1 D.	PO	1*100 D.	
	P	SEDERGINE	CPR.EFF.	500 MG	PO	5*4 CPR.EFF.	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	10 MG	PO	1*14 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	10 MG	PO	1*50 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	30 MG	PO	1*14 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	30 MG	PO	1*50 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	60 MG	PO	1*14 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	60 MG	PO	1*50 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	100 MG	PO	1*14 GELULES BLIST	
	S	SKENAN	GELULES LIB.PROL	100 MG	PO	1*50 GELULES BLIST	
CS	RR	STILAMIN-250	PDRE P.PREP.INJ.	250 MCG	IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.SOLV.	
CS	RR	STILAMIN-250	PDRE P.PREP.INJ.	250 MCG	IV	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV.	
CS	RR	STILAMIN-3000	PDRE P.PREP.INJ.	3000 MCG	IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.SOLV.	
CS	RR	STILAMIN-3000	PDRE P.PREP.INJ.	3000 MCG	IV	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV.	
H	RR	TENECTEPLASE-BOEHRINGER INGELHEIM	PDRE P.PREP.INJ.	6000 UI	IV	1*1 FL. +1*1 SER.	
H	RR	TENECTEPLASE-BOEHRINGER INGELHEIM	PDRE P.PREP.INJ.	8000 UI	IV	1*1 FL. +1*1 SER.	
H	RR	TENECTEPLASE-BOEHRINGER INGELHEIM	PDRE P.PREP.INJ.	10000 UI	IV	1*1 FL. +1*1 SER.	
	RR	THEOVENT	SOL.INJ.	200 MG/10 ML	IV	1*5 AMP.	10 ML
	RR	VIBRAMYCINE	GELULES	100 MG	PO	1*10 GELULES	
	R	ZIAXEL 180/2	CPS LIB.PROL.		PO	1*30 CPS SS BLIST.	

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

	P	BECOZYME	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.
	A U L I E U D E					
	P	BEROCCA PLUS NEW FORMULA	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.
	P	BECOZYME	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.
	A U L I E U D E					
	P	BEROCCA PLUS NEW FORMULA	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.
	P	BECOZYME	CPR.EFF.		PO	1*45 CPR.
	A U L I E U D E					
	P	BEROCCA PLUS NEW FORMULA	CPR.EFF.		PO	1*45 CPR.
H	RR	CEFAZOLINE-SANDOZ	PDRE P.PREP.PERF.	2 G	IV	1*1 FL.
	A U L I E U D E					
H	RR	CEFAZOLINE-BC	PDRE P.PREP.PERF.	2 G	IV	1*1 FL.
H	RR	CEFAZOLINE-SANDOZ	PDRE P.PREP.PERF.	2 G	IV	1*5 FL.
	A U L I E U D E					
H	RR	CEFAZOLINE-BC	PDRE P.PREP.PERF.	2 G	IV	1*5 FL.
	RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*10 VIALS
	A U L I E U D E					
	RR	CEFOTAXIM-BC-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*10 VIALS
	RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*25 VIALS
	A U L I E U D E					
	RR	CEFOTAXIM-BC-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*25 VIALS
	RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*50 VIALS
	A U L I E U D E					
	RR	CEFOTAXIM-BC-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*50 VIALS
	RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*100 VIALS
	A U L I E U D E					
	RR	CEFOTAXIM-BC-1	PDRE P.PERF./INJ.	1 G	IMIV	1*100 VIALS
	RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*10 VIALS
	A U L I E U D E					
	RR	CEFOTAXIM-BC-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*10 VIALS

RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*25 VIALS	
A U L I E U D E						
RR	CEFOTAXIM-BC-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*25 VIALS	
RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*50 VIALS	
A U L I E U D E						
RR	CEFOTAXIM-BC-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*50 VIALS	
RR	CEFOTAXIM-SANDOZ-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*100 VIALS	
A U L I E U D E						
RR	CEFOTAXIM-BC-2	PDRE P.PERF./INJ.	2 G	IMIV	1*100 VIALS	
P	CLARITINE	SIR.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SIR.	100 ML
A U L I E U D E						
P	CLARITINE PEDIATRIQUE	SIR.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SIR.	100 ML
RR	CLOPIXOL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.	
A U L I E U D E						
RR	CLOPIXOL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 DRG.	
R	COLITOFALK	SUSP.	2 G /60 G	PR	1*7 LAV.	
A U L I E U D E						
R	COLITOFALK	LAV.	2 G /60 G	PR	1*7 LAV.	
R	COLITOFALK	SUSP.	4 G /60 G	PR	1*7 LAV.	
A U L I E U D E						
R	COLITOFALK	LAV.	4 G /60 G	PR	1*7 LAV.	
R	COLITOFALK	SUSP.	4 G /60 G	PR	1*21 LAV.	
A U L I E U D E						
R	COLITOFALK	LAV.	4 G /60 G	PR	1*21 LAV.	
R	COLITOFALK-500	CPR.	500 MG	PO	1*20 DRG.	
A U L I E U D E						
R	COLITOFALK-500	DRG.	500 MG	PO	1*20 DRG.	
R	COLITOFALK-500	CPR.	500 MG	PO	1*100 DRG.	
A U L I E U D E						
R	COLITOFALK-500	DRG.	500 MG	PO	1*100 DRG.	

RR	DICLOFENAC-SANDOZ	CPR.ENT.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DICLOFENAC-BC	CPR.ENT.	25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	DICLOFENAC-SANDOZ	CPR.ENT.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DICLOFENAC-BC	CPR.ENT.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	DICLOFENAC-SANDOZ	CPR.ENT.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	DICLOFENAC-BC	CPR.ENT.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	DICLOFENAC-SANDOZ	CPR.ENT.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	DICLOFENAC-BC	CPR.ENT.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.

	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	DOC SERTRALINE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	RR	DOC SERTRALI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
H	RR	DOTAREM	SOL.INJ.	37,7 G	IV	1*1 FL.	5 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	DOTAREM	SOL.INJ.	37,7 G	IV	1*1 AMP.	5 ML
	P	EMSER NASENTROPFEN	SOL.		IH	1*1 GTTES	15 ML
	AU LIEU DE						
	P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*20 AMP.	5 ML
	P	EMSER NASENTROPFEN	SOL.		IH	1*1 SPRAY	15 ML
	AU LIEU DE						
	P	EMSER INHALATIONSLOESUNG	SOL.		IH	1*1 SPRAY	15 ML
	RR	ESTICIA	DRG.		PO	1*21 DRG.	
	AU LIEU DE						
	RR	GESTAMESTROL N	DRG.		PO	1*21 DRG.	

	RR	ESTICIA	DRG.		PO	1*63 DRG.	
	AU LIEU DE						
	RR	GESTAMESTROL N	DRG.		PO	1*63 DRG.	
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	50 ML
	AU LIEU DE						
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 AMP.VERRE	50 ML
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 FL.VERRE	100 ML
	AU LIEU DE						
	RR	GLUCOSE 5PC-BRAUN	SOL.INJ.	5 G /100 ML	IV	1*20 AMP.VERRE	100 ML
H	RR	HEXABRIX-320	SOL.INJ.		IAVI	1*1 FL.	10 ML
	AU LIEU DE						
H	RR	HEXABRIX-320	SOL.INJ.		IAVI	1*1 AMP.	10 ML
	P	KALIUM IODATUM-LEHNING CPL.NO 84	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	AU LIEU DE						
	P	KALII IODATUM-LEHNING CPL.NO 84	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	P	KALIUM MURIATICUM-LEHNING CPL.NO 41	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	AU LIEU DE						
	P	KALII MURIATICUM-LEHNING CPL.NO 41	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	R	LISINOPRIL-SANDOZ-20	CPR.	20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	AU LIEU DE						
	R	LISINOPRIL-BC-20	CPR.	20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	P	MERCUR SOL CPL.NO 39	CPR.		PO	1*60 CPR.	
	AU LIEU DE						
	P	MERCURIUS SOLUBILIS-LEHNING CPL.NO 39	CPR.		PO	1*60 CPR.	
	R	MYOCHOLINE-GLENWOOD	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.	
	AU LIEU DE						
	R	MUSCARAN	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.	
	P	NUROFEBRYL-400	GRAN.	400 MG	PO	1*12 SACH.	
	AU LIEU DE						
	P	NUROFEN-400	GRAN.	400 MG	PO	1*12 SACH.	

P	NUROFEBRYL-400	GRAN.	400 MG	PO	1*24 SACH.
A U L I E U D E					
P	NUROFEN-400	GRAN.	400 MG	PO	1*24 SACH.
RR	OFLOXACINE-SANDOZ-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
RR	OFLOXACINE-BC-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*20 CPR.
RR	OFLOXACINE-SANDOZ-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
RR	OFLOXACINE-BC-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*50 CPR.
RR	OFLOXACINE-SANDOZ-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					
RR	OFLOXACINE-BC-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*100 CPR.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.U.D.

RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.U.D.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.U.D.
AU LIEU DE					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.U.D.

RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*250 CPR.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*250 CPR.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*500 CPR.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*500 CPR.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*7 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*15 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SEC.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.U.D.

RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.SEC.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.SEC.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*250 CPR.SEC.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*250 CPR.SEC.
RR	SERTRALIN-WINTHROP	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*500 CPR.SEC.
A U L I E U D E					
RR	SERTRATIFI	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*500 CPR.SEC.

	R	SIMVASTATINE-SANDOZ-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	SIMVASTATINE-BC-20	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	SIMVASTATINE-SANDOZ-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	SIMVASTATINE-BC-40	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	VESANOID	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS	
	A U L I E U D E						
CS	RR	VESANOID	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
	RR	ZOLPIDEM-SANDOZ-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.	
	A U L I E U D E						
	RR	ZOLPIDEM-BC-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	ZOLPIDEM-SANDOZ-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.	
	A U L I E U D E						
	RR	ZOLPIDEM-BC-10	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.	

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

	R	CAPOZIDE-50/25	CPR.		PO	1*42 CPR.	
	RR	CEPOREX	GELULES	500 MG	PO	1*16 GELULES	
	R	COZAAR-12,5	CPR.PELLIC.	12,5 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
	RR	DURACEF	CPR.DISP.	500 MG	PO	1*100 CPR.U.D.	
	RR	FOSAMAX-70 HEBDOMADAIRE	CPR.	70 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.	
	RR	HICONCIL	GELU	500 MG	PO	1*100 GELULES	
	RR	ORBENIN	CPS	500 MG	PO	1*16 CPS	
	RR	PENBRITIN	CPS	500 MG	PO	1*16 CPS	
	RR	PRO-DAFALGAN	PDRE P.PREP.PERF.	2 G	IV	1*8 FL.	
	R	RENTYLIN-600	CPR.LIB.PROL.	600 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	SINGULAIR	CPR.A CROQUER	4 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	SINGULAIR MINI	GRAN.	4 MG	PO	1*28 SACH	
	R	TORREM	CPR.	2,5 MG	PO	1*28 CPR.	
CS	RR	UFT	CPS		PO	1*28 CPS	
H	RR	UROKINASE-CHOAY	PDRE P.PREP.PERF.	100000 UI /5 ML	IV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.	5ML
H	RR	UROKINASE-CHOAY	PDRE P.PREP.PERF.	300000 UI /5 ML	IV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.	10ML

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

	R	ATACAND	CPR.	8 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	R	CAPOZIDE-50/25	CPR.		PO	1*50 CPR.
CS	RR	VIDEX	PDRE P.SOL.	2 G	PO	1*1 FL.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 69 **5 octobre 2005**

Sommaire

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

–

Compte des recettes et des dépenses de l'exercice 2002.

Au 31 décembre 2002 la caisse comptait 1.976 pensionnés contre 1.972 à la fin de l'année précédente, savoir:

923	bénéficiaires de pension de vieillesse	dont 179 titulaires féminins
68	bénéficiaires de pension de vieillesse anticipée	dont 5 titulaires féminins
334	bénéficiaires de pension d'invalidité	dont 107 titulaires féminins
21	bénéficiaires de pension différée et dérivant d'autres causes	dont 6 titulaires féminins
568	conjoints survivants sans orphelins	
27	conjoints survivants avec orphelins	
3	conjoints survivants (conjoint sans droit à pension de survie)	
21	orphelins de père de plus de 18 ans	
2	orphelins de père et mère mineurs	
2	orphelins de père et mère de plus de 18 ans	
7	autres survivants	

Le nombre des assurés s'élevait à 3.475 (contre 3.363) dont 849 membres féminins.

Il se composait de

3.193	fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes
165	employés communaux
11	préposés forestiers
93	membres du personnel médico-social
13	assurés aux services des caisses de pension et de maladie des fonctionnaires et employés communaux.

La somme des pensions servies, y compris les allocations de décès (72.136,14 euros) et les suppléments de pension servis suivant l'article 9, paragraphe 5 du règlement grand-ducal du 26 mai 1975 (10.141,54 euros), s'élève à 80.099.233,36 euros (nombre-indice moyen = 599,46) et dépasse de 2.249.208,97 euros le montant correspondant de l'exercice précédent (nombre-indice moyen = 587,24).

La dépense indiquée tient compte d'une somme de 9.591.033,46 euros, liquidée pour compte d'autres organismes payeurs, en l'espèce:

1.350.104,50 €	à titre de pensions partielles suivant l'article 12 de la loi du 28 juillet 2000
1.783,08 €	à titre de rentes dues par le service des dommages de guerre corporels
854.716,24 €	à titre de compléments différentiels suivant la loi modifiée du 26 mars 1974
1.015.473,05 €	à titre de remboursement de cotisations d'assurance-maladie
8.562,27 €	à titre d'allocations compensatoires et d'avances liquidées pour compte du Fonds national de solidarité
6.360.394,32 €	à titre de remboursement des pensions payées aux anciens membres de la police et à leurs survivants pour compte de l'Etat

Accusant une plus-value de 9.034.999,58 euros par rapport à 2001, l'actif de la caisse s'élève à 65.641.689,56 euros à la fin de l'année 2002, savoir:

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2002

I. Recettes

a) Recettes ordinaires

Art. 1er	a) Revenus de capitaux placés	1.473.269,69
	b) Revenus de propriétés immobilières	106.213,75
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes (taux = 20,30%)	34.456.990,22
Art. 3	Contribution spéciale (art. 26)	pr. mém.
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat (taux = 14,70%)	24.951.615,05
Art. 5	Retenue pour pension	13.521.558,63
Art. 6	Contribution des affiliés volontaires	pr. mém.

Art. 7	Contribution pour rachats - part des communes		pr. mém.
Art. 8	Contribution pour rachats - part de l'Etat		pr. mém.
Art. 9	Transferts de cotisations suivant l'article 9 de la loi du 28 juillet 2000		5.627.224,37
Art. 10	Transferts de cotisations d'assurances continuées suivant l'article 21, al. 2, de la loi mod. du 22 décembre 1989		
	a) Etablissement A.V.I.	pr. mém.	
	b) Caisse de pension des employés privés	pr. mém.	pr. mém.
Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	a) Pens. partielles svt. art. 12 de la loi du 28.07.2000	1.350.104,50	
	b) Rentes - domm. de guerre corporels	1.783,08	
	c) Compl. diff. svt. L. mod. 26.03.74	854.716,24	
	d) Avances de cotisations de Sécurité sociale	1.015.473,05	
	e) Allocations compensatoires	2.618,88	
	f) Remboursements divers	5.943,39	
	g) Pensions des anciens membres de la police	6.360.394,32	9.591.033,46
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		
	a) frais de matériel	19.614,13	
	b) frais d'entretien des bâtiments et du mobilier	3.288,31	22.902,44
Art. 13	Recettes accessoires et diverses		pr. mém.
	Total des recettes ordinaires:		89.750.807,61

b) Recettes extraordinaires

Art. 14	Recettes extraordinaires diverses	0,65
	Total des recettes extraordinaires	pr. mém.
	Total des recettes:	89.750.808,26

II. Dépenses

a) Dépenses ordinaires

Art. 1er	a) Pensions allouées		80.016.955,68
	b) Indemnités funéraires respectivement trimestres de faveur		72.136,14
Art. 2	Indemnités de rachat		pr. mém.
Art. 3	a) Remboursement à la caisse de pension des employés privés de suppléments de pension servis suivant l'article 9, par. 5, du règlement grand-ducal du 26 mai 1975		10.141,54
	b) Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés suivant les articles 4 à 6 de la loi du 28 juillet 2000		33.816,95
Art. 4	Frais généraux a) personnel	484.569,15	
	b) matériel	62.437,24	547.006,39
Art. 5	Bâtiments et mobilier		35.626,98
Art. 6	Dépenses accessoires et diverses		125,00
	Total des dépenses ordinaires:		80.715.808,68

b) Dépenses extraordinaires

Art. 7	Dépenses extraordinaires diverses	pr. mém.
	Total des dépenses extraordinaires:	pr. mém.
	Total des dépenses:	80.715.808,68

III. Décompte

Total des recettes	89.750.808,26
Total des dépenses	80.715.808,68
Excédent des recettes	9.034.999,58
Report de l'excédent de l'actif au 31 décembre 1995	56.606.689,98
Excédent de l'actif au 31 décembre 1996	65.641.689,56

BILAN DE FIN D'EXCERCICE

Actif

I)	Disponible			
	a)	Compte courant postal	925.936,39	
	b)	Compte courant B.C.E.E.	1.310.473,26	2.236.409,65
II)	Placements			
	a)	Compte à terme B.C.E.E.	39.500.000,00	
	b)	Capitaux placés en titres.	pr. mém.	39.500.000,00
III)	Immobilisé			
	a)	Bâtiment d'administration	473.476,63	
	b)	Bâtiment boulevard Joseph II	60.733,91	
	c)	Mobilier et machines	28.557,33	562.767,87
IV)	Débiteurs divers			
	a)	Etat des restants à recouvrer au 31.12.2002	18.059.935,73	
	b)	Dépenses liquidées pour compte 2003	5.899.568,70	23.959.504,43
	Total de l'actif:			66.258.681,95

Passif

Créditeurs			
a)	Dépenses d'exercice liquidées après le 31.12.2002	20.347,98	
b)	Recettes encaissées pour compte 2003	596.644,41	616.992,39
	Total du passif:		616.992,39
	Excédent de l'actif au 31.12.2002:		65.641.689,56

Arrêté l'excédent de l'actif à la somme de soixante-cinq millions six cent quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-neuf euros, cinquante-six cents.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Le Secrétaire-Trésorier,
Signature

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration,
Signatures

ANNEXE

Bilan - mouvements

I a) ***Compte courant postal n° 242-48***

Report avoir au 01.01.2002	506.652,50
Apports	35.075.380,31
	35.582.032,81
Retraits	34.656.096,42
Avoir au 31.12.2002	925.936,39

I b) ***Compte courant n° 1002/0262-7 auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat***		
Report avoir au 01.01.2002		469.810,11
Apports		175.975.049,98
		176.444.860,09
Retraits		175.134.386,83
Avoir au 31.12.2002		1.310.473,26
II ***Comptes à terme auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat***		
Report avoir au 01.01.2002		28.448.871,61
Apports		112.357.220,05
		140.806.091,66
Retraits		101.306.091,66
Avoir au 31.12.2002		39.500.000,00

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

COMPTE DE L'EXERCICE 2002

Ad actif du bilan

I. Etat des restants à recouvrer au 31.12.2002

Art. 1a)	Revenus de capitaux placés		140.984,44
1b)	Revenus de propriétés immobilières		pr. mém.
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes		4.896.239,66
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat		4.951.615,05
Art. 5	Retenues pour pension		1.110.336,06
Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	– Remboursements art. 11 a) - f)	596.500,76	
	– Pensions anc. membres de la Police	6.360.394,32	6.956.895,08
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		3.865,44
	Total:		18.059.935,73

Arrêté l'état des restants à recouvrer à la somme de dix-huit millions cinquante-neuf mille neuf cent trente-cinq euros, soixante-treize cents.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Le Secrétaire-Trésorier,
Signature

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration,
Signatures

COMPTE DE L'EXERCICE 2002

Ad actif du bilan

II Relevé des dépenses liquidées en 2002 pour compte de l'exercice 2003 (avances) suivant les comptes 4131/02 et 4132/02.

a) Pensions

Date		*Montant*
div.	5.872.350,41	
		5.872.350,41
b) Traitements et indemnités		
div.	26.936,78	
		26.936,78
c) Frais de matériel		
div.	281,51	
		281,51
	Total:	5.899.568,70

COMPTE DE L'EXERCICE 2002

Ad passif du bilan

I Etat des dépenses d'exercice liquidées après le 31 décembre 2002 suivant les comptes 4011, 4012, 4013 et 4014 de 2003.

Compte	Date		Montant
		Pensions	
4011	div.	1.079,23	
			1.079,23
		Frais d'administration - personnel	
4012	div.	9.282,44	
			9.282,44
		Frais d'administration - matériel	
4013	div.	9.986,31	
			9.986,31
		Divers	
4014	div.	0,00	
			0,00
		Total:	20.347,98

COMPTE DE L'EXERCICE 2002

Ad passif du bilan

II Relevé des recettes encaissées pour compte de l'exercice 2003 suivant le compte 403/02.

Date		Montant
	a) Retenues pour pension	
div.	589.978,61	
		589.978,61
	b) Loyers	
div.	4.911,62	
		4.911,62
	c) Rentes - Dommages de guerre corporels	
div.	148,59	
		148,59
	d) Recettes diverses	
div.	1.605,59	
		1.605,59
	Total:	596.644,41

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

–

Compte des recettes et des dépenses de l'exercice 2003.

Au 31 décembre 2003 la caisse comptait 1.988 pensionnés contre 1.976 à la fin de l'année précédente, savoir:

909	bénéficiaires de pension de vieillesse	dont 174 titulaires féminins
85	bénéficiaires de pension de vieillesse anticipée	dont 6 titulaires féminins
325	bénéficiaires de pension d'invalidité	dont 105 titulaires féminins
21	bénéficiaires de pension différée et dérivant d'autres causes	dont 8 titulaires féminins

581	conjoints survivants sans orphelins
36	conjoints survivants avec orphelins
3	orphelins survivants (conjoint sans droit à pension de survie)
16	orphelins de père de plus de 18 ans
3	orphelins de père et mère mineurs
2	orphelins de père et mère de plus de 18 ans
7	autres survivants

Le nombre des assurés s'élevait à 3.539 (contre 3.475) dont 891 membres féminins.

Il se composait de

3.259	fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes
172	employés communaux
9	préposés forestiers
87	membres du personnel médico-social
12	assurés aux services des caisses de pension et de maladie des fonctionnaires et employés communaux.

La somme des pensions servies, y compris les allocations de décès (68.897,34 euros) et les suppléments de pension servis suivant l'article 9, paragraphe 5 du règlement grand-ducal du 26 mai 1975 (10.116,15 euros), s'élève à 87.770.138,67 euros (nombre-indice moyen = 611,92) et dépasse de 7.670.905,31 euros le montant correspondant de l'exercice précédent (nombre-indice moyen = 599,46).

La dépense indiquée tient compte d'une somme de 11.009.919,12 euros, liquidée pour compte d'autres organismes payeurs, en l'espèce:

1.376.931,83	€	à titre de pensions partielles suivant l'article 12 de la loi du 28 juillet 2000
1.783,08	€	à titre de rentes dues par le service des dommages de guerre corporels
849.767,50	€	à titre de compléments différentiels suivant la loi modifiée du 26 mars 1974
1.116.772,74	€	à titre de remboursement de cotisations d'assurance-maladie
2.618,88	€	à titre d'allocations compensatoires et d'avances liquidées pour compte du Fonds national de solidarité
1.166.817,61	€	à titre de remboursements divers, entre autres le forfait d'éducation
6.493.621,89	€	à titre de remboursement des pensions payées aux anciens membres de la police et à leurs survivants pour compte de l'Etat

Accusant une plus-value de 7.138.328,25 euros par rapport à 2002, l'actif de la caisse s'élève à 72.780.017,81 euros à la fin de l'année 2003, savoir:

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2003

I. Recettes

a) Recettes ordinaires

Art. 1er	a) Revenus de capitaux placés		1.232.655,79
	b) Revenus de propriétés immobilières		107.656,88
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes (taux = 20,30%)		36.656.218,75
Art. 3	Contribution spéciale (art. 26)		pr. mém.
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat (taux = 14,70%)		26.544.158,62
Art. 5	Retenue pour pension		14.418.060,08
Art. 6	Contribution des affiliés volontaires		5.500,47
Art. 7	Contribution pour rachats - part des communes		pr. mém.
Art. 8	Contribution pour rachats - part de l'Etat		pr. mém.
Art. 9	Transferts de cotisations suivant l'article 9 de la loi du 28 juillet 2000		6.045.236,09
Art. 10	Transferts de cotisations d'assurance continuées suivant l'article 21, al. 2, de la loi du 22 décembre 1989		
	a) Etablissement A.V.I.	pr. mém.	
	b) Caisse de pension des employés privés	pr. mém.	pr. mém.

Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	a) Pens. partielles svt. art. 12 de la loi du 28.07.2000	1.378.537,42	
	b) Rentes - domm. de guerre corporels	1.783,08	
	c) Compl. diff. svt. L. mod. 26.03.74	849.767,50	
	d) Avances de cotisations de Sécurité sociale	1.116.772,74	
	e) Allocations compensatoires	2.618,88	
	f) Remboursements divers	1.166.817,61	
	g) Pensions des anciens membres de la police	6.493.621,89	11.009.919,12
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		
	a) frais de matériel	20.395,86	
	b) frais d'entretien des bâtiments et du mobilier	2.290,03	22.685,89
Art. 13	Recettes accessoires et diverses		pr. mém.
	Total des recettes ordinaires:		96.042.091,69

b) Recettes extraordinaires

Art. 14	Recettes extraordinaires diverses	pr. mém.
	Total des recettes extraordinaires:	pr. mém.
	Total des recettes:	96.042.091,69

II. Dépenses

a) Dépenses ordinaires

Art. 1er	a) Pensions allouées		87.691.125,18
	b) Indemnités funéraires respectivement trimestres de faveur		68.897,34
Art. 2	Indemnités de rachat		pr. mém.
Art. 3	a) Remboursement à la caisse de pension des employés privés de suppléments de pension servis suivant l'article 9, par. 5, du règlement grand-ducal du 26 mai 1975		10.116,15
	b) Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés suivant les articles 4 à 6 de la loi du 28 juillet 2000		532.096,91
Art. 4	Frais généraux a) personnel	503.339,39	
	b) matériel	65.300,23	568.639,62
Art. 5	Bâtiments et mobilier		30.219,41
Art. 6	Dépenses accessoires et diverses		2.668,83
	Total des dépenses ordinaires:		88.903.763,44

b) Dépenses extraordinaires

Art. 7	Dépenses extraordinaires diverses	pr. mém.
	Total des dépenses extraordinaires	pr. mém.
	Total des dépenses:	88.903.763,44

III. Décompte

Total des recettes	96.042.091,69
Total des dépenses	88.903.763,44
Excédent des recettes	7.138.328,25
Report de l'excédent de l'actif au 31 décembre 1995	65.641.689,56
Excédent de l'actif au 31 décembre 1996	72.780.017,81

BILAN DE FIN D'EXCERCICE

Actif

I)	Disponible			
	a) Compte courant postal	679.062,39		
	b) Compte courant B.C.E.E.	6.435.399,99	7.114.462,38	
II)	Placements			
	a) Compte à terme B.C.E.E.	44.000.000,00		
	b) Capitaux placés en titres.	pr. mém.	44.000.000,00	
III)	Immobilisé			
	a) Bâtiment d'administration	473.476,63		
	b) Bâtiment boulevard Joseph II	60.733,91		
	c) Mobilier et machines	28.557,33	562.767,87	
IV)	Débiteurs divers			
	a) Etat des restants à recouvrer au 31.12.2003	16.426.129,91		
	b) Dépenses liquidées pour compte 2003	6.130.236,65	22.556.366,56	
	Total de l'actif:		74.233.596,81	

Passif

Créditeurs			
a)	Dépenses d'exercice liquidées après le 31.12.2003	1.429.113,91	
b)	Recettes encaissées pour compte 2004	24.465,09	1.453.579,00
	Total du passif:		1.453.579,00
	Excédent de l'actif au 31.12.2003:		72.780.017,81

Arrêté l'excédent de l'actif à la somme de soixante-douze millions sept cent quatre-vingt mille dix-sept euros, quatre-vingt et un cents.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Le Secrétaire-Trésorier,
Signature

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Le Conseil d'Administration,
Signatures

ANNEXE

Bilan - mouvements

I a) ***Compte courant postal n° 242-48***

Report avoir au 01.01.2003	925.936,39
Apports	34.119.418,07
	35.045.354,46
Retraits	34.366.292,07
Avoir au 31.12.2003	679.062,39

I b) ***Compte courant n° 1002/0262-7 auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat***

Report avoir au 01.01.2003	1.310.473,26
Apports	191.581.045,69
	192.891.518,95
Retraits	186.456.118,96
Avoir au 31.12.2003	6.435.399,99

II *Comptes à terme auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat*

Report avoir au 01.01.2003	39.500.000,00
Apports	116.400.000,00
	155.900.000,00
Retraits	111.900.000,00
Avoir au 31.12.2003	44.000.000,00

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

COMPTE DE L'EXERCICE 2003

Ad actif du bilan

I. Etat des restants à recouvrer au 31.12.2003

Art. 1a)	Revenus de capitaux placés		120.796,11
1b)	Revenus de propriétés immobilières		6.767,52
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes		2.358.116,12
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat		4.544.158,62
Art. 5	Retenues pour pension		994.202,26
Art. 6	Contribution des affiliés volontaires		5.500,47
Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	– Remboursements art. 11 a) - f)	1.880.281,03	
	– Pensions anc. membres de la Police	6.493.621,89	8.373.902,92
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		22.685,89
	Total:		16.426.129,91

Arrêté l'état des restants à recouvrer à la somme de seize millions quatre cent vingt-six mille cent vingt-neuf euros, quatre-vingt-onze cents.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.
Le Secrétaire-Trésorier,
Signature

Luxembourg, le 9 septembre 2004.
Le Conseil d'Administration,
Signatures

COMPTE DE L'EXERCICE 2003

Ad actif du bilan

II Relevé des dépenses liquidées en 2003 pour compte de l'exercice 2003 (avances) suivant les comptes 4131/03 et 4132/03.

a) Pensions

Date		*Montant*
div.	6.099.912,79	
		6.099.912,79

b) Traitements et indemnités

div.	30.023,31	
		30.023,31

c) Frais de matériel

div.	300,55	
		300,55
	Total:	6.130.236,65

COMPTE DE L'EXERCICE 2003

Ad passif du bilan

I Etat des dépenses d'exercice liquidées après le 31 décembre 2003 suivant les comptes 4011, 4012, 4013 et 4014 de 2004.

Compte	Date		Montant
		Pensions	
4011	div.	1.408.303,41	
			1.408.303,41
		Frais d'administration - personnel	
4012	div.	10.663,23	
			10.663,23
		Frais d'administration - matériel	
4013	div.	10.049,09	
			10.049,09
		Divers	
4014	div.	98,18	
			98,18
		Total:	1.429.113,91

COMPTE DE L'EXERCICE 2003

Ad passif du bilan

II Relevé des recettes encaissées pour compte de l'exercice 2004 suivant le compte 403/03.

Date		Montant
	a) Retenues pour pension	
div.	17.583,15	
		17.583,15
	b) Loyers	
div.	4.987,57	
		4.987,57
	c) Pensions partielles CPEP	
div.	1.645,73	
		1.645,73
	c) Rentes - Dommages de guerre corporels	
div.	0,00	
		0,00
	d) Recettes diverses	
div.	248,64	
		248,64
	Total:	24.465,09

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 70 **5 octobre 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 25 avril 2005 autorisant Monsieur Mike BRAUN à changer son nom patronymique actuel en celui de «OCIESA».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Mike BRAUN, né le 4 janvier 1977 à Differdange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4772 Pétange, 37, rue de la Piscine, sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «OCIESA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Mike BRAUN est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «OCIESA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 25 avril 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 30 mai 2005 autorisant Monsieur Paulo Jorge MARTINS FERNANDES et Madame Nicole Marie-Josée Anne HIPPERT à changer les prénoms actuels de Monsieur MARTINS FERNANDES en celui de «Paulo» et son nom patronymique actuel ainsi que celui de leur fille Zoé MARTINS FERNANDES en celui de «FERNANDES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur Paulo Jorge MARTINS FERNANDES, né le 23 avril 1974 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, et Madame Nicole Marie-Josée Anne HIPPERT, demeurant à L-5552 Remich, 18, route de Mondorf, sollicitant l'autorisation de changer les prénoms actuels de Monsieur MARTINS FERNANDES en celui de «Paulo» et son nom patronymique actuel ainsi que celui de leur fille Zoé MARTINS FERNANDES, née le 14 février 2005 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «FERNANDES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Paulo Jorge MARTINS FERNANDES et Madame Nicole Marie-Josée Anne HIPPERT sont autorisés à changer les prénoms actuels de Monsieur MARTINS FERNANDES en celui de «Paulo» et son nom patronymique actuel ainsi que celui de leur fille Zoé MARTINS FERNANDES en celui de «FERNANDES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2005.
Henri

Administration des Contributions Directes. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 août 2005 Madame Chantal STREVELER, contrôleur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur à la même administration et affectée au bureau d'imposition Sociétés 5 de la section des sociétés.

Administration des Contributions Directes. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 31 août 2005 l'arrêté grand-ducal du 10 juin 2005 accordant démission honorable de ses fonctions avec effet au 1er septembre 2005, sur sa demande, à Monsieur François BLAESER, directeur de l'administration des contributions directes, a été rapporté.

Par arrêté grand-ducal du 31 août 2005 l'arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005 accordant démission honorable de ses fonctions avec effet au 1er septembre 2005, sur sa demande, à Monsieur Carlo MACK, sous-directeur à l'administration des contributions directes, a été rapporté.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005 Monsieur Jean-Marc PITZ, rédacteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration à partir du 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005 Madame Annette SEYLER et Monsieur Frank REITER, attachés de Gouvernement à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, ont été nommés attachés de Gouvernement 1ers en rang à la même administration à partir du 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005 Mesdames Tania SCHMITT et Mireille SCHMIT, chefs de bureau adjoints à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, ont été nommées contrôleurs à la même administration à partir du 1er octobre 2005.

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005 Monsieur Joseph WEYLAND, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise aux Etats-Unis d'Amérique, à partir du 26 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005 Monsieur Jean FEYDER, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé Représentant permanent du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies, des agences spécialisées et des organisations internationales à Genève et auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, à partir du 26 septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005 Monsieur Alphonse BERNS, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Belgique et Représentant permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à partir du 26 septembre 2005.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 24.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALMEIDA DA SILVA Paulo Alexandre, né le 24.06.1980 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ANDRADE RODRIGUES Daniel, né le 10.12.1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ANZIL Walter, né le 09.11.1968 à Dudelange, demeurant à Steinsel, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AZEVEDO GONÇALVES Isabel, née le 12.04.1975 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BASTOS FERREIRA Filipe, né le 19.01.1983 à Ettelbruck, demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ell, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOURTEMBOURG Maxime Maurice Francis Victor, né le 02.08.1985 à Niederkorn, demeurant à Colpach-Haut, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.09.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CARVALHO GUEDES Paulo Jorge, né le 29.11.1970 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.09.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de GUEDES Paulo Jorge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 23.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CHARNEUX Monique Beby Leona, née le 25.04.1940 à Wiltz, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.12.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CHMELIK Libor, né le 02.03.1967 à Prague (République tchèque), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.02.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CHOUCHANE Amany, née le 01.10.1985 à Ettelbruck, demeurant à Merscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CORREIA RIBEIRO Fabio, né le 15.05.1981 à Faro (Portugal), demeurant à Bergem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.09.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RIBEIRO Fabio.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 07.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Weiler-la-Tour, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA COSTA BRANDAO Maria Cristina, née le 11.03.1972 à Figueiredo/Amares (Portugal), demeurant à Syren, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.04.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA ROCHA DE ARAUJO Paulo Jorge, né le 26.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.09.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DA ROCHA Paulo Jorge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 22.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA NEVES David, né le 13.07.1982 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.09.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de NEVES David.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 02.09.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DEPIENNE François Laurent Jean-Claude, né le 17.10.1981 à Luxembourg, demeurant à Olm, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune du Lac de la Haute-Sûre, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DIELE Jeannot Henri, né le 18.08.1966 à Luxembourg, demeurant à Harlange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur EVANGELISTA Giovanni, né le 05.08.1985 à Ettelbruck, demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FATONE Maria Gabriella, née le 12.05.1980 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.09.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de FATONE Gabrielle Marie.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERREIRA Loïc, né le 19.05.1986 à Luxembourg, demeurant à Steinheim, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GAMMAR Mehdi, né le 08.10.1976 à Tunis (Tunisie), demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.10.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur JASPART Jean Marie Gérard René Louis, né le 10.02.1948 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LATERZA Anna, née le 23.10.1970 à Luxembourg, demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARQUES CARVALHINHO Victor Manuel, né le 10.05.1980 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MUHOVIC Damir, né le 19.02.1985 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.10.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MUHOVIC Velid, né le 05.05.1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bastendorf, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NOESSER Yolande Dominique, née le 25.10.1961 à Metz (France), demeurant à Bastendorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NOURI MIANDOAB Nariman, né le 30.06.1985 à Téhéran (Iran), demeurant à Olm, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.09.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de NOURI Nariman.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 08.04.2005 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAULO MACHADO Dany, né le 22.06.1982 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PEREIRA DE AZEVEDO Paula Cristina, née le 01.01.1976 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA DE SOUSA Fernando, né le 22.03.1970 à Tondela (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d’option faite le 07.07.2004 devant l’officier de l’état civil de la commune de Remich, en conformité de l’art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA DE SOUSA Steve, né le 25.02.1986 à Luxembourg, demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d’option faite le 19.03.2004 devant l’officier de l’état civil de la commune d’Esch-sur-Alzette, en conformité de l’art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur POLDRUGO Giovanni Rodolfo, né le 17.02.1971 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d’option faite le 06.07.2004 devant l’officier de l’état civil de la commune de Boulaide, en conformité de l’art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RIES Linda, née le 26.09.1963 à Mons (Belgique), demeurant à Surré, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d’option faite le 04.03.2004 devant l’officier de l’état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l’art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TINELLI Mario, né le 29.04.1966 à Luxembourg, demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d’option faite le 29.06.2004 devant l’officier de l’état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l’art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TOSSING Françoise Monique, née le 26.06.1965 à Luxembourg, demeurant à Munsbach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 20 septembre 2005, Madame Tania RIBEIRO, née le 19 mai 1981, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 septembre 2005, Madame le Docteur Oana Crina BUICU, née le 18 juillet 1967 a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 71 **7 octobre 2005**

Sommaire

Administration des services vétérinaires. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 M. Pierre-Marc GOETZINGER, chef de bureau hors cadre à l'administration des services vétérinaires a été nommé inspecteur hors cadre auprès de la même administration.

Commission de Surveillance du Secteur Financier. – Examen de fin de stage de la carrière moyenne. – La Commission de Surveillance du Secteur Financier organisera les 18 et 21 novembre 2005 un examen de fin de stage sanctionnant la formation des cours CSSF des stagiaires de la carrière moyenne.

Institut Luxembourgeois de Régulation

Décision 05/88/ILR du 12 septembre 2005

La procédure de consultation instituée par l'article 75 de la loi du 30 mai 2005 sur les réseaux et les services de communications électroniques (ci-après «la Loi»)

I. Objet

Art. 1er.

(1) La présente décision fixe la procédure applicable aux consultations instituées par l'article 75 de la loi du 30 mai 2005 sur les réseaux et les services de communications électroniques (ci-après «la Loi»).

(2) Cette décision peut également être appliquée aux consultations autres que celles visées à l'article 75 de la Loi.

II. Procédure

Art. 2.

(1) Lorsque l'Institut envisage de prendre une mesure ayant des incidences importantes sur un marché, il publie le projet de mesure sur son site Internet.

(2) Les parties intéressées seront également informées sur l'existence d'une nouvelle consultation par une note au Mémorial.

(3) Les parties intéressées peuvent obtenir, sur demande, une copie du projet de mesure.

Art. 3.

(1) Les parties intéressées peuvent alors, dans un délai d'un mois à partir de cette publication, faire parvenir à l'Institut leurs observations sur le projet de mesure.

(2) Les observations peuvent être transmises à l'Institut par courrier, télécopie ou par courrier électronique.

Art. 4.

Le résultat des consultations est rendu public sur le site Internet de l'Institut dans le respect du secret des affaires. Les parties intéressées sont invitées à identifier clairement les éléments qu'ils considèrent devoir être couverts par le secret des affaires. Dans un souci de transparence, les parties intéressées sont invitées à limiter autant que possible les passages couverts par le secret des affaires.

La Direction.

Ministère du Travail et de l'Emploi. – Nomination. – Par arrêté du Ministre du Travail et de l'Emploi du 18 avril 2005, Monsieur Joseph FABER, conseiller de direction première classe au Ministère du Travail et de l'Emploi, a été nommé membre de la commission mixte de reclassement des travailleurs incapables à exercer leur dernier poste de travail en remplacement de Madame Maryse FISCH.

Office national du Remembrement. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Office national du Remembrement envisage d'organiser au mois de mai 2006 un examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur technicien.

Police Grand-Ducale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005, Monsieur Alain LAURES, stagiaire dans la carrière supérieure de l'ingénieur du cadre administratif et technique de la police grand-ducale, a été nommé ingénieur.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de juin 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	S.A. MONDIAL VACATION CLUB, ayant eu son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, actuellement sans siège social connu	01.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Evelyne *Korn*
2.	G.m.b.H. NAQUADA MANAGEMENT, établie et ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg	03.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Niclou*
3.	S.A. CELADON FINANCE, avec siège social à L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale, de fait inconnue à cette adresse	03.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Niclou*
4.	s.à r.l. ART & ANTIQUE FOR DECORATION, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse	03.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Olivier *Wagner*
5.	s.à r.l. FORMGYPS, établie et ayant son siège social à L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange	03.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Olivier *Wagner*
6.	s.à r.l. SPORTCO Benelux, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey	03.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Figen *Gökce*
7.	S.A. ALIAS DEVELOPMENT, en liquidation, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer	06.06.05	M Robert *Worre*	Me Danièle *Nosbusch*
8.	s.à r.l. M&R RENOVATION'S GmbH, avec siège social à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, de fait inconnue à cette adresse	06.06.05	M Robert *Worre*	Me Danièle *Nosbusch*
9.	S.A. OMNIS ECM SERVICES (Entreprise Content Management), avec siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, de fait établie à L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg	06.06.05	M Robert *Worre*	Me Miguel A. *Andreu*
10.	S.A. OMNIS AUTOMATION, avec siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, de fait établie à L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg	06.06.05	M Robert *Worre*	Me Miguel A. *Andreu*
11.	S.A. SOFITEC, avec siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, de fait établie à L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg	06.06.05	M Robert *Worre*	Me Miguel A. *Andreu*
12.	S.A. L'ART DU BOIS, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix	10.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
13.	S.A. SANTORI, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, Boulevard J.-F. Kennedy	10.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
14.	S.A. ADVANCED TECHNOLOGIES KESS, établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs	10.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*

15.	S.A. D.W.S. DEGUPLAST, établie et ayant son siège social à L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein	10.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
16.	s.à r.l. PAIVALUX, établie et ayant son siège social à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue Caspar-Mathias Spoo	10.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
17.	S.A. SOTTAM, établie et ayant son siège social à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg	10.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
18.	s.à r.l. PROVEMO, établie et ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
19.	S.A. LABATTE IMMOBILIERE, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*
20.	s.à r.l. l'ENTRECÔTE, CAFE DE PARIS, avec siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*
21.	S.A. LUXEMBOURG CARS SERVICES, avec siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*
22.	s.à r.l. AHCOR, avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 114, rue du Canal	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
23.	s.à r.l. SCHIAPPA, avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill, de fait inconnue à cette adresse	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
24.	s.à r.l. DOUGLAS PARFUMS ET BEAUTE, avec siège social à L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig	13.06.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
25.	S.A. WELTEC, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, (2ième étage), de fait établie à L-3367 Leudelange, 2, rue des Roses	15.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réguia *Amiali*
26.	s.à r.l. H-D PEINTURES, avec siège social à L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération, de fait inconnue à cette adresse	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
27.	s.à r.l. LA BRASSERIE DES DEUX CYGNES DU LORRAIN, établie et ayant son siège social à L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, Boulevard Prince Henri	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
28.	s.à r.l. S+N, établie et ayant son siège social à L-4030 Esch-sur-Alzette, 2, rue Zénon Bernard	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Pascale *Millim*
29.	S.A. BEST-SELLES LUXEMBURG, avec siège social à L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
30.	S.A. IMMOBILIERE RIVE GAUCHE, avec siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, de fait inconnue à cette adresse	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Jérôme *Burel*
31.	S.A. VINEUROPA, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Jérôme *Burel*

32. S.A. LUXOCAR, ayant eu son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, actuellement sans siège social connu	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Alexandre *Chateaux*
33. S.A. BARRACUDA INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, actuellement sans siège social connu	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Alexandre *Chateaux*
34. s.à r.l. SENIOR & COMMUNICATION, établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Tatiana *Bruketa*
35. s.à r.l. BENELUX GOLF ACADEMY, avec siège social à L-5364 Schrassig, 7, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	17.06.05	Mme Paule *Mersch*	Me Tatiana *Bruketa*
36. s.à r.l. COMEDIL, établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck	17.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Alexandre *Dillmann*
37. S.A. PHOTO OR CADRE, établie et ayant son siège social à L-1221 Beggen, 223-241, rue de Beggen	17.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
38. S.A. PACIFIC WEST TRADE & SERVICE, établie et ayant son siège social L-6783 Grevenmacher, Château Pauqué, Op der Heckmill	17.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
39. S.A. INTELLIGENT NETWORKS LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy	17.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Millim*
40. s.à r.l. RESEARCH INSTITUTE, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon	20.06.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Evelyne *Korn*
41. S.A. IBISLUX, avec siège social à L-1232 Howald, 30, rue Ernest Bérès, de fait établie à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg	20.06.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
42. s.à r.l. NEVCO, établie et ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs	22.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Olivier *Wagner*
43. S.A. METALCLIPS INDUSTRIE, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue	24.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Daniel *Cravatte*
44. s.à r.l. ZMC Management GmbH, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Martine *Lauer*
45. S.A. CONSEIL GESTION FISCALITE GROUPE PASCAL DENIS, en abrégé C.G.F.G. S.A., avec siège social à L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins, de fait inconnue à cette adresse	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Martine *Lauer*
46. la dame Isabel MACHADO MARTINS, ayant demeuré à L-2441 Luxembourg, 273, rue de Rollingergrund et y ayant exploité le «CAFE DE LA STATION», actuellement sans domicile connu	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Marc *Monossohn*
47. S.A. BACKSTAGE DE SAINTE-CROIX CONSULTANT LUXEMBOURG, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Marc *Monossohn*

48.	S.A. COMTEL, avec siège social à L-1137 Howald, 3, rue Neil Armstrong	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Nadia *Chouhad*
49.	S.A. SOBIL, anciennement EUROCAR S.A., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Catherine *Delsemme*
50.	S.A. BE CAR FULL, avec siège social à L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Catherine *Delsemme*
51.	S.A. ECOVISION HOLDING, avec siège social à L-4979 Fingig, 57, rue Nicolas Margue	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Violaine *Couturier*
52.	s.à r.l. ATHENAS, avec siège social à L-1160 Luxembourg, 4-10, boulevard d'Avranches, de fait inconnue à cette adresse	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Violaine *Couturier*
53.	s.à r.l. LUX BUSINESS CONSULT, avec siège social à L-4483 Soleuvre, 1, rue F.-D. Roosevelt	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Sophie *Delvaux*
54.	s.à r.l. J.F.R. CONSULTING, avec siège social à L-3403 Dudelange, 12, An Hinnefen	27.06.05	M Robert *Worre*	Me Sophie *Delvaux*
55.	S.A. YÜKA and SALONEN, établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange	29.06.05	Mme Nadine *Walch*	Me Xavier *Le Sourne*
		Diekirch		
56.	s.à r.l. OSIRIS COLLECTION LENAERTS FABIAN ET CIE, établie et ayant son siège social à L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais	01.06.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
57.	s.à r.l. M-PROLUX, établie et ayant eu son siège social à L-9155 Grosbous, 37, route d'Arlon	01.06.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
58.	s.à r.l. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MICHEL WEALER, établie et ayant eu son siège social à L-9660 Insenborn, 84, route d'Arsdorf	08.06.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
59.	S.A. SOBABOIS, ayant eu son dernier siège social connu à L-9647 Doncols, 7, Bohey	08.06.05	M Lex *Eippers*	Me Gilbert *Reuter*
60.	s.à r.l. IMAGILUX, établie et ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville	15.06.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
61.	le sieur Raymond Ney, demeurant à L-9168 Mertzig, 25A, rue Principale	15.06.05	M Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
62.	S.A. IMMO ELECT, établie et ayant eu son siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-Rue	15.06.05	M Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
63.	s.à r.l. MYSTIFY PUBLICITY, établie et ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, maison 96	15.06.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
64.	s.à r.l. UNITED TRANSPORTS – INTERNATIONAL LOGISTICS GMBH, établie et ayant son siège social à L-8544 Nagem, 3, rue de Rodenbusch	15.06.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
65.	S.A. NOUVELLE BRASSERIE DE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-8510 Redange/Attert, 61, Grand-Rue	22.06.05	Mme Karine *Reuter*	Me Jean-Paul *Wiltzius*

66.	S.A. BUSINESS COMPANY, établie et ayant eu son siège social à L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert	29.06.05	M Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
67.	S.A. ADDRESSING AND MAILING SYSTEMS (en abrégé A & M.S. S.A..), établie et ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs	29.06.05	M Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
68.	s.à r.l. G. JAKOBY, établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade	29.06.05	M Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de juillet 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. LES JARDINS DE L'ARPEGE, établie et ayant son siège social à L-2356 Luxembourg, 2, rue de Pulvermuehl	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Oliver *Peters*
2.	S.A. DEUBAG, avec siège social à L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
3.	s.à r.l. GARAGE JOS. MOZE ET FILS, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-1013 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Hidayet *Ozveren*
4.	s.à r.l. MASKIT, ayant eu son siège social à L-1945 Luxembourg, 4-5, rue de la Loge, actuellement sans siège social connu	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Hidayet *Ozveren*
5.	S.A. ENDINA, ayant eu son siège social L-4751 Pétange, 165A, route de Luxembourg, actuellement sans siège social connu	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Frédéric *Mioli*
6.	S.A. EUROCONCEPT TECHNOLUX, avec siège social à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire, de fait inconnue à cette adresse	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Frédéric *Mioli*
7.	s.à r.l. PROMO TEC, établie et ayant son siège social à L-4941 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Jonathan *Michel*
8.	S.A. IMMOLIFE, avec siège social à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Jonathan *Michel*
9.	S.A. QG, avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, de fait inconnue à cette adresse	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Patrice *Permantier*
10.	S.A. EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG, avec siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, de fait inconnue à cette adresse	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Patrice *Permantier*
11.	s.à r.l. INFORMATICS LUXEMBOURG DEVELOPMENTS, en liquidation volontaire, avec siège social à L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter, de fait inconnue à cette adresse	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Oliver *Peters*

12.	S.A. ARMES ET MUNITIONS LORANG, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy, de fait établie à L-8216 Mamer, 48, rue de Bertrange	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
13.	s.à r.l. MAIN MARKET COMPANY (en abrégé M.M.C. s.à r.l.), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait établie à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix	01.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Eliane Dejardin *Botelho*
14.	s.à r.l. YETI PICTURES, établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon	04.07.05	M Robert *Worre*	Me Miguel A. *Andreu*
15.	la dame Arlène DE SEGUIN DES HONS, née ERNSTER, commerçante, exerçant le commerce sous la dénomination «RECIPROQUE - Agence matrimoniale», demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains	04.07.05	M Robert *Worre*	Me Miguel A. *Andreu*
16.	s.à r.l. CAC, avec siège social à L-8212 Mamer, 45, rue de Baerendall	04.07.05	M Robert *Worre*	Me Julie *Michaelis*
17.	s.à r.l. CHMARA (anc. CASTELLANA s.à r.l.), avec siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, de fait établie à L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange	06.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
18.	S.A. QUALITE EXPRESS, établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 16, rue du Commerce	06.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
19.	s.à r.l. 4M, établie et ayant son siège social à L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal	06.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Fabien *Verreaux*
20.	s.à r.l. TELE CONTACT LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière	08.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
21.	S.A. DH ENTERPRISE, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol	08.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Alexandre *Dillmann*
22.	S.AB.S.A.W.-EXPLOITATION, établie et ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach	08.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Max *Mailliet*
23.	s.à r.l. DARIUS, établie et ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains	08.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Max *Mailliet*
24.	s.à r.l. MDL IMPEX, établie et ayant son siège social à L-4818 Rodange, 77, rue du Dr. Gaasch	08.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Benoît *Duvieusart*
25.	S.A. POINT J, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
26.	S.A. INTERNATIONAL INTERACTIVE MEDIA SERVICES, en abrégé 2 IMS, avec siège social à L-4801 Rodange, 4, route de Longwy	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
27.	S.A. AUDILUX SERVICES, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, bd Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*

28.	s.à r.l. SILBERBAUM & PARTNERS, ayant eu son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, actuellement sans siège social connu	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*
29.	S.A. IN-SERV, en liquidation, avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal, de fait inconnue à cette adresse	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
30.	S.A. R.P. GROUP, ayant eu son siège social à L-2167 Luxembourg, 30, rue des Muguets, actuellement sans siège social connu	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
31.	s.à r.l. TARANTELLA, ayant fait le commerce sous l'enseigne «SM EQUIPMENTS», établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg	11.07.05	M Marc *Wagner*	Me Pierre *Feltgen*
32.	s.à r.l. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CELLINA, établie et ayant son siège social à L-5444 Schengen, 1 Seckerbaach	13.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
33.	s.à r.l. M.R. IMMOBILIERE, avec siège social à L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter	13.07.05	M Marc *Wagner*	Me Karima *Hammouche*
34.	s.à r.l. AGENCE BROSIUS, avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains	13.07.05	M Marc *Wagner*	Me Karima *Hammouche*
35.	S.A. C.M.O. LUXEMBOURG, avec siège social à L-2446 Howald, 11, Ceinture des Rosiers	13.07.05	M Marc *Wagner*	Me Ahmed *Benssouna*
36.	S.A. GLOBAL VISION, avec siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, de fait inconnue à cette adresse	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphane *Ebel*
37.	s.à r.l. GARDEN DESIGN, avec siège social à L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg, de fait inconnue à cette adresse	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphane *Ebel*
38.	S.A. CONSULTING AUTOMOBILES, établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Diederich*
39.	s.à r.l. M.G., établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Joëlle *Diederich*
40.	S.A. EUROPEAN BUSINESS VENTURES, avec siège social à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix, de fait inconnue à cette adresse	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yasemin *Cengiz-Kiyak*
41.	s.à r.l. ARMENI, avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yasemin *Cengiz-Kiyak*
42.	S.A. D-BASE, ayant eu son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, actuellement sans siège social connu	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphanie *Ancien*
43.	S.A. FOREIGN PROMOTION, avec siège social à L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphanie *Ancien*
44.	s.à r.l. START INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce, actuellement sans siège social connu	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Celia Luis *Teixeira*

45.	s.à r.l. API EUROPE, ayant eu son siège social à L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce, actuellement sans siège social connu	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Celia Luis *Teixeira*
46.	s.à r.l. K.A.T. & SHIZA, établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 64, rue de Luxembourg	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphane *Sabella*
47.	s.à r.l. DIFFUSION CRESCENDO, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8/1, rue Jean Engling	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Stéphane *Sabella*
48.	s.à r.l. JAMLUX, établie et ayant son siège social à L-4344 Esch-sur-Alzette, 7, rue Saint Vincent	15.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Martine *Lauer*
49.	s.à r.l. NOUVELLE CREA-STYLE, établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharge, 106, avenue de Luxembourg	15.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Kamilla *Ladka*
50.	S.A. BLUE WIND ENTREPRISES, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse	15.07.05	Mme Nadine *Walch*	Me Sandra Alves *Roussado*
51.	S.A. LOUIS CARTIER HANDELS-GESELLSCHAFT, avec siège social à L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbierg, de fait inconnue à cette adresse	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Claudia *Thirion*
52.	S.A. ALLIED AGRICULTURE COMPANY, (en abrégé A.A.C. S.A.) avec siège social à L-1840 Luxembourg, 4, Boulevard Joseph II, de fait inconnue à cette adresse	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Claudia *Thirion*
53.	s.à r.l. TOP AUTOMOBILE, établie et ayant son siège social à L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Claudia *Thirion*
54.	S.A. WORLD EXCHANGE COMPANY, ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, actuellement sans siège social connu	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Pascale *Millim*
55.	s.à r.l. ABSI INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, actuellement sans siège social connu	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Pascale *Millim*
56.	S.A. OFFICE, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Maryline *Pinto Esteves*
57.	S.A. ADMINISTRATION ET GESTION (en abrégé AGESA S.A.), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 41, Boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Maryline *Pinto Esteves*
58.	s.à r.l. C.S.M. établie et ayant son siège social à L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Maïka *Skorochod*
59.	S.A. INTERNATIONAL CONSULTING COMPANY, établie et ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Stefan *Schmuck*
60.	S.A. CARODIS, établie et ayant son siège social à L-3201 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Céline *Larmet*

61.	S.A. ANC, établie et ayant son siège social à L-4601 Differdange, 36 avenue de la Liberté, de fait établie à L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Céline *Larmet*
62.	S.A. BUREAU MOBILES SERVICES 2000, (en abrégé BMS 2000 S.A.), ayant eu son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, établie en dernier lieu à L-3770 Tétange, 10, rue Principale, actuellement sans siège social connu	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Stefan *Schmuck*
63.	S.A. ABC GRAPHICS, ayant eu son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires Le 2000, actuellement sans siège social connu	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Joëlle *Niclou*
64.	s.à r.l. AUTOMOBILE-DIFFUSION, établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Joëlle *Niclou*
65.	s.à r.l. LE STOP, établie et ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Stéphane *Pisani*
66.	s.à r.l. ALCOS, établie et ayant son siège social à L-7430 Fischbach, 1, rue du Lavoir	22.07.05	Mme Paule *Mersch*	Me Stéphane *Pisani*
67.	s.à r.l. RAMHANE, avec siège social à L-1338 Luxembourg, 77, rue du Cimetière	27.07.05	Mme Françoise *Wagener*	Me Cécile Jeanne *de Chantal Thiry*
68.	S.A. Fertige Bauteile, en abrégé FERBAT S.A., établie et ayant son siège social à L-3514 Dudelange, 190, route de Kayl	27.07.05	Mme Françoise *Wagener*	Me Fabien *Verreaux*
69.	S.A. UNITRACK, établie et ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff	27.07.05	Mme Françoise *Wagener*	Me Fabien *Verreaux*
70.	s.à r.l. RODARO – DEL BIANCO, ayant exploité le commerce sous l'enseigne «L'ARCHIDUC», avec siège social à L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon	27.07.05	Mme Françoise *Wagener*	Me Cécile Jeanne *de Chantal Thiry*
71.	s.à r.l. ODYSSÉE TÉLÉCOM, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie	27.07.05	Mme Françoise *Wagener*	Me Fabien *Verreaux*
72.	S.A. APO, établie et ayant son siège social à L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie	29.07.05	Mme Françoise *Wagener*	Me Fabien *Verreaux*

Diekirch

73.	S.A. LUX IMEX, établie et ayant son siège social à L-9530 WILTZ, 45, Grand-Rue	06.07.05	M Lex *Eippers*	Me Isabel *Dias*
74.	s.à r.l. POLYNET, établie et ayant eu son dernier siège social connu à L-9365 Eppeldorf, 11, Gaich	06.07.05	M Lex *Eippers*	Me Isabel *Dias*
75.	le sieur Jean-Paul Hamen, demeurant à L-9140 Bourscheid, 22, op der Schleed	13.07.05	M Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois d'août 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	s.à r.l. ETNA-FIGI, avec siège social à L-6970 Hostert, 116, rue Andethana, de fait inconnue à cette adresse	05.08.05	Mme Anne-Françoise *Gremling*	Me Olivier *Wagner*
2.	s.à r.l. CAR RENT LUXEMBOURG, avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.-F. Kennedy, actuellement sans siège social connu	05.08.05	Mme Anne-Françoise *Gremling*	Me Fabien *Verreaux*
3.	S.A. ML-TECH, ayant eu son siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, actuellement sans siège social connu	05.08.05	Mme Anne-Françoise *Gremling*	Me Fabien *Verreaux*
4.	s.à r.l. PACIFIC PALISSADES, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 30, rue de la Poste, de fait inconnue à cette adresse	05.08.05	Mme Anne-Françoise *Gremling*	Me Olivier *Wagner*
5.	S.A. SOGAGEST, établie et ayant son siège social à L-5445 Schengen, 97, route du Vin	05.08.05	Mme Anne-Françoise *Gremling*	Me Pierre *Feltgen*
6.	S.A. INNOTEC, établie et ayant son siège social à L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge	05.08.05	Mme Anne-Françoise *Gremling*	Me Pierre *Feltgen*
7.	s.à r.l. CLUB DAVID, ayant exploité le Café CHEZ MIKE, établie et ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 30, avenue Emile Reuter	10.08.05	M Robert *Worre*	Me Réjane *Jolivalt*
8.	s.à r.l. FROU FROU, ayant fait le commerce sous la dénomination «LOLITA», établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II	10.08.05	M Robert *Worre*	Me Réjane *Jolivalt*
9.	s.à r.l. B & L TRADING, ayant eu son siège social à L-3960 Ehlange-sur-Mess, 37, rue du Centre, actuellement sans siège social connu	10.08.05	M Robert *Worre*	Me Aziza *Gomri*
10.	S.A. ARCOLUCE, avec siège social à L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	12.08.05	M Robert *Worre*	Me Isabelle *Ferand*
11.	s.à r.l. MOUSTACHE, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 296, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse	12.08.05	M Robert *Worre*	Me Isabelle *Ferand*
12.	S.A. XPERIENCE SOFT, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, de fait inconnue à cette adresse	12.08.05	M Robert *Worre*	Me Tania *Hoffmann*
13.	s.à r.l. ACG EXPERTISE, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach, de fait inconnue à cette adresse	12.08.05	M Robert *Worre*	Me Tania *Hoffmann*
14.	S.A. SFX FACTORY, avec siège social à L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff, de fait inconnue à cette adresse	12.08.05	M Robert *Worre*	Me Françoise *Eberhard*
15.	s.à r.l. EMBORIO DECORATION, avec siège social à L-3334 Hellange, 3, rue de la Gare	12.08.05	M Robert *Worre*	Me Françoise *Eberhard*

16. s.à r.l. L & Z GRAND-DUCHÉ, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, de fait établie à L-2611 Luxembourg, 5, route de Thionville	17.08.05	M Jean *Engels*	Me Jean-Louis *Frognet*
17. G.m.b.H. CONTERO, établie et ayant son siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare	17.08.05	M Jean *Engels*	Me Jean-Louis *Frognet*
18. s.à r.l. GAMMA BIKE, établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon	17.08.05	M Jean *Engels*	Me Stéphanie *Collmann*
19. S.A. AUTOMOBILES DE LUXE, avec siège social à L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce, de fait inconnue à cette adresse	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Joëlle *Elvinger*
20. S.A. OPENWORLD, ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, actuellement sans siège social connu	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Joëlle *Elvinger*
21. s.à r.l. CENTRAL CASPIAN, avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, de fait inconnue à cette adresse	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Virginie *Adloff*
22. S.A. INTERNATIONAL BUILDING AND SERVICES, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Virginie *Adloff*
23. s.à r.l. EAST SIDE, établie et ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Tania *Hoffmann*
24. S.A. DISTRI COM, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich, de fait inconnue à cette adresse	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Tania *Hoffmann*
25. s.à r.l. A.D.S. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Op Der Drieschen, Z.I. Um Monkeler, de fait établie à L-4320 Esch-sur-Alzette, 35, rue du X Septembre	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Tania *Hoffmann*
26. S.A. BENELUX SHIPPING INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegeess	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Olivier *Wagner*
27. S.A. MBE, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Olivier *Wagner*
28. s.à r.l. REGALI DANIELA INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Joëlle *Niclou*
29. s.à r.l. EUROPROTEKT, avec siège social à L-4874 Lamadelaine, 12, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse	19.08.05	M Jean *Engels*	Me Joëlle *Niclou*
30. s.à r.l. MARBRERIE BOOST, établie et ayant son siège social à L-6941 Niederanven, 2, rue de Mensdorf	24.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Pierre *Feltgen*
31. s.à r.l. DYONISOS, établie et ayant son siège social à L-2539 Luxembourg, 78, Boulevard Charles Simonis	26.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Agathe *Sekroun*

32.	s.à r.l. MOOVE, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	26.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Agathe *Sekroun*
33.	S.A. ECOLE GRANDJEAN, ayant eu son siège social à L-1520 Luxembourg, 7, rue Adolphe Fischer, actuellement sans siège social connu	26.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Bénédicte *Daoût-Feuerbach*
34.	s.à r.l. MAYA QUETZAL, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse	26.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Bénédicte *Daoût-Feuerbach*
35.	S.A. ASCOMA INTERNATIONAL, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	26.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Kristel *Gilissen*
36.	S.A. CREA BÂTI, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté	26.08.05	Mme Martine *Kraus*	Me Kristel *Gilissen*
37.	s.à r.l. FRANCAR LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-4744 Pétange, 31 Porte Lamadelaine	31.08.05	Mme Nadine *Walch*	Me Laurélia S*teinmetz*

Diekirch

38.	s.à r.l. ADAMS LOGISTIC LUXEMBOURG (en abrégé A.L.L.), établie et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg	16.08.05	Mme Karine *Reuter*	Me Charles *Steichen*
39.	la dame Willemijnthe KOK, faisant le commerce sous la dénomination de CAFE BLO'EN ECK, demeurant à L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss	16.08.05	Mme Karine *Reuter*	Me Claude *Speicher*
40.	s.à r.l. F.B. WERBEAGENTUR, établie et ayant son siège social à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg	16.08.05	Mme Karine *Reuter*	Me Claude *Speicher*
41.	s.à r.l. JURILUX, établie et ayant eu son siège social à L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach	16.08.05	Mme Karine *Reuter*	Me Claude *Speicher*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 72 19 octobre 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 26 septembre 2005 portant désignation des membres du Comité d'accréditation.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu l'article 2 de la loi du 22 mars 2000 relative à la création d'un Registre national d'accréditation, d'un Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité et d'un organisme luxembourgeois de normalisation, modifiant la loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de Commissaire du gouvernement, portant création d'un Service de l'Energie de l'Etat, et concernant l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport;

Vu le chapitre 9 du règlement grand-ducal du 28 décembre 2001 portant détermination d'un système d'accréditation des organismes de certification et d'inspection, ainsi que des laboratoires d'essais et portant création de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance, d'un Comité d'accréditation et d'un Recueil national des auditeurs qualité et techniques;

Arrête:

Art. 1er. Sont désignés comme membres effectifs du Comité d'accréditation:

En tant que représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural:
Madame Danielle RUCKERT, Ingénieur-employée, Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

En tant que représentant du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement:
Monsieur Gilles SCHOLTUS, Attaché de gouvernement.

En tant que représentant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:
Monsieur Marco HOFFMANN, Attaché de gouvernement 1er en rang, Direction de l'Energie.

En tant que représentant du Ministère de l'Environnement:
Monsieur Claude GEIMER, Ingénieur principal, Administration de l'Environnement.

En tant que représentant du Ministère de la Santé:
Madame Elisabeth HEISBOURG, Médecin - Chef de division, Direction de la Santé, Division de la Médecine Curative.

En tant que représentant du Ministère des Transports:
Monsieur Claude LIESCH, Conseiller de direction, Société Nationale de Certification et d'Homologation S.à r.l.

En tant que représentant du Ministère du Travail et de l'Emploi:
Monsieur Robert HUBERTY, Directeur adjoint, Inspection du Travail et des Mines.

En tant que représentants de la Chambre de Commerce:
Monsieur Paul GUENNOU, Consultant indépendant, PROGE.
Monsieur Paul SCHALZ, Quality & Environment, Paul Wurth S.A.

En tant que représentant de la Chambre des Métiers:
Madame Christiane BRAM, Conseiller économique.

A titre de représentant des consommateurs:
Monsieur Germain BECKER, Orthodontiste, Dr Germain Becker & Associés.

A titre de membres choisis pour leur compétence particulière en la matière:
Monsieur André WEIDENHAUPT, Directeur, Administration de la Gestion de l'Eau.
Monsieur Gilbert HANSEN, Ingénieur 1ère classe, Laboratoire National de Santé.
Monsieur Guy HOFFMANN, Service Télécommunications, Institut Luxembourgeois de Régulation.

Art. 2. Docteur Germain BECKER et Monsieur Marco HOFFMANN, pré-qualifiés, remplissent les fonctions de Président respectivement de Vice-président du Comité d'accréditation.

Art. 3. Le secrétariat du Comité d'accréditation est assuré par Madame Chantal BECKER, Employée, Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera communiquée aux personnes concernées pour leur servir de titre. Copies en seront transmises pour information à l'Administration du Personnel de l'Etat et à la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 26 septembre 2005 portant désignation des membres du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu l'article 5 de la loi du 22 mars 2000 relative à la création d'un Registre national d'accréditation, d'un Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité et d'un organisme luxembourgeois de normalisation, modifiant la loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de Commissaire du gouvernement, portant création d'un Service de l'Energie de l'Etat, et concernant l'exploitation des centrales hydroélectriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport;

Vu l'article 3 du règlement grand-ducal du 10 mai 2001 portant création d'un Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité;

Arrête:

Art. 1er. Sont désignés comme membres effectifs du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité:

En tant que représentant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:
Monsieur Carlo WIRTH, Employé.

En tant que représentant du Ministère de Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural:
Madame Danielle RUCKERT, Ingénieur-employée, Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

En tant que représentant du Ministère de l'Environnement:
Monsieur Claude GEIMER, Ingénieur principal, Administration de l'Environnement.

En tant que représentant du Ministère de la Santé:
Madame Elisabeth HEISBOURG, Médecin - Chef de division, Direction de la Santé, Division de la Médecine Curative.

En tant que représentant du Ministère des Transports:
Monsieur Claude LIESCH, Conseiller de direction, Société Nationale de Certification et d'Homologation S.à r.l.

En tant que représentant du Ministère du Travail et de l'Emploi:
Monsieur Paul WEBER, Directeur, Inspection du Travail et des Mines.

En tant que représentant du Ministère des Travaux Publics:
Monsieur Guy SCHARFE, Ingénieur 1ère classe, Administration des Ponts et Chaussées.

En tant que représentant de l'Administration des Contributions Directes:
Monsieur John KIRCHEN, Préposé, Service de la Métrologie.

En tant que représentant de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance:
Monsieur Jean-Marie REIFF, Attaché de gouvernement 1er en rang.

En tant que représentant du Service de l'Energie de l'Etat:
Monsieur Marc CLEMENT, Ingénieur technicien inspecteur principal.

En tant que représentants de la Chambre de Commerce:
Monsieur Marc LEMMER, Directeur «Business Development», Luxcontrol S.A.
Monsieur François NENON, Chargé de projets.

En tant que représentant de la Chambre des Métiers:
Monsieur Michel BRACHMOND, Sous-Directeur.

A titre de représentant des consommateurs:
Madame Marie-Josée RIES, Attachée de gouvernement, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

A titre de membres choisis pour leur compétence particulière en la matière:
Monsieur Jacques LANNERS, Président, Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité.
Monsieur Marc HASTERT, Secrétaire général, Entente des Hôpitaux Luxembourgeois.

Art. 2. Monsieur Marc HASTERT et Monsieur Jean-Marie REIFF, pré-qualifiés, remplissent les fonctions de Président respectivement Vice-président du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité.

Art. 3. Le secrétariat du Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité est assuré par Monsieur Luc KEUP, Rédacteur-stagiaire, Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera communiquée aux personnes concernées pour leur servir de titre. Copies en seront transmises pour information à l'Administration du Personnel de l'Etat et à la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 3 octobre 2005 portant désignation des membres du comité d'accompagnement permanent relatif au renouvellement des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SIDOR.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 2005 déterminant les modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement permanent relatif au renouvellement des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SIDOR.

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité d'accompagnement permanent relatif au renouvellement des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SIDOR:

– *pour le Ministre de l'Environnement*
  Madame Juliette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'administration de l'Environnement
  Monsieur Henri HAINE, conseiller de direction 1ère classe au ministère de l'Environnement

– *pour le Ministre du Trésor et du Budget*
  Monsieur Ernest MOUSEL, premier inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances

– *pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire*
  Monsieur Marc LEONHARD, Premier Conseiller de Gouvernement

– *pour le syndicat intercommunal SIDOR*
  Madame Pauline VAN WISSEN, secrétaire-trésorier.

Art. 2. Est nommée présidente du comité d'accompagnement permanent Madame Liette MATHIEU, ingénieur 1ère classe à l'administration de l'Environnement.

Art. 3. Le secrétariat du comité d'accompagnement permanent est assuré par l'administration de l'Environnement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera adressé à chacun des membres du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 3 octobre 2005 portant désignation des membres du comité interministériel pour la gestion du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Le Ministre de l'Environnement,

Vu le règlement grand-ducal du 19 avril 2002 relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS);

Vu le règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS);

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité interministériel pour la gestion du système communautaire de management environnemental et d'audit, tel qu'il a été institué par le règlement grand-ducal du 19 avril 2002 relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)

– *pour le Ministre ayant dans ses attributions l'environnement:*
  Monsieur Pierre PRUM, attaché de Gouvernement;

– *pour le Ministre ayant dans ses attributions l'économie:*
  Monsieur Jean-Marie REIFF, attaché de Gouvernement 1er en rang;

– *pour le Ministre ayant dans ses attributions les classes moyennes:*
  Monsieur Emmanuel BAUMANN, conseiller de Gouvernement 1ère classe;

– *pour l'administration de l'Environnement:*
  Monsieur Claude GEIMER, ingénieur 1ère classe.

Art. 2. Monsieur Pierre PRUM, attaché de Gouvernement au ministère de l'Environnement, est désigné président du comité interministériel pour la gestion du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Il sera adressé à chacun des membres pour lui servir de titre. Une expédition conforme en sera transmise au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 Madame Josée JUNK, contrôleur hors cadre au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur hors cadre à la même administration et affectée au bureau d'imposition Luxembourg 8 de la section des personnes physiques, avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 Madame Marguerite PLUMER, contrôleur adjoint au service d'impositiion de l'administration des contributions directes, a été nommée contrôleur à la même administration et affectée au bureau d'imposition Luxembourg 3 de la section des personnes physiques, avec effet au 1er octobre 2005.

Administration de l'Environnement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 2005, Monsieur Jean HAECK, ingénieur-technicien à l'Administration de l'Environnement a été nommé ingénieur-technicien principal auprès de la même administration.

Administration de la Gestion de l'Eau. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 septembre 2005, Madame Françoise SPIERKEL a été nommée à la fonction de chef de bureau adjoint à l'Administration de la Gestion de l'Eau, avec effet au 1er octobre 2005.

Administration Gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Carlo ASSA, conseiller de direction hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction première classe hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Anne BLAU, conseiller de direction à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction première classe. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Madame Monique LUDOVICY, conseiller de direction adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Guy WAGENER, conseiller de direction adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Claude ORIGER, conseiller de direction adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Katia KREMER, conseiller de direction adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée conseiller de direction hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Anne Catherine RIES, attaché de gouvernement à l'administration gouvernementale a été nommée attachée de gouvernement premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Mario GROTZ, attaché de gouvernement à l'administration gouvernementale, a été nommé attaché de gouvernement premier en rang.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Ernest CONTER, chef de bureau hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Romain JENN, chef de bureau à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Doris FADI, chef de bureau à l'administration gouvernementale, a été nommée inspecteur. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Daniel FEYPEL, chef de bureau à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Marc GODEFROID, chef de bureau à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Diane MUSCHANG, chef de bureau adjoint à l'administration gouvernementale, a été nommée chef de bureau. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Alain BOHLER, rédacteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Anatole SCHMIT, rédacteur principal à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Eliane KETTELS, rédacteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée chef de bureau adjoint hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Albert ZIGRAND, rédacteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Daniel BERGEM, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommé rédacteur principal. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur André HANSEN, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommé rédacteur principal. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Claudia LIMA FREITAS, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommée rédacteur principal. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Stéphane SCHMIT, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommé rédacteur principal. Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Marc WEYRICH, rédacteur à l'administration gouvernementale, a été nommé rédacteur principal.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Joseph SCHMITZ, rédacteur principal auprès de l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé rédacteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale.

Centre Informatique de l'Etat. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Arsène ZIGRAND, inspecteur-informaticien principal auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal 1er en rang. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Roger HENNICO, inspecteur-informaticien principal auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal 1er en rang. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Patrick MOLITOR, inspecteur-informaticien principal auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal 1er en rang. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Aimé FLAMMANG, inspecteur-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Frank KIWY, inspecteur-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Steve GAFFINE, inspecteur-informaticien au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Roland RAELE, chef de bureau-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Firmin CRELOT, chef de bureau-informaticien hors cadre auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, Monsieur Fabien MEISCH, chargé d'études-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal. Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2005, Monsieur Patrick HOUTSCH, chargé d'études-informaticien auprès du Centre Informatique de l'Etat, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal.

Par arrêté grand-ducal du 25 juillet 2005, démission honorable de ses fonctions d'inspecteur-informaticien principal premier en rang auprès du Centre Informatique de l'Etat a été accordée à Madame Monique ZEIMET. Par le même arrêté le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Madame Monique ZEIMET.

Commission Indépendante de la Radiodiffusion. – Retrait de la permission de Radio W.A.K.Y.

La Commission Indépendante de la Radiodiffusion,

Vu la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques;

Vu le règlement grand-ducal du 13 février 1992 fixant les limites à imposer au volume des messages publicitaires pouvant être contenus dans les programmes de radio local;

Vu la permission pour un programme de radio locale à émetteur de faible puissance délivrée par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion à l'a.s.b.l. AIR F.M. en date du 31 juillet 2002;

Vu le cahier des charges du 31 juillet 2002;

Vu l'autorisation d'émettre délivrée à l'a.s.b.l. AIR F.M. par le Ministre délégué aux communications en date du 13 novembre 2002;

après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide

Art. 1er. La permission pour un programme de radio locale à émetteur de faible puissance sur la fréquence N° 34, 107,0 MHZ, RLO 036/70, à l'emplacement 6E11 49N36 délivrée par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion à l'a.s.b.l. AIR F.M. en date du 31 juillet 2002 est retirée.

Art. 2. La présente décision est notifiée à l'a.s.b.l. AIR F.M. et son dispositif est publié au Mémorial.

Ainsi délibéré et décidé à l'unanimité à Luxembourg en date du 5 octobre 2005.

Georges Santer
Président

Thierry Hoscheit
Membre

Marc Thewes
Membre

Joseph Anen
Membre

Joseph Lahr
Membre

La présente décision est susceptible d'un recours en annulation devant le tribunal administratif.

Le délai de recours est de trois mois à partir de la notification de la présente décision. Le recours est introduit par requête signée d'un avocat à la Cour.

Communiqué du Ministère du Travail et de l'Emploi concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1er octobre 2005

En application de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 652,16 à partir du 1er octobre 2005.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 652,16 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

(230,53.- € à l'indice 100)

Age	Taux Mensuel	Taux Horaire
à partir de 18 ans accomplis	1.503,42	8,6903
de 17 à 18 ans	1.202,74	6,9523
de 15 à 17 ans	1.127,57	6,5177

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé à 1.804,11 Euro par mois à partir du 1er octobre 2005.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. Le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports sur avis du Ministre du Travail et de l'Emploi.

   Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés.
2. Le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.
3. Le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré.
4. A défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années.
5. Lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi,
François Biltgen

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de septembre 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

- convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. MONDO Luxembourg signé en date du 1er octobre 2004 entre la direction de la S.A. MONDO Luxembourg et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail valable du 1er juillet 2004 au 30 juin 2006 pour les employés de la S.A. TEXTILCORD STEINFORT signé on octobre 2004 entre la direction de la S.A. TEXTILCORD STEINFORT et les syndicats OGB-L et LCGB;
- convention collective de travail valable pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2007 pour le personnel ouvrier et employé de la société bofrost Vertrieb II GmbH & Co.K.G. signée en date du 6 septembre 2005 entre la direction de la société bofrost Vertrieb II GmbH & Co.K.G. et les syndicats OGB-L et LCGB;
- des avenants I et II à la convention collective de travail pour les ouvrier de la Fédération des Entreprises du Machinisme Agricole du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. signés en date du 22 août 2005 entre la Fédération du Machinisme Agricole et Industriel du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. et le syndicat LCGB;
- convention collective de travail pour le personnel de la S.A. c.p. bourg Luxembourg signé en date du 18 juillet 2005 entre la direction de la S.A. c.p. bourg Luxembourg et le syndicat OGB-L.

Consulats. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Madame Sasha BEZUHANOVA a été nommée aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sofia, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la Bulgarie.

Formation des Adultes. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 21 septembre 2005, Monsieur Carlo STIRN, maître d'enseignement technique, est nommé délégué à la formation des adultes au Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck et remplace Madame Colette MASSEN, professeur, à partir de l'année scolaire 2005/2006.

Par arrêté ministériel du 22 septembre 2005, Madame Gaby KUNSCH, chargée de direction, est nommée déléguée à la formation des adultes au Centre de Langues Luxembourg et remplace Monsieur Guy BENTNER, directeur adjoint, à partir de l'année scolaire 2005/2006.

Par arrêté ministériel du 22 septembre 2005, Monsieur Norbert EWEN, professeur, est nommé délégué à la formation des adultes à l'Université de Luxembourg, Campus Walferdange à partir de l'année scolaire 2005/2006.

Indice des prix à la consommation au 1er septembre 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **689.08** au 1er septembre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er septembre 2005 à **683.11**. Elle dépasse ainsi la cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires (682.76) et entraîne la mise en vigueur d'une nouvelle cote d'application pour le calcul des salaires, traitements et prestations sociales. Celle-ci est de **652.16 à partir du 1er octobre 2005.**

Luxembourg, le 5 octobre 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Institut Luxembourgeois de Régulation. – Communiqué. – L'Institut Luxembourgeois de Régulation tient à informer les parties intéressées qu'il lance une consultation sur l'analyse du marché de l'accès et du départ d'appel sur les réseaux téléphoniques publics mobiles (Marché 15) ainsi que sur l'analyse du marché de gros de la terminaison d'appel vocal sur les réseaux mobiles individuels (Marché 16).

La consultation, dont le texte intégral peut être consulté sur le site Internet de l'Institut ou être obtenu, sur demande, auprès de l'Institut, débutera le 25 octobre 2005.

La Direction

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 14 septembre 2005, l'agrément a été accordé à titre définitif à Madame Manon ROLLER pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: Schouweiler, 20, rue de l'Eglise.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03332005.

Par arrêté ministériel du 16 septembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'établissement d'utilité publique «Croix-Rouge luxembourgeoise» ayant son siège au Grand-Duché, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Bertrange, 34, rue de Mamer.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01442003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 11442003 perd sa validité avec effet immédiat.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois de novembre 2005 les examens-concours suivants par recrutement externe:

le 10 novembre 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière supérieure administrative

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère des Affaires étrangères et de l'immigration Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	1
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement (Département Logement) Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	1
Ministère des Finances Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	1
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie, en droit ou en sciences politiques	1
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative Service eLuxembourg Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en gestion, en droit ou en sciences humaines	3
Ministère de la Justice Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	1
Ministère des Transports Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit ou en sciences politiques	1
Ministère des Travaux publics Formation demandée: Un cycle universitaire de quatre années en droit ou en économie	1
Ministère des Travaux publics Formation demandée: Un cycle universitaire de quatre années en droit ou en économie ou une formation d'ingénieur diplômé	1
Administration des Contributions Directes Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	1
Administration du Personnel de l'Etat Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit ou en économie	1
Caisse Nationale des Prestations familiales Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en informatique	1
Caisse de Pension des Employés privés Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie	1
Inspection du Travail et des Mines Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	1
Institut Luxembourgeois de Régulation Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en économie et/ou en gestion d'entreprises	1
Office des Assurances Sociales Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en droit	2

le 11 novembre 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière supérieure scientifique

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	**Nombre de postes vacants**
Administration de la Gestion de l'Eau Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en génie de l'eau et de l'environnement («Umweltschutztechnik» avec spécialisation en «Wasserversorgung und Wassergütewirtschaft»)	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en génie civil	1
Archives nationales (Carrière du Conservateur) Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en histoire ou en lettres modernes ou classiques	1
Centre Commun de la Sécurité Sociale Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en informatique	2
Centre Informatique de l'Etat Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en informatique	7
Service des Sites et Monuments nationaux (Carrière du Conservateur) Formation demandée: Un cycle universitaire complet de quatre années en architecture; spécialité conservation du patrimoine	1

le 22 novembre 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'ingénieur technicien

Relevé des vacances de poste

Département ministériel, administration ou service public	**Nombre de postes vacants**
Administration de l'Aéroport Formation demandée: technique de l'énergie électrique	1
Administration des Bâtiments publics Formation demandée: technique de l'énergie électrique	2
Administration du Cadastre et de la Topographie Formation demandée: génie civil ou informatique appliquée	1
Administration des Etablissements pénitentiaires Formation demandée: mécanique ou technique des télécommunications ou technique de l'énergie électrique	1
Administration des Etablissements pénitentiaires Formation demandée: technique des télécommunications ou technique de l'énergie électrique ou informatique appliquée	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: génie civil	1
Centre commun de la Sécurité sociale Formation demandée: informatique appliquée	1
Centre de Technologie de l'Education* Formation demandée: audiovisuel/multimédia	1
Inspection du Travail et des Mines Formation demandée: génie civil	1
Inspection du Travail et des Mines Formation demandée: technique des télécommunications ou technique de l'énergie électrique	1
Institut luxembourgeois de Régulation Formation demandée: informatique appliquée ou technique des télécommunications	1

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Office des Assurances sociales Formation demandée: génie civil	1
Office national du Remembrement Formation demandée: génie civil	1

le 22 novembre 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'expéditionnaire technique

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration de l'Aéroport Formation demandée: électrotechnique	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée: génie civil	5

le 22 novembre 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'éducateur gradué

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle*	6
Administration des Etablissements Pénitentiaires	1
Education différenciée *	1

le 24 novembre 2005: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du cantonnier

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration des Ponts et Chaussées	5

* Ces postes sont ouverts à des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne

Le relevé sera complété par les postes devenant vacants jusqu'à la date de la publication des résultats.

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu entre le 26 octobre et le 11 novembre 2005.

Notariat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 2005, Maître Martine SCHAEFFER, candidat-notaire, a été nommée notaire à Remich.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 26 septembre 2005, Madame Christine GERON, née le 20 novembre 1973, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 26 septembre 2005, Madame Ulrike SCHIERLOH, née le 20 septembre 1966, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 septembre 2005, Madame le Docteur Farzaneh ANJOMANI, née le 31 mars 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 septembre 2005, Monsieur le Docteur Michael HENZLER, né le 10 février 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 septembre 2005, Monsieur le Docteur Paul JONARD, né le 24 octobre 1970, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine nucléaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 septembre 2005, Monsieur le Docteur Bertrand KIMMEL, né le 9 août 1959, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 octobre 2005, Madame le Docteur Caroline JENTGES, née le 20 juin 1977, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 octobre 2005, Monsieur Daniel HENRIQUES KRIES, né le 29 décembre 1970, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 octobre 2005, Monsieur le Docteur Frank MUGGENTHALER, né le 28 mars 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie dentaire, orale et maxillo-faciale au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 30 septembre 2005, Madame Emmanuelle SORDINI épouse SANDRIN, née le 28 juillet 1974, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 3 octobre 2005, Madame Sabine REICHER, née le 3 août 1975, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Service Central des Imprimés et Fournitures de bureau de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Jean-Jacques BUTTEL, rédacteur auprès du Service Central des Imprimés et Fournitures de bureau de l'Etat, a été nommé rédacteur principal.

Taux des intérêts de retard sur des créances en retard résultant de transactions commerciales – Second semestre 2005

(Publication en application de l'article 5 (2) de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard)

Le taux marginal résultant de la procédure d'appel d'offre à taux variable pour la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de financement principal la plus récente effectuée avant le 1er jour de calendrier du 2nd semestre 2005 (opération du 29 juin 2005) s'est élevé à 2,05%.

En cas de retard de paiement, ce taux est à majorer de la marge (sauf dispositions contraires figurant dans le contrat) en application des dispositions de l'article 5 de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 73 26 octobre 2005

Sommaire

Administration de l'Aéroport. - Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 juillet 2005, Monsieur Claude SALES, ingénieur technicien inspecteur à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'ingénieur technicien inspecteur principal à la même administration avec effet au 1er septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Gérard STOFFELS, inspecteur technique principal à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique principal 1er en rang à la même administration avec effet au 1er août 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Guy THILL, inspecteur technique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique principal à la même administration avec effet au 1er août 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Gérard BOBY, chef de bureau technique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique à la même administration avec effet au 1er août 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Jean-Paul WILWERT, ingénieur technicien inspecteur principal à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'ingénieur technicien inspecteur principal 1er en rang à la même administration avec effet au 1er septembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 20 septenbre 2005, Monsieur Armand HUPPERICH, ingénieur technicien principal à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'ingénieur technicien inspecteur à la même administration avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Serge BERTEMES, chef de bureau technique adjoint à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions chef de bureau technique à la même administration avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Luc LEMMER, chef de bureau technique adjoint à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions chef de bureau technique à la même administration avec effet au 1er octobre 2005.

Administration des Contributions Directes. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 2005 Madame Myriam LAUX, contrôleur adjoint au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée contrôleur à la même administration et affectée au bureau d'imposition Luxembourg X de la section des personnes physiques.

Administration gouvernementale. – Examens.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera

- au cours du mois de février 2006 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement;
- au cours du mois de mars 2006 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement;
- au cours du mois de mai 2006 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement;
- au cours du mois de juin 2006 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement;
- au cours du mois de septembre 2006 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement.

Administration judiciaire. – Examen de fin de stage. – L'administration judiciaire organisera les 6 et 8 février 2006 un examen de fin de stage dans la carrière de l'agent de probation auprès du Service Central d'Assistance Sociale (SCAS).

Centre Informatique de l'Etat. – Examens. – Le Centre Informatique de l'Etat organisera au cours du mois de décembre 2005 et de janvier 2006 un examen de fin de stage dans la carrière de l'informaticien diplômé.

Commission d'expertise du beurre. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 26 septembre 2005 portant renouvellement des membres de la commission d'expertise du beurre ont été nommés membres de ladite commission pour une durée de cinq ans:

MM.	Jean MERSCH,	ingénieur 1ère classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture,
	Francis KIPGEN,	inspecteur principal 1er en rang au Service d'économie rurale, délégués du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural;
	Roger BEBING,	assistant technique médical dirigeant du Laboratoire National de Santé, délégué du Ministère de la Santé;
	Lucien SCHAAF,	délégué de la Chambre d'agriculture;
Mmes	Pierrette STEICHEN-SCHMITGEN, Josée KRIER,	déléguées des producteurs;
	Mado WICTOR, Sylvie GANSEN,	déléguées de l'Union luxembourgeoise des consommateurs;
MM.	Jean WIRTH,	délégué de la Chambre de commerce;
	Tom OBERWEIS,	délégué de la Chambre des métiers.

M. Jean MERSCH, précité, exercera les fonctions de président de la commission d'expertise du beurre.

M. Honoré THEVES, 1er commis principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture est adjoint à la commission en qualité de secrétaire.

Conseil d'administration de l'Etablissement de Radiodiffusion socioculturelle. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 2005, le mandat de Monsieur Théo PÉPORTÉ, Président de l'Info-Video Center, comme membre du Conseil d'Administration de l'établissement public «Etablissement de radiodiffusion socioculturelle» est renouvelé jusqu'au 10 août 2010.

Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 2005, Monsieur Jean-Marie HAENSEL, Premier Inspecteur des Finances, a été nommé membre du conseil d'administration de l'Etablissement de radiodiffusion socioculturelle en tant que représentant de l'Etat pour un mandat de cinq ans arrivant à terme le 10 août 2010.

Conseil économique et social. – Examen. – Le Conseil économique et social organisera le 19 décembre 2005 un examen spécial en exécution de l'article III(2) de la loi du 15 juin 2004 modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social et portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 20 septembre 2005 Monsieur Marc THILL, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en République de Hongrie, avec résidence à Vienne.

Par arrêtés grand-ducaux du 30 septembre 2005 Monsieur Conrad BRUCH, Conseiller de légation en service ordinaire, a été nommé chef des missions diplomatiques luxembourgeoises en République de Chypre et en Roumanie, avec résidence à Athènes.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Service national d'action sociale. – Examen de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de fin de stage dans la carrière de l'attaché de gouvernement sera organisé le 18 novembre 2005 au Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes âgées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 20 septembre 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Administration communale de Mertert», ayant son siège à 1-3, Grand-Rue Um Prënz, L-6630 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité d'«appel assistance externe» à l'adresse: 1-3, Grand-Rue Um Prënz, L-6630 Wasserbillig.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA 05/08/014.

Par arrêté ministériel du 2 octobre 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort», ayant son siège à rue de l'hôpital, B.P. 65, L-8401 Steinfort, pour l'exercice de son activité de «Centre psycho-gériatrique» appelé «Centre de jour psycho-gériatrique» à l'adresse: rue de l'hôpital, B.P. 65, L-8401 Steinfort.

L'agrément est enregistré sous le numéro PA 05/04/039.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes handicapées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 30 août 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 6 mois à l'organisme gestionnaire «Solidarität mit Hörgeschädigten a.s.b.l.» ayant son siège à 164, rue de la Libération, L-3512 Dudelange, pour l'exercice de l'activité de «service d'information, de consultation et de rencontre» dénommé «Soziale Beratungsstelle / service social» à l'adresse: 164, rue de la Libération, L-3512 Dudelange.

L'agrément est enregistré sous le numéro LDT-0422/1.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Service Solidarité. – Agrément prorogé. – Par arrêté ministériel du 5 août 2005, l'agrément provisoire [réf. : N°: **A/2003/4/4(i)**] accordé le 5 septembre 2003 à l'organisme gestionnaire «CARITAS Accueil & Solidarité», ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de son activité de son «Service d'aide, de conseil et d'assistance pour adultes» à l'adresse: 6, rue J.F. Boch, L-1244 Luxembourg est prorogé pour la durée de 2 ans.

La prorogation de l'agrément provisoire prend cours le 6 septembre 2005 et prend fin le 5 septembre 2007.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 7 octobre 2005, Monsieur le Docteur Rolf GRUBER, né le 21 décembre 1939, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie pédiatrique au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 octobre 2005, Monsieur le Docteur Frank WERRES, né le 28 février 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 octobre 2005, Madame le Docteur Nicole KRANZHÖFER, née le 24 mars 1965, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 13 octobre 2005, Monsieur Vincent SCHLESSER, né le 24 janvier 1974, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Union des caisses de maladie. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 7 octobre 2005 Monsieur Jean-François BAIJOT, conseiller de direction adjoint auprès de l'Union des caisses de maladie, a été nommé à la fonction de conseiller de direction auprès de la même institution de sécurité sociale avec effet au 1er novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 7 octobre 2005 Madame Sonja TRIERWEILER, épouse PEIFFER, conseiller de direction adjoint auprès de l'Union des caisses de maladie, a été nommée à la fonction de conseiller de direction auprès de la même institution de sécurité sociale avec effet au 1er novembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 74 — 31 octobre 2005

Sommaire

INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE REGULATION
COMPTES ANNUELS 2004

Institut Luxembourgeois de Régulation
Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004

Conformément à l'article 18 de la loi du 30 mai 2005 portant: 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le Gouvernement en conseil a accordé en date du 1er juillet 2005 la décharge à la direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation pour l'exercice 2004.

INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE REGULATION
BILAN AU 31 DECEMBRE 2004 (après affectation)

ACTIF		Val.brutes	Corr.valeur	31.12.2004	31.12.2003
A. CAPITAL DE DOTATION NON-VERSE				0,00	0,00
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT				0,00	0,00
C. ACTIF IMMOBILISE					
I. Immobilisations incorporelles				0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	*(2.a)*	3.813.738,30	2.246.895,48	1.566.842,82	1.555.530,59
III. Immobilisations financières	*(2.b)*	4.910,00	0,00	4.910,00	4.760,00
Total (C)		**3.818.648,30**	**2.246.895,48**	**1.571.752,82**	**1.560.290,59**
D. ACTIF CIRCULANT					
I. Stock				0,00	0,00
II. Créances					
1. Echéance inférieure à un an	*(2.c)*	268.996,49	0,00	268.996,49	1.287.849,28
2. Echéance supérieure à un an					
III. Valeurs mobilières				0,00	0,00
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse	*(2.d)*	29.051.849,59	0,00	29.051.849,59	24.986.224,10
Total (D)		**29.320.846,08**	**0,00**	**29.320.846,08**	**26.274.073,38**
E. COMPTES DE REGULARISATION	*(2.e)*	211.281,89	0,00	211.281,89	266.195,33
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)				**31.103.880,79**	**28.100.559,30**

PASSIF		31.12.2004	31.12.2003
A. CAPITAUX PROPRES	*(2.f)*		
I. Capital de dotation		1.239.467,62	1.239.467,62
II. Réserve pour investissements		24.272.355,51	21.427.376,33
III. Résultats reportés		4.586.418,72	3.594.315,82
Total (A)		**30.098.241,85**	**26.261.159,77**
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
C. DETTES			
1. Echéance inférieure à un an	*(2.g)*	281.175,02	833.901,56
2. Echéance supérieure à un an		0,00	0,00
Total (C)		**281.175,02**	**833.901,56**
D. COMPTES DE REGULARISATION	*(2.h)*	13.219,12	13.395,07
E. RESULTAT DE L'EXERCICE		711.244,80	992.102,90
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)		**31.103.880,79**	**28.100.559,30**

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2004

CHARGES		2004	2003	PRODUITS		2004	2003
Charges brutes	*(3.a)*	1.767.647,21	1.762.730,79	Produits bruts	*(3.c)*	7.036.468,58	8.029.841,93
Frais de personnel	*(3.b)*						
a) salaires et traitements		2.063.990,50	1.871.302,07				
b) charges sociales		111.039,56	100.861,51				
Corrections de valeur				Autres intérêts et produits assimilés		507.591,89	504.155,04
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		550.595,62	303.390,48				
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normales au sein de l'entreprise		0,00	1.070,83	Produits exceptionnels	*(3.d)*	565.356,24	733.589,00
Autres charges d'exploitation		45.659,65	213.202,36	Résultat de l'exercice			
Intérêts et charges assimilées		2.469,85	2.580,63				
Charges exceptionnelles	*(3.d)*	11.790,34	51.932,79				
Réserve pour investissements		2.844.979,18	3.968.411,61				
Résultat de l'exercice		711.244,80	992.102,90				
Total		**8.109.416,71**	**9.267.585,97**	**Total**		**8.109.416,71**	**9.267.585,97**

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2004

1. GENERALITES

La législation sur le secteur des télécommunications a été réformée de manière fondamentale en 1997. C'est dans le cadre de cette réforme qu'a été créé l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications. L'article 44 de la loi du 21 mars 1997 sur le secteur des télécommunications, modifié par la loi du 24 juillet 2000 sur l'organisation du marché de l'électricité, stipule: «Il est créé un établissement public dénommé Institut Luxembourgeois de Régulation. Cet établissement, qui est placé sous la surveillance du Ministre des Communications, jouit de l'autonomie financière et administrative et est doté de la personnalité juridique.»

La loi du 21 mars 1997 impose à l'Institut Luxembourgeois de Régulation l'établissement de comptes annuels sans cependant définir la forme que doivent revêtir ces comptes. Dans la présentation des comptes l'Institut s'est donc inspiré des sous-sections 1 à 8 de la section XIII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2004 ont été établis conformément aux dispositions et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg. Les comptes sont tenus en EUR.

L'exercice financier de l'Institut coïncide avec l'année civile.

2. BILAN

2.a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient et font l'objet d'un amortissement linéaire.

Les valeurs brutes des postes installations techniques (1), mobilier (2), matériel de bureau (3), matériel roulant (4) et frais d'aménagement des locaux (5) ont évolué comme suit:

	Valeur au 01.01.2004	(+)	(-)	Valeur au 31.12.2004
(1)	1.265.926,03	63.494,08	12.292,97	1.317.127,14
(2)	315.697,73	26.758,41	0	342.456,14
(3)	1.204.919,66	399.047,85	109.334,50	1.494.633,01
(4)	76.388,29	0	0	76.388,29
(5)	506.825,82	76.307,90	0	583.133,72
Total	**3.369.757,53**	**565.608,24**	**121.627,47**	**3.813.738,30**

Les corrections de valeur des différents postes ci-dessus ont évolué comme suit:

	Valeur au 01.01.2004	(+)	(-)	Valeur au 31.12.2004
(1)	535.631,13	266.662,98	12.292,97	790.001,14
(2)	143.901,32	41.061,48	0	184.962,80
(3)	982.691,25	183.889,23	106.169,39	1.060.411,09
(4)	63.983,31	4.651,00	0	68.634,31
(5)	88.019,93	54.866,21	0	142.886,14
Total	**1.814.226,94**	**551.130,90**	**118.462,36**	**2.246.895,48**

La durée normale d'utilisation prévue des immobilisations est la suivante:

- installations techniques **10 ans resp. 3 ans**
- mobilier **8 ans**
- matériel de bureau, hardware et software **3-5 ans**
- matériel roulant **5 ans**
- frais d'aménagement des locaux **10 ans**

2.b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent un dépôt de garantie.

2.c) Créances

Les créances figurent pour leur valeur nominale et sont ventilées comme suit:

- clients 131.737,66
- créances diverses 137.258,83
- correction de valeur 0

268.996,49

Les créances nettes exigibles postérieurement à la date de clôture se chiffrent à EUR 2.804.478,61 dont EUR 1.449.975,15 de factures à établir et sont incluses dans le poste «clients». De plus, des notes de crédit à établir pour un montant de EUR 2.672.740,95 sont incluses dans le poste «clients». L'émission de ces notes de crédit est due à l'application du calcul des redevances liées à la télécommunication sur base de la directive 2002/20/CE.

2.d) Avoirs en banques

Ce poste se subdivise comme suit:

- avoirs en comptes courants et c.c.p.	29.051.005,82
- caisse	843,77
	29.051.849,59

2.e) Comptes de régularisation à l'actif

Ce poste concerne des frais d'exploitation constatés d'avance.

2.f) Fonds propres

Conformément à l'article 47 de la loi du 21 mars 1997 l'Institut doit bénéficier de la part de l'Etat d'une dotation initiale en espèces de EUR 1.239.467,62. En contrepartie de cet apport, l'Etat devient détenteur de tous les avoirs de l'Institut, à l'exception des avoirs du compte de service universel.

La dotation initiale prévue par l'article 47 de la loi du 21 mars 1997 n'a pas été versée. Toutefois par décision du Conseil de Gouvernement du 22 mars 2000 l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications a été autorisé à compenser les résultats reportés avec le capital de dotation non-versé et figurant à l'actif du bilan, pour un montant de EUR 1.239.467,62.

Par décision du Conseil de l'Institut Luxembourgeois de Régulation, les états financiers de l'Institut sont présentés après affectation de 80% du résultat de l'exercice à une «Réserve pour investissements».

2.g) Dettes

Les dettes figurent pour leur valeur nominale et sont ventilées comme suit:

- Fournisseurs	190.171,53
- Taxe sur la valeur ajoutée	22.178,85
- Cotisations sécurité sociale	30.324,64
- Tantièmes et indemnités	38.500,00
	281.175,02

2.h) Comptes de régularisation au passif

Les comptes de régularisation au passif concernent des produits d'exploitation constatés d'avance pour un montant de EUR 13.219,12.

3. COMPTE DE PROFITS ET PERTES

3.a) Charges brutes

Ce poste concerne les frais de fonctionnement normaux de l'Institut:

	Electricité	*Fréquence*	*Gaz*	*Numérotation*	*Postes*	*Télécom*	*2004*
Loyers et charges locatives	56.157,41	409.491,25	56.157,41	0,00	97.031,18	130.446,79	749.284,04
Entretien et réparations	6.578,40	110.365,49	6.555,13	0,00	13.261,14	17.816,96	154.577,12
Eau et Energie	1.079,86	8.853,67	1.079,72	0,00	1.748,54	2.602,43	15.364,22
Frais de PTT	1.889,51	22.348,89	1.782,05	0,00	9.181,59	7.239,07	42.441,11
Documentation	1.835,31	7.493,10	1.270,46	0,00	902,81	5.133,60	16.635,28
Imprimés et fournitures de bureau	1.341,38	9.193,95	772,44	0,00	2.291,73	3.133,18	16.732,68
Petit équipement	1.677,64	16.666,95	1.645,77	0,00	3.268,20	6.305,22	29.563,78
Fournitures diverses	372,00	3.639,88	371,33		779,38	1.386,31	6.548,90
Assurances	1.079,38	18.141,80	795,98	0,00	1.745,00	2.856,07	24.618,23
Honoraires et Commissions	17.539,85	59.747,24	667,77	73.584,96	100.860,07	37.916,14	290.316,03
Cotisations organismes internationaux	4.799,00	108.818,94	4.799,00	0,00	185,85	82.908,37	201.511,16
Transports, voyages et déplacements	5.729,67	38.472,85	1.624,06	0,00	10.001,76	33.108,52	88.936,86
Frais divers	4.691,90	35.434,91	641,26	0,00	1.035,94	13.211,51	55.015,52
Publicité et relations publiques	327,01	37.898,43	184,78	0,00	937,98	36.754,08	76.102,28
TOTAL	105.098,32	886.567,35	78.347,16	73.584,96	243.231,17	380.818,25	1.767.647,21

3.b) *Frais de personnel*

	Electricité	*Fréquence*	*Gaz*	*Numérotation*	*Postes*	*Télécom*	*2004*
Salaires et traitements	123.907,54	944.718,61	114.054,51	95.411,05	228.137,90	557.760,89	2.063.990,50
Charges sociales	5.696,43	57.955,64	5.389,03	3.599,91	14.030,26	24.368,29	111.039,56
TOTAL	129.603,97	1.002.674,25	119.443,54	99.010,96	242.168,16	582.129,18	2.175.030,06

3.c) *Produits bruts*

Ce poste concerne les éléments suivants:

	2004
Redevances secteur Electricité	531.842,25
Produits divers	362,05
Produits bruts secteur Electricité	***532.204,30***
Mise à disposition de fréquences UMTS	290.000,00
Mise à disposition de fréquences GSM / DCS 1800	1.822.500,00
Service fixe par satellite	179.474,90
Remboursement redevances	
Réseau mobile à utilisation partagée des fréquences	362.064,56
Réseau mobile à utilisation exclusive des fréquences	4.957,87
Réseau mobile public	106.593,97
Service relevant des besoins de la défense nationale et/ou de la sécurité publique	380.764,18
Liaisons terrestres fixes par radio	233.630,83
Fréquences WLL	7.000,00
Service mobile aéronautique et maritime	59.383,10
Radioamateur	13.609,71
Service fixe de radionavigation et de radiolocalisation	27.268,31
Produits divers	2.749,51
Produits bruts secteur Fréquence	***3.489.996,94***
Redevances secteur Gaz	260.000,00
Produits divers	362,05
Produits bruts secteur Gaz	***260.362,05***
Attribution et utilisation de numéros	1.258.114,06
Produits bruts secteur numérotation	***1.258.114,06***
Remboursement frais de surveillance services postaux	440.000,00
Produits divers	585,34
Produits bruts secteur Postes	***440.585,34***
Réseaux de télécom. & services soumis à la licence	1.051.864,81
Frais de dossier mobilophonie	2.500,00
Produits divers	841,08
Produits bruts secteur Télécom	***1.055.205,89***
TOTAL	***7.036.468,58***

3.d) *Produits et charges exceptionnels*

Les produits exceptionnels représentent essentiellement des produits sur les redevances annuelles de surveillance de la licence et de gestion du spectre des fréquences UMTS/3G relatifs à un opérateur s'étant retiré du marché luxembourgeois. Les produits exceptionnels sont également composés des frais liés à la régulation en matière postale relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2003.

Les charges exceptionnelles concernent principalement les honoraires d'avocat.

Il est à noter que pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004, un reclassement des tantièmes distribués au conseil d'administration des charges exceptionnelles vers les autres charges d'exploitation a été effectué.

3.e) *Compte de profits et pertes par secteur de l'exercice 2004 (avant affectation à la réserve pour investissements)*

PRODUITS	**Secteur Electricité**	**Secteur Fréquence**	**Secteur Gaz**	**Secteur Numérotation**	**Secteur Postes**	**Secteur Télécom**	**Total ILR**
Produits bruts	532.204,30	3.489.996,94	260.362,05	1.258.114,06	440.585,34	1.055.205,89	7.036.468,58
Total	**532.204,30**	**3.489.996,94**	**260.362,05**	**1.258.114,06**	**440.585,34**	**1.055.205,89**	**7.036.468,58**
CHARGES							
Charges brutes	105.098,32	886.564,05	78.347,46	73.587,96	243.231,17	380.818,25	1.767.647,21
Frais de personnel							
a) salaires et traitements	123.907,54	944.718,61	114.054,51	95.411,05	228.137,90	557.760,89	2.063.990,50
b) charges sociales hors pensions	5.696,43	57.955,64	5.389,03	3.599,91	14.030,26	24.368,29	111.039,56
Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	16.377,60	396.553,54	16.066,62	0,00	36.003,97	85.593,89	550.595,62
Autres charges d'exploitation	6.416,67	13.328,40	6.416,67	6.416,67	6.416,67	6.664,57	45.659,65
Total	**257.496,56**	**2.299.120,24**	**220.274,29**	**179.015,59**	**527.819,97**	**1.055.205,89**	**4.538.932,54**
Résultat d'exploitation de l'exercice	**274.707,74**	**1.190.876,68**	**40.087,76**	**1.079.098,47**	**-87.234,63**	**0,00**	**2.497.536,04**

Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	507.591,89
Intérêts et charges assimilées	2.469,85
Résultat financier	**505.122,04**
Produits exceptionnels	565.356,24
Charges exceptionnelles	11.790,34
Résultat exceptionnel	**553.565,90**
Résultat de l'exercice	**3.556.223,98**

4. AUTRES INDICATIONS

4.a) *Personnel employé*

Le nombre de personnes employées au 31 décembre 2004 à l'Institut Luxembourgeois de Régulation est de 35.

4.b) *Fonds de compensation marché électricité*

Le Règlement grand-ducal du 22 mai 2001 a instauré un fonds de compensation dans le cadre de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité, destiné à répartir équitablement entre tous les gestionnaires de réseau, les charges en relation avec l'exécution des obligations de service public.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 75 **31 octobre 2005**

Sommaire

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 7 octobre 2005 Madame Isabelle BAMBERG et Monsieur Gilbert KALMUS, contrôleurs au service d'imposition de l'administration des contributions directes, ont été nommés inspecteurs à la même administration, avec effet au 1er novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 7 octobre 2005 Monsieur Joseph LAUER, inspecteur à la direction de l'administration des contributions directes, a été nommé préposé du bureau de la retenue d'impôt sur les intérêts à la même administration.

Centre commun de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005, Monsieur Jean-Claude JAEGER, chargé d'études-informaticien auprès du centre commun de la sécurité sociale, a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal auprès de la même institution de sécurité sociale avec effet au 1er décembre 2005.

Commission de la marque nationale du beurre. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 26 septembre 2005 portant renouvellement des membres de la commission de la marque nationale du beurre ont été nommés membres de ladite commission pour une durée de cinq ans:

MM.	Jean MERSCH,	ingénieur 1ère classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture,
	Francis KIPGEN,	inspecteur principal 1er en rang au Service d'économie rurale, délégués du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural;
	Roger BEBING,	assistant technique médical dirigeant du Laboratoire National de Santé, délégué du Ministère de la Santé;
	Lucien SCHAAF,	délégué de la Chambre d'agriculture;
Mmes	Pierrette STEICHEN-SCHMITGEN, Josée KRIER,	déléguées des producteurs;
	Mado WICTOR, Sylvie GANSEN,	déléguées de l'Union luxembourgeoise des consommateurs;
MM.	Jean WIRTH,	délégué de la Chambre de commerce;
	Tom OBERWEIS,	délégué de la Chambre des métiers.

M. Jean MERSCH, précité, exercera les fonctions de président de la commission de la marque nationale du beurre.

M. Honoré THEVES, 1er commis principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture est adjoint à la commission en qualité de secrétaire.

Entreprises d'assurances. – «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.». – Extension d'agrément. – Par arrêté ministériel du 12 octobre 2005 l'entreprise d'assurances «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.» avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques dans la banche:

N° 9 Autres dommages aux biens

Entreprises d'assurances. – «MassMutual Europe S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 3 octobre 2005, Monsieur Olivier MAINGARD a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «MassMutual Europe S.A.» en remplacement de Monsieur Angelo COLANGELO-MERLET.

Entreprises d'assurances. – «TRADE CREDIT RE S.A.» – Activité au Grand-Duché de Luxembourg. – Par décision de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, notifiée au Commissariat aux Assurances en date du 21 septembre 2005, l'entreprise d'assurances «TRADE CREDIT RE S.A.» avec siège social à B-1150 Bruxelles, avenue Roger Vandendriessche 18, a été autorisée à créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, sise à L-1628 Luxembourg, 59, rue des Glacis, en vue de pratiquer les branches suivantes:

14) Crédit

15) Caution

16) Pertes pécuniaires diverses.

La succursale est dirigée par son Mandataire Général, Monsieur Claude STIENNON.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 19 septembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à «Eis Wibbelmeis a.s.b.l.» ayant son siège social à Eschweiler, pour l'exercice de l'activité «garderie» à l'adresse suivante: Erpeldange, Ancienne Ecole.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01612003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 61612003 perd sa validité avec effet immédiat.

– Par arrêté ministériel du 23 septembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'établissement d'utilité publique «Croix-Rouge luxembourgeoise» ayant son siège au Grand-Duché, pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: Lorentzweiler, 12, rue J.-P. Glaesener.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03472005.

– Par arrêté ministériel du 26 septembre 2005 l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Garderie fir Kanner» ayant son siège à L-3841 Schifflange, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: L-3841 Schifflange, 89A, rue de Hédange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01572005.

– Par arrêté ministériel du 3 octobre 2005 l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «Placement pour enfants Minettsdepp» ayant son siège à Dudelange, 6, rue du Commerce pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: 1 Op der Nuddelsfabrik, L-3424 Dudelange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03522005.

– Par arrêté ministériel du 29 septembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «CRECHE LES PETITS LOUPS, S.à r.l.» ayant son siège dans la commune de Luxembourg, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Luxembourg, 106 rue de Grünewald.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03562005.

– Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame JOST-KIRSCH Martine résidant, au 7A, rue des Alouettes à L-3332 Fennange, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de 4 enfants à son domicile.

– Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame DAHLEM Susy résidant, au 5, rue Lankheck à L-7542 Mersch, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de 5 enfants à son domicile.

– Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame TANHAY Esmat résidant, au 65, an den Jenken à L-4745 Pétange, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de 5 enfants à son domicile.

– Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, l'agrément a été accordé pour une durée illimitée à Madame LEITE DA MAGALHAES Maria résidant, au 51A, rue Winseler à L-9577 Wiltz, pour l'exercice de l'activité d'accueil éducatif d'un maximum de 5 enfants à son domicile.

Office des assurances sociales. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005, Monsieur Claude SEYWERT, ingénieur-chef de division auprès de l'office des assurances sociales, a été nommé à la fonction d'ingénieur 1ère classe auprès de la même institution de sécurité sociale avec effet au 1er janvier 2006.

Police Grand-Ducale. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la Police Grand-Ducale organisera au courant de l'année 2006 les examens suivants:

- dans la carrière de l'inspecteur:
  un examen de promotion qui aura lieu des 21 et 24 mars 2006;
- dans la carrière du brigadier:
  un examen de promotion qui aura lieu les 4 et 7 avril 2006.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de septembre 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	S.A. B.T. TRANSPORT, avec siège social à Remich, 13, rue Enz, de fait inconnue à cette adresse	02.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Valérie *Njofang*
2.	S.A. AzurParts, avec siège social à L-3442 Dudelange, 16, rue des Champs, de fait inconnue à cette adresse	02.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réguia *Amiali*
3.	S.A. EAULUX, avec siège social à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse	02.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Réguia *Amiali*
4.	S.A. L'IMMOBILIERE FONCIA, avec siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, de fait inconnue à cette adresse	02.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Pierre-Yves *Magerotte*
5.	S.A. EXECAU EXPERTISE LUXEMBOURG, avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel	02.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Pierre-Yves *Magerotte*
6.	S.A. BRUNO COLOR GROUP, établie et ayant son siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange	02.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Olivier *Wagner*
7.	S.A. SOFIAM, avec siège social à Luxembourg, 2, rue des Bleuets, de fait inconnue à cette adresse	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Martine *Lauer*
8.	S.A. KARACTER 2010, ayant eu son siège social à Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, actuellement sans siège social connu	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Fabien *Verreaux*
9.	S.A. RESTAURANT BRASIL TROPICAL, avec siège social à Luxembourg, 28, place de la Gare, de fait inconnue à cette adresse	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Arnaldina *Ferreira Da Silva*
10.	S.A. CAVE COMFORT, ayant eu son siège social à Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, actuellement sans siège social connu	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Arnaldina *Ferreira Da Silva*
11.	s. à r. l. B&B IMPORT/EXPORT, en liquidation volontaire, avec siège social à Luxembourg, 21, rue de Hollerich, de fait inconnue à cette adresse	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Caroline *Godfroid*
12.	S.A. EVEREST CONSULTING, ayant eu son siège social à Luxembourg, 9, rue Schiller, actuellement sans siège social connu	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Caroline *Godfroid*
13.	s. à r. l. ANCIEN ETABLISSEMENT EVEN FRANCOIS, avec siège social à Bergem, 95, Grand-Rue	09.09.05	Mme Karin *Guillaume*	Me Alexandre *Dillmann*
14.	S.A. A + B MONTAGE, avec siège social à L-8077 Bertrange, 295, route de Luxembourg	14.09.05	M Marc *Wagner*	Me Tania *Hoffmann*
15.	S.A. G.I.S. GLOBAL INFO SERVICES, établie et ayant son siège social à L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen	14.09.05	M Marc *Wagner*	Me Tania *Hoffmann*

16.	S.A. FRAGEST, ayant eu son siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, actuellement sans siège social connu	15.09.05	M Marc *Wagner*	Me Faruk *Durusu*
17.	S.A. DECORA PLUS PEINTURE, avec siège social à L-4601 Differdange, 40, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse	15.09.05	M Marc *Wagner*	Me Faruk *Durusu*
18.	s. à r. l. EYE CONCEPT LUXEMBOURG, avec siège social à L-2270 Luxembourg, 3, rue d'Orval, de fait inconnue à cette adresse	15.09.05	M Marc *Wagner*	Me Patricia *Loesch*
19.	s. à r. l. RMD Restauration, avec siège social à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, de fait inconnue à cette adresse	15.09.05	M Marc *Wagner*	Me Patricia *Loesch*
20.	S.A. CREALINE, ayant exploité sous l'enseigne commerciale STYLE.LU, avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse	15.09.05	M Marc *Wagner*	Me Jennifer *Mayot*
21.	s. à r. l. EUROAMBULANCE, établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 5b, rue de l'Etang, Zone d'Activité Weiergewan	21.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Valérie *Demeure*
22.	s. à r. l. ALMO, établie et ayant son siège social à L-3346 Leudelange, 35, route de Bettembourg	23.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
23.	S.A. TINTOLUX, établie et ayant son siège social à L-1333 Luxembourg, 4, rue Chimay	23.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Georges *Reding*
24.	S.A. ZABEL, avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, de fait inconnue à cette adresse	26.09.05	M Robert *Worre*	Me Benjamin *Marthoz*
25.	S.A. AVIA JET, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, de fait inconnue à cette adresse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Carine *Lecoq*
26.	s. à r. l. ANDROMEDIA, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollinger-grund, de fait inconnue à cette adresse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Carine *Lecoq*
27.	S.A CONSULT SPORT MARKETING, établie et ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Alessia *Rossi*
28.	S.A. ELITE-MEN, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Alessia *Rossi*
29.	s. à r. l. ERGO-LUX, avec siège social à L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle, de fait inconnue à cette adresse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Anne *Simon*
30.	S.A. B&F INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, actuellement établie à L-2536 Luxembourg, 8, rue Sigefroi	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Anne *Simon*
31.	S.A. S.I.E., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Daniel *Foca*
32.	S.A. ETS PUBLISHING INTERNATIONAL, avec siège social à L-1726 Luxembourg, 80, rue Pierre Hentges, de fait inconnue à cette adresse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Daniel *Foca*

33.	s. à r. l. M.S. TUYAUTERIES, avec siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, de fait inconnue à cette adresse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yves *Murschel*
34.	S.A. COM'M@ 4 TRANSPORT. avec siège social à L-3650 Kayl, 38, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Yves *Murschel*
35.	s. à r. l. BELLADONE, établie et ayant son siège social à L-4831 Rodange, 319, route de Longwy	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Samantha *Tanson*
36.	ED'IMAGE s. à r. l., établie et ayant son siège social à L-3347 Leudelange, 19, rue de Cessange	30.09.05	Mme Nadine *Walch*	Me Samantha *Tanson*

Diekirch

37.	s. à r. l. PAOKI PRODUCTIONS, établie et ayant son siège social à L-9160 Ingeldorf, 1, Kutschewee	06.09.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
38.	S.A. AMAQ, établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte	06.09.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
39.	s. à r. l. LA PANTHERA, établie et ayant eu son siège social à L-9552 Wiltz, 10, rue des Pêcheurs	06.09.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
40.	S.A. T.S.F., établie et ayant eu son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, rue de Bigonville	06.09.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
41.	S.A. AUTOMOTIVE TRADING & INDUSTRIAL CONSULTANCY (en abrégé ATIC), établie et ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange	21.09.05	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
42.	s. à r. l. RESTO-BREMBO, établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare	21.09.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
43.	le sieur Carlo Hengen, demeurant à L-9051 Ettelbruck, 65, Grand-Rue, faisant le commerce sous la dénomination BIJOUTERIE HENGEN	21.09.05	M Lex *Eippers*	Me Daniel *Baulisch*
44.	la dame Hendrika MEIJER, épouse KIVIT, demeurant à L-9410 Vianden, 15, Grand-Rue	21.09.05	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
45.	S.A. DARP, établie et ayant eu son siège social à L-8540 Ospern, an der Oicht	21.09.05	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
46.	S.A. BRASSERIE MAARTPLAZ, établie et ayant eu son siège social à L-9011 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne	21.09.05	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
47.	S.A. DUMALUX, établie et ayant eu son siège social à L-8538 Hovelange, 38, Haaptstrooss	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me François *Gengler*
48.	S.A. EUROPEAN SECURITY CONSULTING ESC, ayant eu son dernier siège social connu à L-9665 Liefrange, 22, Burewee	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me Isabel *Dias*

49.	S.A. DECOSTYLE, établie et ayant eu son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me François *Gengler*
50.	S.A. ABZ I-TOOLS INTERNATIONAL, établie et ayant eu son siège social à L-9743 Crendal, maison 14	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me Isabel *Dias*
51.	S.A. ARGESS LUX, ayant eu son dernier siège social connu à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me Edith *Reiff*
52.	s. à r. l. C.V. BAT, ayant eu son dernier siège social connu à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me Edith *Reiff*
53.	s. à r. l. HS & CO, ayant eu son dernier siège social connu à L-6460 Echternach, 38, place du Marché	28.09.05	M Lex *Eippers*	Me Edith *Reiff*

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 17 octobre 2005, Madame Claire MAILLEUX, née le 14 mars 1967, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Service central de la statistique et des études économiques. – Examen de fin de stage. – Le STATEC organisera au courant du mois de juillet 2006 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de Gouvernement.

Tableau des Géomètres Officiels agréés par le Ministre du Trésor et du Budget

4ième édition (octobre 2005)
(suivant loi du 25 juillet 2002)

a) Secteur étatique

	Nom(s) et Prénom(s)	*Adresse professionnelle*	*Date de l'agrément*
1.	BARZEN Gilbert	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
2.	BEMTGEN Georges	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
3.	BISDORFF Janine	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
4.	DERKUM Paul	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
5.	DHUR Raymond	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
6.	DIDIER Marc	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
7.	EWEN Luc	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
8.	HAAG Alex	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
9.	HORN Detlev	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
10.	KAELL Francis	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
11.	KNAFF Henri	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
12.	MAJERUS André	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
13.	MOOTZ Paul	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
14.	PEFFER André	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
15.	REISCH Bernard	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
16.	SCHREINER Claude	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002
17.	WALLERS Claude	54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	1er octobre 2002

b) Secteur communal

	Nom(s) et Prénom(s)	*Adresse professionnelle*	*Date de l'agrément*
18.	BREGER Germain	Centre Hamilius, 51, Bvd Royal, L-2449 Luxembourg	1er octobre 2002
19.	DEMUTH Gaston	Hôtel de Ville, L-4002 Esch-sur-Alzette	1er octobre 2002
20.	DIDIER Luc	Centre Hamilius, 51, Bvd Royal, L-2449 Luxembourg	30 septembre 2003
21.	KOHNEN Julien	Centre Hamilius, 51, Bvd Royal, L-2449 Luxembourg	1er octobre 2002
22.	NEIS Norbert	Centre Hamilius, 51, Bvd Royal, L-2449 Luxembourg	1er octobre 2002
23.	SCHARES Nico	Centre Hamilius, 51, Bvd Royal, L-2449 Luxembourg	1er octobre 2002

c) Secteur public

	Nom(s) et Prénom(s)	*Adresse professionnelle*	*Date de l'agrément*
24.	BERSCHEID Arsène	9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg	1er octobre 2002
25.	BOMBARDELLA Alain	9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg	30 septembre 2003
26.	FOHL Georges	30-32, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	30 septembre 2003

d) Secteur privé

	Nom (s) et Prénom (s)	*Adresse professionnelle*	*Date de l'agrément*
27.	PECKELS Félix	14, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg	30 septembre 2003
28.	LEMPEREZ Jean-François	2, rue Edouard Oster, L-2272 Howald	25 mai 2004
29.	AUDRY Georges	15, rue des Arquebusiers, L-1138 Luxembourg	7 octobre 2005
30.	WEYDERT Frank	2, rue des Sapins, L-2513 Senningerberg	7 octobre 2005

e) Secteur des retraités

	Nom(s) et Prénom(s)	*Adresse*	*Date de l'agrément*
31.	EWEN Jean	L-8128 Bridel	1er octobre 2002
32.	MOLITOR Mathias	L-9250 Diekirch	1er octobre 2002
33.	VAN DEN BULCKE Jean	L-1950 Luxembourg	1er octobre 2002
34.	TERRENS Roger	L-8093 Bertrange	1er octobre 2002

Tableau des professionnels du secteur financier établis au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Complément n° 3:

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Gérants de fortunes (article 24 B)
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
en abrégé «CAL Conseil»
3, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

VALUE-CALL S.AR.L.
5, rue des Capucins
L-1313 Luxembourg

Catégorie: Distributeurs de parts d'opc (article 24 D)
FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A.
49, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Catégorie: Conseillers en opérations financières (article 25)
SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A., en abrégé «S.G.G.»
23, avenue Monterey
L-2086 Luxembourg

Catégorie: Professionnels effectuant des opérations de prêt (article 28-4)
LUXEQUIP BAIL S.A.
51, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Catégorie: Domiciliataires de sociétés (article 29)
COFINOR S.A.
50, Esplanade
L-9227 Diekirch

Catégorie: Agents administratifs du secteur financier (article 29-2)
ING LEASE LUXEMBOURG S.A.
50, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

Catégorie: Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (article 29-3)
DIMENSION DATA FINANCIAL SERVICES S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

SOGETI PSF
36, rue de Longwy
L-8080 Bertrange

SYSTEMAT LUXEMBOURG PSF S.A.
77-79, Parc d'activités de Capellen
L-8308 Capellen

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Il y a lieu **de modifier** au tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Commissionnaires (article 24 A)

– l'adresse de l'établissement suivant:
  ATTRAX S.A.
  308, route d'Esch
  L-1471 Luxembourg

– la dénomination de l'établissement suivant:
  CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.
  en
  CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
  en abrégé «CAL Conseil»
  3, avenue Pasteur
  L-2311 Luxembourg

Catégorie: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 24 C)

– la dénomination de l'établissement suivant:
IKB CORPORATELAB S.A.
en
IKB FINANCIAL PRODUCTS S.A.
12, rue Erasme
L-1468 Luxembourg

Catégorie: Distributeurs de parts d'opc (article 24 D)

– l'adresse de l'établissement suivant
ATTRAX S.A.
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

– l'adresse de l'établissement suivant
KBC CONSEIL-SERVICE S.A.
5, place de la Gare
L-1616 Luxembourg

– l'adresse de l'établissement suivant
NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A.
35, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

Catégorie: Agents de transfert et de registre (article 24 G)

– l'adresse de l'établissement suivant
EURO-VL LUXEMBOURG S.A.
16, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Catégorie: Conseillers en opérations financières (article 25)

– l'adresse de l'établissement suivant
KBC CONSEIL-SERVICE S.A.
5, place de la Gare
L-1616 Luxembourg

Catégorie: Courtiers (article 26)

– la dénomination de l'établissement suivant:
PREBON YAMANE (LUXEMBOURG) S.A.
en
TULLET PREBON (LUXEMBOURG) S.A.
2, rue Henri Schnadt
Zone d'activités Cloche d'Or
L-2530 Luxembourg

Catégorie: Domiciliataires de sociétés (article 29)

– l'adresse de l'établissement suivant
ATC-RCS CORPORATE SERVICES
9, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg

– l'adresse de l'établissement suivant
RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.
9, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg

Il y a lieu **de retirer** du tableau arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

Catégorie: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 24 C)
CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
en abrégé «C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A.»
10, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

Catégorie: Distributeurs de parts d'opc (article 24 D)
SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
5, rue Hohenhof
L-1736 Senningerberg

Catégorie: Professionnels effectuant des opérations de change-espèces (article 28-2)
TRAVELEX BELGIUM N.V., Brugge (Belgique)
succursale de Luxembourg
Aéroport de Luxembourg
L-1110 Findel

Luxembourg, le 30 septembre 2005

Simone Delcourt
Directeur

Jean-Nicolas Schaus
Directeur Général

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 76 **4 novembre 2005**

Sommaire

Comité du Travail Féminin. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005 ont été nommées membres du Comité du Travail Féminin:

Membre effective:

Madame Patrice FURLANI, Ministère du Travail et de l'Emploi

membres suppléantes:

Madame Michèle TOUSSAINT, Ministère du Travail et de l'Emploi

Madame Irène SCHORTGEN, Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg

Madame Nadine KONSBRUCK, Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg.

Corps diplomatique. – Démissions. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 14 octobre 2005 démission honorable des fonctions d'Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été accordée à Monsieur Jacques REUTER et à Monsieur Yves SPAUTZ admis à la retraite à partir du 16 novembre 2005. Monsieur Jacques REUTER et Monsieur Yves SPAUTZ ont été autorisés à porter le titre honorifique de leurs fonctions.

Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005 Monsieur Paul FABER, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Principauté de Liechtenstein, avec résidence à Berne.

Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005 Monsieur Marcel REIMEN, Premier Conseiller de Gouvernement, a été nommé Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 17.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AVDIU Valentina, née le 07.08.1985 à Vushtrri (Yougoslavie), demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CARELLI Grazia, née le 15.01.1981 à Luxembourg, demeurant à Bivange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.07.2002 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CHOUCHANE Ouahbi, né le 14.09.1979 à Luxembourg, demeurant à Merscheid, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame COLETTI Adèle, née le 01.01.1968 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA FONTE GOMES Miguel, né le 25.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Lamadelaine, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Biwer, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DINIS MARTINS Carla Margarida, née le 30.06.1971 à Coimbra (Portugal), demeurant à Wecker, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DOS SANTOS VALADA Bruno Alexandre, né le 20.01.1986 à Condeixa-A-Nova (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.11.1998 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DRAGUSIC Romeo, né le 07.05.1975 à Pétange, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DUARTE SANTOS Nuno Claude, né le 15.04.1981 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ENSCH Laure Muriel, née le 08.08.1976 à Luxembourg, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame EYJOLFSDOTTIR Ragnhildur Edda, née le 06.10.1970 à Reykjavik (Islande), demeurant à Niederanven, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FATIGATI Christopher, né le 31.01.1985 à Roma (Italie), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERREIRA DA SILVA Lucia Maria, née le 30.01.1966 à Valongo (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Colmar-Berg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FONSECA MONTEIRO Juan, né le 02.12.1975 à Luxembourg, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GUEDES BASTOS Carla Maria, née le 27.10.1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.10.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de BASTOS Carla Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 15.12.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur JACOB SOUSA Sergio, né le 26.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Rollingen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MATTHYS Emile Philippe, né le 17.04.1959 à Etterbeek (Belgique), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.01.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MEIRELES MACHADO François, né le 16.10.1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.08.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MERTENS Danielle Maria Josepha, née le 03.12.1958 à Luxembourg, demeurant à Gonderange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.04.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MIGET Guy Nicolas Raymond, né le 24.05.1950 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MIGUEL SANTOS Jessica, née le 09.02.1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.08.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MULIC Amela, née le 08.07.1985 à Podgorica (Monténégro), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.05.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PINTO CARNEIRO Rosa Maria, née le 10.05.1965 à Avidos/Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant à Schouweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.10.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CARNEIRO Rose.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 07.02.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur QUIROGA Romain Guillaume, né le 01.06.1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Aspelt, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHOLER Ursula, née le 04.10.1955 à Trier (Allemagne), demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SIMOES AZUL Tiago André, né le 06.05.1986 à Gatoes/Montemor-O-Velho (Portugal), demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.07.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SIRONI Patrice Charlotte Pierrette, née le 09.01.1961 à Dudelange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.01.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TAFRA Dalibor, né le 18.10.1979 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 05.08.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de TAFRA Daniel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 24.03.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lenningen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TRAUTHWEIN Katherina Rebekka, née le 27.07.1963 à Oldenburg (Allemagne), demeurant à Canach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TURNER Mark David, né le 03.12.1975 à Salisbury (Zimbabwe), demeurant à Wellenstein, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VIEIRA SANTOS Mario Adelan, né le 06.08.1971 à Luxembourg, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.06.2004 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VINHAS FERREIRA Bruno Henrique, né le 15.03.1984 à Agrela/Santo Tirso (Portugal), demeurant à Schiffange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 12.10.2005, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de VINHAS Bruno.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 23.09.2003 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur WU Jui Yao, né le 18.01.1985 à Taipei (Taïwan), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.12.2001 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ZASONSKA Iwona Lidia, née le 11.01.1968 à Jelenia Gora (Pologne), demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois de décembre 2005 les examens-concours suivants par recrutement externe:

le 21 décembre 2005:
examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du rédacteur

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère des Travaux publics	1
Administration commune des Caisses de Sécurité sociale des Classes moyennes	1
Administration du Contrôle médical de la Sécurité sociale	1
Administration de l'Emploi	5
Administration des Etablissements pénitentiaires	2
Administration Judiciaire	2
Caisse de Pension des Employés privés	2
Centre commun de la Sécurité sociale	2
Inspection générale de la Sécurité sociale	1

le 20 décembre 2005:
examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration de l'Emploi	1
Caisse de Maladie des Ouvriers	1

le 6 décembre 2005:
examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'informaticien diplômé

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1
Centre Informatique de l'Etat	4
Centre de Technologie de l'Education*	2

le 6 décembre 2005:
examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'artisan

Relevé des vacances de poste:

Département ministériel, administration ou service public	Nombre de postes vacants
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle Formation demandée : électronicien en communication*	1
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle Formation demandée : menuisier*	1
Administration des Etablissements pénitentiaires Formation demandée : contre – maître instructeur : cuisinier**	1
Administration des Etablissements pénitentiaires Formation demandée : contre – maître instructeur : mécanicien d'autos**	1
Administration des Ponts et Chaussées Formation demandée : mécanicien d'autos	2
Armée luxembourgeoise Formation demandée : débosseleur – peintre de véhicules automoteurs	1

* Ces postes sont ouverts à des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne. Pour tous les autres postes vacants la nationalité luxembourgeoise est requise.

** Pour ces postes les candidats doivent être détenteurs(trices) d'un brevet de maîtrise dans la spécialité demandée.

Il est prévisible que le nombre des vacances de poste ci-dessus augmentera suite aux autorisations d'engagement supplémentaires dans le cadre de la loi budgétaire pour l'année 2006, et suite également à des autorisations de remplacement de postes devenus vacants jusqu'à la date fixée pour l'affectation des candidats.

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française auront lieu entre le 21 et le 25 novembre 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, Monsieur le Docteur Alain DIER, né le 9 février 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en rhumatologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, Monsieur le Docteur Dirk HEISE, né le 5 février 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, Madame Ruth KRIES-SAAVEDRA, née le 17 août 1943, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 77 9 novembre 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 7 octobre 2005 portant nomination des membres de la Commission spéciale d'autorisation d'accès.

Le Ministre des Transports,

Vu la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne;

Vu la loi du 19 mai 1999 ayant pour objet

a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg;

b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et;

c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile, et notamment son article 15;

Vu le règlement grand-ducal du 23 septembre 2003 portant sur les zones de sûreté à accès réglementé de l'aéroport de Luxembourg, les conditions d'accès aux zones de sûreté et les contrôles de sûreté y applicables, déterminant les conditions d'accès et en particulier ses articles 13 et 14;

Arrête:

Art. 1er. Il est institué une Commission spéciale d'autorisation d'accès, ci-après la «commission», qui a pour mission d'instruire le dossier, d'entendre l'intéressé dans ses explications et moyens de défense, de dresser un procès-verbal et d'émettre un avis motivé pris à la majorité des voix.

Art. 2. La commission se réunit sur convocation du président de la commission à la demande du Directeur de l'administration de l'aéroport et à chaque fois que l'actualité l'exige.

Cette commission est composée pour chaque affaire de trois membres au moins et toujours d'un nombre impair de membres.

Art. 3. Sont nommés membres de la commission pour une durée de 3 ans à partir du 1er novembre 2005:

a. *comme représentants du Ministère des Transports*

M. Max NILLES, Attaché d'administration;

M. Alain BOHLER, Rédacteur principal;

M. Fernand SCHILTZ, Premier commis principal;

M. Alain GOULEVEN, Rédacteur stagiaire;

b. *comme représentants de la Direction de l'Aviation Civile*

M. Fränk KRAUS, attaché de Gouvernement;

M. Sandro LARUCCIA, attaché de Gouvernement;

M. Ender ULCÜN, attaché de Gouvernement.

Art. 4. Messieurs Sandro LARUCCIA et Fränk KRAUS, préqualifiés, remplissent les fonctions de respectivement président et de vice-président de la commission. En cas d'empêchement du président et du vice-président, la commission est présidée par le membre fonctionnaire le plus ancien en rang.

Monsieur Max NILLES, préqualifié, en son absence, Monsieur Alain GOULEVEN, préqualifié, remplissent les fonctions de secrétaire de la commission.

En cas de besoin, la commission peut faire appel à des experts pour l'assister dans ses travaux.

Art. 5. Les membres de la commission et les experts peuvent bénéficier de jetons de présence.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Copie en sera expédiée à chacun des membres de la commission pour information et pour lui servir de titre.

Ampliation en est transmise pour information à la Cour des Comptes et à Messieurs le Directeur de l'aviation civile et de l'administration de l'aéroport.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 14 octobre 2005 portant nomination d'un membre coopté du Conseil Supérieur du Bénévolat.

Le Gouvernement en Conseil,

Vu l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 27 février 2003 portant nomination des membres cooptés du Conseil Supérieur du Bénévolat;

Sur proposition de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration;

Arrête:

Art. 1er. Est nommé membre coopté du Conseil Supérieur du Bénévolat par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, Monsieur René FEIS, demeurant à Warken, en remplacement de Monsieur Benny BERG, demeurant à Dudelange.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Les Membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker
Jean Asselborn
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Luc Frieden
François Biltgen
Jeannot Krecké
Mars Di Bartolomeo
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Claude Wiseler
Jean-Louis Schiltz
Nicolas Schmit
Octavie Modert

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 14 octobre 2005 portant nomination d'un membre désigné et du secrétaire du Conseil Supérieur du Bénévolat.

Le Gouvernement en Conseil,

Vu les articles 1er et 2 de l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 27 septembre 2002 portant nomination des membres désignés du Conseil Supérieur du Bénévolat;

Sur proposition de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration;

Arrête:

Art. 1er. Est nommé membre désigné du Conseil Supérieur du Bénévolat par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, Monsieur Jacques KÜNTZIGER, demeurant à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Madame Sylvie ANDRICH-DUVAL, demeurant à Dudelange.

Art. 2. Est désigné comme secrétaire, Monsieur Patrick HANNEN, demeurant à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur Jean PIRSCH, demeurant à Schifflange.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Les Membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker
Jean Asselborn
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Luc Frieden
François Biltgen
Jeannot Krecké
Mars Di Bartolomeo
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Claude Wiseler
Jean-Louis Schiltz
Nicolas Schmit
Octavie Modert

Arrêté ministériel du 25 octobre 2005 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Chasse.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu le règlement grand-ducal du 22 juin 1995 concernant la composition et le mode de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Chasse;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du Conseil Supérieur de la Chasse pour un terme de trois ans:

a) Membres effectifs:

MM. BESCH Arthur, 93, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
Directeur de l'administration des services vétérinaires de l'Etat

BOURG Joseph, 1, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

ERASMY Jean-Jacques, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Directeur de l'administration des Eaux et Forêts

ETGEN Nic., 10, rue Weichert, L-9179 Oberfeulen
Représentant de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise

GILLEN Georges, 28, rue de Syren, L-5870 Alzingen
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

KRIER Ady, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Ingénieur première classe à l'administration des Eaux et Forêts

LANNERS Claude, 25, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

MORN Pierre, maison 10, L-9964 Huldange
Représentant de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise

SCHAULS Roger, 12, rue Durenthal, L-8294 Keispelt
Représentant du Mouvement Ecologique

SCHMIT Paul, Ferme Pletschette, L-6380 Haller
Représentant du «Fräie Lëtzebuerger Baureverband»

SCHMITZ Jean-Pierre, 6, rue du Chemin de fer, L-5351 Oetrange
Représentant de la Natura et de la Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et des Oiseaux

STUDER Camille, 90, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

WEISS Guy, 18, Montée de la Pétrusse, L-2918 Luxembourg
Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Environnement

WURTH Henri, 24, rue Knepel, L-7451 Lintgen
Représentant du Groupement des Sylviculteurs

b) Membres suppléants:

MM. BIVER Gilles
Représentant de la Natura et de la Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et des Oiseaux

ERNST Pierre, 34, rue de Waldbredimus, L-5680 Dalheim
Représentant de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise

HELBACH Jos, 5, rue de Wiltz, L-9154 Grosbous
Représentant du Groupement des Sylviculteurs

KREMER Marie-Paule, 18, Montée de la Pétrusse, L-2918 Luxembourg
Conseiller de Direction adjoint au Ministère de l'Environnement

POECKES-MAJERUS Gaby 2, rue J.P. Bausch, L-3713 Rumelange
Représentante de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

REINARD François, 1, rue Oster, L-8146 Bridel
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

THILL Roby, 4, rue Jean Jaminet, L-3390 Peppange
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

SCHILTZ André, 3-7, rue Gr.-D. Charlotte L-7520 Mersch
Ingénieur chef de division à l'administration des Eaux et Forêts

SCHMIDT Gérard
Représentant du Mouvement Ecologique

SCHON Joseph, 54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
Vétérinaire-chef du laboratoire de médecine vétérinaire

THINNES Joseph, 13, Beforterstrooss, L-9365 Eppeldorf
Représentant du «Fräie Lëtzebuerger Baureverband »

WAGNER Georges, 6, rue de la Gare, L-6731 Grevenmacher
Ingénieur chef de division à l'administration des Eaux et Forêts

WEINACHT Patrick, 38, rue Albert 1er, L-1117 Luxembourg
Représentant de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg

WEIRICH Théo, 4, rue Sangels, L-5425 Gostingen
Représentant de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise

Art. 2. Monsieur Jean-Jacques ERASMY, directeur de l'administration des Eaux et Forêts assume la fonction de président et Madame Josette SUNNEN, inspecteur, est adjointe au Conseil comme secrétaire.

Art. 3. Le présent arrêté est adressé à chacun des membres et à la secrétaire pour leur servir de titre.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Armée. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de décembre 2005.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de décembre 2005.

Conseil supérieur des assurances sociales. – Assesseurs-magistrats. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, le mandat d'assesseur-magistrat suppléant auprès du Conseil supérieur des assurances sociales de Monsieur Camille HOFFMANN, conseiller à la Cour d'appel, a été prorogé pour un nouveau terme de trois ans à valoir du 25 novembre 2005 jusqu'au 25 novembre 2008.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, le mandat d'assesseur-magistrat suppléant auprès du Conseil supérieur des assurances sociales de Monsieur Marc KERSCHEN, conseiller à la Cour d'appel, a été prorogé pour un nouveau terme de trois ans à valoir du 25 novembre 2005 jusqu'au 25 novembre 2008.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois d'octobre 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– reconduction de la convention collective de travail pour les ouvriers de la S.A. PAUL WURTH pour les années 2005 à 2007 signée en date du 16 septembre 2005 entre la direction de la S.A. PAUL WURTH et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la société «Les Domaines de Vinsmoselle» s.c. signée en date du 26 juillet 2005 entre la direction de la s.c. «Les Domaines de Vinsmoselle» et les syndicats OGB-L et LCGB;
– l'avenant à la convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.A. HYDRO ALUMINIUM Clervaux signé en date du 27 septembre 2005 entre la direction de la S.A. HYDRO ALUMINIUM Clervaux et les syndicats OGB-L et LCGB;
– convention collective de travail pour le métier de menuisier signé en date du 30 septembre 2005 entre l'Association des Patrons Menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. et les syndicats OGB-L et LCGB;
– avenant à la convention collective de travail des ouvriers de la S.A. GUARDIAN AUTOMOTIVE-E signé en date du 10 octobre 2005 entre le syndicat OGB-L et la direction de la S.A. GUARDIAN AUTOMOTIVE-E.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille des entreprises d'assurances AGF Insurance Limited et Connie Lee Insurance Company vers l'entreprise d'assurances RiverStone Insurance (UK) Limited.

La FSA, Financial Services Authority, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que les entreprises d'assurances AGF Insurance Limited et Connie Lee Insurance Company étaient autorisées à transférer une partie de leur portefeuille non-vie à l'entreprise d'assurances RiverStone Insurance (UK) Limited avec effet au 22 décembre 2004.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille des entreprises d'assurances Chevanstell Ltd, QBE Insurance Company (UK) Ltd, Ecclesiastical Insurance Office plc, Guildhall Insurance Company Ltd, Wausau Insurance Company (UK) Ltd, Community Reinsurance Corporation Ltd, AIOI Insurance Company of Europe Ltd, Nipponkoa Insurance Company (Europe) Ltd, OIC Run-Off Ltd, Oslo Reinsurance Company (UK) Ltd, Sovereign Marine & General Insurance Company Ltd, Marlon Insurance Company Ltd, World Auxiliary Insurance Corporation Ltd, Sphere Drake Insurance Ltd vers l'entreprise d'assurances RiverStone Insurance (UK) Ltd.

La FSA, autorité de contrôle du Royaume-Uni du secteur des assurances, a informé le Commissariat aux Assurances que les entreprises d'assurances susmentionnées étaient autorisées à transférer une partie de leur portefeuille non-vie à l'entreprise d'assurances «RiverStone Insurance (UK) Limited» avec effet au 31 décembre 2004.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Ministère de l'Egalité des chances. – Services pour filles, femmes et femmes avec enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre d'accueil classique pour femmes «Hôtel Maternel».

L'agrément est enregistré sous le numéro 98108/02/01.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre d'accueil classique pour femmes «Foyer Paula Bové».

L'agrément est enregistré sous le numéro 98108/02/1.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de la garderie interne du Foyer Paula Bové et de l'Hôtel Maternel.

L'agrément est enregistré sous le numéro 98108/02/2.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service de logements encadrés géré par le «Centre Frédéric Ozanam». L'agrément est enregistré sous le numéro 981029/02/3.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service de logements encadrés «Roud Haus».

L'agrément est enregistré sous le numéro 98108/02/5.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre d'accueil classique pour femmes «Groupe Jeunes Mamans».

L'agrément est enregistré sous le numéro 98108/02/6.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre d'accueil classique pour femmes «Foyer Sichem».

L'agrément est enregistré sous le numéro 98108/02/7.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Femmes en détresse asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service d'assistance aux victimes de violence domestique et de formation aux professionnels.

L'agrément est enregistré sous le numéro 13/10/2003.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Femmes en détresse asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service d'information et de consultation pour femmes (VISAVI) à Ettelbruck.

L'agrément est enregistré sous le numéro 291098.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Femmes en détresse asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service d'information et de consultation pour femmes (VISAVI) à Esch/Alzette.

L'agrément est enregistré sous le numéro 291098-E.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Femmes en détresse asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service d'information et de consultation pour femmes (VISAVI) à Luxembourg.

L'agrément est enregistré sous le numéro 291098-L.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Femmes en détresse asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de la garderie interne «Kannerhaus».

L'agrément est enregistré sous le numéro 981029/02/2.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Femmes en détresse asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre d'accueil classique pour femmes «Fraenhaus».

L'agrément est enregistré sous le numéro 981029/02/3.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Mouvement luxembourgeois pour le planning familial et l'éducation sexuelle asbl ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre de consultation et d'aide pour auteurs de violence «Riicht eraus».

L'agrément est enregistré sous le numéro 29/12/2003.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Initiativ Liewensufank ayant son siège à Itzig, pour l'exercice de l'activité du centre de consultation pour femmes à Itzig.

L'agrément est enregistré sous le numéro 04011999.

Par arrêté ministériel du 1er août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Pro Familia ayant son siège à Dudelange, pour l'exercice de l'activité du centre de consultation pour femmes à Dudelange.

L'agrément est enregistré sous le numéro 981014/02/B.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Initiativ Rem Schaffen ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service de consultation et d'information pour femmes rentrantes et pour femmes à la recherche d'un travail à Esch/Alzette.

L'agrément est enregistré sous le numéro 12111998.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Initiativ Rem Schaffen ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service de consultation et d'information pour femmes rentrantes et pour femmes à la recherche d'un travail à Ettelbruck.

L'agrément est enregistré sous le numéro 12111998-E.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Conseil National des Femmes du Luxembourg ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service de consultation et d'information pour femmes à Esch/Alzette.

L'agrément est enregistré sous le numéro 28101998-E.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Conseil National des Femmes du Luxembourg ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service de consultation et d'information pour femmes à Differdange.

L'agrément est enregistré sous le numéro 28101998-D.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Conseil National des Femmes du Luxembourg ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du centre d'accueil classique pour femmes «Foyer Sud – Fraen an Nout».

L'agrément est enregistré sous le numéro 981028-02.

Par arrêté ministériel du 8 août 2005, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Croix-Rouge Luxembourgeoise ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité du service Drop-In pour prostitué-e-s à Luxembourg.

L'agrément est enregistré sous le numéro 08091998.

Office National de Conciliation. – Nomination. – Par arrêté du Ministre du Travail et de l'Emploi du 22 septembre 2005 Monsieur Ernest FREYLINGER, Human Capital Focus, L-5314 Contern, 40, rue de Luxembourg a été nommé membre suppléant dans le groupe des assesseurs employeurs en remplacement de Monsieur Romain JEBLICK, dont il achèvera le mandat.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 21 octobre 2005, Monsieur le Docteur Laurent MÜNSTER, né le 2 mars 1971, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 78 **14 novembre 2005**

S o m m a i r e

FONDS DE COMPENSATION – STATUTS

Fonds de compensation. – Statuts. – Par arrêté ministériel du 24 octobre 2005 les statuts du Fonds de compensation, tels qu'ils ont été établis par l'assemblée générale du fonds dans sa réunion du 14 juillet 2005 et tels qu'ils figurent à l'annexe, ont été approuvés.

ANNEXE

Statuts du Fonds de compensation commun au régime général de pension, institué par la loi du 6 mai 2004.

I. Service intérieur de l'assemblée générale

Art. 1er. L'assemblée générale est convoquée par le président quinze jours avant le jour de la réunion.

La convocation porte l'indication sommaire des objets formant l'ordre du jour. Elle s'effectue par lettres individuelles ou par courrier électronique adressés aux membres. La convocation et l'ordre du jour doivent également être envoyés aux membres du conseil d'administration n'appartenant pas à l'assemblée générale.

Art. 2. L'assemblée générale, convoquée conformément à l'article qui précède, délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents, à moins qu'il ne s'agisse d'une modification des statuts.

Art. 3. Les membres de l'assemblée générale qui sont empêchés d'assister à la réunion en aviseront aussitôt que possible le président, qui convoquera leurs remplaçants; dans cette hypothèse, le délai prévu à l'article 1er ne doit pas être observé.

Art. 4. Chaque année l'assemblée générale se réunit deux fois en séance ordinaire. Le président peut convoquer l'assemblée générale en réunions extraordinaires s'il le juge nécessaire.

Il doit le faire dans le délai de trois semaines, si une réunion est demandée par écrit et avec indication de l'ordre du jour, par six membres au moins de l'assemblée générale.

Six membres de l'assemblée générale pourront, chaque fois que la convocation n'aura pas été provoquée par eux, demander que l'ordre du jour soit complété par les objets qu'ils indiqueront, pourvu que cette demande soit faite par écrit et qu'elle parvienne au président trois jours francs avant la réunion. Dans ce cas le président portera le complément de l'ordre du jour aussitôt à la connaissance des intéressés par lettre individuelle ou courrier électronique.

Art. 5. Les membres du conseil d'administration qui n'appartiennent pas à l'assemblée générale sont autorisés à assister aux réunions avec voix consultative.

Des fonctionnaires ou agents peuvent être chargés de faire le rapport, de fournir des renseignements ou de remplir les fonctions de secrétaire.

Art. 6. Après avoir constaté le nombre des membres présents, le président provoque la désignation d'un secrétaire.

Le président ouvre, dirige et clôt les délibérations.

Art. 7. A moins qu'il ne s'agisse d'une modification des statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, les abstentions n'étant pas prises en considération.

En cas de partage de voix sur un point soumis au vote la voix du président prévaut.

Art. 8. Les affaires qui n'ont pas été portées à l'ordre du jour, conformément aux articles 1er et 4, ne peuvent donner lieu à une décision que s'il ne s'élève aucune opposition contre la mise en discussion ou s'il s'agit d'une demande tendant à la convocation d'une réunion extraordinaire.

Les décisions prises font l'objet d'un procès-verbal signé par le président et le secrétaire et indiquant la date de la séance et les noms des personnes qui y ont assisté. Toutefois les décisions en rapport avec un des objets visés sous les points 1) à 3) de l'article 263-3, alinéa 1er du code des assurances sociales sont signées séance tenante par les membres présents à l'assemblée générale en cause.

Le procès-verbal est soumis pour approbation à l'assemblée générale subséquente qui décide sur les observations auxquelles il pourrait donner lieu et qui le modifie en conséquence.

Art. 9. L'assemblée générale ne peut procéder à une modification des statuts que si six des délégués ou représentants respectivement visés sous les points 1), 2) et 3), ainsi que 4) et 5) de l'article 263-2, alinéa 1 du code des assurances sociales sont présents à la réunion et si les trois quarts au moins des suffrages valablement exprimés, les abstentions n'étant pas prises en considération, sont favorables à la proposition.

Si une première réunion ne peut délibérer valablement, la modification des statuts peut être décrétée valablement dans une seconde réunion de l'assemblée générale qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents, si les trois quarts au moins des suffrages valablement exprimés, les abstentions n'étant pas prises en considération, sont favorables à la proposition et si les convocations ont rendu attentif à la validité du vote intervenu dans ces conditions. Cette seconde réunion est à convoquer dans les trois jours dans le respect des délais prévus à l'article 10, alinéa 2.

II. Service intérieur du conseil d'administration et du comité d'investissement

Art. 10. Le conseil d'administration fixe ses séances selon les besoins du service. Le président peut convoquer le conseil d'administration en séance extraordinaire s'il le juge nécessaire. Il est obligé de convoquer une séance extraordinaire dans le délai de huit jours, si la demande écrite en est faite par trois des membres du conseil d'administration avec indication de l'ordre du jour.

Pour toutes les séances qui n'ont pas lieu à des dates déterminées, fixées une fois pour toutes par le conseil d'administration, le président doit convoquer les membres par écrit à sept jours. En cas d'urgence le conseil d'administration peut être convoqué par tous les moyens et sans délai.

La convocation portant indication sommaire de l'ordre du jour est adressée aux membres par la voie postale ou par courrier électronique.

Les membres du conseil d'administration qui sont empêchés d'assister à la réunion en aviseront aussitôt que possible le président qui convoquera leurs remplaçants.

Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente et si chaque groupe visé à l'article 263-4, alinéa 1er, sous les lettres a) b) et c) du code des assurances sociales est représenté par au moins un membre.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage de voix sur un point soumis au vote la voix du président prévaut.

Les articles 5, alinéa 2, 6, alinéa 2 ainsi que 8, alinéas 1er et 3 sont applicables par analogie.

Art. 11. Les membres du conseil d'administration délégués par les assurés et par les employeurs désignent respectivement leur délégué au comité d'investissement.

Le comité d'investissement est convoqué et présidé par le président du Fonds de compensation ou par son délégué.

L'article 10, alinéas 2, 3, 6 et 7, est applicable.

Art. 12. Les membres externes du comité d'investissement sont désignés, à la majorité des trois quarts des voix, par le conseil d'administration en raison de leur compétence dans le domaine financier. La durée de leur mandat coïncide en principe avec celui du conseil d'administration en place.

Ils peuvent être révoqués par le conseil d'administration sous la même condition de majorité.

Les membres révoqués ou ayant démissionné sont remplacés conformément à l'alinéa 1er. Ils terminent le mandat des experts remplacés.

III. Empêchement du président du Fonds

Art. 13. En cas d'empêchement du président, l'assemblée générale et le conseil d'administration sont respectivement convoqués et présidés par un fonctionnaire désigné par lui à cet effet et, conformément à l'article 263-4, alinéa 4 du code des assurances sociales, par le président du comité-directeur de l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.

IV. Règles déontologiques

Art. 14. Conformément à l'article 263-8 du code des assurances sociales les membres des organes du Fonds de compensation sont tenus d'agir dans l'intérêt exclusif du Fonds. Ils sont tenus au secret professionnel tel qu'il se trouve consacré à l'article 300 du même code.

Le conseil d'administration peut préciser les règles déontologiques de comportement auxquelles sont soumis les organes, le personnel ainsi que les collaborateurs du Fonds, quel que soit leur statut.

Art. 15. Les délibérations des organes du Fonds ainsi que les documents y afférents, sont confidentiels. Chaque membre, ainsi que les personnes qui assistent le Fonds, est tenu à une obligation de réserve et ne peut exploiter ni pour son compte propre ni pour le compte d'autrui les éventuelles informations privilégiées qui pourraient être portées à sa connaissance, notamment celles qui, précises et non publiques, sont susceptibles d'avoir une influence sur le cours d'un instrument financier. Dans ce contexte les dispositions légales concernant les opérations d'initiés ou encore les abus de marché sont susceptibles de s'appliquer.

Art. 16. Chacun des membres du conseil d'administration et du comité d'investissement doit, lors de sa prise de fonction, déclarer au Président du Fonds qui tient ces informations à la disposition des autres membres du conseil d'administration, la liste des fonctions qu'il exerce ou vient à exercer dans une activité financière ainsi que de tout mandat qu'il détient ou vient à détenir, au sein d'une personne morale active dans le domaine financier.

Toute modification en la matière doit être déclarée sans délais et donne lieu à une mise à jour immédiate de la liste.

Art. 17. Pour la mise en oeuvre de la gestion financière du Fonds, aucun membre du conseil d'administration ni du comité d'investissement ne peut délibérer dans une affaire dans laquelle lui-même ou, le cas échéant, une personne morale au sein de laquelle il exerce des fonctions ou détient un mandat a un intérêt. Lorsqu'un membre estime qu'un point de l'ordre du jour est susceptible de générer un conflit d'intérêt dans son chef, il en avertit avant tout débat le Président du Fonds. Mention en sera faite au procès-verbal.

La règle ci-dessus s'applique mutatis mutandis et pour autant que de besoin, aux membres de l'assemblée générale.

Dans la mesure où, en vertu des dispositions ci-dessus, des membres ne sont pas admis à participer à une délibération, ceux-ci ne comptent pour la détermination ni du quorum ni de la majorité visés aux articles 7, 9, 10 et 12.

Art. 18. Les membres de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du comité d'investissement, ainsi que le personnel au service du Fonds, sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les peines prévues à l'article 458 du Code pénal. Les experts et les consultants sont tenus au secret professionnel dans les mêmes conditions et sous les mêmes peines.

V. Budget et compte annuel

Art. 19. L'exercice financier commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Art. 20. Dans le courant des deux derniers mois d'un exercice le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale le projet de budget de l'exercice suivant.

Art. 21. Dans les sept mois qui suivent l'expiration d'un exercice, le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale, afin de vérification et d'approbation, un compte relatif à l'ensemble de la gestion de cet exercice ainsi qu'un état de l'actif existant à la fin de l'exercice.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 79 **14 novembre 2005**

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

223e MODIFICATION (18 octobre 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

RR	ABILIFY	CPR.DISP.	5 MG	BU	1*14 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	5 G	BU	1*28 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	5 G	BU	1*49 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	10 MG	BU	1*14 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	10 MG	BU	1*28 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	10 MG	BU	1*49 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	15 MG	BU	1*14 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	15 MG	BU	1*28 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	15 MG	BU	1*49 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	30 MG	BU	1*14 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	30 MG	BU	1*28 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ABILIFY	CPR.DISP.	30 MG	BU	1*49 CPR.ORODISP.SS BLIS	T
RR	ALENDRONSAURE-RATIOPHARM-70	CPR.	70 MG	PO	1*2 CPR.	
RR	ALENDRONSAURE-RATIOPHARM-70	CPR.	70 MG	PO	1*4 CPR.	
RR	ALENDRONSAURE-RATIOPHARM-70	CPR.	70 MG	PO	1*8 CPR.	
RR	ALENDRONSAURE-RATIOPHARM-70	CPR.	70 MG	PO	1*12 CPR.	
RR	ALENDRONSAURE-RATIOPHARM-70	CPR.	70 MG	PO	1*40 CPR.	
RR	ANXIDEP	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	ANXIDEP	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	ANXIDEP	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	ANXIDEP	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
RR	ANXIDEP	SUSP.	20 MG/10 ML	PO	1*1 SUSP.BUV.	150 ML
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.	
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.PROL.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
RR	BONDENZA	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*1 CPR.	
RR	BONDENZA	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*3 CPR.	
RR	BONVIVA	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*1 CPR.	
RR	BONVIVA	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*3 CPR.	
RR	BUDESONIDE BREATH	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	1*4 AMP.	
RR	BUDESONIDE BREATH	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	1*8 AMP.	
RR	BUDESONIDE BREATH	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	1*10 AMP.	
RR	BUDESONIDE BREATH	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	1*12 AMP.	
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	1000 ML
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*10 SACH.	
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*14 SACH.	

RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*20 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*40 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*45 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*50 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*60 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*72 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*75 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*90 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	125 MG	PO	1*100 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*10 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*14 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*20 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*40 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*45 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*50 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*60 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*72 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*75 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*90 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	187,5 MG	PO	1*100 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*10 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*14 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*20 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*40 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*45 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*50 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*60 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*72 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*75 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*90 SACH.
RR	CLARITHROMYCIN-GRUENENTHAL	SUSP.	250 MG	PO	1*100 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*10 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*14 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*20 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*40 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*45 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*50 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*60 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*72 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*75 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*90 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	125 MG	PO	1*100 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*10 SACH.

RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*14 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*20 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*40 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*45 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*50 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*60 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*72 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*75 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*90 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	187,5 MG	PO	1*100 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*10 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*14 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*20 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*40 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*45 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*50 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*60 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*72 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*75 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*90 SACH.
RR	CLAROSIP	SUSP.	250 MG	PO	1*100 SACH.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*7 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*7 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*14 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*15 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*20 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*28 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*30 CPR.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*30 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*42 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*50 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*56 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*60 CPR.SS BLIST.U.D.
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*84 CPR.SS BLIST..
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*84 CPR.SS BLIST.U.D.

RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*98 CPR.SS BLIST.U.D.	
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*100 CPR.	
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
RR	CRESTOR	CPR.PELLIC.	5G	PO	1*100 CPR.SS BLIST.U.D.0	
P	DESOMEDINE	COLL.	0,1 PC	CO	1*6 FL.MULTID.	0,6 ML
P	DESOMEDINE	COLL.	0,1 PC	CO	1*12 FL.MULTID.	0,6 ML
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	1,25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	2,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	5G	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
R	DOC RAMIPRIL	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	

S	DUROGESIC-12	CPR.	2,1 MG	TO	1*5 SYST.THERAP.TD	
S	DUROGESIC-12	CPR.	2,1 MG	TO	1*10 SYST.THERAP.TD0	
S	DUROGESIC-12	CPR.	2,1 MG	TO	1*20 SYST.THERAP.TD	
RR	EFEXOR-EXEL 37,5	GELULES ACT.PROL.	37,5 MG	PO	1*7 GELULES BLIST.	
P	EUPHON	PAST.	10 MG	BU	1*50 PAST.	
P	EUPHON	PAST.	10 MG	BU	1*70 PAST.	
P	EUPHON	SIR.	5,5 MG/1 ML	PO	1*1 SIR.	200 ML
P	FERRO SANOL	GTTES	30 MG/1 ML	PO	1*1 GTTES	30 ML
P	FERRO SANOL	GTTES	30 MG/1 ML	PO	1*10 GTTES	30 ML
RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.	
RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MG	PO	1*4 CPR.SS BLIST.	
RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.	
RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.	
RR	FOSAVANCE	CPR.	70 MG 70 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.	
R	HELICAP	CPS		PO	1*10 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	15 MG	PO	1*28 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	15 MG	PO	1*56 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	30 MG	PO	1*7 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	30 MG	PO	1*14 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	30 MG	PO	1*56 CPS	
R	LANSOPRAZOLE-EG	CPS	30 MG	PO	1*98 CPS	
P	LIPACTIN	GEL		TO	1*1 GEL 3 G	
R	LOSEC MUPS	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.U.D.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
R	LOSEC MUPS	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.U.D.	
R	METFORMAX	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	1*30 CPR.	
R	METFORMAX	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	1*60 CPR.	
R	METFORMAX	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	1*90 CPR.	
R	METFORMAX	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	1*120 CPR.	
R	METFORMAX	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	20*30 CPR.	
P	NORLEVO	CPR.	1,5 MG	PO	1*1 CPR.SS BLIST.	
P	NORLEVO	CPR.	1,5 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST0	
P	NORLEVO	CPR.	1,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
P	NORLEVO	CPR.	1,5 MG	PO	1*25 CPR.SS BLIST.	
P	NORLEVO	CPR.	1,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
P	OCUGEL MONODOSES	GEL	0,25 PC	CO	1*20 MONODOSES 0,4 G	
P	OCUGEL MONODOSES	GEL	0,25 PC	CO	1*40 MONODOSES 0,4 G	
P	OCUGEL MONODOSES	GEL	0,25 PC	CO	1*60 MONODOSES 0,4 G	
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*10 CPR.ENR.SS BLIST.	
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*14 CPR.ENR.SS BLIST.	
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*20 CPR.ENR.SS BLIST.	
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*28 CPR.ENR.SS BLIST.	
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*30 CPR.ENR.SS BLIST.	

R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*50 CPR.ENR.SS BLIST.
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*56 CPR.ENR.SS BLIST.
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*60 CPR.ENR.SS BLIST.
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*90 CPR.ENR.SS BLIST.
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*100 CPR.ENR.SS BLIST.
R	OMIC OCAS 0,4	CPR.LIB.PROL.	0,4 MG	PO	1*200 CPR.ENR.SS BLIST.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*6 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*8 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*10 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*12 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*15 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*20 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*30 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*50 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*60 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*100 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	4G	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*6 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*8 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*10 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*12 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*15 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC	8G	PO	1*20 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*20 CPR.U.D.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*30 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*50 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*60 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*100 CPR.
RR	ONDANSETRON-HEXAL	CPR.PELLIC.	8G	PO	1*100 CPR.U.D.
R	PIROXICAM TEVA	CPR.DISP.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	POLYFLAM	CPR.LIB.PROL.	75 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.U.D.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*7 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*20 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*28 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*50 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*56 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*98 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*200 CPR.

R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*7 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*20 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*30 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*50 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*98 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*200 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*7 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*20 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*28 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*30 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*50 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*56 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*98 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*100 CPR.
R	PRAVASTATINE-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*200 CPR.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	5*100 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	5*100 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.

	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	5*100 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
	R	QUINAPRIL-EG	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	5*100 CPR.SS BLIST.
	P	REGAINE	GEL	2 PC	TO	1*1 GEL 60 ML
	RR	RESCUMBRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	RESCUMBRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	RESCUMBRA	CPR.PELLIC.	20 MG/10 ML	PO	1*1 SUSP.BUV. 10 ML
	RR	RESCUMBRA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	RESCUMBRA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	R	RIGEVIDON	CPR.PELLIC.	0,03 MG 0,15 MG	PO	1*21 CPR.
	R	RIGEVIDON	CPR.PELLIC.	0,03 MG 0,15 MG	PO	3*21 CPR.
	P	ROGAINE	SOL.	2 PC	TO	1*1 SOL. 60 ML
	P	ROGAINE	SOL.	5 PC	TO	1*1 SOL. 60 ML
	RR	SEPORION	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	SEPORION	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	SEPORION	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	SEPORION	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	SEPORION	SUSP.	20 MG/10 ML	PO	1*1 SUSP.BUV. 150 ML
	RR	TARCEVA	CPR.PELLIC.	25 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	TARCEVA	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	TARCEVA	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*30 CPR.
H	RR	TAXOL-150	SOL.P.PERF.	150 MG/25 ML	IV	1*1 FIOLE 25 ML
	P	TRANSITOL	GEL		PO	1*1 GEL 150 G
	R	UBIT	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*1 CPR.
	R	UBIT	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*10 CPR.
	R	UBIT	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.
	R	UBIT	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.
	P	VICKS VAPOSYRUP EXPECTORANT	SIR.	200 MG/15 ML	PO	1*1 SIR. 120 ML
	P	VICKS VAPOSYRUP EXPECTORANT	SIR.	200 MG/15 ML	PO	1*1 SIR. 180 ML
	P	VICKS VAPOSYRUP EXPECTORANT	SIR.	200 MG/15 ML	PO	1*1 SIR. 250 ML
	S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*7 CPS

S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*8 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*10 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*16 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*20 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*30 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*50 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*60 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	20 MG	PO	1*100 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*7 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*8 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*10 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*16 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*20 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*30 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*50 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*60 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	40 MG	PO	1*100 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*7 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*8 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*10 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*16 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*20 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*30 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*50 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*60 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	60 MG	PO	1*100 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*7 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*8 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*10 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*16 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*20 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*30 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*50 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*60 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	120 MG	PO	1*100 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*7 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*8 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*10 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*16 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*20 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*30 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*50 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*60 CPS
S	ZOMORPH L.P.	CPS RET.	200 MG	PO	1*100 CPS

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

	P	ANTIMAST-SELZ N	ONG.		TO	1*1 ONG.	50 G
	P	ANTIMAST-SELZ T	GTTES		PO	1*1 GTTES	30 ML
	P	ANTIMAST-SELZ T	GTTES		PO	1*1 GTTES	100 ML
	R	DUXIL	CPR.		PO	1*30 CPR.	
	RR	GYNO-LUCRIN DEPOT	PDRE P.PREP.INJ.	3,75 MG	IM	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.	2 ML
	P	LEGALON-70	DRG.	70 MG	PO	1*100 DRG.SS BLIST.	
	RR	METHYLPREDNISOLONE-MAYNE	PDRE P.PREP.INJ.	500 MG	IMIV	1*1 FL.VERRE	
	P	NORMACOL ANTISPASMODIQUE	GRAN.		PO	1*1 GRAN.	375 G
	R	VISCERALGINE	SIR.	10 MG/5 ML	PO	1*1 SIR.	150 ML
	R	VISCERALGINE FORTE	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.	
	R	VISCERALGINE FORTE	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.	
	RR	VISCERALGINE FORTE	SOL.INJ.	5G/2 ML	IMIV	1*3 AMP.	2 ML

B2)LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

H	RR	CEA-SCAN	PDRE P.PREP.INJ.	1,25 MG	IV	1*1 FL.	
	RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	1000 ML
	R	CYSTRIN	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	CYSTRIN	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*100 CPR.	
H	RR	DOBUTABB READY	SOL.P.PERF.	0,5 MG/1 ML	IV	1*1 TROUSSE	250 ML
H	RR	DOBUTABB READY	SOL.P.PERF.	0,5 MG/1 ML	IV	1*1 TROUSSE	500 ML
H	RR	DOBUTABB READY	SOL.P.PERF.	1 MG/1 ML	IV	1*1 TROUSSE	250 ML
H	RR	DOBUTABB READY	SOL.P.PERF.	1 MG/1 ML	IV	1*1 TROUSSE	500 ML
H	RR	DOBUTABB READY	SOL.P.PERF.	2 MG/1 ML	IV	1*1 TROUSSE	250 ML
	R	DUXIL	SUSP.		PO	1*1 SUSP.	48 ML
	RR	FIBORAN	SOL.INJ.	200 MG/20 ML	IV	1*1 AMP.	20 ML
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	50 MG	PO	1*7 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	50 MG	PO	1*30 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	50 MG	PO	1*100 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	100 MG	PO	1*7 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	100 MG	PO	1*20 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	150 MG	PO	1*2 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	150 MG	PO	1*4 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	200 MG	PO	1*7 CPS	
	RR	FLUCONAZOL MEDIMPEX	CPS	200 MG	PO	1*28 CPS	
	RR	NAVOBAN	CPS	5 MG	PO	1*10 CPS	
	RR	NAVOBAN	CPS	5 MG	PO	1*50 CPS	
	RR	NIPENT	PDRE P.PREP.INJ.	10 MG	IV	1*1 FL.U.D.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	

	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*100 CPR.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	8 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*100 CPR.	
	RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	24 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	VISCERALGINE	SIR.	10 MG/5 ML	PO	10*1 ETUI U.D.	15 ML
	R	VISCERALGINE	SIR.	10 MG/5 ML	PO	30*1 ETUI U.D.	5 ML
	R	VISCERALGINE FORTE	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.	
A	RR	VISCERALGINE FORTE	SOL.INJ.	5 MG/2 ML	IMIV	1*25 AMP.	2 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

H	R	ISO-BETADINE OCULAIRE	SOL.	5 PC	CO	1*1 FL.U.D.	20 ML
	A U L I E U D E						
	R	ISO-BETADINE OCULAIRE	SOL.	5 PC	CO	1*1 FL.U.D.	20 ML
H	R	ISO-BETADINE OCULAIRE	SOL.	5 PC	CO	1*1 FL.U.D.	50 ML
	A U L I E U D E						
	R	ISO-BETADINE OCULAIRE	SOL.	5 PC	CO	1*1 FL.U.D.	50 ML
	P	LEGALON FORTE	CPS	140 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	P	LEGALON	CPS	140 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.	
CS	RR	MIMPARA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	RR MIMPARA		CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	MIMPARA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	RR	MIMPARA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	MIMPARA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*30 CPR.	
	A U L I E U D E						
	RR	MIMPARA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*30 CPR.	

CS	RR	MIMPARA	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*84 CPR.SS BLIST.
	A U L I E U D E					
	RR MIMPARA		CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*84 CPR.SS BLIST.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*7 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*7 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*10 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*10 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*14 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*14 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*15 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*15 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*28 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*28 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*30 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*30 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*50 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*50 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*56 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*56 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*60 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*60 CPR.
	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*100 CPR.
	A U L I E U D E					
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*100 CPR.

	R	OMEPRAZOLE-TEVA	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*500 CPR.	
	A U L I E U D E						
	R	OMESTAD	CPR.PELLIC.	20 MCG	PO	1*500 CPR.	
	R	PIROXICAM TEVA	CPR.DISP.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	R	PIROXICAM PHARMACHEMIE DISP-20	CPR.DISP.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
H	RR	ZAVESCA	GELULES	100 MG	PO	1*84 GELULES BLIST.	
	A U L I E U D E						
CS	RR	ZAVESCA	GELULES	100 MG	PO	1*84 GELULES BLIST.	

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

	RR	CALSYNAR INTRANASAL	SOL.	100 UI	IN	1*14 FL.U.D.	0,1 ML
	R	DOCFENOFI 200	GELULES	200 MG	PO	1*30 GELULES	
	R	DOCMETFORMI-500	CPR.ENR.	500 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	R	DOCMETFORMI-850	CPR.ENR.	850 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	S	DUROGESIC-100	SYST.THERAP.TD	16,8 MG	TO	1*10 SYST.	
	S	DUROGESIC-25	SYST.THERAP.TD	4,2 MG	TO	1*10 SYST.	
	S	DUROGESIC-50	SYST.THERAP.TD	8,4 MG	TO	1*10 SYST.	
	S	DUROGESIC-75	SYST.THERAP.TD	12,6 MG	TO	1*10 SYST.	
	R	GOPTEN	GELULES	2 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	

E) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

	RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	150 ML
	RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	250 ML
	RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	500 ML
	RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	2000 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	150 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	250 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	500 ML
H	RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX	1000 ML

G) L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN A ETE SUSPENDUE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE.

RR	CASODEX 150	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
RR	CASODEX 150	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*28 CPR.U.D.	
RR	CASODEX 150	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*84 CPR.SS BLIST.	
RR	CASODEX 150	CPR.PELLIC.	150 MG	PO	1*84 CPR.U.D.	

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 80 **18 novembre 2005**

Sommaire

Administration de l'Emploi. – Examens. – Le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera pendant l'année 2006 pour les besoins du personnel de l'Administration de l'Emploi les examens ci-après:

– pendant la première moitié du mois de mars 2006 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur;
– entre le 15 mai et le 15 juin 2006 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur;
– entre le 15 septembre et le 15 octobre 2006 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur.

Chemins de Fer. – Commission Paritaire. – Par arrêté gouvernemental du 21 octobre 2005 la composition de la Commission Paritaire est la suivante:

Présidence et Secrétariat:

Josiane PAULY	Attachée de Gouvernement	Président
Romain FORMAN	Chef de Division au Service Ressources Humaines	Secrétaire

Membres effectifs:

– représentant la Direction Générale des CFL:

Alex KREMER	Directeur Général
François JAEGER	Directeur
Nicolas WELSCH	Directeur
Marc WENGLER	Directeur
Claude MERSCH	Chargé de Gestion
Nico BOLLENDORFF	Chargé de Gestion

– représentant le personnel:

Armand AGOSTINI	chef-distributeur	FNCTTFEL
Jean-Marie THOMA	inspecteur-divisionnaire	FNCTTFEL
Nicolas WENNMACHER	surveillant technique principal	FNCTTFEL
Guy GREIVELDING	expéditionnaire de 2e classe	FNCTTFEL
Georges BACH	chef de brigade	FCPT-Syprolux
Camille BROCKER	préposé technique	FCPT-Syprolux

Membres suppléants:

– représentant la Direction Générale des CFL:

Jean-Marie FRANZISKUS	Chargé de Gestion
Jean-Michel FLAMMANG	Chargé de Gestion
Monique BUSCHMANN	Chargée de Gestion
Paul LORANG	Chargé de Gestion
Edouard SCHWINNINGER	Attaché
Arnold RIPPINGER	Inspecteur divisionnaire

– représentant le personnel:

Alphonse CLASSEN	visiteur principal	FNCTTFEL
Joseph LAUTERBOUR	mécanicien principal	FNCTTFEL
Jos EMERINGER	chef de brigade voie	FNCTTFEL
Pierre BERTEMES	chef de train	FNCTTFEL
Jean-Paul SCHMITZ	sous-inspecteur	FCPT-Syprolux
Mylène WAGNER	sous-inspectrice	FCPT-Syprolux

Approuvé par le Conseil de Gouvernement en sa séance du 21 octobre 2005.

Direction de l'Aviation Civile. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Frank KRAUS, attaché de gouvernement à la Direction de l'Aviation Civile, a été nommé aux fonctions d'attaché de gouvernement 1er en rang à la même administration avec effet à partir du 1er novembre 2005.

Indice des prix à la consommation au 1er octobre 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **692.97** au 1er octobre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er octobre 2005 à **685.13**.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 10.06.2005, la naturalisation est accordée au sieur DE COCK Edwig Ronald Gustaaf, né le 27.05.1969 à Aalst (Belgique), demeurant à Wallendorf-Pont.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.09.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Reisdorf.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur GARCIA DOS SANTOS Marco Antonio, né le 26.12.1961 à Belem (Brésil), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 08.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée à la dame GORQAJ Valentina, née le 02.04.1981 à Pec (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur GROSSFELD Arié, né le 01.09.1950 à Haïfa (Israël), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.09.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur ISMAJLI Nuredin, né le 30.03.1971 à Gjylekare Viti (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Bivange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Roeser.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée à la dame KOVACEVIC Zivka, née le 21.11.1935 à Nanomir (Yougoslavie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur LATIC Alen, né le 22.02.1982 à Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 10.06.2005, la naturalisation est accordée à la dame PEREZ Rose-Marie, née le 10.02.1962 à Villerupt (France), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur SEHIC Sabahudin, né le 13.09.1973 à Borovnica (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée à la dame SEWERYN Katarzyna Krystyna, née le 22.02.1971 à Krakow (Pologne), demeurant à Itzig.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.09.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur SPYROPOULOS Anastassios, né le 29.06.1982 à Athènes (Grèce), demeurant à Capellen.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur TERZIU Petraq, né le 01.01.1959 à Kavaja (Albanie), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur LEE Kui Ching, né le 03.10.1962 à Hong Kong (Chine), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 06.09.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée à la dame CHAN Wai Han, née le 19.02.1968 à Hong Kong (Chine), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 06.09.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur MUSLI Sedat, né le 08.05.1961 à Mitrovica (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 29.07.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée à la dame BEJTULLAHI Fikrije, née le 18.05.1966 à Mitrovica (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 29.07.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée au sieur TSANG Kin Chung, né le 11.09.1948 à Hong Kong (Chine), demeurant à Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 14.07.2005, la naturalisation est accordée à la dame LAU Mun Ling, née le 05.01.1953 à Hong Kong (Chine), demeurant à Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.08.2005 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de la Santé,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 15 janvier 1993 relatif à la mise sur le marché des médicaments vétérinaires;

Vu les propositions de la commission d'experts du 28 septembre 2005;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications spécifiées à l'annexe sont apportées à la liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente telle que fixée par arrêté ministériel du 10 juin 1994.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.
Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

(Annexe de l'arrêté ministériel du 10 juin 1994 publié au Mémorial, Recueil administratif et économique B N° 43 du 21 juillet 1994)

31e Modification (28 septembre 2005)

a) Les modifications suivantes sont apportées à la liste des médicaments à usage vétérinaire autorisés:
lire Cosecure Vet bolus au lieu de Selecure Cu bolus
Dectomax pour-on sol., ajouter bidon 3 L
Lire Drontal Dog Flavour cpr., au lieu de Drontal Dog cpr.
Lire Flubenol 5% pdre, 600 g-2 kg au lieu de Flubenol pdre, 600 g-12 kg
Lire Ivomec poudre orale 0,6% pdre, 333 g au lieu de Ivomec premix pdre, 5 kg-25 kg
lire Moxapulvis 50% pdre au lieu de Moxapulvis 15% pdre
Paramectin pour-on sol., ajouter fl.portable 5 L
Romidys 1 mg/ml, ajouter 12x20 ml
Vetmedin 1,25 mg cps, ajouter 50 cps
Vetmedin 2,5 mg cps, ajouter 50 cps
Vetmedin 5 mg cps, ajouter 50 cps

b) Les médicaments suivants sont ajoutés à la liste des médicaments admis à la vente:
RR Clavaseptin P 50 mg cpr, 10x10 cpr.-25x10 cpr.
RR Clavaseptin P 250 mg cpr., 10x10 cpr.-25x10 cpr.
RR Clavaseptin P 500 mg cpr., 10x10 cpr.-25x10 cpr.
RR Flubenol 5% prémélange pdre, 600 g-12 kg
RR Ivomec 0,6% premix pdre, 5 kg-25 kg
RR Nobilis NDC2 susp., spray, 500 d.-1000 d.-2500 d.-5000 d.-10.000 d.-25.000 d.
R Prilenal 1 mg cpr., 4x7 cpr.-12x7 cpr.-24x7 cpr.
R Prilenal 2,5 mg cpr., 4x7 cpr.-12x7 cpr.-24x7 cpr.
R Prilenal 5 mg cpr., 4x7 cpr.-12x7 cpr.-24x7 cpr.
R Prilenal 10 mg cpr., 4x7 cpr.-12x7 cpr.-24x7 cpr.
R Prilenal 20 mg cpr., 4x7 cpr.-12x7 cpr.-24x7 cpr.
RR Quantum Dog DA2PPi/CvL susp.p.inj., 2x10 fl.-2x25 fl.
P Sentinel Spectrum sehr kleine Hunde cpr., 6 cpr.

P Sentinel Spectrum kleine Hunde cpr., 6 cpr.
P Sentinel Spectrum mittelgrosse Hunde cpr., 6 cpr.
P Sentinel Spectrum grosse Hunde cpr., 6 cpr.
R Vasotop 0,625 mg cpr., 2x14 cpr.-10x14 cpr.
R Vasotop 10 mg cpr., 2x14 cpr.-10x14 cpr.

c) Les médicaments suivants sont supprimés de la liste des médicaments admis à la vente :

Bacteriolact pdre
Bioti-Canin pdre
Calcium gluconicum 24% Rhône Mérieux sol.inj.
Caloriphos sol.inj.
Guanistrep-Paste pâte
Mammyl pomm.

Liste officielle des fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 13 juillet 2005. (13)

I. SOCIETES D'EPARGNE-PENSION A CAPITAL VARIABLE (SEPCAV) (4)

ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME
Airport Center, 2 route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE PAULIG GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

THE RAPALA GROUP SEPCAV
Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

II. ASSOCIATIONS D'EPARGNE-PENSION (ASSEP) (9)

DEXIA PENSION FUND
69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

EUROPEAN PENSION FUND
26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG
20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg

K BRIDGE
12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

LUXEMBOURG PENSION FUND
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PENSIONINVEST
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

PRIME PENSION, BGL ASSEP B
50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

THE CLEARSTREAM LUXEMBOURG PENSION FUND
42, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN
16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Liste officielle des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005. (12)

ACTUALUX S.A.,
Parc d'Activité Syrdall 6, Immeuble C, L-5365 Münsbach

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.,
7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg

BÂLOISE VIE Luxembourg S.A.,
1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.,
37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

HEPTA CONSULT S.A.,
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

HEWITT BACON & WOODROW LIMITED,
Prospect House, Abbey View, St. Albans, Hertfordshire, AL1 2QU, United Kingdom

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.,
51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

LE FOYER VIE Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

SWISS LIFE LUXEMBOURG S.A.,
25, route d'Arlon, L-8009 Strassen

MERCER HUMAN RESOURCE CONSULTING S.A.,
68, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles

Liste officielle des organismes de titrisation agréés conformément à l'article 21 (1) de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. (4)

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A.
7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

H.E.A.T. MEZZANINE I-2005 S.A.
1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

VIVALDIS - GESELLSCHAFT FÜR STRUKTURIERTE LÖSUNGEN S.A.
30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque soumises à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 15 juin 2004. (22)

ADARA VENTURES SICAR
16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

ADVANCED RISK PRIVATE EQUITY SARL SICAR
19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

AERIS TECHNOLOGY INVESTMENT COMPANY S.A., SICAR
20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

AMBER TRUST II S.C.A.
52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

APOLLO ELP SICAR
21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

APOLLO USLP SICAR
21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

DE AGOSTINI S.A. SICAR
12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

FORTUNA SOLIDUM S.C.A., SICAR
20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

HCI SICAR AG
1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach

INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR
69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

LNR EUROPE INVESTORS S.AR.L., SICAR
9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

MEDIAWIN I, S.C.A.
11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A.
40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A.
39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

PARTNERS GROUP EUROPEAN MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR
40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005, S.C.A., SICAR
40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A.
9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

RISINGSTAR VENTURES I S.C.A., SICAR, PART OF MEDIAWIN
11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

ROYAL AMIRAL PARTNERS S.C.A., SICAR
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

SOLIDUS PARTNERS S.C.A.
54, boulevard Napoléon 1er, L-2210 Luxembourg

TELECOM VENTURES PARTNERS LUX S.C.A.
11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

VENCORP S.C.A., SICAR
11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 2005.
COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 72(1) de la loi du 30 mars 1988:

Complément n° 3

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-EUROPAPLUS 8/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

ADIG EUROPAPLUS STRATEGIE 9/2005, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

*AKTIEN D-FLEX-PROTECT, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

*BAYERN LB, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

*CITI FCP, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

DEKALOC, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

DIREKT-FONDS (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

DIT-MEDIENFONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DKB, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DM ECONOMIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*DWS ALPHA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS BETA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS DELTA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS DOLLARRENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EMERGING MARKETS BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EURO RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EURO-CORP BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EURO-CORP HIGH YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EUROLAND NEUE MÄRKTE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EUROPE CONVERGENCE BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EUROPE CONVERGENCE EQUITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS LATEINAMERIKA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS MANDARIN, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE 2006, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE 2008, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE OPTIMA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS US DOLLAR RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS US-CORP BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS US-CORP HIGH YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS VALUE BASKET, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EUFI-PRIMA, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*GIOTTO LUX FUND, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
*GLOBERSEL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*HSBC TRINKAUS GLOBAL STRATEGY, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
M.M. WARBURG-GLOBALBOND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
NEUER MARKT-KASKO 07/2005, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*SANPAOLO INTERNATIONAL FUND, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
*SEB INVEST CONCEPT BIOTECHNOLOGY, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST CONCEPT TELETECH, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST CONCEPT WIRELESS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST EUROPAFLEX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST EUROQUADRO, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST GLOBALPLAYERS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST GLOBALRENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST HIGH YIELD, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST JAPANFONDS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST ÖKOLUX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST ÖKORENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB INVEST TRENDSYSTEM RENTEN, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB LUX ASIA FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB LUX BOND FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB LUX EQUITY FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB LUX FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB LUX SHORT BOND FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*THETA GLOBAL FUND UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
THREADNEEDLE AKTIEN STRATEGIE MEGATRENDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*TITANO FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

WALSER RENT EURO, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT GLOBAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WORLD FUND, 50, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

*ABN AMRO FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ARAGON SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BPVN CAPITAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BPVN DYNAMIC INVESTMENT, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*DWS INSTITUTIONAL, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EFG THEMA FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*FFTW FUNDS SELECTION, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*FIDELITY FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
*FIDELITY FUNDS II SICAV, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
*FORTIS L FIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*ISIS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*JPMORGAN FLEMING FUNDS, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*JPMORGAN FLEMING INVESTMENT FUNDS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*MFS FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*NORDEA 1, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
*ORION SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*PEH QUINTESSENZ SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*PEH SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*PRESTIGE LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*SARASIN INVESTMENTFONDS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
*SEB LUX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB LUX CAPITAL SELECTION, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*TERCAS SICAV LUX, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
TREVISE FUND, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
*UNI-GLOBAL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen
W.S. FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*XAVEX SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A., 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

LEOPARD FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

POSTBANK DYNAMIK, 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
POSTBANK RENDITE, 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
H & A LUX BALANCE, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
en
HAIG BALANCE, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

H & A LUX EQUITIES, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
en
HAIG EQUITIES, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

PICTET BALANCED FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
PICTET STRATEGY FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
ATOMO, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BANESFONDO INTERNACIONAL, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BEL CANTO SICAV, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DIGITAL FUNDS, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MORGAN STANLEY SICAV, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MULTI EUROPLACEMENT, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PLEIADE, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
PRIVILEGE FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER CENTRAL HISPANO SICAV, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INTERNATIONAL FUND SICAV, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SGAM EQUISYS FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
ING/BBL (L) RENTA FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
ING (L) RENTA FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

OPPENHEIM PORTFOLIO B, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
CONREN FORTUNE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

* l'opc s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 19 juillet 1991:

Complément n° 3

Il y a lieu d'ajouter à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

AXA PRIVATE SELECTION, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
BAYVK H1-FONDS, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
CENTRAL EUROPEAN INDUSTRIAL FUND, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
FERRUM FUND, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
JL CAPITAL GROWTH FUND, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
PT-COM, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
STEINFORT CAPITAL GROWTH FUND, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

CASH.LIFE PREMIUM POLICES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
FORTIS LDI SOLUTION, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VCM GOLDING MEZZANINE SICAV II, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:
MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL FCP, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 94(1) de la loi du 20 décembre 2002:

Complément n° 3

Il y a lieu d'ajouter à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

ACTIVEST GLOBALDEPOT DEFENSIV, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST GLOBALDEPOT DYNAMISCH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ACTIVEST OPTIRENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
ADIG EUROPA INVEST 10/2011, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
ADIG EUROPA INVEST 9/2011, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
APO MEDICAL OPPORTUNITIES, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*BAYERN LB, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*CITI FCP, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
DB RREEF GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKA-OPTINET 5/2007: E, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEKA-WORLDGARANT 10/2011, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

DEKA-WORLDGARANT PLUS 10/2011, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
DEXIA TOTAL RETURN II, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
DIT-BRIC STARS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DKB, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
**DUAL-INVEST WACHSTUM, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ABS CREDIT SELECT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS ALPHA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**DWS BESTSELECT BALANCE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**DWS BESTSELECT BRANCHEN, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS BETA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS BONUS BASKET 2010, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS DELTA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS DOLLARRENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EMERGING MARKETS BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EURO RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EURO-CORP BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EURO-CORP HIGH YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EUROLAND NEUE MÄRKTE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EUROPE CONVERGENCE BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS EUROPE CONVERGENCE EQUITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS GLOBAL EQUITY FOCUS FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS GLOBAL VALUE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS LATEINAMERIKA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS MANDARIN, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE 2006, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE 2008, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS RENDITE OPTIMA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS RENDITE OPTIMA FOUR SEASONS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS US DOLLAR RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS US-CORP BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*DWS US-CORP HIGH YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ZINSWUNDER, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ZINSWUNDER (A), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ZUKUNFTSFONDS 2025, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ZUKUNFTSFONDS 2030, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DWS ZUKUNFTSFONDS 2035, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*EURO FLEX ABSOLUTE RETURN OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
FORTIS COMFORT, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*GIOTTO LUX FUND, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
**GLOBAL FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**GLOBAL FUND-STRATEGIE OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*GLOBERSEL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
HSBC TRINKAUS CASH, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
*HSBC TRINKAUS GLOBAL STRATEGY, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
KE FUNDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
LEADERSEL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MULTI INVEST SPEZIAL OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
**MULTI OPPORTUNITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**MULTI OPPORTUNITIES II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
OSPREY FONDS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
PATRIARCH, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

**PRIVATE GLOBAL OPPORTUNITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
PVV UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
*SANPAOLO INTERNATIONAL FUND, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
*SEB CONCEPT BIOTECHNOLOGY, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB CONCEPT TELETECH, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB CONCEPT WIRELESS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB EUROPAFLEX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB EUROQUADRO, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB FUND 1, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB FUND 2, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB FUND 3, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB FUND 4, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB FUND 5, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB GLOBALPLAYERS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB GLOBALRENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB HIGH YIELD, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB JAPANFONDS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB ÖKOLUX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB ÖKORENT, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
*SEB TRENDSYSTEM RENTEN, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
TAARA-STIFTUNGSFONDS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
**TC FONDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*THETA GLOBAL FUND UNIVERSAL, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
*TITANO FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
**UNIMONEYMARKET, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
UNIMONEYMARKET: EURO 2, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
WESTOPTIZINS, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
WM, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ANIMA SICAV, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
*ABN AMRO FUNDS, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
CREDIT SUISSE PREMIER LIQUIDITY FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
*DB PLATINUM IV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*DWS INSTITUTIONAL, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*FFTW FUNDS SELECTION, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*FIDELITY FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
*FIDELITY FUNDS II, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
**FONDSSELECTOR SMR SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*FORTIS L FIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ING DIRECT, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*ISIS, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*JPMORGAN FUNDS, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*JPMORGAN INVESTMENT FUNDS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*MFS MERIDIAN FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
*NORDEA 1, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
*ORION SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
*PEH QUINTESSENZ SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*PEH SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

*PRESTIGE LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

*ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

*ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

*SARASIN INVESTMENTFONDS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

*SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

*SEB SICAV 1, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

*SEB SICAV 2, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

*TERCAS SICAV LUX, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

**UBS MFP SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

*UNI-GLOBAL, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

*UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

DEKA-CASH, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

LUDWIGSBURG BEST OF, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

LUX ALTERNATIVE, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

TRENDCONCEPT FUND MULTI ASSET ALLOCATOR, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

AIM FUND SICAV, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

BANQUE CARNEGIE FUND SICAV, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

BPVN ENHANCED FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

CITIGROUP PROPERTY INVESTORS REAL ESTATE SECURITIES SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

DEXIA ORCHID FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

FOCUSED SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

FORTIS ASR FONDS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

***GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV, 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

IDEA SICAV 1, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

INTERNATIONAL GLOBAL SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LBLUX FONDS, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

LRI SICAV, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

OCEAN FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SIFTER FUND II, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

STAR-SHORT TERM ABSOLUTE RETURN, 4, rue boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

UBS (LUX) SICAV 2, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

***WESTPROFIL, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

BETA INDEX FUND, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

DEKA-OPTINET 2/2007: E, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

PLANET INVEST, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

ACM JAPAN GROWTH COMPANIES FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
ANDORFONS INTERNACIONAL STRATEGIC FUNDS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
**DUAL-INVEST WACHSTUM, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**DWS BESTSELECT BALANCE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**DWS BESTSELECT BRANCHEN, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**GLOBAL FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**GLOBAL FUND-STRATEGIE OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
***GOTTARDO MONEY MARKET FUND (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
INTER-PORTFOLIO FONDS, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
IXIS GLOBAL MACRO THEMA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
**MULTI OPPORTUNITIES, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**MULTI OPPORTUNITIES II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**PRIVATE GLOBAL OPPORTUNITY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**TC FONDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
**UNIMONEYMARKET, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
***WESTPROFIL, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ADELAÏDE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AQUILEIA FUND OF FUNDS, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BER BANCA TOTAL RETURN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
DIADEM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**FONDSSELECTOR SMR SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
FORTIS L ALTERNATIVE, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
J.P. MORGAN ATLAS STRATEGIES FUND, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**UBS MFP SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

EAST EUROPEAN FOOD FUND, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LEBANON HOLDINGS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 2004 et publiée au Mémorial B n°15 du 23 février 2005 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:
POSTBANK STRATEGIE, 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
DWS EUROPA MID/SMALL CAPS OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
DWS OP EUROPA MID/SMALL CAPS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

FRANKFURT-TRUST DYNAMIC EUROPE BONDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
FRANKFURT-TRUST OP DYNAMIC EUROPE BONDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

G & S FALKEN FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
en
FALKEN FONDS, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

GSAM JAPAN VALUE STRATEGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
GSAM OP JAPAN VALUE STRATEGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

H & A LUX VERMÖGENSAUFBAU-FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
en
VERMÖGENSAUFBAU-FONDS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

JPM US AGGREGATE BONDS STRATEGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
JPM OP US AGGREGATE BONDS STRATEGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

MERRILL LYNCH USA VALUE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
MERRILL LYNCH OP USA VALUE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PIONEER NEW EUROPE FUNDS, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
en
PIONEER FUNDS II, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

PRAMERICA GLOBAL HIGH YIELD BOND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
PRAMERICA OP GLOBAL HIGH YIELD BOND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 2000, 2 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
en
DWS OPTIRENT (FLEX), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

VONTOBEL EMERGING MARKETS GLOBAL OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
en
VONTOBEL OP EMERGING MARKETS GLOBAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:
ASHMORE SICAV, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:
SYMPHONIA INVESTMENT FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
ALIAS INVESTMENT, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:
JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
JPMORGAN EUROPEAN PROPERTY FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
CBG ALTERNATIVE SICAV, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HET ZONNESTELSEL, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
NBG SYNESIS FUNDS SICAV, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
SGAM AI MULTI STRATEGY FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
LION-INTERINVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
CAAM INTERINVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

STELLARIS, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
en
OPERA FUND, 11a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU SECTEUR FINANCIER

* opc, relevant de la loi du 30 mars 1988, qui s'est soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002
** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I
*** l'opc a changé de forme juridique

Police Grand-Ducale. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la Police Grand-Ducale organisera au courant de l'année 2006 les examens suivants:

– dans le cadre supérieur de la police:
un examen-concours d'admission au stage qui aura lieu au mois de juin 2006;
– dans la carrière de l'inspecteur:
une épreuve de sélection en vue du changement de carrière des inspecteurs de police qui aura lieu au mois de février 2006;
un examen-concours d'admission comme volontaire de police qui aura lieu au mois de juillet 2006;
un examen d'admission définitive qui aura lieu au mois de juillet 2006;
– dans la carrière du brigadier:
un examen-concours d'admission qui aura lieu au mois de février 2006;
un examen d'admission définitive qui aura lieu au mois de février 2006;
– dans la carrière de l'ingénieur technicien:
un examen d'admission définitive qui aura lieu au mois d'avril 2006;
– dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:
un examen de promotion qui aura lieu au mois de février 2006;
– dans la carrière de l'artisan:
un examen de promotion qui aura lieu au mois de novembre 2006.

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX

Projet de remembrement envisagé à ROESER.
Renaturation de l'Alzette (Projet Life-Nature).

Avis de dépôt des documents de l'enquête.

(Publication prescrite par l'article 17 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans le périmètre provisoire de remembrement, tel qu'il a été fixé par arrêté ministériel du 26 septembre 2005 pour des terres agricoles dans la commune de Roeser,

une partie des sections B dite de Berchem, C dite de Livange, D dite de Peppange et E dite de Crauthem et dans la commune de Bettembourg, une partie de la section A dite de Bettembourg sont informés que les documents de l'enquête sur l'utilité du projet de remembrement sont déposés au secrétariat communal de Roeser pendant 30 jours, à partir du 14 novembre jusqu'au 13 décembre 2005 inclusivement. Pendant ce délai, les intéressés sont admis, sur place et aux heures d'ouverture du secrétariat communal, à prendre connaissance des documents déposés.

Le secrétariat communal de Roeser est ouvert du lundi au vendredi de 8.00-12.00 et de 13.00-16.30 heures. Pendant le délai susmentionné, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations sous l'une des formes suivantes:

a) par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé au secrétariat communal de Roeser;

b) par lettre recommandée au président de l'ONR, boîte postale 664, L-2016 Luxembourg;

c) par déclaration orale au président de l'ONR ou à ses délégués qui siègent au secrétariat communal à Roeser, aux dates suivantes: mercredi 30 novembre 2005, jeudi 1er et vendredi 2 décembre 2005 de 9.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 16.30 heures.

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers qui ne figurent pas sur les listes déposées au secrétariat communal de Roeser ou qui contestent les surfaces cadastrales indiquées, sont priés de faire connaître par lettre recommandée au président de l'ONR, dans un délai de 30 jours fixé ci-dessus, la nature, l'étendue et le titre de leur droit.

Toute réclamation tardive entraîne la déchéance du droit de réclamation auprès de l'Office national du remembrement, sans préjudice du droit de recours devant le juge de paix dans les 30 jours de l'avertissement donné par l'Office national du remembrement concernant l'arrêt définitif des plans parcellaires, de la contenance et de la propriété des parcelles comprises dans le périmètre de remembrement.

Nul ne peut se prévaloir du fait qu'il n'aurait pas reçu de notification.

Luxembourg, le 6 novembre 2005.

Le Président de l'ONR,
Charles Konnen

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 26 octobre 2005, Monsieur le Docteur Roland AMIR, né le 26 janvier 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine nucléaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 26 octobre 2005, Madame le Docteur Denise DEECKE, née le 19 novembre 1965, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie infantile au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 26 octobre 2005, Madame Wiebke Rebecca TIMA, née le 18 septembre 1974, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Madame le Docteur Josiane BONSET ép. TOUBA, née le 03 juin 1955, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en rhumatologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Madame le Docteur Véronique CLÉMENT ép. MARTIG, née le 20 octobre 1961, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en rhumatologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Madame le Docteur Charlotte GAUTIER ép. PIQUEMAL, née le 03 août 1970, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en rhumatologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 octobre 2005, Monsieur le Docteur Pal KOTHY, né le 15 janvier 1944, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Monsieur le Docteur Bernard LALLEMAND, né le 29 janvier 1975, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Madame le Docteur Caroline SCHILLING ép. BAUER, née le 17 mars 1974, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Monsieur le Docteur Christof SPANIOL, né le 21 septembre 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, Monsieur le Docteur Philippe THOMAS, né le 30 juin 1952, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en rhumatologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 28 octobre 2005, Madame Sabine KINZINGER, née le 16 mars 1971, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 81 **24 novembre 2005**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005 autorisant la dissolution du syndicat intercommunal Sytragaz.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu la lettre du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du 28 décembre 2004 invitant les communes membres du Sytragaz à soumettre à une analyse critique le bien-fondé d'une continuation du syndicat et de leur proposer sa dissolution, ceci essentiellement en raison de la libéralisation du marché du gaz qui change de façon fondamentale les prémisses ayant présidé à la création du syndicat;

Vu la délibération du comité du syndicat intercommunal Sytragaz du 20 avril 2005 portant décision de proposer aux communes membres la dissolution avant terme du syndicat pour la fin de l'exercice 2005;

Vu les délibérations des conseils communaux de Bascharage en date du 15 juillet 2005, de Bettembourg en date du 15 juillet 2005, de la Ville de Differdange en date du 15 juillet 2005, la Ville de Dudelange en date du 29 juillet 2005, de la Ville d'Esch-sur-Alzette en date du 15 juillet 2005, de Kayl en date du 15 juillet 2005, de la Ville de Luxembourg en date du 11 juillet 2005, de Pétange en date du 15 juillet 2005, de la Ville de Rumelange en date du 11 juillet 2005, de Sanem en date du 15 juillet 2005 et de Schifflange en date du 15 juillet 2005, aux termes desquelles lesdits corps donnent leur consentement à la dissolution du syndicat de communes pour le transport de gaz, en abrégé Sytragaz, dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 8 janvier 1962;

Vu la délibération du 21 juin 2005 du comité du Sytragaz fixant la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2005 et les modalités de distribution des avoirs du syndicat;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Le syndicat intercommunal Sytragaz, créé par arrêté grand-ducal du 8 janvier 1962, est dissous.

Art. 2. Les conditions dans lesquelles s'opèrent la liquidation du syndicat au 31 décembre 2005 et les modalités de distribution des avoirs du syndicat suivant les taux de participation sont celles définies par le comité du syndicat en séance du 21 juin 2005 et fixées en conformité avec l'article 6.1.2. des statuts du syndicat, résultant du nombre d'abonnés respectifs au 1.1.1971, à savoir:

			Nombre Abonnés	Taux de Participation
A) Distribution de Luxembourg				
Commune de Luxembourg			24.400	50,834%
B) Distribution de Dudelange				
Commune de Dudelange			3.600	7,500%
C) Distribution d'Esch-sur-Alzette			17.101	35,627%
Répartition entre C)				
Commune de Bascharage:	291	0,606%		
Commune de Differdange:	4.087	8,515%		
Commune d'Esch-sur-Alzette:	7.446	15,513%		
Commune de Pétange:	2.731	5,690%		
Commune de Sanem:	955	1,989%		
Commune de Schifflange:	1.591	3,314%		
Total) :	17.101	35,627%		
D) Distribution de Kayl			2.899	6,039%
Répartition entre D)				
Commune de Bettembourg:	1.170	2,437%		
Commune de Kayl:	817	1,702%		
Commune de Rumelange:	912	1,900%		
Total D):	2.899	6,039%		
Grand total A+B+C+D:			48.000	100,000%

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 21 octobre 2005.
Henri

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2005 Messieurs Serge FETELER et Romain WELSCHER, contrôleurs à l'administration des contributions directes, ont été nommés inspecteurs à la même administration, avec effet au 1er décembre 2005.

Administration des Eaux et Foêts. – Examens d'administion définitive. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration des Eaux et Forêts organisera au courant des mois de mars et d'octobre 2006 les examens d'admission définitive dans la carrière du préposé des Eaux et Forêts.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Caisse des Consignations

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 9 de la loi du 29.04.1999 sur les consignations, les ayants droit ci-après sont avisés de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit de remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à ***Luxembourg***

Date de la consignation	Noms, qualités et adresses des ayants-droit	Date de la déchéance
23.12.1966	BRANCHETTI Ludovico, sans domicile connu	28.10.2006
11.10.1967	GULNARY Gul Mohamed, né à Kabul, sans domicile connu	03.09.2006
11.10.1967	TADJ Abdulrahmad, née en Amarat, sans domicile connu	03.09.2006
20.05.1969	PESCHONG Nicolas, ayant demeuré à Luxembourg, 2, rue Dante	11.11.2006
13.08.1969	DE FAIA VELOSO Manuel, né à P-SA Arcos le 12.09.1940, ayant demeuré à Luxembourg, 1 Millegässel	20.10.2006
26.10.1973	Héritiers de Carlo CHIOCCA, ayant demeuré à Esch/Alzette et y décédé le 06.11.1971	16.07.2006
19.11.1975	créanciers de la faillite Nic PEIFFER de Sanem: à savoir SPIRIG-LAROCHE et OUTIMA S.à r.l.	23.04.2006
07.01.1976	BRUZZESE Vincenzo, né à I-Mammola le 27.05.1938, ayant demeuré à Brühl, 430 Römerstrasse	07.01.2006
07.01.1976	SIBUET Jean, né à Paris le 11.08.1921, ayant demeuré à Aulnay-Sousbois (Paris)	07.01.2006
26.01.1976	A & G CLEMENT, Luxembourg	26.01.2006
02.02.1976	BIRCHEM Jean, né à Dudelange le 11.07.1949, ayant demeuré à Berlin, 33, Flughafenstrasse	02.02.2006
02.02.1976	SIMONE Carmine, né à Barisciano le 15.08.1929, sans domicile connu	02.02.2006
10.02.1976	MULLER Arthur, ayant demeuré à Mamer, 107, Cité Mameranus	10.02.2006
16.02.1976	propriétaire inconnu d'une génisse trouvée à l'abandon vendue publiquement	16.04.2006
25.02.1976	propriétaire inconnu d'une génisse trouvée à l'abandon vendue publiquement	14.04.2006
23.03.1976	propriétaires inconnus de diverses voitures vendues publiquement	23.03.2006
28.04.1976	KORN Nico, ayant demeuré à Esch/Alzette	28.04.2006
04.05.1976	Fagmo S.à r.l.: Joseph SCHETGEN et Fils, 47, rue François Boch	04.05.2006
06.05.1976	propriétaire inconnu d'argent saisi	06.05.2006
24.05.1976	SCHUPP Albert, ayant demeuré à Differten, 42, Hauptstrasse	24.05.2006
04.06.1976	LEAL LOPES Reinaldo, sans domicile connu	04.06.2006
10.06.1976	propriétaires inconnus d'accessoires pour vélomoteurs vendus publiquement	10.06.2006
03.09.1976	Héritiers de Hélène FRISING, née le 23.09.1898, ayant demeuré à Luxembourg, 15, Marché-aux-Herbes et décédée à Ettelbruck le 22.04.1975	03.09.2006
16.09.1976	détenteurs d'actions MAD International Fund S.A.	16.09.2006

Date de la consignation	Noms, qualités et adresses des ayants-droit	Date de la déchéance
22.10.1976	Héritiers de Jean-Pierre ALESCH, né le 17.07.1882 et décédé à Luxembourg le 26.08.1976	22.10.2006
22.11.1976	Héritiers de Sophie SEIDEL, veuve LANNERS, née à Metz le 23.05.1900, ayant demeuré à Differdange et décédée à Luxembourg le 18.10.1976	22.11.2006
22.11.1976	Héritiers de Irmgard VIEGENER, décédée en Allemagne	22.11.2006
23.11.1976	BUCARI Henri, né le 21.04.1941, ayant demeuré à Dudelange, 71, rue des Trevires	23.11.2006
29.11.1976	GRZUNKOV Branko, né à Y-Kali le 5.10.1938, ayant demeuré à Metz, 18 Chemin des Mages	29.11.2006
30.11.1976	VILLATE André, né à Toulouse le 24.01.1948, ayant demeuré à Toulouse, 115, rue Ferertra	30.11.2006
16.12.1976	Héritiers de Albert WALDBILLIG né à Differdange le 26.04.1932, ayant demeuré à Differdange, 105, avenue Charlotte, et décédé le 3.12.1976	16.12.2006

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de septembre 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
LAMESCH Marc, Schuttrange	AGF ASSURANCES AGF LIFE	03.09.2005
FREDERICH Marc, Luxembourg	AME LIFE LUX	29.09.2005
FELTGEN Alfred, Bergem	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.09.2005
MAY Pierre, Differdange	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	12.09.2005
CASTAGNA Edmond, Rumelange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	13.09.2005
FERNANDES DIAS Sofia, Esch-sur-Alzette	BÂLOISE ASSURANCES à l'exception de: Maladie BÂLOISE VIE	12.09.2005
HEYSE Luc, Cap	BÂLOISE VIE	29.09.2005
HOFFMANN LEICK CONSEILS S. à r. l., Moutfort représenté par Mme Monique LEICK, ép. HOFFMANN	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	29.09.2005
KONSBRUCK David, Holzem	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	29.09.2005
KRIER Steve, Aspelt	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	13.09.2005
PRIESTER Monique, ép. LONGHINO, Sanem	BÂLOISE ASSURANCES à l'exception de: Maladie BÂLOISE VIE	12.09.2005
STEMPER Christiane, ép. STEFFEN, Esch-sur-Alzette	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	28.09.2005
ZERROUQ Ben, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES à l'exception de: Maladie BÂLOISE VIE	29.09.2005
AGENCE D'ASSURANCES C&M GOERGEN S. à r. l., Contern, représentée par MM. Constant GOERGEN et Marc GOERGEN	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.09.2005 12.09.2005
BACONNIER Stéphane, Grevenmacher	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
BIRKEL Jean-Claude, Waldbredimus	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005

CARDOSO Isabelle, Dellen	D.K.V. LUXEMBOURG LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	29.09.2005
CUCCA Maryse, Noertzange	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
HEIDERSCHEID Dan, Folschette	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
HURTADO Juan-Miguel, Wasserbillig	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
HURTADO Lucrecia, Grevenmacher	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
SCHINTGEN Marc, Keispelt	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
SCHMITZ Joé, Weiler	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
SCHON Steve, Harlange	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
TERODDE George, Differdange	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
VAN DYCK Gilles, Burden	D.K.V. LUXEMBOURG	14.09.2005
DUHR Michel, Senningerberg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	29.09.2005
HOLTZ Alain, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	28.09.2005
MARON Marcel, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	14.09.2005
SKRIVER Henrik, Alzingen	FOYER INTERNATIONAL	15.09.2005
KREISELMAIER Alfred, Remich	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE	19.09.2005
DO CARMO SILVA Venancio Manuel, Frisange	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	29.09.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de septembre 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
CARDOSO Isabelle, Dellen	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	02.09.2005
DUVINAGE Nicolas, Mamer	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.09.2005
JOHANNS Mandy, ép. DUVINAGE, Mamer	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.09.2003
GOLDSCHMIT Claude, Mamer	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	30.09.2005
MAY Pierre, Differdange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	03.09.2005
DUHR Michel, Senningerberg	LE FOYER ASSURANCES à l'exception de: R.C. Auto et Corps de VTA LE FOYER SANTÉ LE FOYER VIE	28.09.2005
KRIER Steve, Aspelt	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	12.09.2005
FELTGEN Fred, Bergem	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.09.2005
HOLTZ Alain, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	28.09.2005
KREMER Margot, ép. ENGEL, Schifflange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.09.2005
STEMPER Christiane, ép. STEFFEN, Esch-sur-Alzette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	28.09.2005
LAMESCH Marc, Schuttrange	P&V ASSURANCES	03.09.2005

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois d'octobre 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
LEINDECKER Dominique, Luxembourg	ARGENTA LIFE	25.10.2005
DELOGE Jean, Eich	AXA ASSURANCES VIE	25.10.2005
DI LAURO Maria, ép. TOMASINI, Reckange/Mess	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	24.10.2005
GOLDSCHMIT Claude, Mamer	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.10.2005
RODICK Bernard, Bissen	AXA ASSURANCES uniquement: R.C.-Auto et Corps de VTA	24.10.2005
SIMON Marc, Grevenmacher	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	25.10.2005
THAI Quan, Itzig	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	24.10.2005
TOP INSURANCE S.A., Ehlerange, représenté par Mme. Iryna YEDEMSKA	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	25.10.2005
BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, représentée par M. Carlo THILL	FORTIS LUXEMBOURG IARD	24.10.2005
HERR Philippe, Esch-sur-Alzette	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	25.10.2005
AGENCE D'ASSURANCES KLEIN-PETRE S. à r. l., Lorentzweiler, représentée par Mme Josette PETRE, ép. KLEIN	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	24.10.2005
SCHLESSER Ronald, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	24.10.2005
BAUMGARTH Jérome, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	24.10.2005
BOUSSERT Aurélia, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	24.10.2005
DA SILVA MARQUES Olga, Bollendorf-Pont	HAMBURG-MANNHEIMER	24.10.2005
ESSIFI Rhaim, Strassen	HAMBURG-MANNHEIMER	24.10.2005
LOUIS Claude, Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	24.10.2005
MACEDO Sandra, Junglinster	HAMBURG-MANNHEIMER	25.10.2005
SAWASDEE Manatchanok, Mamer	HAMBURG-MANNHEIMER	25.10.2005
GORET Michel, Luxembourg	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	25.10.2005
FEIDT Monique, Alzingen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.10.2005
ISMAILI Ilir, Kopstal	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.10.2005
ROBERT Patrick, Linger	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	24.10.2005
KARLOWSKI Daniela, Bereldange	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE	25.10.2005
DE LA HOZ Nathalie, Roeser	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	24.10.2005
JUNCK Pascale, Strassen	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	25.10.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois d'octobre 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
CLEMENT Pascal, Luxembourg	AGF ASSURANCES	24.10.2005
DELOGE Jean, Luxembourg	AGF LIFE	24.10.2005
DE LA HOZ Nathalie, Roeser	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	24.10.2005

THAI Quan, Itzig	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	24.10.2005
ROBERT Patrick, Linger	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	24.10.2005

Entreprise d'assurances. – «PRIMELUX INSURANCE S.A.». – Agrément pour faire des opérations d'assurances. – Par arrêté ministériel du 25 octobre 2005, l'entreprise d'assurances «PRIMELUX INSURANCE S.A.» avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer, a été agréée pour faire des opérations d'assurances dans les branches suivantes:

– n° 8 Incendie et éléments naturels
– n° 9 Autres dommages aux biens
– n° 13 R.C. générale
– n° 16 Pertes pécuniaires diverses

Entreprise d'assurances. – «PRIMELUX INSURANCE S.A.». – Agrément du directeur. – Par arrêté ministériel du 25 octobre 2005, Monsieur Tomas WITTBJER a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «PRIMELUX INSURANCE S.A.».

Gestionnaire de fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. – Renonciation à l'agrément comme gestionnaire de fonds de pension. – En application de l'article 26 paragraphe 3 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 8 novembre 2005, Monsieur Thierry BAKEN a été autorisé à renoncer à son agrément comme gestionnaire de fonds de pension.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes âgées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 6 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 3 mois à l'organisme gestionnaire Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», ayant son siège à 1, plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» à l'adresse: route de Pétange, L-4645 Niedercorn.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/01/017.

Par arrêté ministériel du 12 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 6 mois, vu le retard de l'exécution des travaux de mise en conformité suite au déménagement du «centre régional d'animation et de guidance» appelé «Muselheem», à l'organisme gestionnaire «Muselheem a.s.b.l.», ayant son siège à 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité de «centre régional d'animation et de guidance» appelé «Muselheem» à l'adresse: 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 29 avril 2005, accordant un agrément limité dans le temps de 6 mois à l'organisme gestionnaire «Muselheem a.s.b.l.», ayant son siège à 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité de «centre régional d'animation et de guidance» appelé «Muselheem» à l'adresse: 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/05/007.

Par arrêté ministériel du 12 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an, vu le retard des travaux de mise en conformité, à Monsieur Robert HEIN, ayant son adresse à 1, rue d'Echternach, L-6550 Berdorf, pour l'exercice de son activité de «logement encadré pour personnes âgées» appelé «Seniors-Résidence Le Chat Botté», à l'adresse: 1, rue d'Echternach, L-6550 Berdorf.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 12 octobre 2004, accordant un agrément limité dans le temps pour 1 an à Monsieur Robert HEIN, pour l'exercice de son activité de «logement encadré pour personnes âgées» appelé «Seniors-Résidence Le Chat Botté», à l'adresse: 1, rue d'Echternach, L-6550 Berdorf.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/03/008.

Par arrêté ministériel du 12 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 6 mois, vu le retard de l'exécution des travaux de mise en conformité suite au déménagement du «centre psycho-gériatrique» appelé «Muselheem», à l'organisme gestionnaire «Muselheem a.s.b.l.», ayant son siège à 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Muselheem» à l'adresse: 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 29 avril 2005, accordant un agrément limité dans le temps de 6 mois à l'organisme gestionnaire «Muselheem a.s.b.l.», ayant son siège à 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig, pour l'exercice de son activité de «centre psycho-gériatrique» appelé «Muselheem» à l'adresse: 12, rue Saint Martin, L-6635 Wasserbillig.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/04/003.

Par arrêté ministériel du 17 octobre 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Stëftung Hëllef Doheem», ayant son siège à 50, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pour l'exercice de son activité d'«appel assistance externe» nommé «Secher Doheem» à l'adresse: 37, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA 02/08/008.

Par arrêté ministériel du 24 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 6 mois à l'organisme gestionnaire «Homes pour personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde asbl», ayant son siège à 19, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pour l'exercice de son activité de «centre intégré pour personnes âgées» sur le site entier à l'adresse: 2, rue de l'Hôpital, L-8509 Rédange-sur-Attert.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro PA/98/01/002.

Par arrêté ministériel du 19 octobre 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Sodhexo Luxembourg S.A.», ayant son siège à 11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, pour l'exercice de son activité de «logement encadré pour personnes âgées» à l'adresse: 30A, rue H. Dunant, L-8024 Strassen.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 29 avril 2005, accordant un agrément limité dans le temps pour 6 mois à l'organisme gestionnaire «Sodhexo Luxembourg S.A.», ayant son siège à 11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, pour l'exercice de son activité de «logement encadré pour personnes âgées» à l'adresse: 30A, rue H. Dunant, L-8024 Strassen.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/99/03/014.

Par arrêté ministériel du 24 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Centre de jour pour seniors Hiirzebierg asbl», ayant son siège social au Centre Kennedy, L-9016 Ettelbruck, pour l'exercice de l'activité de «centre régional d'animation et de guidance» à l'adresse: Centre Kennedy, L-9016 Ettelbruck.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro PA/98/05/008.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services pour personnes handicapées. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 10 octobre 2005, un agrément limité dans le temps est accordé pour une durée de 1 an à l'organisme gestionnaire «Ligue HMC a.s.b.l.» ayant son siège à 82, route d'Arlon, L-8301 Capellen, pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse: 1, Härebiergerstrooss, Bastendorf.

Cet arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 25 novembre 2003, accordant un agrément définitif à l'organisme gestionnaire «Fondation Ligue HMC» pour l'exercice de l'activité de «service d'hébergement» à l'adresse: 1, Härebiergerstrooss, Bastendorf.

L'agrément limité dans le temps est enregistré sous le numéro 9901/8.

Par arrêté ministériel du 24 octobre 2005, un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «Coopérations a.s.b.l.» ayant son siège à 8, rue de la Montagne, L-9538 Wiltz, pour l'exercice de l'activité «service d'information, de consultation et de rencontre» à l'adresse: 8-10, rue de la Montagne, L-9538 Wiltz.

L'agrément définitif est enregistré sous le numéro 0504/5.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 7 octobre 2005, l'agrément définitif a été accordé à la société à responsabilité limitée «Kannergaertchen», pour l'exercice de l'activité «garderie» à l'adresse suivante: Bertrange, 80, route de Longwy.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03342005.

Police Grand-Ducale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Francesco MAGGIPINTO, ingénieur technicien inspecteur principal hors cadre à la police grand-ducale, a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang hors cadre avec effet au 1er novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Nicolas HOFFMANN, ingénieur technicien inspecteur principal à la police grand-ducale, a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang avec effet au 1er novembre 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 9 novembre 2005, Monsieur le Docteur Ludiadia DIYOKA, né le 17 novembre 1951, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 novembre 2005, Monsieur le Docteur Reinhard BILO, né le 17 avril 1960, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Grand-Duché de Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 82 **24 novembre 2005**

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

224e MODIFICATION (25 octobre 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	P	BECOZYME	CPR.PELLIC.		PO	1*60 CPR.SS BLIST.
	P	CEBION BLUTORANGE	CPR.EFF.	1000 MG	PO	1*10 CPR.
	P	CEBION BLUTORANGE	CPR.EFF.	1000 MG	PO	1*20 CPR.
	P	CEBION CITRUS	CPR.EFF.	1000 MG	PO	1*10 CPR.
	P	CEBION CITRUS	CPR.EFF.	1000 MG	PO	1*20 CPR.
	P	CHARBON DE BELLOC	CPS	125 MG	PO	1*36 CPS MOLLES
	P	CYSTINOL-N	SOL.		PO	1*1 SOL. 100 ML
	P	CYSTINOL-N	SOL.		PO	1*2 SOL. 100 ML
	P	DAFLON-500	CPR.ENR.	500 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
H	RR	DUOSOL MIT 4MMOL/L KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEAMOFILTR. 5000 ML
	S	FENTANYL-HEXAL-100 TTS	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*3 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-100 TTS	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*5 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-100 TTS	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*7 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-100 TTS	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*10 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-100 TTS	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*14 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-100 TTS	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*20 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-25 TTS	SYST.THERAP.TD	2,5 MG	TO	1*3 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-25 TTS	SYST.THERAP.TD	2,5 MG	TO	1*5 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-25 TTS	SYST.THERAP.TD	2,5 MG	TO	1*7 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-25 TTS	SYST.THERAP.TD	2,5 MG	TO	1*10 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-25 TTS	SYST.THERAP.TD	2,5 MG	TO	1*14 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-25 TTS	SYST.THERAP.TD	2,5 MG	TO	1*20 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-50 TTS	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*3 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-50 TTS	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*5 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-50 TTS	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*7 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-50 TTS	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*10 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-50 TTS	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*14 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-50 TTS	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*20 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-75 TTS	SYST.THERAP.TD	7,5 MG	TO	1*3 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-75 TTS	SYST.THERAP.TD	7,5 MG	TO	1*5 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-75 TTS	SYST.THERAP.TD	7,5 MG	TO	1*7 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-75 TTS	SYST.THERAP.TD	7,5 MG	TO	1*10 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-75 TTS	SYST.THERAP.TD	7,5 MG	TO	1*14 PATCHES
	S	FENTANYL-HEXAL-75 TTS	SYST.THERAP.TD	7,5 MG	TO	1*20 PATCHES
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*1 AMP. 10 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*5 AMP. 5 ML

	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*6 AMP. 5 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*6 AMP. 10 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*10 AMP. 5 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*10 AMP. 10 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*12 AMP. 5 ML
	RR	FLUMAZENIL-SYNTHON	SOL.INJ.	0,1 MG/1 ML	IV	1*12 AMP. 10 ML
H	R	HEXVIX	PDRE P.PREP.INJ.	85 MG	VE	1*1 VIAL +1*1 VIAL SOLV
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*200 CPR.(FL.)
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*200 CPR.(FL.)
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR	15 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.CLAIR
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.BLANC
	RR	LEXAPRO	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.BLANC
	P	MAG 2 SANS SUCRE	SOL.BUV.		PO	1*20 AMP. 10 ML
	P	MAG 2 SANS SUCRE	SOL.BUV.		PO	1*30 AMP. 10 ML

	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*1 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*2 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*3 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*4 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	5 MG	TO	1*5 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*1 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*2 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*3 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*4 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	10 MG	TO	1*5 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*1 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*2 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*3 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*4 SYST.
	S	NORSPAN	SYST.THERAP.TD	20 MG	TO	1*5 SYST.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*10 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*20 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*30 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*50 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*56 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*98 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*100 CPR.
	S	OXYCONTIN	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	10*10 CPR.
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL 5 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL 20 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL 30 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*4 VIALS 5 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 M	IV	1*4 VIALS 10 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*4 VIALS 20 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*4 VIALS 30 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS 5 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS 10 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS 20 ML
H	RR	PAMIDRONATE-TEVA	SOL.P.PERF.	3 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS 30 ML
	RR	PAROXETINE-GSK	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	PAROXETINE-GSK	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	RR	PAROXETINE-GSK	CPR.PELLIC.	20 MG/10 ML	PO	1*1 FL.VERRE 150 ML
	RR	PAROXETINE-GSK	CPR.PELLIC	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	RR	PAROXETINE-GSK	CPR.PELLIC.	30 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
H	RR	REMODULIN	SOL.P.PERF.	1 MG/1 ML	SC	1*1 VIAL 20 ML
H	RR	REMODULIN	SOL.P.PERF.	2,5 MG/1 ML	SC	1*1 VIAL 20 ML

H	RR	REMODULIN	SOL.P.PERF.	5 MG/1 ML	SC	1*1 VIAL 20 ML
H	RR	REMODULIN	SOL.P.PERF.	10 MG/1 ML	SC	1*1 VIAL 20 ML
	P	SARGENOR A LA VITAMINE C	CPR.A CROQUER		PO	1*10 CPR.
	P	SARGENOR A LA VITAMINE C	CPR.A CROQUER		PO	1*20 CPR.
	P	SARGENOR A LA VITAMINE C	CPR.A CROQUER		PO	1*40 CPR.
	P	SARGENOR A LA VITAMINE C	SOL.BUV.		PO	1*10 AMP. 5 ML
	P	SARGENOR A LA VITAMINE C	SOL.BUV.		PO	1*20 AMP. 5 ML
	P	SARGENOR A LA VITAMINE C	SOL.BUV.		PO	1*40 AMP. 5 ML
	P	SARGENOR ENFANT	SOL.BUV.	0,5 G	PO	1*20 AMP. 5 ML
	P	SARGENOR ENFANT	SOL.BUV.	0,5 G	PO	1*40 AMP. 5 ML
	R	SELOZOK PLUS 100/75	CPR.	95 MG 75 MG	PO	2*28 CPR.
	R	SELOZOK PLUS 200/75	CPR.	190 MG 75 MG	PO	2*28 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*10 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*15 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*20 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*56 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*60 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*98 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*100 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*10 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*14 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*15 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*56 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*98 CPR.
	RR	SERTRALINE-EG	CPR.PELLIC	100 MG	PO	1*100 CPR.
H	RR	SMOFLIPID	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL. 100 ML
H	RR	SMOFLIPID	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL. 250 ML
H	RR	SMOFLIPID	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL. 500 ML
H	RR	SMOFLIPID	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL. 100 ML
H	RR	SMOFLIPID	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL. 250 ML
H	RR	SMOFLIPID	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*10 FL. 500 ML
	R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
	R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
	R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.

R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	TAMSULIJN	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*200 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*60 CPS
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-EG	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*250 CPS
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSIN-HEXAL	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*200 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
R	TAMSULOSINE HCL-KIRON	CPS RET.	0,4 MG	PO	1*200 CPS SS BLIST.
R	VALETTE	CPR.ENR.		PO	1*21 CPR.

	R	VALETTE	CPR.ENR.		PO	3*21 CPR.
	RR	VIVAGLOBIN	SOL.INJ.	16 PC	SC	1*1 AMP. 5 ML
	RR	VIVAGLOBIN	SOL.INJ.	16 PC	SC	1*1 VIAL 10 ML
	RR	VIVAGLOBIN	SOL.INJ.	16 PC	SC	1*10 AMP. 5 ML
	RR	VIVAGLOBIN	SOL.INJ.	16 PC	SC	1*10 VIALS 10 ML
	RR	VIVAGLOBIN	SOL.INJ.	16 PC	SC	1*20 VIALS 10 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*1 FL. 2 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*1 FL. 4 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*1 FL. 14 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*1 FL. 20 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*1 FL. 40 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*3 FL. 14 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*10 FL. 2 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*10 FL. 4 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*10 FL. 14 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*10 FL. 20 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*10 FL. 40 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*15 FL. 14 ML
H	RR	VORINA	SOL.INJ.	25 MG/1 ML	IMIV	1*25 FL. 2 ML
	P	ZIRKULIN MAGEN PASTILLEN	CPR.A SUCER	500 MG	PO	1*10 CPR.
	P	ZIRKULIN MAGEN PASTILLEN	CPR.A SUCER	500 MG	PO	1*40 CPR.
	P	ZIRKULIN MAGEN PASTILLEN	CPR.A SUCER	500 MG	PO	1*90 CPR.

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

P	CODIS NF	CPR.		PO	1*24 CPR.
P	DISPRIL-300	CPR.	300 MG	BU	1*40 CPR.A SUCER
P	DISPRIL-75	CPR.SOL.	75 MG	PO	1*24 CPR.
P	LEMGRIP 650 MENTHOL	PDRE	650 MG	PO	1*12 SACH.
R	RIBOMUNYL	CPR.	PO	1*4 CPR.	
R	RIBOMUNYL	CPR.		PO	3*4 CPR.
R	RIBOMUNYL	GRAN.P.SUSP.		PO	1*4 SACH.
R	RIBOMUNYL	GRAN.P.SUSP.		PO	1*12 SACH.
R	RIBOMUNYL	PDRE P.PREP.INJ.		SC	1*1 FL.LYOPH. +1*1 FL.SOLV.
P	SENOKOT	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.
RR	SPERSADEX COMPOSITUM	COLL.	CO	1*1 COLL. 5 ML	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

RR	CLIVARIN-1750	SOL.INJ.	1,75 UI/0,25 ML	SC	1*5 SERINGUES 0,25 ML
P	CODIS NF	CPR.	PO	1*480 CPR.	
P	DETTOL	CR.	1,31 G/100 ML	TO	1*1 CR. 4,53 KG
P	DETTOL	CR.	1,31 G/100 ML	TO	1*1 CR. 113 G

	P	DETTOL	CR.	1,31 G/100 ML	TO	1*1 CR. 453 G
	P	DISPRIL-300	CPR.SOL.	300 MG	PO	1*480 CPR.
	RR	DOMINAL FORTE	SOL.INJ.	80 MG/4 ML	IM	1*5 AMP.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	200 MCG	BU	1*3 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	200 MCG	BU	1*6 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	200 MCG	BU	1*15 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	200 MCG	BU	1*30 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	400 MCG	BU	1*3 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	400 MCG	BU	1*6 CPR.A SUCER
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	400 MCG	BU	1*15 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	400 MCG	BU	1*30 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	600 MCG	BU	1*3 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	600 MCG	BU	1*6 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	600 MCG	BU	1*15 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	600 MCG	BU	1*30 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	800 MCG	BU	1*3 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	800 MCG	BU	1*6 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	800 MCG	BU	1*15 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	800 MCG	BU	1*30 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1200 MCG	BU	1*3 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1200 MCG	BU	1*6 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A.SIUCER	1200 MCG	BU	1*15 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1200 MCG	BU	1*30 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1600 MCG	BU	1*3 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1600 MCG	BU	1*6 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1600 MCG	BU	1*15 CPR.
	S	FENQUEL	CPR.A SUCER	1600 MCG	BU	1*30 CPR.
	P	LEMGRIP JUNIOR	SUSP.	120 MG /5 ML	PO	1*1 180 ML
	P	LEMGRIP 650 MENTHOL	PDRE	650 MG	PO	1*16 SACH.
	P	LEMGRIP-325	PDRE	325 MG	PO	1*12 SACH.
	P	LEMSIP-650	PDRE	650 MG	PO	1*12 SACH.
H	RR	PRIMENE	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 125 ML
H	RR	PRIMENE	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 200 ML
	R	RIBOMUNYL	AER.		BUIN	1*1 AER. 10 ML
	P	SENOKOT	CPR.	7,5 MG	PO	1*48 CPR.
	P	SENOKOT	GRAN.	27,5 MG /5 G	PO	1*1 GRAN. 170 G

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

	P	ARNICA-HEEL N	GTTES	PO	1*1 GTTES 30 ML
	A U L I E U D E				
	P	ARNICA-HEEL	GTTES	PO	1*1 GTTES 30 ML
	P	ARNICA-HEEL N	GTTES	PO	1*1 GTTES 100 ML
	A U L I E U D E				
	P	ARNICA-HEEL	GTTES	PO	1*1 GTTES 100 ML
	RR	DISCUS COMPOSITUM N MIT KALMIA	SOL.INJ.	MICIVSC	1*5 AMP.
	A U L I E U D E				
	RR	KALMIA COMPOSITUM-HEEL	SOL.INJ.	IMICIVSC	1*5 AMP.
	P	ENGYSTOL N	CPR.	PO	1*50 CPR.
	A U L I E U D E				
	P	ENGYSTOL	CPR.	PO	1*50 CPR.
	P	ENGYSTOL N	CPR.	PO	1*250 CPR.
	A U L I E U D E				
	P	ENGYSTOL	CPR.	PO	1*250 CPR.
	R	EUPHORBIUM COMPOSITUM SN	SOL.INJ.	IMIVSC	1*5 AMP.
	A U L I E U D E				
	R	EUPHORBIUM COMPOSITUM S	SOL.INJ.	IMIVSC	1*5 AMP.
	R	EUPHORBIUM COMPOSITUM SN	SOL.INJ.	IMIVSC	1*10 AMP.
	A U L I E U D E				
	R	EUPHORBIUM COMPOSITUM S	SOL.INJ.	IMIVSC	1*10 AMP.
	R	EUPHORBIUM COMPOSITUM SN	SOL.INJ.	IMIVSC	1*50 AMP.
	A U L I E U D E				
	R	EUPHORBIUM COMPOSITUM-S	SOL.INJ.	IMIVSC	1*50 AMP.
H	RR	KABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.	IV	1*1 SACH. 1440 ML
	A U L I E U D E				
H	RR	KABIVEN PERI	EM.P.PERF.	IV	1*1 SACH. 1440 ML
H	RR	KABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.	IV	1*1 SACH. 1920 ML
	A U L I E U D E				
H	RR	KABIVEN PERI	EM.P.PERF.	IV	1*1 SACH. 1920 ML

H	RR	KABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.		IV	1*1 SACH. 2400 ML
	A U L I E U D E					
H	RR	KABIVEN PERI	EM.P.PERF.		IV	1*1 SACH. 2400 ML
	R	OMIC	GELULES	0,4 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
	A U L I E U D E					
	RR	OMIC	GELULES	0,4 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
	R	XATRAL UNO	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	A U L I E U D E					
	RR	XATRAL UNO	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	R	XATRAL 5 RETARD	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.
	A U L I E U D E					
	RR	XATRAL 5 RETARD	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	AMUKIN	PDRE P.PREP.INJ.	250 MG	IMIV	1*2 FIOLES +1*2 AMP.EAU P.P.I. 2 ML
RR	PRO-DAFALGAN	PDRE P.PREP.PERF.	1 G	IV	1*5 FL.
R	SPERSACARPIN	POMM.	1 PC	CO	1*1 POMM. 5 G

G) L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN A ETE SUSPENDUE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE.

RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*5 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*10 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*20 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*50 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*300 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*500 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*5 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*10 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*20 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*30 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*50 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*300 CPR.

RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	20 MG	PO	1*500 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*2 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*5 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*300 CPR.
RR	BEXTRA	CPR.PELLIC.	40 MG	PO	1*500 CPR.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 83 — 30 novembre 2005

Sommaire

Administration de l'Aéroport. – Examens de promotion 2006. – L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours du mois de mai 2006, des examens de promotion dans les carrières de l'artisan, de l'expéditionnaire technique et du technicien diplômé.

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 Monsieur Olivier CLOOS, ingénieur technicien stagiaire à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommé ingénieur technicien à la même administration à partir du 1er décembre 2005.

Administration des Douanes et Accises. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2005 Monsieur Jean-Claude PEFFER, contrôleur en chef des douanes et accises à la Direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé inspecteur des douanes et accises à la même Direction, avec effet au 1er novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2005 Monsieur Jean-Marie LETSCH, brigadier principal des douanes et accises à la brigade motorisée de Mersch, a été nommé lieutenant des douanes et accises.

Administration de l'Emploi. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Monique TRIERWEILER, inspecteur de direction à l'Administration de l'Emploi, a été nommée inspecteur de direction 1er en rang à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005, Monsieur Pascal LULLINGEN, rédacteur hors cadre à l'Administration de l'Emploi, a été nommé rédacteur principal hors cadre à la même administration.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005 Monsieur Claude STEICHEN, contrôleur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur, affecté à la direction de la même administration, division «Taxe sur la valeur ajoutée – impôts sur les assurances», à partir du 1er novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005 Monsieur Georges KERGER, contrôleur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur, affecté à la direction de la même administration, division «Autres impôts sur la circulation juridique des biens», à partir du 1er novembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 Mademoiselle Carole DÜSSELDORFF, rédacteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommée chef de bureau adjoint à la même administration à partir du 1er décembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 Monsieur Tom JUNGBLUT, rédacteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration à partir du 1er décembre 2005.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Bernard SCHWARTZ, conservateur au bureau des Hypothèques de l'administration de l'enregistrement et des domaines à Diekirch, à partir du 1er février 2006.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Bernard SCHWARTZ préqualifié.

Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Camille WALCH, inspecteur principal 1er en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Diekirch, à partir du 1er février 2006.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Camille WALCH préqualifié.

Administration gouvernementale. – Examen. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera un examen de fin de stage dans la carrière du huissier de salle au cours du mois de février 2006.

Commission de Surveillance du Secteur Financier. – Examen de fin de stage de la carrière moyenne. – La Commission de Surveillance du Secteur Financier organisera en janvier 2006 un examen de fin de stage sanctionnant la formation des cours CSSF des stagiaires de la carrière moyenne.

Conseil de discipline de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils. – Avis. – Par décision du 20 juillet 2005, le Conseil de discipline de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils a infligé à 1) la société anonyme @DEUX S.A., établie et ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 14, rue de la Libération, et 2) à Monsieur Fabrice COLIN, architecte, demeurant à la même adresse, la peine disciplinaire de la suspension pendant la durée de six mois de la profession d'architecte.

La présente publication est faite conformément à l'article 34 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation de professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Le président du Conseil de discipline de
l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils,

Président du tribunal d'arrondissement
de Luxembourg,
Pierre Gehlen

Entreprises d'assurances. – «DB VITA Deutsche Bank Gruppe». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 10 octobre 2005, Monsieur Tomas WITTBJER a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «DB VITA» en remplacement de Monsieur Olivier GASTEBOIS.

Entreprises d'assurances. – «LEX LIFE AND PENSION SA». – Extension d'agrément. – Par arrêté ministériel du 14 novembre 2005, l'entreprise d'assurances «LEX LIFE AND PENSION SA», avec siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, est autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques de la branche:

N° VI) Opérations de capitalisation.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 27 octobre 2005, l'agrément définitif a été accordé à «Haus fir Grouss a Kleng, Betebuerg a.s.b.l.» ayant son siège social à L-3253 Bettembourg, 28 route de Luxembourg, pour l'exercice de l'activité «garderie» à l'adresse suivante: Bettembourg, 28, route de Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01582003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 61582003 perd sa validité avec effet immédiat.

Par arrêté ministériel du 11 octobre 2005 l'agrément a été accordé jusqu'au 31 décembre 2005 à l'association sans but lucratif «Foyer de jour d'Loukleppelcher» ayant son siège au Château de Clervaux, Clervaux pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: L-9711 Clervaux, 92, Grand-rue.

Etant donné que certaines transformations des infrastructures n'ont pas encore pu être réalisées et étant donné que certaines formalités administratives n'ont pas encore été complétées, l'agrément est accordé jusqu'au 31 décembre 2005.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 0142000.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 10142000 perd sa validité avec effet immédidat.

Par arrêté ministériel du 25 octobre 2005, l'agrément définitif a été accordé à «PIWITSCH A.s.b.l.» ayant son siège social à L-5215 Sandweiler, 2, Am Stawee, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: L-5215 Sandweiler, 2, Am Stawee.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01532003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 11532003 perd sa validité avec effet immédiat.

Notariat. – Jury d'examen de fin de stage des candidats notaires. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 15 novembre 2005, ont été nommés membres effectifs du jury d'examen de fin de stage des candidats notaires pour une durée de trois ans, avec effet au 14 février 2006:

– Maître Frank BADEN, notaire à Luxembourg
– Maître Paul BETTINGEN, notaire à Niederanven
– Maître Henri BECK, notaire à Echternach
– Maître Marc LECUIT, notaire à Rédange-sur-Attert
– Madame Edmée CONZEMIUS, premier conseiller à la Cour d'appel.

Ont été nommés membres suppléants du même jury d'examen pour une durée de trois ans, avec effet au 14 février 2006:

– Maître Jacques DELVAUX, notaire à Luxembourg
– Maître Christine DOERNER, notaire à Bettembourg
– Maître Alex WEBER, notaire à Bascharage
– Maître Martine WEINANDY, notaire à Clervaux
– Monsieur Etienne SCHMIT, premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Monsieur le Docteur Laurent CASTERS, né le 13 août 1971, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en cardiologie et angiologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Madame Gabriele KISS ép. JACQUE, née le 25 avril 1963, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Monsieur le Docteur Joachim POHL, né le 7 août 1967, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Madame le Docteur Marie-Paule SCHNEIDER, née le 23 avril 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Santé. – Médecine Vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Madame le Docteur Sandy FLEMING, née le 27 mars 1976, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Madame le Docteur Martine JOURET, née le 24 septembre 1955, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 novembre 2005, Madame le Docteur Bérit MAJERES, née le 13 décembre 1976, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Service d'économie rurale. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Georges PÜTZ, inspecteur principal 1er en rang au Service d'économie rurale, avec effet au 1er avril 2006.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Georges PÜTZ préqualifié.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 84 | 2 décembre 2005

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 2005 portant approbation des statuts du groupement local de coopération transfrontalière, dénommé «Zweckverband Internationales Sport-, Kultur- und Freizeitzentrum Ralingen-Rosport».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 12 mai 1997 portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République fédérale d'Allemagne, la République française et la Confédération Suisse, agissant au nom des cantons de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie et du Jura sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales et organismes publics locaux, fait à Karlsruhe, le 23 janvier 1996;

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu la délibération du conseil communal de Rosport du 17 août 2005 aux termes de laquelle ledit corps a adopté les statuts d'un groupement local de coopération transfrontalière regroupant ladite commune et la commune de Ralingen (Rhénanie-Palatinat) en vue de la création et de la gestion communes d'infrastructures à vocation sportive, culturelle et de loisirs;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. La commune de Rosport est autorisée à participer, ensemble avec la commune allemande de Ralingen, au groupement local de coopération transfrontalière, dénommé «Zweckverband Internationales Sport-, Kultur- und Freizeitzentrum Ralingen-Rosport».

Le groupement local de coopération transfrontalière prénommé a pour objet:

– la construction et la gestion des infrastructures de loisirs et de sports à Ralingen-Rosport;
– la restructuration, le développement et la promotion des domaines des loisirs et du tourisme;
– des coopérations ponctuelles dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de la formation des adultes.

Art. 2. Les statuts auxquels le conseil communal de Rosport a adhéré déterminent les conditions et modalités de fonctionnement et de financement du groupement. Ces statuts font partie intégrante du présent arrêté.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 25 novembre 2005.
Henri

ANNEXE

Verbandssatzung

Auf der Grundlage der zwischen der Gemeinde Rosport (Luxemburg) und der Ortsgemeinde Ralingen (Deutschland) geschlossenen Kooperationsvereinbarung vom 17.08.2005 und vorbehaltlich der gemäß Artikel 1 Abs. 1 des Gesetzes vom 23.02.2001 betreffend die Gemeindesyndikate von der Gemeinde Rosport einzuholenden großherzoglichen Genehmigung, errichtet die Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion mit Sitz in Trier, gemäß Artikel 8 Abs. 2 und 3 i. V. m. Artikel 11 Abs. 2 des „Karlsruher Übereinkommens" vom 23.01.1996, dem durch Gesetz des Landes Rheinland-Pfalz vom 17.12.1996 (GVBl. 1997 S. 9) und Gesetz des Großherzogtums Luxemburg vom 27.05.1997 (Mémorial A Nr. 38 vom 27.05.1997, S. 1409) zugestimmt wurde, i. V. m. § 5 Abs. 1 Nr. 3 des Zweckverbandsgesetzes (ZwVG) vom 22.12.1982 (GVBl. S 476) in der derzeit gültigen Fassung, den grenzüberschreitenden

„Zweckverband Internationales Sport-, Kultur- und Freizeitzentrum Ralingen-Rosport"

und stellt die nachfolgende Verbandssatzung fest:

Artikel 1 – Mitglieder

Mitglieder des grenzüberschreitenden Zweckverbandes sind die Gemeinde Rosport (Luxemburg) und die Ortsgemeinde Ralingen (Deutschland).

Artikel 2 – Aufgaben

Der Zweckverband verfolgt folgende Ziele:

– Bau und Management der Freizeit- und Sportanlagen Ralingen-Rosport
– Neustrukturierung, Weiterentwicklung und Vermarktung der Freizeit- und Tourismusbereiche
– Fallbezogene Zusammenarbeit im Bereich Kultur, der Jugendpflege und der Erwachsenenbildung

Artikel 3 – Name, Sitz, Verbandsgebiet

1. Der Zweckverband führt den Namen:
   „Zweckverband Internationales Sport-, Kultur- und Freizeitzentrum Ralingen-Rosport“
2. Sitz des Verbandes ist Ralingen.
3. Das Verbandsgebiet umfasst das Gebiet der Mitglieder des Zweckverbandes.

Artikel 4 – Verbandsorgane

Der Zweckverband hat folgende Organe:

– Die Verbandsversammlung
– Den Verbandsvorsteher
– Den stellvertretenden Verbandsvorsteher

Artikel 5 – Verbandsversammlung

1. Die Verbandsversammlung besteht aus dem gesetzlichen Vertreter der Ortsgemeinden Ralingen und der Gemeinde Rosport als den geborenen Vertretern sowie jeweils drei weiteren Vertretern der Mitgliedskörperschaften, die nach dem jeweiligen Landesrecht gewählt und entsendet werden. Jeder Vertreter hat eine Stimme. Die Stimmen eines Verbandsmitgliedes können nur einheitlich abgegeben werden. Die Ausübung des Stimmrechtes eines Vertreters eines Verbandsmitgliedes kann auf einen anderen Vertreter desselben Verbandsmitgliedes übertragen werden.

2. Der Bürgermeister der Verbandsgemeindeverwaltung Trier-Land oder ein von ihm beauftragter Bediensteter nimmt an den Sitzungen der Verbandsversammlung mit beratender Stimme teil.

3. Als Verfahrens- und Rechtsgrundlage gelten, soweit nach dem Karlsruher Übereinkommen nichts anderes bestimmt wird, die Bestimmungen des Zweckverbandsgesetzes und, soweit in diesem darauf verwiesen wird, die Gemeindeordnung für Rheinland-Pfalz in der jeweils geltenden Fassung.

4. Die Verbandsversammlung tagt bei Bedarf, mindestens jedoch zweimal im Jahr.

Die Sitzungen der Verbandsversammlung sind grundsätzlich öffentlich. Über jede Sitzung ist eine Niederschrift zu fertigen.

5. Die Verbandsversammlung ist beschlussfähig, wenn jedes Mitglied vertreten ist.

Die Einberufung der Verbandsversammlung erfolgt durch den Verbandsvorsteher. Die Einladung geht den Vertretern mindestens vier volle Tage vor dem Sitzungstag zu.

6. Beschlüsse der Verbandsversammlung können im Hinblick auf die gebundene Stimmabgabe nur einstimmig gefasst werden.

7. Die Verbandsversammlung beschließt:

– die Änderung der Verbandssatzung
– die Geschäftsordnung
– den jährlich aufzustellenden Haushaltsplan
– die Ausführungs-, Finanzierungs- und Betriebspläne
– die Vergabe von Aufträgen
– den Abschluss von Rechtsgeschäften
– die Jahresrechnung und Entlastung des Verbandsvorstehers und dessen Stellvertreters, sowie der geschäftsführenden Verwaltung
– die Bestimmung von Sachverständigen zur Bestätigung der Haushaltsrechnung und des Jahresabschlusses
– die Eröffnung von Rechtsstreitigkeiten

Artikel 6 – Öffentliche Bekanntmachung

Öffentliche Bekanntmachungen des Zweckverbandes erfolgen im Amtsblatt der Verbandsgemeinde Trier-Land und im öffentlichen Aushang der Gemeinde Rosport (Luxemburg).

Artikel 7 – Verbandsvorsteher und Stellvertreter

1. Der Verbandsvorsteher und sein Stellvertreter werden von der Verbandsversammlung für die Dauer von 5 Jahren gewählt.

Das Vorschlagsrecht für den Verbandsvorsteher hat die Ortsgemeinde Ralingen; das Vorschlagsrecht für den Stellvertreter hat die Gemeinde Rosport.

2. Der Verbandsvorsteher leitet die Verbandsversammlung. Er vertritt den Verband nach außen.

Artikel 8 – Verbandsverwaltung und Rechnungswesen

1. Die Verwaltungs- und Kassengeschäfte des Zweckverbandes werden von der Verbandsgemeindeverwaltung Trier-Land mit Sitz in Trier, Gartenfeldstraße 12, gegen Kostenerstattung geführt.

Die Kostenregelung und die Veranschlagung im Haushalt erfolgt im Einvernehmen mit dem Zweckverband.

2. Die Haushalts- und Kassenführung des Zweckverbandes erfolgt nach den in Rheinland-Pfalz geltenden Regeln der öffentlichen Haushaltsführung (Kommunales Haushaltsrecht).

Artikel 9 – Finanzierung

1. Die Finanzierung des Zweckverbandes erfolgt durch

- Einnahmen aus erbrachten Leistungen
- Zuweisungen, Zuschüsse, Spenden, Sponsoren
- Sonstige gesetzlich zulässige Einnahmen
- Umlage der Verbandsmitglieder, die in der jeweiligen Haushaltssatzung nach dem Prinzip des Vorteilsausgleiches festgelegt wird unter Berücksichtigung der Ausführungs-, Finanzierungs- und Betriebspläne nach Maßgabe des Absatzes 2
- Darlehensaufnahme

2. Die Finanzierungsanteile jeder durchzuführenden Maßnahme und die Folgekosten werden im Rahmen des Ausführungs-, Finanzierungs- und Betriebsplanes festgelegt. Darin sind alle finanziellen Auswirkungen auf den Verband und die beteiligten Verbandsmitglieder darzustellen.

Diese Pläne sind von den zuständigen Aufsichtsbehörden der Verbandsmitglieder zu bestätigen.

3. Der Verband darf Darlehen nur aufnehmen, wenn eine andere Finanzierung nicht möglich ist oder wirtschaftlich unzweckmäßig wäre. Darlehen dürfen nur für Investitionen, Investitionsförderungsmaßnahmen oder zur Umschuldung aufgenommen werden. Die Darlehensverpflichtungen dürfen die dauernde Leistungsfähigkeit des Verbandes und ihrer Mitglieder nicht übersteigen.

4. Die Begleichung der Verbandsumlage erfolgt durch vierteljährliche Abschlagszahlungen zu Beginn jedes Quartals. Die Verbandsmitglieder stellen in ihren Haushaltsplänen die Umlagebeträge bereit. Der Umlageanteil jedes Verbandsmitgliedes richtet sich nach den im Einzelfall festzulegenden Finanzierungsanteilen gemäß Abs. 2.

Artikel 10 – Eigentumsverhältnisse

1. Die baulichen Maßnahmen in Deutschland und Luxemburg können in das Eigentum des Zweckverbandes übernommen oder durch langfristige Nutzungsverträge mit Entschädigungsregelung abgesichert werden.

2. Die Verbandsmitglieder behalten an allen Anlagen, die nicht im Eigentum des Verbandes stehen, uneingeschränktes Eigentum nach Maßgabe des jeweiligen nationalen Rechts.

Artikel 11 – Sprache

Als offizielle Sprache wird die deutsche Sprache festgelegt.

Artikel 12 – Vertragsdauer, Auflösung, Haftung,

1. Der Zweckverband wird erstmals auf die Dauer von 30 Jahren gebildet.

Der Vertrag verlängert sich um jeweils 10 Jahre, sofern er nicht mit einer Frist von 2 Jahren zum jeweiligen Laufzeitende von einer Vertragspartei gekündigt wird.

2. Die Auflösung des Zweckverbandes kann nur aufgrund einstimmigen Beschlusses der Verbandsversammlung erfolgen und bedarf der Zustimmung der Verbandsmitglieder sowie der Bestätigung der Errichtungsbehörde (Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Trier).

In diesem Fall findet eine Vermögensauseinandersetzung durch die Verbandsversammlung statt. Diese hat sich an den in Artikel 9 Abs. 2 festgelegten Kriterien zu orientieren.

3. Im Falle von Schwierigkeiten oder der Auflösung des Zweckverbandes haften die Gebietskörperschaften im Verhältnis ihrer früheren Beteiligung. Die Haftung der Mitgliedskörperschaften des Zweckverbandes für dessen Verbindlichkeiten bleibt bis zu deren Erfüllung bestehen.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 85 **7 décembre 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 16 novembre 2005 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études secondaires, session 2006.

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires;

Arrête:

Art. 1er. La session de l'examen de fin d'études secondaires pour l'année scolaire 2005-2006 s'ouvre le 1er décembre 2005;

Art. 2. Sont nommés commissaires du Gouvernement:

a) pour les sections latin-langues vivantes et langues vivantes **(A)** et pour les sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales **(G)**: **Monsieur Edouard RIES**, professeur, chargé de mission au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

b) pour les sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique **(B)** et pour les sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques **(C)**: **Monsieur Gérard ZENS**, professeur, chargé de mission au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;

c) pour les sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques **(D)**, pour les sections latin-arts plastiques et arts plastiques **(E)** et pour les sections latin-musique et musique **(F)**: **Monsieur Jeannot HANSEN**, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

I. Athénée de Luxembourg

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur; Mmes et MM. Julie-Suzanne BAUSCH, Jean-Marie CHRISTEN, René COLBACH, Danièle DISIVISCOUR, Christiane FELTEN, Pierre HORNICK, Edouard KAYSER, Romain LAMBERT, Michèle MARC, Alain SINNER, Guy STAUDT, Albert WEIMERSKIRCH, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Véronique IGEL, Carlo KLEIN, Claude SCHMIT, Armand THILL, Danièle WARNIER, Romain WEINS, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Joseph SALENTINY, directeur adjoint; Mmes et MM. André BIELL, Emile GÉRARD, Jean-Claude HEMMER, Pierre HIRTZ, Claude JUNG, Claudine MARGUE, Véronique PROBST, Claude SCHMIT, Guy STAUDT, Armand THILL, Christiane THILL, Albert WEIMERSKIRCH, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Julie-Suzanne BAUSCH, Jacques BIWER, Rita BRUCHER, Anne-Marie GERGES, Claude HEISER, Carlo KLEIN, André MOUSSET, Joseph REISDOERFER, Guy THILL, Gérard WAGENER, Daniel WEILER, Romain WEINS, Guy WEIRICH, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Joseph SALENTINY, directeur adjoint; Mmes et MM. Roland FRITZ, Emile GÉRARD, Claude JUNG, Joseph REISDOERFER, Gaby REITER, Elisabeth SCHMIT, Guy STAUDT, Armand THILL, Guy WEIRICH, Thierry WEIRIG, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. André BIELL, Jacques BIWER, Renée FERNANDES, Anne-Marie GERGES, Joseph HEINRICY, Edouard KAYSER, Serge KELSEN, Carlo KLEIN, Monique KRIER, Claudine MARGUE, Claude MEISCH, Véronique PROBST, Carlo SCHMARTZ, Claude SCHMIT, Christiane THILL, Jacqueline TURMES, Albert WEIMERSKIRCH, Romain WEINS, professeurs;

d) commission supplémentaire pour les sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Joseph SALENTINY, directeur adjoint; Mmes et MM. Jacques BIWER, Rita BRUCHER, Marianne DONDELINGER, Claude JUNG, Carlo KLEIN, Monique KRIER, André MOUSSET, Elisabeth SCHMIT, Gérard WAGENER, Guy WEIRICH, Thierry WEIRIG, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Roland FRITZ, Emile GÉRARD, Anne-Marie GERGES, Joseph HEISBOURG, Claude HEISER, René KAYSER, Claudine MARGUE, Véronique PROBST, Joseph REISDOERFER, Gaby REITER, Claude SCHMIT, Guy STAUDT, Armand THILL, Christiane THILL, Albert WEIMERSKIRCH, Romain WEINS, professeurs;

e) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Joseph SALENTINY; Mmes et MM. Cyrille BRANDENBOURGER, Marco BREYER, Rita BRUCHER, Elisabeth HAMILIUS, Pierre HORNICK, René KAYSER, Christiane KLEIN, Romain WEINS, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. René BARTHEL, Jean-Claude DELAGARDELLE, Carlo KLEIN, Charles MEDER, Claude SCHMIT, Alain SINNER, Guy STAUDT, Armand THILL, Guy THILL, Jacqueline TURMES, Albert WEIMERSKIRCH, professeurs;

f) sections latin-arts plastiques et arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur; Mmes et MM. Colette AUDRY, Julie-Suzanne BAUSCH, Joseph HEISBOURG, Claude HEISER, Vera LECUIT, Marcelle MEDERNACH, Marie-France PHILIPPS, Francis REITZ, Jean-Claude SALVI, Claude SCHMIT, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Jacques BIWER, Marianne DONDELINGER, Renée FERNANDES, Isabelle HEISCHBOURG, Diane POLFER, Véronique PROBST, Gaby REITER, Sylvère SYLVESTRIE, Albert WEIMERSKIRCH, Romain WEINS, Thierry WEIRIG, Guy WEIRICH, professeurs;

g) sections latin-musique et musique (F):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur; Mmes et MM. Anne-Marie GERGES, Isabelle HEISCHBOURG, Gaston KAAS, Vera LECUIT, Gaby REITER, Francis REITZ, Marie-Paule SCHROEDER, Christiane THILL, Thierry WEIRIG, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Colette AUDRY, Julie-Suzanne BAUSCH, Jacques BIWER, Marianne DONDELINGER, Joseph HEISBOURG, Claude HEISER, Véronique PROBST, Joseph REISDOERFER, Jean-Claude SALVI, Claude SCHMIT, Guy WEIRICH, professeurs;

h) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur; Mmes et MM. René BARTHEL, Marco BREYER, Carlo KLEIN, Claude SCHMIT, Fernand SCHREIBER, Alain SINNER, Guy STAUDT, Armand THILL, Guy THILL, Anne TOMASSINI, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Cyrille BRANDENBOURGER, Rita BRUCHER, Mario FIORETTI, Jean-Marie FISCHER, Pascal GEISEN, Elisabeth HAMILIUS, Jeannot HANSEN, Pierre HORNICK, René KAYSER, Christiane KLEIN, Charles MEDER, Nicole RECKINGER, Jean-Claude SALVI, Guy STAUDT, Albert WEIMERSKIRCH, Romain WEINS, professeurs;

II. Lycée classique de Diekirch

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Jos EILENBECKER, directeur adjoint; Mmes et MM. Marianne DELAGARDELLE, Marie-Rose WIRTZ, Victor MOUSEL, Marc WEIS, Carine BENTZ, Maggy KEMP, Frank KIRSCH, Robert FLAMMANG, Pierre TURMES, Julie-Suzanne BAUSCH, Christiane COLLING, Libera GAMBUTO, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marie-Rose WIRTZ, Mandy FRETZ, Dominique DU FAYS, Michel MILLOCH, Joseph MAILLIET, Micheline SCHILTGES, Hubert BAULER, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur; Mmes et MM. Gaby SCHILZ, Véronique PROBST, Tessy THEIS, Michel MILLOCH, Hubert BAULER, André GROSBUSCH, Libera GAMBUTO, Pascal ZEIHEN, Nico METZLER, Jean-Claude WEBER, Joseph MAILLIET, Paul SCHEUER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Ernest BREUSKIN, Gaby SCHILZ, Monique MOUSEL, Gaby WECKERING, Jean-Claude KRACK, Pierre TURMES, Karin PROBST, Jean KERGER, Jeannot KETTEL, Claude BODSON, Geneviève HARLES, Charles LEYTEM, Joseph HEINEN, Francis MASSEN, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur; Mmes et MM. Gaby SCHILZ, Gaby WECKERING, Jacques DAHM, Jean-Claude KRACK, Michel MILLOCH, Hubert BAULER, André GROSBUSCH, Libera GAMBUTO, Frank EYSCHEN, Marc KERSCHENMEYER, Julie-Suzanne BAUSCH, Roland FALTZ, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Ernest BREUSKIN, Raymond LAMBERTY, Véronique PROBST, Henri WIES, Claudine HEIN, Tessy THEIS, Pierre TURMES, Jos MARCUS, Jean KERGER, Jeannot KETTEL, Joseph HEINEN, Marcel KRAMER, professeurs;

d) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur; Mmes et MM. Raymond LAMBERTY, Henri WIES, Jean KERGER, André GROSBUSCH, Pascal ZEIHEN, Jean-Claude BRACHMOND, Joseph MAILLIET, Jean-Marie FISCHER, Pierre TURMES, Jean-Marie FISCHER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Romain DOCKENDORF, Gaby SCHILZ, Isabelle OBERLE, Lucien OLINGER, Hubert BAULER, Jeannot KETTEL, Joseph HEINEN, Martine BENDER, Michel MILLOCH, professeurs;

e) sections latin-arts plastiques et arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Joseph EILENBECKER, directeur adjoint; Mmes et MM. Raymond LAMBERTY, Gaby WECKERING, Hubert BAULER, Marguerite WAGENER, Norbert COLLING, Georges FAUTSCH, Ernest GAASCH, Tilly LAMESCH, Joseph HEINEN, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Ernest BREUSKIN, Raymond LAMBERTY, Raymond STREICHER, Véronique PROBST, Florence MARXEN, Jean KERGER, Fabienne GUTENKAUF, Maryse PUNDEL, Gérard CLAUDE, Mariette RIES, Martine HEMMER, Claude DU FAYS, Joseph MAILLIET, professeurs;

f) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Jean-Claude HAVE, directeur adjoint; Robert BOHNERT, directeur, Mmes et MM. Fernand WEILER, Isabelle OBERLE, Raphaël HARF, Monique KREMER, Jean-Marie MAJERUS, Monique MARECHAL, Julie-Suzanne BAUSCH, Jean-Marie FISCHER, Michel MILLOCH, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Claude LION, Dany POECKES, Fabienne GUTENKAUF, Sylvie BACHE, Michèle UHRES, Alfred BOVE, Carlo LAMBERT, Joseph MAILLIET, Pierre TURMES, Martine BENDER, professeurs;

g) commission supplémentaire pour les sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: Monsieur Jean-Claude HAVE, directeur adjoint; Mmes et MM. Jo SPIELMANN, Conny ENGEL, Fabienne GUTENKAUF, Maggy KEMP, Michèle UHRES, Alfred BOVE, Carlo LAMBERT, Joseph MAILLIET, Pierre TURMES, Martine BENDER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Aly TRAUSCH, Joe LEYDER, Raphaël HARF, Léon DUREN, Monique KREMER, Jean-Marie MAJERUS, Monique MARECHAL, Julie-Suzanne BAUSCH, Jean-Marie FISCHER, Michel MILLOCH, professeurs;

III. Lycée classique d'Echternach

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M, Henri TRAUFFLER, directeur; Mmes et MM. Marie-Paule EICHER ép. HESS, Denise EWERS, Stéphanie GEISEN, Lucien HARTUNG, Fernand HAUER, Danielle HOFFELT ép. SINNER, Annette KEIFFER ép. SCHROEDER, Paul KEILEN, Joseph SCHMIT, Roger SCHMIT, Jean SCHROEDER, Marion WEYDERT ép. CASAGRANDE, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Nathalie BURG ép. SCHMIT, Jean-Claude DEGRELL, Robi GOTTLIEB, Yvonne PUNDEL, Annik SCHANK ép. FEIERSTEIN, Manon SIMON ép. MOLINARO, Jean-Luc THILL, René THILL, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M, Henri TRAUFFLER, directeur; Mmes et MM. Gilbert BRACONNIER, Ali CASEL, Jean-Paul DEMUTH, Ben FABER, Fernand HAUER, Roger KLEIN, Roger SCHMIT, Jean SCHROEDER, Pierre SUNNEN, Rita WATGEN ép. CONZEMIUS, Viviane WILGÉ, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Elisabeth BOEVER ép. BIWER, Alex HASTERT, Nathalie MEDERNACH ép. FISCH, Jean-Paul MERTZ, Alain MULLER, Edmond NEU, Roger RECHT, Marianne SCHWARTZ ép. KLEIN, Manon SIMON ép. MOLINARO, Henri WINCKEL, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Romain NEHS, directeur adjoint; Mmes et MM. John BREDEN, Jean-Claude DEGRELL, Gaby GEIMER ép. MASSARD, Alex HASTERT, Nathalie MEDERNACH ép. FISCH, Jeannot NESEN, Edmond NEU, Jean SCHROEDER, Marianne SCHWARTZ ép. KLEIN, Rita WATGEN ép. CONZEMIUS, Viviane WILGÉ, Henri WINCKEL, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Elisabeth BOEVER ép. BIWER, Gilbert BRACONNIER, Jean-Paul DEMUTH, Ben FABER, Fernand HAUER, Roger RECHT, Maria RENNEL ép. RUMANYIKA, Roger SCHMIT, Manon SIMON ép. MOLINARO, André SOSSON, Pierre SUNNEN, Claudine WOLFF ép. BERTEMES, professeurs;

d) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Romain NEHS, directeur adjoint; Mmes et MM. Jos BERTEMES, Alex HASTERT, Annette KEIFFER ép. SCHROEDER, Alex KRÜGER, Jeannot NESEN, Jean SCHROEDER, Manon SIMON ép. MOLINARO, André SOSSON, Jean-Luc THILL, Lucien WERDEL, professeurs; Fränk SCHMIT, candidat-professeur;

membres suppléants: Mmes et MM. Sandrine AIT-SI-AHMED, Fernand HAUER, Jean-Paul MERTZ, Roger RECHT, Anne-Marie REUTER, René THILL, Vera WANTZ ép. MORGEN, Henri WINCKEL, Jean-Claude ZEIEN, Françoise ZIMMER ép. KERSCH, professeurs;

e) sections latin-arts plastiques et arts plastiques (E):

membres effectifs: Romain NEHS, directeur adjoint, Mmes et MM. Fernand BERG, Carlo GITT, Jean-Paul MIRKES, Michèle PLETSCHETTE ép. MULLER, Simone REUTER, Jean SCHROEDER, Charles SIMON, Andrée STAAR ép. CATAFAGO, Georges URWALD, Henri WINCKEL, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Ben FABER, Jean-Marie KIEFFER, Maria RENNEL ép. RUMANYIKA, Annik SCHANK ép. FEIERSTEIN, Edmond SCHINTGEN, Manon SIMON ép. MOLINARO, Jean-Luc THILL, Joseph THILL, professeurs;

f) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Henri TRAUFFLER, directeur; Mmes et MM. Pascal DOHN, Robi GOTTLIEB, Fernand HAUER, Michaël MEYER, Jean-Paul MIRKES, Simone REUTER, Jean SCHROEDER, Charles SIMON, Jean-Luc THILL, Joseph THILL, René THILL, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marie-Paule EICHER ép. HESS, Carlo GITT, Alex HASTERT, Annette KEIFFER ép. SCHROEDER, Edmond SCHINTGEN, Roger SCHMIT, Manon SIMON ép. MOLINARO, André SOSSON, Lucien WERDEL, Jean-Claude ZEIEN, professeurs;

IV. Lycée de garçons de Luxembourg

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, directrice adjointe, Marie-Hélène BAULER, Raymond SCHILLING, Roland HARSCH, Jean KRIER, Janine GOEDERT, Alex CARMES, Colette WAGNER, Jeanne STEINMETZER, Eugène SCHMIT, Gabrielle MANTZ, Christiane HOTTUA, Giancarlo DE TOFFOLI, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Danièle ADAM, Christiane KONSBRUCK, Marie-Anne THOMMES, Roland MOES, Paul DIRKES, Fernand HEINTZ, Karin FELTGEN, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, Martine CALMES, Viviane LORANG, Emile HOFFMANN, Gabrielle MANTZ, Fernand HEINTZ, Karin FELTGEN, Guy GREISEN, André BERNS, Pascal DAMAN, Roger PERMANTIER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Thésy TOCKERT, Pierre MERGEN, Gérard FEIDER, Lydie LAMBORELLE, Marthe THILL, Paul DIRKES, Christiane HOTTUA, Giancarlo DE TOFFOLI, Jean-Henri SEIL, Jean-Paul ZANTER, Edmond GOERGEN, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, directrice adjointe, Thésy TOCKERT, Jean-Paul HOFFMANN, Lydie LAMBORELLE, Gabrielle MANTZ, Fernand HEINTZ, Karin FELTGEN, Joseph EYSCHEN, Jean-Paul ZANTER, Edmond GOERGEN, Edouard RIES, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Pierre MERGEN, Gérard FEIDER, Viviane LORANG, Emile HOFFMANN, Marthe THILL, Paul DIRKES, Christiane HOTTUA, Giancarlo DE TOFFOLI, Camille LAMBORELLE, Pascal DAMAN, Roger PERMANTIER, Liliane SCHROEDER, professeurs;

d) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, directrice adjointe, Jean-Claude FRISCH, Jean DELVAUX, Carlo BERNARD, Gabrielle MANTZ, Fernand HEINTZ, Pierrot KAILS, Camille HAUFFELS, Michèle REINERT, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marcel BOHLER, Monique HITZKY, Diane LAUTERBOUR, Paul DIRKES, Annik SCHON, Jean-Claude BREMER, professeurs;

e) sections latin-arts plastiques et arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, directrice adjointe, Pierre MERGEN, Gérard FEIDER, Marthe THILL, Jean-Paul NILLES, Jean-Henri SEIL, Myriam SCHMIT, Marianne THILGES, Georges FISCHER, Michèle LENTZ, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Thésy TOCKERT, Viviane LORANG, Emile HOFFMANN, Lydie LAMBORELLE, Roland WARKEN, Lydie BINTENER, Gilles JUNIUS, professeurs;

f) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, directrice adjointe, Jean-Louis SCHAMMO, Raymond WAGNER, Diane LAUTERBOUR, Paul DIRKES, Annik SCHON, Karin MODERT, Giancarlo DE TOFFOLI, Karin FELTGEN, Guy HOFFMANN, Marianne THILGES, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Jean-Claude FRISCH, Jean DELVAUX, Carlo BERNARD, Gabrielle MANTZ, Fernand HEINTZ, Claude SCHOCK, Gerry ELS, Claude MOYEN, professeurs;

g) commission supplémentaire pour les sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur; Mmes et MM. Coryse SIMON, directrice adjointe, Marcel BOHLER, Monique HITZKY, Alex CARMES, Jean-Paul NILLES, Annik SCHON, Claude SCHOCK, Karin FELTGEN, Giancarlo DE TOFFOLI, Gerry ELS, Claude MOYEN, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Jean-Louis SCHAMMO, Raymond WAGNER, Romaine ALESCH, Gabrielle MANTZ, Christiane HOTTUA, Karin MODERT, Guy HOFFMANN, Marianne THILGES, professeurs;

V. Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur, Mmes et MM. Pia REIMEN, Patrick ENGEL, Jean-Jacques SCHMOETTEN, Patrick KRINGS, Adrienne PEPORTÉ, Frédéric ANTONINI, Sonia THILL, Jos BOGGIANI, Jean-François HAAS, Norbert CAMPAGNA, Fernand MEDERNACH, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marc SCHMITZ, Alexis WERNÉ, Doris FEIEREISEN, Marthe BREISTROFF, Elvire WILHELMUS, André HOFFMANN, Yves MONVILLE, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Nico DECKER, directeur adjoint, MM. Fernand BARNICH, Roland FORC, Fernand PÜTZ, Luc BIMMERMANN, Albert CLEMENT, Pascal BERMES, Carlo BAUER, André HOFFMANN, Jean-Marie PEIFFER, Gérard TESSARO, Fernand MEDERNACH, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Renée KRANTZ, Ed. MAROLDT, Gaston ROLLINGER, Gary LEGERIN, Jean-Marc LANTZ, Martine KÜNZER, Liliane MAROLDT, Vera HÉRIN, Marc CHARPENTIER, Jean-François HAAS, Henri WINCKEL, Julien PETERS, Fernand WAGNER, Yves MONVILLE, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur, Mmes et MM. Renée KRANTZ, Gary LEGERIN, Martine KUNZER, Venant WILHELM, Paul WILWERS, Fernand SCHMIT, Henri WINCKEL, Julien PETERS, Fernand WAGNER, Fernande OLINGER, Yves MONVILLE, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Fernand BARNICH, Ed. MAROLDT, Gaston ROLLINGER, Roland FORC, Jean-Marc LANTZ, Tom HENGEN, Fernand PÜTZ, Liliane MAROLDT, Vera HÉRIN, Lucie FERRES, Elvire WILHELMUS, André HOFFMANN, Jean-Marie PEIFFER, Gérard TESSARO, Nico SCHNEIDER, Marc MAY, Fernand MEDERNACH, professeurs;

d) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Nico DECKER, directeur adjoint, Mmes et MM. Marc SCHMITZ, Alexis WERNÉ, Doris FEIEREISEN, Jean-Paul GOERENS, Norbert GENGLER, Elvire WILHELMUS, Norbert CAMPAGNA, Fernand MEDERNACH, Marie-France TRAUFLER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Pia REIMEN, Roger HUSS, Roland SCHUMACHER, Annemarie SCHELLER, Marie-Rose PARISOT, Jean-Marc LANTZ, Tom HENGEN, Jean-Jacques SCHMOETTEN, Carla LUCARELLI, Véra HERIN, Anna VIGLIONE, Mirelle ROY, Paul WILWERS, Jean-François HAAS, André HOFFMANN, professeurs;

e) sections latin-arts plastiques et arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur, Mmes et MM. Annemarie SCHELLER, Guy DENTZER, Mireille ROY, Romain GLODT, Norbert CAMPAGNA, Nadine SCHUMMER, Ralph LORANG, Carlo SCHMITZ, Gilles JUNIUS, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Ed. MAROLDT, Gaston ROLLINGER, Fernand BARNICH, Renée KRANTZ, Gary LEGERIN, Roland FORC, Jean-Marc LANTZ, Tom HENGEN, Fernand PÜTZ, Martine KÜNZER, Liliane MAROLDT, Vera HÉRIN, Pascal BERMES, Henri WINCKEL, Frank SCHROEDER, Guy MICHELS, Jochen SCHAAF, professeurs;

f) sections latin-musique et musique (F):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur, Mmes et MM. Roger HUSS, Jean-Marc LANTZ, Anna VIGLIONE, Lucie FERRES, Henri WINCKEL, Frank SCHROEDER, Jochen SCHAAF, Gilles JUNIUS, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Roland SCHUMACHER, Guy DENTZER, Frédéric ANTONINI, Jean-Paul GOERENS, Jean-François HAAS, Norbert CAMPAGNA, Nadine SCHUMMER, professeurs;

g) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Nico DECKER, directeur adjoint, Mmes et MM. Roland SCHUMACHER, Marie-Rose PARISOT, Véra HERIN, Ronny NASSIMBENI, Romaine GOERGEN, Marc THIEL, André HOFFMANN, Fernand MEDERNACH, Marie-France TRAUFLER, Ralph LORANG, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Patrick ENGEL, Annemarie SCHELLER, Roger HUSS, Alexis WERNÉ, Guy DENTZER, Jean-Jacques SCHMOETTEN, Anna VIGLIONE, Doris FEIEREISEN, Mireille ROY, Carla LUCARELLI, Paul WILWERS, Oistein SCHMIT, Fernand SCHMIT, Henri WINCKEL, Carlo SCHMITZ, professeurs;

VI. Lycée Robert-Schuman de Luxembourg

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: Mme Michèle REMAKEL, ép. WEINS, directrice, Mmes et MM. Jules KREMER, Marie-Flore WEBER, Micheline LORANG, ép. HEINEN, Gilbert REIS, François DIEDERICH, Edith STANZELEIT, ép. BRAUCH, Danielle STRAUS-KREMER, Jean-Baptiste KREMER, Christiane KONSBRUCK-LORENT, Diane REULAND, Pascale HANSEN, ép. BERMES, Jeanne STEINMETZER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Jeannot SCHLOESSER, Guy PAULY, Marie-Anne THOMMES, Laurent WELSCH, Mariette WILDGEN, Carlo FINZI, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Jean-Claude HEMMER, directeur adjoint, Mmes et MM. Jules KREMER, Jeannot SCHLOESSER, Simone STEINMETZ, ép. COLBACH, Fernand KOEUNE, Véron WEBER, Guy PAULY, Georges NICKELS, Edith STANZELEIT, ép. BRAUCH, Marie-Rose ROBERT-PEFFER, Hubert GLESENER, Laurent WELSCH, André ROBINET, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Eugène BECKER, Janine DONDELINGER-BECKER, Léon MEYERS, Jean-Paul NILLES, Pascale HURY, ép. FADEL, Christiane DURBACH, Catherine KREMER, ép. NAPOLI, Didier SCHAEFER, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Jean-Claude HEMMER, directeur adjoint, Mmes et MM. Jules KREMER, Jeannot SCHLOESSER, Camille MULLER, Eugène BECKER, Janine DONDELINGER-BECKER, Georges NICKELS, Marianne HENSCHEN, Léon MEYERS, Charles HILD, Catherine KREMER, ép. NAPOLI, Jean-Paul NILLES, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Simone STEINMETZ, ép. COLBACH, Fernand KOEUNE, Marie-Rose FABER, Guy PAULY, Edith STANZELEIT, ép. BRAUCH, Danielle STRAUS-KREMER, Norbert KREMER, Pascale HURY, ép. FADEL, Christiane DURBACH, Didier SCHAEFER, professeurs;

d) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Jean-Claude HEMMER, directeur adjoint, Mmes et MM. Jules KREMER, Marie-Rose BAUER-NEY, Eugène BECKER, Véron WEBER, Guy PAULY, Geneviève LEICK, Edith STANZELEIT, ép. BRAUCH, Danielle STRAUS-KREMER, Jean-Claude HELLERS, Norbert KREMER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Léon MEYERS, Arlette MEYER, Charles HILD, Monique BRAUN, Diane REULAND, Paul DIRKES, professeurs;

e) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: Mme Michèle REMAKEL, ép. WEINS, directrice, Mmes et MM. Jules KREMER, Marc CONZÉMIUS, Eugène BECKER, Hubert GLESENER, Marie-Jeanne KRIER-PETERS, Carlo MEDERNACH, Colette BELLION, Edith FRANTZ-OTH, Laurent WELSCH, Carlo KINN, Paul DIRKES, Sandra GREISEN, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Josée ZEIMES, Georgie MERSCH-ROTH, Léon WEIS, Danielle STRAUS-KREMER, Janine CAMY, ép. MANGEN, François SCHOLER, Christiane PIERSON, Carlo FINZI, professeurs;

f) commission supplémentaire pour les sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: Mme Michèle REMAKEL, ép. WEINS, directrice, Mmes et MM. Josée ZEIMES, Georgie MERSCH-ROTH, Denise KASS-HENGESCH, Léon WEIS, Danielle STRAUS-KREMER, Janine CAMY, ép. MANGEN, François SCHOLER, Laurent WELSCH, Christiane PIERSON, Carlo FINZI, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marc CONZÉMIUS, Danielle MEDERNACH-MERENS, Eugène BECKER, Edith STANZELEIT, ép. BRAUCH, Colette BELLION, Edith FRANTZ-OTH, Guy BARTEN, Carlo KINN, Sandra GREISEN, professeurs;

VII. Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Monica DE BIASIO, Marguy BIVER-GENGLER, Danny GAASCH, Alex REUTER, Odile LINDEN, Jean-Marc KLEES, Jeanine EICHER-LIMPACH, Adriano DE LUCA, Daniel MAJERUS, Pierre MATAGNE, Paul LAFONTAINE, Guy BEMTGEN, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Jean-Paul PARISOT, Joseph BOGGIANI, Henri WINCKEL, Sylvie ENGEL-HEFTRICH, Jean-Jacques BAUSTERT, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Jean THEIS, directeur adjoint faisant fonction, Mmes et MM. Monica DE BIASIO, Joëlle SCHLENTZ, Carine REUTER-BAULER, Christiane KOPPES-REICHLING, Claudine MOUSEL-CATIN, Christiane ROLLING-TOUSSAINT, Romain BAUSTERT, Pierre MATAGNE, Sylvie ENGEL-HEFTRICH, Guy BEMTGEN, Daniel MAJERUS, David MANCINI, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marguy BIVER-GENGLER, Vicky PHILIPPY, Diane KREMER, Henri WINCKEL, Marie-Rose HOFFMANN-BOURG, Armand DI MARCO, Jean-Jacques BAUSTERT, Michel HILD, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Jean THEIS, directeur adjoint faisant fonction, Mmes et MM. Antoine CIPRIANI, Maryse KRIER, Viviane ZUANG-BAUMERT, Guy BIVER, Armand DI MARCO, Michel HILD, Guy MULLER, Denise HILD, Pierre MATAGNE, Marie-Rose HOFFMANN-BOURG, Guy BEMTGEN, Daniel MAJERUS, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Marguy BIVER-GENGLER, Vicky PHILIPPY, Diane KREMER, Henri WINCKEL, Gilbert FLOENER, Nico HOFFMANN, Jean-Jacques BAUSTERT, Romain BAUSTERT, professeurs;

d) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Michèle TESSARO-MOMPER, Marie-Paule SEYLER, Mariette LUNKES-CRESSON, Guy BEMTGEN, Jean-Jacques BAUSTERT, Gilbert FLOENER, Françoise PESCATORE, Pierre MATAGNE, Aloyse LEYTEM, Daniel MAJERUS, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Tessy TIX, Maryse KRIER, Viviane ZUANG-BAUMERT, Henri WINCKEL, Jean-Paul PARISOT, Jean GASPAR, professeurs;

e) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Tessy TIX, Vicky PHILIPPY, Diane KREMER, Jean-Jacques BAUSTERT, Henri WINCKEL, Jean-Paul PARISOT, Betty LAMBERT, Jean GASPAR, Michel SPELTZ, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Michèle TESSARO-MOMPER, Marie-Paule SEYLER, Mariette LUNKES-CRESSON, Pierre MATAGNE, Aloyse LEYTEM, Denis REITZ, Guy MULLER, Guy BEMTGEN, Chantal SABATTINI, professeurs;

VIII. Lycée Michel-Rodange de Luxembourg

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Jean REITER, directeur adjoint; Mmes et MM. Pierre SIMON, Nicole WOLTER, Paul WEBER, Roland REINERT, Josiane WEIS ép. WEBER, Joseph SCHMIT, Michèle MARC, Paul FELTES, Luc HORNBECK, Jesus LARA, Benoît SAUBER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Armand WEBER, Joseph HALSDORF, Romy DIEDERICH-MULLER, Raymond ENGEL, Danielle WARNIER, Daniel REDING, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, Véronique IGEL ép. SCHMITZ, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Gilbert PESCH, directeur; Mmes et MM. Armand WEBER, Toiny SUNNEN-WOLFF, André MILLIM, Elisabeth DAMAN-KOPPES, Egon MORIS, Raymond ENGEL, Joëlle KIRSCH, Vera GRAFF ép. DEBLIR, Gérard LORANG, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Pierre SIMON, Jean-Paul HILD, Nicole TOMASINA, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Lony LEGERIN-LAMBERT, Maggy HEYARD, Vicky TERNES-WEYDERT, Raymond WEBER, Paul FELTES, Daniel REDING, Benoît SAUBER, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Gilbert PESCH, directeur; Mmes et MM. Jean-Claude KAELL, Ted KOENIGSBERGER, Toiny SUNNEN-WOLFF, Octavie WEBER-WILHELMUS, Nicole TOMASINA, Lony LEGERIN-LAMBERT, René KRIER, Egon MORIS, Gilbert ZANGERLE, Raymond ENGEL, Vera GRAFF ép. DEBLIR, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Armand WEBER, Francis HENX, André MILLIM, Elisabeth DAMAN-KOPPES, Georges ROLLINGER, Vicky TERNES-WEYDERT, Jean-Marie MANGEN, Raymond WEBER, Paul FELTES, Daniel REDING, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, Benoît SAUBER, professeurs;

d) commission supplémentaire pour les sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Gilbert PESCH, directeur; Mmes et MM. Armand WEBER, Ted KOENIGSBERGER, Octavie WEBER-WILHELMUS, Lony LEGERIN-LAMBERT, René KRIER, Maggy HEYARD, Vicky TERNES-WEYDERT, Jean-Marie MANGEN, Raymond WEBER, Raymond ENGEL, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Jean-Claude KAELL, Toiny SUNNEN-WOLFF, André MILLIM, Nicole TOMASINA, Roland REINERT, Egon MORIS, Georges ROLLINGER, Denise SCHWEITZER, Gilbert ZANGERLE, Vera GRAFF ép. DEBLIR, Daniel REDING, Benoît SAUBER, professeurs;

e) sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

membres effectifs: M. Gilbert PESCH, directeur; Mmes et MM. Jean-Pierre HAUSEMER, Claude MICHAUX, Georges ROLLINGER, Michèle LOUIS, Carlo STRAUSS, Mariette WEYDERT ép. LAURITZEN, Jean BRAUCH, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, Benoît SAUBER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Octavie WEBER-WILHELMUS, Paul WEBER, Serge WANTZ, Vicky TERNES-WEYDERT, Jean-Paul WEYNANDT, Vera GRAFF ép. DEBLIR, Elisabeth HEITER ép. SHEPPARD, Daniel REDING, professeurs;

f) sections latin-arts plastiques et arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Jean REITER, directeur adjoint; Mmes et MM. Pierre SIMON, André MILLIM, Nicole TOMASINA, Grit MOLITOR ép. SUNNEN, Gaston HOFFMANN, Serge WANTZ, Maryse PUNDEL ép. SI ABDERRAHMANE, Claire SIMON ép. METZ, Connie FABER ép. KRACK, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Andrée DURAND-AREND, Toiny SUNNEN-WOLFF, Lony LEGERIN-LAMBERT, Carlo ROSENFELD, Robert ZEIMET, Jean BRAUCH, Vera GRAFF ép. DEBLIR, Daniel REDING, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, Vera LECUIT ép. DEMMER, professeurs;

g) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Jean REITER, directeur adjoint; Mmes et MM. Monique PEIFFER, Paul WEBER, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Nicole METZLER-ZENS, Joseph SCHMIT, Romain LAMMAR, Jean-Paul WEYNANDT, Elisabeth HEITER ép. SHEPPARD, Josiane VOLZ, Laurent GEIMER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Lotty HOFFMANN-THILL, Roland REINERT, Mars KLEIN, Claude MICHAUX, Jacqueline BOVE ép. RAVARANI, Carlo STRAUSS, Romy DIEDERICH-MULLER, Raymond ENGEL, Daniel REDING, Françoise SEIWERATH, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, professeurs;

h) commission supplémentaire pour les sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Jean REITER, directeur adjoint; Mmes et MM. René GALLES, Lotty HOFFMANN-THILL, Paul WEBER, Mars KLEIN, Claude MICHAUX, Carlo ROSENFELD, Jacqueline BOVE ép. RAVARANI, Mariette WEYDERT ép. LAURITZEN, Raymond ENGEL, Françoise SEIWERATH, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Monique PEIFFER, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Grit MOLITOR ép. SUNNEN, Roland REINERT, Nicole METZLER-ZENS, Joseph SCHMIT, Robert ZEIMET, Carlo STRAUSS, Romain LAMMAR, Jean-Paul WEYNANDT, Elisabeth HEITER ép. SHEPPARD, Daniel REDING, Josiane VOLZ, Patricia PETTINGER ép. GREIVELDINGER, Laurent GEIMER, professeurs;

IX. Lycée du Nord, Wiltz

a) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Pierre KOPPES, directeur adjoint, Mmes et MM. Pierre SCHILTZ, Léon RIPPINGER, Jeannot NEHRENHAUSEN, Claude FEIDER, Karima AOUADI, Nico HAMEN, Alain WEIS, Rita JEANTY, Françoise FLESCH, André BAULER, Yves REISER, Charles EVEN, professeurs;

membres suppléants: M. Jo TROIAN, directeur, Mmes et MM. Coryse HUBERT, Michèle KOHLL, Diane HENNICO, Paul WEBER, Tullio FORGIARINI, Johannes DE KROON, Jean-Paul LARBIERE, Marc BIVER, professeurs;

b) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Pierre KOPPES, directeur adjoint, Mmes et MM. Léon RIPPINGER, Jeannot NEHRENHAUSEN, Claude FEIDER, Karima AOUADI, Jean RISCHETTE, Rita JEANTY, Françoise FLESCH, André BAULER, Yves REISER, Charles EVEN, Pierre SCHILTZ, professeurs;

membres suppléants: M. Jo TROIAN, directeur, Mmes et MM. Coryse HUBERT, Raymond SCHOOS, Liane HURT, Nico HAMEN, Paul WEBER, Tullio FORGIARINI, Johannes DE KROON, Jean-Paul LARBIERE, Marc BIVER, Isabelle MICHAELIS, professeurs;

c) sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

membres effectifs: M. Pierre KOPPES, directeur adjoint, Mmes et MM. Pierre SCHILTZ, Léon RIPPINGER, Robert THOSS, Robert STEFFEN, André HENDEL, Michel THIBEAU, Rita JEANTY, Tullio FORGIARINI, Pierre BERTEMES, André BAULER, Johannes DE KROON, professeurs;

membres suppléants: M. Jo TROIAN, directeur, Mmes et MM. Roger FELLENS, Monique WAGENER, Paul FLAMMANG, Diane HENNICO, Nicole HIRTZ, Jean-Luc LIST, Françoise FLESCH, Paul WEBER, Sylvie MEISCH, professeurs;

X. Lycée Aline-Mayrisch de Luxembourg

a) sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

membres effectifs: M. Gaston TERNES, directeur; Mmes et MM Jeanne DUMONT, Marie-Jo DECKER, Josette WIRION, Véronique IGEL, Théid FISCHBACH, Jean-Luc THILL, Christian DELCOURT, Christian ROLLINGER, Franck COLOTTE, professeurs;

membres suppléants: Mmes et M. Christiane BLESER, Michèle BACKES, Yolande REITER, Danièle WARNIER, Michelle MARC, Véronique MEYER, Sandy NEU, Frank SCHMIT, professeurs;

b) sections latin-mathématiques-informatique et mathématiques-informatique (B):

membres effectifs: M. Gaston TERNES, directeur; Mme et MM. Yolande REITER, Claude HILDGEN, Marc HAUSTGEN, Claude FABER, Daniel NERI, Théid FISCHBACH, Frank SCHMIT, Christian ROLLINGER, Jean-Luc THILL, Christian DELCOURT, David MANCINI, Daniel WEYLER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Grit SUNNEN, Marie-Jo DECKER, Véronique MEYER, Josette WIRION, Pascal DIDLING, Christian DELCOURT, Claude HILDGEN, Laurent NIGRA, Georges BERENS, Claude SCHMITZ, Aloyse REUTER, professeurs;

c) sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

membres effectifs: M. Gaston TERNES, directeur; Mmes et MM. Yolande REITER, Sandy NEU, Anne GOEDERT, Nicole LAMBERTY, Daniel NERI, Claude FABER, Théid FISCHBACH, Christian ROLLINGER, Frank SCHMIT, Jean-Luc THILL, Daniel WEYLER, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Grit SUNNEN, Jacky REIFFERS, Josette WIRION, Véronique MEYER, Marie-Jo DECKER, Pascal DIDLING, Georges BERENS, Marc HAUSTGEN, Claude SCHMITZ, Christian DELCOURT, professeurs;

d) sections latin-musique et musique (F):

membres effectifs: M. Gaston TERNES, directeur; Mmes et MM. Carole CHAINE, Fabienne WEBER, Martine LIMPACH, Daniel WEYLER, Franck COLOTTE, Marc WOHLFARTH, Jean-Luc THILL, Jean SCHUMACHER, Serge ROSEN, professeurs;

membres suppléants: Mmes et MM. Christiane BLESER, Carole BURQUEL, Angela NIES, Martine FELLER, Martine DEPREZ, Véronique MEYER, Jean SCHUMACHER, Serge ROSEN, Franck COLOTTE, professeurs.

XI. Commission supplémentaire pour les sections latin-langues vivantes et langues vivantes (A):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Ben SCHROEDER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Lucien THILL, directeur, Jos EILENBECKER, directeur-adjoint , Jean REITER, directeur adjoint, Marthe BREISTROFF, Adrienne PEPORTE, Raymond SCHILLING, Armand THILL, Jeanne STEINMETZER, Gian-Carlo DE TOFFOLI, professeurs;

XII. Commission supplémentaire pour les sections latin-sciences naturelles-mathématiques et sciences naturelles-mathématiques (C):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Ben SCHROEDER, directeur-adjoint, Mme et MM. Michèle REMAKEL, directrice, Nico DECKER, directeur-adjoint, Jean-Marie WIRTGEN, directeur-adjoint, Jean REITER, directeur-adjoint, Joseph SALENTINY, directeur-adjoint, Jean-Louis SCHAMMO, Armand THILL, Jean-Paul ZANTER, Pierre KUFFER, Gian-Carlo DE TOFFOLI, professeurs;

membres suppléants: MM. Claude MICHAUX, Jean-Paul NILLES, Roger PERMANTIER, professeurs;

XIII. Commission supplémentaire pour les sections latin-sciences économiques-mathématiques et sciences économiques-mathématiques (D):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Ben SCHROEDER, directeur-adjoint, Mme et MM. Michèle REMAKEL, directrice, Nico DECKER, directeur-adjoint, Jean-Marie WIRTGEN, directeur-adjoint, Jean-Claude HAVE, directeur-adjoint, Jean-Claude BREMER, Gérard ZENS, Claude MICHAUX, Armand THILL, Jean-Paul NILLES, professeurs;

membres suppléants: MM. Venant WILHELM, Jean-Paul WEYNAND, Jean-Louis SCHAMMO, professeurs;

XIV. Commission supplémentaire pour les sections latin-sciences humaines et sociales et sciences humaines et sociales (G):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Ben SCHROEDER, directeur-adjoint, Mme et MM. Jean-Claude HAVE, directeur-adjoint, Adrienne PEPORTE, Gérard FEIDER, Jean-Baptiste KREMER, André MICHAUX, Claude MICHAUX, Armand THILL, Jean-Paul NILLES, Laurent WELSCH, Claude SCHOCK, professeurs;

membres suppléants: MM. Nico DECKER, directeur-adjoint, Camille LAMBORELLE, Gérard ZENS, Jean-Paul WEYNAND, Jean-Louis SCHAMMO, Paul EVEN, professeurs.

Art. 4. Les commissions se réunissent sur la convocation des commissaires du Gouvernement.

Art. 5. Les épreuves écrites auront lieu les matinées des 26, 29 et 3 mai et des 1er, 2 et 12 et 13 juin 2006;

La journée de repêchage pour les candidats absents pendant une demi-journée au plus et valablement excusés aura lieu la matinée du 17 juin 2006;

Les épreuves d'ajournement auront lieu les matinées et après-midi des 15, 18, 19 et 20 septembre 2006;

La journée de repêchage pour les candidats absents pendant une journée au plus et valablement excusés aura lieu le 21 septembre 2006.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au Mémorial; une copie sera remise aux membres des commissions pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 86 **7 décembre 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 15 novembre 2005 portant modification de la composition de la Commission de l'indice des prix à la consommation.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur,

Vu l'article 5 du règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation;

Vu le règlement ministériel du 17 février 1992 sur le fonctionnement de la Commission de l'indice des prix à la consommation;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mars 2003 déterminant la composition de la Commission de l'indice;

Vu la proposition de la Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg du 21 octobre 2005;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Alain KINN, membre du bureau exécutif, est nommé membre effectif de la Commission de l'indice des prix à la consommation en remplacement de Madame Marie-Thérèse SANNIPOLI, dont il terminera le mandat.

Art. 2. Ampliation en sera adressée à Monsieur Alain KINN pour lui servir de titre. Copie en sera transmise à la Chambre des Comptes pour information.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Le Ministre de l'Economie et
du Commerce Extérieur,
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 17 novembre 2005 portant nomination des membres des jurys chargés d'organiser en 2006 les examens en vue de l'obtention des certifications en langues en éducation des adultes.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et de diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise;

Vu le règlement grand-ducal du 6 avril 1999 fixant l'organisation pédagogique et administrative du Centre de Langues Luxembourg;

Vu le règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 portant fixation des droits d'inscription et des indemnités dues aux commissions d'examen, aux experts et présidents de jurys des examens certifiant les compétences de communication en langues en éducation des adultes, notamment son article 3;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue allemande:

Mme Angela APPLEBY-SCHWARZ, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Marc BELCHE, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Marianne EISEN, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Jutta HOPFGARTNER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Regine KRÖGER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Adelheid NAVARRO-MOOK, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Michelle SCHRAM, candidat dans la carrière du professeur de lettres au Centre de Langues Luxembourg
Mme Antje SPENNEMANN, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Jasmine STEYER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg

Art. 2. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue anglaise:

Mme Angèle ADAM, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Pascale BECKER, professeur au Lycée Technique Josy Barthel, Mamer
Mme Jane BERKEL-POWELL, chargée de cours à l'International School Luxembourg
M. Jean-Jacques GAUBIG, professeur au Centre de Langues
Mme Nadine HEINTZ-CHARLES, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Jean-Paul JUNCK, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Marie-Paule KIRSCH-BRIMEYER, professeur au Lycée Technique du Centre
Mme Christiane KLEIN, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Hermine KOSTER, professeur au Lycée Technique, Dudelange

Mme Diane KREMER, professeur au Lycée Hubert Clement, Esch
Mme Carol Mc CARTHY-BOND, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Angela O'NEILL, Examinations Development Consultant, Bruxelles
M. Jean-Marc PUTZ, candidat dans la carrière du professeur de lettres au Centre de Langues Luxembourg
Mme Romaine SCHMIT, professeur au Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion
Mme Fiona TEMPLEMAN-WYKES, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Romain WAGENER, professeur au Centre de Langues Luxembourg
M. Alexis WERNÉ, professeur au Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette

Art. 3. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue espagnole:

Mme Yolanda DIAZ, chargée de cours au Service de la Formation des Adultes
Mme Elena GOMEZ, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Antonio GONZALEZ, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Lourdes MARTINEZ, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. José Manuel RUIZ, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg

Art. 4. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue française:

Mme Céline AUDOUARD, chargée de cours du Centre de Langues Luxembourg
Mme Stéphanie BAHOFF, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Denise BESCH, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Frédérique BIRCK-STECKMANN, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Mathilde BLOCH, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Maryse CERRUTI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Céline DALLAMICAUX-BOLIS, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Eric DE GROOTE, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Sephora EBOKOLO-FITTEN, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Marianne EHMANN, professeur au Centre de Langues Luxembourg
M. Léon ESCHETTE, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Anne EXBRAYAT-SWARTENBROECKX, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Cathie FERRO, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Antoinette GOEDERT, chargée d'éducation au Lycée Technique du Centre
Mme Martine HAVET-LANGLET, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Norbert KARRENBAUER, professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Maryline LATORRE, stagiaire dans la carrière du professeur au Centre de Langues Luxembourg
Mme Carla LINSTER-ROZZA, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Cathy MALLINGER-CHENG, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Sabrina MASCIOCCHI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Carine MATTIONI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Apollo MUNYANSHANGORE, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Julie ORLIK, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
M. Jean PORTANTE, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Valérie REITER-BOUTONNET, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Sophie ROY, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Rosa SCHÄFFER-SPITALERI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Françoise SCHMITT, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Jeanne SCHMITZ, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Rossana VALENTINI-PAVANI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Francine WILDANGER, professeur au Centre de Langues Luxembourg

Art. 5. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue italienne:

Mme Giovanna GRUBER, directrice de l'Institut de Culture Italienne
Mme Luisella PICCOLI-SUBERNI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Annalisa RANA, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Paola SCAGNETTI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Rossana VALENTINI-PAVANI, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg

Art. 6. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise:

M. Nicolas ALS, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Pia BAATZ, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Denise BESCH, professeur au Centre de Langues Luxembourg
M. Norbert CARL, directeur adjoint du Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette
Mme Simone EISCHEN, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Muriel FUNCK, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Josiane KARTHEISER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Béatrice KAYSER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Monique KAYSER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Chantal KELLER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Gaby KUNSCH, directrice adjointe du Service de la Formation des Adultes
M. Alberto MACHADO, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Myriam MERSCH, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Nicole MIESCH, institutrice au Lycée Technique du Centre
Mme Marie-Jeanne MOLITOR-NIES, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Bettina OSTER-DECKER, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Ines QUARING, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Marianne SCHLECHTER-JOHANNS, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Béatrice ZAHLEN, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg

Art. 7. Est chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue néerlandaise:

M. Hette DE LANG, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg

Art. 8. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 2006 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue portugaise:

Mme Ana Luisa MARQUES PINTO, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Maria Cecília AFONSO CALÓ, professeur de langue portugaise au Portugal
M. Guilherme NASCIMENTO GALVÃO, professeur de langue portugaise au Portugal

Art. 9. Mme Gaby KUNSCH, directrice adjointe du Service de la formation des adultes, chargée de la direction du Centre de Langues Luxembourg, est nommée présidente du jury des examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise. En cas d'empêchement, elle est remplacée par le membre le plus ancien en rang.

Mme Joëlle STRAUSER, professeur agrégé de philosophie à l'Université de Metz, est nommée présidente du jury des examens en vue de l'obtention des certifications en langue française, DELF-DALF.

Art. 10. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.
La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de l'Enregistrement et des Domaines
Caisse des Consignations

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la Caisse des Consignations, les ayants droit ci-après sont avisés de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit au remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à

Diekirch

Date de la consignation	Nom, qualité et adresse de l'ayant droit	Date de la déchéance
04.03.1976	KERAVAL Jean-Claude, Paris (France)	04.03.2006
26.03.1976	THIRY Célestin, Bertrix (Belgique)	26.03.2006

Luxembourg, le 23 novembre 2005.
Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines,
Paul Bleser

Administration Judiciaire. – Examens de fin de stage. – L'Administration Judiciaire organisera le 15 mai 2006 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

L'Administration Judiciaire organisera le 3 juillet 2006 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

Administration Judiciaire. – Examens de promotion. – L'Administration Judiciaire organisera le 8 mai 2006 un examen de promotion dans la carrière du garçon de bureau à l'administration judiciaire.

L'Administration Judiciaire organisera le 9 octobre 2006 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

Centre Informatique de l'Etat. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 21 octobre 2005, Messieurs Germain BERKES et Daniel NICKELS, conseillers-informaticiens au Centre Informatique de l'Etat, ont été nommés conseillers-informaticiens 1ère classe. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Frank KREMER, informaticien principal au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé chef de bureau-informaticien adjoint. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Raymond FABER, chef de bureau-informaticien adjoint hors cadre au Centre Informatique de l'Etat, a été nommé chef de bureau-informaticien hors cadre.

Commission Consultative à l'Education des Adultes. – Remplacement. – Par arrêté ministériel du 2 septembre 2005, Madame Gaby KUNSCH, directrice adjointe au Service de la formation des adultes et chargée de la direction du Centre de Langues Luxembourg a été nommée membre de la Commission Consultative à l'Education des Adultes en remplacement de Monsieur Guy BENTNER, démissionnaire.

Conseil Supérieur de la Mutualité. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005 les mandats de membre du Conseil Supérieur de la Mutualité de Messieurs Michel SCHMITZ, Romain CLEES et Jean-Pierre SEIL ont été prorogés pour un nouveau terme de quatre ans prenant fin le 31 octobre 2009. M. Michel SCHMITZ a été confirmé dans ses fonctions de président du conseil supérieur. Par arrêté grand-ducal portant la même date M. Thierry RIES, fonctionnaire de l'Etat, a été nommé membre du Conseil Supérieur de la Mutualité pour une période de quatre ans prenant fin le 31 octobre 2009 en remplacement de M. Claude GEIMER qui a renoncé à une prorogation de son mandat.

Consulats. – Prorogation de mandat. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, le mandat consulaire de Monsieur Hubert-Michel BOUETTE, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Consulats. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, démission honorable de ses fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Brême, a été accordée à Monsieur Alphonse SCHODER.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, démission honorable de ses fonctions de Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Monaco, a été accordée à Monsieur Edmond LECOURT.

Groupe d'experts appelé à donner son avis sur les changements proposés des bases techniques ou sur tout autre aspect technique en relation avec le financement dans le cadre des régimes complémentaires de pension. – Nominations. – Par arrêtés ministériels du 24 novembre 2005 Monsieur Marc COMES et Monsieur Alain NICOLAY ont été nommés membres suppléants du groupe d'experts appelé à donner son avis sur les changements proposés des bases techniques ou sur tout autre aspect technique en relation avec le financement dans le cadre des régimes complémentaires de pension, en tant que représentants du Commissariat aux assurances, respectivement de l'Association luxembourgeoise des actuaires.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 7 novembre 2005, l'agrément a été accordé à l'association sans but lucratif «A.P.A.S.E., Association pour la Promotion des Activités Socio-Educatives» ayant son siège à Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Esch-sur-Alzette, 118-120, boulevard Kennedy.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01492003.

Par arrêté ministériel du 4 novembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à «Freed um Liewen a.s.b.l.» ayant son siège à Kopstal, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: L-8133 Bridel, 16, rue Nicolas Goedert.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01502003.

Dès lors l'ancien numéro d'agrément 11502003 perd sa validité avec effet immédiat.

Ministère de la Santé. – Service de Santé au Travail Multisectoriel. – Le taux de cotisation à charge des employeurs optant pour le recours au service de santé au travail multisectoriel est fixé à 0,11% pour l'exercice 2006, en conformité de l'article 6 de la loi du 14 décembre 2001 concernant les services de santé au travail.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois d'octobre 2005.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	S.A. ECLYPSE GROUP, établie et ayant son siège social à L-4751 Pétange, 161, route de Longwy	05.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Olivier *Wagner*
2.	S.A. LUXEMBOURG CONSULTING FOOD, établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilôt Ouest	07.10.05	Mme Maryse *Welter*	Me Evelyne *Korn*
3.	s. à r. l. CAUWELUX, établie et ayant son siège social à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie	07.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Benoît *Charpentier*
4.	S.A. DELTA-SYSTEMS, établie et ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg	07.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Arzu *Aktas*
5.	s. à r. l. PHM COMPUTING, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle	07.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Claudie *Thirion*
6.	s. à r. l. Entreprise de constructions Pierre ENGLARO, établie et ayant son siège social à L-8081 Bertrange, 99, rue de Mamer	07.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
7.	La dame Viviane BAMBERG, indépendante, demeurant à L-3334 Hellange, 15, rue de la Gare, ayant fait le commerce sous la dénomination «CAFE DE LA GARE»	07.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
8.	s. à r. l. BEIM FESCHERMECKY, établie et ayant son siège social à L-5445 Schengen, 110A, route du Vin	07.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Benoît *Charpentier*
9.	S.A. EURO-AMERICA-FILM, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
10.	S.A. ELKA INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel, actuellement sans siège social connu	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Marguerite *Ries*
11.	S.A. NEUMAN ENGINEERING, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*
12.	s. à r. l. PRISM DESIGN SERVICES, avec siège social à L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Miguel A. *Andreu*

13.	S.A. EUROPEAN FINANCING & INVESTMENT SYSTEM, en abrégé EFIS, avec siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, de fait inconnue à cette adresse	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Anne *Devin-Kessler*
14.	S.A. REAL ESTATE ADVISORY, ayant eu son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du dix septembre, actuellement sans siège social connu	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Anne *Devin-Kessler*
15.	s. à r. l. SAAR-LOR-LUX GmbH, avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, de fait inconnue à cette adresse	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Anouk *Schroeder*
16.	s. à r. l. KARAMAN, avec siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Anouk *Schroeder*
17.	s. à r. l. HOT M.C. BAR, ayant eu son siège social à L-4042 Esch-sur-Alzette, 90, rue du Brill, actuellement sans siège social connu	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me David *Louis*
18.	s. à r. l. VALSU, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, de fait inconnue à cette adresse	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me David *Louis*
19.	S.A. CELESTINE CHARTER, ayant eu son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, actuellement sans siège social connu	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
20.	S.A. TRANS ACTION LUX, en abrégé TAL, avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue	10.10.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
21.	IMMO-PARTNERS s. à r. l., avec siège social à L-7323 Bereldange, 89, Cité Grand-Duc Jean, de fait inconnue à cette adresse	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Anne *Hertzog*
22.	S.A DK MANAGE.COM, avec siège social à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce, de fait inconnue à cette adresse	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Anne *Hertzog*
23.	s. à r. l. COMPTIGEST INTERNATIONAL, avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnue à cette adresse	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Sanae *Igri*
24.	s. à r. l. C & R Import Export de Matériaux de Construction s. à r. l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe, de fait inconnue à cette adresse	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Sanae *Igri*
25.	S.A. CLIC CLAC, ayant eu son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, actuellement sans siège social connu	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marieke *Kernet*
26.	s. à r. l. DISCORNER, avec siège social à L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marieke *Kernet*
27.	s. à r. l. ZER IMPORT/EXPORT, établie et ayant son siège social à L-4941 Bascharge, 16, rue des Près	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Marieke *Kernet*
28.	s. à r. l. CUBA, établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg	14.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*

29.	s. à r. l. PHOTO ATELIER ELSEN, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 8, rue de Bonnevoie	17.10.05	M Marc *Wagner*	Me Olivier *Wagner*
30.	s. à r. l. NOUVELLE BIJOUTERIE MAMER, établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 233, route d'Arlon	19.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Pascale *Millim*
31.	S.A. A-Z BUREAUX, établie et ayant son siège social à L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise	19.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Céline *Henry*
32.	s. à r. l. FAST POINT, en liquidation judiciaire, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich, de fait inconnue à cette adresse	19.10.05	Mme Nadine Walch	Me Sabine Zylberbogen
33.	s. à r. l. WAGENER CONSULTING, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 13, rue de Koerich	19.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Sabine *Zylberbogen*
34.	S.A. AUTOPARTS MARKET (Vanderkerckhove), établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs	21.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Faisal *Quraishi*
35.	s. à r. l. WALLUX, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, actuellement sans siège social connu	21.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Faisal *Quraishi*
36.	S.A. KYKEM, établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach	21.10.05	Mme Paule *Mersch*	Me Faisal *Quraishi*
37.	S.A. BICARLERI, avec siège social à L-5956 Itzig, 5a, rue de la Corniche, de fait inconnue à cette adresse	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Olivier *Reisch*
38.	S.A. FINK & SCHINDLER, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Olivier *Reisch*
39.	S.A. BLUE SPIRIT A.G., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Fatiha *Razzak*
40.	S.A. E.D. DISTRIBUTION (anciennement ALIJA A.G.), avec siège social à 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Fatiha *Razzak*
41.	s. à r. l. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MESSAGERIE VOCALE FUNX, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Jean-Florent *Richard*
42.	S.A. DOMAN INVEST, ayant eu son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, actuellement sans siège social connu	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Jean-Florent *Richard*
43.	S.A. SAIL YACHTING RENT SERVICE, en abrégé S.Y.R.S., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare	24.10.05	M Robert *Worre*	Me Faisal *Quraishi*
44.	s. à r. l. G B SHOP, établie et ayant son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 17, avenue de la Gare	26.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*

45.	s. à r. l. KAT'HAIR , établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg	26.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Marguerite *Ries*
46.	S.A. L.M.S.E. (LUXEMBOURG MANDATAIRE SERVICE EXCLUSIF), établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Victor *Regnard*
47.	s. à r. l. SANTAL, avec siège social à L-8094 Bertrange, 65, rue de Strassen, de fait inconnue à cette adresse	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Victor *Regnard*
48.	s.à r.l FULL-HARMONIC, établie et ayant son siège social à L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Lionel *Gueth*
49.	s. à r. l. FRIRAM, avec siège social à L-1247 Luxembourg, 14-16, rue de la Boucherie, de fait inconnue à cette adresse	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Lionel *Gueth*
50.	s. à r. l. MONDOFIN CONSULTANCY, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, actuellement sans siège social connu	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Cintia *Martins-Costa*
51.	S.A. FORTUNE, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, actuellement sans siège social connu	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Cintia *Martins-Costa*
52.	S.A. MAPICO, établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue du Cents	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Myriam *Olivie*
53.	S.A. CHAPKA TRADING, ayant eu son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, actuellement sans siège social connu	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Myriam *Olivie*
54.	S.A. AURA IMMO TRADING, ayant eu son siège social à L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich, actuellement sans siège social connu	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Astrid *Wagner*
55.	s. à r. l. DA-Lux, avec siège social à L-5690 Ellange, 15, rue d'Erpeldange, de fait inconnue à cette adresse	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Astrid *Wagner*
56.	S.A ART ET CONCEPT EUROPE, ayant eu son siège social à L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce, actuellement sans siège social connu	28.10.05	Mme Nadine *Walch*	Me Astrid *Wagner*
57.	s. à r. l. EURONET LTD, établie et ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle	31.10.05	M Robert *Worre*	Me Alexandre *Dillmann*
58.	S.A. MULTI OFFICE SERVICES, avec siège social à L-1012 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth	31.10.05	M Robert *Worre*	Me Alexandre *Dillmann*
59.	s. à r. l. KESS TECHNOLOGIES, établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville	31.10.05	M Robert *Worre*	Me Evelyne *Korn*

		Diekirch		
60.	S.A. DIMENSION 3 s.a., établie et ayant eu son siège social à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie	05.10.05	M Lex *Eippers*	Me Charles *Steichen*
61.	S.A. C.I.N., établie et ayant eu son siège social à L-9665 Liefrange, 22, Burewee	05.10.05	M Lex *Eippers*	Me François *Gengler*
62.	le sieur Nelson RODRIGUES DE MATOS, demeurant à L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilverdange	05.10.05	M Lex *Eippers*	Me Isabel *Dias*
63.	le sieur Gérard REUTER, demeurant à L-9020 Ettelbruck, 33, rue du Canal	12.10.05	M Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
64.	S.A. NEW DITRONIC ONE, établie et ayant eu son dernier siège social connu à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville	12.10.05	M Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
65.	S.A. HEALTHY FITNESS REIDEN, établie et ayant son siège social à L-8509 Rédange/Attert, 3, rue de Nagem	12.10.05	M Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
66.	S.A. PFO TECHNIC, ayant eu son dernier siège social connu à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade	12.10.05	M Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*
67.	s. à r. l. LIV MANAGEMENT Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs	12.10.05	M Lex *Eippers*	Me Pascale *Hansen*
68.	le sieur Marco Jean THEIN, demeurant à L-9752 HAMIVILLE, maison 19	19.10.05	M Lex *Eippers*	Me Claude *Speicher*

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 21 novembre 2005, Monsieur le Docteur Benoît HENRY, né le 24 avril 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 novembre 2005, Madame le Docteur Teodora IVASCU, née le 14 juin 1966, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 21 novembre 2005, Monsieur le Docteur Damien TESCHNER, né le 3 mars 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostic au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 87 **7 décembre 2005**

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

225e MODIFICATION (15 novembre 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	20*4 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	20*5 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	20*8 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	20*10 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	20*12 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	40*4 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	40*5 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	40*8 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	40*10 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	40*12 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	60*4 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	60*5 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	60*8 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	60*10 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	60*12 AMP.	
	R	DICLAC	SUPP.	100 MG	PR	1*30 SUPP.	
	RR	DOCBUDESO-50	SPRAY	50 MCG/1 D.	IN	2*10 ML(200D.)	
	RR	DOXYHEXAL-100	CPS	100 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
	RR	DUODOPA	GEL	20 MG/1 ML 5 MG/1 ML	PR	1*7 SACH.	100 ML
	R	FLUCONAZOL-HEXAL	CPS	150 MG	PO	1*20 CPS	
	R	FLUCONAZOL-HEXAL	CPS	150 MG	PO	1*50 CPS	
	R	FLUCONAZOL-HEXAL	CPS	150 MG	PO	1*100 CPS	
	RR	NATRIUMHYDROGENCARBONAT FRESENIUS	SOL.P.PERF.	8,4 PC	IV	1*10 AMP.VERRE	20 ML
	RR	NEULASTA	SOL.INJ.	6 MG	SC	1*1 STYLO PREREMPLI	0,6 ML
	RR	NEUPOPEG	SOL.INJ.	6 MG	VA	1*1 STYLO PREREMPLI	0,6 ML
H	RR	OMNISCAN	SOL.INJ.	287 MG/1 ML	IV	1*1 FL.VERRE AUTO-INJ.	100 ML
H	RR	OMNISCAN	SOL.INJ.	287MG/1 ML	IV	1*6 FL.VERRE AUTO-INJ.	100 ML
H	RR	OMNISCAN	SOL.INJ.	287 MG/1 ML	IV	1*10 FL.VERRE AUTO-INJ.	100 ML
CS	R	PERIOCHIP	IMPLANT	2,5 MG	BU	1*2 IMPLANTS	
CS	R	PERIOCHIP	IMPLANT	2,5 MG	BU	1*20 IMPLANTS	
	RR	PULMICORT TURBOHALER 200	PDRE	200 MCG/1 D.	IH	1*100 D.	
CS	RR	XOLAIR-150	PDRE P.PREP.INJ.	150 MG	SC	1*1 AMP.	+1*1 FL.SOLV. 2 ML
CS	RR	XOLAIR-75	PDRE P.PREP.INJ.	75 MG	SC	1*1 AMP.	+1*1 FL.SOLV. 2 ML
	P	ZEEL COMP.N	CPR.		PO	1*100 CPR.	

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

H	RR	ABELCET	SUSP.INJ.	5 MG/1 ML	IV	1*1 AMP.	20 ML
	P	ADONGUENT	POMM.		TO	1*1 POMM.	40 G
H	RR	ALVEOFACT	SUSP.		TR	1*1 VIAL	1,2 ML
	RR	CORTINASAL	SPRAY		IN	1*1 SPRAY	15 ML
	RR	DOXY-KOMB-KARL ENGELHARD	CPS		PO	1*7 CPS	
	RR	DOXY-200 KARL ENGELHARD	CPS	200 MG	PO	1*7 CPS	
	P	MOSEGOR	DRG.	0,5 MG	PO	1*50 DRG.	
	R	MOSEGOR	SIR.	0,25 MG/5 ML	PO	1*1 SIR.	200 ML
	P	NEWDERM	GEL		TO	1*1 GELEE	45 G
	RR	PREMARIN	CPR.ENR.	0,6 25 MG	PO	3*28 CPR.ENR.	
	RR	PREMARIN	CPR.ENR.	1,2 5 MG	PO	3*28 CPR.	
	RR	PREMELLE CYCLE 5	CPR.ENR.		PO	3*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	PREMELLE-5	CPR.ENR.		PO	3*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	SERESTA FORTE	CPR.	50 MG	PO	1*20 CPR.	
	P	SPAGULAX K	GRAN.		PO	1*1 GRAN.	700 G
	P	SPAGULAX MUCILAGE	GRAN.	70 G/100 G	PO	1*1 GRAN.	700 G
	P	SPAGULAX SORBITOL	GRAN.		PO	1*1 GRAN.	700 G
	R	STEDIRIL-D	DRG.		PO	3*21 DRG.	
	P	ZEEL COMP.N	CPR.		PO	1*50 CPR.	

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

H	RR	ABELCET	SUSP.INJ.	5 MG/1 ML	IV	1*1 AMP.	10 ML
	R	APRICAL LONG-60	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	APRICAL LONG-60	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*49 CPR.SS BLIST.	
	R	APRICAL LONG-60	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	R	APRICAL-10	CPS	10 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
	R	APRICAL-10	CPS	10 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
	R	APRICAL-5	CPS	5 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.	
	R	APRICAL-5	CPS	5 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.	
	RR	ARTHROTEC-50	CPR.		PO	1*30 CPR.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	MG/1 ML	IH	1*10 AMP.	
	RR	BUDESONIDE ARROW	SUSP.	MG/1 ML	IH	1*12 AMP.	
	RR	BUDESONIDE BREATH	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	1*8 AMP.	
	RR	BUDESONIDE BREATH	SUSP.	0,5 MG/1 ML	IH	1*12 AMP.	
	RR	DALACIN VAGINAL	OV.	100 MG	VA	1*3 OV.	
	R	DCCK DEPOT-4,5	CPS	4,5 MG	PO	1*30 CPS	
	R	DCCK DEPOT-4,5	CPS	4,5 MG	PO	1*60 CPS	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	

	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*49 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*112 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL AZU	CPR.	20 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL-AZU	CPR.	5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	R	ENALAPRIL-AZU	CPR.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	R	ENDOPHLEBAN	CPS LIB.PROL.	5 MG	PO	1*50 CPS	
	RR	INDIVINA	CPR.	1 MG 2,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	INDIVINA	CPR.	1 MG 2,5 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	INDIVINA	CPR.	1 MG 5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	INDIVINA	CPR.	1 MG 5 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	INDIVINA	CPR.	2 MG 5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	INDIVINA	CPR.	2 MG 5 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST.	
CS	RR	INVIRASE	GELULES	500 MG	PO	1*120 GELULES	
	R	LENIDOL-C	CR.		TO	1*1 CR.	30 G
	P	LORATADIN-RATIOPHARM	CPR.	10 MG	PO	1*7 CPR.SS BLIST.	
	P	LORATADIN-RATIOPHARM	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	P	LORATADIN-RATIOPHARM	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	P	LORATADIN-RATIOPHARM	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	RR	PREMARIN	CPR.ENR.	0,625 MG	PO	1*28 DRG.	
	RR	PREMARIN	CPR.ENR.	1,25 MG	PO	1*28 DRG.	
	RR	PREMELLE CYCLE 10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	PREMELLE CYCLE 10	CPR.ENR.	10 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	PREMELLE CYCLE 10	CPR.ENR.	10 MG	PO	6*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	PREMELLE CYCLE 5	CPR.ENR.		PO	1*28 DRG. SS BLIST	
	RR	PREMELLE CYCLE 5	CPR.ENR.		PO	6*28 DRG. SS BLIST	
	RR	PREMELLE-2,5	DRG.		PO	1*28 DRG. SS BLIST	
	RR	PREMELLE-2,5	DRG.		PO	3*28 DRG. SS BLIST	
	RR	PREMELLE-2,5	DRG.		PO	6*28 DRG. SS BLIST	
	RR	PREMELLE-5	CPR.ENR.		PO	1*28 DRG. SS BLIST	
	RR	PREMELLE-5	CPR.ENR.		PO	6*28 DRG. SS BLIST	
	P	RESORCELL	GAZE		DE	1*1 GAZE 90X5 CM	
	R	STEDIRIL-D	DRG.		PO	1*21 DRG.	
	R	STEDIRIL-D	DRG.		PO	6*21 DRG.	
	P	VIONEURIN6FORTE	CPR.		PO	1*20 CPR.	
	P	VIONEURIN6FORTE	CPR.		PO	1*100 CPR.	
	RR	VIVALAN	CPR.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	VIVALAN	CPR.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.	

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

P	ACC-100	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*20 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-100-HEXAL	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*20 CPR.
P	ACC-100	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*50 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-100-HEXAL	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*50 CPR.
P	ACC-100	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*100 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-100-HEXAL	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*100 CPR.
P	ACC-100	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-100	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*20 TABS SS BLIST
P	ACC-100	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-100	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*50 TABS SS BLIST
P	ACC-100	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-100	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 TABS SS BLIST
P	ACC-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 TABS SS BLIST
P	ACC-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*50 CPR. 0
AU LIEU DE					
P	ACC-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*50 TABS SS BLIST
P	ACC-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 TABS SS BLIST
P	ACC-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*20 CPR.
AU LIEU DE					
P	ACC-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*20 TABS SS BLIST

P	ACC-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*50 CPR.	
A U L I E U D E						
P	ACC-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*50 TABS SS BLIST	
RR	AMOXI-HEXAL-1000	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXI-HEXAL-1000	CPR.	1000 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	AMOXI-HEXAL-1000	CPR.PELLIC.	1000 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXI-HEXAL-1000	CPR.	1000 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
RR	AMOXI-HEXAL-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXI-HEXAL-500	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.	
RR	AMOXI-HEXAL-500	CPR.PELLIC.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXI-HEXAL-500	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
RR	AMOXIHEXAL-1000 TABS	CPR.DISP.	1000 MG	PO	1*12 CPR.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXIHEXAL-1000 TABS	CPR.EFF.	1000 MG	PO	1*12 CPR.	
RR	AMOXIHEXAL-1000 TABS	CPR.DISP.	1000 MG	PO	1*24 CPR.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXIHEXAL-1000 TABS	CPR.EFF.	1000 MG	PO	1*24 CPR.	
RR	AMOXIHEXAL-750 TABS	CPR.DISP.	750 MG	PO	1*12 CPR.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXIHEXAL-750 TABS	CPR.EFF.	750 MG	PO	1*12 CPR.	
RR	AMOXIHEXAL-750 TABS	CPR.DISP.	750 MG	PO	1*24 CPR.	
A U L I E U D E						
RR	AMOXIHEXAL-750 TABS	CPR.EFF.	750 MG	PO	1*24 CPR.	
RR	INDERAL	SOL.INJ.	1 MG/1 ML	IV	1*10 AMP.	1 ML 0
A U L I E U D E						
RR	INDERAL	SOL.	10 MG	IV	1*10 AMP.	1 ML

R	NOVOLIZER SALBUTAMOL	PDRE	100 MCG	IH	1*1 INHAL. +1*1 CARTOUCHE 200 D.
AU LIEU DE					
R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*1 INHAL. +1*1 CARTOUCHE 200 D.
R	NOVOLIZER SALBUTAMOL	PDRE	100 MCG	IH	1*1 INHAL. +1*1 CARTOUCHE 200 D.
AU LIEU DE					
R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*1 INHAL. +1*1 CARTOUCHE 200 D. 0
R	NOVOLIZER SALBUTAMOL	PDRE	100 MCG	IH	1*1 CARTOUCHE 200 D.
AU LIEU DE					
R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*1 CARTOUCHE 200 D.
R	NOVOLIZER SALBUTAMOL	PDRE	100 MCG	IH	1*2 CARTOUCHES 200 D.
AU LIEU DE					
R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*2 CARTOUCHES 200 D.
R	NOVOLIZER SALBUTAMOL	PDRE	100 MCG	IH	1*10 INHAL. +1*10 CARTOUCHES 200 D.
AU LIEU DE					
R	VENTILASTIN NOVOLIZER	PDRE	100 MCG	IH	1*10 INHAL. +1*10 CARTOUCHES 200 D.
R	PIROXICAM-HEXAL	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST
AU LIEU DE					
R	PIRORHEUM-10-TABS	CPR.	10 MG	PO	1*20 TABS SS BLIST
R	PIROXICAM-HEXAL	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST
AU LIEU DE					
R	PIRORHEUM-10-TABS	CPR.	10 MG	PO	1*50 TABS SS BLIST
R	PIROXICAM-HEXAL	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST
AU LIEU DE					
R	PIRORHEUM-10-TABS	CPR.	10 MG	PO	1*100 TABS SS BLIST
R	PIROXICAM-HEXAL	CPR.	20 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST
AU LIEU DE					
R	PIRORHEUM-20-TABS	CPR.	20 MG	PO	1*20 TABS SS BLIST
R	PIROXICAM-HEXAL	CPR.	20 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST 0
AU LIEU DE					
R	PIRORHEUM-20-TABS	CPR.	20 MG	PO	1*50 TABS SS BLIST

	R	PIROXICAM-HEXAL	CPR.	20 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST
	A U L I E U D E					
	R	PIRORHEUM-20-TABS	CPR.	20 MG	PO	1*100 TABS SS BLIST
H	RR	VINCRISIN	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 FL. 1 ML
	A U L I E U D E					
H	RR	VINCRISTINE-TEVA	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 FL. 1 ML
H	RR	VINCRISIN	SOL.INJ.	2 MG /2 ML	IV	1*1 FL. 2 ML
	A U L I E U D E					
H	RR	VINCRISTINE-TEVA	SOL.INJ.	2 MG /2 ML	IV	1*1 FL. 2 ML

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	FOSIDE	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 88 12 décembre 2005

Sommaire

Administration des Bâtiments Publics. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur technicien des Bâtiments Publics prévu au mois de décembre 2005 est reporté au mois de janvier 2006.

Administration des Eaux et Forêts. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration des Eaux et Forêts organisera au courant du mois de mai 2005 l'examen de fin de stage – formation spéciale – dans la carrière du rédacteur.

Administration de la Gestion de l'Eau. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005 Monsieur Jean-Claude CIGRANG, ingénieur technicien inspecteur à l'Administration de la Gestion de l'Eau a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal à la même administration avec effet au 1er décembre 2005.

Administration gouvernementale. – Examens. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera les examens suivants:

– un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif au cours du mois de décembre 2006;
– un examen de promotion dans la carrière du rédacteur au cours du mois de décembre 2006;
– un examen de promotion dans la carrière du huissier de salle au cours du mois de décembre 2006.

Administration Gouvernementale. – Nominations. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Pierre LAMMAR, conseiller de direction à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction première classe. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Serge ALZIN, attaché de gouvernement premier en rang hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction adjoint hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Jean-Lou HILDGEN, attaché de gouvernement premier en rang hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé conseiller de direction adjoint hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Myriam BAMBERG, attachée de gouvernement à l'administration gouvernementale, a été nommée attachée de gouvernement premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 23 septembre 2005, Monsieur Gilles SCHOLTUS, attaché d'administration à l'administration gouvernementale, a été nommé attaché de gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Karin BEREND, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Laurent FALCHERO, inspecteur à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Laurent GIACOMINI, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Carlo HALLER, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Serge HENTZIG, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Pascal KREMER, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Werner MINNEMEISTER, inspecteur à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Eric RIES, inspecteur à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Claude RISCH, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Monsieur Pascal SIGNORE, inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Tanja THILTGES, inspecteur à l'administration gouvernementale, a été nommée inspecteur principal. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Nadine WELTER, inspecteur à l'administration gouvernementale, a été nommée inspecteur principal. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Isabelle DIDIER, rédacteur hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée rédacteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, Madame Danielle EICHER, chef de bureau adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommée chef de bureau hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 23 septembre 2005, Monsieur Marc WARKEN, chef de bureau adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé chef de bureau hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, démission honorable de ses fonctions de conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Fernand KIRCH. Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 2005, démission honorable de ses fonctions d'inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale a été accordée à Monsieur Georges THEIS.

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de novembre 2005 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

– convention collective de travail pour les employés privés de la S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg signée en date du 21 octobre 2005 entre la S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg et les syndicats LCGB et OGB-L;
– convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la S.à r.l. Chemolux signée en date du 31 août 2005 entre la direction de la S.à r.l. Chemolux et le syndicat OGB-L;
– convention collective de travail pour le personnel ouvrier et employé de la S.à r.l. Gamm Lux pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2006 entre la direction de la S.à r.l. Gamm Lux et les syndicats OGB-L et LCGB;
– avenant à la partie II de la convention collective de travail des employé(e)s privé(e)s de la S.A. Luxair applicable aux pilotes et agents de cabine signé en date du 21 octobre 2005 entre la direction de la S.A. Luxair et les syndicats OGB-L, SNEP et LCGB;
– convention collective de travail pour les employés de la Caisse Médico-Chirurgicale - CMCM signée en date du 24 octobre 2005 entre le conseil d'administration de la Caisse Médico Chirurgicale – CMCM et le syndicat OGB-L;
– convention collective de travail pour le personnel de la S.A. West Air Luxembourg signée en date du 3 novembre 2005 entre la direction de la S.A. West Air Luxembourg et le syndicat OGB-L.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005 Monsieur Christian BRAUN, Conseiller de légation première classe en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en République de Slovénie, avec résidence à Vienne.

FONDS NATIONAL DE SOUTIEN A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE
ETABLISSEMENT PUBLIC

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

(Montants exprimés en €)

ACTIF	Notes	31.12.2004	31.12.2003	PASSIF	Notes	31.12.2004	31.12.2003
ACTIF IMMOBILISE	2.1			**CAPITAUX PROPRES**	2.3		
Immobilisations incorporelles		27.775,60	79.128,25	Résultats reportés		740.280,06	402.732,63
Immobilisations corporelles		46.008,43	42.364,05	Résultat de l'exercice		-523.622,82	337.547,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**73.784,03**	**121.492,30**	**TOTAL CAPITAUX PROPRES**		**216.657,24**	**740.280,06**
				SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	2.5	**73.784,03**	**121.492,30**
ACTIF CIRCULANT				**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	2.4	**50.000,00**	-
CREANCES	2.2						
Créances résultant de ventes et de prestations de services		-	-	**DETTES**			
Aides financières sélectives à récupérer	2.6 et 3	-	-				
Autres créances		4.698,25	12.626,61	Dettes sur achats et prestations de services		42.134,01	47.094,68
		4.698,25	12.626,61	Dettes fiscales et au titre de sécurité sociale		46.828,34	26.426,44
				Dettes relatives aux aides financières sélectives accordées	2.6	4.407.246,15	4.066.765,36
AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE		5.131.296,54	5.261.935,11	Autres dettes		271.222,75	261.423,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**5.135.994,79**	**5.274.561,72**	**TOTAL AUTRES DETTES**		**4.767.431,25**	**4.401.710,34**
COMPTE DE REGULARISATION		**6.949,40**	**15.075,76**	**COMPTE DE REGULARISATION**	2.5	**108.855,70**	**147.647,08**
TOTAL ACTIF		**5.216.728,22**	**5.411.129,78**	**TOTAL PASSIF**		**5.216.728,22**	**5.411.129,78**

Les notes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2004

(Montants exprimés en €)

	Notes	31.12.2004	31.12.2003
RESULTAT BRUT	**4**	**-318.636,14**	**509.015,88**
Rémunérations et charges sociales		-277.646,05	-259.969,25
Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		-70.132,68	-56.927,12
Subventions d'investissements		22.527,91	29.390,31
Autres intérêts et produits assimilés		120.264,14	116.037,61
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-523.622,82**	**337.547,43**

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2004

NOTE 1: GENERALITES

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (ci-après le «Fonds») a été créé par la loi du 11 avril 1990. Son statut a été modifié par la loi du 24 décembre 1998. Il s'agit d'un établissement public doté de la personnalité juridique.

L'exercice social débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Le Fonds a pour mission de promouvoir la création cinématographique et audiovisuelle au Luxembourg et d'encourager la production, la coproduction et la distribution d'œuvres dans ce domaine.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Pour mener à bien ses activités, le Fonds dispose notamment des ressources suivantes:

- des recettes pour prestations fournies;
- une contribution financière annuelle provenant du budget des recettes et des dépenses de l'Etat et attribuée sur base du programme d'activités présenté par le Fonds;
- des remboursements des aides financières sélectives;
- des contributions financières provenant du budget des recettes & des dépenses d'Etat et réservées à l'exécution de projets déterminés ayant fait l'objet d'une convention préalable entre le gouvernement et le Fonds;
- de dons et legs en espèces et en nature.

NOTE 2: PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, et aux pratiques comptables généralement admises.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation de:

Logiciel informatique:	25%
Matériel informatique:	25%
Mobilier:	10%
Matériel de bureau:	33%
Matériel d'exploitation:	25%

2.2. Créances

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur spécifiques sont opérées le cas échéant pour ramener les créances à leur valeur présumée de réalisation. Voir aussi la section 2.6. Aides financières sélectives.

2.3. Fonds propres

Les fonds excédentaires de l'exercice en cours sont reportés à l'exercice suivant.

2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

A la clôture de l'exercice sous revue, une provision de 50.000,00 euros a été constituée pour répartir annuellement le coût total de 100.000,00 euros représenté par le Letzebuerger Filmprais, événement ayant lieu tous les 2 ans.

2.5. Contributions financières

Les contributions financières sont enregistrées comme produits en compte de profits et pertes quand elles sont reçues ou à recevoir sauf dans les cas suivants:

- Les contributions ayant comme but le financement de l'acquisition d'actifs immobilisés sont différées sous le poste «subventions d'investissements» au passif du bilan et amorties en compte de profits et pertes sur la durée de vie des immobilisations auxquelles elles se rapportent.
- Les contributions financières servant à financer des charges d'exploitation dans une période future sont différées sous le poste «Compte de régularisation» au passif du bilan et reconnues comme produits dans la période future au cours de laquelle elles vont servir à ce financement;

2.6. Aides financières sélectives

Selon l'article 7 du règlement grand-ducal du 16 mars 1999 portant exécution de la loi modifiée du 11 avril 1990 portant création d'un Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, les aides financières sélectives sont en principe intégralement remboursables, sauf décision contraire du Conseil d'administration du Fonds.

Sous la rubrique «Autres dettes» figure la valeur résiduelle à payer sur les aides financières sélectives pour lesquelles le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a pris un engagement d'intervention.

Avant le 1er janvier 1999, les engagements du Fonds étaient actés en comptabilité au moment de la signature d'une convention. Les aides financières sélectives étaient enregistrées directement sous un compte de charges «Aides financières sélectives».

A partir du 1er janvier 1999, les engagements du Fonds sont actés en comptabilité dès la prise de décision par le Conseil d'administration. Les aides financières sélectives approuvées à partir du 1er janvier 1999, et les versements effectués à partir du 1er janvier 1999 relatives aux aides financières sélectives accordées avant le 1er janvier 1999 sont enregistrées sous le poste «Autres créances – Aides financières sélectives».

Au regard de l'expérience du passé quant au recouvrement de ces aides, et par principe de prudence, une provision pour risque de non recouvrement est enregistrée pour la totalité du montant se trouvant sous le poste «Autres créances – Aides financières sélectives».

2.7. Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes du Fonds sont tenus en Euros (€) et les comptes annuels sont établis dans la même devise.

A la date de la clôture:

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que les devises EURO sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une autre devise que les devises EURO sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autre que l'EURO sont convertis en EURO au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés.

2.8. Impôts

Suivant l'article 19 de la loi du 24 décembre 1998, le Fonds est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Toutefois, la taxe sur la valeur ajoutée en amont sur les opérations autres que celles relatives au circuit de distribution de cassettes vidéo «Films made in Luxembourg» n'est pas récupérable et est inscrite en compte de profits et pertes.

NOTE 3: AIDES FINANCIERES SELECTIVES A RECUPERER

Au 31 décembre 2004 et 2003, le détail du poste «aides financières sélectives à récupérer» s'établit comme suit:

3.1. Aides financières sélectives approuvées à partir du 1er janvier 1999

Situation au 01.01.2004	**12.3038.985,02**
Nouveaux engagements en 2004	3.885.679,00
Reprises des engagements en 2004	-324.978,11
Remboursements des avances sur recettes en 2004	-107.407,220
Situation au 31.12.2004	**15.854.278,69**
Provision pour risque de non recouvrement (en référence à la Section 2.6 Aides financières sélectives)	-15.8546.278,69
Solde au 31 décembre 2004	**0,00**

3.2. Versements effectués à partir du 1er janvier 1999 relatives aux aides financières sélectives accordées avant le 1er janvier 1999

Situation au 01.01.2004	**855.907,25**
Reprises des engagements en 2004	0,00
Remboursements des avances sur recettes en 2004	0,00
Créances irrécupérables en 2004	0,00
Situation au 31.12.2004	**855.907,25**
Provision pour risque de non recouvrement (en référence à la Section 2.6 Aides financières sélectives)	-855.907,25
Solde au 31 décembre 2004	**0,00**

NOTE 4: RESULTAT BRUT

Le résultat brut se décompose comme suit:

	31.12.2004	**31.12.2003**
Ressources d'exploitation	4.495.345,80	4.636.312,07
Aides financières sélectives	-3.885.679,00	-3.223.817,44
Subsides & aides diverses	-556.292,15	-478.129,35
Autres charges	-372.010,79	-425.349,40
Résultat brut	**-318.636,14**	**509.015,88**

Infrastructure ferroviaire. – Avis. – Conformément à l'article 16 du règlement grand-ducal du 31 mars 2003 définissant les modalités d'application des redevances de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois en sa qualité de gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire nationale a établi et publié sur le site Internet www.railinfra.lu la version 2.0 de l'édition 2006 du document de référence du réseau reprenant les tarifs applicables en 2006.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 3 octobre 2005 l'agrément a été accordé à la société à responsabilité limitée «Bei den Maiserchер» ayant son siège à Steinfort pour l'exercice de l'activité «ateliers créatifs» à l'adresse suivante: 6, rue des Eglantiers L-8447 Steinfort.

L'agrément est accordé pour une durée illimitée et a été enregistré sous le numéro FJ 03532005.

Par arrêté ministériel du 18 octobre 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'association sans but lucratif «SISPOLO, A.s.bl.» ayant son siège à Hosingen, 35, Haaptstrooss, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Hosingen, 13, Kraeizgaass.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03552005.

Santé. – Art de guérir. – Par décision du Ministre de la Santé en date du 17 octobre 2005 l'autorisation d'exercer la profession de médecin-spécialiste en neuropsychiatrie a été retirée à Madame le Dr Helène LHOSTE.

Par décision du Ministre de la Santé en date du 15 novembre 2005 l'autorisation d'exercer la profession de médecin-spécialiste en stomatologie a été retirée à Monsieur le Dr Yves BACCICHETTI.

Par arrêté ministériel du 28 novembre 2005, Monsieur le Docteur Bachir BATTATA, né le 28 mai 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostic au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 novembre 2005, Monsieur Thomas KNOCKE, né le 23 juin 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 novembre 2005, Monsieur le Docteur Jérôme LIBERMAN, né le 25 décembre 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993:

<u>Complément n° 3</u>:

Changements intervenus pendant la période du 1er juillet 2005 au 30 septembre 2005.

Il y a lieu **<u>d'ajouter</u>** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

ABN AMRO Mellon Global Securities Services,
Luxembourg Branch
46A, avenue John F. Kennedy
1855 LUXEMBOURG

Il y a lieu **<u>de retirer</u>** du tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

Crédit Lyonnais Luxembourg S.A.
B.P. 32
L-2010 LUXEMBOURG

Lampebank International S.A.
B.P. 164
L-2011 LUXEMBOURG

V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993

Crédit Lyonnais S.A.
Succursale de Luxembourg
L-2094 LUXEMBOURG

Il y a lieu **<u>de modifier</u>** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2004 et publié au Mémorial B n° 13 du 15 février 2005 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois

<u>La dénomination de l'établissement suivant:</u>

Crédit Agricole Indosuez Luxembourg
en
Crédit Agricole Luxembourg

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 32 de la loi modifiée du 5 avril 1993

<u>L'adresse de l'établissement suivant:</u>

Industrial and Commercial Bank of China
Succursale de Luxembourg
8-10, avenue Marie-Thérèse
L-2132 LUXEMBOURG

Tél: 26 86 66 1
Fax: 26 86 66 66

La B.P. reste inchangée

Luxembourg, le 30 septembre 2005.
COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER
Jean-Nicolas Schaus
Directeur Général

Frank Bisdorff
Conseiller de direction 1ère classe

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 89 **20 décembre 2005**

Sommaire

Arrêté du Gouvernement en conseil du 28 octobre 2005 portant nomination des membres du bureau du conseil d'administration du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS).

Le Gouvernement réuni en conseil,

Vu la loi du 10 novembre 1989 portant création d'un Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques auprès du Ministre d'Etat;

Vu l'arrêté du Gouvernement en conseil du 15 avril 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques;

Considérant les propositions du conseil d'administration ainsi constitué;

Arrête:

Art. 1er. En vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 novembre 1989 précitée sont nommés membres du bureau du conseil d'administration du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques:

– Monsieur Gaston SCHABER, Président;
– Monsieur Jos BERGHMAN, Vice-Président;
– Monsieur Georges SCHROEDER, Trésorier;
– Monsieur Pierre HAUSMAN, Secrétaire.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Les membres du Gouvernement,
Jean-Claude Juncker
Jean Asselborn
Fernand Boden
Marie-Josée Jacobs
Luc Frieden
François Biltgen
Jeannot Krecké
Mars Di Bartolomeo
Lucien Lux
Jean-Marie Halsdorf
Claude Wiseler
Jean-Louis Schiltz
Nicolas Schmit
Octavie Modert

Arrêté ministériel du 17 novembre 2005 portant nomination de la commission permanente chargée de procéder aux examens de fin de stage et de promotion des agents paramédicaux de la carrière inférieure relevant du Ministère de la Santé.

Le Ministre de la Santé,

Vu le règlement grand-ducal du 1er août 1974 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel paramédical de l'Etat;

Arrête:

Art. 1er. Il est institué une commission permanente nommée pour une durée de 3 ans à l'effet de procéder aux examens de fin de stage et de promotion des agents paramédicaux de la carrière inférieure relevant du Ministère de la Santé.

Art. 2. La commission permanente sera composée comme suit:

– **membres effectifs:**

Madame le Dr HUBERTY-KRAU Pierrette,
médecin chef de division à la Direction de la Santé, président du jury,

Monsieur SCHMITZ Guy,
inspecteur principal 1er en rang au Ministère de la Santé, secrétaire du jury,

Madame SCHOCK Marie-Claire,
infirmière auprès de la Direction de la Santé.

– **membres suppléants:**

Monsieur HOFFMANN Jean-Paul,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé,

Madame SCHOETTER Christiane,
ingénieur chef de service au Laboratoire national de Santé,

Monsieur WENNIG Robert,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.
Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 2005 portant nomination d'un membre du Conseil de discipline des fonctionnaires de l'Etat.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 59, alinéa 1er de la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu Notre arrêté du 24 novembre 2003 portant nomination des membres du Conseil de discipline pour un terme de trois ans à partir du 1er décembre 2003;

Sur le rapport de Notre Ministre de le Fonction Publique et de la Réforme Administrative et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Aloyse WEIRICH, conseiller à la Cour Supérieure de Justice est nommé membre suppléant du Conseil de discipline en remplacement de Madame Eliette BAULER, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Art. 2. Notre Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,
Claude Wiseler

Palais de Luxembourg, le 25 novembre 2005.
Henri

Arrêté ministériel du 29 novembre 2005 portant nomination de la commission permanente chargée de procéder aux examens de fin de stage et de promotion des agents paramédicaux de la carrière moyenne relevant du Ministère de la Santé.

Le Ministre de la Santé,

Vu le règlement grand-ducal du 1er août 1974 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel paramédical de l'Etat;

Arrête:

Art. 1er. Il est institué une commission permanente nommée pour une durée de 3 ans à l'effet de procéder aux examens de fin de stage des agents paramédicaux de la carrière moyenne relevant du Ministère de la Santé.

Art. 2. La commission permanente sera composée comme suit:

– **membres effectifs:**

Madame le Dr HUBERTY-KRAU Pierrette,
médecin chef de division à la Direction de la Santé, président du jury,

Monsieur SCHMITZ Guy,
inspecteur principal 1er en rang au Ministère de la Santé, secrétaire du jury,

Madame PITZ Anne-Marie,
assistante d'hygiène sociale auprès de la Direction de la Santé.

– **membres suppléants:**

Monsieur HOFFMANN Jean-Paul,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé,

Madame SCHOETTER Christiane,
ingénieur chef de service au Laboratoire national de Santé,

Monsieur WENNIG Robert,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.
Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté ministériel du 30 novembre 2005 portant nomination de la commission permanente chargée de procéder aux examens d'avancement des carrières inférieures du personnel paramédical de la Santé Publique ayant la qualité d'employé de l'Etat.

Le Ministre de la Santé,

Vu l'article 3 du règlement du Gouvernement en Conseil du 9 octobre 1972 concernant l'organisation, les programmes et la procédure des examens d'avancement des carrières inférieures du personnel paramédical de la Santé Publique ayant la qualité d'employé de l'Etat;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés:

– **membres effectifs de la commission permanente d'examen:**

Madame le Dr HUBERTY-KRAU Pierrette,
médecin chef de division à la Direction de la Santé, président du jury,

Monsieur BREYER Léon,
inspecteur principal 1er en rang au Ministère de la Santé,

Madame PITZ Anne-Marie,
assistante d'hygiène sociale auprès de la Direction de la Santé.

– **membres suppléants de la commission permanente d'examen:**

Monsieur HOFFMANN Jean-Paul,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé,

Monsieur WENNIG Robert,
ingénieur première classe au Laboratoire national de Santé.

Madame SCHOETTER Christiane,
ingénieur chef de service au Laboratoire national de Santé,

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.
Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté ministériel du 1er décembre 2005 sur l'organisation de la Commission spéciale des permis de conduire.

Le Ministre de Transports,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'article 90 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 13 mars 2001 sur l'organisation de la Commission de circulation de l'Etat et la nomination de ses président, vice-président, membres et secrétaire;

Arrête:

Art. 1er. Dans le cadre du Ministère des Transports il est institué une Commission spéciale des permis de conduire.

Art. 2. En vue de la prise des décisions prévues aux articles 83 et 90 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, la Commission spéciale des permis de conduire a pour mission d'instruire dans ses explications et moyens de défense, de dresser procès-verbal et d'émettre un avis motivé.

Art. 3. Pour chaque affaire elle est composée de trois membres.

Les avis sont émis à la majorité des voix.

Art. 4. Sont nommés membres de la Commission spéciale des permis de conduire:

Monsieur Guy STAUS	Attaché de Gouvernement 1er en rang au Ministère des Transports;
Monsieur Alain DISIVISCOUR	Attaché d'administration au Ministère des Transports;
Madame Aline SPEICHER-WINANDY	Inspecteur principal 1er en rang au Ministère des Transports;
Monsieur Guy HEINTZ	Inspecteur principal au Ministère des Transports;
Monsieur Marco FELTES	Inspecteur principal au Ministère des Transports;
Monsieur Alain BOHLER	Chef de bureau adjoint au Ministère des Transports;
Monsieur Guy FRISING	Chef de bureau adjoint au Ministère des Transports;
Monsieur Roland KAYSER	Rédacteur principal au Ministère des Transports;
Monsieur Alain FRETZ	Rédacteur au Ministère des Transports;
Madame Vicky VAN DEN BERKMORTEL	Rédacteur au Ministère des Transports;
Monsieur Claude PAQUET	Rédacteur au Ministère des Transports;
Monsieur Romain PHILIPPE	Premier commis principal au Ministère des Transports;
Monsieur Fernand SCHILTZ	Premier commis principal au Ministère des Transports;
Monsieur Guy NEY	Premier commis principal au Ministère des Transports;
Monsieur Guy WAMBACH	Premier commis principal au Ministère des Transports.

Art. 5. Monsieur Guy STAUS, préqualifié assumera les fonctions de Président.

Madame Eliane PIERROT, Madame Carine WELTER, Madame Stéphanie RONCK et Monsieur Andy BEICHT, employés au Ministère des Transports, seront adjoints à la Commission spéciale en qualité de secrétaires.

Art. 6. L'arrêté ministériel du 9 juillet 2001 sur l'organisation de la Commission spéciale des permis de conduire tel qu'il a été modifié par la suite, est abrogé.

Art. 7. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et expédié aux membres et secrétaires de la Commission spéciale pour information et pour leur servir de titre.

Copie en est transmise à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 1er décembre 2005.

Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2005 Madame Anita REITER, chef de bureau à l'administration du cadastre et de la topographie, a été nommée inspecteur à la même administration, avec effet au 1er décembre 2005.

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2005 Madame Monique ADAMS, attachée de Gouvernement à l'administration des contributions directes, a été nommée attachée de Gouvernement 1er en rang à la même administration, avec effet au 1er janvier 2006.

Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2005 Monsieur Joachim KAISER, rédacteur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé vérificateur à la même administration et affecté au bureau d'imposition Luxembourg 8 de la section des personnes physiques, avec effet au 1er janvier 2006.

Administration de l'Environnement. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 2005 démission honorable de ses fonctions avec faculté de faire valoir ses droits à la retraite, a été accordée, à partir du 1er janvier 2006, à Monsieur Théo WEBER, directeur-adjoint de l'Administration de l'Environnement. Par le même arrêté le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à l'intéressé.

Administration gouvernementale. – Examen. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera un examen de fin de stage dans la carrière du huissier de salle au cours du mois de janvier 2006.

Administration pénitentiaire. – Examens. – L'administration pénitentiaire organisera au courant de l'année 2006 les examens suivants:

mars: – un examen de finde stage de la formation spéciale dans les carrières supérieure de l'attaché de direction et moyenne du rédacteur;

juin: – un examen de promotion dans la carrière moyenne du rédacteur;

octobre: – un examen de promotion dans les carrières inférieures de l'expéditionnaire technique et du sous-officier.

Caisse nationale des prestations familiales. – Examen de promotion. – La Caisse nationale des prestations familiales procédera au cours du mois de février 2006 à un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire et au cours du mois de novembre 2006 à un examen de promotion dans la carrière du rédacteur.

Commission consultative de l'assurance dépendance. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 1er décembre 2005, Madame Denise SEYWERT, Inspecteur de la sécurité sociale 1re classe auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale, a été désignée présidente de la commission consultative prévue à l'article 387 du Code des assurances sociales en remplacement de Monsieur Georges SCHROEDER, Directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale, avec effet au 1er décembre 2005.

Conseil supérieur des assurances sociales. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 2 décembre 2005, Monsieur Roger LINDEN, conseiller à la Cour d'appel, a été nommé aux fonctions d'assesseur-magistrat suppléant auprès du Conseil supérieur des assurances sociales pour un terme de trois ans à valoir du 1er janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2008.

Consulats. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005, Monsieur Jean FEYDER a été nommé aux fonctions de Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à Genève, avec juridiction sur la République et le Canton de Genève, le Canton de Vaud et le Canton du Valais.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2005, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Madame Maria Cristina SERPA DE ALMEIDA l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul Général de Portugal au Grand-Duché de Luxembourg.

Experts, traducteurs et interprètes désignés en application de la loi du 7 juillet 1971 portant en matière répressive et administrative, institution d'experts, de traducteurs et d'interprètes et complétant les dispositions légales relatives à l'assermentation des experts, traducteurs et interprètes.

(97e liste)

Suite à l'arrêté ministériel du 14 février 2005 portant en matière répressive et administrative, désignation d'experts, de traducteurs et d'interprètes, les personnes suivantes ayant prêté serment devant la chambre civile de la Cour Supérieure de Justice en date du 22 mars 2005 ont été inscrites sur la liste des experts, traducteurs et interprètes:

I) liste des experts:

– **dans la branche médicale**

médecine sportive
Monsieur Robert HUBERTY, 2, place de la Paix, L-4275 Esch-sur-Alzette

– **dans la branche automobile**

Monsieur Raphaël CHIESA, 13, rue du Moulin, L-4998 Sprinkange

Monsieur Jean-Paul HAVE, 1, rue de Bous, L-5353 Oetrange

Monsieur Fernand WAGNER, 57, rue Emmanuel Servais, L-4989 Sanem

– **dans la branche bâtiment, génie civil et construction**

Monsieur Edy BAUSCH, 59, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
spécialité(s): évaluation immobilière

Monsieur Eric CHIGNESSE, 2, rue Edouard Oster, L-2272 Howald

Monsieur José GONZALES, 39, Val St André, L-1138 Luxembourg

Monsieur Stéphane HUET, 1, avenue des Terres Rouges, L-4004 Esch-sur-Alzette

Monsieur Magnus KOERFER, 65, rue de Steinsel, L-7254 Bereldange

Monsieur Fernand ZEUTZIUS, 10, rue Nic Majerus, L-2177 Luxembourg

– **dans la branche comptabilité, fiscalité, économie, commerce et finances**

Monsieur Joseph NICOLAS, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg
spécialité(s): finances

Monsieur Maurice PEREIRA, 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange
spécialité(s): expertise comptable

Monsieur Gabriel GROSJEAN, 10, rue Jean-Pierre Koenig, L-1865 Luxembourg
spécialité(s): distribution commerciale
étude de marché
franchise

Monsieur Marc MEYERS, 147, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
spécialité(s): expertises comptables et évaluation d'entreprises
liquidation de sociétés
révision légale et contractuelle des comptes

Monsieur Vafa MOAYED, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
spécialité(s): audit comptable et financier
investigations en matière de fraude et de blanchiment d'argent

– **dans la branche électro-mécanique**

Mademoiselle Claudine BECK, 23, rue Hiel, L-6212 Consdorf

II) liste des traducteurs et interprètes

Monsieur Gaston COLBACH, 38, rue Ste Barbe, L-4021 Esch-sur-Alzette
langue(s): allemand
anglais

Madame Patricia DELBRASSINE, 143, route de Belvaux, L-4510 Obercorn
langue(s): allemand
anglais

Experts, traducteurs et interprètes désignés en application de la loi du 7 juillet 1971 portant en matière répressive et administrative, institution d'experts, de traducteurs et d'interprètes et complétant les dispositions légales relatives à l'assermentation des experts, traducteurs et interprètes.

(98e liste)

Suite à l'arrêté ministériel du 14 février 2005 portant en matière répressive et administrative, désignation d'experts, de traducteurs et d'interprètes, les personnes suivantes ayant prêté serment devant la chambre civile de la Cour Supérieure de Justice en date du 19 avril 2005 ont été inscrites sur la liste des experts, traducteurs et interprètes:

II) liste des traducteurs et interprètes:

Monsieur Bruno MACIAS, 16, route de Diekirch, L-7220 Walferdange
langue(s): allemand
portugais

Madame Daniela MANISCALCO, 14, rue Atert, L-8051 Bertrange
langue(s): italien

Indice des prix à la consommation au 1er novembre 2005.

L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 est de **690.68** au 1er novembre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er novembre 2005 à **686.61**.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Médiateur. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 30 novembre 2005, Madame Claudine BOHNENBERGER, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré, a été inscrite sur la liste des médiateurs.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Commission paritaire. – Par arrêté grand-ducal du 7 octobre 2005, Monsieur Michel CLOOS a été nommé membre effectif de la commission paritaire comme représentant de la Confédération générale de la Fonction Publique (CGFP), en remplacement de Monsieur Gilbert TRAUSCH, démissionnaire; Monsieur Marc MICHELS a été nommé membre suppléant comme représentant de la Confédération générale de la Fonction Publique, en remplacement de Monsieur Georges MULLER, démissionnaire.

Par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005, Monsieur Carlo ASSA a été nommé membre suppléant de la commission paritaire, comme représentant du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en remplacement de Monsieur Gaston WOLMERING, démissionnaire; Mme Alexandra BERTEMES a été nommée membre suppléant comme représentante de la Confédération luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens (LCGB), en remplacement de Monsieur Bernard WAHL, démissionnaire.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Service Solidarité. – Agrément définitif. – Par arrêté ministériel du 1er décembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire «Caritas Accueil & Solidarité asbl» ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son «Service d'aide, de conseil et d'assistance pour adultes, structure de mise au travail, Selz» à l'adresse: route de Vianden à L-9359 Selz.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2005/4/4(j)**.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Structures d'accueil sans hébergement pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 18 octobre 2005, l'agrément définitif a été accordé à l'association sans but lucratif «SISPOLO, A.s.bl.» ayant son siège à Hosingen, 35, Haaptstrooss, pour l'exercice de l'activité «crèche» à l'adresse suivante: Hosingen, 13, Kraeizgaass.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 03552005.

Par arrêté ministériel du 16 novembre 2005, l'agrément définitif a été accordé à «ANNE, A.s.b.l.» ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice des activités «crèche» et «foyer de jour pour enfants» à l'adresse suivante: L-1750 Luxembourg, 59A, avenue Victor Hugo.

L'agrément a été enregistré sous le numéro FJ 01332003.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. – Examens des fonctionnaires communaux. – Il est porté à la connaissance des intéressés que les examens de fin de formation spéciale prévus pour les fonctionnaires communaux auront lieu aux dates suivantes:

Carrière du secrétaire communal:	mercredi, le 15 mars 2006
Carrière du receveur communal:	mercredi, le 15 mars 2006
Carrière du rédacteur:	jeudi, le 23 mars 2006 vendredi, le 24 mars 2006
Carrière de l'ingénieur-technicien:	vendredi, le 17 mars 2006.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 30 novembre 2005, Monsieur le Docteur Philippe BALK, né le 10 février 1979, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 30 novembre 2005, Madame Charline SOUMOY, née le 23 juin 1980, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 30 novembre 2005, Monsieur le Docteur Marcel WAINWRIGHT, né le 8 juillet 1969, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 5 décembre 2005, Madame le Docteur Frédérique CHARLIER, née le 19/07/1974, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 6 décembre 2005, Monsieur le Docteur Frédéric MENDELSSOHN, né le 28/07/1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 8 décembre 2005, Monsieur le Docteur Stefanos VOURTSIS, né le 7 octobre 1969, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie plastique au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 2 décembre 2005, Madame le Docteur Noëlla GIRS, née le 28 décembre 1977, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 30 novembre 2005, Madame Laurence BERNARD, née le 30 mars 1980, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 90 22 décembre 2005

Sommaire

Liste des médicaments à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

226e MODIFICATION (29 novembre 2005)

A) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

	P	ACTISOUFRE	SOL.		INBU	1*1 SOL.P.PULV.	100 ML
CS	RR	APTIVUS	CPS	250 MG	PO	1*120 CPS	
CS	RR	APTIVUS	SOL.	100 MG/1 ML	PO	1*1 SOL.	95 ML
	P	ARKOGELULES GINSENG	GELULES	390 MG	PO	1*45 GELULES	
	P	ARKOGELULES GINSENG	GELULES	390 MG	PO	1*150 GELULES	
	P	DESOMEDINE	COLL.	0,1 PC	CO	1*10 FL.MULTID.	0,6 ML
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	30 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	R	DOC-NIFEDIPINE	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	P	ECHINACIN-MADAUS	ONG.	16 G/100 G	TO	1*1 ONG.	40 G
	RR	FORMAXA AXAHALER	PDRE	12 MCG	IH	1*60 CPS	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	1 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	1 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	1 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	1 MG	PO	1*120 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	2 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	2 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	2 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	2 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	2 MG	PO	1*120 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	3 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	3 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	3 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	3 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	3 MG	PO	1*120 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	4 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	4 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	4 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	4 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	4 MG	PO	1*120 CPR.SEC.SS BLIST.	
	R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	6 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	

R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	6 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	6 MG	PO	1*90 CPR.SEC.SS BLIST.
R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	6 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
R	GLIMEPIRID-HEXAL	CPR.	6 MG	PO	1*120 CPR.SEC.SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
R	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*35 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*84 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	15 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*2 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*15 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*20 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*35 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*42 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*98 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
RR	LANSOPRAZOL-HEXAL	CPS	30 MG	PO	1*250 CPS SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	7,5 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	7,5 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	7,5 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	7,5 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
R	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	15 MG	PO	1*10 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	15 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	15 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	15 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.
RR	MELOXICAM-HEXAL	CPR.	15 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.
P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*1 PAST.SS BLIST.

	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*2 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*3 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*4 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*5 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*6 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*7 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*8 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR	PAST.	1,5 MG	BU	1*17 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*1 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*2 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*3 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*4 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*5 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*6 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*7 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*8 PAST.SS BLIST.	
	P	NICOPASS SANS SUCRE REGLISSE MENTHE	PAST.	1,5 MG	BU	1*17 PAST.SS BLIST.	
H	RR	NOXAFIL	SUSP.	40 MG/1 ML	PO	1*1 SUSP.	105 ML
H	RR	POSACONAZOLE SP	SUSP.	40 MG/1 ML	PO	1*1 SUSP.	105 ML
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*14 CPR.SS BLIST.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*28 CPR.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*30 CPR.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*98 CPR.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*98 CPR.SS BLIST.	
	RR	PRAVASA	CPR.		PO	1*100 CPR.	
	P	SIDROGA BERUHIGUNGSTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.	
	P	SIDROGA FETTVERDAUUNGSTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.	
	P	SIDROGA HALS-UND RACHENTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.	
	P	SIDROGA MAGEN-HEILTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.	
	P	SPIDIFEN-400	CPR.ENR.	400 MG	PO	1*48 CPR.	
H	RR	STRUCTOKABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.		IV	1*1 POCHE	1206 ML
H	RR	STRUCTOKABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.		IV	1*1 POCHE	1904 ML
H	RR	STRUCTOKABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.		IV	1*3 POCHES	1904 ML
H	RR	STRUCTOKABIVEN PERIPHER	EM.P.PERF.		IV	1*4 POCHES	1206 ML
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*2 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*3 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*4 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*6 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*8 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*12 CPR.SEC.SS BLIST.	

	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*18 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	50 MG	PO	1*100 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*2 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*3 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*4 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*6 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*12 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*18 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*19 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.SS BLIST.	
	RR	SUMATRIPTAN-HEXAL	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.SS BLIST.	
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1ML	IV	1*1 VIAL	10 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL	15 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*1 VIAL	20 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*5 VIALS	10 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*5 VIALS	15 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*5 VIALS	20 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS	10 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS	15 ML
HC	RR	VASOVIST	SOL.INJ.	244 MG/1 ML	IV	1*10 VIALS	20 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	IAIV	1*1 FL.POLYPROPYLENE	100 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	IAIV	1*1 FL.POLYPROPYLENE	200 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	IAIV	1*6 FL.POLYPROPYLENE	100 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	IAIV	1*6 FL.POLYPROPYLENE	200 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	AIV	1*6 FL.VERRE	200 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.POLYPROPYLENE	100 ML
H	RR	VISIPAQUE-150	SOL.INJ.	150 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.POLYPROPYLENE	200 ML
H	RR	VISIPAQUE-270	SOL.INJ.	270 MG/1 ML	IAIV	1*1 FL.POLYPROPYLENE	150 ML
H	RR	VISIPAQUE-270	SOL.INJ.	270 MG/1 ML	IAIV	1*1 FL.POLYPROPYLENE	500 ML
H	RR	VISIPAQUE-270	SOL.INJ.	270 MG/1 ML	IAIV	1*6 FL.POLYPROPYLENE	150 ML
H	RR	VISIPAQUE-270	SOL.INJ.	270 MG/1 ML	IAIV	1*6 FL.POLYPROPYLENE	500 ML
H	RR	VISIPAQUE-270	SOL.INJ.	270 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.POLYPROPYLENE	150 ML
H	RR	VISIPAQUE-270	SOL.INJ.	270 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.POLYPROPYLENE	500 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	320 MG/1 ML	IAIV	1*1 FL.POLYPROPYLENE	150 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	320 MG/1 ML	IAIV	1*1 FL.POLYPROPYLENE	500 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	320 MG/1 ML	IAIV	1*6 FL.POLYPROPYLENE	150 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	320 MG/1 ML	IAIV	1*6 FL.POLYPROPYLENE	500 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	320 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.VERRE	20 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	32 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.POLYPROPYLENE	150 ML
H	RR	VISIPAQUE-320	SOL.INJ.	320 MG/1 ML	IAIV	1*10 FL.POLYPROPYLENE	500 ML

B) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

B1) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES SANS EFFET IMMEDIAT.

P	ACETYLSALICYLSAURE-RPM	CPR.	500 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
P	ACETYLSALICYLSAURE-RPM	CPR.	500 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	NARCAN	SOL.INJ.	0,4 MG	IMIVSC	1*10 AMP.

B2) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES AVEC EFFET IMMEDIAT.

R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	5 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*200 CPR.SS BLIST.
R	AMLODIPINE-EG	CPR.	10 MG	PO	1*250 CPR.SS BLIST.
RR	CEFUROXIME-GENERICS	PDRE P.PREP.INJ.	1,5 G	IMIV	1*1 VIAL
RR	CEFUROXIME-GENERICS	PDRE P.PREP.INJ.	1,5 G	IMIV	1*5 VIALS
RR	CEFUROXIME-GENERICS	PDRE P.PREP.INJ.	250 MG	IMIV	1*1 VIAL
RR	CEFUROXIME-GENERICS	PDRE P.PREP.INJ.	250 MG	IMIV	1*5 VIALS
RR	CEFUROXIME-GENERICS	PDRE P.PREP.INJ.	750 MG	IMIV	1*1 VIAL

	RR	CEFUROXIME-GENERICS	PDRE P.PREP.INJ.	750 MG	IMIV	1*5 VIALS	
	P	DESOMEDINE	COLL.	0,1 PC	CO	1*6 FL.MULTID.	0,6 ML
	P	DESOMEDINE	COLL.	0,1 PC	CO	1*12 FL.MULTID.	0,6 ML
	P	PERDOGRIP	GRAN.		PO	1*12 SACH.	
	R	QUADRASA	PDRE P.SOL.	2 G	PR	1*1 FL.	
	R	QUADRASA	PDRE P.SOL.	2 G	PR	1*7 FL.	

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN.

	P	ACC-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*20 CPR.
	A U L I E U D E					
	P	ACC-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*20 TABS SS BLIST
CS	RR	ALDARA	CR.	5 PC	TO	1*12 SACH. 250 MG
	A U L I E U D E					
	RR	ALDARA	CR.	5 PC	TO	1*12 SACH. 250 MG
	RR	DUODOPA	GEL	20 MG/1 ML 5 MG/1 ML		1*7 SACH. 100 ML
	A U L I E U D E					
	RR	DUODOPA	GEL	20 MG/1 ML 5 MG/1 ML	PR	1*7 SACH. 100 ML
H	RR	DUOSOL MIT 2MMOL/L KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR. 5000 ML
	A U L I E U D E					
H	RR	DUOSOL MIT KALIUM	SOL.		IV	1*2 SOL.P.HEMOFILTR. 5000 ML
	P	ECHINACIN-MADAUS	ONG.	16 G/100 G	TO	1*1 ONG. 40 G
	A U L I E U D E					
	P	ECHINACIN-MADAUS	ONG.	16 G/100 G	TO	1*1 ONG. 50 G
	R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*90 LIDOSES SS BLIST.
	A U L I E U D E					
	R	FENOGAL 267 LIDOSE	GELULES	267 MG	PO	1*90 CPS SS BLIST.
H	RR	TAXOL-30	SOL.P.PERF.	30 MG/5 ML	IV	1*1 FIOLE 5 ML
	A U L I E U D E					
H	RR TAXOL		SOL.P.PERF.	30 MG/5 ML	IV	1*1 FIOLE 5 ML
H	RR	VFEND	PDRE P.SUSP.	40 MG/1 ML	PO	1*1 FL. 45 G
	A U L I E U D E					
	RR	VFEND	PDRE P.SUSP.	40 MG/1 ML	PO	1*1 FL. 45 G

H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*2 CPR.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*2 CPR.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*30 CPR.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*30 CPR.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
	AU LIEU DE					
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.

H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.	
	A U L I E U D E						
	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.	
H	RR	VFEND-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
	A U L I E U D E						
	RR	VFEND 200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	

D) LES MEDICAMENTS SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	DISTRANEURINE	CPS	192 MG	PO	1*100 CPS	
R	IMDUR	CPR.LIB.PROL.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.	
R	MEVACOR	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.	
R	MEVACOR	CPR.	40 MG	PO	1*28 CPR.	
RR	TENORMIN	SOL.INJ.	5 MG/10 ML	IV	1*10 AMP.	

G) L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN A ETE SUSPENDUE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE.

R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.	
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.	+1*1 AIGUILLE
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.	
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.	+1*10 AIGUILLES
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*25 SER.	
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*25 SER.	+1*25 AIGUILLES
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*50 SER.	
R	HEXAVAC	SUSP.INJ.		IM	1*50 SER.	+1*50 AIGUILLES

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 91 **29 décembre 2005**

Sommaire

Arrêté ministériel du 10 janvier 2005 instituant une commission d'examen pour procéder pendant l'année 2005 à l'examen final pour l'obtention du diplôme d'éducateur gradué dans le régime de formation à plein temps à la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education.

Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg;

Vu le règlement grand-ducal du 14 octobre 1996 déterminant l'organisation des études et des modalités de l'examen final pour l'obtention du diplôme d'éducateur gradué dans le régime de formation à plein temps;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juin 2003 portant fixation des indemnités dues aux membres et experts des différentes commissions d'examen de l'Enseignement supérieur;

Arrête:

Art. 1er. Il est institué une commission d'examen pour procéder pendant l'année 2005 à l'examen final pour l'obtention du diplôme d'éducateur gradué dans le régime de formation à plein temps.

Art. 2. Monsieur Claude HAAS, coordinateur des études d'éducateur gradué, remplit les fonctions de président de la commission d'examen. Madame Cathérine THINNES, enseignant-chercheur à la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education, remplit les fonctions de délégué du président et de secrétaire de la commission d'examen.

Art. 3. La commission d'examen comprend les trois sections suivantes:

1) la section pour l'évaluation des cours théoriques communs et des cours de spécialisation,
2) la section pour l'évaluation du mémoire d'intérêt scientifique,
3) la section pour l'évaluation de la partie pratique.

Art. 4. La section de la commission d'examen pour l'évaluation des cours théoriques communs et des cours de spécialisation comprend le président de la commission d'examen, le secrétaire de la commission d'examen et les enseignants-chercheurs et enseignants-chercheurs associés de la 3e année d'études.

Art. 5. La section de la commission d'examen pour l'évaluation du mémoire d'intérêt scientifique comprend le président de la commission d'examen, le secrétaire de la commission d'examen, les enseignants-chercheurs et enseignants-chercheurs associés de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education.

Art. 6. La section de la commission d'examen pour l'évaluation de la partie pratique comprend le président de la commission d'examen, le secrétariat de la commission d'examen, les enseignants-chercheurs et les enseignants-chercheurs associés de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education, les patrons de terrain et les représentants des ministères dont relèvent les institutions d'accueil des candidats.

Art. 7. Sont représentants des ministères les personnes suivantes:

a) pour les candidats passant leurs épreuves dans les institutions et services dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:
   - dans les instituts et services de l'Education Différenciée:
     Mme Marianne VOUEL, directrice de l'Education Différenciée
   - dans les instituts et services de la Formation Professionnelle:
     M. Aly SCHROEDER, directeur du service de la Formation Professionnelle

b) pour les candidats passant leurs épreuves dans les institutions et services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:
   - dans les institutions et services pour enfants, jeunes et adultes
     M. Claude JANIZZI, conseiller de direction 1ère classe

c) pour les candidats passant leurs épreuves dans les institutions et services dépendant du Ministère de la Santé:
   - M. le Dr. Arno BACHE, médecin chef de division

Art. 8. Sont nommés membres suppléants de la section de la commission d'examen pour l'évaluation de la partie pratique les personnes suivantes:

Mme Eliane DUPONT, éducatrice graduée; Mme Suzette MEYER, assistante sociale; M. Marc PLUMACHER, infirmier hospitalier gradué; Mme Viviane ROCHA, assistante sociale; M. Claude BODEVING, attaché de gouvernement; M. Pierre BACKES, directeur adjoint de l'Education différenciée; M. Jos FROSIO, éducateur gradué; M. Gaston OTH, éducateur gradué; M. Gilbert STEINBACH, éducateur gradué; M. Pierre WEICHERDING, médecin chef de service; M. Carlo WELFRING, pédagogue.

Art. 9. Le présent arrêté sera expédié à chacun des membres de la commission d'examen pour lui servir de titre; ampliation sera transmise à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et à Monsieur le Président de la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.
Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté ministériel du 15 octobre 2005 portant institution des conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année d'études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion» pour l'année scolaire 2005/2006.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment l'article 27;

Vu le règlement grand-ducal du 29 novembre 1991 concernant l'organisation de formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Vu l'article 5 du règlement ministériel du 8 septembre 1998 concernant l'organisation des études et de la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Arrête:

Art. 1er. Il est institué des conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année d'études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion».

Ces conseils de promotion sont constitués comme suit:

Président et Commissaire du Gouvernement

M. TAGLIAFERRI Jean, professeur attaché

1) Membres du conseil de promotion pour la section «Comptabilité et Gestion d'Entreprise»

Mme POOS José ép. FRIDERES, directrice
M. HEINEN José, directeur adjoint
M. BASTIAN Gilbert, professeur
M. BERSCHEID Lucien, professeur
M. BOVE Frank, professeur
Mme BRUCK Marielle ép. SCHARTZ, maître de cours spéciaux
M. BURGER Pascal, professeur
M. CLAUSSE Raoul, professeur
Mme DOLAR Martine, professeur
Mme ENGEL Francine ép. HAUSEMER, professeur
M. FREILINGER Lucien, professeur
M. HARMELIN Claude, professeur
Mme HOFFMANN MARIANNE ép. KOOB, professeur
M. JANS Jean-Marie, professeur
M. JUNCKER Armand, professeur
M. KAUFFMANN Pierre, professeur
Mme KELLER Marie-Lyne ép. MENEGUZ, candidate professeur
M. KLEE Gilbert, professeur
M. KLEIN Edmond, professeur
M. KRIER Frank, professeur
M. KRIPPES Patrick, professeur
Mme KUGENER Maggy ép. BEN FADHEL, professeur

M. LEHNERTZ Fernand, professeur
M. MEDERNACH Roger, professeur
M. MENEGUZ Patrick, candidat professeur
M. OTTELE Jean-Marie, professeur
Mme SCHANEN Michèle, professeur
Mme SCHMIT Romaine, professeur
Mme SCHROEDER Françoise, professeur
M. SILVERIO Donnino, professeur
M. STASIAK Paul, professeur
M. STIWER Pierre, professeur
M. WAGNER Gaston, professeur
M. WECKER John, professeur
M. WELTER Marc, professeur
Mme WILTZIUS Marie-Jeanne ép. GIERES, professeur
Mme HEISBOURG Karin ép. MAILLIET, chargée de cours
Mme SCHMITZ Brigitte ép. BUCHLER, chargée de cours
Mme SCHNELL Françoise ép. CARMES, chargée de cours
M. WAGENER Yves, chargé de cours

2) Membres du conseil de promotion pour la section «Marketing et Commerce International»
Mme POOS José ép. FRIDERES, directrice
M. HEINEN José, directeur adjoint
M. BASTIAN Gilbert, professeur
M. BERSCHEID Lucien, professeur
M. BOVE Frank, professeur
Mme BRUCK Marielle ép. SCHARTZ, maître de cours spéciaux
M. BURGER Pascal, professeur
M. CLAUSSE Raoul, professeur
Mme DIEDERICH Marie-Paule, professeur
Mme ENGEL Francine ép. HAUSEMER, professeur
M. FREILINGER Lucien, professeur
M. JUNCKER Armand, professeur
M. KAUFFMANN Pierre, professeur
M. KLEIN Edmond, professeur
M. KLEIN Marc, professeur
Mme KRIER Edmée, professeur
M. KRIPPES Patrick, professeur
Mme MALINOV Alexandra ép. WEBER, professeur
M. MEDERNACH Roger, professeur
M. MENEGUZ Patrick, candidat professeur
M. OTTELE Jean-Marie, professeur
Mme REDEL Margot, professeur
Mme SCHANEN Michèle, professeur
Mme SCHMIT Romaine, professeur
Mme SCHROEDER Françoise, professeur
M. SILVERIO Donnino, professeur
M. STASIAK Paul, professeur
M. STIWER Pierre, professeur
M. THEIN Manou, professeur
M. WAGNER Gaston, professeur

M. WECKER John, professeur

M. WELTER Marc, professeur

Mme WILTZIUS Marie-Jeanne ép. GIERES, professeur

Mme FEYEREISEN Marthe ép. WITRY, chargée de cours

Mme HEISBOURG Karin ép. MAILLIET, chargée de cours

M. HIERONIMUS Eric, chargé de cours

M. KISSEN Carlo, chargé de cours

Mme MOEREMANS Dominique ép. OSCH, chargée de cours

M. ROLIN Christian, chargé de cours

M. SCHMIT Frank, chargé de cours

Mme SCHMITZ Brigitte ép. BUCHLER, chargée de cours

Mme SCHNELL Françoise ép. CARMES, chargée de cours

M. WAGENER Yves, chargé de cours

3) Membres du conseil de promotion pour la section " Secrétariat et Bureautique "

Mme POOS José ép. FRIDERES, directrice

M. HEINEN José, directeur adjoint

M. BERSCHEID Lucien, professeur

Mme BRUCK Marielle ép. SCHARTZ, maître de cours spéciaux

Mme CLEES Tessy ép. MEYERS, professeur

Mme DIEDERICH Marie-Paule, professeur

Mme DOLAR Martine, professeur

M. FRANTZ Jean-Claude, professeur

Mme GROSCH Chantal ép. REDING, maître de cours spéciaux

Mme KELLER Marie-Lyne ép. MENEGUZ, candidate professeur

M. KLEE Gilbert, professeur

Mme KLEPPER Jacqueline, maître de cours spéciaux

M. KRIPPES Patrick, professeur

M. LEHNERTZ Fernand, professeur

Mme REDEL Margot, professeur

Mme SCHANEN Michèle, professeur

M. SILVERIO Donnino, professeur

M. THEIN Manu, professeur

M. WELTER Marc, professeur

Mme WILTZIUS Marie-Jeanne ép. GIERES, professeur

Mme HEISBOURG Karin ép. MAILLIET, chargée de cours

Mme LEGILLE Annick ép. LOMMEL, chargée de cours

Mme SENDON-BORRAS Maria Antonia, chargée de cours

Art. 2. Les conseils de promotion se réuniront sur la convocation de leur président. Ils procéderont aux décisions conformément aux règlements en vigueur et feront rapport de leurs travaux.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire sera expédié aux membres des conseils de promotion pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 15 octobre 2005.

Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
François Biltgen

Arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 autorisant Madame Christine GODINHO DUARTE à changer son nom patronymique actuel en celui de «FOURNEL».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Maître Albert RODESCH, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Madame Christine GODINHO DUARTE, née le 15 octobre 1986 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2440 Luxembourg, 159, rue du Rollingergrund, l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «FOURNEL»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Christine GODINHO DUARTE est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «FOURNEL».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 12 novembre 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 12 novembre 2005 autorisant Monsieur António Jorge SOARES DE ALMEIDA et Madame Manuela DA FONSECA, à changer le nom patronymique actuel de Monsieur António Jorge SOARES DE ALMEIDA ainsi que celui de leurs enfants Mike SOARES DE ALMEIDA et Michelle SOARES DE ALMEIDA, en celui de «SOARES».

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la demande présentée par Monsieur António Jorge SOARES DE ALMEIDA, né le 16 janvier 1971 à Macieira (Portugal), de nationalité luxembourgeoise, et Madame Manuela DA FONSECA, demeurant à L-3644 Kayl, 1, rue du Fossé, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de Monsieur António Jorge SOARES DE ALMEIDA ainsi que celui de leurs enfants Mike SOARES DE ALMEIDA, né le 1er janvier 2000 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et Michelle SOARES DE ALMEIDA, née le 21 décembre 2001 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «SOARES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur António Jorge SOARES DE ALMEIDA et Madame Manuela DA FONSECA, sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de Monsieur António Jorge SOARES DE ALMEIDA ainsi que celui de leurs enfants Mike SOARES DE ALMEIDA et Michelle SOARES DE ALMEIDA, en celui de «SOARES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 12 novembre 2005.
Henri

Arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005 approuvant les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les délibérations des conseils communaux repris dans le tableau en annexe aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation;

Vu la loi du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs, telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 21 décembre 2001;

Vu la loi du 1er février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juin 1967 déterminant le rapport entre les taux communaux des impôts fonciers A et B;

Vu la loi du 21 décembre 2001 remplaçant l'article 8 de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu l'article 14 de la loi budgétaire du 20 décembre 2002 modifiant le deuxième alinéa de l'article 8 de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2006 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation tels qu'ils sont repris dans le tableau annexé faisant partie intégrante du présent arrêté grand-ducal.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Intérieur et
de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 24 novembre 2005.
Henri

TAUX DES IMPOTS COMMUNAUX POUR 2006 (EN %)

	IMPOT	FONCIER								COMMERCIAL	
RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	Abattement	DATE DELIB.		DATE DELIB.
1	BASCHARAGE	250		400		250	120		15.07.2005	250	15.07.2005
2	BASTENDORF	275	275						07.09.2005	275	07.09.2005
3	BEAUFORT	360	360						15.07.2005	270	15.07.2005
4	BECH	260	260						15.07.2005	260	15.07.2005
5	BECKERICH	300		420		300	150		02.08.2005	300	02.08.2005
6	BERDORF	280		375		280	135		15.07.2005	260	15.07.2005
7	BERG (COLMAR)	300		420		300	150		10.06.2005	300	10.06.2005
8	BERTRANGE	300		450		300	150		18.03.2005	250	18.03.2005
9	BETTBORN	400		550		400	200		16.06.2005	300	16.06.2005
10	BETTEMBOURG	–	–	–	–	–	–	–	–*	–	–*
11	BETTENDORF	225	225						15.07.2005	225	15.07.2005
12	BETZDORF	300		405		300	145		15.04.2005	250	15.04.2005
13	BISSEN	300		450		300	150		05.10.2005	300	05.10.2005
14	BIWER	300	300						06.05.2005	300	06.05.2005
15	BOEVANGE\A.	375	375						13.06.2005	265	13.06.2005
16	BOULAIDE	300	300						26.05.2005	300	26.05.2005
17	BOURSCHEID	350	350						10.06.2005	240	10.06.2005
18	BOUS	250	250						21.06.2005	250	21.06.2005
19	BURMERANGE	300		445		300	160		09.06.2005	300	09.06.2005
20	CLEMENCY	245		350		245	120		10.06.2005	300	10.06.2005

21	CLERVAUX	350	350						17.05.2005	300	17.05.2005
22	CONSDORF	275	275						24.06.2005	275	24.06.2005
23	CONSTHUM	400	400						05.07.2005	250	05.07.2005
24	CONTERN	300		450		300	150		25.05.2005	275	25.05.2005
25	DALHEIM	280	280						15.07.2005	250	15.07.2005
26	DIEKIRCH	480		685		480	250		31.05.2005	275	31.05.2005
27	DIFFERDANGE	250		750	250				10.06.2005	350	10.06.2005
28	DIPPACH	240		370		240	130		15.07.2005	270	15.07.2005
29	DUDELANGE	500		750		500	250		02.09.2005	310	02.09.2005
30	ECHTERNACH	260		390		260	130		27.06.2005	250	27.06.2005
31	ELL	300	300						14.06.2005	300	14.06.2005
32	ERMSDORF	250		335		250	120		07.06.2005	300	07.06.2005
33	ERPELDANGE	330		470		330	165		29.07.2005	275	29.07.2005
34	ESCH\ALZETTE	600		900		600	300		01.07.2005	300	01.07.2005
35	ESCH\SURE	350	350						17.06.2005	200	17.06.2005
36	ESCHWEILER	400	400						19.05.2005	300	19.05.2005
37	ETTELBRUCK	500		750		500	250		10.06.2005	265	10.06.2005
38	FEULEN	330	330						06.06.2005	275	06.06.2005
39	FISCHBACH	320		450		320	165		15.03.2005	300	15.03.2005
40	FLAXWEILER	300	300						06.06.2005	300	06.06.2005
41	FOUHREN	275	275						15.07.2005	275	15.07.2005
42	FRISANGE	300		445		300	160		15.07.2005	280	15.07.2005
43	GARNICH	275		375		275	135		13.06.2005	275	13.06.2005
44	GOESDORF	400	400						02.09.2005	250	02.09.2005
45	GREVENMACHER	300		440		300	160		10.06.2005	260	10.06.2005
46	GROSBOUS	300	300						09.06.2005	300	09.06.2005
47	HEFFINGEN	330		450		330	165		25.07.2005	240	25.07.2005
48	HEIDERSCHEID	375	375						30.05.2005	300	30.05.2005
49	HEINERSCHEID	475	475						15.07.2005	300	15.07.2005
50	HESPERANGE	500		750		500	250		10.06.2005	250	10.06.2005
51	HOBSCHEID	300		445		300	160		19.04.2005	300	19.04.2005
52	HOSCHEID	370	370						01.06.2005	275	01.06.2005
53	HOSINGEN	450		600		450	220		15.07.2005	300	15.07.2005
54	JUNGLINSTER	210		300		210	110		10.06.2005	250	10.06.2005
55	KAUTENBACH	340	340						15.07.2005	250	15.07.2005
56	KAYL	340		510		340	170		29.07.2005	275	29.07.2005
57	KEHLEN	400	400						09.03.2005	300	09.03.2005
58	KOERICH	325		450		325	150		10.06.2005	300	10.06.2005
59	KOPSTAL	340		510		340	170		10.06.2005	285	11.03.2005
60	LAC H/SURE	350	350						10.02.2005	300	10.02.2005
61	LAROCHETTE	295		400		295	145		04.07.2005	265	04.07.2005
62	LENNINGEN	235		350		235	115		30.06.2005	250	30.06.2005
63	LEUDELANGE	220		350		220	120		21.07.2005	250	21.07.2005
64	LINTGEN	270		380		270	120		21.06.2005	275	21.06.2005
65	LORENTZWEILER	295		400		295	145		13.06.2005	250	13.06.2005
66	LUXEMBOURG	500		750		500	250		11.07.2005	225	11.07.2005
67	MAMER	300		500		300	150	25	14.03.2005	300	14.03.2005
68	MANTERNACH	200		300		200	100		11.06.2005	250	11.06.2005
69	MEDERNACH	250		375		250	135		01.07.2005	250	01.07.2005
70	MERSCH	300		450		300	150		10.06.2005	250	10.06.2005

71	MERTERT	215		360		215	110		02.05.2005	250	02.05.2005
72	MERTZIG	350	350						15.07.2005	300	15.07.2005
73	MOMPACH	240	240						08.04.2005	260	08.04.2005
74	MONDERCANGE	340		510		340	155		15.06.2005	250	15.06.2005
75	MONDORF/BAINS	430	430						20.06.2005	310	20.06.2005
76	MUNSHAUSEN	500		800		500	290		15.07.2005	280	15.07.2005
77	NEUNHAUSEN	450	450						07.10.2005	350	07.10.2005
78	NIEDERANVEN	–	–	–	–	–	–	–	–*	–	–*
79	NOMMERN	325	325						06.06.2005	275	06.06.2005
80	PETANGE	400		640		400	200	15	29.07.2005	250	29.07.2005
81	PUTSCHEID	400		650		400	200		08.02.2005	300	08.02.2005
82	RAMBROUCH	400	400						30.09.2005	280	30.09.2005
83	RECKANGE	240		365		240	130		10.06.2005	300	10.06.2005
84	REDANGE	400		600		400	200		10.05.2005	300	10.05.2005
85	REISDORF	330		460		330	165		23.09.2005	280	23.09.2005
86	REMERSCHEN	295		400		295	145		25.05.2005	300	25.05.2005
87	REMICH	300		410		300	150		03.06.2005	260	03.06.2005
88	ROESER	500		750		500	250		15.07.2005	300	15.07.2005
89	ROSPORT	300	300						21.09.2005	250	21.09.2005
90	RUMELANGE	340		510		340	170	20	10.06.2005	300	10.06.2005
91	SAEUL	300	300						09.08.2005	300	09.08.2005
92	SANDWEILER	360		600		360	200		16.06.2005	250	16.06.2005
93	SANEM	400		600		400	200		30.09.2005	300	30.09.2005
94	SCHIEREN	295		400		295	145		10.06.2005	300	10.06.2005
95	SCHIFFLANGE	400		600		400	200		29.07.2005	300	29.07.2005
96	SCHUTTRANGE	295		400		295	145		15.06.2005	250	15.06.2005
97	SEPTFONTAINES	320		480		320	160		10.06.2005	300	10.06.2005
98	STADTBREDIMUS	250	250						15.07.2005	250	15.07.2005
99	STEINFORT	250		350		250	105		29.07.2005	250	29.07.2005
100	STEINSEL	235		330		235	120		10.06.2005	230	10.06.2005
101	STRASSEN	300		450		300	150		10.06.2005	250	10.06.2005
102	TROISVIERGES	400	400						17.02.2005	275	17.02.2005
103	TUNTANGE	295		410		295	150		13.06.2005	250	13.06.2005
104	USELDANGE	–	–	–	–	–	–	–	–*	–	–*
105	VIANDEN	410		550		410	200		10.06.2005	250	10.06.2005
106	VICHTEN	340	340						26.05.2005	250	26.05.2005
107	WAHL	350	350						15.07.2005	300	15.07.2005
108	WALDBILLIG	300	300						29.06.2005	250	29.06.2005
109	WALDBREDIMUS	380	380						01.06.2005	280	01.06.2005
110	WALFERDANGE	400		600		400	200		10.06.2005	260	10.06.2005
111	WEILER/TOUR	300	300						15.07.2005	300	15.07.2005
112	WEISWAMPACH	500		800		500	290		15.07.2005	250	15.07.2005
113	WELLENSTEIN	400	400						14.06.2005	300	14.06.2005
114	WILTZ	280		400		280	145		03.06.2005	250	03.06.2005
115	WILWERWILTZ	500	500						01.07.2005	250	01.07.2005
116	WINCRANGE	450		600		450	220		30.06.2005	300	30.06.2005
117	WINSELER	400	400						17.06.2005	300	17.06.2005
118	WORMELDANGE	265	265						10.06.2005	250	10.06.2005

* ces communes n’ont pas encore fixé les taux de l’impôt commercial et des impôts fonciers pour l’année 2006.

Arrêté ministériel du 2 décembre 2005 portant agrément de l'a.s.b.l. European Bureau for Lesser Used Languages E.B.L.U.L. Lëtzebuerger Comité comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment son article 47;

Arrête:

Art. 1er. L'a.s.b.l. European Bureau for Lesser Used Languages E.B.L.U.L. Lëtzebuerger Comité est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue.

Art. 2. Le présent arrêté ministériel sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 9 décembre 2005 portant nomination des membres de l'observatoire de l'environnement naturel prévu par loi du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et de l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2 et 4 de la loi du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de l'observatoire de l'environnement naturel:

Madame Edmée ENGEL	Conservatrice de la section anthropologie et biologie humaine auprès du Musée national d'histoire naturelle
Monsieur Jean-Jacques ERASMY	Directeur de l'Administration des eaux et forêts
Monsieur Théid FABER	Représentant du Mouvement écologique
Monsieur Claude FELTEN	Ingénieur-agronome auprès du Lycée technique agricole
Monsieur Camille GIRA	Représentant des syndicats communaux
Monsieur Lucien HOFFMANN	Directeur scientifique de la Cellule de recherche en environnement et biotechnologies du Centre de recherche public Gabriel Lippmann
Monsieur Antoine KIES	Professeur-chercheur de l'Université de Luxembourg
Monsieur Jean-Claude KIRPACH	Chef du service de la conservation de la nature auprès de l'Administration des eaux et forêts
Monsieur Patric LORGÉ	Représentant de la Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux
Monsieur Jim MEISCH	Conservateur de la section botanique auprès du Musée national d'histoire naturelle
Monsieur Claude ORIGER	Conseiller de Direction auprès du Ministère de l'environnement
Monsieur Laurent SCHLEY	Ingénieur auprès de l'Administration des eaux et forêts
Monsieur Norbert STOMP	Représentant de la Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et de l'environnement
Monsieur Frank WOLFF	Attaché de gouvernement-stagiaire auprès du Ministère de l'environnement

Art. 2. Monsieur Claude ORIGER, précité, exercera les fonctions de président de l'observatoire de l'environnement naturel. Monsieur Frank WOLFF, précité, exercera les fonctions de secrétaire de l'observatoire de l'environnement naturel.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux membres pour leur servir de titre, à la Cour des Comptes et au Contrôleur financier pour information.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 9 décembre 2005 portant nomination des membres du comité de coordination prévu par loi du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et de l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu l'article 10 de la loi du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et de l'Etat et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité de coordination:

Madame Doris BAUER	Représentante du Syndicat à vocation multiple (SIAS)
Monsieur André ERPELDING	Représentant du Syndicat intercommunal du centre pour la conservation de la nature
Madame Claudine JUNCK	Représentante du Syndicat intercommunal de l'ouest pour la conservation de la nature
Monsieur Michel LEYTEM	Ingénieur auprès de l'Administration des eaux et forêts
Monsieur Marc MEYER	Conservateur de la section zoologie auprès du Musée national d'histoire naturelle
Monsieur Claude ORIGER	Conseiller de Direction auprès du Ministère de l'environnement
Madame Anne SCHEER	Représentante du Parc naturel de la Haute-Sûre
Monsieur Laurent SCHLEY	Ingénieur auprès de l'Administration des eaux et forêts
Monsieur Gilles WEBER	Représentant du Ministère de l'environnement
Madame Mireille SCHANCK	Représentant du Syndicat intercommunal de la vallée de l'Our

Art. 2. Monsieur Claude ORIGER, précité, exercera les fonctions de président du comité de coordination. Monsieur Frank WOLFF, attaché de gouvernement-stagiaire auprès du Ministère de l'environnement, assistera le comité en tant que secrétaire.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux membres pour leur servir de titre, à la Cour des Comptes et au Contrôleur financier pour information.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.
Le Ministre de l'Environnement,
Lucien Lux

Arrêté ministériel du 14 décembre 2005 portant approbation des tarifs d'utilisation du réseau de Sudgaz S.A. pour l'année 2005.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu la directive 98/30/CE du 22 juin 1998 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel;

Vu l'article 23 de la loi du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel;

Vu l'avis de l'Institut Luxembourgeois de Régulation en date du 9 décembre 2005 relatif aux tarifs d'utilisation du réseau de Sudgaz S.A. pour l'année 2005;

Arrête:

Art. 1er. Les tarifs pour l'utilisation des réseaux de distribution pour l'année 2005, fournis par Sudgaz S.A., sont approuvés et valables jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 2. Sudgaz S.A. devra fournir une proposition de tarifs d'utilisation des réseaux et services auxiliaires pour l'exercice 2006 au plus tard le 31 décembre 2005. Cette proposition devra se baser sur les chiffres comptables audités au 31 décembre 2004.

Art. 3. Sudgaz S.A. rend publics et accessibles les tarifs approuvés par le présent arrêté.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Le Ministre de l'Economie et
du Commerce extérieur,
Jeannot Krecké

Administration des Contributions Directes. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 2 décembre 2005 Madame Linda SPECK ép. DOZZO, vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée rédacteur principal à la même administration et affectée à la division Relations Internationales de sa direction.

Administration des Douanes et Accises. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 2 décembre 2005 démission honorable de ses fonctions, à partir du 1er avril 2006, a été accordée à Monsieur Fernand EIFFES, receveur adjoint des douanes et accises au bureau de recette des douanes et accises Centre Douanier.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Fernand EIFFES préqualifié.

Administration de l'Emploi. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 15 novembre 2005, Mesdames Chantal FRITZ, Patrice SCHMITZ, Messieurs Thierry FRISCH et Georges HALLER, rédacteurs stagiaires à l'Administration de l'Emploi, ont été nommés rédacteurs à la même administration.

Administration des services techniques de l'agriculture. – Examen de promotion dans la carrière de l'artisan. – L'Administration des services techniques de l'agriculture organisera au cours de la 1re quinzaine du mois de juillet 2006 un examen de promotion dans la carrière de l'artisan.

Armée. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière de l'officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de juillet 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de février 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de juillet 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive dans la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de juin 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen promotion dans la carrière du sous-officier de carrière de l'armée aura lieu au mois de novembre 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de février 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de juillet 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive dans la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de septembre 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans la carrière du caporal de carrière de l'armée aura lieu au mois de novembre 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de fin de stage dans la carrière du sous-officier infirmier diplômé de l'armée aura lieu au mois de juillet 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans la carrière de l'artisan-fonctionnaire de l'armée aura lieu au mois de décembre 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive dans la carrière du sous-officier de la musique militaire aura lieu au mois de mai 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours pour la nomination au poste de Chef de musique adjoint de la musique militaire aura lieu au mois de mai 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière de sous-officier de la musique militaire aura lieu au mois de juillet 2006.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'orchestre dans la carrière du sous-officier de la musique militaire aura lieu au mois de novembre 2006.

Commission de nomenclature. – Désignation d'un membre suppléant représentant l'Union des caisses de maladie. – Par arrêté ministériel du 12 décembre 2005, Madame Martine KAYL, attachée de direction auprès de l'Union des caisses de maladie, a été désignée membre suppléant représentant l'Union des caisses de maladie au sein de la Commission de nomenclature prévue à l'article 65 du code des assurances sociales, en remplacement de Monsieur Jean-Marie FEIDER, démissionnaire.

Conseil de discipline de la force publique. – Démission. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, démission honorable de ses fonctions de président et de membre effectif du Conseil de discipline de la force publique a été accordée à Monsieur Paul HEVER, président de chambre à la Cour d'appel, avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 6 septembre 2005, Monsieur Paul WAGNER, premier conseiller à la Cour d'appel, a été nommé président et membre effectif du Conseil de discipline de la force publique, avec effet au 1er octobre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005, Monsieur Paul BECKENE, commissaire en chef de police, a remplacé Monsieur Jean-Marie ERNZER, commissaire en chef de police, dont il achève le mandat en tant que membre effectif du Conseil de discipline de la force publique et Monsieur Albert DETAILLE, commissaire en chef de police, a remplacé Monsieur Gabriel RONKAR, commissaire en chef de police, dont il achève le mandat en tant que membre suppléant du Conseil de discipline de la force publique.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 2 décembre 2005 Monsieur Marc THILL, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en République Slovaque, avec résidence à Vienne.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de novembre 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
BARRETTA Jean, Walferdange	AME LUX	22.11.2005
KAPP Sandra, Colmar-Berg	AME LUX	22.11.2005
LOPES Isaia, Bettendorf	AME LUX	22.11.2005
BEURLET Luc, Colmar-Berg	AXA ASSURANCES VIE	25.11.2005
HOFFMANN Nico, Limpach	AXA ASSURANCES VIE	29.11.2005
IOPPO Raphael, Hobscheid	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	25.11.2005
ERNST Thierry, Strassen	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	30.11.2005
IMMO HEIMA-LUXINTERASSURANCES PLUS S.à r.l. représentée par M. Marc REUTER, Waldbredimus	BÂLOISE ASSURANCES	18.11.2005
FEIDT Monique, Alzingen	D.K.V. LUXEMBOURG	18.11.2005
GLODEN Marianne, ép. KNEIP, Bettembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	22.11.2005
ISMAILI Ilir, Kopstal	D.K.V. LUXEMBOURG	29.11.2005
EWEN Tony, Leudelange	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	18.11.2005
WOUTERS Luc, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	08.11.2005
HOLEMANS Hugues, Petit-Nobressart	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.11.2005
SHUNGU LOKONGO José, Strassen	HAMBURG-MANNHEIMER	08.11.2005
DOS SANTOS FIGUEIREDO NEVES José, Strassen	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	29.11.2005
SCHLÖDERNorbert, Luxembourg	INTERLUX ASSURANCES MALADIE	08.11.2005
BARTHEL Serge, Differdange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
BRAUSCH Norbert, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
GAROFOLI Luigi, Linger	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
GOMES SILVA Jorge, Sanem	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
GRAND Eric, Sandweiler	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
HOFFMANN Romain, Steinsel	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005

KEMP Yves, Leudelange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
KIRT Alain, Dudelange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
WEHLES Romain, Bourglinster	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE VIE	25.11.2005
GRAIL Hervé, Luxembourg	LA MONDIALE EUROPARTNER	29.11.2005

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de novembre 2005.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
VAN LERBERGHE Benoît, Strassen	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	08.11.2005
SCHAAF Steve, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	18.11.2005
ANSAY Bernard, Eselborn	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
ARRANZ Felix, Fentange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
BARBARITO Tonia, Bettendorf	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
BAUWENS Olivier, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
BODÉ Alban, Diekirch	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
CARRERA Maria, Sanem	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
CELLIER André, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
CLEMENS Jean-Claude, Hesperange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
CONSOLI Giuseppe, Elvange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
DE NADAI Luc, Rumelange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
DIAS RIBEIRO Silvia, Echternach	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
DIEDERICH Chantal, Keispelt	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
DIEDERICH Jean, Nocher	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
DIEDERICH Pia, Pétange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
DONDELINGER Antoine, Tuntange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
EUSANI Serge, Soleuvre	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
EVEN Sandra, Dalheim	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
FEILEN Josiane, Heffingen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
FELTEN Roland, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
FELTES Ginette, Rosport	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
FIOR Michelle, Medernach	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
FOUSS Monique, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GAFFINET Christiane, Schifflange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GARCON Pascal, Niederpallen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GIRST Luc, Berbourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GITZINGER Laurent, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GITZINGER Raymond, Eschweiler	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GLOD Roland, Clemency	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GRETHEN Nico, Gonderange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
GRÜN Patrick, Bridel	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
HANS Christina, ép. MESTRE, Bissen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
HEINEN Maurice, Lorentzweiler	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
HEINISCH Raymond, Wormeldange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
HILGER Luc, Strassen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
HOFFMANN Chantal, Schifflange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
HOUDREMONT Laurent, Rédange-sur-Attert	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
INFANTE Maria, Reckange-sur-Mess	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
JUNCKER Roland, Dudelange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
KETTEL Christine, Sprinkange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
KEUP Danielle, Troisvierges	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
KLOOS Alex, Bettembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
KNEIP Marie-Paule, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005

KOCH Chantal, Oberwampach	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
KOMIN Laurent, Fentange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
KRIPPES Manon, Consdorf	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LAHR Georges, Dudelange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LAUER Pierre, Waldbredimus	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LAZZARIN André, Esch-sur-Alzette	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LEGRAND Nathalie, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LENTZ Marc, Marnach	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LESSEL Tom, Esch-sur-Alzette	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LETTAL Josette, Oberdonven	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LEY Monique, Schieren	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
LUDES Ralf, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MARQUIS Yves, Petit-Nobressart	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MAUS Pascal, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MILBERT Roger Serge, Dahlem	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MILLER Nancy, Bascharage	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MOLITOR Sylvie, Manternach	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MONCOUSIN Vanessa, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MONNERS Claude, Pétange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MORES Jean-Marie, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	23.11.2005
MULLER Maryse, Elvange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MULLER Nico, Rédange-sur-Attert	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
MÜLLER Ruth, ép. MAES, Bertrange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
NEU Denise, Altwies	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
NOESEN Monique, Bascharage	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
NUNES Manuel, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PAHLE Charles Carlo, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PEIFFER Liette Marie Michèle, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PETERS Marie-Josée, Hautcharage	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PHILIPPY Daniel, Schouweiler	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PIRES Sergio, Esch-sur-Alzette	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PLEIM Fernande, Binsfeld	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PLEIMLING Marcel, Mondercange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
PRIMC Romain, Elvange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
REEFF Albert, Burden	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
RETTEL Yves, Kayl	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
REUTER Guy, Schuttrange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
RINALDIS Jean-Jacques, Bous	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
RIWERS Georges, Ettelbrück	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
ROLGEN Armand, Mondercange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SANNIPOLI Graziella, ép. GIULIANI, Olm	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SAUBER Isabelle, Mamer	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SBROGLIA Nathalie, Soleuvre	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCARPELLINI Renaud, Kayl	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHAACK Luc, Hoffelt	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHANEN Brigitte, ép. WOLFF, Useldange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHAULS Manuel, Bergem	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHEER Marc, Clemency	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHMIT Carine, Insenborn	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHMIT Raoul, Saeul	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHMITZ Pierre, Mondercange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHOCK Jules Jean, Kayl	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHOUX Patrick, Gostingen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHWALLER Gilles, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SCHWEICH Violette, ép. PROBST, Neuhaeusgen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SPAUS Gilbert, Osweiler	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005

STEMPER Thierry, Dalheim	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
SZERSZINSKI Gilbert, Lamadelaine	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
TAPPRICH Antonia, Wormeldange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
TERZER Josiane, Greiveldange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
THILL Eloi, Luxembourg	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
UNSEN Michel, Mondercange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
VICTOR Claude, Bous	DEXIA LIFE & PENSIONS LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	23.11.2005
WERNER Emile, Peppange	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
WINKIN Christiane, Eselborn	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
WINKIN Claude, Bissen	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
WOLFF Patricia, Junglinster	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005
ZEIEN Jean-Claude, Flaxweiler	DEXIA LIFE & PENSIONS	23.11.2005

Entreprise d'assurances. – «ELECTRO ASSURANCES S.A.» – Agrément pour faire des opérations d'assurances. – Par arrêté ministériel du 7 décembre 2005, l'entreprise d'assurances «ELECTRO ASSURANCES S.A.» avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, a été agréée pour faire des opérations d'assurances dans les branches suivantes:

N° 7 Marchandises Transportées
N° 8 Incendie
N° 9 Autres Dommages aux biens
N° 13 Responsabilité Civile générale
N° 14 Crédit
N° 16 Pertes pécuniaires diverses

Entreprise d'assurances. – «ELECTRO ASSURANCES S.A.» – Agrément du directeur. – Par arrêté ministériel du 7 décembre 2005, Monsieur Pascal BERTIN a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «ELECTRO ASSURANCES S.A.».

Police Grand-Ducale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 24 novembre 2005, Madame Martine SCHMIT, attaché de direction du cadre administratif et technique de la police, a été nommée au grade d'attaché de direction premier en rang à partir du 1er décembre 2005.

Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2005, Monsieur Luc TORDY, ingénieur technicien inspecteur principal hors cadre du cadre administratif et technique de la police, a été nommé au grade d'ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang hors cadre à partir du 1er décembre 2005.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 9 décembre 2005, Monsieur le Docteur Albert GALAND, né le 29 octobre 1938, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 9 décembre 2005, Monsieur le Docteur Udo SCHERER, né le 12 avril 1960, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie dentaire, orale et maxillo-faciale au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 9 décembre 2005, Madame le Docteur Fatima LAROUI, née le 5 avril 1969, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 9 décembre 2005, Monsieur Michael SCHÜTZE, né le 22 janvier 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 9 décembre 2005, Monsieur Stefan SCHWEDE, né le 19 septembre 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 12 décembre 2005, Monsieur Michael JACOBY, né le 2 juin 1972, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 92 30 décembre 2005

Sommaire

Arrêté ministériel du 30 novembre 2005 portant remplacement d'un membre effectif de la Chambre de Commerce.

Le Ministre de l'Economie,

Vu la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective;

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, pris en exécution de la loi du 4 avril 1924 et portant règlement de la procédure électorale pour la Chambre de Commerce;

Vu le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 aménageant la composition numérique et la répartition des sièges de la Chambre de Commerce;

Vu la lettre de démission présentée par Monsieur Roland JUNCK en date du 25 août 2005;

Arrête:

Art. 1er. Démission de ses fonctions de membre effectif du groupe 3 – Etablissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ainsi que leurs comptoirs de vente – est accordée à Monsieur Roland JUNCK.

Art. 2. Est nommé membre effectif du groupe 3, en remplacement de Monsieur Roland JUNCK, dont il achèvera le mandat, M. Roger SCHLIM, managing director, Esch-sur-Alzette.

Art. 3. Une expédition du présent arrêté sera transmise au nouveau membre pour lui servir de titre.

Art. 4. En exécution de l'art. 42 du règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, le nom du nouveau membre effectif sera publié par la voie du Mémorial.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce Extérieur,
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 7 décembre 2005 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année 2006.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 portant organisation de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme;

Arrête:

Art. 1er. La session des examens de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique pour l'année scolaire 2005/2006 s'ouvre le 1er janvier 2006.

Art. 2. Sont nommés commissaires du Gouvernement:

Pour la division administrative et commerciale du régime technique, section gestion, section communication et organisation: Monsieur Gilbert ENGEL, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division technique générale du régime technique, section technique générale, section informatique: Madame Edmée BESCH, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'infirmier/infirmière, section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire, section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie, spécialisation de l'infirmier en pédiatrie, spécialisation de l'infirmier en anesthésie et réanimation, spécialisation de l'assistant technique médical de chirurgie, spécialisation de la sage-femme, spécialisation de l'infirmier psychiatrique, section de la formation de l'éducateur/éducatrice: Monsieur Claude KUFFER, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division administrative et commerciale et la division hôtelière et touristique, section hôtelière, section touristique, du régime de la formation de technicien: Monsieur Marc BARTHELEMY, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division agricole, section agricole, section environnement naturel, section horticole, la division chimique et la division génie civil, section bâtiment, section constructions civiles, du régime de la formation de technicien: Monsieur Joseph BRITZ, professeur, chargé de mission au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;

Pour la division artistique, section design graphique, section expression plastique, la division électrotechnique, section communication, section énergie, la division informatique et la division mécanique, section mécanique automobile, section mécanique générale, du régime de la formation de technicien: Monsieur Romain KIEFFER, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

Pour la division administrative et commerciale du régime technique, section gestion et section communication et organisation:

COMMISSION LTECG CG1 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, M. Paul LANNERS, professeur-ingénieur, Mmes Martine DOLAR, Francine ENGEL, Marie-Lyne KELLER, MM. Gilbert BASTIAN, Lucien FREILINGER, René LOMMEL, Marc WELTER, professeurs, Mme Brigitte SCHMITZ, chargée de cours.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, Mmes Danielle HEINEN, Carine LEPAGE, Fabienne MICHAELY, MM. Fernand LEHNERTZ, Michel RODERES, professeurs.

COMMISSION LTECG CG2/CC2 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, MM. Lucien BERSCHEID, Manu THEIN, professeurs-ingénieurs, Mmes Laurence GRETSCH, Alexandra MALINOV, MM. Paul DIEDERICH, Marc KLEIN, Frank KRIER, Patrick KRIPPES, Jean MASSARD, professeurs, Mmes Chantal GROSCH, Jacqueline KLEPPER, maîtres de cours spéciaux, Mme Françoise SCHNELL, chargée de cours.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Jean FISCHER, professeur-ingénieur.

COMMISSION LTECG CG3 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, M. Jean-Marie OTTELÉ, professeur-ingénieur, Mmes Françoise SCHROEDER, Josiane WEBER, Marie-Jeanne WILTZIUS, MM. Raoul CLAUSSE, Armand JUNCKER, Marc KLEIN, Jean-Paul SCHREINER, professeurs, M. Daniel LUDWIG, candidat professeur.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, Mme Nadine SCHMITZ, chargée de cours.

COMMISSION LTECG CG4 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, Mme Michèle SCHANEN, M. Paul LANNERS, professeurs-ingénieurs, Mmes Tessy CLEES, Maggy KUGENER, MM. Claude HARMELIN, Paul STASIAK, Pierre STIWER, Gaston WAGNER, professeurs, M. Daniel LUDWIG, candidat professeur.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Gilbert KLEE, professeur-ingénieur.

COMMISSION LTECG CG5 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, M. Jean-Marie JANS, professeur-ingénieur, Mmes Marie-Paule DIEDERICH, Margot REDEL, MM. Gilbert BASTIAN, Roger MEDERNACH, Pierre KAUFFMANN, Jean-Paul SCHREINER, John WECKER, professeurs, M. Daniel LUDWIG, candidat professeur.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Edmond KLEIN, professeur.

COMMISSION LTECG CG6/CC1 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»)

membres effectifs: Mme José POOS, directrice, Mme Michèle SCHANEN, MM. Jean-Marie JANS, Jean-Marie OTTELE, professeurs-ingénieurs, Mmes Francine ENGEL, Marianne HOFFMANN, Françoise SCHROEDER, MM. Jean-Claude FRANTZ, Carlo SUNNEN, Remi MARX, François WAGENER, professeurs, Mmes Marielle BRUCK, Jacqueline KLEPPER, maîtres de cours spéciaux.

membres suppléants: M. José HEINEN, directeur adjoint, M. Jean MASSARD, professeur, Mme Françoise SCHNELL, chargée de cours.

COMMISSION LTL CG1 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Claude LOESCH, directeur, Mmes Françoise DEUTSCH, Josette MAUL, Nathalie NILLES, Mylène RIZZI, MM. Georges BUCHLER, Georges RECKINGER, professeurs, Mmes Lony FOEHR, Georgette SAUBER, professeurs d'enseignement technique, M. Luc EMERING, candidat professeur-ingénieur.

membres suppléants: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mmes Nathalie BOURSON, Isabelle CASTEL, Marie-Jeanne FOHL, Yvette MANCINI, Michèle MARNACH, Laure MASSARD, Françoise SCHEITLER, MM. Antoine EWALD, Gérard GANGOLF, René VIGNERON, Marc ZIESER, professeurs, M. Victor MARTINS DA COSTA, candidat professeur.

COMMISSION LTL CG2 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Claude LOESCH, directeur, Mmes Nathalie BOURSON, Isabelle CASTEL, Marie-Jeanne FOHL, Michèle MARNACH, Laure MASSARD, MM. Gérard GANGOLF, René VIGNERON, Marc ZIESER, professeurs, M. Luc EMERING, candidat professeur-ingénieur.

membres suppléants: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mmes Françoise DEUTSCH, Josette MAUL, Nathalie NILLES, Mylène RIZZI, MM. Georges BUCHLER, M. Georges RECKINGER, professeurs, Mmes Lony FOEHR, Georgette SAUBER, professeurs d'enseignement technique.

COMMISSION LTETT CG1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. François SCHARTZ, directeur, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, M. Joseph OESCH, professeur-ingénieur, Mmes Monique BINCK, Danièle FOHL, Anne MAJERUS, MM. Alain BACK, Gaston KEMP, Paul LINSTER, Marc SCHOENTGEN, professeurs.

membres suppléants: M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur, Mmes Karima AOUADI, Monique HARDT, Olga PALAZZARI, Annette RAUSCH, Elisabeth REISEN, Sonja SCHUMACHER, Sandra WEILER, MM. Maurice BROERS, Alain FEDERSPIEL, Mario GAUL, Pascal GEISEN, Romain PIERRARD, professeurs, MM. Marc BETTENDORFF, Joseph SCHEECK, professeurs d'enseignement technique, Mme Laurence MARX, candidat professeur.

COMMISSION LTETT CG2/CC1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. François SCHARTZ, directeur, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, MM. Joseph OESCH, Marc TEUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Olga PALAZZARI, Elisabeth REISEN, Sandra WEILER, MM. Maurice BROERS, Mario GAUL, Pascal GEISEN, Romain PIERRARD, professeurs, M. Marc BETTENDORFF, professeur d'enseignement technique, Mmes Annick MEYER, Nadine STEPHANY, maîtres de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur, Mmes Carine BAULER, Monique BINCK, Gisèle GILLEN, Danièle FOHL, Monique HARDT, Anne MAJERUS, Sonja SCHUMACHER, MM. Alain BACK, Gaston KEMP, Michel KOHNEN, Paul LINSTER, Marc SCHOENTGEN, professeurs, Mmes Pascale KASEL, Viviane SCHMITZ, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTML CG1 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, M. Christian LUCIUS, professeur-ingénieur, Mmes Véronique ANDRE, Marie-Rose HANSEN, Laurence TOCK, MM. Eric EIFES, Patrick HARSCH, Claude KRACK, Guy PIERSON, Marc ROCK, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie GIERES, directeur, M. Jean-Marie WEYRICH, professeur-ingénieur, Mmes Patrizia ASCENZO, Nadia LUCARELLI, MM. Gustave KAUFMANN, Nico LORENTZ, Jean-Claude MILLER, Claude THILL, professeurs.

COMMISSION LTML CG2 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, M. Jean-Claude WARINGO, professeur-ingénieur, Mmes Marie-Elise FISCHER, Mariette FEYDER, Michaela FRANZEN, MM. Eric EIFES, Emmanuel ELSEN, Jean-Claude MILLER, Guy PIERSON, Romain WALTER, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie GIERES, directeur, M. Jean-Marie WEYRICH, professeur-ingénieur, Mmes Patrizia ASCENZO, Marie-Rose HANSEN, MM. Gustave KAUFMANN, Claude KRACK, Carlo NEUMAN, Claude THILL, professeurs.

COMMISSION LN CG1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, M. Pierre STOCKREISER, professeur-ingénieur, Mmes Sylvie BERG, Martine BOULANGER, Nathalie KREMER, MM. Emmanuel BOCK, Johannes DE KROON, Jules BARTHEL, professeurs, Mmes Triny GROWEN, Sylvie MAMER, professeurs d'enseignement technique.

membres suppléants: Mme Karima Aouadi, MM. Alain FEDERSPIEL, Joseph SCHEUER, professeurs, Mme Laurence MARX, candidat professeur, M. Joseph SCHEECK, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LCE CG1 (Lycée technique d'Echternach)

membres effectifs: M, Henri TRAUFFLER, directeur, Mmes Sandrine AIT-SI-AHMED, Marie-Paule EICHER, Mireille KOHL, Vera WANTZ, MM. Pascal DOHN, Fernand HAUER, Alain MULLER, Charles SIMON, Jean-Claude ZEIEN, professeurs.

membres suppléants: Mmes Claudia IGELMUND, Yvonne PUNDEL, Anne-Marie REUTER, MM. Robi GOTTLIEB, Lucien LENGLER, René THILL, professeurs.

COMMISSION LTB CG1 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, M. Jean RECKINGER, professeur-ingénieur, Mmes Nicole FOSSATI, Michèle STEINES, MM. Tom BRAUN, Steve KAYSER, Marc MULLER, Michel RODERES, Jeff WAMPACH, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, M. Marc BONVINI, professeur-ingénieur, Mme Andrée MARGUE, MM. Christian RICHARTZ, Robert WEILER, professeurs.

COMMISSION LTC CG1 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: Mme Antoinette MAAS, professeur attachée à la direction, M. Robert REYLAND, professeur-ingénieur, Mmes Simone BOHR, Anne-Laure BOURG, Doris GILLES, Paul GOERGEN, Isabelle WIRION, Toiny WORMERINGER, MM. Jeff KIES, Roland MERCATORIS, professeurs.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, M. Roger MEYRATH, professeur-ingénieur, Mmes Carine HOFFMANN, Mariette KAUTHEN, Diane MILLER, Viviane REIFF, Manon REMAKEL, professeurs, Mme Marie-Paule HOFFMANN, professeur d'enseignement technique, M. Daniel THEIN, candidat professeur.

COMMISSION LTC CG2 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: Mme Antoinette MAAS, professeur attachée à la direction, M. Roger MEYRATH, professeur-ingénieur, Mmes Carine HOFFMANN, Mariette KAUTHEN, Viviane REIFF, Manon REMAKEL, Toiny WORMERINGER, M. Jeff KIES, professeurs, Mme Marie-Paule HOFFMANN, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, M. Robert REYLAND, professeur-ingénieur, Mmes Simone BOHR, Anne-Laure BOURG, Doris GILLES, Paul GOERGEN, Diane MILLER, Isabelle WIRION, M. Roland MERCATORIS, professeurs, M. Daniel THEIN, candidat professeur.

COMMISSION LTMA CG1 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur, M. Alexandre WAGNER, professeur-ingénieur, Mmes Claudine BAUSCH, Gaby BUCHEL, Monique WARINGO, MM. Aly BERNARD, Alain GERSON, Alex IACONO, Christian SCHMITZ, professeurs.

membres suppléants: M. Pascal MARIN, directeur adjoint, M. Jean-Marie OTTELÉ, professeur-ingénieur, Mmes Maryse KASS, Sandra MARTINHO, Françoise SCHROEDER, Claudine WOLF, M. Georges RECKINGER, professeurs, Mmes Martina DIVIS, Myriam PIERRE, candidats professeurs.

Pour la division technique générale du régime technique, section technique générale:

COMMISSION LTE GE1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Jean-Marie CLOOS, Gilles HEYART, Guy SCHINTGEN, Henri SCHOEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Caroline MERLAND, Viviane MOLITOR, Isabelle WIRTH, MM. André BAUER, Georges BAST, Yves SCHULTÉ, Raymond STEIL, Mike WAMPACH, professeurs.

membres suppléants: M. Nic ALFF, directeur, MM. Serge LINCKELS, Claude MEYERS, Romain SCHEECK, Guy TOUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Danielle KASS, Astrid SCHULLER, MM. Bertrand GOERGEN, Marcel SCHAEFFER, professeurs, M. Pierre MARCHAL, professeur d'enseignement technique, M. Patrick RENDULIC, candidat professeur, Mme Anne-Marie VIENOT, chargée d'éducation.

COMMISSION LTMA GE1 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur, MM. Rolph PIERSON, Alexandre WAGNER, professeurs-ingénieurs, Mmes Simone BIANCHY, Carol EICHER, Maryse KASS, Yvette MANCINI, Françoise SCHEITLER, Christiane ZWICK, MM. Antoine EWALD, Laurent PLEIMELDING, Henri WEYER, professeurs.

membres suppléants: M. Pascal MARIN, directeur adjoint, MM. Patrick BEIL, Sylvain PIREN, professeurs-ingénieurs, Mme Christiane LAMBORELLE, MM. Roger FOETZ, Marc LENTZ, Sandrino SAVINI, Jeannot SCHEER, Serge WINANDY, professeurs, Mme Chantal SCHNEIDER, candidat professeur.

COMMISSION LTML GE1 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Jean-Marie GIERES, directeur, MM. Christian HOUGARDY, Patrick LUTGEN, Fernand THILL, professeurs-ingénieurs, Mmes Françoise D'HUART, Marie-Claire HAAN, Marguy HIRTT, Nancy JANSSEN, Claudette WELTER, MM. Nico LORENTZ, Niki MULLER, Carlo NEUMAN, Paul WERDEL, professeurs.

membres suppléants: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, M. Jean-Claude WARINGO, professeur-ingénieur, Mmes Véronique ANDRE, Anita DRAUT, Sonny MAY, Marie-Louise THEISEN, MM. François DENTZER, Gilbert DONDELINGER, Georges FABER, Claude KRACK, professeurs.

COMMISSION LTML GE2 (Lycée technique Michel-Lucius)

membres effectifs: M. Jean-Marie GIERES, directeur, MM. Patrick LUTGEN, Fernand THILL, Jean-Marie WEYRICH, professeurs-ingénieurs, Mmes Françoise D'HUART, Alix FEIPEL, Marianne SUNNEN, Claudette WELTER, MM. Emmanuel ELSEN, Michel KLOSEN, Claude KRACK, Nico LORENTZ, Paul WERDEL, professeurs.

membres suppléants: M. Aloyse SCHAEFERS, directeur adjoint, MM. Jean-Claude WARINGO, professeur-ingénieur, Mmes Anita DRAUT, Nadia LUCARELLI, Sonny MAY, Marie-Louise THEISEN, MM. François DENTZER, Gilbert DONDELINGER, Georges FABER, Niki MULLER, professeurs.

COMMISSION LTETT GE1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, MM. Marc AREND, Antoine BARTHEL, Henri LIES, Charles NOSBUSCH, professeurs-ingénieurs, Mmes Sandy FLIES, Sylvie STROCK, Sonja WEIDERT, MM. Robert DONDELINGER, Frank DREES, Michel POLFER, Alain WEINS, professeurs, M. Marc BETTENDORFF, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: MM. Joseph OESCH, Joseph SCHARLL, Lucien WAGNER, professeurs-ingénieurs, Mmes Monique HARDT, Claudine MANNES, Josette ZANGERLE, MM. Gene BINDELS, Guy HALSDORF, Gaston MEDERNACH, Marc SCHOENTGEN, professeurs.

COMMISSION LN GE1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, MM. Nico BECKERICH, Patrick GOFFINET, Armand LOOR, Robert SCHAMMEL, Jean-Paul SCHWARTZ, François ZUIDBERG, professeurs-ingénieurs, Mme Marie-José SCHAACK, MM. Jean-Luc LIST, Luc TANDEL, professeurs, M. Joseph SCHEECK, professeur d'enseignement technique, Mme Danièle DU FAYS, candidat professeur.

membres suppléants: MM. Gaston NEUMAN, Claude SCHMIT, Michel SCHMITZ, professeurs-ingénieurs, MM. Emmanuel BOCK, Théophile LINDEN, professeurs, Mme Triny GROWEN, professeur d'enseignement technique, Mme Natasha SCHWEITZER, M. Jean-Paul LARBIERE, candidats professeurs.

COMMISSION LTB GE1 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, MM. Marc BONVINI, Jean-Pierre KOOB, Robert PEYER, professeurs-ingénieurs, Mmes Marianne BECKER, Christiane DURBACH, Renée LANNERS, Carmen SCHOLER, MM. Bernard FELTEN, Steve KAYSER, Marc SCHILTZ, Jeff WAMPACH, professeurs.

membres suppléants: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, MM. Louis BIRKEL, Jean RECKINGER, professeurs-ingénieurs, Mmes Andrée MARGUE, Astrid SEIWERATH, Michèle STEINES, MM. Thomas BRAUN, Frank SCHALZ, Robert WEILER, professeurs.

COMMISSION LCE GE1 (Lycée classique d'Echternach)

membres effectifs: M. Romain NEHS, directeur adjoint, MM. Guy MARCY, Léon MELCHIOR, Pierre WEBER, professeurs-ingénieurs, Mmes Denise GILLEN, Claudia IGELMUND, Jelka LEKIC, Yvonne PUNDEL, Anne-Marie REUTER, MM. Lucien LENGLER, Jean-Paul MERTZ, Roger RECHT, professeurs.

membres suppléants: M. Guy RHEIN, professeur-ingénieur, Mmes Sandrine AIT-SI-AHMED, Marie-Paule EICHER, Michèle PLETSCHETTE, MM. Jean-Paul DEMUTH, Pascal DOHN, Carlo GITT, Edmond NEU, Charles SIMON, professeurs.

COMMISSION LTAM GE1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Paul HARDT, Patrick KOHN, Aloyse PAULUS, professeurs-ingénieurs, M. Claude SIBENALER, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Karin HOMMEL, Simone OBERLINKELS, MM. Jean-Pierre FEIDT, Raymond KNEIP, François LECH, Joé PAULUS, Daniel WERMEISTER, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Alain BRAUN, Paul FABER, Georges GLOESENER, professeurs-ingénieurs, M. Marc SCHMIT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Antonie BRUCH, Juliette NEY, Nadine SCHMITZ, MM. Christian LUDOVICY, Claude SAUBER, professeurs, MM. Serge SCHAETZEL, Marc SCHELLER, candidats-professeurs.

COMMISSION LTAM GE2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Paul HARDT, Jean-Paul MARTELING, Tom MENTGEN, Raymond SPELTZ, professeurs-ingénieurs, M. Guy LOESCH, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Karin HOMMEL, Simone KAYSER, Marguerite KILL, Martine STEFFEN, MM. Alain PONTEN, Giovanni SPORTELLI, Edouard ZACHARIAS, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Alain BRAUN, Paul FABER, Georges GLOESENER, professeurs-ingénieurs, M. Marc SCHMIT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes

Antonie BRUCH, Juliette NEY, Nadine SCHMITZ, MM. Christian LUDOVICY, Claude SAUBER, professeurs, MM. Serge SCHAETZEL, Marc SCHELLER, candidats professeurs.

COMMISSION LTNB GE1 (Lycée technique Nic.-Biever)

membres effectifs: M. José LEINER, directeur, M. Joseph SERARCANGELI, professeur-ingénieur, Mmes Chantal LUCIANI, Arlette SCHAETZEL, MM. Pierre FATTEBENE, Roland FELTEN, Alain LAURENT, Guy STEINBERG, professeurs, M. Frank FASBENDER, candidat professeur-ingénieur, Mme Martine FEDERMEYER, candidat professeur.

membres suppléants: M. Roger ROTH, directeur adjoint, M. Jean-Paul TOUSCH, professeur-ingénieur, Mmes Colette KUTTEN, Martine MANGEN, Nadine SIMON, Denise WEBER, Françoise WOLTER, MM. Jean-Paul GEDGEN, Yves SIEBENALER, professeurs, M. Robert DUÉ, candidat professeur-ingénieur.

Pour la division technique générale du régime technique, section informatique:

COMMISSION LTAM GI1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Frédéric FABER, Marco KIESGEN, René WEBER, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, M. Marc SCHMIT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Simone OBERLINKELS, Nadine SCHMITZ, MM. François LECH, Alain PONTEN, Giovanni SPORTELLI, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Georges GLOESENER, Yves WENGLER, professeurs-ingénieurs, MM. Guy LOESCH, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Antonia MARIOTTO, Sandy NEIENS, Juliette NEY, M. Daniel WERMEISTER, professeurs, Mme Tanja HITZKY, candidat professeur.

COMMISSION LTAM GI2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mme Simone BEISSEL, professeur-ingénieur, MM. Marc SCHMIT, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Antonie BRUCH, Simone KAYSER, Marguerite KILL, MM. Raymond KNEIP, Jerry KREINS, Joé PAULUS, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Mike BORSCHETTE, Tom MENTGEN, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, M. Guy LOESCH, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Simone KALMES, MM. Christian LUDOVICY, Edouard ZACHARIAS, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique, M. Serge SCHAETZEL, candidat professeur.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'infirmier/infirmière:

COMMISSION LTPS SI1 (Siège)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, MM. Gilles EVRARD, Fred FERRON, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Diane FRISCH, M. Paul BOCK, professeurs, Mmes Claudine REGENWETTER, Malou WAGNER, M. Aloyse SCHUMACHER, professeurs d'enseignement technique, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Dr Dorothée KNAUF-HÜBEL, chargée d'enseignement.

membres suppléants: Mme Albertine FLAMMANG, directrice adjointe, Mmes Gerta FRYNS, Marguerite KREMER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, MM. Marc TRIERWEILER, Camille WEYRICH, professeurs, Mme Marcelle DIEDERICH, professeur d'enseignement technique, Mmes Marie-Lyne KELLER, Dr Doris SZYDLOWSKI, candidats professeurs, Mmes Gabrielle CAMBRIA, Christiane HENDEL, M. Jeff CHRISTNACH, aspirants professeurs, Mme Tessy HEINERSCHEID, chargée d'éducation, Dr Carine FEDERSPIEL, chargée d'enseignement.

COMMISSION LTPS SI2 (Centre de formation d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: Mme Albertine FLAMMANG, directrice adjointe, Mme Diane FRISCH, MM. Paul BOCK, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mme Gabrielle WIES, professeur d'enseignement technique, Mmes Christiane MERTENS, Fernande SCHAEFFER, infirmières graduées enseignantes, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Mme Marie-France FILSER, chargée d'éducation, Dr Marc GLEIS, chargé d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Chantal PAULY, M. Camille WEYRICH, professeurs, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, Dr Doris SZYDLOWSKI, candidats professeurs, Mmes Joanne GOEBBELS, Christiane HENDEL, aspirants professeurs, Mme Maria SCHÜR, chargée d'éducation.

COMMISSION LTPS SI3 (Centre de formation d'Ettelbruck)

membres effectifs: Mme Thérèse HOFFMANN, directrice adjointe, Mme Maryse GOEDERT, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, M. Camille WEYRICH, professeur, Mme Marielle WIRTGEN, M. Stephan DUMANGE, professeurs d'enseignement technique, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs,

Mmes Filomena SILVA, Patricia DERYCKE-WAUTY, aspirants professeurs, Dr Chrétien JACOBY, M. Camille WALLIG, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Diane FRISCH, Chantal PAULY, MM. Paul BOCK, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mmes Jeanine MATHIAS, Sonja WINTRINGER, professeurs d'enseignement technique, Mmes Gabrielle CAMBRIA, Christiane HENDEL, aspirants professeurs, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Maria SCHÜR, chargées d'éducation, Dr Georges JACOBS, chargé d'enseignement.

COMMISSION LTPS SI4 (Centre de formation de Luxembourg)

membres effectifs: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, M. Patrick BICHEL, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Diane FRISCH, M. Paul BOCK, professeurs, Mmes Marie-Paule LEY, Georgette THOLL, Karin WAGNER, professeurs d'enseignement technique, Mme Bruna DEL FABBRO, infirmière graduée enseignante, Mmes Sandra SCHEUER, Dr Doris SZYDLOWSKI, candidats professeurs, Mme Danielle JUNG, chargée d'éducation.

membres suppléants: Mme Thérèse HOFFMANN, directrice adjointe, Mme Gerta FRYNS, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, MM. Camille WEYRICH, Marc TRIERWEILER, professeurs, Mme Gilberte NERDEN, professeur d'enseignement technique, Mme Marthy-Anne BECKER, infirmière graduée enseignante, Mmes Marie-Lyne KELLER, Caroline LENTZ, candidats professeurs, Mmes Gabrielle CAMBRIA, Christiane HENDEL, aspirants professeurs, Mme Maria SCHÜR, chargée d'éducation, Dr Georges JACOBS, chargé d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire:

COMMISSION LTPS SL1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Diane FRISCH, M. Paul BOCK, professeurs, Mme Claudine SCHOCKMEL, professeur d'enseignement technique, Mme Christiane LIESCH, laborantine enseignante, Mme Sandra SCHEUER, candidat professeur, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Drs Marie-Estelle LARCHER, Walter DIPPEL, Jean-Marc MICHELS, MM. Jean-Marie MANGEN, Marc FLIES, Pierre KIRPACH, Alain MENZEL, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Gerta FRYNS, M. Patrick BICHEL, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, MM. Marc TRIERWEILER, Gérard WAGENER, Camille WEYRICH, professeurs, Mmes Caroline LENTZ, Dr Doris SZYDLOWSKI, candidats professeurs, M. Jeff CHRISTNACH, Mme Christiane HENDEL, aspirants professeurs, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Maria SCHÜR, chargées d'éducation, Dr Alain HAKIM, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie:

COMMISSION LTPS SR1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Diane FRISCH, M. Paul BOCK, MM. Michel ZIMMER professeurs, Mme Senny MERSCH, infirmière graduée – assistant technique médical de radiologie, Mmes Caroline LENTZ, Sandra SCHEUER, candidats professeurs, Mme Christiane HENDEL, aspirant professeur, Mme Marie-José WOLLWERT, chargée de cours, Mmes Géraldine DIDIER, Dr Guido SYRE, MM. Armand GOLDSCHMIT, Nico HARPES, Luc WARLING, Peter HERRMANN, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Gerta FRYNS, M. Patrick BICHEL, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Chantal PAULY, MM. Marc TRIERWEILER, Camille WEYRICH, professeurs, M. Jeff CHRISTNACH, aspirant professeur, Mmes Tessy HEINERSCHEID, Maria SCHÜR, chargées d'éducation, MM. Carlo BACK, Norbert LENERS, Fabrice WILHELMY, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de l'infirmier en pédiatrie:

COMMISSION LTPS SP1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Danielle SCHOL, infirmière enseignante, Mme Anouk BADEN, candidat professeur, Drs Danielle KOENIG, Norbert KLEES, Christian NUTTIN, Emmanuel SCALAIS, Roland SELIGMANN, Mmes Danièle CHRISTEN, Renée GROFF, Monique SUNNEN, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Nicole WEBER, professeur d'enseignement technique, Drs Ronit CHAFAI, Christine KALONJI, Josée METTELOCK, Christiane WEITZEL, François HENTGES, Jerry KIEFFER, Fernand PAULY, Paul PHILIPPE, Jean-Jacques VERVIER, Mmes Arlette ERR, Muriel FICHELLE, Marie-France MAJERUS, Danièle PETERS, Yasmine RAYANNE, Manuela SCHWAN, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de l'infirmier en anesthésie et réanimation:

COMMISSION LTPS SAR1 (Lycée technique pour Professions de Santé, Centre de formation d' Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: Mme Albertine FLAMMANG, directrice adjointe, M. Fred FERRON, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, M. Alain BECKER, chargé d'éducation, Mmes Regina HEGGLIN, Francine SAND, MM. Steve MACK, Jeff SCHEER, Dan THOMA, chargés d'enseignement, Drs Romain KERSCHEN, Marco KLOP, Roger REINERS, Bernhard STEIN, Claude STREEF, Jean WAGNER, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Josiane LASCHETTE-BOURG, MM. Patrick OBERWEIS, Martin SIMON, Paul MICHELY, Drs Emile COLLING, Guy LOOS, Touraj RASTEGAR, Mme Martine FERRING, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de l'assistant technique médical de chirurgie

COMMISSION LTPS SC1 (Lycée technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, M. Gilles EVRARD, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, M. André BIELL, professeur, Mme Danielle SCHOL, infirmière-enseignante, Mme Jutta NOBEN, Drs André RIES, Gérard SCHARLL, John SMIT, MM. Marc MAAS, Patrick SCHWARZ, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, M. Mike ZIMMER, professeur, Mmes Gabrielle BONTEMPS, Fabienne JUNCKER, Jeannine KREMER, Ruth PAVLOVIC, Drs Gregor BAERTZ, Georges SANDT, Léon SCHUMAN, Robert WILHELM, MM. Jos. BIEVER, Jean HIRT, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de la sage-femme

COMMISSION LTPS SF1 (Lycée Technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, Mme Nicole WEBER, professeur d'enseignement technique, Drs Christiane WEITZEL, Jean-Pierre CLEES, Marc PEIFFER, Didier VAN WYMERSCH, Mmes Inge BORGHYS, Anne DAHM, Mylène VALENTINY, Martine WELTER, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Danielle SCHOL, infirmière enseignante, Mme Anouk Baden, candidat professeur, Drs Ronit CHAFAI, Christine KALONJI, Marc STIEBER, Jean-Claude LIBAR, Mmes Valérie ARNOULD, Lucienne MULTON, Anne-Marie MUSCHANG, Denise ROCK, Ana RODRIGUEZ, M. Christian MAJERUS, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, spécialisation de l'infirmier psychiatrique

COMMISSION LTPS SP1 (Lycée Technique pour Professions de Santé)

membres effectifs: Mme Marianne GILLEN, directrice, M. Aloyse SCHUMACHER, Mmes Marcelle DIEDERICH, Marielle WIRTGEN, professeurs d'enseignement technique, Mme Marie-France FILSER, chargée d'éducation, Mme Arlette ERR, Drs Gérard BAUER, Paul HEDO, Luc NOEL, M. Yves WEBER, chargés d'enseignement.

membres suppléants: Mme Marie-Louise BISSEN, directrice adjointe, Mme Catherine SCAUFLAIRE, Drs Raymonde SCHMITZ, Romain HENTGES, Romain PAULY, Mme Bernadette MOSSONG, chargés d'enseignement.

Pour la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'éducateur/éducatrice:

COMMISSION LTPES ED1 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, directeur adjoint, Mme Simone LESCH, professeur, Mme Nicole WEBER, professeur d'enseignement technique, M. Gérard FABER, instituteur, Mmes Marianne DECKER, Marie-Anne DELLES, Marianne GÖTTLER, Sonja HEWER, Marie-Therèse METZLER, MM. Jörg BIDINGER, Marc TRAUSCH, chargés de cours.

membres suppléants: M. Marc KEMP, professeur, Mme Peggy WOLSFELD, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTPES ED2 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, directeur adjoint, Mme Liliane BISENIUS, professeur, M. Jean-Marie AREND, maître de cours spéciaux, Mmes Malou BOFFERDING, Marianne GÖTTLER, Luitgard MAYR, Carole MEHLEN, Marie-Therèse METZLER, Katja SCHINTGEN, Chantal STEIN, M. Christian KMIOTEK, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Simone LESCH, professeur, M. Ralph BOTH, chargé de cours.

COMMISSION LTPES ED3 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, directeur adjoint, Mmes Liliane BISENIUS, Mathilde METZ, M. Marc KEMP, professeurs, Mme Josiane DALEIDEN, professeur d'enseignement technique, Mmes Nikola ACKERMANN, Denise LAMBERT, Simone MERGEN, Danièle SCHOLER, M. Daniel LUCIANI, Klaudio PERSURIC, chargés de cours.

membres suppléants: M. Jeannot AREND, maître de cours spéciaux, Mme Sylvie KANDEL, psychologue, Mme Luitgard MAYR, chargée de cours.

COMMISSION LTPES ED4 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, directeur adjoint, Mme Peggy WOLSFELD, maître de cours spéciaux, Mmes Danièle LELLINGER, Chantal STEIN, MM. Pierre BACKES, Ralph BOTH, Jean-Marie BRACONNIER, Théo ECKER, Claude GILLEN, Gerhard HELD, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Liliane BISENIUS, professeur, Mme Isabelle HOMMEL, chargée de cours.

COMMISSION LTPES ED5 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales)

membres effectifs: M. Henry WELSCHBILLIG, directeur, M. Paul PRUSSEN, directeur adjoint, M. Gérard FABER, instituteur, Mme Sonja TROES, maître de cours spéciaux, Mmes Pia BOESEN, Claudine CONRADT, Véronique HANSEN, Isabelle HOMMEL, Damaris PLETSCHETTE, M. Peter WITT, chargés de cours.

membres suppléants: Mme Peggy WOLSFELD, M. Jean-Marie AREND, maîtres de cours spéciaux, Mme Sylvie KANDEL, psychologue.

Pour la division administrative et commerciale du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTETT TCM1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. Lucien KLEIN, directeur adjoint, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, Mmes Muriel MEYERS, Elisabeth REISEN, Michèle SCHILTZ, Huguette SCHROEDER, MM. Michel POLFER, Joao SEBASTIAO, Alain WEINS, professeurs, Mme Viviane SCHMITZ, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: MM. Robert FINK, Jean-Paul FREDERES, Michel KOHNEN, Romain PIERRARD, Marc SCHOENTGEN, professeurs, Mmes Fernande GINTER, Marie-Anne SCHMIT, professeurs d'enseignement technique, Mme Nadine STEPHANY, maître de cours spéciaux, Mme Christiane DE ROOY, chargée d'éducation.

COMMISSION LTETT TCM2 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: M. Lucien KLEIN, directeur adjoint, Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, Mme Muriel MEYERS, MM. Robert FINK, Michel KOHNEN, Romain PIERRARD, Marc SCHOENTGEN, professeurs, Mmes Fernande GINTER, Marie-Anne SCHMIT, professeurs d'enseignement technique, Mme Christiane DE ROOY, chargée d'éducation.

membres suppléants: Mmes Elisabeth REISEN, Michèle SCHILTZ, Huguette SCHROEDER, MM. Jean-Paul FREDERES, Michel POLFER, Joao SEBASTIAO, Alain WEINS, professeurs, Mmes Pascale KASEL, Viviane SCHMITZ, maîtres de cours spéciaux.

COMMISSION LTB TCM1 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, Mme Danielle HEINEN, MM. Christian RICHARTZ, Frank SCHALZ, Serge THILMANY, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique, Mme Geneviève GODONOU-DOSSOU, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, Mmes Christiane DURBACH, Christiane KIRSCH, MM. Michel BOCK, Tom BRAUN, Marc MULLER, professeurs, Mme Annick GIULIANI, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTB TCM2 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, Mmes Christiane DURBACH, Christiane KIRSCH, MM. Michel BOCK, Tom BRAUN, Marc MULLER, professeurs, Mme Annick GIULIANI, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, Mme Carine LEPAGE, MM. Alphonse KLEIN, Gilles MAX, Tom SCHWEITZER, Mike THILL, professeurs, Mme Pia SCHINTGEN, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTB TCM3 (Lycée technique de Bonnevoie)

membres effectifs: M. Jean-Marie WIRTGEN, directeur adjoint, Mme Carine LEPAGE, MM. Alphonse KLEIN, Gilles MAX, Tom SCHWEITZER, Mike THILL, professeurs, Mme Pia SCHINTGEN, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Jean-Pierre JUTTEL, directeur, Mme Danielle HEINEN, MM. Christian RICHARTZ, Frank SCHALZ, Serge THILMANY, professeurs, Mme Astrid SEIWERATH, professeur d'enseignement technique, Mme Geneviève GODONOU-DOSSOU, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTC TCM1 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Emile HERMES, directeur, Mmes Doris GILLES, Diane MILLER, Viviane REIFF, M. Guy FREYLING, Joseph van ZIJL, professeurs, Mmes Carol GOBLET, Marianne ZECHES, maîtres de cours spéciaux, Mme Anne-Marie DELVAUX, candidat professeur.

membres suppléants: Mme Lucienne SCHLEICH, MM. Alain HOFFMANN, Jean-Marie KIEFFER, Charles MAY, Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, professeurs.

COMMISSION LTC TCM2 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Emile HERMES, directeur, Mmes Diane MILLER, Viviane REIFF, MM. Alain HOFFMANN, Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, Joseph van ZIJL, professeurs, Mme Carol GOBLET, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: Mmes Carine HOFFMANN, Lucienne SCHLEICH, MM. Guy FREYLING, Jean-Marie KIEFFER, Charles MAY, professeurs, Mme Marianne MAZOUIN, maître de cours spéciaux, Mme Claudine KIRSCH, candidat professeur.

COMMISSION LTC TCM3 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Emile HERMES, directeur, Mme Carine HOFFMANN, Lucienne SCHLEICH, MM. Guy FREYLING, Jean-Marie KIEFFER, Charles MAY, professeurs, Mme Carol GOBLET, Marianne MAZOUIN, maîtres de cours spéciaux, Mme Claudine KIRSCH, candidat professeur.

membres suppléants: Mmes Doris GILLES, Diane MILLER, Viviane REIFF, MM. Luc SCHILTZ, Joseph van ZIJL, professeurs, Mme Marianne ZECHES, maître de cours spéciaux, Mme Anne-Marie DELVAUX, candidat professeur.

COMMISSION LTMA TCM1 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur, Mme Debbie DIEDERICH, MM. Georges KIEFFER, Marc LENTZ, Raoul TRENTIN, Roland WENNER, professeurs, Mme Marie-Marthe HOFFMANN, maître de cours spéciaux, M. Victor MARTINS DA COSTA, candidat professeur.

membres suppléants: M. Pascal MARIN, directeur adjoint, Mmes Claudine FOETZ, Christiane LAMBORELLE, MM. Marc PUNDEL, Michel RICHARTZ, professeurs, Mme Brigitte BRUECHER, maître de cours spéciaux, Mmes Sandra MARTINHO, Chantal SCHNEIDER, candidats professeurs.

COMMISSION LTMA TCM2 (Lycée technique Mathias-Adam)

membres effectifs: M. Edgar MULLER, directeur, Mme Isabelle BROCHMANN, MM. Paul GEIMER, Michel RICHARTZ, Roland WENNER, professeurs, Mme Marie-Marthe HOFFMANN, maître de cours spéciaux, Mme Myriam PIERRE, M. Victor MARTINS DA COSTA, candidats professeurs.

membres suppléants: M. Pascal MARIN, directeur adjoint, Mmes Claudine FOETZ, Christiane LAMBORELLE, MM. Aly BERNARD, Alex IACONO, Christian RICHARTZ, Raoul TRENTIN, professeurs, Mme Brigitte BRUECHER, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTL TCM1 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mmes Michèle MARNACH, Nadine SCHLEICH, Michèle THEIS, MM. Dietmar BUSCH, Paolo IPPOLITO, Marc PUNDEL, professeurs, Mme Viviane GOERGEN, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Claude LOESCH, directeur, Mmes Françoise DEUTSCH, Mireille SCHROEDER, Carole SOFFIATURO, Marianne WEBER, M. Lucien BLAU, professeurs, Mme Jacqueline NEUMAN, maître de cours spéciaux, Mme Cynthia RECHT, candidat professeur.

COMMISSION LTL TCM2 (Lycée technique de Lallange)

membres effectifs: M. Norbert CARL, directeur adjoint, Mmes Françoise DEUTSCH, Mireille SCHROEDER, Carole SOFFIATURO, Marianne WEBER, MM. Lucien BLAU, Dietmar BUSCH, professeurs, Mme Jacqueline NEUMAN, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Claude LOESCH, directeur, Mmes Michèle MARNACH, Nadine SCHLEICH, Michèle THEIS, MM. Gérard GANGOLF, Paolo IPPOLITO, Marc PUNDEL, professeurs, Mme Viviane GOERGEN, maître de cours spéciaux.

COMMISSION LTJB TCM1 (Lycée technique Joseph-Bech)

membres effectifs: M. Gilles ESTGEN, directeur, Mmes Danielle KLIMAYTIS, Christiane SCHMIT, Colette WEYRICH, MM. Louis BERG, Marco ELZ, François GITZINGER, professeurs, Mme Martine FABER, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. Romain KAYSER, directeur adjoint, M. Jean WEBER, professeur-ingénieur, Mmes Linda CALDARELLI, Chantal EICHER, Eliette GROSBER, Nicole HOFFMANN, professeurs, Mme Nicole GANGOLF, maître de cours spéciaux, M. Mathis HENGEL, chargé de cours.

COMMISSION LN TCM1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, Mmes Martine BOULANGER, Conny GENGLER, Michèle KOHLL, MM. Roger BARBEL, John SHINN, professeurs, Mme Michèle KINNEN, maître de cours spéciaux, M. Joseph MANGRICH, chargé de cours.

membres suppléants: Mme Myriam LEY, M. Jules BARTHEL, Claude FEIDER, professeurs, M. Jeff SEYLER, candidat professeur, Mme Marie-Rose MASSARD, chargée de cours.

COMMISSION LTNB TCM1 (Lycée technique Nic.-Biever)

membres effectifs: M. Roger ROTH, directeur adjoint, Mmes Simone FLAMMANG, Mireille PERUZZI, MM. Laurent GEIMER, Jean-Marc LINSTER, Robert RIDOLFO, Benoît SAUBER, professeurs, Mme Janine POULLIG, maître de cours spéciaux.

membres suppléants: M. José LEINER, directeur, Mmes Christiane SCHOTT, Françoise THOMÉ, Caroline WELTER, M. Guy FOETZ, professeurs, Mme Martine FEDERMEYER, M. Yves SCHMARTZ, candidats professeurs.

Pour la division agricole, section agricole, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTA TAG1 (Lycée technique agricole)

membres effectifs: M. Norbert FELTGEN, directeur, Mme Martine HANSEN, professeur-ingénieur, MM. Roger BRAUN, Claude FELTEN, Henri KOHNEN, Jean-Pierre LESURE, Guy MAJERUS, Guy MIRGAIN, Guy REILAND, professeurs-ingénieurs, Mme Marielle KNEBEL, professeur, Mmes Tonia REILES, Lynn SCHMIT, candidats professeurs, Mme Andrée GILLET, M. Jacquot WATGEN, chargés de cours.

membres suppléants: M. Fernand LEESCH, directeur adjoint, Mmes Béatrice FABER, Marita ENGEL, MM. Jos BORMANN, Emile SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Claudine ALESCH, professeur, M. Romain MORAO, professeurs, Mme Micheline TROIAN, chargée de cours.

Pour la division agricole, section environnement naturel, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTA TEN1 (Lycée technique agricole)

membres effectifs: M. Norbert FELTGEN, directeur, Mmes Simone DAUPHIN, Janine HIERZIG, Danièle SCHMIT, MM. Roger BRAUN, Guido FAAS, Jean-Pierre LESURE, Claude MERGES, Nicolas NEGRETTI, professeurs-ingénieurs, Mme Claudine ALESCH, professeur, Mmes Tonia REILES, Lynn SCHMIT, candidats professeurs, Mmes Andrée GILLET, Micheline TROIAN, M. Paul GLODEN, chargés de cours.

membres suppléants: M. Fernand LEESCH, directeur adjoint, MM. Erhard ANNEN, Jos BORMANN, Pascal MANNES, Emile SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Marielle KNEBEL, M. Romain MORAO, professeurs, M. Guy BOLMER, maître d'enseignement technique, M. Jacquot WATGEN, chargé de cours.

Pour la division agricole, section horticole, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTA THR1 (Lycée technique agricole)

membres effectifs: M. Norbert FELTGEN, directeur, Mmes Anita BONTEMPS, Karen NEUBERT, MM. Tom DELLES, Jean-Pierre LESURE, professeurs-ingénieurs, Mme Marielle KNEBEL, professeur, Mme Christel GOTTSCHALK, candidat professeur-ingénieur, Mmes Tonia REILES, Lynn SCHMIT, candidats professeurs, Mme Pascale SCACCIA, M. Léon HERTGES, maître d'enseignement technique, Mmes Andrée GILLET, Susanne HARTMANN, M. Jacquot WATGEN, chargés de cours.

membres suppléants: M. Fernand LEESCH, directeur adjoint, MM. Jos BORMANN, Emile SCHMIT, professeurs-ingénieurs, Mme Claudine ALESCH, M. Romain MORAO, professeurs, Mme Ruth HAU, maître d'enseignement technique, Mmes Maryse GALES, Micheline TROIAN, MM. Eike JABLONSKI, Thomas VOELKENING, chargés de cours.

Pour la division artistique, section design graphique, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TDG1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Antonie BRUCH, Simone KAYSER, Danielle WAGNER, Béatrice WELTER, MM. Marc HERR, Alain PONTEN, Christian SCHAACK, professeurs, Mme Elisabeth GABBANA, candidat professeur, Mme Marianne GRISSE, candidat maître de cours spéciaux, MM. Joseph TOMASSINI, Philippe TOUFFET, chargés de cours.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Catherine ELVINGER, Ginette KONS, Marie-Gabrielle THILTGES, MM. Ernest KONSBRUCK, Daniel WERMEISTER, professeurs, Mme Fabienne FAUST, candidat professeur, M. Marcel TOCKERT, chargé de cours, M. Armand STRAINCHAMPS, chargé d'éducation.

COMMISSION LTAM TDG2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Marie-Gabrielle THILTGES, Danielle WAGNER, MM. Marc FRISING, Dean GREGORIUS, Ernest KONSBRUCK, Joé PAULUS, professeurs, Mme Christiane SCHOLTES, M. Jean-

Marc WECKBECKER, professeurs d'enseignement technique, Mme Myriam ROLLMANN, chargée de cours, Mme Anne DIEDERICH, M. Fernand ROLLINGER, chargés d'éducation.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Catherine ELVINGER, Ginette KONS, MM. Marc HERR, Christian LUDOVICY, Daniel WERMEISTER, professeurs, Mme Elisabeth GABBANA, candidat professeur, M. Marcel TOCKERT, chargé de cours, M. Armand STRAINCHAMPS, chargé d'éducation.

Pour la division artistique, section expression plastique, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TEP1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Anette PROBST, Marie-Gabrielle THILTGES, Danielle WAGNER, MM. Marc FRISING, François LECH, Félix MERSCH, Daniel WERMEISTER, Edouard ZACHARIAS, professeurs, M. Nicolas BILL, professeur d'enseignement technique, Mme Elisabeth GABBANA, candidat professeur, Mme Myriam ROLLMANN, chargée de cours, Mme Anne DIEDERICH, chargée d'éducation.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Simone KAYSER, Marguerite KILL, Ginette KONS, MM. Ernest KONSBRUCK, Christian LUDOVICY, professeurs, Mme Jessica WALTE, candidat professeur, Mme Elisabeth REUTER, M. Marcel TOCKERT, chargés de cours, MM. Fernand ROLLINGER, Armand STRAINCHAMPS, chargés d'éducation.

COMMISSION LTAM TEP2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Norbert JACOBS, directeur, Mmes Antonie BRUCH, Claude ERNSTER, Simone KALMES, Carmen KILL, Sylvie-Anne THYES, Danielle WAGNER, Béatrice WELTER, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique, Mme Fabienne FAUST, candidat professeur, Mme Alice WILWO, maître de cours spéciaux, MM. Joseph TOMASSINI, Philippe TOUFFET, chargés de cours.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, Mmes Simone KAYSER, Marguerite KILL, Ginette Kons, M. Ernest KONSBRUCK, Christian LUDOVICY, professeurs, Mme Jessica WALTE, candidat professeur, Mme Elisabeth REUTER, M. Marcel TOCKERT, chargés de cours, MM. Fernand ROLLINGER, Armand STRAINCHAMPS, chargés d'éducation.

Pour la division chimique du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTC TCH1 (Lycée technique du Centre)

membres effectifs: M. Carlo SCHMIT, directeur adjoint, M. Carlo NOBEN, professeur-ingénieur, Mmes Simone BOHR, Doris GILLES, Manon REMAKEL, Isabelle WIRION, MM. Marco FREYMANN, Michel MORCHÉ, Jean-Marie WEBER, professeurs, Mmes Simone ALBRECHT, Blanche WINGERT, professeurs d'enseignement technique, M. Paul ASSEL, candidat professeur, Mme Viviane SCHONS, aspirant professeur.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, Mme Patricia DEFAY, MM. François KRANTZ, Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, professeurs, Mme Daisy SCHMIT, professeur d'enseignement technique, M. Christian NAPOLI, aspirant professeur.

Pour la division électrotechnique, section communication, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TEC1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, MM. Jean-Paul GREISCH, Marc MOOTZ, Marc RECKINGER, André SCHWARZ, Raymond SPELTZ, Guy URBANY, Guy WEILER, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, Mme Catherine ELVINGER, M. Christian LUDOVICY, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique, M. Aloyse KNOCH, maître d'enseignement.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Jean-Claude FELTES, Erik GOERENS, David MENTZ, Camille SCHMIT, Yves WENGLER, Pierre WIRION, professeurs-ingénieurs, Mme Nadine SCHMITZ, MM. Alain PONTEN, Edouard ZACHARIAS, professeurs, MM. Henri BIRCHEN, Jean DAUBENFELD, Georges LAUTH, Claude WOLMERING, maîtres d'enseignement technique.

COMMISSION LTE TEC1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: M. Nic ALFF, directeur, MM. Jean-Marie CLOOS, Raoul DRUI, Gilles HEYART, Mauro SABATINI, professeurs-ingénieurs, Mme Astrid SCHULLER, MM. Bertrand GOERGEN, Raymond STEIL, professeurs, M. François HENGEN, maître d'enseignement technique, Mme Anne-Marie VIENOT, chargée de cours.

membres suppléants: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Antonio DE CAROLIS, Serge LINCKELS, Gérard NEU, Guy SCHINTGEN, Paul SCHLESSER, professeurs-ingénieurs, Mmes Danielle KASS, Caroline MERLAND, Isabelle WIRTH, professeurs, M. Gilles SEILER, maître d'enseignement technique.

Pour la division électrotechnique, section énergie, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TEE1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, Jules BONERT, Claude FEIPEL, Jean-Claude FELTES, Patrick KOHN, Marc RECKINGER, professeurs-ingénieurs, Mmes Simone KAYSER, Sandy NEIENS, professeurs, Mme Jessica WALTE, candidat professeur, M. Claude WOLMERING, maître d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Alain BRAUN, Erik GOERENS, André JACOBS, David MENTZ, Marc MOOTZ, Yves WENGLER, professeurs-ingénieurs, MM. Pascal PASCIOLLA, Joé PAULUS, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique, MM. Henri BIRCHEN, Jean DAUBENFELD, Lucien HOFFELT, Aloyse KNOCH, maîtres d'enseignement technique.

COMMISSION LTETT TEE1 (Lycée technique d'Ettelbruck)

membres effectifs: Mme Liliane FLIES, directrice adjointe, MM. Marc AREND, Guy PUTZ, Michel UNSEN, Alain WEILER, professeurs-ingénieurs, Mmes Monique BINCK, Valentine LOMMEL, professeurs, Mmes Peggy HEISBOURG, Véronique KRETTELS, candidats professeurs, M. Guillaume REITER, maître d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Marc ENGELDINGER, professeur-ingénieur, MM. Gene BINDELS, Marc SCHOENTGEN, Joao SEBASTIAO, professeurs, M. Roland BESCH, professeur d'enseignement technique, M. Marcel BERTEMES, maître d'enseignement technique.

Pour la division génie civil, section bâtiment, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTJBM TBA1 (Lycée technique Josy Barthel)

membres effectifs: M. Marc FISCHBACH, directeur adjoint, Mme Nadine BRIX, MM. André FABER, Pol STANZELEIT, professeurs-architectes, MM. Romain BINCK, Marc CHRISTEN, Charles FEYEREISEN, Pierre KAYSER, Marc KLEPPER, Jean-Claude WAGENER, professeurs-ingénieurs, Mmes Tanja AGOSTA, Pascale BECKER, Marie-Paule EYSCHEN, Nadine FEIERSTEIN, Mireille PENNING, Claudine PILOT, Sylvie SCHAAF, Annick WELSCHER, MM. Gilbert THILTGES, Yves WENANDY, professeurs, Mme Yvonne PLEGER, professeur d'enseignement technique, M. Eric SCHWEICHER, candidat professeur.

membres suppléants: M. Jean WAGNER, directeur, Mme Diane GAGGIOLI, professeur, Mme Satu CORKE, candidat professeur-architecte.

Pour la division génie civil, section constructions civiles, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTJBM TCC1 (Lycée technique Josy Barthel)

membres effectifs: M. Marc FISCHBACH, directeur adjoint, MM. Romain BINCK, Marc CHRISTEN, Christian CORNETTE, Charles FEYEREISEN, Pierre KAYSER, Pierre KOLBER, Michel PUNDEL, Jean-Claude WAGENER, professeurs-ingénieurs, Mmes Tanja AGOSTA, Pascale BECKER, Marie-Paule EYSCHEN, Nadine FEIERSTEIN, Mireille PENNING, Claudine PILOT, Sylvie SCHAAF, Annick WELSCHER, MM. Gilbert THILTGES, Yves WENANDY, professeurs, Mme Yvonne PLEGER, professeur d'enseignement technique, M. Eric SCHWEICHER, candidat professeur.

membres suppléants: M. Jean WAGNER, directeur, Mme Diane GAGGIOLI, professeur, M. Anthony LLOYD, candidat professeur-ingénieur.

Pour la division hôtelière et touristique, section hôtelière, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTHAH THO1 (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)

membres effectifs: M. Louis ROBERT, directeur, M. Gérard BENDER, directeur adjoint, Mme Michelle FLAMMANG, MM. Jean-Paul CATHREIN, Marc JUNG, Joe LEYDER, professeurs, Mme Colette HEIRENDT, M. Gérard TAGLIAFERRI, professeurs d'enseignement technique, Mmes Martine HENTGES, Sylvie PRETTI, maîtres de cours spéciaux, MM. Patric BREDIMUS, Gast LUX, Jeannot SPANIER, Patrick WAGNER, maîtres d'enseignement technique, Mmes Renée FERRING, Isabelle FRANK, Jacqueline VAN DER MAELEN, MM. Pol DECKER, Abi DUHR, Georges KNAUF, Bruno MACIAS, Jean STRUBEL, chargés de cours.

Pour la division hôtelière et touristique, section touristique, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTHAH TTO1 (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)

membres effectifs: M. Louis ROBERT, directeur, M. Gérard BENDER, directeur adjoint, Mme Michèle FLAMMANG, MM. Jean-Paul CATHREIN, Marc JUNG, Joe LEYDER, professeurs, Mme Colette HEIRENDT, M. Gérard TAGLIAFERRI, professeurs d'enseignement technique, Mmes Martine HENTGES, Sylvie PRETTI, maîtres de cours spéciaux, MM. Patric BREDIMUS, Patrick WAGNER, maîtres d'enseignement technique, Mmes Renée FERRING, Isabelle FRANK, Jacqueline VAN DER MAELEN, Nicole ZENNER, MM. Bruno MACIAS, Georges KNAUF, chargés de cours.

Pour la division informatique du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TIF1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, Mme Simone BEISSEL, MM. Mike BORSCHETTE, Frédéric FABER, Pierre POOS, Marc WILWERT, professeurs-ingénieurs, M. Claude SIBENALER, professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mme Christiane PLEIMLING, MM. Joé PAULUS, Gilles SCHAACK, Daniel WERMEISTER, professeurs.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. André SCHWARZ, René WEBER, Yves WENGLER, professeurs-ingénieurs, MM. Guy LOESCH, Marc SCHMIT, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Annick HOFFMANN, Simone KAYSER, professeurs, Mme Christiane SCHOLTES, professeur d'enseignement technique, Mme Fabienne FAUST, candidat professeur.

COMMISSION LTAM TIF2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Gilbert LAUTH, directeur adjoint, MM. Jules BONERT, Jean-Paul GREISCH, René WEBER, Pierre WIRION, professeurs-ingénieurs, MM. Guy LOESCH, Marc SCHMIT, Claude SIBENALER, professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique, Mmes Nadine SCHMITZ, Claudine THILL, M. John BOURKEL, professeurs, M. Nicolas BILL, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Frédéric FABER, André SCHWARZ, René WEBER, Yves WENGLER, professeurs-ingénieurs, Mme Annick HOFFMANN, professeur, Mme Christiane SCHOLTES, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeurs d'enseignement technique, Mme Fabienne FAUST, candidat professeur.

COMMISSION LTE TIF1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

membres effectifs: M. Nic ALFF, directeur, MM. Antonio DE CAROLIS, Sylvain PIREN, Mauro SABATINI, Guy TOUSCH, professeurs-ingénieurs, Mme Danielle KASS, M. Daniel BRAOJOS, professeurs, M. Pierre MOUSEL, aspirant professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, M. Halldor HALLDORSON, candidat professeur.

membres suppléants: M. Jean-Paul LENERTZ, directeur adjoint, MM. Raoul DRUI, Gilles HEYART, Serge LINCKELS, professeurs-ingénieurs, Mmes Caroline MERLAND, Astrid SCHULLER, Isabelle WIRTH, M. Raymond STEIL, professeurs.

COMMISSION LN TIF1 (Lycée du Nord)

membres effectifs: M. Jo TROIAN, directeur, MM. Alain DELOSCH, Arnaud KIEFFER, Michel SCHMITZ, Pierre STOCKREISER, François ZUIDBERG, professeurs-ingénieurs, Mme Pierrette BETTENDORFF, M. Jean NEHRENHAUSEN, professeurs, M. Maurizio SPAGNUOLO, candidat professeur-ingénieur, M. Laurent WEILER, aspirant professeur.

membres suppléants: M. Robert THOSS, professeur, Jeff SEYLER, candidat professeur.

Pour la division mécanique, section mécanique automobile, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTC TMA1 (Lycée technique de Centre)

membres effectifs: M. Carlo SCHMIT, directeur adjoint, MM. Jean-Claude JANDER, Marco JOMINET, Nico MEYRER, professeur-ingénieur, Mmes Simone BOHR, Doris GILLES, Manon REMAKEL, Isabelle WIRION, professeurs, Mme Simone ALBRECHT, professeur d'enseignement technique, M. Gérard KRYSATIS, maître d'enseignement pratique.

membres suppléants: M. Emile HERMES, directeur, MM. Luc SCHILTZ, Marc SCHOELLEN, professeur, Mme Daisy SCHMIT, professeur d'enseignement technique, MM. Alex RICKAL, Jean STEINBACH, maîtres d'enseignement pratique.

Pour la division mécanique, section mécanique générale, du régime de la formation de technicien:

COMMISSION LTAM TMG1 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Paul FABER, Georges GLOESENER, Jean-Paul MARTELING, Jean-Jacques ZEIMES, professeurs-ingénieurs, Mme Catherine ELVINGER, MM. François LECH, Alain PONTEN, Daniel WERMEISTER, professeurs.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Daniel EIFFENER, Tom MENTGEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Marguerite KILL, Sandy NEIENS, Claudine THILL, M. Jerry KREINS, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique.

COMMISSION LTAM TMG2 (Lycée technique des Arts et Métiers)

membres effectifs: M. Georges THILMANY, directeur adjoint, MM. Marco KIESGEN, Aloyse PAULUS, Claude WEBER, Jean-Jacques ZEIMES, professeurs-ingénieurs, Mmes Monette ENSCH, Annick HOFFMANN, Simone KALMES, Nadine SCHMITZ, professeurs, Mme Jacqueline HENGEN, professeur d'enseignement technique.

membres suppléants: M. Norbert JACOBS, directeur, MM. Daniel EIFFENER, Tom MENTGEN, professeurs-ingénieurs, Mmes Marguerite KILL, Sandy NEIENS, Claudine THILL, M. Jerry KREINS, professeurs, M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique.

Art. 4. Les commissions se réuniront sur convocation du commissaire du Gouvernement.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 13 décembre 2005 portant approbation de la dissolution de la société de secours mutuels «Caisse de décès de la Fédération Nationale des Travailleurs du Livre», et la fusion avec la société de secours mutuels «Caisse de Décès de l'OGB-L».

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Attendu que l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2005 de la société de secours «Caisse de décès de la Fédération Nationale des Travailleurs du Livre», a décidé à l'unanimité des membres présents la fusion avec la société «Caisse de Décès de l'OGB-L» avec effet au 1er janvier 2006;

Vu le procès-verbal du 13 décembre 2005, signé par les membres désignés par la société de secours mutuels concernée et le Commissaire désigné par le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, constatant que tous les engagements contractés par la société sont remplis;

Vu l'article 8 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels;

Sur la proposition du Conseil Supérieur de la Mutualité;

Arrête:

Art. 1er. La dissolution de la société de secours mutuels «Caisse de décès de la Fédération Nationale des Travailleurs du Livre» et la fusion avec la société de secours mutuels «Caisse de Décès de l'OGB-L» avec effet au 1er janvier 2006 sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté ministériel du 13 décembre 2005 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels «Caisse de Décès Mutualiste».

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse de Décès Mutualiste» sont conformes aux dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse de Décès Mutualiste» sont approuvées et entrent en vigueur le 1er janvier 2006.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe les nouvelles dispositions statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

ANNEXE

Modification des statuts de la société de secours mutuels «Caisse de Décès Mutualiste»

1° Le chapitre IV prend la teneur suivante:

«**Chapitre IV. – Cotisations**

Art. 13. Au moment de leur affiliation, tous les membres versent un droit d'inscription unique de 5,00 €.

La cotisation annuelle des membres est calculée d'après l'âge au moment de l'affiliation.

Les cotisations annuelles des membres effectifs sont les suivantes:

13,00 € du début de la 15e année à la 35e année révolue,
15,00 € du début de la 36e année à la 40e année révolue,
18,00 € du début de la 41e année à la 50e année révolue,
24,00 € du début de la 51e année à la 60e année révolue,
28,00 € à partir de la 61e année.

L'âge d'affiliation est calculé par années complètes, à l'exception des demandes introduites au courant du mois de décembre qui entreront en ligne de compte pour l'exercice suivant.

Les membres honoraires versent une cotisation de 10,00 € par an.»

2° Le chapitre V est modifié comme suit:

«**Chapitre V. – Prestations funéraires**

Art. 14.

1) En cas de décès d'un membre effectif la société verse une indemnité déterminée selon le barème suivant:

Après la

2e année d'affiliation	65,00 €	26e année d'affiliation	845,00 €
3e année d'affiliation	97,50 €	27e année d'affiliation	877,50 €
4e année d'affiliation	130,00 €	28e année d'affiliation	910,00 €
5e année d'affiliation	162,50 €	29e année d'affiliation	942,50 €
6e année d'affiliation	195,00 €	30e année d'affiliation	975,00 €
7e année d'affiliation	227,50 €	31e année d'affiliation	1007,50 €
8e année d'affiliation	260,00 €	32e année d'affiliation	1040,00 €
9e année d'affiliation	292,50 €	33e année d'affiliation	1072,50 €
10e année d'affiliation	325,00 €	34e année d'affiliation	1105,00 €
11e année d'affiliation	357,50 €	35e année d'affiliation	1137,50 €
12e année d'affiliation	390,00 €	36e année d'affiliation	1170,00 €
13e année d'affiliation	422,50 €	37e année d'affiliation	1202,50 €
14e année d'affiliation	455,00 €	38e année d'affiliation	1235,00 €
15e année d'affiliation	487,50 €	39e année d'affiliation	1267,50 €
16e année d'affiliation	520,00 €	40e année d'affiliation	1300,00 €
17e année d'affiliation	552,50 €	41e année d'affiliation	1335,00 €
18e année d'affiliation	585,00 €	42e année d'affiliation	1370,00 €
19e année d'affiliation	617,50 €	43e année d'affiliation	1405,00 €
20e année d'affiliation	650,00 €	44e année d'affiliation	1440,00 €
21e année d'affiliation	682,50 €	45e année d'affiliation	1475,00 €
22e année d'affiliation	715,00 €	46e année d'affiliation	1510,00 €
23e année d'affiliation	747,50 €	47e année d'affiliation	1545,00 €
24e année d'affiliation	780,00 €	48e année d'affiliation	1580,00 €
25e année d'affiliation	812,50 €	49e année d'affiliation	1615,00 €
		50e année d'affiliation	1650,00 €

2) Toutefois, en cas d'accident d'un membre effectif entraînant la mort instantanée, l'indemnité unique ne peut être inférieure à 390,00 €.

3) En cas de décès d'un enfant de moins de 15 ans d'un membre effectif, la société alloue une indemnité unique de 130,00 €.

Art. 15. L'aide prévue à l'article 14 est versée sur présentation d'un extrait de l'acte de décès à ceux qui justifient, pièces à l'appui, avoir acquitté les frais funéraires et à défaut aux ayants droit.

Sauf dispositions testamentaires contraires, les ayants droit sont dans l'ordre de l'énumération qui suit: 1. le conjoint survivant ou le partenaire au sens de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats survivant; 2. les descendants; 3. les ascendants au degré successible; 4. les frères et sœurs. Dans les cas douteux ou litigieux, la décision revient au Conseil d'Administration.

Sous peine d'être déchues du droit à la prestation, les personnes énumérées aux alinéas qui précèdent, sont tenues à adresser le prédit extrait au secrétariat de la société dans un délai de douze mois qui suivent le décès. Les prestations ne sont ni cessibles ni saisissables.»

3° Le chapitre VI prend la teneur suivante:

«Chapitre VI. – Fonds de secours

Art. 16.

1) La société accorde, moyennant son fonds de secours à tous ses membres ou ayants droit une subvention financière aux frais de soins de santé prévus par les statuts de l'union des caisses de maladie. Pour les membres qui ne sont pas affiliés auprès d'une caisse de maladie luxembourgeoise, les tarifs sont appliqués par analogie.

   Pour avoir droit aux prestations prévues au présent article, le membre doit être affilié à la société pendant au moins deux ans.

   Pour le calcul du montant de la subvention, est prise en considération la participation personnelle suivant l'article 154bis des statuts de l'union des caisses de maladie du membre et de respectivement son conjoint ou partenaire au sens de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets de certains partenariats et de son ou de ses enfant(s) aussi longtemps qu'il(s) est (sont) co-assuré(s) du membre.

2) Sont exclues d'une prestation de la part de la société toutes les participations personnelles du membre et de ses co-assurés qui ne sont pas prévues dans l'article 154bis des statuts de l'union des caisses de maladie.

3) Les dépenses du fonds de secours ne peuvent dépasser annuellement le montant de 37.500,00 €.

4) La société alloue:

   – à ses membres effectifs une subvention de 30% avec un maximum de 380,00 €,

   – à ses membres honoraires une subvention de 25% avec un maximum de 190,00 €.

   Toutefois, si le montant de l'indemnité est inférieur à 5,00 € aucune indemnité n'est payée.

   Si le total des indemnités à verser aux membres dépasse la dotation annuelle fixée, les prestations à allouer seront calculées au prorata.

5) Toute demande d'un secours pour l'année écoulée devra être adressée, avec les décomptes des caisses de maladie ou pièces justificatives établis au courant de cet exercice, au secrétariat de la Caisse de Décès Mutualiste au plus tard **pour le 30 avril** de l'année en cours.

   Un décompte est adressé aux membres bénéficiaires des prestations du fonds de secours.

   Les décomptes refusés sont retournés aux membres avec le motif du refus.»

Arrêté ministériel du 13 décembre 2005 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels «Mutuelle du Personnel Chrétien des Transports».

Le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Mutuelle du Personnel Chrétien des Transports» sont conformes aux dispositions des lois et règlements;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels « Mutuelle du Personnel Chrétien des Transports» sont approuvées et entrent en vigueur le 1er janvier 2006.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe les nouvelles dispositions statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Le Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,
Mars Di Bartolomeo

ANNEXE

Modification des statuts de la société de secours mutuels «Mutuelle du Personnel Chrétien des Transports»

1° Le point a) de l'article 2 prend la teneur suivante:

«**Art. 2.**

a) Beim Tode eines wirklichen Mitglieds, dessen Ehepartners, dessen Kindes oder Partners gemäss Gesetz vom 9. Juli 2004, betreffend die gesetzlichen Auswirkungen von verschiedenen Partenariaten.»

2° L'article 7 est modifié comme suit:

«**Art. 7.** Nach dem Tode eines wirklichen Mitgliedes kann dessen überlebender Ehepartner oder Partner gemäss dem Gesetz vom 9. Juli 2004 wirkliches Mitglied der Gesellschaft werden, durch Zahlung des in Artikel 12 festgesetzten Beitrages. Er erlangt auf diese Weise alle unter Kapitel V vorgesehenen Rechte ausgehend vom Eintrittsdatum des verstorbenen wirklichen Mitglieds.

Der überlebende Ehepartner oder Partner gemäss dem Gesetz vom 9. Juli 2004 kann sich aber auch zu einer Ehrenmitgliedschaft entscheiden, um ausschliesslich an den Leistungen der „Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste" teilhaben zu können.»

3° L'article 13 prend la teneur suivante:

«**Art. 13.** Der Beitrag der Ehrenmitglieder beträgt 2,00 Euro pro Jahr.»

4° L'article 16 est modifié comme suit:

«**Art. 16.** Beim Tode eines wirklichen Mitgliedes, dessen Ehepartners oder dessen Partners gemäss Gesetz vom 9. Juli 2004 wird ein Sterbegeld von 500 Euro an diejenige Person ausgezahlt, die eine amtliche Sterbeurkunde vorlegt und belegen kann, die Begräbniskosten bezahlt zu haben.

Mit dem Ehepartner oder Partner gemäss dem Gesetz vom 9. Juli 2004 gleichgestellt werden diejenigen Personen, welche gemäss Artikel 13, VII des CFL-Pensionsreglementes, pensionsberechtigt sind, den Haushalt des ledigen wirklichen Mitgliedes während 10 Jahren geführt haben und bei Ableben des wirklichen Mitgliedes das Alter von 40 Jahren überschritten haben.

Die Bestimmungen dieses Artikels sind nicht anwendbar auf den geschiedenen Ehepartner eines Mitgliedes oder dessen Partner mit dem der Vertrag gemäss dem Gesetz vom 9. Juli 2004 aufgelöst wurde. Letztere Personen können jedoch ein eigenes Recht auf die Leistungen dieses Artikels erwerben, wenn sie den in Artikel 12 vorgesehenen Beitrag für wirkliche Mitglieder einzahlen.»

5° L'article 23 prend la teneur suivante:

«Art. 23. Beihilfen werden an die wirklichen Mitglieder in folgenden Fällen gewährt:

a) bei der Heirat eines Mitgliedes oder bei der Unterzeichnung einer Partenariatserklärung gemäss Gesetz vom 9. Juli 2004: 185 Euro

b) bei der Taufe eines jeden seiner Kinder: 185 Euro

c) bei der ersten hl. Kommunion eines jeden seiner Kinder: 185 Euro

Das wirkliche Mitglied hat aber nur einmal Anrecht auf diese Beihilfe, ausser dass er verwitwet ist oder ein erster Partner gemäss dem Gesetz vom 9. Juli 2004 verstorben ist.»

6° Les points a) et b) de l'article 2 de l'annexe prennent la teneur suivante:

«**Art. 2.** Recht auf die Leistungen des Fonds haben:

a) das wirkliche Mitglied der Gesellschaft

b) dessen Ehepartner oder Partner gemäss dem Gesetz vom 9. Juli 2004.»

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2005 Monsieur Joseph WEYLAND, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en service ordinaire, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise au Canada, avec résidence à Washington.

Entreprise d'assurances. – «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.». – Extension d'agrément. – Par arrêté ministériel du 20 décembre 2005 l'entreprise d'assurances «LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.» avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques dans la branche:

N° 8 Incendie et éléments naturels

Entreprise d'assurances. – «Zurich Compagnie d'Assurances». – Agrément du mandataire général. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 16 décembre 2005, Monsieur John Michael VINCENT a été agréé comme mandataire général de la succursale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances «Zurich Compagnie d'Assurances» en remplacement de Monsieur Philippe DUBUISSON avec effet au 31 janvier 2006.

Entreprise d'assurances. – «Zurich Eurolife SA». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 16 décembre 2005, Monsieur John Michael VINCENT a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances vie «Zurich Eurolife SA» en remplacement de Monsieur Philippe DUBUISSON avec effet au 31 janvier 2006.

Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants. – Nominations. – Par arrêtés ministériels du 28 septembre 2005, du 17 octobre 2005 et du 12 décembre 2005 Madame Andrée CLEMANG, Conseiller de direction 1re classe, Madame Jacqueline GENOUX-HAMES, Pharmacien Inspecteur, Monsieur Marc BICHLER, Directeur de la Coopération au Développement, Monsieur Jean GUILL, Directeur du Trésor, Monsieur Jean-Luc KAMPHAUS, Conseiller de direction 1re classe ont été nommés membres du Comité-Directeur du Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants pour une période de deux ans jusqu'au 1er juin 2007. Monsieur Jean GUILL assure les fonctions de Président du Comité-Directeur.

Ministère de la Famille et de l'Intégration – Maisons d'Enfants de l'Etat. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que les Maisons d'Enfants de l'Etat organiseront les examens suivants:

– un examen de fin de stage dans la carrière de l'éducateur au cours du mois de mars 2006;
– un examen de promotion dans la carrière de l'artisan au cours du mois de mars 2006.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 15 décembre 2005, Monsieur le Docteur Steve HUIJNEN, né le 3 août 1973, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en cardiologie et angiologie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 15 décembre 2005, Madame le Docteur Anne VILIARE, née le 16 novembre 1972, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en biologie clinique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2005, Monsieur le Docteur Luca COSTANTINO, né le 12 janvier 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2005, Monsieur Sead MAVRIC, né le 11 avril 1968, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck